



LA REVUE SOCIALISTE

TOME XXIX

LA

REVUE SOCIALISTE

Fondée par Benoît MALON

DIRECTEUR :

Gustave ROUANET

TOME XXIX

(JANVIER-JUIN 1899)

PARIS
LIBRAIRIE DE LA *REVUE SOCIALISTE*
78, Passage Choiseul, 78

1899

LE

Congrès Socialiste de Stuttgart

La démocratie socialiste allemande vient de tenir à Stuttgart, du 2 au 8 octobre, son Congrès annuel. Le Congrès s'est occupé de graves problèmes, du problème de la tactique, du problème du libre échange et du protectionnisme ; il a donné réponse aux récentes provocations de l'Empereur à Œynhausen ; il a étudié la réglementation du travail dans les mines ; il a fixé, par des ordres du jour, son attitude dans diverses questions de la politique allemande et de la politique européenne. L'exposé des délibérations du Congrès de Stuttgart pourra donner une idée de l'état présent de la démocratie socialiste allemande.

*
* *

Six semaines avant la réunion du Congrès, le Comité Directeur avait fait connaître, par le journal central du parti, le *Vorwaerts*, la date du Congrès et son ordre du jour provisoire. Depuis, dans la presse, dans les sociétés politiques, dans de grandes réunions publiques, les questions qui devaient occuper le Congrès avaient été discutées à fond par les camarades. Dans des réunions publiques du parti, des délégués avaient été élus. Et maintenant, ces délégués, les chefs, les agitateurs du parti, arrivaient de tous les points de l'Allemagne pour veiller aux intérêts communs de la démocratie socialiste.

Les séances devaient commencer le lundi matin ; le dimanche, après midi, les délégués étaient à peu près tous arrivés et se rendaient à la fête que leur offraient les socialistes de Stuttgart, pour leur souhaiter la bienvenue. La fête fut célébrée au cirque de Marienplatz. Plus de quatre mille personnes y assistaient. Le cirque était, selon l'usage des fêtes socialistes, paré d'ornements symboliques. La porte principale était entourée de sapins et ornée de tentures rouges. A l'intérieur, des écussons, fixés sur de hauts piliers, entourés de drapeaux et d'étendards rouges, portaient des devises. Ici : « La conviction est l'honneur de l'homme. » — Là : « Contre les grandes idées, la

violence lutte vainement. » — « Le peuple du travail doit forger lui-même ses destinées. » — « Avec nous le peuple, avec nous la victoire. » Ailleurs, le mot de Galilée : « Et pourtant elle tourne ! » — Les vers de Henri Heine : « Il y a ici-bas assez de pain — pour tous les enfants des hommes. » Une estrade avait été construite ; elle était ornée de drapeaux rouges, des bannières de sociétés chorales qu'on allait entendre, et de broutilles de sapin. Deux bustes de marbre, entourés de plantes buissonneuses, avaient été placés aux deux extrémités : à droite, celui de Lassalle ; à gauche, celui de Marx. En face, à l'autre extrémité du cirque, au-dessus de la porte, en gros caractères était inscrite la grande parole du Manifeste des Communistes : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! »

La fête commença à six heures. Après l'audition de morceaux de musique, des sociétés chorales, dont les membres étaient des socialistes, les sociétés « Liberté », « Égalité » et « Lassalia » de Stuttgart, « En avant », de Cannsatt, chantèrent pour les délégués un chant de bienvenue. On donna ensuite une représentation qui obtint le plus grand succès. Le titre était : *la Souabe vous salue !* La déesse de Souabe, Wurtembergia, vêtue d'une draperie blanche, couronnée de lauriers, tenant une cocarde rouge à la main, apparut, entourée de dix-huit jeunes couples qui représentaient à la fête les dix-huit circonscriptions électorales du Wurtemberg. Et les couples dansèrent des danses populaires, les danses gracieuses de la Souabe, et Wurtembergia souhaita la bienvenue à ses hôtes, les envoyés du peuple du travail.

Elle leur dit les progrès que le socialisme avait faits dans le pays de Souabe, les angoisses des adversaires perdant chaque jour du terrain et tremblant pour leurs privilèges. « Ces couples sont venus de toutes les parties du pays pour vous saluer, leur dit-elle ; que leur cortège soit pour vous un gage du grand mouvement d'allégresse qui ira à travers toutes les provinces de mon territoire, quand paraîtra le jour, le jour heureux qui couronnera notre lutte : le jour de la victoire ! » Comme elle prononçait ces mots, une projection lumineuse empourpra la déesse Wurtembergia et les couples souabes : ils apparaissaient maintenant comme assistant, sereins et paisibles, à un embrasement immense, à la conflagration universelle qui coucherait à terre les institutions de la société présente au jour de la victoire du prolétariat. La salle était comme prise d'une émotion délirante. Les applaudissements éclatèrent tumultueux. Puis le calme se rétablit, et l'embrasement disparut, et les danses populaires, naïves et enlaçantes, reprirent à nouveau. Wurtembergia attendit, immobile, qu'elles fussent terminées. Elle se retira alors au fond de la scène et monta lentement jusqu'au sommet d'une élévation recouverte de rochers et de broussailles qui figurait une montagne. Les couples la suivirent et se dispo-

sèrent autour d'elle, sur les deux penchants : « Déjà une fois, dit-elle aux délégués, il y a vingt-huit ans, je vous ai salués dans les murs de Stuttgart. Depuis, les cœurs ont été gagnés au parti de l'avenir, la capitale vient d'être conquise. Le parti n'est plus comme alors, un simple nom, il est devenu une puissance. Il est aujourd'hui conduit par des vétérans éprouvés à la lutte et par de jeunes guerriers serrés pour le combat, et la joie fière de l'assaut, la joie de la victoire leur a fait planter la bannière rouge sur le rempart le plus élevé, et leur fait mêler des cris d'allégresse aux accents, aux accents puissamment enivrants de la marche triomphale. » A ces mots, les milliers d'hommes réunis dans la salle entonnèrent la *Marche des Socialistes :* « Allons, socialistes, serrez les rangs ! » Et lorsqu'arrivait la fin de chaque couplet : « Tel est le but que nous poursuivons. Telle est la guerre sainte du travail, à nous le peuple, à nous la victoire ! » alors, par le même jeu de projections, la scène s'embrasait, et Wurtembergia, entourée des couples souables, transfigurée par ces lueurs de feu, symbolisait pour les yeux la Révolution sociale évoquée par la *Marche des Socialistes.* La salle frémissait d'enthousiasme.

Après cette représentation, qui se termina par un vivat à la démocratie socialiste internationale, poussé par la salle entière, le nouveau député de Stuttgart, le camarade Karl Kloss, salua à son tour les délégués et exposa l'état du mouvement socialiste dans le Wurtemberg : « Nous avons un allié puissant, un allié malgré lui, dit-il, le *Capitalisme.* Il a creusé dans de larges couches sociales les sillons du mécontentement, notre devoir était de jeter dans ces sillons les semences de la connaissance, et cette semence a levé d'une façon magnifique. » Kloss fit ensuite allusion aux menaces de l'Empereur contre le droit de grève ; au toast qu'il venait de prononcer à Œynhausen, le 6 septembre, et par lequel il avait annoncé son intention de faire déposer au Reichstag un projet de loi punissant de la maison de force (1) toute incitation à la grève : « On a beau nous menacer de la maison de force, déclara Kloss, nous nous sommes déjà trouvés devant d'autres menaces et nous n'avons pas tremblé. Dans un cas semblable, la maison de force n'est pas déshonorante pour le prolétariat. » Et Kloss termina son discours par un vivat à la démocratie socialiste internationale.

Liebknecht parut ensuite sur l'estrade ; son apparition fut saluée d'applaudissements sans fin. Cet homme de soixante-treize ans, qui

(1) Nous traduisons ainsi le mot *Zuchthaus.* Ce qui distingue essentiellement la *Zuchthaus* de la *Gefangnis* (prison), c'est que la *Zuchthaus* est toujours infamante. Le lecteur doit se représenter ce caractère infamant toutes les fois que nous employons le mot : maison de force.

est encore un jeune, la chevelure et la barbe grises, mais l'œil étincelant de vie, de sa voix chaude, tendre, prenante, remercia, au nom des délégués, les socialistes de Stuttgart. Il montra les difficultés contre lesquelles avaient eu à lutter les camarades souabes; il rappela les circonstances dans lesquelles un congrès socialiste avait été tenu à Stuttgart, en 1870, « immédiatement avant qu'éclatât *cette guerre exécrable entre la France et l'Allemagne* ». Liebknecht parla ensuite des menaces de l'Empereur : « Nous avons triomphé, dit-il, de crises plus dangereuses, et nous avons vu, récemment encore, comment a été conduit au tombeau un homme dans la main duquel fut concentrée plus de puissance que dans celle d'aucun autre homme depuis la mort de Napoléon. Il entreprit la lutte contre la démocratie socialiste, il essaya, après avoir tenté en vain de nous corrompre et de nous séduire, et de nous atteler à son char, de nous anéantir par des moyens violents. Nous avons accepté la lutte, la lutte contre la police, la lutte devant les tribunaux, la lutte sous le régime d'exception; nous avons lutté douze ans, et cet homme, armé de toute la puissance de son siècle, cet homme qui a eu à sa disposition toutes les forces mécaniques du capitalisme comme pas un autre de notre temps, — il a été broyé par la démocratie socialiste, et il a été broyé parce que la démocratie socialiste est un produit nécessaire de la société capitaliste actuelle.... Et maintenant, après que nous avons triomphé d'un Bismarck, il n'y a plus de combat que nous ayons à craindre, il n'y a plus d'adversaire que nous devions redouter, nous acceptons la lutte avec tous nos ennemis! »

Liebknecht signala ensuite la présence de camarades français dans la salle. De vifs applaudissements éclatèrent, significatifs.

« La démocratie socialiste, poursuivit Liebknecht, ne connaît pas de différence entre nationalisme et internationalisme. Les nations sont des individus, et de même que nous ne voulons pas que la liberté des individus disparaisse dans le socialisme, ainsi le caractère des nations ne doit pas périr dans l'internationalité. Ce sont des insensés ou des menteurs conscients ceux qui cherchent à établir une opposition entre nationalisme et internationalisme. La démocratie socialiste est internationale, et il faut qu'elle reste internationale, car il faut qu'elle reste fidèle à sa nature et à son origine. » Et Liebknecht finit lui aussi son allocution par un vivat à la démocratie socialiste internationale. L'enthousiasme de la salle était immense; depuis plusieurs minutes Liebknecht avait regagné sa place que les applaudissements duraient encore.

Les morceaux de musique et les chants, chants populaires de Souabe, chants socialistes, succédaient aux discours; des exercices de gymnastique succédèrent aux chants et aux morceaux de musique; une représentation allégorique était réservée pour la fin. Les rideaux

qui cachaient la scène étaient réunis; sur le bord de la scène, avec beaucoup de gaieté, un camarade récita une poésie où était raillée la manie d'élever des monuments aux gens de guerre et aux gouvernants. Nos neveux riront de nous, disait le poète. Ils mettront à la chambre aux débarras ces monuments, et ne voudront se souvenir que des penseurs et des créateurs. Et la poésie exprimait maintenant la reconnaissance et le respect de l'humanité future pour ceux-là seuls qui se seront dévoués au vrai et au bien. Elle se terminait par ces mots : « En ce temps, en ce temps sage, humain, on ne découvrira que *ce* monument. » Et comme ces mots étaient prononcés, les rideaux se séparèrent, et l'on aperçut un groupe en marbre. Marx était au milieu, assis. A sa gauche se trouvait, debout, Engels tendant un drapeau sur la tête de son ami ; à sa droite, Lassalle, debout aussi, la main sur l'épaule de Marx. Les camarades regardaient, respectueux et graves. Ils restèrent longtemps silencieux, émus.

La soirée était finie. Le Congrès n'avait pas encore été ouvert; mais on pouvait déjà pressentir ce que serait un congrès que précédait une pareille fête. Des déclarations énergiques avaient été faites, que des tempêtes d'applaudissements avaient soulignées. La conviction ardente, l'enthousiasme enflammé qui brillaient dans les yeux de ces hommes chantant en chœur les chants du parti, la résolution âpre que reflétaient leurs visages et qui éclatait dans leur voix, étaient des gages sûrs que rien ne sortirait de leurs délibérations qui ne fût en harmonie avec l'idéal révolutionnaire du socialisme. L'accueil qui venait d'être fait à la représentation symbolique de l'unité du parti, incarnée dans l'union fraternelle de ses grands chefs, était un gage de l'esprit de concorde qui planerait au-dessus de tous les débats, et qui permettrait de tout discuter sans que l'on eût jamais à craindre pour l'unité du parti.

*
* *

La question qui a le plus longtemps occupé le Congrès, qui a fait l'objet des débats les plus vifs, c'est la question de la tactique. Quelle devait être l'attitude du parti en présence des sollicitations des modérés ? Cette question n'avait pas été mise directement à l'ordre du jour. Elle s'est posée spontanément, à l'occasion des résultats obtenus par la démocratie socialiste aux dernières élections pour le Reichstag. Et la façon dont la discussion s'est poursuivie, avec continuité, pendant six séances, à travers des débats relatifs à d'autres objets de l'ordre du jour, atteste l'importance exceptionnelle que cette question avait pour tous, les vives préoccupations qu'elle exprimait.

Le conflit de la politique modérée et de la politique radicale, qui éclatait ainsi au Congrès de Stuttgart, n'était pas un fait nouveau dans

l'histoire du parti; ce n'était pas, à Stuttgart, un fait inattendu. Déjà, en 1875, Bebel dénonçait, au premier Congrès de Gotha, une tendance à l'oubli des principes révolutionnaires; à Gotha, en 1890; à Erfurt, en 1891, les « Jeunes », les « Indépendants » accusaient les chefs du parti de donner dans l'opportunisme; et Liebknecht et Bebel, après avoir proclamé l'inanité des accusations portées contre la direction générale du parti, signalaient à leur tour le péril réformiste et mettaient le parti en garde contre la politique modérée de Vollmar. En d'autres congrès s'est manifesté, quoique avec moins de violence, l'antagonisme des deux politiques et des deux tendances.

C'est que cet antagonisme a ses racines dans l'essence même du mouvement démocrate socialiste en Allemagne.

Le but poursuivi, c'est la socialisation des moyens de production et d'échange; par la concentration progressive du capital et par l'accroissement correspondant de la classe des prolétaires, l'évolution de la société capitaliste conduira à ce but. Mais il faut que les prolétaires, écrasés par les forces capitalistes de la société présente, soient en état de mener la lutte contre elle : pour cela, il faut les organiser en un parti de classe, en un parti de combat, — la démocratie socialiste est ce parti; — il faut aussi élever leur niveau physique et intellectuel pour faire d'eux des combattants robustes et redoutables : et de là résulte la nécessité d'améliorer la situation des travailleurs dans le cadre de la société présente, en attendant l'heure où l'accumulation des forces prolétariennes le fera éclater. Et ainsi, vis-à-vis du prolétariat, la démocratie socialiste doit remplir une double mission : l'arracher à l'exploitation économique et à la domination politique de la classe capitaliste, par la suppression de la forme de production capitaliste; et, en attendant cette transformation révolutionnaire, améliorer son sort par des réformes.

Ces deux modes d'activité peuvent se concilier : théoriquement, bien loin de se contredire, ils se complètent; et le programme que la démocratie socialiste allemande s'est donné à Erfurt, en 1891, et dont la première partie pose les principes théoriques et les fins dernières; la seconde, les revendications présentes, n'enveloppe logiquement aucune contradiction. Mais on comprend qu'en fait, dans la réalité, l'état d'équilibre entre les préoccupations pratiques et les fins révolutionnaires soit difficile à garder.

Soucieux d'obtenir des réformes, les démocrates socialistes sont entrés au Reichstag, dans divers Landtags, dans un grand nombre de conseils municipaux; ils ont fondé des coopératives, ont pris place dans les conseils de prud'hommes, se sont mis à la tête du mouvement syndical. Il y a là un champ immense d'activité pratique. Et le danger existe, que cette activité pratique devienne absorbante au point d'ex-

clure les préoccupations révolutionnaires. Le souci quotidien des améliorations immédiates menace de faire obstruction à la vue claire du but; ce qui n'était primitivement qu'un moyen tend à se poser comme fin et à s'opposer ainsi à la fin primitive. Et ainsi, même en tant que représentation exclusive des intérêts de classe du prolétariat, la démocratie socialiste recèle des germes latents d'antagonismes.

Mais la démocratie socialiste allemande n'est pas la représentation exclusive des intérêts de classe du prolétariat. L'œuvre démocratique que la bourgeoisie a accomplie en d'autres pays, par exemple en Angleterre et en France, en Allemagne les partis bourgeois se sont montrés incapables de l'accomplir. La classe ouvrière organisée, la démocratie socialiste l'a entreprise. Aussi d'autres suffrages sont-ils venus à la démocratie socialiste que les suffrages du prolétariat. Des hommes de toutes les classes écrasées par la souveraine puissance du capital, petits fonctionnaires, petits artisans, petits paysans, lui ont confié leurs destinées. Certaines régions de petite propriété paysanne, par exemple plusieurs circonscriptions de la Bavière, ont choisi pour députés au Landtag, au Reichstag, des démocrates socialistes. La démocratie socialiste allemande, dans son ensemble, ne représente donc pas exclusivement les intérêts du prolétariat. Celui-ci forme bien toujours l'ossature du parti; il n'est plus son unique substance. L'homogénéité primitive de la démocratie socialiste a disparu par l'adjonction d'éléments nouveaux ; et dans l'hétérogénéité des éléments qu'elle renferme actuellement réside une source nouvelle de conflits. Tandis que les prolétaires, perpétuellement aux prises avec le capital, grand et petit, ne peuvent espérer le salut de leur classe que de la destruction totale du capital sous toutes ses formes et demandent à la démocratie socialiste de l'anéantir, les petits bourgeois, petits artisans, petits paysans venus à elle, attendent d'elle surtout des mesures protectrices. Leurs classes, opprimées par le grand capital, ne sont directement hostiles qu'au grand capital. Aussi ne demandent-ils pas à la démocratie socialiste de supprimer le capital en général ; ils lui demandent seulement de contenir sa tendance expansive. Ils attendent d'elle des mesures d'assistance, tandis que le prolétariat militant attend d'elle la révolution sociale.

De cette diversité des éléments et des intérêts représentés par la démocratie socialiste résulte donc le conflit de tendances réformistes et de tendances révolutionnaires; de la double mission que doit remplir la démocratie socialiste vis-à-vis du prolétariat nous avons vu résulter les mêmes tendances, grosses du même conflit. La tendance réformiste à l'intérieur du mouvement prolétarien double donc son énergie de l'énergie de la tendance réformiste des éléments non prolétariens venus à la démocratie socialiste : de ces préoccupations pratiques de sources diverses résulte dans le parti un courant réformiste, que croise

un courant révolutionnaire qui répond à la poursuite de l'idéal socialiste par le prolétariat organisé. Et la présence latente de ces deux courants dans le mouvement démocraté socialiste détermine l'apparition périodique de conflits violents comme celui qui vient d'éclater à Stuttgart.

Diverses circonstances particulières l'avaient préparé. Berstein, l'un des théoriciens du parti, réfugié à Londres, avait publié dans la revue scientifique de la démocratie socialiste allemande, la *Neue Zeit,* une série d'articles, intitulée *Problèmes du Socialisme*, où était prônée la tactique réformiste. Bernstein s'efforçait de montrer l'esprit démocratique transformant par un travail continu les institutions de la société présente, tendant à affranchir le mouvement syndical et le mouvement coopératif de toutes les entraves légales, à régler selon les revendications des organisations ouvrières l'adjudication des travaux publics, à soumettre le travail industriel à une législation protectrice. Le rôle de la démocratie socialiste était, selon lui, non pas de spéculer sur de grandes catastrophes, mais de lutter pour obtenir des réformes propres à élever le niveau de la classe ouvrière et à transformer l'État dans le sens de la démocratie. Ce long mouvement de réformes, d'améliorations pratiques était le seul élément positif de l'activité du parti. « Le mouvement est tout pour moi, avait dit Bernstein; ce que l'on appelle communément but final du socialisme n'est rien. » Et cette parole de l'exilé, venue comme des hauts sommets de la théorie pure, livrée aux camarades comme la confession suprême d'une inébranlable conviction scientifique, avait suscité un vif émoi dans les consciences. C'était un défi froidement jeté à la grande tradition révolutionnaire du parti par l'un de ses penseurs les plus respectés. — Et à l'antipode de la théorie, dans une réunion électorale, l'avocat Wolfgang Heine, candidat du parti, avait prononcé le nom de *politique de compensation,* avait parlé d'un « échange de canons contre des droits du peuple ». On accorderait au gouvernement les crédits militaires pour faire donner au peuple des droits.

Le scandale fut grand. Des protestations s'élevèrent de toutes parts. Le camarade Parvus, alors directeur de la *Saechsische Arbeiterzeitung*, s'éleva avec indignation à la fois contre les déclarations de Bernstein et contre celles de Heine. Il dénonça de toutes parts les symptômes de l'esprit de modérantisme et de compromission, et rappela aux camarades les principes révolutionnaires et l'idéal socialiste. Sa critique fut âpre, ses coups portèrent indistinctement, avec violence, sur tous ceux qui avaient, de près ou de loin, favorisé la tendance modérée. Et les mécontentements qu'avaient fait naître Bernstein et Heine se compliquèrent de ceux que provoqua Parvus.

Les choses en étaient là, lorsque la représentation suprême du

parti, le Congrès, se réunit à Stuttgart. Un petit groupe se forma, qui mena l'assaut contre les modérés. Les quelques personnes qui le composaient étaient Rosa Luxemburg, une juive polonaise, à la parole ferme, ardente mais non fiévreuse, sûre, précise, jeune fille petite, mince, qui monta sur une chaise près de la tribune pour prononcer son premier discours; Clara Zetkin, la véhémente propagandiste, violente, passionnée; Schœnlank, député de Breslau, rédacteur en chef de la *Leipziger Arbeiterzeitung*, qui, trois ans auparavant, au Congrès de Breslau, dans la discussion du programme agraire, avait compté parmi les modérés, avait été jusqu'à parler de la nécessité de réviser les principes, et qui maintenant, conquis à la tactique révolutionnaire, éclatait, de toute son âme et de tous ses nerfs, en invectives enflammées; enfin, Stadthagen, le fougueux député berlinois, qui mit le feu aux poudres. Parvus était présent, mais il n'était pas délégué. Aussi son rôle ne fut-il que de peu d'importance. Il ne prit la parole qu'une fois, pour s'expliquer, autorisé, sur la proposition de Singer, par un vote de l'assemblée. — La thèse de la politique modérée était défendue par l'avocat berlinois Wolfgang Heine, député, homme jeune, froid, et qui opposait à la fougue des révolutionnaires le calme d'une parole lente, nette, amère; et par l'ancien député Péus, qui venait d'être battu aux dernières élections, ancien candidat de théologie, à la figure forte, la barbe et la moustache rasées, et dont la parole rude, lente, avec des accents onctueux par instants, rappelait l'éloquence d'un pasteur en chaire. Le chef du parti bavarois, Georg von Vollmar, qui représente depuis longtemps dans la démocratie socialiste allemande la tendance modérée, et dont le modérantisme exprime les préoccupations essentiellement démocratiques et réformistes de la population de petite propriété paysanne de la Bavière, prêta à Péus et à Heine, contre les révolutionnaires, l'appui de son éloquence forte et calme, de sa science, de son déterminisme historique, patient et résigné.

Malgré des réserves qui étaient inévitables, la pensée des modérés se formula avec précision. Elle éclata en quelques mots caractéristiques. « Je pense, déclara Heine, que ce n'est rien de plus qu'une différence de tempérament qui fait que l'un met au premier plan cette partie du programme, l'autre, celle-là. » « Il n'y a absolument pas de fins dernières », dit Péus. « Il ne pourrait pas arriver à la démocratie socialiste allemande, déclara Wollmar, de plus grand malheur, que d'être obligée de prendre actuellement le pouvoir politique. »

Les « radicaux » étaient indignés. Au scepticisme des modérés ils opposèrent leurs principes, leur foi révolutionnaires. « J'avais cru jusqu'ici, s'écria Clara Zetkin, que l'affirmation énergique de notre fin dernière était le résultat d'une connaissance scientifique, d'une conviction politique, et non une affaire de tempérament! » « J'affirme,

déclara Rosa Luxemburg, que pour nous comme parti révolutionnaire, comme parti du prolétariat, il n'existe pas de question plus pratique que celle du but final. En effet, en quoi consiste proprement le caractère socialiste de tout notre mouvement ? Notre lutte pratique proprement dite se divise en trois points : la lutte syndicale, la lutte pour la réforme sociale, et la lutte pour la transformation dans le sens démocratique de l'État capitaliste. Ces trois formes de notre lutte sont-elles à proprement parler du socialisme ? Pas du tout. Tout d'abord le mouvement syndical ! Regardez l'Angleterre. Non seulement le mouvement syndical n'y est pas socialiste, mais il y est directement un obstacle au socialisme. Quant à la réforme sociale, elle est tout aussi bien prônée par le socialisme de la chaire, par les socialistes nationalistes et par des gens semblables. Et l'effort pour démocratiser est quelque chose de spécifiquement bourgeois. Avant nous la bourgeoisie avait déjà inscrit la démocratie sur son drapeau. Qu'est-ce donc qui fait de nous, dans notre lutte de tous les jours, un parti socialiste ? C'est seulement le rapport de ces trois formes de notre lutte pratique au but final. C'est seulement le but final, qui constitue l'esprit et le contenu de notre lutte socialiste, qui fait d'elle une lutte de classe. Et nous devons entendre par but final non pas, comme le voudrait Heine, telle ou telle représentation de l'État de l'avenir, mais ce qui doit précéder la société future, à savoir la conquête de la puissance politique.... Pour nous aucun doute ne doit planer sur ce point, que nous devons aspirer à la conquête de la puissance politique. Chaque jour peut nous apporter des surprises. Nous ne sommes pas sûrs de ne pas nous trouver soudain devant la question de savoir ce que nous ferons demain, si nous arrivons au pouvoir. Il faut donc que nos idées sur ce que nous avons à faire soient parfaitement claires, et alors nous resterons les maîtres, malgré vents et marées. » « Bernstein a écrit dans la *Neue Zeit,* dit Rosa Luxemburg à la fin d'un second discours : « Le but final n'est « rien pour moi, le mouvement est tout. » Je ne crois pas que les ouvriers allemands se placeront à ce *point de vue décadent....* Il faut que l'État actuel soit détruit, et il ne peut être détruit que par la conquête de la puissance politique. Cela est, cela doit rester notre but final; aussi je pense que les ouvriers allemands se placeront à ce point de vue : « Le mouvement comme tel n'est rien pour nous, le but final « est tout. »

Contre la politique de compromission, les « radicaux » prononcèrent un violent réquisitoire. « On nous recommande, dit Clara Luxemburg, une politique de compensation. Mais qu'est-ce qui pourrait résulter pour nous d'une pareille politique ? Prenons le cas le plus favorable. Admettons que le contrat d'échange soit honnêtement conclu des deux côtés et honnêtement observé : ce que nous obtenons

n'existe que sur le papier.... Au contraire, ce que l'État capitaliste obtient de nous en échange a une existence solide, brutale. Les canons, les soldats, que nous accordons, modifient les relations de puissance à notre désavantage.... Nous nous affaiblissons et fortifions l'adversaire. » « Je crois, déclara Schœnlank, qu'en aucun temps la politique de conciliation, la politique de compensation n'a fait si misérablement fiasco, en se heurtant à la brutalité des faits, que précisément aujourd'hui. On parle d'échanger des canons contre des droits. Eh bien ! le gouvernement est prêt à nous donner des droits pour des canons, seulement à l'instant même où nous voudrions employer pratiquement ces droits, les canons partiraient contre les droits et contre leurs défenseurs !... En ce temps de lutte du capitalisme organisé et coalisé, nous avons tout lieu, nous parti de combat, de suivre une tactique unitaire, décidée, radicale, de mettre ouvertement au jour nos fins dernières et d'affirmer de toute notre énergie qu'aujourd'hui seule l'ancienne tactique prolétarienne et révolutionnaire, qui ne connaît pas de conciliation et pas d'arrangement, convient à notre parti. »

Les paroles des « radicaux » excitaient de nombreux applaudissements. L'assemblée n'était pourtant pas avec eux sans réserve. Des bravos se firent entendre, lorsque Péus, prenant, avec calme, la parole après que Schœnlank eut rempli la salle des accents de son éloquence fiévreuse et passionnée, déclara qu'à entendre de pareils discours on se croirait dans une réunion publique. Vollmar fut très applaudi lorsqu'il railla la prétention de quelques nouveaux venus, — il faisait allusion à Clara Luxemburg — à enseigner aux vétérans du parti l'ABC du socialisme ; et des applaudissements nourris éclatèrent lorsqu'il quitta la tribune sur cette parole : « La démocratie socialiste a su résister à tous ses ennemis du dehors : elle saura aussi s'émanciper de la Phrase. »

Quel était exactement le sentiment de l'assemblée ?

Le mardi soir, après quatre séances de discussion, Kautsky, le directeur de la *Neue Zeit,* prit la parole. On lui avait reproché de n'avoir pas fait connaître le sentiment de la rédaction sur les articles de Bernstein. Il s'expliqua. Il attendait que les contradicteurs de Bernstein envoyassent des articles à la *Neue Zeit,* « l'organe de discussion du parti » ; il se réservait de parler ensuite. Mais, puisque son silence avait été interprété par quelques-uns comme une adhésion, il avait décidé de ne pas le prolonger davantage. Et, devant la représentation suprême du prolétariat militant, le théoricien Kautsky, d'une voix rapide, en des phrases brèves, d'une précision saisissante, dit ce qu'il pensait des théories de Bernstein. « Bernstein estime, dit-il, que

l'évolution se produira désormais dans les luttes économiques sans grandes catastrophes. Le prolétariat gagne toujours plus de droits politiques, toujours plus de puissance économique par le mouvement syndical, par l'influence qu'il a acquise dans l'administration des communes, par la formation de sociétés coopératives, etc. ; ainsi le mode de production socialiste recouvrirait peu à peu de son foisonnement le mode de production capitaliste, jusqu'à ce qu'un jour celui-ci disparaisse en s'absorbant dans la société socialiste. On a dit que cette opinion était insensée. Non, cette opinion de Bernstein repose sur des faits positifs. Elle n'a qu'un défaut : pour notre malheur, ces faits ne se rapportent pas à l'Allemagne, mais à l'Angleterre.... L'Angleterre est un pays tout à fait exceptionnel par sa structure politique, par les lois de son évolution politique, par ses tendances politiques. En Angleterre la situation est autre que dans le reste du monde. Grâce à son histoire, grâce à sa situation insulaire, nous y voyons un grand État sans armée, sans bureaucratie, sans classe de paysans ; l'agriculture y est de minime importance, — la population agricole ne s'élève qu'à 5 °/₀ de la population totale. Nous voyons qu'en Angleterre l'opposition du capital et du travail est bien moindre que partout ailleurs malgré les progrès économiques, et que le capital anglais est devenu déjà beaucoup trop grand pour trouver un abri dans la seule industrie anglaise. Le capital anglais est placé dans le monde entier ; la partie du capital placé dans l'industrie anglaise devient chaque jour plus minime, et la partie qui a intérêt à l'exploitation des ouvriers anglais devient par là chaque jour moindre. Mais les hommes sont par nature disposés à la compassion, et cette disposition s'affirme toujours, lorsqu'elle ne rencontre pas la résistance d'intérêts personnels. Aussi voyons-nous qu'en Angleterre la bourgeoisie soutient les grèves des ouvriers, lorsque les sociétés de capitalistes veulent anéantir les syndicats. La philanthropie est en Angleterre une puissance, comme en nul autre pays. Par suite il est en Angleterre possible que les ouvriers arrivent peu à peu au pouvoir par une voie pacifique, sans catastrophe. Mais, ce n'est pas une découverte récente de Bernstein ; Marx le proclamait déjà il y a plus de vingt ans lorsqu'il écrivait que l'Angleterre est le pays dans lequel un passage pacifique du capitalisme au socialisme est possible. Possible ! Car des catastrophes n'y sont pas inconcevables.... Mais nous ne trouvons la même situation qu'en Angleterre nulle part dans le monde entier ; même dans l'Amérique, qui a d'ailleurs tant de points communs avec l'Angleterre, nous trouvons une situation toute différente. Nulle part la tendance à des catastrophes violentes n'est si grande, si menaçante, qu'en Amérique, et déjà l'Amérique suffirait à renverser la théorie de Bernstein. Mais l'état des choses n'est pas différent chez nous, en Europe. C'est partout

le militarisme au plus haut degré de développement ; partout une bureaucratie, qui règne en maîtresse absolue non seulement dans les États monarchiques, mais aussi en France. Nous avons en outre sur le continent européen l'influence prépondérante de la grande propriété foncière ; la bourgeoisie se courbe sous la domination du sabre, elle a cessé d'être une puissance démocratique. Ici, chez nous, il n'y a qu'une puissance démocratique, c'est le prolétariat. Nous pouvons peut-être encore utiliser les restes démocratiques du temps de la jeunesse de la bourgeoisie ; mais que la bourgeoisie ait la possibilité de conquérir de nouveaux droits démocratiques, c'est ce qui est inconcevable ; cela n'est possible que par le prolétariat lui-même. Si Bernstein pense qu'il faut que nous ayons d'abord la démocratie, pour conduire ensuite pas à pas le prolétariat à la victoire, je déclare que les choses ne peuvent se passer chez nous que dans l'ordre inverse, que la victoire de la démocratie a pour condition chez nous la victoire du prolétariat. Nous ne pouvons absolument pas arriver à la vraie démocratie sans le prolétariat. Je reconnais que nous avons là une tâche très difficile, car le prolétariat ne peut pas sans la démocratie atteindre à son plein développement intellectuel. Je reconnais que la route que suit le prolétariat anglais est meilleure, réclame moins de sacrifices, et que nous devons souhaiter de pouvoir suivre le même chemin ; mais la marche de l'histoire est déterminée non par de pieux souhaits, mais par les faits, et ceux-ci nous disent que la route des Anglais est impraticable pour nous, que la victoire de la démocratie ne peut résulter que de la victoire du prolétariat.

« Croit-on que cette victoire soit possible sans catastrophe ? Je le souhaite... mais je ne le crois pas.... Nous voyons partout en Europe de grandes catastrophes qui se préparent. L'Autriche n'est-elle pas à la veille d'une catastrophe ? L'Italie, l'Espagne, à la veille de catastrophes sanglantes ? La France ne s'apprête-t-elle pas à une lourde lutte entre la liberté civile d'une part, le militarisme et le cléricalisme de l'autre ? Et de quoi parle-t-on en Allemagne ? Parle-t-on peut-être d'extension des droits du peuple, d'extension du droit de coalition ? Non, on parle de coup d'État, de suppression du droit électoral, de maison de force. Telles sont les perspectives que l'on nous ouvre, et avec ces perspectives que nous propose Bernstein il est impossible de songer au chemin. Si Bernstein était au milieu de nous, il serait le premier à le condamner, cela est ma ferme conviction.... Aussi continuerons-nous à combattre comme la situation réelle l'exige chez nous et l'exige de nous, et, dans ce combat, nous vaincrons ! »

Lorsque Kautsky monta à la tribune, l'assemblée venait d'entendre une longue déclaration de Bernstein, dont Bebel avait donné lecture.

Bernstein donnait un résumé des idées développées dans ses articles de la *Neue Zeit;* il disait que ces articles étaient l'expression d'une conviction scientifique, et que le vote d'une assemblée ne changerait rien à ses vues. Cette déclaration avait produit dans cette assemblée d'hommes à la fois respectueux de la science et enchaînés de toutes les forces de leur âme à leur passé révolutionnaire, une émotion profonde, pénible. Et bien des consciences n'avaient sans doute pas encore maîtrisé leur trouble, lorsque Kautsky parla. Ce n'était pas un praticien habile, un homme d'action ardent et passionné, c'était un théoricien froid, dont la parole courte, sèche, saccadée traduisait la précision d'une pensée scientifique, qui opposait à la tactique évolutionniste et réformiste de Bernstein la nécessité de l'action révolutionnaire. L'alliance de la Science et de la Révolution, qui avait été l'œuvre de Marx et d'Engels, et que Bernstein avait voulu briser, était scellée à nouveau. Une démonstration scientifique, compréhensive au point d'expliquer l'attitude de Bernstein, avait rassuré les consciences inquiètes. Ce que la plupart avaient immédiatement senti, comme par instinct, Kautsky venait de l'exprimer par des formules claires, lumineuses. Le silence fut absolu, tant qu'il parla. Dès qu'il eut fini éclata un tonnerre d'applaudissements. L'assemblée s'était prononcée. Un enthousiasme immense venait de saluer la tactique révolutionnaire.

Après Kautsky, Liebknecht parla. Après le directeur de la revue scientifique du parti, le rédacteur en chef du journal central ; après le théoricien, l'homme politique, l'agitateur. Et « le vieux soldat de la Révolution » parla en révolutionnaire. Il expliqua que ce qui avait déplu dans Parvus, c'était son ton doctoral de magister, l'accent personnel de sa polémique, l'oubli de ce que l'on doit, dans la discussion, à des camarades. Mais si Liebknecht blâmait en Parvus la forme, il approuvait le fond ; chez Bernstein il condamnait le fond, sans réserve : « Si les vues de Bernstein étaient justes, dit-il, nous pourrions enterrer notre programme et tout notre passé ; nous cesserions d'être un parti prolétarien. » En Angleterre, depuis trois cents ans, les institutions du Moyen-Age n'existent plus. En Allemagne, elles ont survécu. « La bourgeoisie a abdiqué, et les *junker*, les prétoriens du capital, sont prêts, à chaque instant, à acculer le pays à une catastrophe. Il est insensé de ne pas s'attendre à une catastrophe. Jetez un regard sur l'Italie ; songez aux événements sanglants de cette année ; jetez un regard sur la Hongrie et sur la France ! Qui voudra affirmer qu'avec le projet de maison de force une évolution pacifique soit garantie chez nous ? Qui voudra maintenant dire que le temps des catastrophes politiques, des luttes violentes soit passé ? Ces luttes, nous ne les voulons pas, mais l'esprit qui anima Bismarck jusqu'à la mort, Bis-

marck qui ne désirait rien plus ardemment que de pousser le prolétariat sur les barricades, cet esprit règne aujourd'hui encore. Nous cherchons à éviter les catastrophes, nous, mais nos ennemis les préparent.

« Plus les antagonismes s'accentuent, et plus il faut que nous soyons unis. Mais au moment où nous laisserions s'effacer la ligne de démarcation qui nous sépare des partis bourgeois, où nous ne faisons plus savoir aux camarades ce qui est prolétarien et socialiste, ce qui est bourgeois et démocratique, en ce moment la force de notre parti s'évanouirait. C'est sur le terrain de la lutte de classe du prolétariat que repose la force de notre parti ; à l'instant où nous l'abandonnons, le même phénomène se produit qu'avec la force électrique : si le courant est interrompu, nous nous arrêtons sans force ; nous cessons d'être un parti de prolétaires à l'instant où nous cessons d'être un parti de lutte de classe.

« On a prononcé cette parole : « Le mouvement est tout pour « moi, le but final n'est rien ». C'est une grande folie, car un pareil mouvement ne serait rien de plus qu'une course sans plan et sans raison. La camarade Luxemburg a dit inversement : « Le but final est « tout pour moi, le mouvement n'est rien. » Cela est tout aussi faux. Car comment concevoir le but final sans mouvement ? Non : notre travail est le mouvement pour le but final, et le but final est le renversement de la société capitaliste. »

Le député Wurm, chargé par le groupe démocrate socialiste du Reichstag du rapport sur l'activité parlementaire du parti, ne fut pas moins radical que Liebknecht et Kautsky : « Jusqu'ici, dit-il en achevant de parler, toutes les divergences d'opinion qui se sont manifestées ici ou là se sont dévoilées comme des malentendus. Mais si l'heure devait venir où ce ne seraient plus des malendus, alors le parti, par sa représentation suprême, le Congrès, devrait saisir lui-même le gouvernail, et, d'un solide coup de barre, diriger à gauche le navire du parti ». « La révolution est le fondement de notre existence », déclara-t-il dans la discussion qui suivit.

Après les déclarations révolutionnaires du théoricien Kautsky, après les déclarations révolutionnaires du vieux combattant de 1848, le Congrès venait d'entendre les déclarations révolutionnaires du porte-parole du groupe socialiste. Et le Congrès avait salué de ses applaudissements ces déclarations révolutionnaires.

Cela était dans la logique des choses.

Les modérés avaient rompu l'équilibre entre les deux tendances du parti : il fallait, pour le rétablir, que la masse de la démocratie socialiste se portât du côté opposé. La masse de la démocratie socialiste se porta à gauche. L'effort tenté pour faire pencher le parti dans

le sens de la tactique réformiste s'était heurté à la lourde résistance des intérêts et des énergies révolutionnaires du prolétariat.

*
* *

Les provocations de l'Empereur avaient aussi contribué à agacer les instincts révolutionnaires. Et le Congrès répondit par des déclarations violemment antimonarchiques aux provocations de l'Empereur. L'Empereur, par son toast d'Œynhausen, avait menacé la classe ouvrière dans l'un de ses droits primordiaux, dans son droit de grève : à Stuttgart, contre l'Empereur, se dressa, fier et vaillant, le parti de la classe ouvrière, le parti démocrate socialiste. Divers débats furent l'occasion de protestations nombreuses contre le discours d'Œynhausen; on entendit des paroles hardies, violentes : « Guerre au couteau contre le système du gouvernement personnel ! » (*Kampf bis auf's Messer gegen das System des personlichen Regiments*), s'écria Schœnlank. Et, pour donner plus de netteté, plus d'éclat à la protestation, le droit de coalition fut inscrit à l'ordre du jour. « Si nous avons décidé de nous occuper de cette question, dit le rapporteur Fischer, c'est parce que nous voulons, nous, les représentants de la classe ouvrière allemande consciente de ses intérêts de classe, donner réponse au discours d'Œynhausen, dire ce que nous pensons des menaces exprimées en cette occasion. Les ouvriers allemands ne comprendraient pas notre silence, il serait interprété comme un signe de lâcheté, de faiblesse et de peur ! Et, camarades, nous sommes tous d'accord sur ce point, que rien n'expliquerait de notre part de la lâcheté et de la peur. Si l'Empereur, par son toast d'Œynhausen, a promis aux patrons westphaliens, pour les prémunir contre les heures de crise, sa protection et son aide, eh bien ! nous voulons, nous, parlement ouvrier, exprimer aux ouvriers notre désir de leur venir en aide, en les exhortant à s'armer à temps, pour se prémunir eux-mêmes contre les heures de crise dont les menace la fureur de persécution et d'oppression de la classe des patrons, du gouvernement de l'Empire et des gouvernements fédérés. » Et Fischer, après avoir mis en lumière l'alliance des classes possédantes et de l'Empereur, après avoir montré, dans le toast d'Œynhausen, l'indiscutable aveu du renoncement à la réforme sociale, la fin du conte fantastique de la « royauté sociale », après avoir signalé les complaisances de la société présente, de ses lois, et surtout de sa police, de sa magistrature, pour les patrons; leurs sévérités pour les ouvriers ; après avoir montré combien est limité, aujourd'hui déjà, le droit de coalition des ouvriers, invitait la démocratie socialiste à organiser dans l'Allemagne entière la protestation de la classe ouvrière contre les menaces de l'Empereur. « La déclara-

tion du projet de maison de force, s'écriait-il, est un excellent moyen d'agitation ! Tirons parti de cette occasion. Le peu de sentiment monarchique qui peut exister encore çà et là chez quelques ouvriers, ne tardera pas à disparaître. Il faudrait que nous eussions des âmes de chiens pétries de lâcheté pour nous laisser éternellement traiter d' « ennemi intérieur », de « bande de sans-patrie », et maintenant pour laisser marquer du stigmate infamant du forçat tout ouvrier qui « incite à la grève », sans répondre. Si l'Empereur juge à propos de nous jeter le gant, eh bien, nous aurons le courage de le relever. Nous aurons le courage, partout et toujours, de dire aux ouvriers que du gouvernement monarchique ils n'ont rien à espérer, ils ont tout à craindre, et que la condition préalable de la victoire définitive de la classe ouvrière, ainsi que de la suppression de la domination de classe, c'est la lutte, et la lutte victorieuse contre la pensée monarchique. » Les applaudissements furent frénétiques. La salle était comme emportée par une passion violente. Des sentiments antimonarchiques, depuis longtemps accumulés, depuis longtemps contenus, éclataient enfin. On sentait qu'un souffle républicain faisait frémir ces âmes. Quelque chose de nouveau et de grave venait de se passer.

*
* *

Ce rapport de Fischer fut fait le mercredi soir, à la suite des débats sur la tactique. Pendant trois journées, le parti avait montré son ardeur à la lutte ; il avait affirmé, contre les modérés, sa foi révolutionnaire ; il venait de répondre, par la menace, aux menaces de l'Empereur. Jusqu'ici, les délibérations du Congrès avaient manifesté les énergies révolutionnaires de la démocratie socialiste allemande ; la séance du jeudi matin révéla d'autres ressources.

Elle fut consacrée à la question de la protection du travail dans les mines. Le député Sachsse, ancien mineur, exposa devant le Congrès la situation des mineurs. Il parla de l'accroissement du nombre des accidents, attira l'attention de l'assemblée sur l'insuffisance de l'inspection des mines, sur les fraudes coutumières chez les patrons, sur la négligence et les complaisances des inspecteurs, sur les abus du marchandage. Il motiva un ordre du jour signé des délégués des districts miniers, et contenant les revendications des mineurs : établissement de la journée maxima de huit heures, y compris la descente et l'ascension ; suppression du marchandage ; pour les hommes, interdiction du travail dans la mine au-dessous de dix-huit ans ; pour les femmes, suppression complète du travail dans la mine ; extension du contrôle par l'adjonction d'inspecteurs ouvriers, élus par les ouvriers et payés par l'État ; nomination d'inspecteurs spéciaux pour les fosses

infectées de grisou; installation de bains et de douches pour les mineurs. Le groupe socialiste du Reichstag était chargé de réclamer une loi d'Empire conforme à ces revendications; jusqu'à l'établissement d'une loi d'Empire, les députés socialistes des divers Landtags devaient demander, dans chacun des États de la Confédération, une réforme législative en ce sens.

L'assemblée avait écouté Sachsse dans le plus profond silence. On avait seulement entendu, par instants, au récit de certains faits, quelques cris d'indignation. Quand il eut fini de parler, un délégué demanda que l'on votât, sans discussion, l'ordre du jour soumis à l'assemblée. N'était-il pas évident qu'elle le voterait à l'unanimité? Bebel se leva et demanda que l'on laissât venir à la tribune tous les délégués des circonscriptions minières qui voudraient parler. L'assemblée s'instruirait de nouveaux faits et de nouvelles expériences.

Et l'assemblée écouta les plaintes des mineurs.

Les jours précédents, c'étaient surtout les lettrés du parti, les docteurs, les *académiques,* les socialistes venus de la classe bourgeoise, qui avaient pris part aux débats. Dans cette séance on n'entendit que des ouvriers. Et cette séance purement ouvrière fut celle qui manifesta de la façon la plus saisissante les ressources latentes de ce grand parti. Les délégués mineurs disaient ce qu'ils avaient vu. Et leur langage simple, précis, atteignait parfois à la plus haute éloquence. A travers leurs paroles, il semblait que l'on entendit monter des profondeurs et des ténèbres de la fosse comme l'écho lointain de misères sans nombre. Recueillie et attentive, l'assemblée écoutait. Et l'on ne savait qu'admirer davantage, de la beauté de cet enseignement que des ouvriers donnaient à leurs camarades, ou de l'ardeur à apprendre, à écouter, à étudier à fond les problèmes, de ce grand parti de combat qui est en même temps un parti de recherches scientifiques.

Cette séance révéla sous un autre aspect la puissance du mouvement socialiste en Allemagne. Elle manifesta sa force d'organisation en manifestant les relations qui existent dans la démocratie socialiste allemande entre le mouvement syndical et le mouvement politique. Une catégorie d'ouvriers, les ouvriers mineurs, venaient exposer à la représentation suprême de la classe ouvrière organisée politiquement, au Congrès du parti démocrate socialiste, les revendications formulées dans leur organisation syndicale, dans leurs congrès corporatifs; ils venaient demander au Congrès politique de la démocratie socialiste de faire siennes les revendications de leurs congrès corporatifs; ils venaient demander à l'ensemble de la classe ouvrière organisée politiquement de donner l'appui de sa puissance politique aux revendications de leurs syndicats de mineurs; ils venaient demander au Congrès du parti de charger ses représentants dans les parlements, au Reichs-

tag et dans les Landtags, de lutter pour faire passer leurs revendications dans la loi. — Le Congrès vota, à l'unanimité, l'ordre du jour qui lui était présenté : les députés recevaient mission de prendre en main les revendications des mineurs ; la représentation suprême de la démocratie socialiste allemande mettait l'appareil parlementaire du parti au service des revendications syndicales des travailleurs des mines ; par un vote du Congrès, les groupes socialistes des parlements devenaient les dociles instruments des volontés d'un syndicat. — Ainsi s'accordent, en Allemagne, les deux formes du mouvement ouvrier, le mouvement syndical et le mouvement politique. L'une des fonctions essentielles de l'action politique est de faire pénétrer dans la législation les mesures de protection ouvrière que les syndicats poursuivent par la grève. Ainsi s'harmonisent toutes les énergies, toutes les formes d'activité de la classe ouvrière, en vue d'améliorer ses conditions d'existence dans la société présente, de doubler sa vigueur physique et morale et de préparer ainsi la victoire socialiste.

*
* *

Après la séance des mineurs, les travaux de l'Assemblée furent interrompus par une demi-journée de fête. Il ne faut pas s'étonner que deux fêtes aient été organisées à l'occasion du Congrès : les socialistes allemands ont donné aux fêtes une grande place dans leur mouvement. Aussi bien est-ce une de leurs plus grandes forces que d'avoir su utiliser pour leurs fins certains traits du caractère germanique, comme le goût pour la vie corporative, pour les réunions de camarades, pour les fêtes familiales. Par les fêtes, on gagne les cœurs des femmes, des enfants, de tous ceux qui échappent à l'action de la réunion publique, du cercle politique, du syndicat. Et la gaieté commune de la fête contribue à maintenir une union cordiale entre des militants que des divergences d'opinion risquent de séparer dans la lutte quotidienne. Ce jour-là, au lendemain des grands débats sur la tactique, on voyait les hommes qui s'étaient le plus vivement combattus buvant et riant côte à côte ; et ceux-là même chez qui les dissentiments politiques n'étaient pas dégagés de toute animosité personnelle étaient au moins unis par une même ardeur à chanter les chants du parti.

De cette fête nous ne rapporterons qu'un détail, qui nous parait significatif. Un tableau attirait les regards des camarades. Il était l'œuvre d'un peintre distingué de Stuttgart, un socialiste. Il symbolisait la lutte des révolutionnaires et des modérés. Parvus avait devant lui, grand ouvert, le *Capital* de Karl Marx. La tête en avant, dans cette attitude de lutteur qu'il a toujours, le regard sévère, il tendait avec colère la main vers Bernstein, qui écrivait tranquillement : « Je me

moque des fins dernières ! Le mouvement est tout pour moi, le but final n'est rien. » Le fond du tableau était formé par une bibliothèque remplie de gros volumes. Devant la bibliothèque, regardant d'un air ironique Parvus et Bernstein, se trouvait un camarade de Stuttgart, le rabbin Stern, auteur d'une étude sur Spinoza. A droite, revêtus de draperies blanches, étaient les morts, Kayser, Engels, Marx, Lassalle, Grillenberger et d'autres. Ils assistaient avec sérénité à ce débat de leurs successeurs. Marx avait la main tendue vers eux, et regardait sans colère ces interprètes de sa pensée se disputant le patrimoine intellectuel qu'il leur avait légué. — Les camarades venaient voir le tableau, s'arrêtaient et souriaient.

Il n'y a point lieu de craindre pour l'unité d'un parti, lorsqu'il peut s'amuser ainsi de ses dissentiments intérieurs.

*
* *

Après cette fête, l'Assemblée s'occupa de la question de la politique douanière et commerciale de l'Allemagne.

Cette question avait été mise à l'ordre du jour à l'occasion des traités de commerce dont aura à s'occuper le Reichstag actuel. Il s'agissait de déterminer la ligne de conduite des députés, de fixer l'attitude que prendrait le parti dans la grande question du libre échange et du protectionnisme, qui ne manquerait pas d'agiter l'opinion.

Au Congrès de Gotha, en 1876, le parti avait déclaré n'avoir pas de raison de principe de choisir. Voici l'ordre du jour qu'il avait adopté :

> Le Congrès déclare que les socialistes d'Allemagne restent étrangers à la lutte entre la protection et le libre échange, qui a éclaté à l'intérieur des classes possédantes ; que la question de savoir s'il faut accorder ou refuser des droits protecteurs n'est qu'une question pratique qui doit être résolue dans chaque cas particulier ; que la misère des classes travailleuses a ses racines dans les conditions économiques générales, mais que les traités de commerce actuels ont été conclus par le gouvernement de l'Empire d'une manière défavorable pour l'industrie allemande, et exigent un changement ; enfin que la presse du parti doit être invitée à mettre les ouvriers en garde contre le danger de retirer les marrons du feu pour la bourgeoisie qui, en demandant des droits de douane, aspire à obtenir l'aide de l'État.

Depuis, le parti n'avait jamais cessé de considérer la question de la protection douanière comme une question pratique. La plupart du temps il avait mené campagne contre les droits protecteurs ; il n'avait jamais manqué de combattre la protection des denrées de première nécessité ; mais il n'avait jamais fait de la question du libre échange et du protectionnisme une question de principe.

Le Congrès de Stuttgart n'est pas resté à ce point de vue. Deux ordres du jour furent soumis à l'Assemblée. L'un, signé de Schippel, ne posait pas la question de principe et s'accordait avec la Résolution de Gotha. L'autre, qui était l'œuvre de Kautsky, faisait du libre échange une revendication de classe du prolétariat allemand comme du prolétariat de tout pays où l'industrie a atteint un haut degré de développement.

Voici la Résolution de Schippel :

Le Congrès voit dans la *politique de traités de commerce* inaugurée après la chute du prince Bismarck un progrès essentiel sur les luttes de tarifs.

L'intérêt de la classe ouvrière allemande réclame aussi pour l'avenir non seulement *les plus grandes garanties possibles données à notre exportation,* et fournies par des traités limitant les droits de douane exigés par l'étranger, mais encore la diminution et la suppression définitive de tous les droits pesant sur les denrées alimentaires, qui écrasent le plus lourdement précisément les couches les plus pauvres de la population et mettent obstacle à l'amélioration de leur condition.

Le parti combattra par tous les moyens qui sont à sa disposition, comme une manœuvre tendant à piller les ouvriers et les consommateurs allemands, et qui aboutirait aussi nécessairement à pousser l'étranger à prendre des contre-mesures hostiles et à produire de violentes guerres de tarifs, toute tentative faite par la coalition des partisans des hauts tarifs industriels et des partisans des hauts tarifs agricoles pour utiliser en vue de nouvelles augmentations de droits la révision nécessaire de nos tarifs douaniers.

Voici maintenant la Résolution de Kautsky :

Considérant,

1° Que les droits de douane pesant sur les denrées alimentaires renchérissent artificiellement les denrées les plus nécessaires et abaissent le niveau de vie des classes travailleuses des villes et des campagnes ;

2° Que, vu les relations de puissance qui existent actuellement, dans l'Empire allemand, entre les intérêts capitalistes régnants, les droits industriels et les droits pesant sur les denrées alimentaires sont nécessairement solidaires ;

3° Que l'industrie allemande est assez développée pour pouvoir se passer de droits de douane ;

4° Que la protection douanière, dans un état de grande industrie développée, est le moyen le plus efficace pour favoriser la formation de cartels, trusts et autres associations patronales solidement fermées ;

5° Que ces associations ont pour rôle d'élever le prix des marchandises au-dessus de leur niveau normal et nuisent ainsi toujours à la masse des consommateurs et en particulier aux ouvriers, et souvent aussi à l'industrie même, que l'on dit être favorisée par la « protection du travail national », mais à laquelle ces associations font payer plus cher les matières premières et les substances auxiliaires (fer, charbon) les plus nécessaires ;

6° Que ces associations sont aussi un puissant moyen pour paralyser les

associations des ouvriers, pour rendre vains les efforts qu'ils font en vue d'améliorer leur condition, et les réduire à la condition d'ilotes modernes ;

7° Que ces droits de douane agissent en même temps comme droits de finances et livrent aux gouvernements leurs ressources les plus abondantes pour développer le militarisme, qui n'aurait jamais pu, sans la politique protectionniste, prendre une aussi grande extension ;

8° Enfin que les droits de douane s'opposent à la solidarité internationale du prolétariat en accentuant artificiellement les antagonismes d'intérêts qui résultent des relations capitalistiques de production et d'échange ;

Le Congrès déclare :

La politique protectionniste, dans l'Empire allemand comme dans tout État de grande industrie développée, est inconciliable avec les intérêts du prolétariat, des consommateurs, de l'évolution économique et politique, et favorise seulement les intérêts des grands monopoleurs de l'agriculture et de l'industrie ainsi que ceux du militarisme et des gouvernements qui ne sont pas soumis à un contrôle démocratique, c'est-à-dire des pires ennemis du prolétariat et de la démocratie. Ce sont les mêmes classes qui menacent les coalitions ouvrières de la maison de force et qui favorisent la formation de coalitions de patrons par le protectionnisme.

C'est donc un devoir, en particulier lors du renouvellement des traités de commerce, d'appuyer toute mesure allant dans le sens de la liberté des échanges, et au contraire de combattre avec la dernière énergie toutes les mesures tendant à maintenir ou à fortifier le régime protectionniste actuel.

Schippel et Kautsky motivèrent leurs ordres du jour. L'objet de Schippel était d'empêcher l'Assemblée de se lier, et de lier ses députés à la politique du libre échange. Il voulait qu'on fit au protectionnisme sa part. A cette fin, il étudia le rôle du libre échange et du protectionnisme dans l'histoire, l'attitude spontanée de la classe ouvrière des divers pays en face de ce problème, ses intérêts, l'attitude de la démocratie socialiste allemande jusqu'à ce jour.

Tout d'abord il s'attaqua à cette opinion, très répandue dans le parti, que le protectionnisme soit par essence réactionnaire ; le libre échange, libéral et progressiste. Il prit ses exemples dans l'histoire économique des États-Unis et de l'Allemagne. Quels étaient les avocats du libre échange, aux États-Unis ? C'étaient les grands propriétaires d'esclaves des plantations de coton. Leur but était d'expédier à bon compte leur coton en Angleterre ; et pour cela ils devaient ouvrir leurs portes aux produits de l'industrie anglaise ; il leur importait d'ailleurs de ne pas laisser s'établir en Amérique une classe d'ouvriers salariés ; le libre échange était pour eux un moyen de maintenir et d'étendre l'esclavage. Quels étaient les protectionnistes ? C'étaient les gens du Nord, habitant les régions des côtes. Ceux-là voulaient faire de l'Amérique un état industriel indépendant ; ils voulaient des droits de douane qui permissent à l'industrie de se développer. Ne représen-

taient-ils pas l'élément progressif ? — En Allemagne, dans les anciennes luttes de l'Union douanière, les libre échangistes, c'étaient les grands propriétaires fonciers, les *junker* de la région située à l'Est de l'Elbe, les réactionnaires, les féodaux, qui voulaient envoyer en Angleterre leurs laines, leurs grains, leurs bois de construction. Et où se trouvaient les protectionnistes ? Dans la bourgeoisie, qui s'élevait, comme classe, contre le féodalisme et contre le gouvernement absolu ; dans l'industrie, chez les tisseurs de Prusse, de Saxe, de Wurtemberg, du Grand Duché de Bade et de Bavière, chez les grands métallurgistes du Rhin et de l'Allemagne du Sud-Ouest. Là étaient les éléments protectionnistes, là étaient les éléments progressifs. « Et si nous sommes réunis ici en si grand nombre, ajoutait Schippel, nous le devons en partie aux protectionnistes. »

Partout le protectionnisme paraît pour accélérer le développement de l'industrie naissante. L'Angleterre a eu son heure de protectionnisme. Les États des Balkans, la Hongrie, l'Italie, l'Espagne se sont entourés, dès le début de leur activité industrielle, d'un mur de douanes. Loin d'être réactionnaire, le protectionnisme en hâtant l'évolution industrielle, exerce une action révolutionnaire.

Dira-t-on que l'industrie allemande a atteint le degré de développement auquel une industrie peut se passer de protection, souffre même des droits de douane ? Mais s'il en était ainsi, les industriels seraient les premiers à combattre le protectionnisme ; nous constaterions l'existence d'un courant libre échangiste dans l'industrie allemande. Or, un pareil courant n'existe pas.

Le prolétariat a compris l'action révolutionnaire exercée par le protectionnisme pendant certaines périodes du développement industriel, et s'il est libre échangiste dans les pays et aux époques où l'industrie est forte et puissante, il est protectionniste partout où l'industrie est faible encore, et tend à se développer.

Aussi bien les intérêts de la classe ouvrière ne peuvent-ils être séparés de ceux de l'industrie. La protection douanière pèse sur le consommateur. Mais ce n'est pas le consommateur qui est l'essentiel dans l'ouvrier. Le consommateur proprement dit, c'est le fonctionnaire, l'employé à traitement fixe, le petit bourgeois. L'ouvrier est surtout un facteur de la production industrielle. Et c'est en se considérant comme tel qu'il doit prendre parti dans la question du libre échange et du protectionnisme. Il devra se prononcer toujours contre la protection douanière des produits agricoles, qui renchérit les denrées qu'il consomme sans le favoriser comme producteur ; il pourra être conduit, en tant que producteur, à se prononcer pour la protection douanière de l'industrie.

Des considérations de ce genre ont jusqu'ici dicté au parti son

attitude. A Gotha, il déclara ne voir dans cette question qu'une question pratique, dont la solution peut varier selon les cas. Et ce point de vue n'a pas été abandonné jusqu'ici. Aussi une déclaration entièrement libre échangiste heurterait-elle une tendance présente dans le parti. Il s'est toujours trouvé des députés qui reconnurent les services que peut rendre la protection douanière : qu'il suffise de citer von Schweitzer, Bracke, Kayser, Hasenclever ; et actuellement peut-on nier la présence chez beaucoup de nos camarades de dispositions protectionnistes ? Lorsqu'on parle de coolies, d'ouvriers étrangers travaillant à bas prix, que l'on ne veut pas laisser entrer chez nous, n'est-ce pas du protectionnisme ? Et si nous ne laissons pas entrer ces ouvriers, ne sera-t-il pas un jour nécessaire d'arrêter les marchandises qu'ils fabriquent chez eux ?

Et Schippel concluait que la question du libre échange et du protectionnisme ne peut pas devenir, pour le prolétariat, une question de classe, et que sur cette question le Congrès doit laisser pleine liberté à ses représentants au Reichstag.

Contre Schippel, Kautsky, dans son rapport, soutint la thèse du libre échange. Il s'efforça d'établir que l'industrie allemande peut se passer de droits protecteurs, rechercha les causes qui la rattachent aujourd'hui encore à la politique protectionniste, essaya de déterminer les conséquences économiques et politiques du protectionnisme.

Il fonda son affirmation, que l'industrie allemande peut se passer de protection douanière, sur l'analyse de ses conditions présentes aussi bien que sur des considérations relatives à son histoire. Il montra comment, par la quantité et la qualité du travail effectué, par la perfection des machines qu'elle utilise, par les capitaux, par les matières premières dont elle dispose, par la médiocrité de besoins aussi bien que par le haut niveau de culture scolaire et de développement intellectuel du prolétariat qui lui fournit son travail, elle est de force à supporter sans désavantage la libre concurrence de l'industrie étrangère. Le cri d'effroi poussé par les Anglais ne justifie-t-il pas cette analyse ? — Et d'ailleurs, si nous jetons un regard sur le passé, est-ce la protection qui a permis à l'industrie allemande de se développer ? Non, sous l'influence des agrariens, l'Allemagne était libre échangiste lorsque son industrie était faible encore ; l'industrie allemande s'est développée sans protection. Cela ne prouve-t-il pas que la protection lui est aujourd'hui inutile ?

Schippel voudrait que la démocratie socialiste combattît la protection douanière de l'agriculture et se prononçât pour la protection de l'industrie. Mais une pareille attitude ne saurait se défendre. « Si nous voulions aujourd'hui supprimer les droits sur les denrées alimen-

taires et laisser subsister les droits sur les produits industriels, nous imposerions à l'agriculture de lourdes charges, et nous rendrions pire encore notre position à la campagne. » L'industrie allemande est prospère; l'agriculture allemande traverse une crise. « Si nous ne sommes pas à même de savoir que l'industrie allemande peut se passer de protection, je ne sais pas d'où nous savons que l'agriculture allemande n'en a pas besoin. »

Schippel demande que la démocratie socialiste attende, pour combattre la protection douanière de l'industrie allemande, que les industriels eux-mêmes aient réclamé la suppression des droits protecteurs. Mais la démocratie socialiste allemande n'a pas l'habitude de suivre des impulsions venues d'en haut. Elle n'a pas attendu, pour attaquer le militarisme, la proclamation du tzar. D'autres considérations que celle de la conduite des industriels doivent dicter ici sa conduite.

Pourquoi les industriels sont-ils aujourd'hui protectionnistes? Lorsque les agrariens exportaient, ils étaient libre échangistes; ils combattaient la politique protectionniste dont seule l'industrie aurait eu le profit. Depuis plus de vingt ans, l'industrie est assez forte pour exporter, c'est l'agriculture qui est réduite au marché intérieur. Pourquoi l'industrie n'a-t-elle pas réclamé avec logique le libre échange? Pourquoi n'a-t-elle pas engagé la lutte avec l'agriculture?

Kautsky expliqua cette attitude de l'industrie par deux causes :

1° Les capitalistes industriels ne pouvaient venir à bout de la grande propriété foncière qu'avec le concours du prolétariat; or, il y a vingt ans, les progrès qu'avait faits le prolétariat étaient déjà grands; les industriels eurent peur de cette alliance; ils préfèrent faire un compromis avec les *junker :* les *junker* accordèrent aux industriels des droits de douane sur les produits de l'industrie étrangère, et les industriels accordèrent aux *junker* les droits qu'ils désiraient sur les denrées les plus nécessaires de l'alimentation.

2° La seconde cause, plus importante peut-être que la crainte du prolétariat, fut la révolution qui se prépara, de 1870 à 1880, dans la vie économique, lorsque au système de la libre concurrence tendit à se substituer le système du monopole privé. En effet, cette tendance de l'industrie à se syndicaliser trouvait dans le protectionnisme le terrain le plus favorable. La protection douanière, qui était autrefois un moyen de développer la concurrence industrielle, est devenue un moyen de développer les monopoles.

Ainsi s'explique le nouveau protectionnisme. Pour le juger, les socialistes, après avoir dégagé ses causes, doivent déterminer ses conséquences. Les unes sont d'ordre économique, les autres d'ordre politique.

Au protectionnisme est lié le développement des monopoles, des

syndicats de capitalistes. Quelles sont les conséquences de ces syndicats pour la classe ouvrière et pour l'industrie elle-même ?

Le but principal poursuivi par un syndicat de capitalistes, c'est l'élévation du prix de leurs produits : les ouvriers y perdent comme consommateurs; les prix peuvent baisser d'une manière passagère; mais cela est exceptionnel. Le moyen employé pour atteindre l'élévation des prix, c'est la diminution de la production. En cela, les ouvriers perdent comme producteurs. Il peut arriver aussi que le monopole augmente la production en agissant comme prime d'exportation, en livrant à l'étranger les marchandises à très bas prix; mais alors les consommateurs nationaux paient une partie du prix des marchandises consommées par l'étranger : les ouvriers perdent comme consommateurs.

D'autre part, les syndicats de capitalistes, les syndicats patronaux mènent la lutte contre les syndicats professionnels d'ouvriers. Tant que ceux-ci ne sont pas puissants, ceux-là sont funestes à la classe ouvrière, en répondant par la persécution à son effort pour obtenir de meilleures conditions de travail et de salaire. L'Amérique, qui est le pays classique du protectionnisme et des syndicats de capitalistes, est aussi le pays classique du système des *listes noires*, qui consiste dans l'entente entre les patrons pour refuser tout travail à tout ouvrier que l'un d'entre eux aura congédié comme militant. Les ouvriers américains, qui jouissent de la plus complète liberté de coalition, de la plus grande liberté politique, sont souvent réduits, par ce système, à se syndiquer clandestinement. Pour le prolétariat allemand, qui n'a pas les mêmes libertés, favoriser, par le protectionnisme, les syndicats de patrons, ce serait un véritable suicide.

Quant à l'industrie elle-même, les syndicats d'industriels lui sont désavantageux, parce qu'ils suppriment la concurrence qui est nécessaire au développement de l'industrie dans le système capitaliste, dans le système de la production de marchandises. L'universalisation de la production monopoliste aurait pour résultat la stagnation de l'industrie.

Les conséquences politiques du protectionnisme ne sont pas moins graves que ses conséquences économiques. Lorsque les industriels accordèrent aux grands propriétaires fonciers les droits qu'ils désiraient sur les denrées alimentaires, ils comprirent que, la vie devenant plus chère, les ouvriers tenteraient d'obtenir comme compensation une élévation de salaires. Il fallait empêcher la classe ouvrière d'organiser la lutte contre les patrons : avec l'ère des droits protecteurs commença l'ère de la loi d'exception contre les socialistes. Entre les deux existe une connexion nécessaire. Qui ne combat pas le protectionnisme n'aura pas la force de s'attaquer aux lois d'exception.

D'autres considérations d'ordre politique doivent rendre les socialistes hostiles au protectionnisme. Les droits protecteurs constituent des impôts indirects ; le contribuable paie sans savoir ce qu'il paie ; les différents contribuables ne sont pas chargés en proportion de leurs facultés ; le gouvernement dispose par eux de ressources qui le rendent indépendant de la représentation du pays. Le protectionnisme a ainsi des conséquences antidémocratiques.

Pour toutes ces raisons, Kautsky demanda au Congrès de se prononcer pour le libre échange. Non dans l'intention de lier les mains aux députés, mais pour fixer un but à l'activité du parti. Le but donne la direction ; des détours sont parfois nécessaires pour y parvenir ; au moins, grâce au but, n'erre-t-on pas désorienté.

Kautsky ajouta : « Peut-être l'ère du libre échange absolu est-elle close pour toujours ; il semble que la société capitaliste ne puisse pas y revenir ; et, après la victoire du prolétariat, des institutions sociales paraîtront avec lesquelles la question : libre échange ou protectionnisme ? ne se posera plus, du moins sous la même forme qu'aujourd'hui. »

Après que l'on eut entendu le rapport de Kautsky, la discussion s'engagea. Deux tendances se manifestèrent : c'étaient, avec un objet différent, les mêmes que dans les débats sur la tactique, l'une, la tendance protectionniste, répondant à des préoccupations pratiques, immédiates ; l'autre, la tendance libre échangiste, répondant au souci prédominant des principes, au souci de l'avenir. Et l'on vit en partie les mêmes hommes s'engager dans la lutte. Du côté de Schippel se rangèrent Vollmar et Heine ; Schœnlank était avec Kautsky ; Clara Zetkin et Stadthagen, qui ne prirent pas la parole, avaient signé son ordre du jour.

Les praticiens et théoriciens de la pratique, les Auer, les Heine, les Vollmar, partirent en campagne contre cet ordre du jour. Auer demanda la suppression de l'article 3 des considérants, qui déclare que l'industrie allemande est assez développée pour se passer de droits protecteurs. « Si vous rayez ce point, dit-il, la résolution Kautsky ne perd rien du tout. Nous rendons pleine justice à la conscience de ceux qui sont libre échangistes, *mais cela nous est utile dans la pratique.* » Heine parla contre le principe même d'un ordre du jour et contre la coutume des ordres du jour. « Nous parlons sur une question, dit-il, pour éclaircir nos idées et pour éclairer les camarades dans le pays. Ce résultat est atteint, nous n'avons pas besoin de prendre une résolution. On prend des résolutions au moment d'agir, pas avant. » Vollmar disserta en sceptique sur le rôle de la théorie dans la vie politique : « On a dit : Nous voulons arrêter les principes de notre conduite. Je n'aime pas beaucoup, dit-il, que l'on se lie ainsi ; aussi bien sommes-nous des

hommes politiques, et un homme politique ne devrait jamais se lier sans nécessité, parce qu'il ne peut pas prévoir toutes les circonstances. Aussi vaut-il mieux attendre simplement, pour voir ce qui arrivera dans l'avenir et prendre position en conséquence. Rien ne nous a forcés à prendre position comme on l'a fait dans cet ordre du jour, et je crois que c'est, à vrai dire, plutôt un besoin de MM. les *Académiques,* qui se manifeste encore ici. Le vieux Boerne a dit : « Si un Allemand a « une tache à son habit, il étudie d'abord la chimie, puis il l'enlève. » Il faut que tout au monde, en Allemagne en général, et dans la démocratie socialiste allemande en particulier, soit soumis à un examen scientifique. Tout doit devenir une vue du monde. Naturellement, camarades, comme les choses ne nous font pas le plaisir de se produire toujours conformément aux lois que nous avons fixées, nous sommes obligés en fin de compte, par la suite, en une autre occasion, de faire une autre étude scientifique approfondie.... Ces ordres du jour et ces études scientifiques ont ce grand désavantage, que leur sagesse n'apparaît jamais qu'après coup. Ce qui ne nous empêche pas, naturellement, d'en mettre d'autres aussitôt à leur place, et de les considérer alors comme le dernier mot de la sagesse, pourvu que les événements les justifient pendant quelques années.... Je ne veux pas faire de proposition particulière, mais je dois avouer que je considérerais comme un gain la suppression de chacun des articles des considérants, déjà pour la brièveté, car l'ordre du jour aurait peut-être alors un peu plus de lecteurs. Ce qui m'eût été le plus agréable, ç'eût été assurément qu'il n'eût pas été du tout présenté.... Cependant il est là, et il importe peu en fin de compte qu'il soit accepté ou non. Il y a bien des gens qui se sentent tranquillisés lorsqu'ils peuvent remporter chez eux un peu de papier noirci. Mais si tous les considérants étaient rayés et que la conclusion restât seule, ou si la conclusion disparaissait aussi, pratiquement nous agirions exactement de la même façon. »

Outre ces considérations générales, qui cachaient des préoccupations précises, les adversaires de l'ordre du jour Kautsky firent valoir des arguments se ramenant en général à ceux de Schippel. Ce fut l'article 8 des considérants, relatif à l'antagonisme du protectionnisme et du principe de la solidarité internationale des travailleurs, qui souleva les plus vives objections. Certains exprimèrent leur crainte de voir des ouvriers étrangers, travaillant à très bas salaire, comme les coolies chinois, venir, par leur concurrence, faire baisser les salaires, réduire à néant les résultats péniblement obtenus, à la suite de luttes sans nombre contre les patrons, par les organisations syndicales des ouvriers allemands. « Le concept de solidarité internationale, déclara von Elm, l'un des représentants les plus en vue de la tendance syndicaliste du mouvement socialiste en Allemagne, ne peut pas être tel

que la position que nous avons conquise nous soit reprise par le travail des coolies. »

A la suite de la discussion, la parole fut donnée au corapporteur Kautsky et au rapporteur Schippel.

Kautsky répondit aux diverses critiques adressées à son ordre du jour. Il répondit d'abord aux objections générales de Vollmar et de Heine : « Pourquoi rédigeons-nous et votons-nous des ordres du jour ? dit-il. Pour établir sur quels points nous sommes d'accord, et pour éclairer l'opinion sur notre propre compte, au dehors. Les journaux adverses, qui aiment peu à parler de nous, insèrent du moins nos ordres du jour. » — Kautsky déclara accepter, comme allant de soi, l'amendement apporté par Bebel à l'article 3 des considérants, ainsi conçu maintenant : « Considérant que l'industrie allemande *en général* est assez développée pour pouvoir se passer de droits protecteurs. » Et il insista tout particulièrement, parmi les critiques de ses adversaires, sur celles qui avaient rapport à la concurrence des ouvriers étrangers sans besoins, et travaillant à bas prix, contre lesquels on prévoyait la nécessité de prendre un jour des mesures de défense. « Précisément, dit-il, parce que des paroles ont été prononcées ici contre des ouvriers de pays étrangers, qui montrent une certaine hostilité contre des ouvriers qui sont plus bas que nous, précisément parce que des paroles ont été prononcées qui n'ont rien de commun avec la solidarité internationale, je vous prie d'adopter le point 8 des considérants. Il y a deux lignes de conduite à suivre, en présence de la concurrence étrangère. La méthode capitaliste est celle de l'isolement, qui consiste à considérer l'étranger comme un ennemi, à lui rendre la vie aussi dure que possible, à abaisser son industrie, à ôter le pain à ses ouvriers. Qu'est-ce en effet que le droit protecteur ? C'est une prime d'exportation qui permet au fabricant allemand de faire sur le marché international une concurrence déloyale. Si les ouvriers allemands prennent part à cette politique protectionniste, veulent se faire complices de cette concurrence déloyale, ils se rendent hostiles les autres ouvriers; nous savons que ces tendances protectionnistes accentuent les antagonismes entre les diverses nations; si nous y participons, nous n'excitons pas seulement, contre le peuple allemand, la colère des capitalistes, mais aussi la colère des ouvriers étrangers. La méthode prolétarienne, pour lutter contre la concurrence internationale, contre la concurrence des peuples dont le niveau est plus bas, est tout autre; elle consiste à aider les ouvriers étrangers qui sont plus bas que nous, qui ne peuvent faire ce que nous faisons, qui sont plus endurants que nous, à arriver à un niveau plus élevé, parce qu'alors cessera la concurrence déloyale qu'ils nous font aujourd'hui. Ce n'est pas dans l'abaissement, mais dans l'élévation des ouvriers arriérés que consiste

notre propre intérêt bien entendu. Cela est la solidarité prolétarienne internationale.... Il en est naturellement autrement si nous avons affaire à des ouvriers dont le niveau soit si bas qu'il n'y ait plus d'espoir de les élever, à des ouvriers qui ne possèdent pas de mouvement ouvrier, pour qui la solidarité internationale n'existe nullement. Pour ceux-là, nous ne pouvons assurément pas nous enflammer, et il pourra se faire que, si le danger des coolies devient jamais menaçant, nous ayons à prendre des mesures pour arrêter l'immigration des ouvriers chinois. La même attitude sera peut-être commandée à l'égard des coolies des Indes orientales et des Cafres de l'Afrique du Sud. Mais procéder ainsi contre des ouvriers que l'on peut élever, cela nous est interdit. Sous aucun prétexte, nous ne devons aujourd'hui nous unir aux capitalistes de notre pays contre les prolétaires étrangers, mais il faut que nous nous unissions aux prolétaires de tous les pays pour la lutte internationale contre le capitalisme international. Notre cri de guerre doit rester : Prolétaires de tous pays, unissez vous ! »

Ces paroles de Kautsky furent saluées par de longs applaudissements. La grande majorité du Congrès était avec lui. Lorsque Schippel, prenant la parole après Kautsky, commença par déclarer : « Dans cette lutte encore, il n'y aura eu ni vainqueur ni vaincu », Schippel se trompait. Les réserves exprimées par l'amendement de l'article 3 des considérants et par les déclarations relatives à la latitude laissée en pratique aux députés, ne suffisaient pas à effacer l'opposition des deux tendances représentées par Schippel et par Kautsky. La tendance de Kautsky venait de triompher. Le libre échange serait l'idée directrice de la politique du groupe socialiste du Reichstag ; le libre échange serait présenté aux masses, dans la propagande, comme exprimant, dans les relations commerciales internationales, le but de la démocratie socialiste. Le souci des principes, auquel répondait la tendance libre-échangiste, avait triomphé des velléités protectionnistes des praticiens. Dans les déclarations de Kautsky, l'assemblée venait d'acclamer l'internationalisme. Le principe révolutionnaire était sorti triomphant des débats sur la tactique ; le principe internationaliste venait de sortir triomphant des débats sur la question du libre échange et du protectionnisme. Avec des objets différents, la même lutte venait d'être engagée, les mêmes adversaires avaient été aux prises : il était naturel que le résultat fut le même. L'assemblée n'avait pas refusé ses sourires aux railleries sceptiques de Vollmar ; elle accorda à l'ordre du jour Kautsky ses suffrages.

En cela, elle ne proclama pas seulement son internationalisme. Elle proclama aussi l'existence d'une solidarité étroite entre le libre échange et l'internationalisme dans les États d'un haut développement industriel. La démocratie socialiste allemande a donc renoncé

à l'attitude traditionnelle du socialisme dans la question du libre échange et du protectionnisme. De son point de vue de classe, le prolétariat doit choisir; dans les États d'un haut développement industriel, il doit être libre échangiste.

La Résolution du Congrès de Stuttgart marque une étape dans l'histoire du socialisme. Elle est de la plus haute importance pour le socialisme international. Il est impossible qu'elle n'ait pas sa répercussion dans le mouvement socialiste du monde entier.

*
* *

D'autres questions, fort importantes, n'ont pas fait l'objet de discussions. Des résolutions ont été soumises à l'assemblée, motivées par leurs auteurs, et votées. La plus grave de ces questions est celle de la participation aux élections pour le Landtag prussien.

Depuis plusieurs années, cette question avait soulevé de vifs débats dans le parti. C'est que la loi électorale est ici le système censitaire de trois classes. Réduits à leurs propres forces, les travailleurs sont à peu près impuissants ; ils ne peuvent agir qu'en s'alliant à des partis bourgeois. Les intérêts en jeu justifient-ils de pareilles alliances ? Le principe de la lutte de classe du prolétariat ne commande-t-il pas l'abstention ?

Une commission de quinze membres fut nommée, dont faisaient partie Bebel, champion de la participation, et Liebknecht, champion de l'abstentionnisme. Liebknecht, rapporteur de la commission, soumit au Congrès un ordre du jour qui laissait les diverses circonscriptions libres de se décider pour la participation ou pour l'abstention. En cas de participation, lorsqu'on appuierait des candidats bourgeois d'opposition, il faudrait exiger d'eux l'engagement de demander l'introduction du suffrage universel, secret et direct, dans les élections pour le Landtag, et de combattre au Landtag toutes les mesures propres à diminuer ou à supprimer en Prusse les droits que le peuple possède actuellement. — Cet ordre du jour fut voté à l'unanimité moins deux voix.

*
* *

La question du désarmement général fit aussi l'objet d'une résolution qui portait la signature de Bebel, et dont voici le texte :

Le Congrès salue le projet de désarmement soumis par l'empereur de Russie à tous les gouvernements comme une justification de l'opposition énergique faite par la démocratie socialiste de tous les pays aux armements insensés.

La démocratie socialiste partage l'avis du tzar, que les charges financières qu'imposent aux peuples ces armements « atteignent le bien-être des peuples

dans ses racines et consomment d'une manière improductive leurs forces morales et physiques ».

Mais le Congrès constate expressément que ces armements funestes aux peuples résultent *exclusivement* de l'ambition, du désir de conquêtes et de domination des classes dominantes ; que les armées permanentes servent, ainsi qu'on l'avoue, d'instruments pour l'oppression des peuples et pour le maintien de la domination de classe ; et que jusqu'ici la Russie a donné l'exemple des armements insensés, la Russie, qui est actuellement en Europe le seul pays civilisé où le peuple soit privé même des premiers éléments d'un gouvernement démocratique.

Le Congrès estime donc que, pour que le projet du tzar soit pris au sérieux, le gouvernement russe doit donner le bon exemple, mettre un terme à ses armements, à ses cruelles persécutions contre les dissidents politiques, et donner au peuple russe les droits et les libertés sans lesquels aucun peuple ne peut remplir sa mission civilisatrice.

Au reste le Congrès considère l'attitude de l'empereur de Russie comme un signe que l'influence désastreuse des armements militaire est reconnue même dans les milieux autocrates d'Europe — bien que des arrière-pensées politiques de la plus haute importance aient pu contribuer à la faire reconnaître officiellement, — et que par suite c'est plus que jamais le devoir de la démocratie socialiste et spécialement de ses représentants dans les parlements, de répandre par leur activité cette opinion dans des milieux toujours plus étendus, et d'opposer une énergique résistance à toute tentative pour renforcer les armements militaires.

Le Congrès pense que les peuples sauvegarderont le plus efficacement leurs « biens les plus sacrés » s'ils partagent les aspirations de la démocratie socialiste qui poursuit la paix, la liberté et la prospérité des peuples en favorisant puissamment le progrès social dans le sens de la suppression des antagonismes de classes et de l'élévation du savoir et de la culture dans tous les domaines ; s'ils suppriment les armées permanentes et suivent pour le règlement des conflits internationaux la même voie que doivent suivre les citoyens de tout État civilisé dans les cas de litige, la voie des sentences arbitrales. Car aussi longtemps que des gouvernements et des classes dominantes se disant chrétiens considéreront qu'il n'y a pas d'autre moyen de régler les conflits internationaux que les guerres meurtrières avec leur cortège de désespoir, de misère et de ruine universelle, notre civilisation qui s'appelle chrétienne sera l'ironie la plus sanglante, le blasphème le plus fort qui puisse être prononcé contre les doctrines religieuses prêchées dans les écoles, les églises et les casernes ; elles sera un signe de la tartuferie qui est devenue un des fondements moraux de la société présente.

*
* *

Comme cet ordre du jour, fut voté à l'unanimité un ordre du jour, portant la signature de Liebknecht et de Bebel, et relatif aux persécutions dont ont été victimes cette année les socialistes hongrois et italiens et aux mesures d'exception projetées par les gouvernements

de réaction à l'occasion de l'attentat de Luccheni. Voici le texte de cet ordre du jour :

Les persécutions et les actes de violence pratiqués au cours de cette dernière année par le gouvernement hongrois et par le gouvernement italien contre les partisans de la démocratie socialiste et d'autres tendances d'opposition provoquent par leur caractère cruel et bas l'indignation de toutes les âmes droites. Les prétendues règles juridiques qui furent appliquées à ces malheureuses victimes — la violence policière brutale en Hongrie, la comédie des tribunaux militaires en Italie — caractérisent ces deux États comme des États à moitié barbares, et leurs classes dominantes, qui applaudissent à ces actes de violence, comme étrangères à tout sentiment d'humanité. La culpabilité de ces classes est déjà prouvée par la situation affreuse à tous égards des couches inférieures de la population hongroise et italienne, situation qui réduit le peuple travailleur à émigrer en masse d'une patrie qui n'a pour eux que la misère, l'oppression et l'exploitation sous leurs formes les plus horribles, et qui façonne pour le coup de couteau et pour l'attentat des hommes à moitié sauvages comme Luccheni.

Cette situation est un exemple effrayant pour tout pays civilisé, car elle montre ce qu'une aristocratie et une bourgeoisie cupides et despotiques peuvent faire de populations laborieuses et de pays fertiles.

Le Congrès attire l'attention de tous les honnêtes gens sur cette situation.

Le Congrès déclare en outre :

Le Congrès considère la tentative d'exploiter l'assassinat de l'impératrice d'Autriche pour justifier des lois d'exception ou autres mesures réactionnaires dirigées contre la démocratie socialiste, comme un attentat aux droits et libertés déjà si minimes du peuple travailleur.

Aucun parti plus que la démocratie socialiste n'a combattu cette opinion que l'assassinat de personnes occupant de hautes situations politiques puisse apporter la moindre amélioration à la situation existante. Ce ne sont pas les individus qui dirigent la marche des choses, mais les classes dominantes, aidées de leurs instruments de puissance et de leur influence.

Si toutefois certaines gens essaient d'utiliser le meurtre de l'impératrice d'Autriche dans le sens indiqué, uniquement parce qu'ils veulent satisfaire, par des mesures violentes prises contre le peuple travailleur, leurs bas et égoïstes intérêts de classe et leur violente haine des aspirations des classes opprimées et exploitées luttant pour obtenir une condition sociale et politique digne d'êtres humains, le Congrès exprime aux représentants de ces tendances hostiles à la classe ouvrière le mépris qui convient.

Ainsi, le Congrès, après avoir fixé la tactique du parti, après avoir pris position dans certaines grandes questions de la vie politique allemande, jetait un regard sur la politique de l'Europe, et jugeait.

*
* *

L'Assemblée avait achevé ses travaux. Le président prit la parole. Il montra comment, une fois encore, l'espérance des adversaires était

déçue, de voir une scission se produire dans le parti, ou de voir la démocratie socialiste rétrograder pour devenir un parti bourgeois. « Nos débats, dit-il, ont montré que nous sommes ce que nous fûmes, et que nous restons ce que nous sommes. » Et il termina son allocution par ces mots : « Haut la bannière ! En avant pour la lutte ! Et vive la démocratie socialiste allemande, vive la démocratie socialiste internationale ! »

A ces mots, les délégués se levèrent tous ensemble, unirent leurs voix en un triple vivat, et chantèrent tous en chœur le premier couplet de la *Marseillaise des Travailleurs* :

Allons ! Que ceux qui respectent le droit et la vérité
Se rangent en foule sous notre drapeau.
Le mensonge nous couvre encore de ténèbres,
Mais bientôt la clarté de l'aurore apparaîtra !
C'est un combat difficile que nous osons ;
Innombrable est la troupe de nos ennemis ;
Cependant le danger a beau
Passer sur nous comme une flamme ;
Nous ne comptons pas l'ennemi,
Nous ne comptons pas tous les dangers,
Nous suivons la route, la route audacieuse
Où nous a conduits Lassalle !

Le Congrès de Stuttgart était terminé. Le parti avait fait la critique de son activité passée ; il avait fixé les grandes lignes de son action dans l'avenir. Les délibérations qui, pendant huit jours, avaient fixé et préoccupé l'opinion publique en Allemagne, et dont les reporters des agences internationales avaient télégraphiquement communiqué, d'heure en heure, les moindres détails à la presse du monde entier, les grandes délibérations publiques de la démocratie socialiste allemande étaient closes. Les délégués allaient rentrer dans leurs provinces et reprendre là-bas, dans les cercles politiques, dans les groupes d'études, dans les syndicats, dans les réunions populaires, leur travail d'organisation et d'agitation. La démocratie socialiste, après avoir condensé pendant quelques instants, comme en un foyer unique, toutes ses lumières et toutes ses énergies, allait maintenant recommencer son œuvre d'expansion et de diffusion. Les idées et les vues nouvelles allaient se répandre, par un lent travail d'infiltration, dans les grandes masses populaires. Au loin, dans les usines bruyantes, dans les ateliers étroits et malsains, dans les estaminets misérables, au fond des fosses charbonneuses dangereuses et délétères, dans de pauvres chaumières des hameaux les plus reculés, on entendra dans des mois, dans des ans peut-être, l'écho lentement répercuté des délibérations de Stuttgart.

Edgard Milhaud.

L'ACCORD FRANCO-ITALIEN

L'accord franco-italien, que la Chambre des députés a adopté à la fin de décembre, ne saurait être enregistré en silence comme une convention commerciale ordinaire. Il a une tout autre portée, et il n'apparait pas comme l'un des moindres incidents de cette fin de siècle, où tant de situations nouvelles se dessinent dans le monde, où les divers groupements qui se partageaient l'Europe sont en voie de rapide désagrégation.

S'il est un parti qui doive tout spécialement se réjouir du pacte intervenu, c'est bien le parti socialiste. D'autres, sans doute, pourront se féliciter de voir close une lutte douanière également redoutable pour les deux adversaires, ou éteint un élément de discorde qui n'avait pas médiocrement servi les fauteurs de trouble et d'agitation belliqueuse. Mais, à nos yeux, un rapprochement entre deux États jusque-là séparés par des dissidences plus ou moins graves, plus ou moins factices, prend sur le champ une haute signification sociale. Tout progrès de la propagande pacifique est une victoire pour nos doctrines; nous devons être forcément et logiquement les bénéficiaires de toute défaite des idées guerrières.

*
* *

La valeur économique de l'accord ressortira assez nettement des statistiques comparées de deux exercices : 1887 et 1897. A la veille de la rupture, il y a onze ans, les échanges franco-italiens atteignaient le total vraiment considérable de 634 millions de francs; l'an dernier, les achats et ventes respectives des deux pays descendaient à 260 millions, c'est-à-dire que la réduction n'était pas inférieure à 59 °/₀, — et qu'on ne suppose pas que l'une des deux parties ait été beaucoup plus lésée que l'autre; comme il est toujours naturel, dans les cas semblables, à très peu de choses près, elles avaient éprouvé les mêmes pertes — et si l'on approfondit la comparaison, on constate que c'est la France encore qui a subi les atteintes les plus sensibles. L'Italie a

ramené ses importations chez nous de 307 1/2 à 127 millions, mais nos importations dans la Péninsule sont tombées de 326 à 132.

La décadence des échanges se répartit d'ailleurs assez exactement entre la plupart des articles qui les constituaient. Pour ceux qui croiraient que telle et telle denrée, tel et tel produit ont été spécialement frappés par l'application du protectionnisme outrancier des deux côtés des Alpes, nous avons transcrit le tableau suivant, d'où se dégage une vivante leçon de choses :

IMPORTATIONS ITALIENNES EN FRANCE

	1887 — en millions	1897 — en millions
Tissus de laine	34	13
Tissus de coton.	11	2
Tissus de soie.	8	3
Peaux.	8	3
Fers.	3,2	1,7
Vins	2	1
Laines.	8	5.7
Outils.	9,5	2,5
Tabletterie, bimbeloterie. . . .	8,2	2,9

IMPORTATIONS FRANÇAISES EN ITALIE

	1887 — en millions	1897 — en millions
Tissus de laine	20	5,5
Peaux.	8,4	2,6
Laines.	6,4	3,3
Outils.	5,5	1.4
Tabletterie, bimbeloterie. . . .	7,7	2,5
Tissus de soie.	8,8	1,5
Tissus de coton.	5.2	0,5

Le nouvel accord, à coup sûr, ne modifiera pas du tout au tout les relations économiques des deux pays. Il se fonde, d'un côté comme de l'autre, sur le maintien du protectionnisme, qui reste en somme la base du système continental. Il laisse en dehors de son extension des articles très importants, tels que les vins et les soieries. A un autre point de vue, ni la France ni l'Italie ne pourraient se flatter de reconquérir en un instant des marchés qu'elles se sont réciproquement interdits depuis plus de dix ans. Il nous sera malaisé de débusquer les Allemands, les Autrichiens, les Suisses, des positions conquises ; il ne sera pas moins difficile aux Italiens de regagner du terrain sur ceux de

leurs rivaux qui les ont supplantés chez nous, et les progrès de notre viticulture, à défaut du nouveau relèvement des droits sur les vins, leur défendraient de nourrir de trop vastes espoirs.

Mais, quoi qu'il en soit, et tout bien pesé, l'accord du mois dernier constituera un stimulant énergique à l'industrie et au commerce des deux pays ; il mérite en même temps d'être considéré comme une atteinte sensible, sinon au principe protectionniste, du moins au protectionnisme prohibitif, qui avait fini par acquérir droit de cité dans tant d'États européens.

*
* *

C'est surtout à la valeur politique de la convention qu'on s'est de prime abord attaché. Elle ne marque pas moins, en effet, un changement d'orientation de la part de l'Italie, qu'une capitulation de la dynastie de Savoie devant les menaces et la fermentation populaires.

La rupture douanière de 1886-1887, voulue par Crispi, était la consécration de l'évolution suivie depuis 1882, ou plutôt depuis 1873, par le gouvernement du Quirinal. Les hommes dirigeants de la Péninsule avaient estimé que l'adhésion de l'Italie à la Triplice, au lendemain des affaires de Tunisie, se conciliait mal avec l'entretien de bonnes relations commerciales avec la France. De quelles provocations a été faite l'histoire des dix années écoulées ; quelles perfides insinuations la *Riforma,* la *Tribuna,* tous les journaux à la solde de la Consulta, ont déversées sur nous, comment ils se sont ingéniés à surexciter le sentiment national contre de prétendues velléités criminelles du cabinet de Paris, point n'est besoin de le rappeler, et si nous évoquons ces souvenirs cursifs, ce n'est certes pas pour réveiller des haines éteintes, pour attiser les derniers brandons d'hostilité, c'est plutôt pour nous féliciter du progrès accompli, du chemin parcouru. Des paroles décisives ont été prononcées à la fin de décembre à Monte-Citorio par M. Canevaro, au Palais-Bourbon par M. Delcassé ; ni le ministre italien ni le ministre français ne sont de nos amis ; nous saluons cependant avec joie les déclarations qu'ils ont faites, les protestations de sympathies qu'ils ont portées à la tribune, comme pour répondre à un sentiment latent et profond des foules, et pour signifier l'étendue du changement consommé.

L'adhésion de la Péninsule à l'alliance austro-allemande, sa rupture avec la France étaient l'œuvre de la monarchie italienne. Humbert I avait saisi des prétextes, repris des litiges morts, pour tromper l'esprit public, l'accoutumer à un système nouveau, et arracher aux représentants d'énormes crédits militaires. Nous n'avons pas l'intention, ici, en ces courtes lignes, de reprendre l'histoire intérieure de

l'Italie dans les seize ou vingt années écoulées, — cette histoire faite de larmes, de souffrances, de misères, de cris de révolte et de rage. La longue et douloureuse étape que le peuple italien a parcourue, — Ambalagi, Adoua, l'insurrection des Fasci, le soulèvement milanais, — la jalonnent en bornes de feu et de sang. Le rapprochement avec la France qui s'est préparé dès la chute de Crispi, par le traité italo-tunisien, est la conclusion et la sanction de cette cruelle période.

Il a fallu qu'Humbert sentît son trône ébranlé, le loyalisme de ses sujets atteint à fond, la démocratie frémissante, les barricades prêtes partout à surgir, les Jacqueries rurales presque déchaînées dans tout le Sud, le socialisme organisé, armé pour la lutte dans le Nord, en Toscane, dans la Romagne, — pour qu'il comprît la grandeur de sa méprise. Aujourd'hui il cède aux injonctions du peuple, éclairé par l'oppression qui pèse sur lui, par les exactions qu'il a subies. C'est par intérêt dynastique que la maison de Savoie essaie d'une transaction avec la France, parce qu'elle croit à une prompte recrudescence d'échanges et à un réveil soudain de la production nationale. La volte-face de la royauté est d'ailleurs tardive ; elle restera vaine. Humbert ne sauvera pas plus son trône en renonçant partiellement à la politique de défis et d'armements, que Louis XVI ne mit à l'abri son pouvoir en convoquant les États Généraux. Une humiliation consentie n'a jamais préservé une couronne. La révolution qui gronde dans les couches profondes de la nation italienne ne sera pas différée d'un jour par les concessions forcées du Quirinal.

*
* *

L'accord économique a été accueilli presque unanimement par des paroles sympathiques, des deux côtés des Alpes. A l'heure où nous écrivons, nous ne pouvons que juger par conjecture de l'attitude du Parlement de Rome. Sans doute, à côté d'une grosse majorité favorable à la sanction du pacte, une infime minorité viendra rappeler à grand fracas les griefs contre la France. Quelques caudataires de Crispi évoqueront les difficultés anciennes et proféreront des exclamations de haine. La démocratie française n'y prendra pas plus garde que la démocratie italienne ne s'est souciée des déclamations hostiles portées à la tribune du Palais-Bourbon. Libre aux « nationalistes » des deux côtés des Alpes, d'extraire de vieux ouvrages, de produire des citations tronquées ou justement tombées dans l'oubli. Ils ne donneront que la mesure de leur turbulence, de leur vanité et de leur invraisemblable ignorance. Le discours de M. Firmin Faure, où les inexactitudes historiques coudoyaient les redites les plus banales, n'a guère fait impression sur le Parlement français, et Gioberti et

Machiavel ont été prestement remis à leur place dans un passé qui n'a rien de commun avec le présent. Si tel rhéteur de Sicile ou des Pouilles, tel gallophobe stylé par Crispi exhume des articles de certaines de nos feuilles soi-disant patriotes, nous sommes sûrs que les représentants italiens n'y prêteront plus qu'une oreille distraite. Que la sottise nationaliste s'efface là-bas comme chez nous, devant la leçon des faits, devant la grande pensée de fraternité et d'amitié qui monte des peuples désormais réfractaires aux excitations criminelles!

*
* *

Cette réconciliation est une victoire — moins ici encore qu'en Italie — pour les apôtres de la démocratie qui n'ont cessé de la prêcher, qui ont poursuivi et accompli la tâche généreuse, au mépris des insultes et des calomnies. Que le grand mort Cavalotti soit remercié, lui qui n'était point dans les rangs du socialisme, mais qui avait au moins dénoncé le crime de la rupture de 1888 ! Merci encore à Imbriani, à Bovio, à Colajanni, à Ferri, à tous ceux qui ont combattu, en dépit des dangers et des menaces, la politique dynastique, l'adhésion à la Triplice ! Tous ceux-là ont le droit d'être heureux et fiers, car l'événement d'hier est leur œuvre, et peut-être, sans leur constance d'efforts, le sang eût-il coulé, à telle ou telle date, dans les défilés des montagnes, où bersagliers et alpins se surveillent nuit et jour.

Il faut le crier bien haut, car il y a là un indice des temps nouveaux, un signe et un symbole de la puissance prolétarienne. C'est la démocratie qui, à Paris comme à Rome, a voulu, exigé, assuré le rapprochement : ce sont ses hommes qui par leur action parlementaire et publique, ont coupé court aux velléités guerrières des dirigeants. La tâche est assez haute pour que dans cette Revue nous ayons le droit de nous en réjouir.

*
* *

Une dernière considération. La Triplice n'est point tout à fait morte ; elle subsiste encore, parce qu'aussi bien le traité qui la sanctionne n'est pas arrivé à échéance. Mais nous ne croyons pas qu'elle puisse être renouvelée, au moins en sa forme présente. L'accord franco-italien est un de ces multiples incidents qui ont disloqué, bouleversé l'équilibre de la vieille Europe et préparé des groupements nouveaux. Déjà, il y a froissement entre l'Allemagne et l'Autriche ; la froideur entre l'Autriche et l'Italie est ancienne. Les commentaires dont la presse berlinoise, munichoise, viennoise, et surtout la presse

hongroise, ont entouré le rapprochement franco-italien, laissent nettement entendre que la Triple-Alliance a reçu un coup décisif.

Dès à présent, cette coalition guerrière, cette moderne Sainte-Alliance qui faisait peser sur la démocratie européenne de perpétuelles menaces de conflagration, est annulée. Elle n'est plus isolée sur le continent, dans une réserve agressive, puisqu'entre Vienne, Berlin, Pétersbourg, Paris et Rome des négociations, parfois complexes, se sont renouées.

Cette situation nouvelle, si grosse de conséquences à venir, ne peut que combler de satisfaction les amis de la paix internationale, et d'une façon générale, le prolétariat de tous les États.

PAUL LOUIS.

LES CONDITIONS DU TRAVAIL

DANS LES TRAVAUX PUBLICS

La récente grève des terrassiers, qui faillit prendre un caractère de gravité inaccoutumée, a ramené l'attention sur les conditions dans lesquelles se donnent et s'effectuent les travaux publics.

Grâce à l'énergie, à la persévérance, au tact politique du bureau du Conseil municipal, grâce aussi à la sagesse et à la fermeté des grévistes, cette crise a eu l'issue la plus heureuse ; mais la question qui l'avait provoquée reste tout entière.

La Ville, le gouvernement même sont intervenus dans un différend entre patrons et ouvriers employés dans des travaux communaux : n'eût-il pas été préférable que le Conseil eût pu régler, par l'adjudication, la quotité des salaires, cause du conflit ?

On sait qu'une décision, rendue par le Conseil d'État dans un procès intenté par des entrepreneurs à la Ville de Paris, refuse ce droit aux communes.

Après le beau mouvement de générosité bienveillante qui avait marqué l'aurore de la République de 1848, les années ont passé sans qu'on songeât à s'occuper beaucoup du sort des travailleurs.

Le gouvernement provisoire s'était engagé à « garantir l'existence par le travail » et à « garantir du travail à tous les citoyens ».

Hélas ! ces promesses ne se traduisirent que par les ateliers nationaux, création absurde et funeste, par la constitution de la « Commission de gouvernement pour les travailleurs » et par le décret et l'arrêté de mars 1848 sur le marchandage et les heures de travail.

Les journées de juin, l'inapplication du décret de mars, en ce qui concerne le marchandage, sa modification quant à la durée de la journée venaient bien vite enlever aux ouvriers les espérances qu'ils avaient mises en la République.

Il leur fallut attendre trente années et la disparition de l'Empire et de l'Assemblée de Versailles pour constituer des groupements corporatifs assez forts et déterminer une action politique assez puissante pour que leurs réclamations retinssent l'attention publique.

Le Conseil municipal de Paris fut des premiers à les entendre, et ce qui n'est pas fait pour causer un mince étonnement, il y fut provoqué par M. Alphand, directeur des travaux.

Depuis 1833, le ministère des travaux publics et la préfecture de la Seine avaient établi une Série des prix destinée au règlement des travaux qu'ils faisaient exécuter. Cette Série fut éditée par un employé du ministère et il arriva peu à peu que, revisée annuellement par la Ville, elle devint la base des prix dans tous les travaux particuliers.

En 1872, les entrepreneurs se plaignent au Conseil municipal et lui demandent que la Ville ne publie pas sa Série ou qu'ils soient admis à en discuter les tarifs. Le Conseil allait rejeter cette dernière proposition sans l'intervention de M. Alphand qui exprime le désir que la Série soit dressée « par une commission mixte renfermant des membres de l'Administration et des représentants de l'industrie et du travail manuel ». M. Alphand déclare, en outre, qu'il est nécessaire qu'on « écoute les intérêts des classes ouvrières et qu'on cherche à amener les esprits dans une voie de conciliation et d'apaisement ».

Le Conseil adopte ces sages avis et vote que la Série de prix, pour 1872, sera établie par une commission composée de quatre architectes, quatre ingénieurs, quatre reviseurs et vérificateurs, quatre entrepreneurs désignés par les chambres syndicales patronales et quatre ouvriers désignés par les conseils de prud'hommes.

Mais, comme M. Dupuy le fait aujourd'hui, M. Alphand change bientôt son fusil d'épaule ; il le fait passer de gauche à droite. Il note que les ouvriers profitent de la discussion contradictoire des prix de la main-d'œuvre pour s'efforcer d'en obtenir le relèvement, il trouve que les entrepreneurs s'y opposent avec trop de mollesse et, en 1879, il demande au Conseil que la Série ne soit plus établie dorénavant que par les soins de l'Administration.

Le Conseil ne veut pas revenir en arrière. Mais, en 1882, les patrons refusent de prendre part à la confection de la Série et ainsi est atteint le but que poursuivaient, en 1879, le préfet Herold et M. Alphand : la Série cesse d'avoir le caractère d'un quasi-contrat entre patrons et ouvriers ; elle n'est plus, comme avant 1872, qu'un document créé par l'Administration pour le règlement de ses travaux.

Depuis, de longs débats se sont déroulés à l'Hôtel de Ville de Paris et de nombreuses propositions y ont été déposées.

Le 30 décembre 1882, c'est Joffrin, proposant que seuls les entrepreneurs qui auront accepté les prix de la Série puissent être adjudicataires des travaux de la Ville.

Le 28 novembre 1883, un rapport de M. Sauton réclame que, dans les cahiers des charges des travaux mis en adjudication, il soit stipulé que les prix figurant à la Série pour la main-d'œuvre seront

obligatoires, comme prix minima à payer par les adjudicataires à leurs ouvriers.

Dans une proposition du 23 juin 1884, Vaillant formule la même réclamation et demande la journée de huit heures, une inspection des chantiers et l'interdiction du marchandage.

Le même jour, Chabert va jusqu'à demander que « tous les travaux de la Ville soient exclusivement confiés aux Chambres syndicales et sociétés coopératives ouvrières, la Ville fournissant les instruments de travail et les matériaux et les chambres et corporations la main-d'œuvre » .

Pendant ce temps les groupements ouvriers parisiens s'agitent et donnent à leurs revendications plus de précision et plus d'étendue. De son côté, le Conseil municipal paraît prendre chaque jour un souci plus vif de leurs intérêts. Le 30 janvier 1885, il crée une Commission du travail, et son rapporteur, M. Hector Depasse dit expressément : « Nous pensons que la communauté peut et doit venir en aide aux travailleurs pour leur permettre de s'organiser, de s'instruire, d'acquérir les instruments du travail, pour les élever de plus en plus vers la lumière intellectuelle, vers la propriété et vers le bien-être. »

Conformément à ces vues, le Conseil, le 29 juin suivant, insère dans une convention avec la Compagnie des téléphones un article qui réduit à sept heures la journée des femmes employées et à huit heures celle des hommes.

Après de longues hésitations, le Conseil municipal, sur un rapport de M. Longuet, vote enfin, en juillet 1886, que dans tous les travaux de la Ville la journée sera de neuf heures, et qu'il y aura un jour de repos par semaine.

En avril 1887, suivant les conclusions d'un rapport de M. Cernesson, heureusement amendées par M. Deligny, le Conseil décide :

Article premier. — Les prix de la Série officielle, en ce qui concerne les salaires, seront strictement appliqués aux travaux de la Ville de Paris.

Art. 2. — La Série officielle de la Ville de Paris sera revisée annuellement, de façon que les prix des salaires soient toujours en rapport avec le taux des subsistances et les conditions générales de l'existence des travailleurs (1).

Les prix des salaires peuvent être déterminés de deux manières :

Si l'ouvrage est fait à la journée, le prix du salaire est fixé par le prix de la journée ou de l'heure.

Si l'ouvrage est fait aux pièces, le prix du salaire s'entend du prix élémentaire de main-d'œuvre, quel que soit le temps passé par l'ouvrier ; ainsi, par exemple, le mètre cube de pierre de taille sera payé suivant le prix obtenu en

(1) Cet article si important et si conforme aux intérêts et aux revendications des travailleurs fut voté par 42 voix contre 1.

multipliant la quantité de temps moyen nécessaire, soit cinq heures, par le prix de l'heure, l'ouvrier restant libre de faire l'ouvrage soit en quatre soit en six heures, et ainsi de même pour tout autre ouvrage (1).

Art. 3. — Le Conseil invite l'Administration à faire respecter la loi en ce qui concerne le marchandage.

Comme sanction à cette délibération, le Conseil municipal décide, le 30 décembre, sur le rapport de Vaillant, la création de cinq inspecteurs ouvriers, élus par le Conseil sur la présentation des chambres syndicales, et chargés de vérifier si les conditions du travail étaient appliquées dans les chantiers, ateliers municipaux et divers services publics de la ville.

Le même jour, le Conseil vote l'insertion des conditions du travail, qu'il a spécifiées, le 27 avril, dans le cahier des charges de la construction projetée de l'École du Livre.

Cette délibération est annulée par décret le 12 janvier 1888, et le gouvernement soumet à l'examen du Conseil d'État la décision du 27 avril et plusieurs autres qui l'avaient suivie et en étaient la conséquence.

Le Conseil d'État ne manque pas de se prononcer comme le désirait le ministre; il annule les délibérations qui lui sont soumises. Quelques-uns des motifs qu'il invoque à l'appui de sa décision sont intéressants à retenir.

Il allègue que, « s'il appartient au Conseil municipal de régler, dans l'intérêt de la Ville, les conditions des adjudications, il ne peut, sans sortir de ses attributions, et sans porter atteinte à la liberté du travail, substituer une réglementation imposée à l'effet légal des conventions entre patrons et ouvriers ».

Il dit encore : « que l'ordonnance réglementaire du 14 novembre 1837 oblige toute commune à donner avec concurrence et publicité les entreprises pour travaux et fournitures; qu'aucun conseil municipal ne saurait se soustraire, ni directement, ni indirectement, à cette prescription édictée dans l'intérêt des finances communales;... que les clauses de la délibération du 27 avril 1887 ont pour effet de restreindre la concurrence; qu'elles sont de nature à éloigner les soumissionnaires ou tout au moins à rendre les rabais illusoires; que le Conseil municipal est sorti de la limite de ses attributions ».

Nous examinerons plus loin ce que vaut cette interprétation, faite par le Conseil d'État, de l'ordonnance de 1837. Arrêtons-nous un instant aux faits qui vont suivre l'annulation de la délibération du Conseil municipal.

(1) Nous avons tenu à donner cet article tout entier, parce qu'il résout certaines objections spécieuses des adversaires des conditions du travail.

Le Conseil proteste, résiste. Le ministère Floquet arrive aux affaires le 3 avril 1888. Une transaction intervient le 2 mai. L'Hôtel de Ville abandonne son dessein d'imposer les conditions du travail dans les travaux en cours; mais, pour les adjudications à venir, il prescrit que, dans les cahiers des charges, figureront les clauses suivantes :

L'emploi de sous-entrepreneurs, tâcherons ou marchandeurs est formellement interdit. Les ouvriers devront être occupés pour le compte direct des adjudicataires.

La durée normale de la journée de travail ne pourra pas excéder neuf heures de travail effectif et il y aura un jour de repos par semaine.

Si l'ouvrage est fait à la journée ou à l'heure, l'entrepreneur sera tenu de payer à l'ouvrier le prix minimum obligatoire fixé à la Série sans rabais.

.... L'entrepreneur ne pourra employer plus d'un dixième d'ouvriers étrangers pour chaque nature de travaux, étant spécifié que dans les postes ou casernes il ne pourra être employé que des ouvriers français.

La délibération prévoyait, en outre, le paiement du travail aux pièces et des heures réglementaires. Elle contenait aussi cette sanction :

Chaque contravention aux dispositions précédentes donnera lieu à une amende de dix francs, sans préjudice des clauses et conditions générales pouvant entraîner la déchéance de l'adjudicataire.

Le préfet, M. Poubelle, et le ministre de l'intérieur, M. Floquet, donnent leur approbation. Les adjudications ont lieu. Les rabais demeurent à peu près les mêmes. Mais trois entrepreneurs de maçonnerie soumissionnent en déclarant ne pas accepter l'article relatif aux conditions du travail. Exclus de l'adjudication, ils attaquent devant le Conseil d'État les opérations du bureau d'adjudication et les arrêtés du préfet qui les approuvent; leur plainte est basée sur ce qu'ils ont offert des rabais supérieurs à ceux des entrepreneurs qui viennent d'être déclarés adjudicataires. Le Conseil d'État leur donne raison.

Depuis, de nouvelles tentatives ont été faites par le Conseil municipal; elles sont demeurées vaines.

Et pourtant, la décision du Conseil d'État ne se peut soutenir ni en droit ni en fait.

En droit, l'ordonnance royale de 1837, dans ses articles 1 et 4, se borne à dire que toutes les entreprises de travaux doivent être « données avec concurrence et publicité »; que « les cahiers des charges détermineront la nature et l'importance des garanties que les entrepreneurs auront à produire. »

Est-ce supprimer la publicité, est-ce diminuer la concurrence que d'imposer à tous les soumissionnaires, avant l'adjudication, des obliga-

tions nettement spécifiées ? L'article 4 limite-t-il les clauses qu'il est loisible aux communes d'introduire dans les cahiers des charges de leurs travaux ?

En fait, le Conseil d'État dit que formuler des clauses relatives aux salaires, à la durée de la journée, c'est « rendre les rabais illusoires ». C'est là une dangereuse assertion. Entend-il proclamer que la plus ou moins grande importance des rabais provient exclusivement du degré de cynisme de l'exploitation des ouvriers par les entrepreneurs ? C'est là, certes, une vérité; — ce n'est pas toute la vérité; — mais le conservatisme du Conseil d'État ne lui commandait-il pas de la laisser dans une ombre discrète ?

Les rabais résultent de causes multiples. Un entrepreneur a un outillage perfectionné, mieux approprié au travail à faire, il a des contremaîtres plus habiles dans l'organisation des chantiers ; s'il construit, il s'est assuré l'écoulement, le placement des matériaux de démolition, des terres provenant des fouilles ; — voilà d'importants motifs pour que les rabais qu'il offre soient plus considérables que ceux de ses concurrents.

Le Conseil d'État soutient encore que les communes qui imposent aux entrepreneurs des clauses relatives aux salaires et aux heures de travail des ouvriers, violent la liberté du travail, empêchent le libre contrat entre l'ouvrier et l'entrepreneur. Cette prétention réactionnaire est aussi contraire au bon sens qu'à la vérité. La Ville prend en l'occurrence des garanties pour que ses travaux soient confiés à des ouvriers habiles, bien payés, jamais surmenés, de telle sorte que l'exécution soit irréprochable. Cette liberté du contrat qu'on invoque, sera-t-elle seule à n'en pouvoir user ? N'est-ce pas, en effet, un contrat entre la commune et l'entrepreneur que la mise en adjudication de travaux communaux ? Quelle thèse bien fondée en droit et bien étayée de solides arguments que celle du Conseil d'État, suprême juridiction administrative, qui dépouille la commune du droit de libre contrat au profit des intérêts particuliers !...

Du reste, tout en se prononçant contre la Ville de Paris, le 21 mars 1890, devant le Conseil d'État, M. Le Vavasseur de Précourt, commissaire du gouvernement, démontrait péremptoirement le ridicule de semblables théories. Il établissait l'impossibilité, en présence de notre législation et des règlements qui président à l'exécution de nos travaux publics, de « poser en principe que les cahiers des charges ne peuvent jamais contenir, en faveur des ouvriers, des stipulations obligatoires pour les entrepreneurs ». Il ajoutait : « Supposons qu'une ville, dans laquelle une épidémie a amené la misère, stipule que les ouvriers originaires de la ville seront seuls employés aux travaux publics ; supposons qu'un conseil municipal, dans l'intérêt du travail

national, restreigne, comme l'a fait précisément le Conseil municipal de Paris, l'emploi des ouvriers étrangers, *ces clauses nous paraissent absolument légales.* » (1).

S'il était allé jusqu'au bout de son argumentation, M. Le Vavasseur de Précourt aurait facilement prouvé l'inanité des conclusions auxquelles allait s'arrêter le Conseil d'État. Nous tenons à le suppléer dans cette tâche, à établir que, aujourd'hui même, le contrat n'est pas strictement libre entre l'ouvrier et l'entrepreneur, que des clauses sont édictées en faveur de l'ouvrier, qu'elles influent sur le prix des travaux, sur les rabais d'adjudication, que les clauses nouvelles qu'on projette d'insérer dans les cahiers des charges ne feraient que s'ajouter à d'autres clauses qui ont le même objet et ne créeraient ni en droit ni en fait une situation nouvelle.

Le décret-loi du 2 mars 1848 interdit le marchandage, c'est-à-dire « l'exploitation des ouvriers par des sous-entrepreneurs ouvriers ». L'arrêté du 21 mars fixe les pénalités.

Longtemps sans doute le décret et l'arrêté ont été méconnus. Il faut arriver en 1897 pour voir les tribunaux saisis de leur violation. Et encore la poursuite n'a pas lieu à la requête du parquet ; aucune condamnation correctionnelle n'est prononcée. L'affaire a un caractère purement civil. Les tribunaux s'ingénient même à imaginer un marchandage licite, en dépit du décret de 1848 et des commentaires qui l'accompagnent (2). La Cour de Cassation en a ainsi décidé, le 4 février 1898. Elle considère que le marchandage ne devient frauduleux et punissable que s'il réunit ces trois conditions : un fait matériel, une intention de nuire et un préjudice pour l'ouvrier. Quant à l'entrepreneur, il ne peut être mis en cause que si le tribunal établit sa connivence avec le marchandeur contre lequel le délit de marchandage serait prouvé, avec ses caractères essentiels.

Quoi qu'il en soit, même avec ce sens restrictif, le marchandage n'en est pas moins prohibé et cela peut être dit par une clause des cahiers des charges.

Le cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs, du 16 novembre 1866, ne fait que reproduire, avec de légères variantes, les stipulations de celui du 25 août 1833. C'est le cahier des charges des ponts et chaussées. Que dit-il ?

L'article 9 interdit la sous-entreprise.

L'article 11 prescrit que « l'entrepreneur est tenu d'observer tous les règlements qui sont faits par le préfet pour le bon ordre et la

(1) *Le Droit*, 24 mars 1890.

(2) Voir l'étude sur cette question, pages 68 et suivantes du Rapport n° 3113 de 1898, présenté à la Chambre des députés par Aimé Lavy.

police des chantiers » ; il ne doit faire travailler ni le dimanche ni les jours fériés.

D'aprés les articles 13 et 14, le représentant de l'Administration peut exiger le renvoi d'ouvriers ou d'employés pour insubordination, incapacité ou défaut de probité ; il a le droit de fixer le nombre des ouvriers qui doivent être sur les chantiers.

L'article 15 règle le paiement des salaires et donne à l'Administration le pouvoir de « payer d'office les salaires arriérés sur les sommes dues à l'entrepreneur ».

L'article 16 fixe une retenue pour assurer aux ouvriers des secours en cas d'accidents.

Le cahier des charges du génie contient des clauses analogues.

Celui des travaux d'architecture de la Ville de Paris (édition de 1894), approuvé le 12 juillet 1894 par M. Poubelle, préfet, interdit la sous-entreprise et le marchandage, ne permet l'emploi que d'un dixième d'ouvriers d'étrangers. Il exige la liste nominative des ouvriers, etc.

Voilà bien des clauses restrictives de la liberté du contrat entre l'entrepreneur et l'ouvrier.

Mais, en ce qui concerne Paris, il est tout un côté de la question que les détracteurs des conditions du travail ont systématiquement négligé, parce que le mettre en lumière c'était prouver le vide de leur argumentation. On conteste à la Ville le droit de régler les salaires et les heures de travail — car c'est en définitive sur ces deux points que porte le débat — en faveur des ouvriers qui travaillent pour elle, mais par l'intermédiaire d'un entrepreneur adjudicataire ; mais on est bien obligé de lui reconnaître ce droit au regard des ouvriers et des employés qu'elle occupe directement. Elle a des balayeurs, des jardiniers, des égoutiers, des fontainiers, des surveillants de la navigation, des employés d'octroi, tout son personnel des bureaux ; elle exploite la carrière des Maréchaux, une usine d'électricité, une autre pour la confection et le retaillage des pavés de bois ; elle a un atelier pour la fabrication des balais, des brosses et des balayeuses.

Elle fixe librement le traitement de ses employés et la durée de leur journée (huit heures). Librement aussi elle a établi, pour ses ouvriers, un maximum journalier de dix heures de travail et un salaire minimum de cinq francs.

Depuis quelques années, le Conseil municipal a pris — et nous l'en félicitons — des délibérations qui, pour aboutir à de tels résultats, ont grevé annuellement le budget de la Ville de plusieurs millions. Ces délibérations ont eu l'approbation préfectorale.

Et c'est au nom des intérêts de Paris, de la bonne gestion de ses

finances que le Conseil d'État prohibe les mêmes pratiques dans le cas où les travaux communaux sont faits par adjudication ?... A qui le fera-t-on accroire ? Non, le Conseil d'État défend tout bonnement contre les décisions d'une municipalité progressiste les intérêts capitalistes et réactionnaires.

En province, des clauses relatives aux conditions du travail ont été votées par les conseils municipaux de Roubaix, de Limoges, d'Albi, de Dun-sur-Auron (Cher) ; mais ces délibérations ont été annulées.

La municipalité de Toulon a été plus habile et plus heureuse. Elle a établi la journée de huit heures et déterminé les salaires. Le vote du conseil municipal a eu lieu le 11 juillet 1894 et il a été approuvé par le préfet du Var le 14 septembre de la même année.

Le caprice préfectoral décide donc aujourd'hui souverainement en cette matière. Il est temps que la loi intervienne. Et nous n'aurons pas, hélas ! précédé, mais suivi plusieurs pays étrangers.

*
* *

Les États-Unis ont ouvert la marche par leur loi du 25 juin 1868, qui fixe à huit heures la durée de la journée de travail pour « tous les journaliers, ouvriers et artisans » qu'occupe le gouvernement des États-Unis ou le district de Colombie, soit directement, soit par l'intermédiaire de « contractants ou sous-contractants » travaillant pour son compte. La loi spécifie, en outre, que le salaire, pour la journée de huit heures, « ne pourra jamais être inférieur au salaire que l'on paie habituellement dans la contrée ».

Les patrons n'ont pas tenu compte de cette dernière stipulation. Elle leur a été rappelée par deux arrêtés du président Grant, en date des 19 mai 1869 et 11 mai 1872 ; et, comme ils continuaient à la violer, la loi du 18 mai 1872 a assuré le paiement des salaires indûment réduits, du 25 juin 1868 au 19 mai 1872. Quels hurlements pousseraient nos bons bourgeois de France si jamais notre Parlement votait une telle loi !... Ils crieraient à la spoliation.

La plupart des États ont, pour leurs travaux, une législation identique. Quelques-uns ont fixé un minimum de salaire.

Pour ne rien dissimuler, il faut reconnaître que l'égoïsme patronal tient en échec les lois protectrices du travail.

Le treizième *Rapport annuel du Bureau de statistique du travail de l'État de New-York,* paru en 1896, rend compte d'une enquête faite à New-York, en novembre et décembre 1895, sur l'application de la loi de 1894, prescrivant le paiement du taux courant des salaires dans les travaux publics. Les syndicats ouvriers ont déposé que la loi a été violée souvent, qu'elle manque d'une sanction suffisante, que les tribu-

naux ont presque toujours acquitté les entrepreneurs, sous prétexte que les ouvriers ne faisaient pas la preuve que le salaire payé ne fût pas réellement le salaire courant (1), etc.

Mais, dans le même rapport, nous trouvons une autre information plus consolante et qui démontre que cette législation protectrice du travail n'a pas été sans produire quelques résultats. Consultés sur le succès qu'avait rencontré le mouvement en faveur de la réduction des heures de travail dans l'industrie privée, 873 associations ou syndicats professionnels ont répondu que sur 165,471 de leurs membres, 54,250 travaillent huit heures ; 25,040, neuf heures, etc.

*
* *

En Angleterre, la question des conditions du travail dans les travaux publics a pris une importance considérable depuis quelques années.

Les Districts sanitaires, dont les autorités sont chargées de faire exécuter une grande partie des travaux de voirie, d'adduction d'eaux, etc., insèrent dans les contrats qu'ils passent avec les entrepreneurs des clauses relatives aux salaires, aux heures de travail, au marchandage (*sweating system*). Une enquête récente a été faite par le Conseil de gouvernement pour connaître la nature des clauses insérées dans les contrats de travaux en faveur des ouvriers. Le résultat de cette enquête a été communiqué, sous forme de rapport, au Parlement (*Labour Gazette,* avril 1898).

De ce rapport il résulte que :

29 bourgs de comtés (3,913,570 habitants), 36 bourgs ordinaires (981,903 habitants), et 47 autres districts urbains (756,883 habitants), insèrent dans leurs contrats une clause qui impose les salaires courants dans le district ;

7 bourgs de comté (792,664 habitants), 6 bourgs ordinaires (107,625 habitants), 17 autres districts urbains (317,570 habitants), s'en réfèrent aux salaires acceptés par les trade-unions ;

5 bourgs de comté (871,101 habitants), 1 bourg ordinaire (30,011 habitants), 3 autres districts urbains (17,992 habitants), donnent les salaires fixés de concert par les associations ouvrières et patronales ;

6 bourgs de comté (633,440 habitants), et 2 bourgs ordinaires (69,438 habitants) s'en tiennent aux salaires courants ou à des salaires reconnus à la signature du contrat ;

(1) Cela ressemble singulièrement à l'escobarderie judiciaire commise chez nous et qui consiste à demander aux ouvriers la preuve qu'ils ont bien vraiment été exploités par le marchandeur.

1 bourg ordinaire (12,432 habitants) et 3 autres districts urbains, (27,180 habitants) spécifient des salaires dans le contrat même.

Ainsi, sous des formes diverses, 163 bourgs ou districts urbains, avec 8,621,213 habitants, insèrent dans leurs cahiers des charges des clauses relatives aux salaires;

En outre, 56 districts, avec 667,375 habitants, spécifient diverses clauses relatives au travail, en dehors des salaires, et 11 districts, avec 455,742 habitants, mentionnent des conditions à observer, mais sans les insérer dans les contrats.

Le rapport permet de constater que c'est surtout parmi les grandes agglomérations de population que se propage le mouvement en faveur des conditions du travail.

Le School Board, de Londres, proscrit le marchandage et impose le minimum de salaire; la durée du travail varie, par semaine, de quarante-quatre heures en hiver à cinquante heures en été. Des heures supplémentaires ont été prévues avec une majoration de 25 % au double.

Le Conseil de comté de Londres a pris des mesures analogues.

Depuis 1880, diverses clauses en faveur des travailleurs figurent dans les contrats de travaux de divers ministères.

En 1888, la Chambre des lords a prescrit une enquête sur le marchandage ou *sweating system* dans les industries privées et dans les travaux de l'État.

Après la publication du rapport de cette enquête, la Chambre des communes a voté, le 13 février 1891, la résolution suivante :

Dans l'opinion de la Chambre, il est du devoir du gouvernement de prendre des mesures, dans tous les contrats qu'il passe, contre les maux récemment révélés devant la commission d'enquête sur le *sweating system*, d'insérer des clauses destinées à prévenir les abus qui résultent des sous-entreprises et de faire tous ses efforts pour assurer le paiement de salaires égaux à ceux qui sont généralement acceptés comme courants, dans chaque métier, pour les ouvriers compétents.

Aussitôt le ministre des travaux publics ordonne l'impression d'un nouveau cahier général des charges qui prescrit aux adjudicataires des salaires minima et maxima. Il interdit aussi le marchandage.

Plusieurs enquêtes parlementaires ont été faites sur l'application de la Résolution du 13 février 1891. Elles ont prouvé que la Résolution était souvent transgressée, même par les ministères; mais ces défaillances n'empêchent pas le progrès de se réaliser. Sous la pression de l'opinion, les ministres de la guerre et de la marine en sont venus à appliquer, dans leurs ateliers et arsenaux, la journée de huit heures, sans réduction de salaires, et ils ont constaté publiquement que cette

réforme s'est faite « au double avantage du service public et des ouvriers ».

*
* *

La Belgique est le premier pays où la question fut posée, sinon résolue. Une tentative eut lieu, à Bruxelles, en 1855 ; mais les conditions du travail ne figurent d'une manière ferme dans les cahiers des charges des travaux communaux que depuis 1884. C'est Saint-Gilles qui inaugure la réforme, bientôt suivie par Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek.

Le 17 février 1896, le Conseil communal de Bruxelles était saisi à son tour par une proposition de nos amis socialistes qu'il adoptait presque en totalité.

Cinquante et une grandes communes belges, de plus de 8,000 habitants, représentant une population totale de 2,010,739 habitants, insèrent maintenant des conditions de travail dans leurs cahiers des charges.

Huit administrations provinciales sur neuf (celle de Limbourg exceptée) ont suivi cet exemple. Plusieurs imposent le salaire minimum.

L'État lui-même, pour ses travaux, en suite d'une résolution de la Chambre des représentants et malgré l'opposition du Sénat, inscrit dans ses cahiers des charges une clause relative au salaire minimum.

Une proposition de loi, plus large, a été déposée par les représentants socialistes L. Bertrand, Berloz, Malempré, Mansart, Paquay et Anseele. Entre autres dispositions, elle prévoit que « le salaire minimum sera fixé par le Conseil de l'industrie et du travail du chef-lieu du canton ou, à son défaut, de l'arrondissement où doit s'exécuter le travail ».

Lorsqu'elle a établi les conditions du travail, la municipalité de Bruxelles a procédé à une enquête préalable consignée dans deux brochures, où on relève avec une agréable surprise les dépositions de plusieurs patrons qui se déclarent favorables à la mesure proposée. La discussion, au sein du conseil communal, présente le plus vif intérêt ; elle est large, complète ; amis et adversaires y ont fait valoir tous les arguments en faveur de leur thèse, avec une grande force et un réel talent. Les socialistes ont remporté là une belle victoire.

*
* *

En Hollande, les États provinciaux de la Frise et la plupart des grandes villes, Amterdam comprise, ont décidé d'insérer dans leurs cahiers des charges des clauses relatives au travail.

Ces clauses concernent le minimum de salaire, la durée de la journée, le repos du dimanche et des fêtes, le travail aux pièces, le tarif des heures supplémentaires.

Pour Amsterdam, il faut noter une expérience concluante qui a été faite en 1894. Une double mise en adjudication de travaux avait eu lieu : d'une part, les cahiers des charges portaient les conditions du travail, d'autre part, ils n'en faisaient pas mention. Sur l'ensemble des soumissions présentées, la différence des rabais ne fut que de 2.17 °/o. Les conditions du travail, par leur insertion, n'avaient donc déterminé qu'une hausse insignifiante, bien peu conforme aux craintes manifestées, craintes dont notre Conseil d'État n'a pas manqué de se faire l'écho.

En Suisse, dans le canton de Zurich, le salaire minimum et la durée de la journée figurent depuis 1892 dans les contrats de travaux publics.

En Italie, au Canada, en Australie, la question s'agite et sera bientôt résolue.

* * *

Et, tandis que partout s'affirme un tel progrès des mœurs et des législations, nous en sommes encore, en France, à attendre la loi qui autorise les communes à établir librement les clauses de leurs contrats de travaux publics.

Pendant la législature précédente, la Chambre des députés a été saisie d'une proposition de Vaillant qu'elle a renvoyée à sa Commission du travail. Celle-ci s'est d'abord prononcée contre la proposition et a chargé M. Bouge de faire un rapport qui concluait à n'adopter que des mesures relatives au marchandage, à la limitation du nombre des ouvriers étrangers et au repos hebdomadaire. MM. Dupuy, Lebon, Ribot, Barthou avaient été des adversaires acharnés et M. Bouge avait traduit leurs opinions en un libelle contre le socialisme, où l'erreur le disputait à la mauvaise foi et à l'aveugle passion.

L'exagération de ce factum contribua sans nul doute à un revirement qui se produisit au sein de la Commission du travail. Je parvins à être chargé du rapport à la place de M. Bouge ; je devais soutenir la proposition de loi suivante, que j'avais fait accepter par la Commission :

Article premier. — Dans leurs travaux neufs ou d'entretien, crédités sur le budget ordinaire ou sur fonds d'emprunt, que ces travaux soient faits en régie ou donnés par adjudication, l'État, les départements et les communes devront :

1° Accorder ou exiger qu'on accorde aux ouvriers un jour de repos par semaine ;

2° N'admettre l'emploi que d'un dixième d'ouvriers étrangers au maximum ;

3° Interdire le marchandage, conformément au décret-loi du 2 mars 1848 et à l'arrêté du gouvernement provisoire du 21 mars 1848.

Les pénalités prévues audit arrêté seront applicables à toutes les infractions aux prescriptions du présent article.

L'État, les départements et les communes pourront, en outre, résilier le contrat en cours d'exécution et priver l'entrepreneur coupable, pour un temps ou à titre définitif, de la faculté de se présenter aux adjudications.

Art. 2. — Les départements et les communes peuvent insérer, dans les cahiers des charges des travaux en régie ou par adjudication, des clauses relatives à la fixation des salaires, à la détermination de la durée de la journée de travail et toutes autres clauses qui seraient de nature à assurer à la fois la bonne exécution des travaux et des conditions de paiement des salaires, d'organisation du travail, d'hygiène, de sécurité en faveur des ouvriers.

La solution à laquelle s'était arrêtée la Commission du travail arrivait tardivement ; elle ne put être discutée par la Chambre.

Peu de temps après, allant plus loin que la Commission, le Conseil supérieur du travail émet le veut que, pour tous les travaux publics, il y ait « obligation pour l'entrepreneur de se conformer au taux des salaires et à la durée du travail considérés comme normaux et courants dans la ville ou la région où le travail est exécuté et fixés dans le cahier des charges. »

Depuis les dernières élections, la Chambre a vu se produire plusieurs propositions qui reprennent plus ou moins les dispositions de la nôtre.

M. Dansette et plusieurs de ses collègues de la droite et du centre, qui naguère ne voyaient dans l'insertion de ces conditions du travail qu'une manifestation socialiste contre laquelle ils s'élevaient avec énergie, se sont ralliés à nous ; ils vont jusqu'à parler de minimum de salaire, ils n'hésitent plus à s'associer à cette prétendue violation du contrat de travail que dénonçait le Conseil d'État. Leur article premier est ainsi conçu :

L'État, les départements, les communes et les établissements publics auront le droit d'inscrire dans les cahiers des charges de leurs marchés de travaux et fournitures par adjudication publique ou de gré à gré des dispositions obligeant l'entrepreneur à payer un minimum de salaires égal au salaire normal des ouvriers de la même catégorie dans la localité ou la région ; fixant un maximum de durée de la journée de travail égal à la durée normale de la journée de travail dans la localité ou la région ; et déterminant la proportion maxima des ouvriers étrangers qui pourront être employés.

Un député nationaliste, M. Holtz, a déposé aussi une proposition

de loi sur le même objet. Il repousse les conclusions de la Commission du travail.

Ce texte, dit-il, est trop général en ce qu'il tend, au lieu de se borner à poser un principe, à fixer à l'avance, dans son article premier, des détails d'application, détails qui doivent varier selon les circonstances de temps et de lieux. Il est aussi trop restreint en ce qu'il ne prévoit que comme une simple faculté pour les départements et les communes l'insertion, dans les cahiers des charges, de clauses relatives à la fixation du salaire, à la durée du travail, etc.

Et M. Holtz propose cette disposition :

L'État, les départements, les communes et les établissements publics sont tenus d'insérer, dans les cahiers des charges des travaux..., toutes clauses qu'ils peuvent juger utiles à l'exécution desdits travaux, en ce qui concerne le recrutement et l'emploi de la main-d'œuvre, le taux et le paiement des salaires, les heures de travail, l'hygiène des chantiers et ateliers.

Nous ne voyons guère en quoi ce texte nouveau est plus pressant, plus décisif que celui que nous avions fait accepter par la Commission du travail. Il oblige à l'insertion de clauses concernant le travail ; mais quel profit les travailleurs sont-ils appelés à tirer de cette obligation ? Elle est singulièrement élastique. On peut écrire au cahier des charges que la journée variera de huit à douze heures, que le salaire oscillera entre trois et dix francs, qu'on emploiera de un à cinquante pour cent d'ouvriers étrangers. Une obligation d'une telle rigueur ressemble à s'y méprendre à la faculté que nous avions inscrite à notre article 2 ; mais il lui manque la franchise ; elle est un leurre, une duperie politique à l'usage des ouvriers. En apparence plus libérale, elle marque un recul sur notre proposition ; les dispositions de notre article premier sont, en effet, nettement impératives, et qui ne les respecte pas tombe sous le coup des pénalités prévues. Ces pénalités, M. Holtz les a supprimées.

Plus désireuse de servir les intérêts ouvriers, la Commission du travail de la Chambre vient de reprendre notre texte comme base de discussion. Elle a choisi M. Pierre Baudin comme rapporteur.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que les deux Chambres fassent bon accueil à cette proposition de loi sur les conditions du travail, qu'elles placent leur honneur à ne pas laisser plus longtemps notre pays, sur ce terrain, à la queue des nations civilisées. Et toutes les grandes municipalités républicaines et socialistes sauront bien ensuite puiser dans la loi nouvelle tous les germes de réformes qu'elle contient et tracer ainsi la voie à l'État et à l'industrie privée.

Aimé Lavy.

L'Évolution de l'Accord pour la Vie

DANS LES SOCIÉTÉS ANIMALES

(Suite)

III

Non seulement la lutte pour l'existence n'est pas toujours la loi entre espèces animales et ne l'est qu'exceptionnellement dans l'intérieur d'une société animale donnée, mais encore les animaux de même espèce ou d'espèces différentes, loin de s'associer seulement pour offrir plus de résistance à leurs ennemis communs, quitte à se disputer ensuite entre eux l'espace conquis ou la subsistance capturée, pratiquent entre eux la solidarité, l'assistance mutuelle dans le besoin et savent même à leur manière faire respecter les prescriptions de l'altruisme et de la justice sans l'observation desquelles la vie sociale serait impossible. On a même signalé souvent chez eux, après Brehm et d'autres observateurs, des cas d'abnégation héroïque, particulièrement chez les espèces simiennes. L'interprétation de quelques-uns des faits cités est incertaine. Mais il en est qui ne laissent aucune prise au doute. Ajoutons que ces manifestations d'altruisme et de justice sont d'autant plus nombreuses que la conscience de l'animal est plus développée, c'est-à-dire que la coopération dans l'accord laisse plus de place à la volonté, moins d'empire au pur réflexe, en admettant qu'il y ait entre l'un et l'autre un abîme.

On sait que les coléoptères nécrophores « ont besoin d'une matière organique en voie de putréfaction, pour y déposer leurs œufs et pourvoir ainsi à la nourriture des larves.... Dès que l'un d'eux a découvert le cadavre d'une souris ou d'un oiseau qu'il ne saurait enterrer lui-même, il appelle quatre, cinq ou dix autres fossoyeurs pour le faire par leurs efforts réunis. Si c'est nécessaire, ils transportent le cadavre sur

un terrain meuble, et ils l'enterrent d'une façon très réfléchie, sans se quereller sur la question de savoir lequel d'entre eux aura le droit de déposer ses œufs sur le cadavre enterré.... La même combinaison des efforts est commune chez les scarabées bousiers. » (Kropotkine, *ibid.*)

Voici d'ailleurs deux faits entre mille. « Un mulot, dit Rawton (*op. cit.*, p. 189-195), mis à mort par la dent d'un chien, est étendu sur le sentier qui s'allonge à travers les champs. A peine le meurtre est-il commis, que deux gros insectes, qui bourdonnaient dans l'air, se sont abattus sur le petit cadavre. Ces aventuriers, tout de noir habillés, à parements d'un gris sale, à l'air râpé, sont des croque-morts ou nécrophores. Ils ont estimé, sans doute, le poids et le volume de la victime, et constaté que le mort est de bonne prise. Les voilà qui dressent la tête d'un air réfléchi, examinant le terrain et les environs en spécialistes habiles. Ils échangent évidemment leurs impressions sur ce qu'il convient de faire; des attouchements fréquents, les manœuvres rapides des antennes, dont les extrémités se ferment ou s'épanouissent en éventail, indiquent un colloque animé. Cependant les avis semblent partagés au moins sur un point, car le couple, il y a mâle et femelle, descend vivement de son observatoire, attaque le sol de ses robustes pattes, essayant des fouilles en divers endroits. Mais l'accord s'est fait, à n'en pas douter; une résolution a été prise. La femelle reste à la garde du mulot assassiné, tandis que le mâle, déployant sa voilure carguée sous les élytres, prend son vol et disparaît. Vingt minutes après sa fugue à travers l'espace, l'insecte revient accompagné de deux couples de ses pareils. C'est le renfort qui, tout à l'heure, avait été jugé indispensable pour mener à bonne fin l'entreprise projetée. Les six compagnons fouisseurs s'assemblent et tiennent conseil. Les questions mises à l'ordre du jour sont invariablement les suivantes : Va-t-on faire, sur place, un festin du mulot et n'abandonner que des os blanchis ? ou convient-il de procéder à un enterrement selon les règles ? Hâtons-nous d'ajouter, pour l'honneur de la corporation, que la première résolution, celle de la goinfrerie, n'a chance d'être adoptée qu'autant que la seconde, la corvée de l'enfouissement, a été déclarée impraticable. Or, un sol rocheux, ou trop compacte, ou enchevêtré de racines de graminées, sont les seuls obstacles capables de faire reculer ces braves travailleurs. Cependant le cas présent pourrait bien rentrer dans la catégorie des impossibilités. L'aire du chemin, fortement tassée, présentant la consistance du béton, résistera certainement aux outils des terrassiers. Mais une exploration sommaire a fait apercevoir au loin, à quelques pas de là, une terre fraîchement remuée par la bêche ou la charrue. Il s'agit de porter le mort sur ce terrain propice, d'y creuser une fosse et de l'enterrer selon les rites en vigueur. Toutefois, il y a urgence de procéder avec célérité. Voilà deux grandes heures que le

petit corps est exposé aux ardeurs du soleil brûlant qui va produire la putréfaction; et puis d'autres maraudeurs, des ogres gourmands de chair fraiche, des compères indiscrets pourraient survenir; on doit encore craindre les grosses mouches désireuses d'assurer à leur lignée une nourriture abondante et de leur goût. Or, il faut que le petit cadavre du mammifère reste intact, à l'abri de toute souillure. Donc, sur le rapport favorable des deux nécrophores qui ont fait la découverte du mulot, on va procéder à son enfouissement. Les six insectes entourent le mort, s'espacent à distances convenables pour ne pas gêner leurs mouvements, se glissent sous le cadavre qu'ils soulèvent du dos, se mettent en marche avec ensemble, et se dirigent vers le point indiqué, choisi. Cependant la moitié du chemin a été parcourue sans incidents fâcheux. On a dépensé des forces inouïes, et deux mètres ont été parcourus en quinze minutes. Mais voici qu'un obstacle imprévu arrête tout à coup la marche funèbre. Une excavation profonde, une ornière qui n'avait pas été soupçonnée, s'ouvre béante, et les imprudents ont failli culbuter dans ses abîmes. La catastrophe a été évitée, mais la situation reste néanmoins critique. Cet obstacle, qui paraît infranchissable, se prolonge à droite et à gauche, en deux lignes à perte de vue. Les nécrophores essaient d'abord de creuser une fosse à l'endroit où ils sont tenus en échec; mais il faut renoncer à l'expédient, le sol est trop dur. Alors leur anxiété devient visible; ils courent éperdus aux environs, reviennent se consulter pour reprendre le hasard des explorations. Enfin, un éclaireur avisé, qui a poussé des reconnaissances au loin, accourt de toute la vitesse de ses jambes; à coup sûr il est porteur d'une bonne nouvelle, sa tête est fièrement relevée, ses antennes télégraphient avec vivacité. On a compris qu'il apporte une solution. En effet, à trois mètres plus loin, un énorme silex, qui a résisté à l'écrasement de la roue charretière, offre une étroite chaussée par où l'on peut passer. Il s'agit de transporter le corps du mulot jusqu'à ce point éloigné ou de l'abandonner sur place. Les fouisseurs, après en avoir délibéré, retrouvent une nouvelle énergie et se mettent à la besogne. Au moment d'engager le convoi sur la pierre aux arêtes émoussées, l'attention redouble évidemment, car l'opération est délicate; les porteurs modifient leur tactique et se divisent en deux équipes : l'une pousse, l'autre tire. On s'arrête de temps en temps pour mesurer l'espace parcouru, et s'assurer que le précieux fardeau conserve une bonne direction. A peine le mauvais pas a-t-il été franchi, qu'une vive alerte inquiète l'expédition menacée d'un désastre irréparable. L'un des transporteurs vient d'apercevoir là tout près, dans la touffe d'herbes, deux grands yeux étincelants de convoitise. Il signale le danger à ses associés par un bruit strident produit au moyen de ses élytres. L'ennemi, c'est une belette qui s'apprête à bondir sur le mulot et à

l'emporter. Les nécrophores possèdent heureusement, pour repousser le terrible adversaire, des engins de guerre d'une invention assez originale. Ils ont la faculté de lancer par l'anus un liquide infect qui, se volatilisant aussitôt, empeste l'air qui environne. Dès la première salve de leur artillerie, le carnassier déconcerté fait entendre un souffle de chat en colère, éternue et prend la fuite. Enfin la terre meuble est atteinte; une excavation de vingt centimètres de profondeur a été creusée, et le mulot, précipité au fond du trou, sert pour le moment d'oreiller aux travailleurs. »

Voyons maintenant les bousiers à l'œuvre. « Un bœuf, dit Rawton (p. 215 et sqq., d'après Fabre, *Souvenirs d'un entomologiste*), a fienté dans la bruyère. Le fumet qui se répand dans l'air a porté l'heureuse nouvelle à un kilomètre à la ronde. Voilà que des nuées d'affamés arrivent à tire-d'ailes, au pas de course, de tous les coins de l'horizon.... Avant que le soleil ait dardé ses rayons brûlants, ils se sont assemblés par centaines, grands et petits, pêle-mêle, de toutes espèces, de toutes formes, se hâtant de tailler une part dans le gâteau providentiel. Mais un bourdonnement lointain annonce l'arrivée d'un retardataire.... C'est le bousier. L'insecte s'est attablé à côté des autres convives; il va confectionner sa boule légendaire, que les sages de l'antiquité ont présentée comme une allégorie du ciel, de la terre et du soleil. Faut-il faire acte de force, culbuter un obstacle, ouvrir une trouée au plus épais du tas? Le bousier joue des coudes, et d'un vigoureux coup de tête déblaie une demi-circonférence. La place faite, les pattes recueillent par brassées la matière préparée, l'entassent sous le ventre et la façonnent. Bientôt, la masse pressée, dégrossie, est mise en mouvement, tourne et s'arrondit sous l'impulsion des pattes, larges battoirs qui fonctionnent sans relâche, retouchent les endroits défectueux, ou empâtent les fibres récalcitrantes. La besogne habilement dirigée marche vite; c'était tout à l'heure une maigre pilule; c'est maintenant une bille de la grosseur d'une noix; ce sera tout à l'heure une sphère ayant le diamètre d'une pomme.... Mais la provision est faite; il s'agit de la soustraire à la convoitise des gourmands, de se retirer de la mêlée au plus vite, et d'acheminer les vivres vers une retraite paisible. L'entreprise est périlleuse et fertile en événements. Le bousier va se mettre en route. La façon dont il manœuvre sa boule rappelle la silhouette d'un homme poussant sa brouette.... Un bruissement de mauvais augure se fait entendre. Un scarabée de son espèce, un fainéant, un maraudeur qui trouve plus commode de s'emparer du bien d'autrui, tombe comme un aérolithe, replie ses ailes enfermées sous les élytres, et, du revers de ses brassards dentés, culbute le propriétaire impuissant à parer l'attaque dans sa position d'attelage. Pendant que l'exproprié se démène et se remet sur ses jambes, l'agresseur se cramponne solide-

ment sur le haut de la boule, brassards repliés sous la poitrine, attendant les événements.... Surgit, on ne sait d'où, un autre larron qui s'empare de la boule en litige, et se met en devoir de la rouler à toutes jambes. Cet audacieux larcin apporte un dénouement inattendu. Les combattants dirigent leurs coups sur l'ennemi commun.... Les vainqueurs ont compris l'avantage de rester unis ; et cette amitié née sur le champ de bataille, cimentée par la victoire, leur fera une nécessité de l'existence en commun. Désormais les deux copains travailleront comme associés ; l'un poussant, l'autre tirant, ils achemineront la boulette en lieu sûr, et s'accouderont à la même table. »

Le grand crabe des Moluques, le limulus, offre un exemple frappant de l'aide que ces animaux si maladroits peuvent se prêter les uns aux autres dans le besoin. Kropotkine raconte, d'après Romanes (*Intelligence des animaux*), l'anecdote suivante : L'un d'eux s'était renversé sur le dos et ne pouvait reprendre sa position naturelle. Une barre de fer ajustée dans un coin (la scène se passe à l'aquarium de Brighton en 1882) rendait la besogne encore plus difficile. Les camarades lui vinrent en aide une heure durant. « Ils venaient à deux, poussaient leur compagnon par en bas et arrivaient à le relever dans une position verticale ; mais alors la barre de fer entravait leurs mouvements et le camarade relevé retombait pesamment sur le dos. Après de nombreux efforts, l'un des deux aides s'en allait dans le fond de son compartiment et amenait de nouveaux aides qui recommençaient le travail. » Au bout de deux heures, ils continuaient toujours à soulever le malheureux.

Le professeur William Elder communiquait, le 20 novembre 1890, au journal anglais *Nature* (p. 56) une observation semblable faite chez les oursins communs. « Quatre individus, dont un blessé, ayant été mis sur le dos dans un petit aquarium, trois des captifs se retournèrent bientôt eux-mêmes. Et comme le quatrième, blessé, ne pouvait en faire autant, deux oursins, parcourant la distance de vingt centimètres, vinrent se poster des deux côtés du blessé. L'un poussant par en bas et l'autre devant soi, ils lui firent reprendre doucement sa position naturelle. » (Kropothine, *ibid.*)

Quand deux fourmis appartenant au même nid ou à la même colonie de nids se rencontrent, elles s'approchent, échangent quelques mouvements de leurs antennes, et, si l'une d'elles a faim ou soif, et si l'autre a le jabot plein, celle qui a sa nourriture ne refuse jamais ; elle écarte ses mandibules, prend une position appropriée et régurgite une gouttelette du liquide qui est léchée par la fourmi qui demandait à manger (Forel). Si même une fourmi dont le jabot est plein se montre égoïste, elle est traitée en ennemie. C'est une façon de faire observer la pitié, qui n'est peut-être qu'une forme de justice. Forel raconte (V. Espinas, *op. cit.*, p. 393) encore que des affamées de quatre jours

s'empressent de dégorger à des compagnes de jeûne le miel qu'on leur offre, et celles qui ont reçu ainsi l'aumône d'une goutte de miel se tournent vers les autres pour leur en donner leur part. Des fourmis malades ou fatiguées sont également portées par leurs compagnes. (V. Forel, Espinas, Buchner.) Forel a relevé un cas très curieux de soins donnés aux malades. « Une ouvrière évidemment malade, aux antennes pendantes, aux mâchoires demi-ouvertes, se traînait, d'un pas chancelant sur la coupole du vieux nid. Quelques fourmis s'approchèrent, la léchèrent, l'examinèrent attentivement de tous côtés et cherchèrent à l'entraîner doucement au fond du nid. Tout d'un coup, l'une d'elles repoussant les autres, voulut prendre la malade. Elle lui enjoignit de se tenir fortement à une de ses mandibules, mais la malade semblait ne pas comprendre. Après de longs et infructueux efforts, elle finit par replier ses pattes et ses antennes ; sa compagne la chargea alors sur son dos et la transporta au nouveau nid. Un quart d'heure plus tard, Forel rencontra de rechef le couple sur la route et le reconnut à la manière toute particulière dont la malade était transportée. A l'aide d'un bain de paille, Forel sépara le couple et la malade continua son chemin en boitant. Mais elle fut vite rejointe par sa camarade, un peu revenue de sa terreur, et se blottit de nouveau sur son dos. » (Cité par Büchner, *Vie psychique des bêtes,* p. 235.) Le même auteur cite encore un exemple plus curieux observé par Maggridge, qui vit « une fourmi (atta) traîner une camarade malade à une petite flaque d'eau, l'y plonger pour quelques moments et ensuite la porter avec la plus grande sollicitude au soleil pour la laisser un peu revenir à elle. » (*Ibid.*, p. 236.) Enfin Forel raconte (cité par Espinas, *op, cit.*, p. 393) qu'à côté d'exécutions impitoyables, on voit parfois des ennemis affamés secourus en dehors du feu de la bataille. Ces divers faits ne prouvent-ils pas au moins que bonté et pitié ne sont pas ignorés de l'animalité même ?

On pourrait multiplier ces exemples, pris dans la vie sociale des insectes. Même les plus défiants, les plus exclusifs et les plus solitaires, les araignées ne sont pas étrangers à la vie de solidarité. « Sous les tropiques, où l'araignée doit livrer bataille à de gros insectes, souvent à de petits oiseaux, on trouve des espèces vivant en société. Elles fabriquent en commun de vastes filets, courent sus à la proie ou à l'ennemi par pelotons serrés, et se prêtent résolument main forte. » (Rawton, p. 252.) Il n'y a pas à insister sur la mutualité des services entre mâles et femelles pour se soutenir eux-mêmes ou pour élever leurs petits.

Quelques espèces de fourmis ont même pour des animaux d'une autre espèce, les clavigers, des soins touchants, d'une délicatesse intéressée sans doute, mais réelle et très ingénieuse. « Les clavigers, dit

Rawton (*op. cit.*, p. 242-246), sont de petits coléoptères liliputiens que la nature a fait aveugles. Ils vivent et s'abritent sous les pierres, où les fourmis jeunes viennent les visiter. Mais lorsque le réduit des clavigers a été détruit par l'enlèvement du bloc qui constituait la toiture de leur asile, les fourmis conduisent les pauvres aveugles dans leurs demeures souterraines et les soignent avec une tendre sollicitude. Cette façon bienveillante d'en agir avec les clavigers dénotait, *a priori*, une étroite solidarité entre les deux insectes ; les intérêts qui lient leur existence ont été confirmés récemment par des observations ingénieuses dues au pasteur Muller. Ce naturaliste, intrigué à la vue d'une association si singulière, emporta chez lui, dans un grand bocal de verre, une fourmilière complète, avec la tare, les mousses et les habitants, clavigers et fourmis. Dès le jour suivant, les prisonniers avaient repris leur existence accoutumée, et les avaries de route étaient réparées tant bien que mal. Les fourmis vaquaient sans autre préoccupation à leurs affaires. Les unes soignaient les enfants emmaillottés dans leurs langes de larves ; d'autres restauraient la construction du nid ; d'autres encore restaient immobiles des heures entières ; enfin quelques-unes s'occupaient de leur toilette. Chaque fourmi se nettoyait elle-même ; mais, comme les abeilles, elles faisaient brosser et lécher par leurs compagnes les parties du corps que leurs propres pattes et leur bouche ne pouvaient atteindre. Pendant ce temps, les clavigers circulaient librement au milieu des fourmis, ou bien se tenaient en repos dans de vastes couloirs généralement appliqués contre le verre ; tout semblait indiquer qu'ils se trouvaient dans leurs conditions normales. Muller, qui observait ses prisonniers sans relâche, la loupe à la main, fut stupéfait de voir que chaque fois qu'une fourmi s'approchait d'un claviger, elle se mettait doucement à le caresser avec ses antennes, prévenance à laquelle le claviger répondait avec les siennes. Pour ne pas laisser ses prisonniers mourir de faim et les observer le plus longtemps possible, Muller essaya de leur présenter une nourriture appropriée et de l'eau claire dont les fourmis ne peuvent se passer. Dans ce but, à l'aide d'un pinceau trempé dans l'eau et dans du miel délayé, il humecta les parois du vase et des brins de mousse ; puis il déposa çà et là quelques fragments de sucre et des fruits mûrs, afin que chaque bestiole pût facilement trouver nourriture à son goût. Les fourmis arrivèrent successivement et se mirent à attaquer avec avidité l'eau et les provisions. Quelques clavigers survinrent et passèrent outre, sans s'occuper nullement de participer au festin. Le naturaliste songeait à trouver un autre aliment pour les clavigers qui n'avaient touché à rien de ce qui avait été mis à leur disposition, lorsqu'il en vit un faire la rencontre d'une fourmi gorgée de nourriture. Les deux insectes restèrent immobiles. Muller redoubla d'atten-

tion, et il fut témoin du fait le plus inattendu. Il acquit la certitude que le claviger était nourri de la bouche même de la fourmi. Après un palper réciproque, le coléoptère ouvrait la bouche, et la fourmi l'emplissait de la nourriture qu'elle dégorgeait. L'échange des becquées durait environ une douzaine de secondes ; après quoi, la fourmi se mettait ordinairement en train de lécher les bouquets de poils que le claviger porte sur le dos ; puis on se quittait et chacun s'en allait de son côté. Les fourmis soignent les clavigers avec toute la tendresse qu'elles prodiguent à leur progéniture. C'est un spectacle touchant de voir leurs délicates prévenances pour ces déshérités de la nature. La fourmi laisse patiemment le claviger passer sur son corps, se met à jouer avec lui ; elle saisit parfois avec les mandibules le petit coléoptère qu'elle trouve sur son passage, le hisse sur son dos, le promène ainsi pendant quelque temps, puis le dépose à terre. D'autre part, l'attitude pleine de confiance des clavigers n'est pas moins merveilleuse. En présence de ces faits, l'observateur, séduit, se laisse facilement entraîner à cette douce illusion qu'il est en présence non d'insectes différents, mais plutôt des divers membres d'une même famille. Les clavigers semblent des enfants qui vivent avec assurance et sans souci du lendemain, chez des parents qui les comblent de soins assidus et leur procurent une abondante nourriture. Cependant, il faut bien avouer que cette explosion de tendresse de la part des fourmis ne vient pas uniquement d'un sentiment de commisération pour des êtres misérables, privés de la vue. Il y a échange de bons procédés et de services rendus. Les clavigers, de par leur nature, ne peuvent se nourrir que de matières ayant éprouvé un commencement de digestion dans le corps de la fourmi. Mais ces substances, élaborées ensuite dans l'intérieur du petit coléoptère, exsudées, perlant aux poils du dos, deviennent pour la fourmi un nectar délectable. »

Chez les reptiles, les poissons et les batraciens eux-mêmes, on a constaté des faits analogues très curieux (V. Espinas, *op. cit.*, p. 397-417.) Mais le sentiment de la justice est particulièrement développé chez les phoques. « Sur les plages de leur choix, où ils se retirent en grand nombre, — c'est la cité, — chaque famille composée du mâle, de deux ou trois femelles et des jeunes, possède un refuge choisi, un coin bien à elle, que personne ne lui conteste, où elle vient savourer les heures du repos. C'est là que la femelle met bas, soigne et allaite le petit, trop faible pour se risquer à la mer. Pendant tout ce temps, le mâle veille avec une sollicitude jalouse, et pourvoit à l'alimentation de la mère et du jeune. En cas d'attaque, il sait les défendre et mourir avec courage. Si quelque mauvais sujet de la tribu essayait d'enfreindre les lois sociales, commettait une injustice, un empiètement sur les droits du voisin, les chefs de famille, chargés de la police de la colonie, se prêteraient mu-

tuellement main-forte, pour mettre le récalcitrant à la raison. » (Rawton, p. 110.)

Chez les oiseaux, les mêmes sentiments altruistes sont aussi manifestement accusés que chez les espèces dont on a déjà parlé. « Le tourne-pierre, entouré de ses camarades appartenant à des espèces plus énergiques, est un oiseau assez craintif; mais il entreprend de monter la garde pour la sécurité de tous, quand il est entouré d'oiseaux plus petits. » (Kropotkine, *ibid.*) — « Les jeunes de certains plongeurs qui ont perdu leurs parents sont, dit Espinas (*op. cit.*, p. 479), élevés par d'autres couples. Chez les lummes, les femelles se suppléent pour l'incubation, et chez les eiders elles pondent et couvent à plusieurs dans le même nid. » Quand, au témoignage d'Audubon (cité par Espinas, *op. cit.*, p. 485), on a frappé quelques individus dans une bande de perroquets, les autres se lèvent, crient, volent en cercle pendant cinq ou six minutes, reviennent près des cadavres de leurs compagnons, les entourent en poussant des cris plaintifs et tombent eux-mêmes à leur tour, victimes de leur amitié. Les perruches sont, en de semblables circonstances, d'après Wilson, animées d'un même dévouement. Même témoignage au sujet des bouvreuils, des sizerains, des mésangeais, des cardinaux, etc. (Brehm, cité par Espinas), qui savent pousser la solidarité dans la vie d'accord jusqu'au sacrifice de la vie même. On cite aussi le fait d'hirondelles qui délivrèrent une des leurs retenue dans un filet. (Foveau de Courmelles, *Les facultés mentales des animaux,* p. 296.) Brehm a vu deux corbeaux en nourrir dans le creux d'un arbre un troisième blessé depuis plusieurs semaines; Blyth a vu des corbeaux indiens en nourrir deux ou trois qui étaient aveugles. Darwin raconte que le capitaine Stansbury a observé un pélican aveugle nourri par d'autres pélicans, qui lui apportaient du poisson de cinquante kilomètres. Les oiseaux chanteurs, dit Foveau de Courmelles (*op. cit.*, p. 297), secourent leurs malades et leurs blessés. H. Wanner a vu des mâles panser au moyen d'une ligature un compagnon qui s'était cassé la patte droite. Bien que les compétitions soient particulièrement rudes dans l'ordre des gallinacés si jaloux les uns des autres, Darwin cite le cas d'un coq nourri par ses compagnons.

Même sollicitude, même dévouement, même solidarité entre oiseaux d'espèces différentes. Les vanneaux servent d'avertisseurs non seulement à leurs semblables, mais à tous les oiseaux. — M. J.-J. Éveillé Lagrange écrivait le 17 octobre 1885 (*Revue scientifique,* cité par Foveau de Courmelles, *op. cit.*, p. 296) qu'il venait d'observer une femelle de moineaux nourrissant une nichée de bruants de l'espèce appelée verdier, et, à la même date, M. Hartz « racontait le fait d'un petit chardonneret, présenté à deux oiseaux, vivant ensemble en cage, un serin

et un chardonneret, adopté par le serin faisant office de bon Samaritain et qui, ne pouvant arriver à sustenter le petit, força à coups de bec le chardonneret à le faire. » — « Le capitaine Sullivan, de la marine royale anglaise, vit pendant plus d'une demi-heure, aux îles Falkland, un canard logger haded défendre une oie des plateaux contre les attaques répétées d'un milan. L'oie alla alternativement de la terre à la mer et de la mer à la terre, toujours suivie du canard qui la défendait, et cependant ce dernier n'a en général aucune relation avec l'oie. Est-ce la haine du milan comme le prouvent les réunions de petits oiseaux, ou l'idée de prêter secours à un autre animal dans l'embarras? Le fait n'en est pas moins intéressant. » (Foveau de Courmelles, *op. cit.*, p. 296-297.

Plusieurs espèces d'oiseaux ont un vif souci de la justice distributive. Les groupes séparés de pingouins ont des places de repos séparées, des régions séparées pour la pêche, et ne combattent pas pour les conquérir. (Kropotkine, *ibid.*) Un aigle d'une espèce sociable fut un jour aperçu par M. Severstoff. Il montait très haut dans les airs. « Pendant une demi-heure, il décrivait, muet, ses cercles dans l'espace. Après quoi il fit entendre un cri perçant. Un autre aigle y répondit de suite et l'approcha. Il fut bientôt suivi par un troisième, un quatrième, et ainsi de suite; et lorsqu'ils furent une dizaine, ils disparurent. Le soir, M. Severstoff se dirigea dans la même direction, et, caché par un repli de terrain, il put les approcher. Ils étaient réunis autour d'une charogne. Les vieux, qui généralement commencent le repas les premiers, — ce sont leurs règles de bienséance, — étaient déjà plantés, repus, sur les meules de foin des environs et faisaient sentinelle, pendant que les jeunes, entourés de corbeaux, continuaient à se régaler. » (Kropotkine, *ibid.*) — Il arrive chez les freux, dit Fabre (cité par Foveau de Courmelles, *op. cit.*, p. 279), qu'un jeune couple, encore inexpérimenté, abandonne un moment son nid en construction pour aller à la recherche de matériaux. Des voisins le pillent-ils pour employer bûchettes, touffes d'herbe ou de mousse à leur bâtisse propre? « A leur retour, les volés entrent dans des colères bleues, accusent l'un, accusent l'autre, embauchent quelques amis et tombent à grands coups de becs sur les voleurs, si le larcin n'a pas été habilement dissimulé. » (Cf. Conch, *Illustrations of instinct*, cité par le même, p. 303). Goldsmith a vu jusqu'à huit ou dix de ces freux levés pour faire justice contre l'intrus ou le voleur et le pourchasser sans pitié. (*Ibid.*, p. 302.) Il y a même une espèce proche parente des freux, celle des corneilles — *corvus cornix* — qui rend des arrêts et les fait exécuter. « Le docteur Edmonson raconte (*View of the Shetland Islands*) que ces oiseaux, qui vivent généralement par couples à de grandes distances les uns des autres et parfois solitaires dans le midi et l'ouest de l'Angleterre, dans

les hivers rigoureux se rassemblent quelquefois. Dans leurs quartiers d'été, aux îles Shetland, ils viennent de différents côtés se réunir sur une colline ou dans un champ. Il faut un ou deux jours pour que l'assemblée soit au complet; quand tous les députés sont arrivés, il se produit une grande clameur; après quoi, juges, avocats, huissiers et auditeurs se jettent sur les deux ou trois prisonniers à la barre, et les rouent de coups jusqu'à ce que mort s'ensuive. Après quoi, la foule se disperse en silence. — Dans le nord de l'Écosse et aux îles Féroë, on remarque de temps à autre des rassemblements inusités de corneilles. Elles se réunissent en grand nombre comme après une convocation; il en est quelques-unes, dont la tête affaissée indique l'abattement, d'autres sont graves comme des juges, d'autres enfin sont toutes en mouvement et fort bruyantes. Au bout d'une heure environ, l'assemblée se sépare, laissant assez souvent deux ou trois cadavres derrière elle. Quelquefois les délibérations se prolongent pendant un jour ou deux, et il arrive constamment des corneilles de différents points. Quand l'assemblée est au complet, il se fait un bruit général et peu après la foule se jette sur quelques individus, les met à mort et se disperse ensuite tranquillement. — Le langage et la justice sont deux faits qui semblent s'imposer. Dans ce sens, l'évêque de Cardiole vit une corneille, au milieu de freux en train de la juger selon les apparences. Jack, dit-il, fit un discours auquel les freux répondirent par une salve de croassements; le silence s'étant fait, il reprit le développement de ses idées et parut satisfaire ses auditeurs, car après une nouvelle acclamation de leur part, l'on se sépara amicalement, Jack s'en retournant à son domicile sur la tour de la cathédrale d'Ely, tandis que les freux regagnaient leurs bocages. — Les mêmes corneilles ont encore prêté à une intéressante observation que son auteur, le général sir George Le Grand Jacob (*Nineteenth Century*, juillet 1881), a communiquée à Romanes. Le général était assis sous sa vérandah aux Indes, lorsque trois ou quatre corneilles vinrent se percher sur un toit, non loin de lui, et se mirent à croasser avec une intensité de son telle qu'il les regarda curieusement. Bientôt, dit-il, il s'en présenta de tous les côtés en si grand nombre que le toit en fut couvert. Après un tapage inouï, l'assemblée parut entrer en consultation. Les croassements allèrent leur train pendant quelque temps, puis la troupe entière s'éleva dans l'air, formant cercle autour d'une demi-douzaine de leurs concitoyens dont l'un était évidemment condamné, car les cinq autres lui portaient des coups incessants, sans qu'il trouvât moyen de s'échapper. Il finit par tomber à terre à environ trente mètres de moi, et je me levai pour l'aller ramasser. Malheusement, tout endommagé qu'il était, il réussit à me glisser entre les mains, et vola péniblement et presque à ras du sol vers des buissons,

au milieu desquels il disparut. Pendant ce temps, les autres m'avaient entouré en jacassant sur un ton qui me paraissait celui de la colère; quand je revins à ma chaise, ils s'envolèrent dans la direction qu'avait prise leur victime. » (Foveau de Courmelles, *op. cit.*, p. 203-305.) Que l'imagination des spectateurs se soit exagéré l'importance des faits ou en ait mal interprété la réalité, il est certain qu'on a vu des hirondelles murer dans leur nid un couple d'oiseaux qui s'en étaient emparés, et Delbœuf a raconté dans la *Revue scientifique* qu'un troupeau d'oies accula un paon, qui avait éborgné l'une d'elles, contre le bord d'un étang et, resserrant de plus en plus la ligne de bataille, finit par l'y noyer.

A des degrés plus élevés de l'échelle, la liste des faits devient interminable. Les troupeaux de bestiaux en Australie ont des places spéciales où se retire chaque groupe et dont il ne doit pas s'écarter. Dans les rangs d'antilopes, il se produit de continuelles mutations, celles du premier rang, naturellement les mieux nourries, cédant la place à celles du second, plus affamées. (*Nature*, 1879.) Büchner raconte qu'un jeune blaireau blessé fut emporté par un autre blaireau. On a vu des rats nourrir un couple aveugle. Le chat, si égoïste, revient parfois avec un autre qu'il héberge, regarde manger, puis reconduit à la porte. (C. Jumelin, cité par Foveau, p. 296.) Oswald Fitech cite un chat domestique emportant hors de la maison des arêtes de poisson à un chat étranger, maigre et affamé. Mme Weyl et le docteur Allen Thomson ont vu des chats tirer par leur robe des cuisinières pour les mener à l'endroit où se trouvait un de leurs congénères affamé, et H. A. Macpherson raconte qu'un vieux matou fit délivrer par la cuisinière de la maison un jeune chat, dont il était cependant très jaloux et qu'on avait emprisonné sous le plancher d'une chambre en réparation, puis le quitta sans manifester la moindre satisfaction de le revoir. (Foveau, *op. cit.*, p. 298-299.)

On cite un chien coupant la ficelle d'un camarade captif, un cheval domestique si amoureux de liberté qu'il se détachait du râtelier, puis délivrait tous ses camarades d'écurie sans distinction, connus et inconnus. Les tarpans, les cimarrones sont portés à libérer les chevaux domestiques, et Corse raconte (*Asiatic Researches*) qu'un éléphant échappé de sa fosse aida son compagnon à en sortir. (Foveau, *op. cit.*, p. 296-297.) Il semble aussi que les bêtes ne punissent pas seulement de mort les coupables, mais appliquent aussi la peine d'exil ou la quarantaine, car on trouve des éléphants parias ou des castors solitaires. (Foveau, p. 305.)

Au sommet de la série zoologique, on trouve les exemples les plus caractéristiques. « Les cris de détresse d'un singe rassemblent immédiatement la totalité de la bande, et ils repoussent courageuse-

ment les attaques de la plupart des carnivores ou des oiseaux de proie.... C'est toujours en bandes qu'ils pillent nos champs, les plus vieux, pendant ce temps, sont préposés à la garde de la sécurité de tous. Les petit titis, dont la face douce et enfantine a tant frappé Humboldt, s'embrassent et se protègent; quand il pleut, ils enroulent leur queue autour du cou de leur camarade tremblant de froid. » (Kropotkine, *ibid.*) Plusieurs espèces témoignent d'une grande sollicitude pour les blessés et ne les abandonnent que lorsqu'ils sont morts et que tout secours est inutile. Le journal *Nature* (1877, p. 95) raconte qu'aux Indes anglaises un jour un singe qui venait d'être frappé par le plomb de chasse d'un voyageur se mit à pousser des cris perçants, à appeler ses compagnons qui ne tardèrent pas à accourir et enlevèrent rapidement le blessé. Ajoutons que le mâle conducteur est dans les troupes de singes un impitoyable justicier. Un dénombrement complet des faits est impossible. Si l'on n'accepte pas que l'animal qui vit en société ait d'une manière temporaire ou permanente un sentiment de la moralité, une conscience de la nécessité de la pitié, du dévouement et de la justice, on ne saurait nier qu'il n'obéit pas seulement à la loi égoïste de la lutte pour la vie, et on reconnaîtra qu'il est pénétré de la nécessité de l'entente, de l'accord avec son semblable pour entretenir sa vie et propager son espèce. Nous avons d'ailleurs montré que l'accord pour vivre a plus que toute autre cause favorisé et amené la perpétuité des espèces sociables au détriment des espèces plus portées à la vie solitaire.

IV

En résumé, dans la série des espèces animales, l'organisation sociale à tous les degrés implique concours, coopération des membres composants à la conservation ou à la propagation du tout. En d'autres termes, la loi fondamentale des sociétés animales est une loi d'accord pour la vie. Cet accord pour la vie, imposé aux membres des espèces inférieures par des liens mécaniques ou physiologiques — connexion des tissus périphériques ou abouchement des cavités reliées en outre par le liquide nourricier qui circule des unes aux autres, — cet accord devient de plus en plus psychologique et consenti, à mesure que se développe la division du travail, corrélative de la différenciation des organes et des fonctions, mais exigeant par là même consensus, coordination, coopération plus intime et plus étendue de ces fonctions et de ces organes. Dans quelques-unes de ces sociétés même, il y a comme une organisation politique, où la délégation de l'autorité et la subordination des fonctions, imposée parfois, est en quelque sorte acceptée,

consentie volontairement dans d'autres circonstances. Donc, dans la série des sociétés animales, l'accord imposé à l'origine devient de plus en plus volontaire et analogue aux unions librement contractées (cf. Metchnikoff, *op. cit.*, ch. I), à mesure que se développent chez les membres de la communauté la conscience de ne pouvoir exister et durer comme individu et comme espèce sans la coopération des travaux des coassociés et l'intelligence de la nécessité de l'entente pour pouvoir vivre et perpétuer la vie.

L'évolution des sociétés humaines et des systèmes de relation qu'elles impliquent est caractérisée dans son ensemble par un progrès analogue, mais mieux défini, dans les transformations que présente l'accord pour vivre (1).

C. Fages.

---

(1) *A suivre :* L'évolution de l'accord pour la vie dans la préhistoire. Bases économiques et psychologiques.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL

DE L'ART PUBLIC

Chaque année — surtout durant les reposantes villégiatures, ignorées de ceux qui le plus péniblement travaillent — voit se tenir une foule de congrès nationaux ou internationaux et les bons bourgeois bourgeoisant ne se montrent pas les moins empressés à congresser, à la condition toutefois que leur internationalisme de quelques journées ne puisse en rien compromettre leurs intérêts politiques ou économiques.

Ainsi, chaque année démontre, merveilleuse et féconde leçon de choses, que la majeure partie des questions qui préoccupent ou passionnent les esprits ne peuvent plus rester localisées, emprisonnées dans le cercle étroit, égoïste des frontières particularistes ou nationalistes. A vrai dire, il n'en est plus une seule qui ne déborde de ces frontières. Donc, en principe, tout congrès national ou international constitue une chose excellente à provoquer, maintenir, développer, puisque sont mis en rapports, passagers matériellement, durables moralement, des êtres humains qui apprennent à se connaître, échangent des idées et, fréquemment, avec une inconscience remarquable, confirment cette affirmation socialiste qu'il y a une tendance de plus en plus marquée, nécessaire, fatale, aux multiples, permanentes, méthodiques collaborations destinées à activer le progrès et à préparer la réalisation de ce rêve grandiose : l'unité de l'humanité affranchie de toutes les oppressions qui la divisent et perpétuent de barbares antagonismes.

C'est un congrès d'une nature particulière que celui dont nous avons à entretenir les lecteurs de la *Revue Socialiste*. On peut même affirmer, comme la suite le démontrera, que ce que l'on appelle le côté très local, très particulariste d'une branche de l'Art a dû céder à l'impulsion qui partout se fait sentir et qu'elle est entrée dans la voie internationaliste.

Une brève explication préalable est nécessaire : elle portera sur les origines mêmes du *Congrès international de l'Art Public.*

On s'occupe d'Art un peu partout, dans le monde civilisé ; d'une façon peu artistique fréquemment, d'une façon très artistique quelquefois. C'est un champ fort vaste que celui de l'Art ; peut-être y a-t-il une tendance trop accusée chez certains à vouloir le clôturer pour l'isoler, alors que par tant de points il se relie au milieu social, à toute l'évolution générale dont il doit être une résultante et l'expression.

Or, voici que, pour la première fois, en un congrès assez solennel, sinon très méthodique, se sont trouvés réunis des délégués de divers pays d'Europe et d'outre-océan, pour s'occuper d'une façon toute spéciale de l'*Art Public.* La convocation était partie de Bruxelles, de cette Belgique fort intéressante à tant de titres et où, depuis quelques années, à côté du mouvement socialiste, se dessine un très actif, très intense mouvement littéraire et artistique. Les convocateurs ? Des membres d'une association récemment fondée mais qui, malgré sa jeunesse, a promptement acquis une assez grande vitalité pour s'être heureusement manifestée et avoir provoqué cette manifestation importante dont les résultats pourraient être excellents.

De 1894, en effet, date la fondation de l'*Œuvre nationale de l'Art appliqué à la rue et aux objets d'utilité publique,* due à l'initiative de quelques artistes et d'hommes de goût. Le but de cette œuvre, nous le trouvons nettement indiqué dans un programme fort clairement condensé : « Créer une émulation entre les artistes, en traçant une voie pratique où leurs travaux s'inspirent de l'intérêt général. Revêtir d'une forme artistique tout ce que les progrès ont acquis d'utile à la vie publique contemporaine ; — transformer les rues en musées pittoresques, constituant des éléments variés d'éducation pour le peuple ; — rendre à l'Art sa mission sociale d'autrefois, en l'appliquant à l'Idée moderne dans tous les domaines régis par l'Art public. »

Unanimement, la presse belge s'attacha à donner son appui à l'association naissante, à propager son programme, à préciser le but qu'elle assignait à ses efforts et il n'en fallut pas davantage pour que, rapidement, des comités locaux se fondassent à Anvers, Namur, Charleroi, Liège, etc....

« L'application de l'art à la rue ». Cette partie du programme, l'Association le mit immédiatement en pratique en organisant un concours d'enseignes. Ceci semblera puéril à première vue, mais l'étude du passé ne nous dit-elle pas quel soin fut apporté, jadis, un peu partout aux enseignes et les collections publiques ou privées, les estam-

pes, les vieilles maisons du Moyen-Age, de la Renaissance ne nous conservent-elles pas des enseignes qui peuvent prendre place parmi les œuvres d'art les plus charmantes et les plus expressives ? Puis, n'est-il pas préférable cent fois de pouvoir contempler des enseignes affirmant un effort et d'un effet réellement décoratif, plutôt que des enseignes banales ou ridicules, odieuses d'aspect, comme il s'en présente tant, offensantes à l'œil ? De véritables artistes et d'originaux artisans d'art ne dédaignèrent pas d'entrer dans la lice et des merveilles de bon goût furent produites, telles que : à Bruxelles, l'enseigne de la maison Symays (marché aux Poulets), par Louis van Bœckel ; celle de la maison Couplet (montagne de la Cour), par Léon Mignon ; celle de la maison Altenloh (rue de la Madeleine), par Prosper Schryvers ; celle de l'estaminet « A la Rose » (marché aux Herbes), par A. Craps ; celle du magasin de cigarettes égyptiennes (place de Brouckère), par l'architecte Ghysels. Citons plus particulièrement une hampe de drapeau-enseigne pour un estaminet d'Anvers, par Franz van Kuyck, qui obtint le premier prix : elle en était digne.

Puis vinrent trois concours d'affiches pour l'Œuvre, le Comité de la Foire de Bruxelles et la Compagnie Cibils. Enfin, en août 1895, par les soins de l'Association, on vit s'ouvrir l'Exposition nationale rétrospective et moderne de l'enseigne artistique, destinée à encourager les industries d'art appliqué à l'enseigne, en mettant les productions modernes en regard des beaux modèles anciens. Cette exposition, fort bien conçue pour permettre et même provoquer les études comparées, obtint un très grand succès, d'autant que ses protagonistes, fidèles à leur programme d'éducation esthétique populaire, avaient accordé la gratuité de l'entrée aux écoles et aux groupes ouvriers. Comprenant que l'art public ne peut être complet si n'y est incorporée la musique, dont le rôle décoratif et éducatif est indéniable, l'Association donna une audition de chants populaires anciens, flamands et wallons ; le succès fut prodigieux. En un mot, l'Association vise l'éducation esthétique collective par la conservation des belles œuvres du passé et par la production d'œuvres nouvelles, publiques par leur destination, c'est-à-dire destinées à être vues quotidiennement par le *passant ;* à former son goût, par suite à transformer pour les rendre d'un aspect artistique les centres de population, tout en tenant compte du mouvement et des besoins économiques. Le but, on le voit, est on ne peut plus louable, puisqu'il tend à associer les efforts des artistes et des artisans pour l'accomplissement d'une œuvre à la fois morale, éducative, dont la répercussion sur la production économique apparaît indéniable, fatale.

Comme nous le disions plus haut, ces explications étaient néces-

saires; elles constituent la genèse même du *Congrès de l'Art public.* L'Association, composée de 2,000 membres, ayant constaté les heureux résultats obtenus en Belgique, grâce à son initiative, estima qu'il était utile de provoquer un mouvement analogue dans les autres pays d'Europe et d'Amérique. Elle mit donc à l'étude l'organisation d'un Congrès international et les convocations furent lancées dans le courant de l'année 1898.

« Nous avons l'honneur de convier les gouvernements, les municipalités, les corps administratifs, artistiques et professoraux, ainsi que les artistes et les esthètes en général, au premier Congrès de l'Art public. » Tel était le texte essentiel de la convocation lancée par le *Conseil général de l'Œuvre de l'Art public* et, le 24 septembre, le Congrès s'ouvrait dans la grande salle du Palais des Académies, à Bruxelles, sous la présidence de M. Bernaërt, ministre d'État, président de la Chambre des députés. De nombreux délégués étaient présents, venus d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne, de Hollande, de Suède, de Norvège, du Danemark, d'Autriche-Hongrie, des États-Unis. La délégation française était particulièrement nombreuse, le gouvernement français et plusieurs municipalités importantes s'étant fait représenter. Paris avait délégué le président, le vice-président et un secrétaire du Conseil municipal; la quatrième commission du Conseil (instruction et beaux-arts) était représentée par trois de ses membres; enfin, la commission du Vieux-Paris avait donné mandat à un architecte de participer aux travaux du Congrès.

Le discours d'ouverture, prononcé par M. Bernaërt, le Congrès s'organisa en se répartissant en trois sections d'étude et l'on se mit immédiatement au travail, le temps étant mesuré et quelques journées devant être occupées par des excursions à Malines, Bruges, Gand et Liège où se dressent encore presque intacts, restaurés ou attendant de nécessaires restaurations, des œuvres admirables, monuments, maisons, motifs décoratifs qui transforment certaines places, certaines rues en de merveilleux musées archéologiques.

Comme on l'imagine aisément, il n'est pas et il ne saurait être dans notre intention de faire ici un compte rendu analytique complet des débats de chaque section ou des assemblées générales du Congrès. Nous devons nous borner à en indiquer les grandes lignes, à marquer les points qui les caractérisent, à en dégager la portée artistique et sociale.

Tout d'abord, faisons une constatation : Le programme des questions soumises à l'étude était peu méthodique; c'était fatal pour un premier congrès; c'était fatal aussi parce que l'Art public a des pénétrations nécessaires dans ce que l'on pourrait appeler le domaine de l'art privé, de l'art intime.

Voici, du reste, le texte du questionnaire soumis à chacune des sections par le comité exécutif :

PREMIÈRE SECTION

L'art public au point de vue législatif et réglementaire

I. Y a-t-il lieu pour les pouvoirs publics d'intervenir en matière d'art public et en cas d'affirmation quelle doit être la nature de cette intervention ?

a) Comment assurer la protection des œuvres d'art public et le respect des sites, les garantir contre les actes de mauvais goût et de vandalisme ; comment doit-on provoquer ou imposer la réparation des déformations existantes ?

b) Y a-t-il lieu d'étendre les pouvoirs des autorités administratives au point de vue esthétique, en ce qui concerne notamment la voie publique et les bâtisses ; et dans l'affirmative quels doivent être ces pouvoirs ?

c) Quels sont les encouragements à donner à la production d'enseignes et affiches d'art ayant un caractère esthétique ?

d) Comment faut-il combattre légalement les excès de la réclame de mauvais goût qui dépare l'aspect des villes et des campagnes ?

DEUXIÈME SECTION

L'art public au point de vue social

I. Par quels moyens peut-on encourager l'art dans un intérêt social ?

II. Quel rôle doit remplir l'esthétique dans l'éducation et l'instruction ? Quelles méthodes convient-il éventuellement de recommander dans ce but ?

III. Y a-t-il des mesures à prendre par les pouvoirs publics en vue du développement esthétique des populations ? Quelles sont ces mesures ?

IV. De l'organisation des musées et expositions d'art.

V. Quel est le système qui doit prévaloir dans la répartition des travaux et encouragements artistiques ? Convient-il d'organiser des concours ?

VI. L'institution des concours dits de Rome répond-elle aux exigences de l'art ?

VII. Les récompenses sont-elles utiles pour l'enseignement de l'art dans un intérêt social ; dans l'affirmative, de quelle nature doivent être ces récompenses et comment faut-il les répartir ?

VIII. Affiches d'art et publications illustrées dans un but d'éducation populaire. Moyens d'enrayer la production d'affiches illustrées et d'images de mauvais goût ou qui blessent la morale.

TROISIÈME SECTION

L'art au point de vue technique

I. N'y a-t-il pas lieu d'apporter des réformes dans l'organisation des académies et des écoles d'art existantes ?

II. N'y a-t-il pas lieu de créer ou d'améliorer pour les divers métiers d'art des écoles d'application et quel en doit être éventuellement le programme?

III. Quels sont, dans les conditions sociales modernes, les principes rationnels à suivre pour la création de quartiers nouveaux et pour l'édification de monuments d'architecture ou de sculpture et de constructions tant publiques que privées ? (Produire dans la mesure du possible des maquettes ou des plans.)

IV. Du choix des matériaux à employer pour les constructions en plein air suivant leur destination et leur situation.

La simple lecture de ce questionnaire indique quelle ampleur ont dû prendre, forcément, les débats du Congrès et quelle pénétration, bien plus par le caractère même des problèmes posés, par la force même des choses, que par la volonté du comité exécutif de l'Œuvre, lui a été imposée dans le domaine social, avec les conséquences qu'entraînent de telles incursions. Il n'y a pas, en effet, un seul article qui ne relève directement ou indirectement des conditions sociales, du milieu social et de l'intervention des pouvoirs publics. Il n'y a pas à s'en plaindre pour les socialistes, car c'est le monde bourgeois, conservateur des privilèges, qui pose lui-même, sans trop s'en douter, la question sociale... à propos d'art !

Comment admettre qu'il puisse être question de l'éducation esthétique de la *masse* si, au préalable, ou du moins simultanément, n'est pas posée la question de l'instruction de cette masse, le problème de toutes ses conditions d'existence ? Le besoin esthétique peut et doit être considéré comme un « besoin de luxe » qui comporte la préalable satisfaction des besoins matériels et moraux du peuple. Peut-on se préoccuper sérieusement de proposer à son admiration les cités transformées, dans leur aspect extérieur public, en de véritables musées, si on ne se préoccupe pas de lui assurer des conditions meilleures, plus équitables que celles qui lui sont faites à notre époque ? C'est lui qui est le grand artisan de toute la production, même des éléments de la production artistique, sans lui impossible, n'est-il pas nécessaire que les garanties d'existence et de développement intellectuel lui soient données ? Après tout, il faut s'empresser de convenir que c'est lui-même qui, seul, peut se les donner, parce que, seul, il y a un intérêt immédiat.

C'est ce qui, pour n'avoir été que vaguement indiqué au Congrès de l'Art public, se dégage cependant de toutes les discussions, et même de la plupart des résolutions, dont certaines posent la question de propriété, la solutionnant au profit de l'intérêt général, collectif, ainsi que fait le socialisme.

Nous avons dit que le programme du Congrès était peu méthodique, ceci apparaît nettement à la simple lecture du questionnaire ; ceci apparut surtout quand, dans chaque section, s'entama le travail

d'étude. Les propositions s'enchevêtraient quelque peu ; celles d'une section chevauchaient sur les sections voisines, et le cadre des discussions devenait beaucoup plus vaste que les convocateurs ne l'avaient supposé, puisque de l'Art public, de son développement, il fallut passer aux collections privées, et que, pour certains objets enfouis dans ces dernières, se posa même la question d'expropriation, d'appropriation dans l'intérêt collectif, et, en fin de compte, prendre la question d'art dans son ensemble, depuis son enseignement jusqu'à ses plus grandioses ou ses plus utilitaires manifestations.

C'est pourquoi il ne faut point trop sourire à la lecture de quelques questions et de quelques résolutions qui paraissent puériles et qui le sont en réalité. Les rédacteurs du questionnaire ont dû éprouver un réel embarras dans le classement de cette multiplicité de problèmes qui surgissaient devant eux et que relie une solidarité étroite, entraînante.

En réalité, pour dégager le caractère des débats du Congrès, le condenser en quelques lignes, on peut dire que ce qui a été unanimement reconnu, c'est que : 1° l'art public est la manifestation de la vie matérielle et morale d'une collectivité, qu'il crée des chefs-d'œuvre quand il symbolise l'état d'âme de cette collectivité et qu'on le trouve toujours rattaché aux grandes manifestations historiques de la vie de l'humanité ; 2° que dans le temps présent il importe d'utiliser les manifestations artistiques pour l'éducation esthétique de la collectivité ; 3° qu'il y a intérêt, à tous les points de vue, tant au point de vue artistique moral, qu'au point de vue économique, à préparer des générations aptes à produire un grand nombre d'artistes et d'artisans capables de comprendre l'art dans ses diverses expressions, de faire sortir du moment où elles vivront des œuvres symbolisant leurs aspirations, leurs réalisations, leurs efforts collectifs ; 4° que l'intérêt général domine l'intérêt privé, et que la collectivité, par ses représentants directs ou indirects, a le droit d'intervenir pour impulser le mouvement artistique et assurer à tous le profit qui peut se retirer de la vue et de l'étude des chefs-d'œuvre produits à toutes les époques ; 5° qu'une solidarité étroite relie le mouvement artistique au mouvement économique, celui-ci devant retirer un grand bénéfice du développement et de la méthodique application de celui-là.

Voilà, dégagés du fatras des discussions, des multiples résolutions, quels sont les principes généraux adoptés par le Congrès, et il suffit de les méditer tant soit peu pour constater que le côté social de l'Œuvre du Congrès apparaît fort net et qu'il y aura lieu de le déterminer plus complètement, de le préciser d'une façon ferme au cours du prochain Congrès qui se tiendra à Paris en 1900.

Il est hors de doute qu'une transformation sociale assez complète

est nécessaire pour la réalisation d'un tel programme ; car, d'une part, c'est l'application de l'instruction intégrale de l'enfance et de la jeunesse qui forme la base même de tout le système ; d'autre part, c'est la série des garanties à donner à tout être humain pour qu'il puisse non seulement se développer, mais encore trouver toutes facilités pour produire, conformément à sa vocation, quelle qu'elle soit, ce qui n'est pas aujourd'hui ; car, pour un grand artiste qui surgit, parfois au prix de quels efforts, de quel héroïsme, de quelles souffrances, du sein de l'immense masse, combien meurent sans avoir pu se manifester, sans même avoir pu se rendre compte de ce qui, en eux, était en puissance : talent ou génie ?

Et il faut se féliciter hautement d'avoir vu poser ainsi, à propos d'art, un côté du problème social, par un Congrès en immense majorité composé de conservateurs. Tant il est vrai qu'il est des heures où l'Idée s'impose avec une telle puissance que les adversaires eux-mêmes, malgré eux et par la force même des choses, collaborent à sa propagation.

John Labusquière.

LA QUESTION JUIVE

J'avais trop présumé de mes forces, le 23 décembre dernier, en abordant la question juive devant une Chambre réfractaire aux idées générales et que mène, à force d'audace et de violence, une minorité de démagogues bruyants, la honte de notre pays. Pressé par le temps et la fatigue physique, je dus me borner à effleurer seulement quelques points de l'argumentation que j'avais résolu d'opposer à l'antisémitisme. Je voudrais reprendre ici quelques-uns de ces points et compléter sur d'autres la leçon de choses qui se dégage des récents événements.

Mais d'abord, je dois présenter une observation préliminaire qui paraîtra bien superflue aux lecteurs de ce recueil, familiarisés depuis longtemps avec la pensée socialiste : pour prendre nettement position contre les antisémites et condamner leurs projets de confiscation aussi absurdes qu'odieux, nous n'avons pas attendu que l'antisémitisme se manifestât sous la forme aiguë qu'il a prise en ces derniers mois.

Dès l'apparition de la *France Juive* et du mouvement qui se dessina sous l'influence des livres de M. Drumont contre l'accaparement juif, les socialistes signalèrent le caractère rétrograde de la doctrine et s'élevèrent contre l'agitation politique qu'on tentait en ameutant par tous les moyens l'opinion contre les Juifs.

C'est au commencement de 1890 que, pour la première fois, les rares antisémites militants de l'époque imaginèrent la formation d'un parti, groupé autour de la question juive. Au mois de janvier de cette année, dans la circonscription électorale de Neuilly où M. Laur, député boulangiste sortant, posait sa candidature, un groupe de jeunes gens royalistes, entre lesquels il suffit de citer : M. de Morès, M. de Luynes, M. de Breteuil, arboraient le drapeau de l'antisémitisme politique. Au cours d'une réunion convoquée par ces messieurs, apparut pour la première fois la formule devenue le cri de ralliement de ce parti hétéroclite, qui va de M. Drumont à M. Alphonse Humbert, en passant par les rédacteurs de l'*Intransigeant* et le moine de la *Croix*. « La Gaule aux Gaulois ! », dit M. de Morès. Quelques jours après, je publiai, dans la *Revue Socialiste*, un article intitulé : *La Question juive et la Question sociale,* où je montrais comment l'antisémitisme ne pourrait jamais être qu'un terrain d'intrigues pour les

partis réactionnaires, prêts à toutes les équivoques et à toutes les promiscuités.

Cinq ans plus tard, comme je l'ai rappelé dans mon discours du 23 décembre, MM. Denis et le vicomte d'Hugues soulevèrent un débat sur les Juifs, à propos de M. Isaïe Levaillant. Chauvière et moi intervînmes dans cette circonstance, non en notre nom personnel, mais pour le groupe socialiste, et je me rappelle encore l'effarement dont furent saisis nos collègues du centre en entendant des socialistes s'élever avec indignation contre les théories antisémites. Ces pauvres gens, à force de ressasser contre nous leurs platitudes habituelles, ont fini par prendre au sérieux les sottises qu'ils débitent sur notre compte. Allant et répétant partout que les socialistes sont des agitateurs professionnels, des démagogues sans scrupules et des rétrogrades dont les idées constituent la négation violente des principes libéraux de 89, ils ne revenaient pas de la décision virile avec laquelle nous faisions face aux excitations démagogiques des amis de M. Drumont contre le capital juif et de la défense que nous prenions des principes sacro-saints qu'ils interprètent à tort et à travers.

Ils ont manifesté naguère la même surprise quand le parti socialiste a barré la route à l'agitation antijuive et militariste ; et l'étonnement de nos adversaires a été d'autant plus grand que notre attitude mettait plus en relief la lâcheté des diverses fractions de l'opinion républicaine, sombrées toutes dans le naufrage général où se débattent les consciences depuis un an. Les hommes politiques qui, depuis plus d'un an, ont laissé, pouvant l'empêcher, traîner dans la boue les meilleurs d'entre eux, en proie aux outrages abominables et aux pires calomnies, ne comprennent pas comment un parti qu'on vit toujours au premier rang des protestataires qui dénonçaient les méfaits du capital ne font pas chorus avec les adeptes de M. Drumont, quand ceux-ci essaient de concentrer sur le capital juif les haines populaires exacerbées par les iniquités et les injustices. Le journal de M. Méline a cru voir dans l'attitude récente des socialistes une évolution fortuite, un changement d'idées de la même nature que celui qui a présidé aux avatars successifs de l'ancien membre de la Commune. Nous ne faisons pas l'honneur à des adversaires affligés d'une compréhension pareille de prendre au sérieux les explications burlesques qu'ils donnent de notre conduite politique ; nous les signalons cependant parce que l'indigence intellectuelle dont elles témoignent aident à comprendre, sinon à justifier, l'indigence morale que décèlent leurs lâchetés de l'an dernier.

La vérité c'est que, comme je l'ai dit à la Chambre, l'antisémitisme, du jour où il prétendit passer de la parole aux actes et des déclamations paradoxales du pamphlet aux réalisations politiques, était condamné par la nature même des étranges conceptions historiques sur lesquelles

il se fonde, autant que par le caractère des intérêts économiques rétrogrades qu'il représente, à devenir le terrain d'entente des éléments sociaux les plus hétérogènes, le nœud d'une intrigue politique dans laquelle entreraient nécessairement toutes les forces de réaction combinées contre le progrès. Et l'attitude inexplicable des partis avancés aussi bien que modérés, en face d'une telle coalition, sera l'un des étonnements de l'histoire. C'est pourquoi j'ai cru qu'il importait d'entrer ici un peu plus avant dans les faits rapidement exposés devant la Chambre, afin de mieux mesurer l'abdication du parti républicain impassible et muet devant les assauts répétés des adversaires de la liberté et de la civilisation.

*
* *

Il y a quelque humiliation à se voir contraint de revenir sur des points que l'on croyait désormais si bien acquis qu'on ne se donnait plus la peine de les défendre contre les contestations isolées. Mais l'audace qu'on met à dénaturer les faits les mieux avérés, l'autorité tranquille avec laquelle on émet les assertions les plus folles, l'accueil favorable fait à tant de mensonges et d'inepties par la crédulité naïve ou feinte d'une foule de gens instruits, dont le silence bienveillant, sinon l'acquiescement formel à de telles excentricités tendent à accréditer des notions funestes dans certains milieux, condamnent l'indifférence dédaigneuse qu'on avait cru pouvoir opposer tout d'abord aux élucubrations ineptes des nouveaux évangélistes sociaux. Sans doute, les politiques avisés qui espèrent tirer pied ou aile de la confusion lamentable des esprits, atténuent en certaines occasions la rudesse des sottises quotidiennement débitées par l'antisémitisme. C'est ainsi que lorsque je rappelais à la Chambre les mesures de barbarie prises au Moyen-Age contre les Juifs, mesures auxquelles veut tout simplement nous ramener l'antisémitisme contemporain, la droite m'interrompit pour protester contre cette évocation d'un passé aussi douloureux, qu'il n'est dans l'intention de personne de ressusciter, affirment les réacteurs. Or, non seulement M. Drumont dans ses livres et ses journaux, ses amis dans les feuilles où ils écrivent, glorifient le Moyen-Age, les bûchers, les confiscations, les proscriptions et les massacres, mais dans les écoles catholiques on apprend aux enfants la justification de ces horreurs. Un historien catholique récent raconte gravement que Philippe le Long ayant projeté une croisade, les Juifs, d'accord avec les Maures, firent empoisonner les sources et les puits par les lépreux, d'où la tuerie sauvage dans laquelle périrent par milliers lépreux et Juifs. Quand des livres d'enseignement ressuscitent contre les Juifs les griefs du Moyen-Age, ressassent les légendes de cette époque et font appel aux mêmes antipathies de race, comment

pourrait-on se complaire plus longtemps dans le dédain de ces misérables excitations, susceptibles de faire revivre les abominations qu'elles déchaînaient autrefois ?

La question de race tient, en effet, aujourd'hui comme alors, la première place, dans les déclamations antisémites. C'est par elle qu'on tente de légitimer les violences passées et présentes. Ils accusent les Juifs d'être une race, une nationalité distincte, douée — ou affligée, comme on voudra — d'aptitudes spéciales qui en font l'ennemi naturel et acharné de tout ce qui les entoure, un danger permanent pour les populations au milieu desquelles elles sont établies. Et ce motif de haine est entretenu et accru encore par la haine religieuse qu'inspirent naturellement aux fanatiques les traditions qui font des Juifs actuels les descendants directs du peuple déicide. Ce motif, les cléricaux ne l'avouent pas, mais il est au fond des sentiments catholiques, et c'est pourquoi il convient de montrer la puérilité des bases historiques sur lesquelles se fonde la doctrine dont M. Drumont fut l'annonciateur et dont M. Millevoye se proclame l'apôtre.

Les Juifs actuels descendants des Hébreux, par les Juifs du Móyen-Age, dont ils perpétueraient les tendances originelles ? Mais si dans les pays où ils ne sont pas encore sortis du servage social et rentrés dans le droit commun, en Russie, par exemple, ou dans un pays qui les opprima plus durement encore, jusqu'à ces derniers temps, en Algérie, on observe chez les Juifs contemporains quelque rapport lointain avec le Juif timide et rampant du Moyen-Age, partout ailleurs ils diffèrent autant du Juif classique du treizième siècle, que celui-ci diffère lui-même du Juif primitif de l'histoire ancienne. De telle sorte que ce peuple, qu'on nous représente campé au milieu des autres peuples auxquels il reste inassimilable, par la persistance indéracinable de ses instincts primitifs, apparaît à travers les âges comme susceptible des transformations les plus diverses et de l'adaptation la plus complète qu'on ait jamais vue. La théorie de la persistance ethnique sur laquelle s'appuie l'antisémitisme pour justifier l'exclusion des Juifs de la société française est donc ruinée à sa base par la seule constatation des modifications survenues dans le type juif au cours des âges. Quel changement, en effet, si on compare l'Hébreux inquiet de l'an 1200 que les gravures du temps nous représentent, rasant les murs, l'échine pliée sous le mépris des passants et les lazzis des enfants, recevant patiemment l'outrage, essuyant injures et crachats, sans mot dire, regagnant au plus vite les masures sordides de son ghetto où il tremble à la plus légère rumeur que lui apporte l'écho du dehors ; et les fiers compagnons des Macchabées, qui firent trembler les hordes d'Antiochus et reculer les légions romaines ! Ce peuple de marchands âpre au gain, cupide et lâche, est-il bien ce peuple pasteur, agricole et militaire élu

de Dieu, dont nous parle la Bible, que Rome eut tant de peine à réduire, qui des siècles durant frémit sous le joug et soutint au dernier jour de son existence nationale, contre Vespasien et Titus, l'un des sièges les plus héroïques de l'histoire ? Si le Juif éperdu, qui suait la peur sous les menaces de la populace les jours d'invasion du ghetto, est bien le fils du Juif intrépide qui tint tête aux légions de Pompée, quelle déchéance ; et aussi, quelle preuve éclatante et vivante, de l'influence exercée sur lui par les conditions extérieures de milieu qui l'ont amené à subir une telle abjection ! Si l'on admet la descendance directe qu'affirme M. Drumont, il n'est certes pas de race plus malléable ni plus plastique que celle qui a pu tour à tour modifier ses conditions de vie sur les nécessités économiques et sociales de tous les âges et de tous les lieux, se faire pastorale et militaire en Judée, usurière au Moyen-Age et reprendre la tête du développement commercial, industriel et financier, dans le régime capitaliste contemporain. Des qualités ethniques aussi admirables, spéciales à une race, sont incompatibles avec toutes les données de l'histoire.

On ne saurait donc admettre la perpétuité du peuple juif à travers les siècles, la pureté eugénique de leur race, comme dirait M. Lapouge.

En accordant que de nombreuses colonies juives aient abordé en Occident après la dispersion, les sectateurs de Moïse ont été trop souvent, jusqu'à une période relativement récente, les fanatiques propagateurs de leurs pratiques cultuelles, pour qu'une fusion du sang aryen et du sang sémite ne se soit pas produite. Pendant les quatre premiers siècles, le judaïsme lutta de zèle et d'ardeur prosélytique pour convertir à lui barbares et chrétiens. Mis hors la loi à cette époque et pour cette raison, il ne se découragea pas et continua son indomptable propagande. On a affecté, l'autre jour, de paraître très surpris quand je rappelai les nombreuses prescriptions édictées contre le prosélytisme juif, qui fut une des causes premières de l'interdiction de tout commerce avec eux. Peut-être cette surprise était-elle sincère. Les élèves des bons pères qui siègent sur les bancs de la droite ignorent tant de choses élémentaires ! Mais les actes des conciles, des papes, des rois et des empereurs sont là, témoins vivants du zèle qu'apportèrent les Juifs à ouvrir leurs rangs aux chrétiens.

Le premier Constantin fait défendre aux Israélites de circoncire leurs esclaves (1) ; le second Constantin leur défend sous peine de mort d'épouser des chrétiennes ; il renouvelle la défense de circoncire les esclaves et prononce la confiscation des biens des chrétiens qui embrassent le judaïsme (2). En Sicile, au sixième siècle, l'ardeur de

(1) *Decurionibus Agripp.*, dans le tome II du *Recueil des historiens de France.*
(2) Saint-Hilaire *in Psalm.*, LVIII, 131, 146.

conversion des Juifs est telle, qu'ils achètent des esclaves chrétiens pour les circoncire. Le pape Grégoire ordonne de poursuivre un certain Nasas qui s'était rendu coupable, paraît-il, de ce crime capital (1). Quelque temps après, il apprend qu'à Catane c'étaient, cette fois, des esclaves païens que les Juifs achetaient pour les élever dans le mosaïsme. Il ordonne la mise en liberté de ces esclaves et l'application rigoureuse des peines édictées par les empereurs contre les tentatives de conversion au judaïsme (2). Cette défense revient sans cesse, jusque sous le règne de Philippe-le-Bel, ce qui démontre que malgré tout les Juifs restaient des catholiques, au sens étymologique du mot. Sous Philippe-Auguste, un des griefs invoqués à l'appui des mesures prises contre les Juifs, lesquels furent accompagnés, naturellement, de nombreux massacres, c'est qu'ils convertissaient leurs domestiques au mosaïsme. En Espagne, les lois des Visigoths interdisaient le mariage entre Juifs et chrétiens. Les mariages contractés sont déclarés nuls et les enfants devaient être baptisés. Il y avait donc, à cette époque, des unions mixtes comme on en voit de nos jours entre protestants et catholiques, ou entre croyants et incrédules. Enfin l'historien russe Karassine (3) mentionne l'apostolat auquel se livra, à la fin du quinzième siècle, le rabbin Lauhaix. Vers 1505, le gouvernement ouvrit contre les convertis, une persécution qui ne fit qu'exciter leur fanatisme. Sous l'empire de cette exaltation la secte dévia bientôt du mosaïsme primitif et on en retrouverait aujourd'hui les traces dans une des branches des Raskolniks contemporains.

Comment dans les mélanges résultant des mariages et des conversions que l'on signale partout, jusqu'au seuil de l'époque moderne, la race juive proprement dite se serait-elle maintenue intacte ? Du sang aryen coule dans les veines des pseudo-sémites contemporains et si le nombre des colonies juives venues d'Orient a été aussi considérable qu'on le prétend, les conversions en masse faites parmi elles, les enlèvements d'enfants, qu'on pratiquait un peu partout, auraient vicié la noblesse du sang aryen par l'infusion du sang maudit dans les veines des Français les plus rétrogrades et les plus archarnés contre les Juifs.

Nous avons des preuves de conversions en masse de catholiques ou de païens au judaïsme. Les historiens signalent la présence de nombreux villages juifs dans le massif cévenol du Lodèvois, où, vu leur nombre et la nature des lieux, ils ne pouvaient s'adonner qu'à l'agriculture. Comme le christianisme et l'islamisme, le judaïsme a étendu très loin son action : il existe, sur la côte de Malabar, dans les

(1) Lettre du pape Grégoire de l'an 592-3, dans le tome I de Johannès de Joanne, *Codex diplomat. Siciliæ*, diploma 195.

(2) Lettre du pape Grégoire à l'évêque Léon, de l'an 595-6. *Ibid.* diploma 127.

(3) *Histoire de la Russie,* tome VI. chap. IV.

anciennes possessions portugaises, des nègres juifs. A Cochin, notamment, deux catégories de population juive bien tranchées, des noirs et des blancs au teint très basané ; et chez ces Israélites de races et de couleur différentes, comme chez les catholiques de même séparation ethnique, les alliances des noirs avec les blancs sont très rares. Nombre de Juifs nègres de Malabar servent dans l'armée anglaise des Indes. Dira-t-on que ces noirs sont les descendants des fils de Moïse que Titus dispersa aux quatre coins du monde après la prise de Jérusalem ?

*
* *

Les Juifs modernes ne sont pas une race, au sens anthropologique du mot, mais un produit social, une résultante historique. Ce qu'ils sont aujourd'hui, avec leurs vertus et leurs défauts particuliers, ce n'est pas en raison d'une filiation directe avec les Juifs de Jérusalem, que tout nous démontre impossible, mais en vertu des conditions sociales créées à une secte religieuse placée hors la loi. Le Juif est à l'Europe ce que le Parsi est à l'Inde, le Grec et l'Arménien au monde turc, enfin ce que furent les protestants à la France au commencement du siècle.

Partout, jusqu'au seuil du monde moderne, on a vu et l'on voit encore dans les pays, comme l'Inde et la Turquie, n'ayant pas atteint le stade du développement capitaliste, les sectes religieuses formant une faible minorité, mises au ban de la société politique, réduites à trafiquer. Le commerce, particulièrement celui des valeurs d'échange, le seul qui ne puisse être réglementé dans la société primitive ou dont l'exercice puisse, en tout cas, échapper facilement aux prescriptions draconiennes, devient le recours de la secte opprimée. Les Juifs, comme les Parsis, les Arméniens, les Grecs et les protestants, se firent donc marchands, commerçants de métaux précieux, usuriers, en un mot, seule profession ouverte à leur activité.

Pas n'est besoin de recourir à des instincts de race préexistants à la dispersion, pour expliquer ce fait avec le mépris dont on les accablait, la haine dont ils furent poursuivis, et que l'on ressuscite de nos jours, s'appuyant sur l'hostilité déployée contre eux sous l'ancien régime et la féodalité. La différence nettement accusée de religion, le caractère d'étranger attaché à la pratique d'un culte qui excluait de la patrie quiconque avait embrassé le mosaïsme, la dureté des temps troublés par la peste, les famines, la guerre sauvage de tous contre tous, l'avidité des seigneurs féodaux, des autorités laïques et ecclésiastiques qui utilisaient le Juif comme instrument d'exaction sur un malheureux peuple de fanatiques pressurés et auquel on jetait de temps à autre le collecteur en pâture à leurs souffrances, — voilà les causes toutes naturelles de l'abjection dans laquelle tomba la population juive,

de la constance du préjugé de haine violente qui la suivait partout. Je pourrais accumuler ici les preuves historiques de ce que j'avance, en citant une foule de documents où l'on voit les puissances temporelles et ecclésiastiques se disputer âprement la possession, la protection et l'exploitation des Juifs. A cette heure, les nobles commensaux de M. de Rothschild vivent au bout de la table juive où le fils des opprimés de jadis prend sa revanche des ignominies endurées par ses pères; autrefois, les aïeux du noble parasite contemporain appréciaient, tout comme ce dernier, la valeur d'un Juif à l'argent qu'il lui rapportait. Ils rapportaient des sommes fantastiques. La « charte des XX juies et lors enffanz », de l'an 1296, nous apprend que Samuel Viole de Rouen valait à son maître, Philippe IV, trois cents livres par trimestre ; somme énorme pour le temps. Dans les comptes cités par Sauval (tome II, liv. x), on voit que les juifs du comte de Valois donnaient quatre cent soixante-sept francs dix sous par quartier. Le seigneur, le prêtre et le roi étaient l'usurier du Juif : il fallait que le Juif pressurât, tondît jusqu'au sang le troupeau des chrétiens, pour remplir l'escarcelle sans fond du maître. C'était d'ailleurs la doctrine politique et économique des princes, mise en formules par le théoricien social de ce temps-là. Il faut que les peuples soient pauvres, pour qu'ils ne puissent pas s'insurger contre le tyran (*oportet etiam subditus facere pauperes, sic enim minus poterunt insurgere contra tyrannidem*) ; s'écriait le docteur des docteurs, Saint-Thomas d'Aquin (1) ; l'usurier était la pompe d'épuisement qui tarissait jusque dans sa source la richesse redoutable des sujets. L'usurier était sans doute un être vil et sans entrailles; le Juif surtout, en ruinant autour de lui ces populations qui le couvraient d'opprobre, devait trouver une satisfaction intime, singulière à prendre cette revanche sur tant d'humiliations et d'affronts : mais que dire des puissances sociales dont les antisémites nous vantent la douceur et les vertus, et qui n'éprouvaient aucune répugnance à s'enrichir des dépouilles prélevées sur la misère publique ? L'argent n'avait pas plus d'odeur alors que le billet de banque d'aujourd'hui.

C'était dans la destinée naturelle du Juif, disent gravement les docteurs catholiques, de pressurer les peuples : et ils oublient que chaque fois qu'ils tentèrent de sortir de l'usure, de pénétrer dans la société économique par l'exercice des professions manuelles, le fanatisme religieux d'une part, de l'autre l'intérêt des travailleurs dont leur concurrence menaçait les privilèges, ne manquaient jamais de les rejeter à la marge du corps social. Il s'en fallait que tous les Juifs fussent riches. Nombre d'entre eux exerçaient des petits métiers, comme on en voit en Orient, en Algérie : cordonniers, tailleurs, orfèvres, etc.

(1) Commentaire de la *Politique* d'Aristote.

Mais l'exercice de ces professions paraissait une usurpation sur les privilèges dont jouissaient les ouvriers chrétiens et ceux-ci le leur faisaient vivement sentir. Je vois dans l'excellente et très consciencieuse étude sur les Juifs des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne, de M. Vidal, bibliothécaire de Perpignan, qu'à maintes reprises, les ouvriers se plaignent de la concurrence de la main-d'œuvre juive. Le bailli, sur la plainte des consuls, défend « de donner aucun ouvrage à faire aux Juifs ». L'arrêté des consuls fut annulé, il est vrai, par Alphonse IV d'Aragon, lequel disait dans une ordonnance que jugeraient sévèrement les antisémites actuels : « Il paraît audit seigneur roi que les articles qui défendent aux chrétiens de donner de l'ouvrage à faire, en neuf ou en vieux, à des ouvriers juifs sont injustes et intolérables. » Mêmes réclamations contre les Juifs portugais, dans une requête adressée en 1482 par les Cortès d'Evora au roi du Portugal : « Les Cortès demandent que les ouvriers juifs ne puissent plus parcourir les campagnes et soient relégués dans les juiveries ». C'était le sûr moyen de les faire mourir de faim.

Ainsi, c'est la mise au ban social qui a jeté les Juifs dans l'usure, qui les a maintenus dans cette fonction économique, dont la pratique donnait lieu aux excès les plus criants et exaspérait encore le mépris et la haine religieuse du Juif. Car l'usure du Moyen-Age, comme celle des temps antiques, fut impitoyable. On se rappelle avec quelle barbarie l'usurier de Rome, patricien aussi insatiable que le Juif, exploitait la plèbe. Au Moyen-Age, l'usure chrétienne ne le cède en rien à l'usure juive. Aux jours de soulèvement populaire et de répression, on ne faisait pas grande distinction entre le Juif et le Lombard, le Caorsin, dont les extorsions égalaient, si elles ne les dépassaient pas, celles des Israélites. Maints témoignages contemporains concordent sur ce point. Voici un passage bien explicite de la chronique rimée de Geoffroy de Paris qui montre que l'expulsion des Juifs n'expulsa pas l'usure :

Car Juis furent debonères
Trop plus en faisant telz affères
Que le furent ore (maintenant) chrestiens.
Pleize (caution) demandent et bien,
Gaige demandent et tant estorchent (extorquent)
Que les gens plument et escorchent.
. . . .
Mais si les Juis demouré
Fussent au réaume de France,
Chrestiens moult grand aisance
Eussent eu que ils n'ont pas....

Un chroniqueur normand, cité par M. Pigeonneau, dans son *Histoire du Commerce,* constate le même fait : chrétiens, laïques ou clercs,

dit-il amèrement, prennent maintenant le double de ce que prenaient les Juifs avant.

Les Juifs ne furent ni plus ni moins rapaces que les autres usuriers, et s'ils se montrèrent particulièrement habiles à drainer les capitaux du Moyen-Age, leur habileté ne le céda en rien à celle des marchands italiens qui se trouvaient partout en rivalité avec eux. En Italie, où ils furent tolérés et protégés par les gouvernements bourgeois des cités, leur action ne fut pas nuisible ; ils vécurent à côté des marchands et banquiers italiens, dans une situation inférieure. Au contraire, dans les autres pays d'Europe, la rivalité des Lombards et des Toscans leur fut fatale. Nombre de mesures prises contre eux furent inspirées par les marchands italiens. Elles eurent en général les plus fâcheux résultats. Elles détruisirent la prospérité commerciale du midi de la France et précipitèrent la décadence de l'Espagne. En revanche, en Hollande, où les Juifs furent tolérés, ils jetèrent les bases de la fortune commerciale des Pays-Bas, auxquels ils rendirent des services très réels dans les occasions difficiles, aux heures de crise financière aiguë.

*
* *

Au cours de ce long martyrologe qu'est l'histoire des Juifs au Moyen-Age et sous l'ancien régime, ils acquirent par la longue spécialisation à laquelle les avait contraints l'ostracisme chrétien des qualités mercantiles et financières qui devaient leur permettre de s'adapter avantageusement à une société mobilisant de en plus la richesse, au point de faire reposer celle-ci sur la valeur d'échange. Le jour où le développement capitaliste rapprochant les hommes en abouchant les valeurs, eut fait tomber les barrières religieuses qui gardaient l'accès de la cité, les Juifs y pénétrèrent avec leurs aptitudes spéciales et y trouvèrent, naturellement, un milieu favorable à l'utilisation des qualités que mille ans d'oppression leur avaient inculquées. Ils jouissaient également d'un autre avantage qui explique la rapidité de leurs succès dans la société contemporaine : ils formaient des communautés, ou, si on préfère, des colonies, dont les membres se soutenant avec beaucoup d'énergie, constituaient une sorte de population étrangère au sein de la population générale. Il est très vrai que, longtemps, les Juifs se sont considérés un peuple vaincu, campé au milieu des nations conquérantes en face desquelles ils se croyaient en état de guerre et s'arrogeaient le droit d'une revanche nationale légitime. Mais l'état d'esprit particulariste du Juif était la résultante et le produit historique de l'isolement persécuteur où il avait vécu. La religion mosaïque fut, au début, une religion nationale, comme toutes les religions antiques. Elle s'humanisa et brisa le moule hébraïque quand, au contact de la

pensée grecque et hindoue, elle s'étendit hors des frontières de la Judée et déborda sur le monde sous la forme d'une multitude de sectes que le christianisme ne tarda pas à absorber. Le mosaïsme lutta longtemps, je l'ai rappelé, contre les dissidents chrétiens et ne renonça qu'à une époque récente à son catholicisme : les persécutions violentes, la haine universelle contractèrent peu à peu le dogme mosaïque et firent régresser le concept religieux à la forme nationale antique, dans laquelle le Juif s'enferme comme dans une citadelle inexpugnable. Ainsi se forma, au sein de cette confession, un patriotisme religieux qui devint son levier moral de résistance indomptable contre l'ennemi qui l'enveloppait de toutes parts. Oui, le patriotisme juif a existé et il existe encore dans les communautés opprimées dont il fait la force. La solidarité qu'on reproche aux Juifs de pratiquer entre eux est la forme atténuée de ce patriotisme, sans lequel la religion juive eût disparu. Et cette solidarité est la caractéristique de toutes les minorités qui ont été longtemps persécutées. Il y a eu, après la révocation de l'Édit de Nantes, un commencement de formation de patriotisme protestant, qui n'a pas eu le temps de se cristalliser, de s'organiser définitivement. Les hommes persécutés, comme les arbres battus par la tempête, ont une propension naturelle à se serrer les uns près des autres, pour mieux résister à l'ouragan.

La solidarité des Juifs fut pour eux un élément de succès. En pénétrant dans la cité nouvelle, malgré la plénitude des droits qui leur étaient conférés, ils étaient des étrangers, des nouveau-venus, différents de mœurs, d'habitudes avec les citoyens de vieille roche, et ils continuèrent à se sentir les coudes, pour se pousser dans l'âpre bataille économique du système capitaliste.

Quoi d'étonnant qu'une minorité aussi fortement constituée, préparée par une éducation séculaire à l'exercice des fonctions économiques où elle avait excellé autrefois et qui lui étaient maintenant largement ouvertes, ait conquis rapidement une place considérable, dans le milieu capitaliste contemporain ? Le contraire aurait étonné et si les Juifs étaient restés, après leur libération, dans la condition abjecte où les avait emmurés la persécution du Moyen-Age, c'est alors qu'on aurait le droit de proclamer l'infériorité de leur race.

Mais à peine l'ère capitaliste ouverte, brisés les liens qui entravaient le développement de la production, la multiplication des valeurs et des échanges auxquels l'accroissement de la richesse donne lieu, ils se sont si bien adaptés au nouvel ordre de choses, qu'ils ont promptement comblé l'abîme qui les séparait du restant des populations et conquis dans la cité nouvelle une place importante.

C'est ce que leur reprochent précisément les antisémites. A entendre ces derniers, le Juif aurait perverti les vieilles races en les

pénétrant ; son contact aurait été une contagion morbide, dont se meurent ou mourront sûrement les peuples qui ne prendront pas de mesures de prophylaxie énergiques contre les effets de leur voisinage dissolvant : ils accaparent, disent-ils, la richesse, corrompent les mœurs, introduisent partout la vénalité, d'où la haine et la répulsion universelles qu'ils inspirent et qui n'est que l'expression confuse de l'instinct des peuples qui ne veulent pas mourir.

Est-ce vrai ? Interrogeons les faits en faisant appel, d'abord, au témoignage des peuples étrangers, qui nous permettra de mieux contrôler ces allégations. S'il était vrai que les Juifs fussent une cause de ruine matérielle et morale pour les peuples qui ont la faiblesse de les accueillir, les pays les plus prospères seraient, naturellement, ceux où il n'y a point de Juifs. Là s'épanouirait un ordre économique paisible, assurant à tous le bien-être matériel, en même temps que la pratique des vertus anciennes, qui sont le propre de notre race. Or, est-il besoin d'insister sur la décadence irrémédiable de l'Espagne, tombée aux plus bas échelons des peuples civilisés ? M. Drumont prétend que les Dominicains inquisiteurs qui extirpèrent impitoyablement du sol espagnol les derniers vestiges du mosaïsme ne furent pas seulement d'excellents religieux, mais surtout de bons patriotes : (1) à moins que le mot « patriotisme » n'ait aucun sens, il doit signifier dévouement à la grandeur de son pays. Est-ce la grandeur de l'Espagne, que les nationalistes antijuifs rêvent pour la France ? Et pour ce qui est de la pureté des mœurs, de l'honnêteté politique dont nos antisémites se proclament les chevaliers, qu'on consulte un peu les histoires édifiantes que racontent tous les jours les journaux espagnols sur les voleries de l'État. Les hommes politiques espagnols n'ont de rivaux, en cette matière, que de l'autre côté de l'Océan, sur le territoire des anciennes colonies de l'Espagne, où le Juif ne s'est pas établi, et où les générations façonnées par le catholicisme sont en proie à une vénalité dont la sérénité inconsciente stupéfierait M. Drumont lui-même.

Bien loin que la présence ou l'absence des Juifs dans un pays aient eu les conséquences que leur attribue l'antisémitisme français, on voit au contraire que les pays les plus prospères, les plus puissamment armés et dont la nationalité s'affirme avec le plus de force, sont les pays de population anglo-saxonne, où les Juifs jouissent de toutes les franchises de leurs concitoyens, sans que ceux-ci les envient ou les entravent en quoi que ce soit. En Amérique et en Angleterre, le terme « Juif » signifie « Israélite » ; l'Israélite ne se différencie du protestant ou du catholique que par son culte ; le Juif prie à la synagogue, l'Américain et l'Anglais au temple ou à l'église. Hors de là les uns et

(1) *La Fin d'un Monde.*

les autres vivent sur un pied d'égalité absolue. Et cette égalité n'a pas mis en péril la défense nationale; elle n'a même pas été funeste aux populations qui les entourent. Si celles-ci sont pressurées et dépouillées par le système capitaliste, les Juifs n'ont pas édifié des fortunes supérieures à celles de leurs compatriotes de confession différente. Aux États Unis, les Jai Gould, les Vanderbilt, les Rockfoller, possèdent des richesses comparables, supérieures même à celles des Rothschild, acquises par les mêmes moyens frauduleux employés par les Juifs et les chrétiens. Ce ne sont pas les Juifs qui ont inventé l'art d'émettre des actions de chemins de fer ou de mines de diamants dans la lune.

En Belgique, en Hollande, en Suisse, la situation des Juifs est la même. Partout ils se sont, sinon fondus dans la masse des populations environnantes, — la religion est toujours un obstacle à la fusion — du moins assimilés à elle et ils ne s'en distinguent pas autrement que les protestants des catholiques.

Les seuls pays d'Europe, en dehors de la France, où l'antisémitisme ait sévi, sont l'Allemagne, l'Autriche et le monde slave. Je laisse de côté l'antisémitisme slave, où il revêt encore la forme religieuse, dans un milieu économique ressemblant sous beaucoup de rapports au milieu féodal.

En Allemagne, l'antisémitisme n'a eu qu'une heure de succès fugitive. Né, comme en France et en Autriche, dans le milieu agrarien et conservateur, il a été tout de suite si énergiquement répudié, que le parti conservateur lui-même a renoncé à ce moyen d'agitation sociale contre la haute finance.

En Autriche, il a trouvé un terrain de culture plus favorable, à raison de la prédominance de la grande propriété foncière et nobiliaire dont les intérêts s'appuient sur un clergé catholique encore tout puissant. Un moment le fanatisme des masses aidant, l'antisémitisme a arrêté l'élan socialiste à Vienne. Mais il n'a pas tardé à se subdiviser en fractions rivales dont les membres se traitent réciproquement de « coquins » et de « vendus ». Les deux branches principales de l'antisémitisme autrichien se distinguent à la couleur de l'œillet devenu leur symbole de ralliement. Les uns portent l'œillet rouge, les autres l'œillet blanc. Tous deux sont germanophiles de cœur et d'intérêt et poussent à la dislocation de l'État autrichien, dont ils voudraient voir les duchés allemands réunis à l'Empire germanique : c'est le parti des Teutons intransigeants. Leur grand grief contre les Juifs, en dehors des accusations communes portées contre eux par les antisémites français, c'est leur loyalisme à l'état d'Autriche et le peu de sympathie qu'ils manifestent pour leur annexion à l'Allemagne. De telle sorte que nos nationalistes antisémites qui leur ont emprunté la fleur sym-

bolique de l'œillet, blanc ou rouge, portent à leur boutonnière le signe de ralliement du parti teuton. Je conviens qu'ils ne s'en doutent peut-être pas.

Aussi, en Allemagne et en Autriche, ceci est important à retenir, l'antisémitisme a eu, sinon pour propagateur, au moins pour premier adepte, la grande propriété, représentée en Autriche par le clergé catholique, en Allemagne par le clergé protestant officieux. Seulement, tandis qu'en Autriche l'antisémitisme est parvenu à constituer une caricature de parti, en Allemagne, où le développement économique est plus avancé que chez sa voisine et la mentalité populaire supérieure à la mentalité autrichienne, le mouvement d'hostilité contre les Juifs s'est éteint rapidement. C'était un parti mort-né et sa défaite n'a nui en rien à la prospérité économique et militaire de l'Empire. En Autriche, où le clergé tout-puissant sur les consciences le favorise ouvertement, il a pu se maintenir dans quelques milieux où les chefs sont entièrement dans les mains des meneurs de l'aristocratie foncière.

N'en est-il pas de même en France ? N'est-ce pas parmi les catholiques que se recrutent les antisémites les plus fougueux ; dans les syndicats agricoles, composés des représentants de la grande propriété, des descendants de la noblesse, qu'on entend fulminer contre l'usure et l'accaparement juif ; dans les rangs de l'armée, enfin, dont les officiers supérieurs et généraux se recrutent dans les familles d'origine nobiliaire, c'est-à-dire foncière, que l'antisémitisme sévit avec le plus de violence ?

L'antisémitisme, en tant que support d'intérêts économiques, correspondant à un de ces mille incidents de la lutte des classes, qui est au fond de la vie contemporaine, comme elle fut la trame de l'histoire ancienne, représente donc les intérêts de la classe foncière et nobiliaire : la grande propriété, menacée d'une absorption totale par la finance, qui monnaiera les terres comme elle a monnayé l'industrie et le commerce, s'élève contre les progrès croissants de la richesse mobilière ; la noblesse, restée attachée au sol dont la possession lui assurait autrefois la primauté sociale, s'indigne de la puissance croissante acquise par les financiers, ces intrus d'hier, rois de l'ère capitaliste aujourd'hui.

En Angleterre, malgré la stabilité relative de la propriété foncière, celle-ci n'est pas en lutte avec la propriété mobilière. Une fusion intime s'est opérée entre les divers éléments sociaux de ses classes dirigeantes : l'antisémitisme, expression de la rivalité que nous venons de signaler, n'a donc pas, dans ce pays, les bases sociales qu'il trouve en France et en Autriche. Ajoutons qu'un développement mental en rapport avec le haut degré de son développement économique l'y

rend à tout jamais impossible. La même observation s'applique aux États-Unis, où la propriété foncière n'a jamais joui de privilèges sociaux particuliers et est entrée de bonne heure dans le torrent de la circulation économique générale.

Enfin, en Italie, le développement capitaliste d'ailleurs très lent de ces dernières années s'est opéré sur les bases d'une alliance entre la haute finance et la grande propriété. Les grands propriétaires agiotent et spéculent tout comme les financiers : témoin les ruines du krach de Rome et de Naples. Là non plus, il n'y a pas, au moins pour l'instant, de cause économique directe, susceptible d'y créer un mouvement antijuif, c'est-à-dire, en somme, anticapitaliste. Peut-être aussi que les qualités acquises de la race préserveront les Italiens de l'antisémitisme, parce que ses bourgeois et ses nobles, fils des grands usuriers du Moyen-Age et de la Renaissance n'auront pas plus à redouter la concurrence juive que ne la redoutèrent leurs pères ?

En France, en effet, il se mêle aux motifs d'ordre économique que je viens de mettre en lumière un sentiment de jalousie qui n'est pas exclusif au monde fonciei et nobiliaire. Dans le commerce, dans l'industrie et la finance, les Juifs acquièrent une importance proportionnellement plus considérable que celle qu'ils ont acquise en Angleterre et en Amérique. Cette circonstance provient évidemment non seulement de la supériorité de leurs aptitudes spéciales et de la solidarité qu'ils pratiquent entre eux, mais aussi d'une décadence visible, survenue dans les facultés économiques de nos autres classes dirigeantes. Si les Juifs ne se développent pas au détriment des Anglais et des Américains, qui ne leur portent aucune envie, c'est que, sans doute, ceux-ci sont aussi bien doués qu'eux. Mais alors, loin de crier contre les Juifs, il faudrait se réjouir de posséder chez nous une catégorie de capitalistes entreprenants, dont l'audace et l'habileté suppléeront, dans la lutte économique internationale, l'infériorité des classes dirigeantes françaises d'origine catholique. Il y a là un point intéressant que je ne fais qu'indiquer et qui vaudrait d'être approfondi. La situation économique de la France empire, son commerce décroit, son influence dans le monde baisse, sa population diminue, et, sur notre propre sol, les capitalistes étrangers mettent en œuvre et exploitent des richesses que nos nationaux n'ont pas su créer. Veut-on un exemple de l'apathie fatiguée des capitalistes français ? Les capitalistes anglais sont déjà maîtres, à Paris, du quartier de l'Opéra ; supprimez le Juif, l'Anglais le remplacera dans les autres quartiers de Paris.

Est-ce à dire que le capitaliste français soit supplanté par le Juif, parce que celui-ci est moins scrupuleux que celui-là ? Il suffit de parcourir la *Gazette des Tribunaux* pour se convaincre qu'il n'en est

rien. Dans les scandales financiers, Juifs et chrétiens s'associent fraternellement pour l'exploitation des gogos, et les Sociétés financières, comme l'Union générale ou le Panama, dirigées toutes deux par des catholiques bien pensants, n'éprouvent aucun scrupule religieux à acheter les consciences dont la capitulation est nécessaire à leurs projets.

Alors, pourquoi les intérêts dont l'antisémitisme est l'expression ne se constituent-ils pas sur un terrain de pures revendications économiques au lieu de fomenter et encourager l'odieuse campagne dirigée contre une catégorie de personnes et de financiers ?

*
* *

C'est que les intérêts fonciers qui sont une catégorie économique rétrograde ne sont pas moins réactionnaires dans l'ordre religieux et politique que dans l'ordre économique.

La guerre aux Juifs actuelle n'est pas exclusivement déterminée par des mobiles économiques. Il y a encore des mobiles, religieux et politiques.

En essayant de surexciter les passions populaires contre les Juifs, le clergé catholique espère bien qu'il lui reviendra quelque chose de ce mouvement violent contre des personnes étrangères à la confession catholique. L'Église actuelle prétend n'avoir cessé de combattre les pratiques usurières et la spéculation financière : si elle parvenait à donner le change par ces assertions audacieuses, elle apparaîtrait aux yeux des populations dont la foi chancelle comme la tutrice sociale des victimes du Moloch capitaliste et elles lui rendraient leur confiance, en échange de la protection dont elle paraîtrait les couvrir. Qu'importe que demain une fois surprise la crédulité populaire, le même jeu continuât et que la meule financière broyât son grain comme par le passé ? Il serait trop tard pour se ressaisir. De là la position qu'elle a prise soudainement dans la question juive, après être restée quelques années hésitante et inquiète durant la campagne de Drumont. Elle s'y est jetée soudainement à la suite de l'affaire Dreyfus. Le système juif qu'elle combat c'est le système des libertés modernes, c'est l'affranchissement de la société civile libérée du joug religieux. Les Juifs et les ennemis de la société, ce sont tous ceux qui n'admettent pas sa suprématie, qui se soustraient à ses enseignements et à ses directions : par Juifs les encycliques papales englobent dans la commune malédiction évangélique les sectes et les francs-maçons, c'est-à-dire la pensée libre.

Des mobiles religieux et politiques autant qu'économiques inspirent également les représentants de la grande propriété. Nobles et militaires intimement liés à l'Église par une solidarité séculaire de prin-

cipes communs, voient, dans le mouvement d'hostilité de haine contre les Juifs, avec la revanche de l'autorité religieuse de nouveau triomphante, la revanche de leur autorité politique et de leur prééminence sociale reconquises.

Les partis réactionnaires où ils sont en majorité n'iraient point, malgré tout, jusqu'au bout des prémisses antisémites auxquelles ils feignent d'adhérer implicitement, car ils n'ont pas un mot de protestation contre les violences de langage qui déshonorent notre presse quotidienne. Si demain ces partis arrivaient au pouvoir, ils continueraient sûrement le régime de protection et de complicité financière scandaleuse qui a marqué en France toutes les périodes de réaction. Tous les grands coups tentés ou accomplis contre la fortune publique par le capitalisme l'ont été sous les gouvernements conservateurs, aux heures de silence forcé, quand l'opinion était bâillonnée et impuissante à crier. Le pillage des biens nationaux s'est effectué sous le Directoire, au lendemain du procès de Vendôme. Les grands trafics de fournitures militaires ont eu lieu sous l'Empire. Les grandes sociétés de canaux se sont constituées sous la Restauration et c'est également sous ce gouvernement que se sont édifiées, par les grands maniements d'argent auxquels donnèrent lieu les grands emprunts nécessaires pour liquider la situation embarrassée laissée par Napoléon, les grandes fortunes financières. Sous Louis-Philippe la bourgeoisie s'assure l'empire industriel par des tarifs protecteurs et commence le partage des chemins de fer. L'explosion de Février, provoquée par la corruption du gouvernement de Juillet, dura l'espace d'un éclair. La Révolution du mépris, comme on l'appelle, fut une courte halte dans la course précipitée aux millions et le coup d'Etat du 2 décembre fut fait pour assouvir les appétits capitalistes impatients. La République morte, les citoyens libres proscrits, l'opinion muselée, la conscience publique dupée, on recommença de plus belle à se tailler des fiefs financiers dans la richesse publique. Après 1870, toujours sous le régime conservateur, la pompe économique ne cessa de fonctionner, plus épuisante que jamais. On a beaucoup déblatéré contre la République à propos des affaires d'Egypte en 1882; on a accusé les hommes d'Etat français d'avoir subi l'influence des Rothschild, qui préféraient voir l'Egypte placée sous le contrôle anglais que sous le contrôle français. C'est bien possible, puisque la droite s'est associée à cette politique. Mais l'Angleterre s'est assuré la prépondérance en Egypte le jour où le gouvernement du 16 Mai a refusé l'achat des actions du canal de Suez que le Khédive lui offrait. Enfin n'oublions pas que le parti conservateur s'est associé au vote de toutes les mesures qui avaient pour résultat le développement de la haute banque. Gambetta tomba, non point sur la question du scrutin de liste, mais sur celle du rachat des chemins de fer. Jamais les conventions n'auraient été votées

sans le concours ardent de la Droite, qui l'exigea de la République plutôt qu'elle ne le subit. C'est elle, également, qui a voté le monopole de la Banque, en refusant d'inscrire formellement au contrat les réserves nécessaires à la défense nationale. Enfin, la Droite a soutenu ou sanctionné toutes les mesures favorables à la finance juive ou chrétienne, sans distinction de culte ni de race.

Mais la classe que le parti réactionnaire représente au Parlement est déchue de toute vertu sociale, au point de ne pouvoir même pratiquer la solidarité des intérêts qu'obscurcit l'âpreté des convoitises individuelles. Tandis que ses députés étendaient et consolidaient les privilèges d'ordre financier et industriel dont ils tiraient, pour eux ou la clientèle marronne qui les entourait et les poussait, des avantages point à dédaigner (les compagnies d'assurance, les chemins de fer, les canaux et autres entreprises leur ont fait longtemps une large place dans les conseils d'administration et l'attribution des valeurs d'apport), d'autres s'introduisaient chez le Juif, dont ils exploitaient la vanité de parvenu. Incapables de remplir aucune fonction utile dans l'ordre économique actuel, leur impuissance les condamne à vivre de la vie végétative du parasite et tout leur est bon pour s'assurer cette vie de luxe improductif : l'antichambre de M. de Rothschild, l'administration d'un syndicat agricole, d'une société de courses, ou le lancement des femmes à la mode. Un grand nombre d'entre eux ont épousé des Juives ou des filles de financiers, sans renoncer à leurs préjugés de caste, de religion et de politique. Déprimés par le parasitisme et l'éducation catholique, ils n'ont pas renoncé à reconquérir le pouvoir, c'est-à-dire les places, les honneurs lucratifs, les sinécures que leur disputent les classes moyennes et les dévoyés de l'industrie et de la finance. La restauration de la monarchie et de la religion est toujours pour eux le but immédiat des efforts intermittents qu'ils sont susceptibles de tenter. En majorité dans les grades et le haut commandement militaires, qu'ils ont affaibli et désorganisé, l'affaire Dreyfus a été pour eux l'occasion de se compter et de mesurer leur force. D'ailleurs, les infamies commises en cette circonstance ont révélé le danger que leur présence dans l'armée fait courir à la défense nationale et à la liberté. De là la violence avec laquelle ils se sont jetés dans le courant antisémite.

L'antisémitisme prend volontiers des allures populacières. Toute la tourbe des bas-fonds politiques qu'on voit remonter à la surface aux heures de crise est réapparue, naturellement, aussitôt le branle donné, avec ses aventuriers à la recherche d'une bonne affaire et d'un bon coup, se poussant, criant, bourdonnant, pour faire illusion sur leur nombre comme sur leur qualité. Malgré leur répugnance instinctive pour les bruits de la rue, les politiques avisés du parti ont vu la possibilité de refaire la tentative avortée de 1888. L'Eglise est dans le mou-

vement et l'appuie de son énergie désespérée, car elle joue gros jeu. En 1888, elle n'avait que suivi et encouragé le boulangisme, en apparence de loin, bien que le comte de Mun fût au centre même de l'action, comme il y est encore aujourd'hui. A cette heure, l'Église mène ouvertement l'assaut, ayant derrière ou plutôt à côté d'elle tout le généralat, hésitant en 1888. C'est au nom de la patrie, du salut national que la démagogie clérico-césarienne crie : Mort aux Juifs ! Qui sait si sur ce nouveau terrain les chances de succès ne sont pas sérieuses ? Le parti réactionnaire tout entier s'est donc ébranlé et les hommes qui, comme de Mun et ses complices, présidèrent à la sarabande des millions juifs donnés par le baron de Hirsch à l'entreprise boulangiste, dont le juif Naquet était le héraut, se sont remis à l'œuvre. Une surprise violente est toujours possible, pensent-ils, quand on a avec soi le haut commandement militaire prêt à tout pour dissimuler ses faux et s'affranchir de tout contrôle.

*
* *

La question juive n'est donc pas en France, comme en Allemagne et en Autriche, seulement l'expression confuse des intérêts économiques d'une classe rétrograde, mais encore une intrigue politique, une tentative de contre-révolution nettement caractérisée. Si elle triomphait, ce ne seraient pas les Juifs seuls en tant que Juifs qui auraient à souffrir, mais la France et la civilisation générale. Les antisémites impuissants à réédifier seraient tout puissants pour détruire. Ils mettent en péril les principes généraux auxquels on ne saurait porter atteinte sans dissoudre le monde moderne. La victoire des antisémites ou plutôt du parti qui les dirige et recueillerait le fruit de la surprise violente qui viendrait à se produire entraînerait, avec l'asservissement politique de la France, la double main-mise de la tyrannie militaire et de la tyrannie religieuse sur ce pays. Césarisme ou monarchie, peu importe la forme que revêtirait la réaction : ce serait une régression à laquelle la vitalité de la France ne résisterait pas.

Car le rêve des partis réactionnaires est un rêve insensé. Leur ambition est faite d'appétits malsains, inféconds, incapables de réaliser un progrès industriel. Leur idéal, approprié à leur faible intellectualité, est la constitution d'une monarchie militaire contenant par la force les aspirations des masses que la religion catholique assoupirait insensiblement. Or, la civilisation condamne les peuples à l'effort pour l'amélioration constante. Toute nation qui s'arrête, dans la courbe d'évolution que lui tracent les peuples plus développés, est condamnée à mourir dans des perturbations et des souffrances mille fois plus aiguës que celles résultant de l'effort de progrès.

La question juive est donc une question nationale, une question de vie ou de mort pour la France. Comme républicains et Français notre devoir est de préserver le pays des désastres matériels et moraux dont l'antisémitisme le menace. Le naufrage de la République et de la liberté serait celui de la patrie.

Et la France sombrant dans le despotisme politique et religieux, le socialisme international subirait le contre-coup de cette catastrophe. Toute régression survenue sur un point quelconque du monde capitaliste contemporain provoque un recul général. Toute perturbation dans le fonctionnement d'un régime est génératrice de douleurs inutiles et d'efforts perdus. Le régime socialiste, qui doit éclore du régime capitaliste, naîtra à la vie d'autant plus tôt, plus sain et plus vigoureux, que sa gestation aura été plus paisible et plus régulière dans l'ordre précédent.

Le trouble universel qu'amènerait la chute de la France serait incalculable. Si la France venait à s'éteindre, a dit Stuart Mill, le monde serait plongé dans la nuit. Les socialistes français ont conscience de la responsabilité formidable qu'ils assumeraient, s'ils laissaient l'antisémitisme accomplir son œuvre de haine et de dissolution nationale. C'est pourquoi ils se dressent devant lui, dénonçant les mensonges historiques sur lesquels il se fonde, les intérêts égoïstes et misérables dont il est le porte-parole et la réaction politique et religieuse dont il est le masque.

GUSTAVE ROUANET.

La Définition du Socialisme (1)

I

Le socialisme aujourd'hui est très diversement apprécié, ce qui tient certainement pour beaucoup à ce que les socialistes eux-mêmes ne l'entendent pas tous de la même manière. Aussi, reconnaît-on, de toutes parts, qu'il y aurait intérêt à le définir avec précision. Je n'en veux d'autre preuve que ces paroles prononcées, récemment, par l'un des orateurs les plus appréciés du parti socialiste parlementaire :

« Au point de développement où en est arrivé le parti socialiste, j'estime qu'il est de son intérêt, comme de son devoir, de délimiter ses frontières avec le plus de précision possible. Où va le parti socialiste, par quelles voies se propose-t-il d'atteindre son but ? Est-il vrai qu'il ait pour objectif la suppression de la liberté, la confiscation de la propriété individuelle, pour moyen le recours à la force ? » (2)

Je m'en suis, pour ma part, préoccupé depuis longtemps, car la définition à laquelle j'ai été conduit pour le socialisme se trouve déjà dans une brochure autographiée qui porte la date du 25 septembre 1895, dont la *Revue Socialiste* a donné un extrait dans son numéro de juin

(1) L'article ci-dessus sort du cadre habituel des études que publie la *Revue*. autant que l'opinion de M. Laterrade diffère de celle de nos collaborateurs, sur la possibilité d'établir une entente théorique entre le socialisme et les doctrines imprécises, multiples et contradictoires entre lesquelles flottent les radicaux. Nous le publions, néanmoins, parce qu'il est une manifestation significative des tendances de quelques radicaux socialistes — très peu nombreux, ainsi que M. Laterrade pourra s'en convaincre au peu d'empressement que mettront les radicaux à répondre à son appel.

(N. D. L. R.)

(2) *Les principes*, discours prononcé le samedi 30 mai 1896, par le citoyen Millerand, au banquet des municipalités socialistes. Ce discours se trouve dans une brochure : *La plate-forme électorale*, éditée en 1898 par la librairie de la *Revue Socialiste*. (Pages 6 et 7.)

1896. Je vais reproduire cette definition en essayant de la justifier par quelques considérations que motive sans doute l'importance du sujet.

II

Rappelons d'abord que la société actuelle est divisée en deux grandes castes qui se subdivisent elles-mêmes à l'infini : celle des *Messieurs,* d'autres disent des *Bourgeois,* et celle des *ouvriers*, d'autres disent des *citoyens*, croyant ainsi avilir un titre dont tout homme libre doit être fier. Je ne pourrais entrer, à ce sujet, dans quelques détails sans reproduire les considérations que j'ai déjà exposées plusieurs fois, dans la *Revue Socialiste* (1), notamment.

A ces deux grandes castes correspondent deux grandes divisions dans l'ordre économique et social : l'*économisme* et le *socialisme.*

Le but avoué de l'économisme ou économie politique, s'il est permis à un profane de parler d'idées qu'il ne partage pas, est d'*assurer à chacun les moyens de produire la plus grande somme de richesses, le plus économiquement possible, et en ne faisant appel qu'à l'initiative particulière, sans intervention de l'État ;* mais son but réel, comme nous le ferons voir tout à l'heure, est d'assurer aux capitalistes, c'est-à-dire aux Messieurs, la plus grande somme de profits possible.

Tout autre doit être le but du socialisme. Doctrine humanitaire plus qu'utilitaire, altruiste et non égoïste, il doit tendre à assurer à tous une protection égale et à leur procurer une égale somme de bien-être.

Je donnerai donc le nom de *socialisme* à la doctrine qui a pour but *d'assurer à chacun la plus grande somme de bien-être matériel et morale possible, en exigeant de lui le moins de travail possible et qui admet l'intervention de l'État, toutes les fois qu'elle est utile ou nécessaire.*

Le socialisme est la doctrine des ouvriers en ce sens que les Messieurs socialistes le sont surtout par amour de la justice sociale, tandis que les ouvriers qui ne le sont pas méconnaissent leurs véritables intérêts, peut-être parce qu'on a réussi à leur faire croire que le socialisme a : « pour objectif la suppression de la liberté, la confiscation de la propriété individuelle, etc. ».

III

Voyons maintenant quels sont les moyens employés ou à employer pour réaliser les buts poursuivis par les deux écoles rivales.

(1) Voir le numéro de juin 1896, pages 722 et suivantes.

Les économistes préconisent l'*abstention*, autrement dit le « laisser faire, laisser aller » qui, pour beaucoup d'entre eux, forme la base même de la doctrine. Ils en donnent pour prétexte que la libre concurrence est le meilleur moyen d'exciter l'initiative individuelle et qu'on travaille mieux par intérêt que par devoir. Mais cette libre concurrence n'a pas lieu entre les ouvriers qui sont des salariés, mais entre les patrons qui ne le sont pas. Au contraire, dans le système de l'intervention, l'instruction intégrale, c'est-à-dire à la fois théorique et pratique, étant donnée plus libéralement, on aura des ouvriers plus capables d'exécuter et des ingénieurs plus capables de diriger, en sorte que la production économique des richesses ne pourra que s'en ressentir avantageusement. J'avais donc raison de dire que le véritable but de l'économisme était de soutenir les capitalistes contre les travailleurs.

La doctrine du « laisser faire, laisser aller » doit, au contraire, être rejetée par les socialistes ; mais non parce qu'elle nuirait à la production des richesses, mais bien, ce qui n'est pas douteux d'ailleurs, parce qu'elle tend à diminuer la somme de bien-être matériel et moral à laquelle a droit la caste ouvrière.

IV

Tous les socialistes sont d'accord pour réclamer l'affranchissement du travail. Or, que manque-t-il pour cela aux ouvriers ? Des capitaux, y compris les instruments de travail, et une direction. Ils ne peuvent les attendre de l'initiative particulière ; mais l'État peut les leur fournir et c'est, pour cela, que les économistes s'opposent tant à l'intervention de l'État, laissant voir ainsi, une fois de plus, que leur but véritable est bien d'assurer aux capitalistes la plus grande somme de profits possible.

Comment l'État pourra-t-il entrer en possession des instruments de travail qu'il est appelé à mettre entre les mains des ouvriers ? Pas de difficulté pour les usines et les manufactures. S'il ne trouve pas à en acheter de toutes faites, il en fera faire de neuves ; elles ne lui coûteront pas beaucoup plus et elles vaudront mieux. Quant à la terre, c'est autre chose, il est impossible d'en créer ; mais, par ce temps de crise agricole qui court, on trouvera autant de terres à acheter à bon compte que les travailleurs pourront en réclamer.

Les instruments de travail seront affermés, avec faculté d'achat, aux travailleurs qui pourront ainsi en devenir propriétaires. S'ils ne

peuvent les exploiter individuellement, la propriété en sera nécessairement collective, à peu près comme dans les sociétés par actions admises par les économistes eux-mêmes, mais elle pourra être individuelle si, comme pour la terre, on peut exploiter individuellement.

Je demande pardon si j'entre ici dans quelques détails, mais ils sont certainement justifiés par l'importance du sujet.

On a été jusqu'à dire que les petits propriétaires ne cultivaient pas aussi bien que les grands ; c'est peut-être vrai en théorie, mais c'est plus que douteux en pratique. Ce serait là, au surplus, un argument pour les économistes dont le but est la production économique des richesses, mais non pour les socialistes qui ont, avant tout, pour objectif le bien-être du plus grand nombre. Par conséquent, il n'est pas exact que la suppression de la petite propriété soit un principe socialiste ; ce serait plutôt un principe économiste.

Le socialisme, au contraire, tend à l'extension de la petite propriété qui ne peut s'étendre qu'aux dépens de la grande qu'il ne veut pas confisquer néanmoins, qu'il tolère, au contraire, sûr qu'il en trouvera à acheter quand on voudra, c'est-à-dire quand on en aura besoin. Ainsi donc, le socialisme, pas plus que l'économisme, ne veut « la confiscation de la propriété individuelle », mais il tend à l'extension de la petite propriété, tandis que son rival tend à l'extension de la grande.

Le socialisme, d'ailleurs, ne saurait être, sous ce rapport, *révolutionniste*, encore moins *révolutionnaire,* car l'État, comme la collectivité, seraient singulièrement embarrassés si on leur mettait brusquement sur les bras un trop grand nombre de propriétaires encore inexpérimentés.

En se plaçant à ce point de vue purement socialiste, il est clair, d'ailleurs, qu'il vaut mieux, pour les travailleurs, posséder leurs instruments de travail que de les voir entre les mains d'un autre, fût-ce de l'État.

Une objection plus sérieuse, c'est que l'État dirigerait mal. Les particuliers, sous ce rapport, seraient plus capables.

Le socialisme n'exige nullement que l'État dirige ; il préfère que ce soient les ouvriers. De nombreux exemples, tant en France qu'à l'étranger, prouvent, d'ailleurs, que l'un et les autres en sont capables. Il est bien entendu que ce serait s'exposer à un échec certain que de vouloir révolutionner brusquement le monde du travail. Les réformes socialistes devront être introduites avec les ménagements nécessaires ; elles s'étendront rapidement si, comme il est permis de l'espérer, elles sont couronnées de succès.

V

De ce que le socialisme soit plus humanitaire que l'économisme, ce n'est pas à dire qu'il ne puisse pas être également utilitaire. Il est même obligé de l'être dans une large mesure, car ce serait aller à l'encontre de son but que de ne pas se préoccuper des moyens de produire économiquement les richesses, puisque ce sont les ouvriers qui les produisent. Seulement, les socialistes s'efforcent de concilier tous les intérêts. Si, par exemple, une invention vient à abréger le temps nécessaire à la production de certaines richesses, il tâchera qu'elle ne tourne pas seulement à l'avantage des capitalistes.

Nous ne prétendons pas dire que les économistes, de leur côté, ne se préoccupent en rien des intérêts des travailleurs, mais nous trouvons qu'ils pourraient s'en préoccuper davantage.

En résumé, nous reconnaissons que tout le monde se préoccupe à la fois, et de la production économique des richesses, et du bien-être des travailleurs. Seulement, on s'en préoccupe plus ou moins. Sous ce rapport, on peut ranger les principaux partis à peu près comme il suit : réactionnaires, modérés ou ralliés, opportunistes, radicaux, radicaux-socialistes, socialistes. Les trois premiers, à notre avis, attachent trop d'importance relative à la question utilitaire et pas assez à la question humanitaire ; il n'en est pas de même des trois derniers. Par suite, nous rangerons les premiers parmi les économistes et les autres parmi les socialistes et nous espérons que les radicaux eux-mêmes ne repousseront pas cette dénomination. Ils se rappelleront que le nom qu'ils se donnent veut dire « radicalement républicains » et qu'ils se font gloire d'être les continuateurs de nos aïeux en libéralisme, je devrais dire en socialisme, qui, après avoir inscrit dans la constitution de 1791 cette phrase sublime : « Nul ne peut être heureux tant qu'il y a des malheureux », ont fait la République si égalitaire et si humanitaire du 22 septembre 1792. Nous croyons, d'ailleurs, avoir établi que le vrai socialisme, qu'on l'appelle, si l'on veut, le « socialisme pratique », n'a pas pour « objectif la suppression de la liberté, la confiscation de la propriété individuelle, pour moyen le recours à la force ».

Ceux qui acceptent, depuis longtemps, la dénomination de socialistes voudront bien ne pas perdre de vue, de leur côté, que « le parti socialiste », maintenant qu'on s'est efforcé de « délimiter ses frontières avec le plus de précision possible », s'étend bien plus loin que plusieurs d'entre eux ne le soupçonnaient peut-être, et que rien n'empêche en particulier d'y englober le parti radical tout entier.

Si le nom de socialiste ne convient pas encore à tout le monde, parmi les démocrates, qu'on en prenne provisoirement un autre, mais qu'on sache bien, d'un côté comme de l'autre, que toutes les fractions du parti démocratique ont la même couleur et ne diffèrent, tout au plus, que par l'intensité. Qu'au lieu d'établir, entre eux, des distinctions regrettables, ils s'efforcent, au contraire, d'arrêter un programme commun. Qu'ils s'unissent le plus étroitement possible pour le faire aboutir ; qu'ils mettent en pratique ces mots que j'emprunte à Karl Marx en les modifiant légèrement : « Démocrates, unissez-vous ».

La définition que j'ai donnée du socialisme sera peut-être prise en considération lorsque les démocrates ou socialistes s'occuperont de formuler un programme commun. En attendant, elle sert de règle à ma ligne de conduite politique. Si les mesures qu'on nous propose, si les lois qu'on nous soumet me paraissent de nature à augmenter la somme de bien-être matériel et moral de chacun, je les vote avec empressement ; sinon, je les repousse.

LATERRADE,
Sénateur.

REVUE POLITIQUE

Trois grands faits ont marqué les dernières semaines : le débat sur l'antisémitisme, la communication du « dossier secret » à la Cour de Cassation et la formation de la « Ligue pour la Patrie française ».

Drumont aurait bien voulu réduire le débat sur l'antisémitisme à une querelle sur les incidents algériens. Il est gêné évidemment toutes les fois que l'occasion s'offre à lui d'affirmer sa prétendue doctrine devant des contradicteurs. D'ailleurs, on ne sait plus au juste s'il est le théoricien de l'antisémitisme ou le député d'Alger. Il voudrait ménager les républicains anticléricaux d'Algérie qui ont eu la faiblesse de voter pour lui ; et comme il est impossible d'aller au fond de l'antisémitisme sans faire apparaître l'idée cléricale, il élude autant qu'il peut et restreint le débat. Il sait bien qu'en France c'est le cléricalisme qui fait la force de l'antisémitisme et qu'il ne pourrait désavouer l'un sans tuer l'autre. Or, les affirmations catholiques trop nettes gênent encore quelques candides antisémites et libres penseurs d'Algérie. Aussi M. Drumont se fait tout petit, tout modeste pour esquiver le point vif de la question. A vrai dire, il a été d'une douceur et même d'une fadeur déconcertante. Il n'a pas poussé le moindre cri de guerre et Max Régis a dû le trouver bien hésitant. M. Drumont a protesté qu'il n'y avait en Algérie aucune violence, que les Juifs n'y étaient pas menacés. Mais alors comment espère-t-il « les exterminer », c'est-à-dire les obliger à quitter le territoire ? Seule une politique brutale pourrait les décider à cette émigration en masse. L'antisémitisme ne peut avoir d'autre politique que la matraque. Déposer la matraque c'est, pour lui, se suicider.

Rouanet n'a pas permis à Drumont d'éluder le débat, et il a élargi le problème. Il a dans un puissant discours, qui restera à l'honneur de notre parti, dénoncé le sophisme antisémite. Vous dites que le Juif est un être « insocial » ou « antisocial », qu'il ne peut être assimilé par notre civilisation, et que par suite il faut l'éliminer par la force comme un corps étranger qu'expulse l'organisme. Mais s'il n'a pu, pendant des siècles, être assimilé, c'est précisément parce que la société féodale et chrétienne le rejetait de la cité. Vous dites qu'il est le créateur du capitalisme : c'est enfantin. Il y a une irrésistible évolution économique qui se serait produite sans le Juif et qui continuerait sans lui. Les Templiers étaient la forme chrétienne du capitalisme naissant.

Les Juifs étaient utilisés par les papes, les évêques et les nobles, qui leur permettaient de pressurer pour les piller ensuite et qui se servaient d'eux comme de collecteurs irréguliers de la richesse. Et si, appliquant les théories barbares d'expulsion et de massacre, on voulait demain frapper les Juifs, où commencerait, où finirait le Juif? A quelle race appartiennent les fils des gentilshommes français mariés à des héritières juives? La droite, qui n'est presque plus qu'un sang mêlé de gentilhommerie et de juiverie, a gardé le silence devant l'ironique et cruelle interrogation de Rouanet.

L'échec de Drumont a été si grand que dès le lendemain, M. Morinaud, M. Marchal et autres députés algériens et antisémites annonçaient l'intention de reprendre l'interpellation. Ils se promettent, parait-il, de préciser les réformes désirées par eux. A la bonne heure, et cela permettra au parti socialiste, après l'affirmation doctrinale si pleine et si forte de Rouanet, de démontrer aussi le néant des solutions précises imaginées par les antisémites. La révocation du décret Crémieux est une pure mystification et la preuve en sera faite.

Dès maintenant, quoi qu'il affecte encore quelque assurance, l'antisémitisme algérien est mortellement blessé. Il ne pouvait vivre que d'une effervescence aveugle et brutale. Or, cette surexcitation animale ne peut durer plus longtemps. Il est réduit maintenant à discuter et il en mourra. Est-ce à dire que le socialisme pourra d'emblée se développer en Algérie? Le prolétariat y est encore trop faible, et les conflits de races y sont trop aigus pour que le mouvement proprement socialiste puisse de quelque temps encore s'y accentuer. Il est possible cependant de grouper peu à peu autour de l'idée socialiste les prolétaires français, italiens, espagnols, arabes; le devoir du parti socialiste sera d'étudier de près la question algérienne. Il faut que notre parti ait des propagandistes connaissant à fond les indigènes parlant leur langue, pouvant s'entretenir avec eux et détacher peu à peu des grands chefs et grands propriétaires exploiteurs, les pauvres gens qui ne reçoivent qu'un sixième de la récolte. En même temps, il s'assurera que dans les travaux de tout ordre destinés à féconder l'Algérie des conditions de travail satisfaisantes soient faites aux ouvriers français. Mais pour que ces questions puissent être utilement discutées, il faut que la sauvagerie antisémite soit tombée. Je crois bien qu'avant un an la propagande socialiste pourra s'exercer en Algérie sans obstacle.

L'affaire Dreyfus, malgré toutes les violences, toutes les perfidies et tous les mensonges des nationalistes, évolue irrésistiblement vers son terme. Un moment, on a pu croire que MM. de Freycinet et Dupuy cherchaient à mettre la Cour de Cassation dans une situation fausse en lui refusant la communication du dossier secret. Mais ce n'était qu'une

feinte. M. de Freycinet a voulu faire un moment « la grosse voix », si j'ose m'exprimer ainsi. Il a déclaré fièrement qu'il ne livrerait ce dossier terrible, intéressant la sûreté de l'Etat, que s'il recevait les garanties les plus positives contre toute indiscrétion. Le parti socialiste avec Millerand, Viviani, a montré aussitôt comme il serait absurde et coupable de ne pas donner à la Cour de Cassation tous les éléments de vérité. Ce serait prolonger l'agitation dans l'obscurité. Et si on exigeait d'elle qu'elle ne montrât pas le dossier au défenseur de l'accusé, ce serait la rendre complice du crime commis en 1894. M. de Freycinet avait l'air de ne rien entendre, et il offrait son portefeuille. Mais quelques jours après il s'entendait à merveille avec la Cour de Cassation et lui communiquait tout le dossier. Mais il avait donné à l'armée un gage de sa sollicitude et de son patriotisme. Triste comédie dont à vrai dire les nationalistes font les frais, mais qui cause aussi un sérieux dommage au pays! On s'habitue et on l'habitue à trembler devant la haute armée, à la considérer tout au moins comme une grande coquette dont il faut ménager les nerfs. Au lieu de dire simplement : La justice et l'intérêt bien compris de la France veulent que la lumière soit faite, et d'exiger de tous soumission entière à cette politique de franchise et de clarté, on biaise, on ruse; et quand on communique le dossier secret, on met un officier en sentinelle derrière laquelle délibère la Cour. On a l'air de veiller sur ces pauvres papiers ineptes, sur le détritus de l'imbécillité policière et du crime militariste comme sur ces poudres explosives qu'on ne manipule que dans des filets aux mailles subtiles et soyeuses. Quel éclat de rire « libérateur » et vengeur quand toute la vérité sera connue et comme la haute armée sera châtiée par le ridicule! à défaut d'autre châtiment.

Mais il ne suffisait pas que le dossier secret fût communiqué. Il fallait encore que la question du dossier « ultra-secret » ou diplomatique fût résolue. Le député socialiste du Cher, notre ami Breton, a eu bien raison d'annoncer qu'il interpellerait à ce sujet. Comme il le dit, c'est la dernière équivoque qui doit être dissipée. Il ne faut pas qu'après l'arrêt de la Cour les nationalistes et antisémites puissent dire : Pardon ! Il y avait un dossier mystérieux et décisif qui n'a pas été vu. Au moment où j'écris, l'interpellation Breton n'a pas encore été discutée. Mais, simplement annoncée, elle a déjà eu deux résultats heureux. D'abord, le ministère a déclaré par une note officielle qu'il n'avait pas une lettre de Guillaume à Dreyfus, vraie ou fausse, et que tout le dossier avait été communiqué à la Cour de Cassation. Ainsi, il est établi que l'on peut parler de cette prétendue lettre de Guillaume sans ébranler l'État. La Chambre, qui a couvert de misérables huées Paschal Grousset, parce qu'il en parlait librement, n'aura plus le moindre prétexte patriotique pour couvrir la voix de Breton. Or, il

reste à celui-ci, même après la déclaration ministérielle, bien des questions intéressantes à poser. Les ministres affirment que cette pièce n'existe pas, qu'elle n'est pas dans leur dossier. Mais osent-ils affirmer qu'elle n'a jamais existé ? Ont-ils fait, pour s'en assurer, l'enquête nécessaire ? M. Delcassé est-il sûr qu'à aucun moment un de ses fonctionnaires n'a examiné, au point de vue du protocole, la prétendue lettre de Guillaume ? M. de Freycinet a-t-il interrogé M. de Boisdeffre et M. Pauffin de Saint-Morel ? Ce sont des réponses catégoriques qu'attend le pays. On vient d'apprendre que M. Maurice Paléologue, directeur politique au service des affaires étrangères, était convoqué par la Cour de Cassation pour lui expliquer une inquiétante différence de texte. Une dépêche chiffrée d'un attaché militaire étranger a été traduite par le ministère des affaires étrangères et cette version n'a rien de compromettant pour Dreyfus ; mais les bureaux de la guerre ont introduit au dossier et soumis à la Cour une traduction différente et d'où paraitrait résulter une charge contre le condamné. Ainsi, le faux a été pratiqué d'une manière continue par les bureaux de la guerre : quoi d'étonnant dès lors que les criminels aient poussé l'audace jusqu'à fabriquer une prétendue lettre de Guillaume ? Seulement ce faux énorme leur a paru, à la réflexion, peu maniable. Ils ont vu que l'ambassade d'Allemagne s'inquiétait des bruits mis en circulation : ils ont gardé pour eux cette pièce trop grave, et ils lui ont substitué des faux plus utilisables. Ils se bornaient à laisser entrevoir le document mystérieux à quelques dupes plus ou moins volontaires comme Rochefort et Millevoye. Et demain, quand la Cour de Cassation aura constaté et proclamé l'innocence de Dreyfus, cette campagne sourde recommencera. Voilà pourquoi le parti socialiste rend un service de premier ordre à la France, en exigeant que sur tous les points la lumière soit faite pendant que l'enquête de la Cour de Cassation se poursuit.

Sans doute, la Cour demandera aussi à M. Paléologue ce qui s'est passé au moment du faux Henry. M. Ranc, informé de bonne source, affirme que l'ambassade italienne fit prévenir M. Hanotaux que la prétendue lettre de M. Panizzardi était fausse. Comment le ministère Méline a-t-il permis qu'il en fût fait usage ? Comment n'a-t-il pas immédiatement ouvert une enquête sur les origines de ce faux, sur les mobiles qui l'avaient fait commettre ? M. Hanotaux a dans toute l'affaire Dreyfus une attitude d'une duplicité déplorable. Il tient un langage différent selon les personnes auxquelles il parle, et maintenant il affecte un silence diplomatique. Il a la naïveté de dire à ses amis : « L'affaire Dreyfus usera ceux qui prennent parti dans un sens ou dans l'autre; il faudra bien ensuite qu'on revienne aux hommes qui se seront récusés. » Ce n'est pas d'une haute morale, et c'est sans doute d'une médiocre politique. Car la vérité tout entière finira bien par

être connue malgré tous les silences calculés et les habiles seront châtiés.

Ce n'est pas la « Ligue de la Patrie française » qui arrêtera le mouvement. En fait, malgré les intentions perfides de ses fondateurs et meneurs, elle servira à sa manière la cause de la vérité. Le mensonge ne peut durer que par une sorte de violence physique et d'effervescence bestiale. M. Millevoye annonçant qu'il montera sur une table si Dreyfus revient à Paris et qu'il hurlera un frénétique appel au meurtre est dans la logique de son rôle. Mais les académiciens, si perfides et jésuites qu'ils soient, sont obligés d'avoir l'air au moins de discuter. Ainsi les hurleurs, les antisémites, les nationalistes brutaux sont dessaisis de la direction du mouvement et quand il ne restera plus contre la vérité que les épigrammes de M. Jules Lemaître, ou même les phrases compactes de M. Brunetière, ce sera bien peu de chose. Déjà la Ligue révèle son incohérence. Elle se compose de trois éléments très dissemblables. Je ne parle pas des fantaisistes comme M. Laffitte qui découvre par ses vulgaires paradoxes tout ce que le positivisme révèle de sottise autoritaire et d'esprit lourdement conservateur. Mais il y a en tête de la Ligue les fanatiques, les exaspérés, les hommes comme M. Brunetière dont la vanité saigne, les fatigués comme M. Coppée tombés aux bras de l'Eglise. Ce petit état-major aigre et clérical voudrait servir les desseins de la réaction et décourager la Cour de Cassation. Derrière eux, il y a un gros de bonnes âmes qui ont pris les doucereuses formules de conciliation dont se couvre la manœuvre rétrograde. Ces braves gens s'imaginent vraiment que M. Jules Lemaître et M. de Mun veulent aider, par l'apaisement, à la justice. Enfin, il y a les universitaires comme M. Crouslé qui trouvent que leurs collègues s'agitent trop pour la révision et qui n'ont plus qu'une politique : Allons-nous coucher.

Je crois vraiment que cette Ligue venimeuse et bonasse, violente et fade ne pourra rien. Elle se dissoudra au contact de l'action.

Aussi les agitateurs de l'état-major ont-ils recours à une autre manœuvre également désespérée. La démission de M. Quesnay de Beaurepaire est leur dernier coup. Pauvre trouvaille ! Ce magistrat flétri est trop méprisé pour que ses manœuvres ébranlent la Cour de Cassation, et nous aurons simplement la joie de voir M. Rochefort donner à M. de Beaurepaire le baiser de paix. Il est donc probable que l'œuvre de vérité se poursuivra et aboutira. Mais si, en discréditant et terrorisant la Cour de Cassation, l'état-major arrêtait ou faussait la révision, croit-il qu'il aurait arraché la vérité du cœur et des cerveaux où elle est entrée pour toujours ? N'ayant pu trouver une issue légale, il faudrait bien qu'elle trouvât une issue révolutionnaire.

JEAN JAURÈS.

REVUE DES REVUES

Littérature et Philosophie

M. Fouillée, dans la *Revue Bleue* des 17 et 24 décembre, se demande « sur quels fondements doit reposer l'enseignement moral et social dans les écoles de la démocratie contemporaine ».

C'est là un problème de brûlante actualité, en ce moment où la démocratie, longtemps endormie dans sa prétendue victoire, se réveille et se retrouve en face du parti clérical, plus fort que jamais et résolu au suprême assaut. Constatant ce réveil, M. Fouillée l'interprète ainsi : Certains esprits réclament « le rétablissement de l'antique base religieuse », d'autres voudraient « établir un enseignement antireligieux ». C'est, croyons-nous, poser fort mal les données du problème, car s'il est exact que les catholiques n'ont pas perdu l'espoir de remettre la main sur l'enseignement public, rien n'autorise M. Fouillée à prétendre que leurs adversaires veulent établir un enseignement antireligieux. Ce que ceux-ci veulent, et en cela ils sont pleinement d'accord avec l'esprit moderne, c'est que l'école soit soustraite à toute influence confessionnelle et que la morale qu'on y enseigne soit dégagée de toute révélation religieuse. Même les anticléricaux les plus déterminés et les plus militants, même les esprits les plus foncièrement irréligieux n'ont jamais rêvé d'introduire dans l'école un enseignement antireligieux. Un enseignement irréligieux, c'est-à-dire dans lequel les religions seraient absolument ignorées, sinon étudiées comme des manifestations de la pensée humaine en mal de certitudes, leur a toujours suffi et leur suffira toujours. Mais il faut plus à nos moralistes scolaires : Se tenant à mi-chemin de la religion et de l'irréligion, ils font reposer leur enseignement moral sur l'idée de Dieu, et n'en veulent pas démordre. Ils se croient ainsi suffisamment irréligieux, et

qualifient d'antireligieux le véritable enseignement irréligieux qui consisterait, ignorant les dogmes, à ignorer également le concept sur lequel ils reposent tous, à savoir : l'idée de Dieu.

J'insiste là-dessus, non seulement pour prouver que je ne cherche pas une vaine querelle sur des mots, mais parce qu'il faut s'expliquer nettement sur ce point fondamental de l'éducation populaire. M. Fouillée se charge d'ailleurs de me documenter. Examinant les résultats de l'éducation morale dans les écoles primaires à l'étranger, il constate qu'en Angleterre, où l'enseignement moral est si étroitement lié à l'enseignement religieux, l'incroyance se propage dans les villes, menace de gagner les campagnes. Quand le support religieux manquera tout à fait à l'enseignement moral, c'en sera fait de celui-ci, et « l'Angleterre se trouvera alors en présence des mêmes difficultés que nous ». Aux États-Unis, « l'enseignement religieux est déjà beaucoup moins fécond ». D'une enquête, faite par M. Flexner dans la *Revue internationale de morale,* il résulte que, par l'effet des mauvaises méthodes, « l'école religieuse devient la mère féconde de l'indifférence ». Pour l'Allemagne, c'est bien pis. L'enseignement de la morale est, de par la loi, basé sur l'enseignement confessionnel. L'irréligion croissante des masses populaires ôte toute efficacité à un tel enseignement, dit avec raison M. Fouillée. Et il nous donne une preuve par les chiffres qui est véritablement frappante : En Allemagne, les mineurs de douze à vingt ans forment 29 pour cent ou près des trois dixièmes du nombre des condamnés, alors qu'en France, où l'école est neutre, la criminalité des mineurs ne donne que 18 pour cent, soit moins des deux tiers de la criminalité allemande. Je retiens ces faits et ces chiffres, et je demande à M. Fouillée si l'indifférentisme religieux qu'il constate et dont il note les effets s'arrête à la notion de Dieu. En d'autres termes, croit-il que ceux qui se dérobent aux disciplines religieuses conservent la croyance en Dieu ? Qu'il pousse une enquête en ce sens dans les milieux populaires, et il sera vite édifié. Avec leur logique simple et droite, les foules incroyantes ont franchi l'étape du déisme. Elles tranchent souvent par la négation une question devant laquelle s'arrêtent encore avec anxiété les esprits les plus libres. L'idée de Dieu ne peut plus être pour elles un support moral suffisant, parce que pour ceux qui l'ont conservée dans leur esprit, elle y est tellement vague, fluide, fuyante, imprécise, et comme subsidiaire, en tout cas étrangère aux mobiles de l'activité humaine, qu'il vaudrait certainement mieux qu'elle en fût éliminée tout à fait. Que de fois, car il faut tout dire, n'ai-je pas entendu des gens dire : Le bon dieu, c'est l'argent. Ce dicton est courant chez ceux-là mêmes qui envoient leurs enfants au catéchisme et ne se croiraient pas mariés s'ils n'avaient point passé par l'église. J'avoue sans détour que ces caractéristiques

sont plutôt alarmantes, et que ces contradictions, en montrant le peu d'importance attachée à la vie morale par les couches profondes de la population française, sont grosses de périls. Et c'est parce que j'aspire à l'unité, à l'homogénéité, à la logique, que je voudrais voir les foules dégagées de ces contradictions. On les en dégagerait en constituant une morale scolaire indépendante non seulement des dogmes mais de l'hypothèse déiste elle-même.

Je sais bien que notre morale scolaire est une morale de transition. M. Fouillée la qualifie de négative. S'il parle des résultats, il n'a que trop raison ; mais moins que personne, lui qui écrit des manuels de morale pour nos enfants, il ne peut prétendre qu'elle soit ainsi. Disons qu'elle est un compromis entre la morale religieuse et la morale indépendante, qu'elle a pris à celle-ci son caractère laïque, mais qu'elle a gardé de celle-là l'essentiel, le point fondamental, qui est l'idée de Dieu. Or, je le répète, les religions, en se retirant de l'esprit des foules, entraînent avec elles l'idée de Dieu. La base sur laquelle repose la morale scolaire est donc aussi fragile aujourd'hui qu'hier, et, en reculant la difficulté, nos moralistes officiels n'ont fait que l'aggraver. M. Fouillée le sait bien, d'ailleurs, puisqu'il rêve d'une « conciliation positive des doctrines », opposée à la « neutralité négative ». Nulle religion, dit-il, ne peut protester contre le caractère impératif du bien. Toutes reconnaissent « une lumière naturelle qui éclaire tout homme venant en ce monde ». Fort bien jusqu'ici. On peut en effet trouver une base morale dans la raison de l'individu, dans cet instinct hérité, et perfectionné à mesure, de ce qui est utile et de ce qui est nuisible à l'ensemble des individus. On peut même, mais cela devient un peu plus difficile dans un état social où des inégalités injustifiées de situation ne se maintiennent que par des mensonges et des artifices que la clairvoyance populaire scrute chaque jour davantage, on peut même enseigner que l'intérêt de chacun est lié à l'intérêt de tous. On peut encore, mais en fortifiant sigùlièrement et périlleusement la critique populaire sur les fortunes mal acquises et sur l'abus qui en est fait, prêcher la supériorité morale du laborieux qui limite ses besoins afin de les proportionner à ses ressources, et d'employer une part de celles-ci à porter un aide efficace à ses frères en détresse. Mais M. Fouillée sent la fragilité d'un tel enseignement, et peut-être aussi le danger. Aussi, après s'être passé de Dieu comme principe moral, se reconnaît-il incapable de l'éliminer comme sanction. Pour qu'on ne m'accuse pas de rendre inexactement sa pensée, je cite : « Si les différentes figurations théologiques de l'au-delà nous divisent, ce n'est pas une raison pour en supprimer philosophiquement l'idée et le souci, pour borner nos pensées, comme nos discours et nos actes, à l'en-deçà ». Et voilà Dieu et l'immortalité de l'âme réintroduits dans

la morale populaire. Dès lors, tout le reste est sans intérêt, et je ne comprends pas la peine que se donne M. Fouillée à étager par ordre de mérite l'idéal chrétien, l'idéal patriotique et l'idéal philosophique. A quoi bon prêcher la solidarité des êtres humains, la supériorité de l'amour sur la haine, l'ennoblissement de l'homme pensant et agissant pour le bien de tous. « Les motifs théologiques corroborent et sanctionnent », dit M. Fouillée. Comment ne voit-il pas que, s'il les accepte, même à ce titre, ils sont par eux-mêmes tellement suffisants qu'ils font nécessairement disparaître tous les autres, ou tout au moins les rendent inutiles en les réduisant à l'état de simples illustrations d'un texte fondamental et sacré. Et, je le lui demande, en quoi différera essentiellement l'enseignement « positif » de demain de l'enseignement « négatif » d'aujourd'hui ? Il y aura simplement un déplacement verbal de postulats, qui se chargeront bien, et tôt, de se remettre à leur vraie place.

On pense bien que je ne conteste pas la très grande valeur morale des préoccupations de M. Fouillée. Très sincèrement démocrate et non moins épris de haute culture intellectuelle et morale, l'éminent auteur de la théorie des *idées-forces* cherche avec ardeur à concilier le réalisme brutal des démocraties contemporaines et l'idéalisme sans lequel nulle société ne peut exister, et surtout progresser. Mais pourquoi chercher en dehors de la démocratie ce qu'elle contient en elle-même ? Pourquoi conserver au sentiment de l'idéal un « tuteur » caduc qui est soutenu plutôt qu'il ne soutient, et dont la chute à plat ou le recul dans le plus lointain des spéculations métaphysiques peut entraîner la disparition de l'idéal lui-même, et, par voie de conséquence, l'écroulement des bases morales nécessaires à toute société et à tout individu ? Pourquoi chercher des principes extérieurs et artificiels, à tout le moins hypothétiques et comme tels rejetés de l'immense majorité, pour guider une démocratie qui, si l'on veut l'examiner d'un peu près, contient ces principes en elle-même, et par cela seul qu'elle est la démocratie ? Qu'est-ce en effet, que la démocratie moderne ? L'application de principes de liberté et d'égalité dans la solidarité, que ne connurent pas les sociétés antérieures au dix-neuvième siècle. Ces principes ont été formulés au nom d'un idéal de justice, et de ce qu'ils n'ont pas encore produit leur plein effet, et même que certains de ces effets semblent aller à l'encontre de ces principes dans le milieu capitaliste actuel, il ne s'ensuit point que la démocratie soit vicieuse fondamentalement. On pourrait même dire, sans nulle exagéaation de forme ni de pensée, que le meilleur moyen de fonder une morale publique, qui fût pleinement d'accord avec la morale personnelle, serait de développer la démocratie dans le sens même de ses propres principes. C'est, qu'on ne s'y trompe pas, l'unique moyen qui existe

de tirer la morale individuelle et sociale du fonds même de l'humanité, de la construire sur un point d'appui solide que nulle découverte scientifique et que nulle révolution philosophique ne puisse subverser comme il est arrivé des religions et comme il arrive de l'idée de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Mais cette morale humaine, seul le socialisme peut en constituer les éléments réels. Et voilà pourquoi M. Fouillée, n'étant pas socialiste, a dû étayer son impératif avec la notion de Dieu.

EUGÈNE FOURNIÈRE.

CHRONIQUE THÉATRALE

THÉATRE ANTOINE : *Résultat des courses*, pièce en cinq actes de M. BRIEUX. — COMÉDIE FRANÇAISE : *Le Berceau*, pièce en trois actes de M. BRIEUX. — ODÉON : *La Reine Fiammette*, conte dramatique en cinq actes, en vers, de M. CATULLE MENDÈS.

M. Brieux s'essaie volontiers dans ses pièces à traiter des sujets d'intérêt social : noble souci, car on ne peut pas toujours écrire des vaudevilles creux et insignifiants. Mais quel dommage que le but visé ne soit pas atteint ! Ou bien M. Brieux se contente d'exposer les questions sans les résoudre comme il a fait avec *les Bienfaiteurs* à propos du problème de la charité ; ou bien, s'il hasarde une conclusion, il la veut réactionnaire. Ce fut le cas pour *l'Evasion*, où il plaide contre la science. Je lui vois une grande boutique illuminée de la belle enseigne *Questions sociales* et qui renferme deux guignols ; l'un est tout de fantasmagorie : de gentilles marionnettes s'y agitent et parlent beaucoup sans que personne puisse dire exactement à quoi tend leur discours. L'autre guignol, qui est grave et où s'affirment les idées du conservateur, convient, naturellement, à la Comédie Française, théâtre bourgeois par excellence. Cette fois les deux guignols viennent de s'ouvrir en même temps.

Résultat des courses a l'air de vouloir étudier le problème du jeu. Grosse affaire ! Il y a un vice affreux qui ronge les sociétés. Les hommes ne se contentent pas de subir la fatalité qui les rend inégaux par l'intelligence et la santé. Loin de tenter de corriger cette injustice ils exigent au contraire que la vie soit une immense roulette. Aux inégalités naturelles, ils ajoutent de par la loi la loterie de l'héritage qui fait les enfants riches ou pauvres dès le jour de leur naissance : c'est l'institution du jeu dans les langes. Bien plus, las de demander un gain légitime à un travail, il est vrai trop souvent stérile, ils aiment à risquer ce qu'ils possèdent dans l'espoir d'obtenir soudain, sans effort, une grosse somme. Point de peine et gain considérable, voilà ce qui les tente et voilà précisément ce qui est immoral. Il va sans dire que c'est à quoi nul ne prend garde. Le gouvernement, il y a une soixantaine d'années, a fait fermer les maisons de jeu ; mais il s'est empressé de tolérer les cartes et les petits chevaux dans les cercles et les villes d'eaux. Ces sentines ne suffisaient pas. On y ajouta les courses avec toute la

furie des paris. Le jeu est partout; il domine nos mœurs, il trône dans nos lois. Sans lui et les profits que l'État en retire, nous n'aurions plus ni bons chevaux pour la remonte de l'armée, ni certains établissements de bienfaisance, hospices ou hôpitaux, qui subsistent grâce aux bénéfices du pari mutuel. Le jeu, sous toutes ses formes, est donc plus qu'un vice ruineux pour les uns, fructueux pour les autres, dépravant pour tous; c'est une base fondamentale de notre société.

On pouvait espérer que M. Brieux allait étudier cette question, sinon dans son ensemble, du moins dans quelques-unes de ses parties, et que nous connaitrions l'opinion motivée de l'auteur sur la funeste habitude des courses. Le sujet préoccupe les esprits. M. Veyrin l'a examiné dans une œuvre récente, *Aux Courses,* que je n'ai pu voir et qui malheureusement n'a pas été imprimée. M. Brieux a fait semblant de l'exposer. Son ouvrage est une historiette où l'on voit un brave ouvrier qui, entraîné par la passion des courses, perd son argent, celui de sa famille et celui de son patron, tombe de chute en chute et n'évite la prison que grâce à la pitié de celui qu'il a lésé. Conclusion : ne jouez pas; ne vous laissez pas aller à la tentation; le jour de paie rapportez sagement l'argent à la ménagère. A merveille. C'est là un gentil petit conte de la morale en actions; on pourrait dire également : défiez-vous des mauvaises relations, ne fréquentez pas les cabarets, ne manquez pas d'aller régulièrement à l'atelier, redoutez les filles de carrefour il y a une série de conseils semblables vrais depuis Mathusalem, qu'il est sain de rappeler. Mais ces prédications n'ont rien de particulier à la société actuelle et ne sauraient fournir une donnée originale. M. Brieux nous déclare qu'il est sage de ne pas jouer aux courses; parbleu! nous nous en doutions. Mais en le quittant nous ne savons pas ce qu'il pense des courses comme institution. Il dit à l'ouvrier : n'y allez pas; mais il ne dit pas au gouvernement : fermez vos champs, n'attirez plus les joueurs et arrangez-vous pour ne pas bénéficier d'un vice que vous encouragez et que vous avez intérêt à développer. Nous avions pourtant bien le droit de savoir si ce sentiment est au fond du cœur de l'auteur. La pièce serait tout à fait terne s'il ne s'y trouvait un tableau fort animé, celui d'un commissariat de police par une matinée d'hiver lorsque les vagabonds coupables seulement de pauvreté défilent devant le magistrat pour lui demander un asile : un asile! il n'y en a guère d'autre que la prison, le dépôt. Une cellule ou la belle étoile, la société laisse ce choix à de pauvres diables qui ont travaillé quarante ans.

Indécis dans *Résultat des courses,* M. Brieux a pris nettement parti dans le *Berceau :* lorsqu'un mariage a été fécond, il le veut indissoluble. Un vent souffle contre le divorce. On en abuse, disent les réactionnaires, qui voient que, par la pratique d'une loi humaine, la foule arrive doucement à l'union libre. Aussi certains demandent-ils

d'en restreindre l'application et déjà une proposition en ce sens a été faite au Sénat. C'est exactement comme si les ingénieurs de la Ville voulaient rétrécir ou boucher la rue de Rivoli sous prétexte qu'elle est trop fréquentée. Ce pays, catholique, a mis des siècles à s'émanciper de l'Église et à s'apercevoir que deux époux brouillés sans remède avaient le droit de devenir définitivement étrangers l'un à l'autre et que chacun d'eux était le maître de s'unir légalement à une autre personne si bon lui semblait. Cette solution, que le pape réprouve, est trop simple.

Il est bien vrai que le problème se complique lorsqu'il y a un enfant dans le ménage, et c'est le cas qu'a examiné M. Brieux. Mais l'exemple choisi par lui ne prouve absolument rien. Le voici. Un jeune ménage est heureux. Le mari aime sa femme et la femme son mari. La naissance d'un enfant a parfait leur félicité. Soudain, par suite de je ne sais quelles circonstances, soit entraînement, réminiscence ou besoin d'émancipation, le mari trompe sa femme. Celle-ci, sans cesser de chérir l'infidèle, le quitte sous le coup de la colère et divorce. Un désir de protection la fait se remarier avec un fort brave homme pour qui elle a de l'estime, mais rien de plus. Dans cette nouvelle union, qui ne satisfait point son cœur, elle souffre, elle s'ennuie, elle regrette l'ancienne, lorsqu'un événement la rapproche de son premier mari : l'enfant tombe malade; voici le père et la mère auprès du berceau, et ainsi rassemblés par hasard, et forcés de s'avouer que lui un inconstant et elle irritée, ils n'ont jamais cessé de s'aimer et qu'ils auraient bien mieux fait de rester ensemble. Sur quoi elle maudit la loi, la mauvaise loi qui l'a tentée et lui a permis de se remarier et d'élargir ainsi le fossé déjà creusé entre elle et le véritable aimé.

Tout cela est ennuyeux à la scène à cause des longues tirades, et puis c'est faux comme théorie. Il existe en vérité une loi excellente qui permet de divorcer, mais il n'en existe aucune qui force les gens à se remarier. La loi n'impose pas une obligation, elle donne seulement une faculté dont personne n'est contraint d'user. La dame en question est donc mal venue à se plaindre qu'on lui ait ouvert une porte par laquelle elle était parfaitement libre de ne point passer.

D'autre part, l'auteur n'a pas pris garde que dans sa fable, les choses auraient pu se passer exactement comme il les montre, même s'il n'y avait pas eu d'enfant. Les deux êtres qui s'aiment sont avertis que cet amour ne faisait que sommeiller, parce qu'un incident les rapproche. Mais il n'était pas nécessaire que cet incident fût la maladie du bébé. Dans l'état de leur cœur tout leur serait étincelle. Une simple rencontre en omnibus aurait suffi. Dans le *Berceau,* une chose est parfaitement superflue, c'est le berceau.

Ce n'est pas qu'il n'y ait une pièce émouvante à écrire sur ce

sujet ; mais je la vois tout autrement. La femme aurait épousé son premier mari sans amour, par convenance, — comme il arrive si souvent ; elle aurait eu de lui un enfant. Puis enflammée d'amour pour un autre homme, elle aurait, poussée par un irrésistible entrainement, quitté d'elle-même son ménage, mari et enfant, pour épouser celui qu'elle aime. Le vrai sujet serait alors le déchirement de son cœur partagé entre l'homme adoré avec qui elle a voulu vivre et l'enfant également adoré dont elle a dû se séparer. Voilà une donnée tragique pour qui la saurait traiter, donnée tout intime, touchant aux fibres les plus délicats de l'être, mais où la loi n'a absolument rien à voir.

D'ailleurs, il est faux, quoiqu'on aime à répandre cette opinion, il est faux que le sort d'un enfant soit désespéré parce que ses parents sont séparés. Le thème de l'enfant abandonné, ou à demi abandonné, sans foyer, prête fort à l'attendrissement et à beaucoup de déclamations sentimentales. C'est une convention courante qu'un enfant est heureux dans le « sein de sa famille » et malheureux loin d'elle. Pourtant l'observation journalière dément ce prétendu dogme des sociétés. Sans doute l'enfant trouve, ou du moins peut trouver, au domicile familial, affection, tendresse, câlineries. Mais comme la discorde, les querelles, les scènes, divisent une quantité considérable de mariages, même parmi ceux qui ne vont pas jusqu'à se dissoudre, les avantages de l'éducation au foyer sont bien souvent compensés par de funestes exemples et d'odieux tableaux. Après tant de mensonges il est temps d'accorder que la famille, telle que la font le caractère et les passions de l'être humain, n'est pas le paradis que l'on se plaît à dire, et qu'un enfant peut être élevé, et bien élevé, loin des siens.

Le genre de la *Revue Socialiste* ne permet guère que l'on parle ici des pièces qui n'ont pas un intérêt social. Je ferai une exception pour dire le bien que je pense de ce charmant conte d'amour, la *Reine Fiammette*. Des reproches sur la donnée, sur la structure de l'œuvre et les ressorts de l'action seraient sans portée. Les rigueurs inflexibles dans une pièce réaliste sont inutiles à une fantaisie qui ne prétend qu'à la grâce, au charme et d'abord à la poésie, qualités bien plus rares, d'ailleurs, qu'une ordonnance exacte et sévère. Et puis, à défaut de vérité historique, il y a de la vérité humaine dans l'âme enfantine, passionnée, capricieuse, de cette gentille Fiammette. Cette âme légère nous est peinte en vers remarquablement ciselés, dont l'ensemble forme une œuvre élégante et harmonieuse. Il fallait au moins le signaler ici : la beauté est utile à l'éducation des sociétés.

GASTON STIEGLER.

LE SIXIÈME CONGRÈS

DE LA

Fédération des Conseillers municipaux socialistes

Au milieu d'une population enthousiaste, ardente et convaincue, dans la partie si pittoresque de la vallée de la Meuse comprise entre Charleville et Givet, à l'hôtel de ville de Fumay, s'est tenu le sixième Congrès des municipalités socialistes de France. Comme celui de l'an dernier, à Dijon, il a très bien réussi, grâce à la bonne volonté et à la charmante hospitalité de la municipalité socialiste de Fumay et de son maire ouvrier, le citoyen Lambert-Hamaide; grâce aussi au zèle, et au dévouement, et au remarquable esprit organisateur du citoyen Victor Compas, secrétaire de la Fédération des communes socialistes des Ardennes.

Une centaine de communes étaient représentées, dont Paris, par les citoyens Chausse, Colly et Veber; Vierzon, par le citoyen Vaillant, député ; Issoudun, par son maire député, le citoyen Dufour, etc... Les députés Chauvière, Lassalle et Poulain, prirent également part aux travaux du Congrès.

*
* *

La première question à l'ordre du jour, rapportée par le citoyen Bazin, conseiller municipal de Saint-Ouen, était ainsi intitulée : *Des différents moyens pratiques d'assurer le referendum municipal*. Elle comportait deux solutions : une pour l'avenir et une autre pour le présent.

Pour l'avenir, l'Assemblée émit le vœu que le Parlement organisât le referendum avec la même procédure que les autres consultations électorales.

Les électeurs ne sont encore habitués qu'à se prononcer sur des personnes ; il faut les accoutumer à se prononcer dans les mêmes formes sur des idées réelles.

La consultation des électeurs par voie de referendum doit se faire, par votes secrets, dans les lieux de vote habituels, et être précédée d'une période électorale suffisante pour permettre à toutes les opinions de s'exprimer et de combattre librement, soit par circulaires et manifestes, soit par affiches dispensées du timbre, et aussi par

réunions publiques contradictoires dans les préaux des écoles. Dès l'ouverture de la période électorale, chaque électeur devra recevoir gratuitement à domicile, en même temps que sa carte électorale, l'exposé des motifs et le texte de la délibération du Conseil municipal ordonnant le referendum ; ainsi que toutes pièces annexes jugées nécessaires par la municipalité pour éclairer les consciences et les suffrages.

En attendant l'adoption du projet de loi déposé en ce sens par le citoyen Édouard Vaillant, c'est-à-dire la consécration légale du referendum communal par le Parlement, les conseils municipaux socialistes sont invités à organiser eux-mêmes le referendum, en marge de la légalité, en se servant des bonnes volontés des comités locaux et en usant, jusqu'à sa dernière limite, du droit qu'ils ont aujourd'hui de faire connaître par imprimés une ou plusieurs de leurs délibérations.

Dans les communes où l'élément socialiste est en minorité, il lui appartient d'agir sur le Conseil municipal par voie de pétitionnement, ou même de provoquer directement l'avis de la population en un jour et dans un lieu fixés, après une quasi-période électorale factice où les groupes politiques et économiques se chargeraient de la propagande orale et écrite.

*
* *

L'hygiène communale. — Les citoyens Compas, conseiller municipal de Montcy, et Colly, conseiller municipal de Paris, rapportèrent la question de l'hygiène communale de l'habitation et de la voirie, en s'inspirant des travaux publiés chez l'éditeur Giard par le docteur Julien Pioger, des études si compétentes et articles de revues de M. le sénateur Paul Strauss, et de la pratique de l'édilité parisienne.

Les détails de l'hygiène spéciale de l'habitation furent réservés pour le prochain congrès. Mais l'on se rangea à la proposition déposée par le citoyen Vaillant qui prévoit des primes pour les municipalités les plus soucieuses de la question sanitaire et aussi pour les constructeurs des maisons les plus salubres.

Le Congrès dénonça l'insuffisance de la loi de 1850, réclama « une loi efficace de protection de la santé publique », et invita les communes qui ne l'ont pas encore fait à établir un service de désinfection, en attendant son établissement obligatoire.

La dernière Chambre a bien voté une loi dite de protection de la santé publique, mais elle dort dans les cartons du Sénat, ou plus exactement dans la serviette du rapporteur de la commission compétente, M. Cornil. Ce projet de loi comprend l'obligation de la désinfection, mais il y manque toujours une sanction efficace.

En l'espèce, les idées échangées à Fumay et résumées par les citoyens Compas et Colly étaient en faveur : 1° de l'examen adminis-

tratif préalable des plans de constructions nouvelles au point de vue spécial de la salubrité et de l'hygiène; 2° de la revision de la loi du 13 avril 1850 dans le sens d'une augmentation des pouvoirs de la commission des logements insalubres et de la réduction au minimum des formalités administratives et des délais; 3° d'une loi déterminant très nettement et sans ambiguïté les pouvoirs des municipalités en cas de danger pour la santé privée ou publique, résultant de l'insalubrité des maisons déjà construites et plus ou moins anciennes.

*
* *

Le rapport sur le « choix des taxes en remplacement des octrois » fut confié à mon collègue et ami Chausse. Il me pardonnera de ne pas assez résumer son excellent mémoire, très substantiel dans sa vigoureuse concision. Il demandait, concurremment avec la disparition des tarifs d'octroi, l'abolition des droits d'entrée de l'État; de plus, il réclamait de celui-ci, selon l'exemple donné par la nation belge, sa quote-part contributive à la rédemption intégrale de tous les octrois.

Beaucoup de communes hésitent à entrer dans la voie de la suppression complète de leurs octrois si l'État ne leur vient pas en aide. Les socialistes n'admettent pas ce faux-fuyant et veulent que les villes où ils ont le pouvoir imitent l'exemple offert par Dijon, Roubaix, Lyon et Paris. Et le congrès de Fumay a adopté dans ce sens un ordre du jour très formel.

Comme taxes de remplacement, sont avant tout préconisées les taxes directes progressives sur la propriété bâtie et non bâtie, sur les successions, sur toutes mutations, transactions ou acquisitions, en un mot sur toutes les formes du capital véritable et du revenu véritable, c'est-à-dire du capital et du revenu superflus. — Nous entendons par revenu véritable, celui qui n'est pas la juste rétribution d'un travail socialement utile, ou la somme convenablement nécessaire à une existence normale.

Evidemment ces taxes peuvent revêtir des formes différentes et frapper plus ou moins tel ou tel objet. Mais, précisément parce que le jeu peut en être varié, les congressistes ont pensé qu'il était impossible de ne pas trouver, dans une telle diversité d'impositions pratiquement applicables, celles qui convenaient à telle région, à telle situation économique, à tel état financier, à telles dispositions politiques, à telles considérations sociales. Ils ont donc très nettement invité les communes à octroi à étudier sérieusement ce par quoi elles pourraient le remplacer.

Ici, une simple approbation préfectorale des nouvelles taxes suffira. Là, les unes seront approuvées par le préfet et, pour les autres, le visa du gouvernement et du Parlement sera nécessaire. Mais pourquoi ne pas commencer par voir, examiner et proposer ? Ailleurs c'est

un projet complet qui devra être envoyé au ministère, avec lequel il faudra ensuite négocier et se mettre d'accord.

Les premières taxes de remplacement votées par un conseil municipal pourront ne pas plaire, et le ministre des finances pourra refuser de les envoyer au crible parlementaire. Mais alors il sera toujours temps, pour le conseil municipal intéressé, de supputer les avantages et les inconvénients des contre-propositions ministérielles et de repousser ou d'approuver la transaction offerte.

La plupart des communes finiront par trouver satisfaction. Mais, le contraire serait-il démontré qu'il n'en conviendrait pas moins de multiplier les envois de projets au gouvernement, afin de créer et de maintenir l'agitation, tant que la solution générale définitive n'aura pas été trouvée, je veux dire accordée par le Parlement.

Voilà, dans son ensemble, le sens du rapport du citoyen Chausse et des votes émis en faveur de l'abolition complète des octrois, ou bien, quand elle est provisoirement impossible, en faveur d'une disparition immédiate partielle, comprenant au moins le dégrèvement total des boissons hygiéniques, des combustibles et des comestibles populaires.

*
* *

Les services publics. — Après rapport du citoyen Diederich, conseiller municipal de Suresnes, le Congrès renouvela les votes du congrès précédent relatifs à la mise en régie des travaux communaux et formula l'espoir que la grève des terrassiers de Paris serait la dernière et concluante incitation aux pouvoirs publics de déférer enfin aux vœux du Conseil supérieur du travail et des municipalités socialistes, et d'autoriser l'inscription, dans les cahiers des charges des entrepreneurs, de clauses garantissant l'hygiène des chantiers et ateliers, et fixant le taux des salaires et les heures de travail.

Furent aussi renouvelés les vœux pour l'organisation en services publics des œuvres d'éducation et d'assistance.

Dans les services publics exploités directement par la commune et dans tous les cahiers des charges des administrateurs de services publics que les municipalités auraient été forcées de concéder, doit être interdit l'emploi des étrangers au-dessus d'un dixième ; — et doivent être obligatoires : *a*) un minimum de salaire ; *b*) un maximum quotidien d'heures de travail ; *c*) des garanties d'indemnité en cas d'accidents et de retraite en cas d'invalidité et à un âge déterminé. — Avant toute exploitation, il faudrait d'abord fixer, pour le personnel employé, la norme de son salaire, de son travail et de sa retraite.

Naturellement, le Congrès socialiste protesta contre la loi française, qui ne permet pas encore aux municipalités isolées ou associées

l'exploitation directe de leurs services publics permanents, et les oblige à concéder, au rebours de l'intérêt commun et de l'utilité publique.

En conséquence, le Congrès prit une délibération de principe réclamant la municipalisation, l'intercommunalisation ou la nationalisation des services publics des transports, de l'éclairage, des eaux, des assurances, de l'hygiène, de la santé, de la pharmacie, de l'assistance, des pompes funèbres, de l'alimentation et du logement.

L'étude détaillée de ces services a été ajournée au prochain congrès, avec une mention spéciale pour la question de l'habitation, une invitation à l'étude plus spéciale des divers points se rattachant à la municipalisation du logement.

Les documents commencent à s'amonceler, surtout depuis la création de comités officiels départementaux des habitations à bon marché. Cependant, aucune nouveauté utile bien saillante ne se produit ni ne se produira tant que les municipalités n'entreprendront pas directement l'œuvre du logement.

Comme toujours, depuis quelque temps, l'étranger nous devance. Bruxelles est propriétaire de maisons. Berlin donne des primes aux maisons bien entretenues. Birmingham, Fribourg et quelques villes suisses sont propriétaires de maisons, etc.

La plupart des villes suisses ont également et complètement municipalisé les pompes funèbres. Les enterrements, très décents, y sont pour rien.

Bruxelles se trouve très bien d'avoir appliqué la régie directe à l'exploitation du gaz.

A Buffalo et dans d'autres villes américaines, la municipalité a l'entreprise, non seulement du gaz, mais encore du chauffage, qui s'effectue à l'aide d'immenses calorifères de quartier, à la satisfaction de tous.

En Angleterre, depuis 1882, la ville de Huddersfield est en possession de ses tramways. Et ce bon exemple s'est propagé. Aujourd'hui, les conseillers municipaux anglais exploitent 325 milles de tramways, représentant une mise de fonds globale d'une centaine de millions. En Écosse, les six municipalités de Glascow, Edimbourg, Dundee, Greenock, Goran et Gonrock possèdent, à elles seules, les deux tiers de toutes les lignes de tramways écossaises.

Quatre-vingt-dix villes ont municipalisé leur port et leurs docks.

Toujours en Angleterre, il y a 192 villes ou bourgades exploitant elles-mêmes l'industrie du gaz. Dans certaines, le gaz est distribué gratuitement aux habitants. Dans les autres, les services ont été améliorés et le prix du gaz est environ un tiers en moins de celui que nous achetons à Paris.

L'exploitation du gaz en régie est devenu la règle en Suisse et en Allemagne.

Manchester, Liverpool, Édimbourg, Glascow, Genève, Zurich, Cologne, Dusseldorf, Hanovre, Dresde, Leipzig, Nuremberg, Munich, ont construit et exploitent elles-mêmes leur distribution électrique.

Pendant ce temps, en France, malgré la probante expérimentation étrangère, l'on continue à discuter béatement sur les avantages ou les inconvénients de l'État ou de la commune fournisseurs de services publics !

*
* *

Le mandat des maires. — Actuellement, lorsqu'un maire est élu, c'est pour toute la durée du mandat de son conseil municipal. Il peut trahir la confiance des électeurs, ses collègues, et être mis en minorité par eux. Rien ne l'oblige à démissionner. Et, en fait, il est arrivé que des maires sont restés en fonctions malgré des votes d'invitation à la retraite.

Délégué au pouvoir exécutif de la commune, un maire n'est, au fond, que l'agent du conseil municipal et, partant, devrait pouvoir être révoqué par lui *ad libitum*. C'est ce qu'a pensé le Congrès en réclamant pour les conseillers municipaux le droit facultatif de remplacer, en cours de mandat, le maire et les adjoints.

*
* *

Les prochains congrès. — Celui de 1900 aura sûrement lieu à Paris ou dans une localité avoisinante, comme Suresnes. Et l'on parle d'y inviter les conseillers communaux socialistes des pays étrangers, c'est-à-dire de le transformer en Congrès international des municipalités socialistes. L'idée de ce rapprochement intime des administrateurs locaux de tous pays nous paraît féconde. Sa réussite serait d'un excellent effet éducatif.

En 1899, le congrès annuel se tiendra à l'hôtel de ville d'Issoudun et s'ouvrira par la lecture de relations sur les réformes effectuées ou à l'étude dans les communes socialistes qui voudront bien se signaler elles-mêmes à l'attention. L'on y reparlera de l'octroi, de l'hygiène de la maison, de la question du logement et des moyens pratiques d'application des services publics, etc.

A la conception jacobine de l'État omnipotent et de la commune subalternisée, on opposera la conception de la commune émancipée, gérant elle-même ses services locaux.

Adrien Veber.

P. S. — Cette analyse des travaux du dernier Congrès municipal socialiste devait faire partie du « Mouvement social en France et à l'étranger », lequel se trouve ajourné par suite des nécessités de la mise en pages. De même l'abondance des matières a forcé l'ajournement de quelques articles et de la « Revue des Livres ».

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

L'Ordre Social, par Léon Charpentier (plaquette in-18, Ollendorff). — Un conte satirique en un acte et en prose où défilent tour à tour, en des scènes d'une navrante et cruelle bouffonnerie, le banquier Véreux, Loyal Pauvre, le chef de la police, le syndic de la Justice, personnages symboliques de l'ordre social contemporain, basé sur l'exploitation de Loyal Pauvre par le banquier Véreux, avec la complicité de la Justice et de la police qui coffrent Loyal Pauvre et saluent bien bas le marquis Véreux.

Essai sur l'amour, par Eugène Montfort (1 vol. in-18, Ollendorf, Paris). — Pages passionnées — souvent passionnantes — d'un jeune écrivain qui n'a nulle honte de crier son enthousiasme, de noter les sensations aiguës d'hier et d'aujourd'hui, de son adolescence et de sa jeunesse, son amour de l'amour, des joies humaines et de l'idéal. N'est-ce pas un signe des temps, après l'épidémie de scepticisme et l'invasion des morbidesses extra-naturelles, que ces explosions de passion saine et forte ?

Inferno, par Auguste Strindberg, (1 vol. in-18, Société du *Mercure de France*, Paris). — Notation au jour le jour et presque heure par heure des sensations délirantes d'un cerveau surexcité par les pratiques de l'occultisme et les spéculations sur Swedenborg. La notation est si aiguë qu'elle donne l'illusion d'une analyse subtile de perversions cérébrales *vécues*. Je dis l'illusion, car je ne sais s'il faut prendre au sérieux et envisager comme réel le « système » que M. Réjà nous dit dans une préface avoir été « combiné » par Strindberg, et qui conclurait dans la pensée de son auteur à un catholicisme « quelque peu hérésiarque, aboutissant naturel de l'occultisme ». Si M. Strindberg a ressenti réellement les sensations qu'il exprime, nous nous trouverions alors en face d'un cas de pathologie mentale, merveilleusement analysé par le sujet, et dont l'histoire littéraire du dix-neuvième siècle fournit plus d'un cas célèbre. Les morceaux les plus fouillés de Poë et de Gérard de Nerval furent écrits sous l'empire des hallucinations qu'on trouve dans *Inferno*.

Axel Borg, par Auguste Strindberg (1 vol. in-18, *Mercure de France*, Paris). — *Axel Borg*, par le même, publié immédiatement après *Inferno*, est l'histoire d'un savant que rien n'a pu décourager dans sa soif de recherches. Arrivé à la plénitude de son développement, il veut mettre sa science au service de malheureux pêcheurs habitant un groupe d'îlots dans l'archipel de Stockholm. Il meurt à la peine, impuissant à se faire aimer et seulement écouter des populations frustres qu'il veut doter de nouveaux moyens d'existence ; il devient fou, à la suite d'une idylle étrange où le grand homme est ridiculisé et bafoué par un jeune imbécile suffisant.

Siestes d'Afrique, par P. Vigné d'Octon (1 vol. in-18, Flammarion). — M. Vigné d'Octon est ce qu'on appelle à la Chambre un « colonial ». Le député « colonial » est d'ordinaire le représentant d'une de nos possessions d'outre-mer et il est la plaie de nos assemblées. car pour lui toute la politique française se mesure à l'aune de sa colonie. M. Vigné d'Octon a seulement parcouru nos colonies ; il représente une circonscription du continent et tandis qu'à la Chambre il peut traiter des questions qu'il a étudiées de près, à l'abri des intérêts locaux qui faussent trop souvent le jugement des autres, il nous raconte, dans la presse et dans des livres plein d'intérêt, la vie coloniale, avec ses illusions au début, ses amertumes au terme, les mœurs des peuples qu'il a visités et parfois aussi, avec un courage louable, les abominations qu'il a vu commettre, non par des sauvages, mais par les Français, souvent plus cruels que les indigènes qu'ils sont censés civiliser.

Aux Indes, par Georges Noblemaire (1 vol. in-18, Hachette). — Journal d'un voyageur aimable, officier de cavalerie, jeune encore et partant l'esprit suffisamment souple et dispos pour voir et raconter gaiement ce qu'il a vu, tel est ce livre, suite d'un voyage précédent à travers l'Egypte, Ceylan et le Sud de l'Inde. Cette fois, M. Noblemaire conte agréablement son voyage à travers le Nizam, le Cashmire et le Bengale. Sans doute, M. Noblemaire ne fera pas oublier M. Chevrillon, qui fit le même itinéraire ou à peu près, il y a quelques années, et en rapporta des pages d'une couleur éclatante. Mais on le suit avec intérêt, car s'il ne peint pas avec la palette chatoyante de son prédécesseur les passages lumineux de l'Inde, il s'attache à pénétrer les milieux anglais ou indigènes qu'il traverse et ce genre d'observations a bien son prix.

Un voyage au Laos, par le Dr LEFÈVRE (1 vol. in-18, Plon, Paris). — Journal écrit chaque soir après l'étape ; ce livre est une peinture rapide du Haut-Laos que M. Lefèvre a parcouru en qualité de membre de la commission franco-anglaise chargée, en vertu du protocole signé à Paris en 1894, de délimiter les frontières des possessions de la France et de l'Angleterre sur les rives du Mékong. C'est un guide précis et partant précieux de ces regions peu connues que l'auteur a parcourues en économiste et en artiste ; l'économiste nous initie à la valeur des territoires délimités, l'artiste nous en dit le charme en des pages pleines d'intérêt.

Voyage au pays des Fjords, par ANTOINE SALLES (1 vol. in-18, Plon, Paris). — Encore un livre de voyages de la collection Plon. Chargé d'une mission en Suède par le ministère de l'instruction publique, M. Antoine Salles mit à profit son voyage, et la tenue à Stockholm du quatrième Congrès international de la Presse, pour assister aux réceptions enthousiastes qui furent faites aux représentants du journalisme universel, et pousser une pointe jusqu'au cap Nord. *Le Voyage au pays des Fjords* est le journal des féeries et des merveilles de ces contrées du Nord si peu connues en France, et dont M. Salles nous décrit les mœurs, les coutumes des habitants avec les splendeurs naturelles du pays.

Le Cœur et l'Honneur, par PIERRE MAEL (1 vol. in-18, Flammarion). — Aimez-vous les histoires d'amour, les contes de pirates, les aventures sanglantes, les peintures de passions sauvages ? M. Maël a jeté tout cela à profusion, un peu pêle-mêle, dans *Le Cœur et l'Honneur*.

Les Fils de la Tempête, les Lurons de la Jeanne (1 vol. in-18, Flammarion). — Encore de M. Pierre Maël : une série dont les *Lurons* sont le premier épisode. Avec M. Maël il ne faut pas ajourner les notices, sous peine d'être débordé. Et donc, c'est d'un drame sur les bords de l'Océan qu'il s'agit, vous l'avez deviné. Un drame dont les péripéties se précipitent avec une hâte vertigineuse vers le dénouement — encore inconnu. Mais je suis sûr d'avance que la *Louve* sera punie et l'héroïne de ce volume, la douce Jeanne, récompensée selon ses mérites et sa vertu.

L'amoureuse Foi, par CHARLES BAÏHAUT (1 vol. in-18, Flammarion). — Les journaux racontaient que l'ancien ministre des travaux publics, encouragé par le bruit fait autour de ses *Impressions cellulaires*, se disposait à aborder le roman moderne. Hélas! Je doute que l'ancien ministre conquière dans la nouvelle carrière la situation que ses connaissances lui avaient acquise dans la précédente. J'ai lu de M. Baïhaut des rapports — un entre autres relatif au rachat du chemin de fer d'Orléans, qui était autrement clair et plus intéressant que l'*Amoureuse Foi*.

A Mi-Côte, par J. ESQUIROL (1 vol. in-18, Stock). — Voilà que M. Huysmans fait école ! *A Mi-Côte* aura sans doute une suite — comme *En Route* en eut une, et même deux : *Là Bas* et *La Cathédrale*. Mais après *La Cathédrale*, *A Mi-Côte*, est de trop. Visiblement M. Esquirol se dispose à nous décrire les sinuosités que son Demare a à parcourir, avant de fixer enfin la nature de sa vocation religieuse. Que nous réserve donc l'avenir, dans cet ordre de production littéraire ? Jadis, le snobisme consistait à porter de longs cheveux et des gilets truculents, les ratés se faisaient romantiques. Aujourd'hui le suprême chic est de se faire curé. Je demande qu'on revienne aux Jeune-France...

Les maris qui font rire, par JULES LÉVY (1 vol. in-18, Flammarion). — M. Jules Lévy est un auteur gai, nous dit-on sur la couverture. Et la couverture ne ment pas. Ou plutôt, la gaieté de M. Lévy est de meilleur aloi que celle de la couverture ; car le volume tient plus qu'il ne promet. C'est, en effet, en quelques traits rapides, une série de tableaux d'intérieur, lestement brossés, d'une ironie côtoyant souvent la farce, parfois le drame, et d'une lecture très agréable.

Toujours aimé ! par FERNAND LAFARGUE (1 vol. in-18, Flammarion). — Ce nouveau volume n'ajoute pas beaucoup au bagage littéraire déjà considérable de son auteur. C'est l'histoire banale de la résurrection d'une idylle au cœur d'une femme qui aime, dans le fils de son ancien amant, l'idéal de sa jeunesse soudainement réapparu et qui voudrait revivre dans sa fille les joies du paradis perdu.

Les Exotiques, par PIERRE DE LANO (1 vol. in-18, Flammarion). — Les exotiques, ce sont les Américaines que pêchent, avec des titres de comte, de marquis ou de prince, en guise d'hameçon, les pannés de l'armorial français. Naturellement, les filles de la « Libre Amérique » en prennent à leur aise avec des époux de cet acabit, et ce sont les mœurs de ce joli monde dont M. de Lano raconte les édifiantes intrigues, bien faites pour ramener la démocratie contemporaine au respect de notre aristocratie, métissée de juiverie et de yankee.

Pantins et Poupées, par HENRI DESCHAMPS (1 vol. in-18 carré, Léon Vannier). — Des instantanés du monde où l'on noce, où l'on s'ennuie, où l'on flirte ; scènes rapides, écœurantes ou gaies, souvent drôles et qui rappellent, de loin, les ironiques tableaux de Lavedan.

Le secret du blessé, par PIERRE SALES (1 vol. in-18, Flammarion). — Un ensemble de six récits, dont le premier a donné le titre au volume. C'est écrit sans grande

recherche, mais aussi sans prétention, à la bonne franquette. Des illustrations soignées rehaussent l'intérêt du texte.

Erreur d'âme, par Frédéric Hucher, préface d'Henry Fouquier (1 vol. in-18, Flammarion). — Il y a beaucoup d'erreurs dans ce livre, à commencer par celle que commet M. Fouquier, qui considère l'héroïne du roman comme une femme irrégulière, parce qu'elle est veuve et qu'elle subvient à ses besoins par son travail. Mais la plus grosse, incontestablement, est celle de l'auteur qui a cru faire vivre des caractères et a agité tout au plus des polichinelles.

La réforme des impôts en Prusse, par Jacques Derbanne (1 vol. in-8, Chevalier-Marescq, Paris). — Depuis que la question de la refonte de notre système fiscal s'est posée d'une façon pressante devant l'opinion publique française par le projet d'impôt sur le revenu, le système fiscal de la Prusse a été souvent invoqué — un peu à tort et à travers par les adversaires, aussi bien que par les partisans de la réforme. M. Jacques Derbanne a eu l'idée de rechercher et de préciser en quoi consiste le système fiscal prussien et son livre comble une lacune importante, car il apporte une documentation précieuse à ceux qu'intéresse le problème de l'impôt. M. Derbanne n'a pas voulu exposer des théories, mais des faits : l'état actuel complet de la législation fiscale en Prusse en matière d'impôt sur le revenu, d'impôt sur la fortune et des impôts communaux. Ainsi, quiconque voudra connaître cette législation le pourra en recourant à son volume, où il trouvera tous les éléments d'information nécessaires.

Natalité et démocratie, 1 volume in-12, par M. Arsène Dumont. (Schleicher frères, éditeurs). — On a beau fermer les yeux, nous avons bon an mal an de 45 à 60 départements dans lesquels les décès dépassent les naissances; la densité de notre population, si faible en comparaison de celle de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Angleterre et de la Belgique, s'affaiblit encore, appelant de plus en plus l'invasion ou l'infiltration; nos campagnes se vident d'hommes, se couvrent de ruines.

Et qu'on ne dise pas : A quoi bon y penser, il n'y a rien à faire! — Il y a au contraire une immense besogne à faire, l'étude du mal, de ses causes, de ses remèdes. Sans vouloir songer à leur faiblesse, des savants se sont mis à l'œuvre; les matériaux se sont accumulés, la méthode s'est ébauchée, puis fixée; les communications aux sociétés savantes, les voyages, les calculs, les discussions techniques se sont multipliés et la lumière s'est faite, des points importants sont dès à présent acquis.

Par malheur tout ce mouvement intellectuel, tant à cause de la langue spéciale de la démographie que des volumineux recueils où il est dispersé, est inabordable au public même curieux et instruit. C'est pour le lui rendre accessible que M. Dumont a réuni en volume quelques-unes de ses conférences à l'Ecole d'Anthropologie. La science sous cette forme est toujours plus assimilable.

Le livre est assez mince; son aspect n'est pas trop rébarbatif. La grandeur et la variété des problèmes soulevés sont bien faites pour émouvoir: mais quelque chose sans doute surprendra davantage, c'est la prise inattendue que donne la démographie sur une foule de questions qu'on eût pu croire à jamais insusceptibles de solution scientifique.

Les fondements de l'éthique, troisième essai sur la morale considérée comme sociologie élémentaire, par E. de Roberty, 1 vol. in-12, de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine* (Félix Alcan, éditeur).

L'auteur ramène les fondements de l'éthique à trois grands problèmes qu'on trouve aussi à la base des autres sciences de pure théorie. Ce sont : 1° Le problème de l'abstrait et du concret; 2° le problème de la cause et de la fin; 3° celui de l'unité, de l'évolution, de l'expérience.

A ces points se rattachent corollairement trois enquêtes offrant une importance particulière pour la constitution de la sociologie sur des bases positives : la genèse de la différenciation éthique, la théorie générale du crime (du « mal collectif ») et la théorie générale du progrès (du « bien collectif » et de la marche apparente ou réelle vers « le mieux »).

Les pages consacrées à l'étude de ces deux pôles de l'existence sociale : le *crime* et *le progrès* s'adressent à tous les lecteurs intelligents, ceux-là même que ne passionnent pas habituellement les hautes et difficiles spéculations de l'esprit.

L'Ame du Criminel, par le docteur Maurice de Fleury, 1 vol. de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*.

En même temps que la 5e édition de son *Introduction à la Médecine de l'Esprit*, la librairie Félix Alcan publie un nouvel ouvrage du docteur Maurice de Fleury. *l'Ame du Criminel*.

Avec sa clarté coutumière, l'auteur, reprenant les connaissances les plus récentes et les plus fermes sur la structure et le fonctionnement du cerveau de l'homme, en fait l'application aux problèmes de la psychologie criminelle, et les éclaire ainsi d'un nouveau jour.

L'ouvrage se compose de trois parties : 1° Le cerveau de l'homme et le libre-arbitre; 2° déterminisme et responsabilité; 3° conséquences pratiques (répression du crime et prophylaxie du mal).

L'auteur montre comment les doctrines de la psycho-physiologie la plus moderne,

bien loin d'être menaçantes pour le bon fonctionnement de la société, ne peuvent que nous conduire à la raréfaction du crime, grâce à une éducation plus rationnelle, à une hygiène préservatrice et à une thérapeutique appropriée pour les jeunes cerveaux inclinés au mal par hérédité ou par imitation.

Parasitisme organique et parasitisme social, par JEAN MASSART et EMILE VANDERVELDE, 1 vol. in-12 (Schleicher, Paris. — La *Revue Socialiste* a déjà rendu compte de ce travail, à l'époque où il parut pour la première fois en Belgique. C'est une très savante et très suggestive étude comparative du parasitisme organique et du parasitisme social, complétée et mise à point pour la publication nouvelle. Voici les conclusions de ce remarquable travail : « Le parasitisme social n'entraine pas des modifications aussi profondes que le parasitisme organique; on ne naît pas parasite social, on le devient. Néanmoins, ces modifications s'opèrent dans la même direction : la société parasitée s'affaiblit, le parasite dégénère. Si l'organisation sociale est défectueuse, les parasites se multiplient et finissent par entrainer la perte de la société qu'ils exploitent. Par contre, si la société offre une force de résistance suffisante, les individus ou les classes qui deviennent parasites ne tardent pas à être éliminés. »

Le rôle social de la femme, *Devoirs, Droits, Education*, par Mme ANNA LAMPÉRIÈRE. 1 vol. in-12 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. (Félix Alcan.) — Ce livre ne renferme pas une étude complète mais seulement des vues d'ensemble que l'auseur a pensé utile d'opposer aux partisans de la campagne féministe. Pour Mme Lampérière, le rôle de la femme dans la société doit être absolument différent de celui de l'homme; elle doit être sa collaboratrice et non sa concurrente ; elle doit être employée comme organisatrice et non comme productrice; en un mot, le rôle *social* de la femme est de se dépenser pour la société, pour la race, comme son rôle *familial* est de se dépenser pour la famille.

L'auteur repousse donc l'identité des droits entre l'homme et la femme et affirme seulement le principe du droit de la femme à être protégée.

Partant de ces idées, Mme Lampérière étudie diverses situations de la femme, notamment à l'atelier et dans le mariage. Elle termine en traitant de l' « éducation de cette éducatrice », et expose le but et les statuts de la *Société d'études féminines*, créée précisément en vue de cette éducation.

G. R.

Livres reçus à la *Revue*

FÉLIX ALCAN, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain, Paris. — *Œuvres complètes de Maria Deraismes* (Lettre au clergé français. polémique religieuse), 3 fr. 50. — Dr Maurice de Fleury : *L'âme du Criminel* (Bibliothèque de philosophie contemporaine), 2 fr. 50. — Eugène Fournière : *L'Idéalisme social* (Bibliothèque générale des sciences sociales), 6 fr. — H. Hauser : *Ouvriers du temps passé* (XVe-XVIe siècles) (Bibliothèque générale des sciences sociales), 6 fr. — Mme Anna Lampérière : *Le rôle social de la femme* (Devoirs, droits, éducation) (Bibliothèque de philosophie contemporaine), 2 fr. 50. — Gustave Le Bon : *Psychologie du socialisme*, 7 fr. 50. — E. de Roberty : *Les fondements de l'éthique* (Troisième essai sur la morale considérée comme sociologie élémentaire) (Bibliothèque de philosophie contemporaine), 2 fr. 50.

LOUIS BERTRAND, 11, rue James-Watt, à Bruxelles (Belgique). — *Almanach des Coopérateurs belges 1899* (8e année), 0 fr. 15.

FRATELLI BOCCA, editori, Torino (Italia). — Antonio Graziadei : *La produzione capitalistica,* lire 4.

CALMANN-LÉVY, éditeur, 3, rue Auber, Paris. — Paul Meurice : *Struensée* (drame), 4 fr.

A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, éditeurs, 20, rue Soufflot, Paris. — Jacques Derbanne : *La réforme des impôts en Prusse* (Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune, impôts communaux) (1891-1893), 3 fr.

OCTAVE DOIN, 8, place de l'Odéon, Paris. — Docteur Félix Brémond : *Dictionnaire de la table* (Encyclopédie alimentaire hygiénique et médicale), parait par fascicules à 0 fr. 50.

EDITIONS DE LA REVUE BLANCHE, 1, rue Laffitte, Paris. — Jean Ajalbert : *Les deux Justices*, 3 fr. 50.

FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS MARITIMES, à Nantes. — Compte rendu officiel des travaux du sixième congrès maritime national tenu à Paris les 5, 6, 7 et 8 juillet 1898.

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU

LIVRE, 20, rue de Savoie, Paris. — Lucien Déjean : *Etude et exposé des conditions du travail dans l'industrie du livre et des devoirs des ouvriers, des patrons et de l'Etat* (préface de V. Breton), 1 fr.

ERNEST FLAMMARION, éditeur, 26, rue Racine, Paris. — Charles Baïhaut : *L'Amoureuse foi* (roman), 3 fr. 50. — Louis Boussenard : *L'Ile en feu* (Voyages et aventures de Mademoiselle Friquette) (illustrations par Clérice), 10 fr. — Frédérick Hucher : *Erreur d'âme* (roman passionnel) (préface par Henry Fouquier), 3 fr. 50. — Pierre de Lano : *Les Exotiques* (roman), 3 fr. 50. — Pierre Maël : *Les lurons de Jeanne*, 3 fr. 50.

GIORNALE DEGLI ECONOMISTI, Roma (Italie). — A. de Viti de Marco : *Saggi di economia e finanza*, lire it. 4.

GUILLAUMIN ET Cie, éditeurs, 14, rue de Richelieu, Paris. — A. Roif : *Questions d'enseignement commercial*, 2 fr.

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie, 18, rue des Glacis, à Nancy. — Lucien March : *Quelques exemples de distribution des salaires*. — Lucien March : *Les salaires et la durée du travail dans l'industrie française*.

IMPRIMERIE NATIONALE, 85, rue Vieille-du-Temple, Paris. — *Bulletin de statistique et de législation comparée* (Table des matières par services et par pays pour les 40 premiers volumes) (1877-1896), 2 fr. — (Table alphabétique des matières contenues dans les 40 premiers volumes) (1877-1896), 2 fr.

ALBERT JOUNET, villa Saint-Antoine, à Saint-Raphaël (Var). — Albert Jounet : *La Question sociale* (Les Harmonistes).

PAUL LACOMBLEZ, éditeur, 31, rue des Paroissiens, à Bruxelles (Belgique). — Edmond Picard : *L'Aryano-Sémitisme*.

L. LAROSE, éditeur, 22, rue Soufflot, Paris. — Ch. Arendt : *Economie politique scientifique* (définitions et méthodes), 3 fr.

HENRI-CHARLES LAVAUZELLE, éditeur, militaire, 118, boulevard Saint-Germain, rue Danton, 10, Paris. — Commandant B*** : *Antimilitarisme* (causes et dangers d'après les discours de M. le général Brialmont), 0 fr. 75. — Général Luzeux : *Études d'organisation de l'armée* (les enfants de troupe et les écoles militaires préparatoires), 1 fr. 50.

MUSÉE SOCIAL, 5, rue Las-Cases, Paris. — (Circ. n° 20) *Discussion de la loi sur les sociétés de secours mutuels*.

PAUL OLLENDORFF, éditeur, 28 *bis*, rue de Richelieu, Paris. — Eugène Montfort : *Essai sur l'amour*, 3 fr. 50.

PETITE RÉPUBLIQUE, 111, rue Réaumur, Paris. — Maurice Charnay : *Almanach socialiste illustré pour 1899* (5e année), 0 fr. 30.

LOUIS ROMAN, éditeur, 59, rue de Fer, à Namur (Belgique). — *Almanach illustré de la « Bataille » pour 1899*, 0 fr. 15.

ARTHUR ROUSSEAU, éditeur, 14, rue Soufflot, Paris. — Alphonse Drapé : *Recherches sur l'histoire des corps d'Arts et métiers en Roussillon, sous l'ancien régime*. — Emile Waxweiler : *La participation aux bénéfices*. (Contribution à l'étude des modes de rémunération du travail.)

REMO SANDRON, éditore, Milano, Palermo (Italia). — Giovanni Lerda : *Influenza del cristianesimo sulla economia*, 1 lira.

SCHLEICHER FRÈRES, éditeurs, 15, rue des Saints-Pères, Paris. — Arsène Dumont : *Natalité et démocratie*. — Jean Massart et Emile Vandervelde : *Parasitisme organique et parasitisme social*, 2 fr. 50.

SOCIALISTIC CO-OPERATIVE PUBL. ASS'N, 184, William street, New-York, U. S. A. — Lucien Sanial : *The socialist almanac and Treasury of facts*.

TIPOGRAFIA BERNARDONI DI C. REBESCHINI E C. Milano (Italia). — *Bandiera Bianca* (Giù le armi). Almanacco illustrato par la pace, 1899.

THE TWENTIETH CENTURY PRESS, 37*a*, Clerkenwell green, E. C., London (England). — John Richardson : *How it can be done;* or constructive socialism.

LÉON VANIER, éditeur, 19, quai Saint-Michel, Paris. — Raula : *Les Yeux verts* (roman), 3 fr. 50.

L'Administrateur-Gérant : RODOLPHE SIMON

Suresnes. — Imprimerie spéciale de la *Revue Socialiste* G. RICHARD et HUSSON, 9, rue du Pont.

La Famine en Russie en 1898

L'hiver dernier j'ai reçu une lettre de Mme Sokoloff qui décrivait la misère des paysans dans le gouvernement de Woronège; j'ai donné cette lettre, en l'accompagnant d'une note, au journal *Rousskiia Viedomosti* et depuis certaines personnes ont commencé à m'envoyer leurs offrandes pour les paysans nécessiteux. J'ai adressé ces petites sommes pour une partie à un de mes amis dans le district de Zemliansk (200 roubles); quant aux souscriptions mensuelles des médecins de Smolensk et d'autres encore, peu considérables, je les ai envoyées dans le district de Tchern, dans le gouvernement de Toula, à mon fils et à sa femme, les chargeant de la distribution des secours dans leur localité. Mais au mois d'avril j'ai reçu d'autres dons importants : Mme Mevgons a envoyé 400 roubles, plusieurs petites souscriptions ont donné un total de 300 roubles, S. T. Morosoff a envoyé 100 roubles; une somme de près de 2,000 roubles a été ainsi réunie et, ne me croyant pas le droit de refuser d'être l'intermédiaire entre les souscripteurs et les paysans nécessiteux, je me suis décidé à aller sur les lieux-mêmes pour distribuer ces secours de la façon la plus satisfaisante.

Comme en 1891, j'ai cru que la meilleure forme d'attribuer les secours était d'organiser des réfectoires : ce n'est qu'ainsi qu'on peut assurer une bonne nourriture quotidienne aux vieillards, aux malades et aux enfants des pauvres — et tel était, je crois, le désir des souscripteurs. En donnant les provisions à domicile, ce but ne peut pas être atteint, car tout bon chef de ménage, aussitôt qu'il aura reçu de la farine, en nourrira d'abord le cheval avec lequel il doit labourer (et en agissant ainsi il aura parfaitement raison, car il lui est nécessaire de labourer pour nourrir sa famille non seulement cette année, mais aussi l'année prochaine); quant aux membres les plus faibles de la famille, ils ne disposeront après la distribution de secours que d'une nourriture aussi insuffisante qu'avant, et le but des souscripteurs ne sera pas atteint.

De plus, seuls des réfectoires destinés aux membres les plus

faibles des familles fournissent une limite à laquelle on peut s'arrêter. Lorsqu'on distribue les secours à domicile, ces secours sont employés au ménage, et pour satisfaire les besoins d'un ménage de paysans ruiné, il est impossible de décider ce qui est et ce qui n'est pas indispensable : sont indispensables et le cheval, et la vache, et les moyens de dégager une pelisse, et de payer les impôts, et les semences et les constructions. De sorte qu'en distribuant les secours à domicile on est obligé soit de le faire arbitrairement, au hasard, soit de diviser en parties égales, sans aucune distinction. C'est pourquoi j'ai décidé de distribuer les secours comme je l'ai fait en 1889-1892, c'est-à-dire sous forme de réfectoires.

Pour arriver à déterminer quelles étaient les familles les plus nécessiteuses, et, dans chacune d'elles, le nombre des personnes admises aux réfectoires, je me guidais, comme autrefois, sur les données suivantes : 1) la quantité de bétail, 2) le nombre de lots, 3) le nombre des membres de la famille partis pour chercher du travail, 4) le nombre de « mangeurs » et 5) les catastrophes exceptionnelles qui avaient atteint les familles : l'incendie, la maladie des membres de la famille, la mort d'un cheval, etc.

Le premier village que j'ai visité fut Spasskoïe, village que je connaissais bien et qui avait appartenu à Ivan Sergueïevitch Tourgueneff. Après avoir interrogé le staroste et les anciens sur la situation des paysans de ce village, j'ai vu que cette situation était loin d'être aussi mauvaise que celle des paysans parmi lesquels nous avions organisé les réfectoires en 1891.

Tous les ménages possédaient des chevaux, des vaches, des brebis, tous avaient des pommes de terre et les maisons n'étaient pas ruinées, de sorte qu'en jugeant d'après la situation des paysans de Spasskoïe, je me suis demandé si les bruits sur la misère de cette année n'étaient pas exagérés.

Mais les visites faites dans le village suivant, Malaïa Goubariovka, et dans les autres endroits qu'on m'a dit être très pauvres m'ont convaincu que Spasskoïe se trouvait dans des conditions exceptionnellement heureuses, grâce à la fertilité de ses lots et à la bonne récolte accidentelle de l'année dernière.

C'est ainsi que dans le premier village que nous avons visité (Malaïa Goubariovka) il y avait quatre vaches et deux chevaux pour dix familles ; deux familles ne vivaient qu'en mendiant et la misère de tous les habitants était effrayante.

Les villages : Bolchaïa Goubariovka, Matznevo, Rotassovo, Tchapkino, Konkoncirka, Gouchtchino, Khmelinki, Chelamovro, Lopatino, Sidorovo, Mikhaïlov Brod, Bobrik, les deux Kamenka sont dans une situation identique, bien qu'un peu meilleure cependant.

Dans tous ces villages on ne mélange pas au pain d'autres substances, comme on le faisait en 1891 ; mais ce pain, quoique pur, se trouve en quantité insuffisante et la majorité des habitants n'a rien à faire cuire : ni sarrazin, ni choux, ni même des pommes de terre. La nourriture consiste en une soupe aux herbes à laquelle on n'ajoute un peu de lait que s'il y a une vache ; en plus il n'y a que du pain. Dans tous ces villages la majorité des habitants a vendu ou engagé tout ce qui a été susceptible de l'être.

Il en résulte que dans un rayon de sept à huit verstes la région est dans un besoin extrême. Il est si considérable qu'après avoir organisé quatorze réfectoires, nous recevions tous les jours de nouvelles demandes de secours venant d'autres villages dans la même situation.

Là où les réfectoires sont organisés ils fonctionnent bien ; ils coûtent près de 1 rouble 50 copecks par personne et par mois, et paraissent atteindre le but que nous nous sommes proposé, c'est-à-dire conserver la vie et la santé des membres faibles des familles les plus pauvres.

Hier soir j'arrivais au village Gouchtchino comprenant quarante-neuf ménages, dont vingt-quatre ne possèdent pas de chevaux.

C'était l'heure du souper. Dans une cour, sous deux auvents nettoyés, se trouvaient assises autour de cinq tables quatre-vingts personnes, hôtes du réfectoire : des vieillards, hommes et femmes, étaient assis sur des bancs autour de grandes tables; les enfants, autour de petites tables, étaient placés sur des planches placées sur des souches. On venait de finir le premier plat (pommes de terre avec du kvass) et on servait le second, le chtchi aux choux. Des femmes versaient dans des tasses en bois la soupe fumante et bien préparée ; un homme, une miche et un couteau à la main, allait autour des tables et coupait, en serrant la miche contre sa poitrine, des tranches d'un beau pain frais et odorant, qu'il donnait à ceux qui avaient fini de manger le leur (1).

La maîtresse de la maison et une des femmes prenant là leurs repas servent les grandes personnes ; une petite fille — la fille de la maîtresse de la maison — sert les enfants.

Les consommateurs étaient pour la plupart maigris, épuisés, leurs vêtements élimés; c'étaient des vieux avec peu de barbe, blancs et chauves, et des vieilles toutes ridées. Sur tous les visages régnait une expression de calme et de satisfaction. Tous ces gens avaient visiblement la disposition d'esprit paisible et joyeuse et même la légère exci-

(1) Nous avons réussi à acheter au chemin de fer Sud-Est deux wagons de farine à 75 copecks tandis que dans notre localité elle coûtait 90 copecks, et cette farine a été si bonne que les gens ne peuvent en faire assez d'éloge ; elle plaît aussi bien aux femmes qui font les pains, car elle est commode à préparer, qu'aux consommateurs qui disent que le pain que l'on en fait est un vrai pain d'épices.

tation que donne l'usage d'une nourriture suffisante lorsqu'on en a été pendant longtemps privé. On entendait le bruit qu'on faisait en mangeant, et de temps à autres des rires se faisaient entendre aux tables des enfants. Il y avait là également deux mendiants de passage que celui qui servait à table s'excusait d'avoir admis au souper.

Tout se passait tranquillement, avec calme, comme si cet ordre de choses avait existé depuis des siècles.

De Gouchtchino je suis allé au village de Pnevichevo, d'où des paysans étaient venus deux jours auparavant pour nous demander des secours.

Ce village consiste, de même que Goubariovka, en dix maisons. Sur ces dix ménages, il y a quatre chevaux, quatre vaches et presque pas de brebis; les maisons sont si vieilles et si mauvaises qu'elles tiennent à peine debout. Tout le monde est pauvre et tout le monde implore des secours. « Qu'on s'occupe au moins un peu des enfants », disent les femmes, « maintenant ils demandent du pain et il n'y a rien à leur donner, et l'enfant s'endort sans avoir soupé ».

Je sais bien qu'il y a ici un peu d'exagération, mais ce que dit cet autre paysan qui se tient là également, vêtu d'un caftan déchiré à l'épaule, n'est plus de l'exagération, mais la réalité même. « Si seulement il y avait deux ou trois de moins à nourrir », dit-il. « Maintenant je viens de porter à la ville la dernière souquenille (la pelisse y est déjà depuis longtemps) et j'ai rapporté trois pouds pour huit personnes, est-ce qu'il va y en avoir pour longtemps ? Et puis je ne sais même plus quoi y porter. J'ai demandé qu'on me change trois roubles. Dans tout le village, il n'y avait pas un rouble d'argent. »

Il est évident qu'ici aussi il faut organiser un réfectoire. Et c'est, probablement, aussi nécessaire dans les autres villages d'où on m'était venu demander des secours. De plus, on nous fait savoir que dans la partie sud du district de Tchern, à sa limite avec celui de Effrenoff, la misère est très grande et jusqu'à présent on n'y a porté aucun secours. Il semblerait évident qu'il faut continuer et étendre notre action, et cela est posssible, car de nouvelles et assez importantes offrandes nous ont été envoyées dans ces derniers temps : 500 roubles de la princesse Kondacheff, 1,000 roubles de M[me] X..., 2,000 roubles de la Société dramatique.

Mais en réalité il est presque impossible non seulement d'étendre notre activité, mais même de la continuer. Voilà les raisons pour lesquelles on ne peut le faire : le gouverneur d'Orel ne donne pas l'autorisation d'ouvrir les réfectoires :

1) Sans s'être entendu avec le bureau local d'assistance publique; 2) sans avoir parlé de la question de l'ouverture de chaque réfectoire avec Monsieur le « zemski natchalnik » et 3) sans avoir

informé d'avance le gouverneur du nombre de réfectoires que l'on se propose d'ouvrir dans chaque localité.

Une commission de police rurale est même venue du gouvernement de Toula pour défendre d'ouvrir des réfectoires sans autorisation du gouverneur. De plus, il a été interdit à tous ceux qui n'habitent pas constamment la localité de prendre part et d'aider à l'organisation de ces réfectoires sans y être autorisés par le gouverneur; et sans le secours de ces auxiliaires qui se sont spécialement occupés de ces institutions compliquées et exigeant tant de soins, il est impossible de les établir. De sorte que, malgré la misère incontestable du peuple, malgré les moyens fournis par les souscripteurs pour la soulager, notre entreprise non seulement ne peut s'étendre mais se trouve même menacée d'une suppression complète.

En conséquence, les sommes que j'ai reçues dans ces derniers temps, notamment 500 roubles de la princesse Kondacheff, 1,000 roubles de Mme X... et 2,000 roubles de la Société dramatique, au total : 3,500 roubles, plus quelques envois peu importants, restent inutilisées et seront retournées aux souscripteurs, à moins que ces derniers ne veuillent leur donner une autre destination.

Telle a été ma part personnelle ; je m'efforcerai maintenant de répondre aux questions générales que mon activité m'a suggérées et qui, à en juger par les journaux, ont occupé également la société entière ces temps derniers.

Ces questions sont les suivantes : Y a-t-il ou n'y a-t-il pas famine cette année?

D'où vient cette misère du peuple qui se répète si souvent ?

Et comment faire pour que cette misère ne se reproduise pas et n'exige pas des mesures de soulagement spéciales ?

A la première question, je répondrai ainsi : des recherches statistiques montrent qu'en général les Russes mangent 30 °/₀ de moins que ce qu'il faut à un homme pour se nourrir d'une façon normale ; de plus, des renseignements nous apprennent que les jeunes gens de la région de la terre noire (Tchernozem) ont une constitution qui satisfait de moins en moins, dans les vingt dernières années, aux exigences du service militaire ; puis le recensement général a montré que l'accroissement de la population qui, il y a vingt ans, était le plus grand dans la région agricole, diminuait peu à peu et qu'actuellement il est tombé à zéro dans ces provinces. Mais même sans étudier les données statistiques, il suffit de comparer le paysan agriculteur de la région moyenne, maigri jusqu'aux os, au teint malsain, à ce même paysan devenu concierge ou cocher bien nourri ; il suffit de comparer les mouvements de ce concierge ou de ce cocher et le travail qu'il peut fournir avec les mouvements et le travail du paysan resté chez

lui, pour voir à quel point les forces de ce paysan sont minées par une nutrition insuffisante.

Lorsque, comme cela se faisait autrefois et comme cela se fait encore maintenant chez des gens peu économes, l'on ne garde du bétail que pour le fumier, en lui donnant à manger n'importe quoi dans une cour froide — pourvu seulement qu'il ne crève pas, — il arrive que dans ce bétail seuls les animaux vigoureux supportent ce régime sans préjudice pour leur organisme, tandis que les vieux, les faibles et ceux qui, en raison de leur jeunesse, n'ont pas encore assez de forces, crèvent ou, s'ils survivent, ce n'est qu'au détriment de leur postérité et de leur santé, et les jeunes — au détriment de leur croissance et de leur constitution.

Le paysan russe de la région centrale du Tchernozem se trouve exactement dans la même situation. De sorte que, si sous le mot de « famine » nous entendons cette insuffisance de nourriture qui a pour conséquence immédiate la maladie et la mort — comme, à en juger par les descriptions, cela s'est produit récemment dans l'Inde, — on peut dire qu'une telle famine n'a eu lieu ni en 1891 ni cette année-ci.

Mais si par famine nous entendons non un manque de nourriture dont on tombe malade et dont on meurt aussitôt, mais un défaut de nourriture qui permet aux hommes de vivre, mais de vivre misérablement, mourant avant le temps, attrapant des infirmités, ne se reproduisant pas et dégénérant, alors une telle famine existe déjà depuis vingt ans pour la majorité de la population de la région centrale, et elle montre une acuité particulière cette année. Telle est ma réponse à la première question. Pour le deuxième point : quelle est la cause de cet état ? Je répondrai que cette cause est morale et non matérielle.

Les militaires savent ce qu'est l'esprit de l'armée ; ils savent que cet élément intangible est la principale condition du succès et qu'en son absence tous les autres s'évanouissent. Les soldats peuvent être bien habillés, nourris et armés ; ils peuvent recevoir la portion plus forte, — la bataille sera perdue si cet élément intangible qu'on appelle l'esprit militaire fait défaut. Il en est de même dans la lutte contre la nature. Dès que le peuple n'a plus le courage, l'assurance, l'espoir de voir son état s'améliorer de plus en plus, mais qu'au contraire il prend conscience de l'inutilité de ses efforts et se décourage — ce peuple ne peut plus vaincre la nature, mais sera vaincu par elle. Et telle est précisément la situation actuelle de tous nos paysans et en particulier de ceux du centre agricole. Ils sentent que leur situation d'agriculteurs est mauvaise, presque sans issue ; s'accommodant à cette situation sans issue, ils cessent de lutter contre elle et ne vivent et n'agissent que juste autant qu'ils y sont poussés par l'instinct de conservation. De plus, la situation malheureuse à laquelle ils sont arrivés augmente

encore leur découragement. Plus la population voit son bien-être économique baisser — comme le poids qui pèse sur un levier, plus il lui est difficile de se relever ; les paysans le sentent et semblent n'attendre plus rien d'eux-mêmes. « Nous ne songeons plus à vivre grassement, mais seulement à vivre », disent-ils.

Les signes de ce découragement sont très nombreux. Le premier et le plus important c'est leur indifférence complète à l'égard de tous les intérêts spirituels. La question religieuse n'existe pas du tout dans le centre agricole, non pas parce que le paysan tient fermement pour l'orthodoxie (au contraire, tous les rapports et tous les renseignements confirment l'idée que le peuple devient de plus en plus indifférent envers l'Église), mais parce que les questions spirituelles ne l'intéressent pas.

Un autre signe, c'est l'inertie, le refus de modifier ses habitudes et sa situation. Tandis que dans les autres gouvernements on a commencé, pendant ces dernières années, à se servir de charrues, de herses en fer, à semer les herbes et les plantes chères, à planter des jardins, même à se servir d'engrais minéraux, — dans ce centre, tout reste dans l'état ancien, avec le sochet, le système des trois champs, des morceaux de terrains fractionnés, pas plus large qu'une herse, et tous les modes et les usages du temps de Rurik. Le chiffre même de l'émigration est moins considérable dans la région de Tchernozem.

Un troisième signe — c'est l'aversion pour le travail des champs ; ce n'est pas de la paresse : c'est un travail lent, sans gaieté, improductif, un travail pour lequel on peut prendre comme emblème ce puits dont on tire de l'eau non pas à l'aide d'une grue ni d'une roue, comme cela se faisait autrefois, mais simplement avec une corde qu'on tient à la main, dans un seau qui fuit et perd un tiers de son eau avant qu'il soit arrivé à destination. Tel est presque tout le travail du paysan du Tchernozem, de ce paysan qui met seize heures à labourer tant bien que mal, avec un cheval qui se traîne à peine, un champ qu'il pourrait, bien nourri, avec un bon cheval et à l'aide d'une bonne charrue, labourer en une demi-journée. Le désir de s'oublier devient alors naturel ; le vin et le tabac prennent de plus en plus d'extension, de sorte que dans ces derniers temps on voit les enfants même, les garçons, boire et fumer.

Le quatrième signe de découragement, c'est la désobéissance des fils envers leurs parents, des frères cadets aux frères aînés ; on n'envoie pas à la famille l'argent gagné ailleurs, les jeunes générations tendent à se débarrasser de la vie des champs, pénible et sans espoir, et cherchent à trouver une situation quelque part à la ville. Nous avons pu saisir un signe du découragement produit ces sept dernières années : dans beaucoup de villages, des paysans adultes et, semblait-il, aisés,

demandent à venir au réfectoire et y viennent s'ils y sont admis. En 1891 cela n'avait pas lieu. Voici, par exemple, un cas qui montre bien le degré de pauvreté et de manque de confiance en leurs propres forces auquel sont arrivés les paysans.

Dans le village Chouchlimo, district de Tchern, la propriétaire vend aux paysans ses terrains par l'intermédiaire de la banque. Elle leur demande en plus dix roubles pour déciatine, et cela même en deux termes, par cinq roubles; elle leur donne la terre ensemencée, plus deux tchetverts (1) d'avoine par personne pour l'ensemencement des blés de mars. Et même dans ces conditions extrêmement favorables les paysans traînent l'affaire en longueur et n'entreprennent rien.

Ainsi, ma réponse à la deuxième question est que la situation dans laquelle se trouvent les paysans vient de ce qu'ils ont perdu le courage, la confiance en leurs forces, l'espoir d'améliorer leur sort, en un mot de ce qu'ils se sont laissés aller au découragement.

Quant à la réponse à la troisième question : comment tirer les paysans de leur situation misérable? elle découle de la réponse précédente.

Pour aider les paysans, il ne faut qu'une chose : élever leur courage, éliminer tout ce qui le réduit.

Et ce qui le réduit, c'est que ceux qui gouvernent le paysan ne lui reconnaissent aucune dignité humaine; ils le considèrent non comme un homme semblable aux autres, mais comme un être grossier et irraisonnable qui doit être guidé et protégé dans chaque affaire, et, par conséquent, sous le couvert de soins à son égard, gênent complètement sa liberté et humilient sa personnalité.

C'est ainsi que dans la sphère la plus importante, dans la sphère religieuse, chaque paysan ne se sent pas un membre libre de son Église, qui a librement choisi, ou au moins librement admis la religion qu'il professe, mais un esclave de cette Église, obligé d'obéir sans discussion aux prescriptions de ses chefs religieux, envoyés et institués indépendamment de son désir ou de son choix. Ce qui prouve que c'est une cause importante du découragement du peuple, c'est que partout et toujours, lorsque les paysans, s'affranchissant du despotisme de l'Église, sont entrés dans les sectes, leur courage s'est trouvé de suite relevé et immédiatement, sans exception, leur situation économique s'est améliorée également.

Les lois spéciales créées pour les paysans et qui sont l'expression des soins dont on les entoure ont également des effets funestes. En fait on peut dire qu'il n'y a là aucune loi, les paysans étant livrés à tout l'arbitraire des fonctionnaires institués pour les gouverner. Nominale-

(1) Tchetvert = 2,099 hectolitres.

ment, les paysans ont des lois spéciales concernant tant la possession des terres que les partages, l'héritage et tous les devoirs qui leur incombent, mais en réalité c'est un chaos inimaginable de statuts sur les paysans, de commentaires, de droit coutumier, de décisions de la cour de cassation, etc. ; les paysans se sentent à juste titre livrés complètement à l'arbitraire de leurs innombrables chefs. Et comme chefs le paysan considère, en plus du centenier, du bailli de village, du greffier, du commissaire de police rurale et du sous-préfet, l'agent d'assurance, et l'arpenteur, et le commissaire de délimitation, et le vétérinaire, et l'officier de santé, et le médecin, et le prêtre, et le juge d'instruction, et tout autre fonctionnaire, et même le propriétaire, et tous les autres messieurs. Le paysan sait par expérience qu'un monsieur peut faire de lui tout ce qu'il voudra. Mais ce qui déprime le plus le moral du peuple, quoiqu'on ne s'en aperçoive pas, c'est la torture honteuse des punitions corporelles, honteuse non certes pour ses victimes, mais pour ceux qui la permettent et y prennent part. Elle est suspendue, comme l'épée de Damoclès, sur la tête de chaque paysan.

Ainsi aux trois questions posées plus haut : y a-t-il ou n'y a-t-il pas famine ? d'où vient la misère du peuple ? et que faut-il faire pour soulager cette misère ? je réponds : Il n'y a pas de famine, mais la nourriture est insuffisante d'une façon chronique ; cela dure déjà depuis vingt ans, s'accentue toujours de plus en plus, et est devenu sensible surtout cette année à cause de la mauvaise récolte de l'année dernière ; la situation sera encore pire l'année prochaine, car la récolte du seigle est cette année encore plus mauvaise que l'année dernière. Il n'y a pas de famine ; n'empêche que la position de l'agriculteur est beaucoup plus triste encore. La chose est la même que si, demandant à un médecin si le malade a une fièvre typhoïde, il répondait que ce n'est pas une fièvre typhoïde, mais une phtisie qui se développe rapidement.

A la deuxième question je réponds que la cause de la situation misérable du peuple est non pas matérielle, mais morale. La cause originelle c'est son découragement, et tant que le moral du peuple ne sera pas relevé, aucune mesure extérieure ne pourra remédier à rien : ni le ministère de l'agriculture avec toutes ses mesures, ni les expositions, ni les écoles d'agriculture, ni les modifications de tarifs, ni l'exonération des rachats (exonération qui aurait dû être faite depuis longtemps, car au taux actuel de l'intérêt, les paysans ont depuis longtemps payé tout ce qu'ils ont emprunté), ni l'abolition des droits sur le fer et sur les machines, ni les écoles paroissiales — si en honneur aujourd'hui et où l'on voit un remède infaillible à tous les maux, — rien ne pourra servir au peuple tant que son état d'esprit restera le même. Je ne dis pas que toutes ces mesures soient inutiles, mais elles

ne deviendront utiles que lorsque le moral du peuple se sera relevé et qu'il voudra en profiter librement et consciemment.

Quant à la troisième question qui concerne ce qu'il faut faire pour que cet état misérable ne se reproduise pas, ma réponse sera la suivante : il faudrait, pour atteindre ce but, je ne dis pas estimer, mais cesser de mépriser, d'offenser le peuple et ne plus le traiter comme du bétail ; il faut lui accorder la liberté de conscience, il faut le soumettre à des lois générales et non exceptionnelles, il faut le délivrer des « zemski natchalniki », il faut lui donner la liberté d'apprendre, la liberté de lire, la liberté de se déplacer ; il faut surtout supprimer l'institution qui pèsera d'une façon si ignominieuse sur le règne précédent et sur le règne actuel, supprimer cette torture sauvage, la punition corporelle, en vertu de laquelle les hommes dans la force de l'âge sont flagellés uniquement parce qu'ils font partie de la classe des paysans.

Si l'on me disait : toi qui veux du bien au peuple, tu peux choisir de deux choses l'une : soit de donner à chaque ménage de tout le peuple ruiné trois chevaux, deux vaches, trois déciatines d'une terre fumée et une maison bâtie de pierre, soit la liberté de conscience, d'instruction, de déplacement et l'abolition de toutes les lois d'exception faites pour les paysans, sans aucune hésitation, je choisirais ce dernier lot, car je suis convaincu que si l'on donnait aux paysans des moyens matériels, mais qu'on leur laissât le même clergé, les mêmes écoles paroissiales, les mêmes cabarets appartenant au Trésor, la même armée de fonctionnaires qui prétendent se préoccuper de leur bien-être, ils auraient tout dépensé en vingt ans et seraient au bout de cette période aussi pauvres qu'ils étaient auparavant. Si, au contraire, l'on délivre les paysans de toutes les entraves qui les lient, ils pourront en vingt ans acquérir tous les biens que nous aurions pu leur donner et même davantage.

Si je pense qu'il en sera ainsi, c'est d'abord parce que j'ai toujours trouvé plus de raison et plus de conscience véritable parmi les paysans que parmi les fonctionnaires. Cela m'amène à penser que les paysans découvriront mieux et plus vite ce dont ils ont besoin ; de plus, il est naturel de supposer que les pays eux-mêmes dont le bien-être nous est cher, savent en quoi consiste ce bien-être beaucoup mieux que les fonctionnaires dont la première occupation est de toucher leurs appointements. De plus, l'expérience montre constamment et d'une façon infaillible que plus les paysans sont, comme dans les centres, soumis aux fonctionnaires, plus ils s'appauvrissent, et, au contraire, plus ils se trouvent éloignés d'eux, comme par exemple en Sibérie ou dans le gouvernement de Somara, d'Orenbourg, de Vioatka, de Vologda, d'Olonetz, plus ils prospèrent, sans que l'on puisse citer

un seul cas contraire. Telles sont les pensées et tels sont les sentiments que m'a suggérés ce nouveau contact avec la misère des paysans; j'ai cru de mon devoir de les exprimer pour que les gens sincères qui veulent vraiment rendre au peuple tout ce qu'il nous a donné et nous donne encore, ne dissipent pas en vain leurs forces dans une activité insignifiante et souvent mal dirigée. Il leur faut, au contraire, employer toute leur énergie à arriver au résultat suivant sans lequel aucun secours ne sera efficace : il faut abolir tout ce qui pèse sur l'état d'esprit du peuple et fonder ce qui peut le relever.

Avant d'expédier cet article, j'ai décidé de visiter encore le district d'Effremoff, parce que plusieurs personnes dignes de toute confiance m'avaient dépeint la misère qui régnait dans plusieurs de ces localités.

Pour m'y rendre, j'ai dû parcourir dans toute sa longueur le district de Tchern. Dans la localité que j'habitais, c'est-à-dire à la limite de ce district et de celui de Mtzensk, le seigle était, il est vrai, très mauvais cette année, mais le spectacle auquel j'ai assisté, pendant le trajet, a dépassé mes prévisions les plus sombres. Les localités que j'ai traversées sur une longueur de près de trente-cinq verstes depuis Gremiatchevo jusqu'à la limite des districts Effremoff et Bogoroditzk, et sur une largeur de près de vingt verstes, comme on me l'avait dit, sont l'année prochaine menacées également d'une calamité terrible. Le seigle a péri complètement sur toute la surface de ce rectangle — près de 100,000 déciatines. Le voyageur fait une, deux, dix, vingt verstes sans rencontrer des deux côtés de la route autre chose que de l'arroche sur les terres des propriétaires et l'absence même de cette arroche sur celles des paysans. De sorte que l'année prochaine la situation des paysans de cette localité (et on m'a dit que dans d'autres localités le seigle était également perdu) sera encore incomparablement pire que maintenant.

Je parle des paysans et non pas des propriétaires fonciers en général, parce que les paysans seuls se nourrissent de leurs produits agricoles et en particulier de leur seigle et la récolte de ce dernier a pour eux l'importance décisive d'une question de vie et de mort. Dès que le blé qu'il a récolté ne suffit plus au paysan pour toute l'année ou pour la plus grande partie de l'année, si de plus le blé est cher comme c'est le cas cette année (près d'un rouble), sa position menace de devenir désespérée et peut se comparer à celle d'un fonctionnaire, par exemple, qui habite une ville, a perdu sa place et ses appointements, et continue à nourrir sa famille. Pour subsister, ce fonctionnaire privé de traitement doit ou bien dépenser ses réserves, ou bien vendre ses effets, et chaque jour le rapproche davantage d'une ruine complète; la situation du paysan est la même : il est contraint

d'acheter, les prix s'étant élevés, plus de pain que son gain ne lui permet. Mais il y a cette différence : le fonctionnaire, tout en descendant de plus en plus dans la ruine, ne perd pas, tant qu'il vit, la possibilité de trouver un autre emploi et de rétablir sa situation ; le paysan, au contraire, s'il perd son cheval, son champ, ses semences, voit disparaître définitivement la possibilité d'améliorer sa situation.

La majorité des paysans de la localité dont j'ai parlé se trouve dans cette situation périlleuse. Mais l'année prochaine cette situation ne sera pas seulement menaçante, ce sera pour la majorité la ruine définitive. Aussi les secours tant gouvernementaux que privés seront-ils l'année prochaine d'une nécessité pressante. Et cependant c'est précisément maintenant que notre gouvernement de Toula, de même que dans ceux d'Orel, de Kasan et dans d'autres, qu'on prend les mesures les plus énergiques pour empêcher sous toutes leurs formes les secours particuliers de se produire. Ainsi, dans le district d'Effremoff où je me dirigeais, les personnes étrangères n'étaient pas admises en aucune façon à venir au secours des pauvres. Une boulangerie organisée par une personne chargée des fonds de la Société économique libre a été fermée et la personne elle-même expulsée, de même que les particuliers arrivés auparavant. On prétend que la disette ne se fait pas sentir dans ce district et que les secours y sont inutiles. De sorte que, même si des raisons personnelles ne m'avaient pas empêché de réaliser mon intention et d'aller dans le district d'Effremoff, ce voyage aurait été inutile ou n'aurait produit que des complications superflues.

Quant au district de Tchern, voici ce qui s'y était passé pendant mon absence et ce que m'a raconté mon fils qui en venait : les autorités de police arrivèrent dans le village où se trouvaient les réfectoires et défendirent aux paysans d'y aller pour dîner et souper; pour être plus sûres de l'exécution de cet ordre, elles ont brisé les tables sur lesquelles on mangeait; puis après, elles sont parties tranquillement ; elles n'avaient donné à ceux qui avaient faim, pour remplacer le morceau de pain qu'on venait de leur enlever, autre chose que l'ordre d'obéir sans murmurer. Il est difficile de s'imaginer ce qui se passe dans la tête et dans le cœur tant de ceux auxquels cette défense s'applique que de tous ceux qui l'ont apprise. Il est encore plus difficile — pour moi du moins — de s'imaginer ce qui doit se passer dans la tête et le cœur de ceux qui croient utile de prescrire et d'exécuter de telles mesures, c'est-à-dire d'ôter, vraiment sans comprendre ce qu'ils font, un morceau de pain charitable de la bouche de ceux qui ont faim, de la bouche des malades, des vieillards et des enfants.... Je connais ce qu'on avance pour défendre ces mesures : d'abord, il s'agit de prouver que la situation de la population confiée à nos soins n'est pas aussi mauvaise que veulent le faire croire les gens du parti adverse ;

ensuite, toute institution (et les réfectoires et les boulangeries sont des institutions) doit être soumise au contrôle du gouvernement, quoiqu'en 1891 et 1892 ce contrôle ne se soit pas produit; enfin, le contact direct et proche de la population avec les personnes qui viennent la secourir peut provoquer en lui des pensées et des sentiments fâcheux. Mais tout cela, même juste — et c'est essentiellement faux — tout cela ne peut l'emporter sur les services que rendent les réfectoires et les boulangeries qui distribuent du pain aux nécessiteux.

Voici la situation telle qu'elle est : il y a des hommes qui, je ne dirai pas meurent de faim, mais souffrent la faim; il y en a d'autres qui vivent dans l'abondance; un bon sentiment pousse ces derniers à donner leur superflu aux malheureux; d'autres personnes enfin veulent servir d'intermédiaires entre les premiers et les seconds et ils y sacrifient leur travail.

Est-il possible qu'une telle activité soit nuisible à qui que ce soit et que le devoir du gouvernement soit de s'y opposer?

Que le soldat posé en sentinelle près de la porte de Borovitchi m'ait empêché de faire l'aumône à un pauvre, comme je le voulais, et qu'il n'ait fait aucune attention lorsque je lui parlais de l'Évangile, qu'il m'ait demandé si j'ai lu le règlement militaire — cela je le comprends; mais une institution gouvernementale ne peut négliger l'Évangile et les exigences de la morale la plus élémentaire, le principe qui veut que les hommes se viennent en aide les uns aux autres. Le gouvernement n'existe, au contraire, que pour écarter tout ce qui peut être un obstacle à cette règle.

Ainsi le gouvernement n'a aucune raison de s'opposer à cette sorte d'activité. Et si des organes gouvernementaux mal inspirés exigent qu'on se soumette à une telle interdiction, le devoir de chaque particulier est de ne pas satisfaire à cette exigence.

Lorsque le commissaire de police rurale qui était venu nous voir m'a dit qu'il ne me coûtait rien de m'adresser au gouverneur pour lui demander l'autorisation d'ouvrir des réfectoires, je lui ai répondu que je ne connaissais aucune loi interdisant cet acte et que même, s'il y en avait une, il me serait impossible de m'y soumettre, car en m'y soumettant je pourrais être demain placé dans l'obligation de m'interdire de donner de la farine, de faire l'aumône sans une autorisation du gouvernement. Cependant le droit de faire l'aumône a été institué par une autorité supérieure et aucun autre pouvoir ne peut l'abolir.

On peut fermer les réfectoires et les boulangeries, on peut renvoyer d'un district dans un autre ceux qui viennent pour organiser les secours; mais il est impossible d'empêcher ces hommes, renvoyés dans un autre district, d'y vivre chez des amis ou dans une izba de paysans et d'aider le peuple d'une autre façon, en lui consacrant

leurs ressources et leur travail. Il est impossible d'élever une barrière entre les deux classes, et toute tentative faite dans ce sens amène précisément ces conséquences qu'on voudrait éviter en établissant cette séparation.

Il est impossible d'empêcher les hommes de communiquer entre eux; ce qu'on peut faire, c'est uniquement de troubler le cours normal de ces relations, leur imprimer une direction nuisible là où elles auraient pu être bienfaisantes.

Seule une régénération morale du peuple (et sous le nom de peuple, j'entends non seulement les paysans, mais tout le peuple, les ouvriers comme les riches) peut remédier à la calamité présente comme à toute autre calamité en général; et cette régénération ne peut se produire que d'une seule façon : grâce à l'union de plus en plus fraternelle des hommes entre eux; aussi, pour secourir le peuple, faut-il encourager cette union et non lui opposer des obstacles. Seule cette union fraternelle des hommes pourra, si elle se développe, remédier non seulement aux malheurs de cette année et à ceux qu'on prévoit pour l'année prochaine, mais encore augmenter le bien-être général des paysans qui diminue de plus en plus. Seule cette union rendra impossible le retour des désastres qui ont fondu sur nous en 1891, 1892, et cette année même.

Léon Tolstoi.

UNE

RÉFORME OUVRIÈRE

LA LOI DU 27 DÉCEMBRE 1890 SUR LA RUPTURE DU CONTRAT DE LOUAGE, ET SON APPLICATION

Après bientôt trente ans d'existence, la République a beaucoup légiféré, même pour le peuple ; mais elle a complètement omis, dans certains cas, d'assurer le fonctionnement des lois votées ; de sorte que des réformes excellentes en principe sont inutiles.

C'est le sort de la loi du 27 décembre 1890, qui mérite d'être examinée en détail, parce qu'elle devait apporter à la classe des travailleurs des avantages considérables et que la mauvaise volonté des tribunaux chargés de l'appliquer tient en échec la volonté du législateur et du suffrage universel.

Que les juges soient honorés lorsqu'ils protègent la liberté et rendent la justice, nul parmi les socialistes n'y contredira. Mais, s'ils s'insurgent eux-mêmes contre la loi; si, défenseurs obstinés des régimes déchus, ils se mettent systématiquement en travers des réformes nécessaires ; ils créent une situation intolérable. Il ne faut pas supporter plus longtemps celle qui résulte de l'interprétation hypocrite, abusive, frauduleuse, de la loi du 27 décembre 1890 sur la rupture du contrat de louage.

Cette loi, qui portait modification de l'article 1780 du code civil, tire son origine d'une pétition adressée le 22 février 1871 à l'Assemblée nationale, par des chauffeurs et des mécaniciens de la Compagnie P.-L.-M. qui avaient été congédiés sans motifs légitimes et à qui les tribunaux avaient refusé toute réparation.

L'usage, dans la plupart des industries, admettait qu'en cas de brusque renvoi, l'employé ou l'ouvrier avait droit à une allocation de

huit ou quinze jours de salaire, ou devait être prévenu huit ou quinze jours à l'avance ; exceptionnellement, le délai d'avertissement était plus long, ou l'indemnité plus importante. Mais, pour le personnel des voies ferrées, l'usage, consacré par la jurisprudence de la cour de cassation, était que le renvoi pouvait être prononcé brusquement, sans condition ni dédommagement.

Cette anomalie, d'une évidente iniquité lorsqu'il s'agissait d'employés même récemment embauchés, devenait particulièrement cruelle lorsque les agents congédiés étaient sur le point d'avoir droit à leur retraite ; sous un prétexte quelconque et même sans motif, ils pouvaient être privés de ce droit par la seule fantaisie des directeurs des Compagnies. Telle était la loi.

En 1872, comme suite à la pétition des chauffeurs et mécaniciens, MM. de Janzé et Raoul Duval présentèrent une proposition, tendant à créer une cinquième section de prud'hommes, qui auraient eu pour mission de statuer sur les différends survenus entre les Compagnies de chemins de fer et leurs agents. — Disons tout de suite que cette amélioration si utile n'est pas encore réalisée.

En 1874, autre proposition plus précise de MM. Milhaud et Cazot, dont l'article 1er était ainsi conçu : « Les mécaniciens et chauffeurs des Compagnies de chemins de fer ne pourront être congédiés qu'en vertu d'une cause déterminée. »

L'Assemblée nationale se sépara sans avoir voté ni l'une ni l'autre de ces deux propositions. Mais, dès la réunion de la Chambre des députés, en 1876, celle de MM. Milhaud et Cazot fut reprise par M. Germain Casse.

En 1878, le même député proposa d'en étendre le bénéfice à tous les agents commissionnés :

« Article premier. — Les agents commissionnés des chemins de fer ne pourront être congédiés sans indemnité qu'en vertu de motifs appréciables par les juges compétents. »

En 1880, M. de Janzé prenait l'initiative d'un projet analogue ; et, la même année, M. Margue faisait un rapport favorable, dont les principaux arguments ont été résumés ainsi par M. Cuvinot, rapporteur au Sénat, en 1887, de la réforme qui nous occupe :

« Des abus graves ont été signalés. Il convient d'y mettre un terme au double point de vue de la situation des agents et de la sécurité publique. La Compagnie ne se borne pas à infliger des amendes, des suspensions de traitement ou des descentes de classe, elle se réserve la faculté de renvoyer ses agents à son gré, alors même — et sur ce point je crois devoir appeler votre attention spéciale, parce que l'observation faite se retrouvera dans la discussion ultérieure — qu'elle a imposé à ses agents l'obligation à la caisse de retraites et sans

préoccupation des titres que ses agents ont acquis à une pension par quinze ou vingt années de contributions obligatoires. »

Malgré ces excellentes raisons, le projet qui résumait les deux propositions Germain Casse et de Janzé fut rejeté, en 1881, par la Chambre des députés, à la majorité de 228 voix contre 210.

En février 1882, deux nouvelles propositions contenant les mêmes principes, furent présentées l'une par MM. Waldeck-Rousseau et Raynal, l'autre par MM. Delattre et de Janzé. M. Delattre, nommé rapporteur, concluait à la nécessité : 1° de prévenir le renvoi arbitraire des agents ; 2° de réglementer les mesures disciplinaires ; 3° de soumettre à l'homologation ministérielle les statuts des caisses de retraite ; 4° d'instituer une juridiction spéciale pour régler les différends entre les Compagnies et leurs agents commissionnés.

La Chambre vota seulement la première et la troisième dispositions, écartant celles qui avaient trait à la création d'un tribunal spécial et à la réglementation des mesures disciplinaires.

L'article premier, qui fournit la base de toutes les discussions ultérieures, tant à la Chambre qu'au Sénat, était ainsi conçu :

Article premier. — Les conventions par lesquelles les Compagnies et administrations de chemins de fer louent les services de leurs agents commissionnés ne peuvent être résiliées sans motif légitime par la volonté de l'une des deux parties contractantes, que moyennant la réparation du préjudice causé à l'autre partie.

Sur la demande de M. Steeg, on y ajouta :

Seront assimilés aux agents commissionnés les employés et ouvriers de chemins de fer qui participent aux caisses de retraite ou de secours.

« La retraite à laquelle les agents commissionnés peuvent prétendre à la fin de leur carrière », disait M. Steeg, « constitue entre eux et les Compagnies un lien qu'on ne peut rompre sans une légitime indemnité ». Quant aux agents non commissionnés, s'ils sont liés moins étroitement aux Compagnies, « ils participent aux caisses de retraite ou aux caisses de secours mutuels, et c'est là réellement une situation qui crée la loi de durée entre les Compagnies et leurs agents ».

Ce rappel du travail préparatoire qui s'est fait à la Chambre des députés permet de suivre pas à pas, depuis le principe, la volonté du législateur et de fixer le véritable caractère de la loi.

En résumé, l'objet de toutes les propositions formulées dans le texte ci-dessus était de prémunir les agents commissionnés des chemins de fer contre les renvois arbitraires, et d'assimiler sous ce rap-

port aux agents commissionnés tous ceux qui participaient aux caisses de retraite ou de secours. Auparavant, ils pouvaient être privés de leur emploi sans indemnité, sans recours possible contre le patron : si le texte de la Chambre avait été adopté par le Sénat, ils auraient eu droit à une indemnité chaque fois que leur congédiement n'aurait pas été justifié par un motif légitime.

Cet exposé était nécessaire, parce que la plupart des commentateurs de la loi du 27 décembre 1890 en ont donné une interprétation contraire à la vérité; ils ont dit : « La loi de 1890 n'a rien innové. Avant comme après, le patron a la faculté de rompre, comme et quand il le veut, le contrat qui le lie à son ouvrier ou à son employé ; celui-ci n'a droit à indemnité que dans les conditions où il pouvait la réclamer antérieurement, avant le vote de la loi. » — C'est dire que le législateur a légiféré en vain, pour le seul plaisir d'obscurcir le code civil; et la dernière jurisprudence a fait triompher cette singulière doctrine : la cour de cassation, après elle les cours d'appel et les tribunaux, mettent les victimes de renvois arbitraires, qu'elles appartiennent aux chemins de fer ou à d'autres industries, dans l'impossibilité d'obtenir la réparation du préjudice qui leur est causé.

*
* *

Le Sénat a voté un texte tout différent de celui de la Chambre des députés, et c'est ce texte qui est devenu la loi. Les partisans du *statu quo* s'en autorisent pour prétendre que la loi du 27 décembre 1890 n'a établi aucun principe nouveau; qu'elle n'a fait qu'expliquer un article du code dans l'application duquel la jurisprudence se montrait hésitante; mais qu'elle n'a, ni amoindri pour les patrons, ni élargi pour les travailleurs, le droit qu'ils possédaient, les uns de rompre le contrat de louage, les autres de réclamer une juste indemnité, si la résiliation avait été faite en violation soit des usages, soit des conventions expresses ou tacites du contrat.

Pour rendre la discussion plus facile, voici les textes.

L'ancien article 1780 du code civil avait un seul paragraphe :

On ne peut engager ses services qu'à temps, ou pour une entreprise déterminée.

Ce paragraphe a été complété en 1890 de la manière suivante :

Le louage de services, fait sans détermination de durée, peut toujours cesser par la volonté d'une des parties contractantes.

En outre, on a ajouté à l'article 1780 quatre nouveaux paragraphes :

Néanmoins, la résiliation du contrat par la volonté d'un seul des contractants peut donner lieu à des dommages-intérêts.

Pour la fixation de l'indemnité à allouer, le cas échéant, il est tenu compte des usages, de la nature des services engagés, du temps écoulé, des retenues opérées et des versements effectués en vue d'une pension de retraite et, en général, de toutes les circonstances qui peuvent justifier l'existence et déterminer l'étendue du préjudice causé.

Les parties ne peuvent renoncer à l'avance au droit éventuel de demander des dommages-intérêts en vertu des dispositions ci-dessus.

Les contestations auxquelles pourra donner lieu l'application des paragraphes précédents, lorsqu'elles seront portées devant les tribunaux civils et devant les cours d'appel, seront instruites comme affaires sommaires et jugées d'urgence.

Telles sont les dispositions que les tribunaux s'accordent aujourd'hui à déclarer nulles et non avenues !

Là où le code civil était muet, n'ayant rien prévu pour la rupture des contrats à durée indéterminée, la loi du 27 décembre 1890 a introduit toute une série de règles, qui visaient d'abord, dans le projet de la Chambre, les seuls agents commissionnés des chemins de fer, et qui, dans un texte définitif, s'appliquent à toutes les catégories de travailleurs salariés ; ce qui n'empêche le tribunal de commerce de Tarbes, par exemple, de dire qu'il « ne saurait ni approuver ni appliquer cette théorie qui s'est fait jour au Sénat, à savoir, que, à l'égard des contrats de la nature de celui dont s'agit (contrat fait sans détermination de durée), les tribunaux pourraient substituer leurs appréciations aux conventions formelles des parties ». (Jugement du 12 mai 1897.)

Le nouvel article 1780 pose en principe que :

1° *Les contrats de louage à durée indéterminée peuvent toujours être résiliés ;*

2° *La résiliation par l'une seule des parties ouvre à l'autre un droit éventuel à des dommages-intérêts ;*

3° *Les tribunaux apprécieront les éléments du préjudice suivant les circonstances, et, entre autres circonstances, ils retiendront :*

a) *Les usages,*

b) *La nature des services engagés,*

c) *Le temps écoulé,*

d) *Les retenues opérées sur le traitement pour la retraite,*

e) *Les versements effectués par le patron pour cette même retraite,*

f) *Enfin toutes les circonstances quelconques qui peuvent servir à établir le préjudice;*

4° *Les parties ne peuvent renoncer à l'avance au droit que leur reconnaît la loi;*

5° *Les contestations nées de la rupture du contrat de louage seront jugées sans frais et d'urgence.*

Et tout cela, disent les tribunaux, les cours d'appel, approuvés par la cour de cassation, tout cela ne compte pas ; c'est comme si l'article 1780 du code civil était toujours réduit à ces simples mots : « On ne peut engager ses services qu'à temps, ou pour une entreprise déterminée ! »

On va voir, par l'étude attentive des discussions du Sénat, venant après le vote très catégorique et nullement équivoque de la Chambre des députés, ce qu'il faut penser de la jurisprudence.

C'est le 20 mai 1897 que s'ouvre le débat. Le rapporteur, M. Cuvinot s'exprime ainsi :

« Votre commission n'a pas conclu qu'il n'y avait rien à faire; *elle a dit, au contraire, que la législation actuelle sur le contrat de louage était insuffisante.* Elle vous propose, en conséquence, l'adoption d'une disposition de droit commun dont profiteront, comme les autres citoyens, les agents des Compagnies de chemins de fer. »

Le rapporteur combattait le projet de la Chambre, parce qu'il était une loi d'exception, une loi trop étroite; mais il demandait en même temps que le projet fût étendu, généralisé, qu'il comprît toutes les catégories de justiciables.

Et, pour marquer d'une façon bien nette que le but visé par la commission du Sénat était bien le même qu'à la Chambre, le rapporteur rappelait la jurisprudence de la cour de cassation. Il constatait d'abord que cette jurisprudence, conforme à la loi, permettait le renvoi des ouvriers ou employés par les patrons sans autre indemnité que celle prévue par l'usage, et « en observant les conditions expresses ou tacites de l'engagement » (arrêt du 2 mai 1881) ; que cette jurisprudence était très juridique; que ce qu'il y avait à faire seulement, c'était de *combler une lacune du code.* Donc le code n'était pas parfait; donc la loi proposée allait lui faire subir un changement.

En effet, ajoutait M. Cuvinot, « la commission est allée un peu plus loin que la jurisprudence de la cour de cassation, puisque, dans son contre-projet, elle a cru devoir viser les retenues opérées et les versements effectués en vue d'une pension de retraite ». La nouvelle rédaction de l'article 1780 « permettra aux tribunaux de statuer désormais en tenant compte de tous les éléments du contrat intervenu entre les parties et d'apprécier, d'après les cir-

constances de la cause, le montant de l'indemnité à accorder à la partie lésée ».

La question devenait très claire. La Chambre et le Sénat ont voulu obliger les tribunaux à retenir tous les éléments du préjudice, alors qu'auparavant ils n'avaient retenu que la considération résultant de l'usage. Dans des espèces précises, relevées à dessein par le rapporteur du Sénat, la cour de cassation avait dit que, même en cas de participation à une caisse de retraite, il n'y avait pas lieu à indemnité; le législateur a répondu : Les tribunaux devront tenir compte non seulement de l'usage, mais aussi des autres circonstances, et surtout des droits résultant de la participation à une caisse de retraite. Ce n'est pas implicitement, mais *explicitement* contenu dans le nouveau texte de l'article 1780 ; c'est inscrit en toutes lettres dans le quatrième paragraphe.

S'il subsistait le moindre doute, il faudrait consulter M. Clamageran, représentant la majorité de la commission, qui répondait à M. Lacombe, proposant de consacrer la dernière jurisprudence de la cour de cassation, laquelle s'appuyait seulement sur l'usage, et d'écarter surtout la considération de la retraite.

« La formule proposée par l'honorable M. Lacombe », disait M. Clamageran (1), « ne peut pas nous satisfaire ; et cela, par une raison très simple : c'est que pour le louage de services aux Compagnies de chemins de fer, il n'existe pas d'usage, et c'est là précisément ce qui a fait jusqu'ici la grande difficulté.

« Par conséquent, les employés des chemins de fer, pour qui, en quelque sorte, on fait la loi, se trouveraient placés hors du droit commun.

« Je rappelle ce que je disais tout à l'heure au sujet des pensions de retraite.

« Si, d'une part, on est d'avis que ce serait aller trop loin que d'établir un règlement sur les pensions de retraite, qui ne laisserait aucune liberté aux Compagnies, aux patrons, quels qu'ils fussent, la commission pense, d'autre part, que l'existence d'une caisse de retraite, d'une promesse de retraite, est un élément dont il faut absolument tenir compte pour apprécier si les dommages-intérêts sont dus et pour en fixer le montant. »

Examinant les législations étrangères, M. Clamageran disait encore qu'elles fixaient d'une façon invariable le délai de congédiement :

« Nous n'avons pas procédé de la même manière, dit-il, d'abord parce que nous avons trouvé que c'était un peu étroit ; qu'il ne suffisait pas de fixer un délai égal dans toutes les circonstances prévues à

(1) Séance du 15 novembre 1887.

l'avance ; que ce délai d'avertissement et, par suite, des dommages-intérêts plus ou moins grands suivant qu'ils résultent d'un délai qui a été plus ou moins observé, ne devaient pas être les mêmes dans toutes les circonstances ; qu'il y avait des cas où des conventions tacites en quelque sorte, comme le dit la cour de cassation, les usages ou même la nature de la profession, les rapports qui existent entre l'employé et celui qui l'emploie, devaient créer un délai plus long que dans d'autres cas.

« Nous avons donc présenté une rédaction plus large, *qui ne fixe pas un délai et qui laisse aux tribunaux le soin d'apprécier dans quel délai cet avertissement aurait dû être donné.* »

Il faut remarquer ici que M. Clamageran parlait au nom de la commission, suppléant le rapporteur, M. Cuvinot, qui défendait pour son compte personnel un amendement plus favorable aux travailleurs et plus précis que le texte soumis au Sénat.

Les explications données par M. Clamageran tirent de ce fait une importance capitale. Il en ressort aussi des indications très précises, et notamment que le délai d'usage n'obligera plus le juge, qu'il ne sera qu'un des éléments d'appréciation, que cette dernière condition est inévitable, puisqu'aucun usage n'existe pour les agents des chemins de fer, lesquels doivent être les premiers à bénéficier de la loi. Comme, d'autre part, la loi est générale, c'est pour tous les travailleurs qu'il faudra tenir compte des divers éléments, outre l'usage, qui permettent d'apprécier le préjudice.

Sous ce rapport au moins, s'il est vrai qu'on doit chercher l'interprétation d'une loi dans les paroles de ceux qui l'ont préparée et défendue, et non de ceux qui l'ont combattue, il est impossible de soutenir que le législateur de 1890 n'a pas voulu innover.

Écoutons encore M. Loubet, ministre des travaux publics ; il caractérisait ainsi l'objet de la proposition (1) : « Des modifications avaient été introduites à l'article 1780 du code civil, modifications ayant pour but — ainsi que le témoigne la rédaction déjà adoptée dans les trois premiers paragraphes — de décider d'une façon très nette que le contrat de louage sans durée déterminée donnait lieu à des dommages-intérêts à l'encontre de celui qui, sans droit, venait à le rompre d'une façon intempestive. »

En deuxième délibération, les promoteurs de la loi ne furent pas moins catégoriques.

Voici d'abord M. Cuvinot, de nouveau rapporteur, qui dit (2) :

(1) Séance du Sénat du 20 février 1888.
(2) Séance du 13 mars 1888.

« Nous avons constaté *qu'il y a dans le code civil une lacune, et nous vous proposons de la combler immédiatement.* »

Dans la même séance, M. Trarieux fut encore plus affirmatif : « Si nous remontons à l'origine de la question, nous voyons que l'ensemble du projet de loi procède du désir d'apporter un remède à un double abus dont les employés de chemins de fer se sont les premiers plaints, depuis l'époque déjà ancienne où ils nous ont adressé leurs doléances.

« Quels sont ces abus ? Les employés de chemins de fer se sont plaints, en premier lieu, que, lorsque leurs services n'avaient pas été loués pour une durée déterminée, ils pouvaient du jour au lendemain être congédiés sans motif plausible et être exposés à tous les dangers du chômage sans recevoir aucune indemnité. A cette première plainte, on leur a objecté que, le plus souvent, ils avaient reçu des indemnités, lorsqu'ils les avaient réclamées en justice ; mais ils ont pu citer des exemples contraires, et, en face des inégalités et des incertitudes de la jurisprudence, il a paru légitime *de les mettre, pour l'avenir, à l'abri même de ce qui ne paraissait être que de simples accidents.*

« C'est le résultat qu'atteint la commission par le principe qu'elle pose dans les deux premiers paragraphes de son projet, en disant que désormais la résiliation par la volonté d'un seul des contractants pourra donner lieu à des dommages-intérêts.

« J'estime, pour mon compte, que cette disposition est bonne à maintenir, *puisqu'elle rend désormais impossible l'éventualité de l'injustice dont on s'est plaint.* »

M. Trarieux n'avait pas prévu les jugements par lesquels les tribunaux s'évertuent à éluder la loi. L'idée exprimée tout au long des discours du Sénat était si claire, qu'il devait croire que le long martyrologe des travailleurs en lutte avec les patrons et les juges était prêt de prendre fin. Il ne se doutait pas que certains tribunaux en arrivent à refuser aux plaignants même l'indemnité d'usage, s'appuyant sur ce que le nouvel article 1780 contient un paragraphe qui légitime la rupture du contrat de louage à durée indéterminée par l'une seule des parties, disposition qui n'existait pas avant la loi du 27 décembre 1890.

De sorte que les uns prétendent que cette loi n'a pas innové et n'accorde en tout état de cause, même pour vingt ans de services, que les huit ou quinze jours du délai d'usage; tandis que les autres, avec une égale bonne foi, déclarent que l'ancienne jurisprudence n'est plus applicable et que les travailleurs peuvent être privés de leur travail sans avoir droit à la huitaine qu'on leur accordait autrefois.

La cour de cassation n'admet même pas l'application de la loi du

27 décembre 1890 limitée à la considération de l'usage; elle déclare que rien n'oblige les tribunaux à en tenir compte dans les procès pour renvoi arbitraire (1).

Il suffit d'opposer à la cour de cassation le rapport fait par M. Poincaré à la Chambre des députés, en 1888 (2); il y analysait un à un les éléments du préjudice, en comparant la jurisprudence à la loi en discussion :

« Les tribunaux, disons-nous, devront tenir compte *des usages.* C'est, en réalité, le seul élément qu'ils retiennent aujourd'hui. *Il est insuffisant,* MAIS NÉCESSAIRE; NOUS LE METTONS EN PREMIÈRE LIGNE. »

Pour *la nature des services engagés,* — « il est très juste que l'indemnité varie suivant la difficulté du travail, la valeur de l'employé, le genre d'industrie, d'art ou de commerce ».

Le temps écoulé, — élément de préjudice que le Sénat avait omis, — fut rétabli par la Chambre en 1889, comme étant, dit M. Poincaré, « d'une grande importance. Un employé qui est resté longtemps au service de quelqu'un, qui a consacré plusieurs années de sa vie à un établissement industriel, agricole, commercial, *a plus de droits,* s'il est congédié, à la bienveillance de la justice *qu'un employé nouveau* qui n'avait pas encore l'espoir d'avoir acquis une situation définitive ».

« Nous aurions pu également, comme l'avait fait M. Trarieux dans son amendement, dire qu'il y aurait lieu à des dommages-intérêts quand la partie qui donnerait congé n'aurait pas observé un délai de tant de semaines. Mais instituer d'avance, pour des hypothèses variables, un délai uniforme, cela ne nous a semblé ni pratique, ni équitable. » Est-il possible de dire plus clairement que l'indemnité d'usage, invariable, fixée et connue d'avance, peut n'être pas suffisante pour réparer le préjudice causé?

Usage, nature des services, temps écoulé, c'est le texte même de la loi. L'usage est un élément NÉCESSAIRE, mais insuffisant, déclare la Chambre des députés; la cour de cassation croit pouvoir dire que le droit résultant de l'usage a été supprimé par la loi de 1890!

Le projet de loi retourna à la Chambre des députés en 1889. Quand il revint au Sénat, en 1890, M. Cuvinot, dans son rapport, montrait que l'accord était sur le point de s'établir entre les deux Chambres, qu'il était déjà complet sur le principe; et il constatait en

(1) Arrêt du 20 mars 1895. — « Attendu que le jugement attaqué condamne la Compagnie des travaux d'éclairage et de force à payer des dommages-intérêts à Malerne, par ce seul motif « qu'elle ne l'avait pas prévenu une huitaine d'avance, ainsi « que le comporte l'article 1780 du code civil, modifié par la loi du 27 décembre « 1890 »; qu'aucun de ces textes de loi n'impose une telle obligation; — Par ces motifs, casse.... »

(2) Rapport Poincaré de 1888, page 814 des Annexes.

termes non équivoques qu'il s'agissait bien de changer le texte et l'esprit de l'article 1780.

« A côté des prescriptions spéciales aux agents des Compagnies de chemins de fer, la Chambre des députés a adopté, comme le Sénat l'avait déjà fait dans l'article 1er, une disposition de droit commun *destinée à compléter l'article 1780 du code civil ;* sur ce point il y a accord complet entre les deux Chambres. Il est acquis à la discussion que l'article 1780, dans sa brièveté, *ne répond pas suffisamment aux conditions du travail industriel de notre époque,* aux conditions multiples et variées des contrats de louage d'ouvrages. »

C'est bien la même opinion que celle déjà exprimée dans le rapport de 1887 : « L'examen attentif auquel nous nous sommes livrés nous a conduits cependant à reconnaître que *la législation actuelle sur le contrat de louage était insuffisante.* »

M. Cuvinot insiste encore à la séance du 21 juillet 1890 : « Vous avez voté l'article 1er du projet de loi ; en l'adoptant, vous avez voulu montrer qu'il était dans vos intentions d'apporter à la législation concernant le contrat de louage *une amélioration nécessaire,* profitable à l'universalité des travailleurs. »

*
* *

Il serait fastidieux de pousser plus loin la démonstration. Ceux qui prétendent, contre tout bon sens, que la loi n'a pas été modifiée en 1890, au moins dans le sens d'une plus large appréciation du préjudice causé aux travailleurs arbitrairement congédiés, sont affligés d'un incurable aveuglement, ou n'ont pas pris la peine d'étudier la question.

D'autres, mieux informés, ne cherchent pas à nier l'évidence. Ils consentent à reconnaître que l'importance du préjudice peut quelquefois dépasser la somme représentant huit ou quinze jours de salaire. Mais, le préjudice une fois constaté, dans quels cas devra-t-on obliger le patron à le réparer ? La question a fait longtemps hésiter les tribunaux, qui se sont prononcés en sens divers ; elle a été tranchée par un arrêt de cassation, déjà cité, du 19 juin 1897, qui fait autorité et refuse définitivement aux victimes des iniquités patronales la justice qu'elles réclament.

Le premier texte voté à la Chambre des députés portait que « les conventions par lesquelles les Compagnies de chemins de fer louent les services de leurs agents commissionnés ne peuvent être résiliées *sans motif légitime* par la volonté de l'une des parties contractantes que moyennant la réparation du préjudice causé à l'autre partie ». Cette disposition formait le paragraphe 2 du projet de la Chambre. Le Sénat

l'a supprimée : les adversaires de la réforme de 1890 en tirent argument pour dire que le renvoi peut avoir lieu sans motif légitime, et, dans ce cas, ne donne lieu à aucune réparation.

Ce qu'ils ne disent pas, c'est dans quelles circonstances a disparu le paragraphe 2, et que le Sénat, en le repoussant, a voulu simplement reconnaître à tous les travailleurs les avantages réservés aux seuls agents commissionnés des Compagnies de chemins de fer. Tout le paragraphe disparaissant, les mots « sans motif légitime » étaient en même temps sacrifiés ; mais l'idée reste. On en trouve la preuve incontestable dans les débats parlementaires.

Le 21 juillet 1890, M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, défendait au Sénat le texte de la Chambre, en demandant le maintien de ce paragraphe 2, à cause de cette expression même « sans motif légitime », qui contenait l'un des principes de la loi.

« Il y aura lieu, disait-il, de la part des tribunaux, à une certaine appréciation de la légitimité des motifs qui auront provoqué la résiliation du contrat : de sorte qu'en réalité l'article 2, que vous repoussez avec tant d'acharnement, rentre dans le droit commun que vous établissez par l'article 1er.

« — M. Cuvinot, *rapporteur*. — Alors, supprimez-le !

« — M. le Ministre. — Vous me dites : « Alors, suppri-
« mez-le ! », je retourne l'argument, et je vous dis : « Alors, pourquoi
« ne le votez-vous pas ? »

« M. le Rapporteur. — Parce qu'il est inutile ! »

On retrouve dans ce dialogue la véritable portée du vote négatif du Sénat : le paragraphe 2 était inutile en ce qu'il faisait double emploi avec l'article 1er, pour la faculté donnée aux juges d'apprécier la légitimité des motifs de résiliation ; si le Sénat ne le vota pas, ce fut aussi, je l'ai déjà dit, parce qu'il contenait des dispositions spéciales aux employés de chemins de fer, qui ne pouvaient avoir place dans une loi de droit commun.

A la séance du 25 novembre 1890, M. Cuvinot, rapporteur, revient sur la question ; l'article 2 de la Chambre ayant été repris par M. Maze, il le combat avec les mêmes arguments qu'au mois de juillet précédent. « L'article 2 du contre-projet, disait-il, ajoute-t-il quelque chose à la garantie écrite dans l'article 1er ? On ne saurait le prétendre.... L'article 1er suffirait d'ailleurs à corriger les abus qui peuvent se produire. »

Là encore, le Sénat et la Chambre des députés s'accordèrent pour ouvrir un droit à indemnité à tout ouvrier ou employé congédié *sans motif légitime*. Toutes les fois que le patron aura abusé du droit de résiliation, il devra des dommages-intérêts : voilà le sens de la loi du 27 décembre 1890, celui que lui ont donné ses auteurs ; elle n'en a pas

d'autre. C'est pourquoi M. Léon Renault, renchérissant sur les paroles du rapporteur, s'écriait sans soulever aucune objection (1) :

« Que veulent dire ces mots : « peut donner lieu à des dommages-« intérêts ? »

« Ils ne peuvent avoir qu'une seule signification ; c'est qu'il y aura lieu à des dommages-intérêts si la rupture du contrat, voulue par une seule des parties contractantes, *n'est pas appuyée de motifs légitimes ;* car, en dehors de cette interprétation, il n'y en a pas d'autres que la raison puisse concevoir, que la conscience puisse supporter.

« C'est une innovation dont la portée est considérable ; car dorénavant, dans la matière de louage d'ouvrage et d'industrie, le pouvoir de chacune des parties de rompre le contrat *est subordonné à l'existence de motifs légitimes....*

« Qu'est-ce que l'article 2 du projet ajouterait aux principes posés dans l'article 1er ? — Rien ! absolument rien ! » (*Approbation sur plusieurs bancs.*)

M. Bernard insistait encore après M. Léon Renault : « Le mot « pourra », dans l'article 1er, *a donc le même sens, la même portée* que ces mots « sans motifs légitimes » de l'article 2 du projet (de la Chambre). »

Le 27 novembre 1890, le même sénateur défie qu'on lui montre l'utilité de l'article 2. M. Trarieux insiste et dit *que personne n'a relevé le défi,* que, s'il en est ainsi, le ministre a le devoir de faire approuver par la Chambre la suppression prononcée par le Sénat.

S'il en est ainsi, si personne ne relève le défi, c'est-à-dire : l'idée mise par la Chambre dans l'article 2 est tout entière dans l'article 1er. — Le patron qui, sans motif légitime, sans que son ouvrier ait démérité, le prive de son travail, doit lui payer des dommages-intérêts ; en dehors de cette interprétation, IL N'Y EN A PAS D'AUTRE QUE LA RAISON PUISSE CONCEVOIR !

M. Trarieux allait encore plus loin que M. Léon Renault, lorsqu'il ajoutait (2) que la résiliation, *même avec des motifs légitimes prouvés,* peut donner lieu à des dommages-intérêts, si, « à côté de la légitimité du motif, s'élevait la protestation de sentiments équitables ». Il faisait allusion au cas de renvoi d'un employé de chemins de fer sur le point d'avoir sa retraite, qui avait commis une faute.

Les tribunaux ont trouvé une autre interprétation : ils dénient dans tous les cas aux travailleurs arbitrairement ou injustement congédiés le droit à indemnité. Et, ce faisant, ils sont en opposition avec l'opinion de certains patrons mêmes, qui reculent devant la justifi-

(1) Séance du Sénat du 25 novembre 1890.
(2) Séance du Sénat du 27 novembre 1890.

cation de l'iniquité ; ils leur accordent plus qu'ils ne demandent. En 1883, au moment où le projet de loi voté par la Chambre allait être discuté au Sénat, les Compagnies de chemins de fer, pour laisser croire qu'une réforme était inutile, affichaient une grande sollicitude à l'égard de leurs agents ; elles déniaient à l'État, dans l'intérêt des agents eux-mêmes, le droit d'intervenir dans le contrat du travail ; elles revendiquaient la faculté, pour elles comme pour eux, de contracter librement, à des conditions volontairement offertes et acceptées ; enfin elles tâchaient d'expliquer la modicité des salaires par les avantages accessoires, notamment par l'espérance de la pension de retraite. La Compagnie P.-L.-M. publiait à ce sujet une note, qui fut rappelée tout le long des débats :

La Compagnie n'a d'obligation que vis-à-vis de ceux avec lesquels elle a contracté, c'est-à-dire ses agents ; elle discute avec eux le chiffre de leur salaire ; c'est encore très librement, et sans intervention possible de la part de l'État, qu'elle doit pouvoir discuter avec eux les questions de la retraite, qui est un accessoire du salaire payé mensuellement ou annuellement.

Un agent acceptera dans une Compagnie de chemins de fer solidement établie un traitement plus faible que celui qu'il demanderait à un entrepreneur qui ne lui offrirait pas les mêmes conditions de sécurité ; il tiendra compte des garanties que cette Compagnie lui offre pour l'avenir, de l'existence d'une caisse de retraite. Les assurances qu'il peut avoir à cet égard entrent incontestablement en ligne de compte dans la fixation du salaire, lequel comprend aussi bien l'argent promis à une échéance lointaine indiquée par le contrat, que celui qui sera versé mensuellement à l'employé.

Voilà l'hypothèse de M. Trarieux ; on voit qu'elle n'est point contraire à la réalité. Ce sont les Compagnies de chemins de fer qui reconnaissent spontanément que le salaire de leurs agents se compose de deux parts, l'une payable au mois ou à l'année, l'autre seulement différée. Qu'est-ce à dire ? En cas de brusque renvoi, quel qu'en soit le motif, pourront-elles priver l'agent congédié de ce supplément de salaire qui est sa propriété ? Evidemment non. L'équité commande qu'il soit remboursé.

Et ici pas de confusion possible entre ce qui est versé par l'agent lui-même et qu'il prélève sur son salaire régulier, et ce que le patron promet de consacrer lui-même à la constitution future de la pension de retraite. La loi a pris soin de spécifier : *retenues opérées et versements effectués en vue d'une pension de retraite.*

Cependant, le tribunal de Narbonne a cru pouvoir juger, le 1er février 1898 (1), que le remboursement des retenues opérées par

(1) L.... contre Compagnie des Chemins de fer du Midi.

le patron n'était pas obligatoire : « attendu que les termes de l'article 1780 du code civil ne permettent pas même de décider que l'employé congédié légitimement ait le droit de réclamer le montant des versements par lui effectués à une caisse de retraite ; qu'en effet ce texte indique expressément le remboursement des retenues opérées comme un des éléments de l'indemnité ; qu'il est à remarquer que même en cas de renvoi injustifié les tribunaux ne sont pas tenus de faire état de ces versements. » C'est une véritable confiscation.

*
* *

La simple lecture des travaux préparatoires de la loi ne laisse donc aucun doute pas plus sur la manière dont le préjudice doit être évalué que sur l'existence du droit lui-même. Sans prétendre que des dommages-intérêts puissent être dus en cas de motifs légitimes, comme M. Trarieux a pu l'affirmer sans être contredit, il est hors de discussion que l'absence de motifs légitimes engage la responsabilité du patron.

Les juges l'admettent lorsqu'ils veulent donner à leurs dénis de justice une apparence juridique. Mais comment établir, disent-ils, que le patron n'avait pas un motif légitime de résiliation ? « Il est de jurisprudence constante » que la preuve incombe au demandeur : par conséquent, il faut que l'ouvrier ou l'employé congédié prouve que le patron n'avait aucun motif légitime.

Ce n'est plus la preuve d'un fait qu'on exige du demandeur, mais la preuve d'un fait négatif, la preuve de quelque chose qui n'existe pas. Très sérieusement, les tribunaux ont proclamé cette régle bouffonne ; la cour de cassation l'a consacrée solennellement par son arrêt du 19 juin 1897 qui fait autorité.

« Attendu que l'ouvrier congédié brusquement par le patron auquel le liait un contrat de louage de services fait sans détermination de durée, ne peut obtenir des dommages-intérêts *que s'il prouve, en même temps que le préjudice qui lui a été causé, la faute que le patron aurait commise en abusant du droit qu'il avait de résilier le contrat par sa seule volonté.*

« Casse. »

Depuis cet arrêt, que les tribunaux de toutes les juridictions reproduisent à l'envi, les travailleurs n'ont plus aucun moyen légal de se faire rendre justice.

Obliger un ouvrier qui se plaint d'avoir été sans motif privé de son emploi, à prouver que ce *sans motif,* une pure négation, existe, c'est l'idée la plus extravagante qui ait pu hanter l'âme tortueuse d'un juge. Eh bien, cette idée est inscrite dans les décisions du tribunal suprême.

A la rigueur, on pourrait essayer la preuve négative, si le patron alléguait un motif; par exemple, s'il disait que tel jour, à telle heure, l'ouvrier était en état d'ivresse, celui-ci arriverait peut-être à établir l'inanité de l'accusation, en supposant encore que des témoins l'eussent vu au moment précis indiqué par l'accusateur. Mais forts de la jurisprudence, les patrons restent maintenant dans le mutisme le plus absolu ; ils ont trouvé, grâce à la cour de cassation, le meilleur moyen de défense; ils ne disent rien, de sorte qu'il est impossible de rien discuter ; et les juges répondent aux malheureux qui réclament la protection de la loi : « Faites la preuve. — De quoi ? — Du néant. — Mais c'est impossible ! — Peu importe, la preuve incombe au demandeur. »

Consultons maintenant ceux qui ont fait la loi.

M. Poincaré s'exprimait ainsi dans son rapport de 1888 (page 814 des Annexes de la Chambre) :

« En ce qui concerne les agents des Compagnies de chemins de fer, nous ne nous bornons plus à dire que leur renvoi *pourra donner lieu* à des dommages-intérêts. — Nous allons plus loin. Nous déclarons que, si ce renvoi a lieu sans motifs légitimes, les dommages-intérêts seront dus. — Quand un employé de chemins de fer congédié viendra réclamer en justice une indemnité, *ce ne sera donc pas à lui de prouver* qu'on a violé, à ses dépens, les usages, qu'on l'a renvoyé de mauvaise foi, à contre-temps, qu'on lui a causé un préjudice. *Ce sera à la Compagnie,* qui l'aura renvoyé, *à établir qu'elle avait, pour prendre cette mesure, des motifs légitimes.* »

Le Sénat a-t-il exprimé à un moment quelconque une opinion contraire ? On la trouve en effet dans l'article 1er du premier projet qui lui fut présenté : « La résiliation du contrat de louage de services par la volonté d'un seul des contractants peut donner lieu à des dommages-intérêts, *à la charge par la partie qui réclame de prouver* que le congé a été donné de mauvaise foi ou à contre-temps. » Mais cette disposition n'a jamais été votée. C'était au mois de mai 1887 ; au mois de novembre de la même année, le texte mis en discussion n'en faisait plus mention, et l'on n'en trouve trace nulle part, ni dans les paroles des ministres, ni du rapporteur, ni de ceux qui ont été les promoteurs de la réforme.

Au contraire, tout dénote qu'ils ont entendu mettre la preuve, la seule à faire, la seule possible, à la charge du patron. Cela ressort d'abord de la séance du 27 novembre 1890, où M. Trarieux admettait le droit aux dommages-intérêts, même en cas de renvoi avec motifs légitimes *prouvés.* Prouvés par qui ? — Par l'ouvrier ? — L'obligerait-on par hasard à établir que son patron a eu raison de le renvoyer ? C'est ridicule !

Cette interprétation, qui est évidemment celle que le Sénat a

entendu donner à la loi du 27 décembre 1890, se retrouve quelques jours plus tard, le 4 décembre 1890, alors que la Chambre des députés n'avait pas encore émis son dernier vote, dans la bouche de M. Léon Renault, à propos de la loi Bovier-Lapierre. « Qu'est-ce que nous avons voulu, disait-il, en votant cet article 1780 ?... Nous avons décidé que, lorsqu'un contrat aurait été conclu pour un temps indéterminé, ce contrat ne pourrait être rompu par personne, ni par l'ouvrier contre le patron, ni par le patron contre l'ouvrier, *sans que des motifs légitimes expliquassent sa rupture,* et qu'au cas *où ces motifs légitimes ne seraient pas démontrés* soit par le patron, soit par l'ouvrier, ... *le principe des dommages-intérêts s'imposerait aux décisions du juge.* Voilà ce que nous avons dit. » M. Tolain obtenait ensuite le rejet de la loi Bovier-Lapierre, en disant que le nouvel article 1780 instituait en faveur des ouvriers une sanction civile qui rendait inutile toute sanction pénale édictée contre les patrons.

Un autre système consiste à expliquer l'article 1780 par l'article 1382 du code civil, ce dernier n'entraînant la responsabilité de l'auteur du préjudice que lorsqu'il a usé de son droit *méchamment* et *dans l'intention de nuire.* Ainsi le préjudice ne suffit plus ; le patron renvoie un vieil employé qui travaille pour lui depuis trente ans, uniquement parce qu'il lui convient de diminuer son personnel ; une Compagnie de chemins de fer congédie un agent qui est à la veille d'avoir sa retraite, parce qu'elle peut le remplacer par une machine ou supprimer son service : comme il n'y a pas dans le fait de la résiliation intention de nuire, le préjudice, néanmoins certain, ne donne droit à aucune action en dommages-intérêts. C'est le sens attribué par la jurisprudence à l'article 1382. C'est aussi le sens, dit-on, de l'article 1780 modifié par la loi de 1890.

Alors pourquoi ce double emploi ? Pourquoi avoir modifié l'article 1780, si l'article 1382 suffisait ? On n'en donne pas la moindre raison.

D'ailleurs, l'abus, la faute existent dans le renvoi intempestif, par le seul fait du préjudice causé à l'ouvrier qui n'a fourni aucun motif de renvoi, par le seul fait de l'absence de motifs de la part de l'ouvrier, — ce qui ne veut pas dire absence de convenances personnelles au patron.

Il n'a pas été dit un seul mot dans la discussion de l'assimilation qu'on prétend créer entre les articles 1382 et 1780. On n'y a envisagé que les motifs, sans se préoccuper de l'intention de celui qui rompt le contrat, sans examiner s'il a eu ou non l'intention de nuire. On a envisagé les motifs seulement au regard de l'ouvrier, car toutes les circonstances relevées dans le paragraphe 3 — temps écoulé, nature du contrat, retenues et versements — n'ont aucun sens si l'on cherche à les appliquer au bénéfice du patron. Et ces motifs, le législateur a voulu qu'ils fussent légitimes.

L'assimilation entre l'article 1382 et le nouvel article 1780 est

tellement forcée, que ceux qui l'ont inventée sont obligés de reconnaître qu'elle n'était pas dans les intentions des auteurs de la loi du 27 décembre 1890.

M. Marc Sauzet, député de l'Ardèche et professeur de droit, adversaire déterminé de la réforme, disait à la fin d'un long commentaire publié en 1891 :

« Nous nous sommes efforcés de rattacher l'article 1780 nouveau à un principe général de droit. Les sceptiques ne manqueront pas de sourire d'une telle préoccupation et d'affirmer que *le Sénat n'y a pas plus songé que la Chambre.*

« Soit. Mais le principe de l'article 1382, interprété comme nous l'avons fait, repose sur une idée de justice et d'équité et ceux qui l'ont voté ont voulu faire œuvre d'équité. Ils l'ont dit : ils ont voulu tempérer l'exercice d'un droit qu'ils croyaient bon, indispensable, de proclamer, par l'éventualité d'une réparation du préjudice pouvant résulter de cet exercice. Quoi d'étonnant à ce qu'ils aient ainsi, *même sans s'en douter,* fait l'application et donné l'interprétation d'un texte renfermant une règle générale (1) ? »

C'est à ces misérables explications que conduisent l'esprit de réaction et la haine du progrès démocratique ! Un homme qui se croit de bonne foi en vient à dire que des discussions parlementaires, provoquées par l'insuffisance d'une législation proclamée maintes fois défectueuse, étaient l'œuvre d'hommes qui appliquaient sans s'en douter un article vieux de cent ans. C'est peu aimable pour les légistes du Parlement, dont M. Sauzet faisait partie en 1890.

Il y a mieux. En admettant que députés et sénateurs, ministres, jurisconsultes aient, *sans s'en douter,* demandé l'application d'un texte déjà existant, c'est-à-dire de l'article 1382 du code civil, dont le principe a été transporté inconsciemment dans l'article 1780 modifié, en admettant qu'ils aient « voulu, comme le dit M. Sauzet, tempérer l'exercice » du droit de résiliation, il faut avouer qu'ils ont bien mal réussi. Ils avaient constaté que la cour de cassation interprétait ce droit trop étroitement, au préjudice des ouvriers, à l'avantage des patrons ; ils avaient en vue d'indiquer aux tribunaux que l'équité les obligeait à se montrer plus larges dans l'allocation des indemnités en cas de brusque renvoi, à prendre pour base d'appréciations non seulement l'usage, mais aussi la nature du contrat, le temps écoulé, les retenues opérées et les versements effectués en vue d'une pension de retraite, de toutes les circonstances pouvant servir à l'évaluation du préjudice : qu'ont fait les tribunaux ? Appliquant l'article 1382 ou l'article 1780 nouveau, ils ont consacré l'existence du droit strict, inflexible, dont le

(1) *Journal des prud'hommes,* juin 1897, p. 181 et 182.

Parlement voulait tempérer l'exercice. A quelque point de vue que l'on se place, la volonté du législateur a été méconnue.

L'interprétation forcée de M. Sauzet est donc insoutenable, inexplicable, autrement que par le désir d'échapper aux conséquences qui découlent naturellement de la loi, et de nier systématiquement les garanties protectrices du travail que ses auteurs y ont introduites.

Mais cette interprétation n'est pas sans embarrasser aussi ceux qui l'ont imaginée. Ils disent que le rôle du juge « c'est de discerner l'élément intentionnel, constitutif de la faute ». Il faut donc que le tribunal connaisse les motifs, s'il doit les apprécier; et comment les connaître, si l'auteur de la rupture, c'est-à-dire le patron, ne les indique pas ? « La preuve de cette intention pourra comporter un examen, par le juge, des motifs. On conçoit, en effet, que si l'auteur de la rupture *justifie* de motifs plausibles, décisifs, par là même *il démontrera* qu'il n'a pas été inspiré par cette intention de nuire qui le mettrait en faute » (1).

Et voilà que d'un seul coup, M. Sauzet renverse la partie la plus importante du système : il met le patron dans l'obligation de justifier qu'il avait des motifs plausibles, bien mieux, de démontrer qu'il n'avait pas de mauvaises intentions. C'est toute la charge de la preuve qui, comme le bon sens l'indique, et qu'on le veuille ou non, retombe sur le patron; et si cette charge est laissée à l'ouvrier, le tribunal ne pourra jamais savoir si l'intention du patron a été bonne ou mauvaise, il ne pourra jamais rechercher si le préjudice causé se double d'une faute commise par le patron, jamais, par conséquent, faire l'application de l'article 1382, — ou de l'article 1780, puisque c'est la même chose. On aboutit à un cercle vicieux.

*
* *

Les prétentions des adversaires de la loi du 27 décembre 1890 n'ont donc pas le moindre semblant de raison. Malheureusement, ce sont eux qui l'appliquent, — plus exactement, qui refusent de l'appliquer. J'ai cité quelques spécimens de décisions judiciaires, je pourrais multiplier les exemples.

De l'exposé ci-dessus, il résulte, qu'en 1890, une loi a été faite dans le but nettement exprimé de protéger les travailleurs contre les abus de pouvoir des patrons. Je crois avoir démontré que l'intention du législateur ne laisse aucune place au doute, et on peut résumer très simplement les principes qu'il a voulu poser :

1° Droit de résiliation, tempéré par le droit aux dommages-inté-

(1) *Journal des prud'hommes*, loc. cit.

rêts pour la partie contre la volonté de laquelle la résiliation a été prononcée ;

2° Évaluation du préjudice, en tenant compte non seulement, comme autrefois, de l'usage, mais de la nature des services engagés, du temps écoulé, de la participation aux caisses de retraite, et de toutes autres circonstances ;

3° Obligation pour le patron de réparer le préjudice causé, s'il ne peut prouver que le renvoi est légitime, c'est-à-dire motivé par la manière d'être de l'ouvrier, les convenances personnelles du patron ne pouvant tenir lieu de motifs ;

4° Droit aux dommages-intérêts, même si le patron n'a commis aucune faute.

Une dernière conséquence de la loi a été d'empêcher les ouvriers de renoncer à l'avance aux avantages qu'elle leur concède, disposition qui n'a été combattue par personne au cours de la discussion.

La jurisprudence d'aujourd'hui, — on ne saurait trop le répéter, — est que cette loi, dont l'élaboration a duré près de vingt ans, n'a apporté aucune modification au code civil : après comme avant, le patron peut chasser l'ouvrier de l'usine sans aucun dédommagement, quelles que soient les circonstances, qu'il ait travaillé pendant huit jours ou pendant vingt ans, qu'il soit appointé à la journée, au mois ou à l'année, qu'il participe ou non à une caisse de retraite.

Exceptionnellement, certains tribunaux accordent aux plaignants l'indemnité prévue autrefois par l'usage. Mais la cour de cassation a décidé, par deux arrêts du 20 mars 1895, que la loi du 27 décembre 1890 avait libéré le patron de cette obligation.

Si, par hasard, un tribunal plus généreux ose juger équitablement et donner gain de cause à l'ouvrier, les cours d'appel et la cour de cassation cassent les jugements, sous prétexte, soit que la preuve de l'illégitimité du renvoi — preuve impossible — n'a pas été faite par l'ouvrier, soit, lorsque la preuve est faite, que le patron n'avait pas l'intention de nuire.

Enfin, la clause pénale, celle qui protège l'ouvrier contre lui-même, en lui défendant de renoncer au bénéfice éventuel de la loi, cette clause, sans laquelle la loi devient lettre morte, a été déclarée nulle par la cour de cassation.

Voilà comment on juge les travailleurs. Voilà comment la magistrature traite l'œuvre du Parlement.

Au Parlement de dire ce qu'il veut faire, s'il tolérera plus longtemps que sa volonté, qui est par définition celle du peuple, soit méconnue par des fonctionnaires salariés du peuple ; si, en un mot, la République restera toujours pour la foule qui espère une ridicule déception.

MAURICE CHARNAY.

Une Nouvelle Théorie du Profit

ET DE LA PRODUCTION CAPITALISTE

Toute théorie, avec son maître, a ses Épigones. Et voici le signe le plus évident de la décadence d'une école : c'est quand les disciples se bornent à paraphraser, à commenter les pensées du maître. C'est ainsi qu'il semble devoir en arriver du marxisme.

Longtemps, depuis 1867, année de sa publication, *le Capital* fut considéré comme un livre scellé de sept sceaux. Il était inaccessible à la foule des affiliés. Il commandait, avec la force d'un Evangile, à l'esprit des doctes. Quelles étaient les critiques des économistes ? Ils reprochaient aux socialistes de n'avoir rien su produire depuis *le Capital*. Les socialistes répondaient que tout avait été dit par Marx et Engels ; il ne restait qu'à interpréter et à traduire en actes leurs enseignements et leurs conseils. Cette époque de soumise acquiescence à la doctrine du maître ne dura pas longtemps. Les socialistes les plus cultivés et les plus intelligents s'avisèrent que depuis 1867 le monde des faits et des idées avait marché. De nouveaux faits s'étaient produits. Ils réclamaient explication. Les théories marxistes étaient impuissantes à expliquer bien des choses. Elles étaient en contradiction avec les faits les mieux observés et les mieux certifiés de l'économie contemporaine. Ces dernières années furent signalées par une efflorescence de manifestations autocritiques dans le camp socialiste : une anatomie aiguë, à coup de scalpel, désarticula la doctrine, en vérifia la bonté d'abord acceptée les yeux clos.

Une des manifestations les plus importantes et les plus remarquables de cet esprit autocritique dans l'école socialiste-marxiste est le livre récent d'un jeune auteur italien : Antonio Graziadei, *la Production capitaliste*, volume XXIX de la Bibliothèque des sciences sociales, Turin, Fr. Bocca, 1899.

On connaît la théorie de Marx : le profit du capitaliste a sa vraie cause dans le sur-travail non payé de l'ouvrier. Le fondement de l'économie sociale étant le travail, la production étant un fait qui dépend exclusivement du travail humain, Marx en déduit que l'explication du produit revenant au capitaliste gît dans le fait que l'ouvrier, après avoir travaillé un certain temps pour « recouvrer » les frais qui constituent son salaire, doit travailler un certain autre temps pour créer le profit qui va au capitaliste. Telles sont, en substance, les idées maîtresses, fondement du système marxiste, et prémisses de notre auteur.

Il s'agit d'une conception de la vie économique qui, par Marx, remonte à Ricardo et aux économistes classiques antérieurs. Une discussion d'un caractère plus sociologique que purement économique s'imposerait ici. Epargnons-nous-la. Admettons cette conception pour la commodité de la critique du livre de Graziadei. Les déductions respectivement tirées des prémisses, soit de Marx, soit de Ricardo, seront retenues comme vraies, si elles sont bien tirées, pour qui croit à la vérité de ces prémisses et dans leur enceinte. Ceux qui, pour des motifs de caractère sociologique ou économique, ne croient pas à ces prémisses, ne croiront pas non plus aux conséquences, c'est trop évident.

Nous faisons cela pour suivre une règle élémentaire, qui, à mon avis, doit servir de guide à tous, amis et ennemis, dans la critique d'un livre : c'est de prendre pour vraies les prémisses d'où l'auteur part, et de voir ensuite, en toute justice, de quelle façon il remplit sa tâche. Autrement le critique se mettrait à la place de l'auteur : étrange prétention de vouloir qu'un crâne et un livre se substituent à un autre crâne et à un autre livre : le crâne réel et le livre présumé du critique à ceux de l'auteur. Profondément persuadé, comme nous le sommes, de l'opportunité de cette règle de critique, nous espérons que même les adversaires de la doctrine qui proclame que l'unique travail est le fondement de l'économie sociale et que la cause du profit consiste dans le fruit du sur-travail gratuit fourni par le travailleur voudront bien prendre comme données ces prémisses.

Il s'agit maintenant de voir si Marx, de ces prémisses, a tiré de justes conclusions, et si les corrections qu'apporte Graziadei aux idées marxistes sont fondées.

Or il est connu que pour Marx la valeur des marchandises est déterminée par le travail socialement nécessaire à leur production. Il est hors de doute que cette théorie est en contradiction avec la plus évidente réalité des choses, qu'en vain l'on a prétendu expliquer par elle la valeur d'un grand nombre de marchandises, par exemple celles qui font l'objet d'un monopole ou qui ne peuvent se reproduire indéfi-

niment. D'autre part il est reconnu que la théorie marxiste de la valeur rendrait irrationnels certains faits qui, comme le capital technique, forment la caractéristique la plus notable, et qui va s'élargissant, de l'économie contemporaine.

Il aurait semblé naturel que les socialistes dussent abandonner une théorie de la valeur, contraire aux faits et battue en brèche par les critiques serrées des économistes. Mais l'abandon ou la réfutation d'une théorie démontrée fausse signifie aussi l'abandon ou la réfutation de toutes les conséquences logiques que ses auteurs prétendent en tirer. Et s'il importait peu aux socialistes marxistes d'abandonner telle théorie de la valeur, en revanche il leur déplaisait assez d'abandonner le concept du sur-travail, indissolublement uni par Marx à sa théorie de la valeur, et d'où jaillit toute la critique que le socialisme lance contre le profit capitaliste considéré comme la coagulation valorimétrique du sur-travail, c'est-à-dire du travail non payé au travailleur.

D'où les efforts laborieux et misérablement avortés des socialistes pour défendre la théorie marxiste de la valeur; ils sentaient instinctivement que, cette théorie croulant, croulait la base sur laquelle s'élevait l'analyse du profit capitaliste : du coup était enlevé le fondement le plus solide à la critique de l'organisation économique présente.

Pour se servir des paroles mêmes de Graziadei, « en face d'attaques très habiles (lancées par quelques économistes aux théories marxistes connexes de la valeur et du sur-travail) la myopie de la plupart des marxistes fut vraiment incroyable. Au lieu d'accepter ce qu'il y a de vrai dans les raisonnements de leurs adversaires, savoir la réfutation de leur théorie de la valeur, — mais de prouver, en même temps, que les vérités fondamentales de leur propre doctrine — précisément parce que fondamentales — étaient indépendantes de telle ou telle théorie, ils se sont obstinés dans leur scholastique : « *Sint ut sunt aut non sint* » et, défendant avec un fanatisme redoublé même la partie erronée de leur doctrine, ils en sont venus à replâtrer l'importance prétendue de la théorie de la valeur, sur laquelle précisément se faisaient les attaques de leurs adversaires. De cette façon ils prêtaient toujours davantage le flanc à la critique ennemie; contribuant à répandre le préjugé établi contre eux, ils furent la cause principale de ce fait : que même les savants authentiques répudièrent, à cause de la théorie de la valeur, la théorie du sur-travail ».

Le concept fondamental, génial et pensé, de Graziadei, est de séparer l'analyse du profit de l'analyse de la valeur. Exposons-le objectivement. De même que les diverses écoles économiques et socialistes, dit-il, divergent profondément les unes des autres, ainsi si nous pou-

vions analyser le profit hors de l'enceinte de l'analyse de la valeur, nous obtiendrions des résultats qui paraîtront vrais indépendamment de toute considération relative à la théorie de la valeur.

Pour comprendre l'existence du profit dérivant du sur-travail, nous avons en fait besoin de savoir quelle valeur possèdent les produits. Le sur-travail résulte de la différence entre le travail total et le travail nécessaire. Or l'essence, l'entité de ce dernier dépend de deux éléments en réalité étrangers au travail. D'un côté, nous devons savoir quelle partie du produit complexe touche le travailleur; et sa proportion dépend de la plus grande ou plus petite prépondérance de la classe capitaliste sur la classe prolétarienne. D'un autre côté, nous devons déterminer quel temps se trouve produire le salaire ; et ce temps peut être connu par une simple observation chronologique sur le processus de la production.

Une fois ainsi constaté quel est le temps nécessaire, le temps qui reste sur le travail total est le sur-travail. Mais si le profit dérive du sur-travail (et cette démonstration basée sur des preuves historiques multiples est, suivant l'auteur, le mérite principal de Marx), il consiste alors dans les produits du sur-travail. Cela semble une différence verbale et tout à fait hors de place. Pas du tout. Suivant l'école classique socialiste le profit consiste dans le sur-travail et dépend de l'intensité et de la durée du travail extorqué par le capitaliste. D'où la tendance, chez les caudataires de Marx, à concevoir l'économie sociale comme orientée dans le sens d'augmenter le sur-travail au détriment du travailleur, de prolonger la durée de la journée de travail, d'en augmenter l'intensité, et ainsi du reste.

Et c'était là une déduction nécessaire et logique de la théorie de Marx. De même qu'en fait le profit consiste dans le sur-travail et que c'est l'intérêt des capitalistes d'augmenter leurs propres profits, ainsi c'est leur intérêt d'augmenter autant que possible le sur-travail qui crée le profit au détriment du travail nécessaire qui crée le salaire. D'où la tendance, dans l'économie capitaliste, à augmenter les heures de travail et à diminuer les salaires, tendance qui jaillit de mille pages des ouvrages de Marx.

En réalité, au contraire, l'économie capitaliste nous fait assister à un spectacle diamétralement opposé : les salaires augmentent progressivement et en même temps diminue la durée du travail journalier. Cette affirmation est longuement documentée par l'auteur, avec des preuves statistiques et des témoignages autorisés tirés des pays les plus divers et les plus éloignés les uns des autres. Ceux qui ne croient pas encore à la tendance vers l'amélioration des classes travailleuses sous la triple influence de l'augmentation du salaire en monnaie, de la diminution des prix des choses nécessaires à la vie et des heures de tra-

vail, devront être enfin convaincus en lisant les preuves nombreuses accumulées par Graziadei.

Donc, comme les faits ne peuvent s'adapter à la théorie, comme au contraire les théories doivent expliquer les faits, sous peine d'être considérées comme inexactes et erronées, ainsi doit être considéré comme erronée la théorie de Marx qui fait consister le profit dans le sur-travail, théorie inconciliable avec les faits les plus avérés de l'économie contemporaine.

La théorie de Graziadei, suivant laquelle le profit consiste non plus dans le sur-travail, mais dans le sur-produit, est logique. En effet, elle fait consister le profit non dans sa cause, le sur-travail, mais dans l'effet de cette cause, les produits réels et concrets que consomment les capitalistes. Elle s'adapte aussi mieux aux faits que nous avons énoncés. Et, en vérité, si les profits consistent dans le sur-produit , rien n'empêche que les salaires n'augmentent si en même temps croissent les produits des heures de travail qui sont consacrés à l'avantage du capitaliste. Et cette augmentation des salaires n'aura pas de limites fixées d'avance par l'égoïsme des capitalistes jusqu'à ce que le bénéfice résultant de l'augmentation de la productivité du sur-travail de l'ouvrier ne soit plus capable de contrebalancer la perte provenant de l'augmentation de salaire. Et de même que l'augmentation de salaire limite l'intensification du travail ouvrier, ainsi on peut dire en vérité que le capitaliste, pour obtenir un sur-travail plus remarquable, a intérêt non à la baisse mais positivement à la hausse des salaires.

De même si on se réfère à la durée du travail journalier. Si la journée plus courte de huit heures donne autant de produits que la journée plus longue de dix heures, le capitaliste concédera indifféremment l'une ou l'autre ; il sera poussé à accorder la diminution des heures, à condition que cette dernière contribue à accroître positivement le produit et surtout le sur-produit. Cet intérêt du capitaliste à diminuer les heures de travail a pourtant des limites. Il cessera d'exister quand le bénéfice qui lui revient de l'augmentation dans la productivité de l'ouvrier dû à la diminution des heures de travail ne compensera plus suffisamment la perte qui résulte du manque de produits qui s'obtenaient auparavant durant les heures où l'ouvrier ne travaille plus actuellement.

Tous les rapports entre la théorie du sur-produit et les augmentations de salaire, les diminutions des heures de travail et les limites respectives sont analysés par l'auteur avec minutie et acuité. Et son analyse aboutit à prouver que la théorie du sur-produit, outre qu'elle est plus logique, explique mieux que la théorie marxiste les faits inclus dans l'enceinte de l'évolution économique contemporaine.

Mais il est clair que si le profit consiste en sur-produit, dans l'économie sociale moderne, les capitalistes ne fondent pas des fabriques ou des exploitations pour consommer les sur-produits obtenus, mais en vue de recouvrer la valeur de ces sur-produits. Les analyses précédentes supposent que la division du travail n'existant pas, le capitaliste fait produire au travailleur l'équivalent de sa consommation. Mais étant donnée la division du travail, ce n'est plus la même chose ; le capitaliste, loin de consacrer une partie de la journée de travail à la production des marchandises de consommation de l'ouvrier (produit nécessaire) et une autre partie à la production des marchandises de consommation qui lui sont propres (sur-produit), fait au contraire produire une unique marchandise qu'il peut ensuite échanger sur le marché avec toute autre marchandise qu'il désire.

D'après cela, il semblerait que, dans l'économie sociale moderne, on ne peut plus séparer l'analyse du profit de l'analyse de la valeur. Pourquoi ? parce que le profit se présente comme constitué par des marchandises ayant une valeur, que le producteur ne peut directement consommer, mais possédant le pouvoir d'échange avec les richesses qui représentent leur consommation.

Pour ce motif précisément, Graziadei consacre une seconde partie de son travail à prouver que les conséquences auxquelles il arrive et que nous avons brièvement exposées, supposée inexistante la division du travail, continuent à subsister, même quand on constate l'existence de cette division du travail. Il démontre que, même dans les sociétés modernes à base de division du travail, profits et salaires peuvent se concevoir comme une masse de produits destinés à satisfaire respectivement aux consommations de la classe capitaliste et à celles de la classe ouvrière ; et que la valeur a uniquement pour fonction de déterminer quelle part de ce produit et de ce sur-produit complexe va aux capitalistes particuliers et aux ouvriers individuels. Le but, c'est de faire devenir individuel ce phénomène qui d'abord était collectif. Mais le phénomène ne change pas pour cela de nature ; l'analyse du profit qui était vraie quand le profit était conçu comme composé de sur-produits concrets, tangibles, ne cesse pas d'être vraie par ce seul fait que les mêmes sur-produits, dans une société à base de division du travail, sont conçus comme marchandises ayant une valeur.

De cette façon, la théorie du sur-travail reste, d'après Graziadei, hors de tout péril qui pourrait dériver de la fausseté de telle ou telle théorie de la valeur. Ainsi tombe la raison principale des critiques qui lui ont été opposées jusqu'ici. Et l'auteur conclut ainsi son travail : « A défaut d'autre mérite, l'œuvre que nous apportons pour confirmer l'origine du profit, telle qu'elle fut supposée par l'économie classique

socialiste, aura du moins celui d'être le meilleur tribut que, suivant nos forces, on puisse payer à une école à laquelle, déductions contestables réservées, et elles sont nombreuses, nous reconnaissons la gloire immortelle d'avoir développé, à travers la continuité logique d'une merveilleuse chaine de penseurs, la loi fondamentale du sur-travail. »

II

Nous avons exposé, reste à critiquer. La critique sera brève. Nous l'avons dit en commençant, le travail de Graziadei part tout entier de la prémisse fondamentale que l'économie capitaliste est basée sur le fait que le travailleur doit aujourd'hui travailler gratuitement une partie de sa journée, qui devrait lui revenir tout entière, pour produire des marchandises de consommation au bénéfice du capitaliste. Cette donnée nous l'avons admise provisoirement pour la commodité du raisonnement. Mais on peut exprimer le désir que les socialistes approfondissent la question un peu plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici. Ils ont dit et redit même que les origines du capital se trouvent dans les usurpations advenues aux siècles écoulés au détriment des biens communaux, dans les expéditions flibustières des grands princes marchands. Mais il serait désirable qu'ils prouvassent avec des chiffres certains et précis la fausseté de l'assertion de nombreux économistes : que la grande masse du capital actuellement existant est formée de l'épargne des classes travailleuses, des classes moyennes commerçantes, industrielles et professionnistes qui doivent ce capital non à des usurpations sur les richesses d'autrui, mais au travail de leurs propres mains ou de leur propre cervelle. Les socialistes ont dit, et Graziadei répète, que le produit du capital est dû à une appropriation d'une partie du produit de l'ouvrier, appropriation à laquelle ne correspond aucun sacrifice réel, aucun travail effectif accompli par la classe capitaliste. Nous désirerions que les socialistes prouvassent, s'il est possible, de façon indiscutable, et mieux qu'il n'a été fait jusqu'ici, que le profit non seulement ne correspond à aucun labeur économique, mais ne correspond non plus à aucun autre travail d'autre sorte, hors de l'orbite rigidement économique. Au fond, beaucoup croient que c'est là un problème de mesure et de convenance, et que nombre de services sociaux actuellement accomplis par les classes capitalistes, parce qu'elles y trouvent profit ou plaisir, devraient, avec la disparition des capitalistes, être remplis par une classe bureaucratique, à condition qu'elle ne fût pas plus dispendieuse. Il faudrait que les socialistes démontrassent, d'une façon absolument évidente, qu'au fond de cette croyance

ou de ce raisonnement gît une erreur ou une équivoque. Autrement comment peut-on déclarer gratuit et usurpé le profit dont l'attribution à une classe sociale donnée est une condition nécessaire à l'accomplissement de certaines fonctions sociales indispensables?

Je voudrais que Graziadei, qui a prouvé savoir se révolter contre les chefs les plus aveuglément écoutés de son école classico-socialiste, ne se fût pas fait un oreiller des démonstrations les plus piteuses, pour dire vrai, fournies par Marx sur les origines du capital et du profit, et qu'il nous eût donné un chapitre sur ce sujet ou ce point de vue fondamental, et que la nature gratuite et usurpatrice du profit fût démontrée avec tout cet attirail de raisonnements et de faits qu'il a su déployer, si bellement, en faveur de sa thèse.

Et voici une autre prière que je lui adresse : se délivrer des formules verbales, je dirai presque linguistiques, qu'il prend de confiance parfois et sans doute sans le vouloir à Marx. Tout lecteur du *Capital* s'est aperçu d'une habitude curieuse de cet auteur : personnifier, pour ainsi dire, le capital, le salaire, le profit, la rente, et les faire agir comme des entités vraies et autonomes, non comme des phénomènes produits par les actions composées, en un sens et en l'autre, des hommes sous l'impulsion de motifs économiques déterminés. Il arrive dans les livres de Marx et de ses disciples, et aussi de Graziadei, de trouver des phrases comme celles-ci : le capital régit, le capital détermine le salaire, le capitalisme spolie la classe ouvrière ; les marchandises déterminent elles-mêmes réciproquement leur propre valeur, le profit réagit sur le salaire, la rente réagit contre le profit, et ainsi du reste.

En réalité, ce qui fait ou ce qui ne fait pas toutes ces choses, ce sont les hommes, lesquels agissent d'après certains stimulants, sentiments, préjugés, économiques ou non, dont les uns sont typiques, les autres purement secondaires. Le langage marxiste, outre qu'il est peu précis et pour ainsi dire continuellement métaphorique (dans la science les métaphores doivent être évitées le plus possible), a de plus un autre désavantage : c'est d'induire à croire que le capital, le profit, la classe capitaliste, le salaire, la classe ouvrière ont le pouvoir de faire certaines choses qui ne sont pas en fait en leur pouvoir mais qui sont le résultat de nombreux coefficients.

On nous dit que le désir du capital ou de la classe capitaliste (servons-nous du vocabulaire marxiste) est d'obtenir le plus grand profit possible et de payer le moindre salaire possible. Et, en réalité, c'est aussi le désir de tous les capitalistes pris à part. Mais ce n'est pas là le problème à résoudre. La mesure du salaire et du profit n'est pas déterminée par le capital suivant son intérêt (inconsciemment ou consciemment compris dans le sens de la baisse ou de la hausse

absolue des salaires) mais dans la résultante de nombreuses forces antagonistes. Lesquelles ne sont presque pas prises en considération par les auteurs qui adoptent ce langage métaphorique et souvent sont mises délibérément de côté. Par exemple l'expression : capital, classe capitaliste, donne l'idée d'un tout compact qui agirait uniformément, sans collision et sans frottements intérieurs, pour obtenir son propre but, divers ou identique à celui du salaire ou de la classe ouvrière. En réalité, en dehors des grands chefs monopolistes, aussi bien du côté des capitalistes que du côté des travailleurs, cette action compacte, prévoyante, unie, ne se voit pas. A la place il y a des capitalistes et des travailleurs qui se font concurrence. Les effets de cette concurrence peuvent être plus ou moins notables et même nuls ; mais de toute façon ils méritent d'être étudiés. Tous ces périls, obscurités, doutes, seraient évités si l'on usait d'un langage semblable à celui qui est communément adopté par les économistes et qui ne s'éloigne pas trop du langage ordinaire.

III

Mais ce n'est pas sur ces points, relevés par acquit de conscience, que je veux attirer l'attention des lecteurs et surtout des socialistes et des curieux des choses économiques. Comme j'en ai averti, l'œuvre de Marx et de ses disciples était inféodée à l'idée que le capitalisme est intéressé à extorquer la plus grande somme possible de travail intensif aux ouvriers. D'où l'incurable pessimisme qui domine dans les écrits des socialistes ; d'où la tendance à considérer le monde moderne comme voué au paupérisme toujours plus grand des classes pauvres et à l'enrichissement continu des classes capitalistes. Et, comme couronnement final de l'élargissement toujours plus accentué de cet abime, la révolution et la dictature du prolétariat pour inaugurer un nouvel ordre de choses.

A cette philosophie lugubre de catastrophe du mouvement social contemporain ne manquèrent pas, parmi les socialistes, les adverversaires aigus et penseurs : en Angleterre, la Fabian Society ; en Allemagne, Bernstein ; en Italie, Merlino. Graziadei résume et complète cette tendance opposée à la conception catastrophique ; il la fonde sur la base de sa propre théorie du profit. Suivant cette théorie, en effet, il n'y a rien de contradictoire entre les intérêts des capitalistes et l'augmentation dans certaines limites du bien-être de l'ouvrier. Ainsi les capitalistes eux-mêmes peuvent avoir intérêt à augmenter la rétribution et à diminuer les heures de travail de l'ouvrier, afin que le

produit du travail augmente. Et ces considérations théoriques de Graziadei sur les tendances du capitalisme sont renforcées d'une étude vraiment brillante et suggestive sur « l'évolution de la grande industrie ». C'est la démonstration la plus claire et la plus éclatante des bienfaits rendus par la grande industrie à la classe ouvrière. « C'est seulement la grande industrie qui, disposant de capitaux énormes, peut créer, dans son enceinte, cette largesse princière de « moyens » qui est indispensable à tout système de production plus évolutive et par conséquent moins féroce. La grande industrie peut se contenter d'un profit qui, pour être moindre sur la même quantité de capitaux, acquiert par la plus grande masse du capital complètement engagé des dimensions absolues plus grandes. La grande industrie, munie d'amples réserves, débarrassée de l'énorme poids mort de son capital ordinaire, peut maintenir interrompu le rythme de son œuvre même dans les temps de crises et distribuer ensuite également sur de longs exercices les pertes passagères. La grande industrie implique les grands ateliers. Et les grands ateliers et magasins ne vont plus sans locaux amples, aérés, hygiéniques, séparation des hommes et des femmes, absence de contact des ouvriers avec la matière première qui n'est pas strictement requise pour la production. Ils garantissent en somme aux fonctions humaines du travail un milieu décent et digne d'un citoyen. Les machines, manifestation caractéristique de la grande industrie, tendent à abolir les travaux les plus brutaux et à alléger les autres. Un ouvrier qui travaille même le même nombre d'heures qu'avant, avec la machine, par le seul fait que son occupation est devenue moins abrutissante et exige un effort matériel moindre, se trouve en état d'obtenir, presque automatiquement, un plus grand développement de ses propres facultés psychiques. » Les machines rendent possible le travail intense. Et le travail intense, une des créations les plus originales des pays où la grande industrie est très développée, permet au travailleur d'élever ses propres facultés, en diminuant les heures destinées au travail et en accroissant celles qui sont destinées à la participation à la vie sociale. Il excite le développement de son attention ; il rend nécessaire l'acquisition de connaissances techniques et mécaniques. La grande industrie présente donc, en face de toutes les autres formes économiques, une immense supériorité sociale. Et l'ouvrier peut en conséquence atteindre un développement psychique tel qu'auparavant aucun autre ordre économique ne l'avait accordé. Ce plus grand développement psychique élève la valeur de l'ouvrier ; d'où l'accroissement de son salaire. Il l'incite à s'organiser pour la défense de ses propres intérêts économiques, organisation facilitée du reste par l'accumulation de masses énormes d'ouvriers dans l'enceinte des grands ateliers. L'organisation de la classe ouvrière n'est elle-

même qu'une conséquence du milieu industriel. Ainsi le propulseur premier de tous les processus d'élévation de l'ouvrier est, en dernière analyse, l'avènement de la grande industrie.

Ces vues sympathiques à la grande industrie conduisent l'auteur à donner une explication, qui à beaucoup de marxistes paraîtra peu acceptable, du fait que le prolétariat anglais a pu conquérir une position économique si supérieure à celle de toutes les autres classes ouvrières d'Europe. Ce résultat ne doit pas être attribué à un prétendu et mystérieux monopole de l'Angleterre en face des autres nations du continent, mais au fait que l'Angleterre accorde à ses ouvriers des salaires particulièrement élevés, dispose d'une classe ouvrière qui a tout ce qu'il faut pour permettre un rapide et progressif développement de l'industrie moderne : l'intelligence, l'éducation technique et surtout cette mobilité psychique qui est la condition nécessaire de toute prompte transformation sociale.

Ces idées données, il est possible de concevoir sur les destinées de la classe ouvrière dans une économie sociale vraiment capitaliste un réconfortant optimisme. Les efforts que la classe ouvrière dépense pour améliorer son propre sort ne trouvent pas dans un intérêt immuable des capitalistes l'obstacle immédiat et définitif prévu par Marx ; au contraire le capitaliste peut, pendant une longue période de temps, se convertir en un propulseur du progrès économique, ouvrir par conséquent des voies nouvelles aux intérêts de ses antiques adversaires et développer librement ses bienfaisantes conséquences.

Certes un jour doit venir où la classe ouvrière, dans sa lente mais continuelle ascension, exigera un tel élèvement économique qu'il ne pourra plus être compensé par une augmentation ultérieure de sa productivité et qu'il ne pourra plus en conséquence se concilier avec les intérêts des capitalistes. Ce pas franchi, la lutte spécialement économique, n'étant plus favorisée par le développement organique de la production, devra éclater entre les mains de la classe ouvrière comme un vieux jouet hors d'usage. Mais entre temps l'augmentation de bien-être obtenue par l'ouvrier avec la lutte économique lui aura permis de perfectionner ses propres facultés mentales à tel point qu'il pourra assumer la direction politique sociale de la société future.

« L'ouvrier envoie ses représentants discuter et légiférer aux conseils municipaux et aux Parlements contre les représentants de la classe adverse. Il entre dans le conseil d'administration de l'usine à laquelle il est attaché ; là il délibère avec le patron, ensemble, sur les augmentations ou les diminutions de salaire requises par les vicissitudes du marché. Il devient, en somme, un membre solidaire de la société, un coopérateur volontaire de la production. Il s'occupe ainsi

de problèmes pratiques. Il doit résoudre chaque jour une question donnée. Par suite, il se prépare à discerner ce qui est modifiable de ce qui ne l'est pas, ce qui est imputable aux hommes et ce qui est dû aux forces supérieures à l'homme. Cette profonde transformation intellectuelle et morale est précisément ce qui nous garantit que la classe ouvrière saura atteindre sa propre émancipation avec le minimum de souffrance pour elle et pour les autres. Marx, ici encore, a trop passé par dessus la base humaine des phénomènes économiques. Que le régime capitaliste doive, à un certain stade, par le développement logique de ses prémisses, laisser place à un système de production radicalement différent, c'est indéniable. Mais cela ne préjuge rien sur la façon dont cette transformation se fera. Cette façon dépendra précisément des conditions intellectuelles et morales des deux classes adverses. Si les dissentiments matériels ne sont pas corrigés par l'action d'une lutte à armes courtoises le conflit sera gros de souffrances. Dans le cas contraire il se produira seulement cette somme de douleurs inséparable de tout enfantement physiologique. Nous ne pouvons encore prévoir ce qui adviendra des régimes économiques arriérés, des régimes de l'Espagne, de l'Italie, de la France même, où la grande industrie n'a pas encore pu développer toutes ses ressources pacificatrices. Mais il est certain que, dans les pays les plus avancés, dans les régimes sociaux de l'Angleterre, des États-Unis, de l'Australie, le passage sera lent et tranquille. L'économie capitaliste se présente ainsi comme une évolution qui, développant des conditions matérielles favorables à la classe travailleuse et provoquant en conséquence une profonde modification intellectuelle et morale, opérera la plus merveilleuse des transformations sociales avec un minimum de souffrances. L'économie capitaliste, se creusant à elle-même une tombe (tombe honorable et fossoyeurs intelligents) trouve son symbole dans le pélican de la légende qui nourrit ses petits avec le sang de sa poitrine, tant que ceux-ci, devenus plus forts et n'ayant plus besoin de leur père, le tuent et s'en déchargent comme d'un embarras à leurs migrations vers de nouveaux continents. »

N'est-il pas vrai, sans doute, que les socialistes devraient méditer sérieusement et profondément ce livre original et suggestif de Graziadei ? C'est l'avant-coureur d'un mouvement dans l'opinion socialiste, vers une contemplation plus paisible et plus sereine des phénomènes de l'économie contemporaine. Il trace les grandes lignes théoriques du nouveau programme auquel les socialistes devront se conformer dans leur action pratique économique et politique. La France et l'Italie présentent au curieux des choses économiques et sociales le spectacle d'un mouvement socialiste inspiré d'idées aujourd'hui vieilles, représentants fossiles d'une époque où dans l'industrie

on se battait entre employeurs et employés férocement à coups de couteau.

Maintenant que les conditions sociales et économiques tendent à se modifier suivant une ligne de lutte plus sereine et plus pacifique, les observateurs sans passion du mouvement social des deux pays espèrent pouvoir bientôt noter les commencements d'une transformation de la lutte sociale dans le sens anglais. Le livre de Graziadei est un garant sûr que la transformation aura lieu. La lutte entre deux principes, entre deux systèmes divers d'action commence toujours dans le champ des idées pour exercer ensuite une profonde répercussion dans l'action vivante et réelle.

LUIGI EINAUDI.

LA VERTU RÉCOMPENSÉE

Une première fois, en 1783, l'Académie française reçut d'un donateur anonyme une somme de 12,000 francs, avec mission de récompenser, chaque année, l'action vertueuse d'*un Français pauvre de Paris*. Maîs la Convention étant intervenue fâcheusement pour supprimer cet encouragement à la vertu, c'est seulement le 24 août 1819 que, grâce à un nouveau legs — cette fois-ci très important — du généreux donateur, l'on put considérer l'usage de récompenser la vertu comme faisant partie définitivement des prérogatives académiques.

Le *Discours sur les prix de vertu* — car il y en eut, dès le début, plusieurs — remplaça dès lors, chaque année, l'habituel éloge du Grand Cardinal. La personnalité de Richelieu, ses mérites, étaient un thème qui, à la longue, pouvait devenir fastidieux et ne prêter qu'à la monotonie, tandis que l'histoire de la vertu à Paris, puis en France, offrait une perpétuelle succession de héros obscurs, dont l'existence de chacun avait assez d'imprévu et de pittoresque pour renouveler périodiquement l'intérêt des apologies de la vertu.

A partir de l'année 1821, on put aussi parler, à l'occasion, de la personnalité du donateur, qui étant mort l'année précédente, se fit connaître à ses légataires académiques dans son testament, dont certains articles assuraient à sa fondation la plus longue durée que peut avoir une institution humaine.

Dans une courte allocution, M. Charles de Lacretelle, directeur de l'Académie française, fait, pour la première fois, le 25 août 1821, l'éloge de M. de Montyon, de cet économiste distingué, dont il ne nous révèle rien de bien significatif. Ce que nous aimerions à connaître, c'est quelques-uns des traits de son caractère, certains détails de sa vie intime, ses manies, ses tics, ses défaillances, ses préjugés. Ce n'est qu'en 1883, le 15 novembre, que M. Rousse, profitant des documents inédits sur lesquels M. Fernand Labour fait reposer l'intérêt d'un ouvrage alors récemment paru, nous fait entrevoir certains côtés de la

psychologie du donateur : « Ce fut un philanthrope par raison, nous dit-il, plutôt que par tempérament. Il s'était épris pour l'humanité d'un amour de tête. »

Nous y voilà ; nous sommes un peu mieux informés, maintenant. M. de Montyon n'est pas un de ces grands aventuriers de la charité, agissant avec désintéressement et poussé par une sorte de folie mystique. Nous comprenons déjà que ce philanthrope humanitaire était bien de son siècle. Il a voulu jouer une niche à la Religion en la privant de *la vertu,* qui était une des plus vivantes fleurs de son domaine. La Bourgeoisie venait de *séculariser* la science, enlevée aux bénédictins et aux moines, il a voulu *séculariser* la vertu. Nous reviendrons là-dessus tout à l'heure. Voici, d'ailleurs, qui va donner plus de force encore à cette thèse (car ce n'est plus — ou presque plus — une hypothèse).

Ecoutez M. d'Haussonville, à qui revenait, en 1896, le soin de louer la vertu et son bienfaiteur. Il s'agit de ce dernier. C'était, nous apprend l'éminent orateur académique, un propriétaire très entendu et un créancier peu accommodant. Il mandait à son régisseur Parain de ne point omettre de faire cueillir les cerises qui poussent sur les jeunes arbres, même si elles étaient sans valeur, *afin qu'on ne s'accoutumât pas à les voler.* Il refusait de faire à Louis Merland une légère remise sur sa redevance de 46 livres.... Et voici quelle est, relativement à la psychologie de M. de Montyon, la conclusion du directeur de l'Académie : « Terre ou capital, il estimait que tout bien doit porter intérêt, et il aurait voulu qu'il en fût de même de la vertu. » C'est dans cet esprit, afin d'empêcher que des actions louables demeurassent inconnues, *et sans récompense,* qu'il a légué à l'Académie la somme considérable dont, suivant ses intentions, on partage chaque année les revenus entre les Français pauvres ayant accompli des actions vertueuses.

Naturellement, M. d'Haussonville ne saurait admettre une aussi profane — et *profanante* — intention. Pour lui, la vertu est de source divine et il espère bien que les legs de l'Académie n'ont pas eu pour effet d'encourager la vertu. Ce qui serait déplorable.

Il est ainsi dans la bonne tradition religieuse et... académique. Dès l'origine, la grande préoccupation des académiciens qui, successivement, firent l'éloge de la vertu, fut de conserver à celle-ci son caractère divin et... religieux. D'ailleurs, ils sont bien tranquilles. Qui donc aurait la prétention d'être informé de toutes les actions vertueuses? Ils ont accepté avec sérénité le legs du donateur, parce qu'ils savaient bien qu'il est impossible de récompenser la vertu. Ils ont admis la donation, mais avec une restriction mentale, en ce qui concernait son objet. Vouloir récompenser la vertu ! Quelle prétention ! Dieu seul en a le pouvoir, et... c'est dans un autre monde....

M. Dupin, le 11 décembre 1845, en envisagea la possibilité. « Noble magistrature, dit-il, celle qui aurait pour charge de rechercher l'existence de tous les actes vertueux, comme on recherche celle de tous les délits; d'en rassembler, d'en débattre toutes les preuves ; d'en juger, d'en récompenser les auteurs. » Mais il est contraint de convenir que l'Académie française ne saurait avoir la prétention d'exercer cette haute justice rémunératrice, *à laquelle les institutions humaines ne sauraient atteindre.* « On ne peut rémunérer que les services, comment récompenser la vertu ? »

De M. de Tocqueville, deux ans après, cette phrase typique : « Les gouvernements, ces grands instruments du bien et du mal sur la terre, y sont presque toujours eux-mêmes impuissants. *C'est Dieu qui récompense la vertu, et c'est Dieu qui la donne.* »

D'autres académiciens vont même plus loin dans ce sens. Ils ne croient pas qu'il soit désirable de récompenser la vertu. Renan a trouvé des motifs délicieux pour exprimer cette pensée et la rendre admissible. D'autres, avant lui, l'avaient fait avec autant d'autorité, mais moins de goût. Ainsi, le grand Cuvier nous affirme, le 25 août 1829, que « la véritable vertu ne peut trouver qu'en elle-même une récompense digne d'elle » ; ce qu'Ernest Renan développe en disant que « la vertu a justement pour trait de haute noblesse de ne correspondre à aucun salaire ». « Mille expériences désastreuses, ajoute-t-il, prouveraient à l'homme qu'en faisant le bien il obéit à une duperie, que l'homme n'en persévérerait pas moins dans cette voie ingrate, improductive folie selon le bon sens vulgaire, sagesse selon l'esprit supérieur. »

Ce que le doux philosophe cherche à prouver au moyen d'un apologue choisi avec à-propos. Quelques années plus tard, le comte d'Haussonville, traitant à son tour le même sujet, s'est fait aussi l'apôtre de *la vertu pour elle-même.* « Le jour où la vertu cesserait d'être désintéressée, elle perdrait son mérite et sa fleur. »

*
* *

— Et pourtant, on la récompense chaque année une fois, cette vertu ! — suivant la remarque amusante et spirituelle qui forme le début du discours de Renan ! — Vous vous trompez ! On ne saurait la récompenser. L'Académie française n'entend pas qu'il soit dit qu'elle *récompense,* réellement, *la vertu.* Si cette expression est encore employée, par aventure, dans les discours académiques, c'est que les orateurs, qui l'emploient, ne voient en elle qu'un ingénieux *euphémisme.* Elle cache bien des choses, bien des intentions, des tas de

pensées complexes, cette expression employée par M. de Montyon. L'économiste voltairien ne les a point communiquées à l'Académie, mais celle-ci ne saurait se méprendre ; selon elle, M. de Montyon pensait assurément que la vertu ne pouvait avoir sa récompense ici-bas. Il a voulu... Ah ! il a voulu !... Au fait, qu'a donc voulu M. de Montyon ?

La liste est longue des intentions à lui prêtées par l'Académie, chaque année, depuis 1819, par l'organe sympathique ou menaçant, adouci ou vibrant, de son directeur.

Certains orateurs académiques exposent les motifs qui ont, à leur avis, bien entendu, poussé M. de Montyon à désirer que l'on récompensât la vertu. D'autres se demandent pourquoi il a choisi l'Académie plutôt que tout autre corps constitué pour lui attribuer l'avantage de cette prérogative.

Au premier ordre de considérations appartiennent les opinions du comte de Falloux, de Cuvier, puis de Pailleron qui prêtent à M. de Montyon le désir de donner à la vertu une publicité de bon aloi. Le 20 novembre 1884, Pailleron le félicite d'avoir fait aimer la vertu davantage en la faisant mieux connaître. Saint-Marc Girardin, lui, est convaincu que « la société ne peut durer si elle n'a pas, selon la parole sainte, les dix justes au moins, qui sont nécessaires au salut des cités ». L'opinion de M. Vitet (19 août 1852) est négligeable. Il ne voit dans cette œuvre de justice humaine qu'un expédient pour maintenir l'ordre dans une époque troublée. « Nous sommes trop malades pour négliger ces vulgaires recettes que la science dédaigne. » Quant au duc de Noailles, il fait de l'institution démocratique des prix de vertu un instrument de lutte contre les théories nouvelles. N'oublions pas que nous sommes, alors, en 1851, à une époque où le socialisme est déjà l'effroi des esprits conservateurs.

« On dirait, insinue l'orateur académique, que M. de Montyon a pressenti que la classe inférieure et pauvre deviendrait bientôt le point de mire de ceux qui rêvent le bouleversement de la société, et qu'à l'aide de théories perfides, on s'efforcerait de la révolter contre sa destinée et d'ébranler par ses mains l'ordre social, qui l'écraserait elle-même sous ses débris.... »

Dans cette occurrence fâcheuse pour les prérogatives aristocratiques, qu'imagine M. de Montyon (toujours en prévision des catastrophes possibles) ? Il charge les académiciens de récompenser les belles actions et, ainsi, il les force à remonter, « par l'étude même des intéressants dossiers, où elles sont consignées, à ce qui, presque toujours, en est la véritable origine, la religion et la foi ». « En présence des dangers qui nous menaçent, ajoute le duc de Noailles, le remède est au milieu de nous. C'est l'homme lui-même qu'il faut réformer

pour que la société soit meilleure... Il faut agir sur l'âme humaine, par les principes sublimes de la morale évangélique... *Le socialisme n'est pas nécessaire. La charité suffit.* »

Deux ans plus tard, le 18 août 1853, M. Viennet entonne le même cantique. Il le fait avec plus de discrétion et sans forcer la voix. Il dit simplement que M. de Montyon a voulu garantir les classes pauvres des pernicieux conseils de la misère et « les fortifier dans le désir de bien faire, en leur montrant que leurs vertus ne sont point ignorées ».

Il y a plus de légèreté et de grâce — et aussi plus d'à-propos — dans l'ingénieuse version que nous donne M. Caro. Elle a dû séduire l'assistance féminine, qui ne manquait pas, certainement, à la séance académique du 25 novembre 1886. M. de Montyon devient ainsi le complice de la charité dans sa lutte contre la nature... immorale — ou plutôt *amorale,* suivant l'expression que certains sociologues ont fait entrer dans le langage courant. Comme je viens de le dire, cette interprétation de la pensée du généreux économiste est ingénieuse. La seule exacte d'aprés ce que nous savons de lui, est celle que nous fournit M. de Salvandy, dans son discours du 8 août 1850.

M. de Montyon, économiste imbu de la philosophie du dix-huitième siècle, en aurait exprimé la partie morale dans ses intentions les plus bienfaisantes. Il aurait prétendu rendre les hommes meilleurs autrement que par la charité selon l'Évangile, « en recourant au ressort de l'émulation, assisté de ces deux aiguillons puissants : la renommée et la récompense ».

C'est l'opinion que nous donnions plus haut, en disant que M. de Montyon avait eu dans l'idée de *séculariser la vertu*. Il semble bien que certains de ses contemporains clairvoyants ne s'y sont pas trompés. Grimm y a pris le prétexte d'une de ses plus mordantes épigrammes. Elle nous est rapportée par M. Sardou, en ces termes : « Grimm vit, nous dit M. Sardou, dans cet acte de bienfaisance, un effort de la philosophie vers la vertu chrétienne et il conte que le corps des curés de Paris, jaloux des privilèges qu'on venait d'attribuer à l'Académie française, et qu'il aurait plutôt cru de son ressort que de celui de MM. les Quarante, allait, usant de représailles, fonder un prix pour le plus joli madrigal qui se ferait tous les ans dans l'étendue de leur diocèse. »

L'anecdote est amusante; elle va très loin, elle pénètre jusqu'au plus profond des pensées de M. de Montyon, jusqu'à la vérité. Nous pourrions bien, dès à présent, conclure sur le point en litige. Mais nous avons à passer en revue les motifs que MM. de l'Académie ont cru devoir donner du choix de leur noble compagnie par M. de Montyon. Nous allons encore tourner autour de la vérité. Nous la

recueillerons bien cependant de nouveau, au moment où elle tombera des lèvres d'un académicien spirituel ou... sincère.

*
* *

Avant tout, éludons l'opinion de M. de Laprade, qui attribue au donateur la secrète pensée de faire aimer l'Académie, en répandant le nom de cette illustre compagnie dans le plus petit hameau de France. C'est une idée ingénieuse de poète. Ce n'est rien de plus (29 août 1861).

Voici qui porte la marque d'une plus grande réflexion. Suivant MM. de Jouy, Mézières et d'Haussonville, M. de Montyon aurait tenu à ce que la France ait des historiens, non seulement des actions d'éclat de ses héros guerriers, mais des mérites les plus cachés des citoyens obscurs. Chacun des académiciens développe cette pensée dans une forme qui lui est particulière.

M. de Jouy a trouvé une phrase expressive avec concision. Pour lui, les académiciens sont devenus *les historiographes de la vertu* (17 juin 1841). Quant à M. d'Haussonville (26 novembre 1896), il juge que l'utilité de l'œuvre instituée par M. de Montyon n'est pas autre que de faire « de nous, dit-il, les *archivistes de la vertu*. Il est bon que la vertu ait ses archives. Le crime a bien les siennes ».

Ainsi, d'après M. d'Haussonville, le rôle de l'Académie se borne à être un rôle enregistreur et documentaire. Cette interprétation pourrait être légitime. Celle qui suit nous paraît plus exacte, mais, malheureusement, elle contredit l'esprit conservateur et religieux de l'Académie, qui se fait, en admettant comme possible une telle interprétation de son rôle, la complice de ceux qui veulent enlever au domaine divin la vertu.

Que soutiennent, en effet, le comte Molé, MM. de Tocqueville, de Laprade, Caro, Flourens, Dupin, de Noailles ? Ils soutiennent que M. de Montyon a voulu « fonder l'enseignement pratique de la morale ». — M. de Flourens le dit expressément. Alors, si la morale s'enseigne, c'est que la vertu n'est point ce mouvement spontané du cœur inspiré par la divinité. La vertu s'enseigne ; elle est une force sociale, et non divine. Elle se confond avec la bienfaisance et le dévouement.

Nous allons voir bientôt avec quelle unanimité les académiciens protestent contre une telle interprétation donnée à la vertu. Eh bien ! on dirait cependant qu'ils admettent la possibilité pour l'Académie d'avoir un rôle moralisateur. Ils ne disent pas encore — *récompenser la vertu;* mais M. Claretie le dira un jour, sous la pression des événements. Pour le moment — avant 1870 — il leur suffit de s'en-

fermer dans une contradiction, — dans un dilemme. — Et cela, peut-être *par littérature.*

Il y a de si jolies comparaisons à établir entre le rôle esthétique de l'Académie et son rôle moralisateur. « Le soin de veiller à la pureté du langage n'implique-t-il pas, dit M. de Laprade, un égal souci de la sagesse et de la moralité des pensées? Qui donc se chargerait d'écrire l'histoire des mots et le dictionnaire d'une nation, sans toucher à l'histoire des âmes et sans tenir compte des événements qui donnent aux mots leur véritable sens? » M. de Tocqueville nous fait un majestueux tableau de l'Académie *moralisatrice.*

Ernest Renan est aussi de ceux qui félicitent M. de Montyon d'avoir « obéi à une pensée très profonde ». « Il a vu le lien étroit qu'il y a *entre la vertu et le talent;* il a vu que *la vertu est un genre charmant de littérature.* »

Même ton de langage chez M. Mézières qui, le 6 juillet 1882, reconnaît « une affinité inévitable entre les goûts élevés de l'esprit et le discernement du cœur », ainsi que chez M. Sully-Prudhomme, qui, le 15 novembre 1888, admet que la bienfaisance dans les belles actions devient un art et ajoute que « l'Académie, en récompensant les belles actions, couronne des chefs-d'œuvre ».

Un tel langage détonne un peu dans la série forcément monotone des développements académiques. Il nous prouve cependant que, malgré des réticences obligatoires, un membre d'une association peut trahir parfois l'esprit de l'ensemble et faire entrer ainsi un peu de grand air et de lumière dans une enceinte où ne luisent d'habitude que les obscurs rayons d'une mourante flamme. Ce n'est pas l'unique exemple que nous puissions citer de l'esprit du siècle pénétrant, par la grâce d'une affirmation individuelle, dans une institution, dont un de ses membres a dit qu'elle était la seule institution du passé qui soit encore debout. Nous allons avoir l'occasion de constater de nouvelles fissures dans le vieil édifice... Mais disons, auparavant, ce qu'est la vertu, selon la formule... académique.

* * *

Il n'y a pas de doute possible sur le point de savoir quel genre de vertu M. de Montyon avait dans l'idée que l'on couronnât. C'est celle qui se traduit, dans les classes pauvres, par le dévouement, la bienfaisance. Ce n'est donc pas la vertu, au sens antique du mot, animée, virilisée par l'idée de force. C'est une vertu bourgeoise, bien humaine, qui ne va pas jusqu'à l'héroïsme, qui est consciencieuse et réfléchie, *œuvre calculée du jugement et de la raison.* C'est la vertu qui était si fort à la mode au dix-huitième siècle. Rien d'étonnant à ce que M. de Mon-

tyon n'ait pas envisagé une autre forme de la vertu que celle qui se présentait à lui, dans les traités moraux des écrivains de son époque et, autour de lui, parmi ses contemporains.

Les académiciens, en recevant le legs de l'économiste voltairien, prirent, par là même, l'engagement de récompenser — ou de ne pas récompenser — mais, en tous les cas, de proclamer les actions vertueuses que M. de Montyon avait le dessein de tirer de leur obscurité pour les révéler au monde. Et, sur ce point, il n'y avait pas de contestation possible, car la vertu, dont on fait, chaque année, l'éloge à l'Académie, se traduit, dans la pratique, de la même façon que la vertu, qui était en honneur au dix-huitième siècle. Il n'y a pas deux manières de faire le bien, dans l'obscurité. Où le conflit apparaît entre l'esprit académique et celui de M. de Montyon et... de la Révolution, c'est lorsqu'il s'agit de donner une définition de la vertu, de *théoriser la vertu*: Et, alors, on s'aperçoit que, tandis que le donateur n'envisageait la vertu que selon son caractère social, les exécuteurs testamentaires, eux, au contraire, tenaient — tiennent encore — à lui conserver son caractère religieux. De façon que, un disciple de M. de Montyon, s'il avait entendu discourir sur la vertu, aurait applaudi l'orateur académique qui, tel que le comte de Ségur, le 24 août 1882, aurait fait l'éloge de ces « vertus nobles, pures, constantes, si modestes qu'elles s'ignorent elles-mêmes, ces soins de tous les jours, ces sacrifices de tous les moments... ces vertus qui n'ont rien de factice, de gêné, d'imposant, qui se plaisent dans l'ombre et se montrent naturelles comme la respiration ». Il aurait également prêté son attention bienveillante à M. Villemain, définissant la vertu « un constant effort sur soi-même en faveur des autres », « le dévouement uniforme d'une vie entière ». Mais il n'aurait pas approuvé M. de Salvandy qui, le 24 août 1854, après avoir rappelé comment on prétendit au dix-huitième siècle « remplacer la religion par la vertu », prononce cette phrase qui nous suffira pour préciser la tendance conservatrice de l'Académie française : « M. de Montyon savait bien que nous rattacherions, d'une main résolue, au principe et au sentiment religieux, la loi morale qui ne s'en séparera plus ».

* * *

M. de Salvandy a prétendu donner à son affirmation un caractère prophétique.

Pense-t-il donc qu'une volonté particulière puisse intervenir dans l'ordre des événements et les faire varier à son gré ? Malgré lui, et malgré ceux qui ont imité le ton de son langage ou qui l'ont précédé, en usant avant lui de sa manière, l'Académie française a changé ; elle a dû admettre et sanctionner des transformations politiques, constater

l'existence d'une question économique, dont les académiciens de l'époque de M. de Salvandy auraient nié la possibilité, avec un accent prophétique. Il y a mieux. Cette loi morale, que M. de Salvandy se faisait fort de rattacher au principe religieux, suffit aujourd'hui à ceux qui prétendent lutter, en son nom, contre les idées nouvelles. Si M. Sardou félicite, en 1880, l'économiste voltairien de son initiative, c'est parce que, dit-il, « la tradition des prix de vertu devient une protestation du bon sens contre les doctrines dissolvantes ». M. de Montyon, révolutionnaire au regard de M. de Salvandy, devient conservateur aux yeux de M. Sardou. Ainsi vont les choses. Les institutions, par essence conservatrices, résistent, mais elles sont entraînées par ce que Renan appelle le *devenir,* par la vie. Rendons cependant à l'Académie cette justice : c'est qu'elle a résisté et qu'elle résiste peut-être encore.

Dès l'origine de la fondation des prix de vertu, l'Académie française se montre respectueuse de l'ordre établi et ne perd pas une occasion de maintenir immuables les cadres de la société. Elle favorise la dépendance des classes, en accordant à dessein ses récompenses aux serviteurs qui ont été dévoués pour leurs maîtres, dévoués jusqu'au sacrifice d'eux-mêmes, jusqu'à la maladie et à la mort. Il ne se passe point d'année sans qu'un dévouement de cette nature ne soit révélé aux aristocrates assistants des aristocratiques réunions académiques. D'autres dévouements ont aussi les faveurs de l'Académie. Ce sont ceux des ouvriers bénévoles, attachés toute leur existence au même patron et qui, dans le cas où celui-ci devient infortuné, le font profiter des économies qu'ils ont patiemment et douloureusement amassées. Dans les premiers discours sur les prix de vertu — on peut bien dire même jusqu'en 1865 ou 1870 — le ton et la forme des développements académiques varient peu. Outre les complaisantes adulations à la servante dévouée et à l'ouvrier bénévole, — ces deux assises de l'aristocratie patronale, — il y a, presque toujours, une phrase où se traduit le respect ému dont est possédé l'orateur à l'égard des représentants humains de la divinité — le prêtre et la sœur de charité. — On y sent aussi la préoccupation de l'Académie qui, en qualité de puissance conservatrice, tient à demeurer en bonne intelligence avec les deux pouvoirs qui subsistent encore à côté d'elle : la royauté et la richesse.

En 1819, M. Daru ne saurait oublier que « Minerve en personne est sur le trône ». En 1831, c'est du délire. « Il y a un an, s'écrie M. Lebrun, à pareil jour » — nous sommes le 9 août — « une grande conquête a été accomplie ; une dynastie nationale a pris naissance ; des droits ont été fondés sur des serments, en présence de la France et de ses députés assemblés, et sous le dais tricolore. » Que s'est-il donc passé de si extraordinaire ? Louis-Philippe est roi de France. En 1845,

M. Dupin dit les grâces de la reine, « de celle qui donne à la France l'exemple de toutes les vertus chrétiennes et qui nous offre le modèle le plus parfait de cette charité noble, active, ingénieuse, infatigable, exercée avec une sollicitude qui peut bien quelquefois, dans l'immunité des dons qu'elle répand, se voir surprise ou trompée, mais qui prend toujours ses inspirations dans l'amour du prochain le plus pur et le plus vrai, comme elle puise sa force dans le sentiment, modeste et sincère, du pieux patronage que la Religion commande aux grands de la terre d'exercer envers les faibles et les malheureux ». S'adressant à « la première dame de charité », l'éloge va jusqu'à l'hyperbole. Avec M. de Salvandy, nous ouvrons le chapitre des regrets. La Révolution de 1848 est chose accomplie. Nous sommes en 1850. L'orateur se retourne avec mélancolie vers ces temps heureux où la France était gouvernée par une monarchie constitutionnelle. « La monarchie constitutionnelle ! s'écrie-t-il, grand nom que vous me pardonnerez de ne pouvoir pas rencontrer sur ma route sans céder à l'émotion de ma douleur et de mon respect. Ce beau, ce noble régime nous avait semblé l'attente et le couronnement de la civilisation ; il fut, pendant trente années, notre orgueil et notre amour ; l'histoire dira qu'il a tenu envers la France toutes ses promesses de liberté, de richesse et de grandeur... »

Le ton des discours n'est pas moins ému, lorsqu'il s'agit de la richesse, soit qu'on la flatte et la courtise, soit qu'on lui reproche son inaction, sa faiblesse et son impuissance.

Au début, le problème social n'étant pas encore posé, l'orateur académique omet rarement — tel M. Dupin en 1845 — de faire remarquer que ce serait une « erreur et une injustice de croire que les pauvres seuls méritent l'honneur d'être couronnés ». Il y a des femmes riches qui s'adonnent à la bienfaisance. Elles fondent des crèches, soignent les malades. Elles sont actives, aimantes et vont parfois jusqu'au dévouement. Le 5 juillet 1849, M. de Saint-Aulaire ne voudrait pas que l'on croie que « les palais sont plus vides de bonnes œuvres que les chaumières ».

Au moment même où l'orateur parle ainsi avec un évident optimisme, il y a cependant, au delà de l'enceinte académique, de grands problèmes qui s'agitent. Le prolétariat vient de faire son apparition sur la scène du monde en tant que force menaçante pour l'organisation sociale que l'Académie française a pour fonction de sauvegarder. Le *socialisme* exprime les revendications des travailleurs. Les académiciens ne sauraient se désintéresser des graves questions qui sont posées par lui. Mais il y en a qui croiront à la facilité d'éluder le mouvement par l'exercice de la charité. Il est vrai que d'autres, plus conscients, ne chercheront point à lutter contre lui et admettent même la possibilité d'un avènement définitif du prolétariat. C'est en 1886 seule-

ment, avec M. Caro, qu'une telle opinion se fera jour. Avant cette date, on pense et on parle comme M. de Salvandy qui, en 1850, nous fait le tableau d'une époque où « le dérèglement des idées et des espérances a systématiquement tenté de déchaîner, à travers les classes laborieuses, tous les courants de l'esprit de révolte contre la grande loi de la souffrance et du travail.... » Fort heureusement, l'orateur se console avec cette pensée qu'il y a encore, en France, des souffrances volontaires et des sacrifices « qui ne sont pas même des devoirs ». Nous avons cité plus haut la réfutation que fait, en 1851, M. de Noailles, du socialisme par la charité. Quelques années plus tard, en 1855, le même académicien veut que l'Académie travaille à *l'éducation morale* des classes populaires. « On a reconnu, dit-il, quel élément de force et de puissance, de travail et de richesse, le peuple peut offrir, s'il suit paisiblement sa destinée, aime sa condition, l'honore et l'améliore par sa conduite.... Mais aussi, quel instrument de ruine et d'anarchie s'il méprise l'ordre et les lois. » C'est encore, en 1872, le duc de Noailles qui, pour la troisième fois, défend la Religion, la Magistrature; mais, cette fois-ci, il fait allusion à des adversaires plus précis, aux insurgés qui, pendant la Commune, se sont levés « pour anéantir Dieu, la famille, la propriété ».

Après de telles indignations — sans doute, légitimes de la part de ceux qui les éprouvent — il n'y a plus qu'à vaincre... ou bien à abdiquer. C'est à cette seconde solution que se résout l'Académie, dont la nouvelle attitude vis-à-vis des classes populaires se traduit, deux ans après, en 1874, par l'expression d'une sympathie pitoyable pour la pauvreté. M. Cuvillier-Fleury, dans son discours, examine quel chemin a parcouru, depuis Juvénal, et même seulement depuis Molière, l'idée de la pauvreté. Durant le grand siècle, le malheur et la pauvreté exposaient les hommes à la raillerie des grands. La pauvreté était la mère de tous les crimes. Molière, ayant rencontré sur son chemin un pauvre, qui était honnête, s'écrie : « Où la vertu va-t-elle se nicher? » — De nos jours, constate M. Cuvillier-Fleury, la « niche est un temple, et la pauvreté y reçoit avec éclat, de toutes les bouches, les hommages dus à la vertu ».

En même temps, la richesse a perdu ses adulateurs. On ne la flatte point, comme autrefois. On lui dit même, au besoin, de dures vérités. Alexandre Dumas, le 2 août 1877, note parmi les gens riches une sorte de désillusion, de tristesse, de misanthropie même. Il cherche à se l'expliquer, puis il formule cet axiome : « La fortune tant enviée de ceux qui ne l'ont pas, ne fait pas le bonheur de ceux qui l'ont, parce que ceux qui l'ont ne s'en servent pas assez pour faire le bonheur de ceux qui ne l'ont pas. » « Les bienfaisants ne manquent pas, ajoute-t-il, que les bienfaiteurs les imitent. »

Un pas de plus à faire dans la voie démocratique, et nous avons l'opinion de M. Emile Ollivier qui, le 24 novembre 1892, fait l'apologie de la liberté contractuelle, qui a pris la place des antiques servitudes corporatives, et grâce à laquelle la condition du travailleur s'est accrue en bien-être aussi bien qu'en dignité. « Le travail, jadis trop subordonné, s'est redressé et est devenu le plus important des facteurs économiques. Bientôt *le droit à l'oisiveté n'existera plus pour personne.* »

M. François Coppée, l'année suivante, le 16 novembre, admet la possibilité de résoudre par la justice les problèmes qui se posent si impérieusement. Avant lui, en 1884, M. Caro avait manifesté un sentiment analogue. Et cela prouve qu'aujourd'hui l'Académie française semble avoir renoncé à se renfermer dans sa lutte aveugle contre l'esprit du siècle. Nous ne sommes pas très éloignés du moment où les académiciens, chargés de proclamer la vertu, n'avaient d'autre préoccupation que celle de lui conserver le sceau fatal de la divinité. Et cependant nous avons fait du chemin depuis lors. De la lumière a pénétré dans le vieil édifice. On y agite — avec mesure, avec tact — les problèmes passionnants posés par la vie présente. Il est vrai qu'un élégant scepticisme est de mise. On dissimule ainsi les grands frissons tragiques sous un sourire, avec un mot d'esprit. — Lisez les discours de Renan, de d'Haussonville, d'Hervé... — Toujours est-il que les classes populaires occupent maintenant le devant de la scène, à l'Académie. C'est dans l'ordre. Après avoir flatté la richesse, on s'incline aujourd'hui devant la puissance nouvelle. M. Jules Claretie reproche aux *intellectuels* de ne point diriger suffisamment leur attention vers les humbles. Il voudrait plus de solidarité dans la vie, alors qu'il y a une telle fraternité dans la mort. Et il termine par cette phrase qu'il attribue à Montyon, en la faisant suivre d'un commentaire, qui met le sceau des temps nouveaux sur une institution à laquelle les académiciens qui le précédèrent dans l'éloge de la vertu, tinrent toujours à conserver son caractère charitable, et par conséquent religieux :

« Il faut, dit M. Claretie, qu'une action louable soit louée. » Et il ajoute : « Il n'est point question de vanité, *mais de justice.* »

Il est nécessaire, il est juste que les actions vertueuses aient leur récompense ici-bas. Il faut que *la vertu soit récompensée,* car elle est une force sociale et humaine. Voilà ce qu'un académicien nous affirme. Encore une fois, l'institution académique a été trahie par un des siens. L'Académie française n'a pas résisté à la poussée moderne des événements et des idées.

LÉON PARSONS.

JUIFS DE RUSSIE

Ce titre n'abrite aucun sentimentalisme éclos au souvenir des persécutions endurées par les *gids*, sous les colères et les révoltes des *goys*. Bien souvent, d'ailleurs, en de nombreux feuillets de livres et de revues, on a décrit pour les dénoncer justement à l'opinion publique et pour les flétrir, ces émeutes de moujicks se ruant sur les Juifs, les jours de fêtes religieuses, brûlant les izbas, pillant les magasins, égorgeant le bétail.... Mieux vaut, nous semble-t-il, faire connaître en quelles conditions de vie sociale, au nom même de la législation, sont emprisonnés les six millions d'Israélites que compte, perdus au milieu de son immense population orthodoxe, le vaste empire russe.

L'empereur Paul Ier, dès son avènement, imposa aux Juifs les restrictions suivantes :

1° Ils ne pouvaient établir leur domicile que dans quelques provinces, déterminées à l'avance. Il leur était défendu de s'en éloigner pour se rendre dans les capitales ou dans les provinces de l'intérieur, même s'ils étaient prêts à accomplir toutes les formalités, exigées en pareil cas, des individus appartenant aux autres cultes;

2° Ils étaient considérés comme des habitants de ville, qui ne pouvaient se faire inscrire que dans le corps des bourgeois ou des marchands. Cette inscription ne pouvait se faire que dans leurs communautés, étant obligés de se tenir séparés des autres habitants ;

3° Ils n'avaient le droit de s'occuper de commerce, d'industries ou de métiers que dans les localités où ils avaient le droit de se fixer. Les marchands, seuls, jouissaient de la faculté accordée par le règlement urbain, de se déplacer, d'aller de ville en ville et de province en province ;

4° Il ne leur était pas expressément défendu de se consacrer à l'agriculture et à des industries rurales. — Mais, comme il leur était interdit de s'inscrire dans les communes rurales ou de former, eux-mêmes, des communes de ce genre, ils étaient dans l'impossibilité de s'adonner effectivement à l'agriculture. Il faut ajouter que d'autres restrictions les empêchaient d'acquérir des terres et d'en jouir à leur gré;

5° Défense d'employer, sous n'importe quel prétexte, des ouvriers chrétiens ;

6° L'accès des fonctions civiles et militaires leur était complètement fermé. Ils ne pouvaient prétendre, en vertu du réglement urbain, qu'aux emplois municipaux, et à la condition d'être élus ;

7° Les impôts étaient pour eux deux fois plus lourds que pour les autres bourgeois ou marchands : ils pouvaient seulement les répartir entre eux, à l'amiable ;

8° Quant au service militaire, les bourgeois et les marchands israélites devaient payer 500 roubles pour chaque conscrit exempt.

Tel est le rudiment de code dressé sous Paul Ier, à l'égard des Juifs. Inutile d'en montrer et d'en souligner les exigences et les duretés ; nous avons à examiner la situation légale des Israélites russes, non pas, d'après ces huit articles de l'ancienne époque, mais d'après le code moderne de Nicolas Ier, dont les dispositions régissent encore, à l'heure actuelle, les fidèles de la synagogue.

Néanmoins, à titre de document, nous avons cru intéressant de donner un aperçu de la première législation, avant de passer à l'examen de l'œuvre d'antisémitisme outrancier réalisée par Nicolas Ier.

Ses sucesseurs ont eu soin de resserrer la chaîne qu'il avait forgée, et tous, sauf Alexandre II, ont tenu sous une main de fer les populations juives.

I

Choisir une ville pour y vivre toute la vie, y faire souche, y travailler, y fonder un comptoir, n'est pas chose permise à tous les Israélites. Tandis que les artisans — cordonniers, tailleurs, serruriers, ferblantiers, etc. — peuvent s'établir partout indifféremment, avec une entière liberté de séjour et de travail; tandis que le même droit appartient aux avocats, aux médecins et à tous ceux qui exercent des professions libérales, les autres, de religion juive, sont relégués dans neuf gouvernements du sud-ouest et du midi, sur les cinquante-quatre dont se compose le territoire russe.

Dans ces neuf gouvernements, il n'est point laissé aux Israélites d'habiter les petits villages et les simples campagnes entièrement peuplées de moujicks ou paysans orthodoxes. Toutefois, dans ces neuf provinces et même en dehors d'elles, il est des agglomérations juives complétement isolées, véritables colonies de grande importance, maîtresses de villes entières. comme celles de Schpola et de Berditschev.

Plus loin, nous reparlerons de ces colonies, de celles qui, exclusivement agricoles, nous offrent le tableau si souvent nié, de juifs agriculteurs et laboureurs.

La loi qui permet aux Israélites exerçant des professions libérales — c'est-à-dire à tous ceux qui ont dû suivre nécessairement les cours des universités russes, et en sortir, diplôme en poche — de s'établir où bon leur semble, dans la ville de leur choix; la loi qui donne cette faculté de franche résidence aux « intellectuels » est, à la fois, un défi jeté à la servitude qui pèse sur cette race et une monstrueuse ironie. On le comprendra, sans peine, dès qu'on saura dans quelle étroite mesure l'instruction officielle des écoles d'État est accordée aux fils d'Israël.

Les lycées ne peuvent recevoir qu'un nombre très limité d'élèves de famille juive. La place est, de droit, acquise aux jeunes orthodoxes et c'est de la quantité d'inscriptions annuelles de ces derniers que dépend le nombre de Juifs admis. Le taux est de 10 °/₀.

Si la liste des rentrées accuse 200, 300 ou 400 élèves orthodoxes nouveaux, il sera permis à 20, 30 ou 40 Juifs de prendre rang, de suivre les leçons. Mais une véritable crise pléthorique sévit tous les ans et l'on a institué un concours entre les candidats. De cette façon s'opère une sélection qui laisse à la porte pour une ou plusieurs années des enfants dont l'unique faute est d'avoir souffert, huit jours après leur naissance, la circoncision en guise de baptême.

Ce système d'admission aux lycées de l'État entraîne comme conséquence, chez les parents que les échecs de leurs enfants préoccupent pour leur situation future, l'abandon du culte israélite. C'est d'ailleurs le but poursuivi par les hommes de gouvernement, et le but bien souvent atteint. Les parents débaptisent — si l'on peut s'exprimer ainsi — leur progéniture et, de chez le rabbin la conduisent vers le pope. Ce moyen est infaillible pour obtenir l'entrée au lycée.

L'anecdote suivante qui nous fut contée à Odessa, par le docteur J..., chirurgien en chef de l'hôpital israélite, nous semble, à ce sujet, bien caractéristique. Un médecin essayait vainement de faire admettre son jeune fils à l'un des sept lycées d'Odessa. Toutes les demandes demeuraient sans résultat. Protection, visites, cadeaux même, rien ne réussissait. Malheureux au concours de rentrée, le lycéen en herbe restait à ce premier stade d'éducation — au grand mécontentement de l'auteur de ses jours... L'année se passe dans l'espérance d'une revanche prochaine. Enfin, l'heure vient de se représenter: les candidats sont très nombreux ; il y a peu de places disponibles ; bref, le jeune homme échoue une seconde fois. Devant cet insuccès, le père n'hésiste pas. Oubliant toutes les traditions religieuses de famille et de race, il fait apprendre à son fils deux ou trois prières des *goys* et l'envoie frapper à la porte du pope. Celui-ci écoute les prières apprises une heure auparavant et, tout heureux de compter un fidèle de plus, baptise orthodoxe le fils de notre médecin... Le lendemain

entrait au lycée un élève nouveau — le même qu'on avait refusé, parce qu'il était juif, et que l'on recevait maintenant... parce qu'il ne l'était plus !

Ce trait en dit long sur les difficultés qu'éprouvent, en Russie, les familles israélites, fidèles à leur religion, pour donner à leurs enfants l'instruction officielle des écoles de l'État.

Si nous passons des lycées aux universités, c'est-à-dire aux facultés de médecine et de droit, de lettres et de sciences, etc., nous voyons que la lutte soutenue par les Juifs est encore plus vive et plus difficile. La proportion des admissions n'est plus de 10 °/₀, mais de 5 °/₀, avec cette particularité que pour l'Université de Moscou, cette proportion est abaissée à 3 °/₀. Il est aisé de voir que beaucoup d'étudiants israélites ne peuvent, une fois leurs classes terminées dans un lycée de l'État, entreprendre d'autres études et sont obligés, ou d'attendre que leur tour vienne pour entrer à une faculté, ou de s'en aller à l'étranger. Le nombre de ceux qui attendent est parfois si considérable que le ministre de l'instruction publique se sent forcé de permettre, après pétition spéciale, des entrées supplémentaires, en dehors de la proportion ordinaire de cinq israélites par cent orthodoxes.

Ce fait s'est produit, l'année dernière, à l'université d'Odessa. Sur quatre-vingt-dix-huit demandes de faveur, il a été donné satisfaction à quatorze étudiants juifs qui sont allés se joindre à leurs coreligionnaires déjà admis légalement en vertu de la proportion de 5 °/₀. Et les quatre-vingt-quatre autres ? Ils ont attendu, ils se sont expatriés... ou ils ont renoncé au travail intellectuel !

Là s'arrête, de par la législation, le droit des Juifs à l'instruction officielle.

L'entrée des grandes écoles, qui, chez nous, s'appellent Saint-Cyr, Polytechnique, École des mines, École centrale, leur est rigoureusement interdite. Il ne peut y avoir, de culte israélite, aucun professeur de lycée ou de faculté, aucun ingénieur d'État, aucun inspecteur des eaux et forêts. Pour la curiosité de l'exception, citons le seul Juif qui occupe — de nomination récente — une chaire officielle : il est chargé du cours de bactériologie et c'est le docteur Bardach, élève du célèbre professeur Metchnikoff, à l'institut Pasteur.

En Russie, dans chaque ville et dans chaque *zemtsvo* le gouvernement nomme un ou plusieurs médecins — selon l'importance du lieu — qui sont de véritables fonctionnaires, avec traitement fixe et uniforme chamarré pour les jours de cérémonie. Le rôle de ces disciples d'Hippocrate *fonctionnarisés* (oh ! l'affreux néologisme !) consiste à surveiller l'hygiène publique et à pratiquer les autopsies réclamées par la magistrature, dans les cas de crime ou de suicide. Les appointements accordés sont de six cents roubles par an. Ces fonctions,

auxquelles s'attache une grande considération dans la bourgeoisie russe, ne peuvent être données, depuis Alexandre III, à aucun médecin juif. Si l'on rencontre encore quelques docteurs israélites, investis de ces attributions — et, pour notre part, nous en savons plusieurs dans le gouvernement de Cherson, notamment à Wosnesensk et Odessa — c'est que leur nomination date du règne d'Alexandre II.

Du côté de la magistrature, les portes sont tout aussi hermétiquement closes à l'élément juif. Les *gids* n'ont le droit de prétendre, ni à la simple justice de paix, ni au lucratif notariat. Quant à la profession d'avocat, elle leur est rendue de plus en plus difficile par toutes sortes de formalités qui les empêchent d'obtenir le diplôme correspondant à notre doctorat en droit.

Si les hommes et les jeunes gens, de religion juive, se voient ainsi réduits à étudier et à travailler sans qu'aucune carrière s'ouvre librement devant eux, y a-t-il, du moins, pour les jeunes filles de cette religion, des garanties égales à celles de leurs camarades, jeunes filles orthodoxes? Oui, les mêmes libertés sont accordées aux étudiantes des deux cultes différents pour ce qui regarde les cours et les leçons, les moyens de s'instruire et de conquérir les grades universitaires, mais, à la fin, ce sont des apparences de liberté, des mensonges d'égalité. On ouvre bien la route aux deux catégories d'étudiantes; seulement pour les jeunes filles juives, c'est une route sans issue. Le gouvernement russe n'accorde aucune place, aucune fonction rétribuée et permettant de vivre honorablement, à ces jeunes filles devenues médecins, professeurs, etc.

On peut appeler cette politique, sans crainte d'être taxé d'exagération, la création systématique, par l'État lui-même, d'un prolétariat féminin intellectuel.

Telle est, brièvement exposée, la situation des Juifs en Russie, dans le domaine de l'instruction publique et officielle.

On voit, à présent, combien est cruellement ironique la loi qui donne le droit aux Israélites, sortis, avec succès, des écoles du gouvernement, d'élire domicile où bon leur semble, en Russie. Comment sortiraient-ils de ces écoles, puisqu'il leur est interdit d'y pénétrer?

II

Ainsi, les Juifs n'ont rien à attendre des bénéfices que procure l'instruction, dans tous les pays, à ceux qui l'ont reçue. En est-il de même pour les autres branches de l'activité humaine? Dans les différents et multiples rouages de l'organisation sociale de l'empire des

tsars, quels droits restent acquis aux Juifs ? Ces derniers ont-ils la possibilité de devenir des forces agissantes de par les lois et au nom des lois ?

Six millions d'êtres, contribuant dans une large part à nourrir et entretenir le Trésor, se voient repoussés de toutes les fonctions de l'État. Ni dans l'armée, ni dans les administrations civiles, ils ne peuvent prétendre à quelque chose.

Les conscrits israélites sont soumis à un conseil de révision plus sévère que celui passé par leurs camarades de religion orthodoxe. Une fois à la caserne, ils demeurent le type du soldat corvéable à merci, parce que simple soldat de dernière classe jusqu'à la fin de son enrôlement. Le seul grade, que la générosité militariste leur concède, est celui de caporal. Le caporalat, voilà le bâton de maréchal des Juifs dans l'armée russe.

Cependant — il y a un cependant, — sous Alexandre II, les Juifs furent plus favorisés du côté du sabre. Deux Israélites devinrent officiers : deux ! pas plus, pas moins ! Et depuis cet événement, la conquête des grades et des galons par les circoncis a été arrêtée. La politique du tsar actuel ne semble pas devoir la laisser reprendre.

Ajoutons encore un curieux détail : les Juifs sont exclus des régiments d'artillerie.

Armée et police se tiennent : l'ostracisme continue à frapper les fils d'Israël jusque dans les services de la sûreté. Gardiens de la paix, simples agents, ne doivent avoir rien de commun avec la race juive.

C'est plutôt honorable pour cette dernière.

La législation économique soumet les Juifs à une réglementation aussi draconienne que la loi militaire et la loi sur l'instruction publique, examinées précédemment. Sans doute, les Juifs ont la liberté de faire choix d'un métier : tailleur, cordonnier, etc., mais ils ne peuvent remplir aucune fonction commerciale soumise au contrôle de l'État.

Ce qu'il y a de remarquable, en cette matière, c'est la véritable division en classes, créée par la loi, et qui partage les commerçants juifs, en commerçants de première, de seconde ou de dernière catégorie, selon l'impôt payé au budget de l'empire.

Ici apparaît la force du capitalisme, par dessus toutes les querelles de race et de religion. Tandis que les marchands ou les commerçants des classes inférieures, c'est-à-dire de moindre contribution, sont rejetés dans la masse des Juifs vis-à-vis de la loi et qu'ils n'ont pas plus de droits que le premier venu des circoncis, les autres, ceux de première classe, ont toute liberté. Pour la résidence, ils sont assimilés aux médecins, avocats, etc., qui choisissent à leur gré telle ville pour y exercer leur profession, dans n'importe quelle province de la

Russie. Bien plus, les contribuables orthodoxes, dont le chiffre d'impôt est inférieur à celui de nos marchands de première classe, ne jouissent pas des mêmes libertés.

La traditionnelle lutte antisémite du gouvernement disparaît devant la puissance financière et se réserve dans toute son âpreté pour les faibles et les petits. La liberté de commerce, la liberté de voyager dans l'entière étendue du pays est laissée à ces Juifs capitalistes.

N'y a-t-il pas là une preuve de l'action victorieuse exercée par la puissance économique sur la loi elle-même, action qui tend à mettre, quel que soit le pays, les détenteurs de cette puissance en dehors de la législation subie par le plus grand nombre ?

Néanmoins l'État, par les monopoles qu'il s'est attribués, se maintient au-dessus des forces financières juives. Les Israélites sont chassés du commerce des boissons et des alcools : défense leur est faite de tenir des brasseries. Cette inépuisable source de revenus a été monopolisée par l'État.

Au contraire, le même État n'ayant pas encore pris le monopole des tabacs, il est accordé aux Israélites, comme aux autres sujets de l'empire, d'ouvrir des boutiques pour la vente de la plante à Nicot.

Nous n'insistons pas plus longtemps sur ce point de l'asservissement juif, qui est surtout curieux par l'exception créée en faveur des commerçants de première classe, comme nous l'avons signalé, exception qui rend plus monstrueuse la politique antisémite du gouvernement russe.

III

Dans l'administration des villes et des villages d'importance, le rôle dévolu aux Israélites est insignifiant. De même que chez nous, en France, pour gérer les intérêts communaux, siège une assemblée, composée d'un certain nombre de notables ou forts contribuables de la localité. Le maire — (*galava*) dans les villes, (*starosta*) dans les villages — ne doit jamais être de religion juive. Quant à ceux qui siègent à côté de lui et composent le conseil ou *douma,* il est ordonné législativement qu'ils soient en majorité de religion orthodoxe. En aucun cas, le chiffre maximum des Israélites choisis ne peut dépasser le tiers du nombre total des représentants. Du moins en était-il ainsi sous Alexandre II. Les successeurs de ce tsar ont estimé utile de modifier cet ordre de choses et de restreindre ce semblant de liberté.

La proportion d'un tiers a été abaissée à un dixième. Si la *douma* compte vingt conseillers, il ne doit entrer au conseil que deux délégués juifs, même si le chiffre des Israélites habitant la ville dépasse celui

des orthodoxes et paraît ainsi avoir droit par ses contributions à une représentation plus élevée.

IV

Cette étude rapide ne serait pas complète si nous ne faisions pas une place à part aux colonies agricoles, dont nous avons dit un mot précédemment avec la promesse de les décrire en détail.

Que de fois n'a-t-on pas dénié aux Juifs les qualités d'agriculteur et de laboureur, en les accusant de ne pouvoir exercer que l'usure ou le négoce ? Nous voulons montrer, par des faits, combien est erronée une pareille opinion, qui ne s'explique chez ceux qui la propagent et la défendent, que par une connaissance de la vie israélite, limitée à des pays, où les conditions économiques n'ont pas permis aux Juifs de devenir des travailleurs de la terre.

En Russie, il en est autrement. Les persécutions, les impôts trop lourds, les mesures restrictives du gouvernement, les boycottages des orthodoxes, les privilèges accordés à ces derniers pour étouffer la concurrence des commerçants juifs, ont forcé les Israélites ruinés, à la longue, à fuir les milieux où ils étaient la proie et des brutalités gouvernementales et des brutalités populaires. Contraints d'abandonner un commerce peu rémunérateur ou une main-d'œuvre artisane sans rapport suffisant, ils se sont tournés vers les champs, avec la volonté de vivre et de vaincre les difficultés qu'on leur a toujours suscitées.

Ainsi se sont constituées des colonies agricoles, nombreuses dans les gouvernements de Cherson et d'Ekaterinoslav : les ayant visitées, il nous est permis d'en parler sciemment.

Une notable différence distingue les colonies de ces deux gouvernements : après avoir décrit les unes et les autres, nous dirons la cause de cette différence.

Dans le gouvernement de Cherson se sont établies onze grandes colonies. Les juifs agriculteurs se divisent en trois catégories : ceux qui possèdent entre 10 et 18 déciatines de terres travaillent eux-mêmes toute l'année. L'outillage est primitif, le bétail rare — parce que relativement cher — les bêtes de trait, maigres, souvent malades, mal nourries.

Viennent ensuite les colons n'ayant qu'une propriété de 2 ou 3 déciatines, un mouchoir de poche, à vrai dire ; ceux-là n'ont pas les moyens de posséder un cheval et une charrue ; ils louent alors, au colon plus fortuné, son outillage et sa bête pour quelques journées, et le reste du temps il se loue lui-même ou s'emploie à quelque besogne artisane pour les divers objets dont peut avoir besoin la colonie.

Enfin, reste la troisième catégorie, celle des grands fermiers des terrains de l'État. Ces colons occupent des journaliers pour tous les travaux agricoles, journaliers qui n'ont aucune parcelle de terre à eux et n'apportent dans la culture que leur force-travail.

Telle est la triple catégorie de cultivateurs dont se compose la colonie agricole. A l'époque des grands travaux, l'on part, le samedi soir ou le dimanche matin, père et fils ensemble, qu'accompagne une jeune fille pour préparer les repas, et l'on ne retourne aux izbas que le vendredi soir. La semaine se passe entièrement dehors ; on a soin d'emporter l'eau nécessaire pour ces sept journées de travail, et le fourrage pour les chevaux. La nuit, on couche à la belle étoile, et s'il vient à faire froid, on allume un grand feu de bois mort et de broussailles. La nourriture est celle des paysans russes, grossière, toujours la même, mais d'où la vodka, si aimée des moujicks, est rigoureusement bannie.

Dès à présent, on se rend compte que ces Juifs ne sont pas ceux que l'on est habitué à considérer comme gens ennemis de labeur pénible, méprisant les fatigues paysannes.

La culture principale est celle du blé. Les mauvaises années, il se trouve que certains colons n'ont pas même de quoi faire les semences et sont réduits, pour vivre, à vendre leur outillage. Pour remédier à cette déplorable situation, une caisse a été fondée, afin de secourir les infortunés et leur venir en aide en leur procurant un cheval, une charrue ou du grain. Mais ceux qui se sont volontairement dépouillés de leurs moyens de culture, soit pour établir une fille, soit pour tout autre motif étranger aux travaux agricoles, n'ont pas droit aux subsides de la caisse commune. N'y a-t-il pas encore dans ce fait la preuve éclatante que les Juifs de ces colonies ont déjà acquis « une âme paysanne », c'est-à-dire l'amour de la terre, si vivace chez tous ceux qui sont, leur vie durant, attachés à la glèbe ?

La culture des céréales n'occupe pas exclusivement l'activité des colons. Ils cultivent des jardins, des pépinières et plantent des arbres fruitiers qui leur sont d'un bon rapport : pêches et abricots sont expédiés dans les centres de la Russie, en particulier à Saint-Pétersbourg.

Les colonies se suffisent à elles-mêmes ; les Juifs ne voulant pas ressembler absolument aux paysans orthodoxes qu'ils détestent, consacrent une partie de leur temps aux travaux de l'artisan. Il y a, dans chaque colonie, assez de menuisiers, de charrons, de forgerons et de maçons. Eux-mêmes creusent les puits et les citernes et construisent leurs izbas.

Ces izbas des colons juifs sont curieuses : elles sont en bois, rien qu'en bois — en quoi elles ne ressemblent pas aux izbas des moujicks. Elles comprennent toujours deux chambres, séparées par une cloison

— celles des moujicks ignorent cette division du logement. Dans la chambre la plus vaste on trouve quelques meubles, une table, une commode : aux fenêtres, des rideaux, œuvre de la maîtresse de maison ; aux murs, le portrait de l'empereur et de l'impératrice, celui du baron Hirsch et le plan de Jérusalem ; dans un coin, les livres de prières. L'izba est proprement tenue, bien éclairée.

Les colonies du gouvernement de Cherson sont toutes établies de cette façon. Elles sont pauvres, cependant, et les épidémies y sont fréquentes. Mais on peut dire qu'elles sont, malgré ce, les plus florissantes de toutes les colonies agricoles juives. La raison est la suivante : les Israélites qui les composent se trouvaient depuis longtemps dans le pays et n'ont pas eu pour coloniser à s'adapter au climat, à la terre.

Au contraire, les colonies d'Ekaterinoslav sont composées de Juifs venus de tous les coins de la Russie, de Vitebsk, de Vilna, de Podolie, etc. Dans leur émigration, ils se sont encore appauvris et les colonies qu'ils ont formées, au nombre de dix-sept, sont bien inférieures à celles de la province de Cherson.

Ces dix-sept colonies ont été établies loin des cours d'eau, loin des moyens de transport, et là réside une nouvelle cause de leur pauvreté. Elles sont ravagées continuellement par des maladies, et l'été par le choléra. Beaucoup de colons abandonnent leur maison et leur champ par crainte des épidémies, et aussi par crainte des moujicks qui, dans cette région, font une chasse impitoyable aux Juifs, brûlant leurs récoltes, tuant leur bétail, incendiant les izbas.

Quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins démontré par les faits que les Juifs, dans les colonies agricoles qu'ils ont créées, nous apparaissent capables de se livrer aux travaux de la terre. Là où ils échouent, la faute en est aux conditions économiques dans lesquelles ils sont placés. Dans tous les cas, ils se sont montrés au moins égaux, dans la culture du blé et des céréales, aux paysans russes.

Les qualités nécessaires au développement de l'agriculture parmi les classes inférieures des cultivateurs qui doivent tout accomplir de leurs propres mains, lutter longtemps contre la terre, sont la résultante d'une expérience acquise par des années et des années de labeur. L'agriculture nécessite des qualités impossibles à acquérir d'un seul coup.

Les Juifs des colonies ont su, en très peu de temps, se montrer doués de ses qualités : quant au succès, ici, comme partout en Russie, il dépend de la situation faite à cette classe de travailleurs par l'État, de la qualité des terres données, des procédés de culture introduits, etc.

C'est la faute de lÉtat si les colonies agricoles juives n'ont pas entièrement réussi : quant aux agriculteurs, ils ont fourni la preuve de leur bon vouloir et de leur activité.

En effet, tout près de ces colonies israélites, vivent des colonies

allemandes, elles, riches, puissantes, en pleine prospérité. Pourquoi ? Parce qu'elles ont des moyens de culture intensive, et que depuis longtemps l'outillage primitif dont usent les moujicks et les colons israélites a été abandonné par elles. Ces colonies allemandes ont un aspect de propreté qui contraste singulièrement avec l'insalubrité des colonies juives. Le clocher de l'église s'élève dans chacune d'elles au-dessus des maisons et se voit de loin. Un médecin et un pharmacien, établis à demeure, achèvent de donner à ces colonies un caractère européen. Ajoutons que les riches Juifs ne veulent point habiter au milieu de leurs coreligionnaires pauvres et préfèrent s'installer parmi les propriétaires allemands.

Un détail terminera heureusement, nous semble-t-il, cette étude : chaque colonie juive, si pauvre soit-elle, possède une école, entretenue à ses frais, où les enfants apprennent l'hébreu.

V

La situation légale des Juifs peut se résumer ainsi : les Juifs devant la loi russe ne sont rien : *ils n'ont aucun droit.*

La lutte qu'ils soutiennent est une lutte essentiellement économique, autant que religieuse. Sans doute, le gouvernement et les popes essaient d'arracher à la synagogue le plus grand nombre de *gids* pour les transformer en *goys,* par une rapide conversion, mais cette conversion des Juifs à l'église orthodoxe, quand elle s'opère, a toujours pour mobile la raison économique.

C'est pour tourner la loi toute puissante, faite spécialement contre lui et dont il veut avoir les avantages, dans la lutte pour la vie, que l'Israélite de Russie change de religion. La guerre incessante de l'État contre ses sujets juifs est donc une guerre économique, habilement entretenue par les journaux dévoués au tsarisme et au gouvernement.

Pour lutter contre ces journaux, les Juifs ont à leur disposition certains organes rédigés en hébreu. Une importante publication dont le titre est *Woskod* (l'*Aurore*) est écrite en langue russe.

Cette liberté, légalement accordée, méritait bien d'être signalée après tant d'articles de loi d'esprit si peu... libéral.

Enfin, et ce sera notre dernier mot, les Juifs avaient un théâtre avec pièces dramatiques écrites en jargon hébraïque. Ce théâtre a été interdit. Chassé sous le nom de théâtre juif, il est revenu sous le qualificatif de théâtre allemand. La loi, jusqu'à ce jour, a laissé faire, n'ayant pas prévu le cas...

Jusques à quand ?

Mme H.-J. PHALIPPOU.

LA CRISE DE L'ENSEIGNEMENT

D'abord y a-t-il une crise de l'enseignement ? Et, s'il y en a une, où gît-elle ? Crise de l'enseignement supérieur ? Ce mot n'a pas de sens. Faillite de la science est ridicule. De l'enseignement primaire ? La vigoureuse poussée de cet enseignement est la gloire de la troisième République. De l'enseignement secondaire ? Voilà le point. Traduisons donc crise de l'enseignement secondaire et le champ de la discussion sera délimité du coup.

Ce sont, si je ne me trompe, les rapports de M. Bouge, qui ont inventé cette crise. Quand on veut noyer un chien, on l'accuse de rage. Quand on veut tuer un enseignement, on déclare qu'il est en crise.

Matériellement, on produit des statistiques. On constate que la clientèle des lycées et collèges diminue, que celle des établissements libres augmente. Mais n'est-il pas étrange que des députés, des ministres, se plaignent amèrement d'un état de choses qu'ils entretiennent ? Je favorise des concurrents, dont le sort est entre mes mains, et je m'étonne qu'ils prospèrent. Bizarre !

Moralement, on avance des faits plus ou moins prouvés : la corruption, indéniable, de l'internat universitaire à laquelle on oppose l'innocence, problématique, des établissements libres, le manque de conscience et d'intérêt apporté aux études par les professeurs de l'université, et l'inverse de l'autre côté, l'instabilité des méthodes universitaires, en quête de mieux, et en mal d'avenir, en face de la pérennité des méthodes adverses, esclaves de la tradition.

Enfin, d'un point de vue supérieur, on déclare que l'enseignement d'une science et d'une morale indépendantes des religions positives, et même de la religion naturelle, est fatalement inférieur à l'enseignement d'une science et d'une morale pénétrées de dogme.

M. O. Gréard a répondu, entre autres, au premier point. Les statistiques ne sont pas désolantes. Des hausses et des baisses momentanées dans la clientèle des lycées et collèges ne constituent pas une crise. Il n'y a crise que lorsque la baisse est constante, précipitée, tendant invinciblement à zéro. Ce n'est pas le cas.

Et, dans ce cas même, c'est aux pouvoirs publics d'aviser. L'État engage une partie; c'est lui qui le dit. Il rend des pièces, donne des atouts au partenaire. Il perd. Que ne change-t-il de méthode? C'est le monopole universitaire alors? Parfaitement. L'État n'a-t-il pas le monopole de la Défense nationale, de la Justice, sans parler des tabacs, des allumettes, des poudres, bientôt, espérons-le, des alcools et des sucres? L'État n'est pas désarmé. Il se désarme lui-même, et se plaint ensuite d'être battu.

Sur le second point, la question morale, rien à dire qui n'ait été cent fois dit. C'est affaire d'expérience personnelle, et la discussion dans le vide est impossible. Que répondre à qui vous objecte : Mon fils est corrompu dans l'internat universitaire, il ne l'est pas dans l'autre. Ouvrez un peu mieux les yeux, répondrai-je. Que riposter à qui prétend : Il n'y a pas de lien de sympathie entre les collégiens et leurs maîtres, ce lien est fort dans les autres établissements. Informez-vous et ne vous fiez pas aux apparences. — Pour l'instabilité des méthodes d'enseignement scientifique, philosophique, moral, c'est vrai. Mais cette recherche, même inquiète, du mieux (où les traditions restent pourtant si respectées) vaut-elle plus ou moins qu'un enseignement plus fixé, plus strictement traditionnel et qui emboite d'ailleurs le pas, à l'enseignement universitaire quand l'intérêt est manifeste? C'est aux intéressés à répondre.

La question vraiment supérieure (science et morale indépendantes) reste en dehors de la pédagogie. C'est la querelle de M. Berthelot et de M. Brunetière, de Sully-Prudhomme et de François Coppée; c'était naguère celle de Littré et de monseigneur Dupanloup, anciennement celle de Diderot, Voltaire, et de M. de Beaumont. C'est la lutte séculaire entre deux esprits qui ne sont pas près de s'accorder. On doit passer sur ces grandes questions. Elles sont du ressort de la politique générale. Les débats sur l'enseignement proprement dit sont plus modestes : il y a surtout deux points : 1) l'enseignement classique et l'enseignement moderne (la question des langues vivantes), 2) le baccalauréat et le régime des examens. On peut les examiner au point de vue socialiste, car il est une façon socialiste de traiter même les menus détails.

I

Sur l'enseignement classique et l'enseignement moderne, les consultations ne manquent pas. Des livres très remarquables ont paru, ces vingt dernières années. C'est tout une bibliothèque. Mais ce qu'on réclame, dans une enquête, ce ne sont pas d'érudites dissertations ou

de vives polémiques (Bréal, Gréard, Lavisse, Frary, Lemaître et tant d'autres maîtres éminents y suffisent), ce sont des conclusions fermes. On se demande ce que peut bien signifier cette scission de l'enseignement secondaire national en classique d'une part et moderne de l'autre. Le nom universellement et universitairement vénéré de Victor Duruy, créateur de cette nouvelle bifurcation, ne doit pas nous arrêter : cette scission fut une conception bâtarde. Et le nouveau vocable « enseignement moderne », dû à M. Bourgeois, ne l'a pas légitimée. Il ne peut y avoir qu'un enseignement secondaire national. Est-ce qu'il y a deux categories d'enseignement supérieur (confessions religieuses mises de côté) ? Est-ce qu'il y a deux genres d'enseignement primaire ? Pourquoi ce privilège de scission ou de bifurcation, comme on voudra, en faveur ou plutôt au détriment de l'enseignement secondaire ?

C'est ici que se révèle la lutte de classes. Levez la robe des apparences et voyez les dessous. D'une part, la très haute et très vieille bourgeoisie, de son nom l'aristocratie, veut garder ses anciens privilèges (recrutement du haut clergé, de la haute armée, de la haute justice, de la haute université). D'autre part, la moyenne et récente bourgeoisie veut conquérir de nouveaux privilèges : le droit, sans mathématiques supérieures, sans grec ni latin, sans culture théologique et métaphysique, sans érudition, d'entrer en concurrence avec les classiques pour les hauts grades de la hiérarchie sociale et de prendre d'assaut, sans concurrence, les écoles de droit et de médecine. Si ce n'est pas là le fond du problème, qu'on conteste alors, dans l'enceinte des écoles, les faits qui crèvent les yeux. Mon fils ou mon neveu, ou tel jeune homme à qui je m'intéresse, doit être évêque, officier supérieur, président de tribunal, recteur : l'enseignement classique, à base de mathématiques relativement supérieures et de latin, est la grande porte ; j'aime mieux qu'il entre par la porte, c'est plus sûr, que de s'introduire par la fenêtre (la fenêtre n'est pas grande ouverte, tant s'en faut). Mon fils ou neveu, et le reste, doit être avocat ou médecin : l'enseignement moderne, à base de mathématiques relativement inférieures et de langues est le chemin le plus court ; si l'équivalence des grades est admise, je suis pour l'enseignement moderne. En vérité, je ne vois là aucune question de pédagogie, mais une simple affaire de réussite dans la lutte pour les positions sociales qui sont à juste titre présumées fructueuses (l'aléa est mis à part). Quant à la puissance éducatrice comparée des mathématiques sérieuses et des leçons de choses, de l'étude approfondie des langues et de la routine qui permet de dire : « garçon, un café ! » dans autant de langues vivantes qu'on voudra, je laisse volontiers Frary, Lemaître, se battre avec Bréal et Havet. Cela m'est tout à fait égal. Je crois au travail intellectuel, la matière m'est indifférente. Je pense pourtant que, sans

un cours raisonné de sciences, il n'y a pas d'instruction solide ; et que sans une discipline linguistique qui permette de se mouvoir, à peu près, à travers les principales langues européennes, toute étude spéciale d'une langue, morte ou vivante, il n'importe, grec, latin, allemand, anglais, russe, italien, est stérile. C'est affaire de convenance individuelle ou sociale, ou même de hasard. Je ne parle pas du snobisme obligé. L'instruction publique n'a rien à faire là. La question des langues peut donc être réglée rapidement ; il n'y a pas d'instruction à base de langues, que la langue soit morte ou vivante, grecque, latine, allemande, anglaise, arabe ou annamite même, si l'on veut.

Les langues sont des instruments. Il est vraiment déconcertant de voir qu'on en fait le principal de l'enseignement. Supprimez-les toutes, sauf la nationale, si bon vous semble. La question du choix, ô pédagogues, se résoudra sans vous (c'est une question de convenance sociale) : celui qui a l'ambition d'être évêque saura ce qu'il faut de latin, et de grec, ou même d'hébreu, n'en doutez pas ; de même pour l'aspirant avocat ou médecin. De la même façon l'aspirant aux grades élevés de l'armée, de la marine, des services techniques, déjà pourvu d'une forte instruction de mathématiques élémentaires, saura ce qu'il faut de mathématiques supérieures. Et n'ayez crainte, le voyageur, le colon, le commerçant, le simple balayeur de boutique, le modeste garçon d'hôtel, tous enfin sauront ce qui leur est nécessaire d'allemand, d'anglais, et du reste. On sait toujours ce qui est absolument indispensable pour vivre.

II

Des gens sérieux (je prends au sérieux tous ceux qui se prennent au sérieux eux-mêmes) ont fait ces derniers temps de la question du baccalauréat une question nationale. Le baccalauréat serait le chancre de l'instruction française. Les Allemands et les Anglo-Saxons, qui en sont indemnes, sont mieux instruits que nous (c'est à se demander si ces gens les ont vus). Supprimons les baccalauréats, les licences, les doctorats, les agrégations et remplaçons-les par des « pierres de touche » des examens empruntées à l'Allemagne et à l'Angleterre. Ce n'est pas assez d'être vaincus, faut-il encore être copistes ? et mauvais copistes ? Mais, vous savez bien, infatigables voyageurs, ce que savent ceux qui n'ont jamais battu que le pavé de Paris : que les titres français (puisqu'il s'agit de titres) sont très recherchés par ces mêmes Allemands et Anglo-Saxons, quand ils ont à rouler à travers le monde de l'enseignement. Pourquoi ? Parce qu'on ne sait jamais ce qu'est un

« maître ès arts » d'Angleterre ou d'Amérique, un docteur même d'Allemagne, tandis qu'on sait très bien ce qu'est un simple bachelier français. Ce n'est pas grand'chose, je vous l'accorde, mais c'est quelque chose de précis. Mais lisez donc, sur les titres universitaires, les annonces des journaux anglo-saxons, et dites-moi si vous trouvez quelque chose d'analogue en France. Vous le trouverez sans doute, mais on y risque la correctionnelle ou quelque chose de plus fâcheux encore. La vérité est que nos examens universitaires, baccalauréat en première ligne, sont des plus sérieux, des plus universellement appréciés et respectés. Je ne dirai pas que l'Europe nous les envie. Mais (attendez un peu) elle pourrait bien nous les emprunter, quand les défauts par trop choquants des leurs seront mieux connus.

Je n'arrive pas à comprendre cette ligue contre le baccalauréat — ne retrécissons pas la question, contre les diplômes délivrés par l'État. Ou plutôt je comprends très bien. Si fautifs qu'ils soient, ils offrent, ces diplômes, des garanties de sérieuse préparation, de sincérité que n'offrent pas tous les autres. Cette délivrance des diplômes, c'est un service public. Tranchons le mot : c'est un monopole d'État. C'est donc une sorte de socialisme. Et voilà précisément pourquoi l'on n'en veut pas, dans certaines sphères. Pour les uns, c'est le reste abhorré d'une main-mise de la société laïque et révolutionnaire sur les privilèges religieux ou conservateurs des corporations ; pour les autres, la pierre d'attente d'une instruction vraiment nationale, ce qui est pis encore. Pour nous, les examens publics et d'État (c'est la vraie définition du baccalauréat, que m'importent les broutilles ?) sont la condition de toute instruction sérieuse, suivie, sincère ; la sanction nécessaire de tout cours d'étude ouvert aux enfants de la nation tout entière. Et je ne puis m'empêcher de remarquer que nos ligueurs contre le baccalauréat sont (c'est leur droit) des ligueurs d'autre sorte. Dans ces dernières ligues, la position, politique ou sociale, est nettement prise. C'est le camp de la réaction ; c'est, d'un mot, la croisade contre le socialisme (1).

Les socialistes ont un idéal d'enseignement. Cet idéal est très vieux. Sans remonter plus haut, c'est le plan d'éducation proposé à l'impératrice de Russie, Catherine, par l'encyclopédiste Diderot ; ce sont les rapports de la Convention, surtout celui de Lakanal. Le principe fermement posé par tous, c'est l'unité de la nation, obtenue par l'unité d'enseignement. Je sais que d'illustres penseurs, les Taine, les Renan même, ont vigoureusement ou finement attaqué cette conception centraliste. Actuellement l'école des « enracinés » prêche le re-

(1) Un des pamphlets les plus réactionnaires et les plus pauvres de F. Bastiat est déjà intitulé *Baccalauréat et Socialisme*.

tour à la décentralisation de l'enseignement, à la dissémination des énergies scientifiques et philosophiques, à la désagrégation des esprits, à la dissolution mentale. Si la science, et la dissémination de la science, c'est-à-dire l'enseignement, n'a pas de patrie, à plus forte raison n'a-t-elle pas de provinces, et moins encore de castes et de chapelles. L'enseignement est catholique, au sens large du mot. Il est socialiste. Socialisme d'État, je le veux bien. Mais contentons-nous de celui-là en attendant l'autre, le socialisme intégral, comme on l'appelle très justement.

La diversité des intelligences, la variété des milieux sociaux que chacun peut rencontrer, mais c'est affaire à la vie de mettre en relief l'une et de vous placer, au petit bonheur, dans les autres. Les hasards sont prodigieux ; la prévision ici est inutile. Aurai-je besoin plus tard d'allemand ou de chinois, puis-je le savoir ? Un service public est fait pour réaliser l'unité. Il est fait pour une moyenne. Les exceptions lui échappent. Des types divers d'enseignement ? Pour des enfants dont l'avenir est inconnu, quelle plaisanterie ! S'il s'agit d'enfants, répétons-le, ou de jeunes hommes, encore en dehors des luttes de la vie, c'est illogique, c'est absurde de leur donner un enseignement « spécial », à moins qu'on ne veuille les parquer dans une caste. Nous avons un système d'instruction publique que la Convention nous a légué. Il n'est ni anglais, ni allemand, ni russe ; il est français, on fait ce qu'on peut. Ne le dérangeons pas sans nécessité. Il est très vivant. Il repose sur deux bases solides : un cours sérieux de sciences mathématiques, physiques (les sciences naturelles sont faites plus tard pour les spécialistes), — une étude constante de la langue nationale (les langues étrangères, mortes ou vivantes, ne viennent qu'après pour les spécialistes dans leur genre).

Le programme de l'enseignement secondaire, unifié, se résume en deux mots : des mathématiques et du français. Le reste viendra de soi. Est-ce que les plus grands naturalistes et les meilleurs éducateurs aussi (les Paul Bert, les Huxley, pour ne citer qu'eux) n'ont pas répété : Donnez-nous des jeunes gens ayant une bonne instruction mathématique élémentaire et, s'ils ont le goût, nous aurons d'excellents naturalistes. Est-ce que les plus grands linguistes, bons éducateurs aussi, n'ont pas redit : Que les jeunes gens sachent leur langue. Au cours des besoins ils apprendront les autres langues, mortes ou vivantes, il n'importe. Ce qui n'empêchera ni les uns ni les autres d'être de bons industriels et de bons commerçants, s'ils ont de l'argent. Car il faut de l'argent. Et c'est ce dont l'instruction publique n'a pas à s'occuper. Cela vient, ou ne vient pas, plus tard. On crie à nos enfants : Ne soyez plus de végétatifs et pauvres fonctionnaires, mais d'actifs et riches industriels, commerçants ou colons. Enrichissez-

vous. Avec quoi? Avec votre capital intellectuel, leur répond-on. Et, comme capital intellectuel, sous prétexte de crise de l'enseignement, on est en train de leur offrir, avec un enseignement dit spécial ou moderne, l'indigence intellectuelle. L'autre enseignement sera réservé aux riches ; ils sont patrons de naissance.

On est en train, en lançant « la crise de l'enseignement » et en préconisant la création de deux enseignements secondaires absolument distincts, le classique, puisqu'on l'appelle ainsi, et le moderne, puisque c'est son nouveau nom, de battre en brèche l'unité nationale. Comme si la campagne ridicule d'illustres séparatistes, et les odieuses querelles religieuses, soigneusement fomentées, ne suffisaient pas!

Paul Buquet.

REVUE PHILOSOPHIQUE

L'activité inlassable de Mlle Dick May vient de doter le Collège libre des sciences sociales d'une très curieuse et, je crois, très nouvelle forme d'enseignement ; de renseignement serait peut-être, en l'espèce, plus exact.

Il s'agit d'un cours de morale. Vous me direz qu'il n'y a là rien de nouveau. Évidemment, si ce cours devait être professé par un unique maître. Mais il s'agit en réalité non d'un cours mais d'une série de quinze ou seize leçons, ou conférences, faites par autant de professeurs différents, et sur des sujets également différents. Et c'est ici qu'éclate l'originalité de la conception.

Métaphysiciens et savants, théologiens et juristes ont tour à tour la parole dans ce congrès, dont il serait à souhaiter que le procès-verbal nous fût conservé. Les idées de M. F. Buisson sur le devoir présent de la jeunesse, alternant avec les conceptions de M. Ch. Gide sur la justice et la charité, les affirmations doctrinales du P. Maumus, dominicain, sur la justice et le droit, succédant aux théories de M. Émile Boutroux sur la science et la morale, l'idée du droit de M. Séailles faisant pendant à l'éthique du socialisme selon M. G. Sorel, — voilà qui mérite l'attention des esprits réfléchis, et il faut espérer qu'un éditeur se trouvera pour leur permettre de conserver ce document unique afin d'en tirer le profit qui convient.

Dans la *Revue des Revues* du 1er février, Mlle Dick May va, bien inutilement, à mon avis, au devant des objections que son projet, d'ailleurs en cours d'exécution, pourrait soulever. On n'a pas, en effet, à se demander quel sera le lien de ces leçons. Il faudrait, en ce cas, demander quel lien unit la morale au droit, par exemple, ou quelle place l'histoire occupe dans la sociologie. La morale n'est pas une science, et la preuve en est dans les sujets choisis par les conférenciers qui ont répondu à l'appel du Collège des sciences sociales. Tout au

plus peut-on dire qu'elle est un art. Encore est-ce une manière de parler, attendu qu'elle n'est telle qu'en ses formulations pratiques. Or, quelles que soient les théories, les hypothèses, les dogmes sur lesquels on la fonde, selon la doctrine que l'on professe, en pratique tous les théoriciens tombent d'accord ; le théologien et le socialiste, le philosophe et le savant ont, à des nuances de définition près, la même conception générale du bien et du mal, sinon des moyens de produire l'un et de limiter l'autre.

Puisque c'est ici que s'accusent les différences de point de vue, il est clair que c'est dans cette opposition que se trouve le lien de ces leçons. Il n'est donc pas mauvais que MM. X..., Y..., Z... nous exposent à leur manière les causes du mal et les conditions propres à produire le bien.

Mais allons plus loin : Est-on bien sûr de s'entendre, au fond et malgré les différences de définition, sur le bien et sur le mal ? Est-on même certain de posséder une définition précise, acceptée de tous, forme et fond, de la morale ? Mettez, par exemple, en présence un économiste et un moraliste. Croyez-vous qu'ils vont s'entendre, non sur les moyens de produire le bien et d'éviter le mal, mais même sur ce qu'est le bien et sur ce qu'est le mal, en un mot sur la morale elle-même ?

Pour l'économiste, le plus grand bien c'est la richesse. La richesse d'un peuple marque son degré de civilisation, tel est l'aphorisme courant. Si l'on fait abstraction du paupérisme et des maux qu'il entraîne — et un socialiste ne peut prendre une telle licence, permise seulement à l'économiste — il est certain que l'aphorisme est profondément exact. Le plus civilisé est évidemment le plus moral, et ceci l'économiste n'est plus seul à l'affirmer. Le moraliste lui-même, à moins de fermer résolument les yeux à l'évidence et de faire de sa morale une étroite et puérile règle de conduite individuelle, est forcé de souscrire à cette affirmation. Or, l'économiste crie à tous : enrichissez-vous et vous serez heureux ; de son côté le moraliste leur crie : limitez vos besoins si vous voulez être heureux. Il y a donc incompatibilité radicale entre nos deux prédicants ; leur enseignement sera donc radicalement différent, et ils ne s'accorderont que sur des préceptes moraux où leur accord est superflu, le code pénal y ayant pourvu d'abondance. Sortez de ces préceptes généraux de morale passive et de deux ou trois préceptes généraux, et forcément théoriques, de morale active, — l'unanimité cesse et les divergences s'accusent.

D'ailleurs, si Mlle Dick May va au-devant des objections, c'est plutôt par un artifice de composition, ainsi qu'elle l'avoue non sans bonne grâce. Elle n'a pas la prétention de croire que la morale sera

« enseignée » en quinze leçons aussi disparates. Mais elle peut très légitimement penser que les quinze professeurs de morale désignés par le Collège des sciences sociales nous renseigneront sur leur conception personnelle ou dogmatique de la morale, de ses bases, conditions et obligations, et de ses sanctions. Et c'est précisément parce qu'elle n'est pas « très édifiée par l'expérience de l'enseignement secondaire », non plus que de « l'enseignement primaire », qu'elle ne craint point d'aggraver l'anarchie morale dont les germes « pullulent dans notre société troublée par la prescience de nouveaux destins ». Il n'y a en effet rien à risquer, au contraire; le risque étant d'avance couru. On peut penser plutôt qu'il y a tout à gagner à une confrontation sincère des doctrines et des méthodes.

Pour nous, socialistes, nous ne pouvons que nous réjouir de cette confrontation. Elle ne pourra que mettre en lumière les inévitables contradictions du fait et de l'idée dans un milieu social où l'harmonie générale se réalise tant bien que mal parmi les antagonismes individuels et collectifs. Si bien que ceux qui voudront sincèrement accorder le bien particulier au bien commun devront au préalable travailler à réaliser cet accord dans les faits, c'est-à-dire être socialistes.

Un socialiste malicieux pourrait en effet pousser quelques « colles » aux moralistes qui, comme fit récemment M. Émile Boutroux devant ses auditeurs de l'École Polytechnique, tentent d'échafauder un idéal patriotique et de faire l'apologie de l'obéissance passive. Que répondraient-ils à ceci, par exemple :

— L'État déclare injustement la guerre à une puissance quelconque. Le devoir m'oblige-t-il de prendre les armes et de coopérer à cette injustice ? Alléguera-t-on que mon devoir n'est pas de discuter si l'État dont je suis membre remplit son devoir envers la justice, mais qu'il consiste uniquement à lui prêter mon bras quand il le réclame ? qu'ainsi il a sa responsabilité et moi la mienne ? que la sienne couvre la mienne, et que je puis m'associer à une iniquité en toute sécurité de conscience ? En ce cas, je ne suis plus une conscience complète, mais une conscience subordonnée. Ma moralité, alors, est une moralité inférieure, qui se meut dans un cercle de responsabilité des plus restreints. Ai-je le droit, sachant l'humanité supérieure à ma patrie, de sacrifier celle-là à celle-ci ?

On le voit, ceux qui acceptent le monde tel qu'il est sont acculés à des contradictions qui rendent impossible l'établissement d'une base morale acceptable à la fois par tous et par chacun. Si les renseignements que vont nous donner les moralistes du Collège des sciences sociales n'avaient pour résultat que de mettre en évidence ces contradictions, ce serait encore un grand service qu'involontairement ils auraient

rendu au socialisme, dont le but est l'accord, en idée et en fait, de l'individu et de la société.

*
* *

En réponse à notre dernière revue, M. Alfred Fouillée a adressé à notre Directeur la lettre ci-après :

« Menton, 28 janvier 1899.

« Monsieur,

« Dans son intéressante « Revue des Revues, » M. Fournière, examinant un article que j'ai publié dans la *Revue Bleue*, dit que j'ai « écrit des manuels de morale pour nos enfants ». Il y a là une erreur de fait que je dois relever. Je n'ai rien écrit pour les enfants. C'est Mme Fouillée qui, sous le pseudonyme de G. Bruno, a publié des livres universellement répandus dans les écoles.

« Quant à la question de savoir si l'idée de Dieu doit être bannie de la morale scolaire, je l'ai trop longuement traitée dans la *Revue Bleue* pour y insister ici. Les programmes officiels ont fait une place à cette idée dans l'enseignement primaire comme dans l'enseignement secondaire, et il faut convenir qu'il serait étrange de défendre à l'instituteur de prononcer le nom de Dieu alors qu'on oblige le professeur de philosophie à faire l'examen de cette idée et à développer les raisons sur lesquelles repose toute croyance naturelle en Dieu, quelque opinion que l'on conserve finalement sur la valeur de cette croyance.

« M. Fournière constate que, « avec leur logique simple », les foules incroyantes « ont franchi l'étape du déisme ». Cela est vrai; mais elles ont aussi, ce qui est plus grave, franchi l'étape de l'idéalisme, elles ont même franchi l'étape de la morale. M. Fournière nous les montre disant : « Le bon Dieu, c'est l'argent. » N'y a-t-il là que la négation de Dieu ? N'y a-t-il pas aussi la négation de tout idéal désintéressé et même de toute moralité? L'idéal, c'est l'argent; la morale, c'est de s'enrichir! M. Fournière « convient sans détour que ces caractéristiques sont plutôt alarmantes ».

« Reste à savoir les vraies causes du mal et les vrais remèdes.

« Le scepticisme moral vient précisément, selon nous, de ce que, pendant des siècles, on a lié la morale à des religions révélées et dogmatiques. Mais il vient aussi de ce qu'on a lié à ces mêmes religions l'idéal métaphysique d'un être parfait assurant le triomphe final de la justice, au lieu d'y montrer une conception purement philosophique, due au travail (légitime ou illégitime) de la raison sur elle-même. L'absence, non seulement de morale indépendante, mais de métaphy-

sique indépendante et même de théodicée indépendante, a fini par produire dans la masse la confusion des idées de trinité ou d'incarnation avec celles de Dieu, de devoir, de l'idéal, etc.

« Cette situation qui, il faut l'espérer, est transitoire, appelle un remède. Actuellement, empêcherez-vous les enfants de nos campagnes et de nos villes d'entendre prononcer les noms de Dieu, d'âme, de destinée, etc. ? Et est-il bon que ces noms demeurent chez eux indissolublement associés à ceux du temple ou de la synagogue, des sacrements religieux, du paradis ou de l'enfer, etc. ? Je ne le crois pas. Si donc vous voulez que la dissociation s'opère, il faut qu'une philosophie élémentaire, sous des formes nécessairement un peu enfantines, établisse les raisons purement humaines des croyances idéalistes et même spiritualistes, qui sont actuellement les croyances traditionnelles des pays civilisés. Il importe au plus haut point que la *morale naturelle* et ses *relations naturelles* soient nettement établies dans l'enseignement primaire comme dans l'enseignement secondaire, indépendamment de *toute confession religieuse* et de tout dogme, afin qu'il ne se fasse aucune confusion dans l'esprit des élèves, entre le rationnel et le révélé. Mais, pour qu'il en soit ainsi, 1° il faut enseigner une morale se suffisant à elle-même sur les bases de l'idée de devoir et de l'idée sociale, qui ne dépendent pas de l'idée de Dieu ; 2° il faut montrer la *relation* purement naturelle de cette morale avec les croyances également toutes naturelles relatives au principe du monde et à la destinée humaine, quelle que soit d'ailleurs la valeur absolue de ces croyances ; 3° il faut distinguer avec soin la morale rationnelle et la théodicée rationnelle d'avec les religions dites révélées et les confessions dogmatiques.

« Cette triple distinction est impossible si les programmes ne contiennent pas eux-mêmes : 1° une partie fondamentale consacrée à l'établissement de la morale sur des bases purement rationnelles ; 2° une partie accessoire consacrée à l'exposition purement rationnelle et philosophique des diverses sanctions que la raison a essayé de concevoir pour le bien moral, y compris les sanctions spiritualistes ; 3° une partie consacrée à distinguer ces sanctions toutes rationnelles admises par Socrate, Platon, Voltaire, Rousseau et Kant, d'avec les sanctions proposées par les diverses religions.

« Il n'est pas exact, on le voit, que j'aie « étayé mon impératif avec la notion de Dieu » ; j'ai soutenu, au contraire, avec Kant, que la notion de Dieu s'étaie sur l'idée et la volonté du bien moral. C'est précisément ce qu'il faut faire comprendre aux enfants et aux jeunes gens, afin que l'ébranlement éventuel des croyances théistes n'entraîne pas celui des croyances morales. J'ai dit aussi que les motifs théologiques ne *fondent* pas le devoir, qu'ils ne peuvent, pour ceux qui les admettent, que *corroborer* et *sanctionner*. M. Fournière me répond que,

si on les accepte même à ce seul titre, « ils sont par eux-mêmes tellement suffisants qu'ils font nécessairement disparaître tous les autres, ou tout au moins les rendent inutiles en les réduisant à l'état de simples illustrations d'un texte fondamental et sacré ». — Je ne pense pas que les philosophes, surtout depuis Kant, puissent accorder que le bien moral devient un simple *texte sacré* dès qu'on admet, à tort ou à raison, que le bien moral a pour sanction un principe quelconque de justice immanent à l'univers. Sans aucun texte biblique, celui qui fait le bien peut espérer qu'il n'a pas agi en vain et que la justice a un fondement objectif.

« L'idée purement philosophique de Dieu est la représentation, sous une forme nécessairement psychologique et, par conséquent, encore anthropomorphique, de la réalité fondamentale comme enveloppant une conciliation finale de l'idéal moral avec la nature. Je ne prétends pas examiner ici la question au point de vue métaphysique ; il y aurait beaucoup à dire pour et contre ; je soutiens seulement que tout moraliste arrive à se demander si la morale est purement subjective ou si elle répond à la constitution même de l'univers et trouve sa confirmation finale dans quelque suprême unité de l'idéal et du réel. Il est difficile de croire que la morale puisse être indifférente à cette question de savoir si son propre idéal est en harmonie foncière ou en opposition foncière avec la réalité. Il y a là un problème qui se pose *à la fin* de toute morale naturelle sous le nom un peu trop humain de *sanction*. Certes la morale ne dépend pas de la sanction, mais c'est la sanction qui dépend de la morale et en est la conclusion nécessaire. Il importe donc de faire comprendre aux enfants que la science positive n'a pas démontré et ne démontrera jamais qu'en travaillant pour le bien on travaille finalement pour une chimère.

« M. Fournière est mon confrère en idéalisme, et je m'en félicite ; mais l'idéalisme aboutit, lui aussi, à ce problème ultime : l'idéal a-t-il un fondement au cœur même de la réalité ? Si nous devons réaliser l'idéal, ne faut-il pas que l'idéal soit *possible*, et le possible ne repose-t-il pas, en définitive, sur le *réel ?* De là la nécessité d'une interprétation morale de l'univers. La question de Dieu n'est que la forme traditionnelle et plus ou moins populaire de cet inévitable problème.

« En résumé, nos enfants ne peuvent et ne doivent *ignorer* ni les bases naturelles de la morale, ni les bases naturelles des croyances philosophiques, ni même les bases naturelles des religions qui se disent surnaturelles. Le résultat de cette ignorance serait précisément la fameuse maxime qui a si justement scandalisé et inquiété M. Fournière : Dieu, c'est l'argent. Il faut faire comprendre aux enfants que ceux qui ne vont pas à la messe ou à confesse n'en ont pas moins des raisons positives d'admettre un devoir de l'homme envers lui-même et

envers ses semblables ; il faut aussi leur faire comprendre que l'idée traditionnelle de Dieu se distingue aussi bien du culte de l'argent que du culte de Jésus ou de Jéhovah. Ceux-mêmes qui ne croient pas à l'objectivité de l'idée de Dieu (question que, comme philosophe, j'ai réservée entièrement, puisque je m'occupe ici de pédagogie) ceux-là n'en doivent pas moins vouloir qu'elle soit exactement définie en tant qu'*idée* et idée directrice de la plus notable partie de l'humanité. L'athéisme lui-même doit savoir ce qu'il nie, comme le déisme ce qu'il affirme, et les deux doivent nier, affirmer ou douter pour des raisons purement rationnelles. Il importe donc que le moraliste éducateur fasse connaître aux enfants non seulement les principes psychologiques et sociologiques de la morale, mais aussi les inductions métaphysiques *tirées de la morale* qui ont servi de base à la théodicée rationnelle et, sous une forme symbolique, aux théologies dites révélées.

« Les programmes actuels de nos écoles et de nos lycées sont conçus sur le plan que nous avons indiqué. Ils sont perfectibles, assurément, mais nous ne croyons pas que l'on dût gagner à faire complètement le silence sur les croyances idéalistes et à les laisser ainsi confondre avec les dogmes religieux.

« Ne soyons pas plus intolérants dans les écoles primaires que dans les lycées, quand c'est précisément dans les écoles primaires que le scepticisme et l'indifférentisme sont le plus à craindre. Laissons, comme disait Stuart Mill, « des portes ouvertes ». Les programmes actuels, élaborés par des philosophes d'esprit indépendant, fussent-ils, comme le dit M. Fournière, « des programmes de transition », n'oublions pas que l'art des transitions est précisément le plus nécessaire et « le plus difficile » de tous ; évolution, c'est transition et non révolution.

« Alfred Fouillée. »

Ramenons la discussion à son point central : M. Fouillée base la morale sur l'impératif catégorique. Je ne reviens pas sur la concession que je lui ai faite, et j'accepte « la lumière naturelle qui éclaire tout homme venant en ce monde ». Pour les uns, la lumière viendra d'en haut : en nous prêtant vie, un dieu l'aura allumée en nous ; l'éducation n'aura plus qu'à l'entretenir, à veiller à ce qu'elle ne s'éteigne pas. Pour les autres, elle sera le flambeau que se transmettent les générations ; incertaine lueur à l'époque de nos origines purement animales, elle nous a sans cesse éclairés davantage sur ce qui nous convient le mieux et sur l'accord de nos convenances avec celles de nos semblables ; à l'égard de ceux-ci, la tâche de l'éducateur est la même qu'à l'égard de ceux-là. Jusqu'ici, tout va bien. La lumière brille en chaque conscience enfantine, et elle l'éclaire plus ou moins, selon le plus ou

moins de transparence donnée par le créateur ou par l'hérédité à l'enveloppe matérielle de cette conscience : l'éducateur doit attiser, entretenir, développer cette flamme éternelle. Ici est la difficulté, et M. Fouillée l'évite, c'est-à-dire la laisse subsister tout entière. Comment veut-il que des enfants soient sensibles aux fondements du devoir plutôt qu'à sa sanction ? N'est-ce point leur demander une capacité philosophique qui, je le crains fort, manque encore même à leurs instituteurs? Comment, de plus, veut-il qu'ils puissent distinguer entre les bases et les sanctions? Comment ne voit-il pas que, dans tout esprit non préparé, et c'est le cas pour l'enfant, l'idée de conséquence se lie à l'acte beaucoup plus directement et beaucoup plus spontanément que l'idée de cause ? L'enfant est conscient, soit, mais il ne l'est pas à la manière du métaphysicien. Tant qu'il n'est pas renseigné sur sa situation dans l'ensemble des êtres, ne fût-ce que d'une manière sommaire, il se considère comme l'individu unique. L'enfant, M. Fouillée l'oublie trop, est l'être homocentrique par excellence. Quand il accomplit un acte quelconque, et qu'il en raisonne la portée — pour les causes, il ne les raisonne jamais : elles sont en lui, et cela lui suffit — il ne se demande pas de quelle manière et dans quelle mesure les individus ou les objets qui ne sont pas lui-même en seront affectés, mais ce qui lui adviendra à lui-même. C'est donc l'idée de conséquence, l'idée de sanction qui se présente tout d'abord à lui, dès que l'enfant commence à raisonner. Par conséquent c'est par l'idée de sanction qu'il arrive à l'idée du devoir. La sanction n'est pas un étai, elle devient bel et bien un fondement. Or si ce fondement fait défaut, et M. Fouillée ne conteste pas l'athéisme croissant des foules, il vaut mieux y renoncer que bâtir dessus une morale que la première négation fera s'écrouler.

On voit que nous tournons dans un cercle vicieux. Car il n'est pas possible de renverser à volonté la pyramide, selon l'âge des enfants auxquels on s'adresse, et de les amener à l'idée du devoir par l'idée de sanction. Ce n'est d'ailleurs point ce que propose M. Fouillée. Cependant, si l'on pouvait isoler entre eux les enfants d'âge différent et les isoler de leurs parents — et cela paraît fort difficile — on pourrait offrir comme menaces ou comme récompenses aux plus jeunes d'entre eux les sanctions du déisme. Mais il y a à cela des impossibilités qui tombent tout de suite sous le sens : Le jeune enfant n'est sensible qu'aux sanctions très immédiates et très matérielles. Il peut croire au petit Noël et à Croquemitaine, à la condition que ses parents et ses aînés conspirent soigneusement pour entretenir en lui cette croyance ; mais du dieu qui le récompensera ou du diable qui l'emportera quand il aura les cheveux blancs de grand-papa, croyez qu'il ne se souciera guère ; d'autant plus que, trop fréquemment, il voit

grand-papa jurer comme un païen et se griser comme un sonneur. Il faut donc, de toute rigueur, que la sanction soit présentée à l'enfant comme condition inséparable de l'obligation. Il faut de plus que la sanction soit réelle et immédiate, sous peine de ne faire nulle impression sur les jeunes esprits. Il faut enfin qu'elle ne soit point provisoire et mesurée à l'âge du sujet : On doit songer, en effet, que la plupart des enfants sont devenus singulièrement sceptiques à l'égard de Croquemitaine et que, s'ils feignent encore de croire au petit Noël, c'est pour n'être point privés des jouets qu'il est censé mettre dans leurs souliers.

M. Fouillée n'a point constaté non seulement l'incroyance dogmatique des masses populaires, mais encore leur athéisme croissant. Comment donc, même provisoirement, maintenir avec utilité un concept que l'enfant voit mettre tout au moins en discussion partout ailleurs que dans l'école, c'est-à-dire dans la rue et chez ses parents. Il est vrai que ces mêmes parents répètent volontiers devant lui qu'il faut une religion pour les enfants et qu'ils le poussent à remplir ses devoirs religieux, tout en lui disant : Quand tu seras grand, tu feras comme nous. Or l'enfant est un imitateur. Son plus vif plaisir, dans ses jeux, est de reproduire les attitudes et les paroles des grandes personnes. Que de petites filles, alors, disent gravement à leur poupée : « Mademoiselle, vous allez au catéchisme pour préparer votre première communion. C'est très bien. Quand vous serez grande comme votre maman, vous ne croirez plus à ces blagues-là. » Une autre chose encore entretient le scepticisme que les enfants contractent dans la famille : Je veux parler du prosélytisme religieux. Afin de gagner à la religion des familles pauvres qui vivent dans l'incroyance et pour accorder ensemble la morale et la religion, des sociétés se sont formées pour donner aux faux ménages des meubles et des vêtements à la condition de faire bénir leur union par l'Église, et pour donner aux enfants des vêtements de première communion, sans préjudice de diverses douceurs aux parents. Ceux-ci, quand ils opèrent de telles conversions intéressées, ne cachent guère leurs mobiles ; il les avouent tout haut devant leurs enfants, avec des rires satisfaits ; et c'est pour les pauvrets un triste enseignement d'hypocrisie et de servilité.

M. Fouillée me dira que ceci s'applique à l'éducation confessionnelle, et non à celle qu'il voudrait voir donner aux enfants dans nos écoles. Je lui répondrai que les sanctions de l'au-delà ne peuvent être enseignées utilement en dehors des religions positives, et que dès lors il vaut mieux ne pas les faire entrer en ligne de compte. C'est bien en effet un enseignement de transition. Mais il oublie que si l'éternel mouvement des choses est une transition continue, c'est là une notion qu'on ne peut faire pénétrer d'emblée dans les jeunes cerveaux. Que si-

on le fait, ce sera précisément au détriment non seulement des sanctions que l'on indique, mais même au détriment de la morale tout entière ; car il faudra montrer que, sauf quelques préceptes généraux, les formes elles-mêmes de la morale sont en perpétuelle évolution. Et, M. Fouillée en conviendra, ce ne sont point là des matières d'enseignement primaire. Ce qu'on doit enseigner aux enfants, c'est ce dont on est certain, au fur et à mesure que leur cerveau est susceptible de concevoir les divers aspects de la certitude. L'autorité du maître ne sera point amoindrie parce qu'il aura confessé son ignorance sur les causes et les origines s'il a pris le soin d'ajouter que nul homme n'en sait plus que lui là-dessus. Il sera donc amené à dire aux enfants qu'il n'y a point de révélation. Je pense avec M. Fouillée qu'il pourra faire mention des sanctions dites rationnelles reposant sur le spiritualisme ; mais il lui faudra alors les montrer comme des produits de la raison humaine non encore parvenue à la notion de la sanction intérieure. Je ne vois point M. Fouillée absolument disposé à présenter les choses de cette manière, qui est pourtant la seule conforme à la sincérité qu'on doit aux enfants. Serait-ce pourtant si difficile de tenir aux enfants ce simple discours ? « Mes petits amis, en présence de l'ordre qui se manifeste dans l'univers et qui fait que tout effet a sa cause et que tout acte a ses conséquences, des penseurs ont *supposé* que tout acte humain, bon ou mauvais, doit avoir ses conséquences dans l'individu même qui l'accomplit. Frappés du spectacle de l'impunité dont jouissent trop souvent ceux qui font le mal et des souffrances endurées par ceux qui font le bien, ils ont *supposé* qu'on ne doit point s'arrêter aux apparences. Utilisant ce désir d'éternité, qui est au cœur de tout être humain et qui lui fait concevoir comme impossible son anéantissement au moment de la mort, désir d'éternité qui est le fondement de toutes les religions positives, ces penseurs *supposent* que le mal impuni dans cette vie recevra son châtiment dans une vie ultérieure, et que dans cette vie ultérieure le bien accompli trouvera les récompenses qu'il n'a point trouvées dans celle-ci. Mais *ce ne sont que des suppositions*. Nulle preuve n'est venue encore les transformer en certitude. Ce dont nous sommes certains, c'est que le mal et le bien ont leurs conséquences. Il arrive que le mal soit puni et le bien récompensé directement. Plus les hommes établiront de justice entre eux, moins il compteront sur la justice de l'au-delà, et plus il en sera ainsi. Travaillez donc à établir la justice entre vous, mais dites-vous bien qu'il y aura toujours des méchants qui échapperont au châtiment et des bons qui seront privés de récompense. A présent, dites-moi : Qui de vous aimerait mieux être un méchant impuni qu'un bienfaiteur sans récompense ? Il est sûrement parmi vous quelque méchant. Et voyez : il n'ose même pas avouer qu'il préfère son sort. Il reste muet à son banc et il n'aura

garde de se dénoncer. Pourquoi ? Parce qu'il se sent inférieur, non seulement aux bons, mais à ceux d'entre vous qui ne sont ni bons ni méchants. Eh bien, je le lui dis ici : le sentiment de son infériorité morale ne doit pas le désespérer, au contraire. Puisqu'il s'avoue à lui-même en ce moment qu'il est moins bon que les autres, c'est qu'il a, comme les autres, une conscience et que, comme aux autres, elle lui indique ce qui est bien et ce qui est mal. Dés que l'on connaît le mal et le bien, on ne peut plus hésiter : On est encore capable de commettre le mal, mais c'est le bien que l'on préfére. Cette connaissance et cette préférence suffisent à élever vers le bien ceux qui sont plutôt portés à tomber dans le mal. D'autre part, pour faire le bien, est-il nécessaire d'être assuré d'une récompense? Pierre a bien appris sa leçon pour que son père le conduise ce soir au cirque : il a accompli son devoir dans l'espoir d'une récompense. Paul a également bien appris sa leçon, bien que son père ne lui ait promis aucune récompense : Mais il est suffisamment récompensé par le sentiment d'avoir accompli son devoir. Sans nul doute, vous attribuez plus de mérite à l'acte de Paul, et vous avez raison. Vous vous dites : Voilà un garçon courageux. Il ne travaille pas dans l'espoir de la récompense ou sous la menace du châtiment. Il n'est pas de ces faibles qu'on a besoin de soutenir et de stimuler. Il se soutient et se stimule lui-même. Eh bien, mes chers enfants, il en est de même pour tous les devoirs. Les forts et les sages les accomplissent pour leur propre satisfaction, sans avoir besoin d'autres menaces ni d'autres promesses que celles que leur fait leur conscience. Soyez sages, soyez forts, c'est à cette condition seulement que vous serez véritablement des hommes. »

Il va de soi qu'il reste toujours à définir le devoir. Je crains bien que ce ne soit la partie la plus difficile de la tâche qui incombe à l'instituteur. Dira-t-il à ses élèves que tous les hommes sont solidaires ? Que leur répondra-t-il s'ils lui montrent, pris dans la vie courante, vingt cas d'insolidarité flagrante ? Leur prêchera-t-il le renoncement ou simplement la résignation ? Ce sera alors les préparer à mieux subir l'iniquité, ce sera travailler contre le sens même du progrès. Réduira-t-il son enseignement moral aux articles qui tombent sous le coup du code pénal ou à quelques préceptes utilitaires d'hygiène personnelle ? Cet enseignement sera absolument neutre : le devoir consistant alors à éviter avec un soin égal les gendarmes et la dyspepsie, on ne pourra baser dessus qu'une étroite morale individuelle purement négative. Et, si la morale n'est sociale, elle n'existe pas. Or, nous sommes essentiellement dans une époque de transition, où l'individuel s'accorde très difficilement, très obscurément et très indirectement avec le social.

Est-ce une raison pour affirmer une morale de transition ? Je ne

le crois point, et M. Fouillée, qui est un idéaliste, ne peut le croire non plus. Pourtant il agit comme s'il le croyait. Il consent à extirper les croyances théologiques de l'enseignement de la morale, mais il ne croit pas qu'on puisse éliminer les hypothèses métaphysiques, parce que nous sommes dans une période de transition. Mais si nous savons que nous sommes dans une période de transition, cela veut dire que nous savons quelle période l'a précédée et que nous possédons en esprit celle qui la suivra. Philosophiquement, nous sortons de la période théologique et nous allons à la période scientifique. S'ensuit-il, parce que nous sommes à un moment où la théologie n'a pas encore disparu et où la science n'a pas encore assuré son empire, que notre enseignement public doive transiger avec ces deux puissances et conserver de la première, ne fût-ce qu'à l'état de sanction subsidiaire, les concepts de Dieu et de l'immortalité de l'âme, qui sont les notions essentielles de toute théologie chrétienne ? C'est là de l'idéalisme à rebours. C'est aussi faire l'aveu que l'impératif de Kant ne peut se soutenir tout seul dans un enseignement populaire, et qu'il n'offre ses obligations qu'à ceux qui n'en ont plus besoin. Aussi, je crois que ce n'est pas sur des bases purement rationnelles qu'il faut fonder la morale sociale, mais sur des bases naturelles, c'est-à-dire constituées par les rapports mêmes des hommes entre eux. En d'autres termes, il n'est pas admissible qu'on enseigne aux enfants des devoirs seulement. A chaque devoir correspond un droit. Cela, on ne doit pas le laisser ignorer aux enfants. Or, tout au moins verbalement, les droits existent. C'est donc à leur développement en pensée et en fait que les éducateurs doivent travailler s'ils veulent vraiment ne pas faire œuvre vaine. On peut dire que le devoir de Pierre constitue le droit de Paul, et réciproquement. On doit même le dire, et très clairement, de manière à bien convaincre l'enfant qu'en faisant son devoir il ne se sacrifie pas vainement à quelque idole fabuleuse et invisible. Mais on ne le lui fera vraiment comprendre et on ne l'y intéressera véritablement qu'en lui montrant la correspondance exacte, en quelque sorte symétrique, de chaque devoir et de chaque droit. Il faut animer les mots des manuels de morale, en faire des réalités sensibles et tangibles, sans quoi l'enseignement sera purement verbal et mnémotechnique. Ainsi on fera du bon et véritable idéalisme, ainsi on intéressera l'enfant à l'espèce à laquelle il appartient et à l'univers tout entier. Mais, pour cela, il faut avoir le courage, que ne peuvent avoir impunément les pédagogues officiels, de montrer aux enfants le mal social et le profond désaccord qui règne aujourd'hui entre les préceptes et les actes, entre le droit et le fait. Là encore s'accuse la faillite de la bourgeoisie régnante : Sa morale prêche, avec toutes les morales du passé, la modération dans les désirs. Et c'est par les désirs immodérés de lucre qu'ont été

accomplies les grandes œuvres de ce siècle. On pourrait multiplier à l'infini les contradictions : depuis le mensonge de la concurrence économique, prétendument basée sur la liberté, jusqu'à l'ironie de la loi égale pour tous, alors que de si profondes inégalités sociales, mentales et morales s'accusent entre les membres du corps social. De tout cela je conclus que les meilleurs et plus sûrs fondements se trouvent dans la réalité des choses, et que tant que par le socialisme nous n'aurons pas accordé le fait et le droit, le mot et la chose, on pourra enseigner dans les écoles une vague morale individuelle limitée au code et à l'hygiène, mais non la morale sociale.

Eugène Fournière.

P.-S. — J'ai commis involontairement une erreur, que relève M. Fouillée. Ce n'est pas lui, en effet, qui est l'auteur des manuels scolaires dont j'avais parlé. Il voudra bien, à son tour, reconnaître qu'il en commet une quand, me citant pourtant, il me fait dire que « le bien moral devient un simple *texte sacré* ». J'ai dit tout le contraire et il n'a qu'à me relire pour s'en convaincre : j'ai dit qu'en introduisant Dieu à titre de sanction, ce texte sacré et fondamental réduit le « bien moral » à l'état de simple illustration. Mais ceci n'a pas d'importance.

E. F.

REVUE ÉCONOMIQUE

DU DANGER ET DE L'AVENIR DES SYNDICATS AGRICOLES

Voilà un chapitre de revue dont le titre ne laissera pas que de surprendre un peu. Il m'est inspiré par une publication récente (1) dont les renseignements me paraissent devoir être placés sous les yeux des lecteurs de ce recueil, car les indications qu'elle contient sont d'un intérêt de premier ordre.

I

Il n'est pas de jour où à la Chambre, dans les revues bien pensantes et les organes conservateurs, il ne soit question des revendications formulées par les « associations agricoles », les comices agricoles », les « syndicats d'agriculteurs ». Ces revendications sont pressantes et on en parle dans les milieux politiques avec le plus grand respect, car, nous dit-on, ceux qui les formulent sont les porte-paroles autorisés de nos populations rurales, trop systématiquement sacrifiées par un Parlement où elles ne sont pas représentées. La Chambre et le Sénat comptent force médecins, des avocats, des journalistes, souvent pis ; toute sorte de gens, en un mot, excepté des agriculteurs. Et pourtant ceux-ci forment plus de la moitié de la nation ! Qu'y a-t-il de fondé dans ces doléances ? Est-il vrai d'abord que les professions libérales soient mieux représentées à la Chambre que l'agriculture ou le commerce ou l'industrie ? Ensuite ce défaut de représentation législative, tant déploré, au sein des associations agricoles, dont les leaders assiègent les journaux, les revues et les commissions parlementaires et autres de leurs récriminations, a-t-elle eu pour conséquence, comme on le prétend, de laisser sans défense les intérêts ruraux ? Enfin qu'en-

(1) *Le mouvement syndical et coopératif dans l'Agriculture française*, par Elie Coulet, in-8, Montpellier.

tend-on par « intérêts » agricoles ? Autant de points qu'il serait utile d'examiner en détail. Ni le temps ni la place dont nous disposons ne nous permettent de le faire aujourd'hui avec le développement que des questions si graves comporteraient. Nous nous bornerons donc à quelques indications très brèves.

D'abord la nature des intérêts qui se débattent au Parlement n'a rien à voir avec la profession apparente des membres de la Chambre et du Sénat. Il est évident, par exemple, que la médecine n'a que peu de chose à attendre de l'action législative ; on peut en dire autant du barreau, de l'art de soigner les chevaux, des employés de nos grandes administrations et de bien d'autres professions cataloguées hors de l'agriculture et dont les titulaires siègent en nombre considérable dans nos deux Chambres. L'avocat, le vétérinaire, le médecin, le journaliste, l'employé ne vivent pas que de procès, de consultations médicales ou vétérinaires, du produit de leurs articles ou de leurs émoluments. Ils se rattachent tous, par leurs ascendants, leurs proches, leurs fils, leurs parents, par leurs propres intérêts même le plus souvent, à cette propriété foncière, qu'on dit ne pas être représentée, parce que tel propriétaire aura fait précéder son nom du titre de docteur en droit ou en médecine, ou de sa qualité de directeur des contributions. La vérité, c'est que les trois quarts, les neuf dixièmes peut-être des élus qu'on classe sous la rubrique : professions libérales, sont des fils ou des pères de propriétaires, des propriétaires même, nullement étrangers aux questions agricoles, qu'ils connaissent mieux parfois que certains membres influents des cercles et syndicats agricoles, affublés de la qualité d'agriculteurs.

Ensuite cette expression : « intérêts agricoles » est singulièrement élastique. On nous dit qu'il s'agit des intérêts de plus de la moitié de la population française. Or, il est bien vrai que la moitié de la population française vit aux champs : mais tous n'y vivent pas de la même façon. Il y a le propriétaire et le journalier. Le terme « propriétaire », lui-même, est une expression trop abstraite, trop générale, pour qu'il puisse s'appliquer à tous les possesseurs de terre, sans distinction de la contenance possédée. Il y a le grand, le moyen et le tout petit propriétaire : le journalier, le métayer, le fermier, etc. Autant de catégories, autant d'intérêts divers, souvent contradictoires. Le membre du Jockey-Club, qui vit à Paris du revenu de son domaine, sous prétexte qu'il fait partie du syndicat des agriculteurs de France, se dit volontiers le représentant des intérêts agricoles. Qui ne voit que ces intérêts sont différents de ceux des journaliers dont il loue la force-travail ? Il y a donc une confusion et même une contradiction grossières, à vouloir englober des intérêts aussi divers dans un même système de défense collective. Il est aussi juste de faire représenter les paysans à

la Chambre par des possesseurs de grands domaines, que d'y faire représenter les mineurs du Pas-de-Calais ou du Nord par M. Casimir Périer, sous prétexte que celui-ci est détenteur de deniers d'Anzin. M. Casimir-Périer a été député, ministre et même président de la République : mais il ne l'a jamais été à titre de représentant des intérêts ouvriers ; tandis que la masse de propriétaires qui siègent sur les bancs de la Chambre et du Sénat se disent les représentants des paysans — et à ce titre, ils se plaignent même de ne pas être assez nombreux !

Malheureusement pour ce pays, non seulement, comme on va voir, la propriété foncière exerce sur le Parlement une action directe par ceux des possesseurs que le suffrage universel a investis d'un mandat électif ; mais encore elle exerce, de l'extérieur, une pression directe formidable sur ce Parlement, qu'elle mène en lisière depuis plus de dix ans ; et même son action menace de s'étendre indéfiniment. Au point que des esprits modérés et impartiaux se demandent si l'État, après avoir complaisamment satisfait à toutes les revendications de la propriété foncière, au fur et à mesure qu'elles se produisaient, après avoir même, en violation formelle de la loi, favorisé les ententes les plus abusives, ne sera pas obligé de sévir un jour, pour arrêter le développement grandissant d'une puissance qui semble à la veille d'accaparer à son profit exclusif le pouvoir économique et politique de la nation.

Les prétendus « intérêts agricoles », pour la défense desquels rivalisent avec une émulation inquiète républicains et conservateurs, sont élaborés surtout au nom des associations agricoles ; c'est là qu'on décide ce qui doit avantager ces « intérêts » ou les ruiner ; là que se brassent les projets de loi qu'on dépose ensuite sur les bureaux de la Chambre au nom de l'agriculture française. — Que sont ces syndicats ; quelle est leur force, la nature de leur composition ; de quelle catégorie « agricole » sont-ils l'expression ; quel but final poursuivent-ils ; à quelles transformations économiques importantes pourraient-ils aboutir ? — Nous allons essayer de répondre à ces diverses questions, en nous aidant des renseignements et des documents accumulés par M. Coulet dans son livre récent.

II

Et d'abord il y a syndicat et syndicat, comme il y a fagots et fagots. Il faut distinguer entre les syndicats issus de la loi de 1865 et ceux qui sont placés sous le régime de la loi de 1884, c'est-à-dire de la loi qui régit tous les syndicats, agricoles, industriels ou commerciaux.

Il existe, en effet, 2,473 associations syndicales, régies par la loi de 1865. Ce sont des sociétés temporaires ou permanentes, formées en vue de l'exécution ou de l'entretien d'entreprises et de travaux divers tels que : travaux de défense contre la mer, les fleuves, les torrents, de curage, d'approfondissement ou de creusement de canaux d'irrigation, de colmatage, etc., — œuvres précises, déterminées, auxquelles les membres de ces associations sont tous personnellement intéressés, quelle que soit d'ailleurs la profession exercée par chacun d'eux. Nous n'avons pas à nous occuper de ces associations, dont le but est d'ordre privé et particulier à chaque société.

Mais en dehors de ces associations syndicales, il existe des syndicats agricoles proprement dits, c'est-à-dire des syndicats professionnels régis par la loi de 1884, et c'est de ceux-là dont nous voulons examiner l'origine, la composition, le fonctionnement et les tendances.

On fait sonner bien haut les forces agricoles qu'ils groupent dans leurs cadres : en effet, le tableau suivant fait ressortir, plus éloquemment que tout ce qu'on pourrait dire, le merveilleux essor pris par ces sortes d'associations :

SITUATION DES SYNDICATS AGRICOLES DE 1884 A 1897

(Au 1er juillet de chaque année)

Années	Nombre des syndicats agricoles	Différence en plus d'une année sur l'autre	Nombre d'adhérents	Différence en plus d'une année sur l'autre
1884	5	»	»	»
1885	39	34	»	»
1886	93	54	»	»
1887	214	121	»	»
1888	461	247	»	»
1889	557	96	»	»
1890	648	91	234.234	»
1891	750	102	269.298	35.064
1892	863	113	313.800	44.502
1893	952	89	353.883	40.083
1894	1.092	140	378.750	24.867
1895	1.188	96	358.048	19.298
1896	1.275	87	423.492	25.444
1897	1.391	96	438.596	15.004

Ainsi, en 1897, le chiffre des membres adhérents aux syndicats s'élevait à 438,596 ; c'est un chiffre quelque peu supérieur à celui du personnel des syndicats professionnels ouvriers de l'industrie et du commerce, qui ne comptent que 431,794 adhérents.

A première vue, ce résultat apparaît singulièrement satisfaisant pour quiconque voit dans l'association des individus un levier de développement des forces morales de solidarité qu'accroît la pratique de l'association. A une condition, toutefois : c'est que l'association poursuive des buts généraux de progrès ; que ses membres ne songent point à se constituer en accapareurs de la richesse sociale ; à créer une puissance de privilège. Quand, par exemple, nous voyons augmenter le chiffre des adhérents aux syndicats ouvriers, cette progression peut nous apparaître comme le symptôme caractéristique de forces morales agissantes ; car l'entente de travailleurs associés doit aboutir à l'amélioration de la condition sociale d'une classe si nombreuse, que l'intérêt de classe qui anime individuellement chaque adhérent devient un intérêt social supérieur où s'épurent, se purifient et se « socialisent », si je puis m'exprimer ainsi, les buts individuels et égoïstes de chacun. Le progrès des syndicats mixtes de patrons et d'ouvriers, quelle que soit l'opinion qu'on professe sur la possibilité de concilier les deux intérêts de classe qui se fondent dans ces sortes d'associations, présente le même caractère. Dans celles-ci, comme dans celles-là, il y a identité de but, à l'obtention duquel les uns et les autres font une part de dévouement et de sacrifice. Mais quand l'association groupe dans une entente d'ordre purement économique des individualités puissantes poursuivant exclusivement le triomphe d'intérêts matériels étroitement et directement confondus avec l'intérêt matériel de chaque adhérent, on ne se trouve plus en face de la personne morale que sont ou devraient être les syndicats professionnels, mais en face d'une société purement économique, dont les progrès peuvent être achetés au détriment du progrès général, dont le but final peut nuire, s'il est réalisé, à l'intérêt collectif.

Aux termes de la loi de 1884, les syndicats professionnels sont des personnes morales. Ces personnes morales ont pour but d'étudier les améliorations à apporter dans la condition professionnelle des associés qu'elles groupent. C'est pourquoi la loi facilite ces groupements en les exemptant des formalités nombreuses de validité, de fiscalité et de surveillance auxquelles sont soumises les associations ordinaires commerciales, financières, industrielles et autres. Le législateur de 1884 a considéré qu'il était bon de faciliter aux classes ouvrières dispersées, sans possibilité d'entente ni point de contact, les moyens de se réunir et de s'associer pour collaborer à une œuvre d'intérêt général. Les syndicats agricoles réalisent-ils l'association que la loi de 1884 a voulu créer ?

Nullement, répond M. Coulet, dans son étude très originale sur les syndicats agricoles.

D'abord, contrairement à la prétention qu'affichent les meneurs

d'être les représentants naturels des populations rurales, les syndicats agricoles ne sont composés que de grands et moyens propriétaires. Les petits propriétaires n'y sont que très rarement admis — jamais les manœuvres, les journaliers, les métayers, c'est-à-dire qu'à vue de nez plus des trois cinquièmes des producteurs agricoles, vivant des produits ou du travail de la terre sont exclus de ces associations dans lesquelles M. Deschanel montrait naguère une démocratie rurale nouvelle, pleine de force, de vie et d'avenir, parce qu'elle pratiquait « la mutualité ».

La « mutualité » agricole des syndicats c'est, dit M. Coulet, « la solidarité des propriétaires de la terre ». Et la preuve, je la trouve avec lui dans le fait suivant, singulièrement suggestif : En 1897, le Musée social avait ouvert un concours « qui devait mettre en lumière les services de toute nature déjà rendus aux populations des campagnes, et surtout permettre d'indiquer pour l'avenir le devoir social des syndicats agricoles (1) « ... celui de travailler à propager dans les couches « profondes du pays rural, avec le véritable esprit de solidarité entre tous « les hommes qui vivent de l'agriculture, le progrès et le bien-être des « plus déshérités d'entre eux, les petits cultivateurs et les ouvriers agri- « coles » (2). Or, sur 1,371 syndicats agricoles existants, sait-on combien il s'en présenta ? « 153 seulement, nous dit M. Coulet, eurent conscience de s'être parfois distraits de leurs seules préoccupations commerciales pour penser à des œuvres d'ordre plus élevé et désintéressé, et se présentèrent au concours. » Ainsi, sur 1,371 syndicats, les neuf dixièmes ont officiellement proclamé par leur abstention qu'ils sont étrangers à toute pensée d'amélioration sociale. Sur les 153 syndicats qui ont concouru, on en a retenu 17 seulement, et un seul, à proprement parler, mérite l'attention : c'est celui de Belleville-sur-Saône, qui a remporté le premier prix, parce que, dès 1888, il s'est préoccupé d'organiser l'assistance mutuelle et professionnelle des vieillards, des malades et des orphelins ; qu' « en 1894, il fondait une caisse de crédit et d'épargne selon la loi du 5 novembre 1894, traitait vec la Compagnie *la Providence* pour procurer à ses membres le bénéfice de conditions plus favorables pour l'incendie et pour l'assurance contre les accidents » : enfin, « il avait déjà créé un tribunal arbitral qui a rendu de grands services à ses adhérents en conciliant un grand nombre de différents, un office de placement pour les ouvriers agricoles ».

D'ailleurs, nous avons des éléments d'information encore plus précis pour juger à sa valeur exacte l'action sociale que les syndicats ont exercée autour d'eux, c'est le tableau des institutions qu'ils avaient

(1) Élie Coulet, *loc. cit.*, I, p. 71.
(2) *Le concours entre les syndicats agricoles au Musée social.* Rapport de M. de Rocquigny.

créées au 1er juillet 1897, tableau que le ministère de l'agriculture a publié dans le *Bulletin de l'Office du travail* de mars 1898. — Je ne prends, bien entendu, dans ce tableau, que ce qui se rapporte à l'amélioration du bien-être et des conditions générales des masses rurales. Par exemple, les laboratoires d'analyses et d'expertises, les publications des syndicats, les sociétés contre la mortalité du bétail et des étalons, contre l'incendie, contre la grêle, les pépinières, etc. — toutes ces institutions, dis-je, sont purement économiques, profitables surtout aux propriétaires membres des syndicats et par conséquent, il n'y a pas trace dans leur organisation d'une pensée d'amélioration à apporter dans la condition des humbles. Au contraire, les assurances contre les accidents du travail, les orphelinats, les sociétés d'assistance manuelle, les bureaux et offices de placements sont des institutions dont le fonctionnement intéresse directement le prolétaire des champs, le petit propriétaire et le journalier. Voici donc le bilan des œuvres d'assistance et d'intérêt social qu'ont créées les 1,371 syndicats agricoles avec leurs 438,596 adhérents :

Sociétés contre les accidents du travail : *une ;* — orphelinats : *un ;* — bureaux et offices de placement : *treize ;* — conseils d'arbitrage, commission de conciliation, tribunal arbitral : *trois ;* — sociétés d'assistance manuelle : *deux ;* — secours en nature, dons d'effets aux enfants : *un ;* — service de prêts d'outils et d'instruments agricoles : *deux.*

M. Deschanel parlant de ces œuvres que nous venons d'énumérer tout au long, s'écriait à la Chambre en réponse à l'admirable discours de Jaurès : « Ils (les syndicats) n'ont pas attendu notre loi sur l'assistance gratuite, pour l'organiser dans 25 ou 30 départements (secours en nature : *un).* Ils ont organisé les assurances contre les accidents (*une* caisse) ; le placement des ouvriers, fermiers, régisseurs (*treize* bureaux de placement en tout) ; cette institution de l'aide mutuelle en travail, par laquelle lorsqu'un membre du syndicat est malade ou blessé, ses camarades pourvoient aux travaux de la culture (sociétés d'assistance manuelle : *deux*). Et voici enfin qu'ils organisent les retraites ouvrières (???) » Et voilà comment M. Deschanel écrit l'histoire des syndicats agricoles, aux applaudissements des membres de ces syndicats, tout ravis d'apprendre soudainement qu'ils avaient fait de si belles choses.

III

Mais si les 1,371 syndicats agricoles existants n'ont réalisé aucune œuvre sociale importante, s'ils n'ont rien tenté pour améliorer la situation souvent lamentable des ouvriers des champs et des petits agri-

culteurs, ployés les uns et les autres sous le fardeau écrasant des charges fiscales démesurées, en disproportion constante avec leur capacité contributive et auxquelles viennent s'ajouter pour achever les seconds les charges de l'hypothèque et de l'usure qui grèvent le lopin de terre du paysan, qu'ont-ils donc fait ; pourquoi se sont-ils développés avec cette rapidité ; quel but poursuivent-ils donc ?

D'abord, le groupement des propriétaires en syndicats, dont les membres fortement unis ont tous les loisirs de se voir, de s'entendre et de combiner leur action accroît singulièrement, on le comprend sans peine, leur puissance patronale. La force qu'ils puisent dans l'association met à leur discrétion les travailleurs des champs et les petits agriculteurs. Ceux-ci sont disséminés sur des surfaces trop vastes, sous la dépendance trop immédiate des patrons, pour entreprendre utilement de se grouper. Au cours d'un article paru dans la *Revue de Paris,* que cite M. Coulet, M. Mabilleau dit qu'au commencement de 1896, il existait 72 syndicats agricoles ouvriers, la plupart constitués en des localités où la culture prend un caractère particulièrement industriel. « Depuis lors, ajoute M. Coulet, leur nombre s'est légèrement accru ; mais nous ne pensons pas que ce nombre soit jamais comparable à celui des syndicats ouvriers industriels ou des syndicats agricoles patronaux. Les propriétaires d'une petite commune peuvent facilement sinon constituer un syndicat communal, du moins s'affilier au syndicat voisin, cantonal, d'arrondissement ou de chef-lieu — ils ont pour cela l'argent et le temps. Mais que feront de vraiment utile les travailleurs disséminés dans les petites communes, dans les hameaux ou dans les fermes, et dont le nombre total est pourtant considérable ? Lorsqu'ils auront constitué un syndicat au chef-lieu de canton ou d'arrondissement susceptible de grouper utilement leurs faibles ressources, auront-ils le loisir de s'y rencontrer régulièrement pour s'entretenir de leurs intérêts communs, se connaître et laisser naître entre eux la mutuelle confiance, la solidarité ?

Donc, les propriétaires déjà tout puissants en face de leurs salariés qui n'ont pas encore la possibilité de s'associer et de grouper leurs intérêts, en créant les syndicats patronaux que sont aujourd'hui les syndicats agricoles, ont encore accru leur prépondérance économique et la domination de classe qui s'attache naturellement aux prérogatives du propriétaire.

Mais à côté de cet intérêt de classe qui n'est pas mince, un intérêt pécuniaire considérable les poussait à se réunir. Si, en effet, les syndicats agricoles se préoccupent peu d'améliorer la culture, d'initier la petite propriété aux procédés scientifiques dont la grande use depuis quelque temps, chacun de ses membres a vu la possibilité de tirer un bénéfice direct de l'association, et ces « porte-paroles autorisés » de la

France paysanne, qui se disent les tuteurs-nés des laborieuses populations rurales, se sont montrés d'une âpreté au gain extraordinaire.

Tous les syndicats agricoles se sont constitués, en effet, en sociétés d'achat — quelquefois sociétés commerciales, — et exploitent la petite propriété et les agriculteurs non adhérents avec une soif de lucre que les tribunaux, comme on va voir, ont eu parfois à caractériser sévèrement.

Les syndicats agricoles, syndicats de vente et d'achat ? Mais la loi de 1884, de laquelle ils se réclament, n'a pas prévu que les syndicats professionnels pussent s'ériger en associations commerciales ! C'est parfaitement exact. La loi de 1884 a voulu créer, comme je le disais plus haut, des « personnes morales », des associations poursuivant des buts généraux professionnels, et non des sociétés de gains, affranchies des prescriptions ordinaires qui réglementent ces sortes de sociétés. « Les personnes morales publiques, dit M. Sauzet (1), sont celles qui supposent la poursuite d'un but désintéressé, exclusive de toute préoccupation de lucre. » Et c'est pourquoi M. Waldeck-Rousseau, dans une circulaire interprétative de l'article 6 de la loi de 1884, disait : « A l'égard des immeubles, la loi leur (aux syndicats) permet d'acquérir seulement ceux qui sont nécessaires à leurs réunions, à leur bibliothèque et à des cours d'instruction professionnelle ; *les immeubles ne doivent pas être détournés de leur destination.* »

Or, dès le lendemain de la promulgation de la loi de 1884, les syndicats agricoles se constituaient en sociétés d'achats d'engrais, d'outils agricoles, sans plus se préoccuper des termes limitatifs de cette loi que s'ils ne s'étaient jamais réclamés d'elle. Naturellement, les parquets et l'autorité administrative fermèrent les yeux sur cette violation flagrante de la loi. Ceux-ci étaient d'ailleurs trop occupés à poursuivre les syndicats ouvriers : tout leur temps était pris à cette besogne de répression, ils n'avaient plus une minute à consacrer à l'examen des statuts et du fonctionnement des syndicats dont les fondateurs se recrutaient presque exclusivement dans l'armorial de France et parmi les propriétaires les plus importants de la région. En 1889, les abus étaient si flagrants, que M. Thévenet rappela les parquets à l'observation de la loi dans une circulaire où se trouvent les passages suivants : « J'ai été amené à constater, disait le garde des sceaux, que dans la pratique, les parquets renvoient assez fréquemment sans observations..., un certain nombre de statuts concernant... des associations... *ayant en vue des opérations commerciales ou formées dans un but politique évident* (on verra plus loin ce qu'il faut entendre par « but politique »)..., alors que la loi n'autorise à se syndiquer entre elles que des personnes... se consacrant exclusivement à l'étude et à la

(1) *Revue Critique*, citée par M. Coulet.

défense des intérêts économiques, industriels et agricoles » (1). La circulaire resta lettre-morte. Les syndicats continuèrent à acheter des engrais, des outils agricoles, et à constituer des magasins d'approvisionnement. A l'heure qu'il est, on n'estime pas à moins de 100 millions les chiffres d'affaires réalisés par les syndicats rien que sur les engrais. Les protagonistes de l'association agricole ne s'en cachent d'ailleurs pas. Au contraire. « Le syndicat professionnel agricole, écrivait naguère une des autorités en cette matière, M. le comte de Rocquigny, tend de plus en plus à devenir une véritable société de production et de vente agricole ».

J'entends d'ici les bonnes âmes conservatrices qui fondent sur l'association agricole, telle qu'elle se pratique aujourd'hui, la rénovation sociale chère à leur cœur, la substitution de la représentation des intérêts à celle du suffrage universel, les syndicats agricoles, par exemple, désignant les députés chargés de représenter les fermiers et les journaliers, s'écrier : « Les syndicats suppriment les intermédiaires, substituent la coopération d'achat de matières garanties, non falsifiées, absolument authentiques, au système de l'achat individuel et de produits souvent fraudés, vendus par des intermédiaires coûteux, prélevant des commissions ruineuses qui renchérissent le prix des produits. Des hommes d'initiative ont groupé en syndicat des agriculteurs autrefois épars, victimes des fraudes et de tromperies sans nombre. — Bénissez leur initiative généreuse et féconde... »

Nous pourrions répondre qu'avant tout, les lois sont faites pour être obéies, des uns comme des autres ; aussi bien des hommes « généreux », d'« initiative féconde », que des ouvriers égoïstes à initiative bornée. Les sociétés commerciales, les coopératives sont soumises à des prescriptions qui ne sont pas celles de la loi de 1884. Pourquoi celles qui sont fondées par les agriculteurs pourraient-elles se soustraire aux règles communes de la loi et fausser impunément celle de 1884 derrière laquelle elles s'abritent ? A moins, car il faut toujours en revenir là, que la situation sociale, la qualité des fondateurs de ces sociétés coopératives et de commerce ne constituent un privilège — auquel cas, inscrivez ce privilège dans la loi...

Et en effet, c'est bien parce que les auteurs de ces violations répétées de la loi appartiennent à une catégorie de privilégiés, qu'ils ont pu la commettre impunément. Car la raison même d'utilité publique qu'ils invoquent pour justifier leurs infractions n'est pas vraie. Les fondateurs de syndicats, comme pour certaines coopératives, derrière lesquelles se dissimulent des capitalistes qui trouvent, dans ces associations à appa-

(1) *Circulaire* de M. Thévenet, ministre de la justice, relative à l'examen des statuts de syndicats, 9 décembre 1889.

rences philanthropiques, un placement de leurs capitauxplus fructueux que dans les sociétés financières ordinaires, n'ont pas envisagé exclusivement les services qu'il s'agissait de rendre à l'agriculteur, en fondant des sociétés commerciales ; mais bien plutôt les bénéfices directs qu'ils en retireraient, sans compter l'action politique et économique que les bénéfices réalisés par leurs sociétés leur permettent ensuite d'exercer.

Au début, il est vrai, les syndicats se bornaient à contrôler la qualité des engrais et par là ils rendaient un service réel à l'agriculture. Mais cette fonction modeste de boîte aux lettres, comme l'appelle M. Coulet, qui consistait à transmettre aux fabricants d'engrais les commandes des membres adhérents ne tarda pas à être délaissée pour des vues plus hautes. Les syndicats se sont donc mis à acheter des engrais et à les vendre, à des conditions telles, qu'un jour, les tribunaux ont dû constater le caractère commercial de ces ventes et les réprimer.

Voici un jugement topique qui précise mieux que tout ce qu'on pourrait dire les véritables agissements commerciaux des associations agricoles.

Attendu que la loi de 1884 est journellement violée par les syndicats agricoles qui achètent des marchandises de toutes sortes *pour les revendre avec des bénéfices souvent supérieurs à ceux du commerce ;* attendu que ces syndicats font au commerce local une concurrence d'autant plus grande qu'ils n'ont à payer ni patente, ni impôts, tandis que les commerçants, en dehors de la patente et des autres impôts de commerce, ont des frais plus élevés de loyer, de manutention, de charges de famille que n'ont pas les syndicats; attendu qu'il résulte du prix-courant imprimé du syndicat des agriculteurs du Maine pour l'automne 1893 qu'ils sont suffisamment majorés pour constituer un bénéfice dont se contenteraient beaucoup de commerçants.... *(Jugement du Tribunal de commerce du Mans,* confirmé (29 décembre 1894) par la Cour d'appel d'Angers.)

Ainsi, les syndicats « achètent des marchandises de toutes sortes, pour les revendre avec des bénéfices souvent supérieurs à ceux du commerce ». — Et à qui revendent-ils ? Au petit propriétaire qu'ils exploitent au lieu et place du marchand qui les exploitait jadis. Et les bénéfices vont au syndicat, aux seuls membres adhérents — sans compter certains trafics, auxquels se livreraient des meneurs, comme on dit dans les journaux bien pensants. Mais nous ne voulons pas entrer dans cet ordre de faits très délicats.

On voit déjà les raisons très considérables, de classe et de lucre, pour lesquels les syndicats agricoles ont pu se développer avec une rapidité si grande. Là ne se borne pas leur action. En même temps que chaque membre, grâce à la latitude entière qui leur est laissée, retire des avantages considérables de l'association, la classe de grands propriétaires fonciers s'appuie sur elles pour constituer une puissance politique formidable.

IV

Quand les feuilles spéciales parlent de l'abandon où est laissée l'agriculture par les pouvoirs publics, elles ne peuvent se moquer plus impudemment du monde. Depuis dix ans, en effet, toute l'action législative a été accaparée, on peut dire, par les préoccupations agricoles. Qu'on consulte l'ordre du jour des séances de la Chambre et du Sénat : il ne se passa peut-être pas une séance qui ne soit consacrée, en tout ou partie, à l'examen de questions concernant l'agriculture. Et comment en serait-il autrement, étant donnée la puissance d'action que donnent aux grands propriétaires fonciers leurs groupements, reliés les uns aux autres par des organes fédératifs dont les vœux et le desiderata viennent se centraliser à l'Association des Agriculteurs de France.

Les syndicats agricoles, en effet, on ne saurait trop insister sur ce point, sont composés de gros et moyens propriétaires. Naturellement, comme il arrive toujours dans une association de cette nature, ce sont les plus riches, parce qu'ils sont les plus instruits, parce qu'ils ont le plus de loisirs, qui exercent l'influence prépondérante, c'est-à-dire les grands propriétaires. Les syndicats, à leur tour, se groupent en unions départementales ou régionales qui, fédérées entre elles, ont une organisation centrale : l'*Union centrale des Agriculteurs de France*. Ainsi, plus d'un demi-million de propriétaires fonciers couvrent la France d'un réseau d'associés et d'organisations dont l'Union de Paris est le centre. Et de même que dans le syndicat local ou cantonal les propriétaires les plus riches ont l'influence, que c'est par eux que le syndicat est représenté à l'Union, au sein des Unions, la même prépondérance est assurée à la richesse ; de sorte que l'*Union centrale des Agriculteurs de France* est en quelque sorte la réunion des grands possesseurs de domaines, qui donnent le mot d'ordre politique et économique à l'ensemble des associés.

Cette union étroite des grands propriétaires fonciers peut agir d'une façon d'autant plus efficace, avec une unité de but et d'action d'autant plus réfléchie, que la nature des intérêts qu'elle représente n'est pas sujette aux motifs de discordes et de rivalités existants dans l'industrie. Les Unions régionales représentent d'ordinaire un ensemble de cultures déterminées par la région des syndicats qui les composent ; et il n'y a pas antagonisme entre elles. De là l'obsession des revendications dites agricoles journellement apportées au Parlement, sous l'impulsion des organes centraux de la grande propriété : « L'on s'étonne souvent, dit M. Coulet, en dehors du monde des agriculteurs, de l'ensemble avec lequel les populations rurales clament leurs protestations, leurs vœux (dont la liste est si longue !). La raison toute simple n'est autre que l'existence du lien fédéral qui relie le cultiva-

teur syndiqué d'un point quelconque de la France à tous les cultivateurs des diverses régions, à travers les diverses institutions si habilement superposées, du syndicat à l'Union nationale par l'intermédiaire des Unions départementales et régionales ».

En effet, depuis 1889, les chefs des syndicats agricoles, au nom des intérêts ruraux dont ils se disent les représentants — sans distinguer entre les intérêts des grands, moyens et petits propriétaires habilement confondus dans un même système de défense, — sont intervenus dans la politique de ce pays, et leur action, d'abord disparate, s'est, peu à peu, unifiée, centralisée, grâce au mot d'ordre donné par les têtes du parti agrarien qui dirigent de Paris les opérations de la province. L'Union centrale met en branle les Unions régionales; celles-ci les syndicats et les syndicats à leur tour entraînent avec eux la masse des cultivateurs, des fermiers, des métayers et des journaliers, placés sous leur dépendance directe ou indirecte. « Les syndicats, dit le comte de Rocquigny, un des chefs de ce grand mouvement, ont modifié profondément les mœurs et habitudes des cultivateurs, qui ont par eux senti la nécessité de s'intéresser à la marche des affaires publiques, au moins en ce qui touche les besoins de leur profession. Avec eux la démocratie rurale, nouveau tiers-état peut-être, est entrée en scène. » Cela est parfaitement exact. Seulement ce que le comte de Rocquigny appelle « la démocratie rurale », ce sont deux ou trois cent mille grands propriétaires solidement unis sur toute la surface du territoire dont ils possèdent de vastes étendues, travaillant en commun à enrégimenter les moyens propriétaires par lesquels ils tiennent cultivateurs et journaliers, métayers et fermiers.

Aussi, l'action politique des syndicats s'est-elle affirmée au cours de ces dix dernières année en imposant aux candidats politiques de toute nuance des programmes favorables aux intérêts qui leur sont propres et en faisant échouer tous les projets de réforme qui menaçaient leurs intérêts. C'est ainsi que d'une part, ils ont envahi les conseils généraux, qu'en beaucoup d'endroits ils s'efforcent de s'emparer des conseils communaux et que de l'autre, sur le terrain de la fiscalité, ils ont fait repousser l'impôt sur le revenu et l'exonération des petits propriétaires de l'impôt foncier que la Chambre avait un instant adoptée sur la proposition de Jaurès.

Si une mesure apparaît nettement favorable aux masses rurales, ouvriers et petits propriétaires, c'est certainement celle qui devait exonérer de l'impôt les revenus au-dessous de 2,000 francs. La mesure soutenue par les représentants des populations urbaines ne devait pas apporter un grand surcroît de bien-être à leurs électeurs. Les populations urbaines des grandes villes sont en partie exonérées de l'impôt que la taxe sur le revenu devait frapper; seuls, quelques commerçants

et petits industriels y eussent trouvé leur compte. La réforme était profitable surtout aux campagnes. On peut même dire qu'elle constituait une inégalité de traitement criante entre le contribuable rural et le contribuable urbain. Il y a disproportion de faculté contributive entre deux bénéficiaires du même revenu, selon que l'un habite la ville, l'autre la campagne. Quelles que soient les combinaisons plus ou moins subtiles auxquelles on s'arrête pour corriger la différence de valeur réelle de l'argent, le rentier qui jouit de plus de 2,000 francs de rente à Paris et son co-imposé qui jouit de ces 2,000 francs en Bretagne paieront une somme disproportionnée, si la taxe est la même. Le projet d'impôt sur le revenu devait donc être accueilli comme une bénédiction par les ruraux. Ce furent, cependant, les députés ruraux qui le firent échouer. L'Union centrale des agriculteurs de France le combattit violemment ; tous les syndicats se déclarèrent contre lui.

N'est-ce pas le signe manifeste de l'influence dont jouissent les inspirateurs de syndicats agricoles qu'ils aient pu faire repousser un projet de réforme si manifestement favorable aux intérêts des masses rurales dont ils se disent les défenseurs ?

Par contre, ils ont fait aboutir à la Chambre les tarifs douaniers de 1892 ; ils ont fait mettre à l'étude un ensemble de projets qui, s'ils sont adoptés un jour, constitueront pour la propriété foncière un ensemble de privilèges sérieux. Et tout cela n'est encore qu'un commencement. Le parti agrarien vise plus haut. Il rêve une transformation politique et économique de l'ordre de choses actuel et la puissance dont il dispose actuellement est exercée tous les jours dans le sens de cette transformation.

Les syndicats agricoles, en effet, par la composition même de leur personnel sont très réactionnaires. Recrutés parmi les grands propriétaires, ses adhérents appartiennent à des opinions politiques fort opposées au fonctionnement et au développement progressif des institutions républicaines, à des opinions économiques violemment hostiles aux forces nouvelles du capitalisme commercial et financier dont les grands propriétaires sont les ennemis naturels. C'est dans les syndicats agricoles que l'antisémitisme sévit peut-être avec le plus d'intensité. On y dénonce volontiers la spéculation et l'agiotage comme la source principale des conflits et des malaises sociaux. Les commerçants y sont traités d'accapareurs. Tout cela recouvert d'un vernis de critique scientifique des opinions économiques libérales, d'une teinte d'interventionnisme social et de moralité chrétienne et d'aspirations vagues vers une organisation hiérarchique nouvelle dans laquelle seraient supprimées les causes de conflits, limitée la concurrence, jugulée l'extension croissante de la puissance financière et commerciale, créée une représentation équitable de tous les intérêts.

Dans l'ordre politique, en effet, l'aristocratie foncière qui est à la tête de syndicats agricoles, préconise, comme je l'ai dit, la substitution de la représentation des intérêts à celle qui tire son origine du suffrage universel. On comprend sans peine le but qu'elle poursuit là : par l'association des plus hautes influences terriennes, elle conquiert peu à peu la direction de l'opinion des campagnes, dont les populations déjà économiquement soumises ne sauraient se soustraire à sa domination, faute de moyens d'entente entre les petits cultivateurs et les travailleurs des champs proprement dits. Le jour où les représentants de la France seraient élus par catégories professionnelles, où le bulletin de vote du paysan ne se confondrait plus dans le même scrutin avec celui de l'ouvrier, le propriétaire foncier reprendrait son antique prépondérance politique. L'industrie et le commerce, séparés souvent d'intérêts, rivaux par l'antagonisme naturel existant entre le vendeur et l'acheteur, ayant à compter, d'ailleurs, dans les agglomérations ouvrières ou urbaines avec les forces politiques des travailleurs organisés, n'auraient qu'une part minime de représentation ; devant elles se dresseraient les représentants de la classe ouvrière, des employés, des prolétaires de toute condition. Cependant que la propriété foncière, appuyée sur des intérêts identiques et solidaires formerait bloc — et qu'à la puissance de ce bloc viendrait s'ajouter celle tirée de la représentation des masses rurales incapables, par leur dissémination et la tutelle qui a pesé jusqu'ici sur elles, d'une entente sérieuse pour échapper, comme les masses urbaines, au joug du patron terrien.

L'ordre politique qu'instaurerait une transformation comme celle-là rendrait la suprématie à la classe des grands propriétaires et lui permettrait d'instaurer la forme économique qu'elle rêve de constituer par les syndicats agricoles. Car ceux-ci ne limitent pas à l'achat et à la vente des engrais, des outils agricoles et autres objets, leurs ambitions commerciales. Un projet plus vaste, dont les conséquences pourraient devenir incalculables s'il entrait un jour en voie de réalisation, est caressé par les fortes têtes du parti. Il a été formulé dans les termes suivants au congrès national des syndicats : « *C'est par les syndicats agricoles, groupés en Unions régionales, que doit être organisée la vente des produits agricoles au moyen de coopérations régionales ou locales dans des cas particuliers et pour des natures spéciales de produits.* »

Pesez bien les termes de ce vœu et envisagez l'ordre de choses qui résulterait d'une vaste entente entre tous les producteurs agricoles français syndiqués fixant le prix de vente des produits ?

Le plus curieux, c'est que les inspirateurs de cette colossale entente qui mettrait le consommateur à la discrétion de la propriété foncière sont ceux qui s'élèvent avec le plus de violence contre les ententes commerciales. Le monopole des produits de la terre entre les

mains des syndicats, tel est, ni plus ni moins, le système nettement formulé, à l'avènement duquel travaillent les directeurs du parti agrarien français.

La réalisation d'un tel projet est-elle possible ? M. Coulet, dans son livre, en doute par instant. Il esquisse toutefois les grandes lignes de l'organisation que les syndicats pourraient constituer : « Les ententes devront se conclure exclusivement entre associations de producteurs d'une nature spéciale de produits... D'une manière générale, la circonscription de chaque union régionale paraît devoir délimiter assez exactement la zone propre à chaque grande production spéciale. Nous verrions donc se constituer, selon le vœu du deuxième congrès national des syndicats, des coopératives régionales de vente pour chaque nature de produits, qui, à leur tour, s'entendraient entre elles, lorsqu'elles seraient plusieurs, en divers points du pays pour un même produit. Ainsi, nous aurions, selon toute vraisemblance, une seule entente entre tous les producteurs de vins de Champagne, une autre entre tous les producteurs de vins de Bourgogne : au lieu que pour les blés, pour les vins communs, récoltés dans les diverses régions, les ententes régionales devraient constituer une entente supérieure entre elles, pour supprimer toute possibilité de concurrence. — Les producteurs groupés en associations primaires (syndicats locaux ou coopératives locales) mettront en commun leurs récoltes auxquelles les soins nécessaires seront donnés par l'association. Les coopératives régionales, chacune dans leurs circonscriptions, connaîtront les stocks existants dans chaque association locale et répartiront entre elles les ordres à effectuer, à moins qu'elles ne jugent plus favorable à leurs intérêts de centraliser tout ou partie des stocks des associations locales au siège régional pour exécuter directement, au fur et à mesure, les commandes. Puis les bénéfices seront répartis par la coopérative régionale, proportionnellement aux livraisons faites par les associations locales et celles-ci les répartiront à leur tour selon les apports effectués par les producteurs. »

Ce système se tient ; théoriquement, les ententes ainsi organisées peuvent fonctionner et déjà le squelette de l'organisation existe : ce sont les syndicats agricoles actuels ou les sociétés coopératives qu'ils ont fondées à côté, car certains syndicats se sont dédoublés ; les unions régionales de syndicats, et même l'union centrale des agriculteurs de France qui centralise leur action et la dirige, peuvent théoriquement tenter l'entreprise. Sans doute, il faudrait que le nombre des adhérents fût encore plus élevé. L'entente ne peut se faire pour accaparer un produit et en fixer le prix de vente avec une majoration supérieure à celui qui résulterait d'une concurrence normale, qu'à la condition que les principaux détenteurs des produits entrent dans l'accord. Mais le

chiffre des adhérents aux syndicats s'accroît tous les jours. Leurs membres, par l'importance des propriétés qu'ils possèdent, représentent déjà une forte part de la production agricole française. Ils disposent à la fois de capitaux et d'une autorité sociale énorme dans la campagne qui leur assurent la possibilité de grouper très rapidement les producteurs non encore associés ; par l'influence politique qu'ils puisent dans la force de l'association, ils peuvent faire concourir à leur but la législation existante accommodée par eux aux nécessités de leur entreprise; que si cette législation venait à les gêner, la même influence politique qui leur permet de tourner la loi leur permettrait également de la modifier dans le sens de leurs intérêts. Dès lors, je ne vois pas trop quel obstacle sérieux pourrait les empêcher de réaliser le système conçu, de constituer cette entente nationale des producteurs agricoles, supprimant les intermédiaires existants ; et, cette économie faite sur les frais qui incombent aujourd'hui tout entiers à la production, selon ce qu'ils affirment, de relever, s'ils le voulaient ensuite, le prix des produits ? Encore une fois, il n'y a là rien d'impossible.

Seulement, après ?...

V

Les socialistes considèrent toujours d'un air satisfait les efforts faits en vue d'arracher la production actuelle aux heurts et aux troubles que déchaîne l'anarchie des producteurs en lutte constante de tous contre tous et au désordre non moins grand qui préside à la répartition aussi bien qu'à la production des marchandises — marchandises agricoles ou industrielles, il n'importe. Et quand des associations se fondent, des ententes se constituent entre producteurs d'une marchandise, soit pour relever les prix, soit pour régulariser la vente, s'ils dénoncent les effets calamiteux que ces ententes provoquent dans la consommation des marchandises qui font l'objet d'une association spéciale, ils ont bien soin de distinguer le mobile de gain et de lucre qui a présidé à l'organisation de l'entente des nécessités générales de la production, qui, dans une certaine mesure, les justifient et même les légitiment. Ils savent en effet que toutes ces tentatives désordonnées, sporadiques, nées de circonstances locales ou particulières en apparence passagères, réalisées en vue de fins particulières et de gains individuels, en réalité, sont engendrées par des causes générales, profondes, qui tiennent à la forme et à l'essence même du système de production en vigueur et que ces combinaisons, dénuées de toute utilité sociale, dans la pensée des contractants qui les forment, sont des ébauches qu'à travers les tâtonnements inévitables le temps et l'expérience modifieront et parferont, jusqu'à ce qu'elles soient

adaptées complètement aux nécessités d'ordre permanent qui les ont suscitées. Un fait, à nos yeux, domine donc ces projets, et c'est celui-ci : le mode de répartition individuel apparaît aux producteurs agricoles inférieur au mode de répartition collectif et ils l'organisent...

Ce fait n'a échappé à aucun de ceux qui ont étudié l'évolution des ententes commerciales. Déjà, la plupart ont manifesté la crainte que la généralisation des trusts, la réalisation de vastes organisations de production et de vente ne tentent les masses et n'apparaissent à leurs yeux comme l'embryon de la production sociale que lui promettent les socialistes. M. Ch. Brouillet, dans un livre que j'ai eu l'occasion de citer à la tribune de la Chambre, redoutait que le terme de l'évolution des syndicats de production et de vente n'aboutît à l'étatisation — c'est-à-dire à la socialisation, car les personnes étrangères au socialisme confondent volontiers les deux choses. C'est aussi la crainte que formule M. Coulet : « Les collectivistes se gardent bien d'entraver le mouvement économique vers la concentration, trop conforme à la réalisation de leurs désirs et ils se réjouissent de voir ainsi leurs adversaires travailler à leur perte en s'éliminant eux-mêmes de la vie économique... Théoriquement... même pratiquement le développement progressif des ententes agricoles doit logiquement amener à leur absorption par l'État... » M. Coulet voudrait-il que les socialistes se désolassent de voir leurs théories recevoir des faits une confirmation éclatante et leurs adversaires les plus puissants, les grands propriétaires fonciers organiser eux-mêmes les comptoirs communs de vente des produits agricoles et d'achat des matières premières nécessaires à ce produit ? Il suffirait ensuite de supprimer le grand propriétaire lui-même (j'entends par là le privilège de la rente) pour réaliser un peu plus de justice économique dans la production agricole. Pour l'instant, nous ne saurions nous affliger outre mesure de voir ce grand propriétaire « travailler à sa perte ».

En résumé, sous le couvert et en violation formelle des prescriptions de la loi de 1884, la France s'est couverte d'un réseau de syndicats agricoles composés surtout de grands et moyens propriétaires, « qui n'ont jamais essayé sérieusement d'attirer les petits cultivateurs, ceux qui ne possèdent pas ou qui possèdent très peu, auxquels l'association aurait été si utile, si précieuse. Ce sont les puissants de l'industrie agricole, les grands et les moyens propriétaires qui se sont syndiqués seulement pour accroître leur richesse et leur puissance aux dépens des autres classes de la nation » (1).

Recrutés dans une catégorie économique rétrograde, investie

(1) Elie Coulet, *loc. cit.*

autrefois de la souveraineté, conquise depuis par l'industrie, le commerce et la finance, les syndicats agricoles constituent un retour offensif de la propriété terrienne. Ses possesseurs se sont coalisés, sur le terrain politique et économique, en vue de reconquérir leurs avantages sociaux perdus. Appuyés sur les masses rurales qui ne sont pas encore sorties de l'indivision sociale que les masses ouvrières ont brisée dans l'ordre industriel, les syndicats agricoles forment un parti politique puissant, dont l'action s'exerce depuis dix ans d'une façon continue sur les pouvoirs publics, et cette action n'est que le prélude d'une tentative de reconstitution politique et économique qui assurerait à la propriété foncière la prépondérance d'autrefois, si sa tentative était couronnée de succès.

Mais les syndicats agricoles ne sont parvenus à obtenir les résultats acquis qu'en s'alliant à la haute industrie, avec laquelle la propriété foncière a dû partager les bénéfices de la protection. Le jour où ils tenteront la réorganisation rêvée la grande industrie se dressera devant eux, car la représentation politique que la propriété terrienne nourrit l'espoir de créer ferait d'elle la classe souveraine des autres classes possédantes.

Quant à l'organisation économique dont les chefs du mouvement agricold poursuivent la création, elle constitue un danger social à la fois pour la propriété foncière et tous les autres modes de propriété. Toute tentative de monopole ou de réglementation de la production et de la distribution des produits peut aboutir au socialisme. Et c'est ce qu'avec raison les esprits avisés reprochent aux agrariens : de se faire bénévolement, à leur insu, pour un avenir plus ou moins éloigné, les fourriers du socialisme dans les campagnes.

De telle sorte que le mouvement le plus réactionnaire qui se soit déchaîné depuis des années dans ce pays crée en définitive une force révolutionnaire dont on peut à peine calculer les conséquences dans un avenir prochain. Organiser la vente des produits agricoles, supprimer les intermédiaires, concentrer une production aujourd'hui disséminée ! On ne réalisera les changements considérables projetés qu'au prix d'une transformation profonde dans les conditions de la production agricole. Une telle perspective rend singulièrement suggestives les paroles suivantes du comte de Rocquigny : « Le socialisme chemine dans l'ombre ; il recueille le fruit des erreurs et des fautes de tous les partis. » Ceci était écrit en 1893. Depuis les socialistes ont montré que ce n'est pas dans l'ombre, mais à la clarté du jour, en plein soleil qu'ils cheminent. Ils suivent d'un œil attentif l'évolution des syndicats agricoles et seront prêts, à l'heure donnée, à en « recueillir les fruits ».

GUSTAVE ROUANET.

LE
Mouvement Social en Angleterre

Le programme socialiste de Glasgow. — Le conseil municipal de Glasgow compte dix membres socialistes et grâce à leurs efforts persistants les réformes suivantes ont été effectuées :

1° Le conseil a préparé un bill relatif à l'impôt sur la plus-value du sol, et ce bill doit être présenté à la prochaine session du Parlement.

2° Par acte du Parlement la corporation de Glasgow peut assurer les immeubles qui lui appartiennent. Ceci a pour résultat une diminution sensible des contributions municipales. Les socialistes du conseil s'efforcent maintenant d'obtenir une extension de ce pouvoir pour permettre à la corporation d'assurer les immeubles privés ; elle pourrait le faire avec une réduction de 5 à 10 % de moins que les compagnies d'assurance existantes.

3° Le conseil a nommé une commission d'enquête relative à une banque municipale. Si le projet proposé par les socialistes est adopté, les contributions pourront être réduites de moitié.

4° Les socialistes du conseil ont obtenu un salaire minimum de 21 shillings (26 fr. 25) par semaine pour tout ouvrier adulte employé par la municipalité.

5° Ils ont aussi obtenu une pension de 12 à 15 shillings (15 à 18 fr. 75) par semaine pour les employés de la corporation qui ne peuvent plus travailler.

6° Par acte du Parlement, obtenu grâce aux efforts des socialistes de la corporation, cette dernière a le droit d'exproprier les bâtiments insalubres au prix de la valeur du terrain sur lequel ils sont bâtis.

7° La corporation a acquis le droit d'acheter du terrain hors de la ville pour y bâtir des maisons d'ouvriers. En conséquence, les socialistes du conseil font une agitation en vue de faire diminuer le prix des places des tramways pour permettre aux ouvriers de résider en dehors de la ville.

Les lamentations d'un patron. — George D. Herron, le propagandiste socialiste bien connu, parlant récemment devant le collège d'agriculture de l'État de Kansas, a raconté le fait suivant :

« Aprés la dernière grève, un propriétaire de mines de charbon m'a dit :
« Si je payais à mes ouvriers un juste salaire, je les ruinerais ! Les syndicats
« patronaux m'écraseraient, feraient tout leur possible pour faire rompre
« mes contrats et pour m'empêcher d'embarquer mon charbon. Il me faudrait
« faire banqueroute, et les ouvriers qui ont travaillé pour moi depuis quinze

« ans seraient mis à l'index, sans travail et sans asile. Que faire ? Peu m'im-
« porte la perte jusqu'au dernier sou de ce que je possède. Si je pouvais
« seulement trouver un moyen d'agir bien sans faire du tort aux autres ! La
« tension morale et mentale de cette situation me rend presque fou. »

La Fédération des mineurs. — Une conférence de la « Fédération des mineurs de la Grande-Bretagne » a eu lieu à Édimbourg le 1er janvier. Quarante-cinq délégués, représentant 408,000 ouvriers, y assistaient, présidés par M. Pickard, membre de la Chambre des Communes. M. Abraham ayant déclaré que 60,000 sur 100,000 mineurs du pays de Galles désiraient entrer dans la Fédération, leur admission fut votée par la Conférence. Jusqu'à présent, les mineurs des comtés de Northumberland et de Durham se sont tenus en dehors de la Fédération, et M. Whitefield (de Bristol) a émis l'espoir de les voir bientôt se joindre à leurs frères fédérés.

Dans son discours d'ouverture, le président a rappelé que la Fédération avait établi le grand principe du salaire minimum nécessaire à la vie, tandis que les salaires des mineurs en dehors de la Fédération avaient été réduits. Il a qualifié d'illusoire l'idée généralement admise que les salaires des mineurs anglais ne pouvaient être augmentés à cause des bas salaires des mineurs du continent. Il a déclaré que la Fédération croyait plus que jamais à l'importance du bill des huit heures pour les mines et qu'elle continuerait à faire de l'agitation jusqu'à ce que le bill devînt loi. La loi récente sur la compensation des ouvriers ne lui paraît pas pratique ni susceptible d'être mise à exécution, à cause des nombreux litiges qu'elle avait créés et des sentiments hostiles qu'elle avait engendrés.

Dans la discussion qui suivit le discours du président, M. Cowey (délégué du Yorkshire) proposa un amendement à cette loi de la compensation qui fut voté par la Conférence. M. Harvey (délégué du Derbyshire) dit que durant les onze derniers mois, pour lesquels une statistique avait été publiée, il y avait eu 3,228 accidents mortels dans tous les métiers et que 63,562 ouvriers et ouvrières avaient été blessés ; il a ajouté que dans plus de la moitié de ces cas, aucune compensation n'avait été accordée, d'après les prescriptions de la loi dont la Fédération demande le remaniement.

Une résolution en faveur d'une augmentation de 7 1/2 % dans les salaires a été votée, et le secrétaire de la Fédération a été chargé d'écrire à l'Association des propriétaires de houillères pour leur demander de conférer avec la Fédération sur ce sujet.

Il fut décidé qu'une vigoureuse campagne serait entreprise pour assurer durant la prochaine session parlementaire le passage de la loi des huit heures.

M. Pickard a été élu président, M. Woods vice-président, M. Ashton secrétaire et M. Edward trésorier. M. Pickard a été en outre nommé secrétaire du Congrès national des métiers, et des délégués furent choisis pour assister au Congrès des Trade-Unions.

Statistiques relatives aux Trade-Unions. — Le dixième rapport annuel du *Board of Trade* montre que le nombre des syndicats à la fin de 1897 était de 1,287, comprenant 1,609,909 membres, c'est-à-dire une augmentation d'en-

viron 8 °/₀. Le sexe masculin y entre pour 93 °/₀ (1,490,134) et parmi les 119,775 ouvrières (constituant les 7 °/₀ complémentaires) 91 °/₀ appartiennent aux filatures de coton et autres industries textiles. Pendant les six années qui vont de 1892 à 1897, les dépenses des cent principaux syndicats se sont élevées à 9,220,620 livres sterling, c'est-à-dire 230,515,500 francs, dont 23,50 °/₀ (ou 54,281,775 francs) pour subsides aux grévistes, 59,50 °/₀ (ou 136,172,575 francs) pour subsides aux membres malades ou sans ouvrage, etc., et enfin 39,561,150 francs pour frais généraux.

La Fédération des métiers. — Le programme complet — une brochure de vingt-six pages — du congrès spécial qui devait être tenu à *Saint-James's Hall,* Manchester, le jeudi 24 janvier 1899 et les deux jours suivants, a été distribué aux divers syndicats. Ce congrès fut convoqué en conséquence de la résolution votée au congrès des syndicats qui eut lieu à Birmingham en 1897. L'objet de ce congrès était de soutenir le droit des travailleurs à la coalition, d'améliorer la situation et le *statut* des ouvriers et d'assurer l'unité d'action parmi toutes les sociétés fédérées. Quatre amendements à cette proposition ont été déposés. Les modeleurs, les ouvriers des docks et les charpentiers proposent une fédération sectionnelle ou par industries, tandis que les mécaniciens proposent « l'inauguration d'une politique qui leur assurera le pouvoir de déterminer les conditions sociales et économiques dans lesquelles ils devront travailler et vivre ». La société « doit encourager la paix industrielle, et, par des moyens amicaux tels que la conciliation, l'arbitrage ou l'établissement de bureaux permanents, empêcher les grèves, tant de la part des patrons que de celle des ouvriers, ou les contestations entre les syndicats. De plus, le projet propose l'établissement d'un fonds de secours mutuels. Il n'y a pas d'amendement à ces propositions.

La deuxième partie du programme traite des fonctions et de la nomination du conseil général et de la direction des comités de districts. Il y a de nombreux amendements à ces propositions. Les avantages proposés dans le programme officiel sont de 5 shillings (6 fr. 25) par semaine et par membre (d'après une échelle maxima) et de 2 shillings 6 pence (3 francs) par semaine et par membre (d'après une échelle minima). Mais des amendements ont été suggérés portant ces avantages respectifs à 15 shillings (18 fr. 75) et 8 shillings (10 francs). Le comité de direction doit, après qu'une contestation aura duré huit semaines, faire une enquête sur la position et la continuation du conflit.

Les autres propositions importantes ont rapport aux différends qui peuvent s'élever entre les sociétés de la fédération. Dans ce cas, le travail ne devra pas cesser et si le conflit ne s'arrange pas à l'amiable, il devra être porté devant le bureau d'arbitrage.

Fédération des Trade-Unions. — Le Congrès spécial de trade-unionistes tenu à *Saint-James's Hall,* Manchester, le 24 janvier, dans le but de considérer divers projets de la Fédération de *tous* les métiers, comprenait 280 délégués ; ils élirent comme président du Congrès M. Davis, qui est le président actuel du comité parlementaire des Trade-Unions.

Il fut décidé que cette nouvelle Fédération serait appelée *la Fédération générale des Trade-Unions.*

Le projet soumis par le comité d'élaboration de la nouvelle Fédération fut accepté dans ses grandes lignes. Les membres devront payer, à leur choix, une cotisation annuelle de 1,25 ou de 2,50 francs, chacune, donnant droit à des bénéfices proportionnels.

Les contestations entre sociétés appartenant à la Fédération devront être soumises à un bureau d'arbitrage. Sur la proposition de Ben Tillett on décida qu'une circulaire serait envoyée à toutes les organisations ouvrières pour les engager à s'affilier et qu'un meeting du conseil général serait convoqué pas plus tard qu'en juillet pour présenter au rapporteur la situation.

Le but de cette Fédération générale est de créer un « trésor de guerre » formidable en vue de soutenir efficacement toute grève que le comité approuvera. L'exemple de la faillite de la grève des mécaniciens a montré qu'il était nécessaire et indispensable que tous les syndicats fussent fédérés pour créer une arme défensive invincible contre les exactions des patrons eux-mêmes enrôlés dans une Fédération puissante.

JULES MAGNY.

REVUE DES LIVRES

Les Deux Justices, par JEAN AJALBERT (1 vol. in-18. Édition de la *Revue Blanche*). — M. Ajalbert appartient à cette poignée de littérateurs et d'artistes qui, dès le premier jour, se jetèrent résolument à la suite de Zola, dans la magnifique lutte entreprise pour arracher un innocent au bagne militaire. Ce fut une belle levée de boucliers, que nous avons beaucoup admirée et dont nous nous sommes réjouis, car elle semblait marquer la fin d'un divorce qui s'est prolongé trop longtemps entre la littérature et les questions passionnantes de droit et de justice, trop souvent indifférentes aux écrivains purement littéraires. Aussi, tout ce qui a été écrit au cours de ces quinze mois d'une bataille sans trève ni répit par ceux que les violences déchaînées contre Zola groupèrent autour du maître, exaltant leur courage et leur dévouement jusqu'à l'héroïsme, mérite d'être conservé. Tout, jusqu'à leurs colères injustes et leurs récriminations excessives contre les hommes et les partis, qui sur un autre champ de combat soutinrent la même lutte et dont M. Ajalbert méconnaît la part honorable prise au triomphe de la vérité, en des conjonctures et des circonstances dont il ne soupçonne point les cruelles difficultés.

M. Ajalbert reproche en effet au parti socialiste, pris en bloc, de s'être désintéressé de l'affaire Dreyfus et d'avoir abandonné Jaurès combattant tout seul pour l'innocence et la justice. L'accusation est doublement injuste : d'une part parce que l'attitude du parti socialiste, pris en bloc, n'a pas été celle que lui reproche M. Ajalbert; ensuite parce que si l'affaire Dreyfus ne fut pas, en 1898, l'unique et exclusive préoccupation du parti; si même, parmi nous, certains doutèrent de la matérialité des faits invoqués par les partisans de l'innocence, d'abord nombre des nôtres prirent la défense de Zola et de ses amis, puis tous, sans en excepter même ceux qui doutaient de l'innocence, menèrent le bon combat contre l'état-major et le militarisme. De sorte qu'en somme, c'est à l'action du parti socialiste qu'on doit d'avoir pu percer la croûte épaisse de mensonges et de calomnies dont l'affaire avait été entourée. Le plus curieux, c'est que le chapitre le plus violent du livre à notre adresse est dédié à... Eugène Fournière, c'est-à-dire à un de ceux qui des premiers s'engagèrent à la suite de Zola; il signa l'un des premiers la pétition en faveur de la révision et sa campagne électorale dans l'Aisne fut faite sur la question de la révision. Il ne fut pas le seul, d'ailleurs, avec Gérault-Richard et Jaurès ; à Montmartre, la question Dreyfus fut, dans ma circonscription, le terrain sur lequel se cantonna l'effort du candidat de Rochefort, patronné par l'abbé Garnier ; dans le cinquième également. N'est-il pas souverainement injuste de méconnaître ce que ces concours ont pu faire pour enrayer le mouvement clérico-militaire?

Il est vrai que le chapitre dont je relève les désobligeances à l'adresse des socialistes fut écrit le lendemain du vote de l'affichage des faux Henry. Ajalbert fut abasourdi de la majorité des votants contre laquelle ne s'éleva pas un bulletin de vote socialiste. *Inde iræ.* Je conviens qu'il y avait de quoi être stupéfait. J'étais loin de Paris alors, et à la lecture du compte rendu télégraphique de la séance, je crus à une erreur de transmission ou à une coquille, en voyant que l'affichage avait été voté à l'unanimité. Le lendemain, quand je constatai qu'on ne m'avait même pas fait voter contre, je ne fus pas autrement étonné de la surprise dont les socialistes avaient été victimes. Un grand nombre d'entre eux, — peu au courant, crurent de très bonne foi que le document lu par Cavaignac tranchait la question ; les autres s'abstinrent, à demi incrédules, mais insuffisamment documentés pour réagir contre l'effet énorme que dut produire Cavaignac. De là à avoir mérité les invectives d'Ajalbert, il y a loin. Ce fut, je le répète, non une défaillance, mais une surprise, qui n'arrêta d'ailleurs pas le combat, repris contre le militarisme dès le lendemain.

Ces réserves faites, *les Deux Justices* sont un beau livre vibrant de colères, passionné, comme il sied à un recueil d'articles écrits au jour le jour ; sincère et vécu, car on le lit d'un trait sans fatigue. Toutes les pages sont gonflées d'une indignation généreuse dont la véhémence continue n'exclut ni la variété des aperçus ni la dialectique aiguisée d'une polémique pleine de ressources et d'imprévu.

GUSTAVE ROUANET.

Recherches sur l'Histoire des Corps d'Arts et Métiers en Roussillon, par ALPHONSE DRAPÉ (1 vol. in-8, Rousseau). — M. Drapé, l'auteur de cette consciencieuse et remarquable étude, a placé en tête de son livre cette phrase, empruntée à l'*Essai sur l'Étude historique du Droit,* de Klimrath : « Rien dans la nature ni dans l'histoire ne change par des transitions brusques et mal ménagées ; une succession insensible de degrés intermédiaires lie toujours l'état antérieur à l'état qui le suit. » Et notre auteur clôt ses conclusions par cette réflexion : « C'est la loi de la vie sociale, comme celle de la vie de l'individu, que tout évolue, se transforme, et l'histoire des hommes n'est qu'un perpétuel devenir. » — C'est le devenir des corporations roussillonnaises que M. Drapé retrace dans ce livre et on doit lui savoir gré des recherches laborieuses auxquelles il adû se livrer pour l'écrire, car il n'est pas, à cette heure, de chapitre d'histoire plus intéressant que celui de l'évolution des corporations, encore si mal connue.

Au lendemain de la Révolution, sous l'inspiration enthousiaste des historiens libéraux, toutes les institutions du Moyen-Age et de l'ancien régime furent condamnées en bloc ; puis, sous l'influence découragée des tragiques difficultés déchainées par l'ordre de choses économique nouveau, une réaction se produisit dans le jugement sévère porté jusque-là sur la période anté-révolutionnaire. La suppression des corporations avait dispersé les classes ouvrieres, privées désormais de tout point d'appui et de résistance contre le nouveau pouvoir économique, au joug d'autant plus dur et accablant que les consciences individuelles étaient nées à des aspirations de droit et de justice dont les âpres réalités sociales semblaient la négation ironique et violente.

Alors on se reporta à cette période anté-révolutionnaire tant maudite, et comme c'est une tendance naturelle à l'esprit humain d'embellir le passé, le passé corporatif devint l'âge d'or primitif des classes ouvrières déchues, tombées avec le régime capitaliste dans un âge de fer implacable. La réaction, comme toujours, était immodérée et dépassait les justes bornes d'un jugement historique fondé, en réhabilitant en bloc des institutions économiques très diverses, puisqu'elles avaient vécu et évolué sur une période de sept ou huit siècles. L'esprit politique rétrograde avait un intérêt considérable à encourager cette réhabilitation du passé. C'est à lui qu'on doit d'être tombé dans un excès fâcheux au cours de ces trente dernières années.

Un mouvement en sens inverse s'opère depuis quelque temps et cette fois, tout porte à croire qu'on arrivera à déterminer assez exactement la moyenne des avantages et des inconvénients que, selon le temps et les lieux, offraient les institutions corporatives. Car, comme le faisait remarquer naguère M. Hauser, dans son beau livre sur les *Ouvriers du temps passé*, l'édifice corporatif ne fut pas un modèle universel et uniforme d'organisation économique, partout identique à lui-même. Les conditions du travail variaient d'une région à l'autre, et c'est une grande erreur de croire que le livre des métiers de Paris donne une idée exacte du système corporatif de l'époque. Avec M. Drapé, nous assistons aux variations des institutions corporatives dans le temps, déterminées, dans un même lieu, par les nécessités générales de la production, par la lutte des intérêts des classes aux prises et par les circonstances extérieures, telles que la création ou la perte des débouchés commerciaux, etc., qui modifièrent plus ou moins les bases constitutives de la corporation.

Les recherches de M. Drapé l'ont amené à constater trois époques bien différentes dans l'organisation corporative du Roussillon : la première, qui se perd dans la nuit des temps et va jusqu'en 1346. Les plus anciens documents qu'il ait pu consulter dans les archives des Pyrénées-Orientales remontent au onzième siècle. C'est la période de formation naturelle et de pleine autonomie corporative, dans le sein d'une société égalitaire très rudimentaire. Les ouvriers se groupent naturellement par professions similaires dans des sociétés indépendantes qui s'administrent et se gèrent à leur gré, en dehors de toute immixtion extérieure. Ces sociétés se fédèrent, s'unissent, et la réunion des administrations de ces corps autonomes forme l'ensemble de la cité, dont les intérêts politiques et économiques sont ainsi gérés par les représentants directs des intéressés eux-mêmes. Puis, l'industrie progressant, le commerce se développant, une différenciation économique et sociale ne tarde pas à se produire ; les métiers dans lequels la production s'est améliorée et étendue, en conférant à leurs titulaires la richesse, font passer également dans les mains de ces derniers la prépondérance sociale, le pouvoir municipal, c'est-à-dire l'autorité politique. L'égalité primitive est ainsi rompue et on distingue entre la « main majeure », la « main moyenne » et la « main mineure ». C'est vers 1346 que cette différenciation s'accuse dans les documents étudiés par M. Drapé, et c'est après 1449, à partir du quinzième siècle, que s'effectue la subordination définitive des métiers mécaniques aux collèges bourgeois. A cet effet, la maîtrise des métiers supérieurs s'entoure d'une foule de règles et de formalités qui en rendent l'accès très difficile. Elle obtient de la royauté de

Majorque des privilèges considérables et les métiers inférieurs à leur tour luttent sur le terrain du monopole, mais en vain : la lutte aboutit à concentrer entre les mains de quelques bourgeois la prépondérance politique et économique, et sous ce régime sévère, étouffant, l'organisation corporative va engendrant abus sur abus, dépérissant jusqu'à ce que, enfin, en 1776, l'édit de Turgot vienne achever ce corps sans vie, inanimé, qui n'était plus qu'une survivance nuisible, dont il était urgent de déblayer au plus vite le sol social qu'il encombrait.

Telles sont, dans ses grandes lignes, les constatations faites par M. Drapé, qui a réuni pour cette histoire locale des corporations une documentation abondante et très suggestive. Il est à souhaiter que son exemple soit suivi ; que partout les travailleurs de bonne volonté se mettent à l'œuvre ; qu'on cesse de commenter éternellement les coutumes des corporations parisiennes, et qu'on recherche dans chaque région, comme M. Drapé l'a fait pour le Roussillon, les conditions particulières dans lesquelles a évolué la corporation ; ce n'est que lorsque ces recherches importantes auront été faites qu'on pourra avoir une exacte vue d'ensemble des conditions du travail au Moyen-Age et sous l'ancien régime : deux phases historiques bien distinctes, qu'on confond trop souvent. Alors seulement on pourra formuler un jugement motivé, non sur l'institution corporative proprement dite, mais sur les institutions corporatives très diverses, qui, selon l'époque et les lieux, tantôt protégèrent, tantôt opprimèrent nos aïeux. En attendant, nous félicitons sincèrement l'historien de la corporation roussillonnaise de l'importante contribution que son livre apporte à l'œuvre que nous recommandons.

GUSTAVE ROUANET.

Praticiens politiques, par ERNEST-CHARLES (1 vol. in-18, Fasquelle.) — Vous seriez-vous jamais douté que M. Paul Deschanel fut « un théoricien habile à déterminer les règles positives de la politique sociale ? un doctrinaire utile, parce qu'il est un doctrinaire actif », d'un « dogmatisme sûr, étant par bonheur sans métaphysique ? » M. Ernest-Charles découvre en lui toutes ces qualités et bien d'autres encore, dans un volume où il passe tour à tour en revue Gambetta, Jules Ferry, Clemenceau, Freycinet, Poincaré et Millerand, pour aboutir, à travers les éreintements successifs de ces parlementaires, à la stupéfiante conclusion que M. Deschanel est destiné à régénérer le monde politique français, tombé comme chacun sait, dans le plus lamentable discrédit, depuis l'avènement de la démocratie. Car, ne croyez pas que M. Ernest-Charles ait été pris subitement d'antipathie pour ceux qu'il appelle les « praticiens politiques » à la suite des événements répugnants qui agitent et troublent ce pays depuis une quinzaine de mois ; ni que son éloignement des hommes et des choses de la politique date de l'époque boulangiste, période seule comparable à celle que nous traversons. Non. Ce que les hommes de sa tournure d'esprit détestent, c'est proprement le régime démocratique, où l'action d'une aristocratie politique ne peut se faire sentir. Ce qui les éloigne de la scène politique moderne, c'est la basse vulgarité à laquelle est contraint de sacrifier quiconque veut se faire une place au sein du Parlement. Le Parlement, en effet, est le

triomphe de la médiocrité et des hâbleurs, dont Gambetta fut et restera le type achevé et le modèle incomparable.

Il serait difficile de préciser exactement l'école politique à laquelle appartient notre auteur et qui est celle de M. Deschanel. Eux-mêmes ne sont sans doute pas définitivement fixés sur les bases générales de la doctrine encore à combiner. Ce n'est ni l'école révolutionnaire, ni l'école socialiste. Ils sont les adversaires du socialisme, dont les représentants ont pour habitude, comme on sait, de se prosterner tous les matins devant ce stupide souverain qu'on appelle le peuple et de lui jurer obéissance et servilité ; pas davantage n'est-ce l'école de la Révolution, dont les principes ont fait leur temps. M. Deschanel l'a proclamé un jour en termes parlementaires dans le demi-ton discret et atténué qui lui sied : les fameux principes sont morts aux cœurs de la génération nouvelle (la leur) et ils ne ressusciteront pas. Alors, quoi ? c'est un peu de ceci et de cela — pleinement ni l'un ni l'autre, un composé, une mixture, où il entre un peu de la Révolution française, de Stuart Mill, de la Constitution américaine, de la critique socialiste et beaucoup d'aristocratie, de distinction — et de littérature. L'absence de distinction et de littérature surtout ! voilà ce qui, aux yeux de M. Ernest-Charles, constitue le défaut impardonnable des hommes politiques dont l'influence fut tour à tour dominante au Parlement.

La littérature de M. Ernest-Charles est malheureusement comme les déductions « doctrinaires » de M. Deschanel : un peu difficile à suivre. C'est distingué, subtil, tourmenté, et, le dirai-je ? un tantinet ennuyeux. Très sincèrement, je me suis efforcé à lire son livre d'un bout à l'autre, et j'ai ressenti, à cet effort, la même peine qu'à écouter les discours de M. Deschanel : l'un et l'autre ont beau s'appliquer à faire un sort à chaque mot, à souligner le trait et la saillie par des nuances de geste et d'intonation très variées, je n'en éprouve pas moins l'inévitable besoin de bâiller en lisant celui-ci et en écoutant celui-là.



L'Idéalisme social, par EUGÈNE FOURNIÈRE. (Un vol. in-8 cartonné.— Prix : 6 francs. — Félix Alcan, édit., 108, boulevard Saint-Germain, Paris.)

« ... Les fatalités sociales disparaîtront devant notre vouloir né de notre savoir. — Sans nous et hors de nous, l'univers était un acte de fatalité ; par nous et en nous, il deviendra un acte de volonté. »

C'est par ces affirmations énergiques qu'ont été finies les conférences données par notre ami Fournière au Collège libre des sciences sociales sur l'emploi de l'Idéalisme en Sociologie. Les notes prises pour ces conférences servirent de trame première à la composition des trois cents et quelques compactes pages du volume de *l'Idéalisme Social,* lequel se termine naturellement par les mêmes conclusions énergiques : Savoir pour Vouloir.

Savoir pour vouloir, mais telle pourrait être, s'il était moins modeste, la devise de Fournière, devise que personne ne lui contesterait le droit d'arborer, car toute la vie de Fournière tient dans ces trois mots. Tout jeune homme, apprenti bijoutier, il travaillait déjà intellectuellement, il dévorait livres et brochures, afin de s'instruire non pas tant pour lui-même que pour les autres, c'est-à-dire afin d'être mieux armé dans les discussions et les réunions pu-

bliques, afin de pouvoir davantage, d'avoir en un mot plus d'action. Toujours Fournière a voulu de plus en plus savoir afin de pouvoir de plus en plus agir.

Comme Malon et Rouanet, Fournière a eu le rare bonheur de mener sans cesse de front la contemplation et l'action, la propagande théorique et l'intervention politique. Ses états de services sociaux comprennent à la fois des études doctrinales, des articles de polémique quotidienne, des conférences professorales et des discours socialistes et politiques. Aujourd'hui le député persiste à vouloir être à la fois un homme d'études et un homme d'action, et même à faire muer ses études en actes.

En effet, ce livre n'est-il pas encore un acte, une tentative de pénétration socialiste dans les sphères les plus élevées des classes intellectuelles, et aussi un réconfort personnel pour l'auteur : « Tout essor vers une conception plus élevée donne courage et force pour en tenter la réalisation. »

Cependant, ce n'est pas à proprement parler une construction sociale idéale qui est tracée dans ces pages, mais plutôt une indication des probabilités futures, tirée de l'observation comparée du présent et du passé.

L'idéalisme social de Fournière, c'est tout simplement, et c'est beaucoup, l'exposé philosophique des formes pensées de l'évolution, des espérances d'avenir faites de souvenirs et de comparaisons.

Le cadre de cet article bibliographique ne nous permet pas de dresser le catalogue des ressemblances et des dissemblances spécifiques de Fournière avec ses éminents devanciers en socialisme ou en philosophie sociale, d'autant plus qu'il a fait œuvre d'éclectisme actif, je dis actif pour réindiquer qu'il a puisé partout ce qu'il appelle « les outils de l'esprit ». — Mais ces outils nécessaires à la manifestation de son esprit, il se les est si bien assimilés qu'il n'en a pas moins créé une œuvre personnelle et durable. — Communiste à la façon de Molière, il a comme Molière avoué qu'il avait pris son bien partout où il le trouvait. Molière n'en a pas été moins Molière. *Mutatis mutandis,* Fournière n'en est pas moins Fournière.

Dans cette Revue, qui a publié en études détachées la plus grande partie de l'*Idéalisme Social,* nous ne pouvons pas non plus, en un espace aussi restreint, donner intégralement l'aperçu succinct de la substantifique moelle que tout esprit curieux de philosophie sociale peut extraire de cet ouvrage qui a sa place marquée dans toute bibliothèque ayant un rayon réservé aux sciences sociales.

En sociologie, qu'il s'agisse d'histoire ou de psychologie individuelle et collective, ou d'un exposé doctrinal (Fournière a combiné le tout), la vraie méthode est une série de corrections, de constructions, de déductions et de vérifications scientifiques, dans le but de ramener la plus grande multiplicité à la plus grande unité possible. Ainsi procède la nature dans le développement de la vie; ainsi doit procéder la pensée par une méthode vraiment naturelle. Ainsi procède l'autodidacte Fournière.

Comment, sous quelle forme, selon quelles lois a lieu l'élévation des choses au rang d'idées agissantes? Comment, sous quelle forme, selon quelles lois naissent et se développent les forces actives de conservation et de progrès? Où vont toutes les appétences répandues dans l'humanité et qui ont leur origine dans le désir du mieux, et leur effet dernier dans le mouvement vers le

mieux ? Quelles sont les conditions de changement interne et externe de tous ces facteurs de la société en marche ? Voilà autant d'interrogations auxquelles Fournière apporte ses propres réponses, tout en avouant que la conciliation évolutionniste des idées n'est pas et ne sera jamais une œuvre entièrement achevée, bien que cette conciliation des idées sociales soit la seule légitime direction du mouvement philosophique et historique.

Le panorama intellectuel que nous offre le conceptualisme un peu métaphysique de beaucoup de sociologues est incomplet et par trop peuplé d'*inania regna*. D'autre part sont inacceptables les données de l'économie politique pure qui ramènent la formation et le développement possible de la vie sociale à un jeu d'impressions passives et fatales. Ne méconnaissons pas la part de réaction dans les cerveaux, c'est-à-dire les actions et les réactions, les assimilations et les désassimilations, les combinaisons les plus complexes de la mentalité individuelle et collective, et par conséquent de la volonté des hommes, qu'elle soit impulsive ou éclairée.

L'on a dit que l'appétit est le fond de la vie animale et que la vie humaine est une fonction essentiellement extensive et motrice. Eh bien, le besoin à satisfaire et l'innervation motrice sont aussi les expressions de la vie des sociétés.

Le spectre solaire a ses trois couleurs fondamentales. Le spectre mental a ses trois aspects irréductibles : 1° la sensation ; 2° l'émotion ; 3° le désir intelligent. — De même le spectre social a ces trois aspects : 1° la sensation, qui est la manière spéciale dont la conscience d'une société donnée est modifiée par le contact des choses et des événements ; 2° l'émotion agréable ou pénible ; 3° l'appétition aperceptive et motrice (désir intelligent) qui est la manière originale dont un groupe social réagit pour imprimer sa direction propre aux mouvements organiques de l'humanité.

Bref, toute pensée supérieure est un précipité de désirs ; elle est issue d'appétitions et tend à des appétitions. Faire le tri entre les divers courants de pensées qui partagent le monde, analyser les précipités de désirs d'où émanent ces pensées directrices ; synthétiser les appétitions qui semblent avoir le plus de chances de prédominer et de transformer la société, c'est-à-dire de réaliser l'idéalisme social, tel a été le but que Fournière a constamment poursuivi et qu'heureusement pour le socialisme doctrinal il a atteint.

Enfin, dans le courant social, au travers de la continuité et de la solidarité de tous les processus, soit économiques, soit mentaux, Fournière s'est sans cesse attaché à saisir et à démontrer l'unité indissoluble du penser et de l'agir (savoir = vouloir), loi nécessaire d'importance capitale qu'il a résumée : « Les fatalités sociales disparaîtront devant notre vouloir né de notre savoir ».

Ainsi, la doctrine de l'évolution et de la sélection naturelle, qui explique les diverses formes de la vie par le triage séculaire des combinaisons les plus capables de survivre, fait à la pensée, dernier terme du processus organique, produit naturel de la sélection évolutive de la nature, sa place naturelle dans le développement des choses, à plus forte raison dans la réalisation progressive des idées égalitaires et communistes vers lesquelles tend et aboutit le déterminisme social.

..... L'intelligence a deux pôles, puisqu'elle est orientée vers deux idées, celle du moi individuel et celle du non-moi universel. La volonté prend nécessairement deux formes et deux directions, l'une de concentration sur le moi (« devenir individuel », intérêt), l'autre d'expansion vers le non-moi (« devenir collectif », désintéressement ou force prédominante de l'idée d'autrui).

Un dernier pas dans la réflexion intérieure nous fait comprendre que la plus haute expression de notre moi et de sa spontanéité indépendante n'est pas l'égoïsme, mais l'amour universel d'autrui. Cet achèvement de la liberté, c'est-à-dire d'un déterminisme supérieur qui constitue la perfection morale, est le suprême désirable. Fournière veut que l'idée de la liberté morale ou de perfection morale, ainsi entendue, soit un idéal capable d'exercer un attrait sur l'être raisonnable. Et en effet, une intelligence qui conçoit l'univers ou l'identification volontaire de son individualité avec l'universel ne saurait demeurer indifférente à cette idée la plus haute et en même temps la plus large du solidarisme social.

Fournière croit au devenir harmonique de l'univers, à l'universelle sympathie évolutive des choses. Et, du transport de cette conception de l'harmonie sympathique à la société humaine, où nul ne peut vivre sans sympathiser logiquement avec ses semblables, selon les lois de l'action réciproque, c'est-à-dire du déterminisme social, — résulte cette conséquence morale que la réalisation du *moi individuel* finit par avoir pour condition intégrante celle du vrai *moi social,* c'est-à-dire que la réalisation de mon vrai moi enveloppe celle d'autrui, et que « l'idéal individuel » est « irréel et inutile » s'il n'est pas corroboré, sinon remplacé par « l'idéal collectif ».

C'est vers cet idéalisme social que l'humanité est en marche depuis des siècles, et qu'elle marchera encore pendant des siècles, sans jamais l'étreindre complètement, puisque par définition même un idéal n'est jamais atteint et doit avant tout servir d'étoile directrice. Mais la spirale du progrès est infinie ; et de combien d'étapes n'est pas fait le « devenir collectif » de l'humanité ! La savante éloquence de Fournière nous les indique en une série de tableaux qui ont presque tous déjà passé sous les yeux des lecteurs de la *Revue Socialiste*, et où sont successivement évoquées les évolutions de la religion, de la famille, de la propriété et de l'État. — De la famille idéale, et de la cité idéale se rapprochera d'autant plus rapidement et complètement l'humanité qu'elle aura plus vite acquis la conscience des possibilités socialistes et l'intelligence aperceptive et motrice de la fatalité économique et morale de la disparition de la propriété capitaliste qui se muera d'abord en propriété collective et finalement et idéalement en propriété communiste.

Est-il besoin d'ajouter que Fournière démontre qu'en attendant l'ère dernière, libertaire et communiste, tout l'effort du socialisme contemporain se résume en des tentatives de formulation précise des desiderata du prolétariat, en des essais de traduction en textes législatifs et constitutionnels des vœux populaires, et qu'au point de vue purement économique, toutes les doctrines socialistes tendent à l'organisation du travail et à la distribution de ses bénéfices selon certains principes harmoniques.

L'état social est en souffrance parce qu'au peuple, duquel les fictions cons-

titutionnelles font sortir le droit, l'on n'a jamais concédé qu'un droit imparfait où l'équité est violée, où l'injustice est criante. Le peuple a été conquis, soumis à une législation qui lui est étrangère. Il marche à la conquête d'un droit nouveau qui lui soit moins étranger, qui corresponde à sa nature, à ses besoins, aux nuances de sa psychologie.....

..... La lutte actuelle est une lutte juridique. Les courants populaires sont des courants juridiques. La *question sociale* pourrait s'appeler la *question du droit*.

Adrien Veber.

Recherches sur l'histoire de l'Economie politique, par Ernest Nys, professeur à l'Université de Bruxelles, juge au tribunal de première instance, membre de l'Institut de droit international (Bruxelles, Alfred Castaigne, 28, rue de Berlaimont. — Paris, Albert Fontemoing, 4, rue Le Goff).

Quel a été l'apport des diverses civilisations, aussi bien à la théorie qu'à la pratique économique — seulement jusqu'aux premiers temps de l'époque moderne — telle est la question que s'est posée M. Ernest Nys et qu'il n'a pas résolue ; il glane et raconte avec une grande conscience et en avouant qu'une détermination des parts est impossible. D'ailleurs trop de documents ont disparu pour qu'on puisse peser, même approximativement, le bilan de chaque civilisation. Comment se reconnaître au milieu des multiples infiltrations séculaires d'idées et de mœurs ?

Mais suivons, je ne dirai pas les inductions, mais le récit de notre auteur, qui affirme avec raison dans son introduction que les passages de la *Morale à Nicomaque* et de la *Politique* d'Aristote, touchant à deux points essentiels de la théorie de la richesse, l'utilité de la monnaie et l'intérêt de l'argent, furent le point de départ de l'économie politique au Moyen-Age.

Dans son premier chapitre sur l'influence byzantine et l'influence musulmane, M. Ernest Nys rappelle les causes de la décadence byzantine : les développements arbitrairement obligatoires pris à Byzance par les collèges professionnels, tous administrés comme des régiments sous la férule du préfet ; — l'écrasement fiscal des populations ; — les altérations et les dépréciations des monnaies ; — le fait que l'État payait avec une monnaie inférieure à celle qu'il exigeait pour ses recettes.

Quant aux gouvernements de l'islamisme, d'après les ouvrages de droit administratif et de droit public, d'un grand juge du onzième siècle, à Bagdad, Mawendi, de Suhrwerdi et d'Ibn Khaldoun (1378) ; ils s'appuient au point de vue religieux, sur la volonté de Dieu et sur l'obligation de maintenir son culte. En pratique, le prince possède des domaines et se livre au négoce ; il perçoit des impôts fixés par la tradition. Dans les villes se manifestent des courants démocratiques et des essais de formation d'une puissance municipale..... Ibn Khaldoun admet la douane, mais il blâme les entreprises commerciales et agricoles au nom du sultan parce qu'« elles font aux particuliers une concurrence désastreuse ».

Le deuxième chapitre est consacré à la Sicile normande et au gouvernement de Frédéric II. Dans ce chapitre, comme dans le précédent, comme dans

les suivants, M. Nys entremêle sans cesse le récit sommaire des faits, l'exposé succinct des institutions et quelques courtes citations d'auteurs. Aussi la trame de son livre est assez flou et le fond ne correspond pas rigoureusement au titre, puisqu'il parle de tout. Il est vrai que l'on dit : « Tout est dans tout », et que les premiers bégaiements de l'économie politique sont nés de l'observation des choses. Cependant, comme en ce cadre restreint d'analyse, il faut savoir se borner, nous nous garderons de la description des institutions politiques, juridiques et administratives. Et nous allons simplement signaler quelques points de repère dans l'histoire de l'évolution des idées économiques, ou plutôt économistes, car l'auteur, qui est sans doute plus fort en science juridique qu'en science économique, me paraît ignorer la science sociale et n'avoir de notions économiques que dans le sens « économiste ».

Sur le Moyen-Age et les premiers temps de l'époque moderne, M. Nys ne révèle rien de bien nouveau : les tendances régionalement fédéralistes des villes industrielles et commerçantes, au sein desquelles florissait naturellement l'oligarchie, et parfois était maintenu l'esclavage, notamment en Italie ; malgré les grandes foires, le caractère généralement prohibitif et réglementateur de la politique commerciale, etc... ; l'idée que la possession du numéraire était la richesse.... Mais venons-en aux doctrines économiques. Toujours superficiel M. Nys n'explique et ne déduit rien. Il cite des noms et des titres d'ouvrages.

Tout d'abord et en passant : Le libre échange a été affirmé pour la première fois par un écrivain français du commencement du dix-septième siècle. Dans un livre intitulé : *Le nouveau Cynée ou discours d'Estat représentant les occasions et moyens d'establir une paix généralle et la liberté de commerce par tout le monde,* Eméric Crucé défend, en 1623, à la fois la cause de la paix et les intérêts du commerce.

L'Église, fidèle à ses origines, condamna d'abord les opérations de lucre ; ensuite, par politique, elle se contenta de les réglementer. Le prêt à intérêt qu'avait déjà flétri Aristote, continua à l'être. Mais on prit des arrangements.

Albert le Grand, Saint-Thomas d'Aquin et Egidio Colonna paraphrasent Aristote. — Dans le dernier tiers du quatorzième siècle apparait le premier traité important sur la monnaie, par l'évêque de Lisieux, Nicole Oresme. — Apparaissent aussi les premiers traités sur la légitimité de l'impôt et des emprunts.

Les dernières notes rassemblées par M. Ernest Nys ont trait au mercantilisme, — et à l'ensemble des premiers écrits économiques après le seizième siècle. — Campanella prêche la division du travail. — Machiavel accorde la même importance à l'agriculture et à la manufacture. - Les *Ricardi* de Sabba da Castiglione réclament en 1544 la liberté des prix. — Jean Botero pose le problème de la population. — Scaruffi prône la création d'une monnaie internationale. — Davanzati, le célèbre traducteur de Tacite, écrivit une notice sur les termes du commerce et le mécanisme des opérations du change. — Nicolo Vito de Gozze décrivit « la science de procurer les choses nécessaires » comme constituant la partie administrative de l'*Iconomia* et de la *Politica*, et il la divise en « commutative » et en « nummulaire », selon qu'elle enseigne comment l'argent se transforme en choses nécessaires, ou quand il fait l'objet du

change et produit intérêt. — Antoine Serra a « traité des causes qui peuvent faire abonder l'or et l'argent dans les royaumes ». — Campanella est connu.

Voilà pour l'Italie. Nous ne renouvellerons pas cette énumération pour l'Angleterre et la France. Chacun peut consulter un dictionnaire biographique, et en France l'on connaît les noms de Bodin et d'Antoine Montchrétien, auteur du premier livre ayant pour titre : *Traicté de l'œconomie politique.*

La compilation de M. Nys se termine par la constatation des maux engendrés par le mercantilisme et le prohibitionnisme heureusement remplacés aujourd'hui par la plus ou moins libre pénétration internationale.

A. V.

Le Socialisme et la Révolution française, par ANDRÉ LICHTENBERGER (Félix Alcan, éditeur.) — Cette étude très consciencieuse sur les idées socialistes en France pendant la période révolutionnaire, c'est-à-dire de 1789 à 1796, est une suite naturelle et logique du précédent ouvrage de M. André Lichtenberger sur *le Socialisme au dix-huitième siècle.* Dans *le Socialisme et la Révolution française,* l'auteur examine dans quelle mesure les théories formulées par les philosophes et les utopistes du dix-huitième siècle ont été adoptées par les hommes politiques et par les collectivités. Il ne prétend pas avoir fait un inventaire complet du socialisme sous la Révolution, mais il croit avoir indiqué toute la part de socialisme général ou sporadique, en puissance ou en application, qui s'est manifestée dans le cours de la Révolution. Pour avoir été traitée au point de vue plus purement documentaire et au point de vue plus spécial de l'érudition, par M. Edme Champion, il y a quelques années, et, en ces derniers mois, par M. Aulard, en de remarquables articles de la *Revue de la Révolution,* la matière n'est point épuisée. D'ailleurs, répétons-le, M. André Lichtenberger n'a pas prétendu apporter de nouveaux documents, mais plutôt grouper et classer ceux qui existent afin de nous donner une impression d'ensemble, et, à ce point de vue, son livre a une très grande utilité.

Une autre utilité, non moins grande, de ce nouvel ouvrage, c'est que son auteur ne se prête pas, comme l'ont fait de précédents historiens, à des extensions ou à des déformations arbitraires du socialisme, grâce auxquelles toute la Révolution fut déclarée socialiste par les uns, et, par les autres, considérée au contraire comme nettement exclusive de tout socialisme. Pour éviter ce double écueil, M. André Lichtenberger limite le socialisme au problème de la production et de la répartition des richesses. Il a raison, encore que le socialisme, quand il s'exprime en théorie générale ou en propagande active, ne demeure indifférent à aucun des problèmes généraux de la société, et qu'il soit avec les savants contre les théologiens, avec les démocrates contre les aristocrates, en un mot qu'il adopte toutes les théories du progrès général de la société, en montrant d'ailleurs l'influence que la solution socialiste du problème de la production et de la répartition exercera sur les autres solutions du problème politique et moral. Mais puisque l'on peut être pour la science et pour la démocratie sans être socialiste, et que l'on ne peut être socialiste

sans être pour la science et pour la démocratie, il tombe sous le sens que le socialisme proprement dit, dans une étude historique, sera plus nettement dégagé et connu si on l'étudie dans sa forme principale, essentielle, qui affecte le régime de la propriété.

Il y eut fort peu de socialisme dans les cahiers de 1789. En dépit de la littérature très agressive contre la propriété, qui se manifesta de 1750 à 1775, par la plume de Rousseau, de Mably, de Morelly, les bailliages et sénéchaussées ne manifestent généralement aucune tendance socialiste. « Il n'y a pas un seul cahier, dit M. Lichtenberger, dans lequel apparaisse le désir d'une rénovation générale de la société et une hostilité réelle contre l'état de choses existant. » C'est au nom de la liberté et de la propriété individuelles que tous, ou à peu près, réclament l'abolition des droits féodaux. Bien plus, « l'idée de l'impôt progressif, qui fut tant prônée par les philosophes du dix-huitième siècle, et qui va si vite revenir en faveur, est à peine indiquée dans les cahiers. » Il en est de même pour la question des successions et ce n'est que « bien rarement, et seulement à un degré très éloigné », qu'on trouve « des restrictions à la faculté d'hériter ».

La période de la Révolution fut une période bénie pour les brochures. « Parmi ces 4,000 ouvrages, dit M. Lichtenberger, ceux qui critiquèrent dans un sens socialiste quelques-uns des abus de la société sont très rares; et ceux qui tirèrent de ces critiques des demandes pratiques vraiment attentatoires à l'ordre de choses existant sont en nombre encore infiniment plus restreint. » Ainsi, Marat, à qui l'on a fait à bon compte une réputation de socialiste, se borne à demander que la loi prévienne « l'excès d'inégalité des fortunes en leur fixant des limites qu'elles ne puissent franchir ». Dans la *Sentinelle du Peuple*, Monsodive proteste, au nom du quatrième État, « qui n'a pas été appelé à faire entendre sa voix aux États Généraux ». Il s'indigne que « douze à quinze cents citoyens se fatiguent toute l'année pour le repos d'un seul homme ». Plusieurs demandent que les riches fassent, sur leur superflu, la part des pauvres. Dans le même ordre, mentionnons les *Quatre cris d'un Patriote :* « Il est à craindre que la multitude pauvre, proscrite par l'avide égoïsme des propriétaires, ne foule aux pieds les titres inhumains de la propriété. Nourrissez le peuple, ouvrez des ateliers, donnez des terres à défricher. Garantissez les propriétaires de l'insurrection terrible et peu éloignée de vingt millions d'indigents sans propriété. » M. Lichtenberger remarque qu' « il est rare de trouver un langage aussi menaçant » dans les brochures du temps. Or, ce langage n'est pas à proprement parler un langage socialiste. Toute la critique sociale, y compris celle de la propriété, aboutit à demander que l'indigent soit assuré de sa subsistance par travail ou par secours. Athènes et Rome ont vu se produire de telles réclamations; elles les ont satisfaites, à certains moments; personne ne dit aujourd'hui que, dans ces moments, Athènes et Rome ont été socialistes.

On ne peut considérer non plus comme absolument socialistes ceux qui demandent la loi agraire, si égalitaires soint-ils. Gosselin est un égalitaire, Noillac également. De même Rétif de la Bretonne. Chappuis, lui, est nettement communiste. Syvain Maréchal également. Babeuf n'est communiste qu'avec des restrictions. Dans son *Cadastre perpétuel* il dit : « La terre, mère commune,

eût pu n'être partagée qu'à vie, et chaque part rendue inaliénable ». J'en passe, mais fort peu.

Arrivons aux hommes politiques. C'est à Mirabeau que nous devons cette affirmation révolutionnaire que « la propriété est une création sociale ». Dès lors, le droit de propriété n'est pas antérieur ou extérieur au droit social, mais il lui est au contraire subordonné. On voit les conséquences. Cazalès les montre lors de la discussion sur les biens du clergé : « Vous prétendez, dit-il, mettre vos décrets à l'abri de la loi ; vous les décorez du prétexte de l'utilité publique.... Qu'ils sont insensés, ces capitalistes qui pressent vos opérations par tant de manœuvres ! Qu'ils pensent donc que toutes les propriétés se touchent et que, quand on en viole une, on est prêt à les violer toutes. » Voilà désormais le mot d'ordre contre les révolutionnaires. Il faut se défendre contre eux, parce qu'ils déclarent la guerre aux propriétaires, à tous les propriétaires. Naturellement, les jacqueries locales suscitées par la faim furent mises sur le compte de l'esprit prétendu antipropriétaire des hommes nouveaux, et c'est pour combattre cette affirmation que nous les verrons si souvent s'épuiser en protestations en faveur de la propriété, et finalement proposer eux-mêmes la peine de mort contre quiconque demanderait la loi agraire. On pense si les gens du Cercle social et leur inspirateur l'abbé Fauchet, dont les tendances socialistes s'affirmaient assez hardiment, au moins en théorie, furent désavoués et combattus par l'ensemble des révolutionnaires, notamment par Laclos, Camille Desmoulins et — qui l'eût cru ! — Anacharsis Clootz. Brissot lui-même, à qui l'on rappelait alors avec amertume sa brochure fameuse, *Recherches philosophiques sur la propriété et sur le vol,* parue en 1780, la désavouait en termes énergiques et protestait « contre cette prétention de faire d'une disssertation philosophique de jeunesse le programme de sa politique actuelle ». Condorcet ne fut hardi qu'en théorie, également Rabaut Saint-Étienne.

En somme, on peut classer les réformateurs sociaux de la Révolution, réformateurs en pensées ou en paroles seulement, en deux catégories : Ceux qui veulent corriger les effets nuisibles d'une trop grande inégalité de situations, et ceux qui rêvent de modifier le régime de la propriété pour réaliser l'égalité de situations. Les uns et les autres, d'ailleurs, contrairement aux physiocrates et si partisans soient-ils de la propriété individuelle, subordonnent le droit de propriété au droit social. Les Jacobins, qui furent les représentants les plus actifs de cette doctrine et qui l'appliquèrent le plus systématiquement, peuvent donc être considérés comme des précurseurs du socialisme, mais ils ne furent pas à proprement parler des socialistes, sauf exceptions absolument personnelles. Comme le dit très justement M. Lichtenberger : « Pendant toute la domination jacobine, depuis les premiers jours de la Convention jusqu'au 9 Thermidor, le droit de propriété individuelle fut proclamé sacré en mainte occasion, et les actes d'un caractère communiste reprochés à la Convention furent des mesures passagères de salut public, non le symptôme d'une conception nouvelle de la société ». Ainsi se justifie par l'histoire cette théorie de Marx, que la forme de la propriété est déterminée par le mode de production. Ainsi que l'observe M. Lichtenberger, « le socialisme doit beaucoup à la Révolution ». Il puise en elle son droit historique et

naturel, mais seule la formation capitaliste du dix-neuvième siècle pouvait créer les conditions réelles de son développement. La Révolution française a créé le socialisme en droit, la Révolution sociale le constituera en fait.

EUGÈNE FOURNIÈRE.

Les Écoles d'Antioche (Essai sur le savoir et l'enseignement en Orient au quatrième siècle, par Albert HARRENT. Fontemoing, éditeur). — Avant de s'éteindre sous le souffle des Barbares, la flamme antique projette, au quatrième siècle, ses plus vives lueurs. L'enseignement public, auquel ni prince ni sénat n'imposent aucune limite ni aucune obligation dogmatique, s'épanouit en liberté et produit cette noble figure de pédagogue : Libanius, dont M. Harrent nous restitue les traits principaux. Les programmes des divers ordres d'enseignement, depuis l'école enfantine jusqu'aux conférences du rhéteur, sont détaillés en ce livre curieux. On voit quelle grande place y tient l'éducation et on s'écrie avec l'auteur : « Qui nous rendra le noble goût de l'éducation antique, qui, à son heure crépusculaire, dans le détachement des formes religieuses, dans un large esprit de tolérance et de liberté, dans la communion de tous au culte du savoir et des lettres, élevait l'humanité jusqu'à la pacifique et sereine religion de l'idéal, forme supérieure et universelle de toute aspiration morale et religieuse ! »

Il faut féliciter sans réserves M. Harrent d'avoir vivifié cette matière aride et d'avoir fait servir sa très réelle érudition non seulement à renseigner quelques spécialistes, mais à donner un enseignement dont tous pourront faire leur profit.

E. F.

Les Ouvriers du temps passé, par H. HAUSER. (F. Alcan, éditeur). — M. Hauser, en étudiant la condition des ouvriers aux quinzième et seizième siècles, détruit une légende créée par les écrivains du catholicisme social et conservateur, et trop facilement, et trop légèrement, adoptée et propagée par certains écrivains socialistes, désireux d'établir un contraste frappant entre la félicité des ouvriers de jadis et la détresse de ceux d'aujourd'hui. Les lecteurs de la *Revue* savent que j'ai, à maintes reprises, protesté contre l'adoption de cette légende. Le livre de M. Hauser, édité par la Bibliothèque générale des sciences sociales, apporte à cette protestation que je n'ai pas été seul à faire, un renfort considérable de preuves et d'arguments.

M. Hauser a fort judicieusement choisi son époque. C'est en effet celle où Karl Marx nous montre le capitalisme naissant. « La situation d'ouvrier était autrefois un passage », dit M. Hauser. Au seizième siècle « elle devient une carrière ; les ouvriers étaient la pépinière où se recrutaient les maîtres, ils deviennent *une classe*, classe condamnée à vivre exclusivement, et à toujours, du travail de ses mains. — Et c'est ainsi qu'en face du capitalisme naquit le prolétariat ». Substituer « un peu d'histoire » à « l'idylle », tel a été le but de M. Hauser. Il peut bannir la crainte d'avoir « imparfaitement fait comprendre

cette évolution » de l'artisan libérable par la maîtrise en ouvrier définitif. Ses preuves sont suffisamment abondantes, et l'acte de naissance de la bourgeoisie et du prolétariat est désormais, et définitivement, dressé.

E. F.

Livres reçus à la *Revue*

Félix Alcan, éditeur, 108 boulevard Saint-Germain, Paris. — L. Lévy-Bruhl : *Lettres inédites de John Stuart Mill à Auguste Comte, publiées avec les réponses de Comte et une introduction*, 10 fr.

J. André, éditeur, 27, rue Bonaparte, Paris. — J. Lenormend : *Le Péril Etranger* (Questions algériennes), 3 fr. 50.

Imprimerie Badel, Châteauroux (Indre). — Maurice Hodent : *Lettres à un Moscovite sur l'état d'esprit des Français.*

Bibliothèque artistique et littéraire (Société anonyme de la Plume), 31, rue Bonaparte, Paris. — Paul-Henri Tessyl : *Frissons de Vie*, 2 fr. 50.

Bibliothèque de l'Œuvre Internationale, 16, rue Saint-Gilles, Paris. — Jean Sévère : *La Poésie humaine*, 3 fr.

Fratelli Bocca, editori, Torino (Italia). — Achille Loria : *La costituzione economica odierna*, lire 16.

Alfred Castaigne, 28, rue de Berlaimont, Bruxelles (Belgique). — Ernest Nys : *Recherches sur l'histoire de l'économie politique.*

Edouard Cornély, éditeur, 35 *bis*, rue de Fleurus, Paris. — W. Tenicheff : *L'Activité de l'homme* (traduit du russe par l'auteur), 5 fr.

Eugène Fasquelle, éditeur, 11, rue de Grenelle, Paris. — J. Ernest-Charles : *Praticiens politiques* (1870-1899), 3 fr. 50.

Fédération des jeunesses socialistes du midi à Toulouse. — E. Albrengue : *Aux jeunes ?*, 0 fr. 25.

Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris. — Pierre Maël : *Julia la Louve*, 3 fr. 50. — Pierre Sales : *L'honneur du mari* (Le ruban rouge) (roman), 3 fr. 50.

Imprenta i libreria Ercilla, 59, Bandera, Santiago de Chile. — Juan Enrique Lagarrigue : *Lettre à M. Emile Zola.*

Institut des sciences sociales, 11, rue Ravenstein, Bruxelles (Belgique). — Emile Vandervelde : *L'influence des villes sur les campagnes* (Monographies locales : La Hulpe-Rixeusart-Genval).

A. Lahure, éditeur, 9, rue de Fleurus, Paris. — Olivier Benoist : *L'Ecole homicide.* — Olivier Benoist : *Le latin appris en trois ans, le grec en deux ans* (L'enseignement classique en France : ce qu'il est — ce qu'il pourrait être). — Olivier Benoist : *Un professeur pour 3.000 élèves.*

Francis Laur, 26, rue Brunel, Paris. — Jules Princet : *L'An de la République* (Poème en 365 vers).

Henri Charles-Lavauzelle, éditeur militaire, 118, boulevard Saint-Germain, Paris. — Commandant Du Fresnel : *Résumé de l'historique du 42e régiment d'infanterie*, 0 fr. 50.

Ermanno Lœscher & Co, Roma (Italia). — Mario Panizza : *Le Tre Leggi* (Saggio di psicofisiologia sociale), lire 4.

Paul Ollendorff, éditeur, 28 *bis*, rue de Richelieu, Paris. — Léon Kahn : *Les juifs de Paris pendant la Révolution*, 7 fr. 50.

J. Palmers, 27, avenue Félix-Faure, Menton (Alpes-Maritimes). — Jules Fouquet : *La Rime Riche* (Epitre à Paul Cezanne), 0 fr. 50.

Perrin & Cie, éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, Paris. — Paul Renaudin : *Silhouettes d'Humbles*, 3 fr. 50.

Tipografia F. & E. Scandone, Via Francesco del Giudice, 13, Napoli (Italia). — Domenico Ferrante : *La Funzione sociale dello Stato moderno*, cent 75.

Société libre d'édition des gens de lettres, 30, rue Laffitte, Paris. — Henri Rainaldy : *Escarmouches*, 3 fr. 50.

P.-V. Stock, éditeur, 8, 9, 10, 11, galerie du Théâtre Français, Paris. — Un ancien officier d'artillerie : *Le bordereau est-il d'un artilleur ?* (les erreurs du général de Pellieux), 1 fr. — Georges Clémenceau : *L'iniquité*, 3 fr. 50. — Louis Frank : *Le bordereau est d'Esterhazy.* — Capitaine Paul Marin : *Le lieutenant-colonel Henry ?* 3 fr. 50. — Pierre Molé : *Exposé impartial de l'affaire Dreyfus*, 1 fr. — L. Vérax : *Essai sur la mentalité militaire à propos de l'affaire Dreyfus*, 1 fr.

L'Administrateur-Gérant : Rodolphe SIMON

Suresnes. — Imprimerie spéciale de la *Revue Socialiste* G. Richard et Husson, 9, rue du Pont.

L'Impérialisme Anglo-Saxon

L'impérialisme anglo-saxon est devenu, en ces derniers temps, l'un des facteurs essentiels de la politique générale. Plus que tout autre élément, il a contribué à assombrir l'horizon de l'Europe. — Son influence sur les événements quotidiens est croissante et manifeste ; — sa diffusion dans les pays de langue anglaise peut avoir des conséquences d'une incalculable portée ; — il doit être considéré, pour l'humanité civilisée prise en son ensemble, comme un principe de réorganisation ; — ses effets, selon le point de vue d'où on les envisage, apparaissent comme déplorables ou excellents. C'est un des ferments de guerre, un des levains de fureur nationaliste et d'exaltation belliqueuse, les plus puissants et les plus agissants que l'histoire ait connus ; il semble appelé à déchaîner de multiples conflagrations, — et par ailleurs, en constituant, parmi les groupements fragmentaires de notre époque, une association moins limitée, une fédération de peuples, il surgit déjà comme le type nouveau d'une forme politique élargie, comme un progrès vers l'idéal internationaliste.

Avant que ne fût formulée la théorie de la Greater Britain, — c'est le titre d'un ouvrage bien connu de Charles Dilke, — l'avénement du système des races ou des grandes sociétés humaines avait été prévu par de nombreux publicistes allemands, autrichiens, russes. Le pangermanisme et le panslavisme sont fort antérieurs à l'impérialisme anglo-saxon.

L'on ne saurait dire qu'ils soient restés totalement stériles, puisque l'unification allemande et l'alliance de Berlin et de Vienne sont issues de l'un, et que l'affranchissement des pays balkaniques est sorti de l'autre. Il serait exagéré de leur prêter une très grande vertu ou une importance colossale, puisqu'aussi bien tous deux semblent transitoirement, et d'un commun accord, relégués au musée des antiques. Mais en bonne justice, l'impérialisme britannique ne mérite pas d'être assimilé à ces deux principes d'association, car sa base est autrement large, ses

raisons autrement concluantes, son efficacité moins contestable et moins lointaine. Le pangermanisme et le panslavisme ont été les conceptions de quelques publicistes ou de quelques hommes d'État en quête d'arguments ; à défaut de motifs très concrets, on pouvait alléguer en leur faveur certaines visées d'ethnographie, cette sentimentalité béate qui joue sur les ignorants, cette pompeuse phraséologie qui est au fond, auprès des masses mal éduquées, le grand ressort de la politique. L'impérialisme anglo-saxon est une aspiration confuse et un programme économique : aspiration confuse pour une partie des classes laborieuses d'Outre-Manche, qui comme une partie des nôtres, accepte sans bénéfice d'inventaire les suggestions grossières d'un nationalisme exaspéré, ou les incitations d'une oligarchie dominante trop habile; programme économique — pour la grande bourgeoisie industrielle, menacée pour la première fois, depuis des siècles, dans sa prépondérance universelle, assaillie par la concurrence dans ses monopoles de débouchés, condamnée à perdre son influence sociale et politique en même temps que son admirable prospérité commerciale.

L'impérialisme anglo-saxon présente donc trois traits essentiels et d'ailleurs contradictoires : il sort d'une exaltation chauvine; il est destiné à sauver les privilèges de la classe suzeraine; il aboutit à briser des frontières et à former la plus vaste agglomération d'hommes, le plus large fragment d'internationalité qui se sera jamais révélé. On conçoit ainsi qu'il mérite d'intéresser le socialisme et qu'il vaille la peine d'être examiné, scruté avec une attention soutenue.

* * *

Depuis deux siècles le Royaume-Uni a mis à la base de son action extérieure : l'expansion coloniale. Du jour où, dans ses comtés, l'industrie s'est substituée à la production agricole, il s'est tourné vers les pays lointains et a procédé à des annexions ininterrompues. Les guerres qu'il a soutenues avec la France et l'Espagne, au dix-huitième siècle, n'avaient d'autre objectif que la conquête des dépendances exotiques de ces pays. Les campagnes de l'Empire se sont encore soldées par des acquisitions de cette nature. Depuis vingt ans, l'Angleterre a accompli, dans cette tâche d'élargissement progressif, de gigantesques efforts. Elle n'a pas été partout heureuse; elle a dû parfois reculer devant des peuplades trop énergiques ou trop bien armées, mais elle a réussi à former autour d'elle une agglomération de territoires auprès de laquelle les empires de l'antiquité n'étaient que jeux d'enfants. A l'époque immédiatement contemporaine, son activité s'est portée sur deux continents, où elle a poursuivi, avec la ténacité,

l'absence de scrupules, l'adaptation de moyens, qui l'ont toujours caractérisée, une œuvre déjà partiellement consommée.

Elle a attaqué l'Afrique sur trois côtés; le bassin du Niger a été pénétré par une compagnie à charte qui, après avoir rendu à la mére-patrie des services éminents, a fini par déplaire; une vaste étendue de territoires dans la boucle du grand fleuve et en dehors a été revendiquée par le cabinet de Londres. L'Égypte était déjà tacitement annexée, malgré les protestations réitérées, mais diversement formulées, de certaines puissances; en quelques courtes campagnes qui ont coûté peu d'hommes et peu d'argent, le sirdar Kitchener est descendu jusqu'au sud de Khartoum et a ressaisi toutes les contrées jadis enveloppées dans le soulèvement mahdiste. Une convention anglo-égyptienne du mois de janvier a placé tout le Haut-Nil, jusqu'à Souakim et Assouan, sous la domination réelle des agents de la Reine.

Par le sud du Continent Noir, Cecil Rhodes procédait à la création d'une colonie aux énormes dimensions. Si en dépit de ses manœuvres brutales et de ses criminels assauts, il se trouvait contraint de temporiser avec les Boers du Transvaal et d'Orange, il conquérait les espaces jadis parcourus par les tribus nomades des Matébélés et détruisait systématiquement ces malheureuses populations. Il s'installait dans l'ancienne capitale de la plus importante de ces tribus, Bulawayo, à quelque 2,000 kilomètres du Cap, et poussait sa marche rapide jusqu'au lac Tanganika.

Pour que l'œuvre africaine de l'Angleterre fût complète et que le grand plan des Africanistes fût exécuté, il aurait fallu qu'une ligne de possessions continues joignit le Delta du Nil, à la baie de la Table et à Port-Natal. Le programme n'a pu se réaliser, parce que l'État indépendant du Congo et la Colonie orientale allemande séparaient le Tanganika du Ganda. En 1894, le cabinet de Londres crut triompher lorsqu'il signa avec le roi des Belges cette fameuse convention qui lui accordait à bail une bande de terrains le long de Tanganika, et sur la lisière des possessions congolaises; mais devant l'opposition de la France et de l'Allemagne, et en présence d'une argumentation juridique irréfutable, le contrat fut résilié. On semble résigné à Londres à accepter, au moins pour l'heure, cette solution de continuité, mais on prétend y remédier en construisant à travers le Continent une voie ferrée longue de 10,000 kilomètres, et qui irait tout droit d'Alexandrie au Cap. Par le nord, la ligne est à peu près terminée jusqu'aux environs de Khartoum; par le sud, elle aboutit à la Rhodesia; M. Cecil Rhodes, pour la mener jusqu'au Tanganika, sollicite une garantie d'emprunt à Londres; pour la prolonger ensuite jusqu'au Ganda, il lui faudra, à défaut d'un consentement très douteux de l'Allemagne, une autorisation du roi des Belges; c'est cette autori-

sation qu'il a été chercher à Bruxelles, au début de février, lors de son voyage en Europe.

Les visées du Royaume-Uni et de ses hommes dirigeants sur l'Extrême-Orient ne sont pas moins amples. Il y a, à Westminster, à côté d'un parti africaniste, un « Far East Party », qui s'est donné, pour programme, la conquête et l'assimilation progressive du Céleste Empire. C'est par plusieurs côtés à la fois qu'on attaquera cette masse énorme; d'abord par Wei-Haï-Wei sur le Petchili, que lord Salisbury a réclamé et obtenu peu de temps après l'occupation de Port-Arthur par les Russes et de Kiao-Tchéou par les Allemands. — Plus au sud, les comptoirs de Hong-Kong et de Shangaï permettront de diriger de multiples entreprises, et sur Canton et sur l'énorme vallée du Yang-Tsé-Kiang, que la Cour de Pékin s'est engagée à ne livrer à aucun autre peuple, et que la Grande-Bretagne considère comme sa future sphère d'action; enfin la Birmanie peut servir de base d'opérations contre les riches provinces du Yunnan et de Sé-Tchouan, où l'on accède par des vallées relativement faciles. La nomination de M. Curzon, un impérialiste convaincu, à la vice-royauté des Indes, révèle très nettement les plans du cabinet de Saint-James; on peut compter que ce puissant fonctionnaire ne négligera rien pour devancer la France dans la Chine méridionale et pour pousser le chemin de fer de Mandalay sur le Yunnan. Si forte que soit la position des Russes dans le nord de l'Empire, l'Angleterre a l'avantage de l'enserrer sur toutes les faces. Et si, comme il est à prévoir, le pays des Célestes est dépecé au début du siècle prochain, c'est encore la Grande-Bretagne qui en arrachera le plus large et le plus opulent morceau. A côté de la tâche africaine presque consommée, l'œuvre asiatique du Foreign-Office fait déjà bonne figure, et l'heure où il annexera quelques dizaines de millions de Chinois — ou davantage — n'est peut-être pas si éloignée que d'aucuns veulent bien le dire.

Cette expansion dévorante a mis l'Angleterre en contact, en conflit avec plusieurs grandes puissances. Le jingoïsme en est arrivé à considérer une guerre — ou même une conflagration générale — comme une éventualité désirable, sinon nécessaire. Faisant irruption dans les sphères officielles et jusque dans les conseils de gouvernement, il a imposé à la diplomatie un abandon total des traditions, une extraordinaire désinvolture de procédés, des allures qui n'avaient jamais encore été de mise dans les relations d'État à État.

Tour à tour le Royaume-Uni a failli engager une lutte armée avec les quatre grands pays que leur propre extension matérielle et morale poussait contre ses intérêts. Les mesures que le Foreign-Office a prises, il y a quelque quatre ans, à l'adresse du Vénézuela, provoquèrent un ultimatum de la chancellerie de Washington. Plus tard, l'invasion du

Transvaal, machinée par Cecil Rhodes, avec la complicité de Chamberlain et de Salisbury, suscita une dépêche fameuse de Guillaume II, et la tension devint telle entre Londres et Berlin que pour la première fois depuis l'unification germanique, l'hypothèse d'une querelle anglo-allemande apparut vraisemblable. L'on montrerait aisément comment les incidents de chaque jour, surtout la rivalité des appétits économiques, coupent court à toute possibilité de rapprochement sincère entre ces deux grands pays industriels. A l'heure où nous écrivons, et bien que d'après certaines informations un accord ait été conclu pour régler la question de la baie Delagoa, il règne, du cabinet de Saint-James à la chancellerie germanique, un sentiment de défiance et d'hostilité réciproques.

Point n'est besoin de s'étendre longuement sur la froideur des rappports anglo-russes. Le colossal développement de l'influence moscovite dans le Céleste-Empire et dans l'Asie centrale, la mainmise sur Port-Arthur d'une part, le pacte du czar avec l'émir afghan de l'autre, ont porté au comble l'exaspération du chauvinisme britannique.

Mais c'est surtout dans les relations avec la France que s'est traduite l'influence de l'impérialisme. Nous ne rechercherons pas ici si à certaines heures la guerre a manqué d'éclater entre les deux puissances, et si vraiment Chamberlain a eu assez d'inconscience et de froide inhumanité, pour vouloir déchaîner sur le monde une pareille tourmente. Nous n'établirons pas non plus les fautes partielles que la France peut avoir commises dans l'Afrique centrale, entre autres; nous sommes les premiers à regretter, à condamner la politique des coups d'épingles, que Hanotaux, en son étroite conception des choses, a menée contre le vœu de l'opinion. Il est assez rare qu'en cas de conflit international, tous les torts soient d'un seul côté; mais nous pensons toutefois que la responsabilité de la situation si sombre, qui s'est s'affirmée soudain l'hiver dernier, incombe surtout au Foreign-Office et que le jingoïsme a été jusqu'au bout de ses criminelles ambitions et de son inexorable vanité.

Rappeler ces événements qui sont, à coup sûr, restés gravés dans toutes les mémoires, est bien superflu. Ce qui atteste bien que le clan impérialiste a tout conduit, qu'il a poursuivi l'idée arrêtée de vaincre, coûte que coûte, c'est que, sans raison, il a accumulé les motifs de conflit, et rangé sur le même plan, avec une méthode concertée, des griefs de valeur très diverse. A peine l'affaire de Fachoda était-elle réglée, à l'entière satisfaction du cabinet de Londres, que Charles Dilke ressuscitait le litige de Terre-Neuve et que lord Salisbury, contrairement à toutes les règles, publiait, sans avis préalable, le Livre Bleu de Madagascar.

La détente est, depuis, intervenue; notre débat sur le budget des

affaires étrangères, le message de la Reine au Parlement, et les explications de Salisbury et de Balfour qui ont suivi, ont rétabli le calme des esprits et la courtoisie des pourparlers; la crise grave que toute la civilisation redoutait est momentanément conjurée, mais qui pourrait dire si d'ici six ou huit mois une autre crise plus sérieuse encore ne surgira pas, et si l'impérialisme anglo-saxon, allant plus loin que cet hiver, dans ses velléités de conquête et ses convoitises territoriales, ne rendra pas inévitable la guerre aujourd'hui prévenue? Nous aurons à déterminer plus loin l'essence même, les raisons profondes de l'impérialisme, et peut-être alors saisira-t-on plus nettement le péril permanent d'orage qu'il recèle en lui. D'un seul mot, nous pouvons résumer nos appréhensions. Au banquet de Guildhall, à la fin de 1898, lord Salisbury vint à parler incidemment du protectorat d'Egypte, non pour le préconiser, mais au contraire pour l'écarter. L'assistance fort nombreuse applaudit d'abord avec frénésie, croyant que le premier ministre allait proclamer le grand changement tant attendu des Jingoës; lorsqu'au contraire, en quelques mots, il en montra les inconvénients, l'auditoire marqua une froideur assez rare en pareilles solennités. Imaginez que demain, après-demain, l'Angleterre substitue à sa suzeraineté de fait sur le Delta une suzeraineté de nom et de droit, la guerre sera-t-elle, cette fois encore, évitée, et la France, la Russie, peut-être l'Allemagne ne mobiliseront-elles pas sur le champ? Un coup de tête du chauvinisme britannique risque toujours de bouleverser la paix boiteuse que l'Europe maintient avec tant de peine, et par tant d'expédients. Il est l'élément fondamental de perturbation dans une période d'histoire où l'on ne peut jamais être sûr du lendemain, voire même de l'heure présente.

*
* *

L'impérialisme n'est pas l'arme, l'instrument de triomphe d'un parti britannique; il est autrement profond, stable, partagé, que les nationalismes du Continent, ceux de France et d'Autriche par exemple. Il n'a de commun avec ceux-ci que la coïncidence des temps. Il a pénétré, et presque à doses égales, tous les partis actuellement représentés dans les deux Chambres de Westminster. La doctrine de l'expansion exotique indéfinie a saisi, entraîné les libéraux comme les conservateurs, les radicaux comme les unionistes. Le nouveau leader de l'opposition aux Communes, M. Campbell Banneran est un impérialiste, au même titre que les lords Kimberley et Rosebery qui affirment les mêmes opinions politiques à la Haute Assemblée, et que lord Salisbury ou M. Balfour, ou M. Chamberlain, les têtes du cabinet au pouvoir. M. Charles Dilke, député radical d'une circonscription minière,

est impérialiste, tout comme le duc de Devonshire, M. Fowler, sir Michaël Hichs Beach, M. Asquith, lord Hamilton ou sir Edmond Grey. Nous prenons à dessein ici des hommes de toutes les fractions, qui jouent un rôle considérable dans la vie quotidienne du Royaume-Uni et qui n'ont qu'un seul point de contact : leur déférence pour l'impérialisme. Dans les groupements bourgeois, seuls, ou peu s'en faut, représentés à Westminster, deux hommes ont fait bande à part : les deux meilleurs lieutenants de Gladstone, William Harcourt et John Morley. Quelque divergence d'idées qui sépare ces hommes du socialisme, nous leur rendons hommage, car ils ont osé résister à ce courant d'exaltation nationale si digne d'inquiéter le monde civilisé. Il est vrai qu'ils ont dû, pour prix de cette courageuse fidélité, l'un céder la direction de ses anciens amis, l'autre quitter le second rang où il brillait par d'éminentes qualités. A l'exception encore de l'original et sagace directeur du *Truth,* M. Labouchère, tout le Parlement est entré dans le sillon des Jingoës.

S'il était permis, en présence d'un pareil déséquilibrement moral, de chercher quelque reconfort, nous dirions que cet universel abandon des partis bourgeois, que cette lâcheté devant les exploiteurs du drapeau, profitera largement au socialisme britannique. Lui seul, au milieu du courant jingoïste déchaîné, surgit comme le noyau de concentration des hommes de sens rassis, comme la forte barrière jetée en travers de la tourmente. Dans les jours sombres de cet hiver, il a rendu déjà d'inappréciables services, mais, par malheur, ses cadres ne sont assez puissamment organisés pour qu'il réussisse à paralyser le chauvinisme, et, avant d'être brisé par l'assaut démocratique, celui-ci peut consommer d'abominables forfaits.

Par les éclaircissements que nous produisons plus loin, cet antagonisme entre les socialistes et les partis bourgeois apparaîtra, en l'espèce présente, comme lié à la lutte historique des classes, et comme rationnellement nécessaire.

* * *

Chamberlain est le grand maître de l'impérialisme. A chaque génération, nos voisins aiment fort à incarner en un homme leurs opinions du moment. Pitt, puis Palmerston, puis Disraéli ont eu les honneurs de cette prépotence reconnue. Ni Salisbury, ni Gladstone n'ont tenu ce sceptre, l'un parce qu'on lui reprochait ses à-coups de faiblesse et de violence, l'autre parce qu'il était trop intellectuellement haut, trop dédaigneux des convoitises brutales d'un âge de trafiquants. Chamberlain était bien à la taille de ces marchands de Birmingham qui prétendent se subordonner la politique d'Albion, qui rapportent tout à eux-mêmes,

et dont il est au surplus l'idole, l'élu, le patron. On ne lui a pas gardé rigueur, bien au contraire, de ses monstrueuses palinodies qui laissent fort derrière elle les volte-faces les plus extraordinaires de nos propres politiciens. On ne lui en veut pas, à lui ex-radical, d'être entré dans un gouvernement conservateur, à lui anti-religieux et partisan des taxations démocratiques, d'avoir associé ses efforts à ceux des pires adversaires de la démocratie. Il est vrai qu'il ne s'est allié à tant de nobles personnages, les Salisbury, les Balfour, les Hamilton — que pour se les inféoder — ou mieux se les asservir. En très peu de mois, grâce à la timidité du premier ministre, il est devenu le chef du cabinet. L'impérialisme a été son instrument, son grand mot, sa raison d'être. Par lui, il a captivé la noblesse, assez dure pour un parvenu, et la bourgeoisie, en général défiante, sauf à Birmingham. Ce ministre des colonies, reléguant au second, au dix-neuvième plan les questions intérieures, fiscales, sociales, scolaires, religieuses, etc., a trouvé moyen de mettre les relations extérieures dans son domaine. Il a cristallisé, pour ainsi dire, en une formule unique, le jingoïsme flottant depuis tant d'années. Il a annoncé au pays qu'il deviendrait le propriétaire principal du Continent Africain et l'héritier quasi exclusif du Céleste Empire; il lui a montré, que pour être forte, la Grande-Bretagne devait grouper, syndiquer autour d'elle, ses multiples possessions disséminées sur le globe, et au total, constituer le plus formidable empire qui ait jamais existé. L'impérialisme est devenu un terme plein de sens, le plus fascinant mirage qu'on ait encore présenté à une nation; la bourgeoisie et la noblesse, menacées dans leur opulence économique et dans leurs privilèges politiques, ont vu en Chamberlain et en son programme le salut certain, la prolongation indéfinie de leurs règnes alliés, et le député de Birmingham a eu la fortune — la gloire — de concentrer en sa pensée la pensée d'un pays qui se donne rarement, mais qui, s'étant donné, se reprend plus rarement encore.

Quoi que fasse ou dise lord Salisbury, Chamberlain est son maître; c'est lui qui propose les alliances et qui injurie les États; c'est lui qui a la faculté d'assimiler, sans soulever de protestations à Londres, le czar Nicolas à Belzébuth, ou de tendre la main à Guillaume II, ou encore de solliciter l'Amérique, ou d'offrir son amitié à la France. Ses procédés diplomatiques sont bizarres, font bondir les ambassadeurs en retraite, ou même les simples secrétaires de carrière. Son insolence d'hier n'a d'égale que sa platitude de demain; les changements de front subits qu'il impose à sa politique étrangère ne sauraient être assimilés qu'aux volte-faces de sa propre existence. Mais enfin, tel qu'il est et si méprisable que nous le jugions, le personnage est fort, obéi, presque omnipotent. L'impérialisme ne se conçoit guère en dehors de cette curieuse individualité, et l'origine même de Chamberlain, sa dévotion

pour sa ville, Birmingham, pour son industrie, pour ses appétits, nous donnent la clé du phénomène psychologique qui triomphe de l'autre côté de la Manche et dont presque chaque Anglais, de condition moyenne ou supérieure, nous offrirait un suffisant aperçu.

*
* *

L'impérialisme anglo-saxon n'a rien de superficiel; encore moins mérite-t-il d'être assimilé à ces épidémies mentales qui à diverses heures des derniers siècles se sont déchaînées sur telle ou telle nation. Il se ramène à des principes profonds, à des raisons strictement économiques; il illustre même au plus haut point cette thèse socialiste qui affirme la subordination des événements politiques aux faits d'économie. En deux mots, on peut dire qu'il s'explique par la décadence du commerce du Royaume-Uni, par la stagnation de son industrie, par les appréhensions que cette chute inattendue a semées dans la classe dirigeante.

La France n'est pas le seul État qui ait été touché, en ces dix dernières années, par une fort sensible dépression. Dans un précédent article, nous étudiions les divers indices de la crise qui l'a frappée. Si le Royaume-Uni a été, en apparence, moins douloureusement atteint, il traverse une étape pénible, une période d'autant plus sombre que les éléments de sa déchéance lui paraissent plus difficiles à extirper.

Il serait nécessaire pour attester l'exactitude de cette assertion, et pour plonger jusqu'aux racines de l'impérialisme, de produire ici de très nombreuses statistiques. Il faudrait avoir le loisir de reprendre les relations d'échange de nos voisins, aux deux dates extrêmes de la série décennale, dans tous les pays où ils font quelque trafic. Mais l'on avouera qu'une telle recherche, si concluante fût-elle, serait des plus fastidieuses. On nous permettra donc de nous borner à citer quelques chiffres parmi les plus suggestifs.

De 1889 à 1897, le commerce total de l'Angleterre n'a présenté que 55 millions d'augmentation (18,743 et 18,798 millions). Dans le même laps de temps, l'Allemagne passait de 8,835 à 10,249 (+ 1,414), la Belgique de 3,014 à 3,162 (+ 148), les Pays-Bas de 4,873 à 6,250 (+ 1,377), la Russie de 4,751 à 5,113 (+ 362), la Suisse de 1,601 à 1,727 (+ 126), le Canada de 994 à 1,218 (+ 224), les États-Unis de 7,623 à 9,433 (+ 1,810), la Chine de 1,139 à 2,011 (+ 872), l'Inde de 4,592 à 4,996 (+ 404), et enfin le Japon de 729 à 2,052 (+ 1323).

Si nous prenons les exportations britanniques, qui nous intéressent tout spécialement en la matière qui nous occupe, elles se sont abaissées dans une grave proportion, accroissant chaque année l'écart entre leur somme et celle des entrées.

Voici au surplus un tableau que nous avons tout lieu de croire exact :

	Millions
1889	6.277
1890	6.645
1891	6.234
1892	5.730
1893	5.505
1894	5.447
1895	5.700
1896	6.058
1897	5.855
1898	5.834

D'une extrémité à l'autre de la série des dix années, la baisse a été de 453 millions ; la moyenne qui atteignait dans la première période quinquennale 6,078, s'est réduite dans la seconde à 5,778 (— 300).

Poursuivons ce travail de décomposition :

Les classifications du Board of Trade comportent un certain nombre de compartiments. Si nous envisageons les plus importantes d'entre eux : industrie textile, industrie des métaux, machines, vêtements, nous constatons que seules les machines ont donné une plus-value, de 1889 à 1897. En effet, leur vente au dehors est montée de 375 millions à 462.5 millions. Pour les autres catégories, surtout pour les deux premières, la chute a été extraordinairement rapide.

De 2,750 millions, les sorties de produits textiles ont été ramenées à 2,625 en 1891, à 2,400 en 1897, supportant en résumé presque toute la dépression enregistrée plus haut sur les exportations ; mais les métaux, toutes proportions gardées, subissaient une crise autrement forte encore, puisque leur quote-part, inscrite à un milliard en 1889, n'était plus que de 950 millions en 1891, de 825 millions en 1897, de 800 en 1898.

Il y a trois ans, presque au lendemain de son arrivée au pouvoir, Chamberlain provoqua une consultation des représentants britanniques au dehors, et publia un volumineux Livre Bleu qui contenait une étude approfondie de cet état de choses si inquiétant. On y puise, de même que dans les *Annual Series*, ou petits rapports consulaires périodiques, de très intéressants détails sur les conditions du commerce anglais dans toutes les contrées où s'exerce son activité.

Les colonies du Royaume-Uni se gardent bien de lui acheter tous les produits fabriqués dont elles ont besoin. On a calculé qu'en général elles ne lui réservent guère qu'un quart de leurs commandes ; ce n'est au surplus qu'une moyenne, au-dessus de laquelle s'élèvent l'Inde et

l'Afrique Australe, au-dessous de laquelle descendent les Settlements et même, depuis un an ou deux, le Canada.

Peu nous importe, au reste, pour l'heure, la détermination du coefficient, et ce qui nous sollicite tout spécialement, c'est la confrontation des exportations de l'Angleterre en ses colonies, aux deux dates 1889 et 1898. Or, le résultat de cette comparaison est bien fait pour susciter outre Manche les plus véhémentes protestations, car les chiffres sont respectivement 2,175 millions et 2,025 millions.

Deux dépendances ont, plus que toutes autres contrées, contribué à réduire les ventes de la métropole : l'Inde et le Canada; l'une a restreint ses achats de 815 millions à 685 millions, ne gardant plus au Royaume-Uni que 60 °/₀ de son marché, au lieu de 72 °/₀ en 1881 et de 82 °/₀ en 1891; l'autre a, plus largement encore, fait appel à l'étranger, puisqu'elle n'introduit plus que pour 130 millions de produits britanniques, alors qu'elle en importait 340 millions en 1873, 260 en 1883, 215 en 1889 et 164 en 1896; ici la part d'Albion a diminué de 75 °/₀ à 23 °/₀.

Hors de l'empire colonial du Royaume-Uni, on pourrait rencontrer d'égales diminutions. Les *Annual Series* des derniers exercices contiennent à cet égard les plus curieuses indications. Aux États-Unis, de 1889 à 1897, la réduction des exportations n'a pas été inférieure à 250 millions de francs. En Turquie, elle a atteint 50 à 60 millions. Ailleurs, tandis que les puissances rivales accroissent sans cesse leurs débouchés, l'Angleterre ou subit des mécomptes encore pénibles, ou reste immobile.

En Egypte, où elle exerce pourtant les droits d'une suzeraine reconnue, elle n'a pas réussi à s'élever au-dessus de 80 ou 85 millions d'affaires; pendant qu'elle gagnait péniblement une dizaine de millions, soit 12 ou 13 °/₀ sur l'ensemble, la Belgique sautait de 3 à 13 millions, et l'Allemagne de 1/2 million à près de 8 millions; dans la République Argentine, la part du Royaume-Uni tombe de 40 à 37 °/₀ en moins d'un an, et aux Samoa de 2/3 à 1/2. Au Congo Belge, où il n'a pas accru ses ventes de 1 °/₀, de 1893 à 1897, l'Allemagne augmentait sa clientèle de 20 °/₀ et la Belgique de 300 °/₀. A Shangaï, s'il passait de 108 à 135 millions (1894-1897), le Canada bondissait de 4 à 22, et le Japon de 27 à 50. A Zanzibar, le consul de S. M. Victoria ne cesse de proférer des plaintes, comme ses collègues des Philippines, de Guatemala, du Mexique, du Chili. A Tanger même, où cependant l'effort du Foreign-Office s'exerce avec tant de continuité, l'importation britannique est tombée de 7 millions à 4, de 1889 à 1897.

Nous n'avons pas l'intention de multiplier indéfiniment ces exemples; nous préférons emprunter encore quelques éléments aux statistiques de la navigation.

Dans le canal de Suez, le tonnage de l'Angleterre a rétrogradé (1895-1897) de 71 à 66 °/₀, celui de l'Allemagne monte de 8 à près de 11 °/₀. Dans les eaux turques, le mouvement de la navigation britannique descend de 6,840,000 à 6,505,000 (1883-1897), alors que celui de l'Allemagne passe de 145,000 à 177,000, celui de l'Autriche, de 572,000 à 727,000, celui de la Russie, de 515,000 à 739,000, celui de l'Italie, de 444,000 à 786,000. A Hambourg, en 10 ans, les entrées et sorties des bâtiments du Royaume-Uni sont tombées de plus d'un quart. A Shangaï et à Singapour, la même décadence s'accuse au profit de la marine japonaise.

Les causes de cette crise économique, qui sévit sur nos voisins, sont nombreuses. Eux-mêmes en sont pour une part responsables, si l'on s'en rapporte aux témoignages généralement très étudiés de leurs consuls. Ils ont le tort de vendre trop cher et de ne pas assez se soucier du goût des clients; ils ont aussi les mêmes infériorités volontairement perpétuées, qu'on signale pour nos propres négociants. Leurs commis-voyageurs ignorent la langue du pays où ils se rendent. C'est une remarque qu'on retrouve dans tous les fascicules des *Annual Series* d'Orient.

Mais ce sont surtout les concurrences européenne et américaine, la concurrence coloniale et la concurrence japonaise qui ont provoqué les effets désastreux indiqués plus haut.

L'Allemagne n'a pas seulement accaparé l'Europe septentrionale, la Russie, la Scandinavie, les Pays-Bas et l'Europe centrale; elle dispute avec acharnement à l'Angleterre, les Échelles du Levant où, grâce à la connivence des autorités ottomanes, elle se sent tout à fait chez elle. Le voyage de Guillaume II à Constantinople aura certes contribué à améliorer encore une situation qui se précisait depuis quelques années, mais dès à présent on peut la qualifier d'excellente. A Beyrouth, Jaffa, etc., les négociants germaniques refoulent peu à peu les Anglais. Dans l'Amérique centrale et méridionale, même lutte et même résultat. Au Canada, c'est l'Union américaine qui prend l'avantage et elle a conquis dans les divers États du Dominion une place autrement ample que celle de la Métropole. Elle attaque aussi l'Extrême-Orient, le Japon, la Chine, les Indes, qu'Albion entendait se réserver : mais là, par ailleurs, le Royaume-Uni se heurte à de jeunes puissances industrielles qui lui arrachent sa clientèle traditionnelle.

Le Canada lui dispute les Straits Settlements et Shangaï; l'Inde a pour un temps importé des quantités de cotonnades et de filés dans l'Empire du Soleil Levant; celui-ci, par réciprocité, s'est créé un large marché dans la Péninsule Gangétique. L'un et l'autre font le siège en règle de la Chine. A Shangaï, les filés anglais sont en recul de 29 °/₀

sur 1895, alors que les filés indous gagnent 13 °/₀ et les filés japonais 900 °/₀.

Telle est la situation que nous révèlent les documents officiels anglais eux-mêmes; nous n'y avons rien ajouté; nous ne les avons pas commentés; nous n'avons même pas reproduit les déclarations, les prévisions pessimistes de certains consuls, celui de Milan entre autres. Nous avons laissé aux statistiques toutes nues la plénitude de leur éloquence.

On conçoit que les hommes d'État anglais jugent cette situation grave, que le chef du Board of Trade, M. Ritchie, ait tout récemment (24 novembre 1898) exprimé des craintes et des regrets devant la Chambre de Commerce de Croydon et que tout le Royaume-Uni suive avec attention la marche décroissante de ses statistiques. Ce pays se sait malade et écoute anxieusement les battements de son pouls.

*
* *

La classe dirigeante d'Outre-Manche a donné presque sans exception dans l'impérialisme : sa brusque évolution se comprend. La stagnation commerciale compromet et ruine son autorité sociale. De même que la féodalité a vécu de la guerre, la ploutocratie industrielle asseoit sa puissance sur la prospérité de ses échanges. La moindre atteinte à celle-ci ouvre une brèche dans sa suprématie. La restriction des marchés coloniaux et d'Extrême-Orient a pour la première fois, depuis la victoire du Tiers-Etat outre Manche, troublé sa quiétude, son insouciance. Les marchands de Liverpool, les grands producteurs de Sheffield, de Leeds, de Birmingham, de Bradford se sont rappelé que leur élévation à la puissance politique était contemporaine du développement du machinisme et du grand épanouissement de l'industrie britannique. Il était naturel que la chute des statistiques leur semblât un présage lugubre de prochain effondrement.

En aucun pays du monde, la prééminence bourgeoise n'est aussi étroitement liée à la richesse commerciale. D'autre part le Royaume-Uni n'a pas, comme la France, un nombreux prolétariat rural ou une classe de petits propriétaires fonciers. Les ouvriers détenteurs de lopins de terre ont été, il y a longtemps déjà, dessaisis, déracinés au profit des landlords.

La population industrielle est autrement dense que dans n'importe quelle contrée du globe, la Belgique exceptée. La bourgeoisie britannique ne saurait, comme la nôtre, comme les disciples de M. Méline, escompter une opposition, une hostilité éventuelle entre les travailleurs des champs et ceux des villes. Le nombre de ces derniers s'est

accru dans des proportions colossales. Le jour où ils se mettront en branle, et où, arrachés à l'organisation purement professionnelle des Trades-Unions, ils verseront dans le socialisme, rien ne pourra tenir contre leur élan.

Jusque vers 1880 ou même 1884, l'expansion économique du Royaume-Uni avait permis d'occuper ces millions de bras, de garder en une étroite dépendance, par le paiement des hauts salaires, ce prolétariat à la fois organisé et amorphe. Inorganique au point de vue politique, il était étroitement discipliné pour ses revendications matérielles quotidiennes. La croissance des débouchés, l'augmentation de la circulation extérieure, facilitaient les transactions entre les patrons et les Unions. Mais ce temps n'est plus, et la situation ne peut plus s'envisager avec le même optimisme.

D'un côté, certaines industries sont en chômage grandissant. Le Lancashire traverse de rigoureuses épreuves. Pendant que le nombre des broches du Continent européen, de l'Amérique septentrionale et méridionale, de l'Inde, de la Chine et du Japon montait d'année en année, l'Angleterre, dans la dernière période décennale, perdait 200,000 unités. L'armée de réserve du prolétariat était grossie d'autant, et avec elle la poussée du monde ouvrier contre la classe dirigeante.

Mais ce qui est plus grave encore, c'est que devant l'afflux de la concurrence extérieure, la grande industrie ne peut plus maintenir ses salaires. Ses propres difficultés lui commandent des restrictions de main-d'œuvre. Or l'ouvrier d'Outre-Manche a contracté certains besoins, admis certaines habitudes, auxquelles il ne saurait renoncer, volontiers. Toute réduction du prix de travail constitue une prime au socialisme. La ploutocratie britannique sent l'heure venue où les membres des Trades-Unions et les Unions elles-mêmes s'embrigaderont dans les cadres des partis révolutionnaires en formation. C'est cette appréhension de guerre sociale qui est au fond du mouvement impérialiste et qui a dicté aux représentants des grands patrons, à Chamberlain, entre autres, de vastes programmes d'expansion.

Cette expansion anglo-saxonne peut se concevoir de deux façons : ou bien le Royaume-Uni, suivant la tactique déjà signalée en cette étude, poursuivra sa conquête méthodique de l'Asie et de l'Afrique, ou bien il réalisera la Fédération, le Zollverein à la fois commercial et politique qui hante aujourd'hui tous les hommes de gouvernement d'Outre-Manche. Au reste les deux procédés ne se combattent ni ne s'excluent ; ils se complètent l'un l'autre.

Chamberlain médite depuis plus de douze ans la constitution d'un syndicat de production et d'échange unique dans l'histoire. Il ne s'agirait de rien moins que de grouper autour de la métropole toutes ses dépendances des deux hémisphères et d'en faire une association

économique fermée. L'Empire britannique ne serait plus ainsi un vocable en partie fictif; il acquerrait la plénitude de la réalité, et le Canada, l'Australie, l'Inde seraient presque aussi étroitement liés à l'Angleterre et entre eux, qu'un département français à un autre département français. Les colonies auraient à peu près le monopole du marché des Trois-Royaumes et ceux-ci se réserveraient le monopole des colonies. Du coup, la Grande-Bretagne, qui vend à ses annexes pour deux milliards annuellement, pourrait tripler, quadrupler, quintupler ce chiffre.

Telle est l'idée maîtresse de l'impérialisme. Nous insistons bien sur ce fait qu'elle n'est pas récente, que toute une partie de la presse de Londres n'a cessé de la répandre, de la justifier, et que si son triomphe dans l'opinion est d'hier, sa lente pénétration remonte à une date fort antérieure. Dès 1887, dans un discours à Toronto, au Canada, Chamberlain l'exposait, l'examinait en détail. Et si depuis, on reprenait un à un ses discours, l'on verrait qu'il ne l'a pas abandonnée un instant.

Deux faits ont marqué très nettement la campagne impérialiste : la réunion des ministres coloniaux à Londres au Jubilé de la Reine en 1897 et la votation récente de l'Australie sur la Fédération du Continent Océanien. Ni l'une ni l'autre n'ont consacré le triomphe du programme de la Greater Britain, mais tous deux en ont largement précipité l'échéance.

L'idée est-elle réalisable, la confédération économique des terres anglo-saxonnes prévaudra-t-elle contre des obstacles dont nul ne conteste l'importance ? Nous croyons certes que le projet ne cheminera pas sans encombre et qu'il ne s'exécutera pas en un clin d'œil, mais rien ne permet de supposer que la réussite en soit impraticable.

Les difficultés sont nombreuses; jusqu'ici les colonies de l'Afrique Australe et de l'Australasie sont restées séparées; le Cap et le Natal ont des intérêts contradictoires et leurs ports se disputent le premier rang; la Nouvelle-Galles du Sud et le Victoria ne veulent pas s'incliner l'un devant l'autre; ils répugnent aussi à accorder dans un Sénat Fédéral de Sydney ou de Melbourne, une représentation qui égale la leur, aux colonies plus jeunes ou moins prospères, à l'Australie de l'Ouest par exemple : enfin le régime économique n'est pas uniforme dans le grand continent de l'Hémisphère Sud, la Nouvelle-Galles étant libre échangiste, et les autres Etats ultra-protectionnistes. En Amérique, si le Canada est déjà confédéré, Terre-Neuve marque contre le Dominion une hostilité incessante : le Parlement de cette île ne parle de rien moins que de voter l'annexion à l'Union Américaine.

Il y a plus. Comment fondra-t-on sous un même régime, ou tout au moins dans une suffisante harmonie, des contrées aussi différentes à tous égards que l'Ecosse, les Antilles, l'Inde et la Nouvelle-Zélande ?

Un centralisme même purement économique est-il compatible avec des divergences de climat, de race, d'intérêt, d'organisation sociale aussi accentuées ?

Il y a plus encore. Si l'on envisage le Zollverein au point de vue commercial strict, pourquoi imposer aux divers membres des sacrifices fort inégaux ? Pour recevoir en franchise les produits coloniaux, l'Angleterre n'a point à révolutionner son système douanier. Au contraire l'Australie, étroitement protectionniste, à part la Nouvelle-Galles du Sud, devrait supprimer la taxation de 30 à 35 °/₀ qu'elle prélève sur les importations britanniques. Et ce n'est pas seulement pour sa propre expansion industrielle qu'une telle innovation apparaît fort grave, c'est pour son équilibre financier. L'abolition des droits de douane, qui constituent le plus clair de son revenu, mettra son budget en perpétuel déficit. Le Royaume-Uni voudra-t-il combler ces lacunes inévitables et s'imposer en faveur de ses dépendances des charges dont il s'est depuis longtemps déshabitué ?

Tels sont les divers problèmes que suscite le programme impérialiste. L'on voit que ses adversaires peuvent alléguer contre lui des inconvénients aussi complexes que nombreux.

La Fédération Anglo-Saxonne est pourtant plus qu'une possibilité d'avenir, car elle est dans l'ordre logique des choses, et si l'on ne peut prédire sur quelles bases précises elle s'organisera, son triomphe n'est guère qu'une affaire de temps. Elle apparaît comme une nécessité inéluctable pour la bourgeoisie britannique ; les colonies y trouveront, en somme, assez d'avantages transitoires pour l'accepter malgré certains ennuis.

*
* *

Admettons donc qu'elle se forme, que les aspirations des Chamberlain, des Charles Dilke, des Rosebery deviennent réalité. La bourgeoisie britannique prolongera-t-elle de beaucoup son prestige ; arrêtera-t-elle la poussée du socialisme ?

L'accaparement des marchés coloniaux rendra pour un temps la prospérité à l'industrie d'Outre-Manche, doublera son activité, stimulera son espoir. Mais ceux qui s'imaginent, par l'impérialisme, refréner l'élan prolétarien, ne vont pas à la moelle des choses et s'arrêtent à un examen superficiel.

Que les salaires se relèvent, grâce à un renouveau d'achalandage, qu'une partie de la classe laborieuse des Trois-Royaumes s'assoupisse dans un regain de bien-être, que devant l'élévation de l'étalon de vie, elle atténue ses revendications : soit ; mais croit-on qu'il suffira de fédérer toutes les terres anglo-saxonnes, pour couper court

au mal mortel qui ronge les sociétés modernes? La production sera-t-elle mieux réglée à l'intérieur du nouvel empire que dans la Grande-Bretagne de 1899? L'anarchie économique n'y règnera-t-elle pas, tout comme aujourd'hui dans le monde civilisé, en souveraine maîtresse? Au fond la concurrence étrangère étouffée, supprimée, du moins limitée, la concurrence des divers membres de la communauté s'exercera dans sa superficie. L'Angleterre n'aura plus peut-être à redouter l'antagonisme japonais ou américain à Singapour et dans l'Inde, mais le Canada viendra rivaliser avec elle à Bombay, et l'Australie joutera avec l'Écosse au Cap et à Natal. Il n'y aura essentiellement rien de changé. La guerre économique continuera tout aussi intense que par le passé, pour tous les associés, et qui dit guerre économique, concurrence, dit refoulement prolétarien, avilissement des salaires, accroissement de l'armée de réserve. La bourgeoisie anglo-saxonne qui croyait reconquérir le monde ouvrier par le bien-être, par le rehaussement de la main d'œuvre, ce *panem et circenses* des sociétés modernes, se heurtera à la grande loi vitale de la production capitaliste, se brisera à l'impossible.

L'écrasement du prolétariat continuera à activer le mouvement socialiste. Ne comprend-on pas au surplus que cette expansion de l'idée révolutionnaire se fera autrement plus féconde, plus puissante, dans un État agrandi, dans une fédération d'États, que dans les groupements morcelés de notre âge. La poussée démocratique de l'Allemagne bismarckienne eût été invraisemblable dans une Allemagne fragmentée en tronçons de royaumes et de duchés. La Greater Britain offrira à nos doctrines un champ de culture d'une merveilleuse étendue, où réunies côte à côte, broyées dans un même engrenage, rapprochées par les rapports politiques quotidiens, les masses ouvrières d'aujourd'hui prendront plus aisément conscience de leur force numérique, matérielle et morale, et dresseront en peu d'années une organisation irrésistible.

Saluons donc l'impérialisme de Chamberlain comme l'un des instruments les plus efficaces des révolutions de demain. Saluons-le encore comme le type de régénération de l'humanité future. Du milieu des continents dispersés, dissous en nationalités distinctes et hostiles, au-dessus des étroites barrières politiques du siècle, surgit enfin ce rêve, cette conception d'une association plus large, embrassant des centaines de millions d'hommes, d'origine, de langue, d'intellectualité différentes. Avec la Greater Britain, la pensée de notre génération brise ses cloisons, s'élève au-dessus d'elle-même, édifie un morceau d'internationalité. C'est un quart de la population du globe qui va se condenser, vivre d'une vie commune, effacer toute dissidence entre ses membres. C'est une transformation du monde qui commence,

engendrée par les ambitions et les craintes des pires conservateurs. Inclinons-nous devant elle, car elle constitue la première consécration de la philosophie socialiste.

*
* *

Nous avons essayé d'examiner l'impérialisme sous toutes ses faces; nous n'avons dissimulé ni les périls qu'il recèle, ni l'initiative de progrès qu'il abrite inconsciemment en lui. Demain il peut déchaîner sur le monde la pire des conflagrations, retarder pour on ne sait combien d'années la marche des sentiments d'humanité. Après-demain, il s'imposera comme le moule organique des sociétés refondues, et dressera par dessus les étroites communautés nationales la solidarité plus compréhensive des êtres rapprochés! Il n'appartient guère à un parti, à un pays, de beaucoup hâter, de beaucoup retarder cette échéance des nouvelles formes sociales. La Fédération triomphera à son heure, de par le mécanisme interne même du monde; elle se substituera par logique et nécessité aux groupements nationaux comme ceux-ci se sont substitués aux groupements provinciaux et communaux, comme la cité antique a prévalu sur l'individualisme farouche des premiers âges. La Fédération est un anneau dans la longue chaîne des organisations historiques. L'impérialisme anglo-saxon en marquera l'heure inévitable.

PAUL LOUIS.

ESSAIS SUR LA MONNAIE

LE CRÉDIT ET LES BANQUES

L'évolution du crédit public avant le dix-huitième siècle

Dans les sociétés communautaires primitives, égalitaires ou non, simples ou même déjà très développées et différenciées comme l'ancien Pérou à l'arrivée des Espagnols, la communauté, encore indivise ou représentée par des chefs militaires ou religieux, soit même religieux et militaires à la fois, est seule propriétaire, elle règle en conséquence la production, la distribution et la répartition des richesses suivant les besoins de chaque individu ou de chaque groupe d'individus d'après leurs besoins tels qu'ils sont appréciés, c'est-à-dire, en somme, conformément à la constante formule communiste, plus ou moins absolue dans l'application, suivant les besoins et les obligations rationnels de la communauté et de ses membres. Le domaine commun s'étend à tout; rien donc de plus simple que de prélever tout d'abord la part nécessaire aux services généraux de la collectivité, y compris, dans les communautés hiérarchisées, celles des castes supérieures et des chefs qui les gouvernent.

Quand, comme dans l'ancien Pérou, il existe une caste religieuse, une noblesse militaire, un roi et sa famille, naturellement trois grands domaines, collectifs relativement encore, mais déjà privés quant à leurs titulaires corporatifs, se détachent en partie du fonds indivis; la possession du reste est périodiquement répartie entre les membres de la classe inférieure et laborieuse; parfois même un lot collectif est réservé pour les besoins généraux ou imprévus de cette dernière. Les grands travaux d'utilité publique sont desservis par des corvées et des prestations en nature, par exemple la construction des routes, des canaux, les travaux d'irrigation, d'endiguement, etc.; de même, à défaut d'esclaves, la culture des domaines affectés aux castes dirigeantes.

Ces grandes sociétés, à formes communistes mais déjà plus ou

moins féodales comme le Pérou et surtout le Mexique anciens, sont des développements fortement différenciés, comme on le voit, des sociétés communautaires plus simples dont il existe encore des spécimens en Afrique et en Asie.

Des greniers publics, des réserves sont parfois organisés pour les besoins généraux ou imprévus comme les disettes et même pour assurer l'existence des infirmes et des vieillards.

Les besoins de l'État sont toujours et partout, en somme, corrélatifs à ses fonctions; dès lors aussi la source et l'étendue de ses revenus; tracer d'une façon invariable les limites de ces fonctions et de ces besoins est un problème dont la solution absolue doit être abandonnée comme une utopie.

Naturellement, dans les communautés plus ou moins vastes et différenciées dont nous venons de parler, il n'y a ni crédit public ni crédit privé proprement dits; cependant, par exemple, les prestations en nature faites dans l'intérêt général ou dans celui des classes gouvernantes peuvent être considérées comme l'embryon des formes futures du premier et les avances faites par les greniers ou magasins publics aux particuliers entre autres pour les semailles comme celui des modes consécutifs du second.

L'État, en tant que gouvernement ou même plus simplement encore se confondant avec la société, n'a pas en réalité à emprunter; il est au contraire le grand propriétaire, le dispensateur de tous les biens; tout au plus lui arrive-t-il d'être le prêteur. Si des avances se font, c'est par lui aux particuliers ou aux groupes de particuliers. Dans tous les cas, le crédit est collectif; ainsi, dans les sociétés à formes communautaires, simples ou déjà complexes, où il n'y a pas d'échange bien qu'il puisse y avoir division du travail, se rencontrent tout au moins les linéaments des formes supérieures de crédit collectif auxquelles les sociétés plus avancées tendront toujours à revenir, mais, comme nous le verrons, autrement (1).

Quelles que soient les formes sociales que l'avenir tient en réserve, il y aura toujours des opérations économiques à terme, c'est-à-dire ne se liquidant pas par un échange immédiat et direct; cela est aussi vrai pour les échanges nécessités par les besoins généraux des organismes sociaux que pour les transactions entre particuliers; de là la nécessité du crédit public; nous venons de la constater jusque dans les sociétés à structure communiste, autoritaire ou non. Le socialisme, qui est l'un des affluents les plus considérables de la sociologie positive avec laquelle

---

(1) En ce qui concerne les structures communautaires ou semi-communautaires et féodales, comme le Pérou et le Mexique anciens, voir mon ouvrage *L'évolution des croyances et des doctrines politiques*.

il est destiné à se confondre et se confond de plus en plus, a donc le devoir de se préoccuper de la solution scientifique des problèmes que soulève l'organisation du crédit privé et du crédit public, problèmes si étroitement liés, comme nous l'avons vu, à celui encore plus général de la monnaie.

D'après le Dictionnaire d'Économie politique de L. Say, le crédit public diffère du crédit privé en un point essentiel : « lorsqu'il traite avec l'État, personne ne pourra faire exécuter l'engagement pris, si le débiteur se dérobe et manque à sa parole, *car c'est lui qui fait la loi* ». Cette seule hérésie grossière, dont la source est dans l'absurde et heureusement transitoire prétention des économistes de constituer leur science en une branche absolument indépendante de la sociologie générale, suffirait à justifier l'étude que nous allons consacrer à l'évolution des formes progressives du crédit public ; nous y verrons notamment que la différence essentielle signalée ci-dessus entre les deux espèces de crédit est purement historique, qu'elle tient à une conception essentiellement métaphysique d'un État antérieur et supérieur à la société dont il n'est en réalité qu'une fonction spéciale ; cela est si vrai que dans les sociétés les plus avancées, aux États-Unis, par exemple, les particuliers peuvent parfaitement faire exécuter à charge de l'État les obligations contractées par ce dernier.

Ce qui est vrai, c'est que les formes du crédit public sont toujours moins avancées que celles du crédit privé ; ce retard est naturel, il tient à la structure et à la texture générale des sociétés dont les unités constituantes sont toujours le levain qui fait fermenter et soulever les formes sociales nouvelles, spécialement celles affectées à la direction collective. L'État, le mot l'indique, est avant tout statique, conservateur ; cela même cependant est loin d'être absolu ; il peut lui-même être à l'occasion initiateur et il l'est par cela seul qu'il a pour fonction constante de coordonner les activités individuelles en vue d'un service, d'une coopération générale et d'ensemble ; il n'est donc pas essentiellement rétrograde, mais il est le régulateur et le modérateur des hyperesthésies, l'adjuvant des anesthésies particulières soit des groupes, soit des individus. En général, cependant, il évolue à la suite de ses unités composantes ; quand tout est déjà changé, il change ; toutefois aussi quand il y a des résistances persistantes et des antagonismes en contradiction avec l'intérêt général, il les apaise ou il les brise.

Nous avons déjà vu que dans les sociétés à formes communautaires, le crédit public se manifeste à l'état embryonnaire par la prévoyance sociale dans la constitution de réserves en nature pour les besoins généraux ou imprévus et extraordinaires de la société ; c'est en réalité un mode de thésaurisation ; là où existent des objets et spécialement des métaux précieux, à plus forte raison, une monnaie métal-

lique précieuse, la thésaurisation se fait en outre en ces produits et dans la suite même exclusivement en lingots ou en monnaie, du moment surtout où la monnaie métallique est devenue l'intermédiaire reconnu des échanges.

Dans la thésaurisation, l'impôt et le crédit public sont confondus; le trésor s'alimente du produit des domaines royaux et autres, des prélèvements faits sur la production générale et du butin de guerre. L'État, représenté ou non par des castes ou un chef, a son trésor comme il a son domaine; il est propriétaire, capitaliste, entrepreneur; sa fortune est en définitive le résultat d'un prélèvement opéré sur le travail de la masse laborieuse du groupe social ou indirectement, par la guerre, sur celui des collectivités étrangères.

Là où, comme dans les grandes civilisations orientales, il existe une caste religieuse prépondérante, là aussi où le pouvoir central est lui-même théocratique, naturellement toute l'administration financière tend à revêtir une structure religieuse.

Dans la période royale de la Grèce, les princes à la fois chefs religieux et militaires, possèdent un trésor de même qu'ils ont un domaine; l'un et l'autre suffisent en général à l'exercice de leurs fonctions; les chefs contribuent volontairement, en cas de nécessité, aux dépenses extraordinaires; le palais royal est à la fois temple, forteresse, grande ferme et coffre-fort.

Pendant longtemps encore après l'abolition de la royauté, toute l'administration financière d'Athènes est religieuse et son trésor est dans le temple. Ce n'est qu'en 454 avant Jésus-Christ que le trésor fédéral est transporté de Délos à Athènes, et ce fut, à cette occasion, qu'une forte administration financière, purement laïque, fut organisée comme service de l'État.

Cependant, les temples continuent à être de véritables réservoirs de capitaux; non seulement ils ont leurs propres trésors, mais ils sont utilisés comme véritables banques de dépôt par les États et les particuliers et dès lors ils se transforment naturellement aussi en banques de crédit aussi bien public que privé. Ainsi, pendant la guerre du Péloponèse, Athènes emprunte l'argent des temples et rembourse sa dette avec les intérêts au taux relativement très bas de 1/300 de drachme par mine et par jour.

L'amphictyonie grecque, dont la principale était celle de Delphes, a pour objet notamment la défense du temple et de son trésor; ce fut même la raison de la première guerre sacrée soutenue par Sicyone et Athènes contre de petites cités perturbatrices du droit international amphictyonique de 600 à 590 avant notre ère.

C'était l'habitude des princes et des États d'amasser des trésors; c'était une immobilisation onéreuse des capitaux, mais le procédé

suppléait efficacement aux formes fiscales modernes et aux emprunts; il donnait, en outre, de même que l'existence d'un domaine foncier, une grande indépendance d'allures aux gouvernements. L'Écriture signale les trésors d'Ézéchias et de Salomon, celui du temple de Jérusalem; celui de Cyrus était considérable; Alexandre déposa à Ecbatane 180,000 talents (près d'un milliard de francs) provenant du trésor des rois de Perse. C'était ce trésor qui avait permis aux Achéménides de subsidier au quatrième siècle la coalition de Corinthe, d'Athènes, d'Argos et de Thèbes contre Sparte, de même, qu'au dire de Thucydide (VIII, 4 et 5), Sparte reçut de la Perse plus de 5,000 talents au cours de la guerre du Péloponèse; la corruption par l'or des rois Achéménides était devenue une accusation banale au sein des partis politiques dont les chefs et les orateurs se lançaient les uns aux autres la même injure trop souvent fondée. Aujourd'hui encore la Prusse a un trésor de guerre; la France se réserve d'utiliser les énormes capitaux métalliques de sa Banque; si la Russie n'a pas conservé les rentes françaises qu'elle avait achetées avant 1848 pour former une réserve, elle a un trésor en or considérable et toujours disponible; si l'Autriche n'a pas donné suite à son projet de 1878 de constituer un trésor de guerre de 60 millions de florins, c'est que sa situation financière ne le lui a pas permis, de même pour l'Italie encore plus obérée; ainsi la thésaurisation antique, avec son caractère tout à fait antiéconomique, devait naturellement se perpétuer chez les grandes nations militaires de notre époque.

Les Revenus de l'Attique de Xénophon (445-354 av. J.-C.) et les renseignements nombreux fournis par les écrivains grecs en général nous initient parfaitement à l'organisation financière de l'État athénien à l'apogée de sa puissance; nous n'avons à nous en occuper que relativement au crédit public.

Les revenus ordinaires d'Athènes se composaient d'abord des biens de l'État dans lesquels il faut comprendre les confiscations, les prestations ordinaires, les taxes sur les étrangers, les frais de justice, les droits de douane et de port ainsi que les tributs. Ainsi, en même temps que le domaine collectif s'était différencié des propriétés privées, il s'était emparé de sources spéciales de revenu de manière à assurer les services publics généraux et permanents de l'État tel qu'il était alors constitué comme fonction distincte de la société, c'est-à-dire comme gouvernement.

Les revenus extraordinaires comprenaient les prestations extraordinaires, l'impôt sur le capital, le butin de guerre, les bénéfices sur les monnaies et les contributions forcées.

En somme le crédit public n'avait guère de place dans cette organisation financière, alors au contraire que les formes du crédit privé,

notamment commercial, étaient très abondantes et variées. Seuls les bénéfices réalisés sur les monnaies peuvent être considérés comme des emprunts forcés, non remboursables en fait par l'État, mais dont la collectivité laborieuse en dernier ressort subissait tout le fardeau; c'était le travail national qui supportait en réalité la charge du remboursement de toute la différence entre la valeur vraie des monnaies et leur valeur nominale, différence qui constituait le bénéfice tout au moins apparent du trésor public.

En général, cependant, la structure essentiellement commerciale d'Athènes, bien que déformée par le milieu militaire et politique, l'obligea d'avoir une monnaie honnête au moins pour ses relations extérieures. Athènes, à son apogée, avait la meilleure monnaie de l'époque; aussi la drachme d'argent et le statère d'or étaient très recherchés.

Nous avons vu que les temples avaient été les premières banques de dépôts; quand l'administration financière eut été laïcisée, Athènes posséda aussi des banques où étaient déposés les capitaux des principaux oracles ou temples.

Cependant la plupart des cités grecques altéraient leurs monnaies; quelques-unes même avaient deux monnaies, l'une de bon aloi pour le commerce extérieur et l'autre, altérée, pour l'intérieur; elles se pliaient, ainsi sans s'en douter, à la loi monétaire à laquelle Th. Gresham devait attacher son nom et que les économistes se refusent encore à appliquer logiquement jusqu'au bout en méconnaissant qu'une monnaie de compte purement conventionnelle, c'est-à-dire sans valeur intrinsèque bien que représentative de valeurs réelles, puisse suffire aux besoins monétaires internes d'une société.

Athènes, néanmoins, altéra parfois ses monnaies, notamment celles d'or, dans des circonstances critiques. C'étaient des emprunts déguisés. Les pertes résultant de ces altérations constituaient un véritable emprunt forcé; mais les classes supérieures, spécialement celle des capitalistes entrepreneurs, le faisaient aisément retomber sur la masse par le commerce, l'usure, le paiement des salaires, etc. A l'intérieur, on suppléait aussi à la monnaie métallique de diverses façons; mais l'altération de la monnaie d'argent y était surtout sensible, car c'était la monnaie courante.

Le privilège de l'émission de la monnaie était donc pour l'État une source extraordinaire de revenu, c'était un emprunt forcé remboursable par la classe laborieuse. On sait que la réforme de Solon, nécessitée par la condition misérable des citoyens libres réduits par leurs dettes à un véritable état d'esclavage, consista notamment dans l'abolition des dettes privées et peut-être même publiques ainsi que dans l'élévation de la valeur de la mine de 73 à 100 drachmes.

Ainsi, en Grèce, les monnaies frappées au nom du peuple, dans les

républiques, du roi dans les monarchies comme en Épire et en Macédoine, étaient au point de vue de leur émission un privilège de l'État et un adjuvant financier qui suppléait à l'insuffisante organisation du crédit public. De même en Perse, les rois Achéménides se réservaient la frappe des pièces d'or, permettant seulement, dans certaines satrapies, le monnayage des autres métaux pour les besoins locaux suivant un rapport probable, en ce qui concerne l'argent de 13 1/2 ou même moindre; ainsi l'argent ne pouvait chasser l'or. Le même système exista pendant quelque temps en Grèce avec un rapport commercial encore inférieur; il en résulta que l'argent fut emporté et disparut presque complètement de la circulation dans les provinces intérieures de la Perse.

Un autre rudiment de crédit public se rencontre à Athènes et ailleurs dans le fait que des fermiers généraux étaient élus pour la perception des impôts, mais des collèges ou *symnories* en faisaient l'*avance* au trésor; c'étaient les collèges de riches; en réalité ils avançaient l'impôt dans l'intérêt de l'État mais pour le compte des particuliers à charge desquels leur avance était récupérée.

On assiste toutefois à une évolution supérieure spécialement dans les cités commerçantes où on constate l'apparition d'emprunt de villes et d'États.

Ainsi, d'après Aristote (*Écon.*, II, 2 et 12), les Chiotes firent un emprunt uniquement à charge des capitalistes; ils avaient du reste déjà un système d'enregistrement public même pour les dettes particulières; l'État devait payer les intérêts de l'emprunt jusqu'à son remboursement.

Un décret du peuple de Clazomène ordonna aux citoyens de livrer à l'État toute la récolte d'huile, denrée abondante dans le pays, afin de parer à une disette de blé; l'huile fut échangée contre celui-ci ou vendue pour en acheter; l'État devait payer l'intérêt des avances qui lui étaient faites en nature suivant estimation. (Aristote, *Écon.*, II, 20 et 25.)

On saisit sur le fait le rapport fonctionnel de corrélation existant entre l'impôt, le crédit public, la monnaie et l'altération de celle-ci dans cette circonstance que ce même peuple étant redevable de vingt talents à ses troupes mercenaires, donna quatre talents aux chefs pour gagner du temps et ensuite frappa vingt talents de monnaie de fer à laquelle il attribua la valeur de l'argent. Cette monnaie fictive et conventionnelle fut partagée entre les riches en échange de leur monnaie de bon aloi avec laquelle elle fut échangée. Ainsi, la monnaie de fer mise en circulation remplaça la monnaie d'argent; la masse nominale de numéraire resta la même, seulement l'argent fut réservé pour le commerce extérieur; on ne pouvait du reste faire autrement, car la

mauvaise monnaie chasse la bonne. De plus l'État paya des intérêts à ceux qui lui avaient avancé de l'argent contre du fer et racheta peu à peu ce dernier. En somme ces lingots de fer étaient l'équivalent des titres en papier émis de nos jours par les villes, les provinces et les États avec stipulation d'amortissement et d'intérêt; mieux encore, ils se rapprochaient du billet de banque en ce qu'ils servaient de médium pour les échanges; seulement ils produisaient intérêt.

Si les cités commerciales et industrielles de la Grèce tendaient à s'élever à des formes supérieures de crédit public, il n'en était pas de même des cités principalement agricoles et surtout militaires et prédatrices. Celles-ci avaient recours au plus grossier empirisme; les mêmes pratiques persistèrent du reste dans les cités plus avancées.

Sparte et Thèbes restèrent des types essentiellement rétrogrades. Ainsi, les Thébains ne purent rentrer en possession de la Cadmée faute de cinq talents. Les Samiens ayant imploré le secours de Sparte, celle-ci décida que bêtes et gens jeûneraient un jour et que l'épargne ainsi réalisée serait versée aux caisses publiques; Sparte, au surplus, n'avait pas de trésor.

D'autres expédients sont usités; parfois des emprunts forcés sont décrétés même à charge des temples. Plutarque, dans son *Périclès*, nous apprend que, dans les circonstances critiques, Athènes pouvait trouver des ressources infinies dans les ornements des temples; ainsi, ceux de la statue de Minerve s'élevaient à cinquante talents d'or et il était facile d'en dépouiller la statue sans la dégrader.

Durant la deuxième année de la quatre-vingt-treizième olympiade, sous l'archonte Antigénès, pendant une crise financière et à raison de grands préparatifs de guerre, le peuple athénien ordonna la création d'une monnaie d'or alliée au cuivre provenant des statues de la Victoire.

Denys l'Ancien, voulant restituer ce qu'il avait emprunté pour construire des vaisseaux et manquant de ressources, força ses créanciers à prendre de la monnaie d'étain. Il donne aussi pour quatre drachmes ce qui n'en valait qu'une. Une autre fois, ne pouvant rembourser un emprunt, il ordonne, sous peine de mort, qu'on lui apporte tout l'argent, le monnaie en donnant à une drachme la valeur de deux et paie ainsi ce qu'il doit.

Les Arcadiens manquent une expédition faute de cinq talents; Athènes même se voit forcée, à un certain moment, de soutenir les hostilités des Béotiens faute de pouvoir leur payer deux talents.

En somme l'évolution du crédit public, dans les sociétés grecques, n'avait suivi que de loin celle du crédit privé. En Grèce, comme ailleurs, les formes communautaires plus ou moins égalitaires avaient précédé les autres; le domaine collectif indivis avait primitivement alimenté

tous les services tant ordinaires qu'extraordinaires; puis s'étaient différenciés de la masse les domaines royaux et religieux; la thésaurisation en produits agricoles et en bétail était devenue une forme spéciale de la prévoyance sociale; dans l'âge industriel et métallurgique les métaux précieux, en suite d'une sélection continue, avaient surtout été affectés à la formation des trésors des temples, des rois et finalement de l'État constitué en organe social distinct.

Alors de nouvelles formes de crédit public avaient apparu : les emprunts plus ou moins volontaires mais surtout forcés des villes et des États, l'altération des monnaies en vertu du privilège public de leur émission, la création de monnaies fictives sans compter une foule d'expédients empiriques dont nous avons fourni des exemples. Rappelons encore, qu'à Athènes notamment, l'administration financière, d'abord religieuse, était devenue laïque et que des banques privées étaient devenues les dépositaires des richesses des temples, et intervenaient probablement dans les emprunts publics. Dans tous les cas, les formes du crédit public étaient restées archaïques à la différence de celles du crédit privé beaucoup plus variées et plus nombreuses.

A Rome, dès les premiers temps, il existe un domaine de l'État dont les revenus alimentent l'*aerarium;* il se composait principalement de pâturages communs dont le prix d'affermage formait le plus net revenu du domaine; l'affermage ordinaire était de cent ans. En dehors du domaine public, il y avait le domaine royal qui s'était différencié de la communauté primitive.

Bientôt il y eut deux trésors, l'un, destiné aux besoins journaliers de l'État, était alimenté par les tributs et les impositions ordinaires; dans l'autre était versé l'or de l'impôt du vingtième établi sur la vente des esclaves et sur les biens des vaincus, *aurum vicesimarium;* on ne touchait à ce dernier que dans les besoins urgents (1).

Les guerres et leurs exigences excessives donnèrent bientôt lieu aux mêmes expédients financiers que ceux qui avaient eu cours en Grèce; la république romaine ne trouva qu'avec peine les deux mille livres de sa rançon aux Gaulois. Pour soutenir la guerre contre les Samnites, le consul Fabricius dut ouvrir *sur sa foi* un emprunt qu'il remboursa lui-même à la fin des hostilités. Lors de la première guerre punique, le gouvernement réduit le poids de l'as; « on gagna ainsi, écrit Pline, cinq sixièmes et on liquida les dettes ». (Pline,

(1) Ce fut la loi Manlia, en 357 avant Jésus-Christ, qui établit cet impôt de 5 °/₀ sur la valeur des esclaves affranchis; le produit, consistant en lingots d'or, constituait un fonds de réserve de l'*aerarium*. Les conquêtes firent du reste de plus en plus affluer l'or; aussi, en 209, l'*aerarium* possédait-il quatre mille livres d'or.

XXXIII, 13.) On ne connaissait pas encore la monnaie de papier, mais la voie était ouverte dans cette direction moderne.

Pendant la deuxième guerre punique, une nouvelle réduction fut opérée; ce fut alors également qu'apparaissent les dons volontaires comme succédané du crédit public; les femmes donnent l'or de leurs parures, leurs bijoux; les sénateurs versent des cotisations. Ces sacrifices étant encore insuffisants, les consuls imaginent de nouveau d'emprunter sur leur foi; trois termes égaux, de deux en deux ans, furent stipulés pour le remboursement. Aux deux premières échéances, les engagements furent tenus. Au commencement de l'an 550, les citoyens qui avaient fait des avances aux consuls entrèrent au sénat, le troisième terme venant d'échoir. Le trésor public était presque épuisé; le sénat leur proposa la cession de quelques terres publiques, sur une estimation à l'amiable, à concurrence de leur compte, mais avec la clause expresse qu'aussitôt que des rentrées auraient mis le trésor en état de s'acquitter, celui d'entre eux qui préférerait être payé en espèces serait admis à rétrocéder son lot. Ce projet fut accepté, le champ concédé s'appela *trientius tabulius ager.*

A plusieurs reprises, pendant les guerres puniques, la république romaine avait décrété la réduction du taux de l'intérêt au détriment de ses créanciers; c'était le complément de ses réductions du poids des monnaies. Cette mesure ne tarda pas à être généralisée; ainsi, les *novæ tabulæ* étaient des lois accordant aux débiteurs un allègement de leur dette soit par la remise des intérêts arriérés, soit par l'imputation sur le capital des intérêts à payer.

Après la chute de la royauté, en 510 avant Jésus-Christ, le tiers des terres antérieurement affecté à l'entretien des rois avait été réuni au domaine. Faisaient également partie de celui-ci les mines, carrières et salines; celles appartenant exceptionnellement à des particuliers devaient la dîme du produit brut; le sel était un monopole.

Abstraction faite du recouvrement du *tributum,* ou impôt direct, l'État romain pratiquait, comme nous l'avons vu, le système de l'affermage des revenus publics : impôts, dîmes, péages, etc. Les publicains remplissaient l'office d'intermédiaires. Dans leurs contestations avec les contribuables, les publicains dépendaient de la justice ordinaire, mais, comme le remarque von Ihering, « à l'époque de la décadence, la prépondérance de fait des publicains rendit souvent illusoire, au moins dans les provinces, l'égalité juridique des citoyens ». Le capitalisme aboutissait naturellement à une justice de classe. Quoi qu'il en soit, l'État romain, en affermant ainsi la perception de ses revenus, subordonnait son crédit à celui de particuliers. C'est la meilleure preuve des formes archaïques et individualistes du crédit public à Rome. Cette pratique de l'affermage s'est longtemps perpétuée

en Europe avec la tradition de l'organisation financière romaine et elle est encore actuellement en usage dans de grandes sociétés orientales et ailleurs.

A partir de 510, le sénat de la république eut la direction de l'*aerarium*. Dès 486, les difficultés surgissent au sujet des terres de l'*ager publicus;* c'est le conflit inévitable entre la propriété capitaliste et la tradition communautaire antérieure. Les fermiers emphythéotiques de l'*ager publicus,* grâce à la concentration progressive des richesses mobilières et spécialement métalliques, étaient en général des patriciens ou de riches plébéiens. Le sénat, organe politique de classe, négligeait de faire rentrer les dîmes; ainsi la possession tendait à se transformer en propriété. Tandis que les rois, représentant davantage l'intérêt général contre l'aristocratie qui était leur adversaire le plus proche, avaient encore fait des assignations de terres aux plébéiens, une seule seulement se fit encore après leur chute. Ceci explique les tentatives de réforme agraire de 487, 486 et 433. Ces tentatives échouèrent.

En 366, les tribuns Licinius Stolon et L. Sextius parviennent à faire voter une loi portant qu'aucun citoyen ne pourra posséder plus de cinq cents arpents de l'*ager publicus*, ni envoyer dans les pâturages publics plus de cent têtes de gros bétail et cinq cents de petit; en outre, sur l'excédent des terres à restituer, chaque citoyen pauvre devra recevoir sept arpents; le fermage est fixé au dixième du produit de la terre. Malheureusement ces lois ne reçurent qu'une courte et incomplète application; l'évolution du crédit public et même du crédit privé suivit naturellement celle de la propriété; elle se développa dans le sens capitaliste et individualiste. Les guerres de conquête furent le dérivatif du problème social.

De 366 à 133, la question agraire dévie par la conquête de l'Italie et du monde méditerranéen. Les usurpations des riches continuent; les grandes propriétés sénatoriales se développent en même temps que le travail servile, lequel perd de plus en plus son caractère patriarcal et familial primitif.

Les frais de la guerre, la baisse du prix des céréales résultant des importations étrangères, la conversion des terres à blé de l'Italie en pâturages, tout concourt à ruiner la petite propriété; la classe moyenne est grevée de dettes hypothécaires et autres ou obligée de vendre ses terres. L'État lui-même accentue la crise, par peur du prolétariat croissant, en vendant le blé au-dessous du prix de revient et même en le distribuant gratuitement; il fait du mauvais socialisme autoritaire pour faire face au paupérisme.

Les lois frumentaires de Tibérius et de Caïus Gracchus furent suivies de la création de l'administration de l'Annona; celle-ci était

en réalité un développement des anciens greniers publics en usage dans l'antique Égypte et en Perse; tous ces procédés empiriques présentent une intéressante analogie avec les Poor Laws en Angleterre.

César va jusqu'à s'emparer de l'*aerarium*, dont il distribue les réserves précieuses à ses légionnaires; l'or est jeté en abondance dans la circulation; une crise monétaire en est la conséquence; le rapport entre les deux métaux tombe de 11 à 8.93.

Auguste reconstitua la réserve de l'*aerarium*. Tibère à Capri a un trésor de deux milliards sept cents millions de sesterces dissipés par Caligula en moins d'un an. L'*as libralis* diminue, sans interruption, de poids. En 89 avant Jésus-Christ, la loi Papiria l'avait fixé à 1/2 once; sous le triumvirat d'Octave, d'Antoine et de Lépide il est réduit à 1/3 d'once; sous Alexandre Sévère à 5/24, sous Trajan Dèce à 1/8, sous Trebonien Galle à 1/12 (1).

Auguste lui-même s'était emparé des trésors accumulés dans les temples et les lieux sacrés. A bout de ressources, il avait condamné quatorze cents dames romaines, toutes veuves de patriciens distingués, à payer ensemble, dans un bref délai, deux cent mille talents, et il menaça les prêtres de les mettre au nombre des proscrits s'ils ne lui donnaient sur le champ le cinquantième de leurs biens et une année de leurs revenus.

Le désarroi des finances suscita cependant des projets et des institutions d'une portée plus sociale et plus positive. Nous avons déjà parlé du projet de banque proposé sous Auguste par Mécènes. C'est également sous Auguste qu'il fut procédé au recensement des ressources générales de l'Empire. De cette époque date la création successive des grandes administrations permanentes léguées par Rome aux sociétés modernes.

De 216 à 211, on avait créé des banques publiques pour divers objets, spécialement pour opérer l'encaissement des sommes volontairement prêtées par des particuliers à l'État; on institue, à cet effet une commission de banque, les *tres viri mensarii*, composée de deux consulaires et d'un tribun du peuple.

Le crédit public était cependant sans organisation véritable; les lois mêmes contre l'usure rendaient celle-ci plus formidable. Ainsi, les habitants de Salamine, voulant emprunter de l'argent à Rome, en étaient empêchés par la loi Gabinienne. Brutus, d'après Cicéron, sous des noms supposés, leur en prêta à 48 °/₀ et obtint à cet effet deux sénatus-consultes : le premier déclarait que ce prêt ne serait pas considéré comme une fraude à la loi et que le gouverneur de Cilicie

(1) Pour l'évolution monétaire, lire le chapitre spécial consacré à Rome.

jugerait en conformité des conventions énoncées sur le billet souscrit par les Salaminiens.

Comme en Grèce, la frappe et l'altération des monnaies étaient des revenus importants de l'État; c'étaient, comme nous l'avons vu, des emprunts déguisés et forcés remboursables en fin de compte par les classes laborieuses.

Sous la république, les villes reconnues libres, autonomes et alliées, ainsi que les pays confédérés sous le patronage romain, avaient conservé le droit au monnayage, mais de l'argent seul, c'est-à-dire de la monnaie locale et courante inférieure suffisante pour la circulation à l'intérieur.

En ce qui concerne les mines, sous l'empire, elles appartiennent en général au domaine; celles des particuliers doivent la dîme; les mines d'or sont soumises à une redevance du septième de leur production; du reste, tous les produits doivent être vendus à l'État suivant un tarif fixé par ce dernier.

L'empereur peut seul battre monnaie d'or et d'argent; la frappe du cuivre appartient au sénat jusqu'à Aurélien; beaucoup de municipes avaient cependant l'autorisation du monnayage du cuivre. Les particuliers peuvent apporter aux Monnaies le cuivre, l'argent et l'or pour la frappe, mais il leur est retenu un sixième du poids pour les frais de fabrication. Aujourd'hui, en Angleterre, ces frais sont à charge de l'État, c'est-à-dire de la collectivité.

La valeur monétaire était fixée par l'État, à la différence de ce qui se pratiquait généralement à Athènes, dont la monnaie honnête continua à circuler dans le commerce extérieur pendant la domination romaine. L'État romain s'attribuait toute la différence entre la valeur réelle et la valeur nominale des monnaies. Les empereurs continuèrent à s'attribuer le même droit emprunté par les Institutes aux formules des jurisconsultes.

Il n'y eut jamais en réalité à Rome de véritable système monétaire, pas plus que de crédit public. Tant que le trésor put s'alimenter de monnaies d'or et d'argent par la conquête, tout se maintint, mais, après, on fabriqua des monnaies de tout type et de la façon la plus arbitraire pour subvenir aux besoins croissants de l'État.

La conséquence des altérations monétaires érigées en système fut nécessairement la raréfaction continue de l'or et des monnaies honnêtes. Aussi, dans la deuxième période de l'empire, les impôts durent être payés en or ou en nature, sinon l'État aurait été la première victime de ses propres agissements frauduleux. Ainsi s'annonçait la rétrogradation médiévale; quand non seulement l'or et l'argent se seront écoulés de l'Europe centrale et occidentale, il ne restera plus en général que le système des prestations publiques et privées en nature, caractéristique du régime féodal.

Les préfets du prétoire durent expédier l'or à Byzance, renforçant ainsi l'écoulement naturel ; c'est là que vont se conserver les bonnes monnaies et les traditions monétaires honnêtes, autant qu'il est possible dans une économie métallique.

L'or étant devenu très rare, avec la contraction monétaire l'argent augmente de valeur. Alors, l'État, les empereurs, d'accord avec les jurisconsultes, s'efforcent de faire circuler le cuivre comme argent ; le système monétaire retourne à son stade métallique primitif. L'État possédait des mines importantes de cuivre, notamment en Dalmatie. On abaisse aussi le poids et le titre des monnaies d'argent, même on revêt la pièce de cuivre d'une mince couche d'argent et parfois simplement de plomb. Ces pièces étaient donc une monnaie purement fictive, de véritables assignats ; l'évolution naturelle et logique du système monétaire métallique aboutissait à son élimination ; le médium des échanges se réduisait à être un simple titre indiquant des unités de compte (1).

Ce comptabilisme social était évidemment inorganique et grossier ; il ne résolvait pas du tout le problème de la valeur d'échange ; aussi coïncide-t-il, à Rome, avec le régime de la tarification et du maximum par voie d'autorité.

Lors de la suppression de l'Empire d'Occident, Zénon rend au sénat le droit de monnayage ; le sénat le conserve sous les Ostrogoths.

Vers la fin de l'empire, les monopoles fiscaux s'étaient multipliés. Justinien défend aux particuliers de fabriquer des armes ; l'exploitation de toutes les mines finit par tomber dans les mains de l'État. En 365, Valentinien Ier, pour augmenter leur produit, permet cependant à tout le monde d'exploiter les mines d'or, à charge de payer annuellement et par personne au fisc huit scrupules de poids d'or ; cette redevance fut réduite à sept scrupules par une constitution de 392 dans le même but ; en outre, c'est au fisc que les exploitants doivent vendre l'or extrait des mines (2).

Ainsi l'évolution économique avait suivi son cours spontané à défaut d'organisation positive et sociale de la monnaie, du crédit privé et public et de la propriété. Pour celle-ci également un retour s'était fait vers la forme royale et patrimoniale primitive. L'empereur, d'abord

(1) Sous l'empire, les monnaies d'argent étaient tellement altérées que déjà, vers le troisième siècle de notre ère, la monnaie de cuivre était recherchée comme la plus honnête. Didius Julien, Caracalla, Sévère, Gallien, altèrent les monnaies. Celle de Caracalla avait plus de la moitié d'alliage, celle de Sévère les deux tiers ; sous Galien on ne voyait plus que du cuivre argenté.

(2) E. Fournier de Flaix, *L'Impôt dans les diverses civilisations*, 1897. — Mommsen et Marquardt, *Antiquités Romaines*.

seulement représentant nominal du domaine, en était devenu le vrai propriétaire; ses biens personnels ont cependant encore une administration distincte. Du reste, l'ancien domaine public cesse de s'étendre; l'empire a atteint ses limites les plus étendues, il se réduit à la défensive en attendant qu'il se contracte et se disloque comme un monde vieilli. Dans ces conditions la guerre à son tour cesse d'être une source de revenu; elle n'alimente plus l'État et ne s'alimente plus elle-même; de lucrative elle devient onéreuse; c'était la conséquence fatale de la politique égoïste de classe obstinément poursuivie et de l'étouffement du socialisme agraire.

Le fait dominant d'Auguste à Dioclétien fut cependant la diminution de l'esclavage, mais ce ne fut pas là une conquête de l'esprit d'humanité et de fraternité; l'infiltration postérieure de celui-ci n'en fut que la conséquence. La grande propriété n'a en vue que le produit net; or, celui-ci est d'autant plus considérable que la main-d'œuvre est économisée. A partir du quatrième siècle l'esclave agricole est attaché au sol, on ne peut le vendre sans la terre ni la terre sans lui. D'Auguste à Dioclétien, la culture s'était étendue dans l'intérieur de l'Europe; les colonisations militaires et autres favorisèrent cette extension et les bras commencèrent à manquer. A partir de ce moment, on commença à s'apercevoir que le travail servile est onéreux. Varron et Collumelle proclament la supériorité du travail libre; le dernier attribue même au travail servile la décadence agricole; l'un et l'autre cherchent vainement dans une réforme agricole le retour aux antiques vertus et le raffermissement de la république; on discute les avantages de la grande et de la petite culture; Collumelle préconise celle-ci; tous, du reste, y compris Caton, s'occupent plus de la technique que de la théorie; l'esclavage est, au surplus, un procédé de production relevant de la technique et l'évolution des formes de la production est relativement subordonnée à celle des procédés techniques; cependant l'expérience de la civilisation romaine nous montre que l'un et l'autre sont dominés par les conditions générales et spéciales de la civilisation économique. Ce fut celle-ci qui présida à la concentration capitaliste qui, successivement, démembra la propriété collective au profit des rois, des prêtres, de l'aristocratie et finalement d'une bourgeoisie financière qui, après avoir renversé l'ancienne aristocratie terrienne, finit par s'y substituer. Ce fut cette bourgeoisie surtout qui fit échouer toutes les réformes et par là empêcha l'évolution progressive du crédit privé et public ainsi que des instruments monétaires; essentiellement rétrograde et réactionnaire, elle finit par former une véritable caste, une noblesse dont firent partie tous les propriétaires d'au moins vingt-cinq arpents, les *curiales*, quand l'or et l'argent ayant disparu de plus en plus de la circulation, la propriété terrienne redevint le symbole de la puissance. Alors, l'empire

étant mûr pour son démembrement, les propriétaires romains et autres ouvrirent la place aux Barbares avec lesquels ils s'en partagèrent les débris et reconstituèrent l'exploitation du monde laborieux sur des bases et suivant des procédés en partie nouveaux, en partie seulement restaurés et rajeunis.

Les traditions impériales se cristallisèrent à Byzance. Là aussi les besoins énormes de l'administration et des guerres incessantes aboutirent à l'altération des monnaies; un moment vint où il y eut deux sortes de *nomismata,* de sous d'or; pour la rentrée des taxes, le fisc n'acceptait que la monnaie de poids supérieur; quand il faisait des paiements, il jetait dans la circulation les monnaies de poids faible (1). C'est cependant de Byzance que la monnaie d'or plus ou moins honnête se réintroduira en Europe par l'intermédiaire de l'Italie.

Les Barbares avaient aussi pris part aux dépouilles romaines. Les trésors accumulés par les Huns et les Avars étaient si considérables qu'après la prise de leur ring ou camp retranché par les Francs en 796, la valeur des métaux précieux, à la suite de leur répartition par Charlemagne, subit une baisse.

Le monde mulsulman surtout exerça une grande influence sur l'économie de l'Europe centrale et occidentale. Nombre d'institutions et de procédés y furent en vigueur qui expliquent de prétendues utopies qui n'apparurent que plus tard et qui était en grande partie la simple réminiscence d'états sociaux réels. Le prince musulman était non seulement un grand propriétaire, mais il faisait le commerce; il percevait une dîme de 2 1/2 °/₀ sur tout l'argent monnayé. Le grand historien et philosophe Ibn Khaldoun signale la concurrence désastreuse pour les particuliers du commerce exercé par le chef de l'État; d'après lui, le résultat fiscal de cette pratique fut que même « le prince perdit considérablement du côté du revenu » (2). Il n'en était pas moins vrai que l'État commerçant n'est pas une simple utopie.

En dehors de ces ressources du domaine du prince, des dons volontaires lui étaient accordés par la gemâ ou assemblée des nobles, des docteurs, des chefs de corporation; il en fut ainsi notamment sous la domination musulmane en Sicile; ces dons volontaires rappelaient évidemment le mode de contribution des primitives communautés égalitaires et libres. Le prince musulman a aussi un trésor; le *Siasset Namèh* ou Traité du gouvernement, rédigé au onzième siècle, montre que, comme à Rome, les rois Seldjoucides avaient deux trésors, dont l'un de réserve devait rester intact tandis que l'autre subvenait aux

(1) G. Schlumberger. *Un empereur byzantin au dixième siècle*, p. 538, cité par M. E. Nys dans *Recherches sur l'histoire de l'économie politique*, p. 5. 1898.
(2) E. Nys. *Recherches sur l'histoire de l'économie politique,* 1898.

besoins courants; presque tous les revenus étaient versés dans le premier et on n'y touchait qu'à titre de prêt en ayant soin de remplacer sans retard ce qui avait été emprunté. Ceci montre bien clairement la corrélation existante entre la thésaurisation primitive et les formes subséquentes du crédit public.

Ces traditions se perpétuèrent dans la Sicile normande; sous le grand Frédéric II, qui peut être considéré comme le fondateur de l'État moderne, en Sicile le prince « par le cadastre et l'impôt sur la consommation, par le monopole du sel et des métaux, remplit son trésor ; il est l'armateur privilégié pour les ports de la Méditerranée; il retarde le départ des navires qui ne portent point ses marchandises » (1). Frédéric II est à la fois grand propriétaire et le principal commerçant de son royaume.

Les invasions des conquérants mongols en Asie et en Russie exercèrent aussi une influence considérable sur le développement du crédit privé et public en y introduisant un facteur original vers l'admission duquel tendait du reste la pratique universelle des altérations monétaires, je veux parler de la monnaie de papier ou de parchemin.

Au treizième siècle, en Chine, après la crise qui avait donné lieu aux expériences socialistes mais autoritaires du ministre Wang-Ngan-Tché, sous le règne de l'empereur Chen-Tsoung, les tribus mongoles, turques et mandchoues font la conquête de cette immense contrée, l'une des plus antiques en civilisation (2).

Outre les impôts énormes que les Mongols établirent, ils introduisirent l'usage du papier monnaie, pendant les treizième et quatorzième siècles; la quantité émise en fut énorme. Leur propre monnaie n'avait rien de métallique; ils avaient trouvé en Russie, dans le Kiptchake, le cuir monnaie et la monnaie de peaux de martres et d'écureuils; en Chine, il trouvèrent la sapèque. Les ministres de Khoubilaï émirent d'abord des bons d'échange en papier à base de soie. Il y avait toujours eu une proportionnalité assez stable entre la valeur de la soie et celle de l'argent. Quand le papier de soie fut entré dans la circulation on substitua l'écorce de mûrier à la soie; on établit des caisses et des banques spéciales pour échanger l'or, l'argent et le cuivre contre les bons de mûrier suivant un rapport plus ou moins arbitraire. De 1260 à 1294, Khoubilaï émit, suivant les calculs les plus probables, pour un milliard huit cent soixante-douze millions de francs de ces billets. Naturellement, les prix des denrées et des salaires haussèrent et ce papier monnaie baissa continuellement de valeur. Alors, les ministres mongols rédui-

(1) E. Gebhart. *L'Italie mystique*, citation de M. E. Nys.

(2) Huc. *L'Empire chinois*, spécialement t. II, p. 70. — Le livre de Marco Polo, édité par G. Pauthier, 2 vol. 1889. — Fournier le Plaix. *L'Impôt dans les diverses civilisations*, 1897.

sirent de plus en plus la valeur nominale des billets; il fallut accroître à ce point leur tirage que chaque année on dut le renouveler. Pour couvrir les frais de fabrication, on établit un impôt spécial de 2 °/₀ sur le montant de la circulation, impôt payable en argent; en outre, on fit payer tous les autres impôts en nature. Tel fut le système établi par Ahama, de la Transoxiane, ministre des finances de Khoubilaï. M. Polo apprécie lui-même le système comme suit : « C'est sans fin le Trésor du Seigneur; et paie de choses que rien ne li couste. Et encore que plusieurs fois en l'an, vait son ban par la Cité : que chascun qui avena or, argent, pierres ou perles les portes à la seque (caisse) et il les fera bien paier et largement. » La caisse reprenait les billets, mais à quelles conditions? M. Polo néglige ce point essentiel. Il conclut : « Or vous ai conté la manière et la raison pourquoy le grand sire doit avoir et a plus de Trésor que tous ceux du monde. » La substitution d'une monnaie de papier aux espèces métalliques était en effet une mesure fiscale destinée avant tout à enrichir le trésor; le procédé tenait à la fois de l'impôt et de l'emprunt forcé.

En 1236, Ogodhaï, fils de Tchinghiz-Khan, consultant un vieux ministre chinois sur l'émission d'un papier monnaie, celui-ci lui répondit que du temps de la dynastie d'or (celle des Kin) on avait déjà émis un papier concurremment avec la monnaie, qu'un ministre gagna beaucoup d'argent avec ce papier; le surnom de *Seigneur Billet* lui en resta; les choses en vinrent au point que pour dix mille billets on pouvait à peine acheter un gâteau de riz; le peuple souffrit beaucoup et l'Etat fut ruiné. Le système, ajoute M. Pauthier, fut une des causes de la chute de la dynastie des Mongols. En réalité, il consistait, par la combinaison de l'impôt payable en valeurs vraies et l'émission de la monnaie de papier, à accumuler les métaux précieux et autres richesses dans le trésor des Khans; sous ce rapport les Mongols poussèrent jusque dans leurs dernières conséquences logiques et pratiques le principe que la monnaie est une valeur conventionnelle que les princes ont le droit de déterminer arbitrairement.

En Russie, l'introduction du papier monnaie fut également due à la conquête mongole; mais il est à remarquer qu'elle y fut sans doute facilitée par l'évolution monétaire antérieure dont elle fut une altération aussi absurde que grossière.

Longtemps avant, vingt morceaux de cuir, d'une dimension et d'un poids déterminé et portant une empreinte officielle représentaient un kounis de peaux; on était parvenu ainsi à avoir une monnaie à la fois plus abondante et plus facilement circulable que les peaux mêmes servant précédemment de médium des échanges et de mesure de la valeur. La grivna de cuir remplaca celle de peaux. Puis, kounis et grivnas se déprécièrent bientôt en devenant monnaie entièrement fiduciaire; la

Russie a toujours vécu en fait sous un régime de pure monnaie fiduciaire ; le kounis et la grivna étaient devenus des monnaies conventionnelles ; au dix-huitième siècle ce fut le cuivre, au dix-neuvième le papier.

Cette dépréciation s'accrut régulièrement avec la circulation de l'argent. Celui-ci s'était peu à peu introduit par le commerce avec les Grecs de Byzance, par les Khasars, commerçants nomades, et surtout après l'arrivée des Mongols. L'argent figure déjà à titre monétaire, dans les traités d'Oleg avec Byzance ; c'était donc aussi le résultat de l'influence scandinave ; en effet, en 885, le même Oleg, d'après la *Chronique de Nestor* (chapitre VI), exigea des Radimitches un tribut de *un schelling* par charrue ; toutefois pendant longtemps encore les taxes se paient en martres.

D'après Fournier de Flaix, « les difficultés monétaires de la Russie sont de tous les temps. Elles tiennent à l'immensité du territoire et à l'éloignement dans lequel la Russie s'est trouvée des centres de production des métaux précieux et des grands courants commerciaux ».

Pendant la période Varéguienne de Kiew et de Novgorod, la Russie, par ses relations avec Byzance, possède cependant une certaine quantité d'or et d'argent mais en orfèvrerie, ornements sacerdotaux, dorures, mais fort peu de ces métaux sont monnayés. La monnaie courante était, comme nous l'avons dit, de peaux de martres et d'écureuils ayant une valeur assez stable à raison de leur abondance relativement aux transactions. Leur production était probablement réglée et nous avons indiqué que la monnaie de cuir en était arrivée à porter uue estampille officielle. Dans la grande cité républicaine de Novgorod qui faisait partie de la Ligue Hanséatique, on faisait régulièrement usage d'une monnaie de cuir de ce genre et l'émission semble y avoir été réglée de manière à ce que la valeur n'en fût pas altérée ni par une rareté ni par une abondance excessives.

Au treizième siècle, avant et après l'irruption des Mongols, en 1223, la Russie se servait encore de la monnaie de martre, d'écureuil et de cuir ; la patte d'écureuil circulait comme une fraction de copeck. Les grands ducs de Moscou devaient s'imposer de lourds sacrifices pour payer, partie en argent, partie en peaux de martre, aux khans de la Horde d'or, à Saraï ou à Kazan, le montant de leur tribut. Jusqu'au quinzième siècle, les prix continuèrent à être évalués en quantités variables de peaux de martres et d'écureuils. Notons que, comme médium des échanges, on ne se servait que des martres communes ; donc, pour l'intérieur on se servait d'une monnaie inférieure. Au lieu de porter les peaux aux marchés et de les y compter, on se contentait de morceaux de peaux, kounis ; bien plus, comme monnaie d'appoint, on comptait par morceaux non de peau, mais seulement d'un membre de l'animal : un museau de martre, un front d'écureuil, une oreille ou une demi-

oreille. La patte de martre ou nogata valait le quart de la grivna; le vékoche, le vingtième; le kounis ou peau de martre commune était l'unité monétaire.

Pour calculer plus rapidement les grandes opérations on comptait par grivna, celle-ci valait vingt peaux de martres, soit vingt kounis. On rapportait la valeur de la grivna à celle de l'or et de l'argent; la grivna de Novgorod de vingt peaux de martres valait une livre d'argent du poids de treize onces; à Kiew, à la même époque, la grivna ne valait que neuf onces un quart d'argent. L'évolution est bien apparente depuis l'origine jusqu'aux grandes cités commerçantes; en réalité, malgré ses traits en partie originaux, elle correspond à l'évolution monétaire générale. Nous avons vu comment à la martre et même à l'écureuil dont la valeur était relativement élevée on substitua peu à peu le cuir avec une empreinte officielle et dans une quantité déterminée.

L'invasion mongole ne fit que dénaturer cette évolution naturelle dans un intérêt fiscal pour enrichir le trésor des conquérants; mais il est à remarquer qu'à Novgorod et à Pskow notamment, qui eurent peu de rapports commerciaux avec les Mongols, l'ancien système si perfectionné des monnaies de cuir et de parchemin persista plus longtemps qu'ailleurs, même après la domination mongole.

Les Mongols, tout en se servant largement comme en Chine du papier monnaie, avaient du reste aussi des monnaies d'argent; ils payaient en papier et exigeaient les tributs en argent. En Russie, ils refusaient les grivnas et les kounis de cuir, n'acceptant que de l'argent ou des peaux de martres dans une certaine proportion. Le rouble, argent russe, est du reste antérieur à l'époque des Mongols, mais c'est de leur temps que sa circulation s'étend dans le commerce et dans les villes. Au treizième siècle, à partir de la conquête, on frappe une grande variété de roubles en argent (1); nominalement, l'ancien rouble valait trois roubles actuels et vingt copecks; il tomba à deux roubles dix-huit copecks au commencement du dix-septième siècle et il s'en fit de fréquentes altérations. Ainsi, le tsar Alexis émit aussi des monnaies de cuivre, mais par son édit du 26 juillet 1656 il forçait de payer les impôts, deux tiers en argent et un tiers seulement en cuivre; en même temps les étrangers devaient être payés en bonne monnaie d'argent, tandis que les Russes étaient forcés de porter à la Monnaie les écus d'Occident; ceux-ci étaient marqués de certains signes et remis en circulation pour le double de leur valeur (2).

Comme conséquence naturelle, le cetvert de seigle qui, avant

(1) La monnaie d'argent du treizième siècle, *diengha*, du tartare *ding*, argent; vers le milieu du quatorzième siècle on y substitue le rouble de la valeur de huit roubles actuels.

(2) Viminia, *Relatione della Moscovia*, Venezia, 1671.

1652, coûtait seulement 40 copecks, se vendait 2,500 copecks, soit 25 roubles et 36 roubles en 1662; en 1689, après la crise monétaire, son cours retomba à 40 copecks!

Toutes ces perturbations dans les monnaies et dans les prix découlaient en somme de la continuation de la politique monétaire et fiscale des conquérants mongols. De leur temps, le rouble d'argent équivalait au quart d'un lingot d'argent du poids d'une livre russe de 16 onces ou 24 zolotniks d'argent. La livre russe était donc l'équivalent de la livre parisis aussi de 16 onces, tandis que la livre romaine n'avait que 12 onces.

On compta alors par rouble, demi-rouble et quart de rouble. Le rouble se coupait en deux; chaque moitié faisait un *poltine* ou *poltinik*, monnaie encore en usage. Le copeck, ou centième de rouble, existait aussi et même des quarts de copeck. On ne peut établir des équivalences certaines de ces diverses monnaies d'argent; elles circulaient en même temps que les anciennes grivnas et les kounis de peaux et de cuirs. L'obligation pendant deux cent quarante ans, de 1240 à 1480 environ, de payer des tributs aux Mongols tendit à modifier ce régime en y substituant les monnaies mongoles. Comme nous l'avons dit, les conquérants avaient des pièces d'argent, danga; ils en avaient aussi de cuivre, poula. Les Russes les adoptèrent sous les noms de denga et de pouli; le denga était l'équivalent d'un quart de zolotnik. On comptait par pouli, denga et altine, celui-ci équivalant à six dengas.

Ces monnaies disparurent peu à peu avec les Mongols, ainsi que les koulis et les grivnas. Les copecks, les poltiniks, les zolotniks et les roubles survécurent. La dvougrivenik et la grivenik, monnaies actuelles d'argent, rappellent encore les grivnas primitives.

Le tableau suivant montre les profondes perturbations monétaires subies par la Russie au dix-septième siècle.

PRIX DU ROUBLE ARGENT EN COPECKS DE CUIVRE A MOSCOU

1658	104 à 115	copecks
1660	130 à 180	—
1661	200 à 300	—
1662	400 à 800	—
1663	900 à 1500	—

En 1663, on se décida à revenir à la monnaie d'argent et l'on changea la monnaie de cuivre à raison de un copeck argent pour un rouble cuivre; ainsi, l'État ne restituait qu'un pour cent de la valeur de la monnaie par lui émise; il faisait un nouveau gain, car en métal et aux cours d'alors le rouble cuivre valait seize copecks.

Comme sous Dioclétien, le gouvernement, après avoir créé une monnaie arbitraire, se vit obligé d'établir un tarif maximum des prix.

A peine établie, la monnaie d'argent recommença à être altérée, de même celle de cuivre. Le poids des monnaies d'argent fut réduit, leur alliage augmenté jusqu'à la moitié.

Voici le nombre de roubles successivement frappés avec une livre d'argent :

Sous Michel Romanoff	8 3/4
Sous Alexis Romanoff.	9 3/4
Sous Pierre le Grand, en 1696.	10 1/4
Sous Pierre le Grand, en 1711	15 1/3

L'altération du cuivre suivit au dix-huitième siècle, nous en parlerons plus loin (1).

Ainsi l'évolution monétaire russe dans ses rapports avec le crédit public et de celui-ci avec le régime fiscal nous a montré comme dans un miroir grandissant des caractères analogues aux procédés plus mesquins, mais au fond identiques du reste de l'Europe; l'analogie avec les procédés des Mongols allait du reste se manifester bientôt dans cette dernière d'une façon tout à fait spontanée et non attribuable à l'imitation même indirecte, semble-t-il, de ces derniers, par l'usage du papier monnaie; seulement en Occident l'erreur économique ne sera que momentanée et malgré les déviations considérables qu'elle fit subir à l'évolution rationnelle du crédit, elle constituera un facteur important du stade monétaire ou plutôt amétallique futur. L'évolution monétaire de la Russie jusqu'à la fin du dix-septième siècle nous a en outre montré la tendance constante des sociétés à adopter une mauvaise monnaie, c'est-à-dire une monnaie de valeur inférieure tout au moins pour leurs besoins intérieurs; la loi économique que la mauvaise monnaie chasse la bonne se vérifie ainsi même quand son application part d'un pouvoir arbitraire et despotique, même quand elle est utilisée par des conquérants ou des despotes au profit de leur trésor propre ou du fisc en général. Sous toutes ces formes primitives, la constante altération des monnaies fut aussi une forme rudimentaire, un stade sinon nécessaire, dans tous les cas universel et préliminaire du crédit public.

Ces rapports de l'évolution monétaire avec les formes successives du crédit public apparaissent encore ailleurs qu'en Europe et en Chine. En Perse et en Asie Mineure également, l'*impôt ne suffisant pas,* les Mongols eurent recours au papier monnaie en imitation de ce qui avait lieu en Chine ; ils payaient en papier et exigeaient les tributs en argent

(1) Pour l'histoire monétaire de la Russie, lire notamment les notes de la traduction de la *Chronique de Nestor,* par M. Paris; *Histoire de la Russie,* de Karamsin et celle plus récente et si belle de M. Tratchevsky; accessoirement l'*Histoire de Russie* de M. Rambaud. La plupart de ces matériaux ont été utilisés par M. Fournier le Plaix dans l'*Impôt dans les diverses civilisations.*

et en or; la circulation de ces métaux à l'intérieur fut interdite, même celle des bijoux. Tout or et argent, monnayé ou non, devait être remis au trésor sous peine de mort. Le système y dura cependant moins qu'en Chine et le papier monnaie dut être retiré, non pas, bien entendu, parce qu'il était inapte à remplir la fonction sociale d'intermédiaire des échanges, mais parce que son émission excessive comme en Chine, en Russie et ailleurs, cessa à un certain moment d'être en correspondance même lointaine avec les besoins monétaires toujours déterminés par le quantum même des transactions et l'intensité circulatoire du médium même des échanges.

Toute la conception médiévale de l'Europe en matière de service public est basée sur le domaine; c'est celui-ci qui doit subvenir aux besoins de l'administration, avec le trésor pour les cas extraordinaires et urgents. Il faut y ajouter les droits féodaux. C'est seulement en cas d'insuffisance et pour des besoins réels que le prince peut recourir à la taxation; ce sera la doctrine même de Thomas d'Aquin. Le même principe, comme le dit Th. Rogers dans *Interprétation économique de l'histoire,* est admis en Angleterre où il sera formellement proclamé en 1467 par Édouard II comme conforme à la *tradition* régulière. C'est pour cela qu'en droit le domaine royal est considéré comme devant être imprescriptible et inaliénable; il correspond à un service public; c'est seulement en cas de besoin que les sujets doivent des *aides.* La *formation* d'un trésor est le corollaire de la conception patrimoniale du domaine de l'État au Moyen-Age.

Quand l'unité impériale romaine se fut disloquée, le droit de battre monnaie se décentralisa également. Déjà, les Mérovingiens le laissent usurper ou le concèdent aux comtes, aux évêques et aux villes. Même M. H. Pigeonneau note que les membres de l'ancienne corporation des monnaies, dont la signature était la seule garantie officielle de la monnaie, continuèrent à un certain moment à frapper à leur propre nom et à leur bénéfice, d'après les types les plus divers (1).

Au septième siècle, en France, il existe un nombre incalculable d'ateliers monétaires sans contrôle ni garantie.

En 805, dans un Capitulaire, Charlemagne, poursuivant son rêve impérial prématuré ou rétrograde, prohibe tout atelier monétaire autre que l'atelier royal; mais la dissolution reprend son cours après lui et jusque vers la fin du quatorzième siècle, la royauté et les grandes seigneuries possèdent des ateliers monétaires et battent monnaie (2).

Sous Saint-Louis, quatre-vingt seigneurs frappent encore de la

(1) *Histoire du commerce de la France*, I, p. 82, cité par M. Nys dans *Recherches,* etc. p. 181.

(2) Glasson. *Histoire des institutions politiques de la France*, VI, p. 28 et suiv. — Engel et Serrure, *Histoire numismatique du Moyen-Age,* 1890.

monnaie, mais cent ans après, avec les progrès de la centralisation monarchique, trente-cinq seulement. Malheureusement l'unification croissante de la frappe monétaire coïncide avec les altérations de poids et de titre des monnaies royales. Jusqu'en 1337, la royauté n'émet pas, au moins systématiquement, de fausse monnaie par altération de poids et du titre, mais elle s'arroge, ainsi que les seigneurs, le droit de fixer la valeur de la monnaie et, dès lors, celui de faire varier les prix.

Sous le roi Jean, de 1350 à 1360, la livre-tournoi change soixante-dix fois de valeur; il en était de même dans les seigneuries, mais à un moindre degré; c'étaient de véritables emprunts forcés non remboursables si ce n'est, car tout se paie, par le travail national. Cette pratique odieuse et ruineuse se perpétua, même après l'unification royale de la frappe, jusqu'à Louis XV, le Bien-Aimé !

Jusqu'au quinzième siècle, villes, communes, corporations de marchands traitent avec les seigneurs et les rois pour s'assurer contre les variations et altérations monétaires moyennant une redevance annuelle ou au comptant; toutefois, remarquons-le bien, le droit du prince n'est pas nié; c'est un droit patrimonial, il fait partie du domaine. Des traités de ce genre interviennent avec les rois de France en 1120, 1133, 1183, 1195 et plus tard; en 1282, le duc de Bourgogne s'engage pour deux ans à ne pas muer la monnaie moyennant une redevance de cinq sols par feu et de un dixième du revenu.

En 1236, les Aragonnais accordent à leur roi Jacques I[er] une certaine somme par maison afin que la monnaie fût toujours de même loi et poids.

Aux quatorzième et quinzième siècles, de nombreuses ordonnances royales interdisent en France de recevoir les espèces d'or à un cours supérieur au cours légal; même antérieurement et pour cause il avait été défendu de peser la monnaie; c'était cependant le seul moyen de vérifier alors sa valeur réelle.

Charles VI, en 1380, dans une de ses ordonnances, déclare qu'il est obligé d'affaiblir les monnaies « pour résister à notre adversaire d'Angleterre et à sa damnable entreprise, attendu qu'à présent, nous n'avons aucun autre revenu dont nous puissions nous aider ».

Ainsi de même que le trésor était une annexe du domaine, la frappe et l'altération monétaires étaient une ressource extraordinaire, une forme grossière de crédit public à caractère également seigneurial et patrimonial, c'est-à-dire individualiste.

En vertu du même principe, Charles VII, en 1422, retient les trois quarts d'un marc d'argent pour son droit de seigneuriage et pour son droit de fabrication; il prélève davantage encore sur le marc d'or; peu après la mort de son prédécesseur, il avait baissé la valeur du marc d'argent de neuf livres à sept livres dix sols, et celle de l'écu

d'or de vingt-quatre livres à vingt-cinq sols. Le peuple pria le roi de renoncer à son droit de monnayage en lui offrant des tailles et des aides. Pareilles conventions se conclurent entre les manants et les ducs de Normandie, de Bourgogne, de Guyenne, les évêques de Cahors et de Montpellier.

L'unification poursuivie et accomplie par la royauté en matière monétaire comme ailleurs développa donc en un certain sens les pratiques féodales. Dès le treizième siècle, en France, la royauté s'efforce de faire prévaloir le principe que la monnaie des seigneurs ne peut avoir cours que dans leurs terres et, qu'en revanche, la monnaie royale ne peut être exclue de celles-ci ni rognée ou refondue.

Au quatorzième siècle, une ordonnance tente de soumettre le droit de monnayage des seigneurs au roi. En 1315, des lettres royales fixent la liste des vingt-neuf seigneurs auxquels est réservé le droit de battre monnaie et déterminent le titre, le poids, la marque et la valeur de leurs monnaies. L'évolution centralisatrice subit du reste des fluctuations suivant la puissance même des rois. Jusqu'à Charles VII, le *seigneuriage* ou bénéfice réalisé sur la fabrication des monnaies est un des principaux revenus du domaine; d'après leurs besoins, les rois élèvent ce droit ou affaiblissent la monnaie. N. Oresme signale les trois espèces d'altérations usitées : la « mutation de l'appellation », la « mutation de la matière », la « mutation de poids ».

Ainsi, au Moyen-Age, rois et seigneurs avaient le privilège de battre monnaie, mais les rois rachetèrent peu à peu le droit des seigneurs ou les en dépouillèrent. En 1315, le comte de Nevers ayant altéré sa monnaie est poursuivi par le roi, qui prétend avoir le monopole « d'abaisser et d'aménuzer les monnaies » (1). Le droit d'altération primait donc celui de fabrication et c'est celui que la royauté revendique d'abord au bénéfice de son domaine.

(A suivre.) GUILLAUME DE GREEF.

---

(1) D'Avenel. *Histoire économique*, I. 51.

Tolstoï et la Question Sociale [1]

I

Tolstoï constate que la société actuelle tout entière est fondée sur l'Égoïsme, le Mal, la Force. Un malaise général travaille les peuples ; la misère va grandissant. L'organisation actuelle de la société n'est qu'un foyer de corruption et de mensonge. L'hypocrisie générale a tellement pénétré corps et âme toutes les classes de la société actuelle que rien ne peut plus indigner personne. C'est sur l'inégalité, sur l'élévation des uns et sur l'humiliation des autres, que se fonde surtout la faculté des hommes de ne pas s'apercevoir de la folie de la vie actuelle, de sa cruauté, que commettent les uns et dont les autres sont victimes.

Notre luxe, notre indolence, notre richesse, notre orgueil sans bornes nous isolent du vrai bonheur. Nous nous privons de tout ce qui fait la joie de la vie humaine; nous vivons entassés dans de grandes cités, nous devenons las et énervés, nous abîmons notre santé, et, en dépit de tous nos plaisirs, nous arrivons à mourir d'ennui et de regret que notre vie soit tellement différente de ce qu'elle devrait être. La vie devient chaque année et plus débile, et plus maladive, et plus douloureuse; chaque année s'accroît davantage le nombre des suicides et des refus d'engendrer ; nous sentons d'année en année s'appesantir l'angoisse de notre vie, et de génération en génération les hommes vont s'affaiblissant davantage. Autour de nous, les gens meurent, sous la charge d'un travail au-dessus de leurs forces, sous la charge de la misère, et c'est pourquoi la conscience de l'homme, si peu qu'il lui en reste, ne peut pas s'assoupir. Tout homme consciencieux sent cela ; il serait bien

(1) Il y a quelque temps, la *Revue Socialiste* avait la bonne fortune de publier, avant son apparition à la librairie Alcan, un choix des *Pensées de Tolstoï*, publié par M. Ossip-Lourié. Aujourd'hui, M. Ossip-Lourié est à la veille de faire paraitre à la même librairie une œuvre considérable sur la vie et l'œuvre de Tolstoï (*Tolstoï, penseur et moraliste*) : nous donnons de cette étude la partie relative à la façon dont Tolstoï envisage la question sociale et sa solution.

aise de l'oublier, mais il ne le peut. Chaque homme sait que tous les hommes ont les mêmes droits à la vie et aux jouissances de ce monde, que tous les hommes, ni pires ni meilleurs les uns que les autres, sont égaux. Chacun sait cela d'une manière absolue, fermement. Et non seulement chacun voit autour de lui la division des hommes en deux castes, l'une peinant, souffrant, misérable, opprimée, l'autre oisive, dominatrice, vivant dans le luxe et dans les fêtes; mais encore, volontairement ou non, chacun participe d'un côté ou de l'autre au maintien de ces divisions que sa conscience condamne, et il ne peut pas ne pas souffrir de cette contradiction et du concours qu'il apporte à cette organisation.

Qu'il soit maître ou esclave, l'homme moderne ne peut pas ne pas ressentir la contradiction constante entre sa conscience et la réalité et méconnaître les souffrances qui en résultent. La masse laborieuse, la grande majorité des hommes, supportant la peine et les privations sans fin et sans raison, qui absorbent toute la vie, souffre de la contradiction entre ce qui est et ce qui devrait être. Ils savent qu'ils sont dans l'esclavage et condamnés à la misère et aux ténèbres pour les plaisirs de la minorité qui les asservit. Ils le savent et ils le disent. Et cette conscience non seulement accroît leur souffrance, mais encore en est la principale source.

L'esclave antique savait qu'il était esclave de par la nature, tandis que notre ouvrier, se sentant esclave, sait qu'il ne devrait pas l'être, et c'est pourquoi il souffre le supplice de Tantale, toujours désirant et n'obtenant jamais non seulement ce qui pourrait lui être accordé, mais même ce qui lui est dû. L'ouvrier de notre époque, si même son travail était beaucoup moins pénible que celui de l'esclave antique, si même il obtenait la journée de huit heures et le salaire de quinze francs par jour, ne cesserait pas de souffrir, parce que, en fabriquant des objets dont il n'aura pas la jouissance, il travaille non pas pour lui et volontairement, mais par nécessité, pour la satisfaction des riches et des oisifs, et au profit d'un seul capitaliste (possesseur de fabrique ou d'usine). Il sait que cela se passe dans un monde où est reconnue la maxime scientifique que seul le travail est la richesse, et que bénéficier du travail d'autrui est une injustice, un délit puni par les lois, dans un monde qui professe la doctrine du Christ, suivant laquelle nous sommes tous frères et qui ne reconnaît d'autre mérite à l'homme que de venir en aide à son prochain, au lieu de l'exploiter.

« D'après toutes les données et d'après tout ce que je sais de ce qui se professe dans le monde, se dit le travailleur, je devrais être libre, aimé, égal à tous les autres hommes, et je suis esclave, humilié, haï. »

Et il hait, lui aussi, il cherche le moyen de sortir de sa situation,

de se débarrasser de l'ennemi qui l'opprime et de l'opprimer à son tour.

L'homme de la classe instruite souffre encore davantage des contradictions de sa vie sociale. Tout membre de cette classe s'il croit en quelque chose, c'est sinon en la fraternité des hommes, du moins en un sentiment d'humanité, ou en la justice, ou en la science; et il sait aussi que toute sa vie est établie sur des principes directement opposés à tout cela, à tous les principes de l'humanité, de la justice, de la science. Nous sommes tous frères, — et cependant je vis du traitement qui m'est alloué pour interroger, juger, condamner le voleur ou la prostituée dont l'existence résulte de toute l'organisation sociale de la vie et qu'on ne doit ni commander, ni punir. Nous sommes tous frères, — et je vis du traitement qui m'est alloué pour percevoir des impôts de travailleurs besogneux et les employer au bien-être des oisifs et des riches. Nous sommes tous frères, — et je reçois un traitement comme prêtre pour tromper les hommes dans la question la plus essentielle pour eux, et je reçois un traitement pour me préparer à l'assassinat; j'apprends à assassiner, je fabrique des armes, de la poudre, je construis des forteresses.

Toute la vie de nos classes dirigeantes, dites supérieures, est également une constante contradiction, d'autant plus douloureuse pour un homme que sa conscience est plus sensible et plus haute. L'homme doué d'une conscience impressionnable ne peut pas ne pas souffrir d'une pareille vie. Le seul moyen de se débarrasser de cette souffrance est d'imposer silence à sa conscience : mais si quelques-uns y parviennent ils ne réussissent pas à imposer silence à leur peur. Ils souffrent de la peur ou de la haine, et ils ne peuvent pas ne pas souffrir. Ils connaissent toute la haine que nourrissent contre eux les classes laborieuses; ils n'ignorent pas que les ouvriers se savent trompés et exploités et qu'ils commencent à s'organiser pour secouer l'oppression, et se venger des oppresseurs. Nos classes aisées ne peuvent pas, comme les anciens, qui croyaient en leur droit, jouir des avantages dont elles ont spolié le pauvre. Toute leur vie et tous leurs plaisirs sont troublés par le remords ou par la peur. La contradiction politique est encore plus frappante. Toute la vie de notre époque est établie sur les lois. L'homme ne fait rien, ni dans sa vie privée, ni dans sa vie sociale, sans se conformer à la loi. Quelle est donc cette loi sur laquelle repose toute notre existence? Les hommes y croient-ils? La considèrent-ils comme vraie? Nullement. Les hommes ne croient pas à la justice de cette loi, ils la méprisent et s'y soumettent.

On comprend que les Juifs aient obéi à leurs lois, lorsqu'ils ne doutaient pas que Dieu les eût écrites de son doigt. Mais nous savons

maintenant comment se confectionnent nos lois. Nous savons bien qu'elles sont enfantées par la cupidité, par la fourberie, par la lutte des partis, qu'il n'y a pas et qu'il ne peut y avoir de justice véritable.

C'est pourquoi les hommes de notre époque ne peuvent pas croire que la soumission aux lois sociales et politiques satisfasse aux exigences de la raison et de la nature humaines. Les hommes savent depuis longtemps déjà qu'il est déraisonnable de se soumettre à une loi dont la vérité est douteuse, et, par suite, ils ne peuvent pas ne pas souffrir en se soumettant à une loi dont ils ne reconnaissent pas la sagesse et le caractère obligatoire.

Nous reconnaissons l'inutilité des douanes et des droits d'entrée, mais nous sommes obligés de les payer. Nous reconnaissons comme nuisibles les enseignements de l'Église, et nous devons participer au maintien de ses institutions. Nous reconnaissons comme cruelles et injustes, les condamnations prononcées par les tribunaux et nous sommes forcés de participer à cette justice. Nous ne reconnaissons pas la nécessité de l'armée et de la guerre, et nous devons supporter de terribles charges pour l'entretien des troupes et les frais de la guerre.

Mais cette contradiction est encore peu de chose comparée à celle qui se dresse devant les hommes dans leurs relations internationales et qui, sous la menace de la perte de la raison et de la vie humaine, exige une solution. Nous qui aimons le penseur, le poète, nous qui aimons simplement les étrangers, les Français, les Allemands, les Anglais, nous qui estimons leurs qualités, qui sommes heureux de les rencontrer, qui les accueillons avec plaisir, nous qui ne pouvons même pas penser sans terreur, qu'un désaccord, qu'une guerre éclate entre eux et nous, nous sommes tous appelés à participer à des tueries affreuses et abominables. On comprend que les Grecs, les Romains aient défendu leur indépendance par l'assassinat, et par l'assassinat, soumis les autres peuples ; chacun d'eux croyait fermement être le seul peuple élu, bon, aimé de Dieu, tandis que les autres n'étaient que des barbares. Les hommes du Moyen-Age et même ceux de la fin du siècle dernier et du commencement de celui-ci pouvaient encore avoir la même croyance. Mais nous, malgré toutes les excitations, nous ne pouvons l'avoir. Et cette contradiction est si terrible à notre époque, qu'il nous est impossible de vivre sans y trouver une solution.

On s'étonne de ce que 60,000 suicides se produisent par an en Europe, et ce chiffre contient seulement les cas connus, et la Russie et la Turquie exceptées. Il faudrait, au contraire, s'étonner qu'il y en ait si peu. Tout homme de notre époque, si on pénètre la contradiction entre sa conscience et sa vie, se trouve dans la situation la plus cruelle. Sans parler de toutes les autres contradictions entre la vie réelle et la cons-

cience qui remplissent l'existence de l'homme moderne, il suffirait de cet état de paix armée permanente et de la fausse religion, dite chrétienne, pour que l'homme désespère, doute de la raison humaine et renonce à la vie dans ce monde insensé et barbare. Il suffit d'en avoir nettement conscience pour en devenir fou ou se suicider. Et c'est ce qui arrive. Ce n'est que par cela qu'on peut expliquer l'intensité terrible avec laquelle l'homme moderne cherche à s'abrutir par le vin, le tabac, l'opium, le jeu, etc. S'il n'y avait pas de moyen extérieur d'abrutissement, la moitié du genre humain se brûlerait la cervelle immédiatement, car vivre en contradiction avec sa raison est la situation la plus intolérable.

II

Notre société est divisée en deux classses distinctes : riches et pauvres; travailleuse et oisive. Les riches, privilégiés de la fortune, sont montés sur le dos des hommes, des pauvres, qu'ils écrasent; ils les obligent de les porter, et, sans les lâcher, leur disent qu'ils les plaignent beaucoup, qu'ils n'ont qu'un seul désir : améliorer leur situation par tous les moyens possibles, et cependant ils continuent à rester sur leur dos. Pour mieux asservir ces derniers, ils établissent des gouvernements qui cachent aux peuples les moyens de s'affranchir, qui constituent des forces armées pour maintenir l'ordre des choses établies. Pour les consoler de leurs misères et de leur servitude, les riches, les forts, établissent des lois, inventent des superstitions religieuses, patriotiques, etc., — tout basé sur la violence.

Toutes les lois, même celles qu'on a fait passer pour divines, sont faites par des hommes; or les hommes ne sont pas infaillibles; de quelque autorité extérieure qu'ils soient investis, les hommes, faillibles, ne peuvent pas devenir infaillibles par ce seul fait qu'ils se réunissent en une assemblée à laquelle ils donnent le nom de sénat ou quelque autre analogue.

C'est par la violence que le pouvoir maîtrise les personnalités qui lui sont insoumises. Les défenseurs de la conception sociale actuelle cherchent d'ordinaire à confondre la notion du pouvoir, c'est-à-dire la violence avec la notion de l'influence morale, mais cette confusion est absolument impossible. L'influence morale agit sur les désirs mêmes de l'homme et les modifie dans le sens qu'on lui demande. L'homme qui subit l'influence morale agit selon ses désirs. Tandis que le pouvoir, dans le sens ordinaire de ce mot, est un moyen de forcer l'homme à agir contrairement à ses désirs. L'homme soumis au pouvoir agit non pas comme il veut, mais comme il est obligé de le faire;

et c'est seulement par la violence physique, c'est-à-dire l'emprisonnement, la torture, ou par la menace de ces châtiments, qu'on peut forcer l'homme à faire ce qu'il ne veut pas. C'est en cela que consiste et a toujours consisté le pouvoir.

La base du pouvoir est la violence physique; et la possibilité de faire subir aux hommes une violence physique est due surtout à des hommes mal organisés, de telle façon qu'ils agissent d'accord tout en se soumettant à une seule volonté. Ces réunions d'individus armés qui obéissent à une volonté unique forment l'armée. Le pouvoir se trouve toujours dans les mains de ceux qui commandent l'armée, et toujours tous les chefs de pouvoir se soucient de l'armée plus que de toute autre chose, et ne flattent qu'elle, sachant que si elle est avec eux, le pouvoir leur est assuré.

C'est cette composition et cette force de l'armée, nécessaires à la garantie du pouvoir, qui ont introduit dans la conception sociale de la vie le germe démoralisateur. Tous les procédés connus, et le droit divin, et l'élection, et l'hérédité, donnent les mêmes résultats négatifs. Aucun de ces procédés n'est capable d'assurer la transmission du pouvoir aux seuls infaillibles ou même d'empêcher l'abus du pouvoir. Au contraire, ceux qui le possèdent — qu'ils soient souverains, ministres, préfets ou sergents de ville, — sont toujours, parce qu'ils ont le pouvoir, plus enclins à l'immoralité, c'est-à-dire à subordonner les intérêts généraux à leurs intérêts personnels, que ceux qui n'ont pas le pouvoir. Pour que la domination des uns sur les autres atteignît son but, pour qu'elle pût limiter la liberté de ceux qui font passer leurs intérêts privés avant ceux de la société, le pouvoir eût dû se trouver aux mains d'infaillibles. Ce n'est que dans ces conditions que l'organisation sociale pouvait se comprendre. Mais comme cela n'existe pas, l'organisation sociale basée sur l'autorité ne peut plus être justifiée. Jusqu'à présent les hommes croyaient naïvement que le gouvernement existait pour leur bien; que sans gouvernement ils seraient perdus; qu'on ne peut sans sacrilège exprimer la pensée de vivre sans gouvernement; que ce serait une doctrine terrible — pourquoi ? — d'anarchie, et qui se présente accompagnée d'un cortège de calamités. On croyait comme à quelque chose d'absolument prouvé, que puisque jusqu'à présent tous les peuples se sont développés sous la forme d'États, cette forme reste à jamais la condition essentielle du développement de l'humanité.

Si le travailleur n'a pas de terre, s'il est privé du droit le plus naturel, celui d'extraire du sol sa substance et celle de sa famille, ce n'est point parce que le peuple le veut ainsi, mais bien parce qu'une certaine classe a organisé ainsi les choses. Et cet ordre de choses contre nature est maintenu par l'armée. Si les immenses richesses amoncelées par le travail sont considérées comme appartenant non pas à tous,

mais à quelques-uns, si les grèves des ouvriers sont réprimées et celles des capitalistes protégées, si certains hommes ont le privilège de faire des lois auxquelles tous les autres doivent se soumettre et de disposer ainsi des biens et de la vie de chacun, — tout cela a lieu non parce que le peuple le veut, mais bien parce que les gouvernements et les classes dirigeantes le veulent ainsi pour leur profit et l'imposent au moyen d'une violence matérielle.

On n'a qu'à étudier le mécanisme compliqué de nos institutions basé sur la coercition, pour se convaincre à quel point la coercition ou la violence est contraire à la nature humaine. Pas un juge ne se décidera à pendre de sa main celui qu'il a condamné selon l'article du code. Pas un employé ne se décidera à enlever un villageois à sa famille éplorée pour le jeter en prison. Pas un général, pas un soldat, s'il n'est pas encore façonné par la discipline, le serment et la guerre, non seulement ne tuera pas une centaine de Turcs ou d'Allemands, ni ne détruira leurs villages, mais ne se décidera même pas à blesser un seul homme. Tout cela se fait grâce à cette machine gouvernementale et sociale dont la tâche consiste à morceler la responsabilité des méfaits qui se commettent, de façon que personne ne sente à quel point ces actes sont contraires à la nature. L'autorité qui commande et l'autorité qui exécute, placées aux deux limites extrêmes de l'organisation gouvernementale, se relient comme les deux bouts d'un anneau : elles dépendent l'une de l'autre et se maintiennent mutuellement.

L'impôt décrété par le gouvernement est perçu indépendamment de la volonté du contribuable. Le paiement des impôts, l'accomplissement des devoirs sociaux, la soumission aux punitions, toutes choses qui semblent volontaires, ont toujours au fond la crainte d'une violence.

Non seulement le gouvernement, mais même la majorité des gens libéraux, des libres-penseurs, semble s'être donné le mot pour détourner soigneusement la tête de tout ce qui a été dit, écrit, fait et se fait encore pour révéler l'inconciliabilité de la violence dans sa forme la plus terrible, celle de l'organisation du meurtre, avec la doctrine non seulement chrétienne, mais simplement humanitaire, que la société prétend professer. A quoi bon les percepteurs d'impôts qui s'acquittent de leur tâche à contre-cœur, puisqu'on peut réunir sans eux les sommes nécessaires? A quoi bon les capitaux concentrés entre les mains de quelques-uns, puisqu'ils ne peuvent être utiles qu'en devenant la propriété de tous? Et une fois ces questions posées, les hommes ne peuvent pas ne pas arriver à la résolution de cesser d'entretenir toutes ces institutions devenues inutiles. Il n'est pas un homme aujourd'hui qui ne voit combien il est inutile de prélever des impôts sur le peuple travailleur pour enrichir des fonctionnaires oisifs; com-

bien il est stupide d'infliger une punition à des hommes corrompus et faibles et de les déporter d'un lieu dans un autre, ou de les emprisonner, puisque étant assurés d'existence et restant inoccupés, ils ne font que se corrompre et s'affaiblir davantage; combien il est cruel et insensé de ruiner le peuple par des armements militaires, et de le décimer par des guerres qui ne peuvent avoir aucune explication, aucune justification. Et cependant ces violences continuent et elles sont encouragées par ceux mêmes qui voient leur inutilité, leur stupidité, leur cruauté et qui en souffrent. Les gouvernements affirment que les armées sont nécessaires partout pour la défense extérieure. C'est faux. Elles sont nécessaires surtout contre les citoyens eux-mêmes, et chaque soldat participe malgré lui aux violences de l'État sur les citoyens.

Les savants se réunissent en congrès, en sociétés; ils prononcent des discours, banquettent, portent des toasts, publient des revues et démontrent ainsi par tous les moyens que les peuples forcés à entretenir des milliers d'hommes sous les armes sont à bout d'efforts et que ces armements sont en opposition avec le progrès, les intérêts et les désirs des populations, mais que, en noircissant beaucoup de papier, en débitant beaucoup de paroles, on pourrait remplacer la guerre par l'arbitrage, on pourrait mettre tous les hommes d'accord et faire qu'il n'y ait plus d'intérêts opposés et, partant, plus de guerre. Or, comme c'est l'armée qui donne au gouvernement le pouvoir, le gouvernement ne renoncera jamais à l'armée et à sa raison d'être : à la guerre.

L'erreur vient de ce que les savants juristes, — en se trompant et en trompant les autres, — affirment dans leurs livres et dans leurs discours que le gouvernement n'est pas ce qu'il est : une réunion d'hommes qui exploitent les autres; mais, d'après la science, la représentation de l'ensemble des citoyens. Ils l'ont affirmé si longtemps qu'ils ont fini par y croire eux-mêmes; ils n'admettent pas la question qui se présente naturellement à quiconque a son bon sens : est-ce que, moi, je dois y prendre part? A leur avis, ce genre de question n'existe même pas, et tout homme, quelle que soit son opinion personnelle sur la guerre, doit servilement se soumettre aux exigences du pouvoir.

L'homme de l'antiquité pouvait vivre tranquillement au milieu d'une organisation sociale où les hommes étaient divisés en maîtres et en esclaves, puisqu'ils croyaient que cette division venait de Dieu et qu'il n'en pouvait être autrement. Mais une division semblable est-elle possible à notre époque? L'homme de l'antiquité pouvait estimer comme son droit de jouir des biens de ce monde, au détriment des autres hommes, en les faisant souffrir de générations en générations, parce qu'il croyait que les hommes appartiennent à diverses origines

nobles ou viles, descendance de Japhet ou de Cham. Non seulement les plus grands sages du monde, les éducateurs de l'humanité, Platon, Aristote etc..., justifiaient l'esclavage et démontraient sa légitimité, les hommes de l'antiquité et même du Moyen-Age croyaient que les êtres humains ne sont pas égaux, que les véritables hommes étaient seulement les Perses, seulement les Grecs, seulement les Romains, seulement les Français; mais nous, nous ne pouvons plus croire à cela, — et ces hommes qui, à notre époque, se donnent tant de mal pour défendre l'aristocratie et le patriotisme, ne peuvent pas croire ce qu'ils disent. On prêche de notre temps non seulement le patriotisme et l'aristocratisme comme il y a deux mille ans, mais encore l'épicurisme le plus grossier, la bestialité, avec cette seule différence que les hommes qui l'ont prêchée jadis y croyaient tandis qu'aujourd'hui les prédicateurs ne croient pas en ce qu'ils disent et n'y peuvent croire parce que cela n'a plus de sens. On ne peut pas rester en place quand le sol est en mouvement : si on n'avance pas, on recule. Le patriotisme a pu être une vertu dans le monde ancien, où il exigeait de l'homme un dévouement à l'idéal le plus élevé qui lui fût alors accessible, celui de la Patrie. Mais comment le patriotisme pourrait-il être une vertu pour notre époque, alors qu'il réclame précisément le contraire de ce que notre morale nous commande, alors qu'au lieu de nous faire regarder les hommes comme tous frères, il nous fait considérer un État et une Nation comme supérieurs à tous les autres ? C'est peu de dire que ce sentiment n'est plus de nos jours, une vertu, mais un vice : à proprement parler, le vrai patriotisme n'est même plus possible de nos jours, parce qu'il n'a ni fondements matériels, ni fondements moraux. Le patriotisme pouvait avoir un sens dans le monde ancien où chaque peuple, plus ou moins homogène, professait la même religion d'État, se soumettait à la puissance illimitée d'un chef divinisé et se considérait comme une île au milieu de l'océan des barbares qui tentait de la submerger. Mais quelle peut être la signification de ce sentiment à notre époque ? Pourquoi un homme ira-t-il de nos jours, s'il est Russe, tuer des Français ou des Allemands; s'il est Français, tuer des Allemands, quand il sait fort bien, si peu instruit soit-il, que ces peuples contre lesquels bouillonne sa haine patriotique, ne sont pas des barbares, que comme lui, ils ne désirent que la paix, l'échange pacifique du travail, et qui souvent sont liés à lui par des intérêts commerciaux ou intellectuels ? Il arrive même qu'un homme trouve chez un peuple voisin plus d'éléments utiles et plus de traits de ressemblance que chez ses propres concitoyens. L'union d'un homme avec les autres hommes ne peut pas être rompue par la ligne d'une frontière ou par le décret d'un gouvernement qui décide que tel individu appartient à tel ou tel autre peuple. Tous les hommes sont partout frères et égaux. Le vrai

bien n'est possible qu'à la condition de reconnaître l'unité de tous les hommes du monde sans exception.

III

Pour aveugler la majorité, la minorité a inventé la fable que le genre humain constitue un organisme vivant et que les hommes sont des différentes particules d'organes ayant chacun leur mission spéciale qui sert à l'organisme entier. Cette théorie ne tend qu'à faire reconnaître la division du travail qui existe dans la société actuelle. Il suffit, en effet, de considérer la société humaine comme un organisme et dès lors chaque membre de la société peut estimer que son activité, quelque forme qu'elle prenne, est une activité fonctionnelle de l'organisme du genre humain, sans qu'il soit besoin de s'inquiéter s'il est juste que les membres de la société, en profitant du travail d'autrui, fasse uniquement ce qui lui plaît, ni si la division du travail entre la cellule du cerveau et celle des muscles est équitable. Comment ne pas admettre une théorie si séduisante, pour pouvoir ensuite vivre d'une vie débridée, fort d'un appui dit scientifique ? C'est sur cette doctrine que se fonde la justification de l'oisiveté et de la cruauté de certaines classes de la société. La distribution du travail est la loi de tout ce qui existe, elle doit donc régir les sociétés humaines. Mais la distribution du travail qui est établie dans notre société est-elle juste, est-elle vraiment celle qui doit être ? La distribution du travail est une condition de la vie des organismes et des sociétés humaines, mais qu'est-ce qu'on doit, dans les sociétés humaines, considérer comme la distribution organique du travail ? Une distribution du travail peut-elle être légitime lorsqu'elle ne peut être reconnue ni par la raison ni par la conscience ? Seule est juste une division du travail admise par la conscience et la raison. Et la conscience et la raison de tous les hommes résolvent cette question simplement et unanimement : l'homme doit travailler selon ses forces physiques, intellectuelles et morales. Mais quand un homme peut vivre par le travail des autres, se considérant comme leur cerveau, ce n'est point là la division du travail, c'est uniquement l'usurpation du travail d'autrui par le plus fort. Nous sommes le cerveau du peuple. Lui, nous nourrit, et nous, nous l'enseignons. Mais que lui avons-nous enseigné et que lui enseignons-nous, puisque nous ne savons rien nous-mêmes ?

L'essence propre du travail est telle, que la satisfaction de toutes les nécessités de l'homme réclame cette même alternance des diverses formes du travail, qui fait du travail non pas une charge, mais une joie. S'il faut travailler de ses mains, c'est que la vie consiste

dans la lutte pour la conquête des moyens d'existence. Le devoir qui s'impose à chaque homme de prendre part à la lutte contre la nature pour assurer sa vie et *celle d'autrui* est le premier, le plus indubitable de ses devoirs. Ce devoir est le premier de tous, parce que rien n'est plus nécessaire à l'homme que sa vie. L'homme trouve dans l'accomplissement de ce devoir la satisfaction absolue de ses besoins physiques et moraux. Le travail physique est la loi principale de la vie. « Celui qui travaille mérite sa nourriture. » C'est une très courte sentence, mais pour quiconque la comprendra, il ne peut plus être question du danger de mourir de faim dont tout homme qui ne possède aucune propriété serait menacé. Pour comprendre ces mots dans leur vrai sens, il faut avant tout se détacher complètement de l'idée devenue habituelle grâce au dogme de la Rédemption que la félicité de l'homme consiste dans le désœuvrement. Il faut rétablir ce point de vue, naturel à tous les hommes non dégénérés, que la condition indispensable du bonheur de l'être humain est le travail, non pas l'oisiveté, que l'homme ne peut pas ne pas travailler. Il faudrait déraciner ce sauvage préjugé que la position d'un homme qui touche de l'argent à terme, c'est-à-dire qui a une place du gouvernement, ou une propriété foncière, ou des titres de rente avec coupons, grâce auxquels il a la possibilité de ne rien faire, est une position heureuse et naturelle. Il faut rétablir dans les cerveaux humains la manière d'envisager le travail comme la première source de la Vie et du Bonheur.

L'homme n'est pas au monde pour que l'on travaille pour lui, mais pour travailler lui-même pour les autres.

La cause principale du paupérisme est la Richesse. Dans une société où existent, sous une forme quelconque, l'exploitation et la violence, l'argent ne peut aucunement représenter le travail. Dans notre société, il arrive bien rarement que l'argent soit le produit du travail de celui qui le possède; il représente presque toujours le travail passé ou futur des autres hommes, des vrais travailleurs. L'argent n'est qu'un signe conventionnel qui donne le droit ou plutôt le moyen de profiter du travail d'autrui. La domination des uns sur les autres ne provient pas de l'argent; elle résulte simplement de ce que l'ouvrier ne reçoit pas tout le prix de son travail.

Pour quelle raison les uns sont-ils privés de la terre et des instruments de travail, et les autres les possèdent-ils, ou pour quelle raison exproprie-t-on de la terre et des instruments de travail ceux qui cultivent la terre et travaillent avec ces instruments? L'homme qui considère le travail comme le but, la joie de sa vie, ne cherchera pas l'allègement de son travail dans le travail des autres. L'homme qui fait consister sa vie dans le travail se proposera pour but, à mesure qu'il acquerra plus de savoir-faire, plus d'adresse, plus d'endurance, un tra-

vail de plus en plus considérable qui remplira de plus en plus sa vie. Il ne cherchera pas à acquérir des choses inutiles, qu'on nomme propriété. La propriété signifie ce qui a été donné, ce qui appartient à moi exclusivement, ce dont je peux toujours faire tout ce que je veux, ce que personne ne peut jamais m'ôter, ce qui reste toujours mien jusqu'à la fin de ma vie, et ce que je dois spécialement employer, accroître, améliorer. Or, cette propriété, pour chaque homme, c'est lui-même et lui seul. Quiconque se mettra à travailler pour accomplir la loi de la vie, c'est-à-dire travaillera pour satisfaire à la loi du travail, se verra délivré de cette superstition néfaste, la propriété imaginaire. Le travail manuel deviendra pour lui un agent moral capable de purifier l'âme humaine. Quand l'homme cessera de croire à la propriété imaginaire, alors seulement il cultivera sa vraie propriété, ses facultés, son corps, son esprit, de telle manière qu'ils lui donneront des fruits au centuple et un bonheur dont il n'a pas l'idée; seulement alors il deviendra un homme utile et bon; partout, pour tous, il sera un frère.

IV

Tout le mal de notre vie semble exister seulement parce qu'il existe depuis longtemps et parce que les hommes qui le commettent n'ont pas pu apprendre encore à ne plus le faire, car en réalité ils ne veulent pas le faire. Tout le mal semble avoir une cause indépendante de la conscience des hommes. Si étrange et si contradictoire que cela puisse paraître, tous les hommes de notre époque détestent ce même régime qu'ils soutiennent. Les hommes se mettent eux-mêmes sous le joug: ils en souffrent, mais ils croient que cela doit être ainsi et que cela n'empêchera pas l'affranchissement de l'humanité, qui se prépare quelque part, on ne sait comment et malgré l'oppression toujours grandissante. Il suffit de comparer seulement la pratique avec sa théorie pour s'effrayer devant la contradiction flagrante des conditions de notre existence et de notre conscience. Notre vie est en contradiction constante avec tout ce que nous savons et tout ce que nous considérons comme nécessaire et obligatoire. Cette contradiction est dans tout, et dans la vie économique, et dans la vie politique, et dans la vie internationale. Les hommes cherchent à cacher la nécessité chaque jour plus évidente d'un changement dans l'ordre de choses actuel, mais la vie, qui continue à se développer et à se compliquer sans changer sa direction, augmente les contradictions et les souffrances des hommes et les amène à cette limite extrême qui ne peut être dépassée. Au lieu de regarder comme naturel, que toute notre existence soit basée sur l'idée de coercition; que chacun de nos amusements nous soit fourni

et nous soit garanti par la force; que chacun de nous soit dès le bas-âge jusqu'à la vieillesse, tour à tour victime et bourreau, il faut inspirer à tous que la violence est non seulement l'action la plus avilissante, mais celle qui nous prive de la faculté d'être heureux; que les vraies joies de la vie sont celles qui n'ont pas besoin d'être garanties par la force, que la plus grande considération appartient non pas à celui qui accumule des richesses pour lui-même au détriment des autres et a le plus de serviteurs, mais à celui qui sert le plus les autres et qui donne le plus aux autres. Au lieu de ces haines nationales qu'on nous inspire sous le titre de « patriotisme », au lieu de cette gloire attachée au meurtre qu'on nomme la guerre, il faut que l'on enseigne à tous l'horreur et le mépris de ces choses néfastes qui servent à diviser les hommes.

Quand on pense au sort de l'humanité, n'est-on pas saisi d'épouvante à l'idée des souffrances et des maux infligés aux hommes par les codes criminels, — fléau pour ceux qui condamnent comme pour ceux qui sont condamnés. Il n'y a pas un seul homme de cœur qui n'ait éprouvé une impression d'horreur et de répulsion, non seulement à la vue des êtres humains suppliciés par leurs semblables, mais au simple récit de la guillotine, du knout, ou du gibet. Notre cœur dit haut et clair : point d'exécutions; la science dit: point d'exécutions, le mal ne peut pas faire cesser le mal, — et on continue à considérer les tribunaux comme une institution chrétienne et les juges comme chrétiens. Il est rare de trouver aujourd'hui un homme qui croit que toutes les violences qui se commettent, impôts, servage, prison, déportation, guerre, etc..., défendent qui que ce soit contre le mal, et qui ne voit pas que la plupart des violences auxquelles il participe sont en elles-mêmes une grande et inutile calamité.

Que faire ? On ne peut pas prouver que la destruction de l'organisation actuelle amènerait un chaos social et le retour de l'humanité à la barbarie. On ne peut pas prouver non plus que les hommes sont déjà devenus assez sages et assez bons, qu'ils préfèrent les relations pacifiques à la haine. On ne peut prouver par un raisonnement abstrait ni l'une ni l'autre de ces thèses. La question de savoir si le temps de renversement de l'État est arrivé ou non serait insoluble, s'il n'existait pas un autre moyen de la résoudre avec certitude. *Il n'y a qu'un moyen d'arrêter le mal : c'est de rendre le bien pour le mal à chacun, sans acception de personnes.*

V

La question de la résistance ou de la non-résistance au mal est née lorsque s'est produite la première lutte entre les hommes, car toute lutte n'est autre chose que l'opposition par la violence à ce que chaque

combattant considère comme un mal. Les hommes investis d'une autorité religieuse considéraient comme un mal ce que des hommes et des institutions, investis du pouvoir civil, considéraient comme un bien, et *vice versa;* et la lutte devenait de plus en plus acharnée, et elle continue de nos jours. Les hommes croient souvent que la question de la non-résistance au mal par la violence est une question secondaire et qu'on peut négliger. Cependant, elle est posée par la vie même devant tout homme qui pense et elle réclame absolument une solution. Cette question est la base de la vie sociale. Il faut absolument, à chaque lutte nouvelle, décider s'il faut ou non s'opposer par la violence à ce que l'on considère comme mal.

Cette doctrine consiste non seulement en ce fait, qu'il ne faut pas s'opposer au mal par la violence, mais aussi dans une nouvelle conception de la vie dont l'application à la vie sociale aurait pour résultat de faire disparaître la lutte entre les hommes non pas en soumettant une partie d'entre eux à des autorités, à des violences, mais en supprimant la violence, contre personne, dans aucun cas. Le monde a été grossièrement trompé lorsqu'on a assuré aux hommes que la doctrine du Nazaréen : Ne résiste pas au mal par le mal, est conciliable avec la guerre, les tribunaux, les exécutions, le serment, le patriotisme, et en général avec la plupart des institutions de la vie sociale et politique. Pour tout homme sincère il ne peut pas ne pas être évident que la doctrine du pardon et de l'amour ne peut pas se concilier avec l'État, avec son despotisme, sa violence, sa justice cruelle et ses guerres. Au contraire, c'est ce principe qui oblige tout chrétien à n'obéir à rien ni à personne en dehors de sa propre conscience.

Le principe de la non-résistance au mal par la violence est attaqué de deux camps opposés : par les conservateurs, parce que ce principe empêche la résistance au mal fait par les révolutionnaires, leur persécution, leur exécution; et par les révolutionnaires, parce que ce principe empêche la résistance au mal fait par les conservateurs et leur renversement. La violence pour défendre son semblable d'une autre violence n'est jamais justifiée, parce que le mal que nous voulons empêcher n'étant pas encore commis, il nous est impossible de deviner quel sera le plus grand, du mal que nous allons commettre ou de celui que nous voulons arrêter. Nous exécutons un criminel pour en débarrasser la société, et rien ne nous prouve que ce criminel n'eût pas changé demain, et que son exécution ne soit une cruauté inutile. Nous emprisonnons un membre de la société, dangereux à notre avis, mais demain cet individu pourrait cesser d'être dangereux et par suite, son emprisonnement devient inutile. Quel mal immense doit résulter et résulte en réalité du droit reconnu aux hommes de prévenir les méfaits qui pourraient arriver! Depuis l'inquisition jusqu'aux bombes à dynamite, les exécutions

et les tortures de dizaines de milliers de criminels, dits politiques, sont, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, basées sur ce raisonnement. Si tous les hommes observaient le commandement de la non-résistance, il n'y aurait plus ni offense ni crime. Si seulement ils étaient la majorité, ils établiraient bien vite le pouvoir de l'amour même sur les offenseurs, sans employer jamais la violence. S'ils n'étaient qu'une minorité importante, ils exerceraient encore une telle action moralisatrice et régénératrice sur l'humanité, que la violence et la haine feraient place à la paix et à l'amour. L'histoire de l'humanité est remplie de preuves que la violence physique ne contribue pas au relèvement moral et que les mauvais penchants de l'homme ne peuvent être corrigés que par l'amour. Le mal ne peut disparaître que par le bien. La véritable force de l'homme est dans la bonté. L'idéal est de ne jamais employer la violence dans aucun but.

VI

Un sauvage quelconque a toujours quelque chose de sacré pour lequel il est prêt à souffrir. Où donc est ce quelque chose de sacré pour l'homme moderne? On lui dit : « Tu vas être mon esclave, et cette servitude t'obligera à tuer même ton propre frère », — et lui, parfois très instruit, tend tranquillement son cou au harnais. On le revêt d'un accoutrement grotesque, on lui ordonne de sauter, de faire des grimaces, de saluer, de tuer, et il accomplit tout avec docilité. Et quand on le libère, il retourne, comme si de rien n'était, à son ancienne vie et continue à parler de la dignité de l'homme, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité!

— « Mais que faire? demande-t-on parfois avec une perplexité sincère. Si tout le monde refusait le service, je comprends encore, mais seul, je ne ferais que souffrir sans utilité pour personne. » Et c'est vrai; l'homme de la conception sociale de la vie ne peut pas refuser. Le but de sa vie est son propre bonheur. Pour lui personnellement il vaut mieux se soumettre, et il se soumet puisqu'il n'a pas de principe au nom duquel il pourrait s'opposer seul à la violence. Et c'est avec une société ainsi composée d'hommes abrutis jusqu'à promettre de tuer leurs propres parents, que des hommes publics, — conservateurs, libéraux, socialistes, anarchistes, — voudraient constituer une société rationnelle et morale!

La situation semble sans issue, et le serait réellement si l'homme n'était pas capable par une conception plus haute de la vie de s'affranchir des liens qui semblent le tenir solidement. Une nouvelle conception de la vie ne peut pas être prescrite, elle ne peut qu'être librement assimilée.

Que faire? — La question est résolue par l'homme qui dit : « Pour *moi*, je n'ai plus besoin de l'État, pour *moi* je ne peux plus commettre les actions qui sont nécessaires à son existence. Organisez-vous comme vous l'entendrez, *moi* je ne puis démontrer ni la nécessité, ni l'inutilité de l'État, mais je sais ce dont j'ai besoin et ce qui m'est inutile, ce que je peux faire et ce que je ne peux pas faire. Je n'ai pas besoin de m'isoler des hommes des autres nations, c'est pourquoi je ne puis pas reconnaître appartenir exclusivement à une nation quelconque et je refuse toute sujétion ; je sais que je n'ai pas besoin de toutes les institutions gouvernementales actuelles, c'est pourquoi je ne puis, en privant les hommes qui ont besoin de mon travail, le donner sous forme d'impôt, au profit de ces institutions; je sais que *moi* je n'ai besoin ni d'administration ni de tribunaux basés sur la violence; je sais que *moi* je n'ai pas besoin d'attaquer les hommes des autres nations, de les tuer, c'est pourquoi je ne puis participer à la guerre, ni m'y préparer. »

Pour celui qui dira cela, la question sociale sera résolue. L'homme social ne peut s'affranchir qu'isolément. Si l'homme, par suite de la conscience supérieure qui est née en lui, ne peut plus accomplir les exigences de l'État, s'il ne peut plus s'y enfermer et en même temps n'a plus besoin de la protection de l'État, la question est résolue par l'homme lui-même qui a déjà passé la forme de l'État et qui en est sorti. *L'amélioration des conditions de la vie, l'accord de la réalité et de la conscience se fera non par une réorganisation violente de la société, mais par suite des efforts personnels d'individus isolés.* Tant que chaque homme ne vivra pas isolément selon la doctrine de l'amour et de la non-résistance au mal par la violence, les nouvelles formes de la vie ne s'établiront pas. Personne ne peut accomplir les commandements de la loi extérieure lorsqu'ils ne sont pas d'accord avec la loi de l'amour. Il suffirait à l'homme de s'assimiler la conception de la non-résistance au mal, pour voir tomber d'elles-mêmes les chaînes qui lui semblent si fortes, et pour se sentir tout à coup complètement libre, comme l'oiseau qui prend son vol pour la première fois.

Toute violence, la guerre, le brigandage, les exécutions s'accomplissent non par les forces inconscientes de la nature, mais par des hommes aveugles et privés de la connaissance de la vérité. Et plus il y a d'hommes qui se pénètrent de la nouvelle vérité et plus cette vérité est assimilable, plus elle provoque de confiance chez les hommes d'une culture inférieure. Toute vérité nouvelle qui change les mœurs et qui fait marcher l'humanité en avant n'est acceptée tout d'abord que par un petit nombre d'hommes qui ont parfaitement conscience de cette vérité. Les autres, les hommes d'une culture inférieure, l'acceptent d'un seul coup par la seule confiance qu'ils ont en ceux qui

l'ont acceptée avant eux et l'appliquent à la vie. La marche en avant de l'humanité s'accomplit non parce que les oppresseurs deviennent meilleurs, mais parce que les hommes s'assimilent chaque jour davantage la vraie conception de la vie. Non seulement des individus isolés, mais des groupes d'hommes, des peuples entiers accomplissent la même évolution. Il nous semble que les exigences de la fraternité universelle, la suppression des nationalités, la suppression de la propriété, le précepte si étrange de la non-résistance au mal par la violence sont inacceptables. Mais plus étranges encore, insensées même, semblaient il y a des milliers d'années, les exigences sociales diverses, comme l'obligation de se soumettre au pouvoir, de payer les impôts, etc. Toutes ces exigences paraissent aujourd'hui simples, compréhensibles, naturelles. Cependant il y a des milliers d'années, elles semblaient inadmissibles. Aujourd'hui, ayant traversé cette phase de la vie humaine, nous comprenons les causes rationnelles du groupement humain en familles, communautés, États; mais, dans l'antiquité, la nécessité de pareilles réunions a été présentée au nom du surnaturel, et confirmée par lui. Elles semblaient inacceptables, toutes les exigences de la vie sociale, même celles de la vie familiale. Les religions patriarcales divinisaient la famille, la race, le peuple; les religions sociales divinisaient les rois, les États. Même aujourd'hui la plupart des ignorants se soumettent aux lois sociales, non pas d'après la conscience raisonnée de leur nécessité, non pas parce qu'ils ont une idée de l'État, mais par un sentiment religieux. La conception sociale servait de base aux religions parce que, à l'époque où elle a été proposée aux hommes, elle leur paraissait absolument incompréhensible, mystique et surnaturelle. Nous qui avons subi, il y a déjà des milliers d'années, la transition de la conception animale de la vie à la conception sociale, nous croyons que cette transition était alors nécessaire, naturelle, tandis que celle-ci, dans laquelle nous nous trouvons depuis dix-huit cents ans, nous paraît arbitraire, artificielle et effrayante. Mais cela nous semble ainsi seulement parce que la première transition est déjà accomplie, et que les mœurs qu'elle a fait naître nous sont devenues habituelles, tandis que la transition actuelle n'est pas encore terminée et que nous devons la poursuivre consciemment.

Des siècles, des milliers d'années ont passé avant que la conception sociale ait pénétré dans la conscience des hommes. Elle a passé par diverses formes et est entrée aujourd'hui dans le domaine de l'inconscience par l'hérédité, l'éducation, l'habitude. C'est pourquoi elle nous semble naturelle. Mais il y a cinq mille ans, elle paraissait aussi peu naturelle et aussi effrayante que la doctrine chrétienne, dans son véritable sens, et le leur semble aujourd'hui.

L'humanité entre maintenant dans un âge social nouveau. Elle

connait la doctrine qui doit servir de base à ce nouvel âge, mais elle continue par inertie à conserver les anciennes formes de la vie. De cet antagonisme de la nouvelle conception avec la pratique de la vie, résulte une série de contradictions et de souffrances qui empoisonnent notre existence et exigent sa modification. Ni l'homme, ni l'humanité ne peuvent revenir en arrière; il leur faut marcher en avant et s'assimiler la conception suivante, supérieure. La conscience des hommes ne peut pas être apaisée par de nouvelles inventions, mais seulement par une vie nouvelle, dans laquelle il n'y aura ni besoin ni lieu de se justifier. Le temps viendra — il vient déjà — où les vrais principes de la vie, — fraternité, égalité, communauté des biens, la non-résistance au mal par la violence, — paraîtront aussi simples et aussi naturels que nous le semblent aujourd'hui les principes de la vie familiale, et la doctrine de l'amour sera la seule base de la vie sociale.

La vérité, quand une fois elle s'est exprimée par des mots, poursuit son œuvre jusqu'à ce qu'elle anéantisse tout ce qu'elle doit anéantir, — le mensonge qui, de toutes parts, l'enserre et la cache. L'idée cherche longtemps l'expression qui la manifestera au dehors; mais qu'elle trouve seulement le mot qui l'exprime clairement : le mensonge et le mal seront tôt anéantis. Exemple : l'abolition de l'esclavage. L'une des idées propres au christianisme est assurément que l'humanité peut vivre sans l'esclavage. Or, bien que partie intégrante de la doctrine chrétienne, cette idée n'a été clairement exprimée que par les écrivains de la fin du dix-huitième siècle. Avant eux, non seulement les païens de l'antiquité comme Platon ou Aristote, mais les chrétiens du monde moderne ne parvenaient pas à se représenter une société humaine sans l'esclavage. Thomas Morus n'a pas pu se représenter son *Utopie* sans l'esclavage. De même les hommes du commencement de ce siècle n'ont pu se représenter la vie de l'humanité sans la guerre. C'est seulement après les guerres napoléonniennes que l'idée a été clairement exprimée que l'humanité peut vivre sans la guerre. Cent ans se sont passés depuis que, pour la première fois, l'idée que l'humanité peut vivre sans l'esclavage a été exprimée, et, parmi les chrétiens, l'esclavage n'est plus; cent ans ne se se passeront pas depuis le jour où, pour la première fois, l'idée a été exprimée que l'humanité peut vivre sans la guerre, sans violence, sans frontière, — et toutes ces horreurs ne seront plus. Bien des signes le montrent : la situation sans issue des gouvernements qui sans cesse augmentent leurs armements; le poids chaque jour plus lourd des impôts et le mécontentement des peuples; la puissance destructive des armes de guerre poussée jusqu'aux dernières limites de la perfection, l'aspiration de tout être humain vers l'Union, la Paix, le Bonheur.

Le malheur des hommes provient de leur désunion, et leur désu-

nion provient de ce qu'ils ne suivent pas la vérité, qui est unique, mais le mensonge, qui est multiple. L'unique moyen d'union est donc de s'unir dans la vérité. C'est pourquoi plus les hommes recherchent sincèrement la vérité, plus ils approchent de l'union. Personne ne viendra à notre aide, si nous ne nous aidons nous-mêmes. Et pour s'aider soi-même, il ne faut rien attendre ni du ciel ni des hommes, mais cesser de faire du mal et tâcher de faire un peu de bien. Il suffit à chacun de commencer à faire ce qu'il doit, et de cesser de faire ce qu'il ne doit pas; il nous suffit de mettre sur nos actes toute la lumière qui est en nous, pour qu'aussitôt s'établisse le royaume de l'Amour auquel tend tout être humain. L'amélioration des conditions de la vie humaine résulte des efforts moraux isolés, de l'éclaircissement de la vérité et de son observation. Si les hommes pouvaient seulement se persuader que la force n'est pas dans la force, mais dans la vérité, s'ils s'y tenaient en paroles et en actions, s'ils ne disaient pas ce qu'ils ne pensent pas, s'ils ne faisaient pas ce qui, à leurs yeux, n'est pas bien! La force ne réside pas dans la force physique, mais dans la pensée et dans sa claire et indépendante expression. Cette force spirituelle, toute puissante, insaisissable et libre, est celle qui apparaît dans l'âme d'un homme lorsque, seul, il songe en lui-même aux événements du monde, puis ensuite, involontairement, expose sa pensée aux personnes avec lesquelles il est lié. Ni les milliards de roubles, ni les millions de soldats, ni les institutions, ni les guerres, ni les révolutions, ne feront jamais ce que peut faire un homme libre lorsqu'il exprime tout simplement ce qu'il croit juste, sans se laisser troubler par ce qui existe et par ce qu'on lui souffle. Un homme libre dira franchement sa pensée et son sentiment au milieu de milliers d'hommes dont la conduite et les paroles expriment tout le contraire. Il semblerait que celui qui dit avec sincérité sa pensée dût rester isolé, mais le plus souvent il arrive que tous ou du moins la plupart des hommes ont depuis longtemps la même pensée et le même sentiment, seulement qu'ils ne les expriment pas. Ainsi, ce qui représentait hier l'opinion d'un seul homme deviendra bientôt celle de la majorité. La conscience d'un seul homme peut éveiller et purifier celle d'un peuple! L'essentiel, c'est de former l'homme. Aucune organisation sociale ne donnera à l'homme le bonheur qu'il rêve, si l'homme lui-même n'est pas changé. L'œuvre première est de former l'homme.

OSSIP-LOURIÉ.

(*La fin prochainement.*)

LES PARTIS POLITIQUES

ET L'AGRICULTURE EN ITALIE

En Italie, où 62 °/o de la population est occupée aux travaux agricoles, les partis politiques ne peuvent pas ne point se préoccuper incessamment du sort des campagnes.

J'ai dit « se préoccuper » — ce qui exprime une pensée. Je n'ai pas dit « s'occuper » — ce qui exprime une action. Et, de fait, la question est en tel état que les partis politiques en Italie tiennent constamment leur pensée tendue vers l'agriculture, cependant que manque presque toute action de leur part en faveur de cette même agriculture. Ils s'en préoccupent, mais au fond ils finissent par ne s'en pas occuper.

Tout parti politique — qui sait être d'autant plus fort que sont plus importants les intérêts dont il est considéré comme le représentant — cherche en Italie à jeter ses racines surtout dans le vaste champ de l'agriculture. Le but est de recouvrer des bons mérites acquis parmi la grande masse campagnarde une force politique que, dans un pays si agricole, ni le champ intellectuel, ni l'industrie ne réussirait à lui donner.

Les partis politiques de la bourgeoisie conservatrice et progressiste se donnent ferme, sans plus, comme représentants de l'agriculture prise en masse. Comme s'il n'existait pas, au sein de l'agriculture, un incessant et strident frottement d'intérêts antagonistes parmi ses divers clans, capable d'empêcher de la façon la plus tranchante tout parti particulier de se faire le patron de tous les clans d'agriculture pris en un faisceau! En sorte qu'à l'étiquette de partis de cette sorte ne correspond pas de contenu.

En réalité tout le parti politique italien serait joyeux de se jeter, avec une œuvre féconde, au milieu des populations des campagnes, de réveiller les initiatives, de poser par la base et de cimenter l'esprit d'association, de promouvoir une législation d'État plus favorable, de se lier les populations campagnardes, de s'identifier pour ainsi dire avec elles.

Mais à de telles aspirations comment correspondent les faits ? C'est ce dont nous allons traiter.

En Italie les partis politiques dignes d'importance sont : le clé-

rical, le libéral (conservateurs ou droite parlementaire, progressistes ou gauche), le radical (légalitaires et républicains), le socialiste.

I

LE PARTI CLÉRICAL

Les affirmations les plus éclatantes de l'activité et de la puissance du parti clérical se sont produites en Italie dans les villes où il a obtenu des votes prépondérants et de grandes victoires aux élections municipales et provinciales.

Ceci constraste avec le fait, spirituel, si l'on peut dire, que la foi religieuse est restée sans comparaison plus vive dans les campagnes que dans les villes. Mais c'est d'autre part en accord avec ce fait matériel : la plus grande puissance économique du parti clérical des villes et surtout des grandes villes, où le parti clérical domine dans les grandes institutions d'œuvres pieuses (hôpitaux, maisons d'asile, et le reste) et où ce même parti clérical s'appuie solidement sur l'aristocratie de la richesse, spécialement cléricale, ce qu'on appelle « l'aristocratie noire ».

Pourtant le parti clérical ne dédaigne pas les campagnes ; et surtout, dans les dernières années, le jeune clerc campagnard a pris un caractére ,batailleur, avec une activité infatigable de propagande et de protestation : rappelons comme signe le plus apparent l'expansion des caisses rurales de crédit agricole, type Raffeiseri, elles furent introduites en Italie par les libéraux ; elles sont passées aujourd'hui en grande partie aux mains du clergé (1).

	Caisses rurales laïques	Caisses rurales catholiques
	—	—
Du 20 juin 1883 au 6 avril 1892	72	»
Du 6 avril au 31 décembre 1892	6	28
En 1893..	3	29
Du 15 janvier au 15 novembre 1894	2	105
Totaux . . .	83	162
Caisses laïques passées en 1894 aux mains des catholiques	4	4
Totaux . . .	79	166

En Italie la question du pouvoir temporel du pape donne au parti clérical une physionomie diverse en effet de celle des autres

(1) A Contento. Les caisses rurales et le mouvement catholique. (*Riforma Sociale*, 10 juilllet 1895).

nations. Et pourtant, malgré le caractère fondamentalement politique qui lui est créé par une telle situation, il tend toujours de plus en plus à se donner une base économique, dans le double but de s'acquérir des accointances parmi les populations en proie à une détresse économique croissante, et de voiler ses aspirations politiques en collision trop vive avec le sentiment national qui exclut tout retour au pouvoir temporel.

II

LE PARTI LIBÉRAL

Le parti libéral — conservateurs et progressistes — est, d'après la Constitution du royaume d'Italie, le timon de l'État où conservateurs et progressistes alternent et se confondent.

En sa qualité de parti de gouvernement, sa position en face de la production agraire et des cercles agricoles peut être considérée à deux points de vue : 1) action législative de gouvernement; 2) action stimulatrice de parti politique dans le pays.

Pour le premier point, c'est bientôt dit : le gouvernement libéral italien a augmenté notablement, de 1861 à l'heure actuelle, la dette publique et la fiscalité. La dette publique, le 4 °/₀ ne peut que tenir haut l'intérêt de l'argent et contribuer à éloigner de l'agriculture les capitaux qui trouvent plus commode de s'employer aux rentes d'État qu'aux entreprises agricoles. La fiscalité pèse en Italie de façon sensible, comme sur le reste du revenu, sur la production agricole : l'impôt foncier représente le 24 °/₀, tandis qu'en France il est de 11 °/₀, en Prusse de 15 °/₀, en Belgique de 18 °/₀, en Angleterre de 22. Seule l'Autriche surpasse l'Italie avec le record de 30 °/₀. Le budget de l'agriculture, en contraste avec les fabuleuses augmentations des budgets de la guerre et de la marine, est toujours resté à la mesquine somme de 5 millions environ; d'où le manque d'aide à l'instruction agricole, l'insuffisance des barrières contre l'invasion du phylloxera, et ainsi du reste. Et l'on pourrait continuer en ajoutant le protectionnisme; tous les soins réservés aux voies ferrées sont, pour ainsi dire, nuls quand il s'agit de l'amélioration des terrains paludéens. Tel est le bilan du parti libéral de gouvernement.

Sur le second point, la seconde action dans le pays, ce parti qui pourtant est formé en grande majorité par les mille petits centres agricoles d'Italie, qui comprend en conséquence qu'il tire toute sa force de l'adhésion — un peu trop inconsciente d'ailleurs — d'une population spécialement campagnarde qui, par suite, cherche par un sentiment instinctif de conservation à maintenir et à renforcer de telles adhé-

sions, que fait-il en faveur des centres campagnards de la production agraire ?

Le premier devoir, la première tâche du parti libéral italien, une fois accomplie l'unité italienne, était de former une conscience populaire italienne. Et comme dans le champ de la vie sociale, il s'agissait de développer avant tout la conscience politique populaire (qui manque encore malgré le grand mouvement pour l'indépendance italienne); de même, dans le champ économique, il s'agissait de développer avant tout, en un pays agricole comme celui-ci, une conscience agricole populaire, sous la direction des rapides progrès de la science économique et des perfections croissantes de l'instrument technique de production.

Tels étaient le devoir et la tâche. Ils étaient difficiles sans aucun doute, surtout en Italie, dans cette nation méridionale, latine, où les énergies individuelles ont les flancs ardents, mais non la constance et la ténacité des nations du nord, dans cette terre classique du césarisme où — en dehors de quelques régions les plus septentrionales — la conscience publique, entre deux accès, s'assoupit et fait que les grandes masses inconscientes, facilement dominées, toujours se tournent en haut, au gouvernement, dans l'attente d'une direction politique aussi bien que d'un aliment économique.

Latine aussi la classe dirigeante (autant dire le parti libéral). Elle ne voit le bien que pleuvant d'en haut; elle s'occupe, sans y réussir, comme on l'a vu, à réformer l'État, et son action dans le pays est presque nulle. Erreur fondamentale. Le bien social, quel qu'il soit, ne peut surgir que des conditions générales du pays dont l'État même dérive. C'est seulement d'un terrain populaire intellectuellement éclairé, économiquement fort, que peut naître un gouvernement éclairé et fort. L'action qui descend du gouvernement sur les populations est comme le jet d'eau des fontaines. Il n'est abondant et limpide qu'à la condition que soit abondante et limpide la source terrestre qui alimente la fontaine elle-même.

Le parti libéral italien ne s'est pas jusqu'ici occupé directement du terrain populaire. Par indolence ou par peur : indolence de populations méridionales, peur de la classe bourgeoise qui craint un réveil excessif des classes inférieures plus nombreuses, petite bourgeoisie et prolétariat. Phénomène biologique, l'indolence. Erreur mentale, la peur. Contre cette peur notons seulement que désormais, depuis la Révolution française, depuis l'avènement du régime bourgeois, c'est une utopie d'espérer un fécond équilibre social fondé sur la domination d'une poignée de petits clans moins nombreux et plus riches, d'une oligarchie. L'équilibre social ne peut s'obtenir que fondé sur le gouvernement de la masse de la nation, sur une « polyarchie ».

Ce qui manque donc en Italie, c'est une œuvre de diffusion du réveil agricole, lancée par le parti libéral. En effet, le réveil agricole initial de quelques provinces en petit nombre, lancé par les directeurs « de la chaire ambulante », aidé par quelques volontaires et par quelques fondations locales (caisses d'épargne, administrations provinciales) et la présence de quelques hommes politiques libéraux à la tête d'enquêtes agraires et de concours agricoles, ne signifie pas certes qu'il y ait une véritable expansion, une poussée précise du parti libéral italien vers un travail fécond de réveil agraire.

Presque rien, en Italie, de l'expansion et du vaillant mouvement coopératif agraire inauguré, il y a quelques années, en Belgique, par le parti conservateur qui met en vedette : associations pour l'acquisition de matériel, de machines, de semences, d'aliments pour les animaux, sociétés d'assurance mutuelle pour les bestiaux, caisses agricoles de crédit, distilleries coopératives, syndicats pour les betteraveries, sucreries sociales, sociétés d'élevage, lois d'agriculture et d'apiculture, et surtout laiteries sociales. Les laiteries sociales se sont tellement répandues et développées qu'elles se sont déjà réunies en congrès : à noter celui du 17 octobre 1897, où furent posées les bases « pour donner à l'industrie laitière tout le développement dont il est capable ». La sucrerie coopérative d'Anvers, par exemple, est constituée par 450 cultivateurs de betteraves qui, réunis tout d'abord en syndicat, entrèrent ensuite en lutte avec les monopoleurs de betteraves et, se voyant boycottés, au lieu de céder sur les prix, décidèrent de fabriquer le sucre par eux-mêmes (1). En face de ce développement puissant du parti socialiste, le parti conservateur belge a senti le besoin de se faire une base solide et large parmi les populations campagnardes, en le liant à lui dans un mouvement laborieux et actif de renaissance agraire.

Et il convient de le dire — guidé d'ailleurs par ses propres intérêts — il remplit des fonctions sociales indéniablement utiles, en accomplissant sa fonction propre de la meilleure façon possible.

Ce faisant, il ne remplit pas seulement l'office de « digue conservatrice » chargée d'empêcher les chavirements du vaisseau social, si l'on peut dire, de le protéger contre les flots grondants du mécontentement populaire, dans l'impétuosité de tant de désirs insatisfaits. Non, ce n'est pas seulement un service de défense aveugle, de simple répression politique d'une classe au pouvoir contre la cohorte serrée de classes plus misérables réclamant leur part de pouvoir et de justice. Mais c'est plutôt un instinct éclairé de défense avec lequel la haute bourgeoisie belge marque le pas (marchons au pas) au prolétariat

(1) Destrée et Vandervelde. *Le Socialisme en Belgique*, Paris, Giard et Brière, 1898.

assaillant, en tenant liées à lui les classes sociales les plus rapprochées de lui, en travaillant en leur faveur, en satisfaisant aux plus urgents de leurs besoins, en ouvrant une large voie aux courants naturels de l'économie agricole.

Les types de conservateurs et de progressistes de cette sorte ne manquent pas en Italie. Ils sont pourtant en petit nombre. L'immense majorité, à la grande activité du parti conservateur belge donne pour pendant, disons-le franchement, l'exemple de la plus grande inertie.

Sans doute, quand presse d'avantage l'urgence de conquérir les bonnes grâces de la population agricole — surtout pendant les périodes électorales — le parti libéral fait, par l'initiative de tel ou tel homme politique, décréter de grandes œuvres agricoles longuement désirées. Mais il s'agit de concessions pour ainsi dire inorganiques et convulsives; ce n'est pas l'action dirigée vers un but politique et économique de parti que nous voudrions.

Et pourtant la marée croissante des partis extrêmes, en certaines zones agricoles de l'Italie septentrionale et centrale (Emilia, Lombardie, Toscane) est un stimulant suffisant, un éperon à la constance de l'énergie pour le parti libéral italien.

Malgré cela, à de graves troubles même, tels que ceux de 1894 en Sicile et de 1898 dans toute l'Italie et surtout à Milan, ce parti n'a su opposer qu'une répression politique, aveugle, instinctive.

III

LE PARTI RADICAL

Le parti radical comprend le groupe légalitaire (son chef était naguère Cavallotti, aujourd'hui c'est Sacchi) et le groupe républicain.

Légalitaires et républicains s'identifient économiquement. Ils divergent politiquement : les premiers sont républicains transigeants, les seconds, républicains intransigeants.

L'extrême gauche parlementaire, constituée depuis peu de temps, se compose de légalitaires et de républicains (et tout récemment de socialistes aussi) ne figure point au gouvernement. En tant que son œuvre représente un éperon assez vif vers des fins raisonnées de politique générale et de législation favorable à la petite bourgeoisie, par une condition des choses supérieure à sa volonté généreuse et à sa ténacité, elle ne peut se vanter de résultats sensibles.

En Italie, la vie politique est dominée par des tendances si rigou-

reusement conservatrices que non seulement un gouvernement radical y fut toujours impossible, mais même un gouvernement chétivement progressif.

Le gouvernement qui ne s'accommoda pas de Cavallotti, radical, ne se fia pas davantage à Zanardelli, progressiste. Les républicains ont indéniablement raison en ceci : la forme républicaine rompait la coalition si inexorablement conservatrice qui commande l'Italie. En Italie ni Brisson ni Bourgeois ne pourraient être au pouvoir.

Le parti radical italien, représentant naturel de la petite bourgeoisie, devant la résistance qu'il rencontrait au Parlement, n'avait autre chose à faire que de se retourner dans le pays vers la conscience populaire, de se plonger dans le courant matériel de la vie économique, de stimuler, d'éclairer, de rassembler les énergies individuelles, et de s'en faire un levier pour mettre de force le gouvernement sur la voie des réformes radicales.

Mais le parti radical, suivant aussi lui-même le concept du parti libéral, travaille au Parlement plus que dans le pays, plus dans l'enceinte des législateurs qu'au milieu de la petite bourgeoisie. Il se fait illusion en pensant que le bien peut tomber d'en haut sans une préparation antérieure à la base.

Le groupe radical, composé en général de personnalités triées sur le volet, a un défaut d'origine : ses racines sont trop antiques. Il est l'écho lointain des revendications de la Révolution française. Il vit des repousses qui jaillissent encore de la vieille souche d'un arbre né bien avant la grandiose conception du matérialisme historique. Ses représentants sont effectivement imbus de doctrines antérieures à cette dernière.

Pour ces raisons, le parti ne peut percevoir avec lucidité la vie économique qui bout et fermente sous les manifestations politiques. Aussi représente-t-il plutôt un flot sentimental de générosité politique que la précise, rigoureuse affirmation d'un groupe délimité d'intérêts économiques.

Le parti radical italien, un peu après ce milieu de siècle, suivant la formule de Mazzini, fit surgir de nombreuses sociétés ouvrières de secours mutuel et, « après avoir subi un processus de précoce involution », soutient çà et là des coopératives de consommation et de production parmi les paysans.

Ce qui lui manque c'est une action organique de renaissance agricole. Le député Guerci est le seul de ce groupe qui ait compris une telle mission — dans sa province de Parme. Malgré son œuvre enthousiaste en faveur de la petite propriété, il ne croit pourtant plus au vieux rêve du parti radical : le morcellement progressif des grands domaines jusqu'à la complète généralisation de la petite propriété. La

création même de nouveaux petits propriétaires est une utopie. Tout au plus peut on soutenir et fortifier la petite propriété actuelle.

IV

LE PARTI SOCIALISTE

Dans toute l'Europe, le parti socialiste, arrivé au point actuel de son développement, aspire ardemment à la conquête des campagnes. Et ce désir se fait sentir plus fortement chez les nations agricoles comme la France, l'Italie, la Belgique.

Le parti socialiste est né dans le champ industriel. Mais les principes fondamentaux de sa doctrine (matérialisme historique, lutte de classes, plus-valeur) valent au même titre pour le champ agricole et pour le champ industriel.

L'attirail technique de production qui pour la doctrine socialiste est le point de l'évolution économique, trouve dans les milieux agricoles des conditions différentes de celles des autres industries. L'agriculture n'est pas, économiquement parlant, une industrie comme toutes les autres. L'attirail technique de production, en face de la résistance des milieux naturels (habitat, développement physiologique des plantes, diversités, contrariétés nosologiques et atmosphériques) est relativement moins avancé ; la concentration capitaliste de la propriété s'y fait par suite plus lentement, et la petite propriété agricole présente une résistance plus grande que celle prévue par Marx.

Le parti socialiste italien, au Congrès national de Bologne (septembre 1897) ne fit pas bon accueil au rapport agraire qui nie l'aphorisme de la rapide disparition de la petite propriété — lequel est encore généralement soutenu par une habitude mentale plus que par une conviction issue de l'étude de la réalité des choses. Le représentant du groupe socialiste affirme la rapide disparition de la petite propriété (au Parlement aussi, lors de la discussion du budget de l'agriculture, 1897).

C'est un phénomène de cristallisation. Tout le monde peut y être sujet, même un parti où pourtant se réunissent les tempéraments intellectuels les moins misonéistes et les plus chaudes intelligences. L'aphorisme de la rapide disparition de la petite propriété agricole, bien qu'il ne soit pas soutenu par les statistiques, s'est cristallisé, pour ainsi dire « dogmatisé » dans le champ de la théorie, malgré les démentis de la réalité.

Il en est résulté que le parti socialiste fut entraîné à croire agonisante la petite propriété paysanne, sous l'action de plus en plus pesante du capitalisme agricole. Et ainsi (question de principe) il fut en quelque

sorte tenu de contrecarrer tout travail d'organisation économique, quel qu'il soit (associations agricoles), qui peut tourner à l'avantage de la petite propriété.

C'est ainsi qu'en Italie — comme du reste en général chez toutes les autres nations — le parti socialiste admet pour le prolétariat agricole la propagande politique et l'organisation économique, les deux ensemble, tandis que pour la petite propriété il n'admet que la propagande politique seule.

En fait, et pour dire vrai, pour le prolétariat agricole même, le parti socialiste n'a fait que bien peu œuvre d'organisation économique. Bien rares sont dans nos campagnes les coopératives de travail et même de consommation, les bourses de travail, les ligues de résistance.

Il existe sans doute un courant qui voudrait une intervention du parti socialiste au sein de la petite propriété agricole, avec des institutions économiques (cantines, laiteries sociales, assurances pour les bestiaux, caisses rurales de crédit). Mais il se perd, faute de capitaux, dans le moderne courant d'association de la propriété (coopération).

Donc une tactique spéciale du parti, en ce qui concerne les campagnes, n'est pas encore admise.

Tout le parti socialiste italien est d'ailleurs d'accord sur ce point : ne pas promettre aux paysans-propriétaires, avec l'avènement du collectivisme, la conservation de leur petite propriété; elle ne peut être considérée comme un instrument de travail, mais bien comme un instrument de production, et, par suite, elle est destinée à revenir à la collectivité.

Mais la question de la tactique du parti socialiste, en ce qui concerne la petite propriété, n'est pas définie en Italie comme elle l'est en général chez les autres nations d'Europe. Nous en sommes encore au point marqué par le dernier Congrès international de Londres, 1896. Il y fut adopté une formule (rapport Vandervelde) qui masquait le manque de préparation du parti socialiste en ce qui concerne les groupes agricoles : pas de concept clair des courants actuels de l'économie agraire auxquels tout parti doit pourtant adapter sa méthode de propagande.

Ce qui manque donc, par suite de telles conditions, aussi bien au parti socialiste qu'aux autres partis politiques italiens, c'est une action immédiate en faveur de l'agriculture qui réponde à cette préoccupation si vive et si générale : voir augmenter la production nationale, se gagner les sympathies politiques des populations paysannes.

Prof. GEROLAMO GATTI,

Député au Parlement italien.

UNE

ENQUÊTE CADASTRALE

La Propriété foncière en Brabant

Le cadastre, — cette œuvre de géant, conçue par un géant, comme disait Balzac, — constitue, lorsqu'il est tenu à jour (c'est le cas en Belgique) une inépuisable source de renseignements sur la répartition et le mouvement de la propriété foncière.

Avec l'aide de quelques amis, nous avons relevé, pour toutes les communes de la Belgique, les cotes foncières de 100 habitants et plus, qui existaient en 1834 (époque de la confection du cadastre) et en 1898.

Ce sont les résultats de cette enquête, mis en rapport avec les statistiques officielles relatives à la propriété foncière, que nous publions ci-après, en ce qui concerne la province de Brabant (1).

I

LA CONCENTRATION FONCIÈRE

Le nombre des cotes foncières, dans le Brabant, comme dans la plupart des autres provinces de la Belgique, a toujours été en augmentant depuis 1834, date de l'achèvement du cadastre. La diminution que les statistiques officielles constatent en 1890 « provient de ce que les renseignements fournis par la province à l'administration

---

(1) Nous remercions cordialement M. Paul Deutscher et les autres personnes qui nous ont aidé à faire ce long et minutieux travail.

centrale, avaient été établis, précédemment, d'après une base défectueuse » (1).

Au surplus, voici les chiffres :

Années	Nombre de cotes foncières	Population	Nombre de cotes par 100 habitants
—	—	—	—
1834. . . .	130.561	561.828 (2)	23
1845. . . .	148.004	691.357 (3)	22
1850. . . .	152,963	734.617	21
1860. . . .	172.054	801.037	21
1870. . . .	186.308	879.814	21
1880. . . .	214.205	985.274	22
1890. . . .	201.954	1.006.158	18
1894. . . .	204.105	1.172 201	17
1895. . . .	205.344	1.190.417	17
1896. . . .	206.269	1.212.686	17

On voit que, si l'on tient compte de la rectification opérée en 1890, l'accroissement du nombre des cotes foncières suit, à peu de chose près, le mouvement de la population; d'où l'on conclut, généralement, que le nombre des propriétaires augmente, que la propriété se morcelle, que, dans un avenir plus ou moins rapproché, les grands domaines auront fait place à de modestes lopins de terre et que, par conséquent, les assertions socialistes, relatives à la concentration foncière, sont manifestement controuvées.

Si évidentes que ces conclusions puissent paraître, au premier abord, nous allons voir qu'elles reposent sur de pures apparences.

Sans parler des charges hypothécaires, sur l'étendue desquelles nous sommes imparfaitement renseignés, mais qui augmentent à coup sûr, il n'est pas douteux que, de plus en plus, le nombre des propriétaires fonciers reste fort au-dessous du nombre des cotisations.

En second lieu, il résulte de la comparaison des recensements agricoles que, depuis 1846, la propriété paysanne, exploitée en faire valoir direct, a perdu du terrain, au profit de la propriété capitaliste, exploitée en location.

Enfin, les recherches que nous venons de faire dans les registres cadastraux des 375 communes du Brabant, établissent que dans cette province les cotes foncières de 100 hectares et au-dessus occupent

(1) Annuaire statistique 1898, p. 52.
(2) 1831.
(3) 1846.

actuellement une étendue territoriale plus grande qu'à l'époque de l'achèvement du cadastre.

§ 1. — LE CUMUL DES COTES FONCIÈRES

On sait qu'un propriétaire réunit autant de cotes qu'il possède de propriétés dans des communes différentes.

C'est ainsi, par exemple, que les biens du bureau de bienfaisance de Diest, avec une contenance globale de 498 hect. 79, sont représentés par 26 cotes foncières ; ceux des hospices de la même ville (691 hect. 50) par 30 cotes. Les hospices de Nivelles, qui possédaient, au 1er avril 1898, 1,145 hect. 56, réunissent 29 cotes. Enfin, l'administration des hospices de Bruxelles, avec une contenance de 2,304 hect. 76, et un revenu cadastral de 277,211 fr. 40, ne groupe pas moins de 129 cotes !

Il en est de même d'un assez grand nombre de particuliers — les d'Arenberg, les Merode, les d'Oultremont, les T'Serstevens, par exemple — et, surtout, de certaines familles, comme les Van O... et les Cr... V..., qui, depuis quelque temps, achètent des terres partout où le développement des moyens de transport semble devoir transformer, tôt ou tard, les propriétés rurales en terrains à bâtir.

Ces achats de terres, dans un but de spéculation ou de placement, se sont beaucoup multipliés depuis la conversion, ou, plutôt, les conversions successives de ces dernières années. Étant donné le taux d'intérêt des fonds publics, beaucoup de gens, qui en achetaient jadis, aiment mieux, maintenant, acheter des terres, surtout dans les régions où ils peuvent escompter une plus-value dans l'avenir. Or, dans les cantons où les grands domaines sont rares, où les spéculateurs doivent acheter des terrains éparpillés dans de nombreuses communes, il doit arriver fatalement que l'écart augmente entre le nombre des cotes et celui des propriétaires fonciers.

Parmi les éligibles au Sénat, il en est qui, pour atteindre 1,200 fr. de contributions, doivent grouper de 25 à 30 cotes.

On peut conclure de ces faits que l'augmentation, d'ailleurs réelle, du nombre des propriétaires, n'est pas aussi forte que l'accroissement des cotes foncières pourrait le faire supposer.

§ 2. — LES PROGRÈS DE LA PROPRIÉTÉ CAPITALISTE

En 1846, les propriétés exploitées en faire valoir direct, y compris les bois et les terres incultes, occupaient, dans le Brabant, une étendue totale de 108,802 hect. 32, soit 37.9 % du territoire de la province. Les cultures exploitées en location avaient une contenance totale de 178,650 hect. 04, soit 62.1 %.

En 1895, l'étendue exploitée en faire valoir direct était tombée à 102,897 hect. 17 (35.3 °/₀); la fraction du domaine cultivée par des fermiers locataires s'était élevée à 187,377 hect. 38 (64.7 °/₀).

La scission de la propriété et du travail s'est donc accentuée et, si l'on tient compte seulement des cultures ordinaires — abstraction faite des bois et des terres incultes, — la propriété paysanne n'occupe plus, dans le Brabant, qu'une faible partie du territoire.

On en jugera par le tableau suivant, dont les chiffres sont empruntés aux deux derniers recensements agricoles :

ÉTENDUE EXPLOITÉE

	1880 — H. A.	1895 — H. A.
En faire valoir direct : bois	28.162 »	29.193,24
— — terrains incultes. .	1.524 »	1,006,12
— — cultures ordinaires.	78.336 »	72.697,81
Totaux. . . .	108.022 »	102.897,17
En location : cultures ordinaires	192.912 »	187.377,38
Totaux. . . .	300.934 »	290.274,55

En somme donc, depuis une quinzaine d'années, le domaine agricole s'est réduit; les bois ont regagné du terrain; les cultures ordinaires, dans la catégorie de faire valoir direct, comme dans celle de la location, ont vu leur étendue diminuer, mais la diminution a été plus forte pour les propriétés paysannes que pour les propriétés capitalistes.

En 1880, le faire valoir direct était à la location, comme 28.8 est à 81.2 ; en 1895, la proportion est de 27.9 à 82.1.

Par conséquent, sur cent hectares de terre, cultivées dans le Brabant, il y en a plus de quatre-vingt-deux qui paient la dîme capitaliste.

§ 3. — LA CONCENTRATION DES COTES FONCIÈRES

L'étendue cadastrale de la province du Brabant est de 328,289 hect. 92 ares.

En 1834 — si l'on fait abstraction, pour des motifs que nous indiquerons plus loin, des cotes foncières se rapportant à la forêt de Soignes (1) — il y avait, dans la province, 224 cotes de plus de

(1) En 1834, les triages de la forêt de Soignes, qui se trouvaient aux mains de la Société Générale, à charge d'en rembourser la valeur à l'État, avaient une contenance totale de 7,522 hect. 81 ; en 1898, la forêt, rentrée dans le domaine collectif, n'est plus représentée que par 7 cotes foncières, avec une contenance totale de 3,954 hect. 09.

100 hectares, occupant une étendue totale de 38.693 hect. 10, soit 11.8 °/₀ de l'ensemble du territoire.

Sur ces 224, il y en avait :

	H. A. C.
1 de plus de 1,000 hectares	1.063,91,90
4 de 500 à 1,000 hectares.	2.432,34,23
41 de 200 à 500 hectares.	11.130,24,41
178 de 100 à 200 hectares.	24.036,59,32
	38.963,10,46

En 1898, — abstraction faite également de la forêt de Soignes, propriété de l'État — le nombre des cotes foncières de plus de 100 hectares a sensiblement diminué : il n'y en a plus que 209 ; mais, en revanche, il y a augmentation de leur contenance globale : 41,545 hect. 70 a. 49, soit 12.6 °/₀ du territoire de la province.

Au point de vue de leur importance, ces 209 cotes foncières se subdivisent comme suit :

	H. A. C.
2 de plus de 1,000 hectares.	2.569,37,80
5 de 500 à 1,000 hectares.	3.350,74,52
55 de 200 à 500 hectares.	15.910,20,06
147 de 100 à 200 hectares.	19.715,70,11
	41.545,70,49

Sur ces 209 cotes foncières, il y en a 12 qui appartiennent à des personnes morales ; elles ont une contenance totale de 1,935 hect. 77, dont 170 hect. 21 à la commune de Berthem, et le reste aux administrations charitables de Bruxelles, Baisy-Thy, Louvain, Diest, Malines, Tournay, Vilvorde et Nivelles.

Tout le reste appartient à des particuliers, au nombre de 126, pour 197 cotes. Le domaine public se restreint. Les cotes foncières de 100 à 200 hectares sont en décroissance. Les très grands domaines, au contraire, se multiplient et s'arrondissent.

Nous assistons donc à une double concentration de propriété foncière : *un plus petit nombre de propriétaires possède un plus grand nombre d'hectares.*

Et d'autre part, comme le nombre total des cotes foncières suit, d'année en année, une progression constante, il est évident que, dans la sphère de la petite et de la moyenne propriété, un plus *grand nombre de propriétaires possède un plus petit nombre d'hectares.*

Malgré les lois successorales, qui avaient avant tout pour but de l'entamer, le bloc de la grande propriété reste intact et même grandit ;

à cause des lois successorales, et des facteurs multiples qui agissent dans le même sens, la petite, et surtout la très petite propriété, gagne également du terrain; c'est donc la propriété moyenne, la propriété familiale, qui tend à se réduire; de telle sorte que nous marchons à grands pas vers un état de choses déjà réalisé dans beaucoup de régions : d'une part, de vastes domaines; de l'autre, une multitude de petites parcelles, cultivées par des ouvriers agricoles ou industriels (1).

Cependant, il faudrait se garder de croire que ces phénomènes de concentration se produisent dans toutes les régions du pays, ou de la province. Il suffit de jeter les yeux sur le tableau suivant pour constater que, dans plusieurs cantons du Brabant, la grande propriété recule, au lieu de progresser :

LA GRANDE PROPRIÉTÉ DANS LE BRABANT

CANTONS		ÉTENDUE CADASTRALE	CONTENANCE DES COTES foncières de + 100 hectares		PROPORTION °/₀ de l'étendue cadastrale	
			1834	1898	1834	1898
		H. A.	H. A.	H. A.		
Nivelles	+	27.013,07	6.062,34	6.777,58	22,4	25,0
Wavre	+	24.009,57	4.772,18	5.625,05	19,9	23,4
Genappe	+	15.069,55	3.336,44	3.419,49	22,1	22,7
Hal	+	15.466,87	2.634,53	3.126,80	17,0	20,2
Louvain	+	30.425,38	4.832,26	5.719,81	15,9	18,8
Perwez.	—	15.966,54	4.137,88	2.840,93	25,9	17,8
Wolverthem . .	+	14.774,40	1.474,80	1.916,43	9,9	12,9
Vilvorde	+	13.074,70	1.489,61	1.590,04	11,4	12,2
Haecht.	+	13.387,59	1.410,54	1.537,21	10,5	11,5
Jodoigne	—	22.763,04	2.615,48	2.450,98	11,5	10,8
Ixelles	+	17.122,82	1.194,07	1.663,31	6,9	9,7
Léon.	—	11.032,93	1.361,93	784,99	12,3	7,1
Anderlecht . . .	+	8.876,36	363,01	528,41	4,0	5,9
St-Josse-ten-Noode	+	9.748,17	370,21	529,74	3,8	5,4
Diest.	—	16.906,75	1.191,66	870,84	7,0	5,1
Tirlemont . . .	—	15.671,83	1.169,18	724,66	7,4	4,7
Aerschot	+	13.544,99	372,32	599,54	2,8	4,4
Glabbeek. . . .	—	11.750,78	584,15	413,17	4,9	3,5
Assche.	—	13.287,26	608,56	227,34	4,6	1,7
Lennicke	—	18.397,51	297,96	120,54	1,6	0,07
La province		328.289,92	38.963,10	41.545,70	11,8	12,6

En résumé, la grande propriété recule, dans les cantons les plus éloignés de la capitale : Perwez, Jodoigne, Léon, Diest, Tirlemont,

(1) V. nos Monographies locales : La Hulpe, Rixensart, Gerval dans les *Annales de l'Institut des sciences sociales*, Bruxelles, 1898.

Aerschot et Glabbeek ; il en est de même, dans les cantons de Lennicke et de Assche, qui, tout en n'étant pas loin de la ville, ont, en somme, assez peu de rapports avec elle (1).

Par contre, la propriété foncière se concentre, dans tous les cantons qui entourent l'agglomération bruxelloise : Vilvorde, Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles-Saint-Gilles, Anderlecht.

Une fois que l'on dépasse la banlieue morcelée des faubourgs, les domaines de plus de cent hectares apparaissent avec leurs parcs, leurs bois, leurs châteaux.

Ils deviennent plus nombreux encore, dans la zone concentrique formée par les cantons de Wavre, Genappe, Nivelles, Hal, Wolverthem, Haecht, Louvain.

Bref, il y a progrés de la grande propriété dans la région qui subit, le plus directement, l'influence de Bruxelles ; regrès, au contraire, dans les cantons où cette influence se fait moins sentir.

L'explication de ce double mouvement nous paraît devoir être cherchée dans l'action contradictoire des lois successorales, qui divisent et subdivisent constamment les propriétés, et des acquisitions, qui les agglomèrent et les concentrent.

L'action des lois successorales l'emporte, dans les régions écartées où les spéculations sur la plus-value des terrains ne sont guère fructueuses et où, par des motifs divers, les capitalistes né se soucient pas de bâtir des châteaux et d'acheter de larges domaines.

La concentration prend le dessus, au contraire, dans les cantons assez rapprochés de la capitale pour offrir, aux gens riches, des régions agréables et des placements avantageux.

§ 4. — LES COTES ACCESSOIRES

Si les cotes foncières de 100 hectares et plus occupent 12.6 °/o de l'étendue cadastrale du Brabant, les domaines de 100 hectares et plus, ont une contenance plus considérable.

En effet, un certain nombre de propriétés, d'une étendue supérieure à cent hectares, ne se trouvent pas, tout entières, sur le territoire d'une même commune ; elles sont donc représentées par deux ou plusieurs cotes, inférieures à 100 hectares et qui, par conséquent, ne se trouvent pas comprises dans notré statistique.

---

(1) La statistique des coupons de semaine, délivrés par l'administration des chemins de fer, aux ouvriers qui vont travailler en ville, établit que ces deux cantons sont ceux qui envoient quotidiennement dans l'agglomération bruxelloise, le plus faible contingent de travailleurs.

D'autre part, les cultures industrielles et fruitières (houblons, fraises, nèfles, etc.), qui dominent dans cette catégorie, favorisent également le morcellement de la propriété.

Si, par exemple X... possède 125 hectares d'un seul bloc, dont 75 dans une commune et 50 dans une autre, ces deux cotes échappent à nos investigations.

D'autre part, et pour le même motif, l'étendue cadastrale représentée par les cotes foncières de 100 hectares ou plus, est nécessairement inférieure à l'étendue réelle des domaines que ces cotes représentent : il faut y ajouter, en effet, les parties de ces domaines, moindres que cent hectares qui peuvent se trouver sur le territoire d'autres communes.

Une propriété de 175 hectares, par exemple, peut être représentée par une cote de 125 hectares et par une ou plusieurs cotes accessoires, qui ne se trouvent pas non plus comprises dans notre statistique.

Afin d'apprécier dans la mesure du possible l'importance de cette cause d'erreur, nous avons dressé la liste des personnes publiques ou privées, réunissant dans le même *canton cadastral* 100 hectares ou plus, soit en un seul tenant, soit en plusieurs parcelles.

Nous arrivons ainsi — défalcation faite des cotes de la forêt de Soignes — à 236 propriétés, dont fréquemment plusieurs appartiennent à un même propriétaire, au lieu de 209 cotes foncières de 100 hectares ou plus, existant dans le Brabant. La contenance globale de ces propriétés est de 46,258 hect. 58, au lieu de 41,545 hect. 60 ares.

Ces résultats n'échappent pas encore à toute critique : certaines propriétés, en effet, peuvent se trouver à cheval sur deux cantons cadastraux ; mais la rectification de ces erreurs, évidemment peu nombreuses, entraîneraient des complications inextricables, sans modifier, d'une manière sensible, les résultats généraux.

Il n'en reste pas moins établi que, dans le Brabant, la grande propriété se développe, au lieu de se morceler.

II

L'ORIGINE DES GRANDES PROPRIÉTÉS

Nous avons vu qu'à l'exception de la forêt de Soignes, des communaux de Berthem, et des biens, considérables encore, que possèdent certaines institutions de bienfaisance, toutes les grandes propriétés du Brabant appartiennent à des particuliers.

Il en est qui datent de l'ancien régime et sont restées constamment dans le patrimoine de la même famille ; d'autres, sont des *biens*

noirs, vendus par la Révolution, à des prix qui eussent été rémunérateurs, s'ils n'avaient pas été payés en assignats dépréciés. Quelques-uns proviennent de l'aliénation des domaines, et spécialement de la forêt de Soignes, par le gouvernement hollandais ; les autres, enfin, ont été formés de nos jours, soit avec les débris de propriétés plus anciennes, soit aux dépens de la propriété paysanne.

I. — BIENS D'ORIGINE FÉODALE

Les innombrables seigneuries qui existaient en Brabant, sous l'ancien régime, furent, naturellement, supprimées lors de l'annexion de la Belgique à la France; mais, dans la plupart des cas, les terres qui en dépendaient restèrent aux mains des ci-devant seigneurs.

Quelques-unes seulement furent vendues comme biens d'émigrés; d'autres, après quelques années de séquestre, furent restituées à leurs propriétaires; les autres, enfin — de beaucoup les plus nombreuses — traversèrent la Révolution sans encombre; il en est plusieurs qui sont restées dans le patrimoine de la même famille jusqu'aujourd'hui.

Pour éviter de longues et stériles énumérations, nous nous bornerons à quelques cas typiques.

1) A *Thilly* — le village qui donna son nom au célèbre général de la guerre de Trente Ans — la seigneurie appartenait aux T'Serclaes, depuis le quinzième siècle. Leurs biens, qui consistaient, d'après l'affiche de vente, en quelques masures avec 150 bonniers de terres, furent vendus comme biens d'émigrés, le 12 fructidor an VI. Un nommé Jurquet s'en rendit acquéreur, pour lui ou son « command », au prix de 1,100,000 francs en assignats.

Ces biens sont incorporés, aujourd'hui, au vaste domaine du Chênoit, appartenant au sénateur de Soignies, M. Boël-Capitte.

2) A *Issche*, le dernier seigneur fut le prince Frédéric de Salm, maréchal de France en 1787, Vonckiste, en 1790, républicain et membre de la garde nationale, à Paris, pendant la Révolution; ce qui ne l'empêcha pas, sous la Terreur, d'être condamné à mort et de périr sur l'échafaud, le 25 juin 1794. Issche fut confisqué par la République française et son château affecté à la sénatorerie de Bruxelles, dont Joseph Bonaparte fut le premier sénateur.

A la requête des créanciers de Salm, les biens de cette famille à Issche furent vendus le 1er septembre 1817, pour la somme de 1,450,000 francs.

Le château appartient actuellement aux héritiers de L...., de son vivant juge au tribunal de Nivelles.

3) La plus grande partie des territoires de *Wolverthem, Ittre* et

Braine-le-Château, appartenait, au dix-huitième siècle, à la famille de Tour et Taxis — célèbre par le privilège postal qu'elle conserva, même après la Révolution, dans tous les Etats de la Confédération germanique.

Ces biens, qui avaient été séquestrés par le gouvernement français, furent restitués, dans la suite, au prince Charles-Alexandre; mais, à la mort de ce dernier, en 1827, son fils, Maximilien-Charles, aliéna successivement tout ce qu'il possédait en Belgique, sauf les prairies que l'on appelle encore les « plaines de Tour et Taxis », où l'on se propose d'établir les bassins de Bruxelles port de mer.

Les terres d'Impde, à Wolverthem, furent morcelées; la famille T'Serstevens acheta les biens d'Ittre — où elle possède, actuellement, plus de mille hectares; le comte de Robiano, ceux de Braine-le-Château (479 hect. 91, en 1898).

4) Parmi les familles qui ont conservé, malgré la Révolution, leurs anciens domaines, il faut citer, en première ligne, les d'Oultremont, les Spoelberg à *Lovenjoul*, les de Mérode, à *Gunibergen*, *Everberg*, *Rixensart*, les d'Arenberg à *Perwez*, *Fléverlé*, *Dierbeek*, etc.

D'après nos relevés cadastraux, peut être incomplets, car il est possible que des cotes secondaires nous aient échappé, les d'Oultremont possèdent, dans la seule province de Brabant, 699 hect. 72, représentés par 13 cotes foncières; les de Spoelberg, 1,242 hect. 80, avec 20 cotes; les de Mérode, 1,592 hect. 99, avec 16 cotes et enfin, les d'Arenberg, 6,332 hect. 60, avec 31 cotes.

En ce qui concerne ce dernier chiffre, il faut noter cependant, que parmi des acquisitions récentes de la famille d'Arenberg, il en est qui sont purement nominales; nous avons pu nous assurer, en effet, que plusieurs propriétés, appartenant à des congrégations religieuses, ont été mises au nom de la duchesse d'Arenberg, immédiatement après les émeutes de 1886. On voulait, semble-t-il, — sous le coup de la panique provoquée par les grèves de mars — les soutraire à des confiscations éventuelles.

Parmi les autres familles dont les biens proviennent, par mariage ou transmission héréditaire, des seigneuries d'ancien régime, on peut citer encore, les Liedekerke, à *Leefdael*, les de Viron, à *Dilbiek*, les de Beauffort, à *Meysse* et à *Loupoigne*, les de Robiano, à *Melin*, les Vander Dilft, à *Ceroux Mousty*, etc.

Dans la majorité des cas, cependant, les biens d'origine féodale ont été aliénés dans le cours de ce siècle et achetés, soit par des financiers ou des industriels, soit par d'autres familles aristocratiques.

Actuellement, sur 126 propriétaires fonciers, réunissant 197 cotes de 100 hectares et plus, nous avons compté qu'il y a 67 nobles et 59 bourgeois.

§ 2. — BIENS D'ORIGINE CLÉRICALE

A la fin du dix-huitième siècle, d'après Henne et Wauters (*Histoire des environs de Bruxelles*), les immenses propriétés que les corporations religieuses avaient acquises dans le Brabant ne comprenaient pas moins que le tiers du territoire.

L'Ordre de Malte, le Chapitre de Nivelles, les Abbayes de Villers, de Gembloux, d'Afflighem, les Chanoines de Maestricht, le Chapitre de Saint-Lambert, à Liège, les religieux d'Aywières, de Forest, de Florival et quantité d'autres congrégations moins importantes, possédaient des châteaux, des refuges, et des fermes sans nombre, dans tous les villages de la province.

Le territoire tout entier, ou peu s'en faut, était accaparé par les biens de main-morte (1).

Il serait évidemment fastidieux de décrire, en détail, ces innombrables propriétés. Nous nous bornerons donc à quelques indications sommaires, sur les biens des quatre institutions religieuses dont l'histoire est la mieux connue : l'Ordre de Malte, le Chapitre de Nivelles, l'Abbaye d'Afflighem et l'Abbaye de Villers.

1° *L'Ordre de Malte*

La ferme de Mont-Saint-Jean, à Waterloo, celle des Templiers, à Wavre, et la seigneurie de Vaillampont, à Thines-lez-Nivelles, appartenaient jadis aux Templiers. Lors de la suppression de l'Ordre du Temple, ces biens furent donnés à l'Ordre de Malte.

Vaillampont eut pour dernier chef Charles Fr. de Prudhomme d'Hailly, vicomte de Nieuport.

Sa dotation comprit tous les biens de l'Ordre aux environs de Nivelles, de Genappe, de Chastre, et notamment la seigneurie de Thines, le Château ou Commanderie, les fermes de la Basse-Cour, de la Brassine et de Vieux-Cour.

Ce sont ces biens, vendus par la Révolution, qui constituent aujourd'hui les deux principales cotes foncières de Thines :

120 hect. 98 a. 50 à la marquise Imperiali ;

195 hect. 88 a. 60 à la famille du duc de Wellington.

(1) C'était le cas, par exemple, dans les communes suivantes : Baisy-Thy (Villers et le Chapitre de Nivelles); Vieux-Genappe (Afflighem); Maransart (Afflighem et Aywières); Sart-Dames-Avelines, Thorembais-les-Béguines, Court-Saint-Etienne (Villers); Mellery (Villers et le Chapitre de Nivelles); Thines (Ordre de Malte); Lillois (Nivelles, Afflighem, Aywières); Ophain-Bois-Seigneur-Isaac (Prieuré de Bois-Seigneur-Isaac, abbaye de Wauthier-Braine, Aywières, Chapitre de Cambrai); à Wauthier-Braine, tous les bois appartenaient à l'abbaye de Wauthier-Braine, au prieuré de Bois-Seigneur-Isaac et à l'abbaye de Nizelle.

La ferme de Mont-Saint-Jean et celle des Templiers à Wavre furent également vendues comme biens nationaux, moyennant quelques poignées d'assignats.

2° *Le Chapitre de Nivelles*

Institution religieuse en apparence, le Chapitre de Nivelles constituait, en réalité, une association féodale, un asile ouvert aux jeunes filles nobles, en attendant l'occasion de se marier : les *demoiselles au blanc surplis*, disent Tarlier et Wauters, dans leur *Histoire de Nivelles*, furent toujours plus renommées, pour la noblesse de leurs origines, que pour l'étendue de leurs connaissances et la fermeté de leur zèle.

A la fin de l'ancien régime, le Chapitre — dont les domaines avaient subi des réductions considérables — possédait, cependant, de vastes propriétés dans les environs de Nivelles, et notamment à Daulers, Ittre, Tubize, Hennuyères, Rebecq, localités que l'on peut considérer comme ayant fait partie du patrimoine de la fondatrice, Sœur Gertrude, fille de Pépin de Landen.

Il avait également des possessions dans le Namurois, en Ardenne, et dans le pays flamand, près de Grammont.

La loi du 5 frimaire an VI, qui détruisait, dans les départements réunis, tous les chapitres séculiers et corps laïques des deux sexes, fut signifiée le 15 janvier 1798 au Chapitre de Nivelles. Ses biens furent mis en vente immédiatement après et ce sont eux qui constituent aujourd'hui — avec d'autres biens noirs ayant appartenu aux Abbayes d'Aywières et d'Afflighem — les propriétés de plus de 100 hectares existant à Lillois et à Rebecq, les terres qui avoisinent la ferme du Chapitre à Daulers, les champs dits Bois-de-Failly, à Tubize.

3° *L'Abbaye d'Afflighem*

L'Abbaye bénédictine d'Afflighem, qui datait du onzième siècle, était encore, au treizième, la plus puissante de toutes les abbayes du Brabant.

En 1787, elle possédait sept refuges, à Bruxelles, Wavre, Nivelles, Alost, Termonde, Malines et Louvain ; deux châteaux, le premier à Meldert et le second à Hehelghem, et des fermes innombrables, surtout dans le Brabant wallon.

Vendue comme bien national, en l'an V, l'Abbaye fut complètement démolie — il n'en reste que des ruines informes ; les bois du pays d'Assche furent presque entièrement défrichés et morcelés ; les fermes du Brabant wallon, mises en vente avec leurs dépendances, servirent à constituer de grands domaines, dont la plupart subsistent encore aujourd'hui.

Ce fut le cas, par exemple, à Vieux-Genappe, où l'abbaye avait plus de mille bonniers de terres; à Marbois et à La Hulpe où elle possédait les fermes de Gentilsart et de La Ramée ; à Wavre, où les trois fermes de Lauzelle (117 bonniers), Bilande (145 bonniers) et La Vacherie (73 bonniers) furent vendues respectivement 214,000 livres, 323,000 livres et 33,000 livres, en assignats, bien entendu.

A Maransart, où il n'y avait que deux propriétaires, Aywières et Afflighem, cette dernière abbaye possédait toute la commune : la Cense de Maransart (79 bonniers), la Cense de Hubermont (106 bonniers), la Cense du Croissant (205 bonniers) et 66 bonniers de bois, en tout 536 bonniers. De ce vaste domaine, il ne reste aujourd'hui qu'une seule propriété de plus de cent hectares (162 hect. 17) ; le surplus a été morcelé.

4° *L'Abbaye de Villers*

L'Abbaye cistercienne de Villers, dont les ruines admirables ont été rachetées par l'Etat, était presque aussi puissante que l'Abbaye d'Afflighem.

En 1787, elle possédait une cour féodale, à laquelle ressortissaient un très grand nombre de fiefs; la haute, moyenne et basse justice dans plusieurs villages, notamment à Thilly, Mellery, Sainte-Marie près d'Opprebais, etc.; des refuges à Bruxelles, Louvain, Malines, Lierre et Namur; un nombre considérable de fermes (quatre-vingts à ce qu'on assure), de métairies, de moulins et de bois.

Les bâtiments conventuels et le vieux moulin, qui a longtemps servi d'auberge aux visiteurs des ruines, furent vendus le 22 thermidor an V. Un nommé La Terrade, négociant à Saint-Omer, s'en rendit acquéreur et, pour en payer le prix, mit la vieille abbaye au pillage.

Quant aux fermes éparses dans le Brabant wallon, la plupart subsistent encore aujourd'hui, notamment à Opprebais; à Villers, où les biens provenant de l'Abbaye appartiennent, depuis l'époque de la Révolution, à la famille G...; à Baisy-Thy, Sart-Dames-Avelines, Thorembais-les-Béguines, où l'Abbaye était, pour ainsi dire, le seul propriétaire du village, et enfin à Court-Saint-Étienne, où elle avait d'immenses possessions, groupées autour de la ferme du Chênoit, bâtie vers l'an 1200 (1).

(1) Les principales propriétés formées des dépendances de l'Abbaye de Villers, sont, outre le domaine du Chênoit et les biens de la famille G... :

Baisy-Thy. — La plupart des grands domaines, dans notre commune, sont d'origine cléricale. Les religieux de Villers avaient plusieurs fermes : Gemioncourt, Bongrée, etc.; plusieurs bois, et notamment les Roscailles, les Vignobles, le bois des Converses. Le grand bois d'Hez, qui s'étend jusqu'aux murs de l'Abbaye, leur était commun avec le Domaine et le Chapitre de Nivelles.

Opprebais. — Villers y possédait trois grandes fermes, comprenant 518 bonniers de

C'est à côté de cette ferme que s'élève aujourd'hui le château de M. Boël, dont les dépendances, accrues par des acquisitions successives, constituent l'un des plus vastes domaines en Brabant. La propriété du Chênoit a une contenance totale de 1,161 hect. 83 et s'étend sur le territoire de trois communes : Court-Saint-Étienne, Mellery et Thilly.

§ 3. — BIENS D'ORIGINE DOMANIALE

De tous les biens domaniaux qui existaient dans le Brabant, le plus important et celui qui présente le plus d'intérêt au point de vue des origines de la grande propriété, était la forêt de Soignes et les bois qui en dépendaient (1).

A l'époque de Charles-Quint son étendue était environ de 8,257 bonniers dont 2,752 en taillis et broussailles. Sous la domination française, elle avait 9,858 hect. 31, superficie qui est aujourd'hui réduite à plus de quatre mille hectares (4,686 hectares en 1873).

De temps immémorial, la forêt de Soignes avait appartenu à l'État.

Elle fit probablement partie du domaine des empereurs romains, et, ensuite, de celui des rois francs. Les ducs de Brabant, depuis le treizième siècle, l'avaient entourée d'une ceinture de villages, et la considéraient comme la meilleure source de leurs revenus.

Au siècle dernier, le gouvernement y occupait chaque année, pendant cinq ou six mois d'hiver, 800 à 1,000 ouvriers, à élaguer et à repeupler la forêt. Les habitants des localités voisines avaient le droit d'y ramasser le bois mort ; un grand nombre de femmes y envoyaient

terres et 124 bonniers de bois. Les bois furent morcelés et défrichés. La Grande Cense (148 bonniers), la Cense del Porte (114 bonniers) et la Cense de Fontenelle (123 bonniers) furent vendues respectivement, pour 1,670,000 livres, 1,410,000 livres et 1,295,000 livres en assignats. Il n'y a plus à Opprebais qu'une seule cote de plus de 100 hectares (126 hect. 30).

Thorembais-les-Béguines. — L'Abbaye de Villers était propriétaire des fermes suivantes : la Petite Cense, la Cense de Glatigny, del Porte, du Mont, de la Converterie, de Cocquamont, La Grange ou ferme de Mellemont, qui datait du treizième siècle ; elles furent vendues en l'an V, VI, VII de la République.

En 1834, il y avait à Thorembais, deux cotes foncières de plus de 100 hectares (266 hect. 67 et 153 hect. 20) ; il n'en reste plus qu'une aujourd'hui (153 hect. 32).

Sart-Dames-Avelines. — Dans cette commune, où la presque totalité du territoire appartenait à l'Abbaye de Villers, il n'y a plus de cotes supérieures à 100 hectares ; mais les deux fermes abbatiales, la Haute et la Basse-Cense, existent encore.

(1) La forêt de Soignes couvrait jadis presque tout le plateau qui sépare la Senne de la Dyle ; « elle se continuait vers le Nord par deux embranchements : le bois de Leumont, aujourd'hui défriché (entre Saint-Josse-ten-Noode et Woluive) et les bois de Vossem, de Moorseloo et de *Haeservinchel*, qui la rattachaient au Saventerloo, aux ombrages de Perch et enfin, au Dwysetterbosch, dont il n'existe plus que de faibles débris, dans les environs de Malines.

(Henne et Wauters. *Histoire des environs de Bruxelles*, I, p. XIII).

pâturer leurs bestiaux, moyennant une redevance en avoine. Enfin, elle fournissait au domaine ducal d'énormes quantités de bois et de charbons.

Lors de la conquête de la Belgique par les Français, la forêt de Soignes et ses viviers, ses châteaux, ses monastéres, Gwenendall, Avoye-Cloître, le Val Duchesse, le prieuré des Sept-Fontaines, devinrent des biens nationaux.

Malheureusement, ce ne fut pas pour la garder, dans l'intérêt de tous, mais pour la mettre au pillage.

La forêt fut négligée, ravagée, et plus tard livrée, par ordre de Napoléon, à des coupes dévastatrices : 22,000 chênes y furent inutilement abattus, pour la construction de la flottille de Boulogne.

Sous le régime hollandais, ce fut bien pis encore.

La forêt de Soignes, tout entière, et presque toutes les forêts du royaume, passèrent dans le domaine privé!

S'il faut en croire Dumortier — d'ailleurs suspect d'exagération patriotique — on abîma pour plus de 150 millions de biens domaniaux en Belgique, de 1815 à 1830.

Les uns achetérent à vil prix, d'autres se firent doter « pour la part louable qu'ils avaient prise à l'immortelle bataille de Waterloo ».

Wellington eut le bois de Nivelles, plus de onze cents bonniers, plantés de chênes, qu'il fit entièrement défricher. Le prince d'Orange, outre sa dotation annuelle de 200,000 florins et un palais à Bruxelles, se fit donner le beau parc de Tervueren, avec un pavillon de chasse, construit aux frais du Trésor. Son cadet Frédéric, qui, légalement, n'avait droit à rien du tout, obtint néanmoins une dot en fonds domaniaux.

Enfin, le roi Guillaume, arrivé chez nous, l'escarcelle vide, ayant vécu pendant son émigration des secours de l'Angleterre et des dettes qu'il y avait contractées, trouve le moyen de se refaire, en agissant à l'égard des Pays-Bas, à peu près comme Léopold II, quand il s'attribua le domaine privé du Congo.

Il parvint, en effet, à se faire donner, comme biens patrimoniaux, exploitables et aliénables à son profit, les plus belles forêts domaniales, et notamment la forêt de Soignes, plus de onze mille bonniers de haute futaie.

Cette opération — que vingt ans plus tard on qualifiait de vol, à la Chambre des Représentants de Belgique — avait été préparée de longue main.

Les articles 30 et 31 de la loi fondamentale — imposée à nos provinces, malgré le refus positif de l'assemblée des notables — accordaient au souverain le droit de se faire attribuer des biens domaniaux, produisant un revenu de 500,000 florins, à déduire du montant de sa liste civile.

Ces dispositions constitutionnelles furent, à la demande du roi, qui prétendait agir exclusivement dans l'intérêt général, mises à exécution par la loi du 26 août 1822.

Aux termes de celle-ci, Guillaume « acceptait » en *pleine propriété*, comme *bien patrimonial*, des bois, des forêts et des terres labourables, que les États-Généraux, « convaincus que Sa Majesté en tirerait un parti avantageux dans l'intérêt national », évaluaient, sans avoir fait aucune expertise régulière, à *dix millions* de florins; soit, au denier 20, 500,000 florins de revenu.

Deux jours après, le roi constituait pour en tirer parti, la « Société Générale pour favoriser l'industrie nationale » et, dans l'acte de fondation, attribuait à ces biens, une valeur double : *vingt millions* de florins (1).

---

(1) Le chapitre III des statuts se rapportant aux domaines est rédigé comme suit :

La Société aura la libre administration des domaines qui d'après l'article 7 font partie de ses fonds. Elle en percevra les revenus et les produits à compter du 1er janvier 1823 inclus. Elle en supportera les charges à partir de la même époque.

Elle aura la plus grande latitude pour l'aliénation de ces domaines, ainsi que pour la fixation des époques, la forme et les conditions des aliénations; elle tiendra cependant en réserve *un tiers de la forêt de Soignes;* ce tiers sera désigné par le roi et ne pourra être aliéné qu'après que tous les autres domaines l'auront été, encore ne sera-ce que dans les deux cas suivants, savoir :

1° S'il arrivait que le produit des aliénations des autres domaines n'atteignît pas la somme de vingt millions de florins;

2° Si, quoique cette somme fût atteinte, le roi autorisait l'aliénation sur la proposition du Conseil Général.

Dans le premier de ces deux cas, le projet d'aliénation devra être porté, préalablement, à la connaissance du roi, par la direction de la Société, qui lui soumettra en même temps un tableau des capitaux provenus des aliénations des autres domaines.

Toutes les parties des domaines, sans en excepter le tiers de la forêt de Soignes, dont il est fait mention dans l'article précédent, qui, à la dissolution de la Société, n'auront pas pu être réalisées seront la propriété des actionnaires.

Jusqu'au paiement de vingt millions de florins qui constituent le prix des domaines mentionnés dans l'article 7, il sera payé à titre d'intérêts, savoir :

Au roi, le 31 décembre de chaque année, à partir de 1823 inclus jusques et compris 1849, une somme de 500,000 florins.

Et, en outre, à la caisse d'amortissement ou à telle institution qui pourrait la remplacer, à la même époque, à partir de 1825 inclus, une somme de 50,000 florins, laquelle augmentera progressivement d'année en année de 50,000 florins jusqu'à ce qu'elle soit portée à 500,000 florins ; taux auquel elle sera maintenue pour chaque année suivante, jusqu'à la dissolution de la Société.

S'il arrivait des circonstances majeures et imprévues qui entravassent, soit la perception des revenus des domaines, soit leur aliénation, la direction pourrait les exposer au roi à l'effet d'obtenir une réduction sur les sommes à payer annuellement à la caisse d'amortissement.

Parvenue à l'époque de sa dissolution, la Société versera dans la caisse de l'État, pour prix intégral de tous les domaines et pour en tenir lieu, une somme capitale de vingt millions de florins. Ce versement sera fait en argent comptant ou en effets publics sur l'État, rendant un million d'intérêts par an, au choix de la Société.

(*Pasinémie*, 1822, p. 124.)

Encore, cette valeur, que la Société Générale prenait l'engagement de rembourser à l'État, à l'époque de sa dissolution, restait-elle sensiblement au-dessous de la valeur réelle des biens qui lui étaient attribués.

D'après un rapport présenté au Congrès National, en 1831, par M. Stappaert, inspecteur de l'administration forestière, ils valaient environ *trente-huit millions* de florins. Les seules propriétés du midi, c'est-à-dire les provinces belges, comprenaient ensemble 28,320 bonniers, qui furent exploités d'abord, aliénés ensuite, au plus grand avantage des actionnaires de la Société Générale.

Or, ces actionnaires, pour l'immense majorité des actions émises, c'étaient le roi lui-même et les membres de la famille royale.

Voici ce que disait à cet égard, M. Jallon, dans son rapport à la Chambre des Représentants, le 5 août 1835 :

« Votre Commission s'est adressée à la direction de la Banque pour connaître exactement le nombre d'actions appartenant au roi Guillaume et à chacun des membres de sa famille, ainsi que le nombre total des actions dont se compose réellement le fonds de la Société; mais il n'a pas été satisfait à sa demande, qui est restée sans réponse.

« S'il faut en croire les renseignements qui lui sont parvenus, pas eu non officiellement toutefois, l'émission de 60,000 actions n'aurait lieu pour le tout, mais seulement jusqu'à concurrence de 31,000 environ, dans lesquelles 25,800 appartenaient au roi Guillaume. »

Il semble donc que la Société Générale, cette puissante machine capitaliste qui devait, dans la suite, conquérir la haute main sur toute l'industrie belge, n'eût été à l'origine qu'une personne interposée — le paravent des spéculations royales.

« C'est ainsi que — disait à la Chambre des Représentants, le 31 décembre 1835, M. de Smet, avec plus de vérité que d'élégance, — le roi Guillaume, d'un esprit essentiellement calculateur, réalisa une somme importante de ces biens et, à l'aide de complaisants intervenants, dont je tairai les noms, quoiqu'on pourrait bien signaler au public qui sont ceux des Belges qui ont aidé, dans cette occasion, l'avide Guillaume, à voler nos antiques domaines. »

Sous le régime hollandais, il est vrai, ces biens restèrent à peu près intacts.

« Jusqu'en 1830, dit M. Malou (1), la Société Générale administra ses domaines comme un bon père de famille qui a l'intention de les conserver. Plus d'une fois, elle déclara à ses actionnaires que les ressources de l'avenir sont ménagées avec autant de soin et de prudence

(1) *Notice historique sur la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale.*

que peut le faire le propriétaire le plus prévoyant; que les réserves sont nombreuses, qu'elle assure la reproduction, etc. »

A la fin de 1830, il n'avait été vendu de biens-fonds que pour une somme de 132,781 florins; mais à la fin de 1830, tandis que les domaines et dîmes de Hollande étaient saisis et séquestrés de fait, malgré les protestations de la Société Générale, l'aliénation des domaines situés en Belgique commença dans de vastes proportions.

Pendant les années qui suivirent la révolution de 1830, la Société Générale réalisa :

En 1831.	Fr.	1.170.383 »
1832.		3.625.205 »
1833.		5.887.521 »
1834.		2.664.612 »
1835.		4.863.949 »
1836.		11.252.005 »
1837-1840		40.820 »
		34.858.299 »
A ajouter pour les ventes antérieures . .		281.028 »
Total réalisé . .	Fr.	35.139.317 »

En ce qui concerne spécialement la forêt de Soignes, ces aliénations successives la réduisirent de moitié. A Rhode-Saint-Genève, à La Hulpe, à Hoeylaert, à Mule, ailleurs encore, l'aristocratie financière se tailla de larges domaines; à Ohain, par exemple, le comte Ferdinand Meeus, président de la Société Générale, ayant acquis 300 bonniers environ de la forêt de Soignes, les fit défricher en majeure partie, et, dans le parc splendide que traverse la Rivière d'Argent, fit bâtir le château d'Argenteuil.

Bref, la forêt y aurait, peut-être, passé tout entière, si, à partir de 1835, le gouvernement belge n'était énergiquement intervenu pour faire respecter les droits, plus ou moins définis, que lui réservait la loi du 26 août 1822.

Après une série de négociations, de procès et de transactions avortées, la Société Générale — par la convention du 4 novembre 1842 — se reconnut, vis à vis de l'État belge, débitrice de 32 millions de francs, tant pour le prix principal des domaines, payables en 1849, que pour les redevances qu'elle n'avait pas payées depuis 1830.

En paiement de cette somme, la Société céda au gouvernement belge, qui les rétrocéda au roi des Pays-Bas, les domaines et les dîmes de Hollande. Quant aux 15,500,000 francs restants, elle les paya, partie en espèces, partie — jusqu'à concurrence de 8,100,000 francs — au moyen de la forêt de Soignes, réduite à 4,500 hectares, tandis

qu'en 1834, les triages qui se trouvaient aux mains de la Société Générale avaient une étendue totale de 7,522 hect. 81.

§ 4. — BIENS DE FORMATION RÉCENTE

De 1834 à 1898, l'étendue occupée par les cotes forestières de 100 hectares et plus, a augmenté dans le Brabant, de 2,582 hect. 60 a. 03.

Dans un assez grand nombre de communes, cependant, les propriétés de 100 hectares ont été morcelées; mais en revanche, il s'en est formé de nouvelles, soit aux dépens de la forêt de Soignes, soit aux dépens de petites ou de moyennes propriétés.

On relève, en effet, dans la liste publiée en annexe, 21 communes (1), où il n'y avait pas de cotes au-dessus de 100 hectares, en 1834, tandis qu'il en existe aujourd'hui.

Mais, dans une province comme le Brabant, où les forêts domaniales semblent désormais intangibles et les communaux, les terres vagues, les terrains incultes, réduits à peu de chose, la création de domaines nouveaux devient difficile et onéreux.

Aussi les grandes fortunes foncières, d'origine récente, constituées par des capitalistes enrichis, se composent presque toutes, soit de propriétés anciennes, graduellement arrondies, soit de petites et moyennes parcelles, éparses dans toute la province, et même dans tout le pays.

Nous connaissons, par conséquent, les *grandes propriétés,* formant un seul bloc, mais nous ne savons rien, ou presque rien, des *grands propriétaires*. Les listes des éligibles au Sénat, pourraient fournir à cet égard, des données précises; malheureusement, les indications qu'elles contiennent ne sont pas complètes : l'administration arrête le relevé des cotes foncières de chaque éligible, dès l'instant où le cens d'éligibilité est atteint (1,200 francs de contributions ou 12,000 francs de revenu cadastral.

M. Visart de Bocarmé, député de Bruges, avait proposé, jadis, de centraliser tous les renseignements relatifs aux propriétés foncières appartenant à chaque éligible; il eût suffit pour cela que les secrétaires communaux de toutes les communes où ils possèdent des terres, les signalent au secrétariat communal de leur domicile.

Cette proposition ne fut pas adoptée et, en attendant une législation fiscale taxant le revenu réel, il est malheureusement impossible

(1) Archennes, Bellinghen, Biez, Bossul, Gottechain, Buysinghen, Hœlsbeke, Humbeeke, Huysinghen, Itterbeeke, Jodoigne, Souveraine, Leerbeeke, Lennicke, Saint-Martin, Lovenjoul, Malderen, Meldert, Rode, Saint-Agathe, Rillaert, Saventhem, Velthem, Wemmel, Woluive Saint-Lambert.

Il faut y ajouter Laeken, où, par suite d'acquisitions récentes, les propriétés du roi dépassent 100 hectares.

de connaître, exactement, l'étendue des grandes fortunes foncières et de montrer, dans toute sa force, la tendance actuelle à la concentration des propriétés.

Quoi qu'il en soit, notre enquête industrielle établit que, dans la province de Brabant, l'augmentation du nombre total des cotes foncières n'a pas eu pour effet de restreindre les grands domaines, mais bien de morceler, de plus en plus, les propriétés de moindre importance.

D'une part, la propriété capitaliste gagne du terrain; d'autre part, la propriété paysanne se transforme en propriété parcellaire.

EMILE VANDERVELDE.

REVUE PHILOSOPHIQUE

Dans un curieux article sur *le Catholicisme social et la démocratie chrétienne* publié par l'*Association catholique* du 15 février, M. Laurent Justinien soutient une thèse dont la hardiesse toute... américaine fera se cabrer l'orthodoxie de M. Brunetière lui-même. A plus forte raison, l'*Association catholique,* bien revenue de ses hardiesses d'antan, qui d'ailleurs ne s'exercèrent jamais sur le terrain dogmatique, ne pouvait la laisser passer sans un avertissement au lecteur. Ce n'est pas par les matières mêmes qu'il traite que M. Justinien mérite spécialement de retenir notre attention, mais par le principe sur lequel il se fonde pour prendre licence de les traiter.

« Ce qu'on nomme l'esprit chrétien, dit-il, est quelque chose d'infiniment souple et ténu, quelque chose d'essentiellement plastique et qui s'accommode de formes diverses suivant les temps et les pays : mais il est des formes qui l'excluent — s'il en est qui l'expriment — et c'est contre celles-là qu'il est urgent, à l'heure présente, de diriger les énergies confondues du christianisme et de la science. »

A s'en tenir là, on peut ne voir dans ces paroles qu'une paraphrase des déclarations pontificales, et personne n'ignore que Léon XIII acceptant la démocratie moderne a rectifié Pie IX la réprouvant. Mais voici le nouveau, l'inattendu, du moins sous la plume d'un écrivain catholique. Illustrant sa pensée par des exemples et la précisant par un commentaire, M. Laurent Justinien ajoute :

« L'esclavage, par exemple, est une de ces formes incompatibles avec l'esprit chrétien, un homme ne pouvant être, chrétiennement parlant, la *chose* d'un autre homme. De même la propriété *jus abutendi* est une forme antichrétienne de propriété. L'Église a pu cependant tolérer, en fait, et l'esclavage et cette forme de propriété qu'on a appelée quiritaire. Il y a à cela deux raisons : réalisée en la personne de ses ministres et fidèles, qui sont hommes et participent par conséquent de l'humaine faiblesse, *l'Église ne prend pleine conscience d'elle-même qu'avec le temps;* elle précise *successivement* sa morale, de même qu'elle définit *successivement* son dogme. Soucieux, d'autre part, de rendre vraiment efficace son action sociale, l'Église procède avec cette

calme prudence et ce tact supérieur qui, plus vite et mieux que les procédés révolutionnaires, ont raison des faux dogmes et des mauvais régimes. »

Je regarde de nouveau la couverture de la revue que je tiens dans ma main. Mais non, je ne me suis pas trompé : c'est bien dans un recueil catholique que je prends cette citation, qu'on pourrait croire d'un auteur protestant désireux de s'annexer Darwin et Spencer. Voilà une conception évolutionniste de l'Église qui estomaquera bien des fidèles, et le rocher de Pierre en recevra une rude secousse.

Comment ! l'Église, ainsi que tous les autres organismes sociaux, et que toutes les œuvres de la nature et de l'humanité, serait allée à travers les siècles de l'imparfait au parfait, de l'inconscient au conscient ! Quoi ! le Créateur ne se serait pas manifesté à elle d'un seul coup, et c'est par révélations successives que le Saint-Esprit l'aurait éclairée sur la morale et sur le dogme ! Mais alors, nous ne sommes pas au bout, puique nous ne sommes pas à la fin des temps : la morale se perfectionnera encore, le dogme se complétera, ou se compliquera, encore. Dès lors qu'est-ce qui distingue la religion des autres créations humaines ? Voilà ce que M. Laurent Justinien serait bien aimable de nous apprendre.

Catholiques, prenez garde ! le raisonnement vous perdra. Mais aussi, quelle imprudence ! Vous avez le surnaturel, et vous le soumettez aux moyens naturels d'investigation ! Vous ne pouvez plus vous sauver de là qu'en invoquant la philosophie hégélienne, et je vous avertis qu'elle est bien usée. En effet, du moment que l'Église n'est qu'un perfectible instrument et truchement de la vérité absolue, du moment que par ses imperfections passées et présentes elle n'a offert à l'humanité que de relatifs fragments de l'absolu, qui peut nous garantir à présent leur authenticité et leur valeur ? Je vous vois déjà, car vous êtes sur une pente funeste, rejoindre Renan — il en rirait bien ! — et affirmer la création successive du divin. Maudite rage de raisonner, vas-tu donc détruire les racines mêmes de la foi chez ceux qui te requièrent pour les fortifier contre la sape rationaliste et scientifique ! Poison tu es, et non remède. Voilà ce que crie bien haut la sagesse des Pères de l'Église. Ah ! monsieur Justinien, qu'avez-vous fait là !

Oui, je vous entends bien. Les faits vous obsèdent. Fils d'un siècle où les faits sont tenus en quelque estime, il vous répugne de les mépriser. Vous connaissez l'histoire de l'Église et, ne l'eussiez-vous lue que dans Bossuet, vous ne pouvez vous celer les *variations* de la grande *immuable*. Vous avez une âme chrétienne, mais vous avez une conscience moderne. L'hostilité de la foi et de la raison, du dogme et de la science, vous chagrinent parce que la raison et la science ont

agi sur vous, se sont installées dans votre cerveau par vos yeux et par vos oreilles.

D'autre part, vous avouez avoir souffert de l'insuffisance intellectuelle des « sociologues chrétiens », qui n'ont pas même daigné lire Adam Smith et Auguste Comte. Vous ajoutez avec mélancolie : « Combien surtout qui se soient penchés sur la vie pour en dégager la riche et complexe formule ? Et de cette insuffisante documentation, il a dû résulter, pour la doctrine, des oscillations et des incertitudes, et, dans certaines de ses parties, une forme prématurément rigide; enfin, chez certains collaborateurs, quelle indigence de pensée mal dissimulée sous une copieuse et molle phraséologie. » Aussi ceux qui croient que la morale chrétienne se suffit à elle-même « n'ont recueilli jusqu'ici, dans le monde des universités et des sociétés savantes, que des adhésions timides ou des sourires de pitié ». C'est, en effet, très humiliant pour ceux qui se disent dépositaires des vérités essentielles, d'être convaincus publiquement d'ignorer les vérités scientifiques et les réalités sociales les plus élémentaires.

Cela pouvait aller autrefois, alors que l'Église possédait la toute-puissance et affirmait contenir toute la science. Elle imposait, d'ailleurs inutilement, rétractation à Galilée, ou arrachait le scalpel des mains d'André Vesale. Mais à présent que toute force réside dans la connaissance, il faut autre chose que des affirmations dogmatiques prononcées *ex cathedra*, et l'on comprend la préoccupation des catholiques intelligents tels que M. Justinien. Ç'a été, avant eux, la préoccupation des protestants. Ceux-ci, moins gênés par le dogme, plus favorisés par la doctrine fondamentale de la liberté d'examen, ont pu opérer plus tôt et plus adroitement la séparation du spirituel et du temporel, et cantonner la religion dans le for intérieur de la conscience. Tandis que le protestantisme agit sur les sociétés par l'individu, le catholicisme agit sur les individus par la société. Et le catholicisme sent très bien, au moins dans ses éléments les plus éclairés, qu'il n'épousera la démocratie, qui est la forme sociale et politique dominante de nos civilisations européo-américaines, que s'il s'est réconcilié avec la science. Aussi, faisant la part du feu, M. Justinien déclare qu'il n'y a pas dans le Christianisme, comme dans le Mosaïsme, le Mahométisme ou le Brahmanisme, une législation civile faisant partie intégrante des dogmes. Mais sentant qu'il s'est trop avancé, même pour le présent, il ajoute en note : « Il faudrait faire une exception pour le précepte du repos dominical, et sans doute aussi pour la législation canonique du mariage. Ce « sans doute » est gros de promesses, ou de regrets. On sent que M. Justinien considère ces deux exceptions comme devant un jour disparaître dans la règle qu'il pose, et qui est la séparation du spirituel et du temporel.

Mais comment M. Justinien peut-il oublier que ce qu'il appelle des exceptions fut autrefois la règle étendue à presque tous les actes de la vie civile et publique? Ignorerait-il que le droit canon est encore enseigné dans les universités catholiques? Ce serait bien extraordinaire de la part d'un écrivain aussi renseigné. Après tout, peut-être pense-t-il que le temps des étudiants catholiques pourrait être plus utilement employé.

Autant les catholiques qui se drapent dans l'intransigeance dogmatique et sociale sont peu dangereux dans un monde auquel ils deviennent de plus en plus étrangers, autant ceux qui tentent de rajeunir le vieil organisme religieux et de l'adapter aux conditions actuelles de la lutte méritent un examen attentif. Les jésuites, par leur souplesse pratique, ont aidé pendant trois siècles le catholicisme à se survivre artificiellement. Ils ont égaré et atténué les coups que lui porta la Réforme, et qui devaient être mortels. En s'accommodant de la science et de la démocratie, naguère encore objets de la haine de l'Église, les docteurs et les politiciens modernes du catholicisme tentent une opération semblable. Le succès ne lui est pas promis pour une durée de trois siècles évidemment, ni même de trois générations; mais ne serait-ce point déjà trop que l'Église pût impunément ramasser les armes qu'elle dédaigna, et les tourner contre ceux qui les forgèrent malgré ses anathèmes et ses persécutions?

Ne laissons donc pas dire, sans protester au nom de l'histoire, au nom de la vérité, que l'esclavage est une des formes incompatibles avec l'esprit chrétien, ou que la propriété *jus abutendi* est une forme antichrétienne de la propriété. Rappelons que l'égalité promise aux hommes n'exista jamais que dans l'au-delà, et que les nations catholiques furent les dernières de la chrétienté à posséder des esclaves, de même que les derniers serfs en France furent des serfs d'Église. Rappelons qu'à côté des anathèmes des Pères de l'Église contre l'usure et même le prêt à intérêt, l'Église sanctionna le *jus abutendi* et le pratiqua dans toutes ses formes, notamment en faisant servir au luxe scandaleux de ses prélats d'ancien régime les immenses richesses que les générations lui avaient confiées pour le soulagement de la misère publique. Organisons et répandons l'enseignement de l'histoire sociale, et nous n'aurons pas à craindre que les sociologues catholiques se relèvent du discrédit où M. Justinien déplore qu'ils soient tombés.

* * *

Dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mars, M. Alfred Fouillée examine l'*Idée de justice sociale d'après les écoles contemporaines*. Au risque de paraître m'acharner sur l'éminent auteur de la théorie des

Idées-Forces, il me faut parler aux lecteurs de la *Revue Socialiste* de ce travail considérable. Ce n'est pas ma faute si, parmi les nombreux écrivains dont l'attention est sollicitée par les questions que le problème social pose aux esprits, M. Fouillée est de ceux dont l'opinion est le moins négligeable. Ce n'est pas la sienne non plus évidemment, et je ne puis d'ailleurs que me féliciter de la nouvelle bonne fortune qui m'échoit d'éprouver la solidité de la théorie socialiste sous les coups d'un adversaire tel que lui.

Adversaire, ai-je dit? Le mot est trop gros pour être exact. Critique, me paraît plus juste. Peu m'importe qu'il querelle notre savant ami Enrico Ferri pour avoir dit : « La sociologie sera socialiste ou ne sera pas ! » Je me garderai bien pour mon compte de le chicaner sur sa formule : « Le socialisme sera sociologique ou ne sera pas. » Car je sens trop bien que, pour avoir paru jusqu'ici plus économique que sociologique, le socialisme a justifié les critiques pressantes que lui adresse M. Fouillée et qui n'ont qu'un tort, celui de porter sur une phase historique du socialisme déjà franchie. Et voyez la merveille : C'est l'œuvre de M. Fouillée, c'est l'œuvre de Guyau, c'est l'idéo-réalisme indiqué et mis en honneur par eux qui a opéré cette transformation doctrinale, ou plutôt qui a ajouté au socialisme les caractères sociologiques par lesquels il n'est plus seulement un résultat de l'évolution industrielle, mais l'expression même de l'évolution sociale. Oui, je le répète, M. Fouillée a été un des plus utiles ouvriers de la transformation idéaliste du socialisme, et c'est de sa part pousser trop loin la modestie que de ne point l'apercevoir. Un littérateur familiarisé avec les idées, M. Edouard Rod, ne s'y est pas trompé. Dans une étude sur le mouvement des idées en France, il rappelle que M. Bourdeau, dans sa critique philosophique des *Débats*, a « frémi de cette rencontre dans une nébuleuse » de l'idéalisme socialiste que nous affirmons et de l'idéalisme philosophique de M. Fouillée. Celui-ci peut estimer compromettante cette solidarité avec nous : qu'il se rassure. Lui et nous, ne sommes solidaires que dans la mesure où Marx et Ricardo le furent; ou, s'il le préfère, comme H. Spencer l'est des anarchistes pour lesquels il professe cependant une sainte horreur.

En somme, M. Fouillée et nous, nous avons parcouru la même courbe en sens inverse : il est venu à l'idée de justice sociale par l'idée de justice absolue; et, arrivé là, il reconnaît avec la critique socialiste l'influence sociale des conditions économiques. Les socialistes ont constaté l'état des nouvelles conditions économiques et la nécessité d'y adapter plus équitablement les hommes : la nécessité économique les a conduits à l'idée de justice sociale. Quand ils auront le loisir de philosopher hors de la sphère sociale où leur action est enchaînée par un

labeur qui les prend tout entiers, ils s'élèveront à la notion de justice absolue. Mais que M. Fouillée descende de l'abstrait au concret et parte de l'absolu pour aboutir au relatif, ou que nous suivions une marche inverse, cela n'a pas d'autre importance, au regard de l'établissement de la justice dans la société. Forcément, nous devions nous rencontrer. Que M. Fouillée continue sa route, il y trouvera les solides matériaux sur lesquels nous édifions patiemment notre idéalisme. Et ainsi, par les deux méthodes, non pas contraires mais inverses, se fera la vérification, ou, comme on dit en mathématiques, la preuve.

Pour M. Fouillée, « trois théories se partagent aujourd'hui la pensée et l'action » : Le matérialisme individualiste, le matérialisme économique et l'idéalisme moral et social. En fort bons termes, il exécute l'économisme qui prétend s'isoler de la sociologie, se suffire à lui-même, ne considérer le travail que comme une marchandise et élever à la dignité de lois naturelles les rapports de production actuels. Ce naturalisme économique n'est d'ailleurs que très superficiellement naturaliste ; à proprement parler il est tout artificiel, et le réalisme dont il se pare ne repose que sur des fictions. Cela, M. Fouillée ne fait que l'indiquer quand il dit : « Par une abstraction contraire à la réalité, les individus qui échangent leurs produits sont isolés de tout milieu, notamment du grand milieu social, et, par conséquent, la justice s'épuise tout entière dans leurs rapports individuels, sans que le reste de la collectivité ait rien à y voir. A cet individualisme on donne le nom de libéralisme, parce qu'on suppose, — toujours en vertu de la même abstraction, — que les individus laissés en présence l'un de l'autre pour échanger leurs produits sont absolument libres, sans autre loi qui s'impose de la part de la société que la loi d'équivalence entre les produits dans un marché librement concerté de part et d'autre. » C'est bien là le point : La métaphysique prétendue individualiste et naturaliste de l'économisme ignore à la fois l'individu et la société. Elle ignore ou plutôt défigure l'individu, puisqu'elle ne voit en lui qu'un marchand et qu'elle le prétend libre d'acheter ce qui lui manque et de vendre ce qu'il a. Elle ignore la société, sans laquelle, pourtant, nulle possibilité de produire et d'échanger ne pourrait exister. Il faut insister, la chose en vaut la peine, sur le caractère d'abstraction que revêtent les rapports économiques dans l'interprétation que leur donne le prétendu naturalisme individualiste. Car ceux qui accusent le socialisme d'être une construction abstraite, reposant sur une conception absolument fausse des réalités du présent et des possibilités de l'avenir, sont les mêmes qui font reposer le monde réel sur une série de fictions juridiques et sociales incapables de résister à une confrontation sérieuse avec les faits. Si on les presse un peu sur ce chapitre, ils sont forcés d'avouer que les non-propriétaires sont plus

nombreux que les propriétaires. Mais ils se reprennent aussitôt en affirmant que tout non-propriétaire est un propriétaire en puissance, et que nulle loi ne lui interdit l'accès de la propriété. Or, même en admettant qu'il soit loisible à tout non-propriétaire de devenir propriétaire, il tombe sous le sens que, de l'aveu même de ces prétendus réalistes, l'accord n'existe pas entre le fait et le droit, et que non moins idéaliste que le socialisme, leur théorie prétendue individualiste s'en remet à l'avenir du soin d'assurer cet accord. En sorte que le plus réaliste des deux n'est pas celui qu'on pense. En effet, alors que le socialisme observe les faits réels, les étudie dans leur passé et, saisissant ainsi le sens de leur évolution, peut légitimement indiquer ce qu'ils seront dans l'avenir, l'économisme, au contraire, établit une formule générale, qui ne s'applique en réalité qu'au moindre nombre des individus, et attend avec sérénité que l'avenir la justifie. Il y a dans ces deux conceptions, l'expression exacte des deux formes dominantes, exclusives l'une de l'autre, de l'idéalisme : tandis que l'idéalisme scientifique édifie ses constructions sur les réalités observées, l'idéalisme métaphysique imagine un plan général purement abstrait auquel les faits sont censés se conformer. Or, on peut fort bien idéaliser dans un rêve d'avenir les réalités du présent; on peut même, en agissant dans le sens même où évoluent ces réalités, préparer la réalisation de cet idéal. Le rêve, alors, est proprement un générateur d'action : il est une promesse que l'esprit se fait et que l'action accomplira. Tandis que si l'on se fait des réalités du présent une image inexacte, plus on s'avancera en esprit dans l'avenir, plus on s'éloignera des probabilités de réalisation.

Les plus rêveurs, au sens défavorable du mot, ne sont donc pas les socialistes. Quand donc M. Fouillée rejette pêle-mêle les socialistes et les économistes dans l'enfer du réalisme, du naturalisme et du matérialisme, pour ne laisser entrer dans le paradis idéaliste que les gens du juste milieu dont il caresse si amoureusement le portrait, il commet une erreur grave et une grande injustice. C'est pour être, comme lui, partis de l'absolu et pour avoir, comme lui, tracé un cadre idéal où sont censés s'ajuster les faits, que l'économisme individualiste, faisant de l'idéalisme métaphysique, est tombé dans les erreurs qu'il lui reproche. Et c'est parce que le socialisme a adopté la méthode exactement contraire, parce qu'il est réaliste, naturaliste, matérialiste à la base, qu'il peut se couronner d'idéalisme sans péril et sans contradiction.

En réalité, toute doctrine est nécessairement idéaliste ; quelle que soit l'étiquette qu'elle prenne ou que lui infligent ses adversaires. Mais il existe deux sortes d'idéalisme : l'idéalisme régressif et l'idéalisme progressif. On peut aller dans le sens du progrès général tout en

employant la méthode régressive, comme on peut aller contre le progrès général tout en employant la méthode progressive. Il suffit dans le premier cas d'avoir mis un instant la doctrine de côté et de s'être trouvé placé en face des faits et de leur évidence triomphante. C'est ainsi que Victor Hugo, spiritualiste et partisan du libre arbitre, devançant les juristes et même les physiologistes de son temps, considérait le criminel comme un malade et protestait contre la peine de mort. Dans le second cas, il suffit, tout en ayant suivi la méthode scientifique, d'avoir oublié ou négligé certains coefficients accidentels ou permanents, pour se trouver amené à des conclusions partielles, ou même générales, contraires au véritable mouvement des idées ou des faits. Mais alors, la rectification s'indique d'elle-même par les conclusions auxquelles on a abouti, théoriquement, et on en est quitte pour se remettre à l'œuvre en serrant la réalité d'un peu plus près.

Il n'en existe pas moins une différence fondamentale entre ces deux modes de l'activité mentale, ou plutôt une équivoque philosophique, morale et sociale ; mais, cette équivoque, un examen sérieux peut la dissiper aisément. Nous appelons idéalisme régressif, l'image fausse ou incomplète que l'on se fait des phénomènes et leurs relations. Celui qui étudie les institutions sociales du passé et prétend les utiliser, non comme des documents pour servir à l'histoire de leur évolution, mais comme des modèles sur lesquels doivent se calquer les institutions du présent, est évidemment un idéaliste régressif. Celui qui cherche dans les traditions et les révélations religieuses le secret de son destin professionnel et, méprisant le problème du bonheur individuel et collectif dans cette vie terrestre, le transporte dans une vie extra-terrestre et lui donne une solution arbitraire, est au même degré un idéaliste régressif. Le premier et le second de ces idéalistes sont d'ailleurs identiques et ne forment généralement qu'un seul et même individu inapte à progresser, et qui se trouve dépaysé dans le mouvement des faits et des idées du monde moderne. Ces régressifs ne sont jamais, d'ailleurs, tout d'une pièce. Ils regrettent la corporation du Moyen-Age, mais, actionnaires d'une compagnie industrielle, ils ne se sentent solidaires que de leurs associés, et nullement de leurs ouvriers. Ils affirment que la foudre est dans la droite du Seigneur tout en éclairant à l'électricité leurs appartements, et c'est dans les sleeping-cars des trains les plus rapides qu'ils rêvent aux grands bœufs blancs des chars mérovingiens. Très matérialistes, ils acceptent tous les progrès mécaniques qui augmenteront leurs revenus et leurs aises ; mais que ces projets transforment et améliorent les idées et les institutions, voilà ce qu'ils ne peuvent admettre ; et par là s'accuse encore davantage le caractère régressif de leur idéalisme. Mais ce n'est pas à ce type que se borne l'espèce régressive.

A côté de celui qui tente de revivre un passé mort ou un futur chimérique, il y a celui qui affirme l'évolution progressive antérieure de l'espèce et de l'individu, prétend ne se payer d'aucun rêve d'au-delà, et, néanmoins emploie toutes ses forces d'esprit et d'action à entraver toute évolution ultérieure de l'espèce et de l'individu. Il n'ose pas affirmer que l'humanité est parvenue à son point ultime de développement; mais, faute d'avoir étudié les conditions et les causes multiples de ce développement et d'en avoir acquis une vue d'ensemble réellement philosophique, il isole les unes des autres les données du problème général, et il se trouve condamné à n'obtenir que des solutions partielles et contradictoires, c'est-à-dire forcément inexactes. Pour nous faire mieux comprendre, prenons un exemple : — M. Un Tel est un homme très moderne. La biologie et l'anthropologie n'ont de secrets pour lui que ceux qui n'ont pas encore été découverts dans les laboratoires. Il sourit d'un air supérieur quand on parle devant lui des aberrations religieuses, et il démontre l'insuffisance philosophique du libre arbitre de la manière la plus scientifique du monde. Interrogez-le sur la peine de mort : Il s'en déclare partisan, attendu, dit-il, que la science établit que le criminel est un être anormal, — irresponsable, c'est possible, mais là n'est pas la question — et que la société a le droit de supprimer un individu qui ne s'est pas adapté à elle et qui ravage ses lois comme un loup ravage les bois. M. Un Tel ne se demande pas un instant si la société n'a point, plus que la nature, contribué à la fabrication de ce monstre. Et il se rencontre tout naïvement, dans son adhésion à la peine de mort, avec le conservateur qui entend punir, châtier, un membre prétendu conscient du corps social. Les motifs de l'adhésion diffèrent, mais le résultat est absolument le même.

Nous objectera-t-on que M. Un Tel n'est pas un idéaliste, puisqu'il pèche par excès de réalisme scientifique. Nous répondrons qu'en réalité il ne pèche pas par excès, mais bien plutôt par insuffisance de réalisme scientifique, puisqu'il se fait une idée incomplète et par conséquent inexacte des phénomènes naturels et sociaux. Quiconque ne voit pas les choses dans leur réalité, mais à travers un système qui ne les montre pas sous tous leurs aspects et dans tous leurs rapports, est forcément un idéaliste régressif, puisqu'il substitue au phénomène réel une image faussée et qu'ainsi il se rend incapable de comprendre ce phénomène et d'aider à son évolution ultérieure.

Au cours de sa phase utopique, pourtant si féconde en géniales prévisions du devenir économique et moral de l'humanité, le socialisme fut, lui aussi, fortement imprégné d'idéalisme régressif. Quand, avec Cabet, il assujettissait l'individu au despotisme de la communauté, et sacrifiait la liberté à l'égalité ; quand, avec Fourier, il allait jusqu'à méconnaître la valeur politique et morale de la Révolution française ;

quand, avec Saint-Simon, il tentait une restauration du mysticisme et du sacerdoce, — il méconnaissait l'ensemble des conditions du milieu social, des aspirations et les besoins individuels, et il tentait d'ébaucher l'avenir avec les traits incomplets et disparates du passé, arbitrairement ajoutés à ceux du présent. Mais bientôt acculés à l'impuissance pratique et aux contradictions théoriques, les diverses formes du socialisme utopique disparurent. Nées du rêve, elles s'envolèrent dans les régions du rêve. Tout en elles ne périt point cependant. Une forte critique morale et sociale, la théorie de l'association industrielle, l'équivalence sociale des deux sexes, tant d'autres précieuses acquisitions, demeurèrent ; et ces matériaux, puisés dans la nature même des hommes et des choses, servirent à de nouvelles et plus solides constructions idéales. A cette époque, le positivisme régnait, avec tous ses nécessaires excès. On avait jusque là soumis trop complètement les faits aux idées ; on allait, en réaction, soumettre les idées aux faits, si complètement que les idées disparaissaient, étouffées sous les faits. C'est alors que le socialisme théorique parut se réduire aux proportions d'une formule purement économique. En réalité, il se précisait, et, s'il n'embrassait plus qu'une portion restreinte du vaste mouvement humain vers le mieux-être, c'était pour la mieux tenir. Il négligea les rapports juridiques et moraux idéalement exprimés par le langage métaphysique contemporain, en quoi il eut raison. Mais cet excès de prudence lui fit méconnaître les rapports juridiques et moraux réels, ou les lui fit subordonner trop étroitement et trop directement aux rapports économiques. Le fatalisme économique domina et abolit le déterminisme social. Sa forte critique détruisit l'illusion de la liberté individuelle arbitrairement affirmée, en dépit des faits contraires, par les docteurs de l'économique et de l'éthique officielles. Il lui fut facile, en effet, de démontrer que la concurrence entre les individus prétendus libres, mais réellement inégaux de par l'inégalité des moyens matériels et intellectuels de leur liberté, avait pour résultat non une finale liberté réelle pour tous, mais l'asservissement économique, et par conséquent social, des non-possédants aux possédants. Le prétendu individualisme économique, juridique, moral et social ayant été ainsi et justement détruit par la critique socialiste, celle-ci ressuscita le fantôme qu'elle avait dissipé, afin de pouvoir le combattre dans l'avenir comme elle l'avait combattu dans le présent. La liberté individuelle, ayant été le mensonge fondamental du règne capitaliste, ne pouvait devenir la vérité fondamentale du règne socialiste. Son cadavre fut donc exhumé par la critique socialiste et condamné de nouveau. L'erreur métaphysique des sciences morales et politiques avait opposé l'individualisme au socialisme ; le socialisme tomba dans le piège que ses adversaires lui avaient inconsciemment tendu ; et il répudia l'indivi-

dualisme, non seulement dans ses fallacieuses apparences du présent, mais encore dans ses possibilités d'avenir. Il fut ici la victime du verbalisme général: Il substitua au vocabulaire idéaliste des philosophes, des moralistes et des politiques, un vocabulaire étroitement réaliste. Il nia la liberté en fait et en puissance, et proclama la nécessité conductrice de tous les actes humains. Mais ce n'étaient que paroles, et les réalités ne perdaient point leur empire, voilà ce que M. Fouillée n'a pas aperçu. Pour s'être emprisonné dans une métaphysique ultra-réaliste, aussi incapable de rendre compte du mouvement des phénomènes sociaux que la métaphysique ultra-idéaliste de ses adversaires et de ses prédécesseurs, le socialisme, par une heureuse et nécessaire contradiction entre ses paroles et ses actes, entre ses formules et ses aspirations, n'en travaillait pas moins, à son insu, dans le sens même du développement général des phénomènes, des idées et des institutions.

Ceci demande éclaircissement. Le matérialisme économique de Marx, incriminé par M. Fouillée, est évidemment incapable de nous expliquer d'une manière suffisante l'évolution sociale; mais on est bien forcé de convenir que l'explication qu'il donne est plus complète, plus approchante de la réalité, que l'idéalisme juridique des penseurs qui l'ont précédé. Il a pu en effet limiter trop absolument son étude aux phénomènes économiques et, comme tous les spécialistes, céder à la tentation de tout ramener à la spécialité qu'il avait étudiée dans ses plus secrets rouages. En agissant ainsi, il a fait œuvre de savant plutôt que de sociologue. Mais il a apporté à la sociologie ce qui lui manquait et par quoi pèche fondamentalement la construction entreprise par Auguste Comte dans sa *Politique positive*. Tous les matériaux qu'il a réunis ne sont pas d'égale valeur. A les dégager trop soigneusement de l'ensemble dont ils faisaient partie, il les a privés d'une partie de leur vertu. Ainsi, il tombe sous le sens critique actuel que la théorie de la valeur ne serait une théorie complète que si la vie sociale ne se composait que de rapports économiques, et qu'elle n'aura de réalité que le jour où l'effort humain socialement organisé ne s'appliquera plus qu'à la production de valeurs d'utilité. Marx affirme en effet que la valeur d'un objet est déterminée par le temps socialement dépensé à le produire. Encore une fois, cette théorie serait exacte si les rapports humains étaient purement économiques ou si, ce qui revient à peu près au même, les rapports humains étaient absolument et directement déterminés, comme l'affirme Marx, par les rapports économiques. Telle quelle, cependant, la théorie de la valeur de Marx est plus proche de la vérité que la théorie de l'offre et de la demande ou que la théorie de l'utilité. L'offre et la demande, en effet, peuvent déterminer le prix d'un objet, mais le prix est mobile; il oscille d'un minimum à un maximum. Or le fléau se fixera à quel

point entre les deux extrêmes, si l'offre et la demande sont à égalité de conditions? Au point fixé par Marx, cela est incontestable. Pierre veut vendre un sac de blé. Il en demande trente francs. Paul veut acheter un sac de blé. Il en offre vingt francs. S'il survient un second acheteur, Pierre pourra maintenir sa prétention et obtenir ses trente francs. S'il survient un second vendeur porteur d'un second sac de blé, Paul aura son sac de blé pour vingt francs. Tous deux interrogent anxieusement l'horizon. Pierre n'y voit pas plus poindre le second acheteur que Paul le second vendeur. Et celui-ci a besoin de blé, et celui-là a besoin d'argent. Et le jour baisse, et le marché va fermer. Pierre ne veut pas plus remporter son blé que Paul son argent. Après avoir oscillé entre la demande de Pierre et l'offre de Paul, le prix du sac de blé se fixe à une égale distance de leurs exigences et ils transigent à vingt-cinq francs, c'est-à-dire à la valeur exacte du sac de blé, mesurée sur le temps employé à sa production. On sait que dans la réalité sociale, Pierre ne se trouve pas symétriquement placé en face de Paul et que la notion de valeur y est indissolublement liée à la notion de prix. Par excès de réalisme, Marx a donc fait de l'idéalisme à outrance, puisque c'est sur des rapports purement mathématiques qu'il a fondé toute sa critique sociale.

Mais telle est la supériorité de l'observation des faits, même incomplète, sur la conception juridique et métaphysique des phénomènes généraux interprétés arbitrairement, telle est la supériorité du réalisme fondamental sur l'idéalisme fondamental, que l'œuvre critique de Marx peut à présent périr; les fictions économiques et sociales qu'elle a dissipées ne renaîtront pas, tandis que, sur le terrain déblayé par elle, les réalités économiques et sociales s'offrent à notre vue avec plus de précision. N'eût-elle rendu que ce service à la science sociale — et réellement elle en a rendu bien d'autres — elle a droit à toute notre admiration et à toute notre reconnaissance.

L'éclaircissement est incomplet si l'on n'examine en même temps le matérialisme historique de Marx, pour lequel l'histoire a pour trame la lutte des classes. Pour peu que l'on connaisse le passé de notre espèce, on aperçoit immédiatement que la lutte des classes, — pour se préciser et croître en importance à mesure que l'organe économique se dégageait et croissait en importance dans la société, — n'est qu'une des nombreuses formes de la lutte pour l'existence à laquelle notre espèce est soumise comme toutes les autres espèces animales. D'autre part, la lutte des classes présuppose un accord entre les individus de même classe contre les individus également accordés ou associés d'une autre classe. Or, c'est là une vue purement idéale, et que la réalité du passé bien moins que la réalité du présent, ne permet pas de présenter comme un fait général et dominant. Si nous pouvons assister aujourd'hui

à une formation de combat à peu près régulière pour la lutte des classes, c'est précisément parce que la civilisation moderne a donné aux phénomènes de la production et de l'échange une importance qu'ils n'avaient point aux époques disparues. Or, même aujourd'hui, la lutte des classes n'est pas encore devenue la caractéristique dominante de la lutte pour la vie : Les financiers luttent contre les financiers, les patrons d'une même industrie luttent contre leurs confrères, et les ouvriers d'une même profession luttent contre leurs camarades. D'autre part, les hommes ne luttent pas seulement pour les satisfactions directes et immédiates que leur procure leur industrie ou qu'ils essaient d'obtenir de l'industrie d'autrui. Peu éclairés sur leurs véritables intérêts, il leur arrive de lutter isolément et par masses pour des idées qui sont les images déformées des faits : et l'on voit des foules fanatisées se plonger dans les horreurs des guerres religieuses. Groupés ethniquement ou politiquement sur des territoires d'inégale productivité, on les voit, patrons et ouvriers solidarisés, lutter contre les patrons et les ouvriers également solidarisés de l'autre côté de leurs frontières. On peut donc dire que la lutte des classes tend à devenir la trame de l'histoire prochaine, que la lutte économique s'est déjà substituée pour une grande part aux autres formes de la lutte, et prévoir qu'à l'association de classe pour la lutte succèdera l'association de tous les individus pour la conquête de la nature; car il est clair que, le jour où les classes auront pris nettement conscience de leur situation respective, la bataille finale se livrera : comme la classe qui produit est la plus nombreuse, et qu'au moment où elle sera arrivée à cet état de conscience, elle aura prouvé par cela même son aptitude à se diriger elle-même, — ce sera la fin de la lutte entre les classes et entre les individus, la lutte entre les classes supposant déjà la fin de la lutte entre individus de même classe. Dans la conception de Marx, l'individu n'apparaît jamais, et c'est là, selon nous, l'erreur fondamentale. Il disparaît dans cette entité qu'on appelle la classe. A plus forte raison disparaîtra-t-il dans cette entité plus vaste qu'on appelle la société, quand la lutte des classes aura pris fin. Sa personnalité économique se distingue, évidemment, pour peu qu'on prenne soin de la démêler, car il est certain que les classes et la société se composent d'individus. Mais sa personnalité civile et morale reste dans l'ombre, et il semble qu'il n'ait avec les autres individus que des rapports de production et de consommation. Cette subordination de l'individu à la classe ou à l'espèce n'est pas plus dans la réalité des choses, que la réduction de toutes les fonctions de l'individu aux nécessités de production et de consommation. Il est exact que les phénomènes de production et de consommation constituent la base solide des autres phénomènes de relation, et que l'individu dont les moyens d'existence sont assurés sera un citoyen plus complet, un être moral

plus caractérisé, que celui qui devra donner tous ses soins et tous ses instants à la recherche de sa subsistance. Chez le premier de ces individus, la question de subsistance étant résolue, elle tient dans ses préoccupations la moindre place; chez le second, tous les actes de la vie de relation sont nécessairement commandés, et très directement, et très immédiatement, par les nécessités économiques.

Le socialisme peut donc, plus que l'individualisme économique, réaliser la justice sociale. Car s'il est, proprement, la solution du problème de la production et de la répartition des richesses par l'action volontaire, réfléchie et organisée de l'ensemble social, il a dorénavant constaté l'étroite solidarité des phénomènes sociaux et, d'autre part, il sait que les transformations économiques ne sont pas seulement déterminées par les transformations de l'outillage industriel et des moyens de circulation, mais aussi par des modifications sociales : politiques, juridiques, familiales et morales. Si complètement idéaliste qu'il soit dans ces conclusions, il tâche d'être aussi réaliste que possible dans l'examen et l'utilisation des matériaux sur et par lesquels il édifie son rêve d'avenir, qui devient ainsi la réalité prolongée en esprit; c'est-à-dire un projet possible, pratique, nécessaire, puisqu'il est fondé sur l'évolution constatée des diverses formes sociales. Aussi voit-on le socialisme — qui, répétons le, n'est en soi que la solution du problème économique, — s'entourer, se fortifier et se compléter de tous les modes progressifs de l'activité humaine. Dans l'ordre politique, il est pour le développement de la démocratie au point de désirer que chaque individu, non seulement participe à la souveraineté mais devienne effectivement le souverain; dans l'ordre familial, il est pour la substitution de l'amour à la contrainte, pour la liberté de la femme et pour le droit de l'enfant; dans l'ordre moral et juridique, il hâte le temps où les contraintes et les sanctions extérieures seront remplacées par un état de conscience où chacun trouve le moyen de s'harmoniser à l'ensemble des actions humaines et des phénomènes naturels.

Cela, M. Fouillée l'a reconnu, mais en le reconnaissant même chez Marx, il le lui a imputé à contradiction. Il n'est pas exact, pourtant, de dire que « Marx a réfuté lui-même son matérialisme économique ». En établissant, et non en « rétablissant » dans l'histoire le rôle des théories et par conséquent des idées, — dans une mesure, à mon sens, insuffisante, — Marx ne s'est pas démenti. Il s'est complété, ce qui n'est pas la même chose, et il a pu dire, sans encourir le reproche de contradiction que lui adresse M. Fouillée, que « la théorie même devient une force matérielle aussitôt qu'elle pénètre les multitudes ». Et voyez la singulière fortune ! Voici que M. Fouillée proteste contre ce qui est la fleur même de l'idéalisme de Karl Marx. Celui-ci et son école n'ont-ils pas eu l'audace de jeter l'anathème à la « chance » !

Comment, voilà des hommes qui prétendent corriger les fatalités naturelles et combattre les fatalités artificielles, supprimer la chance, le hasard, l'arbitraire, la grâce! Et l'idéaliste M. Fouillée ne daigne pas reconnaître en eux, à ce trait de noblesse morale, de véritables idéalistes. Il est bien exigeant, vraiment, si un tel acte d'autodéterminisme social, n'existât-il qu'à l'état de vouloir, ne lui suffit pas. Pour nous, socialistes idéalistes, à qui la critique de Marx a été d'une aide si efficace et si décisive, nous le remercions de ce surcroît, qui d'ailleurs est sa raison d'être fondamentale. Marx put nier la justice sociale, et d'ailleurs, il ne le fit jamais. Il put donner à la nécessité fondamentale, et surtout, lui conserver une importance exagérée. Consciemment, il lutta dès ses premiers pas contre la chance et travailla à lui substituer le droit. Il ne le formula point, mais en nous débarrassant des formules erronées qui ont la même origine métaphysique que les formules plus exactes de M. Fouillée, en nous indiquant la méthode d'observation des faits matériels, substratum des phénomènes réels et des idées, il a permis d'exister à ceux-là mêmes qui le critiquent aujourd'hui. Il a replacé la pyramide sur sa base. Et même si, un jour, nous nous apercevons que les matériaux qu'il a employés manquent de solidité, c'est par la méthode générale qu'il nous a indiquée que nous pourrons leur en substituer d'autres et nous élever avec assurance, solidement campés sur les faits, vers l'idée.

Eugène Fournière.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France :* Un jugement humain. — *Suisse :* Le salaire minimum à Berne. — *États-Unis* : La question ouvrière (production à la main, production à la machine); Une nouvelle Icarie; Les logements ouvriers.

FRANCE

Un jugement humain. — La cour d'appel d'Amiens vient malheureusement d'infirmer ce jugement juste et sain, et de condamner le prévenu à 48 heures d'emprisonnement. Cependant le jugement infirmé du tribunal de Château-Thierry mérite d'être conservé dans ce recueil de faits sociaux, parce qu'il prouve une fois de plus à quel degré d'humanisation pourrait atteindre la jurisprudence si tous les tribunaux faisaient preuve de la même élévation d'esprit.

Il s'agissait d'un délit de mendicité. Le tribunal de Château-Thierry a déclaré que la mendicité professionnelle devait être distinguée de la demande de secours nécessitée par une véritable misère, et il a décidé que cette dernière n'était pas un délit.

Nous reproduisons en entier ce jugement dont la remarquable équité fait le plus grand honneur à l'honorable président du tribunal de Château-Thierry, M. Paul Magnaud :

Le tribunal,

Attendu que C..., âgé seulement de dix-sept ans, est poursuivi pour mendicité;

Qu'il a, en effet, à la Ferté-Milon, le 22 décembre 1898, demandé et obtenu un morceau de pain;

Qu'au moment de son arrestation il n'avait pas d'autres ressources;

Attendu qu'on ne lui a jamais appris aucun métier;

Qu'à la mort de son père, naturalisé Français, survenue en mai 1897, sa mère, dénuée de toutes ressources, mais qui le réclame aujourd'hui, le plaça loin d'elle, par l'intermédiaire d'une autre personne, chez un cultivateur où il arriva en haillons et duquel il n'a jamais reçu aucun salaire;

Que malgré cela, pendant son séjour de plusieurs mois chez ce patron, on n'eut rien à lui reprocher sous le rapport de la probité et de la moralité, si bien que le maire de la commune, au moment où il s'éloignait pour chercher ailleurs une situation plus rémunératrice, lui délivra un certificat de bonne conduite;

Qu'il partit sans argent à la fin de septembre 1897 et, ne trouvant que difficilement

du travail dans la culture à cette époque de l'année, erra à l'aventure, implorant parfois, dans son abandon, la charité publique;

Que, dans ces circonstances, il encourut trois légères condamnations pour mendicité et vagabondage, délits similaires et tout à fait dépourvus de criminalité;

BONNE VOLONTÉ DU PRÉVENU

Attendu que cette existence mouvementée dure depuis environ quinze mois, mais que, pendant le laps de temps qui sépare les minimes condamnations prononcées contre lui, dont aucune pour improbité, on constate qu'il a fait de sérieux efforts, tant en France qu'en Belgique, pour se procurer du travail; qu'il en a trouvé même assez souvent, et s'est hâté d'en profiter, quelque minime qu'en ait été le salaire;

Que s'il n'est pas noté comme un ouvrier très courageux, il ne faut pas perdre de vue que les nombreuses privations qu'il subissait n'étaient pas faites pour lui donner une bien grande vigueur physique;

Que ce reproche ne lui est d'ailleurs adressé que par les patrons qui ne le payaient pas, les autres déclarant au contraire qu'il leur a donné satisfaction;

Qu'on ne saurait en outre avoir la prétention d'exiger d'un adolescent, presque un enfant, à peine rémunéré en raison de sa misère, la même énergie dans le travail que de la part d'un homme fait;

Attendu que c'est dans ces conditions que C..., sans travail, presque sans vêtements et dans l'impossibilité de pouvoir compter sur le secours des siens, a demandé et obtenu, à la Ferté-Milon, un morceau de pain;

Qu'à raison de ce fait, il est poursuivi pour mendicité, le département de l'Aisne possédant un établissement destiné à y obvier;

L'ASSISTANCE INSUFFISANTE

Attendu sur ce point, que l'établissement dont il s'agit est affecté, d'après les renseignements officiels, à huit départements; qu'il contient seulement sept cent seize places toutes occupées actuellement, alors qu'il existe dans l'étendue de sa circonscription un nombre infiniment supérieur d'indigents obligés de recourir à la mendicité;

Que sa population se compose de vieillards, de mendiants, atteints d'infirmités de toutes les catégories, d'idiots, à concurrence de six cent vingt-six; de soixante-douze mendiants reçus à la suite de condamnations et de dix-huit enfants au-dessous de quinze ans;

Qu'il ne reçoit aucune personne valide réduite momentanément à l'indigence par manque de travail;

Attendu que malgré son utilité incontestable et les louables efforts de l'administration, cet établissement, à raison de son exiguïté, ne répond ni aux nécessités, ni aux exigences de la situation;

Que, du reste, pour s'y faire admettre, l'indigent doit non seulement faire une demande, mais encore obtenir l'intervention de sa famille ou de sa commune, de qui on exige l'engagement de participer aux frais d'entretien;

Qu'il était impossible à C..., comme à la plupart des indigents cherchant du travail loin de leur pays d'origine, de fournir de semblables justifications;

Qu'eût-il été à même de les produire, il lui fallait, tout au moins, se procurer à manger en attendant la décision administrative, toujours longue à venir, malgré l'activité qu'on peut apporter à la prendre;

Qu'il y a donc lieu de décider que l'établissement existant à Montreuil-sous-Laon, dans le département de l'Aisne, pour obvier à la mendicité, non seulement dans ce département, mais dans *huit* autres, est absolument insuffisant pour satisfaire au vœu de la loi;

Que cette constatation suffirait à elle seule pour amener la relaxe du prévenu;

LES DEVOIRS DE LA SOCIÉTÉ

Attendu qu'en effet, la société dont le premier devoir est de venir en aide à ceux de ses membres réellement malheureux, est particulièrement mal venue à requérir contre l'un d'eux l'application d'une loi édictée par elle-même et qui, si elle s'y fût

conformée en ce qui la concerne, pouvait empêcher de se produire le fait qu'elle reproche aujourd'hui au prévenu ;

Attendu, au surplus, que l'établissement de Montreuil-sous-Laon, répondrait-il à toutes les exigences de la loi, le délit de mendicité n'est réellement et juridiquement commis que par ceux qui, dans le but avéré de ne se livrer à aucun travail, sollicitent habituellement la charité publique, soit directement, soit par les moyens ou les prétextes les plus divers ;

Que c'est contre les mendiants professionnels que la loi a été faite et que c'est sur eux seuls qu'elle doit s'appesantir dans toute sa rigueur ;

Qu'on ne saurait se montrer trop sévère à l'égard de ces parasites de la société qui n'ont d'autre métier que d'exploiter la charité publique, non seulement en sollicitant cyniquement l'aumône sur la voie publique, à domicile ou à l'entrée de certains édifices publics, mais encore en s'introduisant, grâce à la complaisance coupable des uns ou la légéreté impardonnable des autres, dans toutes les œuvres de bienfaisance au détriment des véritables malheureux, à l'égard desquels ils finissent par rendre sceptiques même les cœurs les plus compatissants ;

INÉLUCTABLES NÉCESSITÉS

Attendu que celui qui, poussé par les inéluctables nécessités de l'existence, demande et obtient un morceau de pain dans le but de s'alimenter ne commet pas le délit de mendicité ;

Que tel est le cas de C... ;

Attendu que, pour équitablement l'apprécier, le juge doit, pour un instant, oublier le bien-être dont il jouit généralement afin de s'identifier, autant que possible, avec la situation lamentable de l'être abandonné de tous, qui en haillons, sans argent, exposé à toutes les intempéries, court les routes et ne parvient le plus souvent qu'à éveiller la défiance de ceux auxquels il s'adresse pour obtenir quelque travail ;

Qu'évidemment l'appel fait à la solidarité humaine par ce malheureux, dans sa détresse même parfois méritée, doit d'autant moins constituer une infraction pénale qu'il peut arriver à l'homme le plus laborieux, dont le travail est la seule ressource, de se trouver dans un état d'indigence momentanée, mais absolue, par suite de maladie ou d'un chômage inopiné et prolongé ;

Qu'on ne saurait admettre que le législateur ait voulu atteindre l'être réellement privé de tout qui, pour atténuer pour lui ou les siens les tortures de la faim, sollicite convenablement son semblable plus heureux de lui venir en aide et ne manifeste aucune animosité si sa requête est repoussée ;

Qu'une demande de cette nature, formulée dans de pareilles conditions, ne comporte aucune faute, par conséquent aucune répression, qu'elle doit être considérée comme un cas de force majeure, auquel la deuxième partie de l'article 64 du code pénal, libéralement entendu, enlève tout caractère délictueux et qui découle du droit à la vie, ce patrimoine intangible de l'être humain ;

Que bien souvent, d'ailleurs, celui qui, en de pareilles circonstances, essaie d'obtenir un secours nécessaire, le fait pour éviter de se le procurer par des moyens véritablement coupables ;

Attendu que les lois pénales répressives de délits *qui ne portent préjudice à personne* et sont exclusifs d'intention frauduleuse, doivent surtout, dans des cas semblables à celui qui est soumis actuellement au tribunal, être interprétées en s'inspirant des plus larges pensées d'humanité et en tenant compte des réalités de la vie parfois si dures pour les déshérités de la fortune ;

Qu'accumuler sur le prévenu des condamnations de la nature de celles qui, d'ailleurs, est requise avec beaucoup d'indulgence, c'est lui rendre la recherche du travail plus difficile et le pousser inévitablement, en lui faisant perdre tout espoir de réhabilitation, dans la voie de la mendicité professionnelle avec toutes ses désastreuses conséquences ;

Que s'appuyant sur ces principes à la fois juridiques et humains, le tribunal ne peut voir dans le prévenu C... qu'un malheureux et non un délinquant au sens de l'article 274 du Code pénal ;

Par ces motifs :

Le renvoie des fins de la poursuite sans dépens.

SUISSE

Le salaire minimum à Berne. — Le conseil municipal de Berne s'est prononcé en faveur de l'introduction du salaire minimum des ouvriers de la ville. Les ouvriers domiciliés ou occupés à Berne, à l'exception des invalides et des apprentis, recevraient un minimum de 5 francs pour les ouvriers de carrière, et de 4 francs pour les manœuvres. La durée de la journée de travail serait de dix heures.

ÉTATS-UNIS

La Question ouvrière. (Production à la main, production à la machine.) — De Lux, dans *Le Peuple* de Bruxelles :

Le Congrès de Washington a chargé, en 1894, le commissaire fédéral du travail, M. Caroll D. Wright, de poursuivre une enquête sur les progrès les plus récents de la substitution du travail à la machine au travail à la main, en lui demandant d'étudier la question tant au point de vue de la situation de la classe ouvrière qu'au point de vue de la production proprement dite. M. Caroll D. Wright vient de publier les résultats de ses investigations.

Constatons d'abord que la partie relative à la production est traitée avec plus de détails et plus de précision que celle concernant la situation économique des travailleurs. Il faut attribuer, pensons-nous, cette particularité non pas à ce que le consciencieux statisticien américain attache plus d'importance aux produits qu'aux personnes ; mais uniquement à ce fait que les problèmes, même les plus simples, se rapportant aux hommes sont plus complexes et se mettent moins facilement en formules que ceux traitant des choses.

Un fait intéressant, surtout si l'on considère qu'il s'agit d'observations enregistrées aux États-Unis, est l'importance qui reste attachée à la production à la main, malgré l'énorme développement et la grande force de pénétration des machines, malgré l'extraordinaire puissance d'adaptation et l'absence d'esprit de routine de l'industrie américaine. Même dans ce phénomène relativement simple du machinisme, le progrès est loin de procéder par sauts et l'armée qui marche bravement de l'avant est suivie d'une arrière-garde se traînant péniblement sous le poids de toutes les résistances de l'inertie.

La constatation en avait déjà été faite, il y a quelques années, par M. Atkinson, dans *The Distribution of Products :* « Des hommes d'expérience, disait-il, ont calculé qu'il y a encore au cœur des États-Unis, dans la région montagneuse du sud, deux à trois millions de personnes qui sont habillées d'étoffes de coton et de laine fabriquées à la maison. On est à même d'observer toute la série des progrès accomplis dans l'espace d'un siècle, si l'on fait le voyage de la Caroline du Nord à Boston. Il existe encore dans le sud de petites filatures semblables à celles de 1828, munies d'un vieux et lourd outillage marchant lentement, dans lesquelles deux ou trois fois autant d'ouvriers, travaillant treize heures par jour et gagnant un tiers de moins que les ouvriers de Lowell, produisent une quantité moindre de tissus que ceux-ci et

la produisent plus chèrement. A mesure que l'on monte vers le nord, les fabriques deviennent plus importantes, jusqu'à ce qu'on arrive aux grandes manufactures de la Nouvelle-Angleterre, où l'on paie les salaires les plus forts et où l'on obtient la production la plus économique. »

Cette situation a favorisé on ne peut plus les investigations de M. Caroll D. Wright à qui cela a permis d'étendre considérablement le champ de ses observations et de faire des rapprochements du plus grand intérêt. Les tableaux qui accompagnent son rapport font mention de 84 branches d'industrie, entre autres l'agriculture, l'exploitation des mines, le travail des pierres et l'industrie des transports, pour lesquelles la production à la main est comparée à celle à la machine pour 678 articles différents. Nous nous bornons à en extraire les exemples les plus frappants, en faisant remarquer que les chiffres que nous citons expriment le coût de fabrication, abstraction faite du prix de la matière première.

Dix charrues confectionnées par deux ouvriers manuels en 1,108 heures coûtent 54.46 dollars, alors que ces mêmes charrues fabriquées à la machine par 52 hommes, en 37 heures et 8 minutes, ne reviennent qu'à 7.90 dollars.

Cent registres obtenus par 3 hommes en 1,272 heures sont payés 219.79 dollars, tandis que 20 hommes, travaillant pendant 245 heures, fournissent les mêmes produits pour 69.97 dollars.

Pour ligner à la main cent rames de papier, une femme travaille 4,800 heures et reçoit 400 dollars ; deux femmes font le même travail à la machine en 2 heures 45 minutes, pour 85 *cents* (le *cent* américain, qui est la centième partie d'un dollar, vaut 5 centimes).

Un cordonnier fait 100 paires de chaussures fines pour hommes en 2,225 heures et la main-d'œuvre de ce travail s'élève à 556.24 dollars ; dans une fabrique produisant mécaniquement, 146 ouvriers font ces 100 paires de chaussures en 296 heures et le coût de fabrication est de 74.39 dollars.

D'autres comparaisons non moins éloquentes sont inscrites dans le tableau suivant :

Produits	Prix à la main dollars	Prix à la machine dollars
100 paires souliers de femmes. . . .	499,16	54,65
100 douzaines balais.	73,10	17,93
144 brosses fil de fer	16,75	3,70
40 grosses boutons en os.	11,25	1,86
1,000 yards carpette de Bruxelles . .	270 »	91,25
1,000 montres	80.822 »	1.799 »
100 limes	262 »	56 »

Ces chiffres montrent que le machinisme, dont le premier effet est incontestablement d'enrichir les capitalistes, est arrivé à réduire dans des proportions stupéfiantes, jusque de 10 à 1, les valeurs des coûts de réduction. Ils établissent également, parce qu'ils reflètent la situation d'un pays à hauts salaires et à journées relativement courtes, situation confirmée par des observations correspondantes en Europe, que l'effort du machinisme est d'autant plus puissant et d'autant plus fécond que la classe ouvrière, au sein de laquelle il se développe, est parvenue, par son organisation, à s'assurer des conditions

d'existence plus élevées. Il y a, en effet, entre le machinisme et le salaire une émulation incessante, toute amélioration réalisée par l'un aiguillonnant l'autre et le poussant à se perfectionner.

Cette lutte de la machine contre l'homme, jusqu'à quel point, dans l'organisation sociale actuelle, est-elle bienfaisante ou meurtrière pour la classe ouvrière prise dans son ensemble ? C'était le second point sur lequel devaient porter les recherches du statisticien américain. Malheureusement, les données qu'il a réunies ne jettent pas beaucoup de lumière sur la question.

M. Caroll D. Wright se borne à constater que les salaires n'ont pas cessé de progresser dans les fabriques, ce qui, dit-il, doit-être attribué soit à ce que le *standard of life*, « l'étalon » ou peut-être mieux « l'étiage » de la vie de l'ouvrier a suivi une marche ascendante, soit à ce que son travail est devenu de plus en plus productif. Par contre, la vie du salarié est moins stable parce qu'elle subit le contre-coup des crises et l'influence du chômage.

C'est précisément sur ce dernier point qu'il eût été intéressant d'avoir une large provision de chiffres. Le machinisme crée-t-il cette armée de réserve du capital à laquelle Marx attache une si grande importance ? Dans quelle mesure ses progrès renforcent-ils cette armée ?

M. Caroll D. Wright affirme que les salaires n'ont pas cessé de progresser. Nous admettons qu'il dit vrai. Mais dans quelle proportion, sous l'influence des machines, les ouvriers non qualifiés sont-ils venus prendre, dans les fabriques, la place des hommes de métier, voyant comme ceux-ci, nous le reconnaissons, progresser leur salaire, mais ne se substituant pas moins, dans une production déterminée, à des travailleurs d'une rémunération plus élevée ?

Un autre aspect que les recherches de M. Wright ont laissé dans l'ombre, c'est l'influence des machines sur l'épuisement nerveux des individus. En substituant la production à la machine à la production à la main, on introduit une double transformation dans l'industrie : on augmente et on précise la puissance des muscles du travailleur, mais en même temps à la fatigue musculaire que l'on économise on substitue la fatigue nerveuse.

L'ouvrier à la machine succombe moins que l'ouvrier manuel à la fatigue des membres ; par contre, il est menacé d'un mal beaucoup plus grave tant pour la race que pour l'individu, l'épuisement nerveux. Jusqu'à quel point les craintes entrevues dans cette condition se réalisent-elles ? Il eût été intéressant d'avoir, sur cette question, des chiffres et beaucoup de chiffres.

Une nouvelle Icarie. — De la *Petite République* sous la signature de *Latinus :*

On a calculé que les ouvriers sans travail aux États-Unis sont trois millions environ ; ce phénomène alarme chaque jour davantage les classes dirigeantes. Ce sont, en effet, les ouvriers inoccupés qui ont surtout appuyé la candidature de Bryan à la présidence de l'Union américaine, et ce sont eux qui ont formé le gros de l'armée qui, sous la direction de Coxey, a marché sur Washington, il y a trois ans, pour forcer le gouvernement à leur donner du travail.

Maintenant un homme d'une grande valeur et qui a lutté toujours contre

les classes dirigeantes, dans l'intérêt du prolétariat et jouissant d'une influence incontestable parmi les ouvriers, M. Debs, le président de l'organisation des travailleurs de la voie ferrée, qui compte à l'heure actuelle plus de 200,000 membres, a pris la question entre ses mains pour préparer sa solution au moyen d'un projet de colonisation, dont les traits caractéristiques ont été exposés par Debs lui-même dans une conférence, qui a eu lieu ces derniers jours à Chicago.

La colonisation, dans de vastes proportions, de quelque État de l'Ouest, présentant les meilleures conditions de succès, au moyen des ouvriers sans travail, sous la forme d'une société coopérative, voilà le but que M. Debs se propose de réaliser.

L'organisation de cette puissante coopérative se ferait peu à peu, suivant les besoins : tous les travailleurs, organisés ou non, peuvent faire partie de la nouvelle association, pourvu qu'ils soient disposés à favoriser un changement radical dans le régime économique et social aujourd'hui en vigueur. La cotisation pour y être admis sera peu élevée : une contribution assez légère sera perçue tous les ans de chaque membre de la nouvelle société.

Une commission sera nommée pour étudier la question de la colonisation : sur son rapport, le comité exécutif, d'un commun accord, choisira l'État où la colonisation doit commencer. Les premiers pionniers seront choisis avec tous les soins : une discipline sévère leur sera imposée. Les privations, dès le commencement surtout, les attendront : c'est pourquoi les premiers colons doivent être des hommes ayant les qualités physiques et morales nécessaires pour lutter contre toutes difficultés, et les surmonter. La cause qu'ils servent soutiendra leur courage et leur dévouement.

Quant aux fonds nécessaires pour commencer et continuer les travaux de colonisation, M. Debs croit pouvoir compter au moins sur 25,000 dollars (125,000 francs) par an, en raison du nombre des membres de l'association coopérative, qu'il estime à cent mille dès le commencement et qui augmenteront rapidement dans la suite. Avec cette somme, M. Debs espère pouvoir suffire aux premiers besoins de la colonisation.

M. Debs ne compte pas, pour la réussite de son projet, seulement sur les moyens économiques, mais aussi sur l'action politique que les membres de l'organisation pourront exercer sur les législateurs des États de l'Union et même sur le Congrès fédéral. C'est ainsi que les moyens de production et de distribution de la richesse pourront être collectivisés dans l'intérêt général. La question monétaire elle-même, qui a pris dans ces derniers temps des proportions si formidables, pourra être facilement résolue. Le chèque du travail relèguera parmi la vieille ferraille la monnaie aujourd'hui en circulation.

La durée du travail sera détruite à mesure des progrès techniques; il n'y aura plus ni oisifs, ni parasites : tous les hommes valides travailleront et la valeur entière du produit de leur travail leur sera acquise. Les premiers succès exerceront une grande influence dans tout le pays : on en aura la preuve dans la campagne qui s'ouvrira en 1900 pour l'élection du nouveau président de la république; la lutte sera engagée sous le drapeau socialiste. M. Debs espère pouvoir réunir au moins deux millions de voix en faveur du candidat à la

présidence qui sera présenté par l'organisation, et plus tard, aux élections de 1904, obtenir le succès.

Le parti nouveau, le parti de la coopération socialiste arrivé au pouvoir établira la république coopérative; les faillites et la misère ne seront plus qu'un triste souvenir, l'humanité émancipée de la servitude séculaire que l'oligarchie de la richesse et de l'argent lui avait imposée, marchera désormais libre et heureuse dans la voie de la civilisation pour ne plus s'arrêter.

Tels sont les traits caractéristiques du projet de colonisation de M. Debs, projet qui a trouvé une grande faveur comme on devait s'y attendre, surtout dans les États de l'Ouest, les plus directement intéressés à sa réalisation. Cependant, si on avait consulté l'histoire de la colonisation même aux États-Unis, on aurait trouvé, sans doute, que les projets de colonisation, comme celui de M. Debs, n'ont presque jamais réussi, malgré l'appui que leur donnaient les sentiments religieux qui les avaient le plus souvent inspirés : et malgré les circonstances, comparativement plus favorables, où leur exécution avait eu lieu. L'établissement, d'ailleurs, de ces colonies et l'organisation de la coopération sur une échelle si vaste, exigeraient des sommes bien plus considérables que celles dont M. Debs pourrait disposer, alors surtout qu'il s'agit de renverser le système capitaliste.

La question des ouvriers sans travail n'est pas une question isolée : elle est liée étroitement à l'organisation de la production telle qu'elle existe de nos jours, et ne pourra par conséquent être résolue que le jour où la transformation de notre système social sera accomplie, en écartant la propriété privée des moyens de production et en la remplaçant par la propriété collective. La grande industrie, les progrès techniques et la concentration du capital en préparent les conditions nécessaires, et le prolétariat ne doit qu'aider à l'évolution économique dans sa marche, pour hâter l'avènement de la société nouvelle, basée sur la propriété collective de tous les moyens de production et sur la coopération de tous les travailleurs valides à l'œuvre de la production.

Les logements ouvriers. — Le *Comité pour l'amélioration des logements,* de New-York, vient d'ouvrir un concours pour l'établissement de plans de maisons modèles à appartements, destinés à loger des ouvriers.

Les projets, dit l'*Office du Travail,* doivent porter sur la totalité d'un îlot urbain de 22 mètres de long sur 61 mètres de large bordé de rues sur les longs côtés et d'avenues sur les autres. Les constructions seront à six étages. Les rez-de-chaussée sur les avenues seront disposés en magasins avec plafonds de 3 mètres 35 de hauteur. Les autres logements auront 2 mètres 65 sous plafond; 30 °/o des logements seront à deux pièces, 30 °/o à quatre pièces, et 60 °/o à six pièces.

Le programme du concours fixe les dispositions d'hygiène qui suivent :

Sauf au rez-de-chaussée, les constructions n'occuperont pas en

plan plus de 70 °/₀ de l'étendue totale du terrain, le reste étant réservé pour laisser pénétrer l'air et la lumière.

Les murs, cloisons, paliers, escaliers et autres parties d'un usage commun n'occuperont pas plus de 12 °/₀ de l'étendue totale du terrain, laissant 55 °/₀ de celle-ci pour la surface nette habitable.

Les cours encloses sur les quatre côtés n'auront pas moins de 84 mètres carrés de surface et seront aussi voisines que possible de la forme carrée.

Dans les cours ouvertes sur un côté, celui-ci sera au moins le quart du côté en profondeur.

Toutes les chambres seront éclairées directement à l'extérieur. Tous les logements ouvriront sur deux façades, permettant la ventilation de part en part.

Tous les escaliers et paliers communs seront éclairés directement à l'extérieur, à chaque étage.

Le bâtiment sera divisé en compartiments par des murs d'incendie allant de bas en haut, sans ouvertures, et chaque compartiment aura son escalier indépendant, incombustible, avec entrée distincte sur la rue.

Chaque compartiment sera desservi par un monte-charge accessible pour tous les logements.

Chaque logement aura son évier et son lieu d'aisance séparés, ce dernier éclairé et aéré directement sur l'extérieur.

La pièce d'habitation principale aura son accès sur l'escalier ou le palier commun, sans passer par une autre chambre.

On devra pouvoir pénétrer dans chaque chambre à coucher sans passer par une autre chambre à coucher et sans sortir sur le palier.

Chaque pièce d'habitation aura une surface de 13 mètres carrés 40 au moins, et chaque chambre à coucher aura 6 mètres carrés 50 au moins. De plus, la surface moyenne d'un logement, dans une construction, devra dépasser 37 mètres carrés.

La plupart des appartements auront une fenêtre au moins sur la rue et les constructions en façade sur les avenues auront leur entrée sur les rues latérales.

Adrien Veber.

Post-scriptum. — Dans notre prochain bulletin nous rendrons compte de la grandiose manifestation ouvrière socialiste internationale qui a eu lieu à Londres le 9 mars, en faveur de la paix universelle. Plus de 3,000 socialistes se pressaient dans la salle de Saint-James Hall, et ont couvert d'applaudissements les discours des citoyens Hyndman, Curran, Thurst, Liebknecht, Vandervelde et Jaurès.

REVUE DES LIVRES

L'Éducation des sentiments, par P.-Félix Thomas, professeur de philosophie au lycée de Versailles, 1 vol. in-8°, Bibl. phil. contemp., Félix Alcan, Paris. — On a proclamé un peu bruyamment la « faillite de la science », à laquelle on reproche de ne donner à l'homme ni le bonheur ni la vertu. Il est certain que « l'instruction qui n'aboutit pas à une éducation est plus dangereuse qu'utile à l'ordre social » (1), et nous voyons de tous côtés les effets désastreux de l' « Intellectualisme » qui est devenu la préoccupation trop exclusive depuis le *Discours sur la Méthode* et les *Méditations* de Descartes. Mais tout cela est beaucoup moins la faute de la science que l'effet d'une compréhension insuffisante ou d'une application mal comprise de ce qu'elle enseigne, principalement en ce qui concerne « les lois essentielles de la vie et de la santé, lois qu'on ne méprise jamais impunément » (p. 65). Pour l'auteur, et nous sommes heureux de nous rencontrer avec lui, c'est méconnaître les lois de la santé morale et intellectuelle que s'occuper trop exclusivement de la culture intellectuelle en négligeant la culture du sentiment, ou plutôt de la sensibilité, comme nous aurions préféré le voir dire.

L'observation, la statistique, les recherches et les documents de toutes sortes qui s'accumulent tous les jours et dans tous les pays sur les méthodes d'enseignement et d'éducation, sur leurs résultats comparatifs, établissent en effet, d'une façon de plus en plus claire, la nécessité primordiale de cultiver non seulement toutes les branches du savoir humain, mais toutes les manifestations de l'activité psychique, afin de donner à chacune sa juste place et son rôle dans le jeu de l'organisme moral tout entier. Peut-être l'auteur aurait-il gagné à s'appuyer un peu plus sur les données toutes nouvelles de la psychologie expérimentale, pour montrer que l' « intellectualisme » ne peut donner tous les résultats utiles et sains dont il est susceptible qu'à la condition d'être né, d'émaner d'une « sensibilité » normalement et sainement développée. Sans doute la raison pure a ses lois propres et son rôle spécial, mais, en réalité, quand il s'agit de la vie pratique, de notre vie à tous, son domaine n'est-il pas singulièrement rétréci à côté de celui du sentiment : « le cœur a ses raisons que la raison ne comprend pas ». Ne savons-nous pas aujourd'hui que les troubles si variés de la sensibilité, les anesthésies ou les hyperesthésies, les perversions et les aberrations, les phobies et les manies, les délires et les hallucinations, résultant non seulement de l'hérédité, mais encore et même plutôt d'accidents, de négligence ou d'un défaut *de dressage de la sensibilité*, se

(1) Léon Bourgeois.

répercutent de façons les plus diverses sur l'intelligence et constituent des faiblesses, des lacunes même dans les intelligences les plus grandes et les plus puissantes ? Que de souffrances irrémédiables, que de malheurs privés et publics, pourraient être évités si, comme le demande l'auteur, l'*éducation des sentiments* retrouvait sa juste place dans l'éducation générale qui deviendrait ainsi en même temps plus intégrale, plus harmonique et plus sociale ! Ne l'oublions pas, en effet, si nous vivons à une époque si agitée, si tourmentée par l' « arrivisme », c'est beaucoup parce que notre éducation est faussement orientée, parce qu'elle néglige trop le côté « sentiment », c'est à dire le côté *social*. Notre sociabilité, en effet, a bien plus de chance de se développer par la culture des sentiments, par l'habitude donnée aux enfants de compter les uns avec les autres, de réprimer leurs colères, leurs peurs et leurs répulsions, de s'aider les uns les autres au lieu de s'entredéchirer, d'apprendre à goûter les bienfaits de l'amitié et de détester le mensonge et la rapine, de sentir, en un mot, que le meilleur et le plus agréable moyen de vivre, c'est de vivre en bonne intelligence avec les autres au lieu de vivre à l'écart ou à l'état de guerre. Il est certain qu'il y a là l'indication d'une réaction utile à introduire dans nos méthodes pédagogiques, mais nous croyons que, pour obtenir le résultat cherché, il est indispensable de commencer par bien pénétrer l'esprit des pédagogues des *lois de la vie et de la santé physique, intellectuelle, morale et sociale,* sans quoi nous en resterons à un simple verbiage. La meilleure définition de l'homme est peut-être la simple boutade du philosophe qui a déclaré que « l'homme n'est qu'un faisceau d'habitudes ». L'étude de l'homme, quel qu'il soit, amène toujours à reconnaître dans ses actes comme dans ses pensées, l'influence d'habitudes contractées antérieurement. La « bonne éducation » ne consiste-t-elle pas à faire prendre à l'enfant l'habitude d'avoir de « bonnes manières » ? L'éducation morale ne vise-t-elle pas à faire contracter l'habitude de « faire le bien et d'éviter le mal » ? L'instruction, sans doute, se propose de meubler l'esprit de connaissances diverses, mais ne remplit-elle pas son but très imparfaitement et surtout très inutilement si elle n'arrive à faire prendre à l'intelligence l'habitude de bien observer, de bien raisonner et de se servir à propos des connaissances acquises ? Ce qu'il ne faut jamais oublier, c'est que l'habitude se forme et s'acquiert par la répétition, laquelle entraîne une adaptation, une sorte d'organisation du mécanisme et en permet la reproduction sans effort et sans fatigue, à la façon des réflexes organiques. Cette notion doit être le principe, la base, le flambeau directeur de toute éducation, de tout enseignement comme de tout gouvernement de l'être humain. Là est l'avenir, là est le progrès, car là est le moyen de faire prendre à l'homme, dès sa jeunesse, de bonnes habitudes de sentiments, c'est à dire de dresser son système nerveux, d'habituer sa sensibilité à fonctionner normalement, socialement. Tant il est vrai que la loi de la vie sociale c'est la sociabilité, la moralité.

Dr JULIEN PIOGER.

La Caserne, par Albert LANTOINE. (Bibliothèque de la *Plume*). — C'est le volumineux et très précis procès-verbal des souffrances endurées à la caserne par l'artilleur Lagrue, un pauvre pataud, lourd d'esprit et de corps. Je

chicanerais volontiers l'auteur sur ses néologismes, pas toujours heureux comme forme et comme appropriation, mais je préfère passer sur ce détail en faveur de l'intérêt poignant qu'il a su donner aux douleurs et aux vilenies monotones autant que répugnantes du triste milieu dans lequel il nous conduit. Ce livre d'observation minutieuse justifie l'épigraphe d'Anatole France : « La caserne est une invention hideuse des temps modernes. » Les joies même, à la caserne, sont pires que les douleurs, et, je le dis sans paradoxe, en écrivant son livre navrant, M. Albert Lantoine a fait œuvre de bon patriote.

E. F.

Interrupta, par Paul Guigou (Librairie Plon). — C'est avec émotion que je rouvre ce livre, où se trouvent rassemblés par des mains pieuses d'amis et d'admirateurs, c'est tout un, les meilleurs poèmes et morceaux de prose sortis de la plume, si tôt brisée, de Paul Guigou. J'éprouve un remords d'apporter si tard sur la tombe de cet ami éclairé, de ce confident discret de mes meilleures pensées en germe, mon tribut d'admiration et de regrets. Non, à relire ce livre, je ne m'en dédis pas : celui qui a écrit ces pages eût conquis le premier rang. Il fut un grand écrivain, et il ne vivra pas seulement dans la pensée de ceux qui l'ont connu et aimé. La *Cathédrale merveilleuse*, *In Memoriam*, la *Patrie élue*, sont des poèmes parfaits, où chantent, en souvenirs et en espoirs, les plus nobles pensées qui aient ému l'âme humaine. Écoutez ce fragment de la *Patrie élue*, et demandez-vous si celui qui trouva de tels accents ne mérite point de vivre autant que la langue française.

. . . .
Enfin ce château merveilleux et sombre,
Bâti de jais noir et de marbre vert,
Empli de splendeur, de silence et d'ombre,
Aux balcons dorés ouverts sur la mer,

Un vieux roi, pensif et tendre, s'y traîne
Dont les yeux sont lourds d'ans et de secrets.
Au balcon renflé comme une carène
Il s'accoude et songe, ivre de regrets.

Il s'en va, s'en vient, il dort, il s'éveille,
Ivre de la mer et de regretter,
Et sa lente vie est toujours pareille,
Et la mort est lente à le visiter.

Un jongleur lui chante un très doux poème
Parlant d'une coupe en or ciselé.
Était-ce en Hongrie ? Était-ce en Bohême ?
Peut-être au pays du roi de Thulé ?

Terre du désir, ô vague patrie !
Est-ce un souvenir ? Est-ce un idéal ?
J'en ai tant rêvé que l'âme est meurtrie.
Était-ce Elseneur ? Etait-ce Fingal ?

Était-ce en Bohême ? Était-ce en Hongrie ?

La caractéristique de Paul Guigou fut une mélancolique et noble sérénité. Il sait la mort sur lui, mais elle ne lui cause nul bas effroi. Il voit en elle un

mystère, mais il ne montre ni hâte ni terreur à le sonder. Lisez ce sonnet extrait des *Soirs d'octobre* et vous aurez le secret de cette vie harmonieuse, vouée à la souffrance et à la beauté idéales :

La rumeur haute et cadencée,
Et longue et triste, d'un grand fleuve,
Bercerait bien une âme veuve,
Veuve aussitôt que fiancée.

Un fleuve où mon âme s'abreuve
De rêve et de douceur lassée,
Tel est le vœu de ma pensée,
Au sortir de la dure épreuve.

Le ciel serait comme une vie
Toute de plainte et sans envie,
Grise, très lente et tourmentée.

Ce seraient de doux paysages,
Dont la grâce n'est pas chantée,
Et des nuages, des nuages....

Est-ce un rêveur égoïste, qui mue en joies idéales ses trop réelles souffrances ? Il en aurait bien le droit. Mais non, il appartient bien à l'éternelle humanité, celui qui poussa ce beau cri dans la *Maison solitaire :*

Hélas ! les temps de la détresse,
Ils sont venus, durs et moqueurs.
La famine est horrible aux cœurs
Privés du pain de la tendresse.

Il fait froid et nuit dans les cieux.
Tout n'est que cendre sur la terre.
Que le cœur devient solitaire !
Comme il fait triste au fond des yeux !

J'ai conscience de n'avoir point loué comme il faudrait le grand artiste de lettres que fut Paul Guigou. C'est pourquoi j'ai préféré le citer. Le rêve ne se traduit pas, ne se commente pas. Heureux serai-je, si j'ai inspiré par ces citations le désir de le connaître tout entier.

EUGÈNE FOURNIÈRE.

Sous la Casaque. *Notes d'un soldat*, par DUBOIS DESAULLE (1 vol. in-18, Stock.). — Je viens, cette nuit, de revivre quelques heures les sensations aiguës de ma vie de « joyeux ». L'auteur de ce volume retrace, dans un journal vécu, les misères et les tortures, tortures physiques et misères morales, meurtrissures de la chair et de l'esprit sous lesquelles, aujourd'hui encore, comme il y a vingt ans, se débattent les victimes infortunées du minotaure militaire. *Sous la Casaque* est vrai, vous pouvez m'en croire. Le personnage paraît porter un nom conventionnel ; peut-être, eût-il mieux valu imprimer crûment, sans aucun déguisement de nom et de lieu, ce récit banal, mais d'une réalité poignante, des douleurs de la « disciplote ». Mais peu importe : il n'y a rien qui ne soit d'une exactitude parfaite, minutieuse, dans ce volume,

que je voudrais voir se répandre comme l'ont été *Biribi* de Darien et *Sous-Off's* de Descaves.

Un jour, nos petits-neveux auront peine à croire que les générations de cette fin du dix-neuvième siècle aient supporté sans mot dire l'existence des bagnes militaires africains. Quelle parodie du progrès, en effet. A mesure que l'éveil des consciences se fait, que les sentiments de dignité et de liberté humaines pénètrent une couche plus profonde d'individus, s'étend le cercle infernal de ces corps disciplinaires. Déjà, de mon temps (il y a plus de vingt ans), j'ai pu constater cette sorte de régression, ce progrès de la discipline militaire et de ses tortures : en 1848, le colonel Charras prend possession du ministère de la guerre et l'ami de Michelet, de Quinet et de Victor Hugo n'eut rien de plus pressé que de créer un nouveau bataillon d'Afrique. Le régime et le nombre des bataillons d'Afrique furent stationnaires sous l'Empire. Avec la République, le régime s'aggrava pour les délits d'opinion. Jadis, on distinguait celui envoyé au bataillon pour « opinions » de celui qui avait été l'objet d'une mesure disciplinaire « morale » (on appelait, de mon temps, mesure de discipline morale l'envoi au bataillon pour pédérastie). La troisième République supprima toute distinction. Pédérastes, républicains, voleurs et condamnés pour délit de militaire furent confondus sous le même uniforme. Il n'y eut de modifié que le traitement : les « délits d'opinion » étaient devenus l'objet d'un rapport mensuel au ministre de la guerre et on les soumettait à une surveillance plus rigoureuse que les pédérastes ou les condamnés de droit commun. Puis vint le général Boulanger, le père des soldats, comme on l'appelait. Le père des soldats marqua son passage au ministère de la guerre par la création d'un quatrième bataillon. Enfin, depuis, on a créé un cinquième bataillon. C'est cela, le progrès !

Le journal de M. Dubois Desaulle — ou d'Alain Cambé, ainsi s'appelle le disciplinaire de *Sous la Casaque* — s'ouvre à Toul. Peut-être a-t-il griffonné quelques-unes de ses notes dans la même cellule où je fus enfermé, en 1875, avant de partir pour le bataillon d'Afrique? Car j'étais justement dans les environs de Toul, lorsque je fus envoyé au bataillon, et on m'enferma une soixantaine de jours dans la cellule de Toul, en attendant la décision ministérielle. Alain Cambé, lui, est envoyé à la discipline de Gafsa, en Tunisie, et j'ai revu, en suivant les étapes du disciplinaire, les taudis des prisons militaires où je fus passager comme lui ; à Chaumont, où un Marseillais fut mis en cellule, parce que la lecture des *Martyrs* de Chateaubriand l'ennuyait ; à Dijon, à Lyon, au fort de Saint-Nicolas, à Marseille, où j'occupais la cellule de Gaston Crémieux. Puis comme Alain Cambé, sur la route poudreuse de Gafsa, je dus, les pieds en sang, marcher sous le ciel de plomb du mois d'août à travers la brousse brûlée de Constantine à Biskra : 240 kilomètres que je parcourus dans des conditions plus douloureuses encore qu'Alain Cambé, car, ayant eu le malheur de plaisanter les gendarmes au départ de Constantine, je fus attaché par les poignets à la queue d'un de leurs chevaux. — « Savez-vous à qui je ressemble ? » avais-je dit en riant, à l'un de mes gardiens. Et comme ceux-ci me jetaient un regard de surprise, mêlé de mépris, étonnés que j'osasse leur adresser la parole, j'ajoutais : — « Je ressemble à Jésus-Christ ». Les deux pandores algériens se regardèrent. Ils ne comprirent pas tout d'abord,

mais je souris en dessous. Alors ils entrèrent en fureur. On me ligota les poignets avec une corde attachée de près à la queue du cheval, et de Constantine à Biskra, je fus traîné ainsi, dans cette attitude insupportable, les bras tendus en avant, ce qui décuplait la fatigue de la marche.

Le régime du bataillon d'Afrique est sensiblement le même que celui des compagnies de discipline, sauf qu'au bataillon, la promiscuité est plus ignoble, le milieu étant plus dégradé. On y envoie, en effet, les condamnés de droit commun, et beaucoup de pédérastes. Dans la compagnie où je tombai en arrivant, la 2e, commandée par le capitaine Oudry, surnommé « scorpion », le cadre des sous-officiers n'était pas au complet. Il n'en formait pas moins une collection remarquable de gredins. Il se composait de quatre sergents et d'un fourrier faisant fonctions de sergent-major. Sur ces cinq sous-officiers, quatre avaient été condamnés pour vol et le cinquième, le sergent Fürbach, avait été naguère envoyé au bataillon d'Afrique, pour « tentative de viol sur la personne de jeunes enfants de troupe placés sous sa surveillance ». C'est à ça que je devais respect et obéissance, aux termes du règlement!

Que n'ai-je, comme Alain Cambé, au lendemain de ma libération, réuni mes notes et mes souvenirs encore frais, peut-être aurais-je écrit un livre poignant comme *Sous la Casaque*. J'écrivis quelques chapitres de ces souvenirs, dans le *Cri du Peuple*. Puis les incidents de la vie m'emportèrent vers d'autres luttes. Et tout à l'heure j'allais me coucher, pour obéir aux prescriptions des médecins, qui me défendent de veiller, quand ce volume m'est tombé sous la main. Je le feuilletais d'abord distraitement, lorsque j'ai lu l'arrivée d'Alain Cambé à Gafsa, à la 1re compagnie de discipline. Alors ces lignes lues au hasard ont évoqué le passé des misères d'autrefois et j'ai dévoré le livre d'un trait, en proie à une sorte de douleur rétrospective aiguë, car les souffrances que raconte l'auteur je les ai éprouvées; les tortures physiques et morales qu'il narre m'ont étreint aussi. Moi aussi, j'ai eu peur du conseil de guerre. Moi aussi j'ai désespéré de la libération finale... Et ce régime de terreur a pesé sur moi trois mortelles années et demie, revécues en lisant *Sous la Casaque*.

Je n'ai pas voulu remettre à demain l'expression du sentiment de reconnaissance que je dois à l'auteur pour avoir flétri les abominations commises dans les bagnes militaires d'Afrique. Et c'est ainsi que j'ai été amené à écrire ces lignes un peu incohérentes, la lecture de ce livre m'ayant invinciblement reporté aux incidents personnels de Biskra. Il y a tant de ressemblance entre ses tribulations et les miennes!

Ainsi, voici comment il fut accueilli à son arrivée à Gafsa : — « On me demande à la salle des rapports, c'est le capitaine qui me faisait appeler. Sans autre préambule : « Vous êtes révolutionnaire? me dit-il, les gens de votre espèce, la société doit les supprimer, moi je suis ici son représentant; malheureusement, je ne puis vous appliquer d'autres réglements que ceux existants, mais je n'aurai pour vous ni merci ni pitié. La pitié n'est pas faite pour des révolutionnaires, des canailles et des brigands! »

Voici, maintenant, comment je fus accueilli. Les arrivants étaient sur un rang. Le capitaine Oudry nous interrogeait l'un après l'autre. Avant moi, il questionna un de mes compagnons de route nommé Gautheron, avec qui je m'étais lié, parce qu'il sortait de Clairvaux, où il disait avoir été emprisonné

pour conspiration blanquiste. En réalité, il venait de tirer cinq ans pour vol qualifié dans la même prison que Blanqui. Le bataillon d'Afrique vous réserve de ces surprises. Le capitaine Oudry lui dit : « En vous conduisant bien, vous pouvez racheter votre faute. » Et il passa à moi, consultant la liste sur laquelle il lisait les motifs d'incorporation. Il fronça les sourcils à la lecture du motif de mon envoi au bataillon : « Opinions malsaines. » — « Vous, me dit-il, les lèvres pincées (le capitaine Oudry ne s'emportait jamais), c'est différent. Vous ne vous rachèterez jamais. Opinions malsaines ! c'est incurable cela. On vous soignera pourtant — pas à la salle de police, il n'y en a pas ici. En revanche, nous avons la prison, la cellule, le silos et le *fort turc*. C'est là que j'envoie les opinions malsaines. » Cela fut dit, au contraire du capitaine de Cambé, sans colère, posément, d'une voix un peu traînante. Quand on eut rompu les rangs, je demandai aux anciens ce qu'était le fort turc, dont me menaçait le capitaine. Les anciens éclatèrent de rire. C'était le cimetière, ainsi appelé à Biskra, parce qu'il est aménagé au pied d'un fortin en ruines, datant de la domination turque.

Je me résume : Je recommande la lecture de *Sous la Casaque* à tous mes lecteurs. Ce volume est le tableau fidèle du régime disciplinaire en Afrique, régime dont on ne peut se faire une idée juste, quand on ne l'a pas subi. A raison des fortes qualités d'art et de style de son auteur, il produira cependant une impression très forte sur quiconque le lira. Et cette impression, pour violente qu'elle soit, ne donnera encore qu'une sensation affaiblie des cruelles angoisses qui ont torturé l'écrivain quand il rêvait, sous la casaque, la revanche qu'il a prise en écrivant ces souvenirs !

GUSTAVE ROUANET.

Le Péril étranger, par J. LENORMAND (1 vol. in-18. Librairie africaine). — L'auteur de ce volume s'est laissé déborder par la documentation si riche et si variée dont il disposait et ayant, à ce qu'il semble, bâclé son livre en toute hâte, pressé peut-être par les événements, le tableau qu'il nous trace de l'Algérie contemporaine apparaît d'abord brouillé et confus. C'est grand dommage, car on trouve çà et là des pages d'une belle venue littéraire, d'un style vigoureux, d'une psychologie pénétrante et avec un peu plus d'ordre et de méthode dans l'utilisation des documents, ce livre, d'une lecture plus facile, aurait pénétré une couche plus profonde de lecteurs. Mais ces réserves faites sur ses défauts de composition (et nous ne les formulons qu'en raison de l'intérêt qu'il nous a inspiré) hâtons-nous de dire que le *Péril étranger* est de beaucoup l'ouvrage le plus important qu'on ait publié depuis des années sur l'Algérie.

M. Lenormand part de cette constatation déjà indiquée par nous à la Chambre : l'influence grandissante des étrangers sur le sol africain que la France a arrosé de son sang et fécondé de ses millions. Cette influence est telle, l'importance des étrangers fait tous les jours des progrès si grands, que ceux-ci mettent en danger l'œuvre française de la colonisation. Nous sommes menacés d'une dénationalisation prochaine de l'Algérie... Pour le démontrer, l'auteur décompose la statistique de la population européenne résidente dans notre colonie. Cette statistique, en effet, ne doit pas se lire sans une défiance

légitime, car le dernier gouverneur, M. Cambon, pour faire ressortir les bienfaits de son administration, l'a déplorablement truquée.

La population coloniale de l'Algérie se compose de deux éléments principaux : les Français et les étrangers. Jusqu'en 1889, ces deux catégories étaient tranchées. En 1889, la loi de naturalisation ayant assimilé aux Français tout Européen né en Algérie de parents étrangers qui ne refusait pas de faire son service militaire, de ce fait la population française s'est trouvée aussitôt accrue d'un contingent considérable: celui des naturalisés. Dans un pays comme la France, l'affluence automatique de quelques milliers de naturalisés annuels est sans danger pour l'unité de mœurs, de croyances et d'aspirations. Les nouveaux venus se fondent rapidement dans le milieu français où ils sont noyés et disparaissent à mesure que leur incorporation s'effectue. Il n'en est plus de même quand le fond, auquel ces étrangers viennent s'agréger, est peu résistant et d'une homogénéité déjà douteuse.

Ainsi la statistique de 1897 nous dit que l'Algérie compte 346,870 Français contre 219,410 Européens. Soit, à première vue, une supériorité de 109,732 unités en faveur de la population française. Mais ces chiffres sont des trompe-l'œil. On comprend parmi les Français, les soldats des armées de terre et de mer, dont la plupart rentreront en France, les fonctionnaires de tous ordres, près de 14,000 naturalisés nés à l'étranger, 16,000 environ automatiquement français par la loi de 1889 à 1897, auxquels il convient d'ajouter leurs femmes et leurs enfants, enfin, les hôtes de passage qui, à Alger, à Biskra et dans les villes d'hiver, s'élèvent à une vingtaine de mille. Ces défalcations faites, M. Lenormand ne trouve plus que 253,426 Français d'origine fixés en Algérie, contre 219,000 Européens non naturalisés. Ce n'est pas tout : sur 250,000 Algériens (j'analyse par chiffres ronds) on ne compte que 97,000 Français nés en France. Les autres, soit 163,000 sont nés en Algérie et beaucoup ont contracté des alliances avec les étrangers, ont perdu toute relation avec la mère-patrie et sont exclusivement Algériens.

Ainsi, c'est sur un fond algérien que s'agrègent les étrangers annuellement naturalisés, tandis que du dehors s'exerce sur cette formation ethnique nouvelle la pression d'une population italo-espagnole sans cesse grossissante. A mesure que les Algériens d'origine française vieillissent ou disparaissent, les relations avec la mère-patrie diminuent, les mœurs et les coutumes de France font place à des mœurs et des coutumes composites. La France a favorisé sottement cette création d'une ambiance intellectuelle et morale nouvelle en dotant l'Algérie de services dont le personnel se recrute sur place : professeurs, instituteurs, fonctionnaires de tous ordres dont l'état d'esprit diffère totalement de la moyenne de l'état d'esprit français.

Pour les « Algériens », le « Français » est l'ennemi, parce qu'il est le « concurrent » possible, le « rival » éventuel aux places et aux concessions. Quand les antisémites disent : l'Algérie aux Algériens, cela signifie : Aux Algériens établis déjà sur la terre africaine les millions de la métropole et les millions de l'impôt arabe. La France, en effet, dépense tous les ans des sommes considérables pour la colonisation, pour l'entretien de ses troupes ; la contribution arabe fournit également des sommes importantes qui viennent grossir d'autant les budgets municipaux et départementaux. Tout cela est la proie des

conseils municipaux, des conseils généraux, des fonctionnaires politiques de tous ordres et des grands électeurs, sans compter l'occupation des bonnes terres. De là, l'âpreté des luttes électorales, les violences des partis.

Ces catégories diverses de population : Italiens, Espagnols, vieux Algériens et Français néo-Algériens ont des intérêts rivaux selon les points où ils sont en majorité et contractent entre elles des alliances en vue du partage du butin. Mais les éléments algériens et étrangers, quelle que soit la diversité des premiers, se coalisent partout contre les Israélites et... les Français. Les étrangers, en effet, par les naturalisés, ont des intelligences et des intérêts dans tous les clans algériens. En outre, ils sont fortement organisés ; leur cohésion leur assure la prépondérance et c'est à leur impulsion qu'obéissent de plus en plus les partis politiques là-bas. Les Italiens sont surtout établis dans la province de Constantine ; les Espagnols dans la province d'Oran ; les Mahonnais dans la province d'Alger. Partout ils se sentent les coudes et l'unité solide de leurs groupements en fait les arbitres de la politique locale et de l'exploitation économique de l'Algérie.

Leur action s'exerce aujourd'hui contre les Juifs, d'abord parce que les Juifs, reconnaissants envers la France de leur émancipation, sont partout loyalistes et attachés au parti français ; ensuite parce qu'il y a, entre la population juive et les populations étrangères qui les entourent des haines séculaires, que le milieu n'est guère propre à atténuer. Il ne faut pas oublier, en effet, que les étrangers sont surtout des Espagnols et des Italiens, catholiques fanatiques en qui survit la vieille horreur du Juif. Ensuite, les Juifs sont une minorité, et étant données les idées étroites et la moralité inférieure du milieu, il n'a pas été difficile de déchaîner contre cette minorité que tous les partis ont attaquée tour à tour, selon les intérêts politiques du moment, les convoitises et l'envie.

M. Lenormand publie des renseignements très intéressants sur les Juifs. Il montre ce qu'est, au juste, cette population que les antisémites français poursuivent de leurs déclamations contre la ploutocratie et dont les trois quarts vit misérable, du petit commerce et de la petite industrie. Le régime de terreur appliqué aux Juifs algériens par la tourbe des politiciens que soutient l'élément étranger est abominable. La population juive, loin d'être prospère, d'accaparer les places et le commerce, vit dans un état de pauvreté extrême. Et il n'est pas d'avanies que ne subissent les prolétaires juifs d'Algérie. Les chiffres que donne M. Lenormand sur les faillites, les participations des Juifs à l'administration publique, démontrent surabondamment que tout ce qui a été dit et écrit sur leur esprit d'accaparement économique est mensonger. L'espace me fait défaut pour analyser cette partie des révélations contenues dans le *Péril étranger*. Il y a là une situation lamentable, une monstrueuse iniquité sociale perpétrée par la France, responsable des abominations qui se commettent sous son égide en Algérie. A ce propos, je suis heureux d'avoir pu obtenir d'une personne bien placée pour connaître ces horreurs, la promesse de quelques articles sur les Juifs algériens qui achèveront d'édifier les lecteurs de la *Revue Socialiste* sur les mensonges des antisémites. En attendant, je ne saurais trop recommander la lecture du livre de M. Lenormand, bourré de faits et de chiffres du plus suggestif intérêt.

GUSTAVE ROUANET.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Les Israélites et le Judaïsme en Occident, par Guy-Valvor, broch. in-18. Bouillant. — Esquisse très intéressante de la condition des Juifs depuis leur dispersion jusqu'à la Révolution. Ce travail considérable, sous son format modeste, eût gagné à être élagué, à présenter moins de menus faits et plus de précision sur l'évolution économique de la population proscrite et les modifications successives que les persécutions provoquèrent dans le dogme. L'auteur ne se demande même pas si les Juifs d'Occident appartiennent véritablement à la race juive proprement dite. Or, là-dessus, les témoignages de Renan et d'Elisée Reclus sont de quelque valeur et méritent tout au moins qu'on dise les raisons sur lesquelles on se fonde pour considérer les Juifs d'Europe comme des descendants directs des habitants de la Palestine. Je sais bien que les Juifs l'admettent. La religion mosaïste est essentiellement une religion nationale. Mais il n'en fut pas toujours de même, puisque le christianisme est sorti du tronc juif. Particulièrement le christianisme occidental fut l'œuvre des Juifs. Giovanni Lerda, dans un travail récent sur le développement du christianisme, a montré comment les conditions économiques du monde romain occidental se prêtaient, mieux que celles du monde romain oriental, à la propagande juive. Dans le mélange inextricable des populations auquel donnèrent lieu le prosélytisme juif d'abord, ensuite la lutte entre chrétiens et Juifs pour l'hégémonie du dogme, comment se maintint la pureté de la race juive ? Autant de points inexpliqués qui mériteraient d'être éclaircis. La formation d'une race historique, d'une nation juive au sein des peuples d'Occident se comprend fort bien par l'exclusion politique et religieuse à laquelle le Juif fut condamné. Quelques générations d'exclusion ont suffi pour fixer le type, qui n'est d'ailleurs pas le même partout, quoi qu'on en dise. Mais on ne saurait discuter un aussi grave problème dans une simple notice, et j'ai hâte de dire que ces réserves faites, l'étude de M. Guy-Valvor, encore qu'un peu touffue, à raison de la multitude de faits que l'auteur a voulu exposer en une centaine de pages, est du plus haut intérêt. Et ce n'est pas moi qui devrais me plaindre de l'abondance des détails, parce qu'ils sont presque tous fort utiles à consulter.

Europe et États-Unis d'Amérique, par Edmond Théry (1 vol. in-18, Flammarion). — Sous ce titre, M. Théry publie une série d'études fortement documentées sur les progrès extraordinaires accomplis par les Etats-Unis au cours de ces trente dernières années. La comparaison du développement économique de l'Ancien Monde avec celui du Nouveau est infiniment favorable à ce dernier. Ce développement renverse l'équilibre politique et économique de l'Europe dont les conditions de vie sont par là complètement transformées. L'Amérique du Nord, en effet, après avoir été le réceptacle et l'asile largement ouvert aux activités des populations économiquement à l'étroit de ce côté de l'Atlantique, se ferme de plus en plus aux hommes et aux produits européens. Mieux encore, les progrès réalisés dans sa production menacent de le faire déborder hors de son foyer naturel d'action et de rayonnement, et un grave point d'interrogation est posé devant l'Europe par la perspective d'une nécessité éventuelle de lutte, économique d'abord, politique ensuite, entre l'Ancien et le Nouveau Monde. On se dispute aujourd'hui les marchés de l'Amérique centrale et méridionale ; mais les Etats-Unis progressent avec une rapidité effrayante ; ils sont déjà aux Philippines, hors de leur hémisphère, et quelques mois ont suffi pour leur permettre de franchir cette étape. Où seront-ils demain et de quel côté se tourneront leurs visées ? Sur l'Asie d'Extrême-Orient, évidemment, où les nations européennes sont peut-être à la veille d'en venir aux mains, autour des dépouilles du Fils du Ciel. Qu'adviendra-t-il de l'entrée en lice de ce troisième larron ? M. Marcel Dubois, dans une préface, s'interroge sur ces divers points et ne trouve aucune réponse satisfaisante. Si les peuples d'Europe procédaient d'ici là, avant qu'éclate le conflit, à un remaniement des conditions économiques locales, qui permettraient à chaque nation de produire pour son marché intérieur et de trouver au sein même de ses classes productrices un débouché indéfini à la masse des produits fabriqués ? C'est la seule question qui ne vienne pas à l'idée

du professeur de géographie coloniale à la Faculté des Lettres. C'est pourtant la seule solution susceptible de mettre un terme aux conflits que menace de déchainer sur l'Europe la nécessité d'exporter au dehors les marchandises qui ne trouvent pas preneur au dedans... Si l'Europe (tout au moins les nations qui tiennent la tête de la civilisation : l'Angleterre, l'Allemagne, la France, la Belgique, la Suisse, les Pays-Bas), et à leur tour les Etats-Unis, supprimaient la prélibation capitaliste en vertu de laquelle une masse de produits non consommés par les producteurs doivent chercher un débouché indispensable à la prospérité des capitalistes dont ils constituent le profit, le problème de la concurrence internationale et de la mise en valeur des richesses inexploitées dans les pays qui ne sont pas encore entrés dans le cycle de la civilisation occidentale ne serait-il pas bien près d'être résolu ?

Economie politique et scientifique. Définitions et méthodes, par Ch. Arendt (1 vol. in-8. Larose). — Je ne m'explique pas très bien le but poursuivi par l'auteur de ces brèves indications sur quelques-unes des définitions en usage dans l'économie politique. M. Arendt, en effet, semble tout d'abord convaincu de la nécessité de déblayer l'économie politique d'une foule de définitions et de remarques qui n'ont rien de scientifique à ses yeux, parce qu'elles se réfèrent plutôt aux applications pratiques qu'à des constatations scientifiques pures ; en un mot, selon lui, l'économie politique, en tant que science, doit éviter de se servir de tout terme ou de toute définition pratique. C'est fort bien, et sur ces prémisses on s'attend à une analyse serrée des phénomènes économiques que définissent des termes trop souvent impropres.... Or, c'est ici que le lecteur est déçu : les considérations sur quelques-unes des définitions courantes de l'économie sont vagues et d'une imprécision déconcertante. Pour la méthode — et même les méthodes — dont il est question sur la couverture, on n'en trouve trace nulle part. Quelques remarques seulement sur le luxe et la déperdition résultant des consommations improductives méritent de retenir l'attention. Encore le langage de l'auteur est-il loin de présenter une forme suffisamment précise pour justifier son titre.

La participation aux bénéfices, par Emile Waxweiler (1 vol. in-8. Arthur Rousseau). — Ce volume fait partie de la Bibliothèque du Musée social. Il a obtenu le premier prix à un concours institué sur cet objet par cette fondation. Il contient une énumération très complète des divers systèmes de participation imaginés par le patronat des Deux Mondes pour intéresser leurs salariés à l'œuvre générale de la production. Il est bien difficile de démêler le côté juridique que M. Waxweiler s'efforce de dégager des contrats intervenus ou, plus exactement, des pratiques suivies dans les entreprises où la participation est employée. Le terme de contrat implique, en effet, une obligation bi-latérale qui fait défaut dans la participation, puisque en apparence, l'obligation ne lie que le patron, concessionnaire à son gré des avantages octroyés par faveur à ses ouvriers. D'autre part, les patrons peuvent toujours, juridiquement, se soustraire aux clauses du contrat et revenir sur la concession faite. Ce n'est pas ici le lieu de discuter les avantages ou les inconvénients du système. M. Waxweiler, naturellement, est porté à ne voir que les avantages — et ils sont nombreux, puis qu'ils fournissent à l'entrepreneur contre les aléas de grève et de dissension, le maximum de garantie. En outre la participation assure à l'entrepreneur une main-d'œuvre plus zélée, dont l'activité est stimulée par l'appât du supplément de salaires devant résulter de la surproductivité de l'ouvrier ou employé participant. Mais en quoi le système assure-t-il la pacification sociale que d'aucuns lui attribuent, puisque M. Waxweiler est obligé de reconnaitre que la participation ne peut être pratiquée que par une minorité d'entreprises soumises à des conditions particulières de débouché et de concurrence ? — Quoi qu'il en soit, le lecteur trouvera là un tableau à peu près complet de ce qui a été tenté dans ce sens et c'est à ce titre que nous signalons ce volume à l'attention de nos lecteurs.

La réglementation du travail des femmes dans l'industrie, par Claude Weyl (1 vol. in-8, Larose). — Consciencieuse étude de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des femmes ainsi que des efforts précédemment faits pour la protection de cette catégorie de travailleurs. Cette brochure de 140 pages tient plus que ne laisse espérer son format, car M. Weyl a su, en des analyses d'une netteté parfaite, résumant tous les débats parfois si confus qui ont précédé l'adoption de la loi, dégager clairement l'esprit véritable de ses articles. Le résumé des conditions dans lesquelles la loi a été mise en vigueur et appliquée depuis 1892 n'est pas moins remarquable. M. Weyl a dépouillé les comptes rendus de l'inspection avec un soin minutieux et tracé, avec les constatations recueillies, un tableau exact de la façon dont la loi est appliquée ; — je devrais dire plutôt violée, car magistrats de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif se refusent purement et simplement à sévir contre les délinquants. A noter, parmi les décisions cavalières de l'autorité judiciaire : Un procès-verbal dressé le 4 juillet est classé sans suite à la date du 28 juin : un procès-verbal dressé le 27 juin

est retourné avec une mention indiquant qu'une requête d'information a été faite à la date du 25. — Ce sont des erreurs, sans doute ? Pas du tout, car une rectification ayant été adressée au parquet, celui-ci répond qu'il n'a rien à rectifier !

La Costituziona economica odierna, par Achille Loria (1 fort volume in-8. Fratelli Bocca, Turin.) — Cet important ouvrage de Loria est une suite à l'*Analyse de la propriété capitaliste*. Une brève notice ne saurait donner qu'une idée tout à fait incomplète de la variété des matières traitées et de l'intérêt que présente la dernière œuvre du professeur italien. Nous ne pouvons que signaler son apparition à la Bibliothèque des sciences sociales que publie la librairie Bocca. Une étude plus approfondie en sera faite dans la *Revue Socialiste*.

Les Femmes au Congo, par Ch. Castellani (1 vol. in-8, Flammarion). — J'ai signalé, lors de son apparition, le livre si intéressant, d'un langage si franc et d'une allure si hardie, consacré par M. Castellani au récit de son voyage avec la mission Marchand, qu'il suivit jusque dans le Haut-Oubanghi et qu'il lâcha ensuite, parce que MM. les militaires du Congo sont, comme partout, d'un commerce fort désagréable avec les pékins. M. Castellani nous annonce, dans une courte introduction à ce nouveau volume, que les éditeurs avaient cru devoir retrancher du premier livre destiné à la jeunesse des lycées, les passages relatifs à la condition des femmes et aux mœurs... réalistes des naturels. Ce sont ces passages et les croquis qui les accompagnent que notre voyageur publie à part, dans le volume : *Les Femmes au Congo*. Hâtons-nous de dire, d'ailleurs, que si les scrupules des éditeurs sont louables, le livre est parfaitement lisible. M. Castellani est un artiste, un Parisien parisiennant, doublé d'un observateur pénétrant, non un pornographe, et dans ses récits comme dans ses descriptions il sauvegarde toujours, comme il le dit, « la décence du style et la dignité de l'expression ».

Silhouettes d'Humbles, par Paul Renaudin (1 vol. in-16. Perrin.) — Une série de tableaux et d'études pris sur le vif, dans les milieux populaires les plus divers. L'auteur, malgré ses opinions religieuses qui percent çà et là, a brossé ses tableaux sous l'inspiration d'une sympathie très réelle pour les déshérités de la vie sociale. Il a su envisager objectivement ses sujets et décrire dans une teinte atténuée, mais pourtant réaliste et exacte, les scènes de mœurs observées. N'était la nouvelle *In extremis* (un vieillard érotique, voltairien, comme il convient, est visité de temps à autre par une sœur de charité qu'il poursuit de lazzis obscènes ; il meurt, éructant des propos lubriques sur la main que la religieuse a consenti à lui abandonner, pour apaiser ses derniers instants. Et c'est la faute à Voltaire !) — n'était, dis-je, cette malencontreuse nouvelle, nous n'aurions que des louanges pour ce visible effort de sincérité et de sympathie à l'adresse des souffrants.

La Poésie humaine, par Jean Sévère (1 vol. in-8, Bibliothèque de l'œuvre internationale). — Ce coquet volume, aux illustrations coloriées, imprimé soigneusement sur beau papier, est une sorte de poème, mêlé de prose et de vers, en lequel se déroule l'existence du poète, tout amour, espérance et frissons à l'aube : puis, après le rêve d'amour vécu au printemps, le poète qui perdit pied dans l'extaxe aborde les réalités âpres de la vie. Elles blessent d'abord l'âme tendre de l'artiste. Mais cette âme tendre est aussi bien trempée. L'artiste veut sonder les tristesses et les douleurs jusque dans le tréfonds de l'enfer social. Et le voilà qui se penche sur les misères des affamés, sur les souffrants et les suppliciés, auxquels il verse le baume de la pitié. Puis il veut remonter aux causes. Et l'artiste devient un militant, car il découvre que ces douleurs ont pour origine une iniquité sociale commune et que pour panser ces douleurs, la pitié est impuissante. Il faut l'amour actif, audacieux et résolu. Que l'artiste soit donc un homme de combat — passionné pour le beau et le juste, pour l'art et la vérité ; c'est le moyen le plus sûr de devenir grand par la beauté et la noblesse de l'idéal humain qu'il poursuivra.

Julia la Louve, par Pierre Mael (1 vol. in-18. Flammarion). — Suite des *Lurons de la Jeanne*, signalés dans une notice précédente. Avec M. Maël, il ne faut pas laisser traîner les volumes sur sa table, sous peine d'être ensuite encombré. Naturellement, comme je l'avais prévu, les Lurons se tirent du fort mauvais pas où ils étaient à la fin du premier volume ; la *Louve* est punie selon ses crimes, l'audace des braves bretons contrebandiers récompensée et finalement plus rien, ni personne, ne se jettera à la traverse du bonheur de Jeanne et du repos de son digne père. Tout est bien qui finit bien.

G. R.

Livres reçus à la *Revue*

FÉLIX ALCAN, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain, Paris. — P. Félix Thomas : *L'Éducation des sentiments,* 5 fr.

CH. BAGGIO, à Carvin (Pas-de-Calais). — Ch. Baggio : (Catéchisme de l'Ouvrier), *Les maux de la vie ouvrière, leurs causes et leurs remèdes* ou *le Socialisme pratique dans et par l'évolution naturelle,* 0 fr. 50.

BERGER-LEVRAULT ET Cie, libraires éditeurs, 5, rue des Beaux-Arts, Paris. — M. Darbot : *L'Agriculture et les questions sociales.*

CHAMUEL, éditeur, 5 rue de Savoie, Paris. — Albert Mirabaud : (Théâtre de la rue), *La Plèbe* (Ce qu'elle pense — ce qu'elle dit — ce qu'elle fait — ce qu'elle vaut) (illustrations de A. Béchard).

ARMAND COLIN & Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, Paris. — Léon de Seilhac : *Les Congrès Ouvriers en France* (1876-1897), 4 fr.

ERNEST FLAMMARION, éditeur, 26, rue Racine, Paris — P.-B. Gheusi : *Le Serpent de Mer* (roman), 3 fr. 50. — Pierre Sales : *Le rachat de la femme* (le ruban rouge), 3 fr. 50.

GARNIER FRÈRES, éditeurs, 6, rue des Saints Pères, Paris. — François Barbier : *Œuvres complètes de Théocrite* (Traduction nouvelle; introduction; table des noms propres historiques, géographiques et mythologiques; notes; avec une étude sur les idylles de Théocrite par Charles Barbier), 3 fr. 50.

V. GIARD & E. BRIÈRE, éditeurs, 16, rue Soufflot, Paris. — Antonio Labriola : *Socialisme et philosophie,* 2 fr. 50. — Cesare Lombroso : *L'Antisémitisme* (traduit de la 2e édition italienne par les Docteurs A. Marie et M. Hamel (préface du Docteur Paul Brousse), 2 fr. 50. — Karl Marx : *Salaires, Prix, Profits* (traduit par Charles Longuet), 0 fr. 50.

GIRARD, éditeur, 8 rue Jacquier, Paris. — Pétrus Durel : *Victor de Laprade homme politique,* 0 fr. 75.

LIBRAIRIE HACHETTE & Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris. — Henri Berr : *L'Avenir de la philosophie* (esquisse d'une synthèse des connaissances fondée sur l'histoire).

EDITION DU MERCURE DE FRANCE, 15, rue de l'Echaudé-Saint-Germain, Paris. — Œuvre de René Ghil : *II Dire des sangs. I Le pas humain,* 2 fr. — Georges Pioch : (Les palmes harmonieuses) *Instants de Ville,* 2 fr.

PERRIN & Cie, éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, Paris. — Antoine Baumann : *Souvenirs de Magistrat,* 3 fr. 50. — Vte Brenier de Montmorand : *La Société Française contemporaine* (Clergé — Noblesse — Bourgeoisie — Peuple).

EDITION DU « PETIT TROYEN », 126, rue Thiers, à Troyes (Aube). — Marius Decrespe : *L'affaire Damoiseau,* 0 fr. 30.

V. RIVIÈRE, éditeur, 6, Rue des Lois, à Toulouse. — F. Pech de Laclause : *L'impôt direct et les rentes sur l'État.*

ARTHUR ROUSSEAU, éditeur, 14, rue Soufflot, Paris. — (Musée social) : *Le Mouvement syndical en France* (Chronique du Musée Social).

SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉDITION DES GENS DE LETTRES, 30, rue Laffitte, Paris. — Paul Brenet et Félix Thureau : *Hommage des artistes à Picquart* (Album de 12 lithographies 129×104. — Préface d'Octave Mirbeau — Listes des protestataires), 3 fr. 50.

P.-V. STOCK, éditeur, 8, 9, 10, 11, Galerie du Théâtre-Français, Paris. — G. Dubois-Desaulle : *Sous la Casaque* (Notes d'un soldat) (Bibliothèque Sociologique), 3 fr. 50. — Paul Marie : *Le Petit Bleu* (Etude critique d'après les comptes-rendus sténographiques du Conseil de Guerre, Cour d'Assises, Cour de Cassation), 3 fr. 50.

L'Administrateur-Gérant : RODOLPHE SIMON

Suresnes. — Imprimerie spéciale de la *Revue Socialiste* G.-A. RICHARD et Cie, 9, rue du Pont.

LA
Banqueroute de la Philosophie des Races

Dans un discours prononcé l'an dernier au Congrès des Sociétés savantes, M. Darlu disait : « C'est au moment où elle est bannie du cabinet des savants que l'idée de race descend dans la rue, agitée par des journalistes ignorants. »

L'idée de race est désormais « bannie du cabinet des savants », la science s'est enfin débarrassée de la métaphysique des races, voilà qui est bon à savoir, et à répéter sur tous les tons, de tous les toits, dans tous les livres et toutes les revues. Jamais en effet les « journalistes » en question n'ont exploité avec plus de cynisme les hypothèses anthropologiques. De ces laissés pour compte de la science ils habillent leurs passions inavouées et, grimpant sur les bornes, c'est au nom d'une théorie « scientifique » qu'ils prétendent ameuter les foules.

« Nous autres savants, aime à dire Drumont; Nous autres sociologues... Moi qui continue l'œuvre de Taine... Moi qui fais de la science sociale... » Et s'il lance quelques injures à Reinach, il ne manquera pas d'en envelopper la grossièreté, si l'on peut dire, avec quelque feuille détachée d'un manuel d'anthropologie, car « la question de race prime tout ». De son côté Maurice Talmeyr, lorsqu'il veut habilement faire tomber les protestants dans la fosse creusée pour les Juifs, le constate avec bonhomie : « Décidément il y a des races ou des reliquats de races inassimilables ». *Race inassimilable*, c'est le *Tarte à la Crème* de nos nationalistes. Lorsqu'ils en veulent à quelqu'un pour une raison qu'ils n'osent pas encore proclamer publiquement (parce qu'il ne va pas à confesse, par exemple, ou parce qu'il gêne leurs opérations financières), ils déclarent que sa *race* le rend indigne de faire partie de la nation française. Et c'est ainsi qu'ils placent leurs listes de proscriptions sous le patronage de la science anthropologique.

Il y a là une équivoque qui ne peut durer. « Nous ne le permettrons pas », comme disait ce bon Philippe. Comme on vous a arraché votre masque de science économique, nous vous arracherons votre masque de science anthropologique, pour que votre doctrine paraisse enfin, aux yeux dessillés du peuple, dans sa lamentable nudité. En prouvant que la philosophie des races a fait son temps, et que la science s'est retirée d'elle, nous montrerons que vos théories, par ce côté encore, sont théories de retardataires et de rétrogrades : il apparaîtra que, contraire aux tendances démocratiques, contraire à nos traditions nationales, contraire à toute la morale moderne, l'antisémitisme est encore repoussé et condamné par le progrès des sciences sociales.

Ces quelques remarques sur la philosophie des races nous permettront peut-être de dénoncer du même coup une erreur plus générale et qui se rencontre encore, nous semble-t-il, dans bien des milieux socialistes : l'idée suivant laquelle la fortune des sciences sociales serait liée à certaines thèses matérialistes. Beaucoup paraissent croire qu'il n'y a de science que du matériel. Expliquer un phénomène, ce serait toujours découvrir les racines par lesquelles il plonge dans la matière. Par suite, pour expliquer scientifiquement une idée, une façon de sentir, une habitude d'esprit, il serait nécessaire et suffisant de découvrir les modifications corporelles qui l'ont produite. De ce point de vue, les habitudes d'esprit, les façons de sentir, les idées, ne sont plus, comme on dit, que des « épiphénomènes », des « reflets » ; toute la vie spirituelle est « superstructure »; toutes les réalités sociales reposent sur les choses matérielles et en dépendent.

A cette tendance « matérialiste » bien des théories sont faites pour offrir satisfaction. L' « économisme » de Marx, qui tend à rattacher toutes les transformations de la vie sociale à des transformations d'ordre matériel, et le « naturalisme » de Spencer, qui assimile les sociétés aux organismes, la flatte chacun à sa façon. Mais elle trouve aussi son compte aux théories anthropologiques. Et c'est en démontrant la vanité de ces théories que nous voulons aujourd'hui combattre cette tendance.

Une discussion rapide de la philosophie des races nous permettra non seulement de repousser l'antisémitisme, mais encore de limiter le matérialisme sociologique.

* * *

Les Germains ont dans le sang le besoin de l'indépendance. — Les sémites ont le crâne monothéiste. — Héréditairement, l'homme de sang latin aime l'unité. — Constitutionnellement, les races anglo-

saxonnes sont prédestinées à l'initiative, au *self government :* voilà quelques échantillons des thèses vulgarisées par la philosophie des races. Sous une forme ou sous une autre, vous en rencontreriez de pareilles chez la plupart des historiens littéraires à prétentions scientifiques, depuis Henri Martin jusqu'à Gabriel Hanotaux; elles se retrouvent dans ces aphorismes que Renan émettait avec légèreté, et que Barrès, le bon élève de philosophie, commente avec application.

Quel est le postulat commun à ces affirmations? — C'est l'idée qu'un certain ensemble de caractères matériels produit fatalement et comme mécaniquement un certain ensemble de caractères spirituels. La structure de mon corps, et en particulier la structure de mon cerveau détermine la constitution de ma pensée, le ton de mes sentiments, le tour de mes habitudes mentales. Et comme ma constitution anatomique est héritée, ainsi est héritée ma constitution psychologique. Les influences de la race dominent l'esprit aussi bien que le corps, et par suite prédéterminent toute la vie, — la vie des peuples comme celle des individus. La fortune des peuples; leur grandeur, leur décadence, leur génie propre sont choses liées à l'anatomie de leurs membres.

Conséquences pratiques : seuls peuvent s'entendre et former des sociétés homogènes les individus ayant mêmes tendances, mêmes goûts, même génie, c'est-à-dire même structure temporelle, même anatomie, même race. Il ne peut y avoir unité nationale que là où il y a identité biologique. Et réciproquement, partout où il y a identité biologique, il devrait y avoir unité nationale. De là vous voyez naître à la fois les prétextes du panslavisme, du pangermanisme et de l'antisémitisme. « La France aux Français », c'est-à-dire : « la *nation* française à la *race* française ». Des races étrangères, « inassimilables », se sont glissées parmi nous. Eliminons-les si nous voulons sauver, avec notre pureté ethnique, notre patrimoine moral. Les divisions politiques doivent être calquées sur les distinctions anthropologiques. Allez et exterminez les sémites, car la science a parlé.

* * *

A quoi nous répondons, d'abord, qu'il serait difficile à la science de démontrer les thèses qui servent de prétextes aux exigences nationalistes, par la bonne raison qu' « entre race et nation (c'est un anthropologiste, M. Topinard, qui le dit), il n'y a plus aucun rapport ». Comment prouver, à l'aide d'un raisonnement inductif, qu'à telles propriétés biologiques correspondent telles qualités nationales, s'il est vrai que toutes nos nations sont bigarrées, « métisses, cent fois métisses »,

et que les espèces les plus diverses se sont depuis longtemps retrouvées, mêlées et réconciliées dans leur sein ?

La plupart du temps, les « unités » utilisées par la philosophie des races sont toutes verbales et ne correspondent à aucune réalité biologique. Vous louez les races anglo-saxonnes et vous attribuez à leurs qualités héréditaires la supériorité du peuple anglais? Vous oubliez seulement, dira G. Monod, « que les Anglais sont eux aussi un mélange de Celtes, de Germains, de Scandinaves et de Français ». Vous vous lamentez sur la « dégénérescence des races latines » ? Rappelez-vous seulement, avec G. Paris, qu' « il n'y a pas de races latines ». La langue et la civilisation romanes ont été adoptées, plus ou moins volontairement, par les races les plus diverses, Ligures, Ibères, Celtes, Illyriens, etc. ».

Là même où les nations sont encore divisées par des « guerres de races », comme il arrive en Autriche-Hongrie, il est aisé de constater que les distinctions anthropologiques ne sont que des pavillons pour couvrir les querelles d'idées, de sentiments ou d'intérêts. D'après M. Auerbach « les deux peuples ennemis de la Bohême (les Slaves et les Allemands) se ressemblent physiquement. — Le peuple allemand d'Autriche est un peuple très mêlé. — L'anthropologie ignore toute distinction entre les Serbes et les Croates. — Le peuple hongrois n'est pas une race..., etc. ». En un mot, même sur ce terrain, qui semblait le plus favorable de tous à la philosophie des races, il apparaît que les races sont désormais des idées, inventions, souvenirs ou rêves, plutôt que des réalités palpables.

Que serait-ce si nous cherchions leur trace dans des sociétés depuis longtemps unifiées comme est la France! « Combien de fois le fonds celtique de la nation française n'a-t-il pas été modifié, altéré, transformé par les invasions romaine, wisigothique, burgonde, franque, sarrasine et normande ? » M. Lagneau fait remarquer que « notre nation, au point de vue ethnique, se compose d'Aquitains de race ibérique, comme beaucoup d'Espagnols, de Ligures de même race que certains Italiens, de Celtes de même race que la plupart des Suisses, de Belges, de Germains, de Burgondions, de Francs, de même race que beaucoup d'Allemands et de Scandinaves ».

Dans un mélange où tant de races hétérogènes se sont unies, la seule race juive répugnerait à la fusion ? Seule, par une fatalité ethnique, elle serait décidément « inassimilable » ? — En réalité si les Juifs ont gardé, plus longtemps qu'une autre communauté, un esprit et un caractère propres, la faute en est — on l'a nettement démontré ici-même — aux circonstances historiques bien plutôt qu'à la structure anatomique; c'est la quarantaine où les chrétiens les ont si longtemps tenus qui est responsable de l'ancien caractère des Juifs. A mesure que

les barrières qui les isolaient sont levées, on voit s'effacer les traits intellectuels et moraux qui leur étaient particuliers : un milieu commun met une même empreinte sur les races les plus différentes.

C'est ainsi que l'histoire a recouvert et oblitéré les distinctions de la nature. En constituant lentement ces grandes sociétés qui sont les nations, elle a constitué des unités morales, non des unités biologiques. Les nations unissent par l'âme ceux mêmes que le corps séparait. Les nations sont des « principes spirituels », qui opèrent la synthèse de différents principes matériels.

Et c'est pourquoi nous demanderions en vain à la philosophie des races une démonstration précise de ses thèses favorites : c'est l'histoire même qui la lui rend impossible, bouleverse ses éléments et brouille en quelque sorte ses cartes. Sous la végétation touffue des idées et des sentiments, les races ont depuis longtemps disparu, comme les murs des châteaux écroulés sous les lierres et les vignes sauvages.

* * *

On nous dira peut-être : L'argumentation vaut pour l'ancienne anthropologie, elle ne s'applique pas à l'anthropologie renouvelée, à « l'anthropo-sociologie ». Celle-ci sait qu'il ne faut plus identifier imprudemment les races et les nations. Mais dans les nations mêmes, elle prétend reconnaître et distinguer, par des mesures précises, les éléments anthropologiquement différents. Elle ne parlera plus de race anglo-saxonne, de race latine ou de race française, mais de race brachycéphale ou dolichocéphale. Et elle pourra prouver qu'à ces caractères proprement biologiques, des caractères psychologiques, des types sociaux correspondent. Découvrant les distinctions ethniques qui se cachent sous le vernis national, elle prouvera, par exemple, que là où dominent les dolichocéphales là aussi domine l'initiative, l'indépendance, la haine du pouvoir central, tandis que là où dominent les brachycéphales, là aussi dominent la moutonnerie, la routine, le culte des idées égalitaires.

En fait, combien de pareils rapports seraient difficiles à établir, on le devine. Mais à supposer qu'ils fussent établis, par des comparaisons assez nombreuses, nous prétendons qu'ils nous seraient toujours suspects, que l'esprit scientifique se refuserait encore à tenir la dolichocéphalie pour cause de l'esprit d'initiative, ou la brachycéphalie pour cause des sentiments égalitaires, par la raison qu'on ne pourrait nullement lui indiquer pourquoi, suivant quelles lois générales ceci peut engendrer cela. En un mot, même si certaines inductions étaient permises à la philosophie des races, les déductions lui seraient encore

interdites. Elle ne saurait devenir explicative, et nous offrir ainsi les satisfactions intellectuelles que nous attendons de la science.

*
* *

Que veut en effet la science?

Essentiellement elle veut *expliquer* les phénomènes donnés, c'est-à-dire nous faire comprendre leur genèse, et nous permettre de les prévoir en assignant les lois suivant lesquelles ils se produisent.

Rappelons-nous la lettre fameuse de Berthelot à Renan. Pourquoi une torche, une lampe éclairent-elles? Parce que, en brûlant, elles dégagent des gaz mêlés de particules solides de charbon et portés à une température très élevée. Pourquoi? Parce qu'elles renferment du charbon et de l'hydrogène, que l'un et l'autre sont combustibles, et brûlent aux dépens de l'oxygène de l'air, avec lequel ils s'unissent l'un et l'autre en dégageant de la chaleur, suivant la loi des combinaisons chimiques. Expliquer le fait donné, c'est donc le rattacher à des notions d'un ordre de plus en plus général, c'est énoncer les lois dont il est une conséquence.

De pareilles lois explicatives, l'anthropologie est-elle capable d'en fournir? Il le faudrait pour que les faits que la philosophie des races prétend constater [Les Germains ont dans le sang le besoin de l'indépendance. — Les brachycéphales sont égalitaires] fussent démontrés, expliqués, et devinssent intelligibles. Il faudrait qu'on nous eût découvert la « fibre » de l'indépendance, défini la structure cérébrale qui correspond à l'égalitarisme. Il faudrait qu'on nous eût prouvé que telle constitution anatomique entraîne fatalement, à l'intérieur du cerveau, telle disposition des cellules, et que cette disposition des cellules entraîne fatalement tels sentiments ou telles idées. Alors, mais alors seulement, vos affirmations sortiront du mystère. Tant que ces ponts ne seront pas jetés, un abîme sépare vos aphorismes des propositions scientifiques. Si vous voulez faire accepter et adopter par la raison vos thèses particulières sur la race sémite, ou latine, ou anglo-saxonne, déduisez-les d'abord d'un système de thèses générales par lesquelles vous aurez prouvé, faits en main, que telle forme de corps produit telle forme d'esprit, et démonté le mécanisme, et assigné les lois de cette production. — Mais où sont ces thèses et ces lois? En vain nous feuilletons les œuvres des anthropologistes, des psychophysiciens, des naturalistes; nous n'y trouvons rien qui ressemble aux postulats de la philosophie des races. C'est le fonds scientifique qui lui manque le plus. Elle a bâti sur le sable, et voilà toutes ses

constructions à terre. Ne pouvant vérifier ses affirmations ni justifier ses prétentions, les savants l'ont reléguée enfin au grenier des théories avortées.

*
* *

Conclusion hâtive, dira-t-on peut-être. La philosophie des races pourrait en appeler à la science mieux informée. Il est toujours imprudent de limiter *a priori* la connaissance humaine et de lui dire : « Tu n'iras pas plus loin. » Combien de fois, d'un élan irrésistible, les vagues n'ont-elles pas bondi par dessus la borne prescrite! Qui sait donc si, demain, quelque découverte inattendue ne va pas fournir à la philosophie des races ces lois générales qui suivant vous lui font défaut?

C'est peu probable. Si, pour marquer le sens de leurs progrès, nous relevons le point où arrivent aujourd'hui les sciences naturelles, les sciences psychiques, les sciences sociales, nous constatons que, bien loin de s'enfoncer dans la voie où les appelait la philosophie des races, elles semblent au contraire s'en écarter de jour en jour.

Une science a essayé de se constituer, qui aurait pu procurer à nos historiens anthropologistes l'aliment scientifique nécessaire à leurs théories : c'est la phrénologie. C'était son ambition de prouver qu'à certaines formes, à certains bossèlements du crâne correspondent certaines facultés, — et non pas seulement des aptitudes relativement indéterminées, comme l'aptitude aux mathématiques, mais des tendances précises, comme la tendance au vol. « Localiser » ainsi les facteurs de la vie intellectuelle et morale, les relier à des points précis, à des dispositions spécifiées de la matière cérébrale, c'eût été, sans aucun doute, commencer à remplir les vœux de la philosophie des races. Quelle joie pour Drumont si, en maniant le crâne de Reinach, il pouvait démontrer, les livres de Gall en main, que Reinach, comme tous ses congénères, a la bosse du mensonge et du faux!

Malheureusement, la science parait avoir définitivement « lâché » Gall. La doctrine des suppléances semble chaque jour faire des progrès, aux dépens de la doctrine des localisations cérébrales. On s'aperçoit en tous cas que c'est chimère de vouloir expliquer des actes sociologiquement définis, comme le vol, par les seules influences physiologiques. — Et sans doute il s'est rencontré un homme pour essayer de restaurer, sur nouveaux faits et à grand fracas, l'ancienne phrénologie. Lombroso prétendit être capable de dénoncer non pas seulement la « bosse », mais le nez, l'œil, le pouce du crime. Les criminels auraient constitué suivant lui comme une *race* spéciale; les

délinquants n'auraient été autres que les survivants d'une race barbare; égarés au milieu de nos races civilisées. Mais on sait que, confronté avec la réalité, le fameux « type criminel » se maintient difficilement; il y a trop d'honnêtes gens malencontreux qui présentent tous les stigmates du crime, et qui s'entêtent à ne pas commettre de crimes! Suivant les lois de l'anthropologie lombrosienne, ils *devraient être* criminels; mais, comme ils s'obstinaient à ne pas l'être, on s'est avisé enfin que ces « lois » étaient sans doute contestables, et que cette « anthropologie criminelle » était peut-être, suivant le mot de Virchow, une simple « caricature de la science ». On a compris que si certaines aptitudes indéterminées sont bien inscrites dans la constitution héréditaire, c'est le milieu qui les détermine, les développe ou les arrête, et ici les utilise pour le bien tandis que là il les fait tourner au mal. Voilà pourquoi la plupart de nos anthropologistes se sont, depuis longtemps, séparés du compromettant Lombroso; voilà pourquoi beaucoup de ses disciples italiens lui sont infidèles à leur tour. L'anthropologie scientifique se déprend ainsi et se débarrasse, peu à peu, de la philosophie des races.

Les psycho-physiciens ne lui sont guère plus favorables. Parce que la psycho-physique se posait en s'opposant à l'ancienne psychologie spiritualiste, parce qu'elle semblait vouloir constituer une psychologie « sans âme » ou tout au moins sans introspection, et ne saisir les faits intérieurs que du dehors, on pouvait espérer qu'elle exprimerait tous les phénomènes psychologiques en termes de biologie, qu'elle montrerait comment leurs différentes espèces, des plus simples aux plus complexes, dépendent étroitement des formes anatomiques, comment toute la constitution mentale n'est qu'un reflet de la constitution corporelle. Mais, ici encore, il a fallu en rabattre. Si, pour les fonctions les plus simples de la vie de l'esprit on peut encore montrer en quoi elles dépendent de l'organisme, dès qu'il s'agit de fonctions plus élevées, on perd le fil; entre la structure du corps et les œuvres de l'esprit, on ne voit plus le rapport. Elles sont soumises en effet à des influences autrement nombreuses et autrement puissantes que les seules influences corporelles. Rappelez-vous la minutieuse enquête à laquelle le docteur Toulouze avait soumis Émile Zola. Qu'en résultait-il de plus clair? Ceci, que l'organisme de Zola ne présentait rien de bien particulier; qu'autant, par le génie, il dépassait le vulgaire, autant, par le corps, il ressemblait à tout le monde. Qu'elle continue des enquêtes analogues, et la psycho-physique, bien loin de le resserrer, desserrera le lien qu'on prétend nouer entre les qualités corporelles et l'activité mentale, entre la race et l'esprit; et par là encore seront déçues les espérances de la philosophie des races.

Il semble d'ailleurs que, même dans le domaine propre de la

biologie, elle perde chaque jour du terrain. Longtemps les sciences naturelles ont vécu sur ce postulat, que les qualités acquises au cours de sa vie par un individu s'enregistraient naturellement dans son organisme, et, par cet intermédiaire, se transmettaient quasi mécaniquement à sa descendance : tout « l'acquis » des parents constituait « l'inné » des enfants. Mais, après des observations plus nombreuses et plus précises, cette toute-puissance de l'hérédité s'est trouvée mise en question; pour expliquer les qualités d'un individu, on s'est demandé s'il ne fallait pas tenir compte surtout de la « variation individuelle », et de la différence des milieux dans lesquels se développent les germes divers qu'elle produit; le rayon des « causes actuelles », des influences « mésologiques », a grandi aux dépens du rayon des « causes passées », des influences « ataviques »; et il s'est trouvé un biologiste pour demander qu'on lui montrât une qualité acquise qui fût, à n'en pas douter, transmise héréditairement. C'est l'opinion de Weismann. Qu'elle soit excessive, et qu'elle rétrécisse abusivement un empire qu'on avait abusivement élargi, c'est possible; et nous laissons les « néo-lamarckiens » en discuter avec les « néo-darwinistes ». Nous retenons seulement ce qui résulte clairement de toutes ces discussions; à savoir que rien n'est moins sûr que la transmission héréditaire, par voie physiologique, des qualités psychologiques, des idées, des sentiments, des façons de penser et de vouloir dont la parenté est nécessaire pour la constitution d'une unité sociale. Si, lorsqu'il s'agit de modifications physiologiques, la transmission héréditaire en est déjà problématique, que sera-ce s'il s'agit de modifications mentales, choses singulièrement plus complexes, instables et fugitives! C'est ici surtout que les effets lointains des causes passées apparaîtront comme étouffés par les effets incessamment renouvelés des causes actuelles. L'éducation, l'exemple, la situation, domineront l'hérédité; sur l'influence des morts l'emporteront, enfin, toutes les influences de la vie. Mieux ces influences seront connues, plus la science en sera avancée, — et plus aussi il deviendra manifeste que la philosophie des races est une hypothèse inutile.

* * *

En un mot, que nous considérions les récents progrès de l'anthropologie, ou de la psycho-physique, ou de la biologie même, nous sommes conduits à la même conclusion : aucune d'elles ne nous livre ces thèses générales, ces lois unissant telle façon de penser à telle forme anatomique, sans lesquelles pourtant la philosophie des races n'offre aucun aliment à notre faim d'explications. Il semble au contraire que les sciences aient renoncé à chercher de ce côté les raisons déter-

minantes de la conduite des individus et des peuples : c'est qu'elles ont trouvé ces raisons ailleurs, exprimées en termes plus aisément intelligibles : la puissance des milieux est chose plus claire que la puissance des races. Les influences ancestrales peuvent bien munir les individus d'aptitudes générales, plus ou moins indéterminées : mais ce qui fait passer ces aptitudes à l'acte, ce qui décide de leur orientation, ce qui fixe le moment, le degré, le sens de leur épanouissement, c'est le milieu, c'est la société, c'est la vie. Si c'est la nature qui plante, c'est la société qui greffe ; et ce sont les qualités de la greffe bien plutôt que celles du plant que vous reconnaîtrez dans la fleur. Quand il s'agit d'êtres aussi complexes que les hommes, et de qualités aussi instables que les qualités mentales, varier les milieux, la situation, la culture, c'est varier les produits. Voilà ce que l'histoire prouve contre les prétentions matérialistes.

Et voilà pourquoi une philosophie toute matérialiste comme la philosophie des races paraît, dès à présent, condamnée sans appel. Si nous croyons pouvoir dire que l'arrêt de développement qu'elle a subi est définitif, et qu'elle ne progressera plus, c'est qu'en face d'elle ce n'est plus le vide que nous apercevons : ce qu'elle ne parvenait pas à expliquer, d'autres l'expliquent ; d'autres nous apportent des raisons inductives et déductives là où elle ne nous offrait que du mystère ; les transformations mentales dont des phénomènes tout biologiques ne pouvaient rendre compte s'éclairent de jour en jour par l'étude des phénomènes sociologiques. Les récents progrès des sciences sociales sont autant d'empiétements sur les provinces de la philosophie des races ; elle est réduite à la portion congrue, elle meurt d'inanition. Nos « nationalistes » vivent sur un cadavre.

C. Bouglé.

ESSAIS SUR LA MONNAIE

LE CRÉDIT ET LES BANQUES

(Suite)

On fixe à 1295 les premières altérations monétaires, sous Philippe le Bel; elles continuèrent sans interruption jusqu'en 1314. Par son ordre, la vaisselle d'or et d'argent dut être portée à l'Hôtel des Monnaies, à un prix inférieur au poids ou en titre à l'ancienne, pour y être frappée. Son conseiller italien, Musciato Guidi, condamnait cependant lui-même ces altérations monétaires, plus ruineuses pour le pays que la guerre et profitables surtout aux fermiers généraux.

En 1302, sur les conseils d'un autre Italien, Sicati, Philippe le Bel affaiblit d'un tiers le titre et le poids de la monnaie courante; il y eut une sédition à Paris. Déjà, en 1296, le pape Boniface VIII lui reprochait de faire tort aux sujets et aux étrangers par ces opérations frauduleuses.

Philippe de Valois, monté sur le trône en 1328, ordonne à ses officiers des Monnaies de fabriquer des blancs à quatre deniers douze grains de loi, ajoutant : « Tenez la chose secrète, et si aulcuns demandent à combien les blancs sont de loy, feignens qu'ils sont à six deniers. » A la fin de son règne, il essaya encore d'établir des cours factices de l'or et de l'argent par l'intermédiaire des changeurs « commis et ordonnez à ce faire ».

Au milieu du quatorzième siècle, sous Jean Ier, le taux des monnaies est remanié plusieurs fois par an; d'après un document officiel de 1361, le changement était quelquefois si soudain qu' « à grand'peine estoit homme qui en juste payement des monnoyes de jour en jour se pût connaître » (1).

Le trouble profond du système monétaire résultant de l'infinie variété des monnaies françaises et étrangères et de la pratique des

---

(1) E. Nys, *Recherches sur l'histoire économique.*

altérations explique comment la France imita de l'Angleterre l'office du « changeur du Roi » ; celui-ci était chargé de déterminer en monnaie du pays la valeur nominale des monnaies étrangères.

Le droit d'altération et celui de seigneuriage tenaient à la conception domaniale du crédit public et aux origines féodales de la propriété; ils ne pouvaient disparaître qu'à la suite de l'unification royale, quand, avec les nouvelles formes de l'État moderne, d'autres ressources seront mises à la disposition des gouvernements.

Au surplus, de même qu'on croyait qu'un royaume ne pouvait s'enrichir qu'en appauvrissant ses voisins, on supposait que l'autorité n'était jamais plus forte que quand les sujets étaient misérables. Saint Thomas d'Aquin, dans son Commentaire sur le chapitre IV du cinquième livre de la *Politique* d'Aristote, semblait encore faire sienne cette croyance antique lorsqu'il écrivait : *Oportet etiam subditos facere pauperes, sic enim minus poterunt insurgere contra tyrannidem; ... procuranda sunt vectigalia, hoc est exactiones multæ et magnæ.*

Toutefois, dans son *De regimine principum,* il conseille aux princes de faire un usage modéré de leurs droits régaliens : *Sive in mutando, sive in diminuendo pondus.*

L'évolution du crédit public au Moyen-Age est donc essentiellement patrimoniale dans son point de départ; elle se manifeste par la constitution d'un domaine foncier et d'un trésor mobilier; le droit de seigneuriage et celui d'altérer les monnaies sont des dépendances du domaine; les rois finissent par en avoir le monopole ; alors les protestations contre les altérations monétaires se font jour.

Oresme et plus tard Bodin font de la frappe un droit inhérent à la souveraineté soit du roi, soit du peuple; mais sous la féodalité en somme les seigneurs étaient aussi des souverains; la vérité est que le privilège de battre monnaie suit les formes politiques, lesquelles, à leur tour, sont subordonnées à la circulation économique générale et à la structure de la propriété.

Quand, dans son *Traité des monnaies,* Abot de Bazinghen dit : « Le pouvoir de battre monnaie appartient de droit aux rois, aux princes souverains et aux républiques. Une invention si nécessaire et si utile eût été facilement corrompue si chaque particulier eût eu la liberté de s'en servir » ; il proclamait en réalité un droit purement métaphysique ou simplement le résultat d'une évolution accomplie, son argument même est faux, car lorsque les rois eurent le monopole de la frappe ils en abusèrent plus même que les seigneurs; la vérité est qu'ils eurent le monopole par le fait même de l'unification monarchique, laquelle se fonda elle-même sur la dissolution des grands domaines féodaux.

Le domaine seigneurial ou royal au Moyen-Age ne comprend pas

seulement un patrimoine foncier, un trésor, le droit de seigneuriage et d'altération monétaires, toutes formes embryonnaires et supplétives du crédit public, les Juifs aussi en font partie, les Juifs que les circonstances sociales ont investi pour leur malheur et le nôtre d'une façon plus spéciale de la redoutable fonction d'agents monétaires par excellence.

Nous avons déjà vu comment l'Église catholique romaine avait tenté d'organiser la circulation monétaire et fiduciaire par l'intermédiaire d'institutions à la fois religieuses, militaires et financières. En France, en Angleterre, en Allemagne et ailleurs jusqu'en Orient, les Ordres des Templiers, des Hospitaliers, des moines-chevaliers teutoniques, etc., intervinrent dans les affaires financières des princes; même c'était la maison de l'Ordre des Templiers, à Londres, qui détenait et gérait le trésor de l'État.

En 1232, le lord Grand Juge étant tombé dans la disgrâce de Henri III, remit toute sa fortune à la Commanderie de Clarkenville; le roi voulut en savoir la nature et la valeur. Le Temple répondit que le dépôt était renfermé dans une cassette dont il ignorait le contenu, mais qu'il devait d'autant mieux respecter qu'on ne lui en avait pas demandé quittance. Le roi insista auprès du Maître provincial et du Trésorier qui refusèrent de s'en dessaisir; il fallut l'autorisation du déposant même pour les décider à remettre au roi la cassette avec la clef.

D'ordinaire les paiements entre souverains s'effectuaient dans la maison de l'Ordre. Une convention conclue en 1269 entre Louis IX et le prince Édouard porte que le premier s'oblige à payer au second vingt-cinq mille livres tournois « et serunt payezas deniers chescun an à Paris, au Temple ».

Les frères collecteurs chargés de recueillir les tributs des commanderies joignaient à leurs fonctions, en Espagne, en Angleterre, en Hongrie, les recettes de l'État. Partout ils recueillaient l'impôt appelé *dixme de Saladin* et toute somme destinée aux expéditions et aux établissements en Orient.

Le Temple prêtait, même à découvert, quand la moralité du contractant lui paraissait un gage suffisant, parfois sur dépôt d'une bannière ou d'un objet d'affection.

Sous la magistrature d'Everard, il acquitte la rançon de Louis VII et répare les pertes de son trésor en 1146. Le Temple avait fait de nombreux prêts à Philippe le Bel qui ne pouvait ni le rembourser ni en obtenir de nouvelles sommes; de là le bûcher de 1314.

Au surplus, cette théocratie militaire et financière portait ombrage aux princes et menaçait de se tourner contre eux au profit de la Papauté. Il fallait frapper celle-ci dans sa banque internationale; déjà

au treizième siècle, le roi de France avait arraché ou obtenu de Grégoire X la moitié de la recette de la dîme et un prêt de cinquante mille marcs d'argent; mieux valait se rendre financièrement indépendant.

Les Juifs furent précisément les agents sociaux qui, sans présenter les mêmes dangers pour l'autorité royale, semblaient lui offrir des ressources inépuisables. Leur dispersion définitive, en l'an 70 de notre ère, avait consacré le caractère cosmopolite de ces laborieux et habiles intermédiaires financiers du commerce; depuis longtemps au surplus leurs colonies s'étaient répandues dans toutes les parties du monde. Exclus généralement de la propriété foncière, ils firent du commerce et spécialement de celui des métaux précieux et de leurs substituts leur domaine par excellence qu'ils exploitèrent avec la plus rare intelligence; ils lui firent produire des fruits artificiels, des intérêts; l'usure fut la rétribution de la fonction à laquelle leurs oppresseurs mêmes avaient contraint à se limiter des aptitudes déjà invétérées qui ne firent que se perfectionner par l'usage. L'or et l'argent n'étaient-ils pas déjà considérés comme la richesse même? A ce point de vue, il convient encore d'observer que les Juifs furent la première incarnation sociale des pratiques et des doctrines mercantilistes qui allaient dans toute l'Europe dominer l'économie sociale en se substituant à l'économie agraire féodale.

Au Moyen-Age, le Juif est considéré comme serf du roi ou du seigneur; donc, en droit, il ne peut être propriétaire (1). Les Juifs font en réalité partie du domaine et sont exploitables et taillables à merci. Cette théorie était admise par les théologiens, notamment par Saint Thomas d'Aquin. Ils sont dès lors une ressource importante pour les princes; non seulement ceux-ci leur empruntent continuellement, mais confisquent leurs biens.

En dehors des impôts, ils avaient à supporter des tailles spéciales; soumis aux taxes et aux charges comme tous les roturiers, ils avaient en outre à compter avec les expulsions, les confiscations, les emprunts forcés, généralement jamais remboursés.

D'après Stephen Dowell (*History of taxation*, London, 1884), les rois d'Angleterre ont peut-être exploité les Juifs plus que les rois de France. Les Juifs paraissent avoir afflué dans le pays après la conquête normande; ils abordaient dans les villes et s'y livraient aux opérations d'avances sur gages et à l'usure, contrairement aux lois; les rois en profitaient pour les pressurer comme on pressure une éponge; on les soumettait à des taxes spéciales et illimitées. Les persécutions

(1) P. Viollet, *Précis de l'Histoire du Droit français*, p. 302 et suiv. — E. Nys, *Recherches sur l'Histoire de l'Économie politique*, chap. VII, p. 134 et suiv.

commencèrent au treizième siècle. En 1262, les barons les pillent et en massacrent sept cents à Londres; en 1278, nouveau pillage et massacre de deux cent quatre-vingts Juifs. Une grande rareté de monnaie en fut la conséquence; le taux de l'intérêt monte à 50 et même à 70 %; en 1288, il est encore de 40 %. Rien ne montre mieux la fonction sociale relativement et historiquement remplie par ces malheureux à l'époque médiévale. C'est après cette période et avant le *Statut de la Juiverie* de 1290 par lequel les Juifs furent expulsés en masse du royaume, que les barons et le roi amassèrent les richesses qui leur permirent de construire leurs châteaux. Déjà Henri II avait exigé une taille du quart de leurs biens; on installa même dans l'Échiquier un Échiquier spécial des Juifs, pour encaisser les tailles les concernant. Édouard Ier ne les expulsa du reste qu'après les avoir spoliés à peu près complètement; ce qui avait pu échapper aux agents royaux fut pris par la populace dans les ports où ils s'embarquèrent; six mille environ furent ainsi bannis du royaume.

En théorie, c'était le droit absolu du souverain dont ils étaient, à la lettre, la propriété. C'est ainsi qu'en France le roi Jean les emprisonne pour avoir leurs biens; peu n'eurent au moins un œil crevé; l'un d'eux se laissa, dit-on, arracher une dent par jour, mais finit par donner dix mille marcs à la huitième. La torture et l'emprisonnement n'étaient que des moyens d'inquisition et de contrainte à l'appui du droit royal qui semblait légitime. Henri III d'Angleterre donne en gage *ses* Juifs à son frère Richard pour un prêt de cinq mille marcs d'argent; quand les Juifs eurent remboursé la dette du roi, celui-ci les donna de nouveau en gage à son frère Édouard.

C'est seulement depuis Cromwell que les Juifs obtinrent le droit légal de se fixer en Angleterre. En France, quand le roi Jean fut fait prisonnier en 1356 et sa rançon fixée à trois mille couronnes d'or, le régent Charles eut beaucoup de peine à trouver le cinquième de cette somme, montant du premier versement. Il fut obligé d'accorder aux Juifs le droit de rentrer en France et d'y exercer le commerce; mais ce fut une *concession* royale imposée par la nécessité. Telle était la pénurie monétaire que le paiement de cette rançon raréfia la monnaie dans le pays et que le roi Charles se vit obligé d'en créer une de cuir en grande quantité et qui eut une circulation considérable. Philippe Ier, de 1060 à 1108, le Doge Michieli en 1122, Frédéric II en 1237, Édouard Longues Mains et puis Édouard Ier lui-même, à la fin du treizième siècle, avaient émis une monnaie de cuir du même genre. C'était un vrai retour aux formes monétaires les plus anciennes des peuples chasseurs et aussi agriculteurs et cette monnaie de compte pouvait évidemment remplacer à l'intérieur les bonnes monnaies métalliques insuffisantes ou chassées au dehors.

La fonction sociale des Juifs était tellement en corrélation avec la structure générale du temps que les marchands italiens, les plus habiles à ce moment de toute l'Europe, se substituèrent naturellement en partie à eux pour toutes les opérations non seulement de crédit privé, mais de crédit public. Du reste, remarquons-le bien, le crédit revêtait encore des formes privées; de même que toutes les structures collectives, il avait conservé ses caractères individualistes et son évolution retardait beaucoup relativement à celle de l'économie particulière.

En Italie, en France, en Allemagne et ailleurs, Lombards et Cahorsins, devançant le développement général futur, étaient devenus les agents financiers les plus actifs.

Déjà au douzième siècle, le roi Richard emprunta aux marchands de Plaisance, de même Henri et les trois Édouard; ce sont souvent des marchands italiens qui sont chargés du recouvrement des subsides, de la direction des Monnaies dont les ouvriers sont généralement aussi italiens. En Angleterre, ce sont eux qui avancent au clergé les dîmes à payer au Saint-Siège; celui-ci en exige parfois l'avance de plusieurs années; aussi sont-ils protégés par les papes. Concurrents et remplaçants des Juifs, ils étaient exposés aux mêmes persécutions et souvent, malgré la protection intéressée du Saint-Siège, ils sont en butte aux violences et aux extorsions royales. En France, les Lombards ont à subir des décrets de confiscation à diverses reprises au treizième siècle, en 1253, en 1269, en 1274; ces spoliations sont une ressource presque régulière pour le trésor royal. Parfois on s'arrange, on négocie, on transige; en 1317 on leur permet de se racheter. Cependant Philippe V fait arrêter tous les marchands et banquiers italiens et leur impose une taxe élevée. A leur tour, dans les circonstances plus favorables, ils prêtaient aux rois moyennant des garanties ou la concession de certains privilèges.

Le danger est cependant l'arbitraire royal. Édouard Ier avait emprunté aux marchands italiens, de même Édouard II en 1339; Édouard III doit aux Bardi et aux Peruzzi de Florence 1,355,000 florins d'or; il ne recourt plus aux procédés inquisitoriaux et violents, il suspend simplement ses paiements à tous les créanciers de la Couronne. Les Peruzzi et les Bardi, ruinés, liquident; leurs propres créanciers reçoivent 15 à 20 °/₀. Le roi de Sicile, l'illustre Frédéric II, de son côté, avait aussi refusé de leur rembourser les deux cent mille florins d'or qu'il leur devait.

Les papes durent menacer d'excommunication les débiteurs, y compris les princes qui n'exécutaient pas leurs engagements; des villes mêmes furent par eux mises en interdit.

Cependant le commerce international s'était de plus en plus développé. A Bruges, la lettre de change avait réapparu dès la fin du

treizième siècle. Les principaux marchés de l'Europe avaient complété leur organisation par la création de Bourses; celles-ci étaient devenues un organe spécial supérieur, différencié du marché même par évolution naturelle. Antioche depuis longtemps, dès les Croisades, Gênes dès le treizième siècle, puis successivement Venise, Florence, Montpellier ont leurs Bourses ou loges des marchands; Barcelone a une *lonja* dès le quatorzième siècle; Anvers en 1460; là se débattent les cours, se traitent les affaires, se règlent même les contestations; Bourses et tribunaux de commerce ont encore souvent aujourd'hui conservé le même local; à Londres, Lombard-Street devient le lieu de réunion des marchands et des financiers; en 1535 une première tentative est faite de créer l'*exchange*, elle fut suivie des efforts continus de Th. Gresham, de 1561 à 1571, qui en amenèrent enfin la création, à peu près en même temps que de celles de Nuremberg et d'Augsbourg, au seizième siècle. L'institution même semble avoir reçu son nom définitif en Belgique de celui des propriétaires de l'édifice, les Van der Beurs de Bruges.

Là se forme une opinion publique en matière économique et même politique; là est pesé le crédit des princes et des États; ceux-ci auront à compter avec cette puissance nouvelle, représentée par les grands commerçants et les puissantes maisons de banque.

En même temps, surtout à partir de la découverte du Nouveau-Monde, la structure générale des États va se modifier et avec elle leur activité économique et leurs procédés financiers. Même les modes de commerce international des cités italiennes apparaîtront bientôt comme surannés et insuffisants tels que celui de Venise où le commerce international se faisait d'une façon périodique mais plus ou moins intermittente par des escadres données en location aux marchands par l'État et dont ce dernier se réservait la direction.

Pendant tout les quinzième et seizième siècles encore, il y a de grandes maisons financières qui se livraient aux opérations de crédit public; comme l'a fort bien montré M. E. Nys, elles sont le patrimoine quasi-indivis de certaines familles qui, d'abord seulement commerçantes, se consacrèrent ensuite plus spécialement aux opérations monétaires et de crédit. En Italie, les Médicis, au quinzième siècle, ont succédé aux Peruzzi du quatorzième. Le gouvernement espagnol contracte continuellement des emprunts, notamment avec les banquiers de Gênes. Les banquiers passaient des contrats, *ascentos,* moyennant la garantie des mines du Nouveau-Monde; de 1575 à 1650 le montant de ces *ascentos* fut au minimum de cinq millions de ducats par an et s'éleva jusqu'à dix millions; les guerres d'Italie, de France, des Pays-Bas épuisaient le trésor; de leur côté les banquiers intéressaient le public dans leurs opérations de crédit; nobles, prêtres, moines et

bourgeois versaient leurs capitaux et ainsi, par le fait même des banqueroutes royales toujours imminentes, les peuples commencèrent à réfléchir aux problèmes des finances et du crédit public.

Parmi les grandes maisons de banque du seizième siècle, il faut citer celle des Fugger d'Augsbourg qui fut le soutien de Charles Quint dans sa lutte contre François Ier et finit elle-même par être la victime de la puissance qu'elle aida à édifier (1). Les grands États absolutistes qui s'étaient constitués sur les ruines du régime féodal vont bientôt se transformer ou décheoir. Les pays les plus avancés en civilisation dans l'antiquité, comme Athènes, avaient aussi eu la monnaie la plus honnête, le commerce le plus développé, et l'organisation du crédit la plus parfaite. Les républiques italiennes, les cités hanséatiques y compris Novgorod de Russie avaient permis de faire les mêmes constatations; cela devait apparaître avec plus d'évidence encore en Hollande et finalement en Angleterre, comme déjà partout où antérieurement s'étaient implantées les formes supérieures du régime communal et représentatif. Ainsi, au commencement du quinzième siècle, Jacqueline de Bavière s'oblige à ne pas faire de changement monétaire sans l'assentiment des villes de Dordrecht, Leyde, Harlem et Delft. Plus tard, dans la proclamation de l'*Union d'Utrecht,* les Provinces-Unies stipulent le droit des États-Généraux de surveiller et de vérifier la frappe monétaire des provinces fédérées.

Ainsi du domaine collectif primitivement indivis s'étaient formés successivement des domaines spéciaux pour les services sociaux au fur et à mesure de leur différenciation; ainsi s'était constitué notamment le domaine du prince avec son adjuvant consécutif le trésor; celui-ci était devenu métallique à l'âge des métaux précieux; alors il s'était alimenté non seulement des aides, des tributs et des conquêtes, mais du droit de seigneuriage et des altérations monétaires; ces altérations mêmes avaient abouti à l'introduction de la monnaie de papier. Toute cette évolution, malgré ses désordres, ses vices, ses abus et les désastres sociaux qui l'accompagnèrent, était cependant un développement naturel dont le dernier terme, l'amétallisme, allait bientôt donner naissance à des formes supérieures du crédit privé et public.

Pour compléter le tableau de cette évolution jusqu'à la fin du dix-septième siècle, il faut observer maintenant que là où apparaît l'État moderne, avec son caractère indépendant, extérieur et même supérieur à la société, apparaît également la conception de l'impôt indépendant. Alors l'impôt devient la principale ressource ordinaire des gouvernements; quant aux besoins extraordinaires, l'impôt est com-

(1) Ehrenberg. *Das Zeitalter der Pugger*. Lire le résumé de ce beau livre, par M. le Pr Hennebicq, dans les *Annales de l'Iustitut des Sciences sociales,* 1898.

plété par la forme essentiellement moderne du crédit public, l'emprunt forcé ou plus ou moins volontaire.

Au surplus les formes successives du crédit public ne s'éliminent pas nécessairement les unes les autres; plutôt elles se superposent; ainsi le trésor et les domaines de l'État continuent à subsister dans la plupart des pays les plus avancés; nous verrons même dans la suite que le domaine collectif tend à se reconstituer.

A la fin du quinzième siècle, en Écosse, il y a encore dans le trésor royal, non pas des métaux précieux monnayés, mais des chaînes en or dont plusieurs valaient plus de quinze cents livres et dont on frappe de la monnaie dans les besoins urgents; les princes continuent à amasser de la vaisselle d'or et d'argent, des bijoux, des pierres précieuses faciles à convertir en monnaie ou à donner en gage. Cependant dès la fin du treizième siècle avait apparu à Bruges la lettre de change et on y faisait des opérations d'aliénations de rentes et d'emprunts publics.

La formation d'un trésor, corollaire de la conception patrimoniale, est encore préconisée en Italie, dans la seconde moitié du quinzième siècle par Diomède Caraffa dans son *De regentis et boni principis officiis;* il s'y occupe des impôts et des emprunts, mais il continue à conseiller la conservation d'un trésor pour les dépenses extraordinaires; il condamne les emprunts forcés et non remboursés qu'il assimile aux confiscations en général; on ne doit recourir aux emprunts publics que dans les cas d'extrême nécessité, par exemple pour la défense du royaume. La formation d'un trésor est, vers la même époque, vivement appuyée par un Belge, auteur probable de l'*Instruction d'un jeune prince*, le célèbre voyageur Ghillebert de Lannoy.

Au seizième siècle encore, Sabba de Castiglione, dans ses *Ricordi*, développa l'idée que la création d'un trésor permet de faire la guerre sans devoir recourir à des mesures arbitraires et violentes; de même Scipion Ammorato, dans ses *Discorsi sopra Cornelio Tacito*, conseille d'affecter à la constitution d'un trésor le produit des amendes, des confiscations et des successions vacantes; Lelio Zecchi dans sa *Politica* partage les mêmes opinions (1). Tout ceci indique fort bien le caractère historique, parfaitement organique, de la conception patrimoniale et de son corollaire, le trésor.

En même temps se développe celle de l'impôt et de son adjuvant, l'emprunt. Déjà Saint Bernardin, mort en 1444, admet la légitimité des emprunts publics; le prêt est un devoir du citoyen vis-à-vis de l'État pour le service qui lui est rendu par ce dernier. Au quinzième siècle, Matteo Palmieri, dans *Della vita civile*, proclame que le citoyen doit

(1) E. Nys. *Recherches sur l'histoire économique*, 1898.

l'impôt en proportion du revenu qu'il tire de son industrie, de sa profession, de sa propriété (1), ainsi de bonne heure, la notion de l'impôt et celle de l'emprunt tendaient à revêtir ce caractère de justice dont le développement a préoccupé à si juste titre les théoriciens postérieurs de l'économie sociale.

L'emprunt, surtout l'emprunt forcé d'abord, le plus naturel dans la période médiévale militaire et violente, se rattachaient eux-mêmes aux formes les plus grossières et les plus arbitraires du crédit public. Ce fut, par exemple, une pratique très ordinaire des rois et des seigneurs au treizième siècle de s'approprier à crédit des marchandises et provisions de toute nature chez leurs vassaux et chez les marchands; c'étaient là de véritables emprunts forcés qui trop souvent n'étaient pas remboursés.

Les premières formes d'emprunts publics se modelèrent naturellement sur celles du crédit privé, d'autant plus facilement que la fonction gouvernementale s'incarnait elle-même dans des individualités. Ce phénomène sociologique semble général; il explique non seulement le caractère individualiste des premiers organes collectifs, mais leur formation et leur évolution plus tardives et plus lentes relativement aux manifestations de la vie privée; il faut y apporter cette réserve que même les formes privées sont toujours aussi déterminées par la structure collective.

Les premiers prêts faits aux princes, en dehors bien entendu des exactions, confiscations et emprunts forcés, sont faits généralement sur gage ou nantissement de bijoux, joyaux, pierreries aisément réalisables et facilement conservables sous un petit volume par le créancier qui devait les mettre à l'abri même et surtout peut-être de son emprunteur.

Plus tard apparaissent les hypothèques sur terres et châteaux; on prête toujours au prince sur son domaine privé et non pas à la nation.

En France, dès le treizième siècle, des emprunts sont contractés par les rois avec les associations des marchands italiens; une ordonnance de 1270 décrète un emprunt de 100,000 livres tournois pour la Croisade.

Au Moyen-Age, en général, le contrat d'emprunt est à court terme, à peine de quelques mois, même à l'époque des grandes opérations de change; les renouvellements inévitables rendent dès lors les emprunts très onéreux.

Longtemps l'intérêt est déguisé; il est compté avec le capital; même quand il est stipulé, il est entendu que c'est une libéralité faite par l'emprunteur.

---

(1) G. Ricca-Salerno. *Storia delle dottrine finanziere in Italia,* cité par M. E. Nys, *Recherches sur l'histoire économique,* p. 199.

Dès la fin du treizième siècle on essaie d'intéresser le public par des souscriptions aux emprunts; Philippe III le Hardi inaugure cette innovation, mais ces tentatives ne se font encore que dans le domaine du roi; elles sont rares; la confiance est faible et avec raison, car, trente-cinq ans après, certains de ces prêts ne sont pas encore remboursés. Des emprunts se font aussi pour la Couronne chez les grands vassaux, puis dans les villes flamandes, les rivales de prospérité des cités italiennes.

Les rois recourent aussi aux riches abbayes; dès 1340, en date du 10 juin, celle de Saint-Denis avait prêté au roi 31 marcs 6 onces pesant de joyaux, etc., notamment une croix d'or donnée par Philippe-Auguste. L'insignifiance du prêt montre suffisamment la détresse publique à cette époque.

Les princes trafiquent de leurs droits domaniaux ou de souveraineté. Entre 1344 et 1350 Jacques, roi de Majorque, chassé de ses États par Pierre d'Aragon, son frère, cède au roi de France ses droits sur la ville de Montpellier pour 120,000 florins d'or.

En 1351, il y eut une banqueroute royale; Jean II suspendit les paiements des dettes contractées pour cause d'emprunts et à tous autres titres tant sous son règne que sous les règnes précédents, à l'exception, dit l'ordonnance, des *rentes anciennes*. Ici se montre clairement le caractère primitif mais nullement constant du crédit public: l'impossibilité pour le créancier de faire exécuter l'engagement pris par le pouvoir; cette impossibilité est destinée à s'amoindrir à mesure que le pouvoir se transformera en fonction au service de la société.

L'emprunt fait à l'intérieur à la différence de ceux contractés à l'extérieur revêt le plus souvent d'une façon apparente ou déguisée le caractère de la contrainte. Philippe le Bel emprunte non seulement aux marchands italiens, mais à ses sujets. Dans certaines localités il choisit des hommes de bonne volonté qui, sous serment, font l'estimation de la fortune de leurs concitoyens pour servir de base à leur taxation. Tout cela ne se fait pas sans protestation ni résistance; les abus du despotisme royal amènent naturellement les classes possédantes à s'entourer de garanties; c'est une des principales origines du régime constitutionnel.

Dès le milieu du quatorzième siècle, de 1350 à 1358, les chartes de quelques villes stipulent que les habitants ne pourront être soumis à des emprunts forcés. En 1371, pour décider des marchands d'Avignon à prêter au roi 100,000 livres, il faut que des princes du sang, des seigneurs, des conseillers et des officiers royaux et même des bourgeois de Paris s'obligent, au nombre de vingt-deux, au remboursement de la dette.

Parfois l'héritier du trône s'engage avec le souverain pour éviter toute contestation, car encore au dix-huitième siècle les juristes discutent le point de savoir si un prince est tenu des dettes de son prédécesseur (1); cette question même reste encore ouverte en ce qui concerne les États qui, par annexion, succèdent à d'autres États.

Les Ordres du Temple et de l'Hôpital intervenaient dans les emprunts. Il en fut ainsi dans la négociation des ressources nécessaires à Saint Louis en vue de ses expéditions contre les infidèles. Parfois le roi envoie dans quelque ville d'Orient, où ces Ordres sont établis, spécialement à Saint-Jean-d'Acre, l'autorisation d'emprunter en son nom; ce sont les Grands Maîtres qui se chargent de procurer les prêteurs; c'est à Paris que se fait le remboursement des sommes dont le roi a autorisé l'emprunt sur la double présentation des lettres d'autorisation ou de leurs copies authentiques et du reçu délivré par le Patriarche de Jérusalem et par les Grands Maîtres.

Le système des emprunts en rentes constituées sur des droits régaliens ou autres est très anciennement usité. Vers 1416, l'Abbaye de Saint-Denis fournit à Charles VI 20,000 livres, moyennant une rente de 2,500 livres « à prendre sur la boucherie de Beauvais ou sur la boîte aux poissons de Paris ».

Les grands capitalistes bourgeois commencent à intervenir dans le crédit public. Le Recueil des histoires de Charles VII par Denis Godefroid nous apprend qu'en 1449, Jacques Cœur prête au roi, sur son crédit, 220,000 écus d'or pour conquérir la Normandie. Jacques Cœur avait ou disait avoir lui-même emprunté cette somme à des tiers; dans ce cas il était un banquier centralisant déjà les épargnes privées.

Sous Louis XI, le domaine royal, considérablement grossi, fut presque entièrement engagé pour 800,000 livres de rentes. De son côté, ce roi prête 300,000 écus d'or à Jean d'Aragon qui engage pour sûreté les comtés de Cerdagne et de Roussillon. Marguerite d'Anjou, dont le mari Henri VII d'Angleterre était prisonnier dans la tour de Londres, lui emprunte aussi 20,000 écus d'or moyennant engagement de la ville de Calais dès que son mari pourrait le faire.

Les premières banques étrangères deviennent à leur tour les soutiens du crédit royal. En 1489, Charles VIII, pour son expédition de Naples, emprunte à la banque de Gênes à l'intérêt de 42 % et contre bonnes sûretés. Un roi de France inspirait moins de confiance et avait moins de crédit à juste titre qu'un riche marchand italien. Avant son départ de Lyon, le roi avait déjà emprunté, d'un marchand de Milan résidant dans cette première ville, 50,000 ducats, mais « moyennant

(1) E. Nys. *Recherches sur l'Histoire de l'Économie politique*, 1898.

pleiges qui s'obligèrent vis-à-vis ledit marchand, et y fit pour ma part, écrit Philippe de Commines, pour plus de 6,000 ducats ».

Les villes empruntent aussi aux banquiers de la finance déjà sinon cosmopolite, tout au moins internationale. En 1499, le Chapitre de l'église Saint-Jean de Lyon, qui était investi alors du gouvernement de la ville et de la province, emprunte cent écus d'or de Laurent de Médicis qui tenait banque à Lyon avec François Sachetti et Cie; cette somme fut avancée sur les revenus publics.

Au commencement du seizième siècle le crédit public est tellement épuisé à la suite des guerres et des folles expéditions lointaines que Louis XII ne trouve plus à qui emprunter; il ne parvient plus à placer de nouvelles rentes même en engageant le domaine; c'est alors qu'il a recours aux « emprunts temporaires » sur les impôts et qu'il invente les « rentes sur l'Hôtel-de-Ville », de même qu'il fait de la vénalité des charges et de la création des offices une source de revenus.

La grandeur de la France fut, dit-on, le fruit de ces abus; ces ressources nouvelles permirent dans tous les cas au roi de s'engager, en 1509, à payer la garnison de Vérone qui appartenait à l'empereur Maximilien. Il exigea pour sûreté de cette somme et de celles qui pourraient encore lui être empruntées par la suite, les deux citadelles de Vérone et la place de Valeggio.

François Ier et ses successeurs continuent le système des emprunts sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. En 1521, le roi, après avoir exigé des plus riches financiers des avantages assez considérables en faveur de l'État, mais avec la clause qu'ils auraient la faculté de se rembourser par leurs mains, a recours à un emprunt de 200,000 livres sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, moyennant 12 °/o jusqu'au remboursement. On voit que du moment où ils s'adressent directement aux organismes collectifs et nationaux existants, les gouvernements commencent à emprunter à des conditions bien plus favorables; cette évolution s'accentuera à mesure que le crédit de l'État se basera sur le crédit public même, c'est-à-dire que le crédit public se socialisera.

Dans le cas spécial que nous venons de citer, pour mettre les officiers municipaux en état de payer eux-mêmes cet intérêt aux prêteurs particuliers ou rentiers, le roi leur cède les droits perçus par lui sur tout le vin qui se vendait tant en gros qu'en détail; en outre, par sa déclaration, il autorisa le prévôt et les échevins à régler et à lever, même par contrainte, si besoin, la somme que chaque bourgeois devait souscrire à l'emprunt. L'emprunt continue donc à conserver le caractère de taxation forcée et en outre il est garanti par des revenus spéciaux et non par les ressources générales de l'État.

Les principaux édits d'emprunt, sous François Ier, sont : l'édit de Folembray, de 1543, portant création de 600,000 livres de rentes et

celui de la même année de 300,000 livres. Toutes les aliénations consenties pour garantir ces emprunts furent révoquées par l'édit de Sainte-Menehould l'année même où elles avaient été consenties, mais rétablies *en partie* un mois après leur révocation. C'était inévitable; le système de renoncer à des revenus réguliers pour se procurer des capitaux dépensés en guerres et en prodigalités n'était pas soutenable, il ruinait le crédit de l'État. Aussi, pendant tout son règne, François a-t-il recours aux expédients antérieurs encore plus grossiers; s'il succomba dans sa lutte contre Charles Quint et si la Couronne impériale fut attribuée à ce dernier, il faut l'attribuer avant tout à la puissante intervention de la finance en faveur du roi d'Espagne (1).

François, réduit de plus en plus aux expédients, retombait entre les mains des marchands aux conditions les plus onéreuses. Ceux de Lyon devinrent ses principaux commanditaires. C'est à eux qu'en 1552, Lautrec manquant d'argent en Italie, François est obligé de s'adresser; il vient à Lyon, écrit-il lui-même aux Lyonnais, pour « manger des melons », c'est-à-dire faire chère lie et emprunter.

Le 22 janvier 1537, François Ier remercie le cardinal de Tournon, gouverneur de Lyon, « d'avoir fait un emprunt de 40,000 livres chez les banquiers de Lyon *à 3 °/₀ par mois!* » Les banquiers avaient exigé en outre l'engagement personnel du cardinal, ne voulant traiter qu'avec celui-ci. En 1547, nouvel emprunt en foire de Lyon de 6,850,840 livres 10 sous.

Il est tellement discrédité qu'il revient ou tente de revenir à la forme primitive et violente des extorsions. Plusieurs monastères de France avaient des joyaux; l'église Saint-Martin de Tours en particulier possédait une balustrade d'argent massif que Louis XI avait donnée à l'apôtre des Gaules, à la nouvelle de la mort de Charles le Téméraire. François demande au chapitre l'autorisation de la convertir en monnaie, suivant l'exemple récent du pape Léon X; les chanoines représentèrent la renommée et les miracles du tombeau de Saint-Martin depuis les origines de la monarchie; Clovis avait déjà éprouvé le danger d'en retirer les offrandes des fidèles; Charles VIII, après sa campagne d'Italie, avait dû renoncer au même projet; n'était-ce pas s'aliéner le patron même auquel étaient liées les destinées de la monarchie; libre au roi d'user de la force, mais le chapitre refusait son consentement. Henri VIII eût fait un schisme; le roi de France négocia; les chanoines cédèrent moyennant remise à leur église, par lettres-patentes enregistrées dans les cours souveraines, de la rente foncière de la balustrade qui leur était enlevée.

Ces faits et d'autres du même genre étaient des perturbations

(1) Pour les détails, lire le beau livre de M. Ehrenberg sur l'époque des Fugger.

rétrogrades de l'évolution progressive du crédit public; en France ces perturbations furent aussi fréquentes que de longue durée; nous avons cependant signalé et nous insistons à nouveau sur les formes nouvelles et supérieures réalisées à ce moment. En France, et ailleurs, avec la constitution, au seizième siècle, des grands États, et déjà même antérieurement, nous venons de voir que le crédit public, toujours à la remorque du crédit privé, avait revêtu une forme depuis longtemps intégrée dans la constitution de celui-ci : le roi fournit caution solidaire au moyen de domaines appartenant à des seigneurs intervenant au contrat; enfin, certains de ces contrats contiennent une clause accessoire par laquelle il donne aux prêteurs la garantie de son royaume ou domaine d'une façon *générale*.

Déjà, en 1522, François I[er] s'était servi d'une combinaison, utilisée deux siècles auparavant par Philippe le Bel : le prêt garanti par une délégation *spéciale* sur le produit d'une taxe déterminée, mode encore en usage aujourd'hui chez certaines nations obérées ou soumises à un contrôle financier étranger : la Turquie, la Grèce, l'Égypte, la Tunisie, etc. Cet emprunt de 1522 servit de modèle à tous les emprunts postérieurs jusque vers la fin du dix-huitième siècle dans la plupart des pays de l'Europe.

Ce mode de crédit public renfermait en germe une évolution nouvelle. Nous avons vu, en effet, qu'en 1521, le trésor étant vide, le roi s'était adressé à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Il avait fait appel aux « officiers, bourgeois, manants et habitants de la ville » leur demandant 200,000 livres tournois moyennant aliénation « à perpétuel rachat et réméré de 16,666 livres de rentes sur la ferme du pied fourché » et autres impositions. La cession fut faite au prévôt des marchands et aux échevins de la cité, chargés de répartir ces rentes entre les particuliers qui prêtaient leurs capitaux et de lever les taxes ainsi engagées pour en employer le produit au paiement des intérêts et au remboursement des capitaux; le roi s'interdisait de percevoir lui-même ces taxes. Nous avons vu qu'il faillit à son engagement, mais c'est là le point accessoire au point de vue de l'évolution; l'absence justifiée de confiance retarda seulement celle-ci; mais viennent maintenant des institutions plus régulières et moins arbitraires, avec leur confiance, les prêteurs rendront à l'État le droit de recevoir lui-même ses taxes et même ils renonceront à toute garantie spéciale. Ce processus, comme nous le verrons, se manifestera naturellement chez les nations qui prendront en Europe la tête de la civilisation économique et politique, la Hollande et l'Angleterre.

GUILLAUME DE GREEF.

(A suivre.)

Stendhal et le Militarisme

L'insolence des uns, la platitude des autres, parmi les gens de la faction militariste, à coup sûr, ont atteint leur entière et abjecte floraison au cours de l'affaire de l'innocent Dreyfus. Ce sont des généraux comme MM. de Boisdeffre, Gonse, Pellieux, Chanoine et Mercier qui blémissent et s'acoquinent pour se soustraire à la vérité, — comme M. Roget qui, dans l'avortement du complot nationaliste, parvient à être traître à la trahison elle-même. Et que dire de M. Metzinger, par exemple, qui, de retour de Madagascar, où son incapacité, jointe à celle de tant d'autres, causa la mort de sept mille petits soldats, ose avoir un langage insolent ? de M. Jamont qui pousse l'audace jusqu'à présider au discours sanguinaire du dominicain Didon ?

La liste serait longue à énumérer de tous les militaires qui sont le déshonneur vivant de notre armée.

Cependant ne nous attristons pas outre mesure. C'est le propre des hommes de guerre d'avoir l'insolence ou la platitude dont il est parlé plus haut.

La lecture des œuvres de Stendhal suffit à nous le rappeler.

Et Stendhal est un témoin digne de foi.

Il a d'abord servi comme simple soldat, puis comme maréchal-des-logis. Il est devenu sous-lieutenant dans le 6e de dragons, à l'arrivée de ce régiment en Italie, au mois de mai 1800. Il est blessé à Savigliano, en Piémont.

Il voit la bataille d'Iéna et l'entrée triomphante de Napoléon à Berlin.

En 1809 et 1810, Stendhal fait la campagne de Vienne.

Le 14 septembre 1812, il entre à Moscou avec Napoléon, assiste à la retraite de Russie. Il fait la campagne de 1813....

Nul donc plus que Stendhal n'a le droit d'écrire sa façon de penser sur l'âme et la conduite des généraux.

*
* *

Henri Beyle est à Bautzen, le 21 mai 1813, et, tandis qu'on se canonne, il écrit philosophiqnement à son ami F... F... « Les inté-

rieurs d'âmes que j'ai vus dans la retraite de Moscou m'ont à jamais dégoûté des observations que je puis faire sur les êtres grossiers, sur ces manches à sabre qui composent une armée » (1).

De ces êtres grossiers, Henri Beyle a conservé un dédaigneux souvenir. Etant à Rome en 1832, « pour employer ses loisirs dans cette terre étrangère, il a envie d'écrire un petit mémoire de ce qui lui est arrivé pendant son dernier voyage à Paris, de 1821 à 1830 » (2). Il réalise ce désir et, tout en écrivant, il rappelle qu'en 1811, il assista à la réception de M. Destutt de Sacy à l'Académie française, par M. de Ségur. Celui-ci « dit des sottises au nom du despotisme impérial... Quoiqu'attaché à la cour je fus profondément dégoûté. Nous allons tomber dans la barbarie militaire, nous allons devenir des général Grosse, me disais-je » (3).

Qu'était ce général Grosse pris en termes de si basse comparaison? Stendhal a soin de nous renseigner. « Ce général que je voyais chez madame la comtesse Daru était un des sabreurs les plus stupides de la garde impériale, — c'est beaucoup dire... Il brûlait surtout de sabrer les Français ennemis de l'homme (Napoléon) qui lui donnait la pâture. Ce caractère est devenu ma bête noire, tellement que le soir de la bataille de la Moskowa, voyant à quelques pas les tentes de deux ou trois généraux de la garde, il m'arriva de dire : Ce sont des insolents de...! propos qui faillit me perdre » (4).

Stendhal s'est, dans ses romans, beaucoup occupé des généraux. Sous quel jour les a-t-il dépeints? Examinons-le.

I

Tout d'abord dans la *Chartreuse de Parme*, deux généraux d'Italie, sa patrie d'adoption.

UN GÉNÉRAL-GEOLIER : FABIO CONTI.

Avec sa mère, la marquise del Dongo, et sa tante la comtesse Pietranera, Fabrice a résolu de se cacher à Milan. On lui a loué au hasard une voiture et l'on est parti. Mais, au détour que fait la route pour tourner la colline et le bois de San-Giovani, trois gendarmes déguisés sautent à la bride des chevaux. Bientôt après, on voit déboucher d'un

(1) *Correspondance.* Tome I, page 24.
(2) *Ibid.* page 1.
(3) *Souvenirs d'égotisme*, page 27.
(4) *Id.* page 27.

petit sentier à travers champs et arriver sur la grande route, une jeune fille de quatorze ans qui pleure timidement sous son mouchoir, — c'est Clélia, — et un grand homme sec, — son père, — qui affecte des airs de dignité, « comme un préfet suivant une procession », tous deux escortés de quatre gendarmes en uniforme.

Tout ce monde est coupable de n'avoir pas de passeports.

— « Moi, s'écrie le grand homme sec, je suis le général Fabio Conti ! » et « il fait de la dignité de plus en plus offensée avec les gendarmes ».

— « Homme tout à fait commun, disent les yeux de la comtesse à la marquise » (1).

Et ce jugement de femme est exact.

La comtesse, devenue duchesse Sanseverina, a l'occasion de reparler du général Conti. Elle a été présentée au prince de Parme. Au retour de l'audience, elle cause avec le premier ministre, le comte Mosca della Rovere. « Mon plus grand ennemi est un sot qu'on appelle le général Fabio Conti, raconte Mosca. Figurez-vous un original qui a été à la guerre un jour peut-être en sa vie et qui part de là pour imiter la tenue de Frédéric le Grand. De plus il tient aussi à reproduire l'affabilité noble du général Lafayette et cela, parce qu'il est le chef du parti libéral, Dieu sait quels libéraux ! — Je connais le Fabio Conti, répond la duchesse. J'en ai eu la vision près de Côme. Il se disputait avec la gendarmerie » (2).

Et le comte Mosca se venge en faisant nommer son ennemi, le prétendu libéral, — qui en est très heureux — gouverneur de la citadelle où l'on enferme les libéraux jugés par le fiscal général Rassi. « S'il use d'indulgence envers ses prisonniers, on le disgracie comme jacobin auquel ses idées politiques font oublier ses devoirs de général ; s'il se montre sévère et impitoyable, et c'est de ce côté-là qu'il inclinera, il cesse d'être le chef de son propre parti » (3).

Ce général va devenir le modèle des geôliers.

Lorsque Fabrice del Dongo est arrêté, le gouverneur de la forteresse se garde bien de le reconnaître, car il craint de se compromettre. Il est heureux d'avoir Fabrice en son pouvoir. « Que l'on dresse, ordonne-t-il, un procès-verbal fort circonstancié de la remise qui m'est faite du prisonnier. »

Mais un instant après : « Quoi, s'écrie-t-il d'un air naïf, le prisonnier a des menottes dans l'intérieur de la forteresse ! Cela est contre les règlements, ôtez-lui les menottes. »

---

(1) *La Chartreuse de Parme,* page 76.
(2) *Id.* page 101.
(3) *Id.* page 113.

Fabrice le regarde. Voilà un plaisant jésuite! pense-t-il; il y a une heure qu'il me voit ces menottes qui me gênent horriblement et il fait l'étonné (1).

Mais Clélia, la fille du général, aime Fabrice. Elle a peur que celui-ci ne la dédaigne et ne se dise qu'elle est « la digne fille d'un geôlier » (2). Que ne s'imaginerait-elle si elle apprenait que, tout bas, l'on accuse son père « de s'être défait jadis d'un capitaine, son ennemi personnel, au moyen de l'*aquetta* de Pérouse ».

La crainte de Clélia est au fond justifiée. Le général Fabio Conti est geôlier dans toute l'acception du mot. Au second étage de la forteresse sont les chambres des prisonniers. Le gouverneur fait preuve d'un génie spécial. Dans le couloir qui conduit à ces chambres il établit trois portes de fer successives formées de barreaux énormes et s'élevant jusqu'à la voûte. Il fait solidement griller les fenêtres et, dans chaque chambre, il fait placer « de gros madriers de chêne formant comme des bancs de trois pieds de haut et c'était là son invention capitale, celle qui lui donnait des droits au ministère de la police. Sur ces bancs, il avait fait établir une cabane en planches fort sonore, haute de dix pieds et qui ne touchait au mur que du côté des fenêtres. Des trois autres côtés, il régnait un petit corridor de quatre pieds de large, entre le mur primitif de la prison, composé d'énormes pierres de taille et les parois en planches de la cabane. Ces parois, formées de quatre doubles de planches de noyer, chêne et sapin, étaient solidement reliées par des boutons de fer et par des clous sans nombre ». C'est dans une de ces chambres, chef-d'œuvre du général, et qui avait reçu « le beau nom d'*obéissance passive* » (3), que Fabrice fut enfermé.

Ici un point à noter. Quel est le caractère moral de ce général-geôlier?

Un exemple suffit à l'indiquer. Il est question du mariage de Clélia Conti, — qui aime secrètement Fabrice del Dongo, — avec le marquis Crescenzi, l'homme le plus riche de la cour. Le gouverneur est d'une ambition d'autant plus exaltée jusqu'à la folie que des embarras survenus au comte Mosca, ministre de la guerre, semblent annoncer la chute de son ennemi. Il convoite la succession du comte Mosca. Il fait donc des scènes violentes à sa fille et lui répète sans cesse et avec colère qu'elle casse le cou à sa fortune, si elle ne se détermine pas à faire un choix (4). Et si, par hasard, pour un motif quelconque, il était mis à la demi-solde? Ah! quel triomphe pour ses ennemis, d'autant plus que sa maison, quoique fort ancienne, ne réunit pas six mille livres de

(1) *La Chartreuse de Parme*, page 233.
(2) *Id.* page 243.
(3) *Id.* page 275.
(4) *Id.* page 289.

rente! Il faut que sa fille épouse le marquis Crescenzi « qui a la bonté d'être amoureux de vous, de vouloir vous épouser sans dot et de vous assigner un douaire de 30,000 livres de rente, avec lequel, du moins, je pourrai me loger » (1). Il saura bien au besoin envoyer sa fille s'ennuyer dans un couvent le plus triste de Parme et la laisser se morfondre jusqu'à ce qu'elle daigne faire un choix, car elle a refusé déjà « cinq ou six partis, et des premiers, comme une petite sotte ».

Vous pensez bien que lorsque Fabrice del Dongo, malgré tout, réussit à s'évader, le gouverneur de la forteresse en devient malade et se regarde « comme personnellement déshonoré ». Et quand, délibérément et pour revoir sa chère Clélia Conti, Fabrice se constitue à nouveau prisonnier : « Mais, se dit Fabio Conti, c'est le ciel qui me l'envoie pour réparer mon honneur et me sauver du ridicule qui flétrissait ma conduite militaire. Il s'agit de ne pas manquer l'occasion : sans doute on va l'acquitter et je n'ai que peu de jours à me venger » (2). Aussi engage-t-il, — ou du moins le prince de Parme le soupçonne fort — le fiscal Rassi à faire périr Fabrice par le poison. « J'ai bonne envie de renvoyer tout simplement par devant les tribunaux le général Fabio Conti, déclare le prince. Les juges verront s'il est coupable de tentative d'empoisonnement ». Mais la duchesse Sanseverina intercède à cause de Clélia dont le mariage avec le marquis Crescenzi deviendrait impossible. Fabio Conti est seulement exilé jusqu'à l'époque du mariage de sa fille. Le général, réfugié à Turin, est malade de chagrin et Clélia se sacrifie et écrit à son père qu'elle consent à épouser le riche marquis. « Mais, à la vérité, le contre-coup de cette résolution avait été de la vieillir de dix ans. » Qu'importe! le général a l'espoir de reparaître à la cour, chose sans laquelle la vie est impossible pour lui et ses amis feront qu'il soit bientôt réinstallé gouverneur de la prison (3).

UN GÉNÉRAL-DOMESTIQUE : FONTANA

En même temps qu'il nous montre un général-geôlier, Stendhal a soin de faire vivre sous nos yeux un général-domestique.

Ce dernier s'appelle Fontana.

Ce général est aide de camp du prince de Parme, Ernest IV, à la porte duquel il a l'habitude « de rester debout et raide comme un soldat au port d'armes ».

Un jour et pour sauver son neveu que l'on va, s'imagine-t-elle, condamner aux galères, la duchesse Sanseverina se fait conduire au

(1) *La Chartreuse de Parme,* page 290.
(2) *Id.* page 393.
(3) *Id.* page 410.

palais du prince et sollicite une audience. Mais elle n'est point en grand habit de cour, « ce qui jette l'aide de camp dans une stupeur profonde » (1). Néanmoins il se rend auprès de son maître. En voyant les yeux brillants d'Ernest IV et en se rappelant l'habit de la duchesse, il croit à la dissolution de la monarchie! Son ébahissement n'a plus de bornes quand il entend son maître lui dire : Priez madame la duchesse d'attendre un petit quart d'heure. « Et il fait demi-tour comme un soldat à la parade. » Au bout de vingt minutes, « le fidèle Fontana se présente de nouveau à la porte », pour donner accès à la duchesse (2).

Mais tandis que la tante de Fabrice et Ernest IV causent, on frappe à la porte. Quel est le jean-sucre, s'écrie le prince en jurant de toute la force de ses poumons, qui vient ici m'apporter sa sotte présence? « Le pauvre général Fontana montra sa figure pâle et totalement renversée et ce fut avec l'air d'un homme à l'agonie qu'il prononce ces mots mal articulés : Son Excellence, le comte Mosca sollicite l'honneur d'être introduit » (3).

De l'entretien de la duchesse Sanseverina, d'Ernest IV et du comte Mosca résulte que la marquise Raversi sera exilée.

« Général Fontana! s'écria le prince en entr'ouvrant la porte.

« Le général parut avec une figure tellement étonnée et tellement curieuse qu'il y eut échange d'un regard gai entre la duchesse et le comte...

« Général Fontana, dit le prince, vous allez monter dans ma voiture qui attend sous la colonnade, vous irez chez la marquise Raversi, vous vous ferez annoncer; si elle est au lit vous ajouterez que vous venez de ma part et, arrivé dans sa chambre, vous direz ces précises paroles et non d'autres : Madame la marquise Raversi, son Altesse Sérénissime vous engage à partir demain... » (4).

Une autre fois, sous serment qu'elle se donnera toute à lui, le prince accorde à la duchesse la mise en liberté de son neveu.

— « Général Fontana, ordonne le prince, courez à la citadelle, ventre à terre, montez aussi vite que possible à la chambre où l'on garde M. del Dongo et amenez-le-moi; il faut que je lui parle dans vingt minutes, et dans quinze, si c'est possible. »

La duchesse, qui craint le poison pour Fabrice, ordonne à son tour, entr'autres choses : Si Fabrice a touché à son repas, faites-le vomir, dites-lui que c'est moi qui le veux, employez la force, s'il le faut.

« Madame la duchesse, dit le général Fontana, mon cheval est

(1) *La Chartreuse de Parme,* page 215.
(2) *Id.* page 216.
(3) *Id.* page 219.
(4) *Id.* page 222.

sellé, je passe pour savoir manier un cheval et je cours ventre à terre...

« L'aide de camp avait disparu, c'était un homme qui n'avait pas d'autre mérite que celui de monter à cheval » (1).

II

Mais passons en France, la véritable patrie de Stendhal, — là même où il fut soldat.

UN GÉNÉRAL TRANSFUGE

Dans *Le Rouge et le Noir*, à la discussion secrète pour le rétablissement du trône, et à laquelle Julien Sorel assiste à cause de son étonnante mémoire, afin qu'il retienne et aille tout répéter au grand personnage exilé, — le roi lui-même, — Henri Beyle nous dépeint un transfuge sous les traits d'un ancien général de Napoléon. Ce transfuge pense qu'un général vainqueur, un Bonaparte, est désormais impossible en France, parce qu'on ne mystifie pas deux fois une nation par les mêmes moyens. Aussi prêtera-t-il la main à un rétablissement du trône. Mais il n'est pas si vaillant qu'on l'imagine, puisque, lorsque le ministre de Nerval sort de la réunion, — départ qui semble mettre à l'aise tout le monde, — le conspirateur militaire sort, lui aussi : « Je parierais, dit l'un des assistants, que le général court après le ministre. Il va s'excuser de s'être trouvé ici... » (2).

UN COLONEL SANS SCRUPULES : M. FILLOTEAU

Mais voici un personnage plus important, Lucien Leuwen, — et un autre, assez caractéristique, le lieutenant-colonel Filloteau.

Lucien Leuwen est le fils d'un des plus riches banquiers parisiens. Il a été renvoyé de l'École polytechnique, — c'était à l'époque des journées de juin, — comme républicain. Grâce aux puissantes relations de son père, il est nommé sous-lieutenant au 27e régiment de lanciers, à Nancy. Quel changement pourtant s'est opéré en lui! Il le constate lui-même. Quand il était entré à l'École polytechnique, il ne songeait « qu'à de belles batteries rapidement élevées sous le feu tonnant de l'artillerie prussienne ». Aujourd'hui il se demande s'il

---

(1) *La Chartreuse de Parme*, page 403.
(2) *Le Rouge et le Noir*, tome II, page 134.

n'eût pas mieux valu aller au 9e régiment, parce que le costume aux passepoils jaune jonquille est plus joli. Et il songe avec mélancolie qu'il ne fera que la guerre aux cigares. Il deviendra un pilier de quelque sale café, dans la triste garnison d'une petite ville mal pavée. Il aura pour ses plaisirs du soir des parties de billard et des bouteilles de bière, et, quelquefois, le matin, la guerre aux trognons de choux contre de pauvres ouvriers mourant de faim.

« Nos gouvernants sont trop mal en selle pour hasarder la guerre véritable. »

Et puis, si la guerre avait lieu, — quelle triste guerre ce serait! « Le journaliste qui élèvera des doutes sur le bulletin de la dernière victoire sera traité comme un traître, on criera à l'allié de l'ennemi; il sera massacré. » Mais puisqu'il faut être quelque chose dans le monde, eh bien! Lucien Leuwen sera sous-lieutenant de lanciers (1).

Avant de rejoindre sa garnison, un ami le mène chez son lieutenant-colonel, M. Filloteau, qui se trouve justement à Paris. Ce Filloteau est « un homme à la taille épaisse et à l'œil cauteleux, qui porte de longs favoris blonds mal peignés et appliqués contre la joue, en un mot, une tournure de procureur de Basse-Normandie ». A chaque mot de la conversation, il a l'art de placer : ma fidélité au roi... ; la nécessité de réprimer les factieux...

Mais, après la visite : « Grand Dieu! Est-ce là un héros? dit Lucien Leuwen à son ami. C'est un officier de maréchaussée, c'est le satellite d'un tyran, payé pour tuer ses concitoyens et qui s'en fait gloire » (2).

Filloteau était housard en 1794. Pendant les dix premières années, il s'était battu avec enthousiasme et en chantant la *Marseillaise*. Aussi était-il resté longtemps simple brigadier. S'étant enfin aperçu que, sous Bonaparte consul, il était maladroit de tant chanter la *Marseillaise*, il changea de chanson et, grâce à cela, fut le premier lieutenant du régiment qui obtint la croix. Sous les Bourbons, il fit sa première communion et fut fait officier de la Légion d'honneur. Seulement, à mesure que « l'héroïsme s'en allait, la spéculation entrait dans sa tête ». Il songe au parti qu'il peut tirer d'un jeune homme comme Lucien Leuwen. Aussi accepte-t-il de lui une pipe superbe, en écume et en argent ciselé. Ensemble, ils vont rejoindre leur ville de garnison.

Le sous-lieutenant est présenté aux autres officiers. Ceux-ci ont l'air très froid. Rien n'est moins encourageant que leur physionomie. « Voilà donc les gens avec lesquels il faudra vivre ! » (3) Et Lucien de

(1) *Lucien Leuwen*, pages 8-10.
(2) *Id.* page 11.
(3) *Id.* page 17.

s'ennuyer. Il va voir Filloteau, mais « Filloteau prit avec lui un ton d'importance qui mit le comble à la mauvaise humeur de notre héros ».

« Quoi, se disait-il, être protégé par cet homme dont je ne voudrais pas pour domestique ! » (1).

Cependant, pour avoir davantage les sympathies de son chef, Lucien achète toute une provision de liqueurs et le lieutenant-colonel d'être trop heureux de l'accepter. Il marque d'ailleurs son contentement en donnant à son jeune ami un conseil utile : on vous appelle républicain, eh bien ! achetez un beau portrait de Louis-Philippe à cheval, dans un beau cadre d'or, que vous placerez là, au dessus de la commode, à la place d'honneur, — et vous aurez la paix (2).

Cette paix, il ne l'aura pas, pour le moment du moins.

Car, avec les Filloteau, il faut s'attendre à tout.

Un exemple plaisant : le lieutenant-colonel procure à Lucien Leuwen un maréchal-des-logis pour lui apprendre les manœuvres. « Vous ne pourrez pas offrir à ce brave moins de quarante francs par mois, — et Lucien, dont le cœur flétri se serait résigné à l'amitié de Filloteau qui, après tout, avait vu Desaix et Kléber, s'aperçut bientôt que ce brave s'appropriait la moitié de la paie de quarante francs indiquée pour le maréchal-des-logis » (3).

UN COLONEL CONTRE LES OUVRIERS

Ce n'est pas tout. Voici des choses tragiques. Un jour, à quatre heures du matin, Lucien est réveillé par l'ordre de monter à cheval. Il trouve la caserne tout en émoi. « Un sous-officier d'artillerie était fort affairé à distribuer des cartouches aux lanciers. Les ouvriers d'une ville à huit ou dix lieues de là venaient, dit-on, de s'organiser et de se confédérer. Le colonel Malher parcourait la caserne, en disant aux officiers de façon à être entendu des lanciers : — Il s'agit de leur donner une leçon qui compte au piquet. Pas de pitié pour ces b...-là. Il y aura des croix à gagner ». Le jeune sous-lieutenant songe : Me voilà allant sabrer les tisserands; si l'affaire est chaude, le colonel sera fait commandeur de la Légion d'honneur, et moi, je gagnerai un remords. « On arriva sur une place irrégulière et fort longue, garnie de cinq ou six mûriers rabougris et traversée dans toute sa longueur par un ruisseau infect, chargé de toutes les immondices de la ville... Le colonel mit son régiment en bataille le long du ruisseau; là, les

(1) *Lucien Leuwen*, page 43.
(2) *Id.* page 46.
(3) *Id.* page 54.

malheureux lanciers, accablés de soif et de fatigue, passèrent sept heures exposés à un soleil brûlant du mois d'août... Sur les dix heures du soir, on s'aperçut que les ouvriers avaient disparu. A onze heures il arriva de l'infanterie à laquelle on remit les canons et l'obusier et à une heure du matin, le régiment, mourant de faim, hommes et chevaux, repartit pour Nancy. Pour les détails militaires, stratégiques et politiques de cette grande affaire, voir les journaux du temps : le régiment s'était couvert de gloire et les ouvriers avaient fait preuve d'une insigne lâcheté » (1).

Et Lucien Leuwen, à la fin, donne sa démission. A son père qui l'interroge, il répond qu'il ne veut plus de l'état militaire en temps de paix, c'est-à-dire passer sa vie à jouer au billard et à s'enivrer au café. « Si la guerre survient, mais une vraie guerre, dans laquelle le général en chef ne trahisse pas son armée, je demanderai la permission de faire une campagne ou deux » (2).

III

Mais, dira-t-on, tout ceci n'est que du roman; soit! cependant n'oublions pas que Stendhal fut longtemps officier.

HOMMAGE AUX SOLDATS

Quelle impression l'armée a-t-elle laissée à Beyle? Quels souvenirs rapporte-t-il des généraux qu'il a vus ou connus ?

Il rend hommage aux sous-officiers et aux simples soldats. C'étaient eux ce qu'il y avait de *divin* dans l'armée française. On nourrissait cette illusion qu'en se battant bien et en ne rencontrant pas de boulet on devait un jour devenir maréchal de France. « Cette heureuse illusion demeurait jusqu'au grade de général de brigade. On s'apercevait alors dans l'antichambre du prince vice-connétable qu'à moins de faire une belle action immédiatement sous les yeux du grand homme, — Napoléon, — il n'y avait de l'espoir que dans l'intrigue » (3).

L'esprit de l'armée a d'ailleurs changé. L'armée a suivi la même évolution que le lieutenant-colonel Filloteau. Farouche, républicaine, héroïque à Marengo, l'armée devient de plus en plus égoïste et monarchique. Et même aussi tellement corrompue à la campagne de

(1) *Lucien Leuwen,* pages 181-185.
(2) *Id.* page 243.
(3) *Napoléon,* introduction par M. J. de Mitty, page 44.

Russie qu'elle fut sur le point de mettre le marché à la main de son général.

Alors, — et ce qu'il y avait de *divin?* comme il est dit plus haut. Soyez sans crainte. Stendhal le reconnaît : « La bravoure n'était diminuée en rien; il est impossible que le soldat d'un peuple vaniteux ne se fasse pas tuer pour être l'homme le plus brave de sa compagnie » (1).

Tout cela pourquoi? Henri Beyle en donne nettement la cause :

LES GÉNÉRAUX CORROMPUS

« A mesure que les uniformes se brodèrent et se chargèrent de croix, ils couvrirent des cœurs moins généreux; on éloigna ou on laissa languir tous les généraux qui se battaient par enthousiasme. Les intrigants triomphèrent, et parmi ceux-ci l'Empereur n'osait pas punir les fautes. » Ah! Filloteau avait, à son point de vue, raison de ne plus chanter la *Marseillaise !*

Dans la *Vie de Henri Brulard*, Henri Beyle ouvre une parenthèse pour dire : Je suis tout *confit de mépris* aujourd'hui. Que de bassesses et de lâchetés il y a dans les généraux de l'Empire! (2).

Un peu plus loin, il déclare qu'il fut ivre de contentement « de n'être plus commissaire des guerres et exposé à l'envie et aux mauvais traitements de ces héros si grossiers qui étaient les manœuvres de l'Empereur à Iéna et à Wagram... La postérité ne saura jamais la grossièreté et la bêtise de ces gens-là hors de leur champ de bataille. Et même sur ce champ de bataille, quelle prudence! C'étaient des gens, comme l'amiral Nelson, songeant toujours à ce que chaque blessure leur rapporterait en dotations et en croix » (3).

Un colonel qui tombait ou qui se laissait choir dans un fossé toutes les fois que son régiment allait au feu était fait général de brigade ou envoyé à l'intérieur.

LES GÉNÉRAUX DE NAPOLÉON

L'âme des généraux, elle est celle de méprisables valets.

Une anecdote le prouve :

En 1808, Napoléon fait dire à un riche bijoutier de Paris qui avait trois filles : — Le général N... épouse l'aînée de vos filles à laquelle vous donnerez cinquante mille écus! — Le père, éperdu, qui avait

(1) *Napoléon,* introduction par M. J. de Mitty, page 49.
(2) *Vie de Henri Brulard,* page 143.
(3) *Id.* page 188.

quelque accès aux Tuileries, vint lui demander grâce. Il lui répéta les mêmes paroles et ajouta : — Le général N... va faire sa cour demain et épousera après-demain ! — Le général N... obéit sans répliquer (1).

Un aveu le prouve mieux encore :

J'ai vu, écrit Stendhal, un de ces généraux les plus braves soutenir qu'un soufflet de l'Empereur ne déshonorait pas, que ce n'était qu'une simple marque de mécontentement du chef de la France. Et Henri Beyle commente avec une méprisante ironie : Cela est vrai, mais il faut être bien libre de préjugés (2).

L'âme des généraux n'est pas celle des artistes.

Léonard de Vinci, étant au couvent des Grâces, conçut le fameux tableau, *la Cène,* où Jésus est entouré de ses disciples et soupire : l'un de vous va me trahir ! Il le peignit à l'huile d'après la méthode nouvellement inventée par Jean de Bruges. « Toutes les causes de destruction semblèrent réunies par un hasard cruel contre ce premier des chefs d'œuvre. » La plus outrageante est la suivante que Stendhal narre ainsi :

« En 1796, le général en chef Bonaparte alla visiter le tableau de Vinci. Il ordonna que le lieu où étaient ses restes fut exempt de tout logement militaire et en signa même l'ordre sur son genou, avant de remonter à cheval. Mais, peu après, un général, dont je tairai le nom, se moqua de cet ordre, fit abattre les portes et fit du réfectoire une écurie. Ses dragons trouvèrent plaisant de lancer des morceaux de briques à la tête des apôtres. Après eux, le réfectoire des dominicains fut un magazin à fourrages. En 1807, le couvent étant devenu une caserne, le vice-roi fit restaurer cette salle avec le respect dû au grand nom de Léonard » (3).

Prenons Napoléon lui-même.

Les récits qu'en faisait Stendhal ne ressemblaient guère aux relations officielles, écrivait Prosper Mérimée.

Dans une affaire fort chaude, Napoléon haranguait ses soldats en ces termes : « En avant ! s. n. d. D. J'ai le cul rond comme une pomme, soldats ! J'ai le cul rond comme une pomme ! » (4).

L'âme des généraux est enfin celle de misérables.

Le militaire a en horreur tout ce qui pense ou qui en fait semblant. Cette horreur est si forte que les militaires l'ont portée jusque sur les gens qui les font vivre. C'est par la même disposition d'esprit que Napoléon, à son retour à Paris, en décembre 1812, dans sa réponse

(1) *Napoléon,* introduction par M. J. de Mitty, pages 22-23.
(2) *Id.,* pages 58-59.
(3) *Histoire de la Peinture en Italie,* pages 150-151.
(4) *H. B.,* par Prosper Mérimée (voir à la Bibliothèque Nationale).

au Sénat, accusa publiquement l'idéologie des déraisons de sa campagne (1).

Ce sont ces mêmes généraux de l'ancienne armée de Napoléon qui s'étaient vendus à Louis XVIII et qui essayaient à force de bassesses de se faire admettre dans les salons du faubourg Saint-Germain. « Les humiliations que ces êtres vils empochaient chaque jour rempliraient cinquante pages » (2).

Même l'amour inspire d'odieuses actions aux plus braves généraux :

Masséna aime la jolie madame Téal.... Mais celle-ci accorde ses préférences à un aide de camp de ce général. Que fait Masséna ? Il envoie son rival dans les reconnaissances les plus périlleuses pour tâcher de le faire tuer. L'aide de camp est blessé cinq fois (3).

JEAN MÉLIA.

---

(1) *Histoire de la Peinture en Italie*, page 234.
(2) *Souvenirs d'égotisme*, page 71.
(3) *Mémoires d'un Touriste*, tome I, page 318.

ANNO 1849

SOUVENIRS D'EXIL EN SUISSE

Les *Souvenirs* de M. W. Liebknecht, qui suivent, ont été écrits pour le *Neue-Welt-Kalender* de 1899. Il y a cinquante ans, après la répression des soulèvements populaires qui agitèrent l'Allemagne (l'Allemagne du Sud principalement) en faveur de l'unité germanique, un grand nombre de révolutionnaires, appartenant aux classes les plus diverses de la société, trouvèrent asile en Suisse. Un article de la *Gegenwart* (*Deutsche Flüchtlinge in der Schweitz;* 1849, II) nous renseigne sur un grand nombre d'entre eux : à Berne, c'étaient le professeur-médecin Karl Vogt et ses fils, Émile et Adolphe ; Itzstein, Raveaux « le pâle fanatique de Pologne », Jacoby, de Kœnigsberg, « l'homme des quatre questions » ; Sigel, ex-ministre badois et ex-feld-maréchal, tout jeune encore ; Mieroslawsky, son collègue ; Kaufmann, un peintre dresdois ; Nauwertk, privat-docent, de Berlin ; Grosse, de Mannheim, éditeur d'Arnold Ruge ; le poète G. Herwegh ; Frœbel ; Ruge lui-même, Germain Metternich, « le héros de Mayence » ; Haussmer, Reinhart, saxons ; Born, de Posen ; Doll ; Neff, dont Liebknecht parlera tout à l'heure ; le colonel Blenker et son aide de camp Fassbender, de Dürkheim. Berne seule avait accueilli six cents exilés. A Ouchy, vivait l'italien Mazzini ; à Lausanne, il y avait peu d'Allemands : Gustave Struve « le héros de l'Oberland », « le Robespierre allemand » et sa femme ; à Genève, Karl Heinzen, Zitz, Bamberger, Schütz, de Mayence ; à Zurich, Todt, ex-membre du gouvernement provisoire de Dresde ; Jackel et Richard Wagner, de Dresde également ; le Prussien Annecke ; Zychlinsky, Wittig et Lindemann ; l'avocat Biberstein ; Chaizes, de Vienne ; Türr, de Mannheim ; Beck, de Bade. A Lucerne, Brentano qui avait joué un grand rôle dans la Révolution badoise, et ses compatriotes, Mercy, Thibaut, Eichfeld, partis plus tard pour l'Amérique. A Bâle, enfin, ou aux environs, c'étaient Teodor Mœgling, ancien conseiller royal de Wurtemberg, séricículteur, surnommé « Seidenhann », avec l'avocat Erbe, « le héros des barricades d'Altenbourg » ; et Tzschirner, membre comme Todt du gouvernement révolutionnaire de Dresde. Dans cette dernière ville, les troupes prussiennes avaient vaincu la Révolution le 9 mai ; dans le duché de Bade, les événements, beaucoup plus

violents, ne se terminèrent qu'au mois de juin. Après l'insurrection militaire du 12 mai à Bade, à Rastatt, à Lloerach, les soulèvements de Carlsruhe et de Fribourg obligèrent le grand-duc, — comme avait fait le roi de Saxe, — à s'enfuir, le 14, à Francfort. Le gouvernement du 14 mai, présidé par Brentano, avait fait alliance avec le Palatinat et les radicaux wurtembergeois; les troupes étaient commandées par les généraux polonais Snayde et Mierolawsky. Une assemblée constitutionnelle fut ouverte le 1er juin à Carlsruhe; Georgg, Werner, G. Struve, H. Nafe, Richter, Behmann, Frédéric Hecker, rentré d'Amérique, formèrent alors avec Brentano le gouvernement provisoire (14 juin). Mais le même jour les Prussiens entraient à Kaiserslautern sous la direction du général Hirschfeld; le 22, ils occupaient Mannheim; le 19 juillet, ils investissaient Rastatt, qui se rendit au bout de cinq jours. Le 25, ils occupaient Carlsruhe.

Les *Souvenirs d'un homme de 48* qu'a publiés l'ami Sorge dans les deux dernières années du *Pionier-Kalender* de New-York, ont rappelé bien des choses à ma mémoire et réveillé bien des souvenirs depuis longtemps endormis.

A Genève, où nous nous rencontrâmes et où nous vécûmes plusieurs mois dans l'intimité, Sorge put écrire son journal, et qui mieux est, le conserver, tandis que moi, qui, sans contredit, ai fait de plus nombreuses et plus lointaines pérégrinations, je n'ai rien pu sauver (1), ni le moindre bout de papier, ni même, — chose plus douloureuse, — le moindre débris de ma splendide bibliothèque.

Ma vie et mes tribulations d'exilé à Genève m'apparaissent clairement aujourd'hui et revivent en leurs lignes âpres. Et de cette multitude renaissante d'impressions, d'images, de faits, je vais, à la prière de quelques amis, extraire différents épisodes, au courant de la plume.

C'était en 1849, — l'année de grand travail pour nous, hommes de 1848, après *l'année folle,* — le 3 ou le 4 juillet. La bataille de Rastatt venait d'être perdue, la célèbre *Murglinie* (2) s'étant laissé tourner par les Prussiens et les troupes impériales qui, suivant leur tactique bien connue, se gardaient des attaques de front. La majeure partie de nos troupes, — celles qui n'étaient pas tombées ou n'avaient pas été envoyées dans la souricière de Rastatt, se replia vers le sud, et, bien qu'il fût encore question d'une « guerre du peuple » dans la Forêt Noire, on se faisait peu à peu à l'idée d'une retraite dans la *libre* et *neutre* Suisse. (En soulignant ces deux nobles mots, je me rap-

(1) A l'exception cependant d'un petit portrait à l'huile pour lequel un jeune peintre genevois, Zwehlen, me supplia de poser, et qui, inachevé encore à l'époque de mon départ, me fut envoyé à Londres.

(2) Murg est un village situé à 38 kilomètres à l'est de Bâle, sur la rive droite du Rhin, à la frontière du duché de Bade et de la Suisse; à l'entrée de la profonde vallée de la Murg.

pelle quelle expérience en firent par la suite plusieurs d'entre nous, grâce au Conseil fédéral ; la Suisse d'aujourd'hui, en des circonstances analogues, ne nous obligerait plus à les souligner... du moins osé-je l'espérer.)

Le gros de l'armée était en avant. Pour nous, nous formions une société assez mêlée, réunie par l'orage des événements, nous connaissant d'ailleurs presque tous, — une douzaine : entre autres, le brave *Gustave Struve* (1), qui n'avait plus à tracer sur le papier des plans de batailles à venir; sa femme Amalie, qui ne voulait pas le quitter; *Rosenblum,* naguère aide de camp, et futur rédacteur du *Rummeltipuff* encore à naître ; *Neff,* instituteur, jeune homme très actif et résolu qui s'était fort bien conduit à la tête de son bataillon populaire, jusqu'au moment où celui-ci lui fondit entre les mains, homme par homme, à la bataille de Rastatt ; *Dortu,* toujours prêt à toutes les audaces, au cœur toujours joyeux (2), plus âgé, il m'eût fait songer à *Volker von Alzeie* (3) ; c'était à l'occasion un bon chanteur et il faisait naturellement des vers, comme tout le monde à son âge; enfin, venait ma petite personne qui, à ce moment, pensait plutôt au *Scheiden vom Liebsten, was man hat* (4) qu'à la Révolution vaincue.

---

(1) D'origine russe, G. Struve, dont il sera parlé longuement tout à l'heure, naquit à Munich le 4 octobre 1805; de 1824 à 1826 il étudia le droit à Gœttingen et Heidelberg. En 1831, il fut secrétaire de la députation d'Oldenburg au Bundestag; puis revint à Mannheim en 1832. De 1845 à 1848 il publie plusieurs ouvrages de droit, étudie la phrénologie ; fonde un journal consacré à cette science, sur laquelle il conférencie à Mannheim et à Heidelberg; fonde à Mannheim le *Deutscher Zuschauer,* en 1847; le 5 juin de la même année, il crée à Carlsruhe le *Club des Entschiedenes Fortschrittes,* fait reparaître à Neutstadt son *Zushauer,* qui avait peu duré à Mannheim. Après la Révolution de 1849, condamné à mort, il s'enfuit en Suisse, puis en France et en Angleterre. Il s'embarqua le 11 mai 1851 pour New-York, où, dès le 1er juillet, il ressuscitait pour la deuxième fois le *Zuschauer,* qui mourut définitivement le 1er avril 1852. De 1853 à 1856, il vécut à Granitvillage (Ile des États). En 1858, il publia *Die Soziale Republik.* Amnistié le 7 août 1862, il repartait pour l'Europe le 2 juin de l'année suivante. Pendant la guerre de Sécession, il avait combattu avec le grade de capitaine. Il a laissé un ouvrage sur cette guerre, sous le titre : *Das 8. Regiment New-Yorker Freiwilligen und Prinz Salm-Salm.* On a, en outre, de lui, une *Histoire universelle* volumineuse; *Zwælf Streiter des Revolutions* (Berlin 1867), et beaucoup d'autres ouvrages dont on trouvera les titres aux *Deutsche Biographien* (Art. de Wippermann, vol. 36, p. 686). Struve vécut à Rome à partir de 1869: il y mourut le 21 août 1870, en prononçant ces paroles :

« *Dieses entsetzliches Krieg, ich muss fort !* »

Sa femme Amalie, née Dusar, morte en Amérique en février 1862, a laissé deux ouvrages du plus grand intérêt : *Erinnerungen aus der badischen Freiheitskæmpfern* (Hambourg 1850) et : *Historische Zeitbilder* (Bremen 1850). Elle fut emprisonnée avec son mari en septembre 1848, jusqu'au 16 avril 1849. (*Note du traducteur.*)

(2) « Max Dortu, dit un contemporain, était un tout jeune homme, un ardent idéaliste, qui participa à l'insurrection, dès le début ». (*Gegenwart,* 1849, 3e vol., p. 276). (*Note du traducteur.*)

(3) Héros des *Niebelungen.* (*Note du traducteur.*)

(4) Chanson du *Trompette de Sæckingen,* opéra-comique populaire. (*Note du traducteur.*)

Jeunesse n'a pas de vertu... (1). La Révolution était-elle vraiment perdue ? Son drapeau ne flottait-il pas là-bas au pays hongrois, où l'héroïque peuple magyar fut si chaudement célébré par le brave *Schnauffer*, pourchassant les bandes des soudards ennemis comme le loup les troupeaux ? Et puis Rastatt n'avait-elle pas des provisions pour plusieurs mois, avec des munitions suffisantes ? Le pays ne pouvait-il pas se soulever demain ? Ah ! combien de milliers de fois et combien de mille jours depuis, ai-je entendu dire : « Ça sera pour demain ! »

Alors je pensais à autre chose. Deux mois à peine auparavant, après que l'insurrection commençante m'eût ouvert ma prison (2), j'avais quitté Fribourg, le cœur heureux et gonflé d'espérances orgueilleuses, bien qu'il m'eût fallu y laisser une fiancée conquise dans la tourmente et l'affliction. Je ne revenais pas en vainqueur, mais qui pouvait savoir combien serait longue mon absence ? Qu'apporterait l'avenir ? le moment prochain ? Sous mes pieds, c'était comme un tremblement de terre, le sol se crevassait, et ses fondements grondaient et vacillaient... Tout remis en question, l'avenir, un chaos duquel l'imagination ne pouvait tirer la forme la plus vague. Mais la jeunesse n'a pas de soucis, et, n'en déplaise au proverbe, elle possède une très grande vertu.

« Pas de soucis », ce n'est peut-être pas très exact. Je m'étais créé beaucoup de soucis dans ma jeunesse, — et lorsque je vins à Londres, en juin 1850, le bon Karl Pfænder, phrénologiste et physiognomoniste, me découvrit dans le visage une « ligne de douleur ». Mais soucis et douleurs ne m'importunaient jamais longtemps, car j'eus toujours, quelle qu'en fût l'acuité, un fouet à la main pour les chasser, même aux temps les plus cruels où je souffrais de faim, à Londres. Ce fouet, c'était la gaieté (ou peut-être tout simplement l'étourderie ?), qui surgissait comme un kobold lorsque je ne savais plus d'où je venais ni où j'allais. Mais la gaieté, on le sait, a pour sœur jumelle la mélancolie : à *Jacques qui rit* appartient *Jacques qui pleure* (3); le Jean qui pleure complète celui qui rit, et le plus heureux Jean est celui qui peut rire avec un œil et pleure avec l'autre. Pleuré ! à part quelques larmes d'émotion, par exemple au théâtre devant le jeu vibrant d'un acteur, de quoi (je veux dire de mes larmes) j'étais toujours furieux, — et quelques larmes de joie, par exemple lorsque, après Sedan, la République fut fondée en France ; — homme fait, je n'ai jamais pleuré, et je crois bien en avoir perdu la faculté.

---

(1) *Jugend hat keine Tugend* (proverbe allemand). (*Note du traducteur.*)

(2) L'auteur de ces *Souvenirs* avait été emprisonné à la suite de l'insurrection badoise, de septembre 1848 à mai 1839. (*Note du traducteur.*)

(3) En français dans le texte.

A Fribourg, j'avais donc des adieux bien douloureux à faire; et comme tous mes amis avaient de côté ou d'autre, quelques occupations, nous nous donnâmes rendez-vous pour onze heures du soir à l'hôtel Fœhrenbach où nous étions descendus. Pas plus tard. Car dans la ville il n'y avait plus qu'un petit nombre des nôtres : les *Spieszer* (1), qui jusque-là s'étaient tenus tranquillement cachés, commençaient à ramper hors de leur taudis, déjà les vedettes prussiennes rôdaient aux environs et sur la cathédrale devait flotter déjà le drapeau blanc. Cela n'était peut-être pas encore, nonobstant nous devions être sur le qui-vive, et n'avions pas de temps à perdre. Nous nous séparâmes. J'allai mon chemin, non sans avoir soigneusement examiné la lame de mon couteau de chasse et si mes deux pistolets étaient bien et dûment chargés. On n'avait pas encore de revolver à cette époque.

Exactement, quelques minutes avant onze heures, je me séparai. Les avis de toutes sortes que j'avais reçus me faisaient hâter le pas. Dans les rues, une vie suspecte inquiétante. D'authentiques « attitudes à la Bassermann » (2) en présence desquelles le bienheureux Bassermann lui-même ne se serait pas effrayé, puisque c'étaient de bons amis à lui, se rapprochaient autour de moi. Quelques-uns me suivirent, et bientôt je remarquai qu'ils s'intéressaient à moi. J'entendais un cliquetis de sabres, « grand-ducaux » évidemment, qui crurent alors le moment venu de jouer de la lame. Je n'avais nulle envie de me battre, je hâtai le pas. Tout à coup, trois ou quatre hommes, venant d'une rue voisine, se trouvèrent devant moi; de leur côté aussi j'entendais un cliquetis de fer. J'étais entre deux feux, — il n'y avait qu'un moyen d'en sortir : en avant! Je pris un pistolet de chaque main, me précipitai sur le groupe arrêté devant moi, et braquant mes pistolets sur eux, je criai : « Place ! Le premier qui me touche, je le tue ! » Cela réussit. Mes hommes de Bassermann se retirèrent, pendant que leurs camarades qui, sur ces entrefaites, étaient accourus au lieu du combat, remettaient l'épée au fourreau avec une célérité de singes. Si le danger de la situation ne m'était apparu clairement *ad hominem*, par cet intermède comique, j'aurais dû éclater de rire à la vue de ces maniaques agneaux de l'ordre qui eussent pu figurer parmi les soldats de carton de la garde de Falstaff. Mais je n'avais pas le temps de rire. Qu'étaient devenus les camarades? Par bonheur, je touchais au but. Dans la rue, je ne remarquais plus rien

(1) Littéralement, les *dagues*. (*Note du traducteur*.)

(2) Fried. Daniel Bassermann, homme d'État badois (1811-1855), membre de la deuxième chambre badoise depuis 1841, fut en 1848 envoyé comme chargé d'affaires au Bundestag; élu au Parlement, il prit place avec décision parmi les modérés libéraux. C'est de cette époque que date l'expression de *Bassermann'sche Gestalt*, « attitude à la Bassermann » qui est souvent mise à la place de son nom. (*Note du traducteur*.)

de suspect. Je fis une petite reconnaissance avant de rentrer à l'hôtel. Le ciel était serein. Dans le café, tous bons amis. « Enfin ! Où es-tu resté si longtemps ? — Nous avions peur pour toi ! — Nous t'attendons depuis une heure ! — Dans la ville, il n'y a plus rien de sûr. — Mais, où est *Dortu?* — Et *Neff?* » On regarda de tous côtés. Je m'aperçus que Dortu et Neff manquaient. Les autres étaient rentrés avant l'heure convenue à l'hôtel, parce qu'il ne leur avait pas paru prudent de rester dehors, et qu'ils ne voulaient pas provoquer l'attention publique.

Que faire ? Attendre, naturellement, les deux manquants.

Nous attendîmes jusqu'à minuit, jusqu'à une heure, jusqu'à deux heures.

« Encore une heure ! Impossible d'attendre plus longtemps ! Il fait petit jour, nous sommes pris. Ils se seront joints à une troupe de nos volontaires, et sont partis avec eux à l'armée. Ou bien ?... »

Nous attendîmes. Deux heures un quart sonnèrent à la cathédrale. Deux heures et demie ! trois quarts ! trois heures !... Pas de Dortu, pas de Neff.

Nous n'avions déjà que trop attendu; nous ne pouvions plus attendre. Maintenant le drapeau blanc flottait réellement au sommet de la cathédrale et, dans le matin grisâtre, nous voyions un va-et-vient encore plus suspect que la veille au soir. Par groupes, les moutons de l'ordre, affolés, que nous évitions autant que possible, devenaient d'un nombre inquiétant; et forts, y compris notre guide, volontaire du voisinage, de dix hommes et d'une femme, la plupart armés, plusieurs, dont moi, ayant des arquebuses, — nous n'avions rien à redouter même des quelques douzaines de mannequins empesés. Cependant l'expérience enseigne que les moutons affolés, quand ils se sentent en nombre contre un petit groupe, aveuglés par la rage et la crainte, se précipitent tête basse sur l'objet de leur rage et de leur crainte, et peuvent, dans leur lâcheté même, être plus cruels que des hommes de courage.

Bref, nous quittâmes la ville sans encombre. Mais c'est alors que la situation commença à devenir réellement désagréable. Les derniers des nôtres s'étaient éloignés depuis longtemps; nous ne voyions plus leurs traces, mais bien celles des uhlans prussiens qui rôdaient aux environs, entre eux et nous. Nous étions donc coupés. Et voici qui augmentait le danger : les moutons de l'ordre, de tous côtés, reprenaient maintenant courage, recherchant, par des services réactionnaires, les bonnes grâces des Prussiens, qui n'osaient encore pénétrer en ville.

Struve, qui, reconnaissable à mille pas, ne pouvait être pris pour un autre, et dont la tête slavo-chinoise avec ses yeux dirigés obliquement

vers le front, comme ceux des Mongols (il descendait d'une famille russe) ornait, dans le duché de Bade, presque toutes les têtes de pipe, comme la tête de son ex-ami Hecker, Struve sans aucun doute aurait été reconnu. Et, livré aux Prussiens, il eût certainement rapporté à l'un d'eux un magnifique habit rouge. Mais non, les moutons de l'ordre ne voulaient rien connaître de rouge. Et certainement ils eussent choisi pour leur habit une autre couleur que le rouge.

Nous tînmes conseil. Nous ne pouvions songer à rejoindre notre armée, car les Prussiens, qui la poursuivaient, naturellement, avaient déjà envoyé des patrouilles si loin que nous ne pouvions rattraper les nôtres sans nous jeter sous les pieds de l'ennemi. Et nous étions dix hommes — qui pour la plupart n'étions que sommairement armés, avec une femme au milieu de nous; — la femme de Struve n'était nullement peureuse, et toujours intarissable en saillies et en bons mots; — en tout cas nous n'étions pas dans la position la plus favorable pour soutenir une lutte. Que nous restait-il à faire? Il nous fallait refaire en petit une marche de flanc, semblable à celle de Heidelberg effectuée après la bataille de Waghæusel, et esssayer ainsi, si possible par des détours, de rejoindre notre armée. Sur ces entrefaites, nous apprîmes qu'aucun chemin n'était libre vers le sud; nous nous résolûmes donc, disposant d'un chariot qu'on nous avait offert, à marcher vers l'ouest; à Breisach, nous gagnerions le territoire français, en passant le Rhin; et, après avoir envisagé la situation, nous essayerions de rejoindre notre armée. Nous la trouvions mauvaise, mais quel autre parti prendre, si nous ne voulions pas nous livrer volontairement?

Sans incident notable, nous atteignîmes le Rhin, toujours accompagnés de notre malheureux guide qui voulait à toute force retourner chez lui attendre les événements. Nous enterrâmes nos armes dans un taillis. Me séparer de mes pistolets, — d'un nouveau système pour l'époque et ma propriété personnelle, — qui m'avaient si bien servi l'année précédente, lors de la bagarre de Struve, me fit vraiment mal au cœur. Et maintenant, en route pour la « République » française. Que Louis Bonaparte, le « Président », eût un faible pour le parti réactionnaire allemand, et projetât la ruine de la République, ce n'était, certes, pas un secret pour nous; mais nous ne comptions que sur les sentiments républicains de l'Alsace dont, pendant les derniers mois, nous avions eu mainte preuve évidente. Les Alsaciens s'étaient, par douzaines, joints à nous comme volontaires, dans leur uniforme de garde nationale et avaient combattu avec enthousiasme *pour la Liberté et l'Unité allemande;* « l'Alsace allemande et française est le trait d'union entre la France et l'Allemagne », ces mots étaient alors dans toutes les bouches.

Quelques surprises nous étaient réservées. La frontière était

sévèrement gardée, et nous n'y trouvâmes pas les gardes nationaux sur lesquels nous avions compté. Le maire, ceint de son écharpe bleu-blanc-rouge, nous reçut à la tête d'un détachement de gendarmes : « Vous êtes fugitifs ? Nous avons l'ordre strict de ne laisser passer aucun fugitif de Bade. Vous devez rebrousser chemin. » Le maire parlait un allemand mitigé de patois alsacien; pourtant il ne semblait pas si méchant que ses paroles. « Vous ne voulez pourtant pas nous livrer aux Prussiens ? » Ce mot produisit son effet, et l'on parlementa. Struve avait été tout de suite reconnu ; il avait l'air très pacifique et sa femme n'avait pas la tournure d'une amazone. Sans plus, il leur fut donc permis de prendre une voiture et de partir pour Bâle, accompagnés d'un gendarme. Jusqu'ici, très bien. Mais nous autres, n'avions pas la mine faite pour inspirer confiance et les choses n'allèrent pas si facilement. Nous ne pouvions nier avoir combattu. Nos vareuses d'insurgés nous trahissaient; l'un de nous avait même un uniforme. Le maire — il nous l'avoua sous le coup de la sympathie, — nous aurait bien laissé aller sans autre formalité; mais, comme nous devions bien le penser, il y avait des ordres formels venus de Paris. Louis Bonaparte voulait ouvertement prouver aux maîtres légitimes de l'Europe qu'il était digne de prendre place parmi eux. Dans son embarras, le pauvre maire se résolut à télégraphier à Paris pour demander des instructions. On nous conduisit dans une coquette auberge où l'on nous fit une réception enthousiaste. Là, nous attendîmes. La société ne nous manquait pas ; aurions-nous été les plus grands buveurs du monde que nous n'aurions pu satisfaire tous les hommes, femmes ou jeunes filles qui trinquaient ou voulaient trinquer avec nous. Bientôt se forma tout un rassemblement, et la rue, devant la porte de l'auberge, était noire de monde, ou mieux bariolée, car, à cette époque, l'Alsace n'avait pas encore adopté la monotonie des couleurs sombres dans le costume. La foule, surtout la partie féminine, présentait toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Il y eut tout à coup un mouvement, les têtes se tournèrent vers quelque chose, puis des gens s'écartèrent : « Place à M. le Maire! » Accompagné de deux gendarmes, le maire pénétra dans la maison, puis dans la pièce où nous nous trouvions; sa mine grave ne nous présageait rien de bon. « Messieurs, fit-il, avec un salut poli, les nouvelles que j'apporte ne sont pas bonnes; la réponse que j'ai à vous transmettre est catégorique. Il vous faut repasser la frontière sinon vous êtes incorporés dans la légion étrangère et dirigés tout de suite sur Marseille (ou Toulon ?). »

« Le chien ! » m'écriai-je à l'adresse de Bonaparte, perdant toute mesure; le maire fit comme s'il n'avait pas entendu l'exclamation qui devait bientôt devenir crime de lèse-majesté; il haussa les épaules et dit : « Sale histoire! Ainsi vous ne voulez pas retourner ? Il n'y a plus que la légion. » Ce mot sonnait mal à nos oreilles, mais le visage du

brave homme en démentait la rudesse. Il me fit signe de le suivre dans la pièce voisine et là, il éclata : « Quel gâchis honteux à Paris ! Canaille ! Savez-vous, ici nous sommes bons républicains, et (assourdissant sa voix) les deux gendarmes qui sont avec moi sont aussi de bons républicains. Partez tranquillement avec eux pour l'Algérie. Si la route est trop longue, la Suisse n'est pas loin. Compris ? »

Certes, j'avais compris, et nous nous serrâmes chaleureusement la main. J'appelai immédiatement mes amis, dont l'impatience était compréhensible : naturellement, ils comprirent aussi. Encore une petite comédie, pour que l'assistance ne remarquât rien. Sacrant tout haut et riant tout bas, nous déclarâmes choisir l'Algérie, et nous sortîmes de l'auberge, suivis des deux gendarmes qui avaient gardé la porte comme deux cariatides. Des adieux enthousiastes nous saluèrent, mêlés à des imprécations à cette « canaille » de Napoléon ; hurrahs, poignées de mains, accolades même et nous partîmes.

Restés seuls avec nos gardiens, ceux-ci nous contèrent que, longtemps déjà avant la République de février, ils étaient républicains ; après l'élection de Napoléon à la présidence, ils avaient eu l'intention de quitter le service ; seules des considérations domestiques les avaient retenus. Pendant la lutte, là-bas, — dans le duché de Bade, — ils avaient eu envie de venir nous rejoindre avec armes et bagages, mais ayant appris que les choses allaient comme ci, comme çà, ils avaient préféré rester chez eux. Dommage ! deux gendarmes français soldats de la liberté allemande, quel spectacle divin !

Ce fut un joyeux voyage, bien que la pensée de ce qui se passait de l'autre côté du Rhin mêlât de l'amertume à notre gaieté. Cependant nous passions agréablement le temps avec nos compagnons ; nous plaisantions, nous buvions, nous trinquions, et même nos gendarmes payaient ; et cela jusqu'à ce que nous fûmes arrivés, soit en voiture quand l'occasion se présentait, soit à pied, dans les parages de la Suisse. Il n'y avait pas de temps à perdre ; une vigoureuse et cordiale poignée de mains aux braves garçons, qui refusèrent, presque froissés, toute récompense ; et nous disparûmes dans les fourrés de la « libre Suisse », salués de deux coups de feu à blanc par nos gendarmes qui, dans le cas où quelqu'un eût assisté à la scène, voulaient s'en faire un témoin de leur conduite consciencieuse. Nous étions dans le canton de Bâle où nous ne pouvions guère espérer un accueil amical. Mais, venant du côté de la France, nous rencontrâmes moins de difficultés que nous l'eussions supposé. Les garde-frontière nous posèrent toutes les questions possibles et impossibles, avec la plus grande grossièreté ; mais on ne nous empêcha pas de continuer notre route. Enfin nous pûmes connaître exactement l'état des choses à Bade. Malgré les contradictions évidentes des nouvelles les plus diverses, un fait restait acquis : il n'y avait plus à dou-

ter que notre armée que, le matin même, nous eussions rejoints avec plaisir, fût encore capable de soutenir une résistance efficace ; si elle ne voulait pas se laisser couper par les troupes prussiennes et impériales à leur poursuite, elle en était réduite à se réfugier sur le territoire suisse. Tout le long de la frontière suisse, se pressaient déjà des fuyards, et toutes les troupes de la Confédération y étaient concentrées pour procéder à leur désarmement. Outre les fusils et les armes blanches, les nôtres possédaient une importante réserve de munitions et tout un matériel d'artillerie; nous n'avions pas perdu un seul canon. Notre artillerie, à Waghæusel et à Rastatt, s'était montrée avec évidence supérieure à celle des Prussiens; à Oos, nous avions même pris un canon Mœrser apporté en Suisse comme trophée de victoire.

Nous n'avions aucune envie d'assister au désarmement qui dura du 6 au 11 juillet, jour où Sigel passa le Rhin à Eglisau.

Ainsi, me voilà encore en exil. Même en admettant la possibilité d'une revanche, — le drapeau de la Révolution ne flottait-il pas victorieux en Hongrie? — aucun de nous ne croyait la chose réalisable du jour au lendemain. Il fallait prendre une décision. *Que faire?* (1)

De quel côté se tourner? Aller à Zurich, où la plupart des nôtres se dirigeaient? Je ne pouvais y penser, le gouvernement m'ayant chassé du canton après l'émeute de septembre. Bâle n'en valait pas la peine. Berne et Lucerne n'avaient aucun attrait pour moi. Restait *Genève ;* à Genève donc! Comment avais-je pu hésiter un seul instant? Elles brillent cependant entre toutes les belles villes de la Suisse, elles rayonnent au loin, ces deux sœurs jumelles : Zurich, avec son lac d'émeraude, véritable bijou à la poitrine d'une jolie femme (qu'on me pardonne l'audace de cette métaphore, le bijou est certainement plus gros que la poitrine où je l'accroche) et, sur le même rang, Genève avec son lac bleu, plus bleu que l'azur du ciel, ce Léman, image réduite de la mer gréco-italienne, mais d'une égale beauté.

Zurich, la ville de *Zwingli,* le plus grand et le plus courageux des réformateurs, qui non seulement par la parole, mais encore par l'effusion de son sang sur les champs de bataille, enseigna sa foi; Zurich, la ville où *Klopstock* découvrit le germanisme sain, alors impossible à trouver en Allemagne, où jaillit la fontaine de Jouvence qui rajeunit la littérature caduque de l'Allemagne; Zurich, — depuis qu'en Allemagne l'esprit du peuple, mis en éveil, luttait contre la prudence sénile et le gouvernement des vieilles perruques, — devenu l'asile hospitalier à tous les vaincus de l'Allemagne.

Genève, la ville de *Calvin,* du sombre et fanatique croyant, qui fit de l'homme un jouet sans volonté d'un destin plus cruel que celui

(1) En français dans le texte.

des Grecs et qui s'intitulait lui-même l'instrument impitoyable de cet impitoyable destin appelé divine Providence; — la ville de *Jean-Jacques Rousseau*, du mélancolique apôtre de la nature, qui devait donner à tous la santé, mais en détenant avec malice le remède pour soi-même, — du pauvre, de l'excellent Jean-Jacques, qui dans ses *Confessions* et dans sa *Nouvelle Héloïse* chanta le *Cantique des Cantiques* du lac Léman et de l'amour et, dans son *Contrat social,* donna leur programme aux doctrinaires de la Révolution française bientôt mugissante ; — Genève, la ville de Guillotin, de cet ami sensible des hommes, auquel la vue d'une fenêtre genevoise donna l'idée de son couperet mobile, de Guillotin à qui le destin ironique a imposé l'immortalité, la guillotine ; — la ville du charlatan constitutionnel *Necker* et de sa prudente fille, *Mme de Staël ;* — la ville aux portes de laquelle *Voltaire* vécut de longues années, Voltaire en qui se résume toute la vie intellectuelle de la France de son temps, Voltaire, poète, railleur, historien, philosophe, qui, avec combien plus de raison que cette tête sans cervelle, que ce mannequin au manteau de pourpre surnommé l'Ogre-Roi, dit « Soleil », eût pu dire cet imbécile : « L'État, c'est moi ! » — Je crois même qu'il a dit : « La France, c'est moi ! » — la ville enfin, où tous les vaincus des luttes politiques ou religieuses de France trouvaient et trouvent un asile semblable à celui de Zurich pour ceux d'Allemagne.

A Genève donc ! D'autant plus que je n'y étais jamais allé et qu'au charme du connu s'ajoutait l'attrait de l'inconnu.

A Genève ! Qui me suit ? Trois camarades furent de la partie et tout de suite le plan du voyage fut élaboré. Passer une nuit encore à Bâle, et le lendemain matin, par le Jura et le magnifique Val-de-Travers, en route pour Genève, et à pied. Nous n'avions pas besoin de beaucoup d'argent et nous avions tout le nécessaire. Tout d'abord, un beau temps et — malgré la catastrophe badoise, — encore de la bonne humeur, deux compagnons indispensables en voyage, surtout lorsqu'on voyage à pied.

Ce fut un voyage comme jamais je n'en fis. Un paysage céleste, un été radieux. Nous étions quatre : *Korn*, de Berlin, Rosenblum, d'Odessa et Becker, de Hamm, — tous trois morts, depuis longtemps, en Amérique, — tous très gais, les autres encore plus que moi ; en un mot, nous étions bien assortis. En raison des fortes chaleurs, nous ne marchions que le matin et le soir, et, quand le soleil était trop fort, nous nous étendions à l'ombre des rochers et des arbres. Nous n'eûmes à souffrir ni de la faim, ni de la soif, Becker nous en épargnait les soucis. C'était un très bon journaliste (à Francfort, il avait travaillé avec *Lüning* à la *Deutsche Zeitung*), mais c'était encore un meilleur fourrier.

Rosenblum et Korn, que j'avais naguère connus à Zurich, mes compagnons d'armes pendant notre fameuse expédition des volontaires de Sæckingen, où, avec treize hommes et un fusil, nous conquîmes un quartier de Bade en trois jours; Rosenblum et Korn, bien que plaisantant à tort et à travers, se sentaient quelque peu mélancoliques : deux des quatre feuilles du trèfle emblématique manquaient : Borkheim et Cohnheim, tous deux de Berlin, tous deux soldats de la guerre glorieuse et de la Révolution qui nous avait valu à tous une détention plus ou moins longue. Borkheim, à la tête de sa batterie, chevauchait vers les frontières suisses et avait encore un certain temps à rester près de ses hommes; de Cohnheim nous n'avions aucune nouvelle, ce qui nous inquiétait quelque peu. Nous savions seulement qu'en Champagne il avait perdu, non seulement son bataillon populaire qui l'avait abandonné après la bataille de Waghæusel, mais encore son cœur; et, le sachant très romanesque, nous craignions qu'en recherchant son bataillon et son cœur, il ne lui arrivât malheur.

Remarquons en passant qu'il devait atteindre heureusement la frontière; mais alors commencèrent les folies que nous redoutions de lui. Sans nouvelles de sa dulcinée, il repassa la frontière, retourna à Bade, tomba par hasard entre les mains des Prussiens, parvint à s'enfuir de nouveau et nous le revîmes un beau matin, à Genève, les yeux mélancoliques : à part cela, bien portant et raisonnable; — en tout cas guéri de son amour.

W. Liebknecht.

(*A suivre.*)

(*Traduit par J.-G. Prod'homme.*)

Tolstoï et la Question Sociale (1)

(Suite et Fin)

VII

Ici se pose la question de l'instruction et de l'éducation que Tolstoï divise en deux notions distinctes.

L'instruction, dans le sens le plus vaste, comprend la réunion de toutes les influences qui développent l'homme, qui lui ouvrent les plus larges horizons. Les jeux des enfants, les souffrances, les punitions des parents, les livres, les travaux, l'étude forcée ou libre, les arts, les sciences, la vie, — tout instruit. L'éducation est l'action d'un esprit sur un autre dans le but de forcer l'élève à s'assimiler certaines habitudes morales. L'instruction est la transmission du savoir d'un homme à un autre. Libres, l'enseignement et l'étude sont des moyens d'instruction; ce sont des moyens d'éducation lorsque l'enseignement est forcé et l'étude exclusive. L'instruction est libre. L'éducation, c'est l'instruction forcée. L'éducation n'existe point en tant qu'objet d'enseignement. L'éducation est une tendance au despotisme moral, tendance érigée en principe. L'éducation, en tant que formation préméditée des esprits sur certains modèles, n'est point féconde, n'est point légitime, n'est point possible.

Par le mot *École,* Tolstoï n'entend point la maison où l'on étudie, ni les instituteurs, ni les élèves, ni une certaine tendance de l'enseignement. Par le mot *école* compris dans son sens le plus large, Tolstoï entend *l'action consciente et voulue de celui qui instruit sur ceux qui s'instruisent,* c'est-à-dire une partie de l'instruction sous quelque forme que cette action se manifeste : école, — cours publics, musées, etc.

La non-intervention de l'école dans l'éducation signifie qu'elle n'intervient point dans la formation des croyances, des convictions et

(1) *Revue Socialiste,* mars 1899.

du caractère de celui qui s'instruit. Cette non-intervention s'obtient en laissant à qui s'instruit l'absolue liberté de recevoir à sa guise tel ou tel enseignement qui répond à ses besoins et à ses désirs. Les cours publics, les musées sont les meilleurs modèles des écoles qui n'interviennent point dans l'éducation.

L'enfant n'est jamais le même à la maison et à l'école. Tandis qu'à la maison c'est un être content de vivre, désireux d'apprendre, le sourire aux yeux et sur les lèvres, qui cherche en tout l'instruction, qui exprime clairement ses idées dans sa langue, à l'école il se transforme en un être accablé, comprimé, avec une expression de fatigue, d'épouvante et d'ennui, qui répète du bout des lèvres des mots étrangers dans une langue étrangère, — être dont l'âme, comme un escargot, se retire sous sa coquille. Il suffit d'observer ces deux états pour savoir lequel des deux est le plus propice au développement de l'enfant. Cet étrange état psychologique consiste en ceci, que toutes les facultés supérieures — imagination, génie créateur, dignité individuelle — cèdent la place à d'autres facultés semi-animales : prononcer les sons sans égard pour le sens, subir les mots sans permettre à l'imagination de les vivifier par des formes, en un mot, étouffer en soi toutes les hautes facultés pour n'y développer que l'hypocrisie, le mensonge, la stupidité. En outre de ce mal négatif, — l'instinctif dégoût des enfants pour une instruction qu'ils recherchent à la maison, — l'école est nuisible physiquement, pour le corps, si intimement lié à l'âme dans le premier âge. Il ne faut pas envisager l'école comme une compagnie disciplinée de soldats, que commande aujourd'hui un lieutenant, demain un autre. Pour l'instituteur familiarisé avec la liberté de l'école, chaque élève a son individualité propre. Il y a dans l'école quelque chose d'indéfini, qui échappe presque entièrement à l'action du maître, quelque chose d'absolument inconnu à la science pédagogique et qui constitue néanmoins le fond même du succès de l'enseignement : c'est l'esprit de l'école. Cet esprit est soumis à des lois certaines et à l'influence *négative* du maître, c'est-à-dire que le maître doit s'abstenir de certaines choses pour ne pas détruire cet esprit.

Que dans le monde qu'on appelle pratique, dans le monde des Palmerstons et des Caïns, dans le monde qui tient pour raisonnable, non ce qui est raisonnable, mais ce qui est pratique, que là les gens, punis eux-mêmes, s'arrogent, le droit et le devoir de punir. Les enfants, êtres simples, francs, doivent rester purs de mensonge, de cette criminelle croyance en la légitimité du châtiment, d'où il suivrait que la vengeance est juste dès que nous l'appelons punition. Point de leçon : ce qu'il a fait hier, il n'est pas obligé de s'en préoccuper aujourd'hui. Qu'il ne se torture pas l'esprit pour la leçon qui va venir, qu'il n'ap-

porte que lui-même, sa nature impressionnable, et la certitude que l'école lui sera aujourd'hui aussi joyeuse qu'hier, qu'il ne songe à la classe qu'au moment où elle commence. Jamais de reproche de la part du maitre.

L'école ne doit ni punir ni récompenser, elle n'en a pas le droit; sa meilleure police et administration consiste à laisser aux élèves liberté absolue d'apprendre et de s'arranger entre eux comme bon leur semble.

Tolstoï s'insurge également contre l'instruction primaire, contre l'instruction secondaire « avec son latin » et contre les universités avec leur radicalisme ou leur matérialisme. Les universités modernes ont été fondées, en partie pour les besoins du gouvernement, en partie pour la société, dite supérieure. Les gouvernements réclamèrent des fonctionnaires, des juristes; pour les préparer, les universités se fondèrent. La société, dite supérieure, réclame aujourd'hui des libéraux sur un certain modèle; les universités lui en préparent de tels. Le mal est seulement que les vrais besoins du vrai peuple ne sont pas satisfaits. Les universités officielles sont des établissements qui ne diffèrent en rien des corps de cadets. De même que les corps de cadets préparent des officiers, de même les universités préparent des fonctionnaires. Les écoles supérieures forment non pas des hommes mais des castes. Les universités modernes, si elles ne sont pas absolument libres, n'ont d'autre fondement que l'arbitraire et elles sont aussi monstrueuses que les écoles des monastères.

La société privilégiée, par son université, élève les enfants dans des notions contraires au peuple, à toute la masse du peuple, sans autre justification que son orgueil. C'est dans l'organisation de l'université moderne que se trouve la racine du mal, — le despotisme de la société contre lequel on n'a pas encore levé la main. Voyez l'étudiant, arraché à sa maison, à sa famille, jeté dans une ville inconnue et remplie de séductions pour sa jeunesse, sans guides, sans but, se désintéressant du vieux sans s'attacher au neuf. Il advient de ces jeunes gens ce qu'il en doit advenir : ou des fonctionnaires du gouvernement, ou des fonctionnaires-professeurs, ou des fonctionnaires-littérateurs, ou des êtres arrachés sans profit de leur milieu précédent, mêlés à une jeunesse pervertie et qui ne trouveront point pour eux une place dans la vie, et qui deviennent aigris, malades, mécontents. L'université prépare, non les esprits dont a besoin le genre humain, mais les esprits dont a besoin une société pervertie.

L'organisation des universités repose tout entière sur des fondements faux. Cette université-là est seule compréhensible, qui répond à sa définition, à son idée fondamentale : une assemblée de gens

dans un but d'instruction mutuelle. Des gens s'assemblent, lisent, causent, et finalement s'organisent dans ce but : voilà la véritable université.

Les théories philosopho-pédagogiques prétendent résoudre la question : « Comment former le meilleur homme ? » d'après une certaine éthique élaborée par une certaine époque et reconnue indubitable. Platon ne doute point de la vérité de sa morale; sur elle, il édifie son éducation et sur son éducation, sa cité. Comme Platon, tous les philosophes pédagogistes cherchent le problème et le but de l'instruction dans l'éthique, — les uns la considèrent comme une science spéciale et définie, les autres, comme une science éternelle élaborée par le genre humain. Mais à cette question : « Que faut-il apprendre, et comment ? » aucune théorie ne donne une réponse positive. Toutes les thèses vont se contredisant et s'écartant de plus en plus. Les théories les plus diverses, les plus opposées surgissent simultanément, sans que l'une l'emporte sur l'autre, et nul ne sait ce qui est faux, ce qui est vrai. Nul n'est satisfait de ce qui existe; et nul ne comprend qu'il faut du nouveau, que le nouveau seul est possible. Toutes les théories pédagogico-philosophiques ont pour but et pour tâche la formation de gens vertueux. Mais la notion de la vertu, ou demeure au même point, ou se développe infiniment, et malgré toutes les théories, la décadence et la splendeur de la vertu ne dépendent nullement de l'instruction.

Chaque penseur exprime seulement ce que sent son époque; et c'est pourquoi l'instruction de la jeune génération conformément à cette conscience est absolument superflue, — cette conscience étant déjà innée à toute génération vivante. N'est-il pas évident que les programmes d'études de nos établissements supérieurs apparaîtront dans le vingt et unième siècle aussi étranges et inutiles que nous le semblent maintenant les écoles du Moyen-Age ? Il est bien facile de tirer cette conclusion : si, dans l'histoire du savoir humain, il n'est point de vérité absolue, si les erreurs vont se succédant l'une à l'autre, alors sur quel fondement forcer la jeune génération à s'assimiler des connaissances qui seront certainement reconnues fausses un jour? Notre connaissance imaginaire des lois du bien et du mal, l'action qu'en vertu de ces lois nous prétendons exercer sur la jeune génération, n'est, la plupart du temps, que la résistance au développement d'une conscience nouvelle que notre génération n'a point élaborée, mais qui s'élabore dans la jeune génération; c'est, pour l'instruction, un obstacle, non un auxiliaire. L'instruction marche dans sa voie, indépendante des écoles. Là où la vie est instructive, le peuple en général est instruit. Plus un peuple s'avance dans la voie de l'instruction générale, plus l'instruction se retire de l'école dans la vie, jusqu'à réduire à rien le

contenu de l'école. Le peuple a soif de l'instruction et chacun y court d'instinct. Il faut toujours laisser au peuple, en matière d'instruction, toute sa liberté. Le seul critérium de la pédagogie ne doit être que *la liberté.*

Toute instruction sérieuse s'acquiert seulement par la vie, mais non par l'école. La meilleure école pour former l'homme, c'est la Famille.

VIII

On a beaucoup reproché à Tolstoï d'être le destructeur de la famille et du mariage. Rien pourtant n'est plus téméraire. Tolstoï dénonce les vices du mariage et de la famille modernes, mais il ne porte point, il ne veut guère porter un coup mortel à ces institutions mêmes. Il ne dit pas que le mariage est un mal, il proclame que le mariage actuel, fondé sur l'hypocrisie, est un malheur pour le genre humain. Le mariage, tel qu'il existe aujourd'hui, n'est qu'une lutte, une forme de violence et d'hypocrisie, puisqu'il ne repose guère sur le sentiment sublime de l'affection et de l'amour, mais sur l'intérêt, les artifices.

Tolstoï ne nie pas l'amour; il ne dit pas que le mariage n'admet pas l'amour exclusif pour une seule femme, au contraire, pour lui, l'union n'est sainte que quand cet amour est l'un de ses éléments. L'amour exclusif pour une femme est excellent en lui-même, mais s'il ne repose pas sur les grandes bases de l'affection, il n'est que le désir animal qui se transforme souvent en haine. L'amour réel et exclusif pour une femme n'est possible que lorsque l'amour général pour l'humanité est maintenu et reste intact. Les peuples deviennent malades dès qu'ils s'écartent des vraies loies de la nature. Cet écart les mène à la ruine de l'amour, à la stérilité, à la destruction de la famille. Si la *Sonate à Kreutzer* nous présente la vie conjugale comme un enfer pouvant supporter la comparaison avec les cercles les plus tragiques de l'épopée dantesque, ce n'est pas la vie conjugale en général, mais telle qu'elle existe aujourd'hui basée sur le Mensonge.

Tolstoï ne détruit pas la famille, il apporte de nouvelles conceptions familiales. Ce n'est pas à l'abolition de la famille, c'est à sa moralisation; ce n'est pas à la suppression du genre humain, mais à sa rénovation que Tolstoï aboutit dans son livre : *la Sonate à Kreutzer*. Pour lui, le travail social de la nation se reflète plus nettement dans la famille, cette petite cellule sociale, que dans les institutions politiques.

Seul l'amour maternel est capable d'élever les hommes vers

l'amour humanitaire. L'amour maternel perce la nuit des souffrances, comme la cime d'un glacier émerge tout à coup des ténèbres aux premiers rayons du jour.

C'est également à tort que l'on considère Tolstoï comme un antiféministe. Certes, il ne parle nulle part des droits politiques de la femme, mais les accorde-t-il à l'homme? Les seules lois qui gouvernent la vie sont, pour Tolstoï, le Travail et l'Amour. Or, la place qu'il y accorde à la femme est égale, sinon supérieure, à celle de l'homme. C'est à la femme, à la mère, qu'il laisse le soin d'éducation des enfants. « Si seulement les femmes comprenaient leur mission, leur force, et l'employaient au salut de leurs époux, de leurs frères, de leurs enfants, — au salut de tous les hommes! » Quelle haute conception de la mission de la mère! Seule la mère qui regardera l'enfantement comme un accident désagréable, et trouvera dans ses plaisirs d'amour, dans les commodités, dans les relations mondaines, — le sens de la vie, celle-là seule élèvera ses enfants de manière qu'ils aient tous les plaisirs possibles; elle les nourrira délicatement, leur enseignera non point ce qui les rendra capables de sacrifice, de travail et d'énergie, mais ce qui les affranchira de tout cela. Seule, une femme ayant perdu le sens de la vie, prendra part à ce faux travail de l'homme, dans lequel son mari, en s'affranchissant du devoir de l'homme, peut usurper avec elle les travaux d'autrui. Seule, une telle femme choisira pour sa fille un mari pareil; elle estimera les gens non par ce qu'ils sont, mais par ce qu'ils apportent avec eux : la situation, la fortune, l'art d'usurper les travaux d'autrui. Mais la femme véritable, la mère véritable préparera ses enfants au travail, au sacrifice, aux actes de l'énergie et de la volonté. Une telle mère enseignera à ses enfants, non pas ce qui leur permettrait d'échapper au travail, mais ce qui les aidera à porter le travail de la vie. Elle n'a besoin de demander à personne ce qu'il faut enseigner aux enfants, à quoi les préparer. Elle saura tout et ne craindra rien. Une telle femme, loin de pousser son mari vers un travail mensonger ayant pour but d'usurper le travail d'autrui, le détournera avec effroi de ce travail. Une telle mère ne choisira pas un mari à sa fille pour l'hypocrisie de ses manières, mais elle estimera partout et toujours chez les hommes le travail, la bonté, l'énergie; elle méprisera ce faux travail de parade dont le seul but est de s'affranchir du véritable travail. Une telle mère ne cherchera pas, pour son mari et ses enfants, des distinctions extérieures, de l'argent, des diplômes donnant droit au travail des autres, elle enseignera à ses enfants l'énergie de remplir leur tâche de la vie, au péril même de leur vie, parce qu'elle sait que là seulement réside le Bonheur.

Et c'est à la mère de former l'homme, de préparer les nouvelles

générations basées sur le Travail et l'Amour ! D'après Tolstoï, c'est la femme qui tient entre ses mains le salut du monde !

IX

« Il semble, dit M. G. Le Bon, que ce soit une loi psychologique presque générale dans tous les âges, qu'on ne puisse être apôtre sans éprouver le besoin intense de massacrer quelqu'un ou de briser quelque chose » (1).

Tolstoï n'appartient pas à cette catégorie d'apôtres ; il ne veut rien massacrer, rien bouleverser, rien incendier, rien réduire en cendres ; il ne prêche pas la terreur, mais la rénovation consciente de l'être humain. La société actuelle, dit-il, est mal organisée, elle est fondée sur le Mensonge, la Violence, le Mal. — Il faut la changer. Comment ? Par la violence ? Non, on ne détruit pas le mal par le mal. La société est composée d'unités, d'hommes. Si la société est mauvaise, c'est que les hommes l'ont faite telle, et les hommes l'ont faite telle, parce qu'ils sont eux-mêmes mauvais. Pour changer la société, il faut donc, avant tout, changer l'homme. Avec Rousseau, Tolstoï croit à la bonté native de l'homme. Sa méchanceté est la conséquence nécessaire de la fausse instruction qu'on lui donne. Il faut donc changer l'instruction actuelle. La meilleure instruction, la meilleure formation de l'homme se fait par la famille, non pas par la famille telle qu'elle existe aujourd'hui, c'est-à-dire fondée sur le Mensonge et l'Hypocrisie, mais par la famille basée sur l'Amour, le Bien et le Travail. Tolstoï croit que par la réorganisation de la famille, on pourra arriver à la réformation morale de l'homme et à la rénovation du genre humain. On peut considérer comme utopie la foi de Tolstoï dans la rénovation de la société, mais qui donc niera que la question sociale est une question d'éducation ? « La distinction du bien et du mal est une chose qui s'apprend, elle n'est point innée, mais déposée en nous par l'éducation » (1). Or, pour être juste, — car il y a des moments où il faut regarder la vérité en face, — sur quoi sont-elles basées dans notre société, l'Éducation et la Famille ?

« C'est dans des prisons, dit Ed. Maneuvrier, que nous préparons nos enfants à la vie... Nous les préparons à l'action virile en détruisant chez eux toute espèce d'initiative... Nous les réduisons à une véritable incapacité d'agir et de se gouverner eux-mêmes. Tous,

(1) *La Psychologie du socialisme*, p. 110. Paris, Alcan, 1898.
(2) Dr Maurice de Fleury. *L'âme du Criminel*, p. 61, Alcan.

ils sont atteints d'une même maladie morale, l'atrophie de la volonté » (1).

« Élevés parmi toutes sortes de notions artificielles, accoutumés dès notre enfance à considérer comme vérités éternelles les opinions philosophiques et la cosmogénie d'une école dont les conceptions principales sont encore aujourd'hui officiellement enseignées, imposées aux jeunes esprits, notre intelligence trop disciplinée ne sait plus penser d'elle-même » (2).

« La faute capitale de notre éducation actuelle, dit un personnage d'une des pièces d'Ibsen, est d'avoir mis tout le poids sur ce qu'on *sait*, au lieu de le mettre sur ce qu'on *est*. »

Aussi voyons-nous à quoi cela aboutit : à l'antagonisme entre nos sentiments et nos actes, au dualisme douloureux de toute notre vie. Au lieu d'être, nous voulons toujours paraître. On développe l'intelligence, on néglige le caractère. « L'énergie et la volonté sont reléguées au second plan » (3).

« L'homme est destiné à agir; il doit jouer un rôle dans la vie, et la façon dont il s'y comporte, bien ou mal, dépend bien plus souvent de son caractère que des connaissances dont on a pu le munir » (4). Et la formation du caractère dépend de l'éducation. Et la vraie éducation ne se donne que par la famille, dit Tolstoï. C'est le principe même du grand éducateur suisse Pestalozzi : éducation par la famille et, dans la famille, par la mère. Pour que l'individu se développe réellement et librement dans la famille, il faut que celle-ci soit constituée sur les principes vrais. Or, le mariage actuel n'est qu'une affaire, et c'est sur ce mariage-là que l'on veut fonder la Société nouvelle! Tant que le mariage ne sera qu'une association d'intérêts matériels, la famille sera malade, l'éducation de nos enfants déplorable, les hommes seront malheureux, les femmes esclaves et la société de plus en plus mourante.

C'est avec le mariage que commence la lutte entre les sexes, entre les individus. La nature a établi le mariage comme l'union des sexes; les hommes l'ont transformé en une lutte! Tels sont les fruits de la civilisation et du progrès dont nous sommes fiers! Aucune réforme sociale n'atteindra son but, dans aucun pays, sans un remaniement complet des lois relatives au mariage et à la famille. Avant de vouloir changer le monde, la femme doit commencer par changer sa propre vie, elle doit commencer par devenir assez consciente, assez forte

(1) L'*Éducation de la bourgeoisie*, p. 64 et suivantes, Paris, 1889.
(2) Dr Maurice de Fleury. *L'âme du Criminel*, p. 57.
(3) P. Duproix, Kant et Fichte et le *Problème de l'éducation*, p. 12. Paris, 1887.
(4) *Id.*, p. 16.

moralement pour pouvoir organiser sa propre existence, pour pouvoir se choisir librement un compagnon de la vie, un compagnon qui l'épouse pour elle-même, rien que pour elle-même, qu'il ne voie en elle qu'une bonne compagne capable de le comprendre et de fonder avec lui une famille. Cette famille nouvelle doit être épurée des tares actuelles et adaptée à la complexité croissante de l'être humain; elle doit être basée sur : l'estime, l'affection, l'indépendance et la liberté morales; le désintéressement, l'égalité dans la dissemblance, la poursuite du même but et du même idéal des époux. « La liberté de l'amour n'existera réellement pour les deux sexes que lorsqu'ils pourront et sauront également choisir et déterminer la raison de leur choix » (1).

Ni l'homme ne peut être libre, si la femme est esclave, ni la femme ne peut être libre si l'homme est esclave, — et ils le sont tous les deux, homme et femme, esclaves de leurs sentiments, formés par les inepties des siècles, esclaves de leurs préjugés, esclaves des conditions sociales, esclaves de la société, esclaves de l'État, esclaves tous les deux, partout et toujours! Il ne s'agit pas de l'affranchissement de la femme, il s'agit de l'affranchissement de l'être humain, sans distinction des sexes, il s'agit de la transformation de la vieille institution qui est la cause de tous les maux dont souffre l'humanité tout entière, — *mariage,* je ne dis pas, — *famille.* Car la transformation des bases actuelles du mariage ne supprime pas la famille. Au contraire. On prétend que le mariage transformé amènerait l'abandon des enfants à l'État. Loin de là. Dans la famille future, la mère et l'enfant ne seront pas du tout obligés de se quitter. Par quels moyens arriverons-nous à construire cette famille? Par la révolution? Non. On fait une révolution sociale, économique, mais on ne fait pas de révolution morale et intellectuelle, elle doit se faire, elle doit venir d'elle-même, autrement elle n'aboutit à rien ou presque à rien. L'esprit s'approprie un fonds de pensées nouvelles, qui restent souvent à l'état de notion, mais qui ne passe pas dans *le sang.* Est-ce que la Révolution de 89 a détruit tous les égarements moraux du Moyen-Age, tous les préjugés? Un changement d'État ne change pas les conditions morales de l'individu, et il s'agit, *avant tout,* de changer, de transformer, d'affranchir l'individu qui ne peut être affranchi — moralement — que par des efforts évolutifs sur lui-même. Quiconque veut être libre doit s'affranchir lui-même, par sa propre volonté, le contraire prouve ou qu'il ne porte pas dans son âme la notion de la liberté ou qu'il n'a pas assez de volonté pour atteindre cette liberté. Et la liberté ne se donne pas : elle se conçoit; on ne peut pas la réclamer : on doit la prendre.

(1) E. Fournière. *La famille idéale.* (*Revue Socialiste,* mars 1898, p. 297.)

Mais cela ne peut pas être appliqué aux enfants dont la volonté est encore à former. Nos efforts doivent être donc portés, 1° vers nous-mêmes et 2° vers ceux qui composeront la Cité future — vers les enfants. Au lieu d'apprendre aux jeunes gens comment leurs ancêtres se massacraient les uns les autres, il faudrait leur apprendre à vivre, à travailler, à lutter, à voir dans la jeune fille non pas un objet de plaisir, non pas un objet d'utilité, non pas même un enfant à gâter, mais un être majeur conscient, responsable, ayant les mêmes droits que l'homme et possédant un trésor d'affection qu'elle ne demande qu'à lui donner.

Et alors, l'homme et la femme seraient affranchis, et l'humanité serait vraiment intégrale ! Là, doit être le but de tous nos efforts, de toutes les aspirations de la femme, de la mère. Elle ne doit jamais oublier que son émancipation ne doit être que morale, qu'elle ne doit avoir pour but que la régénération, la purification de la famille, et l'élévation des générations à venir.

CONCLUSION

I

Toutes les idées de Tolstoï, religieuses, sociales, esthétiques, peuvent se résumer en trois mots : Amour, Travail, Solidarité. Le penseur de Iasnaïa-Poliana, peut dire avec Cabet :

« Mon principe, c'est la fraternité.
« Ma théorie, c'est la fraternité.
« Mon système, c'est la fraternité.
« Ma science, c'est la fraternité. »

Il engage les individus à devenir meilleurs, il engage les nations à répondre au vœu de Lamartine : « Peuples, formez une sainte alliance, et donnez-vous la main ! » Il fait appel à l'énergie humaine pour acquérir la « discipline intérieure » ; pour lui, ce n'est que par la morale individuelle qu'on peut atteindre la morale sociale.

Tolstoï n'est pas un sceptique. A l'époque où nous vivons le scepticisme et l'inaction sont des crimes. Le scepticisme des uns, l'inaction des autres finiront par lasser la grande majorité du peuple et nous amèneront vers une révolution brutale dont les conséquences seront terribles. Ce n'est que par une action consciente, raisonnée, que nous pouvons arrêter ce flot menaçant.

Tolstoï n'est ni un partisan de la destruction universelle, ni un prophète de l'anarchie par le fait, il ne prêche pas l'ascétisme, il n'est,

comme Bouddha, ni l'apôtre, ni le dévot, ni même le théoricien du fatalisme. Son *non-agir* ne veut pas dire *indifférence*, il n'a rien de commun avec le pessimisme résigné de l'Inde, ce n'est pas le Nirvana, ce gouffre de l'éternel néant, qu'il propose, c'est l'*action* individuelle sur soi-même pour devenir un Être parfait, c'est l'aspiration à l'abolition des misères humaines, l'aspiration vers le Bien, vers le Bonheur Universel.

Au lieu de « lutte pour la vie » de Darwin, Tolstoï met comme base de la société l' « Aimez-vous les uns les autres » de Moïse et de Jésus. La théorie de Tolstoï est très simple : La vie est belle, la vie est bonne, ce sont les hommes qui l'ont rendue âpre. Le bonheur existe. Ce ne sont pas les signes extérieurs de la vie, mais la vie intérieure, consciente de l'homme qui donne le bonheur. Travaillez, et vous le connaitrez; n'exploitez personne, ne tuez pas, aimez, purifiez votre vie, purifiez votre conscience, et vous connaîtrez le bonheur.

Il semble qu'il n'y ait rien d'opportun, rien d'impossible dans ces raisonnements abstraits. On objecte : Oui, c'est bien possible, mais à condition que tout le monde le fasse. Il faut pourtant que quelqu'un commence! Que chacun fasse son examen de conscience, que chacun tâche de réaliser autour de lui un peu de bien, ou du moins, de ne pas faire du mal dans sa vie, et chacun connaîtra le bonheur que procure la tranquillité de conscience. Car le bonheur, c'est la paix intérieure, c'est la pureté d'âme, c'est la volonté consciente, c'est le Bien, c'est l'Amour!

Rêve! Chimère? Peut-être! « Il y a des rêves stériles qui se détruisent à mesure qu'ils se forment et s'évaporent avec la fumée des cigares dont ils sont nés. Il y en a d'autres qui sont une action perpétuelle de la pensée, mais que nous appelons rêves parce qu'ils ne se déterminent pas sous une forme plastique » (1). Qu'importe l'origine si le résultat mérite de vivre, malgré le défaut de suite et l'incohérence des détails? Certains rêves, certaines idées sont comme les enfants vivaces : on les préfère endormis; jamais ils ne sont plus sages; réveillés, ils vous troublent et parfois vous effraient. Les idées ont une enfance difficile, mais rien de noble ne se fait sans peine : il n'y a pas de rêve sans souffrance. Plus le rêve est beau, plus l'idée est belle, grande, sincère, plus elle a à lutter avec la foule, moins elle est d'accord avec ses instincts. Elle commence par devenir volonté, force motrice, principe vital d'un petit nombre d'êtres dont elle devient l'âme et qui se mettent à répandre ce germe de vie éternelle, cette graine féconde dans le sein mystérieux des hommes dont ils attendent — parfois longtemps — la fructification divine. La nature, et l'homme, qui en est une parcelle, enfantent seu-

(1) E. Caro, *La maladie de l'idéal*.

lement au milieu de la douleur. Tout est douleur dans la vie. « La naissance est douleur, la vieillesse est douleur, la maladie est douleur, la mort est douleur, l'union avec ce qu'on n'aime pas est douleur, l'union avec ce qu'on aime est douleur, ne pas obtenir son désir est douleur » (1). Mais si la Vie est la Douleur, le moyen de l'améliorer est non pas d'en tarir à jamais la source, mais d'en améliorer toutes les conditions capables de diminuer et d'atténuer les souffrances.

II

On reproche à Tolstoï de ne pas être pénétré du savoir scientifique. « La bonté ne dépend d'aucune science », répond Renan (2). C'est toujours d une âme simple, normale, non faussée que vient le rayon de la lumière : la simplicité est le sceau de la vérité.

Tolstoï ne nie pas la science, il distingue seulement la science vraie de la science fausse. Le but de la vraie science est de servir les hommes et de leur être utile. Ce n'est pas l'instruction, ce n'est pas la science qu'il accuse, mais le mauvais emploi que l'on en fait. Si le travail physique est, suivant Tolstoï, le premier attribut, le caractère essentiel de l'homme, le moyen de trouver le sens de la vie, il n'exclut point le travail intellectuel : on peut établir et maintenir l'équilibre entre l'esprit et le corps. Tolstoï l'a prouvé : tout en labourant la terre, il nous a donné des chefs-d'œuvre littéraires et philosophiques. Le travail physique non seulement n'exclut pas l'exercice de l'activité intellectuelle, mais il en augmente la dignité, il la stimule. « L'activité spirituelle et son expression réellement nécessaire aux autres, c'est la mission la plus pénible et la plus glorieuse de l'homme. Et le symptôme unique, indubitable de la vocation réelle, c'est l'abnégation, le sacrifice de soi-même pour manifester la force mise dans l'homme en vue de servir à l'utilité d'autrui. Il ne se forme pas non plus sans effort, le fruit spirituel » (3).

Le mot science a un sens large et vague, ce que les uns considèrent comme science, les autres le considèrent comme une futilité. Les chimistes considèrent la sociologie comme un enfantillage; les sociologues nient la méthaphysique, etc.

Tolstoï ne nie pas la vraie science, il ne nie ni la chimie, ni la physique; en somme, il ne s'élève que contre la philosophie, contre ce qu'il appelle le « philosophisme scientifique ». D'aprés Tolstoï, la

(1) Aldenberg, *Bouddha*, p. 214.
(2) *Dialogues philosophiques*, p. XVI.
(3) Tolstoï, *Sur la destination de la science.*

vraie science connaissant sa place et par suite son objet, est modeste, ce qui fait sa puissance. La physique, par exemple, traite des lois et des rapports des forces, sans se préoccuper de ce qu'est la force elle-même, et sans essayer d'expliquer sa nature. La chimie traite des rapports de la matiére sans s'inquiéter de ce qu'est celle-ci ni de définir sa nature. La zoologie traite des formes de la vie sans poser la question de la vie elle-même, ni essayer de définir son essence. Et les forces, la matière, la vie ne sont pas envisagées par ces sciences comme des objets d'études, mais comme des points d'appui pris pour axiomes dans un autre domaine des connaissances humaines et sur lesquels se construit l'édifice de chaque science séparément. C'est ainsi que la vraie science considère son objet, et cette science n'a jamais eu l'influence pernicieuse et abrutissante qu'a eue la fausse science. Ce n'est pas ainsi, dit Tolstoï, qu'envisage son objet la philosophie : matière, force, vie, nous étudions tout cela, et du moment que nous l'étudions, nous pouvons bien connaitre son essence.

Le scepticisme de Tolstoï à l'égard des spéculations philosophiques semble fondé. Si nous rejetions toutes les généralités que la philosophie a empruntées au domaine des sciences spéciales, que resterait-il de cette philosophie si ce n'est de vains mots? *La philosophie ne peut pas exister sans les questions morales.* Tolstoï ne nie pas la science; au contraire, il cherche à substituer à la science moderne une autre science qui mériterait le nom de Sagesse. Selon Tolstoï, le but de la vraie science doit être la recherche de la morale. Aucune science, aucun mécanisme ne donnera à l'humanité le bonheur et les armes pour l'atteindre, si les hommes oublient les principes de la Morale et du Bien.

La dignité de nos buts et de nos actions dépend de l'Idée du Bien. Pour que notre vie ait un sens, pour qu'elle soit digne de la nature spirituelle et morale de l'homme, il faut qu'elle porte en elle *la justification du Bien.* Les bons sentiments naturels de l'homme — la pitié, la compassion — ne suffisent pas pour atteindre ce but supérieur de la vie : il en faut encore un enseignement moral qui doit avoir pour but d'affirmer les sentiments naturels de l'homme et d'y établir une sorte d'unité morale, capable de gouverner la vie individuelle et la vie sociale. Cet enseignement est nécessaire à tous les hommes, même au petit nombre d'élite, c'est-à-dire à ceux qui sont capables d'analyser par eux-mêmes les problèmes moraux. La religion ne peut pas ôter à l'humanité pensante ses exigences intellectuelles. Au contraire, la religion crée des raisonnements qui ont toujours besoin du contrôle de la pensée. Dans le domaine des idées morales, la pensée dépend de la *Volonté* qui aspire au *Bien* dont elle demande à l'esprit la vraie définition. Grâce à notre nature morale, nous voulons vivre conformément au *Bien,* et nous cherchons à connaître ses prin-

cipes. En même temps nous éprouvons le besoin du *Savoir* en général, c'est-à-dire le besoin de chercher la *Vérité* pour elle-même. Notre conscience approuve cette seconde volonté, c'est-à-dire la recherche de la vérité pour la vérité, et, de telle sorte, s'établit l'union entre le *Bien* et la *Vérité*. Sans cette union, la conception du *vrai Bien* — base de toute morale, base de la vie — n'aurait pas de raison d'être.

La morale, cependant, ne doit pas dépendre des élans subjectifs des moralistes, elle doit être fondée sur des données scientifiques. Les élans de l'âme, même nobles et grands, ne créent pas et ne remplacent pas la science; par conséquent, ne forment pas une méthode scientifique. Il reste à souhaiter que la foi dans la morale, dans l'idéal, ne soit pas une persuasion aveugle, mais qu'elle soit assise sur les lois de développement et sur les faits sociaux capables de nous mener à leur réalisation et au bonheur.

III

Comme Rousseau, Tolstoï croit que, pour être heureux, l'homme n'a qu'à renoncer aux hypocrisies de la civilisation moderne. La civilisation! Qu'est-ce que la civilisation? On peut user du téléphone et être un barbare. Le téléphone, l'électricité et le chemin de fer ne constituent pas la civilisation. La véritable civilisation consiste en ce que l'homme sache se conduire et discerner le bien du mal. Ce n'est pas dans la vie extérieure que les bienfaits de la civilisation doivent s'exprimer, c'est dans la vie intérieure de l'homme et dans les actes qui en résultent. Notre civilisation moderne a-t-elle fait cesser la douleur? Voit-on un sourire plus vrai entr'ouvrir les lèvres des hommes? Y a-t-il quelque chose de changé depuis que Saint-Simon s'écria : « Maîtres, esclaves, praticiens, plébéiens, seigneurs, serfs, propriétaires, fermiers, oisifs, travailleurs, — voilà l'histoire de l'antagonisme passé. Association universelle, voilà l'avenir; voilà le droit nouveau, droit de travail. Les jours du prolétariat s'achèvent et le travail va devenir la loi de tous... Et! que viennent nous dire aujourd'hui nos légistes, publicistes, économistes? Leur science prouvera-t-elle que le fils du pauvre est libre comme le fils du riche? Libre! quand on manque de pain! Qu'ils sont égaux en droit! — Égaux en droit! lorsque l'un a le droit de vivre sans travailler et que l'autre, s'il ne travaille pas, n'a plus que le droit de mourir! »

En 1867, Victor Hugo écrivait : « Au vingtième siècle, il y aura une nation extraordinaire. Cette nation sera grande, ce qui ne l'empêchera pas d'être libre. Elle sera illustre, riche, pensante, pacifique, cordiale au reste de l'humanité. Elle aura la gravité douce d'une

aînée. Elle s'étonnera de la gloire des projectiles coniques. » Nous sommes à la veille de ce vingtième siècle et rien n'annonce encore cet âge d'or dont parle le poète. L'humanité, après tant d'effroyable labeur, n'a pris qu'une plus nette conscience de sa misère; à mesure qu'elle s'avance, une tristesse plus vive tombe sur son âme. Jamais crise morale ne fut plus grande, plus douloureuse que celle de l'époque où nous vivons, — et dans tous les pays. Tous les esprits sont dans l'attente de quelques grands événements. Les hommes supérieurs, selon la forme de leurs conceptions, essaient de pénétrer le voile mystérieux de l'avenir. Chaque parole consciente et sincère trouve des échos sympathiques dans les cœurs des humains. Et voilà pourquoi, depuis bien des siècles, il ne s'était jamais élevé une voix qu'on ait si universellement entendue que celle de Tolstoï. En un temps où il est nécessaire de prouver à nouveau des vérités souvent démontrées, il a su forcer les plus difficiles à écouter sa parole. La religion qu'il prêche, la religion du Travail et de l'Amour, est trop belle, trop pure pour qu'elle n'éveille pas les âmes souffrantes, surtout au cours de lassitude morale et sociale de l'heure présente. L'exemple de sa propre vie est trop beau pour qu'il ne trouve pas des échos dans toutes les parties du monde. « En ce temps de sombres conflits, de douloureuses fins et de laborieuses genèses, participer au bon combat des naissants altruismes, des enthousiasmes humanitaires contre les vieilles rapacités, contre les persistantes cruautés, est encore, pour tous ceux qui ont de la justice dans la conscience et de la pitié dans le cœur, la seule vie qui soit digne d'être vécue » (1).

La force, la puissance de Tolstoï, c'est d'avoir mis en pratique ses nouvelles théories de la vie. « L'idée pure n'est qu'une virtualité; la matière pure est inerte; l'idée n'arrive à être réelle que grâce à des combinaisons matérielles. Tout sort de la matière; mais c'est l'idée qui anime tout, qui, *en aspirant à se réaliser,* pousse à l'être » (2). Les idées les plus vraies, les plus sublimes, lorsqu'elles ne sont pas mises en pratique par celui qui les prêche, ne peuvent jamais exercer une influence sur les masses. Le malheur de notre temps, c'est que les hommes conscients, ceux qui sont déjà arrivés à comprendre où est le salut du monde, n'agissent pas d'après leurs idées et souvent ne font pas ce qu'ils prêchent. « Vanité, vanité, et rien que vanité! jusque devant le cercueil et parmi des gens prêts à mourir pour une idée élevée. La vanité n'est-elle pas le trait caractéristique, la maladie distinctive de notre siècle ? » (3). La vanité nous aveugle et ne nous laisse

(1) B. Malon, *Précis du Socialisme,* préface, p. XI.
(2) Renan, *Dialogues philosophiques,* p. 55.
(3) Tolstoï, *Sébastopol.*

pas voir le chemin à suivre. Et pourtant le salut est possible : il est en nous. « Il y a beaucoup de germes dans l'humanité, dit Kant, et c'est à nous à développer proportionnellement nos dispositions naturelles, à donner à l'humanité tout son déploiement et à faire en sorte que nous remplissions notre destination. Les animaux remplissent la leur, spontanément et sans la connaître. L'homme, au contraire, est obligé de chercher à atteindre la sienne, mais il ne peut le faire qu'autant qu'il en a une idée. Se cultiver soi-même, devenir meilleur et, si l'on est mauvais, développer en soi la moralité, voilà le devoir » (1). L'éternelle loi générale de la vie est écrite dans l'âme de chaque être humain. La loi du progrès, du perfectionnement moral est gravée dans le cœur de chaque individu. Elle n'est féconde qu'à l'état individuel. La volonté consciente et raisonnante est le couronnement du développement de l'individualité. L'homme n'a conscience de son existence que lorsqu'il sent qu'il a le pouvoir de désirer, c'est-à-dire quand il a la conscience de sa volonté. Cette volonté doit être libre : elle est la base de la vie. L'homme doit être assez fort pour se dire : Si la vie n'a pas de sens, je veux m'en créer un. L'homme fort doit savoir lutter non seulement avec les méchants, mais avec lui-même. La lutte, les obstacles, les hommes peuvent le briser, ils ne doivent jamais pouvoir le plier. L'homme fort doit passer par le pessimisme, mais ne pas y demeurer, et quand il en sort, ce n'est pas pour se dire : Je vis parce que telle est la loi de la nature, mais parce que je veux vivre, parce que je porte dans mon âme assez de force, assez de volonté pour pouvoir me créer un sens de la vie, pour pouvoir vivre, vouloir, aimer et agir. « Il ne faut jamais oublier que vouloir c'est agir, que la volition est un passage à l'acte » (2). « Le monde moral n'existe que dans l'amour, et c'est l'amour qui engendre l'action morale. Si quelqu'un n'agit pas, il n'aime pas, et quiconque croit aimer sans agir est la dupe de son imagination excitée par une image de l'amour venue du dehors, à laquelle ne répond en lui aucune réalité » (3). Aimer, c'est agir. Celui qui ne sait pas aimer, ne sait pas agir. L'impuissance d'aimer n'est qu'une forme de l'impuissance d'agir. La volonté consciente nous apprend à agir et à aimer.

La conscience de la volonté libre doit marcher de pair avec l'indépendance de la raison. Toute l'activité raisonnable de l'homme a toujours consisté à éclairer du flambeau de la raison son impulsion naturelle vers le bien. Lutter avec la nature, lutter avec les instincts, s'élever plus haut, toujours plus haut, moralement, et atteindre

(1) *Traité de pédagogie*, introduction.
(2) Th. Ribot, *Les maladies de la volonté*, p. 37.
(3) Fichte, *Méthode pour arriver à la vie bienheureuse*, p. 305.

peut-être le bonheur... Si le génie est le fruit d'une longue patience, pourquoi le bonheur ne serait-il pas le résultat d'une longue volonté? « Exalte et cultive en toi ces deux énergies, en dehors desquelles il n'y a que flétrissure présente et qu'agonie finale : l'amour et la volonté » (1). En dépit de notre vie encore à demi barbare, nous devons avoir le ferme espoir d'une ère de paix et de concorde, d'un règne futur de l'harmonie par la justice et la solidarité. La solidarité n'exclue point la volonté. Être solidaire avec quelqu'un, cela ne veut pas dire que je dois renoncer à ma volonté. Non, cela veut dire simplement que je dois respecter la volonté des autres. L'homme, chose sacrée pour l'homme, selon l'expression de Sénèque, doit être traité avec le respect qui convient à un être moral. Il n'y a qu'une seule unification possible pour les hommes, *c'est l'unification morale.*

Courage, être humain ! « Vise, vise encore le but que tu manques depuis l'éternité. Tu as l'infini de l'espace et l'infini du temps pour ton expérience. Quand on a le droit de se tromper impunément, on est toujours sûr de réussir » (2). Marche vers un but supérieur, vers une vie nouvelle capable d'éclairer l'humanité souffrante d'un triple flambeau : Amour, Travail, Solidarité !

OSSIP-LOURIÉ.

---

(1) P. Bourget, *Disciple.*
(2) Renan, *Souvenirs*, XXI.

UN MANUSCRIT INÉDIT

DE SAINT-SIMON

Le seul des manuscrits de Saint-Simon qui n'ait pas encore été imprimé vient d'être découvert par moi aux *Archives nationales* et je ne crois pas devoir tarder plus longtemps à le publier.

Daté de 1810, ce prospectus, comme l'appelle Saint-Simon, d'une Encyclopédie qui n'a pas existé, a une fortune étrange.. Il a été rédigé au milieu de cette longue guerre qui a mis aux prises l'Angleterre et la France et il paraît après Fachoda. On y parle beaucoup de l'Angleterre, pour laquelle le neveu de l'auteur des *Mémoires* avait du goût; on y demande même « une alliance offensive et défensive » entre les deux pays.

Les qualités et les défauts du socialiste, dont se réclame l'école saint-simonienne, paraissent ici une fois de plus; son originalité et ses généralisations hâtives s'y retrouvent. Il nous froisse souvent, mais il fait penser.

Notons enfin qu'apparaît ici la conception du « pouvoir spirituel », qu'Auguste Comte, alors âgé de douze ans, devait plus tard développer dans son système.

NAUROY.

PROJET D'ENCYCLOPÉDIE DE C.-H. St-SIMON *(Sic)*

SECOND PROSPECTUS

PREMIÈRE PARTIE

Les grandes pensées sont le résultat des grandes fermentations morales : ainsi les révolutions scientifiques ont toujours suivi de près les révolutions politiques. La découverte de l'algèbre, celle des principes de la chimie et de la physiologie ont eu lieu sous les califes qui ont succédé à Mahomet.

Le *Novum organum*, le doute méthodique, le système des tourbillons, l'application de l'algèbre à la géométrie sont des travaux que l'esprit humain produisit peu de temps après que Luther eut soustrait la moitié de l'Europe à la puissance papale.

La tourmente révolutionnaire n'était pas encore finie en Angleterre, quand Newton fit la découverte de la gravitation universelle, quand Locke publia son essai sur l'entendement humain.

La chute de la dynastie des Bourbons, l'exaltation de la brillante dynastie des Bonaparte, la formation des corps représentatifs sont de grands événements politiques qui seront nécessairement suivis de grandes découvertes scientifiques.

Les trois principales conceptions scientifiques sont : la conception encyclopédique, la conception du système du monde et celle de la méthode. L'école française, sous ces trois rapports, n'a produit jusqu'aujourd'hui que des commentateurs de Bacon, de Locke et de Newton. J'entreprends de rendre l'initiative scientifique à l'école française ; je présente une nouvelle conception encyclopédique, un nouveau système du monde et une nouvelle méthode. Mes idées ne sont point en opposition avec celles de Bacon, de Locke et de Newton ; mais elles sont des perfectionnements importants des découvertes faites par ces grands hommes.

BACON

C'est Bacon qui a fondé la science générale positive, de même que Moïse avait fondé la science sacerdotale et superstitieuse. La supériorité de Bacon sur Moïse a été démontrée par l'expérience ; les deux peuples qui ont suivi sa doctrine se sont élevés infiniment au-dessus du reste de l'humanité. Les Anglais, les Français, par la force de leurs armes, par la justesse de leurs combinaisons politiques et militaires, ont soumis tous les habitants de l'univers, de manière qu'aujourd'hui sur le globe il n'existe que deux forces nationales virtuelles, la force française et la force anglaise.

Les Anglais, les Français sont aussi supérieurs aux autres peuples par leur politique intérieure que par leur politique extérieure. Ces deux nations ont les meilleures constitutions ou plutôt elles sont les seules qui jouissent du bienfait d'une constitution. Si on compare les Anglais et les Français à tous les autres peuples de la terre, on trouvera qu'ils ont obtenu en bonheur national une supériorité positive ; leurs deux corps scientifiques sont supérieurs à tous les autres corps scientifiques nationaux. Leur première classe politique, je veux dire leurs grands propriétaires et leurs grands fonctionnaires, ont plus d'instruction et de libéralité que chez les autres peuples. Le bonheur physique et les lumières courantes se sont répandues davantage sur leurs non-propriétaires que sur les autres non-propriétaires du globe. La France et l'Angleterre sont les deux pays dans lesquels la masse de la population est le mieux logée, le mieux vêtue et le mieux nourrie ; c'est

dans ces deux pays, proportion gardée de la population, qu'on trouve le plus grand nombre d'hommes sachant lire, écrire et compter.

Jusqu'en 1789 les Anglais nous ont été supérieurs sous tous les rapports; supérieurs en application comme en théorie; supérieurs en physique et en mathématiques, comme en morale et en politique; mais depuis cette époque les choses ont bien changé de face. Examinons ce qui s'est passé depuis 1789; mettons en parallèle notre conduite avec celle des Anglais.

CONDUITE DES ANGLAIS DEPUIS 1789

Bacon aurait tenu le langage suivant à ses compatriotes, s'il fût sorti de la tombe en 1789 :

« Perfectionnez la théorie et la pratique de la science générale positive; remplacez la doctrine précaire et superstitieuse, que vous appelez religion, par une doctrine basée sur l'observation; cessez de promettre aux hommes le bonheur dans une autre vie, indiquez-leur le moyen de le trouver dans celle-ci; mettez en évidence cette grande vérité, que l'homme qui emploie ses forces dans une direction utile au bien public, que celui qui contribue au bonheur public en remplissant les devoirs de son état, obtient tout le bonheur possible dans tous les âges de la vie.

RÉFORMES PARLEMENTAIRES

« Procédez sur le champ à votre réforme parlementaire, anéantissez vos bourgs-pourris, faites disparaître l'action populaciére qui s'exerce dans vos élections, rendez votre représentation proportionnée à la population, à l'industrie et à la richesse de chaque partie de votre territoire; que les électeurs soient composés de deux classes : d'une part les propriétaires fonciers et commerciaux, et d'une autre part des non-propriétaires qui se distinguent par leurs talents dans les sciences, dans les arts ou dans l'industrie (1); que personne ne puisse être membre du parlement, sans jouir d'une fortune d'au moins 1,000 livres sterling de revenu.

POUVOIR ROYAL

« Donnez beaucoup d'accroissement à votre pouvoir royal, vous avez tort de craindre son action. Les digues que vous lui opposez

(1) Cette admirable pensée politique a été trouvée par l'empereur Napoléon, qui l'a donnée pour base à la constitution de son royaume d'Italie; cette impérissable découverte doit être considérée comme la solution du problème le plus important en politique. Une pareille base constitutionnelle met à tout jamais un peuple à l'abri d'une révolution, en lui assurant de posséder toujours le meilleur ordre social possible, la classe des gouvernants se composant nécessairement toujours, d'après cette disposition constitutionnelle, des hommes les plus instruits et même de tous les hommes instruits.

compliquent votre machine politique, entravent et ralentissent la marche du gouvernement, vous exposent à des cassements de vitres et à d'autres mouvements brutaux, de la part de vos non-propriétaires ignorants. Une seule barrière est suffisante pour contenir le pouvoir royal dans les limites qu'il ne pourrait franchir sans inconvénient pour l'ordre social. Cette barrière consiste dans la formation d'une conception claire de la manière dont on doit considérer la royauté, dans la faculté généralement répandue dans la classe gouvernante de la nation d'envisager la royauté sous deux faces différentes.

ROYAUTÉ PASSIVE

« La royauté passive se compose de la liste civile, des honneurs rendus à la personne du Roy et de son inviolabilité. Cette royauté doit être héréditaire. Si elle était élective, l'ambition des gens médiocres, qui forment toujours la majorité, serait continuellement stimulée par le désir d'obtenir de tels avantages qui, par la nature des choses, sont les seuls qu'ils soient en état d'apprécier.

ROYAUTÉ ACTIVE

« La royauté active doit toujours être élective; j'appelle royauté active l'action gouvernante de la royauté. Vous êtes déjà habitués à élire votre roy actif, c'est à dire votre premier ministre. Votre nomination, pour être indirecte, n'en est pas moins positive, puisque vous ne votez l'impôt qu'autant que le Roy fait choix pour premier ministre de l'homme qui vous paraît le plus capable de vous gouverner; puisque par le même moyen vous forcez le Roy à changer de ministre toutes les fois que cela vous convient.

OBSERVATION

« Il y a la chance que le roy héréditaire se trouve en même temps être le roy actif. Cela arrivera quand l'héritier du trône sera l'homme d'Angleterre le plus capable de gouverner. En pareil cas défiez-vous du mécontentement que témoigneront les hommes qui mériteront le plus votre estime par leur capacité; ces hommes tomberont dans une espèce de mélancolie, qui sera causée par la privation de l'espoir d'être élus à la royauté active. Et sachez jouir des avantages que vous procurera cette concentration des forces royales, qui se manifestera d'une manière précieuse pour vous, en donnant un grand accroissement à votre prépondérance sur l'humanité, cette circonstance étant la seule dans laquelle votre politique puisse être dirigée avec toute l'énergie nécessaire à votre gloire.

RÉCLAMATION DES CATHOLIQUES IRLANDAIS

« La réclamation des catholiques irlandais doit vous ouvrir les yeux sur les dangers auxquels votre liberté est exposée; l'équilibre entre les pouvoirs est la seule garantie que puisse avoir la liberté d'un peuple. La grande division du pouvoir politique est celle du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. Ces deux forces doivent être distinctes; elles doivent être virtuelles, elles doivent se balancer. Le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel sont entre les mains de votre roy; cet état de choses est monstrueux, il ne peut pas durer. Votre affaire politique la plus importante est de le faire cesser. Voici la manière de rétablir l'équilibre entre ces deux forces; voilà l'organisation qu'il faut donner à votre pouvoir spirituel.

« Tous vos savants qui cultivent les sciences positives doivent être réunis en atelier pour travailler à la confection d'une encyclopédie. Cette encyclopédie doit fonder la doctrine générale et les doctrines particulières pour chacune des classes de la société. Votre clergé doit se composer de deux classes : d'une classe perfectionnante et d'une classe enseignante. La classe perfectionnante doit s'occuper toujours à améliorer la théorie de la science générale; la classe enseignante doit s'occuper de répandre sur toutes les classes les lumières acquises dans la proportion que les travaux et l'éducation de chacune d'elles comportent. Pour rendre votre clergé indépendant du roy, il est nécessaire que vous fournissiez à ses besoins par des contributions volontaires. Pour le rendre le plus heureux possible et le plus utile possible pour vous, il faut imposer à ses membres : 1° l'obligation de ne pas se marier; 2° celle de ne posséder aucune propriété territoriale ni commerciale et même de renoncer à tout héritage.

« Vous avez jusqu'à présent pris des principes de circonstance pour des principes généraux. La grande affaire de l'humanité était de renverser la doctrine superstitieuse et de la remplacer par une doctrine basée sur des observations. La tolérance était un principe fort bon pour favoriser l'action des physiciens contre les théologiens; aujourd'huy que la théologie est renversée, la tolérance ne vaut plus rien, le bien général exige qu'il y ait concentration dans la croyance en la nouvelle doctrine et que toutes les forces politiques concourent à sa meilleure organisation et à sa plus prompte vulgarisation.

POLITIQUE EXTÉRIEURE

« En politique extérieure, votre but doit être de faire adopter votre doctrine politique et vos institutions scientifiques par tous les peuples du globe. Les Français qui déjà ont adopté votre doctrine

scientifique; les Français, dont l'école, de même que la vôtre, professe que la science, dans son ensemble et dans ses parties, doit être basée sur l'observation; les Français, dis-je, manifestent l'intention de se donner une organisation nationale semblable à la vôtre. Proposez aux Français :

« 1° *De réunir en un seul corps les savants des deux nations;*

« 2° *De charger ce corps d'organiser la doctrine positive, c'est-à-dire de baser la science générale vulgairement appelée religion sur des observations;*

« 3° *De rendre ce corps permanent, de lui donner le titre de clergé anglo-français et de déclarer que ce clergé, c'est-à-dire que cette Église représente Dieu sur la terre et que ses décisions sont des décisions divines;*

« 4° *De diviser ce clergé en deux classes : la première chargée de perfectionner, la deuxième d'enseigner.*

« Proposez encore aux Français, sous le rapport de la politique temporelle, de faire avec eux une alliance offensive et défensive ayant pour but de faire adopter votre doctrine scientifique et vos institutions politiques à tous les peuples du globe. »

CE QUI EST ARRIVÉ

Bacon n'est point sorti de sa tombe. Aucun Anglais n'avait suffisamment étudié la série des progrès de l'esprit humain pour avoir prévu la crise politique et religieuse, que l'ascendant scientifique pris par les laïques sur les ecclésiastiques, que la dégradation des mœurs du clergé devaient inévitablement déterminer. Aucun d'eux ne s'était rendu capable d'adoucir, d'abréger, de terminer cette crise en réorganisant le pouvoir spirituel, en composant le clergé des hommes les plus instruits dans les sciences positives, en instituant des séminaires où l'enseignement fût dans son ensemble comme dans ses parties basé sur l'observation, où la discipline collégiale fût de la plus grande sévérité pour les mœurs, où les professeurs inspirassent aux catéchumènes la passion de l'abnégation d'eux-mêmes, du mépris de la fortune et des jouissances des sens, comme étant le moyen dans [*une*] direction scientifique ou cléricale d'obtenir le plus haut degré de considération et de bonheur.

En 1789, la tête politique la plus forte en Angleterre était celle de M. Pitt.

M. PITT

M. Pitt était très jeune en 1789 et cependant il avait déjà obtenu la confiance de la nation. La royauté active était déposée entre ses mains depuis plusieurs années, quand la Révolution française est arrivée. Ce chef des Anglais possédait une grande capacité dans toutes les

directions politiques secondaires. Personne ne connaissait mieux que lui la manière de diriger et de combiner les différentes actions de la Banque, de la Compagnie des Indes, de la Douane et de l'Assise (*sic*) de l'impôt. C'était en un mot un grand administrateur et un grand ministre des finances; mais ce n'était pas un grand politique. Il ne se doutait pas que l'humanité fût arrivée à une époque climatérique, il n'avait même aucune idée nette des relations politiques existantes entre les puissances continentales (1).

M. Pitt, d'après sa capacité administrative et son incapacité en politique extérieure et en connaissance de la marche de l'esprit humain, fit nécessairement la combinaison suivante :

« Les Français entrent en révolution; la crise politique dans laquelle ils s'engagent leur fera nécessairement négliger l'industrie et le commerce. C'est une circonstance dont il faut profiter pour étendre l'industrie et le commerce de l'Angleterre. »

D'après cette combinaison, M. Pitt s'occupa, d'une part d'agir sourdement pour augmenter la crise révolutionnaire au moyen de ses agents secrets en France, et d'une autre part d'activer le plus possible l'industrie et le commerce de l'Angleterre.

M. de Talleyrand, qui était en France le plus capable en politique, passa en Angleterre pour présenter à M. Pitt quelques idées de politique générale et pour lui faire sentir que l'intérêt des Anglais était de seconder le désir que les Français manifestaient d'établir chez eux les institutions politiques anglaises.

M. Pitt fut sourd aux communications de M. de Talleyrand, écrites ou faites par intermédiaire d'amis, il refusa de le voir. Il ne changea rien à son système jusqu'à la catastrophe de Louis XVI. Quand Louis XVI eut perdu la vie, quand l'Autriche eut sérieusement déclaré la guerre à la France, M. Pitt donna à son système un caractère d'activité; dès ce moment il conçut le projet d'écraser, d'anéantir la nation française. Il envoya des émissaires sur le continent pour coaliser toutes les nations de l'Europe contre la France. Il se fit le chef d'une première coalition qui échoua et d'une deuxième qui n'eut pas plus de succès.

M. BURKE

M. Burke, après avoir longuement parlé et volumineusement écrit sur la Révolution française, s'est résumé en disant : « Les Français ont assassiné leur roi; ils ont laissé prendre le dessus à la classe des

(1) Le fait de l'ignorance de M. Pitt sur les forces militaires et les relations politiques des différents Etats de l'Europe m'a été attesté par M. Georges Elis, qui était un de ses amis les plus intimes et que j'ai vu très souvent à Paris chez M[me] *** (*un mot rayé, peut-être Molé*), lorsqu'il fut envoyé en France avec lord Malmesburg.

non-propriétaires, entre les mains desquels le gouvernement se trouve aujourd'huy et qui se sont donné pour chef Robespierre, le plus incapable et le plus atroce de tous les hommes. Les Français ont passé au travers de la liberté; ils marchent directement vers leur ruine; bientôt la France n'existera plus; déjà j'ai de la peine à l'apercevoir sur la carte de l'Europe. »

Le ministère anglais, ainsi que la majorité du Parlement, ont approuvé l'opinion de M. Burke. Le peu de personnes qui l'ont réfutée ne l'ont point fait d'une manière convenable. Le défaut de réfutation de l'opinion de M. Burke a constaté à la fois l'incapacité de M. Pitt et celle de la nation anglaise en haute politique.

S'il s'était trouvé un seul Anglais capable de traiter cette question de politique générale, il aurait répondu à M. Burke :

« Burke, tu te laisses aller à ton brutal désir de voir anéantir la nation française. Tu as perdu de vue l'histoire de notre Révolution. Tes raisonnements ne sont pas basés sur l'observation; ils sont ceux d'une tête légère et il serait honteux à la nation de les écouter et de les suivre. Lis attentivement l'histoire de notre Révolution; tu y trouveras l'assassinat de Charles Ier, la longue et atroce existence des niveleurs et la tyrannie de Cromwell; tous ces désordres nous ont-ils fait manquer le but qu'on s'était proposé, celui de la liberté? »

HORNETOOKE

Le docteur Hornetooke a fait ses efforts : 1° pour déterminer la nation anglaise à procéder à sa réforme parlementaire; 2° pour lui inspirer le désir de diminuer le pouvoir royal et d'accroître celui du Parlement.

Les efforts d'Hornetooke ont été sans effet; mais la résistance qu'on lui a opposée a été sourde, astucieuse et ignoble. Ni les ministres, ni aucun membre du Parlement, ni aucun habitant des trois royaumes n'ont osé croiser le fer politique avec lui.

Si j'avais été Anglais, j'aurais répondu à Hornetooke :

« Les institutions républicaines ont été les premières que l'humanité ait établies; elles ont été le produit de l'intelligence de son premier âge; nous devons l'institution monarchique aux progrès des lumières et à l'avancement en âge de l'espèce. Vos efforts pour nous républicaniser tendent à nous faire rétrograder; ils ne peuvent avoir aucun succès durable et ils nuiront nécessairement au bonheur de la génération présente.

« Les organisations nationales n'ont jamais pu être que des organisations secondaires. L'organisation générale, que vous pouvez appeler indifféremment scientifique ou religieuse, est celle qu'il faut étu-

dier, qu'il faut avoir étudié pendant longtemps pour acquérir le droit de parler à ses compatriotes des bases sur lesquelles ils doivent fonder leur constitution.

« Les républiques les plus célèbres, telles que celles d'Athènes, de Sparte, de Rome et de Carthage, ont eu lieu du temps du polythéisme. Depuis l'établissement du déisme, les peuples qui ont joué le premier rôle ont vécu sous le gouvernement monarchique de plus en plus perfectionné. »

MORT DE M. PITT

Les chutes morales ne sont pas moins dangereuses que les chutes physiques : la démonstration que l'Amérique n'existait pas aurait nécessairement tué Christophe Colomb : M. Pitt est mort à l'instant qu'il lui a été prouvé que le système politique qu'il avait fait adopter à sa nation ne valait rien.

La mort de M. Pitt a été honorable aux Chatam, sous le rapport qu'elle a constaté la supériorité de M. Pitt sur tous ses compatriotes, puisqu'il a été la victime choisie par le grand ordre des choses pour remettre la vérité en évidence et qu'il a été foudroyé par l'erreur qu'il avait lancée.

MINISTRES QUI ONT SUCCÉDÉ A M. PITT

L'infériorité des successeurs de M. Pitt est évidemment constatée par le fait qu'ils ont suivi et qu'ils continuent à suivre la même direction que lui, direction dont les inconvénients avaient été si clairement démontrés à ce grand Chatam qu'il en avait été tué roide et qu'il est mort au champ politique d'honneur. Les successeurs de M. Pitt ne se sont pas bornés à exploiter ses erreurs, ils les ont successivement exagérées, ils sont tombés dans une direction politique de plus en plus mauvaise, ils sont arrivés à une direction politique absurde.

La bonne direction politique pour les individus comme pour les nations, consiste à favoriser intérieurement et extérieurement les progrès des lumières.

Les Anglais suivent aujourd'hui la direction opposée; ils ont épousé la cause des Espagnols, le peuple le plus ignorant et le plus superstitieux de l'Europe. Ils se sont ligués avec les nègres de Saint-Dominique, c'est-à-dire avec la dernière variété de l'espèce humaine, avec l'animal qu'on peut regarder comme l'intermédiaire entre l'Européen et le singe, pour massacrer les Français qui se trouvaient dans cette colonie, la plus belle, la plus riche et la plus civilisée des colonies européennes du globe. Le contraste de la conduite des Anglais et des Français est bien frappant dans ce moment. En Espagne, en Italie, dans toute l'Europe les Français portent des idées libérales. Chez tous

les peuples qu'ils ont conquis, ils ont aboli la féodalité ; ils ont renversé la doctrine superstitieuse ou au moins ils ont diminué son influence ; ils ont organisé des monarchies limitées par le pouvoir national constitué, tandis qu'on voit en Espagne les armées anglaises jouer le rôle de troupes auxiliaires de la phalange monacale.

CE QUE LES ANGLAIS DEVRAIENT FAIRE

Les Anglais devraient proposer aux Français une alliance offensive et défensive, ayant pour objet d'anéantir la doctrine superstitieuse sur le globe, de la remplacer par une doctrine basée sur les observations, de renverser tous les gouvernements despotiques ou républicains et d'établir partout des monarchies limitées. Ils devraient sur le champ donner l'ordre à leurs généraux en Espagne de se réunir aux troupes du grand Napoléon ; ils devraient concerter avec lui une expédition contre Saint-Domingue ayant pour but d'exterminer jusqu'au dernier des nègres qui ont osé porter la main sur les blancs.

CE QUI ARRIVERA AUX ANGLAIS

Incessamment les Anglais renverseront leur gouvernement ; ils amélioreront leur religion et leur constitution.

La dette est devenue si énorme que la banqueroute du Trésor public en Angleterre est inévitable. Le pressentiment de cette banqueroute détermine un grand nombre d'Anglais, surtout les cultivateurs, à enfouir le numéraire métallique, ce qui discrédite le papier-monnaie, dont le discrédit par la nature des choses doit aller toujours en augmentant.

La cessation du commerce des Anglais avec le continent fait languir les branches les plus intéressantes et les plus importantes de leur industrie. L'avantage qu'ils ont acquis de faire exclusivement le commerce avec l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, est une compensation très insuffisante pour eux de l'avantage dont ils jouissaient dans leur commerce avec l'Europe. Chaque jour ils acquerront de plus en plus la certitude que leur gouvernement leur en impose en leur disant que leurs importations augmentent, que leur commerce s'améliore. Il est possible qu'il y ait eu cette année des envois très considérables de marchandises en Amérique, mais ces envois ont certainement dépassé de beaucoup la consommation de ce pays. Il est un principe certain, puisqu'il est fondé sur l'observation, c'est que les peuples consomment des objets manufacturés à proportion de leur degré de civilisation. Sur tout le globe, le peuple le plus consommateur est le peuple anglais, qui est incontestablement le peuple le plus civilisé, c'est-à-dire le peuple le plus éclairé et le mieux organisé. Après le peuple anglais, c'est le

peuple français qui est le plus consommateur; après le peuple français, c'est le peuple allemand; après le peuple allemand, le peuple italien, etc. L'Europe à elle seule consomme plus que tout le reste du globe dans une proportion que je n'essaierai pas de fixer, mais qui est très considérable. L'Asie et l'Afrique ne consomment presque rien et, si la consommation de l'Amérique est plus grande, c'est parce qu'il s'y trouve un plus grand nombre d'Européens qu'en Asie et en Afrique; mais ce nombre d'Européens est bien petit en comparaison de celui qui existe en Europe. La banqueroute du Trésor public est inévitable en Angleterre, comme je l'ai dit au commencement de cet article. Le gouvernement ne se sentant point assez fort pour la faire, le gouvernement sentant qu'il sera nécessairement renversé par cette banqueroute, la retarde le plus possible. Pour la retarder, il dit que le commerce va bien, que la dette peut s'éteindre, que la banque pourra reprendre ses paiements en argent, etc., etc. La dette augmente tous les jours, le commerce diminue tous les jours, le discrédit du papier-monnaie s'accroît sans interruption. Voilà les observations matérielles, sur lesquelles je fonde le pronostic d'une prochaine révolution en Angleterre.

CONDUITE DES FRANÇAIS DEPUIS 1789

Pour expliquer d'une manière claire, précise, complètement satisfaisante la conduite des Français depuis 1789, il est nécessaire de remonter jusqu'à cette époque mémorable, à laquelle Galilée (pour avoir démontré que la terre tournait sur son axe et qu'elle avait un mouvement de translation autour du soleil) fut cité par le tribunal de l'Inquisition à comparaître devant lui pour entendre lecture du jugement par lequel ce tribunal prétendu scientifique le condamnait à réfuter ses démonstrations astronomiques comme étant en opposition avec les saintes écritures; jugement dont l'absurdité mit en évidence cette grande et importante vérité que les écritures appelées saintes, que les idées révélées ne sont que des écritures, que des idées superstitieuses, que des instruments dont le clergé se servait pour arrêter le progrès des sciences et pour retenir les peuples et les rois dans l'ignorance et l'esclavage. Je me trouve forcé, par la raison que je viens de dire, à diviser cet article en deux parties, en examen préliminaire et en examen direct.

EXAMEN PRÉLIMINAIRE

Bacon fut l'avocat de Galilée, il défendit à la fois la cause de ce physicien, de tous les peuples, de tous les rois; il fut, en un mot, l'avocat de l'humanité contre le clergé. Bacon, dans son *Novum organum*, démontre qu'il fallait refaire la science, qu'il fallait en exclure

entièrement les idées révélées, qu'il fallait la baser dans son ensemble comme dans toutes ses parties sur des observations, qu'il fallait en un mot renverser de fond en comble la théorie sacerdotale pour établir une doctrine positive.

Peu de temps après la publication du *Novum organum,* Descartes fit paraître son système des tourbillons, système admirable sous ce rapport qu'aucune idée révélée n'est entrée dans sa composition, système admirable sous cet autre rapport que son auteur a fixé d'une manière invariable le point de vue auquel doit se placer le génie organisateur qui entreprend le plan de l'édifice scientifique général. *Donnez-moi,* disait Descartes, *de la matière et du mouvement, je vous ferai un monde.*

Ce système, admirable sous les rapports que je viens d'indiquer, est pitoyable sous celui d'avoir manqué le but fixé par Bacon, celui de baser l'ensemble et toutes les parties de la science sur des observations. Mais ce n'est point à Descartes que l'humanité doit faire ce reproche, c'est au grand ordre des choses qui a soumis les individus et l'humanité même à ne marcher que lentement dans la carrière scientifique. On est aujourd'hui vis-à-vis de Descartes d'une injustice atroce. On considère son ouvrage comme un résumé d'observations, tandis qu'on devrait l'envisager comme l'aperçu astronomique qui a servi de guide à Newton pour découvrir la loi de la gravitation. Toutes les têtes fortes, tous les hommes instruits se sont ralliés à l'étendard planté par Bacon, ils ont adopté sa théorie, ils ont travaillé à la perfectionner, et on a vu depuis cette époque le clergé, qui jadis était le corps le plus savant, qui jadis était le seul corps savant, être dépassé en science par les laïques ! On a vu des laïques former des académies qui tous les jours s'illustraient par d'importantes découvertes en science positive. On a vu le clergé descendre successivement dans les plus basses régions de la théologie et retourner moralement vers les siècles d'ignorance, auxquels les vertueux saints pères allaient réfléchir dans le désert, n'ayant point d'idée assez claire et assez nette de l'unité systématique pour en conserver le fil au milieu des distractions du monde et des amusements de la société.

Au commencement du dix-huitième siècle, Bayle fit un dictionnaire, dans chaque article duquel il mit en comparaison les opinions des théologiens et celles des physiciens. Bayle démontra rigoureusement aux hommes de seconde ligne par leur organisation et par leur instruction que les sciences physiques étaient infiniment préférables aux sciences théologiques.

Voltaire, esprit moins profond que Bayle, mais pourvu de plus de grâce, de finesse et de talent, fit une étude particulière des démonstrations de cet auteur et par ses volumineux et piquants écrits il les mit à

la portée des hommes de la cour et de toute la nombreuse et puissante classe des désœuvrés.

D'Alembert et Diderot vinrent à bout de déterminer tous les savants à travailler à une encyclopédie. Leur projet était de faire un livre qui pût remplacer la Genèse et qui lui fût très supérieur sous le rapport des détails scientifiques comme sous celui des vues générales et de la conception systématique. L'ouvrage, dirigé par d'Alembert et Diderot, n'a que très incomplètement organisé la doctrine positive, mais il a complètement anéanti la doctrine superstitieuse.

Un événement politique du plus haut degré d'importance a succédé presque immédiatement aux travaux de d'Alembert et de Diderot : *la création morale de l'Amérique.*

Les Anglais établis dans l'Amérique du Nord ont secoué le joug de la mère-patrie : ils se sont déclarés indépendants; ils ont basé leur organisation sociale sur des raisonnements. Les travaux législatifs des Américains ont enflammé les Européens et particulièrement les Français du désir de secouer le joug de la superstition et de renverser toutes les institutions sacerdotales ou temporelles qui en étaient émanées, pour se donner une nouvelle organisation sociale entièrement basée sur le raisonnement.

Voilà les véritables causes de la Révolution française.

J'aurais pu commencer ma récapitulation à une époque antérieure à l'apparition de Galilée, j'aurais pu prendre l'examen de la marche des idées à la mémorable époque du règne de Charlemagne et du calife Almamoun, époque du commencement de la désorganisation de l'ancien système et de l'organisation du nouveau.

L'ancien système, dont les ruines encombrent encore l'Europe, consistait :

1° En la croyance en Dieu;

2° En la croyance aux saintes écritures comme contenant des idées révélées;

3° En la croyance au pouvoir confié par Dieu à l'Église de le représenter sur la terre et par conséquent de gouverner les peuples et les rois.

Le nouveau système, qui a été basé sur l'observation de la marche du phénomène général et des phénomènes particuliers, a successivement montré la fausseté des idées révélées, l'ignorance du clergé, son ambition, son despotisme, etc. Ce système sera complètement organisé, quand les savants adonnés à l'étude des sciences positives seront réunis en un corps auquel on donnera le nom d'Église et auquel on confiera le pouvoir d'enseigner les lois de la nature qu'ils découvriront et les principes de morale qu'ils établiront : que tout homme doit, pour son bonheur, pour celui de sa famille et de l'humanité, travailler au

perfectionnement de la direction scientifique ou industrielle, dans laquelle il emploie ses forces.

Cet article n'est pas celui dans lequel je dois développer la marche suivie par l'esprit humain ni dévoiler l'avenir scientifique et politique de l'humanité. Les idées que j'ai présentées à ce sujet ont eu seulement pour but de faire voir que la Révolution française n'était pas un grand événement qu'on pût attribuer à de petites causes et de déterminer les politiques à remonter jusqu'à l'examen des premières et grandes causes de cette Révolution, seule manière qu'ils aient de se placer à un point de vue assez élevé pour découvrir les moyens de terminer la crise dans laquelle les peuples européens se trouvent engagés.

EXAMEN DIRECT DE LA CONDUITE DES FRANÇAIS DEPUIS 1789

Je partagerai cet examen en quatre parties :

Première partie : Depuis la réunion de l'assemblée nationale jusqu'à la mort de Mirabeau.

Deuxième partie : Depuis la mort de Mirabeau jusqu'à celle de Robespierre.

Troisième partie : Depuis la mort de Robespierre jusqu'au retour de Bonaparte.

Quatrième partie : Depuis le retour de Bonaparte jusqu'à ce jour.

Première époque

Après avoir fait d'inutiles efforts pour combler le déficit qui se trouvait dans les finances, le roi prit le parti de convoquer les États Généraux, il espérait les trouver mieux disposés que le parlement à lui accorder des secours extraordinaires.

Les États Généraux, dès qu'ils furent réunis, se déclarèrent assemblée constituante et ils se mirent à travailler à la formation d'une nouvelle constitution.

Les membres de cette assemblée, dès ses premières séances, se divisèrent en trois différents partis politiques : le parti monarchique, le parti républicain, le parti constitutionnel.

Le parti républicain était infiniment plus nombreux que les deux autres. Tous les députés, tous les Français de cette génération avaient été élevés dans les principes du républicanisme. A cette époque, dans les éducations particulières comme dans les établissements d'éducation publique, on commençait par fixer l'attention des enfants sur l'histoire ancienne ; on leur donnait les Grecs et les Romains pour modèles, on cherchait à enflammer leurs jeunes cœurs pour les vertus

républicaines de Brutus. Au lieu de leur faire apercevoir que les institutions républicaines avaient pris naissance à l'époque de l'enfance de l'humanité et de la science politique, on les leur présentait comme les meilleures institutions sociales, idée fausse, ainsi que Montesquieu l'a démontré en prouvant que la monarchie limitée par les corps représentatifs était le meilleur de tous les gouvernements. Quand on faisait passer les enfants de l'étude des langues anciennes à celle de la langue française, Voltaire, Jean-Jacques, l'Encyclopédie étaient les ouvrages sur lesquels on fixait, principalement, leur attention et dans ces ouvrages, comme tout le monde le sait, les institutions monarchiques sont tournées en ridicule, attaquées par les raisonnements les plus séduisants et les plus rigoureusement erronés.

Le parti républicain, dis-je, en 1789, était et devait être, dans la masse de la nation comme dans l'assemblée, infiniment plus fort que les deux autres, car les hommes étaient, sont et seront toujours en masse les produits moraux de l'éducation qu'ils ont reçue. Très peu d'hommes prennent la peine de refaire leur éducation. Il n'y avait que ceux qui avaient refait leur éducation en étudiant Montesquieu et les publicistes anglais qui composassent le parti constitutionnel. Quant au parti royaliste, il était composé de la noblesse, des privilégiés, des gens attachés à la cour. Les hommes livrés à ce parti n'agissaient d'après aucun principe, ils suivaient par une espèce d'instinct la direction dans laquelle ils se trouvaient lancés par le désir de conserver les privilèges et les avantages dont ils jouissaient.

Le parti constitutionnel était le moins nombreux, mais il était le plus capable. Sa supériorité en science politique a été constatée par le fait qu'il a toujours eu l'avantage dans la discussion pendant toute la durée de l'assemblée constituante.

Les royalistes et les républicains, sentant leur infériorité scientifique vis-à-vis des constitutionnels, et voulant à tout prix faire primer leurs opinions, travaillèrent à renverser l'assemblée. Les royalistes voulaient l'anéantir, les républicains voulaient la composer de démocrates.

Les royalistes, c'est-à-dire les nobles et les privilégiés, émigrèrent ; ils allèrent solliciter les secours du roi de Prusse et de l'empereur d'Autriche. Ils s'armèrent, ils s'organisèrent militairement ; et, devenus auxiliaires des troupes prussiennes et autrichiennes, ils tentèrent de rentrer en France le sabre à la main pour renverser l'assemblée, pour anéantir tout pouvoir représentatif ou parlementaire et pour remettre entre les mains du roi un pouvoir illimité, dont les nobles et les privilégiés fussent les agents exclusifs.

Les républicains au contraire devinrent à cette époque des démagogues. Il n'y eut plus de véritables républicains ni de véritables

royalistes. On ne vit plus que des partisans de la démocratie et de la féodalité.

Les démagogues, dis-je, s'autorisèrent des menaces des émigrés pour armer tous les non-propriétaires, pour professer les principes de la démocratie la plus outrée. Par une métaphysique atroce ils rapprochèrent les idées de liberté, égalité, fraternité ou de la mort; ils prêchèrent l'égal partage des terres.

Les constitutionnels, pour opposer des forces matérielles aux forces physiques que les souteneurs de la féodalité et les démagogues faisaient mouvoir pour les écraser, sollicitèrent l'appui de l'Angleterre.

L'évêque d'Autun et Mirabeau étaient les deux plus fortes têtes du parti constitutionnel; ils convinrent ensemble de partager leurs efforts. Mirabeau se chargea de soutenir la discussion dans l'assemblée et l'évêque d'Autun se mit à la tête des affaires extérieures de son parti.

Mort de Mirabeau. — Plus un homme a de caractère, plus il a de capacité, et plus inévitablement, plus promptement il est tué par la démonstration qu'il s'est trompé dans ses combinaisons, qu'il ne peut pas atteindre le but vers lequel il tendait, en un mot par le fait constaté à ses yeux qu'il a manqué sa vie. Mirabeau vit clairement qu'il aurait le dessous vis-à-vis des démocrates. Mirabeau mourut. Il mourut dans la force de l'âge; s'il avait fourni sa carrière entière, il aurait fait faire de grands progrès à la science politique.

Aucun des jugements que j'ai entendu porter sur Mirabeau ne m'a satisfait. Ce serait un important service à rendre à l'humanité de faire connaître les relations existantes entre les défauts et les qualités d'un homme comme Mirabeau. Je ne puis me refuser au désir de présenter ici un aperçu à cet égard.

A la lecture des ouvrages du petit nombre d'auteurs qui se sont lancés avec succès dans la carrière de la politique générale, qui n'est autre chose que la haute philosophie, on serait porté à croire que dans leur vie privée ils ont été des modèles de sagesse; mais le raisonnement et l'examen des faits attestent le contraire et démontrent que cette opinion, fondée sur les premières apparences, est complètement erronée. La philosophie théorique et la philosophie pratique sont essentiellement distinctes; le même homme ne peut à la fois parcourir ces deux carrières. Voyons les faits.

Luther, Bacon et Descartes sont, parmi les modernes, les hommes qui en direction de politique générale se sont le plus distingués.

Luther a attaqué de front l'ancien système scientifique, il a mis en évidence ses absurdités et les vices collectifs et individuels des membres du clergé qui en étaient défenseurs.

Bacon a indiqué les moyens d'organiser un nouveau système d'idées.

Descartes a commencé l'organisation de ce système.

Le premier a dit : « Ce n'est pas la révélation, c'est le raisonnement qui doit servir de base à notre croyance et à l'organisation de nos institutions sociales. »

Le second a indiqué les moyens d'organiser un système scientifique et politique, dans lequel les idées révélées ne jouassent aucun rôle.

Le dernier a déclaré que, si on lui donnait de la matière et du mouvement il ferait un monde, c'est-à-dire qu'il a entrepris d'expliquer le mécanisme de l'univers sans avoir recours aux idées révélées ; et, quant à la politique, il a déclaré que la physiologie devait servir de base à cette science qui, en la dégageant de tout préjugé, ne devait être considérée que comme de l'hygiéne.

Luther a trop aimé la table.

Bacon a été ambitieux d'honneurs et de fortune.

Descartes a eu le goût du jeu et celui des femmes.

Ainsi aucun des trois n'a été philosophe pratique. Passons maintenant aux raisonnements.

L'âme est d'autant plus accessible aux passions qu'elle est plus exaltée. Or le plus haut degré d'exaltation est nécessaire pour traiter la grande question dans toute son étendue. On ne doit donc pas être étonné de voir les philosophes inventeurs fortement agités par les passions pendant tout le cours de leurs travaux d'invention.

On peut envisager la question sous un autre point de vue. Pour faire faire des progrès à la science il faut faire de nouvelles expériences. Dans la science de l'homme, les nouvelles expériences consistent à établir de nouvelles relations sociales soit entre les autres soit entre soi et les autres. Toute action neuve ne peut être classée comme bonne ou mauvaise, comme utile ou nuisible, que d'après des observations faites sur ses résultats, et toutes les tentatives de ce genre ne peuvent pas être heureuses. Ainsi l'homme, qui se livre à de hautes recherches de philosophie, peut et doit commettre pendant le cours de sa vie beaucoup de folles actions.

Mirabeau est mort à la fin de sa vie expérimentale. Mirabeau aurait certainement fait faire de grands pas à la politique, s'il eût fourni toute sa carrière.

Deuxième époque

Mirabeau n'arrêtait pas le torrent démocratique, mais il retardait sa marche. Dés qu'il fut mort, la France fut inondée par ce torrent. Les mesures politiques les plus extravagantes et les plus atroces furent adoptées. Le maximum et la guillotine firent arriver la famine qui ouvrit enfin les yeux de la masse ignorante et qui la poussa à réagir contre Robespierre et ses adhérents, dont elle fit justice.

Pendant cette longue époque les Français les plus estimables et ayant le plus de talents ont émigré ou se sont portés à la défense de la frontière.

L'évêque d'Autun avait été solliciter les secours de l'Angleterre et, après avoir fait d'inutiles efforts pour ouvrir les yeux au cabinet de Saint-James sur ses véritables intérêts, se voyant forcé de renoncer à l'espérance qu'il avait conçue d'éviter à la France des malheurs semblables à ceux que les Anglais avaient éprouvés lors de leur révolution, et voyant l'inutilité du sacrifice qu'il ferait de sa vie en retournant se mettre entre les mains des forcenés démagogues qui dominaient la France, il prit le parti d'aller en Amérique pour attendre que la crise révolutionnaire fut passée, bien sûr que l'incapacité politique de Robespierre et de ses adhérents amènerait la famine et des atrocités poussées à un tel point que le peuple verrait sans répugnance ni résistance le pouvoir rentrer entre les mains des hommes instruits.

Troisième époque

Après la mort de Robespierre, le politique le plus marquant en France fut un homme du bas clergé ; les idées de cet homme étaient très embrouillées. Il n'était pas sans talent, mais son talent n'était pas organisateur. La nature ne l'avait point appelé à être législateur. La nature, par une combinaison bizarre, l'avait fait à la fois révolutionnaire et poltron. La seule de ses combinaisons qui passera à la postérité porte le titre de tiers-état. Ses conceptions politiques organisatrices étaient bâtardes. Le gouvernement qu'il a institué n'avait ni le caractère démocratique ni le caractère aristocratique. La France était sans guide et sans constitution sous le Directoire. Cet homme a eu cependant un mérite qu'on n'a pas fait assez valoir, c'est celui, sentant son incapacité, d'avoir usé de son ascendant pour faire revenir Bonaparte d'Egypte. Cet homme a gouverné la France derrière le rideau depuis l'exécution de Robespierre jusqu'au retour de Bonaparte.

Quatrième époque

Bonaparte avait constaté sa capacité politique et militaire par sa belle campagne d'Italie, par son traité de Campo-Formio et par son expédition d'Egypte. A son retour en France tous les yeux se fixèrent sur lui. Les vœux de la majorité l'appelèrent à remplir la place de chef de gouvernement. La majorité approuva donc la révolution du 18 brumaire. La nation fit bien, elle fit très bien de placer Bonaparte à la tête du gouvernement ; mais elle fit mal, elle fit très mal de limiter ses pouvoirs et de ne lui confier qu'une autorité consulaire. Les Français, les

Européens auraient dû mettre entre les mains de Bonaparte un pouvoir illimité ; ils auraient dû le créer législateur suprême de la société européenne, de manière qu'il pût à son gré anéantir toutes les institutions politiques générales ou nationales qui existaient en Europe et en créer de nouvelles. Que de maux les Européens se seraient évités, s'ils avaient pris ce parti ! Il est évident :

1° Que l'ancien système politique européen a été renversé, qu'il ne peut point être relevé et qu'il est nécessaire d'en organiser un nouveau.

2° Que Bonaparte était, qu'il est l'homme le plus capable et le seul homme capable d'opérer cette organisation.

La faculté militaire, scientifique et politique de l'Empereur est depuis longtemps l'objet de mes méditations. Je dois à la faculté que je possédais de fixer mon attention entière sur cette étude ce que j'ai appris, ce que je sais, ce que j'enseigne de positif. Le grand Napoléon avait coordonné dans son vaste cerveau la réorganisation de la société européenne avant de prendre les rênes du gouvernement français. Je me suis attaché à découvrir son plan et à trouver les moyens d'en aider l'exécution. Je crois avoir levé une copie exacte de ce plan. Je crois m'être mis en état de coopérer à son exécution.

Parler de l'organisation de la société européenne, c'est parler d'un état de choses tel que tous les peuples européens se trouvent liés par une institution politique de laquelle chacun d'eux dépende et qui ne dépende d'aucun d'eux en particulier ; c'est parler d'un état de choses tel que les organisations nationales de chacun de ces peuples soient fondées sur le même principe.

Cet état de choses a existé. Pendant les deux siècles qui ont précédé la réforme de Luther, la religion catholique était presque également professée par les Polonais, par les Allemands, par les Danois, par les Suédois, par les Anglais, par les Français, par les Espagnols et par les Italiens ; et les Italiens, les Espagnols, les Français, les Anglais, les Suédois, les Danois, les Allemands et les Polonais étaient nationalement soumis au régime de la féodalité. La société européenne était organisée ; mais elle était mal organisée.

LES « INTELLECTUELS »

ET L'AFFAIRE DREYFUS

> Après les hideuses découvertes qui provoquent en ce moment l'indignation publique, les coupables, soutenus par les traitres habituels, ont pris impudemment l'offensive et crient de toutes leurs forces : « A l'armée outragée! » Traduisez : « Au manque de respect pour les grosses épaulettes. »
>
> AUG. BLANQUI.

Une chose digne, entre toutes, de retenir l'attention de celui qui étudie l'histoire contemporaine, c'est à coup sûr l'attitude des hommes de science et de lettres, des *intellectuels,* comme on les a appelés un peu par dérision, dans l'affaire Dreyfus.

Jusqu'ici, ces hommes semblaient s'être à jamais claquemurés chacun dans sa spécialité comme en une tour d'ivoire inaccessible aux bruits du dehors; et, voici que, tout à coup, ils se jettent à corps perdu dans la mêlée des partis, voici qu'ils descendent sur la place publique, qu'ils parlent à la foule, essaient de peser sur elle, cherchent à l'entraîner dans un sens ou dans un autre. Nous nous proposons, dans cette étude, de déterminer les raisons générales qui ont poussé les « intellectuels » à agir ainsi et de rechercher jusqu'à quel point cette attitude nouvelle a pu modifier leurs opinions antérieures.

Le sujet, d'ailleurs, est complexe. Les « intellectuels » se sont divisés en plusieurs camps et les causes de ces divisions sont bien moins dans la question de l'innocence ou de la culpabilité de Dreyfus, que dans les tendances, les opinions, les idées politiques de chacun d'eux.

Trois courants se sont nettement dessinés. Le premier — de beaucoup le plus ancien — est constitué par ceux qui, au lendemain du procès Esterhazy, ont protesté contre l'étouffement systématique, contre les illégalités, et ont proclamé la toute-puissance du principe de Justice.

Ces hommes-là ont lutté et luttent encore avec opiniâtreté, avec passion. Ils sont certainement les derniers à qui l'épithète ironique

d' « intellectuels » puisse être appliquée. En effet, loin de se confiner dans le domaine de la pure spéculation, les Anatole France, les Duclaux, les Havet, les Meyer, les Reclus, et tant d'autres, ont su, au contraire, passer de la parole aux actes : ils sont allés parler à la foule à un moment où il y avait des risques à courir, prouvant ainsi la force de leurs convictions. Quelques-uns même — ils s'appellent Grimaux, Stapfer, Andrade — ont risqué leur position et ont vu s'abattre sur eux les persécutions gouvernementales.

Pour nous, socialistes, ce spectacle est particulièrement intéressant. Depuis longtemps notre parti a dénoncé, entre autres vices sociaux, les maux de notre organisation militaire dégénérée par la faute du militarisme professionnel. De ce mal, l'affaire Dreyfus est une manifestation ; nous sommes donc conséquents avec nous-mêmes, avec notre doctrine en protestant contre un jugement que les militaires professionnels veulent maintenir par une conception toute spéciale de l' « honneur de l'armée ».

Et si, à côté de nous, il se trouve des gens pour convenir que nous avions raison lorsque nous critiquions les institutions militaires ; si, à côté de nous, des bourgeois combattent un même combat, nous n'avons qu'à nous réjouir, car peut-être cette confraternité passagère fera-t-elle disparaître bien des malentendus, dissipera-t-elle bien des préventions.

* * *

A l'heure où l'affaire Dreyfus n'était pas encore arrivée à l'état de crise aiguë et douloureuse, parce que l'opinion, toujours lente à s'émouvoir, restait indifférente ; au moment où M. Bernard Lazare publiait ses premières brochures sur l'erreur judiciaire dont avait été victime le capitaine Dreyfus, un mouvement d'attention se produisit chez quelques hommes de lettres et de science.

Habitués à raisonner sur des faits, leur attitude fut d'abord très réservée. Mais, lorsque M. Mathieu Dreyfus, frère du condamné, dénonça, en novembre 1897, le commandant Esterhazy comme étant l'auteur véritable du fameux « bordereau » — pièce sur laquelle reposait le verdict du conseil de guerre de 1894 — les choses changèrent d'aspect.

Des fac-simile du bordereau avaient été publiés par les journaux ; on possédait des lettres du commandant Esterhazy — et quelles lettres ! — le rapport d'Ormescheville était connu. On avait déjà les éléments de comparaison nécessaires à l'établissement d'une opinion.

Mais les *intellectuels*, justement émus à l'idée qu'un innocent expiait au bagne le crime, la trahison d'un autre, n'agirent pas encore d'une façon active, se contentant de suivre les événements. La justice

militaire, à la suite de la dénonciation de M. Mathieu Dreyfus, informait sur le cas d'Esterhazy. Que pouvait-on demander de mieux ? A coup sûr sa culpabilité serait reconnue, et avec elle l'innocence de Dreyfus.

Hélas ! Après le conseil de guerre de janvier 1898, après l'acquittement scandaleux d'Esterhazy, ceux qui tenaient pareil langage durent singulièrement en rabattre ! Ils commencèrent à croire qu'il était plus difficile qu'ils ne l'avaient imaginé tout d'abord de faire rendre pleine et entière justice. Mais, pourtant, ils se leurraient encore en se figurant que, dans le pays, l'opinion publique leur prêterait un appui qui ferait triompher la juste cause.

C'est certainement dans cet état d'esprit que, le 13 janvier 1898, Zola publia son courageux et révolutionnaire article : « J'accuse ! » Voilà la véritable entrée en scène des intellectuels. A partir de ce moment ils lutteront sans cesse, avec vigueur, avec acharnement pour la cause de la justice et de la vérité. Mus, jusqu'ici, par le seul désir de sauver un innocent du bagne, leurs idées, en même temps que leur tactique, vont peu à peu se transformer dans le milieu de fièvre et d'agitation qui se crée rapidement.

Les sentiments des protestataires apparaissent bien, d'ailleurs, dans ces notes qu'ils publient le lendemain de l'apparition de la lettre de Zola :

« Les soussignés, protestant contre la violation des formes juridiques au procès de 1894, et contre les mystères qui ont entouré l'affaire Esterhazy, persistent à demander la révision. »

Une autre protestation circulait en même temps ; elle était ainsi conçue :

« Les soussignés, frappés des irrégularités commises dans le procès Dreyfus de 1894 et du mystère qui a entouré le procès du commandant Esterhazy ; persuadés, d'autre part, que la nation tout entière est intéressée au maintien des garanties légales, seule protection des citoyens dans un pays libre ; étonnés des perquisitions faites chez le lieutenant-colonel Picquart et des perquisitions non moins illégales attribuées à ce dernier officier, émus des procédés d'information judiciaire employés par l'autorité militaire, demandent à la Chambre de maintenir les garanties légales des citoyens contre tout arbitraire. »

Ces lignes étaient signées par MM. Zola, Anatole France, Duclaux, Grimaux, Friedel, Dr Delbet, Séailles, Béhal, Eugène Carrière, Octave Mirbeau, Paul Alexis, Gustave Geffroy, Gaston Bonnier, Charles Richet, Dr Gley, Maurice Bouchor, F. Desmoulins, etc...

Voici déjà que nos intellectuels commencent à donner la leçon des événements dont ils sont les spectateurs ; voici qu'ils parlent des

« garanties légales, seule protection des citoyens dans un pays libre » et qu'ils opposent, timidement encore, il est vrai, ces « garanties légales » à la « violation des formes juridiques », aux « irrégularités commises », à « l'arbitraire » des autorités militaires.

Mais ces hommes, d'esprit tranquille, de sens rassis, toujours jusqu'alors respectueux du pouvoir et des « grandes institutions » de la République bourgeoise, devaient aller plus loin, faire de la société des critiques très audacieuses, formuler même des conclusions dont beaucoup sont conformes à celles tirées par le parti socialiste. C'est en cela surtout que leur attitude est intéressante à étudier.

Le procès Zola, avec ses multiples incidents, fut pour eux fertile en enseignements. Les passions déchaînées dans le prétoire, les débats étouffés sans vergogne, les généraux et les hauts gradés jetant insolemment leur sabre dans la balance de la justice, à la faveur de l'odieuse complicité gouvernementale et de la lâcheté d'une Chambre affolée par la perspective des élections générales prochaines; cela joint à la campagne d'une presse servile, bassement démagogique, composée de tous les éléments réactionnaires du pays, éléments monarchiques et césariens, unis tous dans l'antisémitisme et le cléricalisme, — fit que les esprits clairvoyants de la bourgeoisie libérale se demandèrent avec angoisse : Mais de quel mal la France souffre-t-elle donc ?

A la vérité ils ne s'en étaient guère doutés. Et l'affaire Dreyfus survenant tout à coup, jetant subitement le pays dans des convulsions terribles, fut pour beaucoup une révélation. Seul le parti socialiste — on peut le dire sans présomption — n'avait pas lieu de s'étonner. Depuis longtemps il savait que le corps social était atteint d'un mal latent, à marche insidieuse, mal reconnaissable à quelques signes dont la bourgeoisie intelligente ne voulait pas voir la gravité, mais qui, un jour ou l'autre, devait se révéler aux yeux de tous par une crise quelconque. Cette crise fut l'affaire Dreyfus. Limitée d'abord à la question de l'innocence ou de la culpabilité d'un capitaine d'artillerie condamné comme traître trois ans auparavant par un conseil de guerre, elle ne tarda pas à s'élargir dans de vastes proportions, et non seulement elle eut dans le pays une grande répercussion, mais le monde tout entier tourna les yeux sur la France, étonné du spectacle qu'elle offrait, se demandant pourquoi elle semblait rompre si violemment avec ses vieilles traditions de justice et d'humanité.

Cependant, nonobstant les apparences, la France, dans la crise même qu'elle subit, est encore restée à la tête du mouvement de progrès universel. Les événements, chez nous, ont été plus vite qu'ailleurs, voilà tout. Quelque rares, quelque minimes que soient les libertés dont nous jouissons, ces libertés sont quand même plus grandes que

dans les pays étrangers. Il se conçoit dès lors que l'action libérale et démocratique, plus accentuée, plus vive en France, ait amené chez nous, par une répercussion forcée, un groupement plus rapide des forces réactionnaires. Celles-ci ont profité de la première occasion pour monter à l'assaut suprême, pour vaincre ou pour mourir. C'est ce qui s'est produit à la faveur des derniers événements.

Exploitant le sentiment patriotique du Français, la réaction, pour servir ses desseins, en a dénaturé le caractère et a cherché à le transformer en un chauvinisme aveugle et brutal, espérant que l'armée dont elle s'affichait le défenseur, se prêterait encore à des manœuvres attentatoires à la liberté. Puis est venu, là-dessus, se greffer l'antisémitisme, ultime manifestation cléricale qui, en parodiant le socialisme, espère entraîner les masses prolétariennes assoiffées d'égalité et de mieux-être.

Des hommes, des savants, des littérateurs, des artistes se sont réunis pour prendre part au combat pour la liberté. Ces esprits clairvoyants, habitués à rechercher la vérité scientifique, ont fouillé le mal social comme un médecin fouille de son scalpel un cadavre pour y découvrir les causes du mal, encore ignorées de lui. Et nous pouvons heureusement opposer leur conduite à la lâcheté quasi universelle.

Chaque jour, depuis deux ans bientôt, a fourni son appoint à la cause de la justice, de la vérité. Chaque jour a été une utile leçon. Et ainsi, peu à peu, les intellectuels sont arrivés à des conceptions nouvelles qu'il s'agit pour nous d'étudier aujourd'hui.

L'auteur de cet article s'est livré à ce sujet à des enquêtes personnelles. Dans une série d'interviews qu'il a récemment publiées dans la *Petite République,* il a pris l'avis des hommes d'art et de science qui furent dans l'affaire Dreyfus les ouvriers de la première heure, les interrogeant non seulement sur les faits eux-mêmes et leurs conséquences immédiates, mais encore leur demandant de bien vouloir lui préciser les critiques sociales qu'ils croyaient pouvoir formuler et les conclusions générales qui leur semblaient devoir s'imposer. Il a ainsi réuni des documents intéressants qu'il va commenter ici.

*
* *

Il serait exagéré de dire que les intellectuels révisionnistes ont formulé des conclusions socialistes. Etant restés complètement étrangers au socialisme, ils n'en connaissent pas la doctrine et la fièvre où nous vivons ne leur a guère donné les loisirs de l'étudier. On peut dire cependant que beaucoup d'entre eux — cerveaux logiques et clairvoyants — viendraient à nous si la conception de notre parti leur était nettement exposée.

L'un d'eux par exemple, qui est de ceux que nous avons interviewés, et qui compte parmi les esprits les plus républicains et les plus libéraux, qui a rendu à la cause de la démocratie laïque des services immenses et incontestés, eut l'occasion, il y a quelque temps, de causer longuement avec Jaurès. La conversation, restreinte d'abord à un échange de vues sur les événements du jour, ne tarda pas à s'élargir et chacun exposa ses idées sociales. Jaurès put ainsi faire à son interlocuteur un exposé complet du socialisme. Quand notre ami eut terminé, M. X..., à qui la conversation venait d'ouvrir des horizons inconnus, s'écria : « Ce que vous venez de me dire est pour moi une véritable révélation ! » Parole à retenir, car en même temps qu'elle témoigne de la force et de la logique de nos théories, elle nous montre quels adeptes nous pourrions faire.

Quoi qu'il en soit, ces hommes, étrangers au socialisme, qui avaient contre lui — certains du moins — des idées préconçues, s'accordent maintenant à montrer à notre parti une cordiale bienveillance. C'est déjà beaucoup. M. Anatole France nous disait, à propos justement de cette entente entre des hommes primitivement si étrangers les uns aux autres : « N'attachons pas d'importance aux épithétes... A quoi sert de distinguer ?... Certes quand la crise sera terminée, lorsque la justice, malgré toutes les entraves, aura enfin triomphé, chacun pourra des événements tirer les conséquences qu'il lui plaira. Mais à l'heure actuelle, en pleine bataille, restons tous unis... Ouvrons nos rangs aux plus avancés comme aux plus modérés : qui sait si ce commerce n'aura pas des résultats inattendus ? »

Le sentiment qui semble dominer chez ceux qui se sont groupés autour d'Émile Zola, c'est un républicanisme profond doublé d'un anticléricalisme très accentué. A ces sentiments se joint de l'angoisse, de l'inquiétude pour l'avenir; nous avons affaire à des bourgeois qui voient autour d'eux la bourgeoisie s'effondrer et qui pensent alors à se tourner vers le peuple, vers les prolétaires, en qui ils ne sont pas loin de placer toutes leurs espérances de rénovation sociale.

M. Gley, professeur à la faculté de médecine, a été très net à cet égard : « Nous récoltons aujourd'hui les fruits du régime stupide de l'opportunisme, dit-il, fruits stériles et desséchés, produits inertes d'une bourgeoisie déchue et vidée chez qui on peut en vain chercher des sentiments d'idéalisme. Aujourd'hui, la bourgeoisie n'obéit qu'aux passions viles et basses, l'intérêt le plus méprisable semble être son unique mobile... C'est dans le prolétariat, dans la classe ouvrière qu'il faudra chercher le salut. Là se trouvent des trésors d'idéalisme; là seulement se rencontrent des sentiments élevés et nobles !... En définitive, l'affaire Dreyfus-Picquart n'est qu'un symbole de l'état social où

nous sommes : état social détestable, soumis, grâce à la veulerie des gouvernants opportunistes, à la domination cléricale... »

« J'appartiens, dit M. Havet, au parti républicain libéral, au parti qui groupe à la Chambre les modérés et une notable portion des radicaux. Eh bien ! je n'hésite pas à le dire, et c'est une constatation qu'il faut faire, le parti libéral, au cours de ces événements, a manqué totalement à ses devoirs et a fait preuve d'une véritable déchéance... Le parti socialiste a été celui qui a montré le moins d'hésitations à combattre le bon combat;... il s'est considérablement haussé dans l'opinion de tous... »

Et M. Giry : « Ceux qui se sont ressaisis le plus vite, ce sont les ouvriers, ce sont les prolétaires... Sans leur révolte — sans les protestations du prolétariat conscient grâce au socialisme — disons-le, la cause n'aurait pas fait de pareils progrès. Ce n'est pas la bourgeoisie qui aurait pu accomplir une œuvre semblable; je le dis — moi qui cependant ne suis pas un socialiste — les classes moyennes ne savent plus se passionner pour une cause belle et juste. L'intérêt le plus immédiat est leur seule régle de conduite... Les seuls, parmi les bourgeois, qui ont pris parti dans la lutte d'aujourd'hui sont les « prolétaires de la bourgeoisie », les fonctionnaires et les professeurs. Ceux-là rongent leur frein en silence, tenus qu'ils sont dans un continuel état de dépendance. »

M. Duclaux, lui aussi, manifeste pour le socialisme une vive sympathie : « Il marque, dit-il, dans l'évolution générale de l'humanité, un stade de perfection plus avancée. Il serait aussi insensé de vouloir, par des moyens réactionnaires, en empêcher l'avénement que de prétendre accélérer sa marche par des tentatives d'émeute. »

Mais ces déclarations ne sont pas les seules intéressantes. Républicains sincères, les intellectuels qui nous occupent n'ont pas perdu de vue les articles du vieux programme républicain, que les socialistes jusqu'alors osaient seuls défendre dans leur entier. L'affaire Dreyfus a fait sourdre tout à coup les souterraines menées cléricales; tous ceux qui étaient restés profondément libres penseurs devaient les dénoncer, et démasquer les antijuifs, cléricaux déguisés, pires ennemis de la pensée libre. Il y a unanimité, parmi les intellectuels libéraux qui ont pris parti en faveur de la justice, pour flétrir l'antisémitisme comme un sophisme grossier destiné à tromper dans le peuple les esprits simplistes, à les égarer jusqu'à en faire les aveugles instruments de la réaction.

« Quels seront les résultats de la campagne antisémite, dit M. Paul Meyer? Les juifs, harcelés, mal vus, persécutés, abandonneront de plus en plus les carrières libérales. Déjà, depuis deux ans, le nombre des candidats israélites à Saint-Cyr et à Polytechnique a dimi-

nué sensiblement. Que feront-ils alors, puisqu'ils sont moralement chassés de partout? Ils feront ce qu'ils ont été forcés de faire dans les siècles passés, ils s'adonneront au commerce et aux spéculations financières. A qui la faute? Ils commençaient à se fusionner avec les autres hommes, ces bannis de jadis, l'union se faisait entre gens de religions différentes, et voici que les vieilles querelles sont reprises qui nous font retomber dans les errements d'autrefois! »

Très justement, M. Seignobos voit dans l'antisémitisme une forme nouvelle du cléricalisme : « Arrivée au pouvoir, la moyenne bourgeoisie se ressentit bientôt de l'influence sourde et tenace du clergé. Peu à peu elle devint cléricale. Elle ne frayait pas trop avec le clergé, mais elle ne le combattait plus. Ce fut la tactique de l'opportunisme, tactique qui ne tarda pas à dégénérer en la recherche de moyens de gouvernement avec la droite et les cléricaux. Ce fut l'œuvre de M. Méline... Mais à cela ne s'est pas bornée la campagne cléricale. Non content d'empiéter sur le terrain politique et gouvernemental, le clergé chercha à mordre dans les masses populaires.

« Dans ce but, que fit-il ? Il choisit dans la société les gens les plus impopulaires et les accusa de tous les méfaits, de toutes les iniquités sociales. Il se trouvait justement que les juifs détenaient une forte partie de la fortune publique. On solidarisa les capitalistes exploiteurs avec les juifs et on chercha à donner à la lutte contre le capitalisme le caractère d'un mouvement antisémite. Mais au fond, l'antisémitisme n'est que le début de la guerre du clergé contre la libre-pensée et le protestantisme... Alors que libres penseurs et protestants s'accommodent parfaitement dans un milieu de liberté et de saine raison, le catholique y étouffe et c'est pourquoi le clergé prête toujours son appui aux puissances d'autoritarisme, à la force brutale, au despotisme, à la tyrannie. Quand nous luttons contre l'antisémitisme, nous luttons donc, en définitive, pour le triomphe de la pensée libre. »

En quelques mots, M. Aug. Molinier fixe le rôle des cléricaux dans la crise actuelle. Ils ont cru, grâce à l'affaire Dreyfus, pouvoir frapper un grand coup et redevenir les maîtres. « Mais, ils ont mal posé la question. Elle est toute, en effet, dans un fait matériel : l'innocence ou la culpabilité de Dreyfus. Si l'innocence est démontrée, l'édifice de mensonges et de réaction s'écroule lamentablement. Aussi comprend-on que les jésuites et l'État-Major s'opposent à l'enquête de la Cour de cassation, emploient tous les moyens pour l'empêcher de réparer l'erreur judiciaire. La lutte actuelle, en somme, n'est qu'une question de laïcité... »

Pour triompher, l'antisémitisme fait appel aux passions les plus viles. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à regarder ce qui se passe en Algérie. C'est d'ailleurs, ce que M. Buisson a su ironiquement souli-

gner en citant la substance d'un discours prononcé il y a quelque deux ans par le Père Didon, de fameuse mémoire :

« Son discours avait pour sujet justement l'antisémitisme. Dans le langage cru et vif qui le caractérise, le moine dominicain accabla ses élèves sous de dures vérités.

— Si quelques-uns d'entre vous sont antisémites, dit-il, qu'ils ne s'illusionnent pas, c'est qu'en réalité, ils convoitent l'or des juifs et avec cet or toutes les jouissances qu'il peut apporter. Eh bien ! si vous voulez de l'or pour jouir, travaillez comme ont travaillé les juifs. Et si vous considérez que ceux-ci sont devenus riches et puissants par des moyens malhonnêtes, vous, soyez riches et puissants par des moyens honnêtes et ne convoitez pas le bien d'autrui ! »

Voici donc déjà les sentiments anticléricaux des intellectuels révisionnistes parfaitement établis. Leurs déclarations sont sans équivoque; rien de plus formel. C'est en vain que, parmi les déclarations des membres de la Ligue de la Patrie française on pourrait chercher semblable précision. Mais ce n'est pas tout. Nous disions plus haut que les intellectuels « dreyfusards » étaient surtout républicains et qu'ils avaient conservé le souvenir du programme républicain. Ils doivent donc ne pas hésiter à formuler contre notre organisation militaire, contre le militarisme lui-même, de vives critiques.

***

En 1880, Blanqui, dans son opuscule l'*Armée esclave et opprimée,* critiquait vigoureusement les institutions militaires bourgeoises, et vraiment, aujourd'hui, ces critiques s'appliquent merveilleusement aux événements contemporains; chaque phrase du vieux révolutionnaire est une prophétie.

A Rome, disait-il, « on ne voyait jamais par les rues des traîneurs de sabre et des empanachés arrogants, parce qu'il n'existait pas, comme chez nous, cette profession des armes, spécialité désastreuse, la ruine et la désolation du monde moderne.

« La nature, qui se permet çà et là des batailleurs de génie, Alexandre, Annibal, César, Gengiskan, Napoléon, n'a pas l'habitude de les prendre dans les annuaires militaires. On ne ramasse là que des zéros, lambrissés de croix, de crachats, de cordons et autres chamarrures. Les états-majors européens, à part quelques rares exceptions, n'offrent qu'une kyrielle de nullités et surtout d'oisivetés, colportant leur *far niente* de garnison en garnison, de café en café...

« Être une grande armée, les pieds plantés à demeure dans le budget, et partir en détail pour le cimetière sans avoir seulement aperçu l'ennemi ! Dérision des dérisions ! Cette plaisanterie lugubre

coûte aux peuples des milliards d'écus et des millions d'existences oisives, balayées dans les casernes sans profit pour personne. Les états-majors en sont les bénéficiaires, les pauvres soldats en sont les martyrs...

« La bâtisse des casernes continue. Le Parlement n'y regarde pas de près, à jeter l'argent par les fenêtres dans une entreprise n'ayant qu'un but sérieux : conserver au gouvernement une armée, toute contre l'intérieur. De l'extérieur ils n'ont cure sinon pour la parade... »

Examinant plus loin le projet de service militaire obligatoire pour tous, maintenant fait accompli, Blanqui ajoutait ces paroles, brûlantes d'actualité, car ce qu'il craignait il y a bientôt vingt ans s'est aujourd'hui pleinement réalisé :

« Au lieu de délivrer les prisonniers enfermés dans cette géhenne qui a nom : armée permanente, d'excellents esprits, au nom de la justice et de la légalité, y rêvent une incarcération générale, de par le service militaire obligatoire pour tous, sans exception. Vertige inouï ! quoi ! livrer à la merci du pouvoir et des états-majors la jeunesse entière ! Ne sait-on pas qu'un gouvernement pervers possède mille moyens de faire périr à volonté les soldats sous les drapeaux ?

« Supposez ce gouvernement entre les mains des jésuites. C'était la situation du nôtre avant le 30 janvier 1879 — et c'est aussi, hélas ! la situation du nôtre en 1899 ! — Par leur police de soixante mille prêtres et de cent mille congréganistes des deux sexes, les jésuites peuvent connaître, et connaissent, en effet, les opinions de toutes les familles de la France.

« Rien de plus facile pour eux, dès lors, que l'*extermination silencieuse de tous les jeunes gens lettrés qui ne proviendraient pas de leurs écoles, et surtout des ouvriers intelligents et instruits, dont le nombre s'accroît sans cesse.* Ce sont là des coups comme ils aiment à les frapper. Lisez l'histoire. Leur politique n'a jamais reculé, ne reculera jamais devant les crimes les plus épouvantables, quand ces crimes leur sont utiles !

« Non ! non ! point de service obligatoire pour tous ! C'est une idée désastreuse... L'égalité dans la liberté, et non l'égalité dans la servitude ! Triste revendication que celle-là ! On s'y tenait hier, repoussons-la tous aujourd'hui ! *Elle porte dans ses flancs l'assassinat secret et la guerre fratricide. Malheur à une nation dont l'armée a pour officiers les élèves des jésuites !...* »

Si nous avons cité Blanqui aussi longuement, c'est que les lignes qu'on vient de lire sont, en quelque sorte, l'essence même des critiques socialistes sur l'armée et les institutions militaires. Elles seront donc un excellent terme de comparaison avec les critiques formulées sur ce même sujet par les intellectuels dont il est en ce moment question.

Nous le répétons encore, il ne s'agit ici que des *critiques* et non point des *conclusions*. Celles-ci, nous les apprécierons tout à l'heure, mais il faut d'abord montrer ce en quoi celles-là sont intéressantes à noter.

M. Paul Meyer trouve déplorable le service militaire obligatoire. « En appelant sous les drapeaux, dit-il, les jeunes gens des villes et des campagnes, on porte un tort considérable au pays tout entier. C'est chose bien visible, surtout en province. Quand le jeune paysan, son service accompli, revient dans son village, il n'est plus habitué au dur labeur de la terre ; il a contracté à la caserne des vices déplorables : souvent il en revient ivrogne et paresseux ; il ne veut plus travailler et déserte son champ pour aller ailleurs vivre une existence plus à son goût. On ne se doute pas des mauvais sujets que la caserne crée ainsi. C'est ce qui explique en grande partie le dépeuplement des campagnes et l'abaissement de la natalité. Un pareil régime aboutira forcément à l'abâtardissement de la race... »

Appréciant, à propos de l'affaire Dreyfus, la mentalité des officiers, M. Paul Meyer fait encore cette déclaration : « Les officiers qui ont pris une part directe à l'Affaire nous ont donné la mesure de leur bêtise et de leur inintelligence. Et comme les qualités et les défauts des hommes sont indivisibles, on peut craindre, à juste titre, que ces officiers, chargés d'organiser la défense nationale, ne fassent preuve, en d'autres circonstances, de la même bêtise et de la même inintelligence ! Par une solidarité mal comprise, ces hommes ont inconsciemment jeté la suspicion sur le haut commandement, et la confiance des soldats en leurs chefs est maintenant ébranlée. Qui en est responsable, sinon ceux qui ont dit qu'on insultait l'armée en dévoilant les mensonges et les faux ? »

Voici maintenant l'avis de M. Giry : « Une nouvelle religion est née chez nous comme chez nos voisins d'Espagne : c'est l'idolâtrie militaire. Les militaires veulent être un corps fermé où nul n'a le droit de jeter les yeux s'il n'est de leur caste. Les officiers prétendent exercer leurs fonctions, à les croire véritable sacerdoce, dans un mystère inaccessible aux civils, aux profanes. L'esprit de corps a chez eux atrophié le jugement. »

Nul, peut-être, mieux que M. Aug. Molinier, n'a senti la force du mal militariste et le rôle qu'on prétend faire jouer à l'armée : « La France, dit-il, devient étrangement militariste. Être militariste, remarquez-le, ce n'est pas avoir l'esprit militaire. Celui-ci, il y a longtemps que nous ne l'avons plus. Aujourd'hui, en effet, tout le monde, et particulièrement la bourgeoisie « patriote », cherche à éviter le service obligatoire...

« On applaudit les soldats qui passent, mais on ne désire point être à leur place. Le service militaire, pour le bourgeois, tend à devenir de

plus en plus un métier. Et l'armée, que nous n'avons pas assez surveillée, a contracté de nombreux vices. Tous, en elle, sont mécontents, à commencer par les officiers qui sont les moins payés des fonctionnaires.

« A mesure qu'elle a acquis une conscience plus nette de sa situation vis-à-vis des classes ouvrières, la bourgeoisie s'est habituée à considérer l'armée comme une vaste gendarmerie. Mais pourquoi donc ne s'apprête-t-elle pas à défendre elle-même ses privilèges ? Pourquoi charge-t-elle autrui de protéger ses propriétés ? C'est qu'elle veut jouir, jouir à l'aise, sans rien risquer. Ainsi la bourgeoisie, après sa décadence morale, montre sa décadence physique ; elle a peur, et l'armée pour elle représente la résistance aux revendications d'en bas. C'est pourquoi, à un ami qui s'effrayait devant moi du « péril socialiste » je répondais : — Prenez bien plutôt garde au péril militariste, dont nous mourrons si nous ne l'écartons pas. »

Passant maintenant du général au particulier, nous allons examiner ce que nos intellectuels pensent de la justice militaire et des conseils de guerre dont le parti socialiste, depuis si longtemps, a demandé la suppression.

A cet égard il y a une unanimité à peu près absolue. Tous s'accordent à dire que les militaires sont inaptes à juger, de par leur fonction, de par leur métier. C'est l'évidence même, dira-t-on, et c'est écrire un lieu commun. Toutefois, il parait que cette vérité n'est pas pour certains aussi évidente qu'on pourrait le croire. M. Jules Lemaître dans un discours célèbre, ne s'est-il pas écrié qu'il acceptait l'arrêt de la cour de cassation « pourvu que celle-ci lui restituât des garanties publiques de sincérité seulement — cet adverbe est tout un monde ! — analogues à celles qu'offrit le premier conseil de guerre » semblant ainsi croire plus à l'aptitude juridique des militaires qu'à celle des magistrats civils ? Et puisqu'en France il existe tant de gens à qui peuvent s'appliquer ces paroles : *Oculos habent et non videbunt, aures habent et non audient,* il faut ici nous arrêter un moment. Il y a des lieux communs sur lesquels il est bon d'insister.

« Je suppose, dit M. Duclaux dans les *Propos d'un solitaire,* qu'une circonstance quelconque, un ordre de mon ministre, me mette un jour à la tête d'un régiment de cavalerie. Il est clair que je serai un très mauvais colonel. L'Université, la magistrature, dont je peux faire partie, se croiront-elles déconsidérées par mon aventure, alors même que j'y aurais récolté l'approbation d'un conseil de professeurs ou de magistrats ? Où est la différence avec un officier qu'on chargerait de conduire une instruction difficile, ou de faire un cours de faculté? Il ne lui suffira pas d'être estimable, brave, et d'avoir de bonnes notes. Rien ne supplée à la science et à l'expérience du métier. »

Telle est d'ailleurs l'opinion générale. Pour M. Anatole France « la suppression des conseils de guerre se fera peu à peu, c'est dans l'ordre des choses. Est-ce que les antiques justices des seigneurs et des moines n'ont pas, elles aussi, disparu ? Quand on les a supprimées on a crié à l'attentat, on a dit que l'édifice social allait crouler. L'édifice social ne s'en est pas plus mal porté, au contraire. »

M. Buisson formule aussi d'intéressantes réflexions : « Les militaires jugent mal parce qu'ils ne savent pas un mot de droit et aussi et surtout parce qu'ils ont une conception tout à fait fausse du devoir militaire et de l'esprit de discipline. Il est d'usage de vanter comme une qualité essentielle, l'obéissance passive du soldat. Est-elle possible ? Peut-on annihiler le jugement chez l'homme ? Je ne le crois pas... Le subordonné doit garder de son jugement une notion suffisante et il doit toujours discerner l'opportunité de l'ordre reçu.

« Les officiers de la garnison de Metz qui, malgré les ordres du maréchal Bazaine, ont préféré brûler les drapeaux plutôt que de les rendre aux Prussiens, se sont mis en état d'insubordination. Les en a-t-on blamés ? Au contraire. Et puis, il y a dans le code militaire des choses qu'on ne comprend plus. Est-ce que les bataillons d'Afrique et Biribi sont dignes d'un pays civilisé ? Non. Il y a d'importantes réformes à faire et ce sera l'opinion publique qui les imposera aux pouvoirs législatifs. »

Il serait fastidieux d'insister plus longtemps. D'ailleurs pour tous les esprits de bonne foi l'institution des conseils de guerre est une monstruosité. Et il n'y avait pas besoin de l'affaire Dreyfus pour le démontrer. Les exemples abondent d'iniquités judiciaires perpétrées par les militaires. Sans parler des cours prévôtales, des conseils pourvoyeurs des poteaux de Satory, on trouverait partout matière à remplir, sur ce sujet, des in-folios entiers.

On le voit, les critiques formulées par des bourgeois intelligents, restés jusqu'à cette heure en dehors du socialisme, peuvent, sans réserves, être approuvées et reprises par notre parti, qui les a faites siennes, du reste, depuis de longues années.

Mais où certaines divergences commencent à apparaître entre les vues des intellectuels et celles des socialistes, c'est quand il s'agit de déterminer dans quel sens les réformes doivent être dirigées.

* * *

A dire vrai, au moment de conclure, nos intellectuels hésitent quelque peu et, le plus souvent, se confinent dans d'assez vagues généralités. Il n'y a pas là de quoi s'étonner. Seul le socialisme peut

regarder l'avenir avec des yeux pleins de confiance et de sérénité ; tous ceux à qui notre doctrine est étrangère restent indécis, remplis d'angoisse, comme les passagers d'un navire que son équipage viendrait d'abandonner dans la tempête et qui ne sauraient comment orienter les voiles et manœuvrer la barre.

Tous ont convenu que la société était mal faite et que des réformes s'imposaient. Mais il semble que ces réformes, ils ne les comprennent que dans un sens assez restreint et qu'ils n'ont pas encore osé arriver à des conclusions nécessaires.

M. Duclaux paraît professer, au point de vue social, des idées d'un positivisme assez étroit. Pour lui, si nous souffrons d'une pareille crise « c'est uniquement parce que les esprits manquent de sens critique et que l'éducation de la masse n'est pas faite ». Il veut donc aider au perfectionnement de l'humanité en coopérant « à l'éducation rationnelle des esprits ». A merveille ! le savant biologiste a sur ce point parfaitement raison. Mais tout sera-t-il fait quand, dans un avenir plus ou moins lointain, la masse sera capable de raisonner et de discerner la vérité du mensonge ? Dans l'ordre économique n'y a-t-il pas, par exemple, des problèmes très graves et qu'il s'agit de résoudre au mieux des intérêts de l'humanité ? Certes M. Duclaux ne les nie pas, au contraire. Mais pour lui la société suit un chemin rigoureusement déterminé et rien ne peut modifier ni la *vitesse,* ni le *sens* de son évolution. C'est ainsi que, parlant du machinisme et de ses conséquences, le directeur de l'institut Pasteur dit : « On peut regretter, déplorer que le machinisme jette sur le pavé un grand nombre d'ouvriers dont les bras sont devenus inutiles. Mais il faut convenir que c'est une conséquence forcée. Contre elle il n'y a rien à faire : l'évolution doit s'accomplir tout entière. Ce serait folie de vouloir l'accélérer comme de vouloir l'arrêter ou la retarder. »

Et, poussant jusqu'au bout cette théorie, M. Duclaux croit que le collectivisme ou le communisme ne pourront s'instaurer que lorsque la concentration capitaliste se sera entièrement faite. Pareil raisonnement ne saurait surprendre chez un savant qui applique, avec trop de rigueur, en sociologie, les méthodes des sciences naturelles et qui s'inspire d'un positivisme, attrayant peut-être, mais plus exact en apparence qu'en réalité.

Abordons maintenant les réformes immédiates proposées par les intellectuels. Une chose sur laquelle tous sont d'accord, nous l'avons vu, c'est la suppression des conseils de guerre en temps de paix. Il est vrai, quelques-uns font des réserves, s'effraient et craignent qu'une telle réforme ne puisse tout d'un coup être opérée. Mais en faveur du principe même il y a unanimité.

Quant aux autres améliorations des institutions militaires, ce qu'on propose est bien peu de chose. C'est, pour M. Duclaux, un changement dans l'enseignement des écoles d'officiers, Saint-Cyr, Polytechnique. M. Grimaux voudrait que « les cadres de l'état-major ne soient pas des cadres fixes et que les officiers ne fassent qu'y passer afin de ne pas y prendre des habitudes de bureaucrates ».

Et c'est tout. On le voit, nous sommes loin des propositions socialistes et de la suppression des armées permanentes. M. Paul Meyer lui-même, dont nous avons signalé plus haut les vigoureuses critiques, n'ose s'aventurer à une conclusion précise. Nous le citons :

« Peut-être pourrait-on avoir, comme en Angleterre, une armée de « professionnels » astreints à un service de cinq ou de sept années. Mais comment recruterait-on ces soldats? par des engagements volontaires ou par voie de tirage au sort? Il est évident que le tirage au sort est une prime donnée au hasard et ne se comprend plus guère aujourd'hui... Supprimer les armées permanentes et les remplacer par des milices sédentaires et nationales comme le préconisent les socialistes? Je crains que par ce moyen, usité, il est vrai, en Suisse, on ne puisse pas avoir d'armée digne de ce nom, capable de mouvements d'ensemble...

« La seule solution, sûrement, c'est encore le désarmement général, dont Nicolas II, un peu prématurément, en bon jeune homme désireux de faire bien, vient de prendre l'initiative. Mais avant d'en arriver là... »

On nous dispensera de commenter; les hésitations d'un esprit tourmenté ne sauraient mieux se traduire.

Il nous reste encore à noter une proposition de M. Louis Havet. Tirant un enseignement de la crise où nous sommes, M. Havet demande l'établissement en France d'une Cour suprême qui aurait d'abord, comme la Cour de Cassation, « des attributions d'ordre purement juridique. Mais tout le monde, les simples particuliers comme les corps de l'État, pourrait la saisir des différends pendants. Plus de difficultés à mettre la machine en mouvement, voilà qui aurait les plus heureux résultats.

« Cette Cour, ajoute M. Havet, devrait avoir des attributions politiques; elle devrait pouvoir annuler en fait les lois contraires à l'esprit du pays et à sa constitution... La société croit devoir protéger l'individu contre ses passions et ses entraînements, et elle ne songe pas, lorsqu'elle a sa pleine raison, à se protéger elle-même contre ses propres entraînements. Ce serait justement là le rôle de la Cour suprême. Une loi serait-elle attentatoire à la déclaration des Droits de l'homme ou à la Constitution? la Cour dirait: Non, vous n'appliquerez pas cette

loi tant que la Déclaration des droits de l'homme ou la Constitution ne seront pas changées... »

Pareille institution, semblable à celle dont les États-Unis d'Amérique sont dotés, ne serait-elle pas un remède bien anodin, peu en rapport avec l'étendue du mal social ? Évidemment si. Sans entrer dans les détails, sans demander — et cependant c'est un point important — comment se recruterait la Cour suprême préconisée par M. Louis Havet, sans rechercher si, nommée par le gouvernement, elle serait toujours, plus ou moins, soumise aux influences politiques, on peut avancer presque à coup sûr que, dans la pratique, elle donnerait des résultats qui ne répondraient aucunement aux espérances fondées sur elle tout d'abord.

Ce droit de *veto* dont serait investie la Cour suprême dans l'ordre politique, ce tribunal de censeurs établi au-dessus du Parlement, ferait du suffrage universel et de ses volontés une véritable fumisterie. Certes, le suffrage universel, tel qu'il est aujourd'hui, tel qu'il fonctionne, n'est pas ce qu'on peut rêver de mieux. La représentation nationale, les pouvoirs politiques qui en émanent, sont fortement perfectibles. L'électeur ayant voté, n'a plus, pour longtemps, d'action sur l'élu qui devient libre d'agir à sa guise et d'obéir à des considérations auxquelles il obéirait sans doute moins, si le corps électoral pouvait à volonté lui retirer son mandat, lui demander compte en tout temps de chacun de ses actes.

Etablir une cour suprême comme le rêve M. Havet, dans les meilleures intentions du monde du reste, ce serait risquer de faire un pas en arrière. Pourquoi ne point chercher plutôt à faire un pas en avant dans le sens que nous venons d'indiquer ? Pourquoi s'acharner à réparer les étages supérieurs de l'édifice alors que ce sont ses fondations mêmes qui s'écroulent ?

*
* *

Nous nous sommes attachés, dans les lignes qui précèdent, à mettre en évidence les sentiments, l'état d'âme comme on dit, des intellectuels révisionnistes. Nous avons cherché à montrer l'angoisse qui les prend à la vue de l'édifice social s'écroulant de toutes parts, et leurs hésitations, leur timidité à marcher résolument dans la grande voie du progrès tracée par le parti socialiste.

Ces hommes ont formulé, on l'a vu, de vigoureuses critiques sociales. Cependant il serait injuste de leur prêter des sentiments trop pessimistes. M. Buisson dit avec juste raison que si la cause de la justice a pu quand même grandir et arriver à la veille du triomphe « c'est grâce à la liberté, à la licence même de la presse et des réunions pu-

bliques ». Et M. Aug. Molinier développe lui aussi cette idée : « Malgré toutes ses ignominies l'affaire Dreyfus a montré pourtant que des progrès avaient été réalisés par l'humanité. Qui donc sous Louis XIV se serait jamais avisé de protester contre l'incarcération illégale et monstrueuse du Masque de fer ? Qui donc, sous Napoléon, aurait réclamé contre les actes arbitraires dont son règne fut rempli ? Personne. Aujourd'hui quelques hommes se sont indignés, ont protesté contre la condamnation de Dreyfus, et on les a entendus ! Il y a donc progrès sensible. Félicitons-nous-en. Souhaitons que le pays revienne au calme et sache raisonner. »

C'est l'exacte vérité. Et c'est pour cela que nous ne devons pas désespérer de la France. Une pareille crise, répétons-le, n'était possible que chez elle parce qu'il y a chez elle plus de liberté qu'ailleurs, et que le mal, au lieu d'être soigneusement caché à tous les yeux, est découvert en pleine clarté et que chacun peut ainsi ressentir la nécessité d'y apporter de prompts et d'énergiques remèdes.

Et quand la lumière de la liberté aura définitivement vaincu les ténèbres de la réaction, que feront-ils, ceux qui ont lutté si vigoureusement ? Viendront-ils à nous, comprendront-ils que le salut est dans le socialisme ? Abandonneront-ils définitivement les rangs de cette bourgeoisie dont ils viennent de dénoncer les défauts et les vices, et tendront-ils sans arrière pensée la main au prolétariat souffrant et opprimé, mais qui garde toujours en son sein les qualités qui sont le patrimoine de la France, l'illusion, l'honnêteté, l'abnégation dans la défense de l'idéal de progrès et de justice ?

C'est ce que l'avenir nous apprendra.

Gaston Cagniard.

Pour le Socialisme Belge

Les fêtes que le Parti Ouvrier belge a données, les 2 et 3 avril, à Bruxelles, pour l'inauguration de la Maison du Peuple, ont constitué une manifestation nationale et internationale d'une indéniable importance. Les journaux conservateurs et bourgeois, eux-mêmes, laissant leur persiflage ordinaire, ont rendu implicitement hommage à la discipline, aux qualités maîtresses du prolétariat de Wallonie et des Flandres.

Il nous plaît d'adresser ici à nos amis de Belgique le salut respectueux et fraternel que nous eussions été heureux de leur présenter sur place, si une circonstance fortuite ne nous avait retenus. L'événement du 2 avril est assez grand en sa force symbolique pour qu'on y revienne après douze jours et qu'on essaie d'en définir nettement toute la portée.

Historiquement, le parti socialiste belge est l'un des plus jeunes du continent. Il ne s'est organisé sous sa forme présente, avec un programme précis et une réelle unité, qu'à une heure relativement proche. Mais il a bénéficié de toutes les écoles qu'avaient faites au dehors le prolétariat et il a su fondre, en une admirable homogénéité, les traits particuliers du socialisme français, anglais, allemand. Plus que tout autre, il a joué en ces dernières années un rôle essentiel. Il a grandi avec une foudroyante rapidité, marquant sa croissance par autant de triomphes et de défis à la classe dirigeante. Le suffrage quasi-universel, préparé par la grève générale, imposé au roi Léopold, est son œuvre. En dépit des lisières que la loi Nyssens a mises encore à l'expression de la volonté populaire, le socialisme a conquis à la Chambre de Bruxelles le cinquième du nombre total des sièges. En aucun pays du globe, la représentation prolétarienne n'a atteint un pareil effectif.

Ceux qui ont assisté le 2 avril à l'inauguration de la Maison du Peuple ont saisi dans la foule des assistants l'impression d'une irrésistible puissance. Lorsque ces milliers et milliers de manifestants sont sortis en cortège dans les rues de la capitale, calmes et radieux de la confiance des forts, une haie ininterrompue s'étendait sur leur passage.

C'étaient les indifférents, les indécis, conservateurs, et si l'on peut dire, opportunistes d'aujourd'hui, qui saluaient l'avènement du pouvoir nouveau. Plus que toute propagande, l'énorme procession ouvrière, par la majesté même de son déploiement, contribuera à la conversion de la masse sceptique. L'inorganique finit par s'incorporer à l'organisé : l'ordre commande à la confusion. C'est là tout le secret de la vigueur du socialisme belge, c'est l'explication de ses prestigieux progrès. Par l'attrait de l'union, par la systématisation des éléments d'action, par l'enveloppement, surtout et pour ainsi dire, qu'il exerce sur toutes les facultés de l'individu, il ne peut jamais rester immobile et stagnant. Mathématiquement on peut calculer que d'ici tant d'années, il aura saisi la majorité dans la Wallonie et les Flandres. N'est-il pas déjà le noyau de cristallisation des forces démocratiques et anticléricales ? Et du jour même de son apparition sur la scène politique, n'a-t-il pas relégué dans l'ombre les vieux partis de gauche, libéraux, radicaux, désormais réduits au rôle d'appoints dans les luttes électorales ?

Le socialisme belge fait appel à la fois aux ambitions matérielles de l'ouvrier et aux aspirations morales, intellectuelles, esthétiques de l'homme. A ce titre, la Maison du Peuple de Bruxelles, comme le Vooruit et tant d'autres institutions analogues, est le réduit, la forteresse centrale de la poussée du prolétariat. Ce qui nous manque en France, ce qui peut-être maintenant ne tardera plus à se réaliser, c'est ce groupement autonome et intégral des énergies populaires, en dehors même de la politique militante ; c'est la pénétration de l'idéal et de « l'administration » socialistes dans la vie quotidienne de chacun de nous ; c'est le maintien d'un perpétuel, nécessaire et profitable contact entre tous les hommes qui servent la cause de la Révolution.

La Maison du Peuple est l'édifice le plus grandiose que le monde du travail ait jamais érigé pour son propre usage. Comme les maisons de bourgeoisie, dans les riches communes des Flandres, de l'Artois, de l'Allemagne rhénane et hanséatique, signifiaient autrefois l'omnipotence du Tiers-État enrichi par le négoce, celle-ci notifie l'avènement prochain au pouvoir politique du quatrième État solidarisé pour la lutte. Vandervelde, en sa courte et brillante allocution, a retracé magistralement toute l'histoire du prolétariat belge. La Maison du Peuple a commencé, il y a très peu d'années, avec 60 coopérateurs et 700 francs de capital, aujourd'hui elle compte 17,000 coopérateurs et fait plus de 4 millions d'affaires. Ces simples chiffres étaient, pour tous les assistants, l'évocation du passé difficile, du combat incessant pour la vie, de l'avenir lumineux qui s'annonce, et nul, dans la foule pressée qui l'écoutait, ne s'est mépris sur le sens des paroles du vaillant orateur ; c'était toute la poussée révolutionnaire qu'il résumait en quelques

mots, c'était l'hymne de victoire qu'il entonnait, en même temps que sonnait par les rues et par les places, du haut de la nouvelle citadelle socialiste, la menace suprême à l'ordre conservateur.

Puissions-nous prendre exemple sur nos frères de Belgique et rendre à leur œuvre l'hommage d'une adaptation fidèle. L'heure des divisions n'est plus ; chez nous, comme à Gand, à Bruxelles et à Liège, la nécessité de l'entente s'est imposée et a brisé les dernières résistances. Mais l'heure de l'organisation n'a pas encore sonné et celle-là, nous l'appelons de tous nos vœux. Oui, il faut aussi que par la coopération socialiste, par le groupement de nos forces dans la production journalière, nous resserrions matériellement nos liens ; il faut aussi que dans la mesure de nos moyens, nous offrions au travailleur, à Paris, à Lyon, à Lille, les joies artistiques et intellectuelles qu'il lui est donné d'éprouver à Bruxelles. Le socialisme, transformation intégrale de l'humanité, peut s'exprimer avant la phase d'achèvement, par l'éducation sous toutes ses formes, par la culture systématique des qualités d'administration comme par la participation des plus déshérités aux satisfactions esthétiques supérieures. La journée du 2 avril aurait une importance inouïe à nos yeux, si elle marquait pour le socialisme français la date initiale d'une évolution à coup sûr féconde et qui dès aujourd'hui apparaît possible.

Le parti ouvrier belge, issu d'un petit pays, mais où l'organisation capitaliste, repliée sur elle-même, a pris une vigueur démesurée, a rendu au prolétariat international un immense service, en lui montrant la valeur de certaines méthodes. Il se peut qu'un jour encore, il mérite davantage de nous tous, en ouvrant effectivement dans l'histoire l'étape de la conquête prolétarienne et de la formation collectiviste. Mais dès à présent, la tâche qu'il a consommée, le rôle d'initiateur qu'il a si hautement tenu, suffisent à le placer à un rang éminent. Comme les communes de Flandre furent au Moyen-Age les premières à combattre et à écraser le régime de la féodalité pure, nos amis de Gand, de Bruxelles et de Liège réalisent en cette fin du dix-neuvième siècle le maximum de l'énergie révolutionnaire organisée et consciente d'elle-même.

A cette date solennelle pour eux et pour le socialisme international, où ils célèbrent l'achèvement d'un édifice symbolique, nous sommes heureux de leur adresser notre salut d'admiration. Nous savons d'avance que tous les lecteurs de cette Revue, Français et étrangers, s'associeront cordialement à cet hommage.

Paul Louis.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Sommaire. — *France :* Aline Valette; Le Congrès socialiste international de 1900. — *Angleterre :* La démocratie sociale et la paix internationale; Banquet donné en l'honneur de Liebknecht, Jaurès et Vandervelde. — *Belgique :* L'inauguration de la nouvelle Maison du Peuple à Bruxelles. — *Hollande :* Succès socialistes.

FRANCE

Aline Valette. — Voilà juste un an que nous avons eu la douleur de voir partir pour Arcachon où elle espérait guérir ses poumons, notre chère collaboratrice Aline Valette. Hélas! Nous ne partagions pas ses illusions. Nous savions bien qu'il est certaine usure des forces vitales qui ne se répare plus. Tout l'hiver de 1897-98 la toux persistante d'Aline Valette avait tristement éclairé tous ses amis sur la nature de son mal. Le Conseil National du « Parti Ouvrier Français » savait qu'il perdait pour toujours sa si dévouée secrétaire; que plus jamais elle ne pourrait se dévouer, tant les veilles, le surmenage et parfois les privations avaient anéanti les forces physiques de la bonne camarade que fut constamment Aline Valette. — Quant à nous, c'est en renfonçant nos larmes, qu'au printemps dernier nous lui avons dit adieu.

Son logement était juste au-dessus du mien, et pendant les trois derniers mois qui ont précédé son départ, ses accès de toux et ses insomnies nous avaient trop souvent déchiré le cœur pour que nous gardions le moindre espoir de la voir nous revenir, et reprendre ensemble ces excellentes causeries où elle ne parlait jamais d'elle et où il était uniquement question de ses deux fils, Georges et Silvio, — des luttes et progrès de son parti, — et où, à travers les plus fins apercus sur les événements politiques, littéraires ou artistiques (elle se tenait au courant de tout) , reparaissait sans cesse le souci de distinguer ce à quoi pouvaient bien servir ces multiples incidents dans la marche du progrès, quelle était leur utilisation possible pour le bonheur ou l'amélioration morale de l'humanité, et pour l'avancement et le succès du Socialisme.

Peu à peu ses lettres exquises, devenues presque maternelles et pleines de conseils pour les autres, devinrent plus rares. Sa dernière, en février, était navrante. Elle nous demandait la permission de ne plus écrire pendant quelque temps, afin d'éviter toute fatigue, c'est-à-dire de raccourcir sa convalescence. D'ailleurs, affirmait-elle, « je rentrerai à Paris au plus tard en mai... »

Aujourd'hui elle est enterrée à Arcachon, où elle a succombé, le 21 mars. Vers la fin de la nuit elle se réveilla; et, pour ne pas déranger son excellente gouvernante et amie Mme Marcel qui reposait, tout en la surveillant, elle voulut allumer elle-même sa lampe puis, fait inusité, toutes les bougies de sa chambre. Mme Marcel la força à se recoucher et lui donna le Balzac qu'elle demandait.

Tout à coup, elle posa son livre, appela Mme Marcel et s'éteignit subitement en l'embrassant.

Le repos éternel était venu pour celle qui ne s'était jamais reposée.

Comme nous ne saurions mieux dire, ni avec plus d'émotion, nous reproduisons l'article qui a été consacré à notre pauvre amie par Mlle Marie Bonnevial, dans la *Fronde :*

..... Tous les militants salueront respectueusement cette vaillante.

Ses amis intimes la pleurent amèrement, car c'était une amie.

Seuls, ceux qui l'ont connue de près peuvent dire les trésors d'affection, de dévouement, que renfermait ce cœur de femme.

Quelle éloquente réponse de telles natures font aux malveillants ou aux sots, qui pensent que la femme cesse d'être femme quand elle entend dire son mot sur les questions d'intérêt général!

Quelle belle et vivante démonstration de ce que sera la femme de l'avenir!

Aline Valette, en effet, dans sa personne, dans sa mise, dans la tenue de sa maison, dans les soins si intelligemment doux, si fermement maternels donnés à ses deux fils, qui seront des *hommes,* et *par elle,* a été *femme* et *mère* dans la plus gracieuse et la plus haute acception du mot.

Généreuse par tempérament et par principe, elle avait la passion de la propagande.

A une de ses amies, elle disait un jour : « que tu es heureuse de pouvoir parler en public! »

Et comme l'amie lui répondit : « Essayez. Dites simplement ce que vous pensez, sans autre préoccupation que l'idée de faire passer votre conviction aux autres », elle essaya, réussit, et, heureuse de se sentir apôtre par la parole comme par la plume, elle alla porter la bonne parole partout où les besoins de la propagande lui en faisaient un devoir.

A Lille, à Roubaix, à Châtellerault, à Romilly, elle alla préconiser l'idée d'union, montrer à l'horizon prochain l'affranchissement des exploités par le groupement syndical.

J'ai souvenir d'une conférence féministe, présidée par l'excellent M. Lamquet, où dans un langage exquis, elle esquissa le rôle de la femme dans le passé et dans l'avenir.

La Femme et le Verbe nouveau, tel était le titre de cette étude documentée comme tous les sujets qu'elle a traités.

Faut-il faire connaître la pédagogue?

Son livre *La petite Ménagère*, les nombreux articles dans divers journaux nous montrent l'éducatrice théoricienne de haut vol et de saine raison.

Mme Paulin, ex-directrice de l'École professionnelle de la rue Ganneron, disait ce que valait Aline Valette comme praticienne.

La journaliste qui fonda l'*Harmonie sociale,* collabora à la *Revue socialiste,* au *Matin,* à la *Petite République,* au *Peuple* de Lyon, au *Socialiste*, au *Radical,* etc.

Aussi, notre Directrice sut-elle l'attacher à la *Fronde*, où ses articles sur le *Travail des femmes* étaient si justement appréciés.

La maladie nous priva longtemps de ses articles, toujours si exactement documentés.

Notre journal eut le dernier effort de sa pensée dans la *Tribune* intitulée *Trade-Unions*.

Déjà la plume pesait lourd au bout de ses doigts.

Et pourtant elle espérait.

Sa dernière lettre me faisait un peu croire comme elle, tant on voit volontiers possible ce que si ardemment on désire.

Hélas! vaine illusion!

Elle s'était trop dépensée; le courage ne suffisait plus; la volonté était vaincue.

Ses collègues du Syndicat de l'enseignement gardent d'elle un souvenir ému.

Elle en fut longtemps la secrétaire aimée, comme elle fut secrétaire du premier congrès libre d'éducation organisé par le syndicat et dont les solutions généreuses ont été le point de départ de toutes les réformes accomplies depuis dans notre enseignement national.

Combien modeste pourtant fut l'origine de ce petit groupe. Les noms des fondateurs sont faciles à rappeler, MM. Desmoulins, Francolin, Lavy, Ottin, Dr Guillard; Mmes de Filippin, Paulin, H. Sleyders (Mme Desmoulins), puis Aline Valette, J. Delit et, plus tard, l'amie désolée qui signe ces lignes.

De ce congrès de 1878 sortit le principe de l'*éducation intégrale*, dont Aline démontra par ses œuvres la facile application.

Fine nature d'artiste, elle dessinait et peignait, et fit des *salons* très remarqués; musicienne, elle vibrait aux grandes œuvres et interprétait nos maîtres comme un disciple ardemment pénétré.

Telle est la militante, secrétaire de cette *Fédération des Sociétés féministes*, que fonda une autre vaillante Eugénie Potonié; secrétaire du Conseil national du parti ouvrier, qui prit part à tous les congrès ouvriers, à tous les congrès féministes. Comme membre du comité de surveillance de l'Ecole professionnelle de la rue Ganneron, dont elle était secrétaire aussi, elle présida l'une des distributions de prix de l'École, et prononça un discours d'une élégance exquise,

et dont la conclusion était : faites l'harmonie en vos êtres, et que de toutes ces harmonies individuelles résulte l'harmonie universelle !

Elle avait le droit de parler ainsi, car elle-même était un être tout harmonie.

Sa caractéristique était la grâce, l'égalité d'humeur, le charme.

D'un mot, dans son monde d'amis, nous la définissions : *c'est une charmeuse.*

Et cette douce sérénité, ce puissant instinct de dévouement faisait sa force et explique ses prodiges d'activité.

Secrétaire d'Eugène Simon, l'auteur de la *Cité chinoise,* elle lui fut une véritable collaboratrice s'intéressant avec lui aux questions sociales qu'il traitait.

Et jamais, à aucun âge, les enfants ne manquèrent de ce qui rend l'enfance heureuse ; le nécessaire ne suffit pas aux petits : il leur faut la joie des jeux, des fêtes, des habits gais. Elle la leur donnait, et jamais nul ne s'aperçut du travail et des veilles que cela lui coûtait.

Honneur à cette brave !

Ses amis lui gardent un profond et vivace souvenir.

Marie Bonnevial.

* * *

Le congrès socialiste international de 1900. — Voici le texte de l'appel que le comité d'entente socialiste a adressé aux organisations socialistes et ouvrières du monde entier, en vue de la conférence préparatoire du congrès socialiste international qui doit avoir lieu à Paris, en 1900 :

Camarades,

Le congrès socialiste international ne pouvant se tenir en Allemagne, nos camarades socialistes allemands ont prié les socialistes français, conformément aux indications du congrès de Londres, de l'organiser à Paris, en 1900. Ce sont donc les socialistes français qui ont le devoir de proposer à leurs camarades de tous les pays les mesures d'organisation. En conséquence, nous vous convions à une conférence préparatoire qui déterminera les conditions dans lesquelles sera tenu le congrès international.

C'est au nom de tout le parti socialiste français que nous vous adressons cette invitation. Les cinq grandes organisations nationalement constituées, qui le composent : la Confédération des Socialistes indépendants de France, la Fédération des Travailleurs socialistes de France, le Parti Ouvrier Français, le Parti Ouvrier socialiste révolutionnaire, le Parti socialiste révolutionnaire, se sont groupées en un comité d'entente qui délibère fraternellement sur les intérêts communs. Dans ce comité d'entente sont donc représentées toutes les forces socialistes de France.

Ce comité s'est constitué sur la base des principes essentiels du socialisme : socialisation des moyens de production et d'échange; union et action internationales des travailleurs; conquête socialiste du pouvoir politique par le prolétariat organisé en parti de classe. Le congrès devant être un congrès

politique socialiste, c'est sur la base des principes essentiels du parti, adoptés par notre comité d'entente, comme par les socialistes de tous les pays, que nous vous proposons de le constituer. Nous avons voulu ainsi prévenir les conflits qui ont pesé sur le précédent congrès international.

Il nous semble que nous nous conformons ainsi au véritable esprit du congrès de Londres. Il est vrai que celui-ci a paru adopter le principe d'un congrès mixte, en partie politique, en partie corporatif. Mais en faisant appel aux groupes corporatifs, le congrès de Londres leur demande d'adhérer à l'action politique. Il marque donc d'un caractère politique l'intervention des groupements corporatifs au prochain congrès.

Or, il nous semble évident que cette action politique doit s'exercer dans le sens socialiste. Demander aux groupements corporatifs d'accepter l'action législative et ne pas leur demander d'accepter la socialisation des moyens de production et l'entente internationale des travailleurs, ce serait admettre les groupements ouvriers réactionnaires, ceux qui sont englobés dans les cercles catholiques ou pénétrés d'un nationalisme rétrograde. Ce serait enlever à la classe ouvrière représentée au congrès son caractère de classe, puisqu'elle ne peut s'affirmer comme classe qu'en opposant à la propriété bourgeoise la propriété sociale et au cosmopolitisme bourgeois ou au chauvinisme réactionnaire l'internationalisme ouvrier.

Sans doute, comme l'a sagement décidé le congrès de Londres, il ne convient pas de demander aux groupements corporatifs qu'ils se livrent à une action politique constante ou habituelle; mais il paraît nécessaire de demander que leurs délégués au congrès socialiste international acceptent comme base générale de leur mandat les principes essentiels du socialisme.

Il est bien clair qu'en définissant ainsi ses principes vitaux, le socialisme obéit à la loi de tout organisme qui ne peut vivre qu'en se déterminant. Mais, en ce qui nous concerne, nous ne désirons pas, par des interprétations arbitraires ou sectaires, réduire le champ du congrès et en rétrécir la porte. Quand nous parlons de la conquête socialiste du pouvoir politique, nous n'entendons ni dédaigner, ni mettre au second plan l'organisation économique du prolétariat. Sans cette base corporative, sans ce groupement professionnel des prolétaires, l'action politique du socialisme se perdrait dans le vide, et au jour de la victoire, la classe prolétarienne ne pourrait saisir l'administration de la propriété transformée; elle resterait à l'état de tutelle.

Ainsi, ayant été avertis que des groupements syndicaux de divers pays, et en particulier un des congrès corporatifs de France réuni à Rennes, prenaient l'initiative de convoquer à Paris un congrès corporatif international, nous ne pouvons qu'encourager cette œuvre et l'assurer de nos plus vives sympathies. Nous sommes certains qu'en se manifestant sous la double forme économique et politique, le prolétariat universel donnera au monde la sensation de la force complète : les deux aspects de l'action ouvrière se compléteront sans qu'aucun conflit soit à craindre.

Mais en même temps, il sera très souhaitable que les organisations corporatives soient représentées directement au congrès politique socialiste, sous la seule condition de donner à leurs délégués un mandat politique et socialiste. L'accès du congrès politique sera donc aussi largement ouvert que

possible, et pourtant le danger de confusion sera écarté. Le congrès socialiste international de Paris consacrera une fois de plus les principes affirmés en tous pays, depuis trente ans, par les congrès nationaux et internationaux de notre parti.

Nous ajoutons qu'en parlant de la conquête socialiste du pouvoir par le prolétariat organisé en parti de classe, nous ne déterminons pas le mode de cette conquête politique. Nous ne pouvons pas, nul ne peut la réduire à la seule action parlementaire.

Dans notre pays même, ce sont des événements révolutionnaires qui ont déterminé ou marqué le mouvement politique et social; et les conditions de fait que subit le socialisme dans les diverses régions du monde sont trop variées pour qu'on puisse enfermer dans une formule étroite la marche du prolétariat vers le pouvoir.

Mais ce qu'il est essentiel d'affirmer, c'est que le prolétariat ne sera pas affranchi par la bonne volonté des dirigeants; c'est qu'il n'entrera en possession de son droit, c'est-à-dire de la propriété, que s'il est la force. Or, il ne sera point la force tant qu'il ne s'emparera pas, par une action collective et concertée, du pouvoir que détient ajourd'hui la bourgeoisie.

Sans dédaigner les réformes et les palliatifs, le parti socialiste ne se propose pas comme but suprême de manier l'outillage politique, juridique, militaire d'aujourd'hui. En se saisissant du pouvoir, le prolétariat socialiste en transformera le mécanisme aussi bien que l'objet. Ce pouvoir nouveau, ce sont les organisations des travailleurs, fédérées pour la production commune, qui l'exerceront.

Il ne s'agit pas de substituer un personnel dirigeant à un autre, mais d'abattre le pouvoir politique de la bourgeoisie, forteresse de sa puissance sociale, pour transformer la société. L'État, moyen de contrainte des classes exploiteuses, sera détruit aussitôt que conquis et remplacé par la communauté du travail.

Cette définition de l'action politique du socialisme, tout en précisant notre but, de manière à dissiper toute équivoque, respecte la diversité des conceptions, quant aux voies et moyens. Les socialistes ont toujours affirmé qu'une vraie solidarité morale du prolétariat ne pouvait résulter que de la libre coopération des intelligences dans la limite des principes essentiels que définit la circulaire.

C'est dans ce sentiment très large, c'est dans cette pensée très accueillante que nous interprétons les principes essentiels du socialisme, tels que les a adoptés notre comité d'entente, tel que les comprend, si nous ne nous trompons, le socialisme international.

Nous sommes assurés d'avance que c'est une magnifique pensée d'union dans le combat qui animera tous les délégués du socialisme et du prolétariat, et nous vous prions de désigner le plus tôt possible les délégués à la conférence préparatoire que nous vous proposons de fixer à Bruxelles, entre le 20 mai et le 30 mai prochain.

Confédération générale des socialistes indépendants. — Fédération des Travailleurs socialistes de France. — Parti Ouvrier Français. — Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire. — Parti Socialiste Révolutionnaire.

ANGLETERRE

De notre correspondant *Jules Magny :*

La démocratie sociale et la paix internationale. — Le 8 mars 1899 restera un jour mémorable dans les annales du socialisme international. Jamais fraternité plus cordiale et plus sincère ne s'est affirmée entre les socialistes des quatre pays qui sont à l'avant-garde du mouvement. Les camarades anglais ont donné à Liebknecht, Jaurès et Vandervelde une réception enthousiaste dont le souvenir ne s'effacera pas de leur mémoire. Les délégués de France, de Belgique et d'Allemagne étaient venus prêcher un évangile de paix internationale tout différent de celui que le trop célèbre M. Stead prêche sous l'égide suspecte d'un autocrate dont les actes démentent si effrontément les paroles.

Malgré que la plupart des grands journaux quotidiens avaient fait le silence sur cette manifestation, *Saint James's Hall,* la grande salle habituelle des grandes démonstrations, n'en a pas moins été bondée d'enthousiastes bien que les stalles et le balcon fussent des places payantes à 3 francs.

Lorsqu'Hyndman (le président du meeting), monta l'escalier de côté qui conduit à l'estrade, suivi de Liebknecht, Vandervelde et Jaurès, et des représentants de toutes les sections du mouvement socialiste en Grande-Bretagne, ce fut une ovation assourdissante, avec brandissement de chapeaux et de mouchoirs, comme seuls les Anglais savent en faire. Sur l'estrade, derrière le président et les trois délégués étrangers, j'ai remarqué les notabilités suivantes : Cunninghame Graham, Herbert Burrows, Morrison Davidson, Sydney Olivier et E. R. Pease (de la société fabienne), Quelch, Brocklehurst, E. Bernstein, Pete Curran, Wherry Anderson, le professeur Beesly, le docteur Clarke, le docteur Max Bach, A.-E. Fletcher (le rédacteur en chef de *New Age*), l'Indien Dadabhai Naoroji, F.-C. Jones, W.-J. Borwick, J. Kent, Mmes Hyndman, Pankhurst, Gray et Despard, etc. A M. Headingley était échue la tâche ingrate et difficile de traduire en anglais les discours de Jaurès et Vandervelde, tâche dont il s'est acquitté avec beaucoup d'habileté.

Je note dans la salle la présence de quelques clergymen et de deux membres de la Chambre des Communes, dont l'un radical et l'autre tory.

Hyndman ouvrit le meeting par un appel éloquent en faveur d'une paix internationale établie sur la base solide de la solidarité des travailleurs du monde. Les social-démocrates, a-t-il dit, étaient en faveur de la paix entre les nations tout en étant partisans de la guerre entre les classes. Il rappela que pendant les trois semaines qui avaient précédé la manifestation présente, trois cents socialistes avaient été arrêtés à Saint-Pétersbourg et que la liberté des Finlandais avait été escamotée. Il déclara qu'il n'y avait aucune inimitié ni aucune cause de guerre entre les peuples d'Angleterre, de France, d'Allemagne et de Belgique. Rappelant une exclamation du maréchal allemand Vorwærts, qui, visitant Londres au commencement du siècle, s'était écrié, en soudard qu'il était : « Mein Gott! quelle ville à piller! », il ajouta que Liebknecht, un maréchal de l'armée socialiste allemande, pourrait dire : « Quelle ville à réveiller! » car Liebknecht était venu à Londres pour montrer aux Anglais,

dont le développement du progrès démocratique est en retard, comment s'y prendre pour aller de l'avant. Jaurès — continua Hyndman — dirait au meeting quels efforts il avait faits pour calmer les esprits surexcités par la fièvre chauvine durant la période récente pendant laquelle la guerre semblait inévitable entre la France et l'Angleterre. Après avoir combattu en France le militarisme et le cléricalisme, Jaurès allait aider à combattre la réaction dans sa forteresse, Londres. Quant à Vandervelde, ajouta Hyndman, il avait combattu en Belgique pour la même grande cause, l'unité et la solidarité des peuples ; — et le président termina son discours en montrant l'hypocrisie et la farce de la croisade Czar-Stead en faveur de la paix.

Pete Curran proposa alors la résolution suivante : « Ce meeting des citoyens de Londres déclare que la solidarité et la fraternité des travailleurs de tous les pays civilisés établies sur la base d'un socialisme international constituent le seul espoir d'une paix permanente parmi les peuples et adjure les classes industrielles de tous les pays d'abjurer tout antagonisme envers leurs camarades étrangers et de s'unir dans une vigoureuse attaque contre leurs pires ennemis : les landlords et les capitalistes de leurs pays respectifs. »

Cunninghame Graham, qui prononça le discours suivant, est un orateur nerveux, sarcastique et mordant, qui revient d'une excursion périlleuse dans le Maroc. Il protesta avec passion contre le dépouillement et le massacre des races aborigènes ; il condamna en termes indignés et brûlants les mutilations perpétrées par la Belgique au Congo, les brutalités de l'Allemagne dans les Cameroons, le massacre des Soudanais par les Anglais et l'outrage perpétré sur le cadavre du Mahdi.

Lorsque Liebknecht se leva, ce fut un enthousiasme indescriptible. Le vieux vétéran fit remarquer que l'horrible tableau qu'avait tracé Cunninghame Graham de la politique anglaise pouvait également s'appliquer à l'Allemagne l'hypocrisie politique existait aussi et tout autant qu'en Angleterre. Le capitalisme, a-t-il dit, est en train de tuer la civilisation qui ne peut être régénérée que par le socialisme. En Allemagne, comme partout ailleurs, il n'y a que deux partis : les riches et les pauvres, comme l'a dit Disraéli. Liebknecht donna ensuite un résumé très intéressant du développement historique de l'Allemagne et de la situation des divers partis. Il rappela avec fierté que le parti socialiste avait pu combattre Bismarck et le vaincre — ce qui donnait bon espoir dans le résultat de la lutte entre le parti socialiste et les pygmées qui ont succédé à Bismarck. En terminant, il a exprimé son admiration pour la persistance du peuple anglais et a fait remarquer que le socialisme en Angleterre se heurte à des difficultés qui n'existent pas en Allemagne. Mais l'Anglais était tenace et ne reculait pas et il fallait que son splendide esprit d'organisation s'employât dans une direction socialiste, ce qui aurait une influence énorme sur la démocratie sociale internationale, car un proverbe anglais dit : « Qui veut peut ».

Après un discours de Brocklehurst et de Dadhabai Naoroji, ce fut le tour de Jaurès. L'accueil ultra-enthousiaste qu'il reçut fut aussi tumultueux, sinon plus, que celui qu'avait eu Liebknecht. Ce dernier avait prononcé son discours en anglais ; mais Jaurès, qui ne peut parler anglais, fit remarquer qu'il n'était peut-être pas mauvais qu'après la tension récente entre la France et l'Angleterre,

qu'un Français exprimât dans sa propre langue sa profonde conviction que le peuple français n'avait aucun motif de querelle avec le peuple anglais. En faisant cette solennelle déclaration, il ne parlait pas seulement en son propre nom, mais au nom d'un grand comité formé de toutes les branches du parti socialiste, comité qui, aux dernières élections législatives, avait réussi à mener aux urnes électorales 800,000 électeurs. C'était au nom de ces 800,000 socialistes qu'il avait le plaisir de déclarer que le peuple de France était de cœur avec le peuple d'Angleterre. Il appartenait aux travailleurs eux-mêmes de s'atteler à la réalisation de la paix internationale, car il était absurde d'imaginer que les gouvernements capitalistes fussent sincères dans leurs déclarations pacifiques. Le système entier du capitalisme était basé sur la guerre et la concurrence, et la guerre ne pouvait être abolie que par l'application universelle du système de coopération socialiste.

Jaurès déclara voir avec joie que le combat pour la justice que soutenaient en ce moment les socialistes de France avait recueilli les sympathies du monde entier. Il était difficile aux étrangers de se rendre compte de la force contre laquelle le peuple français avait à combattre. L'Église n'était pas seulement une institution religieuse, mais encore une institution politique, cherchant insidieusement à s'emparer du pouvoir politique. Il n'y avait plus qu'un parti maintenant qui pût combattre pour la justice, et c'était le parti socialiste qui, à propos de Dreyfus, se mit en avant et dit : « Cet homme n'est pas des nôtres; ce n'est pas un travailleur, c'est un membre des classes privilégiées. Mais vous lui avez refusé la justice et nous, socialistes, nous réclamons la justice, même pour nos ennemis. »

Le délégué belge Vandervelde fut aussi vivement acclamé par l'auditoire. Il dit qu'en Belgique les travailleurs imitaient le mouvement coopératif anglais pour le faire travailler à la cause socialiste. Il fit remarquer que l'Allemagne était gouvernée par la police et l'empereur, la France par le plumet des généraux, et la Belgique par la robe du prêtre. C'était dans les trois cas le même ennemi, trois armes différentes à l'aide desquelles les classes capitalistes oppriment les peuples. Le capitalisme était réduit à ce dilemme : aller en guerre, — et il redoute la guerre, — ou maintenir la paix, et avec la paix l'instruction, et avec l'instruction le socialisme qui en découle naturellement. Les socialistes reconnaissent que la paix n'est pas seulement un principe et une politique, mais aussi une arme entre leurs mains pour créer des socialistes dans la prochaine génération. En temps de paix nous arrivons à nous connaître dans des meetings internationaux et par une fraternisation générale. En finissant, Vandervelde fit remarquer que dans les trois drapeaux tricolores de la Belgique, la France et l'Angleterre, on trouve la couleur rouge. Supprimons les autres couleurs, a-t-il dit, et que le drapeau rouge soit l'emblème de toutes les nations au grand congrès socialiste international de l'année prochaine à Paris.

Il va sans dire que la résolution, mise aux voix par le président Hyndman après une chaleureuse invite aux jeunes socialistes de s'associer au glorieux travail esquissé par les orateurs présidents, fut votée à l'unanimité.

Banquet donné en l'honneur de Liebknecht, Jaurès et Vandervelde. — Le lendemain soir, jeudi 9 mars, un banquet eut lieu en l'honneur des trois délé-

gués étrangers. Il fut présidé par A.-E. Fletcher, l'ancien rédacteur en chef de la *Daily Chronicle,* aujourd'hui directeur d'un excellent journal *The New Age,* dont les tendances socialistes sont nettement accentuées.

Environ 250 convives assistaient au banquet. Parmi eux se trouvaient des membres de la *Social Democratic Federation,* de la *Fabian Society,* de l'*Independent Labour Party,* et des radicaux avancés. Le dîner terminé, le secrétaire du comité d'organisation du banquet lut plusieurs lettres d'excuses de la part de Walter Crane (l'artiste socialiste distingué qui avait dessiné une charmante carte commémorative du banquet), Cunninghame Graham, Sydney Webb, Tom Mann, Michael Davitt, Steward Headlam, le professeur York Powell, etc. Une lettre du secrétaire de l'*Amalgamated Society Railway Servants* envoie au nom de 60,000 membres de ce syndicat ses fraternelles salutations aux trois hôtes du banquet. Enfin le spirituel fabien Georges-Bernard Shaw avait envoyé la lettre caractéristique suivante : « Malheureusement, je ne puis assister au dîner. De même que le parti libéral, je suis une épave, avec cette exception cependant qu'il me reste encore quelques idées et quelque espoir de rétablissement. Demandez à Jaurès de présenter nos compliments à Boisdeffre et dites-lui que bien que nous n'ayons pas d'affaire Dreyfus ici, nous avons cependant des officiers qui tuent les blessés, déterrent les morts et les mutilent. Il est bon que nos amis sachent que la civilisation va de l'avant en Angleterre. Si quelqu'un propose la santé de l'apôtre de la paix universelle, vous pourriez réclamer pour l'Angleterre l'honneur d'avoir donné dans l'Inde l'exemple qu'il vient de suivre en Finlande en abolissant la liberté de la presse. »

L'espace me manque pour donner un compte rendu des discours. Qu'il me suffise de noter les toasts avec les noms de ceux qui les ont portés et de ceux qui y ont répondu :

1° Toast à la cause socialiste, porté par le président du banquet. Réponse par Herbert Burrows et Geo. Barnes;

2° Toast au mouvement socialiste en Allemagne, porté par Keir Hardie. Réponse par Liebknecht;

3° Toast au mouvement socialiste en France, porté par Hyndman. Réponse par Jaurès;

4° Toast au mouvement socialiste en Belgique, porté par Sydney Olivier. Réponse par Vandervelde;

5° Toast au président du banquet, porté par William Clarke. Réponse par A.-E. Fletcher.

BELGIQUE

L'inauguration de la nouvelle Maison du Peuple à Bruxelles. — Cortèges, musiques, concerts et fêtes, rien n'a manqué à l'inauguration de la nouvelle Maison du Peuple, dont l'édification avait été confiée à un éminent architecte M. Victor Horta, et pour laquelle le Parti Ouvrier belge dépensa un million.

La venue de nombreux délégués étrangers, notamment de la France (la *Revue Socialiste* avait délégué le citoyen Paul Louis), permit la tenue d'un véritable meeting international, où la France fut repré-

sentée par la citoyenne Marie Bonnevial et par les citoyens Jaurès, Gérault-Richard, Colly, délégué par le groupe socialiste du Conseil Municipal de Paris. Camélinat, Gustave Perthuis, Delory, maire de Lille et son adjoint Delesalle; Raymond Lavigne, de Bordeaux, etc. Le meeting fut présidé par le citoyen Standaert; voici l'analyse des principaux discours :

VANDERVELDE :

Compagnes et compagnons,

Au nom du Parti ouvrier, je remercie du fond du cœur le compagnon Standaert de ses paroles de bienvenue.

Je vous remercie d'être venus, camarades gantois, fondateurs du Vooruit, qui fûtes nos initiateurs et nos maitres; et vous, délégués flamands et wallons, dont la puissante union sut créer ces grandes œuvres; et vous surtout, socialistes des autres pays, qui êtes ici, le vivant témoignage de notre solidarité fraternelle.

Vous êtes chez vous, dans cette maison, construite par le peuple, pour le peuple, et dont l'inauguration consacre quinze ans d'efforts, de travail et de patience.

Nous sommes dix-sept mille coopérateurs aujourd'hui. Nos boulangers ont enfourné, l'an dernier, plus de onze millions de pains. La Maison du Peuple fait quatre millions d'affaires. Plus de cent groupes socialistes se sont groupés autour d'elle. C'est notre Eglise et notre Forteresse. Regardez, compagnons, le chemin parcouru depuis quinze ans, depuis 1884!

Ils étaient soixante, les ouvriers de la première heure. Soixante membres et sept cents francs de capital. On cuisait le pain dans une cave de cabaret. Une charrette à chien et quelques sacs de farine composaient tout l'avoir social. (*Sourires.*)

Voilà ce que nous étions! Voyez ce que nous sommes! C'est d'un petit grain de senevé qu'est sorti ce grand arbre.

Salut à ceux qui l'ont planté! Salut aux vétérans de nos premières batailles, les Bertrand, les Standaert, les Van Loo et tant d'autres : Salut à la mémoire de ceux qui sont morts à la peine... Ai-je besoin de citer leurs noms pour émouvoir vos cœurs ? Ils vivent dans notre souvenir et se continuent dans notre pensée.

C'étaient, alors, des temps héroïques. « Les églises étaient de bois, mais les croyants étaient d'or. » La vieille Maison du Peuple, avec ses plafonds bas, ses escaliers branlants et son grenier poudreux — notre conseil de guerre — était une pauvre et triste bicoque, mais nous y laissons tous quelque parcelle de notre cœur.

C'est là que nous avons tracé le plan de maintes batailles; c'est là que nous avons mené le deuil de nos morts, et chanté nos victoires, et nargué nos défaites. C'est là que nous avons grandi : que s'est formée peu à peu, — comme le fruit qui fait éclater son enveloppe — la puissante organisation ouvrière qui, trop à l'étroit, dut chercher une autre maison, se bâtir un autre temple.

Et c'est au nom de tous ceux qui la composent, que je félicite et remercie Horta, le constructeur, qui — par une admirable compréhension de nos besoins et de nos désirs — semble avoir symbolisé dans son œuvre l'œuvre même du Parti ouvrier.

Regardez-la, notre maison.

En bas — leurs fondations plantées en plein quartier populaire — les institutions économiques, les bureaux et les magasins, la ruche des travailleurs, qui alimente et soutient tout le reste.

Plus haut, la bibliothèque, les salles de réunion des institutions politiques et intellectuelles et la grande nef de notre église, trop petite déjà, pour contenir tous nos fidèles.

Plus haut encore, en plein ciel, sur la mer des toitures, la terrasse, aux vastes horizons, comme le pont d'un puissant navire, marchant à toute vapeur sur les rivages d'un nouveau monde.

C'est là haut que nous hisserons, les jours de victoire, sur le grand mât qui dominera la rue, le drapeau rouge du Parti ouvrier.

Et quand là-bas, dans les sombres ruelles, à l'ombre du Palais de la justice bour-

geoise, les pauvres et les souffrants verront flotter ce symbole de délivrance, ils se tourneront vers lui, ils viendront dans ce Palais de la justice populaire et crieront avec nous, le cœur gonflé d'espoir : Vive le Parti ouvrier ! Vive le socialisme ! Vive l'Internationale des Travailleurs !

LÉON DEFUISSEAUX :

Chers citoyens,

Au nom de la grande famille socialiste du Hainaut, je vous salue, vous tous qui êtes venus inaugurer cette Maison du Peuple qui symbolise notre force.

Il y a vingt-cinq ans, nous étions obscurs et inconnus, aujourd'hui nous sommes des milliers et des milliers de groupes, et nous éprouvons un double sentiment d'émotion et d'orgueil — un sentiment d'émotion, en songeant à l'effort constant et opiniâtre des travailleurs, et en nous reportant dans le souvenir de ceux qui nous ont précédés et nous ont donné l'exemple.

On éprouve aussi un sentiment de légitime fierté en voyant le chemin parcouru, le prochain triomphe du socialisme !

La semaine dernière, nous avons assisté à une honteuse séance qui a prouvé qui que l'hospitalité cléricale n'existe pas.

Ici l'hospitalité est large. Nous recevons ici, les amis, je ne dirai pas étrangers, car il n'y a pas d'étrangers dans le socialisme, mais je dis les amis qui bientôt avec nous feront triompher le socialisme !

Comme Hennuyer, voisin du grand pays de France, je salue surtout avec admiration les frères socialistes français présents, je salue le grand citoyen Jaurès, Gérault-Richard, d'autres encore, qui ont mené depuis deux ans, une lutte épique contre les deux mauvais génies du monde, le militarisme et le cléricalisme.

Que nos amis aient la consolation de voir à nos ovations qu'ils ont été compris, que nous aimons plus que jamais la France, que nous sommes avec eux dans la lutte héroïque qu'ils soutiennent pour le droit, la liberté et la justice.

DEMBLON :

Comme Léon Defuisseaux, je suis Wallon, délégué de la capitale de la Wallonie. A ce titre j'ai quelques mots à prononcer. Il y a quelques mois nous avons inauguré notre *Populaire*. Elle est splendide mais elle n'atteint pas les proportions de ce palais. Nous avons dit alors que ce mouvement coopératif, que nous avions marié avec le socialisme, était venu de la Flandre, de Gand et de Bruxelles. Nous avons suivi. C'est là l'originalité de la Belgique. Nous sommes le peuple le mieux placé pour faire une expérimentation socialiste.

ANSEELE :

C'était en 1873, dit-il ; le mouvement ouvrier gantois, à la suite de la défaite de la Commune de Paris, était presque mort.

Quelques-uns restaient pourtant debout, pleins d'enthousiasme, et de force et de foi.

Que faire ? Des syndicats ? Impossible. Un journal ? Pas de sous.

Ils étaient trente, et ils avaient la somme que Vandervelde a dite ; moins 32 centimes, il faut rectifier.

Mais ils avaient la foi, et ils ont décidé de fonder une coopérative et de faire du pain ; ils avaient la force de la conviction opiniâtre et ils résolurent de persévérer, dans la lutte, d'autant plus que Gand avait la classe bourgeoise la plus réactionnaire, la plus réfractaire aux aspirations et aux revendications des travailleurs.

Ils furent attaqués par la bourgeoisie, attaqués par le clergé.

Ils étaient là une poignée d'hommes qui ont créé ou aidé à créer toutes les Maisons du Peuple.

Ils ont marié deux choses, le commerce et l'idéal. Ils ont fait le commerce sans oublier l'idéal. *Excelsior*. Toujours plus haut !

Le Parti Ouvrier belge, je le compare à un grand artiste marié à une couturière.

L'artiste, ce sont les groupes politiques de nos lutteurs qui font agir plus haut, agir de l'avant.

La couturière, c'est Standaert et Cie.

Quand les lutteurs pour l'idéal ont une ménagère pour soigner la popotte, tout va bien.

Mais quelquefois il y a des mécomptes, l'artiste dépense trop, la ménagère bougonne.

Eh bien, je l'aime, moi, cette ménagère, et c'est elle qui a raison, d'autant plus qu'elle nous permet de continuer notre œuvre.

C'est cette belle œuvre que nous avons réalisée. Nous avons fait la rude et ingrate expérience de rester de bons boulangers, mais aussi des créateurs de nouveaux mondes.

Si j'étais aussi éloquent que Guesde, Vandervelde et Jaurès, je n'aurais jamais autant d'éloquence que ce bâtiment a de charpentes.

Et maintenant le monde nous attend; ce temple est le nôtre, mais il est déjà trop petit.

Je m'arrête; je n'ai plus de paroles; ma gorge est sèche de joie et d'enthousiasme; ce que nous avons fait pour les coopérateurs, nous le ferons pour les syndicats.

Un simple conseil encore: tâchez, mes chers amis, d'avoir à Bruxelles et à Gand la puissance que nous avons à Liège pour renverser votre députation réactionnaire.

On a dit que nous n'abattrions jamais les capitalistes; M. Frère-Orban, l'incarnation du doctrinarisme en Belgique, semblait invincible et éternel. La veille de la bataille législative, en pensant à Liège, on disait: « Les doctrinaires auront 80,000 voix sur 120,000. »

Le jour de la bataille arrive; les socialistes montent au premier coup à 64,000 voix. Et les vieux doctrinaires obtenaient 29,000 voix.

Faites ce que nous avons fait à Liège. Nous sommes dans le paradis du capitalisme, mais aussi dans le pays où nous pouvons faire le plus merveilleux progrès.

Travaillez afin que définitivement soit abattue votre députation réactionnaire, afin que grâce à un gouvernement démocratique nous puissions réaliser la réforme socialiste. Luttez contre la réaction exécrée, réveillez le peuple flamand, acquerrez une force politique semblable à votre force économique.

Adressez-vous aux nègres de Belgique, et dites, avec Alfred de Musset, qu'ils doivent se lever au souffle de la haine et de la liberté.

Le citoyen DELORY, maire de Lille, est heureux et fier d'apporter le salut du Conseil national du Parti Ouvrier français.

Je représente aussi cette fédération du Nord qui regarde chaque jour les progrès accomplis en Belgique pour les accomplir en France.

Je vous apporte aussi cette heureuse nouvelle que nos coopératives donneront à l'avenir leur bénéfice à la cause socialiste.

Dans quelques années vous viendrez inaugurer la Maison du Peuple de Lille.

Demblon vous a dit: « Nous sommes des Français de Belgique ». Nous sommes des Flamands de France et nous allons imiter nos frères de Belgique! Nous sommes petits, mais dans quelques mois, il nous faudra une maison aussi grande et aussi belle que celle-ci.

GUILLEMIN, délégué de la Bourse des sociétés coopératives de France :

C'est la Belgique qui nous a donné l'exemple. Malheureusement, en France, les coopératives ne sont pas dirigées par les socialistes. Mais quand vous viendrez à Paris en 1900, nous vous prouverons que nous avons profité de vos leçons.

Je représente aussi la Verrerie ouvrière d'Albi. (*Acclamations*. Cris : « *Vive Jaurès !* ») En leur nom, je vous présente les plus chaleureuses félicitations.

BAKALOW représente les compagnons bulgares :

Il vient, dit-il, exprimer les sympathies bulgares au prolétariat conscient et organisé.

Il déplore chez lui l'absence d'organisation ouvrière et d'éducation politique.

Le roi Ferdinand a rêvé de faire, au point de vue réactionnaire, une seconde Belgique orientale.

Il n'y est pas parvenu, mais nous avons, nous, su commencer à créer, et nous

persévérons, un formidable mouvement socialiste révolutionnaire, qui est la résultante de toute tentative de réaction.

Je salue le socialisme international, et nous allons unir nos efforts pour prendre une digne place dans la grande famille socialiste internationale.

Vive le parti ouvrier de tous les peuples confondus !

Vive notre idéal ! Vive l'organisation ouvrière !

Vive la révolution sociale !

La citoyenne MARIE BONNEVIAL, qui représente les syndicats de femmes de Paris :

Comme l'a dit hier le citoyen Jaurès, la femme, la couturière du citoyen Anseele devient de plus en plus artiste. Nous voulons, nous femmes, pouvoir développer toutes nos facultés.

Je rappelle ici la mémoire d'Aline Valette, la vaillante propagandiste socialiste. Les femmes ne visent pas plus la supériorité que nous n'acceptons l'infériorité.

Nous voulons donner á la société tout ce que nous pouvons. C'est ce que la citoyenne Valette avait compris et c'est pourquoi nous voulons ici lui rendre hommage.

Si l'on ne veut pas que le travail de la femme fasse concurrence à celui de l'homme, il faut organiser les ouvrières en syndicats.

Il y a quatre syndicats d'ouvrières à Paris, les typographes, les blanchisseuses, les fleuristes et les couturières. Au journal *La Fronde,* les femmes typographes ont le même salaire que les hommes.

Un syndicat d'enseignement va se constituer aussi, où s'entr'aideront instituteurs et institutrices !

La femme est propagandiste par nature, l'Église le sait et lui fait la cour depuis des siècles; la femme a la foi, l'enthousiasme et la persévérance, elle a jusqu'ici été contre nous, il faut que désormais elle soit avec nous, pour l'affranchissement du prolétariat.

GÉRAULT-RICHARD :

Je vous présente les félicitations des ouvriers du Portugal que la citoyenne Sorgue représente ici. J'y joins aussi les miennes. Mais ne croyez pas que vous soyez parfaits, car les hommes qui se croient parfaits sont bien près de l'imperfection.

Mais votre exemple est réconfortant et nous, qui avons aussi donné des exemples au monde, aussi rudes, nous venons en chercher maintenant en Belgique.

Hier, en voyant défiler votre superbe cortège, quelqu'un disait : Quand on voit cela, on se sent fier d'être socialiste. Et un Français disait : Un peu moins fier d'être Français.

Ce qui nous manque, c'est l'union.

Tantôt, vous avez ovationné le représentant de la *Petite République.* Ce journal a toujours poussé à l'union, il réalisera la fusion de toutes les forces socialistes de France.

Ainsi, nous atteindrons à votre organisation et notre ménagère sera là pour servir notre prolétariat qui n'aura plus à manger la soupe réactionnaire.

Par amour du socialisme, par sympathie pour vous, par enthousiasme pour l'idéal commun, nous vous promettons de suivre vos magnifiques exemples.

THOROGOOD, délégué de la société fabienne de Londres :

Quel bel exemple de dignité populaire et de conscience socialiste !

Je m'excuse de ne pouvoir parler en français.

L'Angleterre possède trois organismes socialistes; il y a d'abord les lutteurs, les organisateurs; puis les fabiens, qui doivent faire l'éducation socialiste scientifique, à l'aide de tracts.

Et l'orateur en fait hommage à la bibliothèque de la Maison du Peuple.

Le dernier tract a été distribué à 140,000 exemplaires.

Le socialisme anglais marche lentement, mais sûrement.

Les Belges ont emprunté les Trades Unions anglaises, mais celles-ci sont dépassées par leurs coopératives, essentiellement socialistes.

Les coopératives anglaises valent la peine d'être conquises, elles font des millions de bénéfices.

Bientôt les coopératives anglaises, grâce à la propagande socialiste, arboreront le drapeau rouge.

JEAN JAURÈS :

Je ne m'excuse pas d'être arrivé en retard, nous avons été retenus par vos concerts et vos cantates. Vous nous avez prodigué vos trésors d'art et de fraternité.

Nous sommes un peu comme les voyageurs de chemin de fer qui traversent un pays merveilleux et qui courent d'une portière à l'autre pour admirer les horizons magnifiques qui se succèdent au passage.

Eh bien, citoyens, en prenant part à cet admirable cortège, nous avons été pénétrés d'une émotion profonde. En regardant ces innombrables drapeaux rouges, flottant au souffle du vent, il nous semblait voir tous les peuples unis et animés du même souffle ! Quel spectacle !

Et puis, à mesure que nous approchions de cette Maison du Peuple, c'était la rue resserrée montante ; la fête ressemblait à l'escalade du pouvoir par le prolétariat.

Ce qui nous a réjoui, c'est cette tranquillité de fête mêlée à l'élan du combat, c'est chose admirable qu'en pleine bataille, l'ardeur de la lutte ait déjà la sérénité de la victoire.

Ah ! nous n'étions que des rêveurs ; ici le rêve prend la solidité de la pierre, de la matière, sans perdre la hauteur de l'esprit.

Mais ce ne sont pas seulement des émotions et des joies, ce sont des leçons et des exemples que nous venons vous demander.

Trop longtemps le Parti Ouvrier français a marché par soubresauts révolutionnaires sans la persévérance du travail opiniâtre.

Eh bien, nous vous promettons d'aller prêcher votre exemple à nos frères, les initier à l'organisation, à la coopération, et de mettre la classe ouvrière en état de gouverner et d'administrer le monde !

Et il est temps qu'il prenne l'habitude d'administrer le monde. C'est la tâche du prolétariat socialiste.

Nous ne demandons pas aux classes dirigeantes de remplir cette tâche. Ce qu'on pouvait leur demander, c'est de sauver le patrimoine commun de l'humanité. Ils n'ont pas su faire même cela et il a fallu que le prolétariat français se lève pour que la France ne fût pas déshonorée.

Aussi il n'est pas à craindre qu'en se pénétrant de l'esprit pratique le prolétariat perde de son haut idéal. Non, la cuisinière ne se brouillera pas avec l'artiste, elle est déjà artiste elle-même.

Vos leçons porteront des fruits ; et puisque ici sont venus vous voir des amis de toute la France, — permettez-moi puisque nous inaugurerons à Albi, le 1er septembre, un nouveau four de cette verrerie dont on annonçait la disparition — permettez-moi de vous inviter à cette fête internationale.

Ainsi se prépare l'humanité nouvelle, non pas par une division de facultés. Il faut que la totalité des facultés humaines soit représentée dans chaque peuple comme la totalité des droits humains doit être représentée chez tous les peuples.

Nous allons profiter des relations croissantes de tous les peuples, pour que chacun donne à tous ce qu'il a de meilleur. Et la révolution sera faite.

Tantôt j'entendais sonner la *Marseillaise* — sublime mais incomplète !

Il ne faut plus que le chant de l'humanité nouvelle soit un chant national.

Il faut qu'il n'y ait plus qu'un hymne qui clame que le foyer révolutionnaire est partout. Or, il y a un prolétariat qui pense et qui veut.

Partout aussi ardente, partout aussi haute, elle fera jaillir de partout à la fois le même cri de délivrance, et les hommes enivrés de cette fièvre universelle, ne sauront plus par qui, par quel peuple, la Révolution aura commencé.

Elle jaillira du sol, universelle et spontanée et sa lueur éclairera la figure de l'humanité nouvelle.

Que faire, que dire, sinon de répéter l'émotion de ces fêtes et la joie de nos cœurs !

Vous êtes en train d'incorporer la vie prolétarienne à la vie sociale.

Vous avez tendu un piège à la bourgeoisie bruxelloise, vous l'induisez en tentation avec votre Maison du Peuple qui rappelle les plus hautes maisons des métiers du Moyen-Age et il arrivera que les bourgeois de Bruxelles conduiront leurs propres hôtes à votre palais, pour l'admirer comme un monument national.

Ils verront qu'ici vous avez non seulement affirmé votre force, que vous préparez l'avenir. J'ai vu avec orgueil et espérance que les prolétaires s'élevaient au sommet de la pensée et de l'art.

Ils s'approprient par le cerveau et le cœur les richesses intellectuelles du monde, comme ils s'approprieront par l'organisation les richesses matérielles.

C'est là notre joie et notre espérance, et un grand devoir pour tous les socialistes français. Il faut que nous imposions à nos camarades, dès notre rentrée en France, l'unité socialiste.

Créez des coopératives et imprégnez-les de l'esprit socialiste, et annexez-leur des œuvres socialistes, leur dirons-nous !

Il faut que le prolétariat parisien fasse surgir aussi du sol une grande et magnifique Maison du Peuple.

Alors l'espérance du prolétariat pourra faire son grand voyage. Les travailleurs au Moyen-Age faisaient le tour de France, il faut que le prolétariat fasse son tour du monde.

Je me trouve ici à côté d'Anseele, mais malgré la disproportion de l'œuvre, il faut rappeler que nous aussi, nous avons été abreuvés des calomnies d'un complot réactionnaire. Je ne peux oublier, quelques disproportions qu'il y ait entre son œuvre robuste et la nôtre, que la ruine du Vooruit et de la Verrerie ouvrière avaient été prédites ensemble. Ils en avaient menti.

Anseele a secoué de ses larges épaules cette poussière de calomnie, et il a gardé cette bonhomie gaie, qui est le signe d'une conscience droite et d'une âme forte.

C'est avec émotion, avec une énergie nouvelle, avec une conscience rajeunie que nous allons rentrer chez nous, rapporter vos enseignements et vos exemples.

Et bientôt le prolétariat universel sera debout ! Nous allons rapporter à Paris le battement de votre cœur contre le nôtre ! C'est le gage d'une prochaine et définitive victoire du parti ouvrier international.

DEJEANTE, député de Paris :

Je viens, au nom de l'alliance communiste, du parti révolutionnaire et de la jeunesse socialiste de Paris, vous présenter nos plus chaleureuses félicitations.

L'orateur rappelle le passage qu'il a fait à Bruxelles lors de l'Exposition d'Amsterdam. Quels progrès depuis en Belgique ! Je suis quelque peu honteux que la Belgique ait devancé la France.

Vous avez fait œuvre pratique. Il y en a d'autres qui font œuvre pratique, ce sont les gouvernements qui organisent la police internationale, formidable, qui menace le mouvement socialiste.

Dans quelque temps se tiendra le congrès du désarmement. Il n'y a que le peuple qui puisse établir l'entente générale entre nations.

En 1900, nous tiendrons le véritable congrès international du désarmement à Paris, le Congrès international socialiste.

Votre œuvre est le commencement de la Révolution sociale universelle.

COLLY, conseiller municipal de Paris :

Nous suivons avec intérêt les efforts que vous faites pour l'émancipation du prolétariat. Vos luttes sont nos luttes. Vos victoires sont nos victoires.

VANDERVELDE :

Jaurès et Gérault-Richard doivent partir cet après-midi. Ils ne peuvent partir sans que nous leur disions l'orgueil et l'émotion que nous a causés leur présence. En votre nom, je leur serre fraternellement la main. (*Longue ovation.*)

Un délégué italien, au nom de l'Italie socialiste, apporte un salut de fraternité :

Nos libertés sont meurtries, les meilleurs d'entre nous sont en prison, les autre sont fugitifs.

Malgré cela, nous saurons nous acquitter de la dette que nous avons contractée vis-à-vis du socialisme international.

Perthuis, délégué de la Maison du Peuple de Paris, se joint à l'affirmation des principes révolutionnaires et internationaux faites par les autres orateurs :

Depuis six ans, nous travaillons au développement de notre organisation. Mais, à Paris, nous n'avons pas obtenu votre succès.

Voilà tout ce que nous irons reporter chez nous, d'enthousiasme et de foi, d'esprit pratique et de besoin organique.

Vive le parti ouvrier belge !

Vive l'Internationale socialiste !

Vandervelde veut ajouter quelques mots au nom de ceux qui ne peuvent pas parler :

Je reçois à l'instant une lettre du groupe socialiste russe. (*Applaudissements.*)

Elle dit que quand l'écho de cette fête parviendra chez les ouvriers russes, ils éprouveront le même sentiment et obéiront au même élan.

Nos sympathies doivent aller à ceux qui sont les martyrs du socialisme international, à ceux qui dans les bagnes et sous le knout, comme les révolutionnaires russes et les Italiens, notamment Philippo Turati, souffrent pour la cause socialiste.

Je vous demande à tous de lever ce meeting au cri qui résume tous les discours : « Vive l'Internationale des travailleurs ! »

Le meeting est levé au chant de l'*Internationale* et de la *Marseillaise,* au milieu d'une émotion inoubliable.

HOLLANDE

Succès socialistes. — Une nouvelle circonscription vient d'être conquise par les socialistes hollandais, celle de Veendam, dans la province de Groningue.

De 465 voix en 1897, ils sont passés à 1,597, battant le libéral M. Smidt.

L'élection du citoyen Schapper porte à quatre les élus socialistes à la Chambre des députés.

Adrien Veber.

REVUE DES LIVRES

Richard Wagner, poète et penseur, par M.-H. LICHTENBERGER, professeur à la Faculté des lettres de Nancy (2e édit., revue. Alcan édit., 1898). — Le gros volume de M. Lichtenberger, dont la première édition a été épuisée par un succès qui accueille rarement les livres de philosophie est, sans exagération, le plus beau monument élevé par la critique française au maître de Bayreuth.

A la première période — la période héroïque, celle d'avant la guerre — du wagnérisme français, aux enthousiasmes de néophytes de Chamfleury, de Baudelaire, de Th. Gautier, succéda, comme on sait, une ère de silence, pendant laquelle le nom seul de Wagner faisait sourire ; puis avec Pasdeloup, Colonne, Lamoureux, les concerts populaires vainquant peu à peu l'indifférence générale, ce fut sous les auspices de MM. Mendès et Schuré un déluge de publications de toute nature (écrites quelquefois dans quel français !) qui submergea l'œuvre wagnérienne. Plus tard, il y eut la courageuse *Revue wagnérienne,* de M. Édouard Dujardin. En 1888, M. Adolphe Jullien publiait son beau volume biographique, un peu démodé et trouvé trop superficiel aujourd'hui. Enfin, plus près de nous, Alfred Ernst entreprenait une importante étude que la mort l'a prématurément empêché de terminer : l'*Œuvre poétique* et l'*Œuvre musical de R. Wagner*. Avec celui-ci, on entrait enfin dans un examen rigoureux, scientifique des œuvres, de *toutes les œuvres* de Wagner. En lisant le livre d'Ernst, on voit tout de suite que celui qui l'a fait a lu les *Gesammelte schriften und Dichtungen* en entier. M. Lichtenberger a fait de même ; et je crains bien — Ernst étant mort — qu'il ne soit le seul homme de France qui, se mêlant d'étudier Wagner, ait lu tout ce qu'il a écrit. Cela déjà est un rare mérite, puisque, à part la valeur de deux volumes environ, on ne peut lire Wagner qu'en allemand.

M. Lichtenberger a considéré non seulement Wagner comme un musicien, voire même un poète-musicien, il a encore vu en lui ce qu'on doit y voir dès qu'on ne le considère pas du point de vue d'un abonné de l'Opéra ; un philosophe et un esthéticien de premier ordre, un artiste surhumain qui a rêvé un art nouveau et a eu dans les dernières années de sa vie l'extraordinaire bonheur de pouvoir réaliser ce qu'il avait créé.

La biographie si attachante de Wagner est sobrement retracée par l'historien-philosophe ; elle sert seulement comme d'un canevas, à l'histoire de la pensée et de la philosophie de Wagner. Depuis son enfance nous suivons le maître dans toutes les péripéties de son existence mouvementée ; coupée en

deux par la Révolution de 1848-49 qui est peut-être la période la plus féconde pour les années qui suivent.

Nous voyons le poète-musicien-philosophe sous l'influence de Feuerbach, puis sous celle aussi impérieuse de Schopenhauer qui disparaît à son tour vers la fin devant la doctrine de la régénération.

M. Lichtenberger s'appuie seulement, et avec raison, sur les seuls *Écrits* de Wagner et sur sa correspondance. Quant aux ouvrages biographiques, critiques ou autres, il les rejette tous, à l'exception des biographies de MM. Glasenapp et St. Chamberlain. C'est à côté de ces deux ouvrages remarquables que *Wagner poète et philosophe* prendra une place méritée, et, jusqu'à ce qu'une traduction intégrale ait révélé complètement la pensée de Wagner au public français (qui, après tout, s'en moque pas mal, je crois!), il pourra en tenir lieu, car il en est un lumineux et impartial résumé. Ce livre aura sans doute encore l'inappréciable avantage de faire oublier une centaine (ou peut-être plus) d'élucubrations plus ou moins volumineuses qui, depuis vingt ans, semblaient prendre à tâche de défigurer l'œuvre immortelle du grand *Worton-dichter*.

J.-G. Prodhomme.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

La législation de l'Enfance, 1789-1898, par Jacques Bonzon (2[e] édition, revue et complétée, Guillaumin et C[ie]). — Cette nouvelle édition remet au courant des lois nouvelles l'intéressant ouvrage publié en 1894 par M. Bonzon. Nous voyons successivement la situation de l'enfant dans la famille, à l'école et dans l'atelier. Elle nous y apparait sous un double aspect : théoriquement, par les lois de tous genres faites en son intérêt; pratiquement, avec les résultats plus ou moins heureux de ces lois, tels que les établissent les statistiques et les documents les plus récents. Enfin, l'auteur indique les réformes les plus urgentes en faveur de l'enfance. Cet ouvrage a donc une double utilité : c'est un tableau destiné tout à la fois aux hommes d'étude et aux philanthropes. Il renseigne ceux-ci sur les armes que la loi leur fournit pour l'enfance et les œuvres qui la protègent. Il montre à ceux-là le chemin parcouru depuis la Révolution et les bienfaits de la lutte sociale.

Psychologie de la Colonisation française, par L. de Saussure, 1 vol. in-12, Félix Alcan, éditeur. — Ce n'est pas le problème général de la colonisation au point de vue économique et social que l'auteur s'est proposé d'aborder, mais seulement un des côtés de ce problème : celui de notre politique à l'égard des populations indigènes de ces vastes possessions que nous appelons improprement des colonies.

Faute d'un excédent de population, la France n'a pas besoin de territoires favorables à la colonisation proprement dite, mais elle possède tous les éléments nécessaires pour tirer parti de ses possessions tropicales. Il n'est besoin pour cela que de capitaux, de bons fonctionnaires et de bons soldats. Elle ne manque ni des uns ni des autres.

Mais l'important aussi est de suivre à l'égard des indigènes une politique respectant leurs dogmes et leurs usages.

C'est pour ne l'avoir pas suivie que les Espagnols ont vu leurs colonies leur échapper et c'est en l'adoptant que les Anglais se sont assuré le loyalisme non seulement des races indigènes mais même des Canadiens français.

M. de Saussure cherche à mettre en évidence la relation de cause à effet qui existe entre la psychologie des Français et leur politique indigène aux colonies. Cette politique est la conséquence naturelle de nos dogmes nationaux et c'est dans ces dogmes mêmes qu'il en cherche la clef. Il retrace leur origine, leur évolution et leur influence actuelle sur le caractère de la nation et enfin il en suit l'ap-

plication dans nos diverses colonies et y constate leurs ravages.

Les Industries monopolisées (*trusts*) **aux Etats-Unis**, par M. Paul de Rousiers, 1 vol. in-18 jésus (Bibliothèque du Musée social), Armand Colin et Cie. — L'évolution de l'industrie moderne nous conduit-elle nécessairement à une ère nouvelle, celle des grands monopoles industriels? Sommes-nous destinés à voir disparaître le régime de la libre concurrence devant ces monopoles menaçants, comme nous voyons chaque jour le régime du petit atelier disparaître devant celui de l'usine? L'école socialiste voit dans leur formation le premier pas vers la socialisation universelle qu'elle considère comme le terme fatal de l'évolution du travail. Beaucoup d'économistes et d'hommes d'Etat sont effrayés du danger qu'ils font courir à la libre concurrence et réclament de plus en plus une réglementation spéciale pour arrêter leurs progrès. M. de Rousiers prétend démontrer que les industries vraiment monopolisées aux Etats-Unis l'ont été par suite de la rencontre fortuite de circonstances exceptionnelles et de circonstances artificielles, non en vertu de leur évolution normale.

Quelles que soient les opinions émises dans ce volume, M. de Rousiers est, avant tout, un observateur pénétrant, un chercheur patient et un économiste bien informé. La lecture de son livre est donc indispensable à quiconque veut se faire une idée de la puissance des trusts américains. Dans ces sortes de monographies, les conclusions importent peu, pourvu que l'auteur nous donne des faits, et M. de Rousiers s'y est efforcé.

Les deux généraux Cavaignac, 1 vol. in-8, Lavauzelle. — La famille Cavaignac a son berceau dans la petite ville de Gourdon, dans le haut Quercy, et, sans remonter au seizième siècle, où l'on trouve la trace d'un Cavaignac ayant servi avec distinction sous les ordres d'Henri de Navarre, il faut citer les deux généraux qui, au dix-neuvième siècle, apparaissent dans notre histoire politique et militaire.

Le général Jacques Cavaignac fut un vaillant soldat de la Révolution et de l'Empire, qui se signala dans ses nombreuses campagnes par sa bravoure et ses talents militaires. L'autre, Eugène Cavaignac, neveu du précédent, fut l'homme des journées de juin.

Les souvenirs et lettres de ces deux officiers généraux qui font l'objet de cette publication renferment de nombreux documents relatifs aux événements de 1808 à 1810 en Italie et des renseignements intéressants qui jettent un jour nouveau sur la conquête de l'Algérie.

Le Baccalauréat et l'Enseignement secondaire (*Projets de réforme*), par M. E. Boutmy. Une brochure in-16 (*Questions du temps présent*), Colin, 1 fr. — M. Boutmy propose de diviser le baccalauréat en deux portions : l'une, obligatoire pour tous, comprend seulement un minimum de matières fondamentales; — l'autre, facultative, comprend les mêmes matières plus approfondies et les matières spéciales que chaque candidat a jugé à propos d'ajouter à ce minimum — telles le grec, qui serait retranché de l'enseignement obligatoire, une langue vivante supplémentaire, les sciences naturelles, etc. Chacune de ces matières donnerait lieu à une note individuelle qui serait reproduite sur le diplôme.

M. Boutmy montre ensuite que cette réforme obvie à la plupart des inconvénients du régime actuel : le baccalauréat cesse d'être un moyen de démarcation sociale; son programme cesse d'être lié étroitement au programme de l'enseignement et celui-ci pourra être élargi sans que l'autre soit augmenté.

Dans la pensée de l'auteur, cette transformation du baccalauréat se rattache à une transformation du régime de nos lycées. Le point auquel tout se ramène est l'institution des directeurs d'études entre lesquels tous les élèves, sans exception, seraient répartis. Ils trouveraient chez ces hommes d'élite des conseils qui les suivraient, d'année en année, à travers les classes. C'est aux directeurs d'études que reviendrait le soin de l'éducation. Celle-ci doit occuper le premier rang parmi les fins de l'enseignement secondaire; elle serait désormais confiée à ce que l'Université possède de meilleur et de plus excellent.

Cette brochure, pleine de vues originales et de pénétrantes observations, fera penser.

Les Démocrates chrétiens, par l'abbé Gayraud, 1 vol. in-12, Victor Lecoffre. — Ce volume contient un exposé de la doctrine et du programme de ce nouveau parti qui s'intitule démocrate chrétien et s'appuie sur ces paroles de Léon XIII : « Si la démocratie s'inspire des enseignements de la raison éclairée par la foi; si, se tenant en garde contre de fallacieuses et subversives théories, elle accepte avec une religieuse résignation et comme un fait nécessaire, la diversité des classes et des conditions; si, dans la recherche des solutions possibles aux multiples problèmes sociaux, elle ne perd pas de vue les règles de la charité de Jésus-Christ; si, en un mot, la démocratie veut être chrétienne, elle donnera à votre patrie un avenir de paix, de prospérité et de bonheur. » M. l'abbé Gayraud prétend donc démontrer que l'on peut concevoir et organiser notre démocratie d'après les principes chrétiens. Il aura encore fort à faire pour cela, car le livre que nous signalons ne contient guère que des déclamations vagues, sans portée pra-

tique, si ce n'est que de l'Eglise seule sortira le salut. — Il y a longtemps que l'Eglise se dit conductrice infaillible des peuples et ce nouveau parti ne diffère en rien des anciens.

Le lieutenant-colonel Henry? par le capitaine MARIN (1 vol. in-18, Stock). — Le capitaine Marin poursuit son histoire complète de l'affaire Dreyfus par *Le lieutenant-colonel Henry?* Autour du cercueil de l'ancien chef de l'espionnage français se livrent en ce moment de furieuses polémiques et c'est avec un sentiment de délivrance que l'on se trouve en face d'un résumé clair et impartial de ce personnage énigmatique. Il convient de le lire, si l'on veut être fixé sur la responsabilité des généraux Gonse et de Boisdeffre, des commandants Lauth et Pauffin de Saint-Morel, des capitaines Iunck et Valdant dans les faux que Cavaignac proclamait « la preuve péremptoire de la culpabilité de Dreyfus », tandis que la Chambre des députés applaudissait le ministre de la guerre et faisait afficher ses déplorables paroles sur les murs de nos trente-six mille mairies. — Quelle leçon!

Le Drame de Bellevue, par L. DE LAERE (1 vol. in-18, Flammarion). — Histoire, attachante par l'étude très fouillée des caractères et le dramatique des situations, d'un pauvre homme, un aéronaute incompris, l'inventeur Jean Aubertin, qui, pour arracher à la mort, en l'emmenant sous un ciel plus clément, son enfant malade et condamnée, se fait voleur et, par fatalité, le complice d'un assassin. Treize ans plus tard, on le retrouve vivant sous un faux nom, riche et heureux, près de sa fille guérie, expiant sa faute par des libéralités sans nombre, lorsqu'un hasard le remet en présence de son complice, et le voici de nouveau sous le coup des rigueurs de la loi. Découragé et las, il s'en va mourir au bord de la mer, près de Royan, où nous transporte une idylle charmante, et, en rendant le dernier soupir, il unit, sans pouvoir s'en douter, sa fille avec le propre fils de sa victime, un jeune médecin dont il a fait la situation.

Samuelle Servais, par ALBERT PINARD (1 vol. in-18, Société libre d'édition des Gens de lettres). — Le dernier roman d'Albert Pinard est une œuvre de conscience et de passion. Parmi les écrivains modernes qui étudient l'âme féminine, il en est peu qui aient pénétré plus avant que l'auteur de *Samuelle Servais* dans ses intimes replis, avec plus d'émotion et de sincérité.

Le Serpent de mer, par P.-B. GHEUSI (1 vol. in-18, Flammarion). — Tel est le titre du nouveau roman de P.-B. Gheusi. La trame de l'ouvrage est une suite de tableaux rapides du monde parisien des cosmopolites, des auteurs et des musiciens, dans les coulisses des grands théâtres lyriques. Le public y reconnaîtra, sans doute, plus de personnalités que n'en esquisse l'auteur, dont le souci littéraire répugne au pamphlet et au scandale : il n'ajouterait rien, en effet, à l'attrait de son livre.

L'Activité de l'homme, par W. TENICHEFF (1 vol. in-18 de 262 pages, Cornély, 1898. Prix : 5 francs). — M. Tenicheff, dans cet ouvrage l'*Activité de l'homme,* a été amené à expliquer comment les actes et la conduite de l'homme, bref, son *activité,* dans les circonstances données, dépendent directement des besoins de sa vie et de sa situation sociale. A cet effet il expose les exigences de la vie humaine et les relations avec le monde extérieur. L'auteur a établi une classification des connaissances indispensables pour juger et prévoir les actes et la conduite d'une personne appartenant à telle ou telle peuplade, à telle ou telle classe d'une nation. Il termine son ouvrage par une application de ces considérations générales aux tribus d'Esquimaux. Cet exemple tend à légitimer ces considérations sur des observations précises faites sur des réalités.

G. R.

Livres reçus à la *Revue*

Félix Alcan, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain, Paris. — Brooks Adams : *La loi de la civilisation et de la décadence* (Essai historique) (traduit de l'anglais par Auguste Diétrich), 7 fr. 50. — Paul Lapie : *La Justice par l'État* (Etude de morale sociale) (Bibliothèque de philosophie contemporaine), 2 fr. 50. — E. Rodocanachi : *Bonaparte et les Iles Ioniennes* (Un épisode des conquêtes de la République et du Premier Empire) (1797-1816), 5 fr. — Léopold de Saussure : *Psychologie de la Colonisation française dans ses rapports avec les sociétés indigènes*, 3 fr. 50. — Camille Vallaux : *Les campagnes des armées françaises* (1792-1815) (17 cartes dans le texte) (Bibliothèque d'histoire contemporaine), 3 fr. 50.

Georges Bellais, éditeur, 17, rue, Cujas, Paris. — (*Pour l'Union socialiste*) Edgard Milhaud : *Le Congrès Socialiste de Stuttgart* (préface de Jean Jaurès), 0 fr. 10 (5 fr. le cent.)

Bibliothèque Artistique et littéraire (Société anonyme La Plume), 31, rue Bonaparte, Paris. — Albert Lantoine : *La Caserne*, 3 fr. 50.

Bourse du Travail, 3, rue du Château-d'Eau, Paris. — Paul Delesalle : *Les conditions du travail chez les ouvriers en instruments de précision de Paris*, 0 fr. 20.

Léolpold Cerf, éditeur, rue Ste-Anne, Paris. — A. Aulard : *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire* (recueil de documents pour l'histoire de l'Esprit public à Paris) (Tome II) (du 21 prairial an III au 30 pluviose an IV) (9 juin 1795-19 février 1796), 7 fr. 50.

Armand Colin et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, Paris. — Henry Bérenger : *La France intellectuelle*, 3 fr. 50. — E. Boutmy : *Le baccalauréat et l'enseignement secondaire* (Projets de réforme), 1 fr.

H. Durville, éditeur (Librairie du magnétisme), 23, rue Saint-Merri, Paris. — Marie de Saint-Rémy : *Les dieux des anarchistes* (Annales de l'universellisme) (Tome Ier), 5 fr.

Eugène Fasquelle, éditeur (Bibliothèque Charpentier), 11, rue de Grenelle, Paris. — Yves Guyot : *L'évolution politique et sociale de l'Espagne*, 3 fr. 50.

Ernest Flammarion, éditeur, 36, rue Racine, Paris. — Ludovic de Laëre : *Le drame de Bellevue*, 3 fr. 50.

Graby et Laborde, éditeurs, 25, rue Sainte-Catherine à Bordeaux. — Antony Puyrinier : *Les Déserteuses* (pièce sociale en cinq actes), 1 fr.

Guillaumin et Cie, éditeurs, 14, rue Richelieu, Paris. — Jacques Bonzon : (Cent ans de lutte sociale) *La Législation de l'Enfance* (1789-1894) 2e édition avec un appendice de 1894 à 1898, 3 fr. 50.

Imprimerie des apprentis, orphelins, à Albi (Tarn). — Gaston Féral : *Observations météorologiques sur les pluies générales et les tempêtes*.

Victor Lecoffre, éditeur, 90, rue Bonaparte, Paris. — Abbé Gayraud (Député du Finistère) : *Les Démocrates chrétiens* (Doctrine et Programme), 2 fr. 50.

Librairie A. L. Charles, 8, rue, Monsieur le Prince, Paris. — Léon Poinsard : *Vers la ruine*, 3 fr.

Librairie Historique de la Révolution et de l'Empire, 41, rue de Seine. Paris. — Dr Robinet, Adolphe Robert et J. Le Chaplain : *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire. (1789-1815)* (2 volumes) broché 25 fr.; relié, 30 fr.

Librairie Nilsson (Per Lamm Succr), 338, rue Saint-Honoré, Paris. — Narcis Oller : *Le Rapiat* (étude d'une passion) (traduction du catalan par Albert Savine ; illustrations de Joaquin Mir), 2 fr.

Librairie de la Revue Socialiste, 78, passage Choiseul, Paris. — Lucien Deslinières : *L'Application du système collectiviste* (préface Jean Jaurès), 6 fr.

F. Payen, Imprimeur éditeur, 147, rue du Temple, Paris. — J. F. Dosmond : *Le Prorata dans l'impôt du sang*.

Perrin et Cie, éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, Paris. — Paul Deussen : *Les éléments de la métaphysique* (traduction du Dr E. Nyssens), 4 fr. — Edouard Dupré : *L'Innocente de Rochebignon*, 3 fr. 50.

Remo Sandron, editore, Milano, Palermo (Italia). — Carlo F. Ferraris : *Teoria del Dicentramento Amministrativo*, l. 1,50. — Arturo Labriola : *La Teoria del valore di c. Marx* (studio sul III libro del Capitale), lire 3. — Paola Lombroso : *Povera gente* (Racconti), 0 l. 80.

Le Siècle, 12, rue, Grange-Batelière, Paris. — Yves Guyot : *La Question électorale en France et la représentation proportionnelle* (conférence faite à Bruxelles le 11 Mars 1899), 0 fr. 20.

Société libre d'édition des gens de lettres, 30, rue, Laffitte, Paris. — Albert Pinard : *Samuelle Servais* (roman) 3 fr. 50.

L'Administrateur-Gérant : Rodolphe SIMON

Suresnes. — Imprimerie spéciale de la *Revue Socialiste* G.-A. Richard et Cie, 9, rue du Pont.

LE PROLÉTARIAT JUIF

EN ALGÉRIE

Pour la masse d'ignorants qu'intoxique chaque jour la presse nationaliste, il est encore entendu que tous les Juifs sont des usuriers et des richards. On se dispense, il est vrai, de le prouver. Mais il suffit de raconter souvent une histoire fictive pour en venir à croire, même de bonne foi, qu'elle est vraie ; de plus, on ne démontre pas les axiomes. Il va sans dire qu'on ne fait aucune exception pour l'Algérie : le Juif algérien est un Gobseck cousu d'or qui s'est emparé de toutes les terres par le mécanisme de la vente à réméré, qui égorge le colon et dépouille l'Arabe. Il est le maître du commerce, l'arbitre des affaires, le corrupteur des scrutins politiques. Ainsi on vient de découvrir à Oran une bande de faux-monnayeurs ayant jeté dans la circulation la bagatelle de trente millions de pièces fausses, bande formée d'Espagnols naturalisés ou non, d'employés de banque et d'administration, tous aussi bons cléricaux que purs antisémites : c'est, au dire d'un journal comptant parmi ses collaborateurs M. Firmin Faure, « par la faute des Juifs, qui se sont emparés de toutes les branches du commerce. Il devient ainsi difficile de distinguer ce qui est réputé honnête de ce qui tombe sous les coups des lois ».

Pour joindre la théorie à l'exemple, le journal du député antijuif d'Oran ajoute ces réflexions édifiantes : « Cette affaire de fausse monnaie promet de devenir fameuse, puisqu'on feuilletterait en vain les annales judiciaires pour en trouver une semblable... Il est assez difficile de déterminer jusqu'à quel point les inculpés sont coupables devant leur conscience. Ils n'ont en somme causé de dommage direct à personne. Ils se sont livrés à des opérations commerciales... Pour moi je me sens rempli d'indulgence pour ces inconscients qui, malgré

leur culpabilité personnelle et le peu de sympathie qu'ils m'inspirent, se trouvent... victimes du système juif qui a étouffé chez nous tout ce qui faisait autrefois de la France le peuple loyal et chevaleresque » (1).

La légende est tellement vivace qu'un ex-procureur général d'Alger, devenu ensuite, en qualité d'ancien député opportuniste, conseiller à la Cour de Paris, et qui devrait connaître l'Algérie, incriminait récemment la « ploutocratie juive » dans une parlotte qui s'est intitulée : Société d'études algériennes. Si dur qu'il soit à enlever, il faut pourtant que le chiendent cède aux efforts du travailleur obstiné : chiffres en main, à la suite d'une enquête laborieusement menée sur place dans l'Algérie tout entière, nous allons étudier la situation réelle du Juif algérien. Comme le triomphe du parti cubain, dont M. Drumont est le chef et l'inspirateur, a eu pour conséquence essentielle de réduire à l'extrême indigence les prolétaires colporteurs, petits commerçants, tous victimes de l'antisémitisme, il importe d'étudier d'abord leur situation. Si l'on en recherchait les causes, il serait facile de voir que cette agitation cosmopolito-cléricale n'est qu'une persécution organisée contre un prolétariat faible, au profit d'un groupe de capitalistes étrangers et de politiciens aux abois, servis par un ramassis de gens sans aveu. L'analyse du phénomène antisémite algérien isolerait trois éléments essentiels : 1° une coalition de boutiquiers dont la cupidité impatiente recourt au boycottage du concurrent; 2° l'ambition forcenée de politiciens à l'appétit desquels le régime politique algérien promet de copieuses satisfactions; 3° la présence dans les grandes villes d'une tourbe spéciale et relativement très nombreuse, gens de tous pays qui ne peuvent se désigner que par un mot local : *ouled plaça* (gens de la place).

Mais nous ne voulons point aujourd'hui étudier et décomposer le système de forces dont les Juifs d'Algérie sont victimes. Il ne s'agit que de déterminer l'état exact d'un corps social en souffrance.

I

Comment peut-on encore parler de ploutocratie quand il suffit, même au touriste le plus pressé, de parcourir rapidement les quartiers juifs des plus grandes villes d'Algérie pour avoir sous les yeux le spectable de la plus inconcevable misère? On se demande même, en songeant à cette solidarité juive si souvent invoquée contre les Israélites

(1) L'*Oranie*, organe du parti anti-juif, n° du 13 avril 1899.

et dont on aperçoit ici l'inanité, comment les gros Juifs de France ont pu laisser, depuis soixante-dix ans, subsister et s'étaler sous la lumière crue d'un soleil implacable le spectacle écœurant d'une indigence aussi horrible. Imaginez des milliers de malheureux parqués au fond de ruelles tortueuses dans des bouges de trois mètres carrés aux murs crépis d'ocre jaunâtre et dont la porte aux battements vermoulus est souvent la seule ouverture donnant d'ailleurs sur une cour intérieure, étroite, sombre et nauséabonde. Sur le patio, quand vous pénétrez dans cette cave, apparaissent en loques voyantes, pieds nus, un enfant dans les bras, les cheveux cachés sous un mouchoir sombre, des femmes au teint terreux, aux chairs tombantes, à l'aspect craintif, dont le regard curieux et triste dit toutes les terreurs et toutes les misères. Dans la ruelle que traverse un ruisseau fangeux, auprès de monceaux d'ordures que les municipalités antisémites laissent à dessein s'accumuler, piaillent presque nus des enfants rachitiques et scrofuleux pendant que d'autres de cinq à six ans, chemise en loque et pantalon déchiré pour tout costume, poursuivent le passant pour mendier un sou, vendre des allumettes ou cirer les bottines.

A Constantine, sur 1,249 ménages (1) israélites, on en trouve 23 qui habitent une maison en totalité, 877 qui n'occupent qu'une seule chambre dans des maisons à plusieurs locataires. Parmi ces derniers, 717 occupent une seule chambre recevant le jour par la porte

(1) Le dénombrement officiel signale à Constantine 3,023 Israélites. En réalité, il y en a 6,952. On voit une fois de plus la confiance que méritent les statistiques algériennes dont le caractère fictif a été démonstrativement établi dans le livre de M. Lenormand (p. 50-58, sur *Le Péril Étranger*) et dont il a été question ici-même (mars 1899). Il est intéressant et typique de décrire sommairement la méthode employée en Algérie pour dresser les statistiques : en pays arabe on les fait à vue de nez, dans les communes de plein exercice on y trouve une nouvelle occasion de faire un petit fourbi. Les municipalités distribuent la besogne à leurs agents électoraux de la dernière catégorie ; ceux-ci opèrent surtout dans les estaminets. Quand les feuilles sont fabriquées on leur fait subir une petite élaboration spéciale. Par exemple, à Oran, pour faire hausser la quote-part qui revient à la commune dans la distribution de l'octroi de mer, on a transformé un nombre considérable d'Arabes et de Marocains en Européens. A Constantine, où la passion antisémite prime tout et au risque de créer dans la caisse municipale un déficit considérable, on a dénombré parmi les indigènes sujets français tous les Israélites que le caprice d'une commission municipale avait radiés des listes électorales en conformité de la fameuse circulaire Cambon. De cette manière le recensement officiel porte 3,023 Israélites, il y en a en réalité 6,952, dont 3,323 hommes et 3,629 femmes. Ces détails jettent sur l'esprit public algérien un jour curieux ; les politiciens en sont arrivés à tout corrompre et on en est venu en Algérie, depuis 1895 notamment, jusqu'à sophistiquer les chiffres eux-mêmes. Quand on soumet à un administrateur ou à un sociologiste une statistique officielle, la première chose qu'il doit faire, s'il ne veut être ni dupe ni complice, c'est d'en rétablir par lui-même et sur place tous les éléments. Le jour où on voudra mettre fin à ce scandale, il faudra procéder à une large épuration administrative, et il sera nécessaire d'y arriver bientôt si on veut avoir, sur une colonie qui coûte plus de cent millions par an, au moins des renseignements précis.

seulement; comme chaque ménage pauvre comprend en moyenne 6 personnes, on peut fixer à 2 mèt. carrés 50 la superficie occupée par personne.

A Oran, où, en comparaison avec les gourbis de Constantine, les prolétaires israélites habitent des palais, il faut reconnaître qu'il y a dans le ghetto deux ou trois rues qui méritent ce nom, le reste n'est qu'un réseau de ruelles infectes où s'ouvrent des caves noires, sortes de boyaux conduisant à des cubes jaunâtres aux parois graisseuses et où 400 ménages sur 1,960 occupent une superfie de 3 mèt. carrés 50 par personne.

A Tlemcen, qui reste l'agglomération juive par excellence en Algérie, il faut compter au moins 500 ménages occupant une seule chambre, dans de vieilles maisons à un étage avec cour sans ciel ouvert. Autour de ce corridor, ordinairement blanchi à la chaux ou peint en rouge chaque vendredi soir, s'ouvre le compartiment réservé à chaque locataire; la cour sert de cuisine.

Le tableau que traçait en 1846 l'abbé Bargès est aussi vrai qu'à l'époque où il fut écrit : « Les rues du quartier juif, à l'Ouest, ont généralement leurs maisons coupées en deux par des alignements, maisons basses et obscures, dans lesquelles on descend comme dans une cave, par un escalier de plusieurs marches; des murs lézardés ou tombant en ruine, sont tapissés extérieurement de bouse de vache et percés de *deux ou trois trous en guise de fenêtres;* ajoutez à ce tableau de longs passages couverts, où, pour marcher, il faut ôter son chapeau et se courber, si l'on ne veut pas se rompre la tête contre les poutres et les solives des maisons superposées. »

II

Ces descriptions, si fidèles qu'elles soient puisqu'elles sont pour ainsi dire photographiées, ne donnent pourtant qu'une vue superficielle et tout extérieure sur le prolétariat juif en Algérie. Pour en avoir une idée plus exacte il faut recourir à l'analyse sincère des faits. Cette enquête, l'administration n'a jamais su la faire, et l'ignorance systématique où l'on a laissé la Métropole favorisait trop bien les visées de l'antisémitisme pour que celui-ci réclamât une étude sérieuse de la question. Malheureusement pour lui, l'erreur, si durable qu'elle soit, n'est jamais éternelle et voici des chiffres qui vont fournir le décompte exact de la ploutocratie juive en Algérie.

Donnons d'abord une vue générale de la situation telle qu'elle se présente prise *in globo* dans chaque département.

TABLEAU I

LE PROLÉTARIAT JUIF EN ALGÉRIE

Population israélite 1	Nombre de ménages 2	Ménages sans enfants 3	Ménages avec plus de 5 enfants 4	Ménages occupant une seule chambre 5	Recevant le jour par la porte seulement 6	Superficie moyenne par personne 7	Colporteurs 8	Journée moyenne d'un colporteur 9	Domestiques hommes 10	Gages mensuels moyens 11	Domestiques femmes 12	Gages mensuels moyens 13	Ouvriers 14	Ouvrières 15	Total des prolétaires 16	Personnes à leur charge 17	Population prolétarienne globale 18
Département d'Oran																	
22.022 (1)	5.991	637	1.001	2.344	1.220	mq 2,545	501	1,77	114	42,66	777	14,87	2.910	692	4.994	14.982	19.976
Département d'Alger																	
17.092 (2)	3.513	231	495	1.143	601	mq 2	243	1,50	91	35, »	378	16,50	1.477	947	3.187	9.561	12.748
Département de Constantine																	
13.922 (3)	2.628	409	437	1.486	902	mq 2,9	203	1,50	135	24, »	449	15,60	1.435	382	2.604	8.332	10.936
Totaux généraux																	
53.036	12.132	1.277	1.933	4.973	2.723	2,181	947	1,59	340	30,55	1.604	15,62	5.822	2.021	10.785	32.875	43.660

(1) Les chiffres bien qu'officiels sont sensiblement exacts.

(2) Pour le département d'Alger, les chiffres s'appliquent seulement aux communes d'Alger, Aumale, Berrouaghia, Blidah, Bouffarik, Bou-Saada, Coléa, Laghouat, Djelfa, Marengo, Médéah, Miliana, Orléansville. Restent 19 centres où la statistique officielle signale un total de 826 Israélites : ne les ayant pas visités, nous les avons exclus de notre enquête par crainte d'erreur.

(3) Le chiffre officiel et fictif est 10,649. Le dénombrement de 1891 antérieur au tripatouillage cambonien donnait le total de 12,875.

En ne tenant compte ni des employés de commerce ni de la foule des petits épiciers (gros commerçants exploitant une boutique de 5 mètres carrés, achalandés d'un stock varié de 200 francs de marchandises) et pour classer uniquement les colporteurs et ouvriers manuels, on voit, à la lecture du tableau précédent, que sur une population totale de 53,000 individus il y a 41,284 prolétaires : voilà une ploutocratie singulièrement redoutable et d'un ordre vraiment original! La même ploutocratie compte 6,284 ouvriers et colporteurs et 1,963 ouvrières. Or, en se reportant aux données fournies par la statistique générale (dénombrement de 1891), on trouve pour la colonie tout entière, en comptant Arabes, étrangers, Français et naturalisés, 28,387 ouvriers, des industries textile, extractive, métallurgique, des objets en métal, du cuir, du bois, du bâtiment, de l'éclairage, de l'ameublement, de l'habillement et de la toilette, de l'alimentation, de luxe, de l'État, des industries céramiques et relatives aux sciences, lettres et arts sur une population de 4,077,273 individus. On y relève dans les mêmes conditions 7,833 ouvrières. Sans doute il y a en Algérie 237,510 ouvriers agricoles; mais il n'en reste pas moins que la classe ouvrière est de beaucoup, proportionnellement au reste de la population, plus nombreuse chez les Israélites que dans toutes les autres catégories d'habitants. Les patrons et employeurs de tous genres dominent ailleurs que chez eux, et, s'il y a une ploutocratie, sûrement elle n'est pas là. On voit en même temps combien il est faux de soutenir que l'Israélite algérien est paresseux, qu'il fuit le travail, n'exerce aucun métier manuel et dépense toute son activité dans les métiers parasitaires. Il serait difficile au contraire de trouver une population où le travail manuel soit plus en honneur, et rien n'est plus conforme aux traditions bibliques, aux usages anciens du peuple juif et à ses doctrines philosophiques. Dans toute l'antiquité un seul philosophe a fait l'éloge du travail manuel et a fait ressortir la dignité du travail et du travailleur, — c'est Philon le Juif. Une seule loi a prescrit le paiement intégral et quotidien du salarié, c'est la loi de Moïse. S'il n'y a pas d'ouvriers juifs travaillant la terre c'est pour les mêmes motifs, — très nettement exposés ici même, — qui expliquent le même phénomène en France ; les Turcs, comme nos évêques et nos gentilshommes, avaient parqué le Juif dans les villes et lui avaient imposé des métiers déterminés.

III

Quelle est maintenant la situation de ces prolétaires dont nous venons d'indiquer le nombre? Pour répondre précisément à cette

question il faut connaître d'abord le détail des métiers exercés par l'ouvrier israélite.

TABLEAU II

MÉTIERS EXERCÉS ET NOMBRE D'OUVRIERS JUIFS PAR MÉTIERS

NUMÉROS	MÉTIERS	NOMBRE D'OUVRIERS OCCUPÉS			TOTAUX	SALAIRE BRUT MOYEN	CHÔMAGE MOYEN
		Alger	Constantine	Oran			
	1	2	3	4	5	6	7
1	Armuriers	»	1	»	1	2,50	Chômage de 3 à 6 mois par an
2	Bijoutiers	92	176	81	349	3, »	
3	Bouchers	28	16	37	81	2,50	
4	Boulangers	4	9	19	32	3, »	
5	Bourreliers	»	1	»	1	2,50	
6	Brodeurs	»	»	1	1	2, »	
7	Cafetiers (garçons)	23	9	16	48	2,25	
8	Camionneurs	»	»	12	12	1,50	
9	Cardeurs	5	3	1	9	2, »	
10	Chaisiers	»	7	21	28	2,25	
11	Cantonniers	»	2	»	2	2, »	
12	Charpentiers	»	»	1	1	4, »	
13	Charretiers	»	»	111	111	3,10	
14	Chaudronniers	»	»	9	9	2, »	
15	Chauffeurs	»	5	»	5	3, »	
16	Cigariers	»	10	121	131	3,10	
17	Cochers	28	»	96	124	3, »	
18	Coiffeurs (garçons)	»	17	8	25	3,50	
19	Cordonniers	276	312	242	730	2,50	
20	Coupeurs de tabacs	32	6	15	53	3, »	
21	Cribleurs	»	1	»	1	2, »	
22	Cuisiniers et marchands de beignets	25	11	15	51	2, »	
23	Distillateurs	»	»	3	3	2.50	
24	Ébénistes	»	1	7	8	4, »	
25	Ferblantiers	76	53	49	178	2, »	
26	Fondeurs	»	1	»	1	2, »	
27	Forgerons	1	3	20	24	2,50	
28	Fossoyeurs	6	4	4	14	3, »	
29	Foudriers	»	»	1	1	2, »	
	A reporter	596	648	890	2.034		

NUMÉROS	MÉTIERS 1	NOMBRE D'OUVRIERS OCCUPÉS Alger 2	Constantine 3	Oran 4	TOTAUX 5	SALAIRE BRUT MOYEN 6	CHÔMAGE MOYEN 7
	Report	596	648	890	2.034		
30	Fripiers	52	31	47	130	1,50	Chômage de 3 à 6 mois par an
31	Graveurs	25	1	8	34	3, »	
32	Horlogers	16	»	»	16	3, »	
33	Journaliers	135	90	146	371	2, »	
34	Lampistes	»	»	1	1	1,25	
35	Maçons	33	»	18	51	3,50	
36	Marbriers	»	»	1	1	3,50	
37	Matelassiers	»	19	10	29	1,50	
38	Menuisiers	10	20	72	102	2,75	
39	Mesureurs de grains	»	1	»	1	2, »	
40	Meuniers	3	2	»	5	3, »	
41	Musiciens	14	8	10	42	3, »	
42	Ouvriers sur bois	41	»	»	41	3, »	
43	Passementiers	50	16	»	66	3, »	
44	Pâtissiers (garçons)	»	»	1	1	1,25	
45	Peintres en bâtiments	»	50	20	70	3, »	
46	Photographes	»	»	3	3	2, »	
47	Poissonniers	»	»	2	2	2, »	
48	Portefaix	42	25	83	150	1,25	
49	Postillons	»	»	2	2	»	
50	Raccommodeurs de sacs	»	50	»	50	1,50	
51	Savetiers	»	27	47	74	1,75	
52	Selliers	»	10	»	10	2,50	
53	Tailleurs	100	303	151	554	2,25	
54	Tailleurs de pierre	»	2	»	2	2, »	
55	Tanneurs	»	»	45	45	4, »	
56	Tapissiers	»	4	6	10	3, »	
57	Teinturiers	1	34	4	39	2, »	
58	Tonneliers	»	»	12	12	1,50	
59	Typographes	3	2	29	34	3,75	
60	Vitriers	»	»	9	9	1,25	
		1.121	1.343	1.618	4.082	2,61	

Un simple coup d'œil jeté sur le tableau n° II permet de voir que des 60 professions exercées par les ouvriers israélites indigènes aucune pour ainsi dire ne sort des tout petits métiers, des plus misérables,

de ceux qui ne nourrissent pas leur homme et que le plus ignorant est à même de faire. Comment en serait-il autrement? Les bienfaits de la loi sur l'instruction obligatoire et laïque ne s'étendent encore qu'à une faible partie du prolétariat juif : en thèse générale toutes les femmes domestiques et ouvrières âgées de plus de vingt ans sont illettrées. Il faut compter une proportion de 31 °/₀ d'ouvriers illettrés. Dans ces conditions aucune profession exigeant un peu de savoir ne leur est accessible. On le voit encore très bien par le tableau suivant consacré aux ouvrières juives :

TABLEAU III

MÉTIERS EXERCÉS ET NOMBRE D'OUVRIÈRES JUIVES PAR MÉTIER

NUMÉROS	MÉTIERS	NOMBRE D'OUVRIÈRES OCCUPÉES			TOTAUX	SALAIRE BRUT MOYEN
		Alger	Constantine	Oran		
	1	2	3	4	5	6
1	Blousières pour Arabes	»	»	428	428	0,63
2	Brodeuses	30	2	»	32	2, »
3	Brodeuses or.............	»	»	50	50	0,50
4	Cigarières	407	44	68	519	2, »
5	Coiffeuses	»	1	»	1	», »
6	Couturières en journées.....	334	326	139	801	1,10
7	Modistes..................	120	3	6	128	2,50
8	Ouvrières en burnous	30	»	»	30	1,25
9	Passementières	»	6	»	6	», »
10	Tisseuses.................	26	»	»	26	1,50
11	Teinturières	»	»	1	1	0,75
		947	382	692	2.021	1,36

A cette première difficulté, il faut ajouter celles qui viennent du milieu où vivent ces pauvres gens! Bien qu'étant dans leur pays et même les plus anciens habitants, ils y sont traités en étrangers ou plutôt en ennemis. Il leur est pour ainsi dire impossible d'entrer en apprentissage chez un patron chrétien : quand celui-ci, par un acte d'initiative aussi rare que courageux, consent à recevoir gratuitement un apprenti juif, les ouvriers étrangers, qui constituent l'immense majorité du personnel, font subir de telles persécutions au pauvre garçon, que celui-ci est contraint de quitter la place.

Citons deux exemples typiques ! Grâce à l'appui d'une société d'assistance par le travail et au libéralisme du patron, un apprenti juif avait pu rester pendant trois ans en qualité d'appareilleur dans l'atelier d'une compagnie d'éclairage par le gaz. Un autre, dans les mêmes conditions, avait fait son apprentissage en qualité de mécanicien dans une usine. Tous deux étaient arrivés à force de travail et de bonne conduite à gagner vers dix-neuf ans un salaire honorable qu'ils consacraient en grande partie à l'entretien de leur mère et de leurs frères. On les a martyrisés à tel point qu'ils ont dû quitter l'atelier et même l'Algérie pour exercer en France le métier qu'ils étaient parvenus à apprendre à force de résignation et de souffrances. Ainsi l'ignorance, où le maintenait l'incurie de la loi, l'intolérance des patrons, la barbarie des ouvriers étrangers, condamnent le prolétaire juif aux métiers les plus pénibles et les plus misérables. On a maintes fois décrit l'existence du colporteur ou tributier (voir tableau nº I) qui, muni de sa pacotille achetée à crédit aux commerçants de la ville voisine, chemine sous le soleil impitoyable par les pistes arabes pour aller offrir quelque rouennerie voyante à l'indigène dont il connaît la langue et les goûts.

Harassé de fatigue, intimidé par l'aboiement des chiens, les cris des enfants, le ricanement des hommes, insulté par quelques mauvais gars qui savent qu'aujourd'hui on peut impunément piller le Juif, son ballot sur les épaules, la tête à peine protégée par une mauvaise casquette, la chemise de couleur voyante sous la veste entr'ouverte, petit de taille et généralement faible, il arrive enfin devant une tente où sont étalés à l'ombre les gros personnages de la tribu. Après de nombreux marchandages et d'interminables palabres avec les femmes auxquelles on va montrer les échantillons, une affaire est enfin conclue ; il ramasse quelques francs ; il entrevoit son pain, si toutefois on ne lui vole pas son argent. Après quatre ou cinq jours de cette affreuse existence, au cours de laquelle il a souvent couché à la belle étoile et toujours bu de l'eau, il rentre le vendredi au pauvre logis où l'attendent anxieusement la femme hâve et décharnée, les enfants malingres et mal vêtus qui vont à l'école comme tous ceux de leur génération. Il rapporte de six à quinze francs. Ce ploutocrate est véritablement un ennemi public : Mort aux Juifs ! n'est-ce pas, Monsieur Drumont ?

Qu'on ne croie pas, d'ailleurs, que les autres professions, en apparence plus sédentaires et moins pénibles, ressemblent aux métiers similaires de la métropole : le tailleur juif, accroupi au fond d'une sombre échope, sur une longue table de bois, taille des gandouras, des serouals, les vestons chamarrés que portent ses coreligionnaires restés fidèles à l'ancien costume, « les vieux turbans » ; il est durement exploité par un patron qui travaille avec lui et plus que lui pour une

clientèle difficile et avare. L'Arabe et le vieux turban ne délient pas facilement la bourse aux douros.

Les ouvriers bijoutiers partent par groupes de quatre ou cinq avec une pacotille que le patron leur a confiée ou bien emportant un kilo d'argent à vendre ou à échanger contre du bétail. Pendant cinq et six mois ils vivent sous la tente : au retour, ils rapportent 100 à 150 francs, qui, déduction faite des frais, laissent à chacun d'eux une somme dérisoire, si infime que nous ne pouvons croire les témoins qui s'accordent pourtant à l'estimer à quinze francs. En tout état de cause, ils reviennent ayant contracté des fièvres qui les minent, les déciment, et dont il est facile de constater les effets; nous en avons jugé *de visu*.

Les ouvrières, pour un gain moyen de 1 franc par jour pendant six mois de l'année, cousent des burnous ou des serouals dans des conditions d'hygiène déplorables : parfois, pour que la servitude soit complète, il leur faut se livrer à l'employeur arabe pour conserver le droit au travail. Les couturières en journée sont les plus heureuses avec les cigarières, qui paient, il est vrai, le bonheur de gagner 2 francs par jour en respirant la nicotine, en tournant et mouillant des cigarettes au prix des pires promiscuités où les Espagnoles leur donnent des leçons de prostitution dont elles commencent à trop bien profiter. Et nous laissons de côté les domestiques, plus de 1,600 esclaves corvéables nuit et jour à raison de 15 francs par mois ! Généralement couvertes de loques, marchant pieds nus, déformées dès l'âge de treize ans par les travaux les plus pénibles, uniquement capables, il est vrai, de faire les plus gros ouvrages, elles sont comme l'incarnation de l'esclavage sous ses traits les plus affreux. Nous en avons vu à qui nous donnions par politesse soixante ans; elles en avaient vingt-cinq.

IV

A qui tous ces malheureux peuvent-ils donc porter ombrage ? Si l'on institue des ligues en Algérie, c'est évidemment pour instruire, libérer, secourir cette plèbe dont la misère déshonore notre prétendue civilisation : c'est tout le contraire, on se ligue pour les écraser davantage. Il paraît qu'ils représentent « l'ennemi commun ». Des Français? Évidemment non. Le Français n'est pas et n'a pas besoin d'être savetier, colporteur, marchand de beignets, bijoutier en anneaux arabes. Par conséquent, l'ouvrier juif ne concurrence pas l'ouvrier français : faute d'instruction générale et professionnelle, il est incapable de le concurrencer, et par contre, les tailleurs et cordonniers israélites sont réduits au chômage presque total par la confection française. Le ferblantier

français n'a rien à craindre du ferblantier israélite, qui découpe de vieilles boîtes à pétrole pour en faire d'affreux ustensiles.

Le typographe juif, qui parle toujours un peu sabir, n'exécute qu'un travail inférieur, et dans les autres corps de métier le Français ne rencontre aucun Juif pour le concurrencer.

Mais le Juif et le Français ont tous deux le même ennemi, aussi redoutable par le nombre que par la solidarité, protégé par l'administration et les patrons, envahissant peu à peu et continuellement toutes les professions, — l'ouvrier étranger. M. Lenormand (1) a prouvé avec chiffres et documents à l'appui « qu'en Algérie plus que partout ailleurs les exotiques sont nuisibles à la classe laborieuse. L'invasion est totale. Dans les mines on ne compte pas le dixième d'ouvriers français. Dans les industries de transport l'ouvrier étranger envahit tous les postes inférieurs... Depuis le commis qui vend jusqu'au balayeur qui nettoie, depuis l'architecte qui construit jusqu'au manœuvre qui gâche du plâtre, depuis le médecin qui ordonne jusqu'à l'infirmier qui exécute; dans les mairies antijuives et sur les chantiers, dans les bureaux et sur les quais, partout c'est l'accent étranger qui résonne, c'est l'étranger qui travaille pendant que le Français chôme... Les femmes espagnoles et italiennes ont accaparé tous les ouvrages pénibles dans les industries des tabacs, de l'alimentation et de l'habillement. Les menuisiers, presque tous les ouvriers forgerons et gaziers, les relieurs, beaucoup de typographes, presque tous les ouvriers corroyeurs, horticulteurs, pépiniéristes, meuniers, peintres en voitures sont étrangers — et presque toujours ils ont du travail. » L'équivoque dont profita naguère l'antisémitisme algérien se dissipe maintenant : en entendant protester contre l'invasion étrangère l'ouvrier français espérait qu'on allait le protéger contre ceux qui avilissent les salaires, accaparent tout le travail et se font donner ensuite sous forme d'assistance et d'hospitalisation beaucoup plus que ne demandait pour un travail bien fait le Français évincé. Les Français comprennent maintenant qu'en promettant de chasser l'étranger c'est eux qu'on visait. Ils ont été les dupes du parti cubain, et comme toute faute a sa sanction ils vont en être les victimes. Le boycottage s'exerce dans les petits métiers contre le prolétaire juif dont il faut supprimer la concurrence gênante pour les cigarières espagnoles, les ferblantiers, les savetiers, tailleurs exotiques ainsi que pour les bijoutiers ou couseurs arabes : ainsi s'explique l'antisémitisme fervent des anthropomobiles que gagne une fièvre de cheval dès qu'apparaît la voiture de M. Régis. Mais il faut aussi chasser de tous les chantiers et de tous les ateliers l'ouvrier français qui travaille mieux, qui fait du bon, qui a du goût, et on lui applique le

(1) J. Lenormand. Questions algériennes : *Le Péril étranger*, pages 204-223.

boycottage qui a si bien réussi contre le miséreux juif. Dans sa lutte contre le prolétariat israélite l'antisémitisme algérien n'est inspiré que par une aveugle cupidité. Il ne peut se réclamer ni d'une idée nationale puisque il tend à remplacer l'indigène par l'étranger, ni d'une idée humanitaire puisqu'il aggrave encore la situation d'un prolétariat misérable.

Va-t-on justifier les cris de haine et les mesures de proscription en prétendant que la classe ouvrière juive est un danger pour l'ordre public ? Qu'il y ait dans cette foule de malheureux un certain nombre d'individus volontairement oisifs et vivant du vice, personne ne le conteste. La statistique judiciaire révèle par exemple en dix ans pour l'arrondissement de Constantine, 105 condamnations pour ivresse, coups et blessures, outrages aux agents et rébellion, 2 condamnations pour abandon d'enfant, une pour outrage à la pudeur, une pour excitation à la débauche. En 1894, la cour d'assises du même lieu a prononcé une condamnation pour attentat à la pudeur et une autre, en 1885, pour avortement (1).

On trouve quelques Juifs exploiteurs de jeux de hasard, croupiers ; dans les départements d'Alger et de Constantine un nombre appréciable de prostituées. Le Juif prolétaire est ordinairement buveur de mahia : la misère explique ces habitudes alcooliques ; mais en général son goût pour l'anisette ne tourne pas à la passion et les condamnations pour ivresse restent exceptionnelles. Ces tares communes à tous les prolétariats et imputables en grande partie à l'organisation sociale n'atteignent que la minorité : pris en bloc, les prolétaires Juifs d'Algérie offrent une moralité moyenne bien supérieure à celle de la tourbe exotique pour laquelle le parti cubain veut conquérir la colonie. Parmi eux, le célibataire est une exception ; tandis que la moyenne générale des familles comptant cinq enfants vivants atteint 7 à 6 °/₀ elle est chez les Israélites voisine de 17 °/₀. Les métiers interlopes, sauf de très rares exceptions, ne sont jamais exercés par le prolétaire juif comme le prouvent les 60 professions (voir tableau n° II) où l'on retrouve sa présence. Il vit en famille, soutient la plupart du temps ses vieux parents et chez lui ne boit que de l'eau ; la femme est généralement souveraine en tout ce qui touche le gouvernement domestique ; la misère la condamne à de rudes travaux. Joints au mariage précoce, aux nombreux enfants et

(1) Nous choisissons à dessein Constantine, la ville sainte de l'antisémitisme. De 1887 à 1895, la cour d'assises a prononcé contre des Juifs 4 condamnations pour faux, 2 pour banqueroute frauduleuse, 5 (dont 2 femmes) pour vol qualifié, 3 pour banqueroute, une pour attentat à la pudeur, une pour avortement. En dix ans, de 1887 à 1897, le tribunal correctionnel du même lieu a prononcé contre des Juifs 155 condamnatious dont 73 à l'amende seulement. Il faudrait compter dans le même espace de temps par milliers les condamnations prononcées contre les Arabes et contre les Européens.

à une existence de prisonnière dans un logis insalubre au milieu d'un ghetto, ils la vieillissent avant l'âge, mais, sauf d'infimes exceptions, elle n'est pas malheureuse en ménage.

Enfin le prolétaire juif travaille avec une persévérance que rien ne rebute : il a de rudes concurrences à soutenir.

Nous avons dit plus haut tous les obstacles et toutes les rebuffades que rencontre le colporteur : au point de vue économique il entre, comme le bijoutier, en lutte avec le Kabyle dont les procédés commerciaux méritent d'être connus. Celui-ci se rend dans les douars pour y vendre à crédit des tissus. Il prélève un bénéfice de 100 à 150 %. Sur ses livres paraphés par l'autorité, le plus petit commerçant kabyle ou mozabite porte un chiffre minimum de 12 à 15,000 fr. de crédit. A cette vente à la petite semaine, il joint l'usure dans des conditions curieuses.

Voici sa façon de procéder : il prête 100 francs majorés de 200 francs d'intérêt pour trois mois. A l'échéance, si l'Arabe ne peut payer, les 200 francs d'intérêt prennent la place du capital. Le renouvellement du billet se fait pour 300 francs payables dans trois autres mois avec le même intérêt, de sorte qu'au bout de six mois le prix initial de 100 s'est transformé en une créance de 900 francs.

Pour se faire payer, le Kabyle se rend à dos de mulet chez ses clients une fois par mois. Il surveille leur situation et, à l'époque de la récolte, arrive, accompagné de deux ou trois acolytes, chez le débiteur qui l'héberge lui et ses compagnons, entretient leurs montures jusqu'au jour du départ qui ne se produit généralement pas avant que le paiement n'ait été effectué. Si le débiteur oppose quelque résistance, les garnisers et le créancier usent au besoin de la force pour se faire payer.

Le Mozabite et le Kabyle, en vendant de la marchandise, tournent la loi corannique : d'après eux, celle-ci n'interdit que le prêt en numéraire, par conséquent le législateur leur défend seulement de vendre du métal contre une quantité supérieure du même métal. Et ils ont naturellement trouvé des chefs religieux qui autorisent et justifient cette escobarderie. Leur conscience une fois à l'abri et quand l'Arabe ne veut pas de marchandises, le Kabyle use alors d'un expédient qui est vraiment curieux. *Il vend le billet de banque* à un prix qui atteint couramment le double et le triple de sa valeur payable à l'échéance en numéraire, et le taux usuraire s'élève parfois jusqu'à 800 % ! Il est évident d'après cela que l'usure est la lèpre de l'Algérie, qu'elle est exercée par les Juifs et notamment par le colporteur, le ferblantier, le savetier, le fripier et autres ploutocrates qui gagnent pendant six mois de l'année 2 francs par jour.

On ne peut pas non plus reprocher au prolétaire juif sa rapacité : on voit ce qu'il gagne (tableau II, colonne 6).

D'autre part, sauf dans quelques rares localités où il vit encore à la manière arabe, par exemple à M'sila et à Soukaras, il porte le costume européen, parle français ou du moins celui qu'il a entendu à la caserne et qu'il répète avec une candeur comique. Il est bon et fidèle soldat, malgré les persécutions indignes dont il est victime, persécutions qui vont parfois jusqu'au crime. Électeur, il ne suit plus, comme on le prétend, le mot d'ordre des consistoires : la lecture des journaux, la diffusion de l'instruction, les reproches qu'il a subis de ce chef et qu'il a fini par comprendre ont produit leur effet. Il n'y a plus « d'autres moutons » que les vieux turbans et les indigents que les consistoires font voter : encore sont-ils moins exigeants que les Espagnols d'Oran ou les Italiens de Mers-el-Kébir. Un vieux turban juif va au scrutin pour trois francs, un Italien ne se dérange pas à moins de dix francs. L'immense majorité a désormais conscience de sa dignité et de ses droits : le prolétaire juif a toujours été républicain, il est devenu socialiste ; mais faute de candidat socialiste, il a été réduit à voter pour ceux dont le programme faisait la plus large part aux idées d'égalité et de justice sociale.

D'ailleurs son influence sur le résultat des scrutins a été singulièrement exagérée par les antisémites qui, sur ce point comme sur tous les autres, ont mis en avant des chiffres fictifs. La population juive algérienne reste stationnaire : de 43,182 en 1886 elle passe à 47,564 en 1891 et à 48,763 (1) en 1896. L'accroissement est donc insensible, tandis que l'élément étranger grandit dans des proportions énormes. En effet, de 1872 à 1891 elle a passé de 115,516 individus à 236,218. En même temps la population française d'origine a doublé et en fin de compte sur 89,915 électeurs, il y a seulement 7,739 Israélites soit 8,65 %.

On se demande comment ces 9 électeurs, dont 6 au moins sont des prolétaires ou des indigents, pourraient corrompre ou influencer leurs 91 concitoyens, et pourtant les antisémites ne cessent pas de répéter que ces électeurs juifs, qui ne représentent ni le nombre ni l'influence, menacent d'entraîner l'Algérie à sa perte et d'empoisonner à sa source ce noble et pur patriotisme qui inspire les nationalistes. Il est vrai que les prolétaires juifs, dont ils ont vainement sollicité les voix, ont refusé de voter pour eux.

Aux persécutions de tout genre dont il est victime et qui viennent encore aggraver sa misère, il aurait pu répondre par la violence : il se contente de souffrir davantage, comme le prouve la statistique de l'indigence.

(1) Nous citons ici le chiffre officiel pour rendre logique la comparaison avec les données de 1886 et de 1891. (Voir le détail du point que nous traitons ici, Lenormand, ouvrage cité, pages 228-246 et pages 393-394.)

V

La misère est affreuse et jusqu'à présent on peut dire que l'antisémitisme a eu surtout pour résultat de réduire à un dénûment indescriptible des milliers de prolétaires. Comme toujours, les gens riches ou aisés ont peu ou point souffert ; ou bien ils se contentent de vivre entre eux et chez eux en attendant que l'orage passe, ou bien ils ont quitté l'Algérie pour aller dépenser ailleurs leurs rentes qui leur sont régulièrement envoyées. Les plus timorés ont vendu leurs immeubles, que les étrangers ont accaparés à des prix très avantageux. Mais les prolétaires sont restés attachés au sol ; les uns ont été brutalement chassés des ateliers où ils travaillaient ou mis dans l'impossibilité d'exercer leur métier. La crise a réduit les autres au chômage.

Étant données la multiplicité et la longueur des fêtes juives dont les superstitions locales augmentent encore assez souvent la durée, l'ouvrier israélite chôme normalement une centaine de jours par an, car il ne travaille guère non plus en temps de fête civile. Les troubles antisémites ont presque doublé partout la durée du chômage normal, d'où il suit que les uns n'ont pas d'ouvrage du tout et que les autres, les privilégiés, les occupés, gagnent à peine assez pour ne pas mourir de faim. Le tableau suivant se passe de commentaires.

TABLEAU IV

LES INDIGENTS JUIFS EN ALGÉRIE

Population israélite (1)	Nombre de ménages (2)	Ménages indigents (3)	Ménages à une seule chambre (4)	Recevant le jour par la porte seulement (5)	Ménages secourus (6)	Nombre des secourus (7)	Secours hebdomadaire (8)	Total des indigents (9)
Département d'Oran								
22.022	5.991	2.749	2.344	1.220	1.152	4.523	2, »	10.751
Département d'Alger								
17.092	3.513	1.799	1.143	601	504	1.750	2, »	6.153
Département de Constantine								
13.922	2.628	1.769	1.486	902	616	2.786	1,50	7.974
53.036	12.132	6.317	4.973	2.723	2.272	9.059	1,83	24.878

De ce total on peut détacher quelques détails : à Constantine, sur 1,249 ménages, on en compte 208 aisés, en considérant comme tels ceux où l'on peut dépenser un franc par jour et par personne. Il y a 1,016 ménages d'une indigence extrême, 364 seulement sont secourus, 717 ont pour logis un bouge recevant le jour par la porte seulement; les privilégiés, c'est-à-dire ceux qui sont assistés, reçoivent en moyenne 2 francs par semaine, les autres sont réduits à la mendicité. Dans les petites localités, l'indigence est encore plus affreuse; il n'y a pas de caisse commune et les indigents vont quêter de porte en porte. Le vendredi on voit leurs lamentables théories s'étaler en groupes loqueteux et serpenter de maison en maison; l'un reçoit quelque argent, l'autre un peu de pâte, et on se demande par quel miracle ils pourront vivre jusqu'au vendredi suivant. A Jemmapes, une chambre de quatre mètres carrés est occupée par huit personnes, une autre de même superficie par cinq, une autre de trois mètres carrés par deux personnes; ces malheureux couchent le plus souvent dans la rue, surtout en été. A M'sila on trouve d'horribles gourbis; à Biskra, sur 26 ménages, 16 occupent une seule chambre, dont 5 reçoivent le jour par la porte seulement; un ménage est secouru, il reçoit un kilo de pain par jour.

La communauté est dans la misère la plus complète. Il va sans dire que tous les indigents, sauf rarissimes exceptions, ne reçoivent de secours que de leurs coreligionnaires; tandis que les étrangers, soustraits à presque toutes les charges et causes de troubles et de dangers perpétuels, absorbent 80 °/o des crédits de secours, les Israélites, qui sont eux-mêmes pauvres (voir tableau n° I), doivent assurer seuls l'assistance des indigents. « A Oran, par exemple, les Israélites payent 87,926 fr. 71 d'impôt foncier, 60,678 fr. 80 de taxes municipales, et, comme on l'a dit un peu plus haut, leurs taxes de patentes sont considérables. Eh bien, en 1888, sur 2,388 individus secourus à Oran, il y a 125 Israélites, 200 Français et 1,920 Espagnols. En 1889 et 1890, on compte 135 et 130 Israélites secourus pour 195 et 210 Français catholiques, contre 1,915 et 1,910 Espagnols.

« Si l'on se reporte maintenant à la statistique générale, on vérifiera le même fait : le nombre d'Israélites secourus aux frais communs est dérisoire, surtout quand on se rappelle qu'il s'agit d'une population pauvre de près de 50,000 âmes; le nombre des étrangers secourus est exorbitant... Il va sans dire que la proportion croît et embellit à mesure que l'influence du parti français se fait mieux sentir... De 1894 à 1896, on a admis dans les hôpitaux algériens 1,822 Israélites contre 25,250 étrangers, et aucune convention diplomatique n'assure à nos nationaux la réciprocité » (1).

(1) Lenormand. *Péril Étranger,* pages 361 à 364.

Pendant la même période, on a secouru 2,142 Juifs indigènes, 8,759 Italiens, 4,409 Anglo-Maltais, etc.

On laisse ainsi totalement à la charge des consistoires ou des particuliers, qui font preuve de la plus louable humanité, des centaines de malheureux dont l'indigence dépasse l'imagination. Ils sont réduits pour vivre aux métiers les plus imprévus, auprès desquels celui de ramasseur de bouts de cigares est une profession libérale. Ouvreur de portières, éboueur, cireur de souliers, commissionnaire, marchand de papier à cigarette, de photographies innommables, d'allumettes, camelot et surtout mendiant, l'indigent juif est livré à toutes les tentations de la misère et à toutes les promiscuités du ruisseau.

Déjà surchargés d'impôts auxquels s'ajoutent toutes les taxes de charité, ses coreligionnaires, sans se laisser décourager par l'énormité de la tâche qui leur incombe, ont créé des sociétés de secours, des caisses spéciales de bienfaisance et d'inhumation et surtout des associations d'assistance par le travail. L'une, à Alger, a rendu de grands services; l'autre, à Oran, entretient annuellement une cinquantaine de pupilles. Après leur avoir fourni un habillement, elle les place en apprentissage, sert aux parents un secours hebdomadaire d'un franc, fait suivre par les enfants les cours d'adultes et de dessin chaque soir, et des cours de gymnastique le dimanche. La société « La Jeunesse » a reçu en Sorbonne une médaille d'argent à elle votée par la Société centrale d'assistance par le travail.

Mais que peuvent ces efforts, si louables qu'ils soient, alors qu'indépendamment des 413 ménages secourus par le consistoire local, il en est 250 autres qui restent sans assistance, faute de ressources et mille autres qui se trouvent dans un état voisin de la misère ? La pitié la plus élémentaire devrait pousser les plus indifférents à seconder l'initiative des braves gens qui, dans l'intérêt du bien public et de l'humanité, essaient de lutter contre cet affreux paupérisme. Veut-on savoir comment le conseil municipal antijuif d'Oran a encouragé l'œuvre humanitaire et démocratique entreprise par la Société « La Jeunesse » ? En lui refusant non pas une subvention, elle n'en demandait pas, mais l'exonération de la taxe locative pour le bureau où se font inscrire et où passent l'inspection les pupilles de la Société : il s'agissait de 40 francs.

VI

Il va sans dire que cet exemple de barbarie n'est malheureusement pas unique en son genre. Pour donner une idée exacte de l'état lamentable où se trouve plongé le prolétariat juif algérien, il faut

maintenant faire un tableau rapide des persécutions qui l'accablent. La misère et le chômage, conséquence des troubles antisémites, ont produit l'indigence que nous venons de constater : il semblait qu'à notre époque du moins, on ne pouvait guère aller plus loin. Les antijuifs ont prouvé le contraire en organisant contre ces indigents, pour en faire de véritables martyrs, une persécution si odieuse qu'on ne pourrait pas croire les récits des témoins les plus autorisés si l'on n'avait par soi-même constaté le traitement qu'on inflige à tous ces malheureux. A leurs enfants on ferme l'école ; quand on ne peut les en chasser, on leur refuse les fournitures scolaires et on exclut les parents des invitations à la distribution des prix. A leurs femmes, on prodigue les avanies, les injures sans nom et même les coups. A leurs malades, dont quelques-uns seulement, on vient de le voir, se hasardent à implorer des secours, on refuse les médicaments et l'hospitalisation. A Aïn-Beïda, la commune a supprimé médicaments et visites médicales aux indigents israélites. A Oran, on a forcé un médecin municipal israélite à donner sa démission. A Alger, les malades n'osent même pas se rendre aux consultations gratuites de la mairie. A Constantine, l'employé qui délivre les bons des médicaments a ordre de mettre immédiatement à la porte les indigents israélites ; on essaie même de leur interdire l'entrée des bureaux de l'état-civil. On supprime au gardien du cimetière, un vieillard de soixante-dix ans, une indemnité mensuelle de 25 francs qui lui était allouée depuis plus de vingt ans ; on a même refusé d'interner une pauvre folle qui croupit dans un bouge où elle est la terreur des siens et du voisinage. La commune de Batna refuse tout secours aux Israélites, y compris l'hospitalisation. Celle d'Oran rejette un simple avis favorable à donner en vue d'une bourse à accorder par l'Etat à un jeune élève du lycée, le premier de sa classe, fils d'un *facteur des postes* qui compte cinq ans de service militaire comme engagé volontaire dans l'infanterie de marine, dont il est sorti avec le grade de sergent et dix-sept ans de service dans l'administration. A Aïn-Beïda, un père de huit enfants, chaouch à la mairie, est révoqué : il a quinze ans de service. Un ancien agent de police, collecteur du marché depuis dix ans, est renvoyé et réduit à l'indigence. A Tébessa, la municipalité a révoqué deux cantonniers dont l'un compte neuf ans de service, l'autre est père de cinq filles ; le tambour de ville, employé depuis trente ans, et la concierge de l'école en fonctions depuis deux ans. A Oran, l'architecte communal a l'ordre de ne fournir ni drapeaux, ni lampions, le jour du 14 juillet, au groupe scolaire habituellement fréquenté par les enfants israélites. On ne peut même pas laisser les morts dormir en repos et on demande la fermeture du cimetière et l'exhumation des « charognes » qu'il contient.

Restent ceux qui ne sont pas encore totalement indigents; il faut leur enlever le peu de travail qui les fait vivre et dans les journaux du parti on trouve tous les jours les plus écœurantes dénonciations et excitations. Un jour on dénonce les marchands de poisson juifs, le lendemain le colporteur juif qui passe à la Chiffa, les « ouvriers juifs employés par un tel, un fondeur qui travaille chez un autre ». On descend jusqu'à dénoncer de malheureuses couturières et même les bonnes. « Nous signalons M. X... qui a pour bonne une juive du nom d'Ouzilou. » Un pauvre garde-magasin n'échappe pas aux délations, tous les employés des industries de transport sont chassés sur les ordres donnés par le parti. A Oran, un journal local signale par leurs noms et leurs numéros les trente-huit cochers de fiacre israélites et conclut dans les termes suivants : « Afin de ne point oublier tous ces braves sidis, nous recommandons aux Français et aux *Espagnols* de découper cette petite collection et de la coller dans leur carnet de poche ou dans leur portefeuille. » A Alger, la municipalité prétend obliger les cochers de fiacre juifs à stationner dans un lieu déterminé. Quant aux colporteurs, après avoir exigé d'eux le paiement de droit de place, on les arrête et on confisque leurs marchandises. On refuse tout emplacement aux marchands forains israélites et, sur telle affiche annonçant la fête du village, se lit l'inscription suivante contresignée par le comité organisateur : « On ne répond pas de la tête des Juifs. » A l'heure actuelle, à part quelques rares citoyens qui font preuve d'un courage civique particulièrement louable, tous les employeurs refusent volontairement ou non d'occuper le prolétariat juif. Jamais n'a été organisé boycottage plus injuste dans ses causes, plus brutal dans ses moyens, plus inhumain dans ses résultats.

Pourtant il y a mieux encore. Quand on ne peut plus chasser le malheureux prolétaire juif des ateliers où il gagnait sa vie, l'insulter dans les promenades et jardins, où il allait parfois avec ses petits respirer un peu d'air pur, quand le malheureux se tient coi dans son ghetto au milieu de ses coreligionnaires dont quelques-uns, plus favorisés, l'occupent par pitié, alors, par un raffinement de méchanceté, on trouve encore les moyens de l'outrager et d'insulter à sa misère et à sa faiblesse.

Voici la dernière facétie inventée par deux employés du premier bureau de la mairie d'Oran, dont l'un a passé en correctionnelle sous la prévention d'avoir coopéré au pillage d'une boutique israélite en mai 1897. Un ouvrier juif, Siboul Jacob, se présente à l'Hôtel-de-Ville en vue d'être renseigné sur les formalités à remplir pour envoyer à l'Exposition de 1900 trois pièces d'une rare originalité. Il expose l'objet de sa visite aux employés qui laissent répondre à leur place un individu présent et qui fait des cours de peinture à la mairie. « Reviens à

trois heures, » dit le peintre municipal en montrant la porte à l'ouvrier. Le pauvre diable, habitué en pareil lieu à ce tutoiement de bonne compagnie qu'on se garderait bien d'employer à l'égard d'un repris de justice espagnol, est de retour à trois heures précises. On lui remet un pli à l'adresse suivante : « M. X... président du Comité à l'Exposition de 1900. » Notre homme s'empresse de se rendre chez le « président »; après deux visites infructueuses et s'apercevant que le dit président est dentiste, il soupçonne quelque mauvaise farce. Il brise l'enveloppe et en retire le billet suivant, écrit dans le plus pur style antijuif algérien : « Foutez-lui un grand coup dans le trou de balle, à ce sale Youpin. »

Voilà comment, dans une mairie française, à la fin du dix-neuvième siècle, des employés, payés par tous les contribuables, laissent traiter un citoyen Français du culte israélite sans avoir à craindre même une réprimande de la part du bon ami de Drumont, qui est provisoirement le maire de la ville d'Oran : tel maître, tels valets.

Mais quel peut bien être maintenant l'état d'âme de ce pauvre bijoutier juif en présence d'outrages aussi grossiers et aussi absurdes? Pendant des jours et des nuits il avait travaillé à son chef-d'œuvre, se privant de tout, se refusant même une sortie. Absorbé par son travail, il avait amoureusement ciselé sa pièce d'orfèvrerie, — il la voyait déjà dans ses imaginations de grand enfant, exposée aux regards des visiteurs, remarquée peut-être à cette Exposition, à cette fête du travail et de la paix où la France convie l'humanité tout entière. Et le pauvre artisan, du fond de son bouge aux murs jaunis et au plafond si bas, apercevait, rayonnant dans la grande lumière de l'ensemble, ses argenteries finement ciselées. Et le cœur lui battait, et ses yeux brillaient, en pensant que la France démocratique voulait bien qu'un pauvre prolétaire comme lui eût aussi, à l'égal des patrons millionnaires, sa part dans la fête universelle, et son petit coin dans ce grand Paris qu'il ne connait pas, mais qu'il rêve de visiter un jour, dans Paris, la cité bénie, source de toute lumière et de toute justice, Jérusalem nouvelle, où l'on défend le faible contre le fort, le bon contre le mauvais.

Et il songeait à tout cela, le brave orfèvre juif, à la France généreuse, à la mère qui lui a donné plus que la vie... Allons donc : « Foutez-lui un grand coup dans le trou de balle, à ce sale Youpin. »

Louis Durieu.

ANNO 1849

SOUVENIRS D'EXIL EN SUISSE

(Suite)

Notre voyage n'avançait guère vite. Nous n'avions rien à perdre, et avant de songer à l'avenir, nous devions envisager la situation, ce qui, pour le moment, ne nous était pas possible.

En route, nous dévorions naturellement tous les journaux. A Locle et à la Chaux-de-Fonds, nous rencontrâmes des citoyens suisses bien renseignés; l'un d'eux s'était trouvé à Bade peu de temps avant la bataille de Rastatt. Nous apprîmes des détails plus précis sur la retraite des nôtres actuellement réunis sur le territoire suisse et qui devaient se rendre aux points assignés par les autorités. Un jour, à midi, en lisant les derniers journaux, nons tombâmes sur ce passage de la *Karlsruher Zeitung :*

Le fameux chef des insurgés, *Dortu,* l'ami et complice de cette canaille de Schlœffel, qu'une balle prussienne, à Waghæusel, a malheureusement soustrait au châtiment qu'il méritait, a été pris au moment où il fuyait à Fribourg.

Alors nous sûmes pourquoi *Dortu* n'avait pas tenu sa parole le soir où nous l'avions attendu. De *Neff,* toujours pas de nouvelles. Tout nous laissait supposer qu'il avait été pris comme Dortu ; ce qui était, en effet, la vérité, comme nous l'apprîmes quelques semaines plus tard, lorsque, après la défaite de Rastatt, le 23 juillet, le conseil de guerre put commencer à fonctionner. Les comptes rendus du procès nous prouvèrent plus tard que tous deux avaient été surpris et faits prisonniers, alors qu'ils voulaient nous rejoindre, par les gardes natio-

naux réactionnaires, les mêmes peut-être qui m'avaient poursuivi. Tous deux furent fusillés à Fribourg. Jamais cour martiale ne fit tomber plus nobles victimes que ces deux jeunes hommes, dont l'un, né dans les hautes sphères de la société, l'autre, dans une simple hutte de paysans; l'un de Berlin, l'autre de la Forêt Noire; tous deux, animés des mêmes idées, s'étaient rencontrés sur le même champ de bataille, et trouvèrent la même mort, devant laquelle tous deux relevèrent fièrement la tête, confiants en la victoire définitive de la cause pour laquelle ils avaient joyeusement sacrifié leur jeunesse souriante, leur vie riche en espérances.

Je n'avais jamais beaucoup fréquenté Neff; sa nature calme et réfléchie, la bravoure froide qui se lisait sur sa figure mâle, dans ses yeux perçants, sur son front large, que justifièrent ses actions mêmes, avaient fait sur moi une impression durable; et un long entretien que j'avais eu avec lui, le maître d'école prolétaire sur les devoirs de classes, me prouva que Neff avait saisi la haute mission du professorat et voyait dans l'éducation du peuple les racines d'un progrès vraiment démocratique. Honneur à sa mémoire! (1).

Dortu, le jeune héros si chevaleresque, est plus connu, et j'ai déjà parlé de lui d'une façon plus étendue. Il me suffit de rappeler ici que son père, conseiller supérieur au tribunal de Potsdam, avait reçu la promesse de sa grâce du roi Frédéric-Guillaume IV, avec lequel il était en rapports personnels d'amitié; mais le télégramme qui commuait la peine de mort en celle d'emprisonnement, arriva à Fribourg vingt-quatre heures après l'exécution du jugement. Jamais ses vieux parents, auxquels les balles du peloton d'exécution avaient brisé le cœur, ne retournèrent à la cour. Morts pour le monde, — le père avait aussitôt quitté sa place, — les deux vieillards vécurent leurs derniers moments avec le seul souvenir de leur fils...

Vers le milieu de juillet nous arrivâmes à Genève, où nous rencontrâmes plusieurs amis, entre autres Borkheim, — et Cohnheim dont l'escapade eut lieu quelques jours plus tard. Un temps radieux nous avait accompagnés jusqu'à ce moment, et le soleil nous resta fidèle quelques semaines encore.

J'étais recommandé à Albert Galeer, membre du grand conseil, chef du parti radical du canton, *fondateur de l'Union du Grütli* (*Grütliverein*), et l'un des hommes les plus influents de Suisse. Nous allâmes le voir dans sa villa où il vivait en célibataire avec son jeune frère et sa sœur, célibataire elle aussi, personne aimable, instruite et

(1) Hans Blum qui, au cinquantième anniversaire de la Révolution de mars en Allemagne, veut nier celle-ci dans une publication à l'occasion de son cinquantenaire, se permet de qualifier Neff de « paysan aux trois quarts illettré de Rümlingen ».

qui, par esprit de renoncement, se sacrifiait à ses deux frères. Galeer avait dépassé la trentaine. Il nous reçut avec le sans-façon juvénile d'un étudiant; nous nous sentîmes tout de suite à l'aise et comme chez nous. Frères et sœur étaient animés du même esprit :

« Avez-vous déjà un logement? nous demanda celle-ci.

— Ma foi! non; nous ne sommes que depuis hier soir à Genève.

— Vous n'allez pas rester à l'hôtel. Combien êtes-vous?

— Six en tout.

— Ça s'arrange très bien. Dans une villa voisine, il y a justement deux étages à louer. Prix modérés et vue sur la montagne. Je peux la retenir pour vous. »

La *Montagne*, à Genève, c'est le Mont-Blanc. Une villa avec vue sur le Mont-Blanc! Quel rêve! Un véritable conte des *Mille et une Nuits*.

« Mais c'est magnifique! Ça fera certainement notre affaire.

— Bien; je vais m'en occuper tout de suite. »

Aussitôt dit, aussitôt fait. Une heure après elle était déjà de retour.

« C'est fait. Naturellement, je n'ai pas encore loué; il faut que vous voyiez vous-mêmes la maison et le jardin. Vous aurez le tout pour (elle me dit un chiffre dérisoire). Voulez-vous me suivre?

— Mais, tout de suite. »

Le temps d'y aller, de visiter, nous avions loué! Un enchantement! Le jardin était vaste, ombragé d'arbres, et des centaines de lézards rampaient çà et là en nous regardant avec étonnement. La villa était coquette et bien aménagée; elle avait un balcon d'où l'on pouvait voir le Mont-Blanc dans sa puissante majesté. Un vrai conte de fée.

Et là nous vécûmes heureux et charmés durant quelques semaines; seuls venaient troubler notre idylle les mauvaises nouvelles de Bade et l'écho des salves de la cour martiale, qui nous rappelaient cruellement que nous n'étions rien moins que des touristes en voyage d'agrément.

Sur ces entrefaites, Gustave Struve et sa femme arrivèrent également à Genève. Le hasard voulut que, dans notre villa, il se trouvât un logis convenable; nous pûmes rester ainsi en rapports constants. Struve qui, l'hiver précédent, avait refait en prison, dans le sens républicain, l'*Histoire universelle*, de Rotteck, œuvre dont je ne veux pas, du reste, discuter ici la valeur, méditait d'écrire l'histoire des trois insurrections badoises; il se mit immédiatement au travail, et avec une rapidité étonnante, le tout fut terminé, grâce à la patience angélique de sa femme qui écrivait sous sa dictée. Elle valait mieux

que son travail de secrétaire, et bien souvent, quand nous la quittions pour quelque joyeuse excursion, après des plaisanteries d'un goût parfois douteux à l'adresse de son mari, elle nous regardait avec envie. Cependant, elle avait une telle adoration pour lui qu'elle n'eût jamais contredit à aucune de ses volontés; nous déployions pourtant assez de diplomatie pour l'y pousser.

Une seule fois, Struve, qui n'aimait pas les longues marches, consentit à se joindre à nous pour faire une ascension sur le grand Salève; il nous arriva ce jour-là une aventure tragi-comique qui faillit tourner très mal. Nous étions arrivés sans incident jusque sur le large dos de la montagne, que nous parcourions de côté et d'autre, respirant l'odeur pénétrante du thym des Alpes, alors en pleine floraison, et qui nous montait jusqu'au genou, faisant du vaste plateau une mer de fleurs, immense et pourprée, de laquelle çà et là émergeaient de puissants rochers. Tout à coup, un cri de peur retentit; c'était Mme Struve qui, un instant auparavant chantait gaiement, venait à nous, la terreur peinte sur le visage, aussi vite que ses jambes pouvaient la porter : « Au secours! Le taureau! » En effet, — cent pas environ derrière elle, — le taureau, se précipitait la tête basse. « Jetez donc votre ombrelle! » lui criai-je. Son ombrelle rouge feu, qui déjà en différentes circonstances avait représenté la République rouge et fait mettre sous les armes les amis de l'ordre, était évidemment la cause de la mésaventure. Mais la pauvre Amalie avait bien trop peur pour écouter mon conseil. J'étais le plus près d'elle; je me précipitai, lui arrachai son ombrelle, et l'emportai derrière un rocher que j'avais remarqué. En un moment nous y fûmes, et, — avec notre aide à tous, il est vrai, — Mme Struve fut hissée dessus, ainsi que le gros et pesant Gustave, — ce qui n'alla pas sans mal; — nous grimpâmes ensuite. Il était temps! Notre terrible ennemi avait en un clin d'œil déchiré et piétiné la malencontreuse ombrelle avec ses cornes et se tenait, écumant de colère, devant notre forteresse. Mais le rocher était trop dur pour sa tête et trop haut pour ses jambes, — et après quelques attaques infructueuses, notre ennemi se résolut, avec une science tactique que nous ne lui aurions pas supposée, à nous faire un siège en règle. Ce ne fut pas très agréable. Pas un berger en vue, et nous devions faire contre fortune bon cœur. Nous étions en sûreté, certes. Le taureau se l'expliqua peu à peu (il faisait évidemment partie des intellectuels de sa race); il rumina une pensée, releva fièrement la tête, qui devait singulièrement lui bourdonner, après ses attaques furieuses contre le roc dur, se secoua en faisant demi-tour, et ... partit avec lenteur et dignité.

Nous étions enchantés; la perspective de passer toute cette belle journée et même une nuit sur ce rocher romantique, ne nous souriait

nullement, si joli que plus tard eût pu en être le récit; et par la force nous ne pouvions repousser l'agresseur, même si l'un de nous lui eût sauté sur le dos, comme on l'avait proposé. Le taureau n'était rien moins qu'un dieu amoureux, et d'ailleurs il aurait bientôt senti qu'un insurgé allemand n'est rien moins qu'*Europe,* même lorsqu'il a une réputation européenne... ce qui d'ailleurs n'était alors le cas d'aucun de nous, — et surtout ce n'est pas Gustave Struve qui eût risqué ce saut périlleux. Nous attendîmes encore une minute que le taureau, qui plusieurs fois s'était retourné en agitant la tête, eût disparu de nos yeux; et nous redescendîmes en sautant, après nous être assurés que sa retraite n'était pas une ruse de guerre. Mme Struve ramassa tristement les débris de son ombrelle rouge, qu'elle voulut garder comme souvenir, — et nous retournâmes chez nous, car l'envie d'attendre sur le remarquablement romantique et romantiquement remarquable sommet du Mont-Salève le coucher du soleil, nous avait été enlevé par la crainte de voir revenir notre mortel et quadrupède ennemi du rouge. La descente, quoique assez difficile, s'effectua sans incident, au milieu de la gaieté la plus folle, — la plus folle relativement, — après la peur que nous venions d'éprouver.

Ce fut une journée remarquable, Gustave Struve lui-même voulut bien le reconnaître, mais il ne remonta jamais plus sur le Mont-Salève. Maintenant, il est mort, — mort depuis vingt ans et plus, et comme souvent on l'a mal jugé et que la masse l'a oublié, je retracerai brièvement, dans la calendrier de l'an prochain, sa vie et ses œuvres. Le mot de Hegel sur Robespierre : « On peut répéter une chose à sa gloire; il fut sérieux dans tout ce qu'il fit »; ne peut être appliqué avec plus de justesse à personne qu'à Gustave Struve. Et ce qu'il *fut,* la génération d'aujourd'hui doit le savoir.

Sa femme aussi est morte, elle qui survit en ma mémoire dans tout l'éclat de sa beauté et dont les beaux yeux noirs me regardèrent, après sa mort, pour la dernière fois, il y a trente ans. C'était en 1869, à Vienne, où je travaillais nuit et jour au congrès des écrivains (*Schriftstellertag*). J'y appris par hasard que Struve, qui depuis longtemps avait disparu du cercle de mes connaissances, vivait à Vienne. Je m'informai tout de suite de son adresse et m'y rendis à toute bride. Au quatrième étage je lus sur une carte : « Gustave Struve ». Je frappai. Un pas léger dans la chambre, comme pour y mettre de l'ordre, — la porte s'ouvrit lentement et un jeune visage de petite fille me regarda avec de grands yeux timides. Les yeux, je les connaissais; et mon esprit se reporta vingt ans en arrière. Mais je me remis tout de suite et demandai : « M. Struve est-il chez lui ? C'est un vieil ami qui désire lui parler. — Oh! oui, papa est là, il sera bien content! » La voix aussi me reportait au temps passé. « Et maman ? » demandai-je

avec appréhension. « Maman? Ah! maman est morte en Amérique! Mais, entrez donc! »

J'entrai, dans une chambre modestement meublée; avant même d'avoir regardé autour de moi, je vis Gustave Struve. « Ah! c'est Liebknecht! Tu n'as pas changé! — Toi non plus! » répondis-je en toute sincérité, tandis que nos mains se serraient. Et vraiment, — rencontré tout à coup au milieu de la rue, je l'aurais reconnu. Ses cheveux, déjà rares jadis, étaient devenus encore plus rares, et gris, — la tête un peu courbée, les traits un peu accusés, mais l'influence du séjour au « Nouveau Monde » qui ne tolère rien de vague et endurcit, aiguise les plus doux, ne l'avait cependant pas changé. Ses idées, non plus, n'étaient pas changées. Lorsqu'il me dit la nécessité pour tous les amis du véritable progrès, de se ranger autour du drapeau de la République, et que la Prusse était l'ennemi redoutable à détruire à tout prix, — je regardai involontairement par la fenêtre pour voir si, par delà cette fenêtre le colosse argenté du Mont Blanc ne se dressait pas comme une sentinelle devant le Paradis des Alpes, — ce ne fut pas le Mont Blanc qui me salua, mais la tour de Saint-Etienne, — nous étions à Vienne et non à Genève, et nous comptions 1869 au lieu de 1849. Les vingt années écoulées entre ces deux dates n'avaient pas laissé plus de trace sur l'esprit de Struve que sur son corps. Le mouvement socialiste était pour lui comme non avenu. Il ne l'avait ni saisi ni même remarqué. Notre conversation roula bientôt sur nos souvenirs personnels. Depuis cet été de 1850 à Bayswater (Londres), nous avions pris congé l'un de l'autre après nous y être rencontrés; il avait fait un long séjour auprès d'un riche Irlandais, son confrère dans l'art de palper les crânes, *alias* phrénologie, — qui d'ailleurs ne se borna pas au crâne, et qui outrepassa les droits de l'hospitalité à l'égard de *Madame* Struve, — puis se rendit en Amérique. Là, Gustave se débarrassa d'une de ses marottes, la croyance au végétarisme comme panacée universelle; il se créa une existence supportable, et se battit bravement pendant la guerre de Sécession, contre les gentilshommes esclavagistes du Sud, pour l'affranchissement des nègres et le maintien de l'Union. La guerre terminée, il désirait ardemment rentrer en Europe, car il ne se trouvait pas bien de la vie en Amérique, et lorsque sa femme, qui peu de temps auparavant lui avait donné une petite fille, son portrait vivant, fut morte, d'une maladie de langueur, plus rien ne le retenait « de l'autre côté du grand désert liquide ». Il s'embarqua pour l'Angleterre avec sa petite fille, et bientôt gagna l'Allemagne; à Cobourg, il s'associa avec la librairie Streit. Il vécut plusieurs années dans cette ville, y compléta et continua son *Histoire universelle;* il fit aussi de la littérature, — mais sans beaucoup de succès. Devenu étranger aux habitudes allemandes, il n'avait plus le ressort ni la sou-

plesse d'esprit nécessaires pour se plier aux nouvelles habitudes et, s'en faisant un point d'appui, aider à changer le cours des événements. La victoire de la politique prussienne de gentilshommes et de cabinet, en 1866, détruisit complètement ses rêves et ses espérances, et peu de temps après, il se rendit à Vienne, car ses goûts le portaient vers l'Allemagne du Sud; mais il n'y trouva ni action à exercer, ni le foyer politique qu'il y était venu chercher pour remplacer le foyer perdu de la famille. Sa petite fille, âgée à peine de douze ans, ne pouvait encore diriger le ménage et ravivait, par sa ressemblance remarquable avec sa mère, et le souvenir de celle-ci, et la douleur de sa perte. Cette ressemblance! La petite, qui d'abord me regarda avec un peu de méfiance et de peur, avait bientôt remarqué, avec la remarquable divination des enfants, que j'étais une vieille connaissance; elle se rapprocha de moi, et ses grands yeux curieux me regardèrent. Les yeux de sa mère! Sa mère! Elle a été bien honnie, calomniée, diffamée; la réaction l'avait flétrie du nom de Messaline et même avait accolé son nom au mien. Jamais mensonge ne fut plus lâche ni plus vil. Et comme je fus, pour ainsi dire, un témoin classique de sa vie, je profite de l'occasion pour déclarer, sur ma parole d'homme, qu'aussi loin que mes souvenirs se reportent, — et justement, sur l'époque en question, ils sont aussi vifs que nombreux, — tout ce qui fut dit sur cette femme ne fut que méchantes calomnies ou accusations sans fondement. Mme Struve était gaie, heureuse de vivre; c'était son droit; elle était courageuse aussi, comme bien peu d'hommes, animée de l'esprit de sacrifice, comme bien peu de femmes; elle fut aussi une épouse fidèle qui, jamais, d'un mot, encore moins d'une action, n'offensa les lois morales les plus rigides de son sexe.

Nous bavardâmes longtemps et nous nous quittâmes cordialement, nous souhaitant de bientôt nous revoir. La petite me tendit sa jolie petite tête et je l'embrassai sur le front.

Pensif, je rentrai chez moi.

Struve ne m'a jamais écrit, moi non plus. Il y avait un monde entre nous. Quelques années plus tard, je lus qu'il était mort...

Tout ce qu'il y a de beau et, par bonheur, tout ce qu'il y a de laid aussi, a toujours une fin.

Un jour, qui ne fut pas précisément un beau jour, nous nous aperçûmes qu'entre nos finances et la bourgeoise maison de campagne avec vue sur le Mont-Blanc il y avait un abîme infranchissable... et nous dûmes prendre en ville un logement moins poétique. Cependant, le plan du fameux *Rummeltipuff* avait mûri dans la tête de mes collègues; on s'était procuré le papier nécessaire, on l'avait noirci, on avait même trouvé un imprimeur plein de confiance (crédit n'est-il pas synonyme de confiance?), avec plus de peine il est vrai que le papier,

— et la feuille merveilleuse parut, portant comme en-tête l'acrostiche suivant que l'ami Sorge a conservé pour la postérité :

R*eich an beiszeuden Gewürzen,*
U*nerscühtterlich im Spott,*
M*ærchenhaft im Zeitverkürzen,*
M*uthig für und wider Gott,*
E*ngelgleich in Phantasien,*
L*æchelnd im dem græsztein Pecht,*
T*rotzig gegen Apathien,*
I*mmer gleich und immer frech,*
P*rahlend, blitzend, amüs irend,*
U*nterhaltend jedem Ohr,*
F*romme Heuchler ennuyirend,*
F*ühren wir dies Blatt Euch vor!* (1)

A la vérité, je ne sais combien il en parut de numéros; je me souviens seulement du premier; Sorge parle d'un deuxième; je n'avais pu promettre d'y collaborer, ne m'en croyant pas capable. J'avais cependant donné une longue esquisse d'une petite brochure que le libraire bernois bien connu, Jenny, avait été assez aimable pour vouloir imprimer. Celle-ci ne fut jamais imprimée et nous ne revîmes jamais nos manuscrits. Du moins, je ne revis pas le mien.

Depuis l'épisode poétique de la maison de campagne, j'habitais seul, — très, très modestement, — et je me mis à réfléchir tranquillement à ma situation. J'avais, sans doute, encore de grosses sommes d'argent à recevoir de chez moi, mais elles ne pouvaient suffire pour l'éternité. Et il ne pouvait être question de trouver un moment propice pour rentrer en Allemagne. Le conseil de guerre avait accompli à Bade son œuvre de sang et imposé sur le pays la paix des cimetières. Il fallait me préparer à un long exil. Muni du diplôme de docteur en droit, que j'avais sollicité à Zurich avant l'émeute de septembre,

(1) Les lettres initiales des vers indiquent le titre du journal et les vers eux-mêmes, son programme.

Riche en assaisonnements piquants,
Imperturbable dans la moquerie,
Fabuleux comme passe-temps,
Courageux envers et contre Dieu,
Angélique en fantaisies,
Riant dans les pires situations,
Souverain contre l'apathie,
Toujours égal et toujours effronté,
Fanfaron, éblouissant, amusant,
Agréable à toutes les oreilles,
Ennuyant le pieux bigot,
Tel journal nous vous offrons.

j'étais brouillé, en général, avec toute la procédure, car le gouvernement du canton de Zurich m'avait expulsé. Le métier d'écrivain me dégoûtait, — le nom d'écrivain ou de littérateur avait, je ne sais pourquoi, quelque chose de repoussant pour moi, — et puis, l'expérience du pauvre, de l'innocent *Rummeltipuff* mort-né, m'avait révélé, malgré sa brièveté, des chemins si pleins d'épines, que la carrière de l'écrivain n'est pas précisément pavée d'or et qu'elle n'a pas des chemins semés de roses.

J'ai bien écrit, et même publié mainte et mainte choses qui n'avaient pas été jugées indignes d'intérêt par des gens compétents, mais je n'y avais jamais gagné un pfennig et « écrire pour de l'argent » me répugnait. Pour ce qui est d'écrire, certes, je pouvais écrire, même sans être écrivain. Et le métier de professeur, auquel je m'étais consacré un assez long temps, — en 1847, j'étais entré comme volontaire à l'établissement de modèles de Frœbel (à Seefeld, Zurich) qui plus tard fut dirigé par Beust et existe encore aujourd'hui; j'en étais sorti avec de bons certificats, — le métier de professeur ne m'abandonna pas. De mon enfance, j'avais gardé une inclination pour les travaux mécaniques, et même, je m'étais rebellé contre les « études », car je préférais le travail chez un menuisier qui demeurait près de la maison paternelle, au « travail de tête ». Étant étudiant, à Giessen, j'avais pendant six mois appris la charpente, suivant les règles de l'art, chez un maître de la corporation, pour me préparer à la construction d'une hutte dans les forêts de l'Amérique; plus tard, à Marburg, j'avais fabriqué des fusils chez un armurier; j'avais même trouvé une nouvelle forme de balles, — une cavité postérieure, — permettant aux gaz de la poudre de disperser les plombs, et supprimant l'emploi incommode de la bourre. Par malheur, la découverte avait été déjà faite en France et appliquée dans le fusil Minié, avant que mon armurier et moi eussions pensé à prendre un brevet. Ainsi, je n'étais pas loin d'embrasser l'état de mécanicien.

Je me creusais la tête quand tout à coup me vint une pensée lumineuse : typographe! Cela se rapproche du métier d'écrivain, nourrit son homme, et n'a pas tant d'écueils. Au moins ne compte-t-on pas autant de typographes que d'écrivains en disponibilité (1).

Je connaissais à Genève un imprimeur qui m'avait souvent conduit dans sa boutique; je m'adressai à lui. Il sourit quelque peu, mais voulut bien m'aider et me mit en relation avec un typographe expérimenté que je connaissais aussi. Je commençai dès le lendemain. Mon

(1) Il y a dans le texte de cette phrase un jeu de mots intraduisible : *Schriftsetzer* signifie « typographe »; *Schriftsteller* « écrivain », et *Schriftstellerei* « profession d'écrivain » (*Note du traducteur.*)

typographe et maître se donna avec moi une peine indicible; moi-aussi, je me donnai une peine indicible, et le premier soir, je crus avoir fait des progrès suffisants; le lendemain, je me donnai encore plus de peine, s'il est possible, et le soir, je fus moins content de mes progrès; le troisième jour, je m'appliquai, avec la plus haute tension d'esprit, à dépasser le travail des deux premiers; — et le soir, je fus obligé de me dire : « Il se passera des mois avant que tu gagnes un pfennig, et des années avant d'être un bon compositeur; et pendant ce long temps d'apprentissage, tu ne pourras faire autre chose ! »

Ce sacrifice-là était trop grand. La faim ne me poussait pas; la vie de réfugié à Genève me souriait encore, mais l'avenir? *Qui vivra verra!* (1) Je voulus m'excuser envers mon ami; « Il faut que j'abandonne mon projet, c'est... » Il ne me laissa pas continuer : « Je l'avais tout de suite pensé, mais je voulais vous laisser essayer! »

Je cherchai quelques travaux littéraires et reçus de Mazzini, que j'avais connu chez Struve, plusieurs traductions à faire, et aussi des travaux originaux, pour lesquelles, naturellement, je ne fus pas beaucoup payé. C'était toujours quelque chose, et comme, en attendant, je me voyais en possession de sommes d'argent assez importantes, je voyais l'avenir en rose et je n'étais certes pas le membre le moins gai de la fameuse *Schwefelbande* (2), devenue par la lâcheté du régent impérial Vogt universellement célèbre.

Anch'io! Oui, j'en fus membre, j'ai bu et je me suis amusé de toutes mes forces avec eux, et rempli ainsi tous mes devoirs de membre, devoirs qui n'allaient d'ailleurs pas plus loin. J'affirme hautement ma participation à cette société, parce que longtemps elle a été contestée ou niée. Avec plaisir j'assume cette responsabilité, ainsi que celle de toutes les fautes et infractions commises, souhaitant seulement d'en trouver encore tout le plaisir.

Karl Vogt (3) qui, semblable au noble Falstaff, son immortel pro-

---

(1) En français dans le texte.

(2) Mot à mot, la « troupe de soufre ». (*Note du Traducteur.*).

(3) Karl Vogt, né à Giessen le 5 juillet 1817, naturaliste et révolutionnaire, après avoir fait ses études avec Liebig, séjourna à Paris en 1845-46; l'automne de l'année suivante, il fut appelé dans sa ville natale qui lui offrait une chaire de géologie. Ami de Herwegh et de Bakounine, il se lança dans le mouvement révolutionnaire de 1848-49. Colonel de la garde communale de Giessen, il fut élu au Vorparlement, puis à l'Assemblée nationale de Francfort; il fit encore partie du *Rumpf-parlement* de Stuttgart (à partir du 6 juin); avec Raveaux, Heinrich Simon, Schuler et Becker, puis fut un des *Reichsregenten* auxquels il est fait allusion plus loin, et qui ne durèrent que douze jours. Il s'enfuit en Suisse, après la victoire des Prussiens dans le Grand-Duché; publia à Berne : *Die politische Aufgaben der Opposition in unserer Zeit* (1849); vécut à Nice, de l'automne de 1850 au printemps de 1852. Cette année-là il fut nommé professeur de géologie à Genève; fit des lectures en Allemagne où il était rentré, et en Suisse; publia un grand nombre de brochures et d'études scientifiques (notamment dans la *Revue scientifique*, de Paris) et mourut à Saint-Gingolph, le 5 mai 1895.

totype, étant un grand buveur devant l'Eternel, considérait toute goutte de vin bue par un autre comme un préjudice à lui causé et proclamait notre « travail dans les vignes du Seigneur » une « concurrence déloyale ». Je ne puis exprimer autrement les fureurs enfantines qui lui faisaient voir dans nos promenades bachiques, rien moins que politiques, — de temps en temps aussi, voyages aux *vignes* (1) qui, je puis l'avouer, maintenant, étaient quelque fois organisées militairement et dans le grand style, — d'effroyables conspirations contre l'Empire et les *Reichsregenten*.

Contre moi surtout, il avait un grief tout particulier. D'abord parce que je suis aussi de Giessen, et ce lui était une raison pour me considérer comme un intrus. Deuxièmement, parce que, en dehors du travail de la *Schwefelbande*, je travaillais encore d'une toute autre façon, et cela l'ennuyait au moins autant. Ainsi, j'étais entré dans le *Genfer Arbeiterverein* (2) que j'avais l'intention de ramener au niveau élevé — à un niveau plus élevé même, si possible, — où était parvenue une des plus puissantes Unions allemandes de l'étranger, lors de la lutte entre Jeunes-Allemands et Communistes ; et ma pensée favorite était de réaliser une *Bundes-organisation* (3) de toutes les Associations suisses d'ouvriers allemands. Le moment était des plus favorables. Dans la masse des exilés, il y avait beaucoup d'éléments intéressants, — même parmi les soldats badois. Le résultat ne se fit pas longtemps attendre. Mes conférences sur le manifeste communiste, sur les démocrates, sur la représentation proportionnelle (j'avais dès cette époque, à la suite d'une lecture d'un ouvrage récent de Considérant, les mêmes idées exactement qu'aujourd'hui sur cette question), etc., plus encore, mes causeries sur la politique actuelle et sur les récents événements en Allemagne, attirèrent un public nombreux et reconnaissant. L'association s'accrut rapidement, de semaine en semaine ; et, un beau soir, je fus élu président ; quelque temps plus tard, lorsque la fusion des autres associations fut opérée, je devins le chef de l'Union. Mon opinion arrêtée sur la doctrine communiste, — aujourd'hui nous disons social-démocrate (4), — et, plus encore, mes attaques violentes contre les parlementaires auxquels nous attribuions, — follement certes, — l'échec de l'insurrection badoise et de la Révolution allemande, m'avaient attiré la haine de MM. les parlementaires, lesquels formèrent

(1) Encore un jeu de mot : *Weinreise* peut se traduire par voyage bachique (mot à mot : voyage de vin) et *Weinbergreise*, voyage au vignoble ou ascension de montagne, dans le vin. (*Note du Traducteur*.)

(2) Association ouvrière genevoise. (*Note du Traducteur*.)

(3) L'organisation d'une fédération. (*Note du Traducteur*.)

(4) Le mot *communiste*, il y a cinquante ans, avait exactement le sens du mot *collectiviste*, employé aujourd'hui. (*Note du Traducteur*.)

le projet de m'évincer à tout prix. Dans ce but, on envoya à l'Association de nos adversaires secrets, qui devaient être nommés membres. Lorsque l'on crut être sûr d'une majorité, les meneurs de cette petite contre-révolution se firent élire eux-mêmes.

Nous n'étions pas aveugles, — et quand l'abcès fut mûr, on le creva. Dans une assemblée fort nombreuse de l'Union, je posai la question non de cabinet, mais de principe, précisai le point en litige, et recherchai un combat décisif. Mon apostrophe imprévue stupéfia nos adversaires; en leur nom, Moritz Hartmann (1) exprima leur profonde surprise, et qu'on devait remettre la discussion à la prochaine séance. Bon! j'étais sûr de mon fait. « Alors donc, à demain! Pas de délai! » Et, à une grande majorité, cela fut accepté. La bataille était déjà à demi gagnée.

Pour la séance décisive, les deux partis ennemis avaient mis en action tous les leviers. Elle apporta la solution. Une heure avant le début, l'immense salle des séances était déjà pleine. Et pourtant la foule entrait toujours dans les salles voisines jusque dans l'escalier, refluant dans la rue où des centaines de personnes encore se promenaient de long en large. La séance fut ouverte au milieu d'un profond silence, par le vice-président, — j'avais naturellement abandonné la présidence, — qui proposa (ce sur quoi les deux partis s'étaient déjà entendus) de laisser d'abord parler Hartmann, moi ensuite, puis de nous donner encore, à la fin de la discussion, la parole pendant cinq minutes, à mon adversaire et à moi. Ce qui fut accepté sans opposition. Hartmann, — « le petit abbé Mauritius », — était, comme tous les Autrichiens, un excellent parleur, mais comme par malheur pas tous les Autrichiens, un épouvantable phraseur.

Après un début applaudi, dans lequel ne manquait aucune des expressions à effet employées à cette époque, après avoir chanté un joyeux hymne de louange à la Liberté, l'Egalité et la Fraternité, les droits de l'homme et la pauvre petite *dornrœschen* d'Allemagne, il finit par arriver à son sujet, — d'aussi loin qu'un tel phraseur peut le faire. Il conta les hauts faits du parlement de Francfort et comment il *eût* infailliblement accompli son œuvre grandiose, *si* les licencieux « subversifs », ennemis de tout ordre établi sur des principes, n'avaient tout démoli. Alors il déroula, pendant une heure au moins, le grand livre

(1) D'origine israélite, Moritz Hartmann naquit à Duschnik (Bohême), le 15 octobre 1821. Poète lyrique et romancier, il vécut de 1844 à 1846 à Paris. Après la Révolution, il écrivit, en cinq parties, l'humoristique *Reimchronik des Pfarren Mauritius* (d'où son surnom). Il revint en France, à Paris et en Bretagne de 1850 à 1852, puis en Provence et dans le Languedoc. Après le 2 décembre, il passsa dix-sept jours à Mazas. En 1854 il suivit la guerre de Crimée comme correspondant de la *Kœlnische Zeitung*; désapprouva énergiquement la guerre de 1870; et mourut le 13 mai 1872.

de nos crimes, des miens surtout. Nous étions des « têtes folles », des « anarchistes », des « sans-patrie » — car le mot était déjà en usage, — nous avions, par les soulèvements de Francfort, Baden, Dresde, etc., mis la nielle sur le bon grain, nous empêchions, par nos folles équipées, l'union de toutes les classes du peuple nécessaires pour vaincre l'ennemi, et cela était la pire des folies. A moi personnellement, il reprocha de pousser les ouvriers à des desseins démagogiques, et de vouloir, qui sait ? pour quelque folle entreprise, les envoyer au poteau d'exécution. Le discours de ce phraseur se termina par une phrase énergique, qui d'ailleurs, ne fit aucun mal. A de violents applaudissements répondirent de plus violents sifflets.

Ma réponse ne fut pas difficile ; réduisant à néant ses phrases boursoufflées dont je démontrai l'inanité, j'énumérai, en lui retournant ses propres traits, la liste des fautes du Parlement et des parlementaires, et lui prouvai comment la majorité des bavards de la Chambre de Francfort, en méconnaissant la question sociale et l'essence même de la Révolution, avait faussé et compromis le mouvement révolutionnaire en Allemagne. Je terminai par un appel enflammé à tous les travailleurs, seuls soutiens possibles de la Révolution sociale, — il n'y en avait plus d'autre, — les engageant à serrer la gorge à messieurs les bourgeois, libéraux ou démocrates, qui les trahiraient sans aucun doute, volontairement ou non.

Pendant mon discours, j'avais déjà senti, à l'émotion magnétique de mes auditeurs, que nous tenions la victoire. Le succès final fut si enthousiaste qu'il terrassa nos adversaires. On décida de passer à la discussion ; seuls, Hartmann et moi devions encore prendre la parole. Hartmann dépassa le temps qui lui était assigné ; mais, bien qu'il parlât d'une façon plus positive que dans son premier discours, il ne put regagner la partie. Je ne parlai que quelques minutes, me bornant à des traits généraux et à des saillies. Le vote eut lieu, très orageux. Les parlementaires n'obtinrent pas le quart des voix. Ils quittèrent leurs places, la mine déconfite, et, l'un après l'autre, abandonnèrent tous notre assemblée.

Aux passages dans lesquels il me dénonçait comme voulant pousser quelque jour les ouvriers aux aventures, j'eus plus tard l'occasion de réfléchir. Le trait que me décocha M. Hartmann avait été aiguisé et empoisonné par Karl Vogt : je l'appris quelques mois après. Mais avant d'en parler et de terminer le récit de mon idylle d'exilé à Genève, il me reste à citer un fait, ou plutôt une tentative, que l'ami Sorge rappelle à mon souvenir. Un soir, écrit-il, je l'aurais emmené chez moi, pour lui demander son adhésion à une « ligue » (laquelle ? il ne se le rappelle plus...). J'avais aussi oublié la chose, mais aujourd'hui, je retrouve de quoi il s'agissait : Ce n'était certainement point

d'une des ligues secrètes des anciens prolétaires. La « Ligue des Exilés » (*Bund der Geæchteten*) venait d'être dissoute lors de mon entrée dans la vie politique. Quant à la « Ligue des Justes » (*Bund der Gerechten*) de Weitling (1), je ne voulais pas en faire partie; et pour la « Ligue des Communistes » (*Kommunistenbund*), je n'y fus admis que pendant mon séjour à Londres, sur la recommandation de Marx et d'Engels. Il ne s'agissait alors que d'une petite, — disons le mot, quand bien même quelque imbécile essaierait de s'en servir contre moi, — d'une petite *conspiration*.

L'élection du Grand-Conseil de Genève avait lieu en novembre. Les conservateurs faisaient les plus grands efforts pour anéantir le régime de James Fazy, (2) qu'ils détestaient. Quant aux radicaux, ils avaient des raisons de croire que les cléricaux ne se laisseraient pas effrayer par la perspective du bruit dans la rue. Il fallait donc se tenir sur ses gardes. Par les soins de Galeer, Becker (notre *Johann Philipp*, qui avait troqué son bâton belliqueux de maréchal contre les attributs plus pacifiques de cabaretier), Borkheim, ex-colonel d'artillerie et chef de batterie, et deux ou trois autres exilés, moi entre autres, nous fûmes instruits de la situation et priés de dire si, en cas de grabuge, nous étions prêts à soutenir les radicaux. Certes, nous l'étions, prêts; et notre désir le plus ardent était bien de ne pas en rester aux seuls préparatifs. Des armes nous étaient assurées : canons et munitions à volonté de l'arsenal cantonal gardé par les nôtres, et à l'abri de toute surprise. Mais il importait aussi se procurer un nombre d'hommes suffisant. Nous préparâmes donc une liste de tous les gens sûrs, — volontaires et soldats, — puis nous sondâmes tous ceux qui, riches en influences et tout désignés pour des commandements plus ou moins importants, devaient être initiés, sous le serment de ne parler

(1) Wilhem Weitling, né à Magdebourg, le 5 octobre 1808, mort à New-York, le 15 janvier 1871 : était ouvrier tailleur. Après avoir beaucoup voyagé en France, il revint en 48 de Bruxelles en Allemagne; puis repartit l'année suivante pour l'Amérique où il finit astronome. Il a exposé ses théories, très importantes pour l'histoire du socialisme, dans *Garantien der Harmonie und Freiheit* (Vevey, 1842) *Die Menscheit, wie sie ist und sein soll* (1839) et *l'Evangilium des Sünders*.

(2) Jean-Jacob (dit *James*) Fazy, né le 12 mai 1796, à Genève, où il mourut le 6 novembre 1878, d'une famille de réfugiés protestants français; économiste, disciple de Smith et de J.-B. Say, il fonda en 1826 le *Journal de Genève;* vint en France vers la fin du règne de Charles X, à la chute duquel il contribua en signant la fameuse protestation des journalistes. Fixé définitivement dans sa ville natale en 1837, il fut le promoteur de la révolution du 7 octobre 1846, à laquelle Liebknecht fait allusion plus loin; chef du nouveau gouvernement genevois, de 1847 à 1853 et de 1855 à 1861, il coopéra à la rédaction de la Constitution cantonale du 12 septembre 1848. En 1849, il protesta contre le décret interdisant le séjour de la Suisse aux chefs de la révolution badoise, mais il ne voulait pas cependant que la sûreté de la Confédération fût compromise par des manifestations imprudentes. James Fazy mourut à peu près délaissé, après de longues années de silence.

de la chose à âme qui vive jusqu'à nouvel ordre. Sorge était sur ma liste et fut pressenti par moi. Ne se souvenant plus de ces circonstances, il a cru plus tard qu'il s'agissait d'une simple initiation à une « Ligue ».

D'ailleurs les choses n'allèrent pas jusque-là. Les radicaux, et en particulier les ouvriers du faubourg Saint-Gervais, qui est pour Genève à peu près ce que sont pour le Paris socialiste, les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, étaient dans une agitation fiévreuse ; ils partageaient la même manière de voir que les mille réfugiés vivant parmi eux, comme quiconque ayant des yeux pour voir et des oreilles pour entendre, pouvait s'en rendre compte. MM. les réactionnaires se comportèrent avec cette prudence, qui est la meilleure partie du courage, et poussèrent la circonspection si loin que les meneurs n'allèrent pas même jusqu'au vote, afin de ne pas occasionner de conflit. Ce qui est certain, c'est qu'ils succombèrent lamentablement. La veille et le jour même de l'élection sont inoubliables pour moi. Nous attendions à tout moment le signal. Dans les rues, c'était le flux et le reflux de groupes animés, çà et là, des discussions passionnées entre amis, des disputes passionnées entre adversaires ; il y eut quelques rixes violentes, et l'exaspération de la foule était encore accrue par l'intervention brutale de la police réactionnaire qui, à la suite des pires provocations, opéra de nombreuses arrestations. Moi-même, avec le jeune Galeer, je fus emballé par une patrouille de police, et, sur le chemin du *violon* (sobriquet par lequel on désigne en français les postes de police), je fus délivré par la foule, ce qui n'alla pas sans une petite leçon dont la Sainte-Hermandad tira utilité et profit.

Il n'y eut pas de bagarre autrement sérieuse, et quelle joie pour les milliers et milliers de personnes qui attendaient devant l'Hôtel-de-Ville, lorsqu'elles apprirent la victoire ! Et avec quel mugissement de tempête retentit le chant de guerre des travailleurs de Saint-Gervais, — au son duquel trois ans auparavant, aidé par les fusils et les canons, le 8 octobre 1846, puis en novembre, avec des bulletins de vote, on avait enterré le gouvernement aristocratique et le monopole gouvernemental trois fois centenaire des « Perruques », — le chant de guerre dont voici le refrain :

Aristocrat's faites vot' prière !
A genoux, devant les Boucingaults !
A genoux, devant les Boucingaults !

Cette musique révolutionnaire mérite d'être entièrement connue. Peut-être un Genevois ami aura-t-il la bonté de m'en communiquer l'air avec la chanson en m'expliquant ce mot qui provient sans doute

de guerres civiles antérieures : *Boucingault* ou *Boucingot*, ou... je ne me souviens plus comment cela s'écrit.

Et maintenant, arrivons au dernier acte de mon séjour à Genève, séjour sur lequel je peux revenir plus longuement une autre fois.

Afin de poursuivre l'organisation d'une fédération des Unions ouvrières allemandes et pour hâter la chose en général, nous convoquâmes pour la fin de février un *congrès* ou *Vereinstag*, à Murten, dans le canton de Fribourg qui, aprés la chute du Sonderbund, s'était donné un gouvernement radical (automne de 1847).

Tout avait été préparé pour le mieux, toutes les Unions avaient annoncé l'envoi de délégués, et nous comptions même sur le plus bienveillant accueil. Je partis pour Murten la veille du jour fixé, — c'était, je crois, sans en être absolument sûr, le 20 février — afin d'assister à une entrevue préparatoire. Je ne rencontrai, à mon étonnement, aucun délégué à la gare, et je dus demander mon chemin. Devant, et à l'intérieur du local désigné pour le congrès, régnait un calme surprenant. On ne voyait personne. Je m'informai auprès du patron de l'établissement; il me désigna un monsieur qui, trés poliment s'approcha de moi, et, « accomplissant un devoir fort désagréable, mais impérieux », m'informa qu'il était chargé par le département de Fribourg, agissant sur un ordre sévère venu de Berne, d'empêcher la tenue du Congrès, et de me prendre sous sa protection. « Qu'est-ce que cela signifie? — Je ne puis vous laisser partir; on a pourvu à votre sûreté. — En d'autres termes : je suis prisonnier dans la libre Suisse? » Il haussa les épaules, embarrassé. Lorsque j'appris que les autres délégués arrivés avant moi étaient également « protégés » et que le lendemain matin un membre du gouvernement me donnerait des explications détaillées, il ne me resta plus qu'à suivre ce fonctionnaire, qui se trouvait visiblement dans un grand trouble de conscience. Il me mit dans une voiture où vint prendre place un monsieur que je n'avais pas encore remarqué, et qui me dit que, pour en terminer rapidement, je devais l'accompagner jusqu'à Fribourg. En route, mes compagnons devinrent bavards. Le Conseil fédéral croyait que j'avais voulu faire servir les Unions à tenter un coup de main en Allemagne. Cela me fit éclater de rire. J'étais « prisonnier d'Etat », mais je ne pouvais me faire au sérieux d'une telle position et je bafouai comme il faut les « Perruques » de Berne, ce qui ne parut pas trop déplaire à mes compagnons.

A Fribourg, j'eus pour la nuit une chambre bien meublée, avec la permission de commander tout ce que je désirerais boire, manger, etc. Une *Waibel* (1) me fut donnée pour me servir et me « garder ». Je me

(1) Expression populaire qui s'applique ici à une servante accorte. (*Note du Traducteur.*)

trouvai donc, « relativement », très bien et j'étais rassuré sur le sort des autres délégués qui n'avaient pas été arrêtés ou avaient été relâchés immédiatement, car, en réalité, la Confédération n'en voulait qu'à moi. Et rien ne manquait aux prisonniers, aux « surveillés », c'est-à-dire.

Ce fut donc avec la plus grande quiétude que je vis venir le lendemain; mais je ne me fis pas d'illusion : malgré son absurdité, cette accusation devait marquer la fin de mon séjour en Suisse.

Le matin suivant m'amena le procureur de l'Etat et l'explication. Un très gentil garçon, M. le procureur, qui me souhaita le bonjour de la façon la plus civile, et s'excusa auprès de moi de sa mission; mais ces messieurs de Berne avaient, de *Berlin*, de *Vienne*, de *Paris*, — car il y avait aussi, à la suite du 13 juin, des réfugiés français en Suisse, — avaient été bombardés de telle façon, qu'ils en avaient complètement perdu la tête. M. Druey, l'ex-communiste ami de Weitling, M. Druey, sur qui ce diable d'ordre s'était soudain abattu, s'était mis dans la tête que nous voulions tenter un coup, et il se trouvait forcé de m'interroger. L'interrogatoire fut très court. J'exposai le véritable état des choses et m'égayai beaucoup de l'idée grotesque qu'on pût faire une invasion armée dans l'Allemagne alors, après les soulèvements de mai partout réprimés, et le calme des cimetières établi partout par les cours martiales.

Le procureur comprit à merveille. Le procès-verbal fut immédiatement expédié à Berne, et il espérait pouvoir me rendre au plus tôt à la liberté. L' « au plus tôt » se prolongea. De Berne, arrivaient toujours de nouvelles questions, toutes plus bêtes les unes que les autres.

On m'avait cependant préparé une jolie chambre dans une tour carrée derrière les créneaux de laquelle je pouvais me promener à volonté, et de là, je me distrayais à regarder la ville et la campagne splendide étendues au-dessous de moi. Mon gardien était un garçon peu ordinaire, un enfant de la nature, avec des yeux de coquin malin et rusé, qui chantait toute la journée, — quand il ne buvait pas, ce dont il s'acquittait fort souvent et fort bien. Il avait pris part à la guerre du Sonderbund, et bien qu'il eût été enrôlé par le gouvernement d'alors, comme Sonderbündler, — il était, à la première rencontre, passé aux confédérés; il avait alors aidé à renverser le gouvernement des jésuites, et maintenant il servait le nouveau gouvernement, déployant tous ses petits talents pour s'amasser quelques sous d'économie dans l'espoir d'un mariage prochain. Sa fiancée avait quelque argent et un peu de terres, de sorte qu'ils pourraient se tirer d'affaire, indépendants. Le service n'était certes pas dur, mais quelque bons que soient « les maîtres », le mieux est toujours d'être son propre maître. Il me parlait, tantôt en français, tantôt dans un patois allemand encore

plus incompréhensible pour moi. Il ne me gênait pas du tout d'ailleurs. Quand il voyait que je n'avais pas besoin de lui, il sortait et tirait de sa mémoire inépuisable quelques chansons populaires ou autres qu'il disait l'une après l'autre ; car, dès le premier jour, il s'était aperçu qu'il ne m'importunait pas en le faisant.

De Berne, aucune décision ; du moins je n'en entendais pas parler. Une semaine s'écoula, puis une autre, puis une troisième ; ni mes réclamations, ni mes protestations n'eurent d'effet ; plusieurs membres du gouvernement de Fribourg s'excusèrent auprès de moi ; c'était honteux. Pour la forme, je subis un nouvel interrogatoire. Au bout de trois semaines, j'envoyai à Berne une protestation véhémente accompagnée d'un mémoire. Pas de réponse. Quatre semaines s'écoulent. Cinq, six, sept, huit. Le second Fribourg promettait de me retenir aussi longtemps que l'autre avait fait l'année précédente, et plus d'une fois je me jurai de me méfier à l'avenir de tous les Fribourg du monde. Par malheur, il y en a toujours beaucoup. Deux mois exactement après le jour où j'avais emménagé dans ma tour, j'eus la visite de Schaller, chef du gouvernement, accompagné du chef de la justice cantonale, *id est* le ministre de la justice, dont le nom malheureusement m'échappe, qui me complimentèrent sur l'issue de l'affaire, mais que sans être un liseur de pensée, je devais me douter que j'avais à quitter le territoire de la Confédération, et que bien des membres des Sociétés représentées à Murten étaient expulsés comme moi. « C'est infâme ! m'écriai-je ; moi, passe encore, mais tous ces innocents, c'est trop fort ! »

Ces deux messieurs me présentèrent leurs vives condoléances, mais qu'avais-je à faire ? Regagner Berne encore une fois eût été une absurdité ; depuis les élections au Grand-Conseil de Genève, j'étais préparé à l'expulsion et avais résolu, le cas échéant, de partir pour l'Angleterre. J'aurais cru déserter en passant en Amérique. Je leur fis donc part de ma résolution. Me rappelant mon aventure en France, j'ajoutai que le voyage à travers la France me semblait un peu risqué, et racontai ce qui nous y était arrivé. J'exprimai donc le désir d'aller à Gênes et de là (comme Engels l'avait fait un an auparavant) d'aller à Londres par un bateau à voiles.

« Ce n'est pas nécessaire. Pourquoi ce long détour ? répondit le ministre de la justice, avec un sourire aimable, — le seul ministre de la justice que j'aie jamais vu sourire jusqu'ici ; — je vous accompagnerai moi-même à travers la France et veillerai à ce que vous ne soyez pas inquiété. » Ainsi fut fait. Volontiers je serais passé par Genève pour y prendre mes papiers et mes livres, mais c'était impossible : cela me fut expressément signifié de Berne. Je perdis de cette façon tout ce que j'avais ; car l'ami qui voulait s'en charger fut, par la suite, expulsé comme moi. Le lendemain matin, après avoir

pris cordialement congé du chef du gouvernement et de ses collègues, du procureur et de mon gardien mélomane, je partis pour la France. Dans le premier chef-lieu de département où nous passâmes, nous nous rendîmes à la préfecture. Lorsqu'on apprit que j'avais été expulsé de Suisse, on voulut m'arrêter sans explications et, selon la coutume, m'expédier au Havre, de gendarmerie en gendarmerie; mais mon compagnon fit remarquer expressément que le gouvernement s'était engagé à m'assurer un sauf-conduit; et il insista tellement que j'obtins une feuille de route pour le Havre avec la condition expresse d'éviter Paris. Tous les lieux où j'allais avoir à me présenter à la police étaient indiqués l'un après l'autre sur ce sauf-conduit, que j'ai encore dans mes papiers.

Je dus donc me séparer de mon ministre de la justice, pour lequel j'ai conservé de la reconnaissance. Il me souhaita un bon voyage, non sans crainte apparente. Je ne l'ai jamais revu, je ne lui ai même jamais écrit de Londres, ce qui fut bien ingrat de ma part, car il se trouve dans la vie des situations où, par force majeure, il nous est impossible de remplir les devoirs les plus simples.

Mon voyage au Havre ne s'effectua pas sans irrégularité; je ne pus résister à l'envie d'aller voir mes amis de Paris. Je ne fus pas découvert. J'arrivai heureusement au Havre et m'embarquai pour Londres sur le vapeur *Arlequin*. La partie romanesque de mon exil était terminée. Et sur le dur pavé de Londres, j'usai le reste de mon roman politique. On m'écrivit de Paris que la veille de mon départ la police avait fait une perquisition. C'était bon, j'étais parti. Je n'aurais pas été envoyé, il est vrai, à la légion étrangère, mais à la « guillotine sèche », à Cayenne ou à Lambessa.

De Suisse je reçus la nouvelle suivante en laquelle on peut ajouter une foi entière. L'idée de la réunion de Murten était venue de Genève. Je m'en étais tout de suite douté. Je connais mes *Pappenheimer* et mes *Parlementeurs*. Et le chef même de l'empire allemand, que, vingt ans plus tard, les papiers des Tuileries représentaient comme un stipendié du gredin d'empereur Napoléon, faisait à un torchon de journal cette communication adorable : « Je suis à la solde de la réaction européenne. » Ils le sont tous...

W. Liebknecht.

(*Traduit par J.-G. Prod'homme.*)

LE SOCIALISME

ET L'EXPANSION COLONIALE CONTEMPORAINE

Quelle doit être l'attitude du socialisme vis-à-vis de la colonisation ? Peut-il la condamner, la combattre, au nom de la doctrine, en tous temps, en tous lieux, sous toutes ses formes ? Doit-il, au contraire, se refuser à résoudre le problème théoriquement, pour réserver son action en telle circonstance, et sa tactique, sa politique à l'égard de l'expansion dans les contrées vierges et lointaines, doit-elle se diversifier suivant les pays, s'inspirant de considérations particulières et de raisons transitoires ? En d'autres termes, la question de la conquête coloniale relève-t-elle de la conscience de chaque socialiste pris individuellement ou de la conscience du socialisme envisagé comme parti de classe, comme organisation collective ? Qu'on veuille bien le remarquer : l'interrogation mérite réponse, car il n'est peut-être pas à notre époque de débat plus haut, plus digne d'attention, et dont la conclusion soit susceptible d'influer davantage sur la marche même de nos idées.

Si le fait de l'expansion exotique n'était pas généralisé et en quelque sorte universel, s'il se limitait à une ou à deux nations, s'il apparaissait comme une exception, si sa relation avec la structure et l'évolution même des sociétés n'était pas manifeste, peut-être la discussion serait-elle moins grave et n'y aurait-il qu'un médiocre inconvénient à l'ajourner. Mais les événements quotidiens, la courbe même de l'histoire des grandes puissances depuis une vingtaine d'années, la place énorme que la colonisation a saisie dans les préoccupations des États civilisés, tout atteste que nous nous trouvons en présence d'un phénomène organique, aux racines profondes, et dont le champ d'exercice est le globe terrestre tout entier.

Disons-le tout de suite : le problème de la colonisation ne saurait être laissé à l'appréciation individuelle ; il engage trop de principes et se rattache trop étroitement à quelques-unes de nos recherches les plus compréhensives, pour que nous ne tentions pas de le soumettre à un jugement collectif.

Les mandataires du parti socialiste sont appelés assez souvent en France, en Angleterre, en Allemagne, aux Pays-Bas, à se prononcer

sur une motion ou sur un projet qui intéresse le mouvement colonisateur. Il est bien évident, que s'ils sont sollicités par un ministère quelconque, de voter des fonds pour une nouvelle expédition, ils ne balancent pas à refuser leurs suffrages. Mais, en somme, c'est à intervalles assez éloignés que les gouvernements engagent des campagnes africaines et asiatiques, et la plupart du temps, c'est sous une forme toute différente que se pose la question. On demande des crédits pour renforcer le fonctionnarisme, ou pour entretenir des troupes à demeure, ou encore pour organiser les travaux publics. Dans ce dernier cas surtout, le représentant socialiste peut avoir quelque hésitation, et finalement des divergences de votes, toujours regrettables, s'affirmeront. Que demain le cabinet français apporte devant les Chambres un projet de Transsaharien et réclame quelques dizaines de millions pour amorcer l'entreprise ? Nos mandataires n'examineront-ils que le côté économique de l'affaire, se laisseront-ils séduire par son caractère civilisateur et pacifique, ou s'inspireront-ils de considérations plus larges ? On conçoit toute l'importance de la discussion que nous voudrions susciter, au sein même de notre parti, sur la matière qui fait l'objet de ces courtes pages.

Les congrès nationaux et internationaux qui se sont tenus depuis une dizaine d'années ont compris, de prime abord, la nécessité d'un ample examen de la question coloniale : mais en réalité elle n'a jamais donné lieu à des échanges de vues dignes de ce nom ; elle a été étouffée, elle a disparu sous l'accumulation énorme des articles d'ordres du jour. Le congrès de Londres devait l'envisager, puisqu'elle avait été inscrite par la commission d'organisation sur la liste même de ses travaux : et pourtant, par une fatalité que nous sommes les premiers à déplorer, elle n'a provoqué ni une communication ni même de simples pourparlers. L'omission est réparable : certains membres, et non des moins estimés du parti socialiste international, considèrent aujourd'hui avec raison que ce parti devrait arrêter, une fois pour toutes, une attitude collective vis-à-vis de l'expansion exotique. Nous voudrions que nos réflexions personnelles pussent provoquer des ripostes, ouvrir une enquête contradictoire. En tout cas, nous remercions le citoyen Rouanet de nous avoir autorisés, avec son libéralisme coutumier, à émettre en pleine liberté une opinion qui, peut-être, ne sera pas partagée par tous nos amis, français et étrangers.

* * *

La colonisation est un fait tellement universalisé qu'on peut à juste titre dénoncer en elle un trait caractéristique de cet âge. Il est peu d'États, parmi les grands comme parmi les petits, qui n'aient aspiré

à la conquête de quelque coin de terre sur le littoral chinois ou indo-chinois ou sur la bordure du continent africain. La théorie des « Hinterlands », c'est-à-dire de l'appropriation des arrière-pays a surgi, s'est développée, au fur et à mesure que les côtes tombaient dans le domaine des puissances, et que se rétrécissaient, sur elle, les chances d'acquisition.

Ce n'est point notre intention de présenter ici, avec quelque détail, un tableau des empiètements que les différents peuples ont réalisés par l'intervention de la force armée. Ce qu'il importe de constater, c'est qu'à côté de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne même, qui ont constitué des domaines coloniaux d'étendue et de valeur fort diverses, des nations qui semblaient devoir se soustraire au mouvement d'expansion, soit par l'exiguïté même de leur population, soit par la faiblesse de leurs ressources économiques, n'ont pas hésité à courir les risques d'aventures plus ou moins ruineuses. Qu'elle le veuille ou non, la Belgique est rivée au Congo indépendant, dont les journaux du roi Léopold célèbrent les richesses, mais qui pourrait un jour coûter fort cher à nos voisins, et dont l'assimilation, si prudemment soit-elle conduite, recèle de multiples et très sérieux périls. L'Italie, saisie de la fièvre coloniale, jetée dans l'affaire d'Érythrée, n'est pas tout à fait revenue de son étrange erreur, puisque son gouvernement convoite la baie de San-Moun, sur le Grand Océan. Il n'est pas, dans notre Europe, jusqu'au petit Danemark qui n'espère à cette heure confisquer un morceau de Chine, et planter là-bas son pavillon, sur quelque pagode ruinée.

Ce qui est plus significatif encore que cette générale poussée des États de notre continent, c'est le double phénomène que deux grandes guerres ont révélé depuis quatre ans sur les rives du Pacifique. Le Japon a voulu occuper la Corée, les Philippines, d'autres terres peut-être; il a fallu qu'une triple alliance se formât en Europe pour qu'il renonçât à un premier et grave morcellement de l'Empire du Milieu. Pour qu'il ne s'emparât pas des Philippines, une intervention immédiate a paru indispensable à l'Union. Et sans doute, les victoires du Japon sur la Chine, la méthode politique inaugurée à Tokio en 1894, les ambitions nettement affichées par les sujets du Mikado ne sont pas étrangères au sursaut subit de sentiments belliqueux qui s'affirma, aux États-Unis, vers l'époque même de la signature du traité de Simonosaki.

La guerre hispano-américaine de l'an dernier nous est, dans l'étude entreprise ici, un élément d'appréciation des plus remarquables. L'Union s'était efforcée pendant des années de se tenir à l'écart des conflits qui divisaient le monde. Elle avait estimé que l'appropriation, la mise en état de son propre territoire suffisait amplement à occuper son activité. Elle s'était vouée, après la clôture de la lutte civile en

1865, à son développement industriel, commercial, agricole. Sa tradition, en dépit de certaines mais rares exceptions, lui interdisait de déclarer la guerre, de rechercher des conquêtes, en un mot d'adopter la politique agressive, à laquelle la majeure partie des nations du vieux monde avaient et ont encore donné leur adhésion. Ce système si sage et si prudent a été soudain déserté. M. Cleveland avait réussi à paralyser le grand courant de chauvinisme brutal qui s'était déchaîné, au temps de sa présidence, sur les États de l'Amérique du Nord; M. MacKinley a cédé au mouvement, puis en a pris la direction effective. Ce n'est pas par sentimentalité, par solidarité républicaine que le cabinet de Washington, on le sait de reste aujourd'hui, a embrassé la cause des Cubains et des Philippins. La conduite qu'il a tenue à la Havane, la campagne qu'il poursuit avec si peu de fortune aux alentours de Manille, attestent surabondamment qu'à son tour, comme les cabinets de Paris, de Londres, de Rome, etc., il a voulu en tout et pour tout, réaliser une superbe affaire de conquête extérieure.

Ces courtes lignes démontrent ou du moins tendent à démontrer, qu'à l'expansion exotique il ne convient pas de chercher des raisons multiples, diverses selon les peuples et les circonstances, puisées dans l'histoire particulière de chaque pays et par là même peut-être soustraites à une conclusion générale. Le mouvement colonisateur est tel qu'il apparaît étroitement lié à l'organisation économique de notre époque et qu'il mérite d'être considéré comme un phénomène d'une portée sociale.

* * *

Pour justifier la colonisation, pour enlever les votes de crédit, — car les aventures africaines et asiatiques se sont toujours soldées par des accroissements de dépenses, — les gouvernements modernes ont allégué une foule de motifs. Quelques-unes de leurs assertions sont hypocrites; d'autres brutalement sincères; d'autres encore se réfèrent à la mentalité spéciale de peuples lentement pétris par les guerres réitérées et par les légendes militaires. Celles-ci et celles-là méritent d'être exposées, examinées, discutées. L'on peut déterminer dans quelle mesure chacune des causes indiquées a concouru à la poussée européenne, japonaise, américaine vers les terres neuves et les contrées restées à l'état inorganique. Nous verrons aussi que, finalement, au-dessus de tous les raisonnements produits, une seule et vraie raison subsiste : la raison économique, que les ministères conservateurs ne dissimulent pas, en réalité, mais dont ils travestissent ou atténuent la portée.

Faut-il tenir compte des considérations morales qu'un Ferry, un Mancini, un Crispi, un Chamberlain ont maintes fois portées à la tribune? Admettrons-nous, un seul instant, que les multiples colonnes

envoyées au Soudan, en Abyssinie, dans le Chitral, en Birmanie, aient eu pour fin essentielle la propagande de la culture moderne, des mœurs adoucies, de l'humanité, de la fraternité des êtres? — La thèse ne vaut pas qu'on s'y arrête un instant. On ne peut s'empêcher de sourire — ou de s'indigner —, lorsqu'on lit telle phrase écrite par un théoricien de la colonisation: « L'abandon de cette contrée (placez-la où vous voudrez) constituerait un attentat à notre mission civilisatrice. » Demandez aux Matébélés du roi Lobengula, aux Malgaches exécutés sommairement, aux nègres de Sierra Leone, de Massaouah et de Cameroun, quelle étrange notion de mœurs adoucies et de civilisation, les officiers d'Europe sont venus leur porter! Est-ce pour civiliser que l'Union américaine veut implanter de force sa domination sur les Philippines récalcitrantes et que tout récemment Lord Kitchener, généralissime de l'armée d'Égypte, faisait achever les Derviches, groupés en carrés, à coups de canon? —

Ferry, Hanotaux, et entre ces deux ministres, — qui occupent les places extrêmes sur la liste de nos colonisateurs républicains — , dix intermédiaires, ont invoqué l'honneur du drapeau. Le mot a été traduit en italien, en anglais, en allemand, car le répertoire des arguments de sentiment n'est pas très volumineux. Il paraît qu'un pays engagé dans une aventure extérieure ne peut plus, ne doit plus reculer, quels qu'en soient les risques, et si sanglantes qu'en soient les suites. C'est l'honneur du drapeau qui retient encore aujourd'hui le général de l'Union Otis entre Manille et San Fernando. — Étrange fantasmagorie des mots! Mais il est si simple de ne pas aller là d'où l'on ne peut plus revenir. Ce qui fait la vigueur de certaines expressions, c'est qu'elles miroitent aux yeux des ignorants, c'est qu'elles demeurent une arme extraordinaire contre les masses à peine organisées. Le corps électoral pas plus en France qu'en Angleterre, ou ailleurs, ne s'est encore demandé si l'honneur du drapeau ne commandait pas, bien plutôt, l'arrêt des expéditions, et si une nation ne tachait pas son histoire en versant le sang à plaisir... L'honneur du drapeau pour nos dirigeants n'est qu'une formule vaine, dont ils comprennent toute l'inanité, mais qu'ils n'en prononcent pas moins solennellement : elle est le masque, le paravent d'intérêts égoïstes et qu'ils n'osent montrer. —

Il est un troisième argument du même ordre et que nous n'hésiterons pas à qualifier de sentimental, quelque colère que puisse soulever ce jugement parmi nos adversaires.

On nous dit que plus un peuple a de dépendances exotiques et plus il est grand et fort; on ajoute que toute puissance qui, à l'heure même où les autres se précipitent à la curée de l'Asie et de l'Afrique, répugnerait à suivre leur exemple, se condamnerait elle-même à l'affaiblissement, à la décadence, à la mort. — Singulière illusion! Le Por-

tugal, malgré l'étendue de ses possessions coloniales, n'a-t-il pas périclité au point de descendre au rang des petites principautés balkaniques à peine vieilles de vingt ans? L'Espagne, en dépit de son gigantesque empire, ne s'est-elle pas effondrée à la première attaque comme ces grands arbres desséchés que la vie a désertés, et qui restent fièrement debout, jusqu'à la première poussée des vents? L'histoire n'atteste-t-elle pas, qu'à toutes les époques, les pays aux énormes contours ont offert une facilité de destruction infiniment plus certaine que les contrées ramassées sur elles-mêmes?

L'Angleterre souffre déjà aujourd'hui de l'extension démesurée de ses frontières coloniales. Autrefois soustraite à toute prise, elle présente à l'assaut de ses ennemis une bordure immense, et les menaces de défaite se sont accrues pour elle dans des proportions qu'on ne saurait même préciser. La protection de nos colonies actuelles, en cas de guerre générale, deviendrait une impossibilité, et d'avance, certaines d'entre elles sont sacrifiées dans les plans stratégiques. Ne sent-on pas enfin que l'Union américaine, maîtresse des Philippines et des Grandes Antilles, sera autrement vulnérable qu'avant ses conquêtes sur l'Espagne?

Ce n'est d'ailleurs là qu'un côté du débat. Il en est un autre sur lequel nous ne voulons pas insister, mais qui n'en mérite pas moins d'être signalé. L'influence intellectuelle d'un pays dans le monde ne se mesure pas à son étendue kilométrique; son prestige moral est indépendant de sa vigueur matérielle ; il se peut au contraire que celui-là croisse en raison inverse de celle-ci et qu'à un repliement sur le noyau central et initial, à l'abandon de terres indûment occupées par la force, corresponde pour une nation un regain d'autorité et de rayonnement. Il est vrai que l'énergie morale et la puissance de l'idée ne sont aux yeux des classes dirigeantes de tous nos groupements civilisés qu'un facteur d'importance très secondaire. —

Les expéditions coloniales sont une école continue pour les armées. L'Algérie a été le terrain de manœuvres de nos soldats sous la monarchie de Juillet. Le Tonkin lui a succédé, lorsqu'elle a été à peu près pacifiée, et aujourd'hui le Soudan continue à servir de terrain d'exercice. L'Italie, État militarisé, affecta l'Érythrée à la même destination. — Autre raison alléguée par nos adversaires pour défendre l'expansion exotique. Ici nous nous refusons à discuter. C'est par le mépris qu'on rejette une pareille dialectique. Elle n'en a pas moins joué son rôle dans les assemblées parlementaires qui ne sont pas scrupuleuses sur le choix des termes et dont la conscience a toutes les élasticités. —

Il faut fournir un exutoire au mouvement d'émigration qu'enregistrent toutes les statistiques des États civilisés. La colonisation est le

seul procédé qui permette à une nation d'éviter une réelle déperdition des citoyens. — Si l'Angleterre et l'Italie avaient été seules à coloniser, si la Belgique — nous ne parlons pas du roi Léopold, mais de la Belgique — avait conçu la nécessité de créer un empire extérieur, la théorie serait peut-être spécieuse. Mais par malheur, la France et les États-Unis, en participant à la poussée que nous analysons, ont détruit en même temps la thèse. On ne soutiendra pas en effet, en présence de la dépopulation tant déplorée par tous nos organes quotidiens, hebdomadaires, mensuels, que nous ayons un trop-plein de nationaux; et l'on affirmera encore moins que les Américains, qui ont encore chez eux tant de districts à très faible densité, aient besoin de chercher au dehors de quoi vivre et habiter. —

Passons à l'argument social, car il en est de la colonisation comme de certaines causes mauvaises; elle s'appuie sur de très nombreux étais. — La création d'annexes lointaines, en permettant d'expulser les éléments remuants et révolutionnaires d'un pays, contribue à maintenir la paix intérieure. M. de Vogüé a transcrit quelque part cette affirmation en termes fort élégants; M. de Talleyrand, qui n'était pas moins grand seigneur, émettait auparavant la même opinion dans un mémoire au Directoire : « Il est bon de placer au dehors les citoyens qui menacent la tranquillité. » Enfin M. Thiers, qu'on serait étonné de ne pas rencontrer en pareille compagnie, estimait qu'on conjurerait aisément les conflits de classe en expédiant une partie du peuple aux colonies. —

Nous reconnaissons qu'aucun de nos ministres de la troisième République n'a osé porter à la tribune une semblable doctrine. Nous ajouterons que la thèse de MM. de Talleyrand, de Vogüé et Thiers est assez peu compatible avec les pratiques que notre administration a généralisées. Chacun sait, en effet, que pour aller aux colonies, comme au temps de La Bruyère, pour faire vœu de pauvreté dans un couvent, il est indispensable d'avoir une certaine aisance. Le prolétariat, depuis vingt ans, n'a été admis ni aux avantages, ni aux mécomptes de la « déportation libre » dans nos possessions. —

Il faut créer des débouchés, parer aux besoins de la production, développer le champ d'activité commerciale. — Voilà l'argument économique que Ferry a exprimé sous la forme bien connue : placement de père de famille, et qui a retenti, à d'innombrables reprises, dans toutes les enceintes parlementaires depuis dix ans. — Arrêtons-nous : nous tenons le facteur vrai et, si l'on peut ajouter, le principe agissant et exclusif de l'expansion coloniale.

La colonisation sort de l'infrastructure du système contemporain. La classe capitaliste au pouvoir, aux Etats-Unis comme en France,

en Angleterre comme en Italie, ne peut perpétuer sa domination que par la croissance même de son industrie et de ses échanges. En une étude publiée par la *Revue socialiste* (1), au mois de mars, nous montrions que la décadence commerciale des neuf dernières années suspend la ruine sur la féodalité bourgeoise de la Grande-Bretagne. Plus la concurrence s'intensifie sur toute la surface du globe, plus les puissances productrices récemment entrées en lice multiplient leurs ressources et leurs conquêtes, plus la nécessité de marchés nouveaux apparaît urgente, vitale, aux vieilles nations. La caste possédante, en étendant le domaine de ses placements, poursuit une double fin et pense servir doublement sa cause. Atténuant, supprimant même pour un temps les maux de la surproduction, elle limite les crises industrielles et accélère son propre enrichissement ; d'autre part, multipliant ses ventes, elle peut légérement accroître, à titre provisoire et, tout au moins, maintenir les salaires. Or elle compte bien (et pendant des années l'événement a justifié ses prévisions), que le relèvement, si insignifiant soit-il, de la main-d'œuvre, perpétuera sa domination sur le prolétariat et que celui-ci admettra la relation étroite de ses intérêts avec les intérêts de ses maîtres. Il est incontestable qu'en Angleterre tout spécialement, cette spéculation des dirigeants a, jusqu'à une date assez proche, sauvegardé le prestige politique et social des grands industriels, et que la stabilité de salaires rémunérateurs a enrayé la croissance du socialisme proprement dit.

L'ère de la prospérité économique s'est close pour la Grande-Bretagne. L'aristocratie patronale d'Outre-Manche a cru encore consolider son autorité en ordonnant de nouvelles conquêtes coloniales, et depuis une dizaine d'années, d'énormes secteurs d'Afrique et d'Asie ont été directement ou indirectement annexés au domaine anglo-saxon. En poussant les frontières du Cap jusqu'au centre du continent Noir, en s'établissant sur le Petchili, et en se réservant la zone du Yang-Tsé, le gouvernement de la Reine a entendu renouveler les débouchés. La même pensée s'exprime avec assez d'évidence dans tous les projets d'expéditions coloniales qui ont été discutés au Parlement français. La dernière guerre, celle de Madagascar, a été faite au nom d'un intérêt économique qu'il est permis de contester, mais dont la majorité conservatrice de nos Chambres ne voulait même pas discuter la réalité. C'est en vertu de ce même intérêt que le cabinet italien a préparé sa mainmise sur la baie de San-Moun, alléguant l'opportunité de la création d'une dépendance au flanc du Céleste-Empire, cet immense marché de demain. Le Japon n'a convoité la Corée et les îles Malaises que pour y déverser une partie de sa pro-

(1) L'impérialisme anglo-saxon.

duction, déjà déréglée; enfin, l'on a suffisamment discerné, sous les soi-disant campagnes émancipatrices des Etats-Unis à Cuba et aux Philippines, les mobiles des grands capitalistes yankees. Les mêmes hommes qui ont imposé à l'Amérique le protectionnisme écrasant de Mac-Kinley et de Dingley, l'ont poussée à l'expansion au dehors, afin de placer dans des annexes à forte densité le trop-plein de leurs magasins. Ainsi, en tous pays, la colonisation n'est autre chose que la soupape de sûreté de l'inévitable surproduction capitaliste.

Le mouvement colonisateur de notre âge peut donc s'être couvert, enveloppé de prétextes : la classe dirigeante de ci, de là, s'est efforcée de pallier la réalité même des faits, en alléguant des motifs propres à frapper l'imagination des peuples, et ses explications n'ont que trop bien dupé la masse des sujets; le tempérament demi-mystique de telle nation, la mégalomanie latente de telle autre, l'enthousiasme militaire d'une troisième, ont trouvé leur compte dans la dialectique habile d'un ministre à bouche d'or. Mais les prétextes ne sont pas des raisons. Ce n'est pas pour épandre la civilisation qu'un Chamberlain proclame la conquête armée de la Chine et de l'Afrique Australe ; ce n'est pas seulement pour augmenter le chiffre des kilomètres carrés de l'aire italienne qu'un Crispi déverse des troupes en Abyssinie; ce n'est pas pour sauvegarder l'honneur du drapeau français qu'un Ferry, un Hanotaux multiplient les colonnes au Tonkin, au Soudan et ailleurs ; ce n'est pas pour affranchir des peuples insurgés au nom du droit qu'un Mac-Kinley fait surgir les armées du sol. En vérité, l'expansion coloniale a été dictée partout et toujours par des considérations de politique intérieure, par l'intérêt d'une minorité en possession du pouvoir économique et social. Cette simple constatation peut suffire à déterminer, en face de cette poussée continue, l'attitude du socialisme.

*
* *

La colonisation est un engrenage. C'est un fait incontestable — et parfois même déploré par ses adeptes les plus convaincus, — nos débats parlementaires et ceux des Communes en portent la trace, — qu'un pays poussé dans cette voie n'est plus libre de réfréner son élan. La conquête du Soudan, et, plus tard, la marche de nos colonnes sur Tombouctou, sont intervenues plutôt en dehors de l'action gouvernementale. Lors de la surprise et de la mort du colonel Bonnier, sous les murs de la ville sainte du Niger, nos milieux officiels essayèrent de dégager la responsabilité des ministres d'alors. Et peut-être, effectivement, l'officier tué par les Touaregs, s'était-il engagé sans l'aveu — et même contre les ordres, de son chef hiérarchique le plus élevé. De fait, nos conquêtes coloniales ont été le triomphe du militarisme,

la ressource suprême des têtes brûlées de l'armée, le sport favori d'officiers qui chassent l'homme comme d'autres chassent le tigre, le sanglier ou, plus modestement, le lapin.

C'est par les expéditions exotiques, si ruineuses pour le pays, qu'à travers vingt-huit ans de paix continue, l'uniforme a essayé de garder son prestige. On conçoit que toute occasion d'expansion ait été saisie, exploitée ; qu'à la première alerte, des expéditions aient été commandées, que des vies humaines aient été gaspillées, sans discrétion et sans pitié, pour assouvir le Moloch sanglant du monde moderne. La poussée coloniale a remis les collectivités contemporaines aux mains de l'armée qui avait déjà tant de prise sur elles. Pour perpétuer l'esprit césarien, l'admiration du sabre, les Dodds, les Négrier, les Galliéni n'ont eu qu'à envoyer des hommes à la mort. Comme la monarchie de Juillet et l'Empire ont eu leurs généraux d'Algérie, prêts à toutes les besognes, dressés aux exécrables répressions, la troisième République a ses officiers du Soudan, de Madagascar et du Tonkin, dont les tendances ne font plus doute. Dans les agitations de la crise dernière, leur épée a frémi au fourreau : c'est là-bas, dans les brousses lointaines, parmi les buissons épineux où les Lebel fauchent les nègres, que se forge peut-être, à cette heure, telle dictature militaire, menace de l'avenir, péril à refouler demain.

* * *

La colonisation a, tour à tour, déshonoré toutes les nations, en démentant leur prétendue philanthropie. La férocité que les conquérants anglais, français, allemands, italiens, américains, de cette fin de siècle ont déployée contre les peuplades en butte à leurs attaques, est à peine inférieure à celle des Cortez et des Pizarre. L'histoire des campagnes exotiques regorge de traits saisissants qui démontrent l'immoralité, l'absence de scrupules, la barbarie raffinée des officiers, et aussi des administrateurs blancs, en contact avec les hommes de couleur. Tout récemment, la presse internationale s'indignait des procédés du général Kitchener et des autres chefs de l'expédition soudanaise ; elle signalait, avec force protestations, le traitement infligé aux blessés derviches, la dispersion des cendres du Mahdi, la profanation des cadavres répandus sur le champ de bataille de l'Atbara. Toute aventure coloniale recèle de pareils faits scandaleux. Il n'est pas très honorable pour la France d'avoir laissé assassiner, sans forme de procès, d'innombrables Hovas lors de la conquête de Madagascar. Au Dahomey, et auparavant dans le Haut Tonkin, l'attitude de nos commandants de colonnes n'avait pas été plus digne de soi-disant civilisés. On n'a pas oublié les ignominies de la domination allemande à Cameroun, ni les

aberrations sanguinaires de l'italien Livraghi en Erythrée, ni les exactions et les forfaits des Belges au Congo Indépendant. L'avenir nous apprendra sans doute qu'aux Philippines, les Américains se sont conformés aux pratiques usuelles des blancs, en pays exotique.

Du moment que l'on admet la thèse de races inférieures, chère à Ferry, et la plénitude des droits du vainqueur d'origine aryenne sur les malheureuses populations de souche noire, la colère serait assez peu de mise; les actes de cruauté s'expliquent tout naturellement, mais c'est une des tares les plus graves de notre époque qu'une pareille doctrine ait pu seulement être formulée, et que l'on ait prétendu justifier par des considérations d'apparence scientifique, l'asservissement de peuplades africaines ou océaniennes, et toutes les violences dont elles ont été et sont encore les victimes.

L'expansion coloniale aura ainsi exercé sur la mentalité, sur la moralité de notre époque une influence doublement désastreuse, en consolidant l'assise du militarisme et en réveillant les sentiments sauvages qu'on croyait étouffés sous le vernis de civilisation.

*
* *

La colonisation est un élément de guerre permanente, un foyer de générale conflagration. En multipliant les points de contact entre les grandes puissances, elle a augmenté à l'infini les chances de querelle armée. Ce n'est plus seulement sur la ligne des Vosges que se touchent la France et l'Allemagne; elles voisinent en Guinée. La France et l'Angleterre avaient été privées de contact terrestre par la nature. Elles se heurtent en Indo-Chine, en Chine, dans l'Ouest et le Centre Africain. L'Angleterre et l'Allemagne auraient peut-être toujours vécu en bons termes, si elles ne s'étaient rencontrées dans l'archipel Samoa. Enfin rien n'eût contrarié vraisemblablement les bonnes relations de l'Amérique et de l'Empire germanique si ces deux puissances, distantes de plusieurs milliers de kilomètres, n'avaient nourri en même temps des ambitions sur l'Extrême-Orient.

La poussée exotique a donc modifié, et si l'on peut dire, aggravé la géographie, en créant d'interminables frontières communes à des pays qui jusque-là n'avaient pas un pouce de terre mitoyenne ou qui estimaient déjà leur contiguïté suffisante. On conçoit qu'elle suspende d'effroyables menaces sur la paix du monde. De fait les questions d'ordre purement européen ont passé au second plan dans les préoccupations des gouvernements de notre Continent. Le problème d'Alsace-Lorraine est quelque peu effacé, pour les Français comme pour les Allemands, par le problème chinois, et l'irrédentisme italien se soustrait assez bien à l'obsession du Trentin en regardant vers San-Moun. Le

roi Léopold oublie de temps à autre la neutralité de ses États en écoutant ses ministres congolais. Il est regrettable, au moins à ce point de vue, que le Pape n'ait pas saisi, lui aussi, une petite parcelle d'Afrique ou un Archipel micronésien, car la question romaine serait morte à jamais. Les Russes entretiennent de meilleurs rapports avec leurs voisins de l'Empire allemand, depuis que la pénétration sibérienne absorbe tous les instants de leurs conseils. Il a fallu que la Crête s'insurgeât, au mépris de toutes les convenances, pour que l'Europe daignât se rappeler la gravité traditionnelle des affaires d'Orient : encore n'a-t-elle prêté aux cris des chrétiens de la Canée — comme auparavant aux plaintes de l'Arménie, — qu'une oreille étrangement distraite.

Par contre les chancelleries épient d'un œil jaloux leurs mouvements respectifs dans les terres neuves qu'elles convoitent avec une égale passion. Toutes les querelles qui se sont élevées, en ces derniers temps entre les grandes puissances, étaient nées d'un incident survenu sous les tropiques ou sous l'Équateur. L'invasion du Transvaal, en 1895-96, a mis en plein relief les sentiments mutuels de l'Allemagne et du Royaume-Uni. L'entrée du commandant Marchand à Fachoda a provoqué un commencement de mobilisation à Portsmouth comme à Cherbourg ou à Toulon. A deux reprises en six mois, à propos des Philippines d'abord, de Samoa ensuite, les chauvins de New-York et de Washington ont menacé l'Empire germanique des armes américaines. A chaque instant, des ruptures semblent imminentes entre la Grande-Bretagne et la Russie, soit que l'émir d'Afghanistan se rapproche de l'une ou de l'autre, soit qu'elles veuillent s'interdire réciproquement un nouvel établissement sur le littoral des mers chinoises. Remontons à dix-huit ans en arrière : l'Italie n'a adhéré définitivement à la Triple Alliance et n'a marqué une hostilité accentuée à la France qu'à la suite de notre installation en Tunisie.

Les affaires coloniales constituent aujourd'hui la presque totalité des affaires extérieures des grands Etats. Plus que tous les problèmes européens, à demi caducs, elles entraînent les échanges de vues, les rédactions de protocoles, les réunions de conférences. Nul ne nous démentirait si nous affirmions que la prochaine conflagration européenne sortira de quelque rencontre armée de deux milices, sur les bords d'un fleuve au nom barbare, et hier encore inconnu. La Chine sera peut-être le tombeau de telle nation pleine de vie, mais trop assoiffée de conquêtes. Puisse son partage définitif s'ajourner d'au moins quelques années!

***

La colonisation a été partout, pour la classe dirigeante et les pouvoirs publics établis, un puissant instrument de règne,

un moyen de gouvernement. Elle a restauré dans une certaine mesure, l'omnipotence, l'absolutisme ministériel, en supprimant le contrôle.

Nos expéditions exotiques françaises ont été engagées sans l'aveu des représentants du pays, conduites contre leur gré, poursuivies parfois malgré leur veto. En dépit des règles constitutionnelles, Ferry et ses successeurs ont jeté la France dans des guerres lointaines, de leur propre autorité, hors la consultation obligatoire des Chambres. Celles-ci étaient ensuite invitées à payer les frais, et trop domestiquées pour refuser, accordaient la loi d'indemnité qu'on sollicitait de leur complaisance. De même, les campagnes de l'Italie en Erythrée n'ont jamais été autorisées préalablement. Les cabinets anglais, tenus à plus de réserve, de par une longue tradition parlementaire, ont mérité souvent les observations des Communes. On peut ne pas être enthousiaste du système politique actuel, et reconnaître toutes les tares du parlementarisme; il n'en est pas moins vrai, que celui-ci a réalisé un large progrès sur les régimes qui l'ont précédé, et, qu'en émiettant la puissance publique, en opposant les pouvoirs les uns aux autres, il a consacré une garantie de liberté. Grâce à l'expansion coloniale, les gouvernements modernes ont réduit cet avantage à un minimum, et restauré la plénitude de souveraineté de l'exécutif.

D'un autre côté, en développant le fonctionnarisme dans les dépendances, les hommes au gouvernement et la classe dont ils défendent les privilèges, étayaient leur domination sur des forces nouvelles. Envisagé au point de vue social, le fonctionnarisme est une arme formidable aux mains de la bourgeoisie et de ses fondés de pouvoir. Son extension continue a permis à l'infime minorité des possédants de se recruter une immense armée de clients, attachés à ses intérêts, solidaires de ses propres actes, soucieux de perpétuer un état de choses relativement profitable. Rien n'est plus habile que de dérober ainsi au parti de la Révolution une portion croissante de son contingent et de fortifier, à prix de titres et d'argent, le parti de la conservation sociale. La conquête d'annexes lointaines a été suivie, chez nous, sur le champ, d'une crise d'expansion du fonctionnarisme. Partout les agents du pouvoir, par centaines ou milliers, ont pris possession des colonies nouvelles. Dresser des statistiques est superflu; elles sont trop connues. Il est telle dépendance, où l'on compte jusqu'à vingt-cinq ou trente administrateurs de tout ordre et de toute taille, pour un colon. Il en est telle autre où les colons hésitent à se rendre, terrorisés d'avance par la rigueur des règlements administratifs et par le seul effectif des représentants de la métropole.

La colonisation est donc un élément de régression politique à un double titre. On pourrait ajouter, qu'elle rend encore des services

plus signalés aux gouvernements, en leur offrant des dérivatifs tout prêts.

Notre propre histoire suffit à illustrer cette assertion : chaque fois que nos dirigeants se sont sentis menacés par la colère populaire, chaque fois que la poussée démocratique s'est affirmée trop forte, une campagne exotique, célébrée à grand fracas, est venue distraire les esprits. Il n'est point inutile de noter que les grandes entreprises de Ferry, le Tonkin surtout, sont contemporaines de la phase critique de la troisième République, et qu'à l'heure même où elle versait dans la réaction, nos clairons sonnaient la guerre tunisienne, indo-chinoise, malgache. Plus tard, lorsque les scandales du Panama jetèrent la flétrissure sur l'opportunisme ébranlé, ce furent les victoires soudanaises et dahoméennes qui consolidèrent le régime. Plus tard encore, au moment où « l'esprit nouveau » consommait la dernière forfaiture et replaçait la France sous la tutelle du Vatican, on lança une armée sur Madagascar, et il ne serait pas étonnant que demain, pour échapper à la grande liquidation de l' « Affaire », un ministère envoyât une colonne restaurer le prestige du militarisme, dans la zone inconnue du Soudan Central. Si nous voulions jeter un coup d'œil sur l'histoire d'une autre puissance, nous établirions facilement que les tentatives de l'Italie en Erythrée et en Abyssinie ont été dictées, en grande partie, par les préoccupations dynastiques du roi Humbert. Autrefois, pour se maintenir et se fortifier, les gouvernements faisaient la guerre, en Europe, sur leurs frontières. La guerre exotique, qui est moins coûteuse et moins périlleuse, vise au même objectif, sert les mêmes intérêts.

*
* *

La colonisation a exercé des effets désastreux sur les finances des grands États. A l'époque contemporaine, on ne saurait dénoncer une cause de gaspillages plus générale ni plus permanente. Si toutes les puissances de premier ordre sont guettées par le déficit, si elles ne parviennent qu'avec des peines quotidiennes et infinies à régler leur équilibre, si elles sont acculées à des expédients qui égalent ceux de la fin de l'Ancien Régime, la conquête africaine et asiatique est la principale source de leur gêne.

Le budget français, plus que tout autre, a subi la répercussion de ce vertige des kilomètres carrés. En peu d'années on l'a vu grossir de 60 à 70 millions, du seul chef des dépenses coloniales. Les 95 ou 100 millions qui sont consacrés annuellement au service des colonies proprement dit, ne représentent qu'une portion de leur coût. Les expéditions — telles celles de Madagascar, du Dahomey — figurent dans des comptes spéciaux, pour des centaines et des centaines de millions. C'est

par plusieurs milliards, à coup sûr, que se chiffre la création de l'empire extérieur de la troisième République. Le Soudan à lui seul, si stérile, si dénué de valeur, a absorbé près de 150 millions en quelques exercices. Le corps d'occupation du Tonkin exige encore, tous les douze mois, de 20 à 25 millions : quant aux crédits de Madagascar, en présence de l'enchevêtrement inextricable et de la multiplicité savamment entretenue des écritures, il faut renoncer à en évaluer même approximativement la somme totale.

En Italie, si l'Erythrée n'est plus inscrite aujourd'hui que pour quelques millions dans les prévisions de dépenses, elle n'en a pas moins dévoré depuis le début plusieurs centaines de millions. Elle est responsable, pour une part, des extraordinaires déficits du budget italien, de l'ébranlement du crédit de la Péninsule, du grossissement ininterrompu de sa dette.

Le Congo coûte fort cher à la Belgique, en dépit des soi-disant sacrifices personnels du roi Léopold. L'Angleterre, si fière jadis de la régularité et de la continuité de son amortissement, vient de suspendre, pour l'année prochaine, cette opération presque automatique. En pleine paix, il lui faut — pour la seconde fois en un court laps de temps, recourir à des taxations nouvelles. L'expansion coloniale lui impose des suppléments de frais, et, pour 1899-1900, la lacune prévue n'était pas inférieure à 75 ou 80 millions.

L'Amérique ne tardera pas à dresser un tableau d'ensemble des dépenses d'occupation des Antilles et des Philippines. Elle s'apercevra qu'à côté des extraordinaires exigences des pensions militaires elle s'est infligé une seconde charge écrasante. Elle aussi connaîtra désormais les déficits grandissants, les relèvements d'impôts, les difficultés financières qu'elle croyait laisser à la vieille Europe. Le Japon enfin, qui s'administrait jusqu'à une date récente à peu de frais, a dû presque doubler son budget au lendemain de la guerre avec la Chine. Partout le phénomène de l'expansion coloniale entraîne les mêmes conséquences immédiates.

Mais il ne se résout pas seulement en accroissements de dépenses : il détermine la suspension des grands travaux publics indispensables, l'abandon de la mise en valeur intérieure. C'est chez nous encore qu'à ce titre ses effets ont été le plus désastreux. Depuis que la France s'est jetée dans les aventures lointaines, elle a réduit progressivement le allocations de ses rivières, de ses canaux, de ses ports. Les entreprises commencées pour développer l'outillage économique, pour relier entre eux les divers secteurs du territoire et multiplier les voies de communication, ont été peu à peu désertées, livrées au chômage. Notre décadence industrielle et commerciale se lie très nettement au système de conquête extérieure qui a prévalu depuis 1881. Les ressources fiscales

d'un pays, si laborieux soit-il, sont limitées. Et ce n'est point impunément qu'on les détourne de leur destination logique et naturelle.

*
* *

L'extension de notre empire colonial n'a point provoqué une expansion correspondante de nos échanges. Nous n'envoyons guère plus de produits dans nos annexes, quelque accroissement territorial qu'elles aient pris, qu'il y a quinze ou vingt ans. En tout cas, la différence ne vaut pas d'être notée. C'est à peine si nous vendons aux diverses possessions dispersées sur le globe pour 130 ou 140 millions, alors qu'elles nous coûtent, chaque année, un minimum de 100 millions. Il y a longtemps que la remarque a été faite ; à l'époque contemporaine, l'on ne doit pas envisager la colonisation comme une opération fructueuse.

Les protagonistes du mouvement allèguent toujours à l'appui de leur dire le prodigieux enrichissement que l'Inde a procuré au Royaume-Uni, l'admirable impulsion que la demande de cette contrée a donnée à l'industrie de Manchester, Birmingham, Bradford, etc. Mais l'argument est loin d'avoir conservé une valeur probante totale, en admettant que cette valeur ait jamais été absolue. A part la Chine, et encore le rapprochement n'est pas à l'avantage de celle-ci, il n'est pas une contrée sur le globe qui mérite d'être assimilée à l'Inde. Par sa fertilité naturelle, par la densité de sa population, la Péninsule Gangétique est une véritable exception. A moins d'une extraordinaire aberration, l'on ne saurait songer à comparer à cette fourmilière d'hommes, le littoral ou l'intérieur, l'un et l'autre à demi déserts, du continent noir. Mais ensuite, il resterait à montrer que depuis dix ans la possession de l'Inde continue à alimenter l'opulence de la Grande-Bretagne et l'activité de ses usines. Or, les statistiques tendraient au contraire à attester que cette Péninsule n'impose pas sans raison, des préoccupations croissantes aux hommes d'État et aux négociants d'Outre-Manche. Depuis 1890, sa clientèle s'est rétrécie : en même temps, elle stimulait sa production intérieure de filés et de tissus, menaçant la métropole, non seulement d'une fermeture partielle de ses propres marchés, mais encore d'une concurrence active dans tout l'Orient, d'Aden à Singapour et à Vladivostok. On se rappelle quels cris de colère poussèrent les fabricants du Lancashire, lorsque le gouvernement indien établit une taxe d'entrée de 5 °/₀ sur les cotonnades anglaises. Demain la Péninsule peut encore redoubler d'efforts, augmenter le nombre de ses filatures et de ses broches — et le Royaume-Uni, jadis si fier de tenir un si large débouché, réflé-

chira — non sans amertume, aux conséquences de la pénétration et de l'appropriation des contrées de race inférieure.

Dès aujourd'hui, au surplus, le Canada a étrangement restreint, en ses provinces, l'importation métropolitaine. Il l'a réduite, en quelques années, de près de 50 °/₀, n'achetant plus à la mère-patrie que le strict nécessaire. Ce n'est pas que son outillage lui permette déjà de se suffire à lui-même et de fermer, comme l'Union, ses frontières aux produits du dehors. Mais il préfère acheter à sa grande voisine la Confédération de l'Amérique du Nord et multiplier, d'exercice en exercice, ses échanges avec les États industriels de l'Est et des Grands Lacs : autre illustration de l'impuissance économique de la colonisation. Tout récemment Lord Farrer démontrait dans la *Contemporary Rewiew* l'inanité de la thèse autrefois courante : le pavillon commercial suit le drapeau. Il n'avait qu'à puiser dans les statistiques des dépendances Britanniques pour y recueillir de multiples preuves. Les tableaux du commerce de toutes les nations colonisatrices justifieraient aussi bien cet aperçu qui est aujourd'hui un simple truisme, une vérité incontestée, mais qui par malheur est à peu près inconnu des ministres comme des Parlements.

*
* *

La colonisation ne contribue nullement à relever la condition des ouvriers par le grossissement des salaires. Peut-être si elle eût donné à l'industrie les profits escomptés, celle-ci eût-elle consenti à améliorer, par politique, et dans une faible mesure, le sort du prolétariat. Mais comme l'expansion extérieure se solde beaucoup moins par des bénéfices, par des augmentations de trafic, que par des surimpositions fiscales, et que les créations d'impôts pèsent toujours sur la production, la féodalité capitaliste n'a pu réaliser ses desseins égoïstes, où l'altruisme n'était qu'une façade trompeuse.

On alléguera peut-être encore ici l'exemple de l'ouvrier anglais, dont l'étalon de vie a été notablement rehaussé par l'élargissement du débouché colonial britannique. Il est exact que le filateur du Lancashire ou le coutelier de Sheffield ou le tisseur de Dundee ont joui, durant de longues années, d'une condition plus stable et plus heureuse que les artisans du continent. Mais les salaires ont suivi Outre-Manche les oscillations mêmes des profits patronaux. Au fur et à mesure que les marchés extérieurs se rétrécissaient, que l'exportation du Royaume-Uni se restreignait, que les contrées neuves d'Extrême-Orient et d'Amérique s'outillaient pour les fabrications autrefois monopolisées en Angleterre, les prolétaires britanniques ont été atteints par les grands chômages, et les réductions brusques des prix du travail ont

fondu sur leur masse serrée. Dundee a été menacé par Calcutta, Manchester par Bombay; Sheffield et Birmingham ont dû disputer leur clientèle si fidèle d'antan. D'année en année, l'armée de réserve du prolétariat a grossi ses effectifs dans les centres industriels d'Écosse et du Pays de Galles comme sur le Continent. L'ouvrier anglais n'est pas plus favorisé que l'ouvrier belge, français, allemand ou italien; ce qui atteste la réduction de ses salaires et de ses garanties diverses, c'est l'évolution même des Trades-Unions, enfin conquises au socialisme, c'est surtout l'éclosion de l'impérialisme anglo-saxon, dont nous avons montré les profondes racines économiques et l'évidente portée sociale.

*
* *

Si l'on cherche, en somme, quels sont les vrais bénéficiaires de la colonisation, on peut découvrir, par voie d'éliminations progressives, qu'ils sont en nombre infime. Que la bourgeoisie au pouvoir, que les gouvernements conservateurs et rétrogrades aient réussi à prolonger, en dernière analyse, — leur autorité, — par le renouvellement incessant des expéditions et des conquêtes; que, pour un laps de temps, les institutions établies aient été consolidées par ce gigantesque effort de l'État moderne : cette conclusion est indubitablement exacte, — quoique de portée relative. La garantie que la pénétration des mondes nouveaux a value au système actuel n'a été — ou ne sera, que de très courte durée. Bien loin qu'en somme le mouvement colonisateur ait servi les intérêts de la classe possédante, il contribuera à surexciter l'attaque contre ses derniers retranchements. En grevant les budgets, en accentuant les menaces de banqueroute, il démontrera, une fois de plus, son irrémédiable décadence intellectuelle et politique.

Les prévisions optimistes que cette classe avait fondées sur la colonisation, les espérances qu'elle faisait reposer sur l'ouverture de débouchés nouveaux ont été déconcertées, démenties. Incapable, quoi qu'elle eût escompté, de relever le taux de la main-d'œuvre, de recouvrer à force de bons procédés égoïstes — son autorité économique sur le prolétariat, elle a joué sa dernière carte dans cette partie : tout nous dit qu'elle a perdu. Le mirage des victoires lointaines, les illusions enfantines des foules séduites par la nouveauté, n'ont duré qu'un temps : aujourd'hui la réalité brutale est là, évidente pour tous. A l'heure même où la bourgeoisie pliait sous le faix de cette catastrophe organique, et où le capitalisme projetait sur l'humanité son dernier prolongement, les masses populaires saisissaient enfin la vérité des faits. La colonisation n'a plus que la haine, — non point aveugle et instinctive, — mais raisonnée et concertée du prolétariat.

Ce n'est point une classe, ce n'est point une nation qui aura

recueilli le profit de tant d'efforts accumulés; c'est dans chaque nation, au sein de l'état-major de la classe dirigeante, un petit groupe d'hommes replié sur lui-même, — le groupe des financiers sans scrupules, des lanceurs de titres, des spéculateurs toujours à l'affût des entreprises lucratives. — L'éloignement même des lieux aura favorisé leurs manœuvres; la complicité des gouvernements locaux aura stimulé leur cupidité et leur ordinaire improbité. Étudiez l'histoire de tous nos chemins de fer coloniaux, des ports établis à grands frais dans nos îles de la Mer des Antilles ou de l'Océan Indien. Peut-être trouverez-vous enfin mention de ceux, qui, heureux entre tous, auront tiré parti des immenses sacrifices d'hommes et d'argent consentis par la France pour le développement de son domaine extérieur. Étudiez l'histoire de la colonisation britannique; entre ces deux illustres et exécrables noms qui la dominent et l'encadrent : Warren Hastings et Cecil Rhodes, que de noms de ploutocrates véreux vous pourriez inscrire sur le livre d'or de cette grande époque de malversations et d'agiotages!

La colonisation des quinzième et seizième siècles avait du moins enrichi temporairement quelques puissantes et nombreuses aristocraties; la colonisation du dix-neuvième siècle n'a concouru qu'à l'opulence insolente de quelques trafiquants d'argent, dressés par leurs rafles éhontées au-dessus de l'humanité vulgaire. Elle reste la plus gigantesque opération de drainage financier dont l'histoire porte la trace.

* * *

Est-il nécessaire maintenant, après les considérations multiples que nous avons émises au cours de ce travail, de revenir longuement à la question posée dès le début?

Quelle attitude le socialisme doit-il prendre à l'égard de la colonisation? Peut-il, comme certains l'ont avancé, sérier les problèmes, accorder son suffrage en telle circonstance, quitte à le refuser en telle autre! Peut-il modifier sa tactique suivant les pays, applaudir à l'expansion coloniale en Angleterre et aux Pays-Bas, et au contraire la combattre vigoureusement et sans relâche en France, et en Italie et en Belgique? Peut-il enfin s'incliner devant le fait accompli; donner l'indemnité pleine et entière à l'œuvre entamée et poursuivie dans tant de contrées à la fois?

Nous n'avons pas à revenir, même pour les résumer, sur les appréciations que nous avons successivement portées, sur les aperçus que nous avons présentés des différentes faces du problème. La colonisation heurte l'humanité, ruine les peuples, ne profite qu'à quelques-uns. Cela seul doit suffire à déterminer notre conduite.

Que si l'on essaie de capter nos sympathies en alléguant que telle entreprise est pacifique, et qu'elle a pour but la grandeur de la nation tout entière, nous répondrons, que dans le domaine exotique, la tâche d'apparence la moins belliqueuse, recèle toujours des dangers de guerre, — que nos contrées européennes réclament pour leur propre outillage toutes les ressources de nos budgets, — et que la caste dirigeante de nos vieux pays est incapable de concevoir un dessein d'intérêt collectif, et exempt d'égoïsme de classe. Nous lutterons sans trêve contre la colonisation parce qu'elle est de l'essence même du régime capitaliste, qu'elle en est le prolongement et le recours suprême.

Mais nous ne nous dissimulons pas que si cette résistance du socialisme, là où il est déjà adulte et organisé, peut ralentir et, transitoirement, paralyser la marche des choses, elle ne saurait définitivement l'arrêter. Issue de l'infrastructure même du régime économique et social contemporain, l'expansion coloniale persistera tant qu'il durera lui-même. Si nous brisions celle-ci demain, c'est que celui-là aurait vécu et que nous aurions conquis dans les sociétés modernes la puissance à laquelle nous aspirons, et qui, avant peu, passera infailliblement au prolétariat. Il est des phénomènes organiques contre lesquels la force la mieux trempée ne saurait agir avec efficacité; la colonisation est de ceux-là, tout comme le développement du machinisme, ou la concentration des instruments de production, ou la prolétarisation de la petite industrie. Nous n'avons point à activer ces phénomènes : prétendre entraver, à tout jamais, leur cours serait vain et puéril. Il nous suffit d'y assister impassibles, prêts à en recueillir les effets, et à en constater l'échéance. L'histoire travaille pour nous. Saluons son œuvre inéluctable et continue !

PAUL LOUIS.

ESSAIS SUR LA MONNAIE

LE CRÉDIT ET LES BANQUES

(Suite)

En attendant, François Ier introduit en France l'institution des loteries déjà existante en Italie, spécialement à Gênes et à Venise; l'appât du jeu devait ainsi suppléer au défaut de confiance. Proscrite en 1687 par Louis XIV, elle devait être réorganisée malheureusement en 1700 sous forme de loterie royale dont le monopole fut réglé en 1776 et affermée. La Convention la supprima « comme un fléau inventé par le despotisme ». Nous verrons dans la suite que cette suppression ne fut pas définitive et que non seulement certaines nations, même européennes, ont conservé l'ancien système dans toute son immoralité, mais qu'il a pénétré les couches sociales les plus profondes par les emprunts amortissables par tirages au sort avec primes.

De leur côté les rentes se différencièrent en rentes perpétuelles ou viagères, en rentes amortissables ou non.

Celles sur l'Hôtel-de-Ville continuèrent; Henri II, à trente-trois reprises différentes, crée chaque fois sur l'Hôtel-de-Ville de Paris pour 543,816 livres 13 sous 4 deniers de rentes. En outre, en 1551, il emprunte cinquante mille écus au canton de Soleure; la créance doit être cautionnée par les seigneurs de Neufchâtel et outre ces garanties, il faut qu'il engage : « au défaut d'icelles qui ne fussent suffisantes, notre royaume avec tous et chacuns appartenances, prééminences, jouissances d'icelui ».

A la fin du règne de Henri III, il existait en rentes perpétuelles sur l'Hôtel-de-Ville de Paris 2,038,955 livres, 2 sous, 6 deniers, non compris les rentes sur les tailles et autres revenus locaux, rentes qui se payaient sur les lieux, dans les provinces. Cela n'avait pas encore suffi *pour créer l'unité et la grandeur de la France*. Ce roi très catholique

vend pour neuf millions de biens confisqués aux protestants et la somme de ses exactions sur le clergé de son propre culte s'éleva à 200 millions de livres ; l'Église payait cher le fanatisme du roi qui vend même des reliques pour une somme de neuf millions de livres. Il emprunte aussi de l'étranger 70 millions de livres dont la rente fut assignée sur l'Hôtel-de-Ville de Paris (1).

Nous avons dit que les rentes se différencièrent en viagères et perpétuelles. Le système adopté en France, à dater de 1522, est celui des emprunts en rentes perpétuelles payables à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Du reste, les bourgeois d'autres villes, comme Orléans, Troyes, Toulouse, Rouen, fournissaient aussi des capitaux aux rois dans les mêmes conditions. Le gouvernement ou même des administrations locales empruntaient s'engageant à payer une certaine rente contre le versement d'un capital. Dans ces cas, le roi proposait aux autorités municipales une rente en échange d'un capital; comme garantie, il engageait les revenus et les produits de certaines aides, gabelles et impositions; la ville acceptait à la condition de constituer des rentes à ceux qui bâillaient tout ou partie de la somme, généralement au taux de 100 livres de rente pour 1,200 versées comptant, soit 8 1/3 °/o (2).

Ainsi, malgré le mauvais état des finances, il suffisait que, par l'intermédiaire d'organismes municipaux, c'est-à-dire collectifs, le gouvernement s'adressât au public en général, pour que les conditions du crédit public devinssent moins onéreuses.

Aux États-Généraux de 1558, le roi essaie de contracter un nouvel emprunt de trois millions d'écus d'or; le cardinal de Sens, au nom du roi, dit que pour ne pas charger le peuple, il veut « trouver trois mille personnes de son royaume qui lui prêtassent chacune mille écus ». Le clergé, d'après l'auteur de la proposition, était prêt à contribuer pour le tiers ; il ne fallait plus que deux mille autres souscripteurs; l'emprunt devait être au denier douze, soit 8 1/3 °/o. Moyennant ce, le roi s'engageait à diminuer les tailles et supprimerait certains impôts. Le projet fut modifié dans le Conseil privé ; il fut décidé que les députés seraient dispensés de dresser des listes nominatives, mais que chaque ville serait chargée de trouver une certaine somme, sauf à la répartir librement (3). Les collectivités urbaines étaient donc

(1) Nicolas Barnaud du Crest, *Le Secret des finances de France,* descouvert et départi en trois livres par Nic. Froumenteau, et maintenant publié pour ouvrir les moyens légitimes et nécessaires de payer les dettes du Roy, descharger ses sujets des subsides impozez depuis trente ans et recouvrer tous les deniers prins à Sa Majesté, 1581. Cet ouvrage contient de nombreuses et intéressantes statistiques.

(2) Vührer, *Histoire de la dette publique en France,* I, p. 19. — Nys, *Recherches sur l'Histoire de l'Économie politique.*

(3) G. Picot, *Histoire des États-Généraux,* II, p. 5.

encore une fois substituées aux individus; l'emprunt était encore forcé, mais l'intervention des villes dans sa répartition y introduisait plus de justice et de proportionnalité.

La situation des finances était déplorable; sous François II, dans le conseil extraordinaire convoqué à Fontainebleau en 1560, le duc de Guise déclarait que, malgré toutes les réductions opérées, les dépenses excédaient encore les recettes annuelles de 2,500,000 livres. Trois années plus tard, sous Charles IX, au lit de justice tenu en 1563 pour la vente des biens ecclésiastiques, le chancelier L'Hôpital annonçait que la dette publique se montait à cinquante millions de livres, de sorte que « si l'on mettait la Couronne à l'encan, elle ne trouverait pas d'acquéreur ». La recette de l'année, ajoutait-il, si le calme se rétablit promptement, peut s'élever à huit millions de livres, mais il évalue la dépense à dix-huit millions. Les revenus de l'État, dans les conditions normales, ne dépassaient pas alors vingt-un millions de livres environ.

L'unité monarchique avec sa structure militaire et sa conception de l'État fermé, supérieur et extérieur à la société, se débattait ainsi au milieu des plus inextricables difficultés financières; l'ancien domaine était devenu insuffisant pour alimenter les grands services généraux ordinaires et surtout extraordinaires; le crédit public, malgré les quelques progrès réalisés, se dégageait péniblement des formes individualistes rudimentaires; il en devait être naturellement ainsi sous un régime politique qui tendait de plus en plus à asseoir son autorité sur les ruines de tous les organismes locaux et provinciaux et même finalement sur celle des États-Généraux dont le développement régulier eût pu diriger la France dans la voie où la précédèrent si heureusement les Pays-Bas et l'Angleterre.

Sully représenta bien la transition du système agricole et féodal vers le système mercantile qui devait dominer la politique économique des grands États centralisés qui se constituèrent à cette époque. Il protégea les manufactures et le commerce, mais ce fut surtout pour assurer des ressources au trésor royal et aussi dans l'intérêt de l'agriculture dont il voulait adoucir les charges.

Comme moyens spéciaux de rétablir l'ordre dans les finances, il proposa à Henri IV :

1° De demander au clergé un don gratuit pour une ou deux années en l'obligeant d'en faire l'avance;

2° De retarder d'une demi-année le paiement de toutes les rentes constituées sur les tailles, gabelles, domaines et autres revenus royaux;

3° De demander un quartier de tous les engagements du domaine aux particuliers qui en jouissaient directement;

4° De faire un emprunt immédiat de 1,200,000 livres remboursables dans deux ans avec les intérêts au moyen d'une augmentation équivalente sur les gabelles et cinq grosses fermes de l'État;

5° D'obliger, par les poursuites d'une chambre de justice, les traitants qui avaient fait de grosses fortunes pendant les époques troublées, à payer une taxe sous forme d'emprunt. (Sur 150 millions exigés par les traitants des contribuables, trente à peine entraient dans le Trésor public) (1).

En 1601, il fait décréter la réduction du capital des rentes et celle de leur intérêt du denier 10 et 12 (10 °/₀ et 8 1/3 °/₀) au denier 16 (6 2/3 °/₀). Quant aux rentes vérifiées en vertu d'édits, antérieures à l'année 1375 et primitivement créées au denier 10 et 12 (10 et 8 1/3 °/₀) et qui étaient les plus anciennes rentes de la monarchie, il les réduit au denier 18, soit à 5 5/9 °/₀; traitant ensuite des rentes créées postérieurement il ajoute : « plus toutes autres rentes constituées depuis l'année 1375 seront réduites, *à dater de leur origine*, à raison du denier 18, sinon qu'il fût bien justifié qu'elles auront été créées pour tout argent actuellement déboursé ». Ce n'est pas tout : « Plus toutes rentes du grand parti de Lyon pour lesquelles avait été composé avec les intérêts à 5 °/₀ en rachat de 60 °/₀ et ont été mises depuis au denier 10 ou 12 seront réduites au denier 25 (4 °/₀), et les arrérages reçus outre cette proportion imputés sur le sort principal. »

C'étaient des mesures absolument révolutionnaires dont l'audace surprendrait nos contemporains les plus radicaux; grâce à elles, ce grand ministre trouva, en moins de quinze ans, le moyen de diminuer les tailles de 5 millions, les droits intérieurs et autres petites impositions, frappant surtout la consommation de moitié; d'augmenter les revenus du roi de 4 millions; d'acquitter 100 millions de créances sur l'État; de racheter pour 35 millions de domaines; de dépenser 7,442,000 livres pour établir et soutenir des manufactures. Sous son ministère, l'intérêt légal de l'argent avait aussi été réduit de 10 à 6 °/₀.

A la mort de Henri IV, il y avait à la Bastille un trésor disponible d'environ 36 millions de livres tournois en vue de la campagne projetée contre la maison d'Autriche et de la réalisation de son plan de pacification européenne (2).

Après la retraite de Sully, les finances retombèrent dans leur

(1) Sully, *Traité du revenu et dépenses de France.*

(2) I. Bourgoin. *La chasse aux larrons,* ou avant-coureur de l'histoire de la Chambre de justice, des livres du bien public et autres œuvres faits pour la recherche des financiers et de leurs fauteurs, Paris, 1618. — Jacques Bresson, *Histoire financière de la France,* Paris, 1843.

désordre antérieur (1); les États-Généraux convoqués à trois reprises, de 1614 à 1627, n'étalèrent eux-mêmes que le spectacle affligeant de leur incapacité et de leur faiblesse vis-à-vis du pouvoir. De 1617 à 1634, l'émission de nouvelles rentes devient un véritable déluge, sans compter les reconnaissances d'emprunts sous toutes les formes, avec hypothèque sur l'Hôtel-de-Ville, sur les gabelles, les tailles d'une ville ou d'une province. Bullion, surintendant des finances, crée 300,000 livres de rentes sur les aides; 96,000 sur les droits des bois à Paris, 250,000 sur les gabelles, 500,000 sur les tailles. A peine eut-on créé ces dernières rentes qu'elles furent discréditées; le gouvernement en profita pour cesser d'en payer exactement les arrérages; peu à peu on n'en paya plus qu'un ou deux quartiers. Finalement, Richelieu, après avoir, sous prétexte d'un remboursement général des aliénations de rentes sur l'Hôtel-de-Ville, contracté un emprunt, non seulement ne remboursa pas, mais fit rendre par Louis XIII un nouvel édit réduisant les rentes : « Le feu roi, y était-il dit, notre très honoré seigneur et père, ayant reconnu que le prix excessif que tiraient les particuliers des rentes et constitutions de rentes, aurait fait négliger le trafic et le commerce et attiré la ruine de la plupart de sa noblesse, a réduit et réglé les dites rentes et constitutions de rentes... afin donc que ceux qui, par leur industrie, pourraient rétablir le dit commerce et l'agriculture ne soient plus retenus dans l'oisiveté par l'avantage qu'ils tirent des dites constitutions de rentes, et que les autres en puissent tirer un profit si modéré, qu'ils soient obligés par la diminution de leur revenu de retrancher le luxe qui a cours. A ces causes... avons par notre présent édit perpétuel et irrévocable dit : statuons que doresnavant ne s'en tire que le denier 18 » (5 1/2 °/o). Les considérants de cet édit étaient du socialisme le plus radical mais autoritaire; le gouvernement réduisait les rentes des classes oisives pour les contraindre à vivre davantage de leur travail; en réalité, cependant, il n'agissait que dans un intérêt fiscal.

Nous avons vu précédemment que la loterie fut importée d'Italie en France sous François Ier. Les rentes viagères sur l'État furent un nouvel expédient pour attirer les capitaux dans les caisses de l'État. Un Napolitain, nommé Tonti, perfectionna et développa cet expédient sous formes de rentes viagères, rentes distribuées par groupes, et payées au dernier vivant de chacun de ceux-ci; elles reçurent le nom de *tontines*; on en créa pour 1,025,000 livres annuellement; le système donnait un revenu énorme au survivant. C'était cependant un progrès

(1) J. de Beaufort, *Le trésor des trésors de France*, vollé à la Couronne, par les incongneuës faussetez, artifices et suppositions commises par les principaux Officiers de Finance. Descouvert et présenté au roi Louis XIII. Avec les moyens d'en retirer plusieurs millions d'or et de soulager son peuple à l'avenir. Paris, 1615.

relatif en ce sens que les rentes perpétuelles grevaient la société pour toujours, tandis que la nouvelle combinaison n'étendait pas la charge au delà d'un siècle; en dehors de cet expédient, Emery Perticelli, pendant les deux périodes où il exerça la surintendance des finances, aliéna pour 87,600,000 livres de rentes en capital. Il y eut encore des *tontines* en 1655, en 1689, en 1690, et plus tard au dix-huitième siècle.

Ce qui est essentiel à noter au point de vue de l'évolution, c'est que les tontines comme les loteries en général étaient un développement du jeu; celui-ci avait donné naissance au calcul et à la théorie des probabilités. Or ce fut précisément au dix-septième siècle que Pascal et Fermat en France, et après eux Huyghens, le grand pensionnaire de Witt, Hudde, Halley, Jacques Bernoulli et Leibnitz fondèrent la théorie et l'étendirent successivement aux probabilités de la vie et à la construction des tables de mortalité; par Buffon, d'Alembert, Condorcet au dix-huitième siècle, La Place et J. Fourier au dix-neuvième, la théorie des probabilités s'étendit de plus en plus aux faits sociaux, aboutissant finalement à la *Physique sociale* de Quetelet, l'un des fondateurs de la sociologie positive. D'une façon plus spéciale, le jeu, par le calcul et la théorie des probabilités, conduisit aux tontines et aux loteries en général, formes préliminaires des institutions d'assurance et de mutualité dont l'application se fait également aux formes successives du crédit privé et public.

Fouquet continua le système de la création de rentes sur la ville de Paris; la facilité d'emprunter fit même dépenser par avance les recettes des années 1655 et 1656; on créa en outre en 1657 et 1658 une infinité de rentes sur les aides, les fermes, les tailles, les entrées à Paris, etc. La dépense ordinaire à cette époque était d'environ 60 millions et les revenus en atteignaient à peine 48.

Les guerres continuelles de Louis XIV ne permirent pas à Colbert ni à ses successeurs de rétablir l'ordre dans les finances; les rentes constituées cessèrent même d'être recherchées et l'État n'obtenait l'argent des capitalistes qu'au taux élevé généralement de 10 %. Ce fut dans ces circonstances que Colbert institua une Caisse de Dépôts où chacun pouvait remettre ses capitaux à l'intérêt de 5 % et d'où on était toujours libre de les retirer à tout moment; cette caisse fut d'une grande utilité malheureusement et surtout pour soutenir la guerre de 1672; à la paix de Nimègue, le montant des dépôts s'élevait à 14 millions de livres. Le fait était important à noter comme point de départ d'une des premières tentatives de socialisation du crédit public.

Colbert mort, la ruine financière de la monarchie française se précipite; dans la seule année 1684 on négocie pour trois millions de rentes représentant un capital de 57,600,000 livres; on finit par avoir

recours non seulement à la réduction de l'intérêt des rentes, mais aux procédés anciens les plus désastreux tel que l'altération des monnaies.

La Caisse de Dépôts, supprimée pendant un temps, fut rétablie en 1702, mais la chute du crédit public s'y dénonçait par le fait que pour y attirer les capitaux il fallut porter l'intérêt de 5 à 8 %. Finalement, Desmarets ne paya ni le capital ni les intérêts des fonds déposés et fit subir le même sort à beaucoup d'autres créanciers de l'État (1). Peu avant sa mort, le *grand Roi*, pour obtenir 8 millions, faisait négocier pour 32 millions de billets; à sa mort les dettes exigibles de l'État s'élevaient à 710,944,000 livres; il fallait en outre faire face aux dépenses courantes et les fonds disponibles ne s'élevaient pas à dix millions. L'ancien régime devait finir par la banqueroute.

Comme on vient de le voir, en France l'évolution du crédit public est très lente et surtout incohérente; son cours progressif y est continuellement troublé au point de paraître parfois interrompu. L'évolution ne se déroule pas moins, mais sans la régularité ni la vitesse que nous constaterons en Angleterre et surtout sans aboutir dès l'époque à laquelle nous avons arrêté le commencement de notre étude à des formes aussi perfectionnées.

L'évolution du crédit public en France depuis les origines de la monarchie jusqu'à la fin du dix-septième siècle peut être tracée comme suit tant en théorie que dans la pratique.

A) Période médiévale ou patrimoniale :

Le domaine;

Le trésor et les droits féodaux;

Les prestations en nature, exactions, etc.

Le droit de seigneuriage et de frappe de la monnaie;

Le droit d'altération des monnaies;

Les Juifs partie du domaine;

Emprunts forcés, confiscations.

B) Période moderne des États centralisés et fermés :

Les grands marchands italiens, flamands, allemands;

L'emprunt comme adjuvant de l'impôt indépendant dans l'État indépendant;

Les marchands spécialistes : banquiers et financiers;

L'emprunt sur gage mobilier;

L'emprunt avec cautionnement;

L'emprunt sur hypothèque;

Les emprunts sur assignation ou aliénation de droits spéciaux;

Emprunts sur les villes en rentes perpétuelles;

(1) *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, publiée par M. de Boislisle, 1683-1708. Paris, 1873.

Emprunts en rentes viagères, loteries et tontines;

Emprunts basés sur la libre confiance : caisses publiques de dépôts.

Cette évolution représente assez bien le mouvement général du crédit public en Europe à partir de la fin de l'empire romain jusqu'au commencement du dix-huitième siècle. Nous allons maintenant en confirmer et compléter la description par qnelques faits typiques empruntés à l'histoire d'autres pays et surtout montrer comment les formes réalisées en France avec plus ou moins de succès se sont développées plus rapidement et plus régulièrement ailleurs, notamment en Angleterre, où elles ont même donné naissance à des structures encore plus avancées. Ce qui va suivre sera donc non seulement la confirmation mais l'extension du processus décrit précédemment.

L'histoire financière de l'Espagne au Moyen-Age et pendant la période d'unification royale ne se distingue guère de celle de la France sauf en ce qui concerne son rôle de réservoir et de distribution métalliques dont nous avons traité antérieurement; la conclusion en fut également la banqueroute. Il en fut de même en Portugal. Comme en France, en Castille et ailleurs, les prêts de rente reposent sur des revenus déterminés et non sur le revenu général du pays; ce système financier est seul usité. Charles Quint ne parvenait à emprunter qu'à 15 °/₀ à ses propres sujets, comme le signalait l'agent anglais, William Dansell, à son gouvernement. A trois reprises différentes, Philippe II fait banqueroute à ses engagements. En 1555, le gouvernement avait commencé par révoquer toute consignation consentie par lui, à titre de garantie, sur les revenus de l'État, puis il offre de payer une rente annuelle de 5 °/₀, finalement en 1556 il paie à ses créanciers de 10 à 14°/₀ pour solde de leurs créances. Le Portugal, en 1557, avant sa réunion à l'Espagne, fait une faillite également désastreuse. Détail piquant, écrit M. Nys, dans ses *Recherches sur l'Histoire de l'Économie politique,* « quand le roi de Portugal réduisit ses paiements, il invoqua les scrupules de sa conscience et les exhortations des théologiens qui lui reprochaient comme de l'usure le paiement d'un intérêt de plus de 5 °/₀! »

A la différence de l'Italie, l'Espagne est du reste pauvre en économistes; seul des théologiens et des juristes traitaient accessoirement ces matières. Parmi eux, il faut citer Pierre Belluga de Valence qui avait dédié à Alphonse, roi d'Aragon et de Sicile, son *Speculum principum ac justitiæ*, où il touchait aux problèmes de l'*amortisation,* du fisc, de l'usure et des dîmes.

En 1558, par ordonnance de Philippe II d'Espagne et sous prétexte de la guerre contre la France, il est demandé à ses sujets de l'assister sous forme d'emprunt. On créa un comité composé de régents de la vieille cour désignée autrefois sous le nom de *Couvent de Sainte-Catherine*, lesquels consentirent à prêter au roi 1,100 ponders de 40 gros pour

un an; la guerre s'étant prolongée, le remboursement fut remplacé par une rente au denier 16 soit à 6 1/4 %.

En 1576, le gouvernement n'hésite pas à mettre saisie-arrêt sur l'or et l'argent venant des Indes et qu'il avait cependant donné en garantie aux maisons de banque dont il était le débiteur.

En 1595, troisième banqueroute. En 1603, telle est la pauvreté du trésor royal, et la monnaie d'argent est devenue si rare relativement à celle en circulation dans les autres pays de l'Europe, que la valeur du billon et des pièces de cuivre est doublée. On en revient aux expédients primitifs; deux membres du conseil royal des finances et le Conseil de Castille proposent d'altérer la valeur des monnaies. Cette proposition, écrit Ranke, fut accueillie comme « une inspiration divine ». La valeur du cuivre pour la frappe fut portée au double; la prime sur l'argent s'éleva à 40 %.

Sous Philippe IV, de 1621 à 1655, le billon de cuivre est porté à peu près à l'équivalence de l'argent; le roi proclame son droit absolu de ne tenir aucun compte des réclamations des créanciers de l'État. L'argent et l'or surtout naturellement s'écoulent; l'exportation en est en vain interdite sous peine de mort. Toutes ces mesures violentes et arbitraires eurent cependant pour résultat d'enrichir provisoirement le trésor public aux dépens de la masse de la population. Voici du reste le rapport légal admis pour la frappe des monnaies d'or et d'argent de 1499 à la fin du dix-septième siècle :

1499-1502	10,755
1545	10,755
1546	13,333
1580	13,333
1611	13,333
1641	14,00
1650	15,00
1690	16,00

L'état du crédit public en Espagne au dix-huitième siècle peut être apprécié par le tableau suivant des recettes annuelles moyennes de la monarchie :

	(millions de réaux)			
	Recettes	Dépenses	Déficit	Boni
1598-1621 (Philippe III)	97	132	805	»
1621-1665 (Philippe IV)	401	183	»	9.592
1665-1700 (Charles II)	88	192	3.640	»

La ruine des finances publiques momentanément retardée devait éclater, comme en France au dix-huitième siècle, et malheureusement ne plus jamais s'arrêter.

En somme, les grands initiateurs en matière de crédit public devaient être les pays qui successivement furent à la tête de la civilisation, d'abord l'Italie, puis l'Allemagne et les Pays-Bas, en dernier lieu l'Angleterre.

Dès le douzième siècle l'emprunt, avec son caractère primitif de contrainte, est pratiqué à Venise; sa première application *connue* date de 1171; il apparaît à l'occasion de nécessités d'État extraordinaires et militaires non prévues dans les dépenses courantes, la guerre contre l'Empire grec; des *inquisiteurs* sont chargés de prélever un tantième sur la fortune des particuliers établie par estimation; l'État sert aux prêteurs un intérêt semestriel de 4 %. L'organe succède à la fonction, la Chambre des prêts, *Camera degli imprestiti*, est instituée pour recueillir les souscriptions forcées et répartir les intérêts. Les titres de reconnaissance remis aux créanciers sont négociables et remboursables par des amortissements périodiques et réguliers.

En 1239-1240, Frédéric II de Sicile instaure le régime des monarchies à structure fiscale indépendante du domaine; ses emprunts pendant ces deux années suppléent à l'insuffisance des impôts à concurrence de près de 25,000 onces d'or.

C'est en Italie aussi, et dès le treizième siècle, que les capitaux s'associent et se centralisent par la constitution de « Monts » c'est-à-dire par la réunion de capitaux en vue des opérations de crédit; pour éluder les condamnations civiles et religieuses contre l'usure, l'intérêt stipulé est considéré comme une libéralité. Les parts ou actions de ces monts, *luoghi*, sont très recherchées; l'institution est surtout en usage au siége même de la Papauté. L'intérêt est en général cependant élevé; mais la clause de *rédimibilité* aidant, l'autorité le réduisait régulièrement; il fut ramené successivement de 10 à 4 et finalement à 3 % (1). C'était un des premiers et heureux résultats de la socialisation du crédit. Les Banques de Gênes et de Venise, nées l'une et l'autre de nécessités d'État, firent des prêts à ces Républiques; généralement celles-ci leur assignaient les revenus de leurs gabelles ou d'autres droits; ces banques en opéraient elles-mêmes encore le recouvrement. Cette mise en tutelle du crédit public par le capital individuel ou individuo-collectif s'exerce naturellement aussi longtemps que subjectivement le crédit public n'est pas basé sur la confiance générale et objectivement sur une organisation également générale c'est-à-dire sociale.

En 1433, les Gênois, craignant de perdre leurs établissements dans le Levant et sur la mer Noire, vont jusqu'à en conférer la souveraineté, y compris celle de la Corse, à la Banque de Saint-Georges. En somme la principale objection faite en France à la transformation de la Banque

(1) E. Nys. Ouvrage cité.

en Banque d'État n'est-elle pas basée également sur ce fait uniquement militaire qu'en cas de guerre, une Banque nationale pourrait être confisquée par le vainqueur?

La Banque Gènoise de Saint Georges, fondée en 1407, eut comme origine un prêt au gouvernement; l'origine de celle de Venise fut due, comme nous l'avons vu, à un emprunt forcé sur les riches; ce fut en réalité la Chambre de l'emprunt qui se transforma en Banque. Les banques de Londres et de France trouveront aussi beaucoup plus tard leur première raison d'être dans les nécessités du crédit public.

En Italie, l'évolution se continue du reste assez régulièrement. En 1587, le gouvernement de Venise crée une banque unique, nationale, qu'il place sous la surveillance du prince et il se rend caution des fonds qui y seront déposés; ainsi le crédit privé devient à son tour en partie collectif mais sous forme gouvernementale (1). Malheureusement, pour des causes étrangères à son fonctionnement régulier, la Banque fit faillite en 1600 et une seconde fois en 1717 (2).

C'était d'Italie également qu'était venu l'exemple des emprunts en rentes viagères ou perpétuelles; cette combinaison y apparut de bonne heure, car, dès le début du quinzième siècle, nous voyons la papauté intervenir pour fixer les conditions de légitimité de ces formes de crédit public. Les loteries et les tontines eurent sans doute le même berceau, bien qu'elles aient été également usitées à peu près en même temps dans les Pays-Bas par les magistrats des villes et les États des Provinces.

Les grandes cités hanséatiques de l'Allemagne connurent aussi de bonne heure les diverses formes de crédit public, depuis les plus simples, jusqu'aux plus élevées, depuis le domaine et le trésor des temps médiévaux jusqu'aux diverses formes de l'emprunt forcé ou volontaire (3). Comme partout, en Allemagne, la théorie mercantile avait succédé à la conception et à la pratique féodales; il faut cependant, au point de vue du crédit public, noter un caractère original par lequel les théoriciens et les hommes d'État allemands continuèrent jusqu'à nos jours à se rattacher à l'ancienne conception domaniale et qui sert en même temps à l'explication tout au moins partielle de la formation du socialisme d'État dans cette partie de l'Europe.

---

(1) Florence, dès 1304, avait inauguré le système d'emprunt de Venise, ce qui lui permit d'emprunter à 5 °/₀ l'an.

(2) Elle vécut jusqu'à la conquête française en 1797. En 1808 les beaux sequins d'or, introuvables à Venise, servaient d'après un voyageur anglais, à orner la tête des riches paysannes de l'Afghanistan.

(3) J. Bornitius. *Ærarium, sive tractatus politicus de æarario sacro, civili, militari, communi,* etc. Francof. 1612.

Comme l'a exposé W. Roscher dans *Geschichte der National-Œkonomik in Deutschland,* en Allemagne comme partout, la théorie mercantile y avait précédé celle de la liberté naturelle, mais la science économique y avait de bonne heure revêtu, dans l'enseignement et dans la pratique, une forme gouvernementale qu'elle n'a pas perdue depuis et qui tient à la persistance et même au développement d'un domaine de l'État.

L'origine de ce socialisme spécial de la chaire et du gouvernement est dans les sciences dites caméralistiques. Vers la fin du Moyen-Age, dans presque tous les pays allemands, il y a un conseil *(Kammer, Camera)* chargé de la direction des domaines publics et de tout ce qui concerne les prévogatives royales. L'empereur Maximilien avait trouvé cette institution en vigueur en Bourgogne; il établit sur le même modèle des conseils auliques à Inspruk en 1498 et à Vienne en 1501. La Bourgogne elle-même les tenait de Frédéric II de Sicile lequel, ainsi que l'a montré parfaitement M. Nys, les emprunta aux institutions des conquérants musulmans. Ces conseils s'occupaient spécialement des finances, des impôts et des réglements en matière économique, de l'exploitation des terres, des bois et des mines composant le domaine public et en même temps de l'enseignement technique de toutes les sciences relatives à ces objets.

Nous avons déjà vu que les cités les plus libres et les plus avancées au point de vue du développement économique furent aussi les premières à avoir une monnaie honnête; dès le quinzième siècle, les principales villes des Pays-Bas avaient imposé au souverain de ne pouvoir altérer ou changer les monnaies sans leur consentement. Ce droit avait été proclamé comme principe constitutionnel dans la célèbre *Union* d'Utrecht. Jean de Witt (1625-1672) développa et régularisa le système des emprunts. Il était lié avec Hudde et Huyghens, les prédécesseurs de l'illustre Halley en Angleterre. Son mémoire sur les rentes viagères, basé sur les tables de mortalité et le calcul des probabilités, est un des premiers documents historiques de la science des finances. Signalons que de Witt préférait du reste l'impôt aux emprunts et qu'il le voulait très élevé pour que les conditions de la vie fussent les plus chères possibles; c'était d'après lui un stimulant à l'activité économique. La même doctrine fut longtemps et vivement soutenue en Angleterre. Nous ne voulons en retenir, au point de vue du processus futur de l'évolution du crédit public que nous aurons à décrire postérieurement, que cette légitime réaction contre le système des emprunts dont les excès n'étaient alors que trop manifestes.

Vers la fin du dix-septième siècle, il faut signaler un écrit anonyme publié à Utrecht en 1679 et où se manifestent des tendances en partie analogues : *Deductie vertooning hœ dat æn de Geunierde Provintien*

groote en considerable sommen van penningen soude kunnen werde tœgebracht, sonder nieuwe schattingen in te voeren.

L'Angleterre parcourt tous les stades et passe par toutes les combinaisons de formes du crédit public des autres nations, mais à partir du moment où elle prend la tête de la civilisation économique, elle réalise des progrès non encore entrevus ailleurs.

En dehors du domaine, du trésor, des altérations monétaires, des exactions et confiscations spécialement à charge des Juifs, les rois d'Angleterre recourent aux emprunts forcés et volontaires. Ces derniers, comme partout, revêtent d'abord le caractère de prêt sur gage mobilier. Henri V, pressé par les besoins de la guerre contre la France, engage sa couronne pour vingt mille marcs à l'évêque de Winchester, et ses joyaux pour dix mille marcs aux bourgeois de Londres. Cet engagement réel de la Couronne, symbole de la puissance collective, était, remarquons-le bien, sous sa forme concrète et tangible, le point de départ, la forme simple et rudimentaire de toute l'évolution du crédit public qui dès le commencement du dix-huitième siècle allait aboutir à *l'engagement* général et purement littéral ou verbal de l'État.

Au quinzième siècle, les joyaux de la Couronne sont à diverses reprises donnés en garantie pour subvenir aux frais de la guerre sur le continent; la Couronne même dut être dégagée pour permettre le couronnement de Henri VI comme roi de France.

La Couronne en réalité fait partie des joyaux, ceux-ci du trésor mobilier en général, lequel est le complément du domaine foncier. C'était la base du crédit public du temps. Henri VI a un trésor, comme le pape Jules II, comme le duc de Milan Galeas Sforza, comme les rois de France, etc., etc., ont des trésors ou désirent en avoir; tous les publicistes de la Renaissance conseillent, écrit M. Nys, d'avoir un trésor; la difficulté est d'économiser et d'en former un; aussi les théauriseurs sont l'exception bien que le principe soit l'idéal. En Angleterre, encore au commencement du dix-septième siècle, Th. Mun sera partisan de la création et de la conservation d'un trésor de l'État.

Les rois d'Angleterre ont aussi recours aux *benevolences*, ou dons volontaires que leur font plus ou moins librement les marchands anglais ou étrangers fixés en Angleterre ou non. La distinction entre l'emprunt volontaire et l'emprunt forcé naît précisément des biconstances; si le prêteur est un étranger non fixé en Angleterre, l'emprunt forcé est impossible, à moins que le prêteur n'ait dans le pays des intérêts qui le mettent plus ou moins dans la dépendance du prince. Les emprunts volontaires consentis par des capitalistes étrangers sont le plus souvent garantis par des revenus spéciaux; ainsi, Edouard III

accorde à la maison des Bardi de Florence toutes les douanes du royaume pour un an moyennant de lui fournir mille marcs par mois. « En 1339, il devait aux seules compagnies des Peruzzi et des Bardi de Florence 1,355,000 florins d'or; quand, en cette année, il annonça qu'il suspendait tout remboursement des créanciers de la Couronne, un grand nombre de maisons florentines furent entraînées dans la ruine. La liquidation des Peruzzi et des Bardi aboutit à la distribution d'un dividende de 15 ou 20 °/₀ » (1).

Sous Henri V, de nouvelles *benevolences* sont consenties, les actes déclarent qu'on ne peut les « exiger »; en fait, elles étaient imposées. Encore sous Henri VIII la forme libérale d'*amiable grant* ne fait que servir de déguisement à la contrainte (2).

Sous Edouard VI et ses successeurs, divers emprunts sont contractés sur le continent et spécialement à Anvers. Les prêteurs exigent la garantie du conseil privé et de la cité de Londres, parfois celle de la gilde des *Merchant adventures*. En général les emprunts sont encore à court terme, les intérêts élevés. Au milieu du seizième siècle, le gouvernement anglais, par l'intermédiaire de son agent à Anvers, ne parvint à y emprunter qu'à 13 et 14 °/₀; il s'en félicitait, car, au même moment, Charles Quint ne trouvait de capitaux à l'intérieur même de ses États qu'à un taux encore plus élevé.

Peu à peu cependant le taux de 12 °/₀ devient normal. Sous Elisabeth, Th. Gresham emprunte à Anvers à 10 °/₀. Le crédit anglais commençait à inspirer confiance.

Nous avons vu que, comme sur le continent, les villes intervenaient pour garantir les emprunts et qu'ainsi le crédit public revêtait déjà en partie son caractère national. Voici la formule de garantie de la cité de Londres : *Le maire et la communauté de la cité s'obligent conjointement et solidairement, engageant leur personnes, leurs possessions, leurs biens présents et à venir, leurs meubles et immeubles et renonçant d'avance à invoquer n'importe quel moyen et n'importe quel privilège.*

Cette formule n'était pas un vain mot; l'État n'était pas encore devenu indépendant de la société au point que les engagements contractés par des organes spéciaux de celle-ci pussent être considérés comme non avenus; la conception purement métaphysique d'un État extérieur à la société pouvait seule aboutir à ces banqueroutes non seulement royales mais d'État dont plusieurs sociétés européennes,

(1) E. Nys, *Recherches sur l'histoire économique.*

(2) John Sinclair, *The history of the public revenue of the British Empire,* London 1785, et en général aussi pour les autres faits, E. Glasson, *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre,* Thorold Rogers *passim,* et E. Nys, *op. cit.*

comme le Portugal, ont encore donné l'exemple dans ces derniers temps; l'État n'est qu'un agent social, il ne peut faire faillite sans que la société dont il est mandataire soit solidaire de ses engagements et, s'il le faut, de sa ruine.

Aussi, par application de ce principe reconnu alors pour les garanties données par les cités mais qu'il est juste d'étendre aux sociétés entières, voyons-nous qu'en 1612, la République de Gênes fit saisir un bourgeois de Londres trouvé sur son territoire parce que la communauté de Londres avait garanti une grosse dette de la Couronne envers un Gênois.

Comme les rois de France recourent habituellement à l'Hotel-de-Ville de Paris, les rois d'Angleterre le font à la cité de Londres; ce fut à diverses reprises le cas pour Jacques Ier. La cité de son côté exigeait des garanties, tantôt les recettes de la douane, tantôt les *Carrick goods* ou butin fait par les corsaires sur les caraques d'Espagne ou de Portugal, butin dont la Couronne avait une part et dont l'exploitation était organisée comme une véritable entreprise commerciale, car la Course était constituée en sociétés d'actionnaires dont les titres étaient fort appréciés pour ne pas dire estimés.

Cependant, si l'absolutime monarchique avait triomphé en Angleterre, l'évolution du crédit public y eût abouti à la banqueroute comme en France et ailleurs. Il suffit de se rappeler qu'en juillet 1640, Charles Ier, à court de ressources, en arriva à faire saisir tous les lingots d'or et d'argent déposés par les marchands étrangers à la Tour de Londres pour être convertis en monnaie; il finit, il est vrai, par en restituer les deux tiers, mais garda le surplus à titre d'emprunt forcé.

Une fois les prétentions de l'absolutisme royal mises à néant, l'évolution du crédit public anglais ne tarde pas à se différencier, en les dépassant, de toutes les formes pratiquées sur le continent et jusque-là en Angleterre même.

Nous avons vu comment s'opéra, parallèlement à l'ancienne conception de l'État absolu et fermé, la dissolution du système mercantile. Ad. Smith admet lui-même que ce régime avait eu des effets avantageux notamment la répartition des charges publiques sur un plus grand nombre d'industries; le système grandissant de la liberté naturelle tant dans l'économie que dans la politique sociale, eut à son tour pour conséquence un nouveau développement non seulement de l'organisation fiscale mais du crédit public. La confiance nationale soutint de plus en plus un gouvernement également national.

La confiance publique n'est que le reflet dans la conscience collective des garanties réelles offertes par cet organe de la société qui s'appelle l'État; alors pour le crédit public il arrive comme pour la

monnaie; de même qu'à son stade supérieur celle-ci cesse à un certain moment de porter sa valeur en elle-même et d'être une marchandise tout en restant un signe représentatif, un symbole de la valeur, de même la garantie offerte par l'État quand il a recours au crédit cesse d'être spéciale et concrète et en devenant générale ou abstraite elle n'est plus représentée que par la signature du fonctionnaire de l'État délégué à cet effet; l'engagement social s'élargit et s'idéalise pour ainsi dire tandis que le gage proprement dit en tant que garantie tangible disparaît. En réalité une équation se produit entre la créance de la société à charge de l'État et la dette de celui-ci vis-à-vis de la société; l'État devenant de plus en plus social n'a plus à fournir de gages à la société dont il n'est que l'agent exécutif.

C'est ainsi qu'en Angleterre les prêteurs successivement rendent à l'État le droit de recevoir lui-même les fonds destinés au remboursement des emprunts et au service des intérêts et renoncent à la garantie spéciale stipulée. Cette dernière évolution s'effectue très rapidement vers la fin du dix-septième siècle, près d'un siècle avant la Révolution française. De 1690 à 1698, la Chambre des communes accorde à Guillaume III une foule de nouvelles contributions sur le vin, la bière, le cidre, l'importation de certaines marchandises, le timbre, les célibataires, les mariages, les naissances et les enterrements. Ces taxes sont encore toutes affectées à la garantie d'emprunts différents, mais le progrès réalisé consiste en ce que ce ne sont plus les prêteurs qui en perçoivent directement les produits; elles sont versées hebdomadairement à l'Échiquier qui classe et distribue les produits au compte particulier de chaque emprunt.

C'est précisément en 1698 que sont publiées à Londres les *Discourses on the publick revenues and on the trade of England* de Ch. Davenant qui sont le point de départ des nouvelles conceptions en matière d'impôts et d'emprunts.

Remarquons que l'évolution réalisée, en abandonnant à l'État la perception des revenus donnés par lui en garantie, était en même temps qu'une preuve de confiance une simplification importante au point de vue du mécanisme. En 1715 une nouvelle évolution, toujours dans le sens de la confiance et de la simplification, succède à la précédente : on groupe les produits des taxes en diverses classes de manière à réduire le nombre des garanties spéciales. Ainsi dans le crédit public au commencement du dix-huitième siècle la spécialité de la garantie réelle décroît, évolution analogue à celle déjà produite antérieurement dans le crédit privé qui, après avoir crû d'abord en spécialité, retourne ainsi finalement à la solidarité et à la généralité qui avaient aussi été son point de départ au stade rudimentaire du domaine collectif.

Si, dépassant un moment les limites assignées à ce chapitre, nous jetons un coup d'œil sur le processus consécutif du crédit public en Angleterre dans les années qui suivent immédiatement, on ne peut qu'admirer la régularité et la direction uniformément constante de son développement. En 1716, il n'est plus dressé qu'un compte général du produit de toutes les taxes (1). En 1749, on simplifie encore l'œuvre de généralisation à la suite d'une vaste opération de conversion; finalement, peu après, sous Georges III, un Act du Parlement décide que tous les impôts et contributions seront portés à un compte unique sous le titre de *Fonds consolidé.* Dès lors les gages disparaissent comme tels; les rentiers ont pour garantie directe l'État et indirecte l'ensemble de ses revenus prélevés sur la richesse générale de la nation.

Le tableau que nous avons dressé ci-dessus de l'évolution du crédit public en France antérieurement au dix-huitième siècle, tableau qui, d'une façon générale, s'applique à toutes les nations du continent et à l'Angleterre, doit donc être complété pour la même période par les stades supérieurs parcourus par cette dernière grâce à son développement économique et social plus avancé :

Perception par l'État des produits des taxes, etc., donnés en garantie;

Classification et groupement de ces produits par similarité;

Établissement d'un compte unique et général des produits;

Institution *d'un fonds consolidé* sous la garantie générale de l'État.

Ajoutons encore, avant d'abandonner la première partie de cette étude relative au crédit public, qu'à la fin du dix-septième siècle, en Angleterre également, la création de la Banque de Londres en 1694 est étroitement liée au crédit public; c'est une dette de l'État qui constitue le premier capital de la banque. Il en avait du reste été de même pour les premières institutions de ce genre créées en Italie, la banque de Gênes et la banque de Venise; l'une et l'autre étaient nées de nécessités d'État. Le crédit privé se confond donc à un certain moment avec le crédit public; c'est même parfois, à l'inverse de l'évolution que nous venons de décrire, le crédit privé qui arrive à faire le service de la trésorerie de l'État. Nous signalons le phénomène parce que ses origines remontent à la constitution des grandes banques de dépôt, d'escompte et d'émission; nous poursuivrons la description du processus de cette nouvelle forme de crédit public dans nos études relatives aux dix-huitième et dix-neuvième siècles.

Les problèmes que soulève l'organisation du crédit public sont de

(1) Hamilton, *Histoire de la dette anglaise*, 1re édit. 1813.

la plus haute importance; ils ont été naturellement négligés par le socialisme durant ses phases utopique et communiste absolue pendant lesquelles il ne comportait guère que les solutions rudimentaires usitées par les sociétés homogènes et indivises : le domaine, le trésor ou les greniers publics et même la confiscation; il appartient au socialisme scientifique, c'est-à-dire à la sociologie positive, de nous apprendre si un retour quelconque, apparent ou non, aux formes primitives est dans les prévisions possibles du développement social; dans tous les cas, ce qui est certain, c'est la nécessaire continuité de l'évolution progressive ou de l'involution rétrograde; l'organisation du crédit privé et du crédit public sont des problèmes qu'il ne dépend pas du socialisme de supprimer; il faut donc qu'il s'étudie à les résoudre.

GUILLAUME DE GREEF.

Erratum. — Page 289, ligne 32 du numéro de mars, lire : *circulation* économique au lieu de : *civilisation* économique.

BALZAC RÉVOLUTIONNAIRE

Un homme d'esprit étroit et lourd, M. Ferdinand Brunetière, s'est juché sur la collection de la *Revue des Deux Mondes* et, de ses deux mains grossières, a tenté d'attaquer, de continuelle façon, les romanciers naturalistes. Ce sera un des honneurs d'Émile Zola d'avoir été lamentablement critiqué par cet homme-là. Et si ce bon géant des lettres que fut Balzac avait besoin d'être grandi, il suffirait de rappeler que M. Ferdinand Brunetière ne l'épargna pas non plus.

L'auteur de la *Comédie Humaine* fut sans cesse dénigré par le directeur de la *Revue des Deux Mondes :* « La part de Balzac, si considérable soit-elle, ne l'est pas plus que celle des romanciers qui, sur les traces de Walter Scott, ont les premiers replacé dans leur milieu les hommes d'autrefois ou essayé de les y replacer. Et pourquoi si c'est à Balzac un mérite si rare « d'avoir dégagé de l'argent tout le pathétique « terrible qu'il contient », n'en serait-ce pas un aussi rare à Rousseau que d'avoir fait le premier descendre le pathétique de l'amour des hauteurs de la scène tragique dans le roman de la vie commune ? » (1).

Notez bien que nul balzacien ne songe à refuser une influence aux successeurs de Walter Scott, pas plus qu'à méconnaître le talent de Rousseau. Mais la critique de M. Brunetière est telle qu'il ne craint pas de prêter à qui lui déplaît les arguments dont il a besoin pour ses réfutations.

Ailleurs, il écrit, obligé qu'il est de s'incliner devant le talent de l'auteur du *Père Goriot :* « Admirons Balzac, mais ne sacrifions personne sur son autel. Il n'a pas fondé notre roman actuel » (2).

Mais voici où la polémique de M. Ferdinand Brunetière devient risible.

Un de ses amis a dit de lui : « Le style de M. Brunetière est sans

(1) Étude sur *Les Origines du Roman naturaliste.*
(2) *Id.*

doute très curieux dans son archaïsme savant; mais, si on voulait lui appliquer la règle qu'il applique aux autres, quelle recherche, quelle affectation, et combien éloignée du naturel de la plupart des classiques! Quel embarras il fait avec ses *qui*, ses *que*, ses *aussi bien* et ses *tout de même que!* » (1).

Eh bien! c'est ce même M. Brunetière qui formule ce regret : « Si Balzac avait su seulement écrire dans une langue voisine du français... » (2).

Or, pour célébrer l'auteur de la *Comédie Humaine*, lors du centenaire de sa naissance, — le 16 de ce mois, — sait-on qui l'on a choisi? — Le directeur de la *Revue des Deux Mondes!*

Il y aurait lieu de s'étonner si l'on n'avait pas appris depuis longtemps que les membres du comité Balzac, à Tours, sont des conservateurs et que M. Ferdinand Brunetière n'a été désigné qu'en vue de l'accomplissement d'une manifestation réactionnaire. Peu importe que le directeur de la *Revue des Deux Mondes* ait sans cesse essayé de diminuer le puissant écrivain. Ce que les conservateurs tourangeaux voient en M. Brunetière c'est l'homme qui a déclaré que la Science avait perdu son prestige et que la Religion avait reconquis une partie du sien (3). Ils oublient seulement que, cette Science, Balzac l'a exaltée dans toute son œuvre, que, cette Religion, il l'a justement bafouée dans maints de ses romans.

Ils oublient surtout que l'auteur de la *Comédie Humaine* a été mis à l'*Index* par le Vatican depuis un grand nombre d'années et qu'il n'y a pas si longtemps encore il fut violemment attaqué par tous ceux qui se réclament de la réaction et de l'Église.

A ce point que Mme Laure Surville était obligée de prendre la plume et d'écrire en un volume sa pensée sur *la vie et les œuvres* de son frère. En avant-propos, elle déclarait, le 15 janvier 1856 :

« La *Comédie Humaine* a suscité presque autant d'attaques que d'admirateurs. Tout récemment encore des critiques l'ont jugée sévèrement au nom de la religion et de la morale que les adversaires des grandes renommées tâchent toujours de mettre de leur parti. Je ne sais si, à aucune époque, il y a eu en France un peintre de mœurs qui n'ait pas été accusé de faire scandale et quelle littérature sortirait des principes sévères qu'on veut imposer aux écrivains; si ceux qui les professent se mettent à l'œuvre réussiront-ils à prouver, par l'exemple, que Balzac s'est trompé quand il a cru que le roman de mœurs ne peut

(1) Étude sur le *Roman expérimental.*
(2) *La Science et la Religion,* par F. Brunetiére.
(3) *Les Contemporains,* première série, par Jules Lemaître.

se passer de contrastes et qu'on n'instruit pas les hommes par la seule peinture de leurs vertus?...

« Je n'ai ni le pouvoir ni la volonté d'appeler de ses arrêts, et je ne prétends pas ici défendre mon frère. Le temps, qui a consacré tant de génies contestés ou insultés à leur époque, lui assignera sa place dans la littérature française. »

Et voyez jusqu'où va la méchanceté politique.

Au lendemain du refus de la subvention pour la célébration du centenaire de la naissance de Balzac, le *Journal des Débats* et le *Temps* s'en prennent à notre parti (1). « Le conseil municipal de Tours est socialiste... Ces socialistes se moquent de tout ce qui fait la gloire de la France et de la pensée humaine. Ces farouches adversaires de l'ignorantisme en sont, en réalité, les plus acharnés partisans... C'est l'invasion des barbares. Et de celle-ci l'humanité ne se relèvera pas... »

Les partisans de l'ignorantisme, ce sont ceux qui ont été demander le concours du clérical féroce qu'est M. Brunetière. Les membres du conseil municipal de Tours sont restés dans la tradition républicaine en ne voulant pas s'associer à ceux qui effrontément veulent se servir des gloires de la France pour leurs querelles locales. C'est pour cela que le *Temps* et les *Débats* les blâment.

Jaurès, à qui je montre les numéros de ces deux journaux, hausse les épaules et répond :

— « Les auteurs de ces articles ont commis une erreur. Nous refuser de nous associer à ceux qui ont fait la gloire de la France et de la pensée humaine! Mais, dernièrement encore, n'est-ce pas un socialiste-révolutionnaire, le docteur Navarre, alors président du conseil municipal de Paris, qui, au Panthéon, a fait l'éloge de Michelet? — N'est-ce pas un autre socialiste-révolutionnaire, le maire de Lille, G. Delory, qui, à l'inauguration de la statue de Pasteur, a fait l'éloge du prédécesseur de M. Duclaux? Cependant Michelet ne fut pas socialiste et Pasteur fut catholique pratiquant... Tous ceux qui, de leur vivant, ont servi les lettres et les sciences nous appartiennent, à nous révolutionnaires, car, même sans y songer ou même malgré eux, ils ont travaillé au triomphe de nos efforts. Ceux-ci tendent aussi bien à l'affranchissement des besoins matériels qu'à l'émancipation complète de la pensée... »

Eugène Fournière est du même avis et ajoute :

— « Quant à moi, à la rentrée du Parlement, je déposerai un projet de loi ayant pour but la translation des restes de Balzac au

(1) Les *Débats* du 6 avril 1899; le *Temps* du 16 avril.

Panthéon. Ce qui n'empêche pas que j'approuve la décision du conseil municipal de Tours » (1).

Enfin, voici qui va encore exciter la colère du *Temps* et des *Débats*. Le comité parisien des fêtes du centenaire de Balzac a décidé, pour les mêmes raisons qui ont fait agir le conseil municipal tourangeau, de ne pas se rendre à l'invitation du comité de Tours. Il est vrai que ceux qui ont ainsi refusé cette invitation sont des socialistes et des révolutionnaires comme Marcel Batilliat, Lucien Descaves, Hippolyte

(1) Notre collaborateur et ami a tenu sa parole. Il a déposé sur le bureau de la Chambre, la proposition de loi suivante :

« Article premier. — Les cendres d'Honoré de Balzac seront transférées au Panthéon le 20 mai 1899, date du centenaire anniversaire de la naissance du grand écrivain.

« Article 2. — Un crédit de cinquante mille francs est ouvert pour l'organisation de cette cérémonie, à laquelle seront invités tous les grands corps de l'État. »

Cette proposition est en même temps signée par Paschal Grousset, René Viviani, G. Rouanet, E. Vaillant, Levraud, J.-L. Breton, Groussier, Chauvière, Allard, etc.

Nous croyons utile de reproduire ici l'exposé des motifs de la proposition Fournière :

« Messieurs, au cours de la précédente séance, deux propositions vous ont été faites en mémoire des victimes de nos discordes politiques et les partis ont paru se mettre d'accord pour qu'un hommage égal fût rendu à leurs morts respectifs.

« Mais s'il est bon de perpétuer le souvenir de nos tristesses, s'il est salutaire de chercher dans les douleurs de notre passé des enseignements de tolérance et d'équité, il est tout aussi juste et tout aussi nécessaire de nous rappeler et de rappeler au monde que le rayon de gloire que les lettres donnent à la France est un des plus purs, des plus lumineux et des plus bienfaisants, et qu'il demeure un des titres impérissables de notre patrie à l'admiration et à la reconnaissance des siècles.

« Honoré de Balzac n'appartient à aucun parti. Il appartient à la France. Son génie reconnu et acclamé fit taire les polémiques, et le grand écrivain, terrassé par un labeur surhumain, put mesurer sa gloire avant de descendre au tombeau.

« Deux générations ont ratifié le jugement de ses contemporains et l'univers civilisé y souscrit avec une pleine unanimité.

« Dans quelques jours, ses admirateurs célébreront le centième anniversaire de sa naissance. Par une pétition qui est entre les mains de M. le Président, ils demandent pour Balzac les honneurs du Panthéon.

« Ces honneurs ne sont point prématurés, et puisque la France a rendu à ses enfants illustres le monument que la Convention leur avait dédié, l'auteur de la *Comédie humaine* y a sa place marquée à côté de l'auteur de la *Légende des Siècles*.

« Au lendemain de la mort de Balzac, un des maîtres de la critique française adressait à nos prédécesseurs l'éloquent appel que voici : « Allez, messieurs les législateurs, « lisez, étudiez l'œuvre du grand Balzac, abreuvez vos esprits à cette source abondante, « qu'elle leur inspire des pensées bienfaisantes et fertiles, pour le progrès véritable, « pour le bonheur matériel et moral des peuples ! Ne craignez point de l'épuiser ! Tenez « pour certain que le vingtième siècle y trouvera, après vous, d'immenses trésors que « vous aurez méconnus ; car, je vous le dis, en vérité, Balzac est un des hommes « sublimes, qui, pour me servir de l'expression de Béranger, ont le plus richement « ensemencé les champs de l'avenir. »

« Cet appel de Jules Janin sera entendu des législateurs à l'aurore du vingtième siècle et c'est avec confiance que nous déposons sur le bureau de la Chambre la proposition de loi suivante pour laquelle, vu les délais très courts qui nous sont impartis, nous demandons le bénéfice de l'urgence. »

Ajoutons que, dans sa séance du 5 mai, la Chambre a voté l'urgence à mains levées et que la proposition Fournière a été renvoyée à l'examen des bureaux.

Lencou, Adolphe Tabarant, Eugène Thébault, sans oublier Émile Zola, Anatole France, Paul Adam, Henry Bauër.

***

Ce qui, dans l'esprit de quelques-uns, peut créer une confusion, c'est que Balzac, durant toute sa vie, a été un clérical et un réactionnaire.

Au surplus, voici quelle était sa façon de penser en politique :

— « La France doit être une monarchie constitutionnelle, avoir une famille royale héréditaire, une Chambre des pairs extraordinairement puissante qui représente la propriété, etc., avec toutes les garanties possibles d'hérédité et des privilèges dont la nature a été discutée; puis une seconde assemblée élective, qui représente tous les intérêts de la masse intermédiaire qui sépare les hautes positions sociales de ce qui s'appelle le peuple.

« La masse des lois et leur esprit doit tendre à éclairer le plus possible le peuple, les gens qui n'ont rien, les ouvriers, les prolétaires, etc., afin de faire arriver le plus possible d'hommes à l'état d'aisance qui distingue la masse intermédiaire; mais aussi le peuple doit être laissé sous le joug le plus puissant, de manière que ses individus trouvent lumière, aide et protection, et qu'aucune idée, aucune forme, aucune transaction ne le rende turbulent.

« La plus grande liberté possible à la classe aisée, car elle possède, elle, quelque chose à conserver; elle a tout à perdre, elle ne peut jamais être licencieuse.

« Au gouvernement autant de force que possible. Ainsi gouvernement, riches et bourgeois ont intérêt à rendre la classe infime heureuse et à agrandir la classe moyenne où est la puissance véritable des États.

« Si les gens riches, les fortunes héréditaires de la Chambre haute, corrompus par les mœurs, engendrent des abus, ils sont inséparables de l'existence de toute société, il faut les accepter avec les avantages qu'ils donnent.

« Voilà mon plan, ma pensée; elle réunit les conditions bonnes et philanthropiques de plusieurs systèmes. Qu'on me plaisante, qu'on m'appelle libéral ou aristocrate, je n'abandonnerai jamais ce système. J'ai longtemps et profondément médité sur les institutions des sociétés; celle-ci me paraît non la meilleure mais la moins défectueuse » (1).

En outre, Balzac a voulu réaliser son rêve politique.

(1) *Correspondance,* tome I. pages 108-109.

En juin 1831, de Paris, il écrivait à M. Henry Berthoud : « Ce que vous m'avez dit de Cambrai m'a suggéré l'idée de m'y présenter comme candidat... Ouf! tout est dit... Maintenant, quant à moi, quelle espèce d'ouvrage politique pourrait appuyer ma candidature à Cambrai?... » (1). D'Aix, le 30 septembre 1832, il écrivait aussi à son éditeur, M. Mame : « Mon élection est chose arrêtée dans les sommités du parti royaliste, en cas d'élections générales » (2).

Heureusement pour les lettres françaises, Balzac, candidat à Angoulême, ne fut pas élu.

Enfin, Balzac déplora l'avènement des idées républicaines en France. Il s'en effraya même. Naïvement, il écrivit de Viezschovnia (Russie), où il était pour son mariage, à son ami Laurent-Jan afin de savoir si la République lui permettait encore de déjeuner au café Cardinal et de dîner chez Vachette (3). Il affirma, le 30 avril 1839, à sa sœur, que les désastres de la Révolution de Février n'étaient pas connus ni finis. « Cette sotte levée en masse de la démocratie, Lamartine en tête, a causé bien du mal à la France et elle dévorera ses auteurs » (4).

Bien mieux, après son mariage avec la comtesse Hanska, un mariage « grâce à Dieu, béni et célébré dans l'église Sainte-Barbe de Berditchef par un envoyé de l'évêque Jitomir », et, de son retour à Paris, il a ce désir enfantin d'avoir un salon, d'exercer une influence sur les choses de son temps. Mais la mort ne le laisse pas jouir de sa nouvelle fortune.

Dans ses *Nouveaux essais de critique et d'histoire,* Taine explique pourquoi l'auteur du *Père Goriot*, comme tous ceux qui ont une mauvaise opinion de l'homme, est aussi absolutiste. C'est que, lorque l'on ne voit dans la société que des passions égoïstes et hostiles, on implore une main toute puissante qui les brise et les réprime.

Et l'écrivain des *Origines de la France contemporaine* de réfuter comme suit les théories politiques de Balzac :

— Des esprits mal faits répondraient peut-être que, contre les vices des hommes, vous cherchez un refuge dans un homme naturellement aussi vicieux que les autres et encore gâté par la licence du pouvoir absolu. Ils vous feraient remarquer que si une presse et une Chambre libres sont le théâtre d'ambitions rivales et l'organe d'intérêts égoïstes, elles prêtent une voix à toutes les minorités contre toutes les

(1) *Correspondance,* tome I, page 121.
(2) *Correspondance,* tome I, page 218.
(3) *Correspondance,* tome 2, page 339.
(4) *Correspondance,* tome 2, page 401.

oppressions et que, dans les grands besoins, le sentiment public les rallie de force autour de la vérité et du droit. Ils montreraient que, si l'homme est mauvais, ses vices mettent un frein à ses vices, et que l'orgueil en Angleterre, l'égoïsme bien entendu aux États-Unis maintiennent la paix et la prospérité publique mieux que n'a jamais fait le despotisme d'une église ou d'un roi. Ils ajouteraient qu'un bon politique ne s'oppose pas à des penchants invincibles, que l'esprit de vérité et de justice implante en France l'égalité des conditions et des partages; que l'accroissement de la richesse, du loisir et de l'instruction y implantera la science et le souci des affaires publiques; bref, qu'on n'empêche pas le feu de brûler et ils concluraient que Balzac en politique, comme ailleurs, a fait un roman.

En 1868, Victor Hugo, exilé à Bruxelles, dit à un ami, en parlant de Balzac :

« Ce grand homme avait le cerveau et le cœur démocrates. Il n'avait de monarchiste que l'imagination. Il ne se serait pas passé longtemps avant qu'il en vînt lui aussi à confesser les beaux dogmes de la démocratie. D'ailleurs s'il eût résisté jusque-là, le 2 décembre 1851 l'eût certainement éclairé de sa fulgurante lumière. Le coup d'État a été pour les esprits intelligents et les cœurs honnêtes attardés encore dans les ornières de la doctrine monarchique, ce que fut pour saint Paul le chemin de Damas » (1).

* * *

A vrai dire, peu importe que, Balzac vivant, il eût réalisé les paroles de Victor Hugo. L'œuvre seule subsiste à l'admiration de la postérité. Elle seule est un éternel enseignement.

Mais, par une ironie du destin, Balzac a été dans sa vie matérielle l'homme le plus pauvre et le plus besogneux, — dans sa vie intellectuelle un critique incomparable de la société moderne, un révolutionnaire.

Voilà pourquoi les hommes d'avant-garde doivent revendiquer comme leur l'écrivain de la *Comédie humaine,* et, ainsi que le firent les édiles anticléricaux de Tours, protester chaque fois que les réactionnaires voudront s'emparer de sa mémoire.

Quelle est la vie de Balzac pauvre et besogneux?

Celui qui devait écrire l'histoire d'*Eugénie Grandet* habite tout d'abord à Paris un taudis, rue de Lesdiguières. En cinq ans, il sème

(1) Julien Lemer, *Balzac, sa vie, son œuvre.*

sur sa route et sous divers pseudonymes un grand nombre de romans. Mais ceux-ci ne se vendent pas. Alors il veut faire du commerce, il devient imprimeur. Il se retire de son entreprise avec des dettes. Ses parents le prennent en pitié. Cependant, sous son vrai nom, Balzac publie *Les Chouans*. Et toute sa vie, c'est une lutte contre l'argent. Il écrit des romans, encore des romans, pour vivre et pour payer ses dettes. « Je ne dors plus que cinq heures; de minuit à midi, je travaille à mes compositions, et de midi à quatre heures je corrige mes épreuves, écrit-il en décembre 1833. » Mais cela ne l'empêche pas de demeurer toujours aussi pauvre et d'avouer, en octobre 1836, à celle qui un jour deviendra sa femme : « Descendu de toutes mes espérances, ayant tout abdiqué forcément, réfugié ici dans l'ancienne mansarde de Jules Sandeau, à Chaillot, le 30 septembre, au moment que, pour la seconde fois dans ma vie, je me trouvais ruiné par un désastre imprévu et complet et qu'aux inquiétudes d'avenir se joignait le sentiment de la profonde solitude où, cette fois, j'entrais seul, je pensais doucement qu'au moins je demeurerais tout entier dans quelques cœurs de choix... Je n'ai pas quitté la rue Cassini sans regret, j'ignore encore si je pourrai conserver quelques parties du mobilier auxquelles je tiens ainsi que ma bibliothèque. J'ai fait par avance tous les abandons, tous les sacrifices de menues jouissances et des souvenirs, afin d'avoir la petite joie de les savoir encore à moi. »

Et puis, il n'a pas été assez riche pour être de l'Académie :

« Je sais aujourd'hui trop sûrement, dit-il à Charles Nodier en 1846, que ma situation de fortune est une des raisons qui me sont opposées à l'Académie... Si je ne puis parvenir à l'Académie à cause de la plus honorable des pauvretés, je ne me présenterai jamais aux jours où la prospérité m'accordera ses faveurs. »

Balzac écrit ces lignes qui s'élèvent à la hauteur d'un dithyrambe :

— Je vous certifie que la plus cruelle conviction me gagne, je n'espère pas résister à de si rudes travaux. On parle des victimes dues à la guerre, aux épidémies; mais qui est-ce qui songe aux champs de bataille des arts, des sciences et des lettres et à ce que les efforts violents faits pour y réussir y entassent de morts et de mourants? Dans ce redoublement de travail qui m'a saisi, pressé que je suis par la nécessité, rien ne me soutient. Du travail, toujours du travail! des nuits embrasées succèdent à des nuits embrasées, des jours de méditation à des jours de méditation, de l'exécution à la conception, de la conception à l'exécution! — Je ne sais si jamais cerveau, plume et main auront fait pareil tour de force à l'aide d'une bouteille d'encre (1).

(1) Lettre du 15 août 1835.

Oh! le démon de travail que fut Balzac! — et quel sublime exemple il donne éternellement à ceux que lasse, au moindre heurt, la carrière des lettres!

*
* *

J'ai à dessein relaté les opinions ultra-conservatrices de Balzac. J'ai donné ainsi les seuls griefs que de bas politiciens peuvent faire à l'auteur d'*Eugénie Grandet*.

J'ai montré que Balzac, pauvre et besogneux, ne fut en réalité qu'un déclassé dans le monde aristocratique et le parti royaliste où il avait cependant naïvement aspiré de briller.

Mais où il a été surtout un combattant et un destructeur c'est dans son œuvre tout entière.

Jamais écrivain ne s'est dressé avec d'autant plus de courage et d'audace contre la réalité contemporaine. Tout a servi Balzac, même ses défauts, ses tendances à toujours vouloir dépasser les bornes.

Il faudrait ici prendre quelques exemples.

Deux silhouettes ecclésiastiques se dressent. Elles approchent. Leur sombre aspect se dessine davantage.

Voici l'abbé François Birotteau. Il est à première vue de mine béate et bonhomme. Il trompe ainsi les fidèles de l'église Saint-Gatien de Tours où il est vicaire, ceux de l'église Saint-Symphorien où il est ensuite curé. Regardez-le. Il va vers Madame de Listomère. L'ombre de sa soutane plane à la fin sur le cadavre de sa pénitente. A celle-ci il a réussi à capter par testament quinze cents francs de rente. Le bonhomme Birotteau est interdit en 1826.

Voici l'abbé Hyacinthe Troubert. Oh! celui-là est de la race des Rastignac. L'ambition, l'hypocrisie le caractérisent. Aussi monte-t-il un à un, d'une marche cynique et sûre, tous les degrés de l'échelle ecclésiastique. De chanoine, de vicaire général ensuite à Tours il finit par se reposer dans le fauteuil d'évêque à Troyes.

Maintenant c'est un homme couvert de titres, chamarré de cordons honorifiques et de décorations qui passe. Le temps est loin, oublié même, où, sous la République, il fut commissaire ordonnateur. Il s'est réconcilié sans hésitation avec l'Empire qui l'a fait baron. Il se réconcilie avec les régimes suivants, avec tous les régimes. Et il devient intendant général, directeur au ministère de la guerre, conseiller d'État. Il est grand officier de la Légion d'honneur. Vous l'avez reconnu : c'est le baron Hector Hulot d'Ervy. Sous le cordon de la Légion d'honneur se cache le cœur le plus avili. Les titres que lui ont

généreusement accordés tous les pouvoirs lui assurent l'impunité de toutes ses ignominies. Honneurs et fortune, il finit par tout prostituer en se mariant avec le rebut de son office, la nommée Agathe Piquetard.

De bons bourgeois s'avancent. On les salue. C'est un ménage admirable, celui de Madame et de Monsieur Célestin Crevel. Et comment oserait-on ne pas les saluer bien bas?

Célestin Crevel est le type du parvenu. Il a été commis parfumeur. Il s'est élevé dans les rangs de la domesticité. L'achat de son fonds de boutique coïncide avec la mise en faillite de son patron. Avec la fortune et grâce à la mort de sa première femme, il fait « la noce ». Josépha est sa maîtresse. Josépha est enlevée par le baron Hulot. Madame Hulot est l'objet « d'une tentative » de la part de Célestin Crevel. C'est un jeu dans le plaisir bourgeois. Et puis l'ancien commis parfumeur a des histoires avec Héloïse Brisetout. Enfin d'une Madame Marneffe qu'il possède, avec la complicité du mari, il fait sa maîtresse attitrée. Lorsque celle-ci devient veuve, il en fait son épouse légitime. Vous pensez que la société tient à l'écart ce Célestin Crevel, le montre avec dégoût du doigt? Alors vous connaissez très mal le monde. M. Célestin Crevel, après avoir été chef de bataillon dans la garde nationale, est maire d'un arrondissement de Paris. Un homme si riche et si considérable doit être de la Légion d'honneur, tout comme le baron Hulot. Célestin Crevel est en effet officier de cet ordre.

Madame Célestin Crevel est de naissance très haute à la fois et très douteuse. Quoiqu'elle ait d'abord porté le nom roturier de Valérie Fortin, elle est la fille naturelle d'un maréchal de France, le comte de Montcornet. Elle a, en premier lieu, épousé un nommé Marneffe. Mais, de par le consentement de celui-ci, elle satisfait à la fois plusieurs amants. Elle est la maîtresse cosmopolite qui se donne aux Français Hulot et Crevel, au Brésilien Montès, au Polonais Steinbock. Elle a des désagréments avec la police dans une maison de la rue du Dauphin. Puis elle est installée par le baron Hulot rue Vaneau. Sa dernière équipée légale est son mariage avec Célestin Crevel. Et voyez comme elle est peu reconnaissante à ce dernier. Elle communique à son nouveau mari « une horrible maladie » qu'elle a ramassée dans une récente prostitution. Madame et Monsieur Crevel en meurent tous deux d'ailleurs. La suprême parole de l'ancienne Valérie Fortin est : « Il faut que je fasse le bon Dieu ! »

Ah! j'omets à dessein de parler de l'avare Grandet, de l'usurier Gobseck, du rastaquouère Eugène de Rastignac, du journaliste avili de Rubempré, etc., — la liste serait trop longue. Les exemples choisis suffisent.

Eh bien! par ces derniers on peut facilement s'en convaincre. Jamais société ne fut plus critiquée. Le manteau d'hypocrisie qui la couvre est soulevé. C'est un amas de vices, des décombres de consciences pourries. Lorsqu'on a eu le courage de regarder ces ignominies, cataloguées par le long travail de Balzac, on se dit : « C'est un monde qu'il faut balayer, c'est la société qu'il faut refaire. »

A ce titre, ô *Temps*, ô *Débats*, Jaurès a raison de dire que l'auteur de la *Comédie humaine* appartient de droit à notre parti.

Examinez. Balzac a les mêmes procédés de critique que les écrivains ou orateurs révolutionnaires.

Il est matérialiste et s'appuie sur les mêmes méthodes scientifiques.

« Qu'est-ce que Balzac apercevait dans sa *Comédie humaine ?* écrit Taine. Toutes choses, direz-vous; oui, mais en savant, en physiologiste du monde moral, en docteur « ès-sciences sociales » comme il s'appelait lui-même; d'où il arrive que ses récits sont des théories, que le lecteur, entre deux pages de roman, trouve une leçon de Sorbonne. »

Balzac prend l'abbé Hyacinthe Troubert ou le baron Hulot d'Ervy ou Madame Crevel. C'est à des opérations de savant auxquelles il va se livrer. Aussi pour que tout se grave à jamais dans la mémoire du lecteur, pour que celui-ci en soit en quelque sorte à jamais ébloui, Balzac a d'abord soin que tous ses personnages soient mis en pleine lumière. Ce sont des êtres qui ne doivent se montrer qu'en relief. Ce relief, afin qu'il grandisse en intérêt sans cesse, ne peut par conséquent renfermer que des caractères-types. Et c'est ainsi que la dépravation se personnifie, en Hulot d'Ervy, l'ignominie en l'ex-madame Marneffe.

Le milieu dans lequel vivent ces personnages est ensuite patiemment étudié. Tous les organes sont disséqués. On dirait que la plume se change en scalpel. Ainsi l'action du monde extérieur agissant sur une âme et les agissements de cette âme dans ce même monde, tout est traduit, noté, catalogué. Or, il se trouve que les membres du clergé sont des imbéciles ou des coquins, que ceux de l'aristocratie sont des corrompus et que ceux de la bourgeoisie ne valent pas davantage. C'est le cinématographe des laideurs et des pourritures de la société moderne. Balzac a dû avoir un arrière-dégoût lorsqu'il intitule cela *Comédie humaine.*

En considérant l'œuvre de Balzac, en y réfléchissant, on songe aux paroles prononcées par deux révolutionnaires, par deux propagandistes par le fait, qui payèrent de leur vie la mise en pratique de leurs théories libertaires.

« La société bourgeoise, disait Emile Henry, dans sa cellule de la Conciergerie, le 16 février 1894, arme les hommes les uns contre les autres. A l'amour de ses semblables, à la solidarité entre les êtres d'une même espèce, — solidarité qui est la condition du développement harmonique de toutes les races animales, — ont succédé la haine et l'envie.

« L'homme aujourd'hui ne mérite pas le nom d'homme.

« Il s'est écarté de la grande loi de la Nature, la *loi d'amour*, et est devenu le produit malsain et névrosé d'une civilisation artificielle.

« Les êtres se haïssent; les fonctions différentes qu'ils occupent dans l'échelle sociale, les intérêts qu'ils soutiennent, en font des frères ennemis... »

Quelques semaines auparavant, devant le jury de la Seine, Auguste Vaillant avait dit :

« Une société où l'on voit des inégalités sociales comme nous en voyons autour de nous, où nous voyons tous les jours des suicides causés par la misère, la prostitution qui s'étale à chaque coin de rue; une société dont les principaux monuments sont des casernes et des prisons doit être transformée le plus possible sous peine d'être rayée à bref délai de l'espèce humaine.

« Salut à celui qui travaille, par n'importe quel moyen, à cette transformation ! »

Balzac y a noblèment travaillé, durant sa longue carrière de *docteur ès sciences sociales.*

On songe aussi à ce que disait Jules Janin, dans le salon de M. Achille Fould, le soir même de l'enterrement de Balzac :

— Allez, messieurs les législateurs, lisez, étudiez l'œuvre du grand Balzac ; abreuvez vos esprits à cette source abondante, qu'elle inspire des pensées bienfaisantes et fertiles pour le progrès véritable, pour le bonheur matériel et moral des peuples ! Ne craignez point de l'épuiser ! Tenez pour certain que le vingtième siècle y trouvera, après vous, d'immenses trésors que vous aurez méconnus. Car, je vous le dis, en vérité, Balzac est un des hommes sublimes qui, pour me servir de la poétique expression de Béranger, ont le plus richement « ensemencé les champs de l'avenir » (1).

Un des premiers, Victor Hugo a parlé avec justesse de la *Comédie humaine*, et de qui l'écrivit :

— A son insu, qu'il veuille ou non, qu'il y consente ou non, l'auteur de cette œuvre immense et étrange est de la forte race des

(1) Julien Lemer : *Balzac, sa vie, son œuvre.*

écrivains révolutionnaires. Balzac va droit au but. Il saisit corps à corps la société moderne ; il arrache à tous quelque chose, aux uns l'illusion, aux autres l'espérance, à ceux-ci un cri, à ceux-là un masque ; il fouaille le vice, il dissèque la passion ; il creuse et sonde l'homme, l'âme le cœur, les entrailles, le cerveau, l'abîme que chacun a en soi... (1).

Oui, *à son insu,* et le fait est d'autant plus remarquable que nous devons l'inspiration de tous ses romans aux tracas mêmes de sa vie. Ah ! Balzac était d'opinions cléricales et royalistes ! Mais comme son génie dépasse ses convictions ! C'est que son génie est aux prises avec la réalité. Balzac vit dans un enfer de dettes et de papiers-timbrés. Le prix de chacun de ses livres est à l'avance perdu pour lui. Il sait, pour la trop éprouver, quelle influence néfaste exerce le pouvoir de l'argent. C'est pour avoir de l'argent que les uns souffrent et que les autres se déshonorent. Balzac ne le voudrait-il pas de par ses dédains aristocratiques, que l'invincible pouvoir de l'argent s'imposerait sans cesse à sa réflexion. Il y réfléchit, — et cela rejaillit avec éclat sur toute son œuvre.

Si l'existence lui avait assuré des millions éternels, peut-être que Balzac s'en serait tenu à des conceptions mystiques comme dans *Séraphita.* Mais il n'en a pas été ainsi. Les aspirations politiques et sociales de Balzac ont été en perpétuelle contradiction avec ses soucis quotidiens. Les révolutionnaires ne l'oublient pas, — et si par une ironie quelconque ils remercient un Dieu en qui ils ne croient pas, ils le remercient pour avoir fait de Balzac un esclave de la créance.

« Composer la *Comédie humaine,* écrit M. Paul Adam, — qui, en d'autre part, a le grave tort de ne pas se renseigner et de se fier aux erreurs du *Temps* et des *Débats,* — dénuder tant de mensonges dans *les Illusions perdues*, exposer les tares du capitalisme en créant les figures de Nucingen et de du Tillet, révéler la corruption financière et morale des hautes classes, en agitant les sublimes pantins Rubempré, Rastignac, Maxime de Trailles, Lousteau, Marneffe, Hulot, parmi les autres, n'est-ce point la plus formidable attaque contre le régime bourgeois ?... Balzac a continué le labeur des Encyclopédistes, l'a paré de preuves sociales, accru de documents innombrables » (2).

Je le répète donc, *à son insu,* l'auteur de la *Comédie humaine* a servi les adversaires de la société contemporaine, les irréconciliables ennemis « de la monarchie constitutionnelle,... de la famille royale héréditaire..., de la Chambre des pairs extraordinairement puissante,... du pouvoir fort », en un mot de tout ce sur quoi il « avait longtemps

(1) Discours prononcé sur la tombe de Balzac, le 20 avril 1850.
(2) Voir le *Journal,* article de M. Paul Adam, dimanche 16 avril 1899.

et profondément médité ». Balzac a enfin merveilleusement servi les amis, tous ceux qui veulent l'émancipation matérielle et morale de ce même « peuple qui, — selon lui, — doit être laissé sous le joug le plus puissant ».

Emile Zola s'est, par conséquent, étonné avec raison de ce que, à ce point, le génie d'un homme puisse aller contre les convictions de cet homme.

Et puisque j'ai fait appel à lui, c'est une phrase de l'auteur des *Rougon-Macquart* qui me sert de conclusion :

— Aussi malgré son étalage de respect pour les idées monarchiques, Balzac n'a-t-il encore trouvé des enthousiastes que parmi la nouvelle génération, amoureuse de liberté (1).

JEAN MÉLIA.

---

(1) *Les Romanciers naturalistes*, page 51.

LA SUPÉRIORITÉ DÉFENSIVE DES MILICES NATIONALES

Depuis quelque temps, le militarisme a été fortement mis à mal. Ses adversaires n'ont d'ailleurs eu qu'à laisser les événements eux-mêmes accomplir cette saine besogne. Et tant ses vices éclatent aux yeux de tous qu'une nécessité apparaît s'imposer enfin au devoir de la France républicaine : celle de transformer son système de défense nationale en une armée plus appropriée à la vie et aux besoins d'une grande démocratie.

Pour les esprits éclairés, l'armée française actuelle est non seulement beaucoup plus ruineuse que le souci des armements voisins l'exigent, non seulement elle accule le pays à des dépenses échevelées qui ne pourraient avoir pour terme qu'une banqueroute nationale, mais aussi et surtout elle est, en raison de sa constitution et de son fonctionnement, une menace perpétuelle pour les libertés publiques.

Victor Hugo a pu dire, au lendemain du Deux-Décembre, de l'armée prétorienne, qu'elle était le glaive égorgeant la loi. L'économiste E. de Laveleye a pu en augurer qu' « une démocratie qui entretient une grande armée permanente n'est jamais sûre de l'avenir ».

Rien n'est plus vrai.

L'histoire établit que l'armée professionnelle a toujours été l'instrument du despotisme et de la tyrannie, qu'elle ne s'est jamais fait l'arme de libération des opprimés, qu'elle a toujours su vaillamment écraser le peuple aspirant à son émancipation ; et que, par contre, quand il s'est agi de défendre la patrie contre les convoitises extérieures, de repousser l'invasion étrangère, elle a décidément trop souvent fait preuve d'incapacité et de sottise, de faiblesse et de désarroi, pour ne pas dire plus !

L'armée permanente a su maintes fois violer le droit. Jamais elle ne l'a servi jusqu'à la victoire. Elle s'est toujours fait l'auxiliaire servile des conquérants pour démembrer les nationalités ; jamais elle n'a voulu aider celles-ci à se reconquérir.

En France, ce n'est vraiment qu'envers le peuple et la République — donc contre la nation — qu'elle a montré des capacités expertes, un héroïsme sûr. Autant de raisons pour que les républicains et les patriotes sincères soient mis en éveil, pour qu'ils s'accordent le droit de dire que l'armée permanente constitue un péril intérieur et est inférieure comme moyen de défense.

Dans *Sous la Force,* j'ai longuement fait, avec toute la documentation désirable, cette double démonstration. Et si donc, pour s'en tenir ici à un seul point de vue, on peut opposer à l'armée professionnelle un mode d'armement qui lui soit supérieur comme outil de défense, il en sera fait d'un militarisme reconnu comme n'étant plus indispensable, au contraire.

Et ainsi on aboutit à la seule solution conforme à l'esprit démocratique : à la substitution de l'armée permanente par les milices nationales, en ayant, pour transition, des réductions graduelles du service militaire.

Milices nationales ! Le mot est lâché et il faut le défendre contre les multiples préventions qui le défigurent. Il faut d'autant plus le faire, que tous ceux qui trouvent dans le militarisme des carrières confortables et brillantes défendront avec passion le privilège que nous menaçons. C'est « l'opinion publique » dont il faut s'emparer pour la soustraire aux erreurs et aux mensonges, pour lui montrer l'incontestable supériorité de l'armement que nous préconisons.

On a pu le faire, en se bornant à citer quelques exemples des armées improvisées. Mais les préventions sont trop fortes pour qu'on n'ait pas dû s'appesantir et citer surtout le cas où les armées improvisées ont joué un rôle décisif.

Il faut que l'on en finisse de voir une simple garde nationale, insuffisante et indisciplinée, là où doit s'affirmer l'unanimité de l'élan national. L'histoire apporte ses attestations éclatantes, qui établissent que si les armées improvisées peuvent être défectueuses pour des guerres de conquêtes — guerres que nous n'avons pas à envisager, une démocratie devant les condamner, — elles ont le plus souvent été victorieuses de l'envahisseur.

La seule histoire romaine pourrait nous suffire, tant est pénétrante la démonstration qu'elle contient en notre faveur. Et il serait superflu de la développer. Nous nous bornerons à rappeler que l'antiquité, Rome et la Grèce, eurent des armées qui restèrent remarquables de cohésion et de force tant qu'elles ne furent pas prétoriennes. De même

que César, Cicéron et Cincinnatus ne furent pas, que nous sachions, des militaires professionnels. Ne nous y attardons pas et voyons moins loin de nous.

Nous constatons que le système de défense de la féodalité n'était qu'une armée permanente. Les seigneurs féodaux avaient le privilège et le monopole de la guerre. Ont-ils su défendre la monarchie française contre l'invasion anglaise ? Il est de même acquis que le jour où une fille du peuple — Jeanne d'Arc — chassa l'étranger hors de France, l'armée permanente, l'armée féodale était aidée et entraînée par l'armée de défense improvisée, par la population.

Voyez encore la féodalité armée contre la bourgeoisie des communes : elle n'a pas pu et pas su étouffer l'essor des Flandres. De même pour Charles le Téméraire : ses troupes aguerries et redoutées se brisèrent, à Grandson et à Morat, contre la résistance spontanée des paysans suisses ; elles fuirent lamentablement en laissant 20,000 tués.

En nous rapprochant, nous enregistrons qu'un homme de génie, le ministre Louvois, forma une merveilleuse armée permanente : A-t-elle évité à la France les misères et les affronts qui accompagnèrent la fin du règne de Louis XIV ? Et n'est-ce pas sous le règne du même roi qu'un paysan cévenol, Jean Cavalier, put si longuement tenir tête au maréchal de Villars, lequel ne triompha d'ailleurs de sa résistance qu'à l'aide d'un vil subterfuge ?

Sous Louis XV, quand le Canada français se jeta sur l'Amérique anglaise, qui repoussa notre invasion ? Les milices nationales ou les habits rouges ? Toutes les forces de l'Angleterre, ensuite, sont-elles venues à bout des nouvelles levées populaires de Washington ?

Avançons toujours.

La Vendée n'a-t-elle pas tenu devant les Kléber et les Marceau et les chouans étaient-ils organisés, militarisés ? Etaient-ils militarisés eux-mêmes les citadins en guenilles et les paysans en sabots de 1792 ? Devant eux, qu'ont pesé, aux bords de la Sambre et du Rhin, les soldats du grand Frédéric ? N'en était-il pas ainsi, en 1796, pour les soldats d'Italie, pour les vainqueurs d'Arcole, de Montenotte et de Rivoli ?

Mais voici un exemple encore plus éloquent et plus frappant : c'est celui de l'insurrection qui enflamma l'Espagne de juin 1808 à février 1809, et ensuite jusqu'à la fin de 1811.

L'armée régulière espagnole fut dispersée aux premiers coups de feu. Par qui, si ce n'est par des bandes : les bandes andalouses et catalanes, les légions de Brutus, et dont les chefs — Mancho, Mina et l'Empecinado — ont été jugés par les historiens comme plus redoutables que les généraux des troupes régulières ? Les faits sont là. Napoléon avait alors envoyé en Espagne ses troupes et ses fameux

maréchaux Bessières, Moncey, Lannes et Lefebvre. Ils n'y firent autre chose que d'essuyer successivement de honteuses défaites, au nombre desquelles celles de Baylen, où le général Dupont capitula avec 18,000 Français devenus les prisonniers des guérillas. En outre, quand le grand stratégiste Bonaparte vint lui-même en Espagne, à la tête de 80,000 hommes qu'il avait eu le soin de prendre dans la Grande-Armée — vieux soldats, — les insurgés ne le tinrent-ils pas quatre mois en échec ?

Comment ! nous aurons vu les soldats de Mack, de Brunswick et du prince Charles inutilement stipulés par la « légion vengeresse », jeter bas leurs armes devant les nôtres; et, trois ans après, les étudiants prussiens, le landsturm d'André Hœfer et de Blucher nous pousser jusque dans Paris !... Nous aurons vu deux millions de pâtres arabes encore indomptés après bientôt quarante ans de luttes contre nos armées régulières — et l'on ne comprendrait pas !

Les volontaires de Garibaldi auraient conquis les Deux-Siciles; nous aurons pris Puébla aux réguliers d'Ortéga ; nous aurons laissé Monterey, Tampico et Montamaros aux guérillas des Escobedo ! Nous aurons vu Lee, avec une armée permanente longuement organisée, battu par les levées populaires du tanneur Grant et celui-ci terminer la guerre de Sécession en obligeant Lee à capituler avec toute l'armée du Nord-Virginie — et l'on prétendrait encore à la supériorité des armées permanentes !...

Mais qu'allons-nous si loin pour les frapper d'infériorité ! Tous les conflits contemporains ont eu une issue qui les a systématiquement condamnés. Nous avons devant nous des preuves décisives et d'autant plus caractéristiques qu'elles se manifestent au moment où l'extension et la perfection apportées au système des armées permanentes ont atteint leur apogée, et où ce système a donné — le projet de désarmement du Tsar en témoigne — son maximum d'efforts.

De toutes les armées permanentes, celle que l'Angleterre consacre à son empire colonial est incontestablement l'une des plus méthodiquement et des plus sérieusement organisées. Or, entre tant de défaites subies par les Anglais, leur débâcle du Soudan, qui mit aux prises Gordon-Pacha et Osman-Digma, fut bien aussi lamentable que significative : des hordes fanatiques ont pu détruire une formidable armée régulière. Et si, en 1898, les forces britanniques ont pu obtenir, par leur victoire d'Ondurman, une éclatante revanche sur la cohue des Derviches, si le sirdar Kitchener est parvenu à battre le khalife Abdulla, ce résultat n'a pu être obtenu qu'après quinze années de tentatives longuement ourdies et de ruses dont nul parmi nous ne peut mesurer la laborieuse préparation. Il en est de même pour la France, qui n'a pu venir à bout de Samory qu'après un grand nombre d'échecs

et seulement parce que le hasard et les faveurs d'une surprise lui vinrent en aide. Oublie-t-on déjà que le Tonkin, après vingt ans de guerres et de combats meurtriers, n'est pas encore pacifié ; que les bandes des Pavillons-Noirs ont infligé un Lang-Son à nos officiers de terre et de mer réputés les meilleurs, aux Négrier et aux Rivière, et que la discipline et la vaillance de nos troupes régulières se sont encore épuisées là sans obtenir la conquête. Oublierait-on aussi les résistances sanglantes rencontrées au Dahomey et à Madagascar par les généraux Dodds et Duchesne ?

S'il devait subsister quelques doutes, les derniers revers subis par l'Italie et l'Espagne en auraient raison dans les esprits les plus prévenus contre notre thèse. Ainsi que l'Espagne, l'Italie possède une armée des plus permanentes au sens absolu du mot et des plus disciplinées. Qu'a compté le général Baratiéri devant Ménélick, le roi nègre d'Ethiopie ? Qu'a pesé l'armée d'Italie devant les bandes des chouans, devant la levée des Abyssins ? L'effroyable désastre d'Adoua est en notre pensée pour répondre !

Combien encore plus significatives les insurrections de Cuba et des Philippines ! Durant plus de quatre ans, les insurgés de la perle des Antilles ont pu tenir tête à l'armée la plus inféodée à l'esprit militaire. Quelques poignées de volontaires, commandés et dirigés par des Maximo Gomez, des José Macéo, des Calixto Garcia, ont vaincu une formidable armée régulière qui avait à sa tête le général Veyler, puis le maréchal Martinez Campos. Quelques légions cubaines, à peine armées, ont fait capituler plus de 180,000 soldats aguerris, équipés et disciplinés ; des chefs insurgés ont lassé successivement, dérouté et épuisé toutes les ressources savantes des généraux les plus réputés et les plus résolus de la péninsule... En quoi donc cela tient-il, sinon de la pensée qui dirige ? Le soulèvement des Philippines, que l'Espagne tenta de réprimer par l'envoi de renforts considérables appartenant à son armée régulière, ne triompha-t-il pas ? L'Espagne n'assista-t-elle pas, humiliée et impuissante, à cet écrasement : le général Agusti et ses troupes bloquées et capturées dans Manille, par l'insurgé Aguinaldo et ses partisans ?

Au surplus, la guerre de Cuba, en devenant hispano-américaine, nous fournit des affirmations tout aussi claires. Là encore, le heurt avait lieu entre deux systèmes d'armées. L'armée espagnole trouva devant elle des volontaires américains, soldats depuis la veille, et elle fut battue par eux à chaque engagement. La vieille marine espagnole, qu'entourait une légende de rare vaillance et de haute valeur, capitula dans la baie de Santiago, où son escadre fut détruite. Les Rough-Blanco et l'amiral Cervera essuyaient les plus douloureux échecs de généraux tels que Schafter et que l'amiral Sampson. Or, le général

espagnol Pando a prétendu, dans une déclaration rendue publique, que le général Schafter « ne sait pas l'ABC de la guerre ».

Ainsi on a pu s'en rendre compte, partout où l'armée permanente se trouve en présence des armées improvisées, celles-ci sont victorieuses. Ce principe est formé, et il est puéril de le nier désormais ; il est au moins formellement consacré chaque fois que l'armée populaire reste sur la défensive. Ce phénomène s'explique ainsi : d'un côté, c'est l'art de la guerre qui dirige l'action ; de l'autre, c'est l'amour de l'indépendance.

Qu'on le veuille ou non, la science militaire est heureusement contrebalancée quand elle trouve devant elle le génie d'une force qui se décuple, mise au service du droit.

F. Quay-Cendre.

UN ÉDUCATEUR DES TSARS

C'est un signe caractéristique de notre époque que les hommes d'État aiment à philosopher. Mais si les penseurs sont parfois capables d'appliquer leurs idées aux affaires de l'État, il est assez rare qu'un corps de doctrines philosophiques se dégage des expériences des hommes d'État. Cette réflexion ou plutôt ce paradoxe m'est venu à l'esprit après la lecture du livre de M. Pobédenostseff : *Questions religieuses, sociales et politiques.*

M. Pobédenostseff est le procureur général du saint-synode russe qui, d'après les paroles récentes de son « auguste maître », a rendu à la religion orthodoxe des importants services et qui a déployé une activité infatigable pour élever le niveau moral et intellectuel du clergé, améliorer sa situation morale et augmenter son influence sur les habitants, tant au point de vue de la religion qu'à celui des mœurs.

Tuteur d'Alexandre III et l'un des professeurs de Nikolaï II, l'influence de M. Pobédenostseff sur la politique intérieure russe est énorme et néfaste. Sa puissance est égale à celle du chef de la fameuse *troisième section*. Cette branche de l'administration de l'empire des tsars fut créée par Jean le Terrible et réorganisée par Alexis, père de Pierre le Grand. La vénérable institution a toujours répondu de la manière la plus étendue à sa destination : elle a toujours eu du sang à verser. Ces tribunaux exceptionnels étaient aussi de règle sous le règne de l'amie neuropathique de Voltaire et de Diderot, comme ils le sont de nos jours. Car si Paul Ier abolit l'inquisition secrète, Nikolaï I rétablit le bureau de la surveillance secrète, sous le nom innocent de *troisième section* de la chancellerie particulière de Sa Majesté.

Dans toutes les villes de la Sainte Russie on trouve un colonel ou un capitaine de gendarmerie, dont les fonctions ne sont nulle part déterminées ni limitées d'une manière légale, mais qui est connu de tout le monde, comme le surveillant du gouverneur, de toutes les autorités et de tous les fonctionnaires de la province, et a le droit de s'immiscer dans toutes les affaires officielles et privées, et demander qu'on lui en rende compte. Cet officier est généralement un homme très aimable, aux manières polies et courtoises, qui s'intéresse beaucoup à la jeunesse studieuse et au mouvement intellectuel en Russie; très curieux et très laborieux, il se fait recevoir membre honoraire de toutes les so-

ciétés et de toutes les associations, mais qui est en même temps le chef d'une classe d'individus dont il ne reçoit la visite qu'après le coucher du soleil et avec lesquels il traite les affaires dont aucun bon sujet ne doit s'inquiéter. Ami du silence, cherchant avant tout la tranquillité de ses concitoyens, il n'aime pas le bruit et le scandale, et ceux qui sont assez mal élevés pour ne pas savoir lui plaire sont envoyés amicalement en Sibérie, pour méditer, dans la solitude des mines, sur les devoirs sacrés d'un bon sujet. Ce brave serviteur pour lequel il n'existe aucune considération de personne, rend compte de tout ce qui attire ou mérite l'attention à son supérieur, le chef de la *troisième section,* qui est le fonctionnaire le plus élevé de l'empire, le premier homme, avec M. Pobédenostseff, de confiance de l'impérator russe, bien que ces messieurs n'aient pas le titre de ministre. M. Pobédenostseff et le chef de la *troisième section* sont toujours et *quand même* du comité des ministres, et de tous les comités secrets. On ne poursuit sans eux ni les Juifs, ni les Polonais, ni les sectaires, ni les conspirateurs. Ils prononcent partout et toujours le dernier mot décisif. Leur puissance ne s'arrête pas à la frontière de l'empire. La surveillance des Russes qui vivent à l'étranger, et la correspondance avec les agents qui sont chargés de cette surveillance incombent directement à la *troisième section* qui entretient des relations continuelles et animées avec le ministre des affaires étrangères. Tout le monde se rappelle la sensation que fit en son temps la fière réponse du comte Pahlen, ambassadeur russe à Paris. On lui demandait de surveiller la conduite des Russes qui résidaient en France à l'époque de la révolution de Juillet ; il répondit : « Je suis diplomate et non mouchard. » Malheureusement, tous ne sont pas de la même fierté. M. Pobédenostseff et le chef de la *troisième section* sont toujours les *persona grata,* les favoris de l'empereur. M. Pobédenostseff est l'un des fondateur de la *Ligue Sainte.* Cette société s'était donné pour mission la sauvegarde de la Russie des idées révolutionnaires. Les meneurs de la Ligue possédent d'immenses ressources pécuniaires qui ont, pour source entre beaucoup d'autres, l'énorme fortune du prince Démidow San Donato. Possédant une fortune dont lui-même ne connaissait pas le chiffre, cet homme étrange était depuis longtemps blasé sur toutes les jouissances de la vie, et ne se jeta dans la politique que pour se soustraire à l'ennui, pour occuper un peu son imagination épuisée. Il se sentait attiré par le mystère d'une société secrète, par ces mots d'ordre, ces chiffres, ces signes mystérieux, ces sentences de mort émanant d'une source mystérieuse et frappant le condamné d'une main invisible.... M. Pobédenostseff est l'âme de cette *Ligue Sainte.* Mais passons à son livre : *Questions religieuses, sociales et politiques.* Il est assez intéressant de connaître les idées maîtresses de l'éducateur des tsars.

Le livre de M. Pobédenostseff a été d'abord publié en russe sous le

titre de *Recueil de Moscou* et fut ensuite traduit par l'auteur en français. Il renferme quinze chapitres d'où se dégagent *deux* morales. Oui, selon l'auteur du livre, il y a deux morales — l'une pour ceux qui gouvernent, l'autre pour ceux qui sont gouvernés. La morale des premiers est le bien-être absolu d'ici bas; la morale des autres, — c'est le knout.

Quant aux idées, le livre de M. Pobédenostseff en abonde; elles expriment un nihilisme farouche, puisque M. Pobédenostseff nie tout, il est irrité contre tout : contre la démocratie, contre le jury, contre la presse, contre l'instruction populaire, excepté contre lui-même; il n'admet qu'une chose, la Loi, loi faite, bien entendu, par des hommes d'État comme lui. Il la définit même d'une manière pas trop originale, mais bien personnelle. « La loi, dit-il, doit être envisagée d'une part comme une règle, de l'autre part comme un commandement qui lui donne son pouvoir sur nos consciences. » (Page 91.)

L'auteur analyse aussi dans son livre « la vie réelle ». La vie réelle n'est ni une science, ni une philosophie; elle existe par elle-même comme un organisme vivant. Ni la science ni la philosophie ne dominent la vie ; elles puisent au contraire leurs éléments dans la vie réelle en recueillant, en analysant et en généralisant les phénomènes de la vie ; mais il ne faudrait pas croire qu'elles puissent embrasser toutes les innombrables manifestations de la vie, épuiser son infinie variété, encore moins lui créer un objet ou des formes nouvelles. Appliquées à la vie réelle, les propositions de la science et de la philosophie ne sont que des hypothèses. Il suffit de considérer que la science et la philosophie fournissent fort peu de thèses infaillibles : presque toutes sont sujettes à caution et sont l'objet de discussions entre différentes écoles. L'école de Rousseau montra à l'humanité l'homme de la nature sous son aspect couleur de rose et proclama le règne du bonheur général selon la nature ; elle révéla les mystères de la vie sociale et politique, qu'elle était censée avoir découverte, et en déduisit le contrat social, « pacte imaginaire » entre le peuple et le gouvernement. Alors s'élabora le fameux programme du bonheur des nations. Mais les masses ne sont pas capables de faire de la philosophie. Elles envisagent la liberté, l'égalité et la fraternité comme leur droit, comme une situation qui leur avait été octroyée. Comment subir après cela, comment accepter tout ce qui fait la détresse d'une existence misérable, la pauvreté, une condition inférieure, les privations, l'obéissance! Endurer de telles misères ne semble plus possible aux foules ! Elles murmurent, s'indignent, protestent, renversent les institutions et les gouvernements qui n'ont pas réalisé les espérances qu'ils ont fait naitre, en un mot, les foules agissent. Et il ne faut pas, s'écrie M. Pobédenostseff, que les foules agissent, il existe pour cela un gouvernement, et non le gouvernement que le peuple s'est librement donné, mais

celui qui a su imposer sa volonté au peuple. Il doit déjà être bienheureux, le peuple, lorsque ceux qui le gouvernent lui font de la charité, et « qu'y a-t-il, demande l'auteur, de plus lumineux, de plus précieux, de plus fécond dans l'âme humaine que le sentiment de charité ? » (Page 116.) Je ne crois pas pouvoir faire l'honneur à M. Pobédenostseff de discuter ici ses idées.

Toute la vie de l'homme n'est que la recherche du bonheur. Une soif de félicité s'empare de lui depuis le moment où il se sent vivre et reste inassouvie jusqu'à son dernier soupir. L'espoir du bonheur est infini ; il ne connaît ni limites ni mesure ; comme l'univers il est sans bornes et n'a pas de but final, parce que son origine et sa fin sont dans l'infini. Mais le bonheur est impossible, car il est infini. La recherche du bonheur est le bonheur même. S'il est quelque chose qui approche du bonheur, ce doit être l'état de quelques êtres, peu nombreux, à l'heure primitive de sensations pures, lorsque l'âme ressent la vie en elle-même et se repose dans ce sentiment de la vie, ne cherchant pas à savoir, mais reflétant l'infini comme une goutte d'eau pure reflète la lumière du soleil.

Mais cette notion du bonheur n'est pas accessible aux masses, elles ne peuvent réduire la conception d'une thèse générale à sa vraie valeur, essentiellement conditionnelle, elles demandent un bonheur plus réel, plus positif, et elles, les masses, ont ce bonheur, puisque, dit M. Pobédenostseff, il y a tant d'institutions de bienfaisance, dont le but est précisément faire du bien au peuple et de lui faire connaitre le bonheur réel. « L'âme se repose à la vue du fonctionnement de nos institutions et de nos sociétés de bienfaisance, avec leurs règlements, leurs assemblées, leurs membres honoraires, leurs récompenses honorifiques, etc. » (Page 117.) Le bonheur du peuple est là, selon M. Pobédenostseff, l'éducateur des tsars.

L'auteur du livre s'attaque ensuite à la pensée. « De nos jours, se plaint-il, les hommes paraissent ne vivre que pour penser ; toute la vie est absorbée chez eux par la pensée. La vie est mutilée, mutilée artificiellement par ce que l'on en pense. » (Page 147.) M. Pobédenostseff ne veut pas que l'on pense, c'est là son idée fixe, le code de toute sa vie, c'est l'idée maîtresse du livre de M. Pobédenostseff. Le professeur des tsars ne se borne pas à la Sainte Russie où, pour réaliser ses idées, il a à son service la *troisième section,* — il les impose aussi à l'Europe, puisqu'il fait lui-même traduire ses ouvrages en français. Non, les penseurs européens n'ont rien à puiser aux livres de M. Pobédenostseff. Le procureur général du saint-synode russe n'a que soixante-dix ans ; il est bien à craindre qu'il continue encore longtemps à égayer ses contemporains par ses *Recueils de Moscou*. S'il voulait au moins abandonner le knout, bien connu de ses malheureux compatriotes !

OSSIP-LOURIÉ.

Revue de la Presse Etrangère

La presse socialiste, comme toute autre, est quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle. Quotidienne, elle est tellement astreinte, par nécessité de métier, aux reportages de la dernière heure qu'elle se distingue à peine, à ce point de vue, de la presse tout court. De fait, ses informations sont puisées aux mêmes sources et traduites dans les mêmes termes. Elle met sous les yeux du public le butin hâtivement amassé par des agences incolores. Mensuelle ou trimestrielle, elle est forcément réduite aux grands articles de doctrine et de synthèse. Comment parler, un mois ou trois mois écoulés, du fait du jour ? Les écrivains attitrés de ces revues ne font pas des articles, ils font des livres. Ils les dépècent et en donnent des morceaux à la fin du mois ou des trois mois. Le véritable curieux ne lit pas la revue, il attend que les articles soient parus en volume. C'est moins coûteux et c'est plus commode. Surtout c'est moins encombrant. Avec quelques semaines de retard, je puis me procurer, en librairie, les dernières œuvres de Brunetière, d'Alfred Fouillée, je ne parle que de la *Revue des Deux Mondes.*

C'est donc une excellente idée de nos confrères américains et anglais d'avoir lancé la presse hebdomadaire et de l'avoir fait réussir. Le *Clarion,* le *Labour Leader,* de Londres, le *Coming Nation,* de Ruskin (Tennessee), le *Common Wealth,* de New-York (1), sont de ce genre. On a souvent ici-même parlé des premiers. Le *Clarion* est biblique et shakespearien. Ces deux grandes inspirations de l'Angleterre imprègnent ses pages. Le *Labour Leader* est plus polémique et plus parlementaire. Cela s'explique. C'est Keir Hardie qui le dirige. Le *Coming Nation* est propagandiste ; à la fois fermier et prêcheur, il sent (l'odeur est bonne) la terre et le temple. Le *Common Wealth,* de New-York, a son cachet spécial. C'est un journal d'information scientifique et de critique sociale. Les articles sont courts et pleins. Pas de

(1) *Common Wealth* (le Bien public), journal hebdomadaire de sociologie. New-York, juin-octobre 1898.

romans en raccourci, pas ou peu de polémique, pas de plaisanteries anglaises ou américaines (si difficiles à comprendre quand on n'est pas du pays), rien que la quintessence abstraite, et d'autant plus précieuse pour nous, des écrits les plus importants et les plus récents sur les questions sociales, en langue anglaise, avec quelques articles originaux qui résument le tout. Il faudrait citer tous les articles. Ils se dérobent à la citation par l'impersonnalité voulue. On nous fait plaisir, on nous rend service et nous ne savons qui remercier. Les poètes seuls manquent à cette règle : chaque numéro nous apporte un poème de Rudyard Kipling, de Charlotte Perkins Stetson, et des poètes américains tout récents et bien vivants que la France apprend à connaître, sans parler des reproductions, toujours bien venues, des poètes anciens, Hood, Burns, Browning, qu'elle connaît déjà.

* * *

Comment, depuis la déconfiture d'Adua, l'Italie devient une grande puissance, histoire documentée de la politique italienne de 1896 à 1900 (1), a pour but de démontrer que la politique coloniale italienne n'a pas fait la faillite qu'on croit : on s'en doutait. Combien l'Angleterre n'a-t-elle pas subi de désastres coloniaux ? Et la France ? Il est convenu, et pour longtemps sans doute, qu'une nation européenne qui dépense beaucoup d'hommes et d'argent au loin est une grande puissance. L'Italie a tous les droits à ce titre. L'Allemagne aussi, la France aussi, et l'Angleterre avant toutes les autres. Cette vérité est démontrée à l'aide d'un historique et d'un exposé de documents qui gardent toute leur valeur dans la ruine même de la thèse. Si la politique cöloniale (l'Impérialisme des Anglais, l'Expansion des Allemands, les Débouchés de la France) est bonne, l'Italie n'a pas lieu de se plaindre. Elle a réussi au moins aussi bien que ses rivales, et même mieux.

Dans *Monarchie, Garibaldi et les Modérés,* Achille Pazzari prouve, à l'aide de textes, que Garibaldi et ses suivants furent loyalistes de leur naissance à leur mort : J'obéis, telle fut la réponse invariable de Garibaldi aux ordres ou aux avertissements de la maison de Savoie. Garibaldi fut plus vraiment patriote (au sens même étroit du mot) que les plus

(1) *Rivista politica e letteraria*, Roma, août-septembre 1898. Canevaro, ministre des affaires étrangères. — La première Vision, roman, par Ricciotto Civinini. — La Question agraire, par Antonio Prigieri. — Un Songe, la Revanche de l'Italie, par A. et O. — Monarchie, Garibaldi et les Modérés, par Achille Pazzari. — Le prince de Bismarck et la Politique italienne. — La Fin de Narcisse, nouvelle, par Gian Leopoldo Piccardi. — Léopardi, l'âme du poète, par Armando Tartarini. — L'Ancienne et la Nouvelle Carthage, par Vincenzo Grossi.

fougueux papistes et monarchistes. L'auteur oppose d'une façon piquante aux réponses respectueuses de Garibaldi les réponses insolentes et outrecuidantes du général de La Marmora. C'est toujours ainsi. Les ennemis sont courtois, les amis sont volontiers rosses.

Giovanni Pratti dans l'intimité, de G. Stiavelli, et *Léopardi, l'âme du poète,* de Armandi Tarterini, sont des études littéraires appuyées sur des souvenirs personnels. Léopardi est plus universellement célébré que Pratti. Cela tient sans doute à ce que Léopardi fut plus humain et Pratti plus spécialement loyaliste et monarchique (comme Victor Hugo dans sa jeunesse, mais Victor Hugo grandit depuis). Les œuvres poétiques de Léopardi sont aussi moins copieuses; comme volume, elles peuvent être comparées aux œuvres d'Horace. Et les Italiens modernes, meilleurs juges que nous étrangers, semblent s'accorder à faire de Léopardi l'équivalent actuel d'Horace : un très petit nombre de vers que tous savent par cœur parce qu'ils expriment sobrement et puissamment des choses éternelles.

La *Rivista politica e letteraria* déborde son titre. Elle ne s'occupe pas seulement de politique et de littérature. Une large place est réservée aux questions sociales, agricoles, industrielles, commerciales : l'exportation de la force, l'exposition de viticulture d'Asti, une revue économique et financière très complète. C'est une *Revue de Paris* italienne qui nous paraît plus ouverte que les revues françaises aux questions qui intéressent particulièrement les socialistes. Ce sera bientôt tout le monde.

*
* *

Cette revue (1) est tout à fait nouvelle. Il semble, à voir la multiplication prodigieuse des recueils qu'aucune publication ne peut désormais combler de lacune. Celle-ci pourtant en comble une. Elle en a du moins la haute ambition. Il est généralement reconnu que les revues littéraires manquent parfois de sens scientifique ; plus rarement les revues scientifiques sont dépourvues de charme littéraire, les vraiment grands savants sont de parfaits littérateurs en leur genre. Les revues d'économie politique ne sont pas toujours très scientifiques, malgré leurs prétentions, et sont quelquefois insuffisamment littéraires. Enfin certaines revues, ne pouvant sans déchoir et sans perdre leur raison d'être, abandonner leur cachet d'œuvres de combat, sont des brûlots ou des torpilleurs qui inspirent aux âmes régulières un certain effroi. La *Rivista moderna* veut être l'organe de l'homme nouveau, de l'homme moderne, de la culture intégrale ; elle désire n'effrayer

(1) La *Rivista moderna di cultura*, 1re année, 1er fasiscule. Firenze.

personne et pourtant ne pas laisser de côté les questions brûlantes qui passionnent le monde des travailleurs et des intellectuels, moins séparés qu'on ne le croit. Elle expose son but en excellents termes :

Une nouvelle réaction, qu'on appelle idéaliste, essaie aujourd'hui de faire obstacle, avec les moyens les plus fascinateurs de la dialectique et de la passionnalité dans l'art littéraire, aux résultats les plus positifs et aux généralisations même les plus assurées de la science. Elle tente un viol sur la conscience de l'homme. Il faut réagir. Il faut sauver l'esprit public. La science, au sens large, ne peut faire faillite. Elle élargit chaque jour ses bases, étend sa sphère. La littérature, la critique, deviennent de jour en jour plus scientifiques, et la culture, la philosophie, résume tout ce mouvement dans une intégration plus vaste et plus intense.

Consolider la suprématie de la science dans l'analyse des œuvres d'art et dans la création artistique même ; affirmer la socialisation, l'expansion collective du concept de l'art ; lutter pour la transformation de la littérature en instrument de culture intégrale, tels sont les buts que se propose la *Rivista moderna di cultura*. Dans cet esprit scientifique M. A. Vaccaro traite, à propos des poètes et spécialement de Léopardi, l'éternel sujet « Grandeur et malheur »; Jules Destrée, député à la Chambre et professeur à la nouvelle Université de Bruxelles, expose la nouvelle organisation de la nouvelle Université et plaide éloquement pour elle ; G. Sergi explique « l'erreur de Çatulle sur l'obèse étrusque » et commente « le dernier chant de Léopardi » ; Elia Ignatoff donne un résumé du « mouvement actuel de la littérature russe » ; S. Ottolenghi étudie « le tatouage au point de vue psychique ». Un très beau résumé du mouvement sociologique, une très complète revue des livres et des revues vient s'ajouter aux articles proprement originaux. Un roman, « I Bestia », scènes de la vie de province de Luigi Capuana, complète cet ensemble. Cette revue n'est donc pas seulement nouvelle parce qu'elle vient de paraître; elle est nouvelle en un sens plus haut : elle annonce, elle explique, elle contribue à faire naître ce qui paraîtra.

*
* *

Une école de droit positif, c'est-à-dire scientifique, s'est fondée en Italie. Elle a pour organe la belle publication mensuelle, la *Scuola Positiva* (1), dirigée par notre collaborateur Enrico Ferri. Il en a été souvent parlé ici même. Dans une série d'articles, qui forme un volume,

---

(1) La *Scuola Positiva*, nella giuris prudenza penale, direttore Enrico Ferri, mai-octobre 1898. Dello stato présente del diritto internazionale, Prof. Eduardo Cimbali. Roma. (Fierzle).

N. Pinsero traite de « Misère et délit ». Il met en lumière l'étroite relation des deux. Le délit est un fait social avant tout; changez les conditions sociales, vous changez la nature du délit ou du crime. Améliorez la société, vous atténuez le délit. Réformez-la complétement, vous supprimez presque le crime. Certains cas pathologiques bien connus sont mis à part. Encore ces cas pathologiques sont-ils eux-mêmes des atavismes sociaux. L'auteur signale en passant ce qu'il y a de fallacieux et même de radicalement erroné dans les campagnes bourgeoises menées en faveur de l'hygiène, de l'épargne, contre la prostitution et l'alcoolisme. On doit lui en avoir de la reconnaissance. Donnez-moi d'abord une pièce de cent sous, je me passerai de vos conseils, répondent volontiers les miséreux. Vous me vantez l'hygiène, je m'en charge avec un peu d'aisance. Vous me décrivez les horreurs de la prostitution et de l'alcoolisme, je les connais mieux que vous, hélas! J'en puis parler par expérience. Que la misère cesse d'être l'entremetteuse et l'empoisonneuse, je ne demande pas mieux que d'être honnête femme et de boire de bon vin de Bourgogne. Je ne serai plus ni prostituée ni alcoolique. Du moins mes fils ou mes filles ne le seront pas, c'est une consolation. En vérité, on se moque des gens que la misère opprime en leur prêchant la morale — et surtout cette étonnante partie de la morale qui s'appelle l'hygiène et l'épargne. La sagesse du bonhomme Franklin n'est pas une sottise (tant s'en faut), c'est plutôt une plaisanterie de mauvais goût. On répond tôt ou tard à ce genre de raillerie par la révolte. Il y a certainement mieux à faire qu'à endoctriner les populations. A cette tâche l'Armée du Salut suffit. Elle s'en tire très bien. Elle est franchement grosse caisse, état de fanfare, appel aux gros sous des badauds. Elle n'a nulle prétention scientifique.

« L'Etat présent du droit international » de Eduardo Cimbali, obéit à la même inspiration positive. Le droit international n'a, reconnaît l'auteur, aucun droit à ce titre. Où est la sanction? La guerre et la force brute sont la sanction. L'arbitrage ne joue qu'un rôle effacé malgré le bruit qu'on fait autour des cas récents de ce genre. L'auteur revient résolument aux grands projets de l'abbé de Saint-Pierre et de Kant. Les philosophes les plus autorisés, Ch. Renouvier en tête, puis Novicow, Moch, Westlake, de Greef, Nordau, de Martens, Pillet, Tarde, lui envoient leurs félicitations.

Quelles sont ces félicitations? Le fond en est le même, le détail diffère. Ch. Renouvier — dont les félicitations s'adressent surtout à Kant — prend pour base de sa science de la morale la distinction d'un état idéal et d'un état réel. L'idéal doit dicter ses lois à la réalité. Dans combien de siècles, il n'importe. Peut-être jamais, tant pis alors pour le monde réel. C'est le vieil adage : *Fiat justicia, pereat mundus.* Pratiquement, c'est l'appel à la révolte. Le droit international, c'est l'éta-

blissement de la République des fins telle que Kant l'a définie. Voilà pour le rêve. A l'état de veille, c'est la lutte sans trêve contre les despotismes et les patriotismes. Le droit universel est négatif de la patrie. Que signifie une alliance franco-russe, une duplice, une triplice, une quadruplice même? « Le droit international, dit Eduardo Cimbali, n'a pas de nationalité », c'est un sans-patrie. J. Novicow se place au point de vue allemand. Il constate l'éclipse de l'idée du droit dans l'Allemagne contemporaine. « Savez-vous, écrit-il à l'auteur, ce que vous devriez faire. Vous devriez traduire votre brochure en allemand et l'envoyer à vos collègues des Universités allemandes qui sont si grands adorateurs de la force brutale. Ce sera une jolie leçon pour eux. Ces Latins qu'on proclame si dégénérés osent seuls lever la noble bannière du Droit devant ces Germains qui proclament si brutalement la prédominance de la tuerie. » Gaston Moch parle dans le même sens. J. Westlake, de l'Université de Cambridge, reste anglo-saxon. « Pour nous, écrit-il, le droit international est toujours celui qui règle les rapports des États, leurs droits et leurs devoirs réciproques. Vous n'attendez pas que, nous autres, fils du Nord, nous admettions l'antinomie des États et des peuples. Cela n'empêche pas, ajoute-t-il, que je n'admire du fond du cœur la générosité de l'idée que vous défendez ni la possibilité de l'établissement, les circonstances aidant, d'une justice plus radicale. » G. de Greef entre pleinement dans les vues de l'auteur; il admet que la paix internationale dépend de la substitution du principe fédératif national et international à la centralisation politique. Max Nordau appelle le moment où le droit international cessera d'être une utopie. « Pas de droit sans sanction ; tant qu'il n'y aura pas un pouvoir universel pouvant imposer de vive force ses décisions en matière de droit international, ce droit n'existera que dans la tête de l'élite humaine. Mais nous qui croyons à l'évolution, nous avons la foi que ce qui aujourd'hui est l'idéal de quelques-uns sera demain ou plus tard la réalité pour tous. » G. Tarde relève, en la soulignant, la polémique de l'auteur contre les idées renaissantes d'impérialisme, d'expansion nationale, de politique soi-disant coloniale, à la façon J. Lemaître et Bonvalot, ces étranges apôtres de la volonté. « Vous avez raison, écrit-il, de protester contre cette hypocrisie scélérate qu'on appelle « colonisation », la dernière forme et la plus gigantesque qu'ait encore revêtue l'esprit de brigandage. Les colonies sont, sous prétexte de civilisation à répandre, un exutoire au besoin de spoliation et de massacre qui, n'osant plus se donner carrière entre États civilisés, est devenu article d'exportation, tout comme le cléricalisme de Gambetta, de Paul Bert et de Jules Ferry. On voit que G. Tarde ne mâche pas ses mots. Nous dirons à notre tour que, en dehors de sa partie polémique si virulente, l'ouvrage de Eduardo Cimbali est le

résumé le plus net que nous connaissions de philosophie du droit international. Nous en exceptons à peine les beaux chapitres de Charles Renouvier dans sa « Science de la Morale » et dans sa « Philosophie de l'Histoire ». On y trouvera particulièrement, remises en pleine lumière et en belle place, les œuvres trop dédaignées aujourd'hui (admirées et tirées au clair par J.-J. Rousseau) de l'abbé de Saint-Pierre, pour la France, de Kant, pour l'Allemagne, et même de cet utilitariste impénitent et paradoxal que fut Jérémie Bentham, pour l'Angleterre.

Pierre Boz.

REVUE LITTÉRAIRE

Quand on a lu les *Lettres à l'Étrangère* — pour ma part, j'ai dévoré les quatre séries qui en ont paru à ce jour dans la *Revue de Paris,* — connaît-on le Balzac intime ? peut-on se flatter d'avoir pénétré les ressorts de son génie ? Je ne le crois pas. L'apparente simplicité d'une existence et d'une pensée tout entières consacrées à un labeur formidable peut faire illusion aux esprits superficiels. En réalité, nul être ne fut plus complexe que Balzac. Et bien qu'il semble s'être donné tout entier, — et, certes, avec la plus absolue sincérité, — dans ces lettres à la femme qu'il aimait et qu'il ne put épouser qu'après de longues années d'attente, nous gardons, après les avoir lues, le sentiment de ne point posséder en elles la véritable psychologie du maître écrivain.

A quoi cela tient-il? A ce qu'il fut véritablement halluciné, possédé par son œuvre; le monde fictif évoqué par sa plume se mêla si étroitement aux réalités parmi lesquelles il vivait, qu'il ne fit et ne put jamais faire très nettement le départ entre le monde de sa pensée et le monde des faits. Un mot de lui, rapporté par M. Antoine Albalat, dans le dernier numéro de la *Nouvelle Revue,* est caractéristique à cet égard : « Revenons à la réalité; parlons d'*Eugénie Grandet.* »

Qu'on ne s'y trompe pas, cependant. Balzac, qui était un monstre d'activité, vécut très réellement dans le monde réel. Mais il y portait son rêve avec lui; dans les mille affaires où le jetèrent son besoin de mouvement et sa curiosité de la vie, et dont naturellement il ne réussit aucune, toujours il visa au-dessus du but et toujours il aima cette lutte infructueuse contre des impossibilités que son rêve dédaignait. Faut-il accepter l'explication qu'il nous donne et croire que le besoin d'argent le poussa seul à des entreprises aussi diverses, semblables seulement par l'insuccès qui les frappait avant même qu'elles sortissent

de l'état de projet? Je tiens pour assuré que, même pourvu à sa naissance de la richesse d'un Rothschild, il eût projeté, entrepris et bâti, et dissipé son bien aux quatre vents de son insatiable besoin d'agir. Quand il dit avec orgueil : « Napoléon et moi », il ne faut point sourire. Ce mot nous donne la clé de son caractère. De même que Napoléon, il est une force organisée pour l'action sans trêve; j'allais ajouter : et sans but, mais je me rappelle à temps que l'action va toujours à un but, qui n'est pas toujours le but visé, mais il vaut souvent mieux qu'il en soit ainsi.

S'il fallait l'en croire, Balzac n'aurait entassé chefs-d'œuvre sur chefs-d'œuvre avec une surprenante fécondité que pour payer ses dettes. Voilà le but qu'il s'est assigné, ou plutôt qu'il croit s'être assigné. Vingt fois, dans sa correspondance, il en donne une formelle assurance. Certes, quand il le dit, il est sincère, ou il croit l'être, ce qui revient au même. Mais il n'a pu persuader la postérité, ni même, je pense, ses contemporains qui savaient, comme nous le savons, avec quelle joyeuse furie il se jetait à corps perdu sur son papier des douze et quinze heures d'affilée. Et même quand il forme le projet de renoncer à la littérature, quand il parle d'aller faire « une plus agréable fortune » dans l'Amérique du Nord ou du Sud, il fait encore de la littérature, et les soucis d'argent qui le poussent à affirmer cette résolution extrême s'exprimeront en des œuvres magnifiques sur le rôle de l'argent dans la société.

Le besoin d'argent qui le talonna sans trêve, et dont ses lettres nous font la douloureuse confidence, ne fut pour rien, à mon avis, dans l'énorme production à laquelle Balzac se livra, sinon un prétexte bien plutôt qu'un stimulant. Est-ce à dire qu'il ne faut point prendre ses assertions à la lettre quand il écrit (lettre du 2 novembre 1839) qu'il a été « sur le point de manquer de pain, de bougie, de papier », et (lettre de février 1840) : « Ah! vous ne m'écriviez plus parce que mes lettres étaient rares. Eh bien, elles étaient rares parce que je n'ai pas toujours eu l'argent pour les affranchir, et que je ne voulais pas le dire. Oui, ma détresse a été jusque-là, et au delà. » Ceci n'est pas d'un amoureux. « ... Oui, j'ai eu des jours où j'ai fièrement mangé un petit pain sur les boulevards. » Il est très possible que tout en gagnant soixante-dix mille francs par an, Balzac se soit donné le luxe d'une telle détresse. Qu'on m'entende bien, je parle sans ironie : je ne veux point dire que, pour jouer un personnage qui fera bonne figure dans son œuvre, Balzac néglige intentionnellement ses affaires et se plonge intentionnellement dans le plus extrême dénuement. Mais il est certain que, mêlant le réel et l'imaginaire dans le cerveau le plus puissamment imaginatif que ce siècle ait connu, l'auteur de la *Comédie humaine*, s'il gagnait des sommes énormes à réaliser le monde fictif qui fait son

œuvre la plus vivante et la plus vraie de son époque, il en dépensait de plus énormes encore à rêver tout éveillé dans le monde des affaires et des entreprises. Comme il était de la plus entière bonne foi et de la plus haute probité, on ne s'étonne plus qu'il soit resté sans pain, et, ce qui est pis, quoi qu'il dise, sans argent pour écrire à son amie.

C'est la deuxième fois que je parle de cette dernière circonstance. Elle m'a vivement frappé et je demande au lecteur la permission de m'en expliquer. Dans son excellent article de la *Revue des Revues* (numéro du 1er mai), M. Raoul Debert m'y aide singulièrement quand il dit : « Balzac, qui, dans la vie réelle, a toujours fui et redouté la femme, en vertu de quelque instinct physique ou moral difficile à définir, était bien fait pour être sur ce point le disciple de l'auteur de *Fragoletta* et de la *Reine d'Espagne* (Henri de Latouche, que M. Debert, avec force documents à l'appui, appelle « un grand exciteur d'âmes »). Pendant de longues années, on le vit reculer sans cesse devant la perspective du mariage ; un flirt d'âme, et tout épistolaire, avec Mme de Hanska, faisait bien mieux son affaire. Puis, quand, pressé par les circonstances, il dut enfin se décider à passer de la théorie aux actes, on le vit rester auprès de sa belle Russe un mari honoraire, et Mme de Hanska lui donna immédiatement une foule de suppléants et de remplaçants, comme on le pourra voir très prochainement dans la correspondance intime que publiera l'éminent bibliophile bruxellois, M. Spoelberch de Lawenjoul. »

Je ne sais si, quand il écrivit son article, M. Debert avait eu connaissance des dernières *lettres à l'étrangère*. Je ne le crois pas, puisqu'elles ont paru le même jour que cet article, mais en les lisant, on sent que M. Deberdt ne s'est pas trompé sur le caractère amoureux de Balzac. En cette matière comme dans toutes les autres, le rêve, l'œuvre, a absorbé ou réduit au minimum la réalité, et l'on ne peut vraiment pas dire que les *lettres à l'étrangère* sont d'un amoureux bien épris. Écoutez-le plutôt parler : « Moi qui veux me marier (lettre de février 1840), qui le souhaite et qui ne me marierai peut-être pas, car je veux me marier... enfin, vous savez! Mais ce que vous ne savez pas, le voici : par avance, j'ai la bienveillance la plus absolue et la volonté de laisser l'être avec lequel j'aurai à cheminer dans la vie heureux comme il voudra l'être, de ne jamais le choquer et de n'être sévère que sur un point, le respect des convenances sociales. L'amour est une fleur dont la graine est apportée par le vent et qui fleurit où elle se pose. Il est aussi ridicule d'en vouloir à une femme de ce qu'elle ne vous aime pas, que d'en vouloir au sort de ne pas nous avoir fait les cheveux noirs quand nous les avons rouges. A défaut de l'amour, il y a l'amitié; l'amitié est le secret de la vie conjugale. On peut souf-

frir de ne pas être aimé, mais on ne doit pas le laisser voir; c'est perdre la moitié de la fortune qui nous reste, de désespoir d'avoir perdu la première. » Ces paroles sont d'un philosophe, à la fois conservateur, quand il place les convenances au-dessus de tout, et révolutionnaire quand il dénie à l'amour repoussé le droit de s'imposer; mais, j'en appelle à tous ceux qui ont aimé, elles ne sont pas d'un amoureux. Jamais un homme réellement épris n'eût écrit la dernière phrase du passage que j'ai cité.

Est-ce à dire qu'il fasse fi du bonheur d'aimer? « A nul plus qu'à moi n'allait mieux le bonheur de tous les soirs et de tous les matins », écrit-il à Mme de Hanska. Il ajoute, avec une égale sincérité : « J'ai dans l'âme et dans le caractère une égalité qui rendrait une femme heureuse; je me sens une tendresse infinie, inépuisable, hélas! sans emploi. Toujours rêver, toujours attendre, voir se passer les beaux jours, se voir arracher cheveu à cheveu la jeunesse, ne rien presser entre ses bras et se voir accusé d'être un don Juan! Quel gros et vide don Juan! » C'est là un cri de douleur vraie, c'est là une ardente aspiration à l'amour, et peut-être plutôt au foyer et à ses joies paisibles, mais ce n'est pas le cri d'un amant, même s'il désespérait d'être aimé de celle à laquelle il écrit, et l'on sait que ce n'était pas le cas. Il en fait lui-même ingénuement l'aveu quand il écrit au cours de la même lettre : « Je soupire après la terre promise d'un doux mariage, fatigué que je suis de piétiner dans ce désert sans eau, plein de soleil et de Bédouins! Dans dix ans, qui pourrait, grand Dieu, vouloir de moi! » Remarquez qu'à l'époque où il écrivit cette lettre, Mme de Hanska était en puissance de mari et rien n'autorisait Balzac à escompter la mort prochaine de ce mari. Son aspiration à la paisible vie conjugale est donc bien une aspiration au bonheur, au bonheur tout court; et seule son imagination pourra donner à ce sentiment sans objet précis les apparences de l'amour. Ainsi après s'être écrié : « Oh! chère, la femme aimée et un peu de pain dans un coin, la tranquillité, le travail modéré, voilà mon vœu », il ajoute : « Si vous saviez ce que je donnerais pour avoir à moi un enfant! Non, il y a des moments où la crainte de me réveiller vieux, malade et incapable d'inspirer aucun sentiment (ce qui commence) me prend, et alors je deviens fou. » Eh bien, c'est toujours l'aspiration au calme du foyer, pour lequel il est si peu fait, et cette aspiration peut se placer à côté de son désir d'un travail modéré; ce travailleur immodéré et qui devait mourir de son labeur pouvait dans ses moments de lassitude aspirer à un demi-repos, qu'il eût refusé d'ailleurs s'il s'était offert à lui. La suite de son existence l'a prouvé : il a eu la femme, le foyer, la tranquillité, la sécurité du jour et du lendemain : « mari honoraire », il a laissé des intrus envahir son foyer et lui prendre le cœur de sa femme; délivré de sa

dette, il a peiné jusqu'à la mort sur son écrasante besogne. Son cerveau qui contenait un monde a eu toutes les aspirations et répercuté tous les sentiments; mais, en réalité, le drame de sa vie s'est joué tout entier dans son cerveau. Et c'est grâce à cela que nous avons eu de lui cette série de chefs-d'œuvre qui dureront autant que la langue française. « Revenons à la réalité », disait-il. Et il nous donnait *Eugénie Grandet*. Ce fut sa magnifique et impérissable réalité : la réalité du rêve vainqueur. Qui ne voudrait, au prix de ses souffrances, avoir vécu en esprit les mille vies diverses que vécut le puissant cerveau de Balzac!

EUGÈNE FOURNIÈRE.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France :* Le congrès socialiste international de 1900; Congrès international de l'enseignement des sciences sociales; Les salaires et la durée du travail. — *Belgique :* La grève des mineurs. — *Angleterre :* Septième congrès annuel de l'*Independent Labour Party;* Première conférence annuelle de délégués de corps publics. — *Allemagne :* Les syndicats. — *Autriche :* L'inspection du travail.

FRANCE

Le Congrès socialiste international de 1900. — Dans notre dernier bulletin, à la suite de la publication de l'appel rédigé par le *Comité d'entente socialiste,* nous avons omis d'indiquer où devaient être envoyées les adhésions et toutes communications. Les correspondances doivent être adressées au citoyen Louis Dubreuilh, 102, avenue de Saint-Mandé, à Paris.

Congrès international de l'enseignement des sciences sociales. — Voici la circulaire que vient de lancer la commission d'organisation de ce Congrès qui se tiendra à Paris au cours du mois de juillet 1900 :

Un Congrès international de l'enseignement des sciences sociales se réunira pour la première fois à Paris, sous le patronage du Collège libre des Sciences sociales, fin juillet 1900, au palais des Congrès de l'Exposition universelle.

La Commission d'organisation se permet de signaler l'intérêt de cette première réunion internationale, l'importance des questions mises à l'ordre du jour, l'utilité d'un échange de vues sur le fonctionnement actuel et les progrès nécessaires d'un enseignement auquel le vingtième siècle réservera, certainement, une part importante dans l'éducation des sociétés.

Voici le programme d'études arrêté par la Commission :

I. *Universités, Ecoles supérieures, Ecoles spéciales.* — Etat actuel de l'enseignement des sciences sociales dans les différents pays. Progrès à réaliser quant à la nature et à la distribution des enseignements.

II. *Enseignement secondaire et enseignement primaire supérieur.* — Situation actuelle dans les différents pays; Progrès à réaliser; De la place que peuvent occuper, dans ces enseignements, des notions sur l'organisation économique des sociétés.

III. *Enseignement populaire social.* — Etat actuel de cet enseignement sous ses diverses formes; Monographie d'un cercle populaire d'études sociales dans les différents pays.

IV. *Création d'un enseignement social international.* — Echanges de personnel entre les universités et les écoles des divers pays; Constitution d'un fonds à cet effet.

Les adhérents au Congrès recevront très prochainement une liste des rapporteurs auxquels sera confiée, pour chacun des pays participants, l'étude préliminaire des questions mises à l'ordre du jour.

La durée du Congrès sera de cinq jours, dont quatre consacrés à la lecture et à la discussion des rapports; une journée sera réservée à l'examen, et, s'il y a lieu, à la discussion de questions non prévues à l'ordre du jour.

Les membres du Congrès paieront une cotisation de 25 francs.

Les adhésions et communications devront être adressées au secrétaire de la Commission (22, rue Victor-Massé, à Paris).

La Commission d'organisation

Président : M. le docteur E. Delbet, député, directeur du Collège libre des Sciences sociales.

Vice-présidents : MM. Emile Boutmy, directeur de l'Ecole libre des Siences politiques, et Léopold Mabilleau, directeur du Musée social.

Secrétaire : Dick May, secrétaire général du Collège libre des Sciences sociales.

Secrétaire adjoint et trésorier : J. Bergeron, secrétaire-trésorier du Collège libre des Sciences sociales.

Membres : MM. Aulard, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris; — Bouglé, chargé d'un cours à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier; — Bourguin, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lille; — Buisson (Ferdinand), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris; — Cambefort (Jules), président de la Société d'économie politique et sociale de Lyon; — Cheysson (Emile), ingénieur en chef des ponts et chaussées; — Deherme, directeur de la *Coopération des Idées;* — Durckheim (Emile), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux; — Espinas (Alfred), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris; — Fontaine (Arthur), sous-directeur de l'Office du travail; — Fournière (Eugène), député; — Gide (Charles), professeur à l'Université de Montpellier, chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Paris; — Giry (Arthur), de l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes; Guernier, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lyon; — Jay (Raoul), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris; — Lavisse (Ernest), de l'Académie française, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris; — Leroy-Beaulieu (Anatole), de l'Institut; — Léveillé (Jules), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris; — Michel (Henry), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris; — Muntz (Eugène), de l'Institut; — Pascal (Le P. de), chargé d'un cours à l'Université catholique de Lille; — Renard (Georges), professeur à l'Université de Lausanne; — Ribot (Théophile), professeur au Collège de France, directeur de la *Revue philosophique;* — Rouziers (de), publiciste; — Seignobos (Ch.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris; — Tarde, chef de la statistique au Ministère de la justice; — Thaller-professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris; — Truchy, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Dijon; — Turgeon, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Rennes; Veber (Adrien), vice-président du Conseil municipal de Paris.

Les salaires et la durée du travail. — L'Office du Travail vient de publier des données statistiques d'un grand intérêt sur les salaires et la durée du travail dans les industries de la France dans ces cinquante dernières années. Les salaires auraient augmenté sans doute, mais pas d'une manière uniforme dans les différentes industries.

Il paraît que c'est dans l'industrie minière que l'augmentation a été plus accentuée. En 1844, le salaire moyen annuel d'un mineur ne dépassait pas 551 francs, tandis qu'en 1854 la moyenne monte à 687 francs, en 1864 à 750 francs, en 1874 à 1,051 francs, pour atteindre le point le plus élevé en 1892 avec 1,221 francs; depuis lors, la moyenne aurait faibli et n'était plus, en 1895, que de 1,161 francs. Ainsi, dans la période 1844-1895, la moyenne aurait doublé. En même temps que les salaires augmentaient, la durée du travail diminuait de 15 à 20 °/₀.

Dans la grande industrie les salaires des ouvrières ont augmenté plus encore que ceux des ouvriers, ce qui s'explique sans peine si on réfléchit que les salaires des femmes étaient de beaucoup au-dessous de ceux des hommes.

BELGIQUE

La grève des mineurs. — Les délégués des quatre bassins houillers, réunis au Temple de la Science, à Charleroi, ont décidé de proclamer la grève générale des mineurs pour obtenir une augmentation de salaire de 20 °/₀.

Voici l'ordre du jour qui a été voté à l'unanimité par la Fédération nationale :

« La Fédération nationale des mineurs belges,

« Considérant que depuis deux années, aux demandes réitérées d'augmentation de salaires, formulées par les groupes, les fédérations et les congrès, les patrons ont opposé de continuels refus :

« Décide à l'unanimité qu'il y a lieu de recourir à la grève immédiate des quatre bassins houillers pour obtenir une augmentation de salaire 20 °/₀. »

Pour opposer un refus obstiné à la demande d'augmentation de salaire formulée par les houilleurs, les compagnies concessionnaires de mines se basent sur divers arguments qu'il importe de relever pour que le public soit complètement éclairé sur le conflit actuel.

Tout d'abord, elles trouvent exagérée la demande d'augmentation de 20 °/₀ sur les salaires. Ensuite, elles disent que des augmentations de salaires sérieuses ont été accordées en proportion de la hausse du prix des charbons et que de nouvelles augmentations ne pourraient être consenties qu'à l'expiration des contrats en cours. Enfin, elles

déclarent, — plutôt font déclarer par les journaux qui sont à leur dévotion, — que l'effet utile des ouvriers diminue à mesure que les salaires haussent. De sorte que l'on pourrait essayer de légitimer la résistance des compagnies aux augmentations de salaires par le désir de pousser à la surproduction du moment où les demandes de charbon sont abondantes.

Tout cela n'est que mensonge. Et dire que les ouvriers travaillent avec moins d'ardeur dès qu'ils sont mieux payés, c'est les calomnier. Il suffira de dresser un tableau comparatif de la production, des salaires et de la valeur des charbons, pour mettre à néant l'argumentation des compagnies et de leur presse officieuse :

Années	Production			Dépenses		Résultats de l'exploitation		
	Quantités	Valenr totale	Valeur par tonne	Salaires	Autres frais	Bénéfices réalisés	Pertes subies	Résultat général
	Tonnes	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1850	5.820.588	46.471.000	7.81	22.239.000	18.072.000	—	—	1.160.000
1860	9.610.895	107.128.000	11.14	56.716.000	38.458.000	—	—	11.954.000
1870	13.697.118	148.635.000	10.86	80.802.000	55.362.000	16.213.000	3.742.000	12.471.000
1880	16.886.698	169.680.000	10.06	94.766.000	71.067.000	10.862.000	7.016.000	3.846.000
1890	20.365.960	268.503.000	13.18	130.413.000	79.330.000	60.673.000	1.613.000	58.760.000
1893	19.410.519	181.406.000	9.34	103.649.000	71.362.000	11.086.000	4.691.000	6.395.000
1894	20.534.501	191.292.000	9.32	110.170.000	73.024.000	11.636.000	3.538.000	8.008.000
1895	20.450.604	193.357.000	9.45	112.743.000	72.307.000	11.654.700	3.357.000	8.297.000
1896	21.252.370	202.110.030	9.51	116.999.700	74.113.400	13.344.300	2.447.300	10.897.000
1897	21.492.446	220 672.100	10,26	123.258.500	77.856.850	21.302.450	1.745.700	19.556.750
1898	22.075.093	—	—	—	—	—	—	—

On le voit, la production totale a été continuellement en augmentant, sans subir d'arrêt aux époques de grande prospérité.

Cette augmentation de production n'est pas due uniquement à l'augmentation du nombre d'ouvriers, car les statistiques dressées par M. Harzé, directeur des mines au ministère du travail, démontrent que la production moyenne par ouvrier a augmenté d'une façon permanente dans ces dernières années.

L'exemple de 1890 prouve que les ouvriers ne peuvent attendre de la bonne volonté des patrons les augmentations de salaire, légitimées par l'état de prospérité de l'industrie charbonnière.

Les actionnaires ont encaissé 60 millions, soit 600 °/₀ du bénéfice moyen normal des dernières années. La part du salaire a été à peine de 5 °/₀ d'augmentation sur le total des dépenses d'extraction.

Constatons, en outre, que même pendant l'année extrêmement prospère de 1890, il y avait encore des charbonnages en perte pour plus d'un million et demi, ce qui prouve que l'on ne doit pas s'arrêter

à l'argument de la situation spéciale de certains charbonnages pour refuser une augmentation de salaire générale. Ce serait une raison, au contraire, pour transformer le régime de l'exploitation et solidariser les charbonnages par l'expropriation au profit de la nation.

ANGLETERRE

De notre correspondant *Jules Magny :*

Septième congrès annuel de l'Independent Labour Party. — Ce congrès a eu lieu à Leeds, les 3 et 4 avril, dans la salle appelée *Albert Hall.* Il se composait de 95 délégués, représentant 5,500 membres ayant payé leur cotisation, le nombre total des membres étant d'environ 11,000. La galerie avait été réservée pour le public. Keir Hardie présidait. Le secrétaire général lut le rapport du conseil administratif (désigné en abrégé par les initiales N. A. C.). Ce rapport constate une apathie politique qu'il attribue à l'importance de l'opposition dans la Chambre des Communes et aussi à ce que le gouvernement n'a pas tenu ses promesses. Mais dans les districts où le parti ouvrier indépendant est actif, un nouvel esprit public a été créé et des membres du parti ont réussi à être élus membres de divers corps municipaux. Le rapport traite ensuite de l'union des diverses sectes socialistes. Un vote eut lieu dans le courant du dernier exercice sur cette question, et le résultat fut que 1,695 votes furent enregistrés en faveur d'une fusion entre l'*Independent Labour Party* et la *Social Democratic Federation,* tandis que 2,397 votes se prononcèrent en faveur d'une union fédérative. Le rapport mentionne que le Parti ouvrier indépendant (en abrégé I. L. P.) a toujours travaillé cordialement avec les trade-unionistes et les coopérateurs, tandis que la *Social Democratic Federation* (en abrégé S. D. F.) n'avait pas agi de même et avait été une source constante de conflits; il conclut qu'une fusion des deux partis ne pourrait fonctionner harmonieusement parce que les deux partis n'étaient pas d'accord sur les méthodes d'action. Les succès électoraux de l'I. L. P. ont été pendant l'année écoulée confinés à des élections locales; dans le conseil municipal de West Ham, il y a maintenant une majorité socialiste. Le rapport recommande aux délégués d'adopter une proposition qui consiste à présenter aux prochaines élections générales vingt-cinq candidats du Parti ouvrier indépendant dans des collèges électoraux où ils ont chance d'être élus. — Un bilan détaillé, apuré par un comptable responsable, enregistre un léger déficit quant au fonds central; un relevé séparé montre que pour soixante-quinze branches, les recettes brutes ont été de 106,200 francs et les dépenses brutes de 80,175 francs.

Le budget présenté par le rapporteur propose un accroissement considérable dans les dépenses de l'exercice prochain en vue de l'activité que le parti a l'intention de déployer pour faire de la propagande, et il fait un appel spécial aux différentes branches pour fournir les fonds nécessaires.

Dans son discours d'ouverture, le président Keir Hardie dit qu'on entendait souvent des plaintes sur la lenteur du progrès. Il déclara que, sans adopter une vue trop optimiste de la situation, les progrès réalisés étaient tels

que les vieux pionniers du mouvement en étaient étonnés. Ce n'est pas seulement le nombre des socialistes qui font partie de corps publics qui est étonnant, mais c'est le changement dans l'esprit public qui ne considère plus les socialistes comme des parias, des hors-la-loi, mais comme un facteur sérieux dans la vie nationale. Un journal des classes dirigeantes, la *Saturday Rewiew*, écrivait récemment les lignes significatives suivantes au sujet du congrès actuel : « Ce qui distingue les socialistes c'est qu'ils font de la politique d'une manière raisonnée et conséquente. Leur raisonnement peut être faux, mais il remplace comme base d'un système les préjugés et les mots à effet. Les socialistes n'inspirent plus la même terreur qu'autrefois parce qu'on s'est aperçu qu'au lieu de nous dépouiller de nos biens, c'est nous qui leur volons leurs idées. La législation tory de ces soixante dernières années est saturée de levain socialiste et même les radicaux ont succombé à cette influence, car « nous sommes tous socialistes maintenant. »

Le congrès a siégé deux jours pendant lesquels le rapport du N. A. C. a été vivement discuté et adopté dans presque toutes ses recommandations. Keir Hardie fut réélu président, John Penny secrétaire et Frank Littlewood trésorier. Le nouveau conseil administratif national (N. A. C.) est composé des six membres suivants : J. Bruce Glasier, Philip Snowdon, Russel Smart, J. R. Macdonald, J. Parker et Joe Burgess. Une collecte en faveur des carriers belges en grève a produit 89 francs. Le secrétaire annonça qu'il avait reçu d'un membre un chèque de 125 francs pour parer en partie au déficit du bilan. Le prochain congrès aura lieu à Glasgow.

Première conférence annuelle de délégués de corps publics. — Cette conférence, qui eut lieu aussi à Leeds quelques jours après le congrès ci-dessus mentionné, était composée de délégués de dix conseils municipaux, de dix-neuf comités d'instruction publique, de onze bureaux d'assistance publique, de six conseils de district et de sept syndicats ouvriers. Parmi les villes représentées à cette conférence je citerai : Londres, Manchester, Bradford, Halifax, Leeds, Keighley, Huddersfield, Blackburn, Burnley, South Shields, Glasgow, Edimbourg, Bristol et Kettering — et parmi les délégués se trouvaient Sidney Webb et Mme Webb, Keir Hardie, Brocklehurst, E.-R. Pease, J. Burgess, Will Crooks, Macdonald et plusieurs femmes.

La conférence était organisée sur le plan de la *British Association* pour l'avancement des sciences. Les délégués étaient répartis dans trois sections traitant respectivement des affaires municipales, de l'instruction publique et de l'assistance publique.

L'objet de la conférence fut exposé par le fabien Sidney Webb qui prononça le discours d'ouverture. Il dit que les délégués étaient assemblés non pour former un nouveau parti ni pour élaborer un nouveau programme, mais pour discuter leurs vues respectives sur certains sujets et pour apprendre ainsi quelle était la meilleure manière de remplir leur devoir à titre de représentants élus par les citoyens et les contribuables.

Différents mémoires furent lus dans les trois sections. et soumis ensutite à la discussion des délégués. Voici la liste de ces mémoires : Les « Sans travail », par Arthur Priestman ; « les logements ouvriers »,

par D. Shallard (Société fabienne); « le travail des enfants », par Dan Irving; « Leçons fournies par le continent », par Mme Macpherson; « les enfants vagabonds », par Jesse Hawkes; « l'éducation professionnelle », par Sidney Webb; « la municipalisation du commerce des boissons », par James Johnston; « Hôpitaux municipaux », par Miss Honnor Morten; « l'enseignement artistique dans les écoles municipales », par Miss Mc Millau; « la classification dans les asiles d'indigents » (workhouses), par Mme Priestman.

ALLEMAGNE

Les syndicats. — L'organe du Secrétariat national des fédérations syndicales allemandes, publie tous les ans un rapport sur la situation de ces associations. Le dernier rapport établit que ces fédérations ont fait, dans les dernières années, de rapides progrès.

D'après ce journal, il y avait en Allemagne:

	Organisations centrales	Nombre de membres
	—	—
En 1891	62	277.659
1892	56	237.094
1893	51	223.530
1894	54	246.494
1895	53	259.174
1896	51	329.230
1897	56	412.359

Si l'on y ajoute le nombre de membres des syndicats locaux — séparés, il est vrai, des fédérations nationales, à cause d'une conception différente de la forme d'organisation et du rôle que l'union professionnelle joue dans la lutte des classes, — il faut ajouter à chacun de ces chiffres, 5 à 10,000 membres, ce qui porte, pour l'année 1897, le total des syndiqués à 419,162.

Pour les fédérations nationales — organisations centrales — le nombre des membres, en 1897, a augmenté de 83,129, soit 25 %; depuis 1893, le contingent a pour ainsi dire doublé.

Le recul que l'on constate pour les années 1892-93 doit être particulièrement attribué à la destruction de l'organisation des mineurs en Westphalie, après la fameuse grève qui éclata dans cette région.

Des 56 organisation fédérales, les plus parfaites sont les suivantes : métallurgistes, 59,890 membres; maçons, 42,562; travailleurs du bois, 40,876; typographes, 22,865; ouvriers textiles, 22,648; mineurs, 18,000; ouvriers du tabac, 17,951; charpentiers, 17,620; cordonniers, 14,935; ouvriers des ports, 11,000; ouvriers de la porcelaine, 8,668; garçons-brasseurs, 8,133; relieurs, 6,258.

Ce n'est pas uniquement le nombre de travailleurs organisés,

mais le rapport entre le total des ouvriers de la corporation et de ceux qui sont syndiqués, qui ne manque pas d'intérêt.

Ce ne sont pas les associations les plus nombreuses que l'on peut considérer comme les plus fortes; de petites associations peuvent être plus puissantes à raison du pourcentage de leurs membres dans la totalité de la corporation. C'est ainsi que les métallurgistes qui ont le plus grand syndicat sont moins bien organisés que les typographes, dockers, ouvriers du port, etc., de l'Allemagne.

La fédération typographique compte 61 4/5 °/₀ des ouvriers occupés; celle des sculpteurs 55 1/2 °/₀; les dockers 38 °/₀; les fondeurs de cuivre 33 1/2 °/₀; les ouvriers de la porcelaine 21 °/₀.

Nous avons encore les relieurs avec 13 1/2 °/₀; les garçons brasseurs, travailleurs du bois, charpentiers, maçons, avec 11 °/₀; les métallurgistes avec 9 °/₀.

Deux fédérations seulement ont organisé plus de la moitié des ouvriers de la corporation. Dans l'ensemble de l'empire, sur les 6 millions de travailleurs occupés dans les métiers pour lesquels il existe des fédérations, 6 1/2 °/₀ sont seulement organisés; pour les femmes la proportion est encore moindre; elle descend à 1 °/₀ à peine.

Ajoutez à cela les millions d'ouvriers agricoles et autres non organisés et vous comprendrez qu'une tâche géante reste à accomplir par le prolétariat allemand.

Les recettes des fédérations étaient, avant 1897, en marks (le mark vaut 1 fr. 25) : mineurs, 48,847; garçons brasseurs, 57,500; relieurs, 89,039; typographes, 1,212,694; dockers, 25,803; travailleurs du bois, 377,927; charpentiers, 175,704; maçons, 371,654; métallurgistes, 479,522; porcelainiers, 127,192; cordonniers, 91,657; ouvriers textiles, 114,306; ouvriers du tabac, 197,963.

Les 51 syndicats avaient dépensé en l'année 3,100,000 marks et reçu en cotisations près de 3,700,000 marks.

Dans ces dépenses figuraient 439,000 marks pour les journaux corporatifs et 881,000 marks pour les subsides aux grévistes.

La plupart des groupes attribuèrent également des subsides aux ouvriers voyageant et aux compagnons frappés par la justice pour la défense des intérêts ouvriers.

Peu de syndicats accordent des secours aux ouvriers chômeurs et congédiés. Il y a cependant progrès dans ce sens.

AUTRICHE

L'inspection du Travail. — D'après une analyse faite par le *Peuple*, de Bruxelles, du *Rapport annuel des Inspecteurs du Travail en Autriche*, les inspecteurs ont effectué en 1896 12,218 visites d'établissements

(11,166 en 1895). Le nombre des inspections de nuit a été de 92 et celui des inspections dominicales de 157. En outre, les inspecteurs ont participé à 10,884 travaux accessoires (commissions de bâtiments, enquêtes sur les accidents, etc.). Ils ont, notamment, fait 6,706 enquêtes d'accidents. Enfin, ils ont eu connaissance de 228 grèves et de 17 lock-outs, qui ont motivé leur intervention dans plus de la moitié des cas.

COMPOSITION DU PERSONNEL OUVRIER

Les établissements visités, au nombre de 10,911, occupaient ensemble 508,886 ouvriers, se divisant ainsi, d'après l'âge et le sexe :

Age	Hommes	Femmes	Total
De 10 à 12 ans	3	»	3
De 12 à 14 ans	172	50	222
De 14 à 16 ans	20,654	12.869	33,523
De plus de 16 ans . . .	340,281	134,857	475,138
Totaux.	361,110	147,776	508,886

RAPPORTS DES INSPECTEURS AVEC LES PATRONS ET LES OUVRIERS

Les patrons se sont adressés aux inspecteurs au sujet de 2,540 affaires (2,739 en 1895), dont voici l'énumération : autorisations d'entreprises et installations d'ateliers, 274; mesures préventives en matière d'accidents, 280; règlements de travail, 445; durée du travail, 83; travail du dimanche, 169; travail de nuit, 22; apprentissage, 103; salaires, 92; grèves, 121; assurance-maladie, 77; assurances-accidents, 150; renseignements touchant diverses autres obligations légales, 231; institutions de bienfaisance, 51; affaires diverses, 443.

Les rapports avec les ouvriers n'ont pas été moins nombreux qu'en 1895. Les ouvriers ont consulté les inspecteurs 6,742 fois (6,522 en 1895).

Voici à quels sujets : renvois ou congés, 1554; plaintes relatives à la conduite du patron ou de ses subordonnés vis-à-vis des ouvriers, 139; travail du dimanche, 176; durée du travail dépassée, 167; salaires, 1,203; reprise d'ouvriers congédiés, 157; contrat de travail, 205; règlement de travail, 53; registre d'atelier, 493; certificat, 220; logement, 90; cantines, 38; mauvaise installation des ateliers, 70; insuffisance ou imperfection des mesures préventives en matière d'accidents, 54; assurance-maladie, 629; assurance-accidents, 408; subventions aux vieillards ou aux invalides, 115; grèves, 151; apprentissage, 71; affaires diverses, n'ayant la plupart aucun rapport avec le service de l'inspection, 749.

Dans 2,057 cas de contestation entre patrons et ouvriers, soit dans 30 °/o environ des cas énumérés ci-dessus où les ouvriers ont eu

recours aux inspecteurs, l'influence personnelle de ces derniers leur a permis d'intervenir avec succès dans les différends.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

En ce qui concerne l'installation des ateliers, les rapports de 1896 ne diffèrent pas sensiblement de ceux de 1895. Les préoccupations dans cet ordre d'idées paraissent s'imposer de plus en plus aux industriels, et la meilleure preuve en est que ce sont eux principalement qui réclament la participation des inspecteurs aux commissions locales de bâtiment. Toutefois, plusieurs inspecteurs se plaignent de ce qu'un certain nombre de constructions, élevées à grands frais durant ces dernières années, soient si défectueuses que les perfectionnements qu'on a prétendu y apporter atteignent à peine leur but. C'est surtout le manque d'air et l'entassement des ouvriers dans les locaux qui sont signalés dans la plupart des rapports. Souvent aussi les issues sont insuffisantes ou impraticables, ce qui constitue un danger évident, témoin les incendies qui ont détruit pendant l'année cinq tissages de laine et ont fait huit victimes. Le logement des ouvriers s'améliore lentement, les dortoirs tendent à devenir plus spacieux et plus commodes. Sur ce point, les hommes s'attachent de plus en plus à surveiller la petite industrie, où les apprentis sont, en général, couchés dans des conditions déplorables, à l'écurie, sous un escalier, dans un cabinet de débarras, etc.

Les maladies professionnelles continuent, malheureusement, leurs ravages ; notamment les affections dues au saturnisme et au phosphorisme. Cependant les fabriques d'allumettes paraissent se conformer assez rigoureusement aux prescriptions hygiéniques édictées à leur égard.

L'installation des chaudières n'est pas partout conforme aux règlements. En dépit des observations des inspecteurs, certains industriels persistent à se servir des chaudières de moteurs pour leurs étuves ; quelquefois même, le dôme de la chaudière fait corps avec le plancher de l'étuve. Deux explosions se sont produites parmi les établissements visités et ont, indépendamment de nombreux blessés, causé la mort de neuf ouvriers.

Les dispositifs contre les accidents ne sont pas d'un usage assez répandu. Toutefois, il est à remarquer que le *Musée Industriel,* de Vienne, destiné à propager les appareils de protection, a vu le nombre de ses membres augmenter de 703 pendant l'année.

ASSURANCES (MALADIE ET ACCIDENTS)

L'assurance-maladie fonctionne assez régulièrement, sauf en ce qui concerne les déclarations. Trop souvent, les chefs d'entreprise cherchent à se soustraire aux obligations de l'assurance en ne décla-

rant pas leurs ouvriers aux caisses de maladie. En ce qui concerne le paiement des cotisations à côté des patrons qui, par divers moyens, ne s'acquittent pas intégralement de leur dette, il y a lieu d'en signaler d'autres qui prennent à leur charge la totalité des cotisations.

L'assurance-accidents continue à être l'objet de réclamations, tant de la part des ouvriers que de celle des patrons. On se plaint de ce que les primes sont trop élevées et de ce que les pensions sont trop faibles, on se plaint aussi de la longueur des formalités qui précèdent la liquidation des pensions. De plus, les subtilités de la loi à l'égard de la distinction des travaux assujettis à l'obligation de l'assurance et de ceux qui ne le sont pas demeurent incomprises du public. On se demande, par exemple, pour quelle raison les cochers de fiacre, qui ne conduisent qu'à un cheval sont astreints à l'assurance, tandis que les boulangers et les bouchers, qui possèdent plusieurs chevaux et occupent plusieurs conducteurs et charretiers, ne sont pas soumis à la même obligation, etc. On sait que la tarification des risques repose principalement sur la présence ou l'absence des moteurs. Or, on ne tient aucun compte, dans cette distinction, de la durée de l'emploi du moteur, et il en résulte que des établissements qui n'emploient qu'un petit moteur, et seulement pendant quelques heures par mois, se trouvent placés dans des classes de risques en réalité bien supérieures à celles qu'ils devraient normalement occuper.

TRAVAIL DES FEMMES ET DES ENFANTS

Les emplois illégaux d'enfants, d'apprentis et de femmes ont porté, en 1896, sur 764 personnes, soumises à la protection, dont 303 dans des entreprises conduites industriellement et 461 dans des établissements non conduits industriellement. Les inspecteurs ont eu à constater l'occupation illégale au travail de nuit pour 539 personnes, comprenant 11 garçons de moins de quatorze ans, 369 apprentis de plus de onze ans et 159 femmes.

SALAIRES

Les irrégularités dans le paiement des salaires sont l'exception.

Les intervalles des paies sont, comme on l'a remarqué pour les années précédentes, très variés. Cependant, le système de la paie hebdomadaire est le plus employé. La paie par quinzaine est assez répandue dans l'industrie textile; la paie mensuelle, dans l'horticulture, dans certaines exploitations minérales, dans les hôtels et les restaurants. Dans la petite industrie, les intervalles sont souvent irréguliers. Le jour de paie est habituellement le samedi.

Les rapports mentionnent une série de cas de retenues illégales de salaires. Les retenues pour cantine et boissons sont les plus fré-

quentes; ensuite viennent les retenues pour malfaçons. Un inspecteur signale à ce sujet une fabrique de machines occupant 150 ouvriers, dans laquelle le patron avait retenu à des ouvriers une somme de 75 florins par tête pour l'année entière, sous la rubrique « carreaux de vitres brisés » !

Les retenues pour l'assurance obligatoire sont quelquefois supérieures au taux légal.

DURÉE DU TRAVAIL

La durée du travail quotidien dans les fabriques est, en général, de 11 heures. Un district fait exception à la régle, avec une durée de 10 heures. Dans les autres districts, la durée oscille entre 9 et 11 heures. La diminution de la durée du travail provient souvent uniquement du ralentissement de la production. Ainsi, dans les industries textiles, l'abaissement du nombre d'heures est presque toujours causé par le chômage.

Le maximum de la durée du travail, fixé par la loi, a été assez fréquemment dépassé, notamment dans les industries des métaux et des machines, dans les briqueteries et les tuileries, dans les industries mécaniques du bois, dans les papeteries, brasseries et sucreries. Une fabrique d'amidon a été jusqu'à faire travailler deux ouvriers, dont une femme, pendant 36 heures de suite.

La petite industrie fait l'objet de constatations très diverses. Par exemple à Prague, la durée normale du travail dans la petite industrie est de 11 heures, à l'exception des boulangeries, des auberges et des maisons de commerce, où le nombre des heures quotidiennes s'élève à 12 et atteint même 15 heures.

Il a été accordé à des fabriques 612 prolongations de la durée de travail (694 en 1895). Ces autorisations concernent 439 établissements, occupant ensemble 33,743 ouvriers, ainsi répartis :

	Autorisations	Etablissements	Ouvriers
Industrie textile	236	174	15,989
Industries métallurgiques .	85	56	3,315
Construction de machines.	77	57	6,042
Vêtement et nettoyage . .	44	31	1,745
Industries polygraphiques .	41	25	556
Alimentation	33	23	1,905
Industries du bois	32	24	806
Papeterie	26	20	835
Poterie et verrerie	12	11	758
Industrie chimique. . . .	19	13	1,554
Industrie du cuir.	6	4	210
Bâtiment	1	1	28
Totaux	612	439	33,743

Les repos pendant le travail sont assez largement accordés. Le repos de midi a été porté de 1 h. 1/4 à 2 heures dans plusieurs usines.

Le repos du dimanche est en général rigoureusement observé dans la grande industrie. Il n'en est pas de même dans la petite industrie et, particulièrement, dans la branche de l'alimentation, où il semble presque impossible de faire observer les règlements.

Quant à la durée normale de la journée de travail pour l'ensemble des industries, on aurait constaté ce qui suit :

Établissements	ayant une journée	ne dépassant pas	8 heures	3,5 %
—	—	—	9 —	16,00 —
—	—	—	10 —	29,00 —
—	—	—	11 —	31,00 —
—	—	—	11 —	20,00 —
			Au-delà de 12 —	0,50 —

Maintenant, par rapport aux salaires moyens des ouvriers employés dans l'industrie, la moyenne générale, qui aurait été, dans la période 1840-45, de 2 fr. 07, s'élève, en 1853-57, à 2 fr. 10; en 1860-65, à 2 fr. 76; en 1874-1884, à 3 fr., et, en 1891-96, à 3 fr. 94. La moyenne générale paraît ainsi avoir presque doublé.

C'est dans l'industrie minière que la durée du travail est plus faible, tandis que l'industrie textile présente la proportion la plus élevée. Dans la métallurgie et la verrerie, la journée de travail descend bien souvent au-dessous de huit heures.

Malgré les données ci-dessus, qui paraissent établir que la situation économique des ouvriers en général s'est améliorée dans les cinquante dernières années, on peut douter qu'il en soit vraiment ainsi, même si on ne tenait pas compte de l'augmentation qu'ont subi les prix des choses nécessaires à la vie, par suite surtout des taxes plus graves qui frappent les objets de consommation ordinaire.

Mais, ce qui caractérise la condition de l'ouvrier moderne, c'est l'incertitude du lendemain, la concurrence la plus implacable et le chômage qui s'étend et s'accentue chaque jour davantage. Partout, le nombre des ouvriers sans travail augmente, et il augmentera encore à mesure que la technique progressera; le chômage normal est un phénomène moderne, résultat du régime capitaliste; si l'on en avait tenu compte, les données statistiques ci-dessus auraient parlé un autre langage et montré que si quelques catégories d'ouvriers ont amélioré leur situation, la masse, dans son ensemble, a vu diminuer ses ressources et augmenter ses souffrances et ses inquiétudes.

Adrien Veber.

Livres reçus à la *Revue*

Félix Alcan, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain, Paris. — Adolphe Coste : *Les principes d'une sociologie objective* (Bibliothèque de philosophie contemporaine), 3 fr. 75. — Ossip Lourié : *La Philosophie de Tolstoï* (Bibliothèque de philosophie contemporaine), 2 fr. 50.

Bureaux de l'avenir social, 35, rue des Sables, à Bruxelles (Belgique). — Jules Destrée : *Socialismes*, 0 fr. 30.

Georges Bellais, éditeur, 17, rue Cujas, Paris. — Charles Andler : *Le prince de Bismarck*, 3 fr. 50.

A. Chevalier-Marescq & Cie, éditeurs, 20, rue Soufflot, Paris. — C. Bouglé : *La Sociologie populaire et l'histoire.*

Armand Colin & Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, Paris. — Vicomte G. d'Avenel : *Paysans et Ouvriers depuis sept cents ans*, 4 francs. — Louis Vigouroux : *La concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord*, 4 francs.

A. Davy, typographe, 52, rue Madame, Paris. — E. Martineau : *Liberté et Socialisme* (réponse à M. Jaurès).

Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris. — Alexandre Hepp : *Les Quotidiennes de 1898*, 3 fr. 50.

Georg & Cie, libraires-éditeurs à Genève (Suisse). — E. de Haime : *Les faits acquis à l'histoire* (Lettre de M. Gabriel Monod. — Introduction de M. Yves Guyot), 3 fr. 50.

Guillaumin & Cie, éditeurs, 14, rue Richelieu, Paris. — Etienne-Martin Saint-Léon : *Les anciennes corporations de métiers et les syndicats professionnels.* — G. de Molinari : *Esquisse de l'organisation politique et économique de la Société future*, 3 fr. 50.

Edition de l'Humanité nouvelle, 15, rue des Saints-Pères, Paris. — Elehard Esse : *Socialistes polonais et russes.*

J. Palmero, 27, avenue Félix Faure, à Menton. — Jules Fouquet : *Lettre à Monsieur le Directeur de « la Dépêche » de Toulouse sur la Diatribe « en dix minutes » de M. Francisque Sarcey, contre « ma Méthode pour apprendre à lire aux enfants instantanément et à leur insu ».*

Perrin & Cie, éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, Paris. — Edouard Estaunié : *Le Ferment*, 3 fr. 50. — Maurice Pujo : *Contre la classe de philosophie de l'enseignement secondaire* (lettre ouverte à M. Jules Lemaître), 0 fr. 50.

L. Pfluger, éditeur (librairie de la Bibliothèque nationale), passage Montesquieu, 5, rue Montesquieu, Paris. — Sheridan : *L'Ecole de la Médisance* (comédie en 5 actes), 0 fr. 25.

El Socialista, à Madrid (Espagne). — Juan José Morato : *Espana y el descubrimiento de America*, 0 fr. 30.

Remo Sandron, éditore, Milano-Palermo (Italia). — Arturo Labriola : *La teoria del valore di C. Marx* (Studio sul III libro del « Capitale ») lire 3.

Le Siècle, 12, rue de la Grange-Batelière, Paris. — Yves Guyot : *Les accidents du travail* (conférence), 0 fr. 20.

ERRATUM. — *Dans l'article de M. Louis Durieu sur « Le Prolétariat juif en Algérie », vers la fin de la page 22, au lieu de :* Voici la dernière facétie inventée par deux employés du premier bureau de la mairie d'Oran dont l'un a passé en correctionnelle sous la prévention d'avoir coopéré au pillage d'une boutique israélite en mai 1897, *il faut lire :* Voici la dernière facétie imaginée à la mairie d'Oran.

L'Administrateur-Gérant : Rodolphe SIMON

Suresnes. — Imprimerie spéciale de la *Revue Socialiste* G.-A. Richard et Cie, 9, rue du Pont — 601

LE TROISIÈME CONGRÈS

DES SYNDICATS ALLEMANDS

Le Congrès que les Syndicats ouvriers d'Allemagne ont tenu, du 8 au 13 mai, à Francfort-sur-le-Mein, marquera dans l'histoire du mouvement syndical allemand une étape. Tandis que les congrès précédents s'étaient occupés presque exclusivement des questions d'organisation, celui-ci n'a dû consacrer à ces questions que quelques heures. L'organisation actuelle a reçu, exprimé ou tacite, l'assentiment de tous. La *Commission Générale*, qui incarne l'unité de cette organisation, et qui avait été, dans les deux congrès précédents, si vivement attaquée, est sortie du Congrès de Francfort, sans avoir eu à plaider elle-même sa cause, avec des attributions plus étendues. C'est là un résultat capital, dont nous essaierons de faire comprendre le sens en donnant un aperçu sur l'histoire du mouvement syndical en Allemagne.— Délivré des questions d'organisation, le Congrès a pu discuter des questions de tactique, essayer de déterminer ce que doit être l'attitude de la classe ouvrière, organisée en associations professionnelles, dans ses relations avec les patrons, avec la commune, avec l'Etat, étudier des institutions auxquelles ces relations donnent lieu, telles que les *conventions de tarifs,* les *bureaux de placement municipaux,* les *secrétariats ouvriers,* l'*inspection du travail.* Enfin le Congrès des Syndicats ouvriers d'Allemagne a donné réponse, par un rapport très applaudi, au toast porté par l'Empereur à Œynhausen, au mois de septembre dernier, et dans lequel il avait promis aux industriels de Westphalie de soumettre au Reichstag un projet de loi punissant de la *maison de force* toute incitation à la grève. — Le Congrès de Francfort sera une occasion pour nous de jeter un regard sur l'histoire du mouvement syndical en Allemagne ; les délibérations du Congrès nous renseigneront sur son état présent.

I

HISTOIRE DE L'ORGANISATION DES SYNDICATS ALLEMANDS

Le mouvement syndical est, en Allemagne, de date récente. Il n'existait, dans tout le pays, qu'un petit nombre de syndicats lorsque,

le 26 septembre 1868, un Congrès fut réuni à Berlin en vue de jeter les bases d'une vaste organisation. Le Congrès avait été convoqué par deux députés socialistes : le docteur von Schweitzer et F.W. Fritzche.

A cette époque, le Parlement de la *Confédération de l'Allemagne du Nord* discutait les paragraphes du *Code industriel* qui devaient accorder, en même temps que l'entière liberté de l'industrie, le droit de coalition des ouvriers industriels. — A cette époque, le parti libéral songeait à prendre l'initiative de l'organisation de la classe ouvrière en sociétés professionnelles, et le docteur Max Hirsch, d'accord avec les chefs libéraux, partait pour étudier en Angleterre le fonctionnement des *Trades-Unions*.

Dans les milieux socialistes, sur la question de l'importance des syndicats et des grèves, les esprits étaient partagés. Les uns, craignant que l'organisation syndicale de la classe ouvrière ne se fît aux dépens de son organisation politique, lui étaient hostiles ; les autres comprenaient son utilité, sa nécessité, et songeaient seulement à empêcher les libéraux de s'en emparer.

C'est dans cet esprit que ces derniers avaient convoqué le Congrès de Berlin.

Le Congrès fut un grand succès : 206 délégués y parurent, venus de cent dix lieux différents. Une fédération générale de travailleurs allemands y fut fondée. Et, de toutes parts, des syndicats se formèrent, qui adhérèrent à la fédération.

Mais cette période d'union et de prospérité devait être de courte durée. Peu de temps après le Congrès, en 1869, la division se fit dans le parti socialiste, la lutte commença entre les « Marxistes » et les « Lassalliens »; et l'on vit la même division, la même lutte se poursuivre dans les milieux syndicaux; on vit, en peu de temps, dans presque toutes les professions, un syndicat « lassallien » se dresser en face un syndicat « marxiste »; et la violence de la lutte des groupes politiques était égalée par la violence de la lutte des syndicats.

Enfin, en 1875, les deux fractions socialistes se rapprochèrent et les syndicats tendirent à se rapprocher ; un Congrès fut tenu à Gotha pour rétablir l'unité dans le parti ; et, à côté du Congrès, les chefs de syndicats qui étaient là se réunirent en une conférence, pour préparer la fusion des syndicats rivaux. Rapidement, dans toute l'Allemagne, dans les syndicats aussi bien que dans les groupes politiques, entre les Lassalliens et les Marxistes l'union se fit.

L'union faite, on songea à rapprocher les uns des autres les groupes syndicaux, à l'intérieur desquels l'unité avait été rétablie ; on songea à resserrer tous ces groupes, sur toute l'étendue du territoire, par les liens solides d'une forte organisation. Et divers congrès et conférences se réunirent, où divers projets furent discutés.

En 1878, à Gotha, l'accord se fit : un plan d'organisation fut adopté.

La *loi des Socialistes*, votée peu de temps après, en empêcha la réalisation. La plupart des syndicats furent dissous par la police ou obligés de se dissoudre ; il suffisait d'un trait de plume pour réduire à néant telle organisation qui, comme la *Fédération des ouvriers mineurs*, comptait 60,000 membres. Mais peu à peu, malgré le régime d'exception, par un travail latent, souterrain, les organisations se reformèrent ; l'état d'activité industrielle qui se fit jour de 1885 à 1890 favorisa leur développement, et lorsque, en 1890, la *loi des Socialistes* fut rapportée, il y avait en Allemagne 350,000 ouvriers syndiqués.

L'idée de l'organisation unitaire de toutes les forces syndicales s'empara alors de nouveau des esprits.

Déjà, en fait, le mouvement syndical s'était développé dans le sens de la centralisation. La grande majorité des ouvriers syndiqués faisaient partie d'organisations centralisées. Sur 350,000, 227,773, réunis en 3,150 sociétés locales, étaient groupés dans 53 fédérations ; 73,467, répandus dans sept cent douze villes, faisaient partie de syndicats indirectement centralisés par le moyen d'*hommes de confiance*.

Mais le mouvement de centralisation n'était pas sans rencontrer de résistance. A la question de l'organisation unitaire était liée une autre question, celle des attributions du syndicat. La législation de plusieurs États de l'Empire, en tête desquels se trouve le royaume de Prusse, interdit aux sociétés politiques d'entretenir entre elles des relations : les syndicats sont donc obligés de choisir entre la possibilité de s'occuper de politique dans des sociétés isolées, locales, — et la possibilité de se fédérer.

Sous le régime d'exception, les sociétés politiques ayant été dissoutes, le syndicats, dans la mesure où ils avaient survécu, avaient servi de support à l'organisation et à l'action socialiste. Les syndicats avaient joué un rôle politique. Devaient-ils le conserver ? Les cercles politiques pouvaient maintenant se reconstituer, la propagande socialiste n'avait plus besoin des cadres formés par les syndicats, les syndicats allaient pouvoir s'organiser pour poursuivre, d'une manière indépendante, et armés de toutes leurs ressources, leurs propres luttes. Valait-il mieux renoncer aux ressources d'une organisation puissante, unitaire, afin de pouvoir faire de la politique dans les syndicats ?

Dès que la question fut posée, deux tendances se manifestèrent, deux camps se formèrent, un violent conflit éclata. Ce fut le début de la querelle des *centralistes* et des *localistes*.

Les *localistes* soutenaient cette thèse, que le syndicat vaut moins comme moyen de lutte dans la vie économique, que comme moyen d'éducation politique, comme moyen de faire des recrues pour le

socialisme. Ne fallait-il pas, dès lors, choisir la seule forme qui permît cette action ? Les *localistes* faisaient observer d'ailleurs que le système des sociétés locales comportait une certaine centralisation, s'il était complété par le *système des hommes de confiance*. Le parti socialiste ne devait-il pas au système des hommes de confiance toute son unité ?

Les *centralistes,* confiants dans la valeur de l'organisation syndicale comme moyen de lutte, attendant d'elle une amélioration réelle, prochaine, et la voulant par suite aussi forte que possible, répondaient que le système des hommes de confiance suffisait bien pour l'organisation politique, « parce qu'il s'agissait moins ici de l'activité pratique de chaque jour que de la discussion de questions de principes, mais que pour l'organisation syndicale, qui avait des relations étroites, dans son activité pratique, avec la société bourgeoise, une pareille institution ne suffisait pas ». Et d'ailleurs, tout en déclarant que l'éducation politique appartenait aux sociétés politiques, que le rôle des syndicats consistait essentiellement à lutter pour élever le salaire et pour diminuer le temps de travail, et à améliorer ainsi la situation actuelle des ouvriers, ils faisaient observer que cette action des syndicats ne pouvait manquer de faire naître la pensée politique, que ces luttes ne pouvaient manquer d'éveiller la *conscience de classe* chez les ouvriers, et qu'à ce titre, indirectement, le syndicat travaillait toujours pour le socialisme.

Dès le début, il fut évident que le courant centraliste était le plus puissant. Le développement spontané du mouvement syndical ne s'était-il pas fait, pour la plus grande partie, dans le sens de la centralisation ? La transformation qui se fit dans les organisations des patrons contribua à accentuer dans les milieux syndicaux les aspirations centralisatrices. Les patrons avaient centralisé leurs organisations ; les ouvriers ne devaient-ils pas centraliser les leurs ? Enfin, des événements se produisirent. Les affaires marchaient mal, le travail industriel s'était ralenti, le chômage était énorme. Les organisations patronales trouvèrent le moment opportun pour engager la lutte contre les organisations ouvrières, et la première attaque réussit, assez du moins pour faire naître dans les organisations ouvrières le sentiment de leur faiblesse, pour faire comprendre au plus grand nombre la nécessité de l'union.

Sous quelle forme faire cette union ?

Pour échanger des vues, et prendre les premières mesures tendant à l'organisation, le 16 novembre 1890 se réunit, à Berlin, une conférence des comités des organisations syndicales d'Allemagne. Cette conférence décida qu'il y aurait lieu de convoquer un congrès général des syndicats allemands dès que le Reichstag se serait prononcé sur un article additionnel au *Code industriel* dont on parlait alors ; elle

fixa les conditions de l'admission à ce congrès, et institua une Commission chargée de le préparer et de le convoquer. Celle-ci devait établir un projet d'organisation des syndicats allemands ; elle avait aussi reçu mission de soutenir les grèves défensives, et de faire de la propagande parmi les ouvriers des contrées et des professions où l'organisation syndicale n'existait pas encore, ou existait à peine. — Ses dépenses devaient être couvertes par les cotisations que fourniraient les syndicats proportionnellement au nombre de leurs membres.

La commission se constitua sous le nom de *Commission Générale des Syndicats d'Allemagne*.

Pour se mettre en contact avec les syndicats, elle fit paraître un organe périodique, la *Correspondance des Syndicats d'Allemagne*, qui fut adressée gratuitement aux comités des fédérations syndicales, aux *hommes de confiance* des syndicats non fédérés, et aux rédactions de journaux socialistes. Dans cet organe, elle publia une série d'articles sur la question de l'organisation, et, le 25 avril 1891, elle fit connaître le plan d'organisation qu'elle avait établi.

Son principe était celui de la centralisation progressive : les *sociétés locales* d'une même profession devaient s'unir, sur toute l'étendue de l'Empire, en sociétés centralisées ou *fédérations*, la centralisation par le moyen d'*hommes de confiance* n'étant admise que dans les États de l'Empire où la législation rend la centralisation directe impossible ; les fédérations de professions voisines devaient se grouper pour former des *Unions ;* les unions devaient être reliées entre elles par la *Commission Générale*.

Relativement à la propagande, aux grèves, à la statistique, entre ces divers groupements le travail devait être réparti ainsi qu'il suit :

Les *sociétés locales* continueraient à être chargées de la propagande dans le lieu où elles se trouvent et dans les environs. Pour une propagande plus étendue, l'*Union* devrait intervenir, soit par l'envoi de subsides, soit par l'envoi de propagandistes. Enfin, dans les régions où l'organisation n'a pas encore pénétré, et dans les professions où elle fait de vains efforts pour se constituer, c'est à la *Commission Générale* qu'il appartiendrait de faire la propagande.

Pour les grèves, la *fédération* interviendrait quand les ressources des *Sociétés locales* ne suffiraient plus ; l'*Union*, quand ne suffiraient plus les ressources de la fédération ; la *Commission Générale*, lorsque l'union serait à son tour reconnue impuissante, et que la grève serait jugée de haute importance pour l'ensemble de la classe ouvrière.

Enfin, selon le même processus de centralisation, les statistiques des diverses *fédérations* seraient assemblées et coordonnées par l'*Union ;* les statistiques des diverses unions seraient assemblées et coordonnées par la *Commission Générale*.

La publication du plan d'organisation de la *Commission Générale* fut le point de départ de vifs débats engagés dans la presse syndicale. Mais des malentendus se produisirent; la Commission Générale craignit qu'un congrès réuni dans ces conditions ne donnât pas les résultats souhaités; et, pour préparer la discussion elle décida, avec l'assentiment de la majorité des comités des fédérations, de réunir une conférence de ces comités.

La conférence fut tenue à Halberstadt, les 7 et 8 septembre 1891. Chez beaucoup de délégués, le projet de la Commission rencontra une vive opposition, mais la majorité de la conférence lui fut sympathique et, avec quelques modifications de détail, il fut adopté. La conférence décida en outre que les articles relatifs à l'organisation qui avaient été publiés dans la *Correspondance* seraient réunis dans une brochure que l'on répandrait dans les milieux syndicaux. La brochure fut éditée à 35,000 exemplaires, et la Commission Générale en assura la diffusion. Puis, forte de l'approbation de la conférence, elle convoqua le Congrès général à Halberstadt, pour le 18 mars 1892.

208 délégués s'y rendirent, qui y représentèrent 303,519 syndiqués groupés en 60 *fédérations* et 35 *sociétés locales*. Le Congrès avait en effet décidé, dans sa première séance, que les représentants des *sociétés locales* seraient admis.

Le Congrès dura cinq jours; ce furent cinq journées de discussions relatives à l'organisation. Les critiques ne furent pas ménagées à la Commission Générale ; les uns déclarèrent son organe, la *Correspondance,* sans intérêt et inutile; d'autres blâmèrent sa gestion des fonds destinés aux grèves, les emprunts qu'elle avait faits pour parer aux nécessités immédiates, l'emploi qu'elle avait fait des fonds résultant de la collecte du 1er Mai, pour couvrir ces emprunts. Il en fut un certain nombre qui déclarèrent que l'institution même de la *Commission Générale* ne répondait pas à un besoin, et serait avantageusement supprimée. Quelqu'un observa, sans provoquer de protestation qu'« elle avait été immédiatement considérée, en Allemagne, comme un *enfant mort-né* ».

Et cependant l' « enfant mort-né » survécut; la Commission Générale fut maintenue. A vrai dire on réduisit ses attributions. Il fut décidé, en raison des expériences malheureuses qui avaient été faites, qu'elle n'aurait plus à soutenir de grèves. D'autre part, au lieu des *Unions,* dont il était question dans le plan primitif de la Commission, il fut recommandé aux *fédérations* de faire entre elles des *traités* par lesquels elles s'engageaient à agir en commun, dans une série de cas déterminés, les *fédérations* de branches voisines restant libres de former dans la suite soit des *unions* de fédérations, soit des *fédérations d'industrie,* réunissant en une même organisation toutes les branches

d'une même industrie. Mais si l'on excepte ces deux modifications, c'était le plan de la Commission qui, dans ses grandes lignes, était adopté. Les sociétés locales pouvant se fédérer, et s'y refusant, étaient considérées comme étrangères à l'organisation syndicale régulière; leurs représentants n'étaient plus admis dans les Congrès nationaux.

Le principe de la centralisation avait triomphé.

Le second congrès général fut tenu à Berlin, en 1896, du 4 au 8 mai.

Dans l'intervalle de quatre ans qui s'écoula entre les deux congrès, la Commission Générale avait fait une active propagande parmi les ouvriers des provinces orientales de la Prusse, parmi les ouvrières industrielles, parmi les ouvriers de l'alimentation, meuniers, boulangers et bouchers, parmi les ouvriers et les ouvrières de l'industrie textile, parmi les ouvriers du bâtiment et les ouvriers des mines. Elle avait poursuivi la publication de son organe, la *Correspondance*, au moyen duquel elle adressait ses communications et ses appels à la presse, la renseignait sur les grèves, instruisait les chefs des organisations de tous les événements importants, et dans lequel elle faisait paraître, indépendamment des statistiques sur la force des syndicats et sur les grèves, des articles ayant pour objet d'orienter les syndicats et d'alimenter leur propagande, et des comptes rendus des Assemblées générales ou Congrès des organisations syndicales. Avant le Congrès d'Halberstadt elle n'avait publié qu'une brochure, *La Question d'Organisation*. Depuis, elle fit paraître les procès-verbaux du Congrès, à 20,000 exemplaires, un rapport sur l'Activité de la Commission Général de 1892 à 1895, à 20,000 exemplaires, un *Guide pour faire usage du droit d'association et de réunion en Allemagne*, à 10,500 exemplaires, et une série de feuilles volantes portant les titres suivants : *A la classe ouvrière des Provinces Orientales de Prusse*, *Aux Ouvriers venant de l'Étranger*, *Aux ouvriers et ouvrières de l'Alimentation*, *Aux ouvrières industrielles d'Allemagne*, *A quoi servent les Syndicats*. Ces feuilles volantes représentaient un chiffre total de 875,800.

Enfin la Commission Générale, conformément au mandat qui lui avait été donné, avait entretenu, principalement par l'échange de renseignements et de publications, des relations avec les organisations syndicales des pays étrangers.

Malgré l'activité qu'elle avait déployée depuis le Congrès d'Halberstadt, la Commission y fut aux prises, en 1896, au Congrès de Berlin, aux plus vives attaques. Son existence fut sérieusement mise en question. Toute une série de propositions soumises au Congrès demandaient sa suppression.

Aussi bien, depuis Halberstadt, la polémique dirigée contre

elle par certains organes s'était-elle poursuivie sans interruption, avivée par le conflit qui éclata, en deux circonstances, entre elle et le *Comité directeur du parti démocrate socialiste*.

Au Congrès socialiste de Cologne, en 1893, la question des rapports du mouvement syndical et du mouvement politique ayant été inscrite à l'ordre du jour, Legien, président de la *Commission Générale*, se plaignit que les chefs du parti ne manifestassent pas assez de sympathie pour le mouvement syndical, et porta contre Auer, secrétaire du *Comité directeur*, l'accusation de lui être hostile. Entre Legien et Auer le débat fut très vif, la discussion devint immédiatement personnelle. Legien prononça des paroles amères, Auer fut tour à tour ironique et brutal, allant jusqu'à déclarer Legien « incapable de jugement ». Après Auer, Liebknecht, Bebel, d'autres encore eurent pour Legien des paroles dures. Et les coups qui lui étaient ainsi portés en plein Congrès de la Démocratie socialiste eurent leur répercussion au dehors, trouvèrent un écho dans les milieux syndicaux qui lui étaient hostiles. L'opposition contre la Commission Générale, contre Legien, s'empara ardemment de cet aliment qui lui était offert.

Plus tard, un certain temps avant la réunion du Congrès de Berlin, la lutte prit une nouvelle forme. Le bruit fut répandu de « plans obscurs de la Commission Générale ». Le *Journal des Gantiers* avait publié un article où il était fait allusion à des plans mystérieux de la Commission, des plans tenus secrets, mais assurément de nature à jeter la division dans le mouvement ouvrier. L'organe central du parti, le *Vorwaerts* reproduisit aussitôt l'article en demandant : « Que se passe-t-il ? » La Commission Générale ne s'expliqua pas aussitôt. Son projet était le suivant : La législation interdisant à un Congrès de syndicats de s'occuper de questions telles que l'inspection des fabriques, les lois de protection ouvrière, les lois sur les associations, elle voulait qu'à côté du Congrès syndical se tint un autre congrès où les mêmes délégués élus pour ce second congrès dans des réunions publiques, pourraient discuter ces questions. Pour que le projet réussît, il fallait que la police ne se doutât de rien, qu'il fût tenu absolument secret. Et pour cela la Commission générale, qui n'y voulait pas renoncer, différa les explications. Mais les ennemis de la Commission n'attendirent pas pour la juger. Il fut entendu qu'elle complotait ténébreusement contre le parti.

Au Congrès de Berlin, l'incident des « plans obscurs » ainsi que la querelle de Cologne furent l'occasion de vifs débats. Legien, la Commission furent violemment attaqués. Legien devait-il faire de la polémique personnelle, à Cologne ? La *Commission* ne devait-elle pas mettre le *Comité directeur du Parti* au courant de ses plans ? — Mais l'attitude de Legien et de la Commission ne provoqua pas que des cri-

tiques. A Cologne, au fond de la querelle de deux hommes, Legien, Auer, au fond du conflit de deux institutions, la *Commission Générale des Syndicats,* le *Comité directeur du Parti,* avait apparu la compétition de deux tendances du mouvement ouvrier, de la tendance politique et de la tendance syndicale. Et Legien avait formulé, au sein du congrès politique, les revendications de la tendance syndicale. Plus tard, dans la question des « plans obscurs », l'attitude de la Commission avait été une affirmation de l'indépendance du mouvement syndical. Aussi Legien et la Commission eurent-ils au congrès de chaleureux défenseurs.

Pendant quatre jours les débats se poursuivirent avec vivacité. Divers projets d'organisation ayant pour objet d'écarter la Commission Générale furent examinés. Ce n'était pas le principe de la centralisation qui était attaqué : aussi bien tous les délégués au Congrès représentaient-ils des organisations centralisées, ou que des considérations légales empêchaient seules de se centraliser, et à peu près tous reconnaissaient la nécessité d'un lien qui les réunît. Ce qui déplaisait à certains, dans la Commission Générale, c'est qu'en elle les organisations avaient « une tête », c'est qu'elle était comme l'incarnation personnelle, individuelle, du mouvement syndical, l'affirmation vivante de son indépendance vis-à-vis du parti. Les uns voulaient substituer à la Commission Générale un simple correspondant ou secrétaire général; d'autres, une société formée par les présidents des fédérations, qui nommerait un fonctionnaire pour la gestion des affaires; d'autres voulaient une alliance des Syndicats.

Ces divers projets furent repoussés ; et la Commission Générale fut maintenue. Mais on lui adjoignit un corps consultatif, le *Comité syndical*, composé de représentants des comités de toutes les fédérations ou de toutes les organisations locales ne pouvant se fédérer, qui payaient régulièrement leurs cotisations à la Commission Générale. Ce Comité devait être convoqué par la Commission au moins une fois par trimestre, et devait être instruit par elle de sa gestion des affaires et de ses projets. En outre, de l'opposition passionnée faite à la Commission Générale il résulta pour elle, non pas, comme au précédent congrès, une diminution de ses attributions, mais une diminution de ses ressources. A la cotisation de 5 pfennigs (6 centimes 1/4) qui lui était payée, chaque trimestre, par chaque syndicat pour chacun de ses membres, fut substituée une cotisation de 3 pfennigs.

La Commission Générale était maintenue, mais elle était maintenue appauvrie, affaiblie.

Vaillamment, elle allait pourtant reprendre sa tâche.

C'est ici que commence la période d'activité dont elle allait avoir à rendre compte devant le troisième Congrès des Syndicats d'Allemagne,

devant le Congrès de Francfort. Nous exposerons, principalement d'après le rapport imprimé soumis aux délégués et d'après le rapport oral fait par le président de la Commission Générale devant l'assemblée, ce que fut le développement du mouvement syndical en général, et quelle fut en particulier l'activité de la Commission pendant cette période. Nous verrons ensuite quelle fut, à Francfort, l'attitude de l'assemblée en face de la Commission, et quelles furent les résolutions prises à son sujet.

Tout d'abord, constatons un fait : dans ces dernières années le mouvement syndical a pris, en Allemagne, un grand essor; les organisations syndicales sont devenues une puissance. Qu'il nous suffise de citer la statistique qu'a établie la Commission Générale pour la période qui va de 1891 à 1898. Nous y verrons mentionné le nombre des organisations centralisées, le nombre de leurs membres, le nombre des femmes qui en font partie, le nombre des membres des sociétés locales non centralisées.

ANNÉES	ORGANISATIONS centralisées	NOMBRE TOTAL des membres	NOMBRE des femmes	NOMBRE des membres des organisations locales	TOTAL des syndiqués
1891	62	277.659	»	10.000	287.659
1892	56	237.094	4.355	7.640	244.734
1893	51	223.530	5.384	6.280	229.810
1894	54	246.494	5.251	5.550	252.044
1895	53	259.175	6.697	10.781	269.956
1896	51	329.230	15.265	5.858	335.088
1897	56	412.359	14.644	6.803	419.162
1898	59	491.955	13.009	15.792	507.747

Ainsi, de 1892 à 1896, pendant la période qui s'est écoulée entre le Congrès d'Halberstadt et le Congrès de Berlin, le chiffre total des syndiqués allemands s'est accru de 90,354 nouveaux membres, le chiffre des syndiqués faisant partie d'organisations centralisées, de 92,136; depuis le Congrès de Berlin jusqu'en 1898, nous constatons une augmentation totale de 263,013 syndiqués, et une augmentation de 254,861 membres d'organisations centralisées.

Pour comprendre toute la signification de ces chiffres, il faut savoir que tout syndiqué qui interrompt le paiement de sa cotisation sans avoir l'excuse du chômage ou de la maladie est rayé de la liste du syndicat; il faut se rappeler que tout syndicat paie à la Commission Générale pour chacun de ses membres une contribution trimestrielle, et que pour toute œuvre commune il est imposé en proportion de

l'effectif qu'il a déclaré; il faut se rendre compte que ces chiffres ont une valeur de comptabilité, et que nul n'a intérêt à exagérer. En tenant compte de la diversité des cotisations des diverses organisations, on pourra dire que le nombre des membres d'une organisation syndicale a toujours un équivalent à peu près exact dans les ressources financières de cette organisation.

Au Congrès de Francfort, quelqu'un demanda que l'on votât un secours collectif pour les tisserands grévistes de Brunn. Chaque organisation syndicale représentée au Congrès aurait à verser pour chacun de ses membres 5 pfennigs. Cinq cent mille syndiqués, d'après les déclarations consignées dans la statistique du Congrès, faisaient partie de ces organisations : cela faisait 25,000 marcs (31,250 francs). La proposition fut votée. Aussitôt le délégué de la *Commission Syndicale d'Autriche,* présent au Congrès, annonça télégraphiquement aux grévistes l'envoi prochain des 25,000 marcs. Quelqu'un, en Autriche, s'était d'ailleurs engagé à verser immédiatement au Comité de la grève la somme qui serait votée par les syndicats allemands. Personne n'avait eu l'idée qu'il pût y avoir dans les statistiques le moindre leurre, la moindre exagération. Et, à l'heure qu'il est, depuis longtemps les 25,000 marcs sont payés.

Ce n'est donc pas un progrès apparent, fait d'adhésions platoniques, c'est un progrès réel, un progrès dans les ressources, dans la puissance d'action des syndicats, que nous apprend la statistique de la Commission Générale. A quelles causes faut-il attribuer ce progrès ?

Le rapport de la Commission en distingue quatre.

C'est tout d'abord l'heureuse situation économique de ces dernières années, l'activité du mouvement industriel. On comprend en effet, puisque la qualité de membre d'un syndicat dépend du paiement des cotisations, que le nombre des membres ait une tendance à se développer lorsque le travail entre dans une période de prospérité, à diminuer lorsque le travail se ralentit, que le mouvement syndical tende à suivre les fluctuations du travail.

La situation industrielle facilitait la tâche de la propagande, lui préparait le terrain. Mais la propagande des syndicats a été extrêmement active pendant ces quatre années. Et cette activité est la seconde cause du progrès constaté.

Ajoutons que l'union s'est faite, profonde, dans le mouvement syndical : le débat sur la forme d'organisation, qui avait été si funeste, a pris fin; l'immense majorité des ouvriers allemands syndiqués n'a pas tardé à se trouver réunie dans les organisations centralisées, dans les fédérations; il n'existe plus, parmi ces dernières, de fédération hostile à la Commission Générale. Partout, pour travailler à la conquête de nouveaux membres, on s'est groupé. L'unité est devenue

une vérité. Et là se trouve une troisième cause de l'essor du mouvement syndical.

Enfin les adversaires, effrayés, ont voulu frapper un grand coup : prenant comme parole de combat la *défense de la liberté du travail,* ils ont tracé un plan de campagne contre le droit de grève, contre le droit de coalition de la classe ouvrière. Ce plan de campagne, contenu dans une circulaire secrète adressée par le Secrétaire d'État de l'Intérieur, comte de Posadowsky, aux gouvernements fédérés, l'organe central de la Démocratie socialiste, le *Vorwaerts,* le révéla inopinément à la classe ouvrière, — et sur toute l'étendue de l'empire de grandes réunions populaires furent organisées, pour exhorter les masses ouvrières à entrer dans les syndicats afin d'y défendre leurs droits. Plus tard, Guillaume prononça le fameux toast d'Œynhausen. Et, de toutes parts, à l'occasion du toast de Guillaume, l'agitation recommença. Ainsi, en soulevant d'indignation les masses ouvrières, les projets et les menaces des gouvernants facilitaient auprès d'elles la propagande des syndicats, accroissaient la force des organisations qu'ils voulaient abattre.

A mesure que, par l'action de ces diverses causes, la puissance du mouvement syndical se développait, se développait aussi la puissance d'action de la Commission Générale. Ses ressources s'accroissaient d'année en année, comme s'accroissent les ressources d'un État qui compte chaque année plus de contribuables. La contribution personnelle payée à la Commission par chaque organisation centralisée pour chacun de ses membres avait bien été réduite, au Congrès de Berlin, de 5 pfennigs à 3 pfennigs; mais l'accroissement du nombre des syndiqués fut si considérable dans ces dernières années que, malgré cette réduction, les revenus de la Commission s'accrurent. Tandis que de 1892 à 1896 — dans la période qui s'écoula entre le Congrès d'Halberstadt et le Congrès de Berlin, la Commission n'avait reçu, en 49 mois, que 94,620 marcs (118,275 fr.), c'est-à-dire en moyenne 1,930 marcs (2312 fr. 50) par mois, elle reçut depuis le Congrès de Berlin, en 36 mois, 115,680 marcs (144,100 fr.), c'est-à-dire 2,913 marcs (3,641 fr. 25) par mois.

Grâce à cet accroissement de ses revenus, la Commission Générale put, dans cette période, élargir son action.

Dans le domaine de la propagande, son rôle fut double : elle aida financièrement certaines organisations, pour les mettre en mesure de faire leur propagande elles-mêmes; d'autre part, dans certaines industries, dans certaines régions, elle prit l'initiative ou la direction de la propagande.

Certaines fédérations eurent besoin seulement d'avances de fonds : pendant les trois années de son exercice, elle leur prêta 52,830 marcs

dont la plus grande partie a déjà été remboursée. A d'autres organisations plus faibles, telles que celles des coiffeurs, des jardiniers, des pâtissiers, des gens de mer, etc., elle accorda des subventions; mais elle suivit ici ce principe de ne donner des fonds, pour la propagande, qu'aux organisations qui se seraient montrées, par elles-mêmes, capables de vivre, qui auraient prouvé, par leurs propres efforts, qu'elles étaient susceptibles de durer sans avoir besoin d'un perpétuel appui. A telle fédération, celle des potiers, elle accorda des subsides destinés à la propagande parmi les ouvriers d'une profession voisine, les briquetiers, trop faibles encore pour fonder une organisation indépendante, et que la fédération des potiers reçoit actuellement parmi ses membres.

La Commission s'occupa directement, d'ailleurs, de la propagande parmi les briquetiers, comme de la propagande parmi les gens de mer. Et cette propagande parmi les gens de mer fut particulièrement heureuse. Pour atteindre cette catégorie de travailleurs, si difficile à organiser, elle s'attacha spécialement à faire paraître des articles de propagande dans les feuilles quotidiennes des villes maritimes, et à répandre en grande quantité les numéros contenant ces articles dans la population des ports. Et, grâce à cette propagande, la *Fédération des gens de mer* put être fondée.

Comme dans la période précédente, c'est à la propagande parmi les ouvriers des régions les plus arriérées de l'Empire, Prusse Occidentale et Orientale et Haute-Silésie, que la Commission Générale donna ses plus grands soins. Aussi bien le succès de cette propagande importe-t-il à l'ensemble des organisations syndicales d'Allemagne, à l'ensemble du prolétariat allemand. Un irrésistible mouvement entraîne en effet les populations des provinces orientales aux salaires misérables, vers le Centre et l'Ouest, où la classe ouvrière, par son organisation et par ses luttes, a su conquérir des salaires plus élevés. Si ces travailleurs de l'Est arrivent, sans éducation économique, dans ce nouveau milieu, prêts à livrer leurs bras au premier patron qui les paiera mieux qu'ils n'étaient payés là-bas, la conséquence fatale de leur arrivée, c'est la *pression des salaires,* la perte par la classe ouvrière des avantages péniblement conquis. Arrivent-ils, appelés par les patrons, pendant une période de lutte, pendant une grève? Avec inconscience ils prendront les places vacantes, ils provoqueront la défaite des ouvriers. Il est donc de la plus haute importance, pour la classe ouvrière tout entière, que, dans leurs provinces, ces travailleurs de l'Est soient initiés au principe du mouvement ouvrier moderne, qu'ils apprennent quels sont les intérêts, quels sont les devoirs de la classe ouvrière, que la *conscience de classe* soit éveillée en eux, qu'ils soient instruits de la nécessité de l'organisation. Cette éducation du prolétariat de provinces entières, — éducation qu'aucune des organisa-

tions particulières ne pourrait faire, — c'est l'une des tâches essentielles de la Commission Générale.

Cette tâche est particulièrement lourde : dans la Prusse Occidentale et Orientale l'industrie est en effet très peu développée, et, dans la Haute-Silésie, où un développement industriel trés avancé créerait des conditions favorables à la propagande, les propagandistes ont affaire à une population dont le niveau intellectuel est si bas, qu'il est très difficile de lui faire comprendre le prix de l'organisation. D'ailleurs, dans la Haute-Silésie comme dans la Prusse Occidentale, la population parle presque exclusivement le polonais, ce qui constitue une difficulté de plus; elle est dominée par le clergé, qui fait à la propagande des syndicats une guerre sans trêve; et la police intervient à chaque instant auprès des restaurateurs pour les empêcher de louer aux propagandistes leurs salles de réunions.

Mais, malgré ces difficultés, la Commission Générale, poursuivant l'œuvre qu'elle avait entreprise déjà en 1893, a pu, pendant cette période, répandre au loin dans ces régions les principes de l'organisation.

Elle-même, à diverses reprises, par l'envoi de propagandistes, elle a provoqué de nombreuses réunions; là où les propagandistes ne pouvaient parler, elle s'est efforcée d'agir par la diffusion de feuilles volantes rédigées par elle.

Mais ce n'est pas dans cette action directe, venue de loin, et intermittente, qu'elle avait vu le moyen de gagner ces populations. Afin que la propagande fût continue, et afin qu'elle fût exactement adaptée aux conditions particulières du milieu, dès le début, elle avait travaillé à constituer des *commissions d'organisation et de propagande* dans les grands centres, à Kœnigsberg, à Dantzig. Elle en a créé de nouvelles, à Posen, à Beuthen. Ce sont ces commissions qui ont à « travailler » le pays, ce sont elles qui sont chargées d'organiser régulièrement des réunions publiques, de rédiger des feuilles de propagande, de provoquer la naissance de syndicats. Le rôle de la Commission générale consiste essentiellement à leur accorder des subsides. Elle s'efforce d'assurer aux personnes chargées de la propagande des situations indépendantes. A Posen, elle a placé à la tête de la commission un fonctionnaire auquel elle paie un traitement régulier. Par contre, ces commissions lui envoient régulièrement des rapports sur leur activité; et, de temps en temps, un délégué de la Commission Générale vient conférer avec elles sur la tactique à suivre dans la propagande et dans l'organisation.

Grâce aux efforts communs, d'importants résultats ont pu être obtenus. En dépit de toutes les résistances, les idées nouvelles ont pu se répandre, et, si le nombre des ouvriers syndiqués est encore peu considérable, le nombre est grand de ceux chez qui la pensée a été

éveillée, de ceux qui ont compris le rôle des syndicats, et qui ne se prêteraient pas, transportés dans le Centre ou dans l'Ouest, à la *pression des salaires*.

D'autres travailleurs, lorsqu'ils arrivent sans culture, ne sont pas moins dangereux que les travailleurs de l'Est : ce sont les ouvriers étrangers venus de pays où l'industrie est moins avancée, Tchèques, Polonais, Italiens, tous habitués à de bas salaires, à une vie misérable, sans besoins, contents de peu. C'est l'une des tâches de la Commission Générale de faire l'éducation économique de ces ouvriers, comme elle fait celle des travailleurs de l'Est, et de les faire entrer dans les organisations des ouvriers allemands : dans ce domaine, elle a dépensé, pendant la dernière période, une grande activité, et est entrée dans de nouvelles voies.

Elle a poursuivi la diffusion, parmi les ouvriers arrivant de l'étranger, de feuilles de propagande écrites en tchèque, en polonais, en italien, dans lesquelles elle leur explique pourquoi les patrons allemands les appellent en Allemagne, comment ils n'ont d'autre but que de réduire les salaires des ouvriers allemands et d'abaisser la condition de la classe ouvrière, comment les ouvriers allemands ne veulent nullement les empêcher de travailler en Allemagne et leur demandent seulement de ne pas travailler à d'autres conditions que les conditions en usage, de s'associer à leurs revendications et d'entrer dans leurs syndicats, comment enfin la classe ouvrière ne se délivrera du joug du capitalisme que le jour où les ouvriers de toutes nations se seront unis pour engager la lutte contre les institutions actuelles de la société.

Mais elle ne s'est pas contentée de cette diffusion de feuilles de propagande. Pour enrayer la concurrence des ouvriers tchèques, la Commission Générale s'est adressée à la *Commission Syndicale d'Autriche*, avec laquelle elle a des rapports étroits, et lui a demandé de donner une attention spéciale à sa propagande en Bohême. Pour agir sur les ouvriers italiens, elle a décidé la fondation d'un journal italien paraissant en Allemagne, *L'Operaio Italiano*. Ce journal, rédigé par un Italien domicilié à Hambourg, où réside la Commission Générale, et dont la Commission emploie pour d'autres travaux les services, paraît depuis le 18 juin 1898, deux fois par mois. Son tirage le plus faible a été de 1,200 exemplaires, son plus haut tirage de 3,000. La Commission Générale paie une partie des frais nécessaires à son entretien. Jusqu'ici, il a eu une très heureuse action sur les ouvriers italiens, et il semble que les patrons commencent à s'apercevoir de son existence.

Enfin la *Commission Générale* est allée plus loin encore. La *Commission Syndicale d'Autriche* soucieuse comme elle d'arrêter la dépréciation de la main-d'œuvre indigène, ayant attiré son attention

sur l'intérêt commun qu'il y aurait à porter la propagande parmi les ouvriers italiens dans l'Italie même et dans les provinces italiennes de l'Autriche, elle lui accorda des subsides pour diriger cette progande. Deux secrétaires furent institués, l'un à Trieste, l'autre à Trente. A Trente, un foyer d'organisation et de propagande se forma. Trente-trois petits syndicats y sont actuellement réunis en une organisation générale, qui s'efforce d'éclairer la masse des travailleurs. Et comme Trente se trouve sur la route des ouvriers italiens qui vont en Allemagne ou en Autriche, c'est avant leur arrivée dans ces pays que beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui instruits des luttes qui s'y mènent, et du tort qu'ils peuvent faire aux ouvriers parmi lesquels ils viennent vivre, en livrant leurs bras pour un salaire moins élevé.

C'est ainsi que la Commission, comme représentation générale du mouvement syndical allemand, a dirigé sa propagande parmi les ouvriers étrangers et parmi les catégories d'ouvriers allemands les plus dénuées d'organisation. Mais, comme représentation générale du mouvement syndical, la Commission a eu d'autres devoirs. Après la publication de la circulaire du comte de Posadowsky, après le toast d'Œynhansen, elle publia deux brochures, l'une destinée aux masses, l'autre, plus volumineuse, grosse de 216 pages, destinée aux propagandistes, dans lesquelles elle montrait ce qu'était en réalité le droit de coalition, que le gouvernement se proposait de limiter davantage encore. Et la première, intitulée *Une Attaque au Droit de Coalition* fut *tirée à 1,434,970 exemplaires,* — la seconde, intitulée *Le droit de coalition des Ouvriers Allemands dans la Théorie et dans la Pratique,* fut tirée à 30,000 exemplaires, dont 25,000 furent envoyés gratuitement aux syndicats. Ces brochures, qui purent être composées et publiées en peu de jours, étaient remplies de faits saisissants que, depuis des années la Commission Générale : aux militants elles fournirent des armes pour la violente campagne de protestation qui se poursuivit, pendant des mois, sur l'Allemagne entière (1).

En cette circonstance se manifesta également l'utilité des recherches statistiques de la Commission Générale, qui représentent un autre domaine de son activité. En montrant l'importance des sommes dépensées par les syndicats pour assister ceux de leurs membres qui sont malades, ceux qui chôment, pour payer à ceux qui doivent aller chercher du travail ailleurs leurs frais de route, elles ont permis d'établir que les attaques contre les syndicats sont des attaques contre

(1) Le projet de loi annoncé par l'Empereur à Œynhausen vient d'être déposé, le 2 juin, sur le bureau du Reichstag. La campagne de protestation a recommencé plus violente encore.

l'humanité; en montrant la faible proportion de délits commis pendant les grèves (3 3/10 sur 1,000 grévistes), elles ont permis d'établir que les faits ne justifiaient à aucun titre une aggravation de la loi.

La Commission Générale a fait d'autres recherches statistiques : les unes portant sur le travail dans l'industrie du bâtiment, les autres sur la situation des ouvrières de l'industrie graphique. Les résultats de cette dernière étude n'ont pas encore été publiés; ceux de la première ont été consignés dans une brochure où sont mis en lumière tous les abus dont sont victimes les ouvriers du bâtiment, ils ont été portés à la tribune du Reichstag par le Président de la Commission Générale, Legien, qui est député socialiste, et le Secrétaire d'État de l'Intérieur a dû reconnaître l'exactitude des faits mentionnés, il a dû déclarer que le gouvernement avait entrepris de supprimer ces abus.

Enfin, à côté de la propagande et des travaux de statistique, c'est l'une des fonctions essentielles de la Commission Générale d'entretenir des relations avec les organisations ouvrières de l'Etranger. Ici encore la Commission a dignement rempli sa tâche. Pendant la dernière période elle a augmenté le nombre des organisations avec lesquelles elle a correspondu à l'occasion d'événements déterminés, et avec lesquelles elle a fait l'échange de rapports sur diverses questions intéressant le mouvement syndical.

Voici la liste de ces organisations :

Belgique : *Commission syndicale,* Bruxelles;

Danemark : *De Samwirkende Fagforbund,* Copenhague;

Angleterre : *Trades Union Congress Parlementary Committee,* Londres;

France : *Fédération nationale des Bourses du Travail,* Paris;

Hollande : *Nationaal Arbeids Secretariaat,* Amsterdam;

Autriche : *Gewerkschafts-Kommission Oesterreichs,* Vienne;

Bohême : *Bœhmische Landes-Gewerkschaftskommission,* Prague;

Hongrie : *Gewerkschafsrath;* Budapest;

Suède : *Landessekretariatet,* Stockholm;

Suisse : *Schweizerischer Gewerkschaftsbund,* Zurich;

Espagne : *Union Générale des Travailleurs d'Espagne,* Barcelone;

Amérique : *American Federation of Labor,* Washington.

Ajoutons que lors de la grève des mécaniciens anglais, la Commission servit d'intermédiaire entre le prolétariat allemand et les grévistes, qu'elle instruisit les syndicats allemands des raisons de la grève, les exhorta à organiser des collectes, centralisa les fonds et put ainsi adresser au Comité de la Grève 262,876 marcs (328,595 francs).

Telle était l'œuvre qu'avait accomplie la Commission Générale lorsqu'elle se présenta, le 8 mai, devant le Congrès de Francfort pour lui rendre compte de son mandat.

EDGARD MILHAUD.

La Conférence de La Haye

Lorsque parut le rescrit fameux de Nicolas II sur la limitation des armements, nous saluâmes cet acte comme un hommage à la critique socialiste, mais en même temps nous exprimions notre scepticisme sur les résultats pratiques de cette initiative.

Le Congrès — ou si l'on préfère — la Conférence provoquée par le Czar, s'est réunie le 18 mai dernier à La Haye. Elle a entendu de nombreux discours dont plusieurs ont été publiés; elle a tenu de longues réunions, discutant des articles de droit international déjà adoptés et des propositions nouvelles dont quelques-unes ont pris un assez long développement; elle a rejeté les suppliques de quatre nationalités opprimées; elle a enfin distribué à profusion les présidences et vice-présidences entre ses membres. Une fois de plus la question se pose — mais avec plus d'intérêt qu'auparavant : à quoi aboutira cette réunion diplomatique?

Le rescrit du mois d'août s'étendait sur la nécessité de restreindre les armements qui paralysent, et étouffent les sociétés modernes. Or, il ne semble pas jusqu'ici — et selon toute apparence cette tendance persistera, — que l'étude de ce problème prenne la première place dans les préoccupations des délégués. Une Commission a bien été chargée spécialement d'y pourvoir, mais elle se compose d'hommes de second et de troisième plan, de militaires et de marins, qui à coup sûr ont intérêt à ne pas réduire les effectifs terrestres et maritimes de leurs pays respectifs. Rien pourtant ne passionne plus les peuples que la diminution du fardeau militariste, et si la parole de Nicolas II a été accueillie avec une certaine sympathie, même dans des milieux avancés, c'est qu'elle préconisait l'amincissement de l'armure écrasante qui enserre l'Europe et qui gagne l'Amérique et l'Extrême-Orient.

Ce fut d'ailleurs, dès la première heure, une illusion de croire que pareille solution pût sortir d'un congrès diplomatique assemblé par les gouvernements. Comme l'a fort bien montré Ferrero dans un livre récent, l'armée de ci de là apparaît comme une institution étroitement

liée au régime capitaliste, qu'il prenne la forme royaliste, cléricale ou la forme jacobine-bourgeoise. Elle n'est pas destinée uniquement à faire front au danger extérieur, à refouler l'ennemi supposé qui forcerait la frontière; sa mission est à l'intérieur, à côté de la petite police qui recherche les criminels ou qui bourre de coups de poing les citoyens les jours de manifestation; elle est la grande police qui défend l'ordre actuel et qui, sur la pointe de ses baïonnettes, asseoit la domination d'un empereur, la constitutionnalité d'un roi, les prérogatives temporaires d'un président et partout la pseudo-légitimité de droit divin de l'oligarchie industrielle, commerciale et financière. Que deviendrait Guillaume II en face de la gigantesque poussée socialiste de l'Allemagne, s'il n'avait autour de lui 600,000 hommes prêts à tirer? Que ferait l'empereur d'Autriche, François-Joseph, tiraillé par tant d'éléments ethniques divers, antagonistes, s'il ne pouvait chaque année proclamer l'état de siège dans quelqu'une de ses capitales soulevées? Oue vaudrait la bourgeoisie française, si elle n'avait à ses ordres, pour réprimer les grèves — et à l'occasion pour remplir les grands services publics, cette armée qu'elle redoute, dont elle surveille jalousement les tendances secrètes, mais qu'elle maintient et qu'elle acclame comme le palladium de ses privilèges? Quelle eût été l'attitude de Humbert de Savoie devant l'insurrection milanaise, devant la jacquerie sicilienne et toscane, si les troupes italiennes, toujours vaincues au dehors, n'étaient venues retremper leur prestige dans le sang des citoyens? Nicolas II lui-même ne tremblerait-il pas sur son trône devant les premiers soubresauts de l'organisation sociale en gestation, si ses généraux n'intervenaient pas comme à Riga, pour fusiller les premiers grévistes! Ainsi l'histoire présente nous apprend qu'aucun gouvernement, qu'aucun régime établi ne saurait supprimer, limiter même ces contingents militaires, sans couper les racines qui l'implantent au sol. Et nulle part cette impossibilité n'est mieux caractérisée qu'en France, dans ce pays déjà labouré et mutilé par deux formations impériales, où la classe possédante, au fond hostile à l'uniforme, se livre à tous les périls du césarisme plutôt que de se sentir seule et affaiblie devant les menaces croissantes du socialisme.

La Conférence de La Haye ne restreindra donc pas les armements, parce qu'elle ne le veut pas, parce qu'elle ne le peut pas. Le rescrit de Nicolas II n'a été que phrases mensongères; les premiers discours officiels de La Haye n'ont été que duperies, guet-apens tendus à la crédulité des foules. Demain, comme hier, des millions d'hommes armés et casqués continueront à vivre du labeur prolétarien, persisteront à sucer toute la sève sociale et à peser d'un poids accablant sur les nations appauvries.

Quelle sera donc l'œuvre de la Conférence ? On prétend qu'une des Commissions nommées par elle travaille assidûment à reviser les lois de la guerre. N'insistons pas sur le paradoxe étrange d'une jurisprudence qui veut civiliser une chose essentiellement barbare et harmoniser les conflits à l'heure même où la science s'épuise en construction d'engins de plus en plus meurtriers. Oui, il est très bien de préserver les blessés, les hôpitaux, de toute atteinte, mais à quoi bon innover ou développer des règles déjà acquises lorsque vous vous préparez à coucher des foules de plus en plus nombreuses sur le sol sanglant ?

La Commission de la Conférence où se rencontrent les premiers rôles des diverses missions a mis à son programme la médiation et l'arbitrage. Une tendance s'affirme ou du moins s'affiche parmi ses membres à substituer aux chocs armés les solutions pacifiques et transactionnelles des litiges. L'Angleterre, la Russie, l'Union Américaine, l'Italie ont déposé des projets pour trancher ce grave problème. Etablira-t-on un tribunal permanent ou temporaire ? Comment sera-t-il formé ? Les pays intéressés pouront-ils continuer à mobiliser, en attendant les décisions de la magistrature nouvelle ? Comment sera sanctionnée la décision prononcée, et si l'une des parties refuse de l'admettre et prend l'initiative de l'agression, qui la contraindra à rentrer dans l'ordre et à exécuter le jugement ? Ici encore, en présence de la complexité et du nombre des questions à résoudre, et en raison surtout de l'organisation internationale contemporaine, il nous semble peu probable qu'on arrive à un résultat concret.

Dans son discours inaugural, M. de Staal, ambassadeur de Russie à Londres et président de la Conférence de la Paix, exprimait que les chances de guerre diminuaient et que le développement industriel et commercial des grandes puissances contribuerait à restreindre les risques de jour en jour davantage. Rien n'est plus contraire à la réalité des faits. D'abord, le monde a vu, en ces derniers temps, un certain nombre de luttes armées — entre la Chine et le Japon — entre la Grèce et la Turquie — entre l'Espagne et les États-Unis ; ensuite si les litiges anciens des frontières d'Europe se sont quelque peu assoupis, il ne sont pas tout à fait morts et une étincelle peut à chaque instant les ranimer dans toute leur étendue. Enfin l'évolution économique même que M. de Staal salue comme un élément de pacification est, au contraire, le plus terrible brandon de discorde que l'histoire ait jamais connu. Autrefois, quelques peuples seulement étaient en contact les uns avec les autres, et cette contiguïté même se limitait à quelques centaines de kilomètres ; aujourd'hui tous les peuples soi-disant civilisés se rencontrent et se heurtent en vertu de la concurrence, sur tous les points du globe. Le conflit le plus menaçant de

l'heure présente n'est suspendu ni sur la frontière des Vosges, ni sur la ligne de la Vistule; ces éléments sont épars sur le globe, partout où les commerçants anglais et allemands sont en opposition, et demain, pour une misérable petite île perdue dans l'immensité Océanique, la guerre peut armer l'une contre l'autre l'Angleterre et l'Allemagne dont les intérêts économiques se contrarient. M. de Staal a produit une affirmation bien hasardée et bien paradoxale lorsqu'il a compté sur les convoitises commerciales des grands États pour maintenir la concorde générale : la paix n'a pas de pire ennemi que l'appétit des débouchés qui caractérise toutes les puissances du Vieux et du Nouveau Monde, qui domine leur politique et qui en somme nous a valu, en en attendant d'autres, les conflits Sino-Japonais et Hispano-Américain.

La Conférence de La Haye eût pu faire œuvre utile, en écoutant les doléances des opprimés qui s'adressaient à elle : Polonais, Arméniens, Finlandais, Turcs même réclamaient de cette réunion diplomatique une étude impartiale de leurs griefs et de leurs droits, un peu de justice, un peu de liberté. Il y a quatre-vingts ans déjà, les Congrès de la Sainte-Alliance recevaient ainsi les requêtes des Italiens, des Allemands, des Hellènes broyés par le despotisme de vainqueurs ou d'oppresseurs du dedans et du dehors. Metternich, le primat de la diplomatie d'alors, renvoyait les délégués, en les menaçant de sa vengeance, à moins qu'il ne les fît incarcérer sur le champ.

Les délégués qui dirigent les travaux de la Conférence, les de Staal, les Munster, les Nigra et les Bourgeois ont suivi l'exemple de ce grand ancêtre. Ils ont arrêté que les propositions incluses dans le décret du Czar et dans la circulaire subséquente du comte Mouravief seraient seules examinées. Cela met à l'aise les gouvernements soi-disant libéraux qui n'auront à froisser ni Nicolas ni Abdul-Hamid en émettant une appréciation sur tel ou tel méfait contemporain ; mais au fond et pour l'avenir même du monde en général et des Polonais, Finlandais, Arméniens, en particulier, cette décision n'a qu'une valeur très minime. Malgré Metternich et ses acolytes de 1820, l'Italie s'est affranchie, l'Allemagne s'est unifiée en excluant l'Autriche, la Grèce a chassé le Croissant : malgré les Staal, Nigra, Bourgeois, etc., les opprimés d'aujourd'hui finiront bien par avoir raison, car il n'est pas d'exemple qu'une iniquité historique ait persisté bien longtemps.

En somme, la Conférence de La Haye avait à examiner trois points, en vertu de ses propres résolutions. L'un d'eux n'a qu'une très minime importance au regard des problèmes à traiter; sur les deux autres, les commissaires courent à un échec certain, déjà avoué pour le premier, encore masqué pour le second. Le quatrième point était soulevé par des personnalités ou des collectivités étrangères à la réunion même ; il a été brutalement esquivé.

Voilà donc le bilan de ces fameuses assises que la presse européenne entoure de toutes les pompes de son reportage et qui infailliblement sont vouées à l'impuissance totale. Par la bouche de ses représentants autorisés, un peu partout dans notre vieille Europe, le socialisme a exprimé son dédain et son scepticisme. A l'heure même où M. de Staal prononçait son discours inaugural, un grand meeting s'ouvrait à La Haye où Bokenbuch, Troëlstra, dénonçaient l'hypocrisie des gouvernements, la duplicité de la société capitaliste assise sur le militarisme ; peu de temps après le Congrès du Parti ouvrier belge à Louvain déclarait que seules l'organisation populaire et la Révolution sociale pouvaient assurer la ruine du régime des armements. Enfin la Conférence internationale de Bruxelles, le 28 mai, adoptait sous une forme un peu diverse la même conclusion. Le socialisme a parlé et désormais son siège est fait sur le rôle du Congrès des diplomates.

Le rescrit du Czar a été un hommage implicite à tous les arguments que notre pays présente depuis un demi-siècle contre le système militaire ; l'échec de la Conférence démontrera que seule la Révolution, préparée par nous, pourra assurer la pacification et la fraternité universelles, en supprimant d'abord dans chaque Etat les iniquités sociales.

Après tout, les gouvernements qui ont envoyé des représentants à La Haye ont été imprudents. En se séparant sans avoir rien arrêté, les délégués vont tout simplement proclamer la grande faillite des régimes politiques et du *régime économique* contemporain, la barbarie intrinsèque de leurs institutions, le vice profond de leurs principes. Il n'y a jamais profit à avouer ses tares, et surtout son incapacité à les extirper. Nicolas II et tous les souverains et ministres qui l'ont suivi ont bien mérité du socialisme international.

PAUL LOUIS.

Bernstein et le Socialisme

> Une erreur n'est pas digne d'être maintenue uniquement parce que Marx et Engels l'ont une fois exprimée ; et une vérité ne perd rien de son importance parce qu'elle a été découverte et exposée par un économiste antisocialiste ou d'un socialisme incomplet.
>
> BERNSTEIN.
>
> (*Les Évolutions du Socialisme*, p. 73.)

A peu d'intervalle se sont succédé les polémiques sur le socialisme de Merlino, Sorel et Bernstein. A voir de haut cette littérature critique du socialisme due aux socialistes eux-mêmes, on s'aperçoit que la science sociale, au point de vue objectif, n'a pas beaucoup gagné à ces publications. Ni peu, ni prou. En dehors des constructions ingénieuses de Sorel, les publications des trois auteurs cités sont un retour au point de vue bourgeois ou une conversion plus ou moins consciente à l'utopisme. Pourtant ces écrits présentent un intérêt supérieur à leur valeur intrinsèque. Ce sont des contributions psychologiques. Une conversion ou même un simple scepticisme en face d'une foi, d'une croyance ou d'une conviction fortement ancrée sert au moins à jeter la lumière sur le contenu de cette foi, de cette croyance et de cette conviction. Cela vaut mieux que des discussions scientifiques faites au point de vue objectif.

Les auteurs dont nous nous occupons sont tous, sauf Sorel, d'anciens adeptes du socialisme. Que reste-t-il de la conception socialiste, si nous acceptons le point de vue de Bernstein, dit Karl Kautsky ? Et de fait, il n'en resterait rien, malgré les prétentions et les dénégations. Maintenant, si ces écrivains critiques du socialisme prétendent encore distinguer la théorie et la pratique socialistes, alors qu'ils n'ont pas dépouillé les théories officiellement admises et logiquement déduites de l'esprit du mouvement socialiste, ils se laissent abuser par une illusion subjective très commune. Mais l'intéressant pour l'observateur qui regarde du dehors ce mouvement de critique du socialisme exercé par les socialistes eux-mêmes, c'est que les critiques eux-mêmes ne font que retourner par des voies plus ou moins tortueuses aux doctrines et aux enseignements de ce qui a toujours été appelé, par opposition aux théories du parti révolutionnaire, la

science officielle. Et je dis par une voie plus ou moins tortueuse, parce que, en vérité, comme nous le voyons maintenant, dans l'esprit de Bernstein, il est loin de confesser ouvertement cette opposition entre les théories marxistes et l'économie officielle et d'en faire la conciliation dans leur intégrité. « Hercule reste au carrefour » et, entre la grâce austère de la vertu et l'attrait plus vif du plaisir, ne sait pas se résoudre. Ou bien encore, plutôt, il ressemble, ne lui en déplaise, à l'âne de Buridan.

Tandis que Merlino a courageusement déclaré impossible la solution communiste et collectiviste (1), ni Sorel, ni Bernstein, ni Heyne, ni Graziadei, ni tant d'autres qui colportent l'article à la mode, la crise du socialisme, n'ont révélé clairement leur pensée sur ce point. Bernstein emporte le prix de la réticence. Il proteste à tout propos qu'il ne renonce pas au socialisme ; et par socialisme, il entend la coopération au sens large. Tantôt il identifie le socialisme avec la démocratie, tantôt avec la législation du travail, mais il fait allusion à la possibilité hypothétique d'un régime unitaire de production. On sent dans son œuvre l'homme qui ne veut pas dire tout, qui n'ose confesser tout, et cela non pas certes par des motifs bas, mais par suite de la séduction et de l'ascendant qu'exerce encore sur lui le souvenir d'une lutte endurée pour un idéal qui, sur la fin de sa vie, se révèle à lui erroné et fallacieux. Dans la préface de son ouvrage, Bernstein nous invite à entendre plus qu'il ne dit : « Je suis absolument convaincu (il l'écrit dans sa préface) que mon œuvre diffère en plusieurs points des idées qui se trouvent exposées dans les théories de Karl Marx et de Frédéric Engels, dont les écrits ont exercé sur ma pensée socialiste la plus grande influence. L'un d'eux, Frédéric Engels, ne m'a-t-il pas honoré de son amitié jusqu'à sa mort, et ne m'a-t-il pas donné aussi au bord de la tombe une preuve de grande confiance ? De telles divergences datent de loin, c'est le résultat et le produit d'une lutte intime soutenue pendant des années et dont j'ai en mains la preuve qu'elle n'était pas un secret pour Frédéric Engels... D'après cela, il est bien clair que j'avais évité jusqu'ici, dans la limite du possible, d'exposer celles de mes vues qui sont opposées à celles de Marx et Engels sous forme de critique de leurs doctrines.

« Cette heure est venue ! J'ai affaire avec les socialistes qui, comme moi, sortent de l'école de Marx et de Engels, et leur faisant face pour

(1) Merlino propose, à la façon des antiques utopistes, sans faire pourtant précisément une utopie, un plan de réorganisation de la société tout à fait suggestif. Je l'ai montré ailleurs (*Riforma soziale*, fasc. XII, vol. 8), le système de Merlino aurait pour conséquence : 1° une violation de la justice distributive ; 2° un arrêt dans les progrès techniques ; 3° une diminution dans la somme des richesses sociales. A ces observations, Merlino n'a trouvé rien à objecter.

soutenir mes opinions, je suis contraint de relever les points sur lesquels il me semble que la doctrine de Marx et Engels fait erreur ou se contredit. Je n'en suis pas moins venu à cette nécessité, mais c'est pour des motifs personnels déjà exposés, et cela m'a été pénible. Et je le confesse ouvertement, afin que le lecteur n'aille pas, à cause de la forme timide et embarrassée des premiers chapitres, découvrir une manœuvre de précaution dans l'exposition des principes. » (Bernstein, *Les Évolutions du Socialisme*, pp. IX, X.)

***

Examinons les côtés assurément intéressants de cette lutte intérieure, en laissant à part les motifs personnels et les préférences subjectives que cette page de Bernstein révèle. A cette époque de roman psychologique, je ne désespère pas de voir Bourget ou d'Annunzio nous mettre en possession de la thèse et écrire un *Disciple* à rebours dans lequel Bernstein jouerait le premier rôle. Ce qui nous intéresse, scientifiquement parlant, c'est la question de savoir de quelles connaissances s'enrichit notre littérature scientifique, grâce au livre de Bernstein, quelles nouvelles vues il ajoute à la critique du socialisme.

Le « talon d'Achille » de la doctrine marxiste a été d'autres fois déjà mis à découvert et, timidement, Bernstein l'indique : l'œuvre de Marx est un mélange de thèses scientifiques et de thèses révolutionnaires, c'est-à-dire une combinaison de recherches objectives et d'attaques de parti. Les contradictions fréquentes relevées dans Marx tirent justement leur origine du caractère contradictoire de son œuvre théorique. Ceux qui, dédaigneusement, mettent Marx hors de la science et le traitent de formidable sophiste, et ceux qui, au contraire, le placent au sommet du temple de la science, accusent par des voies diverses ce double caractère de sa manière scientifique. De tous les écrivains socialistes (petite troupe en vérité), ce fut lui qui eut la plus complète et la plus sévère éducation scientifique, qui posséda plus que les autres la finesse d'intuition et la subtilité d'examen. Mais les qualités négatives furent chez lui exceptionnelles. Portant dans la pratique l'esprit révolutionnaire, c'est-à-dire critique des faits sociaux, il porta cet esprit critique dans la théorie, c'est-à-dire qu'il fut révolutionnaire dans son activité de penseur. Merveilleux dans l'art de mettre en relief les côtés faibles de toute chose, il devait incliner fatalement à la négation. La critique était pour lui la seule forme de l'admiration, le mépris la seule forme du désaccord, le sarcasme la seule forme de la réfutation. Il conçut la lutte pour la vérité uniquement sous la forme de la lutte contre l'erreur et ne vit pas que c'était là seulement la

borne du chemin et que le reste du voyage restait à faire. De là le ton injuste, irrité et presque méchant de sa critique impitoyable. Les injures sans cause contre une âme sympathique et bienveillante comme Stuart Mill, qui, pourtant, fut socialiste ; la campagne sans pitié, sans mesure, sans égards contre Bakounine s'explique ainsi psychologiquement. Marx ne conçut pas la vérité en elle-même ; il la conçut seulement en contraste avec l'erreur.

Son activité théorique fut avant tout négative. Il ne se pose pas le problème de la félicité humaine et cherche seulement à accumuler des armes pour la destruction de l'ordre économique actuel. Un écrivain russe, dont parle Adler dans son livre sur Marx, dit que Marx n'aimait pas le peuple, mais haïssait l'aristocratie. Sans doute cette opposition est malveillante et fausse ; mais qui pourrait nier que, dans l'âme de Marx, la haine du présent ne l'emportait pas sur l'amour du peuple ? — Son activité théorique est tout empoisonnée par cette prévention psychologique : détruire c'est édifier. La nouvelle critique antisocialiste prouve par exemple que le régime de la libre concurrence produit le même maximum de bien-être que pourrait faire un régime unitaire de la production (1). Dans Marx manque tout élément pour juger à son point de vue cette théorie qu'il aurait dû pressentir. Bastiat du reste l'avait explicitement indiquée. Marx se contente de lui taper dessus.

La biographie de Marx le montre révolutionnaire d'abord comme homme d'études, et son œuvre scientifique se montre subordonnée aux exigences de son activité politique. Le schéma, pour ainsi dire, était déjà formé, quand il se parqua dans la théorie particulière du communisme et de la révolution sociale qui prit son nom. Il était déjà compromis aux yeux de la société officielle, quand sa prodigieuse puissance intellectuelle le plaça en face de la science traditionnelle de l'Économie. Désormais tout s'explique et s'éclaircit.

Chef d'un parti qu'il dominait de sa vaste intelligence, il vit le sort de son nom lié à celui de la révolution prolétarienne, et depuis ce jour-là, on peut le dire, il fut perdu pour la science pure. Ce n'est donc pas étrange, et c'était à prévoir : quelques disciples de Marx devaient passer de l'agitation politique à la science pure, devenir inconsciemment critiques du maître, et se mettre plus ou moins en contradiction avec ses enseignements.

Voyons, d'après Bernstein, comment s'expliquent ces contradictions.

---

(1) La démonstration classique de ce principe est dans le second volume du *Cours d'économie politique*, de Vilfredo Pareto, qui, avec Marshall, est certainement le plus grand économiste de notre temps.

L'œuvre scientifique de Marx se compose essentiellement de deux parties : celle qui contient la théorie de la révolution sociale, c'est-à-dire la démonstration de ce fait que la société communiste est le résultat nécessaire et inévitable de la décomposition de la société capitaliste et mercantile, et puis sa théorie générale de l'évolution sociale envisagée comme le résultat des forces sociales en lutte. Dans cette dernière partie s'encastre et s'ajuste la recherche de Marx sur le mécanisme de la société capitaliste, dont sa théorie générale de l'histoire forme elle-même comme une grandiose application. Mais pour qui examine à fond la pensée de Marx, il échappe difficilement que toute son œuvre scientifique n'a pour but que la justification de ses principes communistes. La théorie du matérialisme historique semble donc par son caractère même et dans son essence, une théorie tendancieuse. Un exemple entre autres est instructif.

Un écrivain allemand de l'école économique que l'on est convenu d'appeler « romantique », M. Lavergne-Perguilhen, avait formulé assez longtemps avant Marx, dans la préface de son livre de la *Critique de l'Économie politique* (1), les lois générales de la méthode du matérialisme historique. Il écrivait : « Si la science sociale est si peu avancée actuellement, cela est dû sans doute à ce fait que les formes économiques n'ont pas été suffisamment distinguées. D'où il est arrivé que l'on a oublié qu'elles sont la base de toute l'organisation sociale et politique. L'on n'a pas non plus observé que la production, la distribution des produits, la culture et la diffusion de la culture, la législation et la forme de l'État doivent leur caractère intime et leur développement uniquement à la forme économique, que les mouvements sociaux les plus importants résultent généralement de la forme économique et de leur gestion adéquate, de même que le produit résulte du produit coopératif des forces de production, et que lorsqu'il se révèle des maladies sociales, elles doivent généralement leur origine à la contradiction entre les formes de la société et les formes de l'État » (2).

Suivant une interprétation même de Engels, ce passage de l'écrivain romantique tendrait à signifier qu'à l'époque à laquelle Lavergne écrivait, une maladie sociale existait et qu'elle pouvait être supprimée, en supprimant l'opposition entre la société et l'État, c'est-à-dire en ramenant l'État aux formes économiques de la féodalité, et en protégeant la société féodale contre les attaques de la bourgeoisie naissante. Aujourd'hui ce qui nous intéresse dans cette interprétation et dans l'opinion de Lavergne, c'est que si l'on approfondit cette

(1) Il en existe actuellement une traduction française, grâce à M. Rémy.
(2) Dans la *Légende de Lessing*, par Mehring, Stuttgart, p. 436.

pensée, la théorie du matérialisme historique est une théorie tendancielle. En fait nous voyons la même conception surgir presque en même temps et en dehors de toute entente réciproque, dans deux camps opposés, dans le camp révolutionnaire et dans le camp réactionnaire, chez les romantiques, c'est-à-dire les *féodalistes* et chez les socialistes, c'est-à-dire les écrivains prolétariens. Dans la pensée des uns comme dans la pensée des autres la conception du matérialisme historique a plutôt l'air de la justification d'une tendance pratique que d'une explication théorique. La théorie a une source psychologique identique : la constatation d'un malaise social qui détermine les formes spécifiques de l'histoire contemporaine et l'essai des raisons qu'on en donne. Dès lors il est facile d'indiquer le passage du phénomène politique, indice du trouble, au fait économique qui en est la cause. En face du même fait se présentent deux solutions opposées : les romantiques veulent ramener en arrière le char de l'histoire, les socialistes le pousser en avant (1).

Il n'est donc pas étrange que Bernstein, qui tient pour l'impossibilité pratique de la société communiste, ne s'engage pas non plus dans la théorie qui mène à l'établissement du communisme. Bernstein démontre tout d'abord qu'on ne marche pas au régime unitaire de la production avec la nécessité fataliste antérieure que les socialistes ont soulignée. Les formes futures de la propriété seront plus riches, plus variées, plus volontaires et plus libres que les marxistes ne le pensent. Et pour preuve, il suffit de réfléchir à ce fait que dès aujourd'hui le règne de la nécessité économique faiblit. Au fond, l'accord entre l'attitude pratique de Bernstein en face du communisme et son opinion sur le cours de l'histoire et sur les forces qui la dominent, est déjà une autre preuve de l'exactitude de ce que j'avançais, à savoir que la théorie du matérialisme historique est aussi par dessus tout une théorie tendancielle.

Bernstein écrit : « Plus la société subit l'influence des puissances économiques ainsi que des autres facteurs actifs, plus change la domination de ce que nous appelons la nécessité historique. A ce point de vue, nous devrions distinguer dans la société deux grands courants. D'un côté naît une clairvoyance de plus en plus grande des lois de l'évolution économique. Ce fait s'accompagne d'une capacité croissante à diriger l'évolution sociale. A mesure que son essence est mieux comprise, la force économique, comme les forces de la nature,

(1) M. B. Croce a prétendu que la théorie du matérialisme historique ne justifie aucune prévision particulière sur l'avenir de l'humanité. Il procède à la façon scolastique. Il examine le contenu *pur* du principe que suppose cette conception, et, suivant son habitude, il supprime tous les motifs vraiment humains du déterminisme. C'est ainsi que la théorie se volatilise.

devient esclave au lieu de maîtresse. Théoriquement la société se trouve en face des forces économiques dans des conditions de liberté plus grandes que jamais ; seule, l'opposition des intérêts entre les éléments sociaux (puissance des intérêts privés, des associations) l'empêche de transformer cette liberté théorique en liberté pratique. Des individus et des peuples entiers soustraient une part de plus en plus grande de leur vie à l'influence de la nécessité. » (*Les Évolutions du Socialisme*, p. 10.)

Il procède en fait en démontrant qu'à la conception actuelle du socialisme n'est plus nécessaire la théorie matérialiste de l'histoire comprise dans le sens rigide d'un passage immédiat des causes économiques aux contingences historiques. La théorie de la réciproque et continuelle influence des forces matérielles et des forces idéales est à la fois une explication de l'histoire actuelle plus réelle que la précédente et sert mieux à la théorie socialiste comme elle est comprise dans sa seconde phase. Mais, ajouterons-nous, il n'est pas niable que cette phase est inaugurée et commence avec le livre de Bernstein. L'adaptation nouvelle qu'il propose de la théorie matérialiste de l'histoire n'est-elle pas le résultat d'un besoin suggestif ? Nous avons tous l'habitude mentale d'ériger en système et de justifier avec des théories nos inclinations particulières, et Bernstein n'échappe pas à la régle. Arrivé à la conclusion que le socialisme — comme régime unitaire de la production — n'est pas réalisable, il veut démontrer que le chemin inventé par l'école de Marx pour établir le caractère inévitable du socialisme manque de base. Au fond le raisonnement de Bernstein est celui-ci : le régime unitaire de la production ne réalise pas, suivant moi, le maximum de bonheur social ; mais supposer même que théoriquement et dans l'abstrait, il le réalisât, les forces économiques en jeu ne révèlent pas de tendance à le faire passer dans les faits ; et quand bien même elles en révéleraient une, ce ne serait pas une preuve de la possibilité du socialisme, puisque les libres énergies intellectuelles de l'homme peuvent modifier le cours aveugle de la nécessité économique. Au fond tout le livre de Bernstein roule sur ce point.

*
* *

Il est d'ailleurs étrange de voir que la conclusion à laquelle arrive Bernstein non seulement relativement à la seule théorie du matérialisme historique, mais encore à la théorie de la valeur et de la lutte des classes, est que le vice substantiel de ces théories consiste dans leur caractère tendanciel. Disons-le une fois pour toutes, Bernstein ne réussit pas à rendre clair ce point ni à sa propre conscience ni à ses lecteurs, mais l'impression que laissent ses pages ne fait pas de doute.

Relativement à la loi de la valeur, inutile de nier que le motif de la recherche de Marx n'est pas l'explication de l'échange, mais celle de la formation du profit tiré du travail non payé. Bernstein croit, suivant une hypothèse que j'ai moi-même faite ailleurs, que la loi marxiste de la plus-valeur conserve un certain degré de correspondance avec la réalité, si on la réfère non à la plus-valeur que s'approprient les capitalistes individuels, mais au fait que, dans notre société, ou pour mieux dire dans toute forme de société humaine, une partie de la société (enfants, jeunes filles, vieillards, rentiers) vit sans travailler. Mais en dehors de cette signification très générale, il est assez difficile de trouver une autre vérité dans la loi marxiste de la valeur. Si la loi de la valeur de Marx veut devenir une norme des échanges pour les produits particuliers, son inconséquence saute aux yeux, et il convient de l'abandonner.

Les observations de Bernstein sur la loi de la valeur de Marx, lesquelles du reste ne révèlent aucune originalité, s'encastrent assez bien dans ce travail d'interprétation et de critique auquel de temps en temps se livrent les économistes pour résoudre le curieux problème psychologique suivant : étant posé que l'absurdité de la loi de la valeur-travail comme règle d'échange est prouvée, comment un cerveau de la puissance de celui de Marx put-il embrasser une semblable erreur ? Le problème était erroné dans les prémisses. On voulait trouver dans la loi de Marx une solution qu'elle ne devait pas donner et tout cela parce qu'on en méconnaissait le but. Là où Marx voulait résoudre le problème du profit, les autres prétendirent qu'il s'était proposé le problème de l'échange. Et là où il voulait fixer le critère normal ordinaire de la distribution du profit même, les autres crurent qu'il voulait résoudre tout le problème de la distribution du profit. Il en résulte que les diverses tentatives faites jusqu'ici pour supprimer les contradictions de la loi marxiste de la valeur portent toutes l'estampe d'un incurable grotesque.

Du jour où Sombart, se rapprochant de la solution, dit que cette loi était non une généralisation empirique, mais une loi formelle, les tentatives pullulérent : transformer la loi marxiste en une chose mystérieuse qui restait au-dessous, au centre ou à côté — on ne sait pas bien — du phénomène de l'échange ! Mieux encore, il y eut des gens pour découvrir que la loi de Marx servait pour aussi dire à établir des critères parmi les divers types de société. Toutes ces solutions, que leurs auteurs feignaient de trouver pleinement intelligibles entre eux, n'étaient nullement intelligibles. Elles avaient l'inexprimable avantage de confondre de plus en plus les idées. Dans une plaquette de M. Croce, qui eut un certain succès auprès du public français, la tentative de résoudre avec des blagues littéraires un problème scientifique donne la juste mesure de ces pastiches de pseudo-économie.

Justement Bernstein met en relief ceci : Admettant même que la loi de la valeur donne un moyen tel quel de résoudre quelques problèmes du profit, une telle hypothèse est bien loin d'expliquer quel est le montant du profit. Marx réduit la capacité de produire un profit à la seule activité du travail ouvrier appliqué à la production immédiate ; en conséquence la masse de biens dont vivrait le reste de l'humanité serait un produit du travail de cette partie restreinte de l'humanité qui travaille. Or, Bernstein fait remarquer ceci : le surproduit, c'est-à-dire cette partie du produit dont vit l'humanité non travailleuse (enfants, jeunes filles, rentiers et le reste) s'est bien accru, tandis que décroissait la spoliation du travail immédiat. D'où la conséquence que le surproduit n'est pas dû uniquement au labeur des travailleurs productifs immédiats.

Si nous n'avons pas mal compris la pensée obscure et enveloppée de Bernstein, son opinion est : Ce qui produit le profit (sur-produit) ce n'est pas seulement le travailleur, c'est aussi le commerçant, c'est aussi le capitaliste, c'est aussi l'industriel ! Bernstein n'ose pas avouer ouvertement sa pensée, par un reste d'attachement aux maîtres du socialisme, mais ses intentions sont bien claires. « La théorie de la valeur nous induit en erreur, surtout à cause de ceci : elle se donne comme la mesure de la spoliation du travailleur par les capitalistes. C'est à cette erreur que mène, entre autres, la désignation du critère de la plus-valeur comme critère de la spoliation, et le reste. D'après cela, il est clair que, comprise comme une mesure de ce genre, elle ne répond pas en fait à la réalité ; elle se réfère à la société comme à un tout ; la somme en bloc des salaires y est l'appui de la somme en bloc des revenus. La doctrine de la valeur n'est donc point une norme de la justice ou de l'injustice de la distribution des produits du travail. Autant dire que la théorie atomistique est la mesure de la beauté ou de la laideur d'une œuvre d'art. Aujourd'hui encore il y a lutte entre les ouvriers les mieux traités, ce qu'on peut appeler l'aristocratie du travail, les métiers au plus haut étiage de sur-valeur et les ouvriers spoliés de la plus infâme façon, c'est-à-dire les métiers au plus bas étiage de sur-valeur. » (Bernstein, page 45.)

Donc le sur-produit est indépendant de la sur-valeur. Donc il n'y a pas de coïncidence entre le produit d'une part et la durée et l'intensité du travail de l'autre. Donc la masse du sur-produit social n'est pas le produit exclusif du travail des ouvriers. Telle est la conclusion à laquelle arrive Bernstein sans s'en expliquer ouvertement.

Au point de vue des principes socialistes, jusqu'ici acceptés par la masse les yeux fermés, les conséquences sont très graves. Si, en fait, le sur-produit social n'est pas la création seule du travail de l'ouvrier, mais de la coopération de toutes les autres classes de la société, la

thèse socialiste sur la suppression du profit tombe. Le profit serait le salaire du travail des capitalistes. Le montant de ce profit serait déterminé comme le salaire du travailleur par toutes les autres conditions de l'équilibre économique. La suppression présagée des classes n'a plus de raison d'être, du moment que les phrases sur l'inutilité du capitaliste n'ont plus de sens. Le capitaliste remplit une fonction socialement utile. On peut admettre une substitution de personnes, non une élimination de la fonction. D'où le dilemme : ou renoncer aux avantages que ce travail apporte à toute la société ou le payer pour ce qu'il vaut et pour ce qu'il vaut suivant l'estimation de la personne qui est capable de cette fonction. Le socialisme pourrait donc bien substituer aux capitalistes actuels d'autres personnes, mais il ne pourrait pas payer leur travail autrement que la société actuelle. L'abolition des classes serait une substitution d'individus.

*
* *

Ainsi, insensiblement, presque involontairement, grâce à des réticences et à des propositions conditionnelles, Bernstein arrive à toutes les thèses de l'économie officielle. Etrange, en vérité, cette conversion pour qui réfléchit que Bernstein arrive à reconnaître l'insuffisance ou ce qu'il appelle ainsi, de la théorie marxiste non par l'étude des opinions opposées, mais par l'étude directe des faits sur lesquels s'appuient ces théories mêmes. D'où l'importance du livre de Bernstein. Elle n'est pas dans les résultats auxquels il arrive. Il sont depuis longtemps connus de ceux qui s'occupent des études économiques contemporaines. Le livre de Bernstein donne une impression de sincérité : ce n'est pas un livre de littérateur fondé sur une dispute d'opinion ; c'est une tentative d'interprétation, qui prétend être sans préjugés, des faits jusqu'ici apportés à l'appui de la thèse marxiste. Or cet examen n'est pas, en définitive, favorable à Marx, d'après Bernstein. Sans qu'il le dise, il est plutôt favorable aux thèses de l'Économie antisocialiste. N'est-ce point là le contrôle, la preuve à rebours, d'une observation déjà faite par Pareto dans sa préface à un résumé du *Capital* de Marx : les thèses de l'écrivain socialiste ne réclament plus une critique sous forme de réfutation, parce qu'une telle critique est déjà faite implicitement dans n'importe quel traité d'Économie politique. Ce n'est pas ici le lieu de résoudre cette importante question. Qu'une observation pourtant me soit permise.

Quiconque étudie la production scientifique — en vérité assez limitée — du socialisme allemand s'aperçoit vite qu'il vit pour ainsi dire à part de toute influence et de toute suggestion théorique non-socialiste. Renfermés dans la tour d'ivoire de leurs théories, ces

écrivains admettent que les publications étrangères au parti peuvent fournir un certain nombre de données et un certain stock d'études, rien de plus. Le mot qui revient le plus fréquemment chez les écrivains socialistes allemands est celui d'interprétation des faits recueillis par les autres. La doctrine est close, scellée de sept sceaux. La matière seule de l'expérience peut varier. Le dédain affecté des socialistes allemands pour tout ce qui n'est pas socialiste dans le champ de la pensée frise le ridicule. Les socialistes allemands se croient vraiment appelés à faire la leçon à l'univers et à reconstruire la science. Cette tendance ne se borne pas, bien entendu, aux socialistes orthodoxes et s'applique aussi aux hétérodoxes. Les efforts étranges de Bernstein pour mettre le doigt sur l'erreur de la théorie marxiste de la valeur sont un spectacle assez instructif. Pour quiconque est un peu entré dans la façon de voir de l'économique pure, l'erreur consiste à considérer la valeur comme un fait matériel, et la richesse comme la mesure en bloc du bonheur matériel ; d'où toutes les logomachies de Marx sur la plus-valeur et la valeur productive du travail commercial. Or Bernstein, pris par la contagion des procédés logiques du marxisme, suit dans sa polémique contre Marx les procédés mêmes du marxisme orthodoxe. Pour lui il ne s'agit pas de savoir si Marx a dit vrai ou faux ; mais si l'esprit du marxisme, la conception du système, le concept intime de la doctrine a été compris de façon complète et juste par Marx lui-même. Ce n'est pas seulement le marxiste qui critique l'œuvre des autres marxistes ; c'est le marxiste qui fait la leçon à Marx : « En dernière analyse, dit-il, on voit que Marx a raison contre Marx même. » Ce sont là des « blagues », sans aucune valeur scientifique (1). En vérité nous retournons à la scolastique. Le marxisme serait alors un système supérieur et étranger à la personne même de Marx, à ses enseignements, à ses vues pratiques. L'œuvre des commentateurs consisterait à rechercher le sens du système. On dégagerait l'esprit de l'accident, le texte même ne comptant pour rien. On croit avoir en face de soi des critiques ; on a des « protestants », pour ne pas dire des athées. Mais ayez donc enfin le courage de renoncer à une foi qui devient critique et qui n'est plus la vôtre ! N'ayez pas la prétention d'améliorer une doctrine que vous démolissez !

Bernstein rejette la théorie dite « catastrophique » sur l'élimination de la société capitaliste. Il rejette ou renvoie à un avenir

(1) Bernstein n'est pas le seul qui ait entrepris de purifier le marxisme en combattant Marx. M. G. Sorel suit la même direction, avec une indécision peut-être plus grande. Ces messieurs ressemblent à ceux qui se croient plus parfaits chrétiens, parce qu'ils soutiennent que le Christ était un imposteur, et ses disciples des compères. Au fond c'est la même histoire.

thèse socialiste sur la suppression du profit tombe. Le profit serait le salaire du travail des capitalistes. Le montant de ce profit serait déterminé comme le salaire du travailleur par toutes les autres conditions de l'équilibre économique. La suppression présagée des classes n'a plus de raison d'être, du moment que les phrases sur l'inutilité du capitaliste n'ont plus de sens. Le capitaliste remplit une fonction socialement utile. On peut admettre une substitution de personnes, non une élimination de la fonction. D'où le dilemme : ou renoncer aux avantages que ce travail apporte à toute la société ou le payer pour ce qu'il vaut et pour ce qu'il vaut suivant l'estimation de la personne qui est capable de cette fonction. Le socialisme pourrait donc bien substituer aux capitalistes actuels d'autres personnes, mais il ne pourrait pas payer leur travail autrement que la société actuelle. L'abolition des classes serait une substitution d'individus.

*
* *

Ainsi, insensiblement, presque involontairement, grâce à des réticences et à des propositions conditionnelles, Bernstein arrive à toutes les thèses de l'économie officielle. Etrange, en vérité, cette conversion pour qui réfléchit que Bernstein arrive à reconnaître l'insuffisance ou ce qu'il appelle ainsi, de la théorie marxiste non par l'étude des opinions opposées, mais par l'étude directe des faits sur lesquels s'appuient ces théories mêmes. D'où l'importance du livre de Bernstein. Elle n'est pas dans les résultats auxquels il arrive. Il sont depuis longtemps connus de ceux qui s'occupent des études économiques contemporaines. Le livre de Bernstein donne une impression de sincérité : ce n'est pas un livre de littérateur fondé sur une dispute d'opinion ; c'est une tentative d'interprétation, qui prétend être sans préjugés, des faits jusqu'ici apportés à l'appui de la thèse marxiste. Or cet examen n'est pas, en définitive, favorable à Marx, d'après Bernstein. Sans qu'il le dise, il est plutôt favorable aux thèses de l'Économie antisocialiste. N'est-ce point là le contrôle, la preuve à rebours, d'une observation déjà faite par Pareto dans sa préface à un résumé du *Capital* de Marx : les thèses de l'écrivain socialiste ne réclament plus une critique sous forme de réfutation, parce qu'une telle critique est déjà faite implicitement dans n'importe quel traité d'Économie politique. Ce n'est pas ici le lieu de résoudre cette importante question. Qu'une observation pourtant me soit permise.

Quiconque étudie la production scientifique — en vérité assez limitée — du socialisme allemand s'aperçoit vite qu'il vit pour ainsi dire à part de toute influence et de toute suggestion théorique non-socialiste. Renfermés dans la tour d'ivoire de leurs théories, ces

écrivains admettent que les publications étrangères au parti peuvent fournir un certain nombre de données et un certain stock d'études, rien de plus. Le mot qui revient le plus fréquemment chez les écrivains socialistes allemands est celui d'interprétation des faits recueillis par les autres. La doctrine est close, scellée de sept sceaux. La matière seule de l'expérience peut varier. Le dédain affecté des socialistes allemands pour tout ce qui n'est pas socialiste dans le champ de la pensée frise le ridicule. Les socialistes allemands se croient vraiment appelés à faire la leçon à l'univers et à reconstruire la science. Cette tendance ne se borne pas, bien entendu, aux socialistes orthodoxes et s'applique aussi aux hétérodoxes. Les efforts étranges de Bernstein pour mettre le doigt sur l'erreur de la théorie marxiste de la valeur sont un spectacle assez instructif. Pour quiconque est un peu entré dans la façon de voir de l'économique pure, l'erreur consiste à considérer la valeur comme un fait matériel, et la richesse comme la mesure en bloc du bonheur matériel; d'où toutes les logomachies de Marx sur la plus-valeur et la valeur productive du travail commercial. Or Bernstein, pris par la contagion des procédés logiques du marxisme, suit dans sa polémique contre Marx les procédés mêmes du marxisme orthodoxe. Pour lui il ne s'agit pas de savoir si Marx a dit vrai ou faux; mais si l'esprit du marxisme, la conception du système, le concept intime de la doctrine a été compris de façon complète et juste par Marx lui-même. Ce n'est pas seulement le marxiste qui critique l'œuvre des autres marxistes; c'est le marxiste qui fait la leçon à Marx : « En dernière analyse, dit-il, on voit que Marx a raison contre Marx même. » Ce sont là des « blagues », sans aucune valeur scientifique (1). En vérité nous retournons à la scolastique. Le marxisme serait alors un système supérieur et étranger à la personne même de Marx, à ses enseignements, à ses vues pratiques. L'œuvre des commentateurs consisterait à rechercher le sens du système. On dégagerait l'esprit de l'accident, le texte même ne comptant pour rien. On croit avoir en face de soi des critiques; on a des « protestants », pour ne pas dire des athées. Mais ayez donc enfin le courage de renoncer à une foi qui devient critique et qui n'est plus la vôtre! N'ayez pas la prétention d'améliorer une doctrine que vous démolissez !

Bernstein rejette la théorie dite « catastrophique » sur l'élimination de la société capitaliste. Il rejette ou renvoie à un avenir

(1) Bernstein n'est pas le seul qui ait entrepris de purifier le marxisme en combattant Marx. M. G. Sorel suit la même direction, avec une indécision peut-être plus grande. Ces messieurs ressemblent à ceux qui se croient plus parfaits chrétiens, parce qu'ils soutiennent que le Christ était un imposteur, et ses disciples des compères. Au fond c'est la même histoire.

fossiles et pis encore. La polémique des mazziniens roulait sur ce point : le collectivisme est impossible ; d'ailleurs, fût-il possible, il serait nuisible à l'humanité. Nous sommes bien loin d'être des défenseurs de l'ordre social actuel. Pour nous la double formule, le binôme de la régénération sociale est : liberté et association, autrement dit démocratie et coopération libre et spontanée. — Et, de fait, ce point de vue correspondait exactement aux enseignements et à l'œuvre pratique de Giuseppe Mazzini (1). Il serait intéressant de faire revivre la polémique d'alors entre les mazziniens et les collectivistes : ne parlons pas des propositions à contre-sens que ces derniers colportaient avec la plus bravache suffisance ; elle reste instructive en ceci, qu'elle nous aide à juger le débat actuel entre Bernstein et les socialistes purs. Le point de vue actuel de Bernstein est littéralement mazzinien. Mais Mazzini ne voyait pas de franche solution de continuité entre son œuvre et le régime juridique de la société actuelle. Il ne se plaçait pas sur le terrain du socialisme. Il voyait clairement que démocratie et coopération n'étaient pas incompatibles avec les formes sociales et politiques dominantes. Il s'agissait simplement de seconder un mouvement naturel et de se mouvoir dans une direction déjà existante dans notre société.

Si, comme le veut Bernstein, le socialisme est économiquement le mouvement coopératif et la réforme sociale, c'est-à-dire la législation du travail, il reste purement et simplement sur le terrain de la société actuelle. Cela revient à dire qu'il cesse d'être socialiste. Un des plus grands économistes italiens de notre temps, le professeur Maffeo Pantaleoni a montré, dans un travail fort discuté, qu'un principe économique *sui generis* manque à la société coopérative ; d'où l'impossibilité de la distinguer des autres entreprises économiques qui portent le cachet de la spéculation mercantile. Il a de plus montré que, si les coopératives de vente et de production s'universalisent, rien ne sera changé dans les valeurs et les prix qui résultent de la libre concurrence. La coopération n'a aucun principe autonome pour la répartition du revenu net. N'importe qui peut refaire la démonstration si nette de Pantaleoni. De toute façon ce qu'il nous importe de constater (2), c'est que

(1) Un sort étrange a persécuté Mazzini. Vivant et mort, il passe pour un soutien de la démocratie conspiratrice et sectaire. Et certainement c'en fut un. Mais à l'étranger surtout, l'homme vraiment politique et le réformateur social que fut Mazzini est peu connu. Il passe pour un adversaire du socialisme. Pourtant, en principe, il ne l'est point. Il passe pour l'homme des coups de main, pour un Blanqui italien, et cela encore est faux. Je ne sais quel conservateur méridional, scolar amateur à ses temps perdus, a contribué à répandre à l'étranger cette caricature de Mazzini que la haine a fait inventer aux conservateurs.

(2) *Giornale degli Economiste*, vol. XVI. Voir aussi la polémique entre Gide et Pantaleoni dans l'*Economic Journal*.

les économistes officiels (appelons-les ainsi pour les distinguer des prétendus économistes socialistes), dans leur concept de la coopération, ne font aucune opposition foncière au régime capitaliste. Concluons donc que si le socialisme n'est rien que la coopération et la démocratie, il n'est pas autre chose que le régime de la propriété privée et de la libre concurrence.

Il réduit son rôle à accentuer les larges bienfaits de certaines institutions déjà mises en œuvre par la société capitaliste. Où se réfugiera dès lors l'opposition au régime social de notre temps?

Ce qu'il est convenu de nommer la crise du marxisme n'est donc pas autre chose que l'abandon du socialisme par certains socialistes. On admet à la rigueur qu'il n'y ait des chrétiens qui ne croient pas au pape, qui soient hostiles à la célébration de la messe. On trouve, en revanche, absurde qu'il y ait des chrétiens pour nier la divinité du fils de Dieu. Comme le faisait remarquer Merlino, dans une lettre publiée en avril (*Rivista Critica del Socialismo*), Bernstein est d'accord avec lui sur les thèses principales de son livre *Forme et essence du socialisme*. Une de ces thèses, peut-être la plus importante, est que le régime unitaire de la production est ou désavantageux ou impossible. Il apparaît de reste, d'après une note de son livre, page 185, que c'est bien là en effet l'opinion de Bernstein. Alors, qu'est-ce qui reste des intentions socialistes de Bernstein? La législation ouvrière se concilie avec les intérêts capitalistes et les exigences de la libre concurrence. L'organisation des métiers, les syndicats et la lutte économique pour l'élévation des salaires ou la résistance à la baisse ne sont qu'un épisode. Les organisations coopératives, qu'elles respectent la libre concurrence ou deviennent des monopoles, se meuvent sur le terrain même de la société capitaliste. Aucune des exigences auxquelles, en dernière analyse, Bernstein réduit le socialisme n'est incompatible, dans l'ordre des faits comme des idées, avec les principes directeurs de la société actuelle.

Ceci soit pourtant dit à l'honneur de Bernstein, il ne se dissimule guère cette vérité. Au fond, si je l'ai bien compris (le livre de Bernstein laisse un large champ aux conjectures du lecteur), Bernstein entend par socialisme « le rappel du libéralisme à sa forme originaire », avant qu'il fût devenu un instrument de classe et qu'il eût été exploité, volé, dans un but capitaliste. Personnellement je pense que la thèse de Bernstein ne manque pas de justesse. Ceux que nous appelons les idéologues bourgeois, les encyclopédistes, les Lessing, les Hume, les Beccaria, les J.-B. Say et tant d'autres, se sont, en réalité, beaucoup plus préoccupés de rechercher les conditions du maximum de bonheur personnel pour l'homme en général que de revendiquer les intérêts d'une classe. On peut même exclure décidément ce dernier point de leurs

intentions. Ce n'est donc pas une hypothèse hasardée de dire que le respect libéral des principes sanctionnés par le libéralisme classique est la meilleure garantie de tous les progrès humains et par conséquent, et surtout, de la classe travailleuse.

« La Constitution de 1793 fut l'expression logique des idées libérales de l'époque. Un regard même fugitif jeté sur son contenu montre combien peu elle fut un obstacle au socialisme. Babeuf et les Égaux trouvèrent en elle un bon point d'appui pour leurs efforts vers la réalisation du communisme. En tête de leurs revendications ils inscrivirent le rétablissement de la Constitution de 1793. Effectivement tout penseur vraiment libéral fait idéalement partie du socialisme. Même le principe de la responsabilité économique personnelle, qui en apparence est tout à fait manchestérien, ne peut être, suivant moi, théoriquement négatif du socialisme.

« Imaginez n'importe quelle société : ce principe n'y sera pas dépourvu d'efficacité pratique. Sans responsabilité, pas de liberté. Nous pouvons avoir toutes les idées théoriques qui nous plaisent sur la liberté active de l'homme, mais pratiquement nous devons toujours admettre l'évidence de cette liberté comme fondement de la loi morale, puisqu'à cette condition seule une morale sociale est possible » (page 130).

« Le socialisme ne veut pas créer une nouvelle servitude. L'individu doit être libre, non pas dans le sens métaphysique prôné par les anarchistes, c'est-à-dire délié de toute obligation envers la communauté, mais libre de toute contrainte et coercition économique dans ses mouvements et dans le choix des métiers. Cette liberté est possible partout si elle est organisée. Dans ce sens le socialisme pourrait s'appeler aussi la liberté organisée. En effet, si l'on examine plus attentivement les institutions que veut fonder le socialisme et la manière dont il veut les fonder, on verra qu'elles se distinguent des institutions féodales comme de beaucoup d'autres semblables, précisément par leur libéralisme, libéralisme caractérisé par leur constitution démocratique et leur accessibilité à tous » (page 132).

On ne peut trouver un aveu plus explicite de la volonté de Bernstein : rester sur le terrain de la société actuelle. Aussi Bernstein pour qui l'entend bien, est-il plus explicite que Merlino même, qui propose une nouvelle utopie pour sauver le socialisme. Bernstein se fie au développement naturel des institutions actuelles, et ne voit aucune raison pour en sortir, ou pour éveiller une tendance qui n'est pas en elles.

Bernstein aurait dû confesser sincèrement que tout cela n'est plus du socialisme, du moins au sens traditionnel et théorique de l'expression. Logiquement sa place est parmi ceux qui, de deux choses l'une :

ou voient dans le régime de la production unifiée une utopie irréalisable par suite de nécessités matérielles; ou trouvent qu'il représente un état social, réalisable sans doute, mais indigne d'hommes qui désirent l'amélioration et le vrai progrès.

Or, la critique de Bernstein, Sorel, Croce et compagnie ne fait que reproduire, avec plus ou moins d'atténuations, les critiques rebattues contre la réalisation historique et évolutive, c'est-à-dire conditionnelle et graduelle du socialisme, comme régime unitaire de la production économique. Je doute donc que leur œuvre puisse exercer une influence quelconque sur l'action et sur la pensée de la démocratie sociale. Comme mouvement ayant pour but d'améliorer le corps de théories du socialisme, elle est dénuée de toute importance. Elle n'ajoute rien de nouveau aux vieilles critiques libérales et idéalistes. Le plus souvent il s'agit de répétitions inconscientes. Le socialisme a résisté aux critiques précédentes, il résistera encore à celles-là. Est ce donc le premier exemple d'un mouvement historique — comme le prétendent les colporteurs de la crise — fondé sur une théorie erronée? L'homme est l'animal illogique par excellence; par bonheur il ne marche pas sous l'impulsion des syllogismes. Le christianisme n'a peut-être pas tout à fait réalisé le songe du pauvre prêcheur de Galilée. Mais s'il avait dû obéir aux sévères décrets des docteurs en théologie, qui sait s'il n'en serait pas résulté quelque chose de pis encore? Le socialisme répond à un besoin sentimental de notre âme : le besoin d'espérer en un progrès absolu et inconditionnel. Pour beaucoup de gens, il s'est substitué à la foi religieuse. Pour d'autres, c'est un exutoire au besoin d'action. Pour peu de gens seulement, c'est la conscience réfléchie et critique de la possibilité pratique et de la supériorité morale d'un régime déterminé de vie économique. Peut-être le socialisme aura-t-il des résultats pratiques tout autres que nous ne pensons. Peut être réalisera-t-il le bien à travers l'erreur. Le placer, comme le voudraient Sorel et Bernstein, sur le terrain de la société actuelle, c'est le priver de ce nimbe d'illusion et de mystère qui fait son extraordinaire force passionnelle à notre époque. Heureusement cette prétention est absurde. Le sentiment a toujours vaincu la raison. Ceux qui accusent le socialisme d'être fossile, transforment ou plutôt défigurent les mouvements historiques. Ils en font des étapes successives et réglées de la raison vers la vérité. Or, cette interprétation, oserai-je dire dreyfusiste? de l'histoire est irréelle autant que peu probable.

ARTURO LABRIOLA.

RECHERCHES

SUR

L'ORIGINE DES IDÉES ABSTRAITES

Les idées de Marx et d'Engels travaillent les têtes socialistes, pendant que les sociologues universitaires vaticinent dans leurs cénacles d'impotents la décomposition, la fin du marxisme. Les uns discutent scolastiquement sur la bonté en soi de la théorie de la valeur et de la conception matérialiste de l'histoire; d'autres, suivant l'exemple de Diogène, qui prouvait le mouvement en marchant, utilisent ces deux puissants outils intellectuels pour se frayer une route à travers les phénomènes touffus, enchevêtrés et contradictoires du monde économique et historique.

J'essaie, dans cet article, de remonter à l'aide de la méthode matérialiste de Marx aux origines des idées abstraites; dans d'autres études j'aborderai la recherche des origines de l'idée du Juste et du Bien et je tenterai une enquête sur les causes sociales qui, au cinquième siècle avant Jésus-Christ, révolutionnèrent la philosophie grecque, arrêtant l'essor de la primitive philosophie de la nature et donnant naissance à la philosophie sophistique et socratique, la source à laquelle le christianisme et les philosophies postérieures ont puisé leurs théories morales.

I

OPINIONS CONTRADICTOIRES SUR L'ORIGINE DES IDÉES ABSTRAITES

Il arrive souvent dans l'histoire de la pensée que des hypothèses et des théories, après avoir été l'objet d'études et de discussions, disparaissent du champ de l'activité intellectuelle, pour ne reparaître qu'après un temps d'oubli plus ou moins prolongé; elles sont alors examinées de nouveau à la lumière des connaissances amassées dans l'intervalle et parfois elles finissent par être classées dans le bagage des vérités acquises.

La théorie de la continuité des espèces, inconsciemment admise par le sauvage, qui prend pour ancêtres des plantes et des animaux, dotés de qualités humaines, scientifiquement entrevue par les penseurs de l'antiquité et de la Renaissance et génialement précisée par les naturalistes de la fin du dix-huitième siècle, tomba dans un oubli si

profond après le mémorable débat entre Geoffroy-Saint-Hilaire et Cuvier, qu'on en attribua la conception à Darwin, lorsqu'il la fit revivre en 1859 dans son *Origine des espèces.* Les preuves qui, en 1831, avaient manqué à Geoffroy Saint-Hilaire pour faire triompher sa thèse de « l'unité de plan » avaient été accumulées en telle abondance, que Darwin et ses disciples purent compléter la théorie et l'imposer au monde scientifique.

La théorie matérialiste de l'origine des idées abstraites a eu un pareil sort : émise et discutée par les penseurs de la Grèce, reprise en Angleterre par les philosophes du dix-septième siècle et en France par ceux du dix-huitième siècle, elle a, depuis le triomphe de la Bourgeoisie, été éliminée de l'ordre des préoccupations philosophiques.

*
* *

A côté des idées qui correspondent à des choses et à des personnes, il en existe d'autres qui n'ont pas de contre-partie tangible dans le monde objectif, telles que les idées du Juste, du Vrai, du Bien, du Mal, de Nombre, de Cause; d'Infini, etc... Si on ignore le phénomène cérébral qui transforme la sensation en idée, de même qu'on ne sait comment un dynamo transmute le mouvement en électricité, on n'est pas embarrassé pour se rendre compte de l'origine des idées qui sont les perceptions des objets tombant sous les sens; tandis que l'origine des idées abstraites qui ne correspondent à aucune réalité objective, a été l'objet d'études qui n'ont pas encore donné de résultats définitifs.

Les philosophes grecs que l'on rencontre à l'entrée de toutes les avenues de la pensée, ont posé et essayé de résoudre le problème des idées abstraites. Zénon, le fondateur de l'école stoïcienne, regardait les sens comme la source des connaissances; mais la sensation ne devenait notion qu'après avoir subi une série de transformations intellectuelles. Les sauvages et les barbares qui furent les créateurs des langues latine et grecque, devançant les philosophes, semblent avoir cru que les pensées provenaient des sensations, puisqu'en grec *idea,* apparence physique d'un objet, ce qui frappe la vue, signifie idée, et qu'en latin *sapientia,* saveur d'un corps, ce qui frappe le palais, devient raison (1).

Platon, au contraire, pensait que les idées du Bien, du Vrai, du

(1) Les Grecs semblent avoir attaché plus d'importance au sens de la vue et les latins au sens du goût, ainsi que le prouvent les exemples suivants :

Eidos (grec), aspect, forme physique; *eidôlon,* image, ombre, fantôme, idée;

Phantasia, aspect, forme extérieure, image, idée;

Gnôma, signe, pensée;

Gnômôn, équerre, cadran solaire, celui qui sait, savant;

Noeô, voir, penser;

Saphês, clair, manifeste, ce qui saute aux yeux; *Sophia,* science, sagesse;

Beau, étaient innées, immuables, universelles; « l'âme, dans son voyage à la suite de Dieu, dédaignant ce qu'improprement nous appelons des êtres et élevant ses regards vers le seul Être véritable, l'avait contemplé et se ressouvenait de ce qu'elle avait vu ». (*Phèdre.*) Socrate avait également placé par de là l'humanité le Droit naturel, dont les lois, écrites nulle part, sont néanmoins respectées par toute la terre, bien que les hommes ne se soient jamais assemblés pour les décréter d'un commun accord (1).

Sapor (latin), saveur, goût pour juger les aliments, raison:
Sapidus, sapide, ce qui a du goût, sage, vertueux;
Sapiens, qui a le palais délicat, sage;
Sapio, avoir de la saveur, avoir de la raison, connaître.

Le très jeune enfant et le sauvage portent à la bouche l'objet qu'ils veulent connaître; les chimistes font de même. Le verbe français *savoir* et son dérivé *savant* combinent les deux sens : *voir* indique la fonction de l'œil et *sa,* dernière trace du verbe *sapio,* indique la fonction du palais.

(On a imprimé en lettres latines les mots grecs afin de faciliter la lecture de l'article à nos camarades qui ne sont pas familiarisés avec l'alphabet grec. *Note de la Rédaction.*)

(1) Une des « lois non écrites » de Socrate était l'entente universelle pour interdire les relations sexuelles entre les père et mère et leurs enfants. Xénophon, qui avait voyagé en Perse et qui n'ignorait pas que les mages pratiquaient cet inceste pour honorer la divinité et procréer des grands prêtres, prétendait qu'il était contraire à la loi naturelle et divine, parce que les enfants issus de tels accouplements sont chétifs; il ramenait la loi du Droit naturel de son maître Socrate à n'être qu'une loi physiologique, acquise par l'expérience.

Socrate ne voulait pas se souvenir qu'Hésiode, reproduisant les légendes religieuses de son époque, donne pour femme à Ouranos sa propre mère Gœa, la plus antique déesse, « la mère de toutes choses », dit Homère; dans les religions de l'Inde, de la Scandinavie et de l'Égypte on rencontre des cas d'inceste divin : Brahma épouse sa fille Saravasty, Odin sa fille Frigga et Amon, dans le Papyrus Anastasy, de Berlin, se vante d'être le mari de sa mère. Ces mythes, que l'on pourrait retrouver dans toutes les religions primitives, ont une valeur historique : les légendes et cérémonies religieuses préservent le souvenir d'époques depuis longtemps ensevelies dans l'oubli. Le récit biblique du sacrifice d'Abraham et la Communion chrétienne, ce repas symbolique dans lequel le dévot catholique mange son Dieu, fait homme, sont les lointains échos des holocaustes humains et des festins cannibalesques des sémites préhistoriques. L'homme, pour créer ses légendes religieuses, emploie le même procédé que pour élaborer ses idées, il se sert, comme matériaux, des événements de sa vie quotidienne; dans le cours des siècles, les phénomènes qui leur ont donné naissance se transforment et s'évanouissent, mais la forme légendaire ou cérémonielle, qui a été leur manifestation intellectuelle, persiste; il ne s'agit que de l'interpréter sagacement pour évoquer les coutumes d'un passé que l'on croyait à jamais perdu.

La coutume incestueuse des prêtres persans et les légendes religieuses de peuples de races si différentes, feraient donc supposer qu'à une époque reculée les rapports sexuels entre parents et enfants étaient chose habituelle; à ce propos, Engels remarque que les tribus sauvages qui les premières parvinrent à les interdire, durent, par ce seul fait, avoir un avantage sur leurs rivales, et durent par conséquent ou les détruire ou leur imposer leurs mœurs. Il est donc plus que probable que la défense de ces mariages incestueux, la coutume la plus universelle que l'on connaisse, si universelle que Socrate la croyait une des lois de son Droit naturel, n'a pas toujours régné et qu'au contraire ces relations sexuelles se pratiquaient naturellement dans l'espèce humaine, émergeant de l'animalité. Mais l'expérience ayant démontré leurs mauvais effets, les fit interdire, ainsi que le pensait Xénophon. Les éleveurs ont dû pareillement les empêcher parmi les animaux domestiques, afin d'obtenir de beaux produits.

Aristote ne semble pas avoir une foi aussi robuste dans le Droit naturel, dont il se moque agréablement quand il assure qu'il n'était inviolable que pour les Dieux; cependant les immortels de l'Olympe en prenaient à leur aise avec ce Droit naturel et leurs faits et gestes choquaient si grossièrement la morale courante des mortels, que Pythagore condamnait aux supplices de l'enfer les âmes d'Homère et d'Hésiode, pour s'être risqués à les narrer. Le Droit pour Aristote n'était pas universel; selon lui, il ne pouvait exister qu'entre personnes égales : le père de famille, par exemple, ne pouvait commettre d'injustice envers sa femme, ses enfants et ses esclaves, envers toute personne vivant sous sa dépendance; il pouvait les frapper, les vendre et les tuer sans pour cela sortir du Droit. Aristote, ainsi qu'on le fait d'habitude, adaptait son Droit aux mœurs de son époque; comme il ne concevait pas la tranformation de la famille patriarcale, il se voyait contraint d'ériger ses coutumes en principes du droit. Mais, au lieu d'accorder un caractère universel et immuable au droit, il ne lui concédait qu'une valeur relative, et limitait son action entre personnes, placées sur le pied d'égalité.

Mais comment se fait-il que son maître, Platon, dont l'esprit est si subtil, qui avait sous les yeux les mêmes coutumes et qui n'en comprenait pas davantage l'abolition, puisque dans sa République idéale il introduit l'esclavage, n'ait pas eu les mêmes opinions sur la relativité du Juste? On s'est autorisé d'un mot échappé à Aristote pour avancer que Platon, ainsi que les prêtres des mystères sacrés et que la plupart des sophistes, n'avait pas exposé dans ses écrits toute sa philosophie, qui n'était révélée qu'à un petit nombre de disciples éprouvés : il aurait été intimidé par la condamnation de Socrate et par les dangers qu'avait courus à Athènes Anaxagoras, qui y avait importé d'Ionie la philosophie de la nature et qui n'avait échappé à la mort que par la fuite.

Cette opinion est confirmée par une lecture attentive et comparée des *Dialogues* de Platon, qui, ainsi que le remarque Gœthe, se moque souvent de ses lecteurs. En tout cas, le maître de Socrate et plusieurs des disciples de ce dernier n'avaient qu'une mince idée de l'immutabilité de la Justice. Archelaüs, qui mérita le surnom de naturaliste (*phusikos*) et qui fut le maitre de Socrate, niait le Droit naturel et soutenait que les lois civiles étaient les uniques fondements des notions du Juste et de l'Injuste. Aristippe qui, comme Platon, fut le disciple de Socrate, affichait un profond mépris pour le droit naturel et social et professait que le sage devait se mettre au-dessus des lois civiles et se permettre tout ce qu'elles défendaient, quand il pouvait le faire en toute sécurité : les actions qu'elles interdisaient n'étant mauvaises que dans l'opinion vulgaire, inventée pour tenir en bride les

sots (1). Platon, sans avoir l'audace d'émettre de semblables doctrines, montrait par son estime avouée pour la pédérastie, le peu de cas qu'il faisait des lois du Droit naturel. Cet amour contre nature, interdit aux esclaves, était le privilège des citoyens libres et des hommes vertueux; dans la *République* (liv. V), Socrate en fait une des récompenses du courage guerrier.

* * *

La querelle sur l'origine des idées fut rallumée aux dix-septième et dix-huitième siècles en Angleterre et en France, alors que la Bourgeoisie se remuait et se préparait pour s'emparer de la dictature sociale. — Il n'y a point de notions innées, déclaraient Diderot et les Encyclopédistes; l'homme vient au monde comme une table rase sur laquelle les objets de la nature gravent leurs impressions avec le temps. L'école sensualiste de Condillac formulait son fameux axiome : *rien n'existe dans l'entendement qui, primitivement, n'ait été dans les sens*. Buffon conseillait de rassembler des faits pour se procurer des idées, qui ne sont que des sensations comparées ou pour mieux dire des associations de sensations.

Descartes ressuscitant la méthode d'introspection et le *connais-toi toi-même* de Socrate et remettant en usage le casse-tête chinois de l'École Alexandrine, *étant donné soi, trouver Dieu,* s'isolait dans son *Moi* pour connaître l'univers et datait de son Moi le commencement de la philosophie, ainsi que le lui reproche Vico. Comme dans « son Moi purifié des croyances apprises, ou comme on dit des préjugés conçus depuis l'enfance par les sens, ainsi que de toutes les vérités enseignées par les sciences », Descartes trouvait les idées de substance, de cause, etc., il les supposait inhérentes à l'intelligence et non acquises par l'expérience : elles étaient selon l'expression de Kant des idées universelles et nécessaires, des concepts rationnels dont l'objet ne peut être fourni par l'expérience, mais existant incontestablement dans notre esprit; que nous le sachions ou que nous l'ignorions nous portons à chaque instant des jugements nécessaires et universels : dans la plus simple des propositions sont contenus les principes de substance, de cause et d'être.

Leibniz répliquait à ceux qui, avec Locke, affirmaient que les

(1) Les opinions anarchiques d'Aristippe et de l'école Cyrénaïque se sont reproduites à différentes reprises dans le cours de l'histoire : des sectes chrétiennes, pendant les premiers siècles et pendant le Moyen-Age, et des sectes politiques, pendant la Révolution anglaise du dix-septième siècle et pendant la Révolution française du dix-huitième siècle, les ont fait revivre et de nos jours les sectes anarchistes les propagent. Le déséquilibre social se traduit dans le cerveau par ce rejet cynique des notions de la morale courante et conventionnelle. Je reviendrai sur cet intéressant sujet dans l'article consacré à la crise de la philosophie grecque.

idées s'introduisaient par la voie des sens qu'en effet *rien n'existait dans l'entendement qui primitivement n'avait été dans les sens, excepté l'entendement lui-même.* L'homme d'après lui apportait en naissant des idées et des notions cachées dans son entendement que la rencontre des objets extérieurs faisaient apparaître. *L'intelligence est préformée avant que l'expérience individuelle ne commence.* Il comparait les idées et les notions antérieures à l'expérience aux veines diversement colorées qui sillonnent un bloc de marbre et dont le sculpteur habile se sert pour orner les statues qu'il en tire.

Hobbes qui avant Locke avait dit dans son traité sur *La nature humaine* qu'il n'y avait point de « notions dans l'âme qui n'aient préexisté dans la sensation » et que les sensations sont les origines des idées, reprenant la thèse d'Archelaüs, soutenait dans son *De Cive* qu'il fallait s'adresser aux lois civiles pour savoir ce qui était juste et injuste. Elles nous indiquent ce qu'il faut « nommer larcin, meurtre, adultère ou injure à un citoyen : car ce n'est un larcin d'ôter simplement à quelqu'un ce qu'il possède, mais ce qui lui appartient; or c'est à la loi à déterminer ce qui est à nous et ce qui est à autrui. Pareillement tout homicide n'est pas meurtre, mais bien quand on tue celui que la loi civile défend de faire mourir. Ni ce n'est pas un adultère que de coucher avec une femme, mais seulement d'avoir affaire à une femme que la loi défend d'approcher (1) ». Les patriciens de Rome et d'Athènes ne commettaient pas d'adultère en forniquant avec les femmes des artisans : *in quas stuprum non comittitur,* disait la brutale formule juridique; elles étaient consacrées à la débauche aristocratique. De nos jours le mari qui, en Angleterre, tuerait sa femme surprise en flagrant délit d'adultère, serait bel et bien pendu, comme un vulgaire assassin, tandis qu'en France, loin d'être puni, il devient un héros qui a vengé son honneur, niché entre les cuisses de madame son épouse. Le cours d'une rivière suffit pour transformer un crime en un acte vertueux, disait, avant Pascal, le sceptique Montaigne (*Essais,* liv. II, chap. XIII).

Locke prétendait que les idées découlaient de deux sources : la sensation et la réflexion; Condillac dépouilla en apparence la doctrine du philosophe anglais d'une de ses sources, de la réflexion, pour ne conserver que la sensation qui se transformait en attention, comparaison, jugement, raisonnement et enfin en désir et volonté : son ex-disciple Maine de Biran, jetant aux orties la sensation et remettant en

(1) *De Cive,* traduction de Sorbière, Amsterdam, 1649.
Hobbes dans le *Leviathan* reprend la même thèse qu'il n'avait cru devoir confier qu'au latin dans *De Cive* : « Les désirs et les passions de l'homme, dit-il, ne sont pas des péchés en eux-mêmes, non plus que les actions qui proviennent de ces passions ne sont des fautes jusqu'à ce qu'une loi les interdise. »

honneur la méthode de Descartes, qui tirait tout de son Moi, ainsi que d'un puits, trouvait dans l'entendement le point de départ des idées (1). Les notions de cause et de substance, disait-il, sont dans notre esprit antérieures aux deux principes qui les contiennent; nous pensons d'abord ces idées en nous-mêmes, dans la connaissance de cause et de substance que nous sommes; une fois ces idées acquises, l'induction les transporte hors de nous et nous fait concevoir des causes et des substances partout où il y a des phénomènes et des qualités. Le principe de cause et de substance se réduit donc à n'être qu'un phénomène ou plutôt qu'une fiction de notre entendement, selon le mot de Hume. La méthode d'introspection de Descartes et de Socrate, dont les spiritualistes bourgeois abusent si libéralement, aboutit d'un côté au scepticisme et de l'autre à l'impuissance; car « prétendre illuminer les profondeurs de l'activité psychologique au moyen de la conscience individuelle, c'est vouloir éclairer l'univers avec une allumette », dit Maudsley.

---

(1) L'évolution intellectuelle de M. de Biran est des plus intéressantes, elle permet de constater chez le plus remarquable philosophe français du commencement du siècle le brusque et extraordinaire revirement de la pensée bourgeoise, dès que, de classe révolutionnaire, la bourgeoisie devint classe régnante et conservatrice.

De Biran, dans un manuscrit de 1794, publié après sa mort survenue en 1824, déclare que Bacon et Locke ont fondé la science philosophique et que Condillac lui a « assigné ses bornes » et a dissipé pour toujours « ces rêveries que l'on qualifiait de métaphysique ».

L'Institut national où régnait le sensualisme de Condillac couronna en nivôse an IX (1801) une étude de Biran sur l'*Influence de l'habitude sur la faculté de penser*, qu'il avait mise au concours. Biran y posait en axiome que « la faculté de sentir est l'origine de toutes les facultés » et se proposait d'appliquer à l'étude de l'homme la méthode de Bacon et d'éclairer la métaphysique en transportant la physique dans son sein. De Gerando, qui lui aussi devait renier Condillac et sa philosophie, dans son mémoire sur l'*Influence des signes sur la faculté de penser*, que couronna en 1800 l'Institut, affirmait que « la doctrine de Condillac était comme le dernier mot de la raison humaine sur les doctrines qui l'intéressent le plus ».

L'Institut couronna en 1805 un nouveau mémoire de Biran sur la *Décomposition de la pensée*. La scène politique s'était transformée : la Bourgeoisie victorieuse s'occupait de réintroduire et d'enrôler à son service la religion catholique qu'elle avait ridiculisée, dépouillée et foulée aux pieds alors qu'elle était la servante à tout faire de l'aristocratie, sa rivale. Pendant que les hommes politiques réorganisaient le pouvoir, reprenant et renforçant les forces répressives de l'ancien régime, les philosophes se chargeaient de déblayer le terrain intellectuel de la philosophie « analytique » et démolisseuse des Encyclopédistes. L'Institut en couronnant ce mémoire de Biran et celui-ci en l'écrivant remplissaient en conscience la tâche imposée par les nouvelles conditions sociales. Le mémoire de Biran signale ce qu'il y a d'illusion dans la prétendue analyse de Condillac et dans cette sensation qui se métamorphose en jugement et en volonté, sans qu'on ait pris le soin de lui assigner un principe de transformation ; il rend la méthode de Bacon, intempestivement appliquée à l'étude de l'être intellectuel, responsable des aberrations de la philosophie du dix-huitième siècle et s'élève contre toute assimilation entre les phénomènes physiques perçus par les sens et les faits intérieurs. Les sophistes avaient succédé aux philosophes.

Cabanis lui-même, qui devait mourir en 1808, eut cependant le temps de faire sa volte-face. Dans son célèbre ouvrage sur les *Rapports du physique et du moral de*

La victoire définitive de la Bourgeoisie en Angleterre et en France imprima une complète révolution à la pensée philosophique : les théories de Hobbes, de Locke et de Condillac, après avoir tenu le haut du pavé, furent détrônées ; on ne daigna plus les discuter et on ne les mentionnait que tronquées et falsifiées pour donner des exemples des aberrations dans lesquelles tombe l'esprit humain, quand il abandonne les voies de Dieu. La réaction alla si loin que sous Charles X même la philosophie des sophistes du spiritualisme fut tenue en suscipion ; on essaya d'en interdire l'enseignement dans les collèges (1). La Bourgeoisie triomphante restaura sur l'autel de sa Raison les vérités éternelles et le spiritualisme le plus vulgaire. La Justice, que les philosophes de Grèce, d'Angleterre et de France avaient réduite à des proportions raisonnables qui l'accommodaient aux conditions du milieu social où elle se manifestait devint un principe nécessaire, immuable et universel. « La Justice, s'écrie un des plus académiques sophistes de la philosophie bourgeoise, est invariable et toujours pré-

---

l'homme, paru en 1802, il avait écrit : « La médecine et la morale reposent sur une base commune, sur une connaissance physique de la nature humaine... La source de la morale est dans l'organisation humaine... Si Condillac avait connu l'économie animale, il aurait senti que l'âme est une *faculté* et non pas un *être*. Il faut considérer le cerveau comme un organe particulier destiné spécialement à produire la pensée, de même que l'estomac et les intestins sont destinés à opérer la digestion. Les impressions sont les aliments du cerveau... elles arrivent au cerveau et le font entrer en activité... elles lui arrivent isolées, sans cohérence, mais le cerveau entre en action, réagit sur elles et bientôt les renvoie métamorphosées en idées... » Cabanis, qui avait écrit ces horreurs matérialistes, proclamait dans sa *Lettre à Fauriel sur les Causes premières*, publiée seize ans après sa mort, l'existence de Dieu, l'intelligence ordonnatrice du monde et l'immortalité de l'âme par la persistance du Moi après la mort. Fauriel avait converti Cabanis, comme Fontanes avait métamorphosé le Châteaubriand, rousseaulâtre et athée des *Essais sur les Révolutions* de 1797, en le Châteaubriand réactionnaire et mystagogue du *Génie du Christianisme* de 1802. Il existait alors une petite clique de convertisseurs, influents dans la presse et les sphères gouvernementales qui avaient entrepris de ramener dans les saines doctrines les littérateurs et les philosophes égarés.

Il ne faut pas perdre son temps à accuser de palinodies et de trahison les hommes qui avaient traversé la Révolution et qui en étaient revenus : ils évoluaient avec leur classe ; il y a au contraire à rechercher et à analyser les causes sociales qui leur ont imposé des volte-face politiques et des transformations intellectuelles à vue. Il est dans l'histoire peu de moments où l'on puisse saisir mieux que pendant les premières années du siècle l'action directe des événements sociaux sur la pensée. Cette époque est d'autant plus caractéristique que c'est alors que se formulèrent presque toutes les théories économiques, politiques, philosophiques, religieuses, littéraires et artistiques qui devaient former le gros du bagage intellectuel de la nouvelle classe régnante.

(1) « Dans ces dernières années, écrit en 1828 un professeur de philosophie, le pouvoir a presque ramené l'étude de la philosophie à l'âge de la scolastique... On a ordonné que les leçons se fissent en latin et sous la forme de l'antique argumentation ; cet ordre est en pleine exécution dans la plupart de nos collèges... On philosophe en latin d'un bout de la France à l'autre avec le cérémonial et l'étiquette de l'ancien syllogisme. Et sur quoi philosophe-t-on ? Sur les thèses de l'école et sur les *objecta* qui leur correspondent, c'est-à-dire que l'on argumente sur la logique, la métaphysique et la morale ». *Essai sur l'histoire de la philosophie en France au dix-neuvième siècle*, par Ph. Damiron, professeur de philosophie au collège de Bourbon, Paris, 1828.

sente, bien qu'elle n'arrive que par degrés dans la pensée humaine et dans les faits sociaux. Les limites de son champ d'action reculent toujours et ne se rétrécissent jamais, aucune puissance humaine ne peut lui faire quitter le terrain acquis ».

Les Encyclopédistes s'étaient lancés avec un enthousiasme révolutionnaire à la recherche des origines des idées, qu'ils espéraient trouver en interrogeant l'intelligence des enfants et des sauvages (1); la nouvelle philosophie repoussa avec dédain ces recherches qui étaient de nature à conduire à de dangereux résultats. « Écartons d'abord la question d'origine, s'écrie Victor Cousin, le maître sophiste, dans sa logomachie sur le Vrai, le Beau et le Bien. La philosophie du dernier siècle se complaisait trop à ces sortes de questions. Comment demander la lumière à la région des ténèbres et l'explication de la réalité à une hypothèse ? Pourquoi remonter à un prétendu état primitif pour se rendre compte d'un état présent qu'on peut étudier en lui-même ? Pourquoi rechercher ce qu'a pu être en germe ce qu'on peut apercevoir et ce qu'il s'agit de connaître achevé et parfait ?... Nous nions absolument qu'il faille étudier la nature humaine dans le fameux sauvage de l'Aveyron ou dans ses pareils des îles de l'Océanie ou du continent américain... L'homme vrai, c'est l'homme parfait en son genre ; la vraie nature humaine, c'est la nature humaine arrivée à son développement, comme la vraie société c'est aussi la société perfectionnée... Détournons les yeux de l'enfant et du sauvage pour les porter sur l'homme actuel, l'homme réel et achevé » (xv[e] et xi[e] leçons). Le Moi de Socrate et de Descartes devaient fatalement conduire à l'adoration du Bourgeois, l'homme parfait en son genre, réel, achevé, le type de la nature humaine arrivée à son complet développement et à la consécration de la société bourgeoise, l'ordre social perfectionné, fondé sur les principes éternels et immuables du Bien et du Juste.

---

(1) *La Société des observateurs de l'homme*, dont faisaient partie Cuvier, l'aliéniste Pinel, le philosophe Gerando, le jurisconsulte Portalis, etc., votait en prairial an VIII (1800) un prix de 600 francs pour l'étude suivante : « Déterminer par l'observation journalière de un ou plusieurs enfants au berceau l'ordre dans lequel les facultés physiques, intellectuelles et morales se développent et jusqu'à quel point ce développement est secondé ou contrarié par l'influence des objets et des personnes qui environnent l'enfant. »

Dans la même séance, dont rend compte la *Décade philosophique* du 30 prairial, de Gerando lut des considérations sur les méthodes à suivre dans l'observation des peuples sauvages. Un autre membre communiqua une étude sur l'enfance de Massieu, sourd et muet de naissance.

La Société s'était beaucoup intéressée à l'observation du jeune sauvage de l'Aveyron, amené à Paris vers la fin de l'an VIII : trois chasseurs l'avaient trouvé dans les bois, où il vivait nu, se nourrissant de glands et de racines ; il paraissait avoir une dizaine d'années.

Il est temps de s'enquérir de ce que valent cette Justice et ces vérités éternelles du spiritualisme bourgeois et de rouvrir le débat sur l'origine des idées.

II

FORMATION DE L'INSTINCT ET DES IDÉES ABSTRAITES

On peut appliquer à l'instinct des animaux ce que les philosophes spiritualistes disent des idées innées. Les bêtes naissent avec une prédisposition organique, avec une *préformation intellectuelle,* selon le mot de Leibniz, qui leur permet d'accomplir spontanément, sans passer par l'école d'aucune expérience, les actes les plus compliqués, nécessaires à leur conservation individuelle et à la propagation de l'espèce. Cette préformation n'est nulle part plus remarquable que chez les insectes à métamorphoses (papillons, hannetons, etc.); au fur et à mesure de leurs transformations, ils adoptent des genres différents de vie, en rigoureuse corrélation avec chacune des nouvelles formes qu'ils revêtent. Sébastien Mercier avait bien raison quand il déclarait que « l'instinct était une idée innée » (1). Les spiritualistes n'ayant

(1) Le 7 nivôse an VIII (1800), S. Mercier faisait dans le Paris qui sortait de la Révolution une première conférence sur les Idées innées pour « détrôner Condillac, Locke et leur métaphysique ». On attribue à Royer-Collard le premier réveil de la philosophie spiritualiste, complètement démodée depuis un demi-siècle. Cet honneur, si honneur il y a, revient à cet esprit déséquilibré qui opposait Kant aux Encyclopédistes et se proposait bruyamment de réfuter Newton, « cet anatomiste de la lumière, qui ne peut rien imaginer de plus ridicule que de faire tourner la terre, comme une dinde, devant le foyer solaire ». Le spiritualisme bourgeois ne pouvait avoir en France un plus digne parrain.

Les conférences de Mercier faisaient sensation ; un public nombreux y assistait. La *Décade philosophique* du 10 floréal rend compte de la conférence sur les Idées innées : « Je les admets, s'écria-t-il en débutant, et j'obéis en cela à ma raison intime..... L'homme pense indépendamment des objets et des sens..... Les Idées innées expliquent tout. Le tableau des idées d'un homme serait le tableau des vérités célestes..... L'instinct est une idée innée..... »

Mercier avait un précédent, le célèbre décret de Robespierre qui rétablit Dieu comme un simple commissaire de police dégommé.

Art. I. — Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme.

Art. IV. — Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être.

Un hymne récité à la fête de la restauration de l'Être suprême, après le discours de Robespierre, prédisait la fin de l'athéisme :

Où sont-ils ceux qui t'osaient menacer ?
Qui, sous le manteau du civisme,
Vils professeurs de l'athéisme,
Du cœur de l'homme espéraient t'effacer !
. . . .
Pensaient-ils donc. . . . .
Qu'en revenant à la nature
De la nature on oublierait l'auteur ?

pas idée que l'instinct pourrait être le résultat de la lente adaptation d'une espèce animale aux conditions de son milieu naturel, concluent bravement que l'instinct est un présent de Dieu. L'homme n'a jamais hésité à mettre hors de sa portée les causes des phénomènes qui lui échappaient.

Mais l'instinct n'est pas, comme la Justice des sophistes du spiritualisme, une faculté immuable susceptible d'aucune déviation, d'aucune modification. Les animaux domestiques ont plus ou moins modifié les instincts, que Dieu, dans son inépuisable bonté, octroya à leurs ancêtres sauvages. Les poules et les canards de nos basses-cours ont presque entièrement perdu l'instinct du vol, devenu inutile dans le milieu artificiel où l'homme les a placés depuis des siècles ; l'instinct aquatique est oblitéré chez les canards de Ceylan, au point qu'il faut les pousser pour les faire entrer dans l'eau. Différentes races de poules (les Houdan, les la Flèche, les Campine, etc.) ont été dépouillées de l'instinct impérieux de la maternité; bien qu'excellentes pondeuses, elles ne songent jamais à couver leurs œufs. Les veaux dans certaines parties de l'Allemagne ayant été dès leur naissance enlevés à leurs mères, depuis des générations, on remarque chez les vaches un notable affaiblissement de l'instinct maternel. Giard pense qu'une des premières causes de cet instinct chez les mammifères serait le besoin organique de se débarrasser du lait qui tuméfie et endolorise les mamelles (1). Un autre naturaliste démontre que l'instinct constructeur de nid des épinoches, doit être attribué, non à Dieu, mais à une inflammation temporaire des reins pendant la saison des amours.

Il n'est pas nécessaire d'un temps très long pour renverser l'instinct le mieux enraciné. Romanes cite le cas d'une poule à qui on avait fait couver trois fois de suite des œufs de canard et qui poussait consciencieusement dans l'eau de véritables poussins qu'on lui avait permis d'élever. L'homme a bouleversé les instincts de la race canine : selon ses besoins il l'a dotée de nouveaux instincts et les a supprimés. Le chien à l'état sauvage n'aboie pas, les chiens des sauvages sont silencieux; c'est le civilisé qui a donné au chien l'instinct aboyeur et qui ensuite l'a supprimé chez les chiens de certaines races. Le chien cou-

(1) Le supplément du *Figaro* du 18 janvier 1880 reproduit d'après les lettres d'un missionnaire, les naïves lamentations d'une Indienne de l'Equateur sur le cadavre de son nouveau-né, qui caractérisent bien le rôle du lait dans l'amour maternel primitif : « O mon maître, ô fils de mes entrailles, mon petit père, mon amour, pourquoi m'as-tu quittée ? Pour toi, chaque jour s'emplissait d'un lait tiède et sucré ce sein avec lequel tu aimais à jouer ! Ingrat, ai-je donc oublié une seule fois à ton réveil de me pencher sur toi, pour t'allaiter ? Ah ! malheur à moi, je n'ai plus personne pour délivrer mon sein du lait qui l'opprime ! »

rant quand il rencontre le gibier, fond dessus, en donnant de la voix; tandis que la vue du gibier rend muet le chien d'arrêt et le cloue sur place. Si le chien d'arrêt est de bonne race, il n'a pas besoin d'éducation individuelle pour manifester cet instinct relativement de nouvelle acquisition; les jeunes chiens chassant pour la première fois s'arrêtent muets et immobiles de tort et travers devant des pierres, des moutons, etc... Le penchant est implanté dans le cerveau, mais il est aveugle et nécessite une direction spéciale. Puisque pour modifier ou supprimer les instincts d'un animal et lui en développer de nouveaux, il ne s'agit que de le placer dans de nouvelles conditions d'existence, l'instinct des animaux sauvages n'est donc que la résultante de leur adaptation aux conditions du milieu naturel dans lequel ils vivent, il ne s'est pas créé tout d'une pièce, il s'est développé graduellement dans les espèces animales sous l'action et la réaction de phénomènes externes et internes que l'on peut ignorer, mais qui nécessairement ont existé.

L'homme peut étudier sur lui-même la formation de l'instinct. Il ne peut rien apprendre intellectuellement ou corporellement sans une certaine tension cérébrale, qui se détend à mesure que l'objet à l'étude devient plus coutumier. Quand par exemple on commence le piano, on doit surveiller attentivement le jeu des mains et des doigts pour frapper exactement la note voulue, mais avec l'habitude on arrive à la toucher machinalement, sans regarder le clavier et en pensant à autre chose : pareillement quand on étudie une langue étrangère on doit avoir constamment en éveil son attention pour le choix des mots, des articles, des propositions, des terminaisons, des adjectifs, des verbes, etc., qui arrivent instinctivement dès qu'on s'est familiarisé avec la langue nouvelle. Le cerveau et le corps de l'homme et de l'animal ont la propriété de transformer en actes automatiques ce qui primitivement était voulu et conscient et le résultat d'une attention soutenue; s'il ne possédait pas la propriété de s'automatiser, l'homme serait incapable d'éducation physique et intellectuelle; s'il était obligé de surveiller ses mouvements pour parler, marcher, manger, etc..., il resterait dans une éternelle enfance. L'éducation apprend à l'homme à se passer de son intelligence; elle tend à le transformer en machine de plus en plus compliquée : la conclusion est paradoxale.

Le cerveau d'un adulte est plus ou moins automatisé selon le degré de son éducation et de celle de sa race; les notions abstraites élémentaires de cause, de substance, d'être, de nombre, de justice, etc., lui sont aussi familières et instinctives que le boire et le manger, et il a perdu tout souvenir de la manière dont il les a acquises, car l'homme civilisé, ainsi que le chien d'arrêt, hérite en naissant de l'habitude tra-

ditionnelle de les acquérir à la première occasion; mais cette tendance à les acquérir est la résultante d'une progressive expérience ancestrale prolongée pendant des miliers d'années. Il serait aussi ridicule de penser que les idées abstraites ont germé spontanément dans la tête humaine, que de croire que la bicyclette ou toute autre machine du type le plus perfectionné ont été construites du premier coup. Les idées abstraites, ainsi que l'instinct des animaux, se sont graduellement formés dans l'individu et dans l'espèce; pour en chercher les origines il ne faut pas seulement analyser la manière de penser de l'adulte civilisé, ainsi que le fait Descartes, mais encore, ainsi que le voulaient les Encyclopédistes, questionner l'intelligence de l'enfant et remonter le cours des âges pour étudier celle du barbare et du sauvage, comme on est obligé de le faire, quand on veut trouver les origines de nos institutions politiques et sociales, de nos arts et de nos connaissances (1).

*
* *

Les sensualistes du siècle dernier, en faisant du cerveau une table rase, ce qui était une manière radicale de renouveler la « purification » de Descartes, négligaient ce fait d'importance capitale que le cerveau du civilisé est un champ labouré depuis des siècles et ensemencé de notions et d'idées par des centaines de générations et que, selon l'exacte expression de Leibniz, il est préformé avant que l'expérience individuelle ne commence. On doit admettre qu'il possède l'arrangement moléculaire destiné à donner naissance à un nombre considérable d'idées et de notions; ce n'est qu'une telle admission qui permet d'expliquer que des hommes extraordinaires comme Pascal aient pu trouver par eux-mêmes des séries d'idées abstraites, tels que les théorèmes de la géométrie d'Euclide, qui n'ont pu être élaborées que par une longue suite de penseurs : en tout cas, le cerveau possède une telle aptitude à acquérir certaines notions et idées élémentaires qu'il ne s'aperçoit pas du fait de leurs acquisitions. Le cerveau ne se borne pas seulement à recevoir les impressions venues de l'extérieur par la voie des sens, il fait de lui-même un travail moléculaire, que les physiologistes anglais appellent *cérébration inconsciente,* qui l'aide à compléter ses acquisitions

(1) Les anciens ne craignaient pas de remonter jusqu'aux animaux pour découvrir les origines de certaines de nos connaissances : ainsi, tout en attribuant aux Dieux l'origine de la médecine, ils admettaient que plusieurs remèdes et opérations de petite chirurgie étaient dues aux animaux. Pline l'Ancien, rapporte dans son *Histoire Naturelle* que les chèvres sauvages de Crête enseignèrent l'usage de certaines herbes vulnéraires, que le chien apprit celui du chiendent et que les Egyptiens prétendaient que la découverte de la purgation était due au chien, celle de la saignée à l'hippopotame et celle du lavement à l'ibis.

et même à en faire de nouvelles sans passer par l'expérience. Les écoliers mettent à profit cette précieuse faculté, quand ils apprennent imparfaitement leurs leçons avant de se coucher, laissant au sommeil le soin de les fixer dans la mémoire.

Le cerveau est d'ailleurs rempli de mystères; il est une *terra ignota,* que les physiologistes commencent à peine à explorer. Il est certain qu'il posséde des facultés qui souvent ne trouvent pas leur emploi dans le milieu où l'individu et sa race évoluent; ces facultés à l'état dormant ne peuvent donc pas être la résultante de l'action directe du milieu extérieur sur le cerveau, mais celle de son action sur d'autres organes, qui à leur tour réagissent sur les centres nerveux. Gœthe et Geoffroy-Saint-Hilaire nommaient ce phénomène : « le balancement des organes ». Voici deux exemples caractéristiques.

Les sauvages et les barbares sont capables d'un nombre d'opérations intellectuelles plus considérable que celui qu'ils accomplissent dans leur vie quotidienne : durant des siècles les Européens ont transporté des côtes de l'Afrique dans les colonies des milliers de nègres sauvages et barbares, séparés des civilisés par des siècles de culture; cependant, au bout de très peu de temps, ils s'assimilaient les métiers de la civilisation. — Les Guaranys du Paraguay, lorsque les jésuites entreprirent leur éducation, erraient nus dans les forêts, n'ayant pour armes que l'arc et la massue de bois, ne connaissant que la culture du maïs; leur intelligence était si rudimentaire qu'ils ne pouvaient compter au delà de 20, en se servant des doigts et des orteils; cependant les jésuites firent de ces sauvages des ouvriers habiles, capables de travaux difficiles, tels que orgues compliqués, sphères géographiques, peintures et sculptures décoratives, etc... Ces métiers et ces arts, avec les idées qui leur correspondent, n'existaient pas à l'état inné dans les mains et le cerveau des Guaranys; ils y avaient été pour ainsi dire versés par les jésuites, comme on ajoute de nouveaux airs à un orgue de Barbarie. Le cerveau des Guaranys, s'il était incapable par sa propre initiative de les découvrir, était au moins merveilleusement prédisposé, ou préformé, selon le mot de Leibniz, pour les acquérir.

Il est également certain que le sauvage est aussi étranger aux notions abstraites des civilisés qu'à ses arts et métiers, ce que prouve l'absence dans leur langue de termes pour les idées générales. Comment donc les notions et idées abstraites qui sont si familières au civilisé se sont-elles glissées dans le cerveau humain? Pour résoudre ce problème qui a tant préoccupé la pensée philosophique, il faut, comme les Encyclopédistes, s'engager dans la voie ouverte par Vico et interroger le langage, le plus important, sinon le premier

mode de manifestation des sentiments et des idées (1) : il joue un rôle si considérable que le chrétien des premiers siècles, reproduisant l'idée des hommes primitifs, dit : « le Verbe est Dieu » et que les Grecs désignent par le même vocable, *logos,* la parole et la pensée et que du verbe : *phrazô* (parler), ils dérivèrent *phrazomai*, se parler à soi-même, penser. En effet la tête la plus abstraite ne peut penser sans se servir de mots, sans se parler mentalement, s'il ne le fait réellement comme les enfants et beaucoup d'adultes qui marmottent ce qu'ils pensent. Le langage tient une trop grande place dans le développement de l'intelligence pour que la formation étymologique des mots et leurs significations successives ne reflètent pas les conditions de vie et l'état mental des hommes qui les ont créés et employés.

Un fait frappe tout d'abord : souvent un même mot est usité pour désigner une idée abstraite et un objet concret. Les mots qui dans les langues européennes signifient les biens matériels et la ligne droite veulent aussi dire le Bien moral et le Droit, le Juste :

Ta agatha (grec), les biens, les richesses; *to agathon*, le Bien.

Bona (latin), les biens; *bonum,* le Bien.

Goods (anglais), les biens; *the good,* le Bien, etc...

Orthos (grec), *rectum* (latin), *derecho* (espagnol), *right* (anglais), etc... veulent dire ce qui est en ligne droite et le Droit, le Juste.

Voici encore d'autres exemples choisis dans la langue grecque : *Kalon*, flèche, javelot et le Beau, la Vertu; *phren*, cœur, entrailles et raison, volonté; *kakos,* homme d'origine plébéienne, et lâche, méchant, laid; *kakon*, mal, vice, crime. Le mot *kakos* concourt à former une série de termes employés pour ce qui est sale et mal : *kakké,* excrément, *kakkaô,* aller à la selle; *kakkia*, vice, lâcheté; *kakotheos,* impie; *kakôphonia,* cacophonie, etc...

Le fait est digne de remarque, bien que peu remarqué; il en va ainsi des phénomènes journaliers : parce qu'ils crèvent les yeux, on ne les voit pas. Cependant il vaut la peine de se demander comment la langue vulgaire et la langue philosophique et juridique ont pu réunir sous le même vocable le matériel et l'idéal, le concret et l'abstrait. Deux questions se posent tout d'abord : 1° l'abstrait et l'idéal se seraient-ils abaissés jusqu'au concret, et jusqu'à la matière, ou la matière et le concret se seraient-ils transformés en idéal et en abstraction? — Comment s'est accompli cette transsubstantiation?

L'histoire des significations successives des mots résout la première

(1) Vico, dans la préface de son opuscule sur l'*Antique sagesse de l'Italie*, dit : « J'ai résolu de retrouver dans les origines de la langue latine, l'antique sagesse de l'Italie... » Nous chercherons dans l'origine même des mots quelle a été sa philosophie.

difficulté : elle nous montre la signification concrète précédant toujours la signification abstraite.

Aissa (grec), usité d'abord pour lot, portion qui revient à quelqu'un dans un partage, finit par vouloir dire, arrêt du destin;

Moira, d'abord part d'un convive dans un repas, lot d'un guerrier dans le partage du butin, puis part d'existence et enfin la déesse Destinée, à qui « les dieux et les mortels sont également soumis ».

Nomos, débute par être employé pour pâturage et finit par signifier loi.

Le lien qui rattache le sens abstrait au sens concret n'est pas toujours apparent; ainsi il est difficile au premier coup d'œil d'apercevoir comment l'esprit humain a pu relier pâturage à l'idée abstraite de Loi, la ligne droite à l'idée du Juste, la part d'un convive dans un festin à l'immuable Destinée. Je montrerai les liens qui unissent ces différentes significations dans l'article sur les Origines de l'idée du Juste et du Bien : il n'importe en ce moment que de signaler le fait.

L'esprit humain emploie d'ordinaire la même méthode de travail, malgré la différence des objets sur lesquels il opère : par exemple la route qu'il a suivie pour transformer les sons en voyelles et consonnes est la même que celle qu'il a gravie pour s'élever du concret à l'abstrait. L'origine des lettres parut si mystérieuse à l'évêque Mallinkrot, que dans son *De arte typographicâ,* pour se mettre l'esprit en repos, il attribuait leur invention à Dieu, qui déjà était l'auteur responsable de l'instinct et des idées abstraites. Mais les recherches des philologues ont arraché un à un les voiles qui enveloppaient le mystère alphabétique : ils ont démontré que les lettres n'étaient pas tombées toutes formées du ciel, mais que l'homme n'était arrivé que graduellement à représenter les sons par des consonnes et des voyelles. Je vais mentionner les premières étapes parcourues, qui sont utiles à ma démonstration.

L'homme débute par l'écriture figurative, il représente un objet par son image, un chien, par le dessein d'un chien; il passe ensuite à l'écriture symbolique et il figure la partie pour le tout, la tête d'un animal pour l'animal tout entier; puis il s'élève à l'écriture métaphorique, il portraiture un objet ayant quelque ressemblance réelle ou supposée avec l'idée à exprimer, la partie antérieure d'un lion pour signifier l'idée de priorité, une coudée par la Justice et la Vérité, un vautour pour la Maternité, etc... Le premier essai de phonation se fit par rébus ; on représente un son par l'image d'un objet ayant le même son, les Égyptiens nommant *deb* la queue du cochon figurent le son *deb* par l'image de la queue en trompette du porc : on retient ensuite un certain nombre d'images plus ou moins modifiées non plus pour

la valeur phonétique de plusieurs syllabes, mais pour celle de la syllabe initiale, etc... etc... (1).

L'écriture devait fatalement passer par l'étape métaphorique, puisque l'homme primitif pense et parle par métaphores. Le Peau Rouge d'Amérique, pour dire un guerrier courageux, dit : il est comme l'ours; un homme au regard perçant, il est comme l'aigle; pour affirmer qu'il oublie un outrage, il déclare qu'il l'enterre dans la terre, etc... Ces métaphores sont pour nous, parfois, indéchiffrables; ainsi il est difficile de comprendre comment les Égyptiens sont arrivés à représenter dans leurs hiéroglyphes la Justice et la Vérité par la coudée et la Maternité par le vautour. Je vais débrouiller la métaphore du vautour; dans le prochain article j'expliquerai celle de la coudée.

La famille matriarcale a eu en Égypte une longévité extraordinaire, aussi constate-t-on dans ses mythes religieux de nombreuses traces de l'antagonisme des deux sexes, luttant l'un pour conserver sa haute position dans la famille, l'autre pour l'en déposséder. L'Égyptien, ainsi qu'Apollon dans les *Euménides* d'Eschyle, déclare que c'est l'homme qui remplit la fonction importante dans l'acte de la génération et que la femme, « comme la capsule d'un fruit, ne fait que recevoir et nourrir son germe »; la femme égyptienne lui retourne le compliment et se vante de concevoir sans la coopération de l'homme. La statue de Neith, la déesse Mère, « la dame souveraine de la région supérieure », portait à Sais, nous dit Plutarque, cette arrogante inscription : « Je suis tout ce qui a été, tout ce qui est et tout ce qui sera : nul n'a soulevé ma robe, le fruit que j'ai enfanté est le Soleil. » Son nom, entre autres signes, a pour emblême le vautour et la première lettre du mot Mère (*mou*) (2). Or les *Hiéroglyphes* de Horapollon nous apprennent que les Égyptiens croyaient que dans l'espèce des vautours il n'y avait pas de mâles et que les femelles étaient fécondées par le vent; ils attribuaient à cet oiseau, considéré partout ailleurs comme féroce et vorace, une tendresse maternelle si extrême, qu'il se déchirait la poitrine pour nourrir ses petits. Aussi après en avoir fait, à cause de son étrange propriété génératrice, l'oiseau de Neith, la déesse Mére, qui elle aussi procrée sans le concours du mâle, ils en firent le symbole de la Mère, puis de la Maternité.

Cet exemple caractéristique donne une idée des tours et des détours par lesquels passe l'esprit humain pour figurer ses idées abstraites par des images d'objets concrets.

Si dans l'écriture métaphorique et emblématique l'image d'un

(1) F. Lenormand. *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien parmi les peuples de l'ancien monde.*

(2) Champollion le Jeune : *Panthéon Egyptien*, 1825.

objet matériel devient le symbole d'une idée abstraite, on conçoit qu'un mot créé pour désigner un objet ou un de ses attributs finisse par servir pour désigner une idée abstraite.

*
* *

Dans la tête de l'enfant et du sauvage, « l'enfant du genre humain » selon le mot de Vico, il n'existe que des images d'objets déterminés : quand le petit enfant dit poupée, il n'entend pas parler de n'importe quelle poupée, mais d'une certaine poupée, qu'il a tenue dans ses mains ou qu'on lui a déjà montrée, et si on lui en présente une autre, il arrive qu'il la repousse avec colère; aussi chaque mot est pour lui un *nom propre,* le symbole de l'objet avec lequel il est venu en contact. Sa langue, ainsi que celle du sauvage, ne possède pas de termes génériques embrassant une classe d'objets de même nature, mais des séries de noms propres : aussi les langues sauvages n'ont pas de termes pour les idées générales tels que homme, corps, etc., et pour les idées abstraites de temps, de cause, etc.; il y en a qui manquent du verbe être. Le Tasmanien avait une abondance de mots pour chaque arbre de différentes espèces, mais pas de terme pour dire arbre en général; le Malais ne possède pas de mot pour couleur, bien qu'il ait des mots pour chaque couleur; l'Abiponne n'a pas de mots pour homme, corps, temps, etc., et ne possède pas le verbe être, il ne dit pas : je suis un Abiponne, mai « moi, Abiponne » (1).

Mais petit à petit l'enfant et l'homme primitif transportent le nom et l'idée des premières personnes et choses qu'ils ont connues à toutes les personnes et choses qui présentent avec elles des ressemblances réelles ou fictives; ils élaborent de la sorte par voie d'analogie et de comparaison des idées générales abstraites embrassant des groupes d'objets plus ou moins étendus, et parfois le nom propre d'un objet devient le terme symbolique de l'idée abstraite représentant le groupe d'objets ayant des analogies avec l'objet pour qui le mot avait été forgé. Platon prétend que les idées générales, ainsi obtenues, qui classent des objets sans tenir compte de leurs différences individuelles,

(1) L'idée de temps fut très longue à pénétrer dans la cervelle humaine. Vico remarque que les paysans florentins de son époque disaient tant de moissons pour tant d'années. « Les Latins pour tant d'années disaient tant d'épis (*aristas*), ce qui est encore plus particulier que moisson. L'expression n'indiquait que l'indigence du langage (et de la pensée, aurait-il pu ajouter), les grammairiens ont cru y voir l'effort de l'art. » Avant d'avoir eu la notion de l'année, c'est-à-dire de la révolution solaire, l'homme a eu l'idée des saisons, et celle des révolutions de la lune. Pline l'Ancien dit que « l'on a compté l'été pour une année, l'hiver pour une autre; les Arcadiens, chez qui l'année était de trois mois, la mesurait par le nombre de saisons, et les Egyptiens par les lunes; voilà pourquoi plusieurs d'entre eux sont cités comme ayant vécu mille ans ».

sont des « essences d'origine divine ». Socrate, dans le Xe livre de la *République*, dit que « l'idée de lit » est une essence de création divine, parce qu'elle est immuable, toujours identique à elle-même, tandis que les lits créés par les menuisiers différent tous entre eux.

L'esprit humain a souvent rapproché les objets les plus disparates, n'ayant entre eux qu'un vague point de ressemblance : ainsi, par un procédé d'anthropomorphisme, l'homme a pris ses propres membres pour terme de comparaison, ainsi que le prouvent les métaphores qui persistent dans les langues civilisées, bien qu'elles datent des débuts de l'humanité, telles que *entrailles* de la terre, *veine* d'une mine, *cœur* d'un chêne, *dent* d'une scie, *chair* d'un fruit, *gorge* d'une montagne, *bras* de mer, etc. Lorsque l'idée abstraite de mesure fait éclosion dans sa tête, il prend pour unité de mesure son pied, sa main, son pouce, ses bras (*orgyia*, mesure grecque égale à deux bras étendus). Toute mesure est une métaphore, quand on dit qu'un objet a trois pieds deux pouces, cela signifie qu'il est long comme trois pieds deux pouces. Mais avec le développement de la civilisation on fut forcé de recourir à d'autres unités de mesure : ainsi les Grecs avaient le *stadion*, la longueur parcourue par les coureurs à pied aux jeux olympiques et les Latins le *jugerum*, la surface que pouvait labourer pendant un jour un *jugum* (un joug de bœuf).

Un mot abstrait, ainsi que le remarque Max Müller, n'est souvent qu'un adjectif transformé en substantif, c'est-à-dire l'attribut d'un objet métamorphosé en personnage, en entité métaphysique, en être imaginaire, et c'est par voie métaphorique que se fait cette métempsychose : la métaphore est une des principales routes par lesquelles l'abstraction pénètre dans la tête humaine. Dans les métaphores précédentes on dit *bouche* d'une caverne, *langue* de terre parce que la bouche présente une ouverture et la langue une forme allongée ; on s'est servi du même procédé pour se procurer de nouveaux termes de comparaison à mesure que le besoin s'en faisait sentir et c'est toujours la propriété la plus saillante de l'objet, celle qui par conséquent impressionne le plus vivement les sens, qui joue le rôle de terme de comparaison. Un grand nombre de langues sauvages manquent de mots pour les idées abstraites de *dureté, rondeur, chaleur,* etc., et elles en sont privées parce que le sauvage n'est pas encore parvenu à la création des êtres imaginaires ou entités métaphysiques, qui correspondent à ces termes; ainsi pour *dur,* il dit « comme pierre »; pour *rond* « comme lune », pour *chaud* « comme soleil »; parce que les qualités de dur, rond et chaud sont dans son cerveau inséparables de pierre, lune et soleil. Ce n'est qu'après un long travail cérébral que ces qualités sont détachées, abstraites de ces objets concrets pour être métamorphosées en êtres imaginaires, alors le qualificatif

devient substantif et sert de signe à l'idée abstraite formée dans le cerveau.

On n'a pas trouvé de peuplades sauvages sans l'idée de nombre, l'idée abstraite par excellence, bien que la numération de certains sauvages ne dépasse pas 2 ou 3; il est probable que même les animaux peuvent compter jusqu'à 2. Voici une observation, facile à répéter, que j'ai faite, qui semblerait le prouver. Le pigeon, quoique ne couvant que deux œufs, sauf de très rares exceptions, a cependant la propriété de pondre des œufs à volonté : si après avoir pondu deux œufs, on lui en enlève un, la femelle repond un troisième et même un quatrième et un cinquième, si les œufs sont pris au fur et mesure qu'elle les pond : il lui faut deux œufs dans le nid pour se mettre à couver. La pigeonne domestique, surnourrie, peut quelquefois pondre trois œufs; quand cela arrive elle pousse l'un d'eux hors du nid ou bien l'abandonne, si elle ne peut expulser l'œuf supplémentaire.

Il se conçoit que l'idée abstraite de nombre, contrairement à ce que pense Vico, soit une des premières, sinon la première à se former dans le cerveau des animaux et de l'homme, car si tous les objets n'ont pas la propriété d'être durs, ronds ou chauds, etc..., ils ont néanmoins une qualité qui leur est commune, celle d'être distincts les uns des autres par la forme et par la position relative qu'ils occupent et cette qualité est le point de départ de la numération (1). Il faut que la matière cérébrale ait l'idée de nombre, c'est-à-dire puisse distinguer les objets les uns des autres, pour entrer en fonction, pour penser : c'est ce qu'avait reconnu le pythagoricien Philolaüs, le premier qui, au dire de Diogène de Laërce, ait affirmé que le mouvement de la terre décrivait un cercle, quand il déclarait que « le nombre réside dans tout ce qui est et sans lui il est impossible de rien connaître et de rien penser. »

Mais l'extension de la numération au delà du nombre 2 fut un des plus pénibles travaux d'Hercule que se soit imposée la tête humaine, ainsi que le prouvent le caractère mystique attribué aux dix premiers nombres (2) et les souvenirs mythologiques et légendaires

(1) Platon qui, dans le *Timée*, fait parler un astronome et qui pour la circonstance oublie ses essences d'origine divine, donne du nombre et du temps une origine matérialiste : « L'observation du jour et de la nuit. les révolutions des mois et des années nous ont fourni le nombre, révélé le temps, inspiré le désir de connaître la nature et le monde. »

(2) La décade avait un caractère sacré pour les pythagoriciens et les Kabbalistes. Les Scandinaves regardaient le nombre 3 et son multiple 9, comme particulièrement chers aux Dieux; chaque neuf mois, ils faisaient des sacrifices sanglants, qui duraient neuf jours, pendant lesquels on immolait neuf victimes, humaines ou animales. Les neuvaines catholiques, qui sont des prières durant neuf jours, conservent le souvenir de ce culte, comme leur sainte trinité préserve le caractère mystique que tous les peuples sauvages attachent au nombre trois.

attachés à certains chiffres : 10—(siège de Troie et de Veies, qui durent juste dix ans); 12 (les 12 dieux de l'Olympe, les 12 travaux d'Hercule, les 12 apôtres, etc...); 50 (les 50 fils de Priam, les 50 Danaïdes; Endymion, d'après Pausanias, rendit Séléné mère de 50 filles; Actéon chassait avec 50 couples de chiens quand Diane le métamorphosa; le bateau que construisit Danaüs sur les indications de Minerve avait 50 rames, ainsi que celui d'Hercule lors de son expédition contre Troie, etc.). Ces nombres sont autant d'étapes, où l'esprit humain s'est arrêté afin de se reposer des efforts accomplis pour y parvenir et il les a marquées de légendes afin d'en préserver le souvenir.

Le sauvage quand il arrive au bout de sa numération, dit *beaucoup*, pour désigner les objets qui viennent en surplus et qu'il ne peut compter faute de nombres. Vico remarque que pour les Romains 60, puis 100, puis 1,000 sont des quantités innombrables. Les Hovas de Madagascar disent pour 1,000, le soir, pour 10,000 la nuit, et le mot *tapitrisa*, dont ils se servent pour désigner le milllion, se traduit littéralement par fini de compter : il en était de même pour nous, mais depuis la guerre de 1870-71, c'est le milliard qui marque le terme de notre numération.

La langue nous montre que l'homme a pris sa main, son pied et ses bras pour unités de longueur; ce sont encore ses doigts et ses orteils qui lui servent pour compter. F. Nansen dit que les Esquimaux avec qui il a vécu plus d'une année n'ont pas de nom pour tout chiffre dépassant 5 : ils comptent sur les doigts de la main droite et ils s'arrêtent quand tous les doigts ont été nommés et touchés, pour 6 ils prennent la main gauche et disent le premier doigt de l'autre main, pour 7 le deuxième ainsi de suite jusqu'à 10; après ils comptent de la même façon sur leurs orteils et s'arrêtent à 20, le terme de leur numération : mais les grands mathématiciens vont au delà, et pour 21, ils disent le premier doigt de l'autre homme et ils recommencent en passant par les mains et les pieds. 20 est un homme, 100 cinq hommes. Les chiffres romains qui ont été en usage jusqu'à l'introduction des chiffres arabes présentent le souvenir de ce mode primitif de numération : I est un doigt, II sont deux doigts, V est une main dont les trois doigts médians sont repliés, tandis que le petit doigt et le pouce sont redressés; X sont deux V ou deux mains opposées. Mais quand il fallut compter au delà de cent et de mille, on dut recourir à d'autres objets que les membres humains; les romains prirent des cailloux, *calculi*, d'où dérive le mot calcul des langues modernes : les expressions latines *calculum ponere* (*poser le caillou*) et *subducere calculum* (retirer le caillou) indiquent que c'était en ajoutant et en enlevant des cailloux qu'ils additionnaient et soustrayaient. J'ai vu au Familistère de Guise enseigner par un procédé analogue les deux premières opérations arithmétiques

à des enfants de cinq et six ans. Les cailloux étaient tout indiqués pour cet usage; ils servaient déjà pour le tirage au sort des lots dans le partage du butin et des terres.

Les sauvages ne peuvent calculer de tête; il faut qu'ils aient devant les yeux les objets qu'ils comptent, aussi quand ils font des échanges ils placent par terre les objets qu'ils donnent en face de ceux qu'ils reçoivent : cette équation primitive, qui n'est en définitive qu'une métaphore tangible, peut seule satisfaire leur esprit. Les nombres sont dans leur tête, ainsi que dans celles des enfants, des idées concrètes : quand ils disent deux, trois, cinq, ils voient deux, trois, cinq doigts, cailloux ou tous autres objets : dans beaucoup de langues sauvages les cinq premiers chiffres portent les noms des doigts : ce n'est que par un procédé de distillation intellectuelle que les nombres arrivent à se dépouiller dans la tête de l'adulte civilisé de toute forme rappelant un objet quelconque, pour ne conserver que la figure de signes conventionnels (1). Le métaphysicien le plus idéaliste ne peut penser sans mots, ni calculer sans signes, c'est-à-dire sans objets concrets. Les philosophes grecs quand ils commencèrent leurs recherches sur les propriétés des nombres, leur donnaient des figures géométriques : ils les divisaient en trois groupes, le groupe des nombres de la ligne (*mékos*), le groupe des nombres de surface, carrés (*epipedon*) ; le groupe des nombres à triple accroissement, cubes (*triké auxé*). Les mathématiciens modernes ont encore conservé l'expression de nombre linéaire pour un nombre racine.

Le sauvage, pour long, dur, rond, chaud, dit comme pied, pierre, lune, soleil; mais les pieds sont d'inégale longueur, les pierres plus ou moins dures, la lune n'est pas toujours ronde, le soleil est plus chaud en été qu'en hiver; aussi, quand l'esprit humain sentit le besoin d'un degré supérieur d'exactitude, il reconnut l'insuffisance des termes de comparaison dont il s'était servi jusqu'alors; il imagina alors un type de longueur, de dureté, de rondeur et de chaleur pour être employé comme terme de comparaison; c'est ainsi que dans la mécanique abstraite, les mathématiciens imaginent un levier absolument rigide et

---

(1) Les Grecs se servaient pour chiffres des lettres de l'alphabet, en conservant les anciennes lettres cadméennes, ce qui en portait le nombre à 27. Les 9 premières lettres étaient les unités, les 9 suivantes les dizaines et les 9 dernières les centaines.

Il devait être extrêmement pénible et difficile de calculer avec les chiffres des Grecs et des Romains, qui ne possédaient pas le zéro. Les métaphysiciens abstracteurs d'abstraction du nirvanâ étaient seuls capables d'inventer ce chiffre merveilleux, symbole du néant, qui n'a pas de valeur et qui donne de la valeur, et qui, selon l'expression de Pascal, « est un véritable indivisible de nombre, comme l'indivisible est un véritable zéro ». Le zéro joue un rôle si considérable dans la numération moderne, que son nom arabe *sifr*, que les Portugais ont transformé en *cifra*, les Anglais en *cipher*, les Français en *chiffre* après avoir été d'abord employé pour le zéro seul, sert à désigner tous les signes des nombres.

sans épaisseur et un coin absolument incompressible afin de continuer leurs investigations théoriques, arrêtées par les imperfections des leviers et des coins de la réalité. Mais le coin et le levier des mathématiciens, ainsi que les types de longueur, de rondeur, de dureté, bien que dérivés d'objets réels, dont les attributs ont été soumis à la distillation intellectuelle, ne correspondent plus à aucun objet réel, mais à des idées formées dans la tête humaine. Parce que les objets de la réalité diffèrent entre eux et du type imaginaire toujours un et identique à lui-même, Platon appelle les objets réels de vaines et mensongères images et le type idéal, une essence de création divine : dans ce cas, ainsi que dans une foule d'autres, Dieu créateur, c'est l'homme pensant.

Les artistes, par un procédé analogue, ont enfanté des chimères dont les corps, bien que composés d'organes détachés, abstraits de différents animaux, ne correspondent à rien de réel, mais à une fantaisie de l'imagination. La chimère est une idée abstraite, aussi abstraite que n'importe quelle idée du Beau, du Bien, du Juste, du Temps, de Cause : mais Platon lui-même n'a pas osé la classer dans le nombre de ses essences divines.

L'homme, probablement quand les tribus barbares commencèrent à se différencier en classes, s'est séparé du règne animal et s'est élevé au rang d'être surnaturel, dont les destins sont la préoccupation constante des dieux et des corps célestes; plus tard, il isola le cerveau des autres organes pour en faire le siège de l'âme : la science naturelle ramène l'homme dans la série animale, dont il est le résumé et le couronnement; la philosophie socialiste fera rentrer le cerveau dans la série des organes.

Le cerveau a la propriété de penser, comme l'estomac celle de digérer : il ne peut penser qu'à l'aide d'idées qu'il fabrique avec les matériaux que lui fournissent le milieu naturel et le milieu social ou artificiel dans lesquels l'homme évolue.

PAUL LAFARGUE.

LES SERVICES PUBLICS

L'ÉCLAIRAGE AU GAZ A PARIS

Benoît Malon, en 1891, en traitant des monopoles et des services publics, consacra tout un chapitre du *Socialisme intégral* à la question du gaz à Paris. Elle en valait la peine, faisant ressortir, d'une part, les méfaits du régime capitaliste qui permettait aux financiers, moyennant quelques millions, de battre indéfiniment monnaie sur le dos de tout un peuple ; d'autre part, les bienfaits qu'un monopole converti en service public sagement administré assurerait à la collectivité.

C'est aussi Malon qui, la même année, dans la *Revue socialiste,* jetait l'un des premiers le cri d'alarme, en apprenant que le Conseil municipal de Paris, insidieusement travaillé par les agioteurs, était sur le point d'accorder à la Compagnie parisienne du gaz une prolongation de concession.

La même Compagnie s'agite encore aujourd'hui ; ses deux échecs de 1891 et de 1892 ne l'ont pas découragée ; elle essaie de nouveau de retenir la poule aux œufs d'or qui est près de lui échapper, qui aura donné en cinquante ans plus d'un milliard à ses actionnaires, qui a fait peser sur les consommateurs et sur la ville de Paris le plus lourd et le plus insupportable sacrifice, sans aucune compensation.

Au moment où le même danger que signalait Malon nous menace, nous ne saurions mieux faire que de nous placer sous son invocation, pour chercher avec lui la meilleure voie, pour indiquer la solution la plus conforme au progrès démocratique. Il n'y en a qu'une : c'est la reprise du monopole et sa constitution en service public.

On nous propose autre chose. Comme la concession de la Com-

pagnie n'expirera que dans six ans, on fait miroiter aux yeux des consommateurs qui crèvent sous le poids des impôts un abaissement immédiat du prix du gaz, — le gaz à 22 centimes au lieu de 30; — en échange de quoi on leur demande... une nouvelle concession? Oh! non; mais une simple prolongation toute provisoire, de huit ans d'abord, de quatre ans ensuite, puis de quatre ans encore...

On n'intéresse pas les seuls consommateurs à cette combinaison: on promet à la ville de Paris les quatre cinquièmes des bénéfices, tandis que les actionnaires actuels, devenus fermiers du gaz, seraient réduits, les pauvres gens! à la portion congrue de six millions par an. On voudrait aussi entraîner les employés et les ouvriers du gaz dans le mouvement, en leur faisant croire que leur situation sera notablement améliorée.

L'affaire est très bien montée. Et cependant, elle échouera; car si la probité vulgaire faisait défaut aux conseillers municipaux, l'intérêt électoral arrêterait beaucoup de ceux qui, en temps ordinaire, seraient capables de livrer la ville de Paris aux financiers.

*
* *

Le gaz d'éclairage coûte 30 centimes le mètre cube à Paris.

Il coûte : en Angleterre, entre 10 et 11 centimes; en Allemagne, de 15 à 20 centimes; à Bruxelles, 10 centimes (1).

A quoi attribuer la situation si défavorable des consommateurs parisiens? — A ce que les traités passés entre la Compagnie du gaz et la ville de Paris n'ont eu pour but que l'avantage de la Compagnie. Le premier, celui de 1855, est un contrat léonin; les deux suivants, de 1861 et 1870, ont concédé à la Compagnie de nouveaux avantages et aggravé en proportion les charges des consommateurs. On était sous l'Empire, le régime néfaste qui a fait les conventions de chemins de fer, les scandaleuses expropriations du Paris d'Haussmann, qui a créé le monopole de la Compagnie des omnibus, et tant d'autres opérations scandaleuses.

« On ne pouvait, comme par le passé, donner des terres, disait en 1883, justement à propos du gaz, M. Voisin, conseiller municipal; on donnait la fortune publique; à cette époque, on jetait en pâture, à une foule d'appétits, un demi-siècle de prolongation aux Compagnies de chemins de fer : c'était le cadeau de joyeux avènement...

(1) Chiffres extraits du rapport présenté par M. Sauton, en 1891, au Conseil municipal.

L'Empire ne pouvait moins faire pour le gaz que pour les Compagnies de chemins de fer... »

Si les consommateurs paient le gaz deux fois trop cher, les actionnaires de la Compagnie touchent des dividendes qui atteignent 27 millions et demi annuellement, — c'est le chiffre porté sur le bilan de 1882, — pour un capital versé de 40 millions; ils n'ont jamais touché moins de 20 millions.

LES BÉNÉFICES DE 1882 REPRÉSENTENT **69** °/₀ DU CAPITAL !

Dans ces bénéfices ne sont pas comptés les intérêts à 4 °/₀ servis aux obligataires, qui sont les mêmes que les actionnaires, ni les émoluments des administrateurs.

Les seuls actionnaires ont reçu, de 1856 à 1890, pour ce capital de 40 millions, somme effectivement versée, des dividendes s'élevant au total formidable de 648,619,000 francs (1). A l'expiration de la concession, il faudra ajouter, à raison de 24 millions par an en moyenne, 360 nouveaux millions. — Au total : un milliard; le capital aura été remboursé vingt-cinq fois dans l'espace de cinquante ans.

Je répète que les bénéfices réalisés par les obligataires ne sont pas compris dans ce milliard ; et ils sont énormes, car les emprunts, dont la presque totalité était réservée aux actionnaires, n'avaient d'autre but que de leur offrir un placement excessivement avantageux à 5 °/₀ et 4 °/₀, alors que la rente ne rapportait que 4, 3 et 2 1/2 °/₀.

Or les porteurs d'obligations auront reçu, à la fin de la concession, environ 220 millions à titre d'intérêt.

Enfin, le prélèvement opéré par les administrateurs sur les frais généraux, actuellement de 300,000 francs, autrefois de 150,000 francs, — prenons comme moyenne 225,000, — fournit encore une somme respectable de 11,250,000 francs pour la durée du privilège.

Voilà pourquoi les consommateurs parisiens paient le gaz 30 centimes au lieu de 15.

Le moindre petit ménage qui dépense 100 francs de gaz dans une année fait un cadeau de 50 francs à la Compagnie. — Le prix de revient n'est que de 10 centimes ; la différence de 5 centimes environ est représentée par les 2 centimes de l'octroi et la participation de la Ville aux bénéfices.

Un petit cafetier, qui brûle pour 100 francs de gaz par mois, paie à la Compagnie un tribut de 600 francs par an; il ne paie pas tant d'impôts à l'Etat.

Puisqu'on essaie de renouveler le plus scandaleux des monopoles

(1) Rapport de M. Sauton.

financiers dont pâtissent les Parisiens, c'est de cette façon très simple et très claire qu'il faut poser la question.

*
* *

La combinaison proposée au Conseil municipal est expliquée dans un long mémoire préfectoral, qui n'est que la copie d'une note de la Compagnie.

Il s'agit de diminuer, dès maintenant, le prix du gaz de 8 centimes par mètre cube pour les particuliers; il coûterait 22 centimes au lieu de 30. La Ville de Paris continuerait à le payer 15 centimes. Comme les actionnaires ne veulent pas abandonner la moindre partie de leurs dividendes, même avec l'espoir d'un renouvellement déguisé de concession, comme aussi la ville de Paris ne peut pas sacrifier sa participation aux bénéfices de la vente du gaz qui lui sert à équilibrer son budget, on compenserait cette différence de 8 centimes dans les recettes en allongeant l'amortissement des obligations.

Il reste pour 114 millions d'obligations à 4 °/₀ à rembourser. L'amortissement serait suspendu pendant six ans, 1900-1905, et l'intérêt réduit à 3 °/₀, taux bien supérieur — entre parenthèses — à celui de la rente et des obligations communales. Puis, l'amortissement recommencerait à partir du 1er janvier 1906 et durerait cinquante ans. Voilà pour la première partie de l'opération.

En 1906, la Ville remettrait l'exploitation du gaz à une compagnie fermière, qui pourrait être, mais qui ne serait pas nécessairement, insinue-t-on, la Compagnie actuelle. Et pourquoi cette concession déguisée? Pour pouvoir faire la liquidation rendue nécessaire par l'échéance du traité. Pendant ce temps aussi, la ville de Paris, qui contrôlerait de plus près les opérations de la Compagnie, ferait l'apprentissage de la régie qu'elle pourrait exercer ensuite, mais seulement après huit ans.

A partir du 1er janvier 1906, le prix du gaz serait encore réduit de 2 centimes, ce qui mettrait le mètre cube définitivement à 20 centimes; à ce moment, la ville de Paris prendrait à sa charge le remboursement des 114 millions représentés par les dernières obligations dont l'amortissement aurait été suspendu, et elle paierait à la Compagnie, suivant le traité en cours, la moitié de son actif, soit 130 millions.

Les bénéfices, environ 23 millions, seraient partagés de la manière suivante : 16 millions pour la Ville, 5,400,000 francs (1) pour la Compa-

(1) Ce chiffre est calculé de la manière suivante : 1 centime par mètre cube et 15 °/₀ des bénéfices nets. Or, le mémoire suppose une consommation de 300 millions de mètres cubes, alors que le dernier compte de la Compagnie en accuse 320 millions pour 1898. Voilà déjà 200,000 francs de plus, sans compter la part de bénéfices résultant de ce supplément de consommation.

gnie fermière; le reste, évalué à 1,800,000 francs dans le mémoire préfectoral, irait au personnel.

A la rigueur, dit le préfet, la Ville pourrait établir la régie dès le 1er janvier 1906. Mais il faut qu'elle entre d'abord en possession des usines qui forment la plus grosse partie de l'actif, et c'est ici qu'est la grosse difficulté. La Ville a incontestablement le droit de reprendre la totalité de l'actif de la Compagnie, moyennant le paiement de la moitié. Mais il est à peu près certain que l'accord ne se fera pas tout d'abord sur l'évaluation de cet actif; il faudra recourir à des expertises, peut-être s'adresser aux tribunaux, formalités très longues pendant lesquelles *la Compagnie ne serait nullement obligée de livrer ses usines et son matériel.*

Voilà la théorie préfectorale, qui est celle, d'ailleurs, de la Compagnie elle-même. Elle est à peine indiquée dans le mémoire, mais assez clairement pour que le Conseil comprenne où le préfet et la Compagnie veulent en venir. C'est une espèce de chantage : si la ville de Paris veut organiser le service de l'éclairage en régie à partir du 1er janvier 1906, comme c'est son droit et son intérêt manifeste, ainsi que celui de tous les consommateurs, il faudra qu'elle fasse construire des usines, qu'elle achète des terrains : or cela ne s'improvise pas; il faut y songer dès maintenant, c'est-à-dire six ans avant l'expiration du monopole, faire une dépense d'au moins 100 millions si ce n'est plus. Chose plus grave, le Conseil municipal doit décider dès aujourd'hui que l'exploitation du gaz sera faite directement par la Ville.

Même système pour la canalisation, qui, d'après le traité de 1855, revient *gratuitement* à la Ville en fin de concession. Dans le traité de 1871, on a omis intentionnellement ou non le mot « gratuitement » : il en résulte que la Compagnie a nié pendant longtemps le droit de la Ville, que le nouveau traité n'a cependant pas effacé, puisqu'il reconnaît toujours que la canalisation deviendra propriété communale. Finalement, « la Compagnie, dit le rédacteur du mémoire préfectoral, *paraît* avoir abandonné sa première manière de voir ». Admirez ce « paraît », suspendu comme une épée de Damoclès sur le Conseil municipal : « Donnez-nous huit ans de prolongation, puis une série indéfinie de renouvellement de quatre années, afin que nous puissions toucher 6 millions de bénéfices; sinon, nous gardons la canalisation, ou bien nous vous la ferons payer, à dire d'experts, quand il nous conviendra. »

De sorte qu'en supposant la mise en régie du gaz en 1906, si on voulait en croire MM. les ingénieurs de la ville de Paris, nous n'aurions plus ni usines, ni canalisation; pendant tout le temps exigé par la liquidation, Paris ne serait plus éclairé. Alors à quoi sert la clause

reconnaissant à la Ville le droit de reprendre les usines et la canalisation ? Si elle a été introduite dans les différents traités, c'est évidemment afin que la substitution puisse avoir lieu sans aucune interruption ; et si, au contraire, une interruption devait se produire, à quoi bon cette clause ? La Ville n'aurait-elle pas un immense avantage à se procurer d'avance un matériel neuf, à construire des usines suivant les dernières méthodes scientifiques, sur des terrains dont la valeur ne serait pas majorée comme ceux de la Compagnie du gaz ?

On est presque honteux d'apporter de pareils arguments. Il le faut bien, puisque c'est avec des menaces sous condition que les ingénieurs de la ville de Paris et de la Compagnie, fraternellement unis, essaient de faire capituler le Conseil municipal. Ils vont jusqu'à penser que si les tribunaux étaient saisis aujourd'hui des difficultés que fera naître la liquidation et qu'on peut toutes prévoir, ils refuseraient de se prononcer avant 1905. Les juges eux-mêmes conspireraient en faveur des intéressants industriels qui exploitent à raison de 69 °/₀ de leur capital ! M. le préfet de la Seine l'affirme, avec la Compagnie.

D'ailleurs, on pourrait aux juges poser une question préjudicielle : à savoir si, faute d'une liquidation complète, la ville de Paris pourrait prendre possession des usines. S'ils répondaient « non », on leur demanderait de procéder par anticipation à cette liquidation. Si, enfin, ils opposaient une nouvelle fin de non-recevoir, il ne resterait à la Ville qu'à se procurer immédiatement terrains et matériel, pour commencer l'exploitation dès le 1er janvier 1906.

La question est assurément d'une grande simplicité. Supposons que la Ville décide dès maintenant d'exploiter le gaz en régie et de construire des usines : c'est la Compagnie elle-même qui viendrait faire ses offres de service et supplier le Conseil municipal de lui reprendre, à quelque condition que ce soit, un matériel qui, en dehors de son usage actuel, perdrait toute sa valeur, et des terrains qu'elle ne pourrait vendre à personne au prix fort qu'elle entend réclamer à la Ville. Ce n'est donc pas la Compagnie qui tient la Ville, mais la Ville qui tient la Compagnie.

De ce côté, nul obstacle. Il s'agit de savoir si, oui ou non, le Conseil municipal est capable d'accorder un nouveau monopole déguisé à la Compagnie du gaz, si c'est l'avantage de la collectivité et celui des consommateurs.

*
* *

Pour la Ville, aucun changement ne se produirait jusqu'à la fin de la concession. Les calculs laborieux des ingénieurs établissent qu'à

partir de 1906, sa part dans les bénéfices de l'exploitation du gaz serait de 16 millions par an, pour une consommation moyenne de 300 millions de mètres cubes.

Elle percevrait d'abord 4 °/₀ pour la location du matériel devenu sa propriété et évalué à 300 millions de francs environ, soit 12.000.000

Elle recevrait, en outre, 85 °/₀ de la somme restant à partager après ce prélèvement, après le prélèvement du personnel et celui de la compagnie fermière, soit. . . 13.800.000

Total 25.800.000

dont il faudrait déduire une somm de 9,800,000 pour le remboursement, mis à sa charge, de 114 millions d'obligations et le service d'un emprunt de 130 millions destiné à racheter à la Compagnie du gaz la moitié de son actif annuel.

Tous les chiffres de l'administration sont discutables, mais surtout celui-là. On dit : la Ville devra contracter un emprunt de 244 millions à 3 °/₀ remboursable en cinquante ans ; intérêt et amortissement coûteront environ 4 °/₀. Pourquoi 244 millions, et pourquoi 4 °/₀?

Dans un autre mémoire préfectoral du 25 avril 1899, à propos d'un emprunt scolaire, il est dit formellement que cet emprunt, amortissement compris, ne coûterait pas plus de 3 1/2 °/₀ ; en effet, la ville de Paris trouve de l'argent tant qu'elle en veut à 2 1/2 °/₀. Pourquoi donc cette différence, quand il s'agit de contracter emprunt pour une opération d'éclairage ? — C'est que la Compagnie a mis pour condition à la suspension de l'amortissement des dernières obligations, qu'on lui servirait à partir de 1906 un intérêt en quelque sorte usuraire. Pour rendre l'usure moins sensible, le préfet applique le même taux, non seulement aux 114 millions redus à la Compagnie, mais aussi aux 130 millions qui représentent la somme nécessaire au rachat des usines.

En ce qui concerne ces 130 millions, c'est une évaluation de la Compagnie elle-même, fortement majorée par conséquent. Son actif, que la Ville lui reprendrait en payant la moitié, est composé de terrains, la plupart inutiles à l'exploitation, et d'un matériel à renouveler presque en totalité. Les experts auraient donc à réduire dans une forte mesure les 130 millions réclamés ; ce n'est guère s'aventurer que de prédire une réduction de 30 ou 40 °/₀.

La Ville n'aurait alors à emprunter qu'une centaine de millions, remboursables en cinquante ans, et au même taux que les emprunts scolaires ; c'est-à-dire 3 1/2 °/₀ tout compris.

Mais ce n'est qu'une querelle de détail, le point qu'il faut faire ressortir est celui-ci :

Si la Ville abandonne l'exploitation du gaz à une compagnie fermière, pendant une période de huit ans, ainsi que le suppose le projet du préfet et de la Compagnie générale du gaz, en se réservant le droit d'ajouter successivement une série de nouvelles périodes de quatre ans à la première, il est évident que ce régime durera autant que l'amortissement des obligations, c'est-à-dire cinquante ans.

En admettant les chiffres des ingénieurs, le gaz étant pendant cinquante ans à 20 centimes le mètre cube, la Ville réalisera un bénéfice de 16 millions, au total **800** MILLIONS.

Mais elle continuera à payer son éclairage public : soit 7,500,000 fr. par an, pour 50 millions de mètres cubes, à 15 centimes, et en cinquante ans, 375 millions de francs, qui réduiront son bénéfice total à **425** MILLIONS.

Supposons maintenant que la Ville mette le service du gaz en régie et vende le mètre cube 20 centimes comme dans la convention proposée.

Le prix de revient actuel est de 0 fr. 0763 (1) par mètre cube ; la fabrication atteint 300 millions de mètres cubes. Si on ajoutait au prix de revient le service de l'emprunt de 100 millions contracté pour le rachat de la moitié de l'actif, soit 3,500,000 francs, le prix de revient se trouverait augmenté de 0 fr. 01166. Le prix de revient total serait de 0 fr. 0872.

Forçons le chiffre jusqu'à 10 centimes, pour tenir compte de tous les aléas.

Déduction faite des 50 millions de mètres cubes que la Ville consomme pour son usage personnel, 270 entreraient dans la consommation privée (2), soit à Paris, soit dans la banlieue, qui donneraient un bénéfice annuel de 27 millions, et en cinquante ans de 1,350 millions, dont il faut déduire 5 millions par an pour l'éclairage public au prix de revient, soit 250 millions en cinquante ans.

La Ville de Paris perdrait donc à l'opération une somme énorme de **675** MILLIONS.

Tout le monde peut faire ce calcul, il défie toute contradiction.

En réalité, la combinaison préfectorale n'assure à la Ville qu'un bénéfice de 8,500,000 francs, déduction faite du prix de l'éclairage public : avec la régie, le bénéfice net annuel serait de 22,000,000.

---

(1) Et non de 0 fr. 083, comme l'indique le mémoire préfectoral. Le chiffre de 0 fr. 0763 ressort du bilan de 1899, pour une fabrication de 320 millions de mètres cubes.

(2) Bilan de 1899.

On pourrait, sans compromettre l'équilibre du budget, qui ne reçoit actuellement que 5,500,000 francs environ, abaisser le prix du gaz jusqu'à 0 fr. 12 c., sans augmentation de consommation. Mais qu'on l'abaisse seulement à 15 centimes, ce n'est plus 270 millions — chiffre de 1898, d'après le compte de la Compagnie, — mais peut-être 400 millions de mètres cubes qui seraient livrés pour l'éclairage ou le chauffage des particuliers. Le bénéfice de la Ville serait alors, chaque année, de 15 millions.

A l'encontre de la ville de Paris, les consommateurs devraient profiter immédiatement d'un abaissement du prix du gaz : 8 centimes de 1900 à 1905, et 10 centimes par la suite. Il est facile de chiffrer les gains et les pertes de l'opération, en supposant toujours, hypothèse très vraisemblable, que la ferme durerait cinquante ans, et en adoptant pour la consommation les données du bilan de 1899, c'est-à-dire 270 millions de mètres cubes.

Pendant six ans, de 1900 à 1905, les consommateurs, dans leur ensemble, gagneraient par an :

$$270{,}000{,}000 \times 0 \text{ fr. } 08 \times 6 = 129{,}600{,}000 \text{ francs.}$$

Pendant les cinquante années qui suivront, devant payer le gaz 20 centimes, — prix de la Compagnie, au lieu de 15 centimes, — prix de la Ville, ils perdront :

$$270{,}000{,}000 \times 0{,}05 \times 50 = 675{,}000{,}000 \text{ de francs.}$$

Je défie bien également qu'on puisse contester ce simple calcul.

Mais la perte serait encore beaucoup plus grande si la consommation s'accroissait, comme il est vraisemblable avec le prix de 15 centimes, jusqu'à 400 millions de mètres cubes. Ce serait alors un gain de 129,600,000 francs pour six ans, opposé à UNE PERTE D'UN MILLIARD de francs pour les cinquante années suivantes.

Les petits commerçants qui espèrent fermer boutique le 31 décembre 1905, une fois fortune faite, sont excusables de vouloir profiter immédiatement de l'avantage qui leur est offert. Mais combien sont-ils de cette catégorie? Pour les autres qui forment la grande majorité, pour ceux qui devront continuer à travailler dix, quinze et vingt ans, il est trop manifeste que l'anticipation qu'on fait miroiter à leurs yeux n'est qu'un leurre.

En outre, en même temps que consommateurs du gaz, ils sont contribuables; ils savent ce que leur coûtent les centimes ajoutés aux centimes pour arriver à faire face aux dépenses publiques.

Est-ce que les millions que la ville de Paris perdra du fait de

l'abandon de la régie ne seront pas autant de millions qu'il faudra demander aux contribuables parisiens? Qu'ils fassent donc le compte des cinquante ans : 8 millions et demi avec le nouveau monopole, au lieu de 15 millions avec la régie, comme je l'ai démontré plus haut, c'est encore 325 millions qu'ils devront payer sous une forme ou une autre.

Si la Ville et les consommateurs sont également lésés par cette combinaison, quels seraient donc les véritables bénéficiaires? — Les financiers qui la proposent et qui ont trouvé un appui tout à fait invraisemblable chez les fonctionnaires chargés de défendre l'intérêt général.

La part de la Compagnie concessionnaire devenue fermière serait de 5,400,000 francs au minimum. Mais les ingénieurs ont calculé sur 300 millions de mètres cubes, tandis que la consommation est déjà de 320 millions et ne peut aller en diminuant. Ils ne comptent pas non plus les 300,000 francs inscrits dans les dépenses de la Compagnie pour les administrateurs, ni tous les accessoires qu'il est impossible de contrôler. Le tout forme un total d'au moins 6 millions de francs.

Pour justifier un tel prélèvement, la Compagnie prétend qu'il faut un fonds de roulement; qu'elle évalue à 40 millions. Rien n'est plus contestable; car, le gaz étant payé mois par mois, la dépense totale pour l'année étant de 25 millions environ, avec un capital de 5 millions, il ne serait pas même nécessaire d'avoir le moindre crédit.

C'est donc un placement que la Compagnie se ménage, en offrant une somme huit fois plus forte qu'il n'est besoin : placement on ne peut plus avantageux, car les 6 millions de bénéfices donneraient du 24 °/o par an. Les juifs d'Algérie et les catholiques qui les imitent un peu partout ne pratiquent pas l'usure dans de meilleures conditions.

De quelque point de vue qu'on se place, le projet soumis au Conseil municipal est inacceptable. Son adoption serait aussi néfaste que les traités de 1855 et de 1870 qui ont constitué un odieux monopole obtenu par les moyens les plus criminels.

Mais, comme le disait un ancien conseiller municipal de Paris que j'ai cité au commencement de cet article, on était alors sous l'Empire; la finance, le capitalisme, l'agiotage étaient triomphants. Ils n'ont pas capitulé devant la République; mais ils sont faciles à déloger de leurs positions, pour peu que les élus du suffrage universel soient conséquents avec les principes qu'ils sont censés représenter.

A Paris, le Conseil municipal est sur le point de pouvoir reprendre

une partie du domaine communal dont la collectivité a été frauduleusement dépouillée : s'il ne profitait pas de l'occasion, on lui chercherait en vain une excuse; ce n'est plus l'Empire, ce seraient les républicains qui auraient donné en pâture aux financiers un demi-siècle de monopole.

MAURICE CHARNAY.

P.-S. — Cet article était sous presse lorsque le rapport de M. Sauton sur le renouvellement du monopole a été distribué au Conseil municipal. M. Sauton admet le renouvellement; il ne veut pas de la régie, parce que, dit-il, la Ville serait incapable de faire ses achats de charbon ; — le reste est de la même force. Il s'etait lui-même réfuté par avance, en 1891, lorsqu'il citait l'exemple des régies anglaises de Birmingham, Bolton, Leeds, Leicester, Manchester, Nottingham, Oldham, Salford et Glasgow, livrant le gaz aux particuliers de 8 à 11 centimes, au même prix que les Compagnies privées de Londres. Un seul de ses arguments a quelque valeur, c'est lorsqu'il présente la diminution immédiate comme la condition du développement de la consommation. Mais il se contredit aussitôt après, en voulant prouver que le gaz devra être vendu 20 centimes pendant une période indéfinie. Pour justifier ce prix de vente excessif, il est obligé d'établir un prix de revient de 14 centimes, par des calculs de fantaisie, alors que le prix de revient réel est inférieur à 10 centimes.

Du moins, M. Sauton indique une solution pratique. Comme la commission propose une réduction immédiate de 10 centimes au lieu de 8, la suspension de l'amortissement serait insuffisante; il faudrait emprunter une certaine somme, de 1900 à 1908, pour compenser complètement la diminution des recettes. Voilà la clef du problème. La Ville n'a qu'à rembourser elle-même, au moyen d'un emprunt, non plus les 2 centimes supplémentaires, mais les 10 centimes, de manière à faire profiter dès maintenant les consommateurs d'un abaissement sérieux du prix du gaz, sans se lier aucunement avec la Compagnie. En 1908, la Ville devra environ 150 millions, qui, répartis sur une consommation largement accrue, augmenteront le prix de revient d'une quantité insignifiante, et une nouvelle réduction de 5 centimes pourra être opérée, au grand bénéfice de la Ville et des particuliers.

M. C.

LES « INTELLECTUELS »

DE LA PATRIE FRANÇAISE

> Le jour où un seul individu humain trouverait, hors de l'idée de patrie, des garanties supérieures pour son droit, pour sa liberté, pour son développement, ce jour-là l'idée de patrie serait morte. Elle ne serait plus qu'une forme de réaction. Et c'est sauver la patrie que de la tenir dans la dépendance de la justice.
>
> JEAN JAURÈS.

Nous avons déjà étudié ici (1) les idées et les tendances des « intellectuels » qui, dans la crise traversée par notre pays, ont pris parti pour la justice et se sont faits les artisans de la révision du procès Dreyfus. Il nous reste maintenant à examiner le rôle d'autres « intellectuels », de tendances et d'opinions diamétralement opposées, qui, dans la Ligue de la Patrie française, ont surtout voulu protester contre les actes et les déclarations de leurs confrères.

Dès l'origine, la Ligue de la Patrie française a bien ce caractère de protestation; elle prend jour au lendemain de la clôture des listes en l'honneur du colonel Picquart, et ses fondateurs, qui forment un ensemble très bariolé, s'accordent pour en convenir sans détours. La déclaration de M. Brunetière est le type du genre : « Plusieurs de mes amis et moi-même, dit-il, avions fini par être lassés, irrités d'entendre dire que tous les hommes d'étude et de pensée, les intellectuels, étaient du même côté. Cela n'était pas vrai, et nous le prouvons. Il était nécessaire de montrer que l'intelligence, qui a sa part, une part très large, dans la direction des affaires de ce pays, n'avait pas pris parti dans la campagne abominable menée depuis une année contre l'armée, cette base, ce support de l'unité et de la grandeur nationales. »

Nous voici donc déjà parfaitement renseignés sur le caractère et le but de la Ligue de la Patrie française, et déjà apparaît l'équivoque sur

(1) Cf. *Revue Socialiste*, avril 1899.

laquelle M. Brunetière et ses amis vont étayer tout leur raisonnement.

Nous voulons, disent-ils, défendre l'armée. Quelle armée? Est-ce l'armée vraiment nationale, la nation armée, organisée suivant un mode démocratique, seule sauvegarde du pays contre l'extérieur? Mais cette armée-là, c'est-à-dire le principe même de la défense du sol, personne ne l'attaque et nous ne pensons pas qu'on trouve quelque part une déclaration qui puisse justifier les paroles de M. Brunetière.

S'agit-il plus simplement de l'armée telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, c'est-à-dire de l'armée prétorienne, tout entière aux mains de grands chefs qui prétendent agir sans contrôle et qui apparaissent — lorsqu'on parvient à lever un coin du voile épais dont ils se recouvrent — comme préoccupés bien moins de l'intérêt de la patrie que du leur propre? Nous confessons volontiers que nous ne saurions jamais apporter assez d'ardeur à attaquer une pareille institution. Et ce faisant, nous prétendons servir très efficacement la patrie et sauvegarder les intérêts de la défense nationale.

En examinant les diverses déclarations des membres de la Ligue de la Patrie française, nous aurons l'occasion de revenir plus longuement sur ce sujet. Il nous suffisait de signaler une équivoque qui tend à faire croire qu'on veut attaquer l'armée en en réclamant l'amélioration et en cherchant à l'épurer des éléments pernicieux qu'elle renferme. Cette équivoque n'est pas tout et il suffit de lire le manifeste de la Ligue de la Patrie française pour avoir la notion des obscurités voulues et de la pénombre cherchée, par lesquelles on espère dissimuler des agissements au fond purement réactionnaires.

Voici ce manifeste :

« Les soussignés, émus de voir se prolonger et s'aggraver la plus funeste des agitations; persuadés qu'elle ne saurait durer davantage sans compromettre mortellement les intérêts vitaux de la *Patrie française* et notamment ceux dont le glorieux dépôt est aux mains de l'*Armée nationale;* persuadés aussi qu'en le disant ils expriment l'opinion de la France :

« Ont résolu de travailler dans les limites de leur devoir professionnel, à maintenir en les conciliant avec le progrès des idées et des mœurs, les traditions de la *Patrie française;* de s'unir et de se grouper en dehors de tout esprit de secte, pour agir utilement dans ce sens, par la parole, par les écrits et par l'exemple; et de fortifier l'esprit de solidarité qui doit relier entre elles, à travers le temps, toutes les générations d'un grand peuple. »

Et parmi les premiers signataires nous relevons les noms suivants : duc de Broglie, duc d'Audiffret-Pasquier, comte d'Haussonville, vicomte de Vogüé, Costa de Beauregard, comte de Mun, François

Coppée, Jules Lemaître, Brunetière, Lavédan, J.-M. de Hérédia, Pierre Laffitte, A. Mézières, E. Detaille, A. Rambaud, E. Faguet, Marcel Dubois, Giard, Petit de Julleville, etc...

On le voit, cet assemblage de patriotes est des plus hétérogènes; l'extrême droite, c'est le parti des ducs de l'Académie, dont les noms sont déjà tout un programme; l'extrême gauche, c'est M. Giard qui fit profession d'être socialiste révolutionnaire; M. Laffitte y représente le positivisme, tandis que M. Rambaud, collaborateur de M. Méline, y symbolise l'élément politico-littéraire.

Ce manifeste, en somme, est fort modéré; on peut même ajouter assez libéral; il a toutes les apparences d'un appel aux gens de bonne foi. Il invite les Français à s'unir « en dehors de tout esprit de secte » et il a aussi la qualité essentielle des manifestes, celle de présenter une formule vague susceptible d'être facilement adoptée par un grand nombre de personnes.

Nous n'insisterons pas sur les démentis que les événements se chargèrent de donner à ces déclarations tolérantes et libérales. Nous ne parlerons pas de M. Hervé de Kérohant, qui voulut adhérer à la Ligue et faire une manifestation patriotique, mais qui s'en vit exclu parce qu'il avait commis le crime impardonnable d'être — quoique catholique — partisan de la révision du procès Dreyfus.

Nous ne nous étendrons pas non plus sur l'histoire de la Ligue de la Patrie française; nous ne commenterons point ses actes politiques, sa violente opposition à M. Loubet, lors de l'élection présidentielle; et nous ne nous demanderons pas si c'est là l'œuvre d'apaisement qu'elle avait promise; nous ne nous donnerons pas le malin plaisir de souligner les divisions qui séparèrent ses membres notables, ceux-ci répudiant l'antisémitisme, ceux-là le désavouant à peine, d'autres enfin l'approuvant.

Nous voulons demeurer exclusivement sur le terrain des idées exprimées par les ligueurs, examiner et discuter les thèses qu'ils soutiennent, les comparer aux nôtres et tâcher de déterminer quel fut l'état d'esprit commun qui réunit des hommes d'opinions si différentes.

* * *

Voyons d'abord le manifeste. Il s'agit de défendre « les intérêts vitaux de la Patrie française et notamment ceux dont le glorieux dépôt est aux mains de l'Armée nationale », de « maintenir, en les conciliant avec le progrès des idées et des mœurs, les traditions de la Patrie francaise... et de fortifier l'esprit de solidarité qui doit relier entre elles, à travers le temps, toutes les générations d'un grand peuple ».

Voilà, dira-t-on, de bien belles paroles, mais elles sont si vagues

qu'elles peuvent tout exprimer, sans rien signifier de précis. Qui de nous ne se sent solidaire des générations passées, et qui de nous n'a point le respect des traditions qui sont des exemples et des enseignements ? Toutefois nous doutons fort que tel signataire du manifeste, dont les ancêtres servirent le roi de France dans l'armée de Coblentz sous le commandement du duc de Brunswick, se sente solidaire, au même titre qu'un fils de « sans-culotte », des générations qui triomphèrent à Valmy ou à Jemmapes.

Quand le peuple arbore, le jour du 14 juillet, un drapeau à sa fenêtre pour célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille, il insulte à l'aristocrate pour qui la prise de la Bastille a ouvert l'ère de la déchéance.

Il ne saurait donc être de traditions également respectées par tous, et la lutte entre des classes sociales a sa répercussion dans les âges postérieurs. Tout change selon l'individu, par suite il est impossible de demander aux hommes de tourner les yeux vers un même point du passé en prétendant qu'ils éprouveront, à ce spectacle, un sentiment commun.

Il en est de même pour les traditions de la patrie française, « dont le glorieux dépôt est aux mains de l'armée nationale ».

Pour nous socialistes, il n'est pas de traditions qui nous imposent plus de respect que celles des armées de la Révolution qui s'en furent, à travers l'Europe monarchique, porter la liberté et affranchir les peuples. Par contre il n'est pas de spectacle qui nous soit plus odieux que les campagnes soi-disant glorieuses de Napoléon qui ont couvert l'Europe de sang et qui ont fini par faire tomber la France presque au rang d'une puissance de second ordre.

Plus près de nous, les actes de l'armée nationale pendant la Commune de 1871, nous remplissent d'horreur et nous mettent la haine au cœur, non pas certes pour les malheureux soldats ignorants et bornés qui ont tiré sur leurs concitoyens, mais pour les généraux sabreurs et fusilleurs, conscients de leurs actes ceux-là, et pour les dirigeants qui les ont excités aux cris de « Tirez fort ! Visez juste ! »

Le cri de « Vive la Commune! » qui symbolise, par une tradition vieille de trente ans bientôt, l'affranchissement du prolétariat, est pour nous un cri d'espérance; pour la bourgeoisie dirigeante c'est un cri odieux. Ce qui prouve bien que le respect de la tradition est une chose éminemment subjective.

C'est ce qu'a fort clairement exprimé M. Lavisse, dans une lettre parue dans le *Temps* du 4 janvier dernier; on ne suspectera pas M. Lavisse d'être révolutionnaire et c'est pourquoi son opinion est bonne à citer.

« Dans le manifeste de la Ligue nouvelle, dit-il, une formule

m'inquiète : « Travailler à maintenir, en les conciliant avec le progrès des idées et des mœurs, les traditions de la patrie française. » Je voudrais que l'on me donnât la liste nominale de ces traditions qu'il s'agit de maintenir, et, comme on parle en outre de les concilier avec le progrès des idées et des mœurs et que les accords de cette sorte ne vont pas sans de mutuels sacrifices, je voudrais savoir encore si les plus grands sacrifices seront demandés aux traditions ou bien au progrès des idées et des mœurs...

« La troisième phrase répète la première sous une autre forme : « Fortifier l'esprit de solidarité qui doit relier entre elles, à travers le temps, toutes les générations d'un grand peuple ». A travers le temps, c'est un espace indéfini, et toutes les générations, c'est beaucoup de générations. Je voudrais ne pas remonter à la Gaule chevelue, ni même à l'arrivée des Francs ; plus près de nous encore, il y a des générations avec lesquelles je ne me sens pas, ni ne veux pas me sentir en rapport de solidarité.

« Dans ce programme, si bref, le passé tient à peu près toute la place. Par nature d'esprit, je suis porté vers le pauvre avenir. Par profession, je sais la puissance du passé et qu'il se défend bien de lui-même et qu'un syndicat d'assistance ne lui est pas nécessaire.

« Un peuple doit toujours beaucoup à son passé, mais le passé n'est pas tout bienfaisant. Les traditions, après tout, sont des habitudes collectives et les habitudes, si elles ne suppriment point tout à fait la liberté, la limitent toujours. Quand elles sont bonnes, c'est la liberté de mal faire qu'elles restreignent, mais elles peuvent être détestables. N'appliquons pas aux traditions la théorie du bloc ; le culte des ancêtres n'a pas tant réussi aux Chinois. On nous dit : Voyez l'Angleterre, quel respect des traditions et quelle force ! Mais je ne suis sûr ni que ces traditions ne soient pas fort ébranlées, ni qu'elles expliquent seules la force de l'Angleterre. Puis, je pourrais répondre : Voyez la Pologne, voyez l'Espagne ; la première était, la seconde est fidèle à des traditions, traditions très vieilles et très glorieuses, disait la Pologne et dit l'Espagne. Le culte des traditions a produit d'autres effets en ces pays qu'en Angleterre... »

Comme le remarque aussi M. Lavisse, le manifeste de la Ligue de la Patrie française manque étrangement de précision. Les ligueurs déplorent « la plus funeste des agitations » et ils affirment que cette agitation compromet mortellement les intérêts vitaux de la France, *notamment* ceux dont le glorieux dépôt est aux mains de l'armée. « *Notamment*, dit M. Lavisse, laisse sous-entendre que d'autres intérêts vitaux sont menacés, mais ils ne sont pas nommés. Peut-être, s'ils l'avaient été, des signatures manqueraient au bas du manifeste ; peut-être aussi que, sans *notamment*, d'autres signatures se seraient dérobées. *Notam-*

ment, très habile, me préoccupe; il aurait mieux valu ici encore définir par énumération... »

Empruntons encore une réflexion à M. Gaston Paris. Dans le manifeste de la Ligue, dit l'honorable académicien, « on ne dit pas qu'un dépôt non moins sacré est aux mains des corps judiciaires et notamment de celui qui les domine et les résume tous. La justice est, dans un pays, un intérêt tout aussi vital que la défense nationale : en oubliant le premier, on a l'air de le sacrifier au second et on empêche ainsi l'adhésion de ceux qui tiennent également à l'un et à l'autre...

« L'omission de tout hommage à la magistrature, au moment où on l'accable des injures à la fois les plus odieuses et les plus ridicules, n'est pas la seule qui frappe dans ce manifeste. Il n'y est point parlé de la justice elle-même, ni de la recherche impartiale de la vérité... L'amour de la justice est le signe à la fois le plus noble et le plus essentiel de la civilisation... Il faut avant tout, dirais-je à la jeunesse si j'avais l'espoir d'être entendu d'elle, aimer la vérité, vouloir la connaître, croire en elle, travailler, si on le peut, à la découvrir; il faut savoir la regarder en face, et se jurer de ne jamais la fausser, l'atténuer ou l'exagérer, même en vue d'un intérêt qui semblerait plus haut qu'elle, car il ne saurait y en avoir de plus haut, et du moment où on la trahit, fût-ce dans le secret de son cœur, on subit une diminution intime qui, si légère qu'elle soit, se fait bientôt sentir dans toute l'activité morale...

« Il est à craindre que la Ligue, loin de faire cesser l'agitation qu'elle déplore, ne contribue à la rendre plus profonde et plus vive. Ce qui est certain, en tout cas, c'est que son manifeste ne ramènera pas le calme dans les esprits, et ce qui est plus certain encore, c'est qu'il augmentera l'impression d'étonnement douloureux qu'éprouvent en ce moment tous les amis sincères de la France. Ils s'imaginaient encore que tous ceux ou presque tous ceux qui forment l'élite intellectuelle de notre pays, qu'ils l'eussent proclamé ou non, étaient d'accord pour demander la lumière et pour affirmer ces traditions de libéralisme, de générosité et de justice qui ont fait aimer au loin le nom de la France. Ils vont être désillusionnés et beaucoup de bons Français avec eux... »

Voilà des critiques fort justes et d'autant plus remarquables qu'elles émanent d'hommes qui n'ont point violemment pris parti et qui ont toujours prêché la conciliation. Le manifeste de la Ligue de la Patrie française, malgré ses obscurités, on peut presque dire, à cause de ses obscurités, apparaît clairement comme une déclaration réactionnaire où le sentiment militariste est exalté à l'exclusion de tout autre. Maintenir l'armée telle qu'elle est, et s'agenouiller devant le sabre à dragonne dorée, comme ferait un païen devant une idole, voilà ce que veulent

les intellectuels de la Patrie française. Il suffit pour s'en convaincre tout à fait d'examiner leurs écrits et leurs discours.

*
* *

Ce n'est pas les documents qui nous manqueront. Sous la forme d'interviews, de lettres ou de conférences, les membres de la Ligue de la Patrie française ont développé abondamment les raisons de leur attitude, et il nous faut, dans une telle compilation, opérer une sévère sélection.

Aussi, de toutes les déclarations qu'ils ont faites, n'en retiendrons-nous que quelques-unes seulement, comme celles de M. Giard et de M. Laffitte, intéressantes par leur singularité, et nous bornerons-nous à discuter les discours de M. Lemaître, de M. Barrès, de M. Marcel Dubois, de M. Brunetière qui sont en quelque sorte les textes officiels du néo-patriotisme.

M. Jules Lemaître, que le public des salons connaissait comme un lettré délicat, un styliste charmant, ayant au fond de l'âme un scepticisme ironique et mordant devant lequel rien ne trouvait crédit, M. Jules Lemaître s'est levé un beau jour le cœur débordant d'enthousiasme et de respect pour l'armée. Cet enthousiasme et ce respect, il les clama partout, il les chanta sur sa lyre — une lyre d'or — et étonna le public attentif à la voix que l'*Écho* répétait.

Tout d'un coup, M. Jules Lemaître, découvrant en lui un homme ignoré, se crut indispensable à la France; il voulut désormais guider ses destinées. Il prit sa plume, il écrivit un discours et, tout fringant, vint le lire à la salle de la Société d'horticulture. Poussé par la curiosité, l'auteur de ces lignes ne put s'empêcher d'aller, ce soir-là, écouter l'homme nouveau qui, dans le vieillard, se révélait.

Hélas ! grande fut sa désillusion. Un moment, il est vrai, dans ce milieu enthousiaste, égaré par les bravos et les applaudissements dont ses oreilles étaient assourdies, il se figura qu'il y avait vraiment quelque chose dans le discours de M. Lemaître; mais quand, le lendemain, il le lut à tête reposée, il s'aperçut que c'était pure illusion.

Qu'on lise, qu'on relise même ce discours, on n'y trouvera rien autre chose que des lieux communs adroitement développés, habilement relevés çà et là d'une pointe de malice, voire de méchanceté. Cela fait l'impression d'une nymphe de café-concert, grimée, maquillée, dont les vêtements tapageurs semblent cacher des trésors qui n'ont jamais existé que par le travail et l'ingéniosité du couturier.

Nous passons volontiers sur la première partie, toute de critiques acerbes à l'endroit des intellectuels révisionnistes, que M. Lemaître accuse de s'être déterminés sans raisons plausibles, et nous arrivons à la

seconde où est développé ce thème : il faut affermir l'amour de la patrie. Mais laissons parler le conférencier : « La Ligue de la Patrie française combattra, sans haine pour les personnes, mais avec fermeté, les tendances prématurément internationalistes, qu'il ne faut pas du tout confondre avec ce que les Romains de la République, patriotes peu suspects, appelaient déjà « la charité du genre humain ».

« Nous voudrions faire, de l'amour de la patrie, une sorte de religion. Cela est urgent. Il y a eu depuis trente ans, dans presque toute la France, une diminution des croyances religieuses. Quelle foi reste à ce peuple ? Quel principe d'action désintéressée ?... La morale rationaliste ne laisse pas de paraître aux foules un peu froide et abstraite, médiocrement persuasive. Ne pourrait-on la réchauffer et la vivifier en la faisant rentrer en quelque sorte dans l'amour de la patrie et en montrant que cet amour-là coïncide presque partout avec l'amour du bien moral ?... Oh ! qu'il serait à souhaiter que, pour tant de Français, l'amour de la patrie devînt l'équivalent moral de la foi confessionnelle qu'ils n'ont plus et de la foi philosophique qu'ils n'ont pas encore ! »

Il est regrettable que M. Jules Lemaître n'ait pas développé autrement sa pensée. Vraiment il se complaît trop dans le vague et il devient difficile de discuter. Quoi qu'il en soit, toujours la même idée perce dans ces discours : *le patriotisme doit être opposé à l'internationalisme.* C'est le raisonnement de la bourgeoisie qui se voit menacée dans ses intérêts par l'entente internationale des peuples et qui prétend, sous couleur de patriotisme, égarer les peuples et les empêcher de se concerter au mieux de leurs intérêts. Voilà pourquoi il faut exalter l'amour de la patrie — incarné dans les institutions bourgeoises — et en faire une nouvelle religion, un dogme intangible.

Écoutez encore ce panégyrique de l'armée : « Par bonheur, l'armée est encore, chez nous, la seule grande force sociale intacte. Telle qu'elle est, malgré ses imperfections (auxquelles il n'est pas défendu de remédier), elle vaut beaucoup, et par ses armements, et par ses hommes. C'est de plus en plus dans l'élite intellectuelle de notre jeunesse qu'elle recrute ses officiers. Ce que nous connaissons d'eux (je les prends dans leur ensemble et néglige ce qui est en effet négligeable) est tout à fait rassurant. Ils travaillent, ils pensent ; ils ont en même temps la science et le zèle de leur tâche. La plupart considèrent que cette tâche est, en partie, éducatrice et s'occupent, sans pédanterie, du moral de leurs soldats. Je crois que, notamment, nous pouvons beaucoup attendre de presque tous ceux de nos officiers qui ont, en ce moment, de trente à quarante-cinq ans. Ils sont la plus pure moelle et le nerf de la France.

« Au reste, les aimer, c'est aimer nos fils, nos frères, nos amis, c'est nous aimer nous-mêmes. Notre âme n'est pas distincte de celle de l'armée. L'armée, c'est la nation ramassée et debout pour assurer sa

propre durée. C'est peut-être, par la grande majorité de ses chefs, le meilleur de la nation et c'est tour à tour, par ses soldats, la nation entière.

« Les vertus à la pratique desquelles l'armée est nécessairement et spécialement vouée sont les plus vitales de toutes et, si je puis le dire, les plus toniques. C'est avant tout le courage ; c'est l'énergie et l'endurance physique ; c'est le sentiment raffiné de l'honneur ; c'est l'acceptation d'une discipline dure et étroite dans la pensée d'être plus forts tous ensemble, et le dévouement jusqu'à la mort aux intérêts primordiaux de la communauté. — Il est essentiel pour un pays que ces vertus-là ne cessent pas d'y être publiquement cultivées. L'armée est la tribu sainte qui les garde ; tribu ouverte et toujours renouvelée, que traversent l'une après l'autre, comme pour leur baptême viril, les jeunes générations. »

Que voilà des mots qui sonnent creux ! Et comme le zèle du néophyte militariste l'entraîne loin ! Que dites-vous des officiers qui sont l'élite intellectuelle du pays, la plus pure moelle et le nerf de la France ? Ah ! sans doute, concède M. Lemaître, l'armée c'est la nation ; mais c'est peut-être aussi, a-t-il soin d'ajouter, par la très grande majorité de ses chefs, le meilleur de la nation ! Au fond, il apparaît clairement que les préférences de M. Lemaître, ses symthies, ses enthousiasmes vont surtout à l'officier. Le soldat n'est là que pour faire nombre et se dévouer « jusqu'à la mort aux intérêts de la communauté ».

Nous aurions aimé voir M. Lemaître, au lieu d'affirmer simplement tout cela, produire des raisonnements, exposer des faits, citer des exemples. Il est aisé de dire que les vertus à la pratique desquelles l'armée est spécialement vouée, c'est le courage, l'énergie, l'endurance physique, c'est le sentiment raffiné de l'honneur. Quelques exemples auraient mieux fait notre affaire. Car nous songeons involontairement à l'étrange conduite montrée par l'état-major dans des circonstances récentes ; nous avons vu des officiers parjures, faussaires, menteurs et faux témoins ; nous avons vu des généraux forfaire à ce fameux honneur qui glouglousse dans la gorge de M. Lemaître et nous avons vu aussi la généralité des officiers, les honnêtes, les travailleurs, ceux qui ne parviennent que difficilement aux hauts grades parce qu'ils manquent de protections, se taire et ne pas répudier d'outrageantes promiscuités. C'est la discipline qui leur a fermé la bouche, dira-t-on. Eh bien ! tant pis pour la discipline ! Loin d'être un bien, elle est un mal, puisqu'elle pervertit à ce point la mentalité des hommes et leur fait perdre la notion de leur dignité.

Sans développements, M. Lemaître affirme aussi que les conseils de guerre sont une condition de l'existence de l'armée. En ce cas,

il nous est impossible de discuter, car on ne peut opposer des arguments à l'absence même d'arguments. Au fond, M. Jules Lemaître n'a-t-il pas craint de se donner, en insistant trop, un démenti à lui-même ? Il semble avoir voulu, d'ailleurs, moins raisonner que manifester, faire de l'opposition à ceux qui réclamaient la lumière et qui préconisaient des réformes militaires, exalter enfin un chauvinisme aveugle pour étouffer la justice. C'est ce qui fait dire à M. Paul Meyer :

« Ces vaines clameurs n'empêcheront pas la logique des faits d'aboutir à sa conclusion nécessaire. Il me sembre entendre résonner à mes oreilles les paroles du chœur d'*Electre :* « Si je ne suis pas un prophète dépourvu de raison, si je ne suis pas hors du bon sens, voici que s'avance la justice clairvoyante, portant en ses mains le châtiment du crime », et bientôt nous pourrons dire avec le psalmiste : *Veritas de terra orta est, et justicia de cælo prospexit.* Mais l'aveuglement de tous nos concitoyens et l'esprit de haine qui les anime, sont bien faits pour inspirer de douloureuses pensées... » Et M. Paul Meyer rappelle avec raison le spectacle dont il fut témoin en 1870 : la presse chauvine poussant à la guerre, et mentant pour égarer l'opinion, tandis que ceux qui disaient leurs craintes, qui ne voulaient pas crier : « A Berlin ! » étaient traînés dans la boue, qualifiés de mauvais Français. « J'ai vu cela, ajoute le savant directeur de l'école des Chartes, et je le revois. On pouvait croire que la raison et le bon sens avaient repris leur empire sur nous ; c'était une illusion... »

A dessein nous laisserons de côté les déclarations et les discours de M. François Coppée. C'est du délire nationaliste tout pur, c'est l'imagination extravagante reine et maîtresse dans un corps débile ; c'est l'enfant fasciné par des couleurs vives, emballé et battant les mains aux contes fantastiques de sa nourrice. Il suffira pour s'en rendre compte de lire seulement cette phrase d'un discours de M. Coppée ; *ab una disce omnes !*

« Oui, la paix, je sais bien, la douce et féconde paix ! Mais nous en jouissons depuis plus d'un quart de siècle, et, devant le spectacle des mœurs modernes, devant tant de symptômes d'épuisement et de corruption, qui donc oserait jurer qu'elle nous fut bienfaisante ? Oh ! quand je prononce cette grave parole, j'ai présentes à la pensée les horreurs du champ de bataille, et je n'oublie pas les douleurs des mères, des veuves et des fiancées. Mais je me souviens aussi que nous sommes d'une mâle et forte race et que les femmes de France sont prêtes à donner leurs larmes pour laver une tache faite au drapeau. »

Laissons donc M. Coppée exprimer en un lyrisme échevelé ses ardeurs belliqueuses et rentrons dans le domaine de la raison.

Ce qui choque tout particulièrement M. Marcel Dubois, c'est l'exposé des doctrines internationalistes. A ceux qui les professent, M. Marcel Dubois reproche d'aimer la patrie avec réticences et restrictions mentales. Les internationalistes, pour lui, sont des agents de désagrégation. C'est toujours le même argument. Agents de désagrégation ? De la patrie ? Non point, car, internationalistes, nous avons une conception fort haute de la Patrie, harmonisée dans l'Internationale. De la classe bourgeoise à laquelle M. Marcel Dubois appartient ? Ma foi oui, nous ne saurions lui livrer trop d'assauts, puisque nous sommes les représentants d'une classe d'intérêts tout opposés.

Qui, maintenant, a parlé à M. Marcel Dubois de laisser sans défense nos traditions d'idées ou de sentiments, le génie français, l'esprit français ? C'est justement au nom de la tradition française, toute de justice et de vérité, que nous avons combattu. Nos adversaires cherchent à monopoliser le patriotisme et s'inclinent devant le sabre sous lequel ils veulent que tout plie. Qu'ils fouillent notre histoire, ils verront que les périodes les plus glorieuses de la France et les plus profitables en même temps furent celles où le militarisme professionnel n'existait pas ou n'existait plus. Ce furent les temps de Jeanne d'Arc qui incarna le pays civil et qui triompha des soldats de carrière, de ceux du roi de France comme de ceux du roi d'Angleterre ; ce fut, longtemps après, la glorieuse Révolution où des généraux, nés de la veille, conduisaient les citoyens français à l'affranchissement des peuples, « leurs frères ». Voilà la vraie gloire, celle que nous admirons, celle que nous recherchons, et lorsque nous la comparons à la gloire d'un Napoléon, celle-ci nous paraît bien pâle, car elle est la France triomphante sans doute, mais triomphante dans un homme qui l'anémie, la saigne et la laisse défaite, meurtrie, ratatinée.

Nul plus que nous n'a l'orgueil de la science française, de l'art français, des lettres françaises. Mais parce que nous applaudissons le Rodrigue de Corneille, l'Andromaque de Racine, parce que nous nous plaisons aux vers de Victor Hugo, parce que nous admirons Lavoisier et Pasteur, parce que nous en sommes fiers, parce qu'ils flattent notre sentiment national, devons-nous méconnaître les génies étrangers : Michel-Ange, Shakspeare, Gœthe et Wagner ? Non. Nous les admirons à titre égal et nous les admirons, non point par snobisme, non point parce qu'ils sont italiens, anglais ou allemands, mais parce qu'ils ont exprimé divinement des choses humaines, des sentiments universels.

C'est le propre du génie d'être international, de rayonner à travers le monde. Et si nous avons l'orgueil de nos grands hommes, c'est que, en répandant leur gloire dans l'univers, ils y répandent la

gloire de la France. En cela ils sont l'expression la plus haute de ce « cosmopolitisme » que certains haïssent et répudient si violemment.

Homo sum, et nihil humani a me alienum puto; ces mots du vieux Térence sont l'épigraphe la meilleure de la doctrine internationaliste. Ils disent quel crime on commet en voulant replier le pays sur soi-même, en obligeant un peuple à ne jamais regarder au dehors, vers les horizons infinis de l'humanité. La patrie ne saurait être une fin; ce n'est qu'un moyen terme entre l'individu et la famille d'un côté, l'humanité de l'autre.

C'est encore la conception du patriotisme cristallisé dans le passé qui inspire M. Maurice Barrés. Le titre de son discours en dit déjà suffisamment par lui-même : *La terre et les morts; sur quelles réalités fonder la conscience française ?*

« L'esprit commun qui nous anime, formule M. Maurice Barrès, est né de cette conviction féconde qu'une patrie est fondée sur les morts et sur la terre, que les précédents historiques et les conditions géographiques, voilà les deux réalités qui règlent la conscience nationale. » En un mot, « pour permettre à la conscience d'un pays tel que la France de se dégager, il faut *raciner* les individus dans la terre et dans les morts...

« Que serait donc un homme à ses propres yeux, s'il ne représentait que soi-même ? Quand chacun de nous tourne la tête sur son épaule, il voit une suite indéfinie de mystères dont les âges les plus récents s'appellent la France. Nous sommes le produit d'une collectivité qui parle en nous. Que l'influence des ancêtres soit permanente et les fils seront énergiques et droits... »

C'est la paraphrase de la déclaration de la ligue de la Patrie française : « fortifier l'esprit de solidarité qui doit relier entre elles, à travers le temps, toutes les générations d'un grand peuple ». Nous avons déjà dit ce que nous en pensions, nous avons cité l'opinion d'hommes considérables comme M. Lavisse et M. Gaston Paris. Nous n'insisterons donc pas autrement. Disons seulement que si, en effet, la tradition, le souvenir des morts, l'admiration de leurs actes, sont des éléments constitutifs de la conscience nationale, ils n'en sont pas tous les éléments. Un peuple vit aussi dans le futur et la conscience nationale est faite non seulement du passé, mais aussi d'une foule d'aspirations plus ou moins précises qui lui font tourner les yeux vers l'avenir. Et c'est le propre de la vie. Les générations humaines ne se superposent pas; elles s'ajoutent, chacune faisant profiter la suivante de ce qu'elle a pu acquérir. Rien de plus faux que ce mot de La Bruyère : « Tout est dit et l'on vient trop tard depuis six mille ans qu'il y a des hommes et qui pensent. » Car, alors, pourquoi penser,

pourquoi produire si tout est fait, si le bagage humain ne se peut compléter? Le passé, certes, est loin d'être une quantité négligeable : c'est le fondement de nos hypothèses, c'est l'expérience acquise. Mais il ne doit pas être une entrave. Le passé c'est le connu; l'avenir c'est l'inconnu, le mystère qui fascine et attire l'humanité, qui sans cesse la pousse dans sa marche en avant. La civilisation est éminement perfectible; l'homme constamment apprend des choses ignorées la veille.

Qui prévoyait au siècle dernier les merveilles de l'électricité, le télégraphe, le téléphone? Qui prévoyait, il y a seulement trois ans, les merveilles des rayons X et la télégraphie sans fil? Qui peut oser, après cela, écrire le mot *fin* sur la dernière page de nos annales scientifiques?

Au Moyen-Age, le respect exagéré des traditions a engendré chez les érudits la scolastique superficielle et prétentieuse, où l'unique argument était le stupide *Magister dixit* devant lequel tous s'inclinaient. Et les sociétés qui ont voulu vivre exclusivement sur le passé ont eu immédiatement un arrêt dans leur développement; elles se sont cristallisées tout à coup, laissant d'autres, plus jeunes, plus vivantes, pleines d'enthousiasme, les rattraper, les dépasser et finir par les abandonner loin derrière elles.

Qu'on regarde la Chine. Est-il un pays où le culte des morts et le respect de la terre soit plus en honneur? Est-il un pays où l'on suive plus exactement les vieilles doctrines écloses vingt-cinq siècles auparavant dans le cerveau des Confucius? Y a-t-il un peuple qui, plus que le Chinois, soit imbu de sa valeur, et croie aussi orgueilleusement à sa supériorité? Examinez, maintenant, la condition du Japon, ce petit pays devenu en trente ans si puissant, justement parce qu'il a foulé aux pieds ses traditions et qu'il a rompu violemment avec les formes étouffantes du passé. Ce simple parallèle est, sans qu'il soit besoin d'autres développements, la réfutation de la doctrine de M. Barrès.

Voyez jusqu'où l'auteur des *Déracinés* est entraîné par ses idées de conservatisme. Pour lui la Révolution française fut une « opération que l'on peut comparer à ce que serait, en physiologie, la tentative de faire vivre en son identité un corps à qui l'on aurait enlevé le cerveau et le cœur ». Voilà pourquoi la France est dans un état d'équilibre instable, oscille sans cesse d'un extrême à l'autre, est plongée à chaque instant dans des soubresauts révolutionnaires. Elle n'a plus de tête, elle n'a plus de cœur, partant plus de conscience nationale. C'est pourquoi M. Maurice Barrès réclame une autorité. Celle-ci apparaîtra nécessairement « dès que notre pays connaîtra ce qu'il est, et en conséquence distinguera un peu son avenir. Si nous étions d'accord pour apprécier nos forces, notre énergie accrue pren-

drait tout naturellement une direction et, sans secousse, un organe de la volonté nationale se créerait ».

Mais on a beau se connaître, nul ne peut savoir — individu ou société — ce qu'il deviendra. Tant de causes impossibles à prévoir peuvent surgir qui changeront la voie de l'évolution! Parce qu'on hésite, parce qu'on tâtonne, parce qu'il est impossible d'entrevoir le lieu et le moment où l'on rencontrera le but, faut-il retourner en arrière? Le pionnier qui va chercher la fortune dans la forêt vierge ou dans des solitudes ignorées reviendra-t-il à son point de départ parce que les lianes s'enchevêtrent sous ses pas et que la nature lui tend des embûches sans nombre? Non, il marchera toujours, tantôt vite, tantôt lentement, et s'il est obligé de reculer il gardera encore la volonté d'avancer.

Avancer! avancer toujours! chercher à percer les ténèbres où elle est plongée, tel est le but de l'humanité. C'est pour cela que, quelle que soit sa condition, quelle que soit sa félicité momentanée, elle ne s'en peut contenter et aspire à un état supérieur. C'est le mouvement perpétuel qui s'accomplit, non point suivant une ligne circulaire, mais suivant une spire qui monte constamment et dont l'origine se perd dans l'obscurité des premiers âges.

L'idée de patrie, comme toute chose, évolue et s'élargit. M. Barrès paraît ne point s'en rendre compte. Et pourtant il en saisit parfaitement les transformations dans le passé; il a une conception nette de la création de l'unité française. Mais il semble qu'il veut la pétrifier dans le présent; et lui, qui jette la pierre aux métaphysiciens, est forcé de recourir pour étayer sa théorie à des arguments métaphysiques, voire même à des arguments mystiques qu'il cherche vainement à dissimuler sous des considérations pseudo-scientifiques, sous de fausses observations qui ne résistent guère à la logique.

*
* *

Nous arrivons maintenant aux discours de M. Brunetière. Autant on peut reprocher à M. Lemaître, à M. Barrès, de se payer de mots et de cacher l'absence d'arguments sous une phraséologie adroite et brillante parfois, autant il faut reconnaître qu'avec M. Brunetière nous nous trouvons en présence d'idées nettement exposées et solidement discutées.

Dans le discours qu'il prononça à la salle de la Société d'Horticulture, le directeur de la *Revue des Deux Mondes* a produit, en faveur du militarisme, des arguments précis qui sont trop intéressants pour ne pas être assez longuement examinés ici.

M. Brunetière veut une armée, il en donne clairement les raisons :

1° Nous voulons une armée, dit-il, « *parce que nous voulons continuer d'être la France et que l'armée est l'instrument ou l'organe nécessaire de protection, de défense et d'action de cette personne historique et morale qui s'appelle la France* ».

Et pour développer ce postulat, M. Brunetière fait un tableau de l'Europe, armée jusqu'aux dents ; il nous montre les nations, l'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie même, augmentant leurs effectifs et leurs armements, attentives aux conquêtes accomplies en Asie, en Afrique. N'armerons-nous pas aussi, ajoute M. Brunetière et pouvons-nous nous replier sur nous-mêmes, laisser notre influence diminuer de tout ce que gagnent les autres ? « Il ne dépend, ni de nous, ni de personne peut-être, d'éliminer la force du jeu des affaires humaines. »

Il faut reconnaître que ce raisonnement se soutient parfaitement. Cet état de paix armée, qui ruine le pays, qui détourne de leur emploi naturel la majeure partie des forces de la nation, est peut-être un mal nécessaire ; et ce mal sera tel tant que l'ordre capitaliste subsistera, tant que de puissantes sociétés financières, ennemies et jalouses les unes des autres, en perpétuel conflit, dicteront la loi aux gouvernants.

Que ce soient les difficultés anglo-françaises en Afrique, dans la boucle du Niger, ou autour du Tchad, dans le bassin du Haut-Nil ; que ce soient les difficultés russo-anglaises en Chine, en Corée, sur la frontière de l'Inde, partout c'est l'intérêt capitaliste, et ce n'est que l'intérêt capitaliste qui est en jeu. Il se conçoit donc que les tenants de l'ordre capitaliste considèrent l'armée comme une chose utile et indispensable.

Pour nous, socialistes, quand, dans la société, il n'y aura plus de ces conflits économiques, de ces rivalités de producteurs, de ces jalousies d'agioteurs et de brasseurs d'affaires, l'armée, destinée à soutenir ces conflits, ces rivalités et ces jalousies, n'aura plus sa raison d'être.

Mais, dira-t-on, à supposer que les conflits qu'on craint aujourd'hui soient à jamais conjurés par une entente socialiste internationale, il faudra toujours que le pays socialiste, ou la confédération des pays socialistes, puisse se défendre contre les incursions du dehors, car il est impossible d'établir sur terre la paix universelle. D'accord, c'est pour cela que, tout en nous élevant contre le fonctionnement actuel de l'institution militaire, nous ne nions pas la nécessité d'organiser la défense. Mais nous prétendons que cette défense peut s'organiser sans nuire à la liberté individuelle, sans l'enrôlement forcé, la

caserne et l'obéissance passive. Conscients de leurs droits, les citoyens verront leur intérêt dans l'accomplissement de leurs devoirs militaires; des milices s'organiseront dans chaque commune qui pourront, au jour du danger extérieur, coordonner tous leurs efforts contre l'ennemi.

Et l'armée, ce sera le peuple armé, qui défendra son droit, sa famille, sa propriété, sa personne, et ce ne sera plus l'instrument passif et aveugle sans cesse à la merci d'une coterie toute puissante.

Aujourd'hui, défendre les intérêts de la France, c'est défendre sa richesse, son argent, ses biens meubles ou immeubles. A qui cette richesse, cet argent, ces biens, appartiennent-ils? A une minorité qui chaque jour diminue : oligarchie toute puissante du capitalisme.

Hier, défendre la France, c'était défendre le roi divin, le roi absolu, qui était tout, qui avait la main sur tout, sur l'individu et sur ses biens. Le roi injurié, c'était le pays injurié. Les choses ont changé d'aspect. La puissance, des mains du roi, a passé aux mains d'une classe qui fait vivre le pays, en sorte qu'on peut prétendre que menacer cette classe, c'est menacer le pays.

On ne comprendrait plus maintenant un pays qui épouserait les querelles personnelles de son monarque. Demain, lorsque la richesse sera aux mains de la communauté, il ne se comprendra pas, non plus, que la communauté tout entière ait pu s'incarner dans quelques individus qui l'opprimaient dans le but d'en tirer des ressources dont ils profitaient exclusivement.

En un mot nous disons, nous, lorsque M. Brunetière prétend que l'armée est l'organe de protection, de défense et d'action de la France, qu'elle n'est en réalité que l'organe de protection, de défense et d'action du capitalisme français. Elle est de celui-ci un organe essentiel qui disparaîtra forcément avec lui.

Second postulat :

Nous voulons une armée et il nous en faut une, parce que nous voulons continuer d'être une nation et non pas une société d'assurances, une juxtaposition, un syndicat, un agrégat d'intérêts. Nous voulons une armée parce que nous sommes et que nous voulons continuer d'être un organisme vivant, dont toutes les parties se tiennent ou se répondent, un véritable organisme dont toutes les parties ressentent la mutilation ou le dépérissement d'une seule entre elles.

Pour M. Brunetière, l'armée de la République française doit être ce que serait dans une monarchie l'empereur ou le roi, c'est-à-dire le garant de la fixité du principe national, le symbole de l'identité de la patrie; dans une démocratie, dit-il, l'armée nationale est seule capable de former, de maintenir et de resserrer ce lien d'unité.

Ce raisonnement porte en lui-même sa réfutation. L'histoire nous enseigne, en effet, que le roi incarna la nation tant qu'il n'usa pas d'elle comme de sa chose propre, tant que sa destinée fut liée à la destinée du pays.

« Tous, dit Taine, par une vague tradition, par un respect immémorial, sentent que la France est un vaisseau construit par ses mains et par les mains de ses ancêtres, qu'à ce titre le bâtiment est à lui, qu'il y a droit comme chaque passager à sa pacotille et que son seul devoir est d'être expert et vigilant pour bien conduire sur la mer le magnifique navire où toute la fortune publique vogue sous son pavillon » (1).

On comprend assez que le roi soit alors, comme dit M. Brunetière, le symbole de l'identité de la patrie. Mais dès qu'il profite de sa situation pour exploiter la France à son profit, il se met en opposition avec la nation; on ne comprend plus le privilège royal, on s'insurge contre lui comme on s'insurgerait contre le capitaine du navire, « seul maître à bord après Dieu », qui voudrait faire un usage personnel de la cargaison qui lui est confiée.

Il en est de même de l'armée. Celle-ci est en effet peut-être *seule* capable de resserrer le lien d'unité nationale. Mais il faut qu'elle soit réellement une armée nationale. Nous prétendons qu'elle ne l'est pas. Nous avons déjà vu qu'elle était, dans l'ordre actuel, exclusivement au service du capitalisme. Il est facile de se rendre compte qu'elle est ainsi un instrument destiné à asservir la multitude, L'armée aujourd'hui n'est pas démocratique, elle est ploutocratique. Pour le grand nombre — pour les soldats — c'est un esclavage; pour le plus petit nombre — les officiers — c'est un métier : car le jeune bourgeois entre à Saint-Cyr et à Polytechnique, comme il entrerait à l'école supérieure de commerce, à la Faculté de médecine ou à la Faculté de droit. On est officier comme on est fonctionnaire. Et l'officier forme une caste à part, séparée du soldat par un abîme; l'officier, à de rares exceptions près, n'est rien moins qu'un soldat. Est-ce là une armée démocratique? Non, c'est l'armée au service de la classe dirigeante, préparée à servir ses intérêts, à assouvir ses cupidités. Elle ne saurait donc être un lien d'unité; elle ne peut être qu'un instrument de discorde.

Oui, l'armée jouera vraiment le rôle que lui assigne M. Brunetière lorsque de profondes et décisives réformes l'auront modifiée, lorsqu'elle sera l'expression de la démocratie, lorsqu'elle défendra vraiment les intérêts de la démocratie, en un mot lorsqu'elle sera remplacée

(1) Taine, *L'Ancien Régime*, chapitre I, 3.

par le peuple armé, lorsque le militarisme professionnel aura fait place aux milices sédentaires conscientes de leurs droits et de leurs devoirs.

Troisième postulat :

Nous voulons une armée parce que nous sommes une démocratie et parce que, bien loin qu'à nos yeux la démocratie et l'armée soient incompatibles, tout au contraire nous croyons qu'entre une démocratie et une armée nationale, il y a des rapports, des convenances, des affinités profondes.

L'armée, ajoute M. Brunetière, elle abaisse les grands en même temps qu'elle élève les humbles. C'est la grande niveleuse : le paysan, l'ouvrier y trouvent des horizons nouveaux, inconnus d'eux jusqu'alors; le bourgeois y vient apprendre à connaitre ses inférieurs et à les estimer. Elle les mêle tous, elle les soumet tous à une même discipline.

Nous venons de montrer combien l'armée est l'instrument des classes dirigeantes : en réalité le paysan, l'ouvrier y viennent obéir; le bourgeois y vient commander. Le jeune fils de notaire ou de rentier qui se rend à la caserne pour y subir « la loi commune », même s'il n'est pas officier, même s'il ne se destine pas à la carrière des armes, échappe à cette « loi commune ».

A de rares exceptions près, c'est un dispensé qui arrive à la caserne passer dix mois qu'il tue de la façon la plus agréable, ou plutôt la moins désagréable possible, dans les bureaux, dans les intendances, dans les infirmeries. Et même celui qui est obligé de passer trois ans sous les drapeaux arrive, s'il est riche et protégé, à éviter bien des désagréments de la vie de caserne. Qui osera comparer le sort d'un Max Lebaudy au sort d'un malheureux fils d'ouvrier ou de paysan, arraché à l'usine ou à la terre? Celui-là escamotant toutes les corvées, profitant de toutes les permissions, parce qu'il est riche, celui-ci astreint aux besognes les plus rudes, en butte aux vexations et aux commandements arbitraires de ses chefs, parce qu'il est pauvre?

Il faut vraiment de la bonne volonté pour avancer qu'entre une armée pareillement organisée et la démocratie il y a des rapports, des convenances, des affinités profondes. Nulle part n'existe plus profondément marquée la limite qui sépare les classes sociales.

Quatrième postulat :

Nous voulons encore et il nous faut une armée parce qu'en France et surtout dans le siècle où nous sommes, après tant d'agitations et de révolutions, nous éprouvons le besoin de quelque discipline.

Qu'est-ce à dire? M. Brunetière prétend-il qu'il est nécessaire de noyer dans l'obéissance passive le jugement et la manifestation de la pensée? L'honorable académicien ne semble guère s'en défendre. Pour

lui « la discipline c'est l'éducation de la sensibilité, c'est la formation du caractère et de la volonté, c'est *l'apprentissage de la solidarité*, c'est la réunion des moyens qui, en temps de paix comme en temps de guerre, ont pour objet d'assurer et d'augmenter le « rendement moral » de l'individu ».

Voilà de bien beaux mots. Reste à savoir s'ils sont l'expression de la réalité. M. Brunetière se charge lui-même de nous renseigner, car il ajoute : « Il n'est donc pas question de savoir si la discipline militaire a toujours cet effet : il suffit qu'elle devrait l'avoir... »

Malheureusement, dans cette question de discipline, tout est là. La discipline n'est possible que lorsqu'elle est par tous librement consentie; lorsqu'elle est vraiment l'expression d'un sentiment de solidarité. Nous repoussons avec énergie ceux qui prétendent plier sous la discipline une troupe ignorante pour lui faire défendre les biens d'une société financière. Le soldat ne peut être vraiment discipliné, ne peut harmoniser sa conduite avec les actes collectifs que lorsqu'il sent qu'il se défend lui-même en défendant la collectivité. C'est pourquoi la vraie discipline ne peut exister que dans une armée démocratique; mais tant que le ploutocrate invoquera la discipline pour faire marcher le peuple à la défense des intérêts ploutocratiques, nous persisterons à dire que la discipline est la négation même de toute individualité. Je ne vois pas pourquoi j'irais me faire tuer pour défendre le privilège de mon voisin, si mon voisin m'opprime et vit à mes dépens. Mais c'est volontiers que je prendrais les armes si, avec les libertés dont je jouis, les libertés de mon voisin sont menacées; en défendant celui-ci, je me défends moi-même, et je ne demande pas mieux de me courber sous la discipline; j'y consens parce que j'en reconnais la nécessité, et cette discipline, née de la solidarité, au lieu d'être la négation de ma personnalité, en devient au contraire la plus haute expression.

Cinquième et dernier postulat :

Nous voulons enfin et il nous faut une armée pour que, dans une société comme la nôtre, il y ait quelque chose au moins qui contrebalance le pouvoir de l'argent.

Après avoir formulé cette proposition, M. Brunetière fait appel aux socialistes « avec la sympathie d'un homme qui est d'ailleurs assez éloigné de partager toutes leurs idées, mais qui, du moins, a ceci de commun avec eux de ne vivre que de son travail ».

Loin d'être l'instrument de la ploutocratie, dit M. Brunetière, l'armée demeure contre la tyrannie de l'argent notre principale et presque notre unique sauvegarde. Elle seule a conservé la religion de l'honneur et le culte du désintéressement; elle ne s'incline pas devant la richesse; elle est orgueilleuse de sa pauvreté.

Hélas! les faits sont là pour infirmer les allégations de M. Brune-

tière. La meilleure preuve que l'armée est au service de la ploutocratie, c'est qu'elle agit dans les conflits entre le capital et le travail, toujours au profit de celui-là. Il n'est pas une grève qui n'en témoigne. L'armée obéit, dira-t-on, et elle n'agit pas *motu proprio*. Soit. Mais alors c'est en ceci qu'apparaît justement le défaut de cette *discipline* dont nous parlions tout à l'heure.

L'armée échappe à la tyrannie de l'argent? Et les scandales financiers dont chaque jour elle est le théâtre, et les soldats qu'on fait mourir à Madagascar pour construire une route destinée exclusivement aux voitures Lefèvre, de célèbre mémoire? Est-ce qu'il peut monter en grade l'officier qui reste « orgueilleux de sa pauvreté », ne lui faut-il pas la fortune, ne doit-il pas, avant de se marier, faire état devant ses chefs de la dot de celle qu'il épouse? N'est-il pas obligé de refouler en lui tout sentiment d'amour, si la femme qu'il convoite n'a pas la fortune prescrite par les règlements?

Parlerons-nous enfin de cette étrange religion de l'honneur que nous avons observée chez certains chefs : Boisdeffre, Mercier, Billot, Chanoine, Zurlinden, Du Paty, Henry, Esterhazy enfin, et tant d'autres, faux témoins, faussaires, menteurs éhontés, aveuglés de passion et de haine?

Certes, nous n'établissons pas entre ces gens et le reste de l'armée une solidarité outrageante, mais nous disons que l'armée, comme toute autre institution bourgeoise, l'armée telle qu'elle est organisée, renferme en elle une minorité toute puissante de corrompus qui courbent sous leur joug une majorité affaiblie et exploitée.

Dans un autre discours qu'il fit à Lille, M. Brunetière a parlé des *ennemis de l'âme française*. Ces ennemis, bien entendu, ce sont les internationalistes qui pensent que « la patrie est et doit être rationnellement indifférente au prolétaire ».

Nous avons déjà montré combien pareille affirmation était fausse. Notre titre même d'internationalistes implique que nous ne nions aucunement la nation, la patrie.

Comme M. Brunetière, nous nous rendons parfaitement compte que la patrie n'a pas seulement son fondement dans son utilité, mais qu'elle repose aussi sur des traditions et des affinités d'ordre sentimental. Reste à savoir si les traditions doivent, en bloc, l'emporter sur l'utilité. M. Brunetière, comme M. Barrès, semble le croire. Notre avis est tout différent. Nous reconnaissons sans hésiter le rôle civilisateur du christianisme dans les siècles passés, et, en ce sens, nous respectons la tradition religieuse. Mais aujourd'hui que le rôle du christianisme sur la civilisation est achevé, nous ne voulons plus étouffer dans ses limites devenues trop étroites. Notre esprit demande de l'air, veut s'élancer au dehors : il doit sortir du cadre où il s'est complu si

longtemps, comme une chrysalide sort de son enveloppe et s'envole, brillant papillon, sur les fleurs et vers le ciel.

*
* *

Il nous reste à noter les arguments produits par deux hommes qu'on peut, à bon droit, s'étonner de voir adhérer à la Ligue de la Patrie française.

Pour M. Giard, dans les événements récents, « il ne s'agit pas d'une question doctrinale », c'est pourquoi il adhère à la Ligue de la Patrie française. Et il ajoute : « Même en me plaçant au point de vue révolutionnaire j'estime qu'une révolution doit être faite sur une question propre, nettement posée et non à propos d'une obscure affaire d'espionnage remplie de malentendus voulus ou involontaires et de complications confessionnelles. »

Ici, M. Giard vise manifestement les socialistes qui ont pris parti dans l'affaire Dreyfus comme dans un combat contre le militarisme et la réaction. M. Giard estime que le terrain n'était pas propice, et que toute révolution, tout acte révolutionnaire doit reposer sur « une question propre, nettement posée ».

Le malheur c'est que la foule ne se passionne pas pour une idée, tant que cette idée n'est pas matérialisée, pour ainsi dire, dans des faits aisément compréhensibles. Prêcher *in abstracto* la disparition du militarisme, cela peut durer longtemps et cela n'ébranlera guère l'institution; mais prouver, démontrer les tares du haut commandement, faire voir à la foule que les grands chefs, sous le couvert de préparer la défense nationale, songent seulement à leurs intérêts et à leurs ambitions, voilà qui donne des résultats appréciables. Raisonner sur le militarisme, dire qu'il est la plaie du monde moderne, c'est énoncer un théorème. Encore faut-il le démontrer. L'affaire Dreyfus c'est justement notre *quod erat demonstrandum.*

D'ailleurs on accepte le combat où et quand il se présente. Fuir éternellement devant l'ennemi et lui laisser ravager le pays qu'on abandonne devant lui sous prétexte que le lieu n'est pas propice à la bataille, c'est être, pour un révolutionnaire, étrangement pusillanime.

Mais M. Giard est-il seulement antimilitariste? Il faut en douter puisqu'il déclare à propos de l'affaire Dreyfus qu'il y a « à défendre surtout et avant tout l'armée nationale ».

Les raisons qu'il donne sont des plus curieuses :

« L'armée, au siècle où nous sommes, est une monstrueuse survivance des âges de barbarie; c'est, pour employer le langage des biologistes, un *organe témoin,* mais un organe malheureusement indispensable à l'intégrité du corps social et j'ajouterai, un organe non

perfectible dans le sens des institutions démocratiques. Il faut la conserver *en bloc* avec tout ce qu'elle a de révoltant pour nos conceptions modernes, jusqu'au jour où nous pourrons nous en passer. Mais il nous est interdit d'y toucher et de l'affaiblir tant que nous serons entourés de peuples chez lesquels le militarisme est presque une religion... »

M. Giard est un biologiste distingué et en sociologie il raisonne suivant la méthode des sciences naturelles. Voilà où cela le conduit. M. Giard se figure pouvoir expliquer tel phénomène social, comme il expliquerait les transformations et la survivance de tel organe chez un être vivant.

Certes la société est un être vivant, mais dont l'organisme est autrement complexe que celui d'un animal ou d'un végétal. Le corps social, c'est un agrégat d'individus pensants qui sont autant de forces diverses, et la direction, l'évolution du corps social est la résultante de toutes ces forces. Celles-ci sont éminemment changeantes comme tout ce qui est soumis à la pensée et, c'est le point important, il nous est impossible par leur complexité même de les connaître, de les déterminer dans le temps et dans l'espace. Le corps d'un animal, au contraire, est constitué par des éléments que nos sens peuvent exactement nous révéler. C'est pourquoi il nous sera possible de tirer des lois biologiques, tandis qu'en sociologie nous n'établirons que des hypothèses, nous ne raisonnerons que par des à peu près.

On peut écrire la formule de l'évolution de telle espèce à travers les âges; est-il possible de traduire ainsi l'évolution de l'humanité? Tant d'observations nous échappent! tant d'autres sont fausses! tant d'éléments indispensables resteront à jamais inconnus! Qui peut prétendre en sociologie établir une loi *ne varietur?*

D'ailleurs, même du point de vue biologique, le raisonnement de M. Giard pèche par la base. L'armée, dit-il, est un organe témoin, il faut la conserver en bloc, quelque révoltante qu'elle nous paraisse, jusqu'au jour où elle sera inutile.

Qu'est-ce qu'un organe témoin? C'est, le nom l'indique, un organe qui subsiste bien qu'il ne joue plus aucun rôle et qui témoigne d'une fonction désormais inutile. Mais alors si l'armée est nécessaire, si elle doit être conservée parce qu'autour de nous il existe des peuples armés prêts à nous dévorer, cet organe, comme la poche du noir de certains mollusques céphalopodes, n'est pas inutile. Il répond à une fonction défensive, il n'est pas un organe témoin.

Du reste M. Giard semble jouer sur les mots. Personne ne nie l'éventualité des guerres, nous l'avons dit, et les peuples de l'Europe viendraient-ils à s'entendre et à se confédérer qu'il faudrait toujours

prendre des précautions contre les peuples asiatiques dont le trop-plein menace déjà de nous envahir.

Si donc personne ne s'élève contre la nécessité des armements, il se trouve des gens qui, comme nous, pensent, à l'envers de M. Giard, que l'armée est perfectible dans un sens démocratique. Est-ce que, pour nous servir ici d'un raisonnement biologique, tel organe, chez tel individu, n'évolue pas selon le milieu, ne s'adapte pas à ce milieu et ne và parfois jusqu'à changer de fonction ? (1)

Alors, pour rester sur le terrain où se complaît M. Giard, pourquoi l'armée, organe social, ne s'adapterait-elle pas au régime démocratique avec cette fonction unique d'être un instrument de défense contre l'invasion étrangère ? Nous ne demandons pas autre chose.

M. Pierre Laffitte, un des principaux disciples d'Auguste Comte, a fait, à propos de la fondation de la Ligue de la Patrie française, des réflexions qui valent la peine d'être signalées.

« L'affaire Dreyfus, dit-il, ne m'intéresse pas du tout ; je ne lis même pas ce que les journaux publient là-dessus, ça m'est égal... Il (Dreyfus) est peut-être coupable ; et quand même il serait innocent ? Ce serait fâcheux assurément, mais il y a eu bien d'autres erreurs judiciaires, à commencer par celle dont Jésus-Christ a été victime et on n'en a pas fait tant de bruit. Les hommes ne sont point infaillibles, mais on ne peut pourtant pas tout bouleverser chaque fois que quelques-uns d'entre eux se sont trompés... Les militaires sont pleins de préjugés, ils sont élevés par les jésuites, ils croient en Dieu ! Ils ne sont pas assez forts pour être dangereux. Seulement il faut les garder, nous avons besoin d'eux. La guerre, et l'idée de guerre possible, sont utiles pour réveiller et fortifier l'idée de Patrie à laquelle je reviens. Je la considère comme indispensable à la vie de l'humanité... »

Et quand, plus tard, la Ligue de la Patrie française lui apparaît comme une entreprise réactionnaire, M. Laffitte reconnaît avoir « peut-être » eu tort de signer l'appel de la Ligue et il ajoute que sa « devise tient dans ces mots d'Auguste Comte : famille, patrie, humanité ; or cet appel affirmant la suprématie de l'idée de patrie lui avait d'abord paru fort digne d'être répandu et encouragé ».

(1) C'est ce qu'après Geoffroy-Saint-Hilaire J. Guérin a mis en lumière en disant que la fonction fait l'organe. Les membres supérieurs des vertébrés destinés d'abord à la marche ont, selon le régime, changé de fonction ; chez les primates, les rongeurs, ils sont devenus organes de préhension; chez les chauves-souris et les oiseaux, organes de vol; chez les baleines et les manchots, organe de natation. De même aussi on voit le squelette branchial des poissons persister chez les mammifères, mais avec une fonction toute différente : une partie, adaptée à l'audition, forme la chaîne des osselets, l'autre constitue le squelette de la langue (hyoïde).

Voilà pour un positiviste une attitude bien changeante ! Mais est-ce la peine de nous attarder à la commenter ? On n'a pas fait tant de bruit pour Jésus-Christ, s'écrie triomphalement M. Laffitte. Parbleu ! voilà dix-neuf siècles bientôt que le monde retentit de son martyre et qu'on enseigne les enfants à flétrir son bourreau Ponce-Pilate ! M. Laffitte vraiment commet une étrange erreur d'observation. Mais nous aimons à croire que le chef de l'école positiviste a voulu hasarder une boutade plutôt qu'exposer une théorie. Il revient d'ailleurs aux arguments de M. Giard : les militaires sont pleins de défauts, mais nous devons les garder car nous avons besoin d'eux. Mais, alors, pourquoi, ce sera notre éternelle question, pourquoi ne pas chercher à les amender ?

*
* *

Il s'agit de conclure. Ce ne sera ni long ni difficile. Les intellectuels dont nous venons d'examiner les déclarations sont avant tout des conservateurs, pour ne pas dire des réactionnaires. Ils veulent vivre sur le passé, et mettent toutes leurs espérances dans un retour en arrière. En cela ils diffèrent totalement des intellectuels révisionnistes qui placent leurs espérances dans l'avenir, qui voient la possibilité de perfectionner la société selon un mode nouveau, et qui cependant n'abandonnent pas pour ce motif les traditions qui honorent la France dans le monde.

La pensée française s'est nettement divisée ; et elle est entrée dans la vie sociale, dans l'action. Les uns veulent avancer ; les autres cherchent à les en empêcher en agissant en sens contraire. C'est l'éternelle bataille.

GASTON CAGNIARD.

UN CABARET DE MONTMARTRE

Où dîner un soir qu'on est seul et qu'on a plus de temps que d'argent à dépenser? N'importe où, c'est le mieux, et c'est ce que je fis ce soir là.

Je me trouvais heureusement dans un quartier des plus gais de Paris, à Montmartre; il ne m'était pas difficile de trouver un cabaret où l'on ne serait pas triste. Le premier fut le bon, j'y entrai.

Façade attirante, intérieur à peu près propre; à gauche un comptoir orné de fleurs artificielles; assise au fond, une femme naturelle d'un embonpoint un peu exagéré.

Les tables recouvertes de toiles cirées blanches, un trompe-l'œil, de loin et pour un myope surtout, on dirait du linge. En somme c'est pratique, avec un coup de cachemire, c'est propre tout de suite.

Des cornes de cerf en vrai ou parfaitement imitées pour accrocher les pardessus, car j'ai aperçu des clients qui en avaient; pour accrocher aussi les chapeaux, les casquettes, et les jaquettes des dames qui n'ont aucune raison pour ne pas les retirer.

La salle de taille moyenne comme le patron. Dans un coin à droite, une table ronde recouverte d'une nappe. C'est la table réservée aux habitués et avant tout aux abonnés, et celui qui voudrait y prendre place n'étant pas connu pour tel ou n'étant pas présenté officiellement, serait reçu comme un chien dans un jeu de quilles.

Au fond de la salle, une cuisine séparée par une cloison, imitant l'acajou à s'y méprendre. Un rideau vert pomme la termine. Au mur, entre les cornes de cerf, des médaillons brossés à la diable, et représentant des scènes villageoises où des filles plantureuses, au nez effrontément retroussé, font risette à des gars vigoureux qui leur prennent la taille à pleines mains.

Le patron va et vient, il plaisante avec ses clients et dit comme eux. Du reste, il n'est pas là pour les contredire.

Il boit avec l'un et trinque avec l'autre. Il a son verre à bien des tables. Il boirait plutôt deux fois qu'une pour ne faire d'impolitesse à personne.

Il ne sert qu'exceptionnellement. Il surveille allant d'une table à une autre, la serviette sous le bras. Les clients aiment mieux ça, c'est plus chic, on se croirait au Palais-Royal ou chez Dinochaux, de célèbre mémoire.

La cuisinière fait de temps en temps une apparition, histoire de placer un mot pour rire en se grattant le bout du nez, et se retire pour servir soit un bouillon, soit un macaroni au gratin, plat, entre autres, qui m'a paru être tenu en haute estime par les clients, bien que tous Français ou à peu près.

La cuisinière est grosse à servir d'enseigne. Elle porte négligemment une camisole à carreaux blancs et noirs, un tablier bleu à bavette volumineuse. Sa jupe à carreaux est plus courte par devant que par derrière, mais il n'y a pas malice à y voir, cela tient à l'embonpoint particulier de la brave femme qui, du reste, n'y fait guère attention.

La clientèle est entrelardée : il y a du gras et du maigre, ça dépend de l'âge de l'observateur et de sa façon d'envisager la vie.

*
* *

Quelques-unes des tables, mieux placées et plus en vue du dehors, sont accaparées par des filles, les unes trop bien peignées, et les autres pas assez.

Le parfum plus que douteux qu'elles répandent fait du tort à celui de la cuisine; on se demande si cette odeur de graillon vient de là ou de ces dames... Et le patron ne peut rien à cela; puis il ne s'en aperçoit pas, il y est tellement habitué.

Les hommes sont comme les haricots, tout ce qu'il y a de plus panachés; c'est-à-dire moitié l'un moitié l'autre. Il y a un peu de tout, quoi, comme dans les revues du Châtelet et les drames de Dennery.

Ici c'est un ouvrier qui le fait au gandin, — ce qui ne l'avancerait guère d'être pris pour tel, — là c'est un gandin qui pose à l'enfant chéri des dames; plus loin un simple employé qui se donne des airs de chef de rayon en goguette; en face un Adonis à rouflaquettes qui attend sa dame, laquelle est allée faire un tour; si elle a réussi, on mangera un plat de plus et l'on ira jusqu'au café et même au pousse-café.

Une petite femme blonde comme les blés, à la voix de clarinette, se fait payer à dîner par un bon monsieur fraîchement débarqué à Paris. Il n'a pas tout à fait l'air d'être à son aise. On voit qu'il n'est pas chez lui et que ça n'est pas dans ses habitudes... Oh ! le vilain ! si sa femme le savait !

Les craintes qui certainement l'obsèdent l'empêchent d'être heureux et de s'abandonner aux douceurs de sa bonne fortune.

La petite blonde l'exhibe, elle en est fière. Pensez donc, un beau

monsieur de province qui a l'air d'un gentilhomme campagnard ! Ça ne se rencontre pas tous les soirs sur les trottoirs de Paris, pas même dans les cabarets les plus justement en renom de l'excentrique et pittoresque Montmartre, et ces dames ne l'ignorent pas.

Le monsieur veut partir, la blonde comme les blés à la voix de clarinette se fâche tout rouge. Elle lui demande s'il la prend pour une autre. Sa voix s'enfle, ses yeux s'allument et deviennent effrayants. On sent que le monsieur n'est pas très rassuré, il en a peur. Dans la crainte d'un scandale, il se rassied prenant garde de froisser les pans de sa redingote qui sort certainement d'une assez bonne maison de confection comme on en trouve encore en province et, quoi qu'on en dise, à Paris aussi.

La petite blonde profite de l'impression qu'elle produit sur son malheureux monsieur pour demander une autre bouteille, c'est la quatrième, et un dessert, c'est au moins le cinquième. Décidément, elle aime les desserts. Le monsieur en est épouvanté, tant pis pour lui, ça l'apprendra.

*
* *

Une autre grosse fait de l'œil à un monsieur seul, en train de humer son café à petite gorgée. Ce n'est pas nature d'être seul à son âge après tout. C'est sans doute aussi l'avis du monsieur, car il a fait signe à sa grosse voisine et lui offre un kirsch.

Naturellement elle accepte, empoigne le carafon et le vide en un clin d'œil. Ca ne fait pas le compte du monsieur, ça se voit à son nez qui frise horriblement. Mais il n'a pas le courage de son opinion, il se mordille la moustache et ne dit rien.

Deux autres d'égale corpulence, pesant chacune dans les cent soixante à cent soixante-dix, causent de leurs petites affaires en étouffant un perroquet et grillant quelques cigarettes.

L'une se vante qu'un certain Hector lui demande de se mettre avec elle. Mais plus souvent, il était celui à la Sardine et il lui mangeait tout avec Zoé, « l'œil de verre ».

L'autre parle de sa mère qui se plaint qu'elle n'en fait pas assez pour elle. Et, cependant, elle ne peut pas davantage, elle travaille jour et nuit.

— Oh ! la famille, ne m'en parlez pas, ce n'est bon qu'à vous gruger.

*
* *

A la table ronde, celle des abonnés, on parle en maître : une longue et sèche comme un coup de trique, coiffée comme un griffon qui sort

de l'eau et qui n'est pas content, trouve qu'on se fatigue à rester si longtemps à la même place. Elle veut aller faire un tour, na !

Du reste elle a un chapeau neuf.

— A quoi que ça sert d'avoir un chapeau neuf, si on ne peut pas le montrer ?

Son conjoint lui ordonne de rester, il n'a pas une femme pour qu'elle sorte sans lui. Il parle sec et boit de même. Faut pas plaisanter, il n'a pas l'air commode. Mais la conjointe s'en moque comme de sa vertu, elle veut sortir et le grand turc ne l'en empêcherait pas. Son monsieur l'empoigne par le bras et la retient, elle se regimbe.

— Eh quoi donc, crois-tu pas, par exemple, que j'ai pris un homme pour qu'il me mène ?

Certainement, répond l'autre.

— C'est moi qui les mène, t'entends...

— Nous verrons ça.

— En attendant je sors.

Et elle sort. Le monsieur, qui a l'air de moins en moins commode, la menace de l'index :

— Tu me paieras ça ce soir.

— Et ta sœur ! lui lance la grande sèche, en sortant, d'un air vainqueur.

Ce qui n'empêche que, le soir, son monsieur la passera à tabac.

*
* *

Un bon diable entrelardé, ouvrier sans doute à ses heures, après tout bon enfant et parlant haut comme un client qui paie bien, raconte une excursion qu'il a faite au Havre.

Il recommencera, il veut voyager et beaucoup. Il n'est tel que les voyages, ça vous refait un homme. Ça lui ouvre des horizons dont il n'avait pas la moindre idée. La mer est épatante et quand on l'aime, on ne peut plus souffrir sa fille. Et sa fille, c'est la Seine.

Il a été à Honfleur, il a vu des marins pour de vrai, des vaisseaux qui n'étaient pas en carton et des pêcheurs qui n'étaient pas en *zing !*

Il a plu, c'est dommage ! sans ça il aurait pris un bain. Mais comme il a été mouillé par une pluie de port de mer, même qu'elle était salée, c'est la même chose.

— Elle est bonne, la blague !

Tout le monde rit et le patron se tord.

Il a avalé des huîtres larges comme une assiette à soupe, à quarante-huit sous la douzaine. Plus cher qu'à Paris, pourquoi ça ? C'est pas la peine d'aller au Havre.

Le patron en profite pour dire qu'il vend trop bon marché. Les clients protestent platoniquement.

Mais, en revanche, il n'a pas eu le mal de mer.

Le patron, qui ne manque jamais l'occasion d'être aimable avec ses clients et surtout avec ceux qui paient bien, lui dit qu'il a manqué sa vocation, qu'il aurait fait un Jean-Bart.

On applaudit, là-dessus on s'emballe. Les uns prétendent que ça ne prouve rien, que Jean-Bart avait le mal de mer...

— Et Duguay-Trouin aussi, disent d'autrès.

— Et moi donc! ajoute une des grosses en sirotant sa dernière gorgée d'absinthe.

On parie une bouteille que non, deux bouteilles que oui. On les boit de suite et l'on se renseignera demain.

Le monsieur à la dame sèche comme un coup de trique est chargé de fournir les renseignements, il a chez lui l'histoire des grands hommes qui ont illustré la France sur terre et sur mer. Une occasion qu'il a trouvée à l'Hôtel des Ventes.

On en revient au Havre. Notre explorateur dit qu'il a rapporté de superbes coquillages, un entre autres est un vrai bijou.

La grosse à l'absinthe qui décidément est agressive, lui fait remarquer en minaudant qu'il a de la veine. On rit et la grosse y gagne une poussée de sa voisine et une menthe à l'eau de l'heureux excursionniste.

*
* *

Entrent deux mucisiens, une harpe et un accordéon; ils font comme chez eux, ils prennent des chaises et s'installent. J'ai bien envie de m'en aller, mais je n'ose pas, j'aurais l'air de ne pas aimer la musique.

— On va danser, s'écrient en chœur les grosses et les maigres, les blondes et les brunes. Le harpiste accorde gravement son instrument, l'homme à l'accordéon en fait autant.

Le patron range les chaises, gare les verres et les bouteilles. Ça va bien aller, je vois ça. Les musiciens sont prêts, ils commencent une polka.

— Pas une polka, c'est trop commun! Une scottish.

Ils y vont pour une scottish qui doit donner des envies de boiter.

L'excursionniste empoigne la grosse, un autre en attrape une maigre, le patron prend une pose de chef d'orchestre et les voilà tous sautillant.

— Une valse maintenant, crie-t-on.

Le pauvre Métra est de la fête, on lui écorche sa Valse des Roses, mais ça ne fait rien.

La petite à la voix de clarinette attrape son client et veut le faire valser. Il proteste disant, d'un air pincé, qu'il a assez valsé comme ça. Tant pis, il faut qu'il valse encore et il n'est pas au bout de son rouleau. Notre pauvre échappé de province qui n'est sans doute pas habitué à tourner sur lui-même et dans un espace aussi limité, perd le nord, fait une fausse pirouette et tombe. Tout le monde rit, excepté lui : il a sali les pans de sa redingote, il s'est fait mal et n'ose pas le dire.

La petite l'abandonne à son malheureux sort et se jette dans les bras du monsieur à la femme sèche. Ils font un tour. L'homme à l'accordéon annonce qu'il va prendre la liberté de faire le tour de l'aimable société.

Il tire soigneusement de sa poche un sachet de velours rouge, agrémenté de petits amours nus comme des vers et frétillants en diable, c'est un cadeau d'une de ses anciennes qu'il a beaucoup aimée.

Les sous pleuvent, il me présente son souvenir; il empoisonne le parfum à la mode et je le déteste autant si ce n'est plus que la danse. Que faire ? Comme tout le monde. Je n'ai pas dansé, mais il faut tout de même que je paie les violons, c'est mon sort de contribuable, je m'exécute donc pour ne pas l'être.

On donne comme ça cinq représentations, avec entr'actes, le temps de s'éponger et de se rafraîchir, ce sur quoi le patron a l'œil. Chaque fois je verse mon obole quoique continuant à faire tapisserie. L'homme à l'accordéon me regarde avec pitié et prend mes sous sur le même air. Mais ça m'est égal, je ne suis pas là pour montrer mon mauvais caractère.

Les artistes s'en vont en disant : à la revoyure. Ils remercient bien des fois le patron qui leur souhaite bonne chance. Tout ce monde est essouflé et transpire.

La cuisinière, tout heureuse, déclare qu'elle s'en est payée une tranche. Et la patronne, donc ! elle n'en peut plus. Ce monstre d'excursionniste lui paiera ça. Il l'espère bien.

— C'est bien le moins, dit le patron, qui a préparé les verres et débouché plusieurs bouteilles.

* * *

Entre un grand garçon taillé en point d'exclamation. Il est cependant d'une maigreur tolérable. Il a un chapeau à bords démesurés et les cheveux d'une longueur qui m'a paru exagérée, ce qui diminue encore sa figure qui ne semble pas plus grosse que le poing.

Il est connu, car on l'acclame. Il sourit modestement. On crie son

nom, mais je ne veux pas le dire. Il deviendra peut-être célèbre et je ne tiens pas à lui être désagréable.

Il s'assied, sans en demander la permission, à la table des abonnés, ou plutôt il se jette sur une chaise, flanque ses bras qui n'en finissent plus en long sur la table. Il a de grandes mains et des doigts d'un effilé à ne pas permettre de douter de son adresse et de sa dextérité. Du reste il va le prouver.

On lui apporte un carton. Il le pose devant lui après l'avoir tourné et retourné. Il demande une règle : Une règle! tout le monde se regarde. On lui offre une canne. Il est original, il préfère un manche de parapluie.

A part ça, il a tout son petit matériel dans ses poches. Il l'en sort et va faire un chef-d'œuvre.

C'est le peintre d'enseigne de la maison. Il fait le paysage à merveille, les petites femmes à ravir et les lettres comme personne. Il a du talent jusqu'au bout des doigts. Son accent est d'un provençal des plus prononcés. Du reste, il est du pays de Mistral, il s'en flatte et je ne l'en blâme pas.

Il est à l'ouvrage, je me risque, je vais voir. Notre artiste exécute, sur son carton de cinquante centimètres de long sur quarante de large, une petite merveille. Le patron a une spécialité et il veut qu'on le sache. Or, l'artiste, en lettres rouges et noires, agrémentées d'ombres et de fondus à faire rêver Chéret, lui peint le nom du mets friand et recherché que, tous les mercredis, il offre à ses clients, défiant la concurrence des maisons Jouanne et autres célébrités plus ou moins normandes.

On l'a deviné, je veux dire : les tripes à la mode de Caen. Ce n'est pas que j'en raffole, mais j'en connais pour qui c'est un régal. Que grand bien leur fasse, tous les goûts sont dans la nature.

Mais j'ai un faible pour celles de notre artiste. Il sait si bien les assaisonner de guirlandes de fleurs à la mode des champs et de petits amours à la mode de Paris!

On se presse, on se bouscule autour de lui ; on remue la table, on renverse des verres, on s'appuie sur son épaule. Une des grosses l'embrasse même de temps en temps. Mais tout cela, ça lui est bien égal, il reste impassible et poursuit son petit chef-d'œuvre.

Cela fait, il prend son carton, le met en l'air et à distance, le regarde et, le montrant, il dit :

— Est-ce touché, ça?

Et, en effet, ça l'est.

Là dessus, le patron qui s'est contenté, en homme pratique, d'admirer intérieurement, lui demande ce qu'il veut manger.

— Tiens, en effet, dit l'artiste, je mangerais bien un morceau.

Il se met à dîner et mange en homme satisfait et, après tout, il en a le droit, car il a bien payé sa carte.

*
* *

A l'exécution du chef-d'œuvre succède un silence qui naît du recueillement. Recueillement et pourquoi?

La grosse, la plus intrépide et qui n'est pas femme à s'endormir, va s'asseoir à côté de l'artiste qui en est au café.

Elle lui dit quelques mots à voix basse.

— Non, vrai, pas ce soir, lui répond l'artiste.

— Pourquoi ça ?

— J'ai à travailler demain.

— Eh ben, tu travailleras demain.

— Oui, mais pour ça, il faut que je me repose cette nuit.

Une petite femme, assez bien ma foi, et qui ne s'était pas fait remarquer, se dispose à sortir.

— Tu t'en vas, lui dit la grosse.

— Oui.

— Ne vous en allez donc pas, nous allons faire des crêpes, ajoute le patron.

— Si, il faut que j'aille travailler comme tous les soirs; que voulez-vous, c'est la vie.

Dit par cette fille qui n'en avait pas l'air, ce mot me fit de la peine. Elle croit que c'est la vie! Pauvre femme! Quelle opinion en a-t-elle donc ?

Elle sortit lentement et d'autres la suivirent.

Un peu plus tard et, assez longtemps après, pour ne permettre aucune supposition, je payai ma note et m'en allai.

Si cette fille dolente et résignée, qui méritait peut-être un meilleur sort, n'avait pas dit ce mot cruel, je serais sorti de ce cabaret, enchanté d'y être entré par hasard.

J.-B. Clément.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France :* La statue de Fourier. — *Belgique :* La Conférence préparatoire du Congrès ouvrier socialiste international de 1900 à Paris; Le Congrès de Louvain. — *Allemagne :* Le Congrès syndical de Francfort; Contre les parents et les patrons qui exploitent les enfants. — *Angleterre :* Les Progrès de la Communalisation. — *Suisse :* Une bourse du travail agricole. — *Japon :* Les salaires ouvriers.

FRANCE

La statue de Fourier. — A Paris, grâce aux efforts combinés de l'Ecole sociétaire de la Rénovation et de la Chambre consultative des Associations ouvrières de production, efforts auxquels s'est joint le Conseil municipal de Paris, le Socialisme voit pour la première fois l'un des siens gratifié d'un décret d'hommage public. En effet la loi interdit d'élever un monument à qui que ce soit sur la voie publique, avant un décret dit d'hommage public rendu en conseil des ministres. Le monument Fourier se dresse au carrefour du boulevard Clichy et de la rue Caulaincourt. Le statuaire, un jeune homme de grand avenir, M. Emile Derré, a représenté Charles Fourier assis sur une borne; son attitude et sa physionomie donnent l'impression d'une grande puissance méditative. Bref, l'œuvre est fort belle.

Comme l'a très bien écrit M. Edouard Franklin, dans une pièce de circonstance qui a été dite avec beaucoup de talent par M. Georges Voisin, de la Bodinière,

Nul mieux que celui-là dont voici la statue
Ne mérita l'honneur que nous lui décernons,
Et l'œuvre du penseur, à jamais, perpétue
Ton nom, Fourier! illustre entre les plus beaux noms!

Bâtissant l'avenir, tu travaillais sans trêve,
Comme d'autres l'outil, une plume à la main,
Ouvrier de l'Idée, édifiant en rêve
Sur le passé détruit le monde de demain !

. . . .

C'est pourquoi nous voyons sur la place publique
Revivre parmi nous, par le bronze ennobli
Ce mort magnifié que Paris revendique
Et que Paris défend contre un injuste oubli !
. . . .

A la cérémonie d'inauguration, le dimanche 4 juin, assistaient plusieurs délégations ouvrières, les disciples de Fourier, M. Ladousse et Vila et la plupart des coopérateurs des Associations ouvrières de production ; M. le baron Sextor de Ravisi, commandeur de la Légion d'honneur ; M. Kleine, inspecteur général des ponts et chaussées; M. Le Grandais, conseiller municipal; M. Eugène Fournière, député de l'arrondissement de Vervins où se trouve le Familistère de Guise; MM. John Labusquière et Adrien Veber, vice-présidents du Conseil municipal de Paris, etc.....

M. Delbruck, président du Comité, prit d'abord la parole pour remettre la statue à la ville de Paris:

Monsieur le Président,

En ma qualité de doyen d'âge et de président du comité qui s'était constitué en vue d'élever une statue à Charles Fourier, je viens aujourd'hui, au nom de notre comité, faire l'abandon et la remise de cette statue à la ville de Paris. Elle veut bien en accepter l'hommage et elle lui a affecté un emplacement en plein Paris, sur le prolongement de la place de Clichy.

Nous remercions la ville de Paris de cette marque insigne de sympathie pour la mémoire du grand économiste social qui, inspiré par les plus nobles sentiments de l'âme et éclairé par une étude approfondie de la nature de l'homme, de ses instincts, de ses besoins sociaux et de ses aspirations vers le but suprême, « le bonheur de l'humanité sur la terre », a tracé d'une main sûre les lois de l'organisation sociale de l'avenir.

L'homme, placé dans un milieu conforme à sa nature, doit créer le bonheur pour lui et pour tous, par le simple et complet épanouissement de toutes ses activités, comme l'abeille, au milieu des plaines fleuries, produit instinctivement et naturellement son miel.

Fourier a été longtemps méconnu parce qu'il est resté longtemps ignoré.

Un petit groupe d'hommes d'étude qui suivait avec une ardente sollicitude les transformations économiques prévues et si lumineusement prédites par Fourier, a été particulièrement frappé de quelques faits que nous allons rappeler et qui ont été réalisés par des disciples de ce grand homme de bien.

A Paris, Leclaire, entrepreneur de peinture en bâtiment, avait fondé, en 1838 déjà, avec un éclatant succès, une première association du capital, du travail et du talent.

A Guise, dans le département de l'Aisne, Godin — un disciple de Fourier également — Godin a fondé, il y a une quarantaine d'années, une usine dont la prospérité croissante et l'importance sont bien connues en France et à l'étranger.

L'association du travail, du capital et du talent y a fait merveille, et cette usine, évaluée aujourd'hui à une quinzaine de millions de francs, est, tout entière, la propriété des travailleurs, tous actionnaires.

Enfin, un troisième événement économique tout récent, et de grande importance, vient de s'accomplir à Paris.

Des sociétés coopératives de production (elles sont actuellement au nombre de 116) ont vu comme une sorte de révélation dans la formule de Fourier : « Association du travail, du capital et du talent. » Plusieurs de ces sociétés, et non des moindres, se sont, l'année dernière, transformées sur cette base en laissant aux travailleurs une direction prépondérante. Fourier est maintenant acclamé et invoqué par un monde de travail-

leurs-ouvriers. Les coopératives ont voulu apporter, aujourd'hui même, tout leur concours à l'érection de la statue de Fourier et leurs corps d'état ont travaillé de leurs mains à l'exécution des moindres détails.

Cette évolution économique des coopératives, dans une voie nouvelle et féconde, ne tendrait-elle pas visiblement à substituer à l'anarchie industrielle la participation d'abord, et ensuite la solidarité ?

La pensée de Fourier, l'auteur de « l'Association domestique industrielle et agricole » semble donc entr'ouvrir aux destinées heureuses de l'humanité des horizons nouveaux. Notre comité en a la confiante espérance.

Au nom du comité, je vous livre, Monsieur le Président, la statue de Charles Fourier, encore cachée sous le voile dont l'a enveloppée le jeune sculpteur Derré.

A vous, qui représentez la ville de Paris, de faire découvrir et de mettre ainsi en pleine lumière l'image de Fourier devant Paris, devant la France !

La parole fut ensuite donnée à M. Adrien Veber, conseiller municipal du quartier :

Citoyennes, citoyens,

Invité par mon ami John Labusquière et par le Bureau du Conseil municipal à recevoir, au nom de la ville de Paris, la statue de Charles Fourier, j'ai prié mes collègues du Bureau de déléguer de préférence à cette imposante cérémonie le seul d'entre nous, John Labusquière, qui ait eu l'honneur maintes fois mérité d'avoir été distingué et hautement apprécié par le plus illustre des disciples de Fourier, j'ai nommé Victor Considérant. — Et je remercie d'abord John Labusquière d'avoir accepté de rehausser cette fête commémorative par sa présence et sa parole autorisée.

Ensuite, à titre de représentant du quartier où reposent les cendres de Fourier, qu'il me soit permis de remercier tous les fourriéristes, ceux de l'école sociétaire de la « Rénovation », et ceux des associations ouvrières de production, du grand honneur qu'ils ont fait à Montmartre, en m'autorisant à demander au Conseil municipal cet emplacement populaire pour la belle œuvre d'art d'Emile Derré, qui va perpétuer à tout jamais la noble et douce physionomie d'un des plus grands précurseurs du socialisme moderne, de l'annonciateur de la morale humaniste et de la sympathie universelle, opposées aux desséchants principes du « chacun pour soi » et à la glorification meurtrière de la concurrence universelle.

Presque tout le monde reconnaît aujourd'hui la véracité des aperçus prophétiques de Charles Fourier.

La théorie organique des sociétés et même de l'humanité entière envisagées comme des êtres qui naissent, se développent et meurent, — théorie dont se targuent tant de sociologues contemporains pour en discourir dans leurs congrès, — elle est tout entière dans Fourier. Et heureusement elle n'y est pas seule ; elle est accompagnée d'abondants jets de lumière sur l'évolution de la société humaine et sur l'organicisme futur.

Fourier a dépeint, comme s'il vivait aujourd'hui, la féodalité induserielle et commerciale ; il a brossé de main de maître le tableau de ses crimes.

Telles de ses pages pourraient admirablement figurer comme préface à une édition du beau livre de M. Novicow sur « les Gaspillages des sociétés modernes ».

Fourier n'a-t-il pas encore le premier dénommé la politique fiscale et emprunteuse de tous nos gouvernements « l'art de dévorer l'avenir » ?

Il a aussi pressenti le téléphone et formellement prédit les paiements par virements et compensation des *Clearing-Houses*, et les émissions d'obligations dn Crédit foncier qui donnent « la faculté de réduire les immeubles en effets circulant, réalisables à volonté ».

Sous le nom de comptoir communal agricole, il a eu l'idée des magasins généraux ou docks et du warrantage mis au service de l'agriculture. Il a même pensé au comptoir coopératif de vente, qui a récemment fait l'objet de discussions au sein de l'Alliance coopérative internationale.

Fourier a en outre prévu les Bourses du travail et des lois sur l'hygiène publique et la surveillance des maisons à construire et construites.

Description divinatoire de la féodalité industrielle, de la mobilisation des immeubles, des leçons de choses et jardins d'enfants, des warrants, des sociétés coopératives, des « clubs et trusts », voilà le bilan économique de Fourier.

Au point de vue social, ses titres, égaux à ceux d'Owen, comme inspirateur du mouvement coopératif, ne font plus doute, et demeurent inébranlablement établis par la reconnaissance des édificateurs de sa statue.

Et, « mutatis mutandis », l'intégralisme associationiste n'est guère au fond autre chose que ce que de nos jours Benoît Malon a appelé le socialisme intégral.

L'association du travail, du capital et du talent n'est pas le dernier stade de l'Humanité, le but final rêvé par Fourier. Ce n'est qu'un moyen transitoire pour éviter les violences révolutionnaires, un suprême appel aux bonnes volontés pour s'acheminer progressivement vers un idéal de groupes harmoniques et sympathiques où tous les hommes communieraient fraternellement dans le travail et le bonheur.

Organiser le travail de manière à donner satisfaction à toutes les légitimes aspirations des hommes, n'est-ce pas là, en un mot, tout le programme des recherches socialistes ?

Fourier a entrevu le grand mystère de la production capitaliste ; il a expliqué et renié la meurtrière contradiction qui fait que la misère individuelle de la classe ouvrière des producteurs s'aggrave en raison même du perfectionnement des moyens de production et de l'accroissement de la richesse générale. Aussi débarrassez l'intégralisme associationiste de Fourier des hyperboles qui ont vieilli avec le temps, et, dans ses développements théoriques sur l'essor passionnel et l'harmonisme sériaire, vous trouverez le fruit de vie sociale de plus en plus impérativement exigé par les tristesses et les troubles intellectuels de l'heure présente.

Tel des récents critiques de Fourier ne voit dans son œuvre qu'un paradoxe individualiste (l'harmonie de Fourier n'est pourtant pas l'harmonie de Bastiat). Tel autre n'y voit qu'une ingénieuse doctrine communiste menant droit au despotisme. Deux opinions aussi diamétralement opposées se détruisent l'une l'autre. Parce que l'esprit de liberté circule partout chez Fourier, celui-ci conclut qu'il est paradoxal de tirer des conclusions libertaires de prémisses socialistes. (Cependant, si le socialisme revendique Fourier comme l'un des siens, c'est précisément parce qu'il a proclamé que son système social c'était l'émancipation et la liberté.) Parce que Fourier a voulu réaliser l'harmonie humaine et l'affection universelle par une sériation rationnelle des attractions et des passions, celui-là a conclu à l'oppression ! Nous avouons ne pas comprendre.

Comment expliquer deux opinions tellement contraires, sinon par le parti pris de chaque écrivain de ne trouver chez Fourier que ce qu'il avait préconçu d'y trouver ? — Quoi qu'on dise ou puisse dire, la philosophie du bonheur qu'on enseigne de nos jours dans les écoles n'en est pas moins la philosophie elle-même de Fourier.

De même que, pour vaincre la nature et lui commander, le plus sûr moyen est de ne pas la violenter, mais de la suivre, — et par exemple de ne pas vouloir paradoxalement se servir d'un courant d'air ou d'eau dans un sens contraire à ce courant, — de même, pour utiliser les penchants naturels de l'homme, les dévier et les guider, il faut d'abord les suivre.

Le bonheur individuel consiste tout uniment dans la hiérarchisation des instincts ou penchants naturels. De même le bonheur social général résultera de la sélection des passions ou affections, c'est-à-dire de la prédominance accordée aux passions altruistes sur les passions égoïstes.

Précisément parce que Fourier, pour l'expansion de sa doctrine, faisait avant tout appel à la force persuasive de l'éducation, il est devenu — autre titre d'honneur — l'un des fondateurs de la nouvelle pédagogie qui cherche à fructifier le travail en le rendant attrayant. Et le pédagogue allemand Frœbel n'a fait que prendre à Fourier, sans le nommer, la méthode d'éducation des enfants par le jeu harmonique de leurs falcultés et les leçons de choses.

Si les principes de Fourier ont rénové la pédagogie, pourquoi ne rénoveraient-ils pas la sociologie ? S'ils sont appliqués à l'école, pourquoi ne seraient-ils pas un jour appliqués dans la société ? Est-il défendu d'espérer la disparition des discordances immorales de notre triste régime économique et l'avènement des justices nouvelles promises par le beau rêve fouriériste d'une humanité heureuse selon la grande loi d'harmonie universelle ?

Non, non, il n'est pas possible que la critique sociale de Fourier, qui est d'ailleurs la même que celle de tous les précurseurs du socialisme, ne porte pas ses fruits. — Pour n'être pas exprimée en termes économiques, elle n'en dénonce pas moins la société bourgeoise qui se meut dans des contradictions qu'elle reproduit sans cesse sans pouvoir les résoudre, de sorte qu'elle atteint toujours le contraire de ce qu'elle prétend chercher et que, dans son orbite, la pauvreté naît de la surabondance même.

Mettez la chose en langage économique, a écrit Benoît Malon, et vous aurez cet énoncé que, en régime capitaliste, le perfectionnement de l'outillage, l'accroissement de la productivité du travail et la multiplication des produits ont pour résultat d'augmenter démesurément la part du capital fixe au détriment de celle du travail; ou, ce qui revient au même, de permettre à une minorité capitaliste de s'approprier une part toujours plus grande de la plus-value du travail collectif et de réduire, en vertu de la loi des salaires, un prolétariat, de plus en plus nombreux, à un travail de en plus ingrat, à une misère toujours plus grande.

Et que l'on ne nous reproche pas ici de forcer la pensée de Fourier. Le novateur a été on ne peut plus explicite sur cette question; il a prédit la féodalité industrielle, donné la loi des crises pléthoriques et remarqué, répétons-le, qu'en se développant, la civilisation bourgeoise allait de plus en plus substituer aux anciennes « servitudes personnelles » décroissantes du régime romano-féodal les « servitudes collectives » croissantes moins humiliantes peut-être, mais non moins implacables, de la société capitaliste.

Plus tard, la doctrine se précisera; elle s'est précisée. Mais tous les socialistes français, qu'ils soient marxistes ou saint-simoniens, qu'ils aient un faible pour Auguste Comte, Cabet ou Pierre Leroux, qu'ils se rattachent au communisme rationnel d'Owen ou au communisme héroïque de la tradition babouviste que Buonarotti transmit à Blanqui — ou, comme tant de braves gens, qu'ils soient tout simplement les descendants moraux des énergiques républicains révolutionnaires de 1830, 1848 et 1871, — tous doivent reconnaitre en Fourier un précurseur socialiste, un annonciateur de la Cité harmonique de demain.

Celui dont les considérations sur le garantisme social ont inspiré le collectivisme réformiste de Vidal et de Considérant — et la première manifestation écrite du socialisme allemand : « Les garanties de l'homme et de la liberté », par l'ouvrier tailleur Weitling; — ce sentimental dont l'œuvre a suscité des groupes phalanstériens et des familistères dans toutes les parties du monde, — celui-là ne peut rester oublié et ne pas être compté parmi les saints du calendrier humanitaire ayant mérité que leur effigie soit transmise à la postérité!

Gloire éternelle à Fourier, au poète de la compatissance universelle, au prophète de l'union entre les nations, et du bonheur terrestre par la justice et la solidarité! Gloire à l'apôtre de la libre harmonie parmi les hommes!

M. John Labusquière, vice-président du Conseil municipal, prenant au nom de la ville de Paris, possession du monument, prononça le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la ville de Paris, que mes collègues du Bureau du Conseil municipal m'ont chargé de représenter, j'accepte la remise du monument élevé à la mémoire de Charles Fourier, par les soins pieux de la « Rénovation », organe de l'Ecole sociétaire, et de l' « Association ouvrière », organe de la Chambre consultative des associations ouvrières de production de France. A cette initiative, la ville de Paris s'est, du reste, associée par une subvention de 2,000 francs.

C'est un honneur très grand, aussi très lourd, d'avoir à parler de Fourier, d'avoir à glorifier sa mémoire, car la glorification d'un cerveau aussi puissant, d'un cœur aussi généreux, aussi désintéressé, aussi hautement humain ne se peut accomplir sans une analyse sommaire mais suffisante de ses idées, de ses vues qui lui assignent une place importante parmi les hommes qui, d'une empreinte ineffaçable, marquent la fin du dix-huitième siècle et la première moitié du dix-neu-

vième. Or, sans contredit, il n'est pas d'analyse plus difficile, plus délicate que celle de l'œuvre très touffue de Fourier. Mais, mon collègue et ami Veber vient de la faire en des termes si précis, si éloquents, qu'il me paraît inutile de la reprendre. Toutefois, je tiens à tracer brièvement les lignes essentielles de l'œuvre de Fourier. A ce moment où cette tâche s'impose à moi, je me sens irrésistiblement reporté aux heures déjà assez lointaines de la jeunesse et je retrouve, avec toute leur force, toute leur intensité, les impressions que me valut la lecture des premiers volumes de Fourier que je trouvai à ma portée. De la fièvre enthousiaste de la vingtième année, d'aspirations indéfinies, mais déjà enracinées, vers une société idéale, faite de justice, de liberté, de bien-être, de paix pour tous les êtres humains, il importait de dégager des vues nettes, une méthode d'étude et une orientation précise. Il fallait donc suivre l'évolution des idées sociales, des faits économiques, lire les œuvres, commenter les faits qui ont déterminé cette évolution jalonnée de hautes manifestations morales et matérielles.

Il était donc impossible de ne pas se rencontrer avec Fourier, avec ses écrits, avec cette école sociétaire dont il fut le fondateur, qui compta des propagandistes si dévoués, des écrivains, des orateurs remarquables et qui persiste avec sa vie propre, toutefois s'adaptant peu à peu à l'irrésistible courant qui emporte le monde vers cette harmonie sociale rêvée par le penseur, le précurseur dont le nom est vénéré par tous les socialistes.

La première rencontre fut plutôt pénible, il me faut humblement le confesser. Je venais à peine d'interrompre l'étude insuffisamment informée de la grande Révolution et de la Révolution de Février. La première m'apparaissait comme une tourmente grandiose, saisissante, affirmant le droit humain, arrachant les peuples à leur torpeur, les rois à leur séculaire quiétude, mais j'y voyais une formidable déception pour le monde du travail qui, dans un élan sublime, pour la défense de la patrie et de la liberté menacées, avait vaincu, à l'intérieur, les conspirateurs et les traîtres; aux frontières, les armées des tyrans coalisés, et qui, au lendemain de ses efforts surhumains, de ses inoubliables victoires, se retrouvait, comme auparavant, la grande masse qui produit et vit péniblement avec la cruelle angoisse de l'incertitude des lendemains. Et, comme une formule obsédante, revenait toujours devant mon esprit troublé le bref et caractéristique dialogue de Fouquier-Tinville avec un homme du peuple.

L'accusateur public qui, tour à tour, avait meurtrièrement servi tous les partis, gravissait les marches de l'échafaud; soudain il s'arrêta et, de sa voix brève, tranchante comme le couperet de Sanson, il s'écria :

— Je veux parler au peuple!

Aux premiers rangs de la foule, un ouvrier en haillons, la figure hâve de misère et de faim, lui répondit :

— Accusateur public, tu n'as pas la parole!

Fouquier-Tinville, haussant les épaules, lui jeta ces mots :

— Et toi tu n'as pas de pain!

Toutefois, la Révolution m'apparaissait grande, glorieuse, féconde. Aux heures de son déclin Babeuf et ses compagnons avaient parlé, agi, étaient morts : c'était de la semence jetée pour l'avenir.

L'étude de la Révolution de Février, si brève, avec sa sublime explosion fraternitaire, sa prodigieuse répercussion dans toute l'Europe, où les zones furent ébranlées, avec sa fin effroyable dans la bataille sociale de Juin, son effondrement dans la réaction haineuse, préparatrice de la restauration impériale opérée par le sabre, m'avait laissé encore plus troublé que l'étude des deux grands mouvements de 89 et de 92.

Et, ce qui particulièrement me frappait dans la lecture des documents qui passaient sous mes yeux, surtout des brochures et des journaux des faux républicains et des réacteurs, c'était le procès virulent ou moqueur instruit contre les socialistes, ceux que l'on qualifiait d'*utopistes*, et à qui l'on faisait remonter la responsabilité de l'avortement de la Révolution parce que, disait-on, ils avaient entraîné le peuple travailleur, en les lui faisant prendre pour de possibles réalités, par leurs rêves humanitaires.

Calomnies odieuses, railleries cruelles, tout était accumulé dans ces documents destinés à épouvanter, à ameuter la France rurale et à la replacer sous la direction de tous ceux qui, au lendemain de la victoire des faubourgs sur la monarchie, ne s'étaient ralliés à la République que pour la gouverner à leur profit, au profit de leurs intérêts, et avaient été terrifiés en constatant que le peuple qui s'était battu, qui avait broyé le

trône de Louis-Philippe, la voulait impérieusement cette République, mais avec toutes ses conséquences politiques et sociales.

C'est dans de telles dispositions d'esprit, aggravées par la lecture des polémiques acerbes, fratricides, auxquelles s'étaient livrés entre eux les socialistes des diverses écoles, au lendemain de la victoire comme au lendemain du 15 mai et de la défaite de Juin, qu'il me fallut aborder l'étude de Cabet, de Saint-Simon, de Pierre Leroux, de Proudhon, de Louis Blanc, d'Auguste Comte, de Fourier, dont les idées avaient été propagées par des hommes d'un talent et d'une activité incomparables.

Je venais de lire les œuvres de Saint-Simon et j'étais encore sous l'impression aiguë de ses vues géniales sur la transformation économique qui se produisait et allait si profondément modifier les conditions de la production, en greffant sur ces nouvelles conditions la concentration graduelle de tous les facteurs économiques entre les mains d'une féodalité nouvelle remplaçant au haut de l'échelle sociale l'aristocratie féodale, détruite comme caste par la Révolution française. Puis, de l'œuvre de Saint-Simon se détachait avec une clarté, une âpreté saisissantes son inoubliable parabole proclamant la suprématie des travailleurs, en affirmant en une forme d'une rare éloquence, que sans travailleurs il n'est point de société possible, disant, par conséquent, à tous ceux qui produisent, leur rôle et leur droit.

Ce fut un saisissement que me valut une première lecture de Fourier, un saisissement douloureux, comme une impression d'impuissance à comprendre. Le découragement pointait dès le début de l'étude. Il était cependant impossible de s'arrêter; pouvait-on ignorer le fond même d'une doctrine qui avait influencé tant de cerveaux parfaitement équilibrés?

Peu à peu, de l'amoncellement des idées enchevêtrées, d'une terminologie toute particulière, d'un style confus souvent étranger à toute forme littéraire, de conceptions étranges, de vues qui, au premier aspect, amenaient le sourire sur les lèvres, se dégageait cette conviction que le cerveau générateur de ces œuvres était d'une rare puissance. D'abord, une étude du commerce et de ses pratiques, des effets de son organisation anarchique qui révélait l'homme rompu à son exercice, en ayant étudié le mécanisme dans son ensemble et ses multiples détails. Puis, d'admirables vues générales sur l'évolution de l'humanité, sur son état présent et sur ses destinées futures. Et le rêve. l'idéal de Fourier se dégageait dans ses lignes essentielles, impérissables : Résultats désastreux de la civilisation en son fonctionnement actuel, par suite de l'incohérence organique, incohérence source d'efforts trop écrasants ou d'efforts inutiles parce que exercés sans méthode, sans coordination, sans solidarité. Civilisation meurtrière, laissant improductive la majeure partie du domaine sur lequel peut s'exercer l'activité humaine. Puissance irrésistible de l'association du travail, du capital et du talent. Organisation sociétaire destinée à donner à la production son maximum d'intensité et à la consommation, sous toutes ses formes, les plus larges, les plus complètes satisfactions morales, matérielles, passionnelles, dans le sens le plus élevé du terme.

Nécessité et possibilité de substituer l'harmonie aux concurrences, aux antagonismes qui entravent la marche progressive des sociétés, font tant de victimes et sèment tant de ruines. Enfin, cette admirable conception du travail attrayant, substituée à la vieille idée religieuse qui fait du travail un châtiment, substituée à la doctrine économique, qui, dans son application quotidienne, en fait un véritable esclavage, avec tout ce que l'esclavage comporte de douloureux et de révoltant.

Quelle merveilleuse divination de ce qui sera plus tard, de ce que même nous promettent déjà tous les phénomènes économiques qui se déroulent sous nos yeux; quel rêve généreux, humain, social!

Sans doute que dans les parties de l'œuvre qui comportent le devis de la société harmonieuse par lui rêvée, entrevue, Fourier est en plein dans le domaine de l'utopie et de l'irréalisable. Pouvait-il en être autrement étant donnée l'époque durant laquelle il élabora son œuvre? La Révolution avait échoué après un élan prodigieux, sans précédent; l'Europe entière, durant des années, avait retenti du fracas des batailles; le sang avait coulé à flots et la France, après s'être laissé bercer par les chants de victoire, sous des lauriers qui lui masquaient sa servitude, s'était un jour réveillée avec l'étranger sur son sol, anémiée par le sang perdu, son César meurtrier disparu, un roi revenu et, dans son intimité mystérieuse, portant la gestation d'un monde nouveau. Endeuillée par les catastrophes, elle était lasse, inquiète, impuissante pour un effort sau-

veur, et cependant elle s'apprêtait à transformer tout son organisme économique, à opérer un nouveau classement des forces sociales.

Dans la désolation des heures sombres, parmi les incertitudes, alors que les phénomènes n'ont pas encore revêtu leur forme réelle, est-il possible de tracer un plan de régénération nationale ou sociale, sans que le rêve, l'utopie prennent leur part, la plus large, dans les conceptions des penseurs généreux qui s'acheminent vers le but entrevu, à travers toutes les difficultés, en dépit des injures, des railleries? Mais de ces rêves, de ces utopies conçus par des esprits d'élite, pour ainsi dire planant bien au-dessus et en avant de leur époque, se dégage toujours une somme de vérités, de réalités.

C'est et ce sera la gloire de Charles Fourier d'avoir donné à son œuvre, comme lignes essentielles, comme charpente indestructible, cette série d'idées énumérées tout à l'heure et qui font de lui un des précurseurs le plus merveilleusement doués du socialisme contemporain, méthodique, qui entend tirer des phénomènes économiques les éléments mêmes de la préparation et de la réalisation de l'harmonie sociale, dans une République où le travail affranchi sera la loi commune; où tous les êtres humains trouveront paix, justice, égalité, bonheur.

Il faut donc féliciter, remercier les disciples de Fourier qui ont pris l'initiative de la souscription grâce à laquelle cette belle statue se dresse sur cette voie, dans un des faubourgs les plus républicains, les plus socialistes de Paris; il faut aussi féliciter les vaillantes sociétés coopératives ouvrières qui, s'inspirant dans leur organisation des théories du grand philosophe, ont apporté leur collaboration matérielle à l'érection du monument.

Combien ils seraient heureux, si la mort ne les avait emportés, les propagandistes sociétaires, s'ils pouvaient assister à cette cérémonie, retrouver, dans une œuvre fort expressive, le maître qu'ils aimèrent et qui, en son attitude calme, méditative, semble encore rêver à l'avenir! Et quels accents d'éloquence retrouverait pour évoquer cette grande figure, toutes les luttes du passé, Victor Considérant qui fut un des plus actifs, des plus ardents propagateurs du fouriérisme, qui en parlait encore, sur ses derniers jours, avec une chaleur communicative, avec des vues très nettes sur les nouvelles conditions dans lesquelles évolue le socialisme!

Mais de tous ces précurseurs, de tous ces morts, l'œuvre reste vivante, épurée, précisée, consolidée, désormais indestructible. Aujourd'hui, dans le monde entier, travailleurs, esprits éclairés et prévoyants, cœurs généreux se groupent autour d'une même idée: la destruction des tyrannies morales et matérielles, l'émancipation du travail, l'affranchissement de l'humanité, le triomphe de l'Egalité et de la Justice..., de la Justice qui semble avoir commencé son œuvre.

Respectueux de tous ceux qui, illustres ou obscurs, ont ouvert, tracé la route, les républicains socialistes conservent de leurs travaux, de leurs efforts, un pieux souvenir, envisagent sans crainte le présent et s'acheminent vers les demains, avec la ferme, inébranlable résolution de rester unis, pour plus sûrement briser les obstacles qui seraient opposés à leur marche vers l'harmonie et la paix sociales!

M. Ladousse, au nom de la Chambre consultative des Associations ouvrières de production, M. Alhaiza, au nom de l'organe « la Rénovation », M. Ledrain, au nom du Comité, Mme Amélie Hammer, en un fort beau sonnet, M. Fabre des Essarts, par une poésie, M. Édouard Franklin, dans des vers d'une belle allure, rendirent également hommage au grand penseur et glorifièrent Fourier.

*
* *

Le troisième centenaire de la naissance de Cromwell (1599). — Plusieurs groupes d'études sociales, notamment les Chevaliers du Travail, l'Harmonie, l'Avenir du dix-huitième arrondissement, ont décidé de célébrer le troisième centenaire de la naissance de Cromwell.

La date de la manifestation a été fixée au dimanche 9 juillet, à 2 heures, Salle du Cercle positiviste, 10, rue Monsieur-le-Prince.

Ordre du jour : *Une conférence sur Cromwell,* l'homme politique, le républicain, par M, G.-A. Hubbard, ancien député; *une étude sur le mouvement révolutionnaire en Europe et particulièrement en Angleterre et en France, au dix-septième siècle,* par J. Bariol.

*
* *

L'abondance des matières nous oblige à ajourner au prochain bulletin l'analyse du quinzième Congrès du Parti Ouvrier socialiste révolutionnaire de la région parisienne; — et aussi le compte-rendu du Congrès International des mineurs tenu à Bruxelles.

BELGIQUE

La conférence préparatoire du Congrès ouvrier socialiste international de 1900 à Paris. — Voici d'abord quels étaient les délégués à la conférence de Bruxelles :

Allemagne : Singer, Liebknecht.

Autriche : V. Adler.

Hollande : Van Kol, Troëlstra.

France : Vaillant, Dubreuilh, Renou, Breton, Allemane, Rozier, Salembier, Despats, Delory.

Danemark : Knuden.

États-Unis d'Amérique : Forker et Dietzgen.

Angleterre : Brocklehurst, Quelch, Hyndman, Smith (en qualité de membre de Bureau du Congrès de Londres).

Italie : Rondani, Zanni.

Pologne : Krauss, Elechard, Esse.

Belgique : Furnemont, Dewinne, Maes, Vandervelde, Serwy.

Russie : Plekanoff.

Une première question s'est posée, à savoir : dans quelles conditions se feront les invitations :

Au Congrès International de Londres, la résolution suivante fut votée :

Le Bureau du Congrès est chargé de lancer des invitations au prochain Congrès et d'inviter exclusivement :

1° Les représentants de tous les groupes qui poursuivent la transformation du système capitaliste de production et d'échange, en régime socialiste et qui considèrent la participation à l'action législative et parlementaire comme un des moyens nécessaires pour la réalisation de ce but.

2° Toutes les associations syndicales, qui, alors même qu'elles ne parti-

cipent pas comme telles à l'action politique, reconnaissent cependant la nécessité de l'action politique et parlementaire. En conséquence, les anarchistes sont exclus.

Le Comité français d'entente socialiste, dans la circulaire par laquelle il a convoqué la Conférence préparatoire, demandait de ne convoquer au Congrès de Paris que les groupes qui acceptent la socialisation des moyens de production et d'échange, l'internationalisme et la conquête du pouvoir politique par le prolétariat.

Si la Conférence accepte cette proposition, les syndicats qui ne sont pas nettement socialistes ne seraient pas admis.

Vaillant défend cette proposition.

Liebknecht, Adler, Singer, Vandervelde et Brocklehurst demandent à la Conférence de s'en tenir à la décision du Congrès de Londres. Ils font remarquer le grand intérêt que nous avons à attirer à nous les unions professionnelles. Le Congrès doit avoir à la fois un aspect socialiste et un aspect prolétarien.

Adler fait remarquer en outre qu'en Allemagne et en Autriche les syndicats ne peuvent pas se déclarer socialistes et que si la proposition des Français était admise, ils ne pourraient adhérer au Congrès de Paris. En tous cas, tous les délégués sont d'accord pour écarter les anarchistes.

Le Comité du bureau de Londres ne peut remettre ses pouvoirs au Comité d'entente français que si celui-ci exécute fidèlement la résolution du Congrès de Londres.

Hyndman et Quelch déclarent accepter la proposition des Français. Le Congrès de Londres n'a pris la décision que l'on invoque que parce que le Congrès de Londres avait d'abord fixé le siège du Congrès de 1900 en Allemagne. La situation a changé. Nous n'avons pas tant intérêt que cela à discuter socialisme avec certaines Trades-Unions qui sont hostiles aux socialistes.

Les socialistes suisses ont envoyé une lettre par laquelle ils se déclarent d'accord avec les Français.

Vandervelde donne lecture de la décision de Londres qui a prévu la tenue du Congrès en Allemagne. La situation n'a donc pas changé. Le bureau du Congrès a pour devoir de maintenir la résolution de Londres. Nous devons rester fidèles à notre mandat.

Nous avons un immense intérêt à admettre les Trades-Unions dans notre Congrès. Le bureau veut faire toutes les concessions de forme, passer ses pouvoirs au Comité d'entente français, mais à condition que celui-ci exécute fidèlement le mandat que le bureau a reçu du Congrès de Londres.

Max Forker, délégué du parti ouvrier socialiste des États-Unis, se

range du côté des Anglais et des Français, qui veulent refuser l'élément réactionnaire du Congrès de Paris.

Il y a aux États-Unis et en Angleterre des Trades-Unions qui sont absolument réactionnaires. Il veut qu'il n'y ait que des socialistes purs qui puissent assister au Congrès.

Vaillant insiste sur la proposition des Français. Si le Congrès de Paris est en même temps socialiste et corporatif, les anarchistes s'introduiront dans notre milieu et reproduiront les conflits qui ont éclaté à Londres. Au surplus, il y aura deux congrès internationaux à Paris : le nôtre et un congrès corporatif.

La proposition des Français est d'accord avec l'esprit de la décision du congrès de Londres.

Troëlstra s'efforce de démontrer que la résolution de Londres doit être maintenue. Il ne croit pas que les syndicats réactionnaires viendront au Congrès de Paris.

La proposition des Français modifie complètement la décision du Congrès de Londres et elle empêchera les syndicats hollandais de venir à Paris en 1900.

Quelch, délégué anglais, rappelle qu'un Congrès International corporatif aura lieu à Paris. Ce Congrès, nous ne l'empêcherons pas en invitant les Trades-Unions non socialistes. La décision de Londres a été prise en vue d'exclure les anarchistes.

Or, si on invite les syndicats, rien n'empêchera les anarchistes de pénétrer dans notre Congrès. En ouvrant la porte aux Trades-Unions, nous avons ouvert aussi la porte à toutes les discordes.

Les Congrès socialistes sont convoqués pour définir notre programme. Nous n'avons donc pas intérêt à inviter ceux qui ne pensent pas comme nous.

Smith propose, puisqu'il y a deux Congrès à Paris en 1900, de dire que le Congrès socialiste se tiendra une semaine et le Congrès corporatif la semaine suivante. De cette façon nous esquiverons la difficulté qui se présente.

Liebknecht. — Ce qui nous sépare, c'est une question de principe. Nous devons faire comme les premiers congrès socialistes, inviter les syndicats.

Vouloir un Congrès purement socialiste, c'est rompre avec tout notre passé. Nous devons avoir avec nous les syndicats. Le socialisme sans les ouvriers, ne serait pas une force.

Le bureau ne peut pas renoncer à son mandat. Il excéderait ses pouvoirs. Nous voulons marcher d'accord avec les ouvriers organisés sur la base de la lutte des classes.

Allemane indique pourquoi les syndicats français ont organisé un Congrès corporatif international. Ce Congrès est décidé.

Vandervelde. — Restons fidèles aux traditions de l'Internationale, nous voulons que le Congrès soit socialiste et ouvrier.

Adler dit qu'il importe d'avoir un congrès qui soit en même temps socialiste et ouvrier. Il ne faut pas exclure les ouvriers qui ne peuvent pas se déclarer socialistes, pas plus que ceux qui ne sont qu'inconsciemment socialistes.

Adler espère que les Français feront en sorte que le Congrès corporatif se tienne après le Congrès socialiste. Il propose une commission chargée de rédiger une formule contenant la décision de Londres et sur laquelle les délégués pourraient se mettre d'accord.

Singer partage l'avis d'Adler. Il faut prendre une résolution conforme à la décision de Londres et qui soit conforme aux vœux formulés par les Français.

Il est de la dernière importance que les syndicats allemands, qui ne peuvent pas se déclarer socialistes, puissent adhérer au Congrès de Paris.

On nomme une commission composée d'Adler, Quelch, Vaillant, Allemane, Troëlstra et Vandervelde, chargée de rédiger une formule d'entente.

Au nom de cette commission Vandervelde soumit à la Conférence un projet de circulaire d'invitation au Congrès de Paris qui fut adopté à l'unanimité et sera soumis par les délégués français au comité d'entente socialiste.

La Conférence, également à l'unanimité, donne pouvoir au Comité d'entente socialiste — sous réserve d'acceptation du projet de circulaire — d'organiser le Congrès de Paris pour 1900.

La Conférence passe ensuite à la discussion de l'ordre du jour du Congrès de Paris, qui a été fixé comme suit :

1° Exécution des décisions du Congrès. Recherche et application des moyens pratiques pour l'entente, l'organisation et l'action internationale des travailleurs et des socialistes.

2° Législation internationale du travail par la limitation de la journée de travail. Discussion sur la possibilité d'un minimum de salaire dans les divers pays.

3° Des conditions nécessaires de l'affranchissement du travail : *a*) Constitution et action du prolétariat en parti de classe ; *b*) Expropriation politique et économique de la bourgeoisie ; *c*) Socialisation des moyens de production.

4° Paix internationale. Militarisme. Suppression des armées permanentes.

5° La politique coloniale.

6° Organisation des travailleurs maritimes.

7° La lutte pour le suffrage universel et la législation directe.

8° Le socialisme communal.

9° La conquête des pouvoirs publics et les alliances avec les partis bourgeois.

10° Le Premier Mai.

11° Les trusts.

Au sujet de la date du Congrès, la Conférence estime qu'elle doit être fixée avant le mois de juillet ou après le mois d'août. Les délégués français déclarent qu'ils tiendront compte de ce vœu.

La Conférence discute la question de la vérification des mandats et celle de la procédure du Congrès.

Le citoyen Rozier, conseiller municipal de Paris, propose le vœu suivant qui est adopté à l'unanimité :

Les délégués des partis socialistes du monde entier, réunis en Conférence à la Maison du Peuple de Bruxelles pour l'organisation du Congrès international de 1900.

Saisissent l'occasion que leur offre l'anniversaire des dernières luttes de la Commune de Paris, pour adresser à la mémoire des vaillants qui surent mourir héroïquement pour notre cause, leur salut ému et, aux socialistes français réunis en ce jour devant le Mur où tombèrent les derniers fédérés, leurs encouragements chaleureux et l'expression de leur fraternité internationale.

Vive la Commune de Paris !

Vive le socialisme international !

Le Congrès de Louvain. — Le Parti ouvrier belge vient de tenir à Louvain son congrès annuel.

Au point de vue politique, une question entre toutes primait les autres : celle de l'attitude du parti touchant la réforme électorale qui met aujourd'hui le feu aux quatre coins de la Belgique. On sait que le gouvernement catholique, se sentant insuffisamment protégé par le système du vote plural déjà si odieux, vient d'enfanter un monstrueux projet sur lequel il compte pour barrer la route à ses adversaires : socialistes, radicaux, libéraux, démocrates-chrétiens coalisés à cette heure contre lui. Pour parer ce coup de coquin, nombre de socialistes, parmi lesquels Vandervelde, avaient résolu de s'allier avec tous les éléments antigouvernementaux et faire conjointement campagne en faveur de la représentation proportionnelle.

Mais parmi les membres du Parti ouvrier, certains demeuraient hostiles à la représentation proportionnelle. D'autres et non des moins ardents estimaient que le Parti ne devait à aucun prix déserter le terrain de la défense pure et simple du suffrage universel.

C'est ainsi que la question s'est présentée au Congrès. Aussi quelques esprits sages n'étaient-ils point sans appréhension au sujet de

la tournure des débats. Vaines craintes! En séance de section et en séance plénière la discussion s'est déroulée avec ampleur et calme. Au vote, le Congrès a décidé par 66 voix contre 21, conformément à une motion de Furnémont, amendée par Vandervelde, de maintenir la représentation proportionnelle au programme en la subordonnant au suffrage universel.

Liberté a été laissée aux députés proportionnalistes ou antiproportionnalistes. Seulement, et c'est là le point important, les Fédérations n'auront plus la faculté de faire de la propagande ni contre la représentation proportionnelle, ni en faveur de la représentation proportionnelle sans suffrage universel. Il ne faut pas effectivement qu'une réponse inscrite au programme puisse être l'objet de réserves de la part de certains groupes ou de certains membres du parti.

En effet, comme l'écrit excellemment Auguste Dewinne dans le *Peuple* : « Après avoir fait des réserves sur la représentation proportionnelle on en arriverait à faire des réserves successives sur d'autres points du programme, peut-être plus importants, et alors, au lieu de ce programme socialiste, si beau, si complet qui exprime si bien toutes les aspirations du prolétariat belge, nous n'aurions plus que quelques bribes de réforme, un programme déchiqueté où chacun prendrait ce qui lui plaît et rejetterait le reste selon ses fantaisies ou ses caprices. »

Une seconde question a préoccupé le Congrès à un degré non moins vif, à savoir l'organisation syndicale de la classe ouvrière. De fait, il est certain que si nos camarades de Flandre et de Wallonie ont fait merveille sur le terrain politique et sur le terrain coopératif, s'ils ont organisé et entraîné d'une part une puissante armée électorale et d'autre part édifié de somptueuses et grandioses maisons du Peuple, vraies forteresses du prolétariat, ils ont jusqu'ici négligé, ou insuffisamment développé, l'organisme coopératif et syndical. De là l'échec regrettable des récentes grèves entreprises par les différentes catégories d'exploités ; de là la défaite retentissante de la toute dernière grève : celle du pays noir, qui avait provoqué la levée de plus de cent mille salariés.

La Commission syndicale, composée des délégués les plus qualifiés, a étudié sous ses faces multiples la question précédemment agitée, du reste, dans toutes les Fédérations de métiers. Wauters, Rousseau, Braeckmann, Coenen, Pasteur, Lemaire, Paulsen, Declerq, Courtoy, Bologne, Defnet, Lampens ont apporté aux délibérations le concours de leur expérience de travailleurs. Mais le but a été surtout nettement déterminé par Octors, qui s'est dévoué depuis quelque temps à l'œuvre de propagande syndicale et qui a formulé un lumineux programme d'action immédiate.

Ce prgramme, au lieu de le commenter, mieux vaut le citer, car sa simple lecture est un enseignement suffisant.

Pour Octors, le but de la Commission syndicale est double.

A. But d'instruction.

La Commission syndicale est chargée de rédiger :

1° Un manuel du syndiqué ;

2° Une édition complète et commentée des lois ouvrières ;

3° Une histoire résumée des Trades-Unions anglaises, montrant leur côté fort et leurs points faibles (avec l'historique de la dernière grève) ;

4° Une conférence-type pour les orateurs parlant pour favoriser le mouvement syndical ;

5° Une brochure sur les grèves ;

6° Création de sections de propagandistes syndicaux.

B. But de propagande et d'action.

La Commission syndicale est chargée :

1° De provoquer la propagande syndicale, notamment dans les contrées, industries et métiers, où les travailleurs ne sont pas du tout ou insuffisamment organisés et de poursuivre la création de fédérations locales, régionales et syndicales ;

2° De réunir les statistiques composées par les syndicats pour autant qu'elles présentent un intérêt général, et de réunir elle-même les statistiques relatives à la force, aux fonctions et au développement des syndicats, ainsi que celles qui sont relatives à l'ensemble des grèves (à publier) ;

3° Etablir et entretenir des relations avec les syndicats d'autres pays ;

4° De convoquer des Congrès de métiers et d'accomplir les travaux préliminaires qu'ils nécessitent ;

5° De discuter les lois ouvrières et préparer les remarques pour les députés ouvriers ;

6° De publier des monographies de conférences professionnelles ;

7° De réunir les renseignements intéressant les mutualités.

Cette attitude si nette, si ferme et en même temps si pratique, prise par le Parti socialiste belge sur le terrain politique aussi bien que sur le terrain économique, caractérise suffisamment sans qu'il y ait besoin d'insister l'excellence du Congrès de Louvain qui marquera une étape nouvelle dans la voie du développement au terme de laquelle les travailleurs belges trouveront leur émancipation intégrale.

Il restait aux congressistes à affirmer une fois de plus leur foi internationale. Ils l'ont proclamée en saisissant l'occasion de la comédie tsarienne qui se joue en ce moment à La Haye sur les tréteaux de la Maison du Bois.

Dewinne a proposé à cet égard un ordre du jour fortement motivé et concluant de la sorte :

Le Congrès du Parti ouvrier belge, réuni le 22 mai à Louvain, est convaincu qu'en présentant son projet de désarmement, le gouvernement a obéi avant tout à des considérations économiques et capitalistes ;

Estime que les résolutions de la conférence de La Haye resteront nécessairement inefficaces ;

Et déclare que le meilleur moyen de combattre les armements et d'amener la paix dans le monde, c'est de propager le socialisme.

ALLEMAGNE

Le Congrès syndical de Francfort. — Le troisième Congrès des organisations professionnelles de l'Allemagne s'est réuni le 8 courant, à Francfort : 53 fédérations, ayant ensemble 493,638 membres, y étaient représentées par 127 délégués.

Il résulte du rapport sur la situation générale des organisations professionnelles, que, depuis le dernier Congrès, le mouvement est allé toujours s'accentuant. Les ouvriers syndiqués, qui, en 1892, lors du premier Congrès, n'étaient que 244,734, atteignaient, à l'époque du deuxième Congrès, en 1896, le chiffre de 335,088, se trouvent être aujourd'hui 507,747 ; de sorte que, dans une période de sept ans, le nombre des ouvriers organisés a plus que doublé.

En présence de cette augmentation, due surtout aux progrès de l'industrie, les classes dirigeantes voudraient paralyser l'action des organisations ouvrières, en supprimant presque le droit de coalition ; mais le mouvement est, à l'heure actuelle, trop étendu et trop puissant pour pouvoir l'arrêter.

Grâce aux ressources plus importantes mises à la disposition de la Commission générale des organisations ouvrières, on a fait, dans ces derniers temps, une propagande plus active, même dans les provinces de la Prusse orientale et de la Silésie, les plus arriérées au point de vue du mouvement professionnel. C'est en préparant les travailleurs qui se portent de l'Est de l'Allemagne vers l'Ouest, où l'industrie et le commerce ont pris un grand essor, en les instruisant et en réveillant en eux la conscience des intérêts de classe, qu'on a cherché, autant que possible, à empêcher la concurrence meurtrière qu'ils auraient faite aux anciens ouvriers, et, par suite, la baisse des salaires qui en aurait été le résultat.

Une des questions les plus délicates, en même temps que plus importantes, était celle de délimiter le champ d'action de la Commission générale, car il était à craindre qu'elle ne s'avançât pas du domaine

économique sur le terrain politique, en empiétant ainsi sur la sphère réservée au groupe socialiste du Parlement. On voulait, autant que possible, écarter le conflit qui s'était autrefois produit entre les tendances syndicales qui existent dans le prolétariat. La solution de la question a été confiée à une commission spéciale.

Quant aux secours à accorder aux ouvriers sans travail, le Congrès, persuadé que, dans l'assistance aux ouvriers frappés par le chômage, il y avait un moyen puissant pour favoriser le progrès de l'organisation et y attacher ses membres, a chargé la Commission générale de fonder des caisses de secours pour venir en aide aux ouvriers sans travail.

Le Congrès a aussi chargé lesdits commissaires de rechercher par quels moyens on a pu établir des relations internationales entre les syndicats de certaines branches d'industrie et comment elles se sont développées, et de publier plus tard le résultat de ses recherches.

Il a enfin donné mission à la commission générale de dresser, tous les ans, une statistique complète du mouvement gréviste, pour empêcher que le gouvernement, par des données inexactes et mensongères, puisse impressionner, dans l'intérêt des classes dirigeantes, l'opinion publique.

L'assemblée, enfin, préoccupée de la situation peu satisfaisante faite, en général, au personnel des organisations ouvrières, a exprimé le vœu que des mesures efficaces soient adoptées par les syndicats pour faire cesser cet état de choses, relever les traitements et les salaires et assurer aux employés des secours en cas de maladie et des pensions dans la vieillesse.

Contre les parents et les patrons qui exploitent les enfants. — Un jugement très intéressant a été rendu ces jours derniers par le *Kammergericht*. Par ordonnance de police du 29 octobre 1897, la ville de Mulhouse a décidé que les enfants soumis à la fréquentation obligatoire des écoles ne peuvent plus être employés, de 7 heures du soir à 7 heures du matin, à porter à domicile ou à colporter du lait, du pain, des journaux, à planter des quilles ou à prendre part à n'importe quel travail industriel. Un patron boulanger avait été mis en contravention pour avoir utilisé son fils, en âge d'aller en classe, à porter des pains chez les clients, entre 6 et 7 heures du matin. Le tribunal de simple police le condamna à l'amende, en faisant ressortir dans son jugement que, dans l'intérêt des enfants, la mesure prise par la municipalité de Mulhouse devait être appliquée avec la plus grande sévérité.

Le boulanger, qui avait vu maintenir sa condamnation en appel, en appela de la légalité de l'ordonnance de police au *Kammergericht* qui vient de décider que la réglementation est parfaitement légale,

attendu qu'elle trouve son fondement dans la loi fixant les attributions des autorités communales en matière de police et leur assignant notamment l'obligation de veiller à la santé et à la vie des enfants.

ANGLETERRE

Les progrès de la communalisation. — Alors qu'en France la moindre tentative de régie communale soulève des discussions passionnées et des hostilités invincibles, en Angleterre les conseils communaux se lancent de plus en plus dans la voie de l'organisation des services publics par les municipalités ou par des groupes d'administrations publiques.

En gens pratiques, les Anglais ne voient en ce mode d'administration qu'une excellente affaire : réduction des tarifs, amélioration du mode de traction, recrutement meilleur du personnel, élévation du *standard of life* des travailleurs. La question de la reprise des tramways, des usines à gaz, des fabriques d'électricité ou celle de l'organisation directe par les conseils communaux d'Angleterre semble être devenue pour eux un axiome de bonne gestion.

Le *County Council* de Londres a effectué la reprise des tramways de la *London Company* pour la somme de 850,000 livres sterling. Ce sera pour lui une heureuse entreprise, car le bénéfice net est estimé à 85,000 livres sterling par an. Les lignes de tramways ont une longueur de 24 3/4 milles; le matériel roulant comprend 355 cars et 38 omnibus.

The Municipal Journal de Londres, signale qu'une formidable liste de bills en faveur d'entreprises communales sera soumise cette année à l'approbation du Parlement, émanant des plus petites villes aussi bien que des plus importantes. C'est un véritable enthousiasme qu'a fait surgir cette question.

L'an dernier, 50 administrations publiques environ avaient obtenu l'autorisation du « Board of Trade » d'établir des services communaux d'éclairage électrique. Cette année, il n'y a pas moins de 70 demandes du même ordre. D'autres villes, comme Birmingham, Marylebone se proposent de racheter les services créés par des sociétés anonymes; d'autres encore comme Glasgow, Dublin étendront bientôt leur service d'éclairage électrique aux localités avoisinantes.

Un mouvement considérable se dessine aussi en Angleterre en faveur de la reprise des tramways et en même temps pour la substitution de la traction électrique à la traction animale. Le même journal déclare que le nombre de bills sur la question des tramways est exceptionnellement élevé cette année; non seulement les administrations communales sollicitent l'autorisation d'établir des tramways élec-

triques, mais beaucoup d'autres demandent à transformer leurs tramways à chevaux en voitures électriques.

Onze conseils se proposent de construire et d'exploiter leurs tramways; 29 villes dont voici les plus importantes : Belfast, Dundee, Edinburg, Glasgow, Leeds, Manchester, Newcastle, Nottingham, Oldham, Salford, etc., sont d'avis d'étendre leurs lignes et sont même en instance pour les étendre jusqu'aux localités rurales voisines.

Le Parlement aura aussi à se prononcer sur une série de demandes de municipalisation du service de l'eau, émanant entre autres des *County Councils* de Londres, de Leicester, de Sheffield, de Derby, etc., environ une vingtaine. Enfin des bills sont déposés pour obtenir l'autorisation de racheter les services établis par les sociétés anonymes d'exploitation du gaz; une quinzaine au moins.

SUISSE

Une Bourse du travail agricole. — Une très intéressante institution vient d'être créée à Genève par le Conseil d'administration de la Chambre de travail. Dans le but de faciliter le contact entre l'offre et la demande de travail pour les ouvriers des campagnes, elle a organisé, indépendamment de son service de placement, un marché qui se tiendra tous les matins dans une des salles de la Chambre. Les patrons pourront y traiter directement avec les ouvriers campagnards. Actuellement cette catégorie de travailleurs n'avaient aucun lieu fixe où ils auraient pu se rendre pour trouver de l'occupation. Ils se disséminaient dans les cabarets de la ville ou des environs, dépensant jusqu'à leurs derniers sous, et il était très difficile aux patrons d'aller les y embaucher. Le marché de travail de Genève est donc une heureuse innovation aussi profitable aux patrons qu'aux ouvriers.

JAPON

Les salaires ouvriers. — Un des facteurs les plus importants en faveur de l'industrie japonaise est incontestablement le bas prix de la main-d'œuvre. Le ministère de l'agriculture et du commerce du Japon vient d'éclairer à merveille ce côté de la question économique en publiant une statistique détaillée des salaires dans l'industrie du tissage de la soie qui est une des plus importantes du pays.

Les ouvriers peuvent être divisés en trois catégories suivant leur habileté. La première classe gagne de 35 sen à 50 sen par jour (100 sen = 2 fr. 55). La deuxième de 15 à 35 sen, et la dernière classe enfin, qui comprend surtout des femmes et des enfants, gagne de 7 à 15 sen par jour soit 3 sous 1/2 à 7 sous 1/2.

Adrien Veber.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Revue de Jurisprudence Ouvrière (Abonnement : France 6 francs par an; Etranger 7 francs. — De toutes les publications périodiques de jurisprudence, aucune ne s'occupe *exclusivement* de législation ouvrière; aucune ne présente d'une manière simple, claire, facile à consulter pour tout le monde, les questions de droit qui intéressent particulièrement les travailleurs.

La *Revue de Jurisprudence ouvrière*, éditée par la librairie de droit Chevalier-Marescq, rédigée par MM. A. Duhil, avocat à la Cour d'appel de Paris, et Maurice Charnay, licencié en droit, publiciste, qui s'est spécialisé dans l'étude de ces questions, a pour but de combler une lacune depuis longtemps signalée.

Dans des monographies rapides, elle mettra ses lecteurs au courant des projets de loi concernant le travail ; elle indiquera dans des commentaires l'économie générale des lois votées.

Une partie de la Revue, la principale, rendra compte des décisions les plus importantes émanées de toutes les juridictions : Justices de paix, Conseils de prud'hommes, Tribunaux civils et de commerce, Cour de cassation.

Les travailleurs qui n'ont le temps, ni d'apprendre le droit, ni de lire les compilations juridiques, trouveront dans la *Revue de Jurisprudence ouvrière* des solutions précises sur les différends qui naissent du contrat de travail dans toutes les branches de l'industrie, mines, chemins de fer, ateliers, usines, magasins, etc., par suite d'accidents, de renvoi arbitraire, de mise à la retraite, d'inobservation des lois protectrices de la femme et de l'enfant, ou pour autre cause.

La *Revue de Jurisprudence ouvrière* sera un nouveau moyen de défense et d'information mis à la disposition des travailleurs. Elle se recommande surtout aux Syndicats professionnels, aux Sociétés de secours mutuels, aux Associations coopératives et aux groupes d'études sociales. C'est un ouvrage qui répond à un besoin et qui est appelé à rendre des services journaliers.

L'Annuaire du Parti socialiste révolutionnaire et de l'Alliance communiste révolutionnaire, rédigé par les citoyens Louis Dubreuilh et Augustin Chaboseau, — donne des renseignements documentaires très-précis sur l'action intérieure et internationale, parlementaire et municipale, économique et politique du parti socialiste révolutionnaire, et sur sa participation aux divers congrès régionaux et nationaux, et à l'entente socialiste.

Prix : 0 fr. 25, chez le citoyen Louis Dubreuilh, 102, Avenue de Saint-Mandé, Paris.

Livres reçus à la *Revue*

Félix Alcan, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain, Paris. — Jules Baissac : *Les origines de la religion* (nouvelle édition), 2 volumes, 12 fr. — Emile Durkheim : *L'année sociologique* (avec la collaboration de MM. Richard, Bouglé, Lapie, E. Lévy, Fauconnet, Foucault, Hubert, Mauss, Muffang, Parodi, Simiand), 2me année : 1897-1898, 10 fr. — Eugène d'Eichthal : *Socialisme et problèmes sociaux*, 2 fr. 50. — Christian Schefer : *Bernadotte roi* (1810-1818-1844), 5 fr. — Achille Viallatte : *J. Chamberlain* (préface de E. Boutmy), 2 fr. 50.

Georges Bellais, éditeur, 17, rue Cujas, Paris. — *Histoire des variations de l'état-major* (I. Dreyfus, avec une reproduction du bordereau en héliogravure), 1 fr.

Bibliothèque artistique et littéraire (Société anonyme *La Plume*), 31, rue Bonaparte, Paris. — Charles Max : *Le philosophe et le forgeron*, 2 fr.

Chamuel, éditeur, 5, rue de Savoie, Paris. — S. Pierre Massoni : *Lætitia* (édition avec portrait), 3 fr. 50. — *(Edition de l'Initiation.)* Papus : *Martinésisme, Willermosisme, Martinisme et Franc-Maçonnerie.*

Librairie Curveur et Reinson, R. Reinson, successeur, 16, Grande-Rue, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). — L'abbé P. Néon : *Sermon pour la fête de la Toussaint en l'an 2000.*

Librairie Dentu, 78, boulevard Saint-Michel, Paris, — M.-L. Gagneur : *Le désarmement et la question sociale*, 1 fr.

Librairie A. Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette, Paris. — Maurice Bloch : *Les Juifs et la prospérité publique à travers*

l'histoire (Conférence faite à la Société des études juives le 28 janvier 1899).

H. Durville, éditeur (librairie du magnétisme), 23, rue Saint-Merri, Paris. — Antonio de Nocera : *Anarchie et spiritualisme* (Réponse d'un anarchiste spiritualiste à ses camarades matérialistes), 0 fr. 20.

Libreria de Fernando Fé, Carrera de San Jeronimo, 2, Madrid (Espagne). — U. Gonzalez Serrano : *Preocupaciones sociales*, 3 pesetas.

Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris. — Georges d'Esparbès : *Les Demi-solde* (roman), 3 fr. 50. — Pierre de Lano et Emmanuel Gallus : *Le Serment de Simone*, 3 fr. 50. — Pierre Maël : *Reine-Marguerite* (Les coulisses de la vie), 3 fr. 50. — Ulysse Robert : *Voyage à Vienne*, 3 fr. 50. — P. Vigné d'Octon : *L'amour et la mort*, 3 fr. 50.

V. Giard & E. Brière, libraires-éditeurs, 16, rue Soufflot, Paris. — Raoul de la Grasserie : *Des religions comparées au point de vue sociologique* (Bibliothèque sociologique internationale), broché, 7 fr.; relié, 9 fr. — N. Karéiew : *Les paysans et la question paysanne en France dans le dernier quart du dix-huitième siècle* (traduit du russe par Mlle C. W. Woynarowska), 12 fr.

Carl Konegen, Verlags-Conto, Wien, Stadt, Operning Nr. 3. — Th. G. Masaryk : *Die philosophischen und sociologischen grundlagen des marxismus* (Studien zur socialen frage).

Victor Lecoffre, éditeur, 90, rue Bonaparte, Paris. — Paul Fesch : *L'année sociale en France et à l'étranger, 1898* (1re année), 3 fr. 50.

Alphonse Lemerre, éditeur, 23-21, passage Choiseul, Paris. — Jean Thomas : *Les heures bleues* (poésies) (préface de M. Clovis Hugues), 3 fr.

Ch. Leroy, éditeur, 26, boulevard des Italiens, Paris. — Emile Lewy : *Diplomates et mineurs*, 1 fr.

Imprimerie F. Levé, 15, rue Cassette, Paris. — Paul Bourdarie : *Fachoda (la mission Marchand)*. La question d'Egypte, le Bahr-el-Ghazal, la convention du 21 mars 1899, 0 fr. 30.

Leymarie, éditeur, 42, rue St-Jacques, Paris. — *Une échappée sur l'infini* (Vivre — mourir — revivre), 3 fr. 50.

La Lotta, à Imola (Italia). — Andrea Costa : *Coatti e domicilio coatto* (discorso pronunciato alla camera dei deputati) (20 febbraio 1899), 0 fr. 05.

Edition du Mercure de France, 15, rue de l'Echaudé-Saint-Germain, Paris. — Gustave Fréjaville : *Près de toi.*

Musée social, 5, rue Las-Cases, Paris. — *Obsèques du comte de Chambrun, fondateur du Musée social* (1821-1899). (Paris, 12 février 1899.)

Editions de la Revue blanche, 23, boulevard des Italiens, Paris. — J.-H. Rosny : *La Fauve* (roman), mœurs de théâtre, 3 fr. 50.

Paul Robin, from and prof. Bickaton, Box 466, Christchurch (New Zeland). — *A Federative home « Wainoni »*.

Arthur Rousseau, éditeur, 14, rue Soufflot et rue Toullier, 13, Paris. — G. Vabran : *Misère et charité en Provence au dix-huitième siècle* (essai d'histoire sociale), 9 fr.

Schleicher frères, éditeurs (librairie C. Reinwald), 15, rue des Saints-Pères, Paris. — Cesare Lombroso : *Le crime, causes et remèdes* (appendice sur les progrès de l'anthropologie criminelle pendant les années 1895-98, illustré de 12 figures dans le texte et de 10 planches hors texte). (Bibliothèque internationale des sciences sociologiques), 10 fr. — Karl Marx : *Critique de l'économie politique* (traduit de l'allemand par Léon Remy). (Bibliothèque internationale des sciences sociologiques), 3 fr. 50.

P.-V. Stock, éditeur, 11, galerie du Théâtre Français (Palais-Royal), Paris. — Guglielmo Ferrero : *Le militarisme et la société moderne* (traduit de l'italien par M. Nino Samaja), 3 fr. 50. — Jean Psichari : *La Croyante*, 3 fr. 50. — Joseph Reinach : *Essais de politique et d'histoire*, 3 fr. 50.

Les Temps nouveaux, 140, rue Mouffetard, Paris. — Michel Bakounine : *La Commune de Paris et la notion de l'Etat* (groupe des étudiants socialistes internationalistes), 0 fr. 10. — Elisée Reclus : *A mon frère le paysan*, 0 fr. 10.

Vanier, éditeur, 19, quai St-Michel, Paris. *Madame M.-L. Gagneur* (biographie), 1 fr.

L'Administrateur-Gérant : Rodolphe SIMON

Suresnes. — Imprimerie spéciale de la *Revue Socialiste* G.-A. Richard et Cie, 9, rue du Pont — 768

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME VINGT-NEUVIÈME

(Premier semestre 1899)

N° 169. — JANVIER

N° 170. — FÉVRIER

N° 171. — MARS

N° 172. — AVRIL

N° 173. — MAI

N° 174. — JUIN



